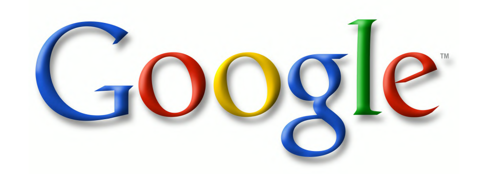
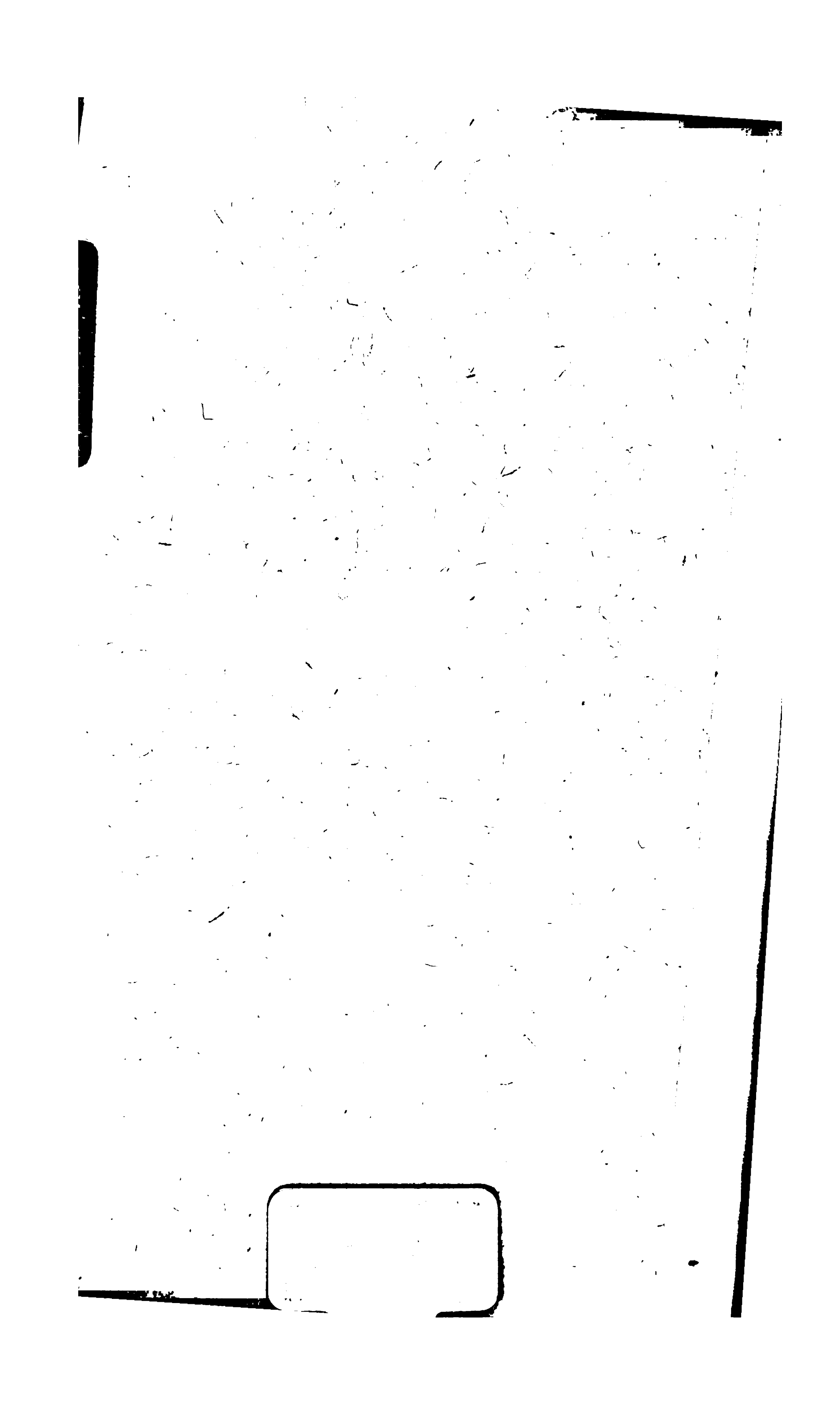
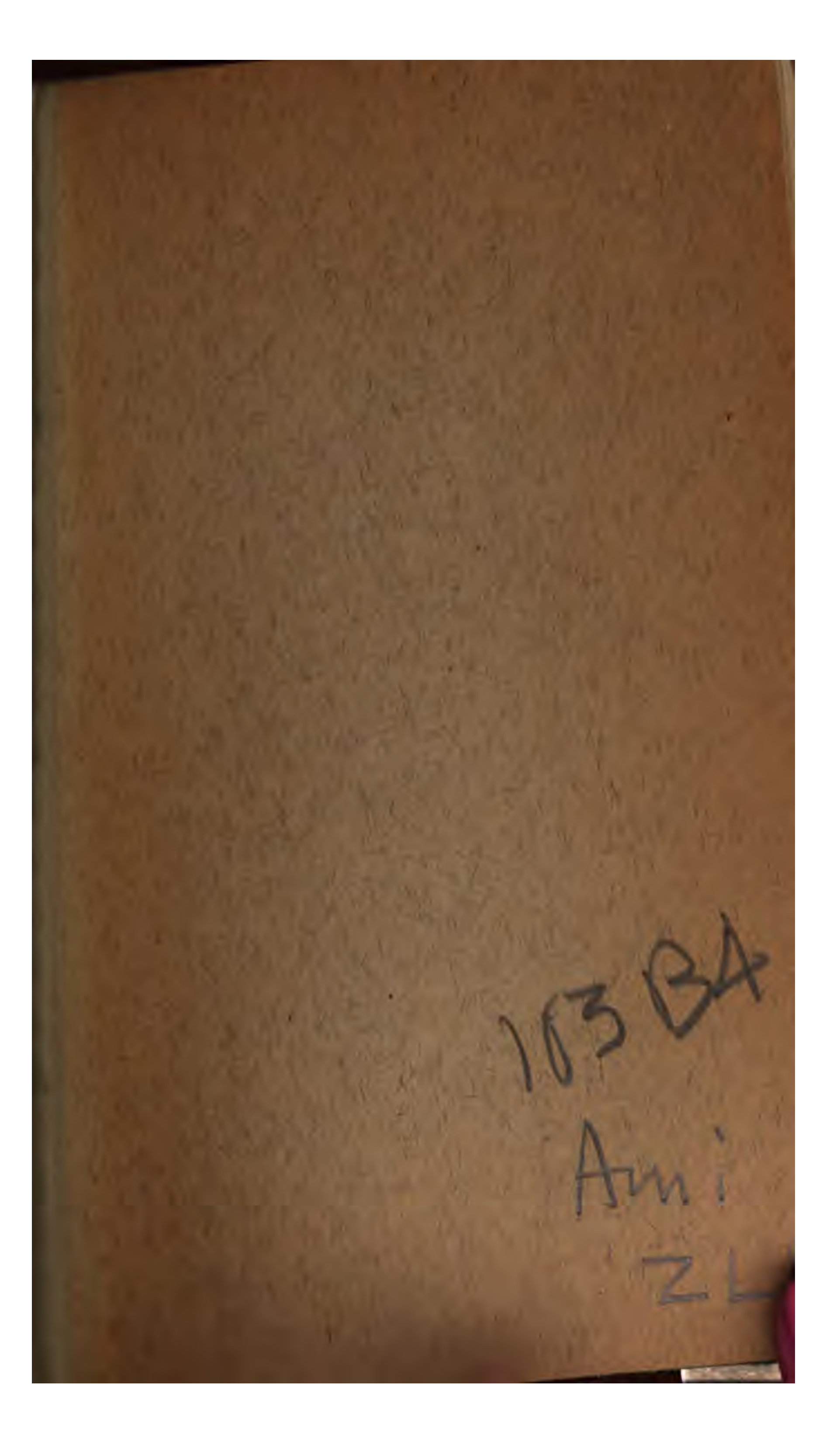

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828458 1



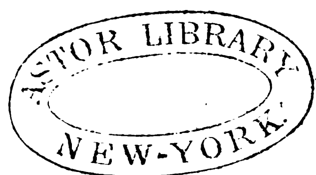

163 B4
Ami
ZL

L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.



Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME CENT-DOUZIÈME.

Chaque volume 8 *francs* 50 *centimes et* 10 *francs franc de port.*

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1842.

TABLE
DU CENT-DOUZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CENT-DOUZIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3536.

SAMEDI 1er JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

L'AMI DE LA RELIGION.

LA MÉDECINE DES PASSIONS, ou *les Passions considérées dans leurs rapports avec les Maladies, les Lois et la Religion* ; par J.-B. F. Descuret, docteur en médecine, et docteur ès-lettres de l'Académie de Paris, médecin du bureau de bienfaisance du XIIe arrondissement. — 1 vol. in-8°.

C'est dans lui-même que l'homme doit chercher la cause de ses maux. N'accusons ni la Providence, ni la nature, ni nos semblables des malheurs qui nous arrivent, des douleurs que nous souffrons. C'est dans notre cœur qu'ils ont leur principe : c'est de là qu'ils viennent, comme les eaux d'un ruisseau coulent de leur source. Otez les mauvaises passions : vous faites de l'homme la créature par excellence, le roi de la nature, un ange sur la terre, un objet de béatitude, car il n'y a plus en lui que les douceurs de la vertu. Laissez-lui ses passions et favorisez-en le développement : c'est le plus dégradé des animaux, le plus malheureux des êtres. Les malheurs publics, les perturbations sociales, l'irritation du peuple contre le pouvoir, les abus de l'autorité, les méfiances réciproques, les récriminations continuelles, les crimes et les attentats, tout cela n'est-il pas l'œuvre de la passion? Descendez dans le foyer domestique : la ruine lente ou subite de la famille, le discrédit dans les affaires, les justes plaintes de l'épouse, l'indignation plus juste encore de l'époux, la mauvaise éducation des enfans, l'altération précoce des forces et de la santé, l'abrutissement de l'ame, le dégoût de la vie, la fureur du suicide, n'accusent-ils pas des passions apparentes ou cachées? Il y a dans l'homme une tendance au mal. Il y a même, dans l'ame, ce que la théologie mystique appelle la partie supérieure et la partie inférieure, dont l'une recherche la vertu et l'autre le vice. Telle est la consitution primitive de l'homme : il avoit reçu du Créateur un parfait équilibre de liberté, une égale facilité pour le bien et le mal. Mais, après sa chute, le libre arbitre a été incliné; la concupiscence a pris le dessus, et, sans détruire la liberté, le vice a eu plus d'attraits, la vertu moins de charmes. De là un si grand nombre d'hommes pervers et si peu de solidement vertueux ; de là tant d'infortunés et si peu d'heureux. Car la vertu n'enrichit pas seulement l'homme des trésors de l'ame, elle lui attire l'estime publique et souvent les commodités de la vie. Le vice, au contraire, lui imprime le sceau de la honte et le dépouille souvent de la fortune en même temps que de l'honneur. Guérir l'homme de ses passions, c'est donc le rendre bon, c'est le rendre heureux. Les amis de la morale, de l'humanité, de la religion ne peuvent que se réjouir en voyant paroître un ouvrage qui tend à cette fin. Les moralistes et les prédicateurs ont de tout temps beau-

coup dit et beaucoup écrit sur cette matière. Des médecins et des législateurs s'en sont occupés aussi avec plus ou moins de succès Il falloit, de plus, pour couronner l'œuvre, un résumé de ce qui a été enseigné sur ce sujet, et les moyens indiqués comme remèdes des passions par les différens auteurs. Il falloit enfin un code médical des passions, un manuel à la portée de tout le monde. M. le docteur Descuret a eu la pensée d'exécuter cette utile entreprise. Il y a travaillé pendant vingt années, et, en étudiant ce qui a été dit, en y ajoutant ce que lui a fourni la connoissance profonde qu'il a de son art, ainsi que le résultat de ses observations particulières et de sa longue expérience, il a formé un ouvrage infiniment précieux à l'humanité : *La Médecine des Passions.*

C'est un médecin qui l'a publié, et il ne pouvoit pas en être autrement. Mais ne croyez point que ce soit l'œuvre d'un médecin incrédule ou matérialiste, comme il y en a tant ; l'œuvre d'un médecin qui ait considéré les passions chez l'homme comme l'effet de son organisation physique, et qui les fasse dépendre de la constitution individuelle du cerveau, du cœur, ou du foie. Les organes, intermédiaire indispensable entre l'ame et le corps, sont sans doute pour quelque chose dans la passion : leur degré plus ou moins grand de finesse et de subtilité, l'habitude ou la surexcitation étrangère doivent augmenter ou diminuer la violence des mauvais penchans. Sous ce rapport, la science médicale peut et doit s'occuper de la nature de cette influence, et chercher les moyens de corriger ce qu'il y a de vicieux dans ce véhicule de la passion. Mais l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons n'est pas seulement un médecin habile, un observateur éclairé : il est de plus un homme à bons principes, un écrivain profondément moral, un chrétien de bon exemple, qui ne se contente pas de croire, mais qui a le courage de ses convictions. Aussi son ouvrage n'embrasse pas seulement son sujet sous le rapport médical ; il le considère, en outre, dans ses rapports avec les lois et la religion. Il ne parle pas seulement en médecin, en pathologiste et physiologiste exercé ; mais son langage a quelque chose de la gravité du législateur et de la sainteté du prêtre.

L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite d'abord des passions en général, de leur nature, de leurs causes, de leurs signes extérieurs, de leur marche et de leur terminaison, et ensuite de leur traitement médical, législatif et religieux. Dans la seconde partie, il s'occupe de chaque passion en particulier, en examine les causes, les progrès et la terminaison ; après quoi, il indique le traitement médical, moral et religieux qui convient à chacune d'elles. C'est tracer, dans un cadre de petite dimension, le grand tableau des misères morales de l'homme, le montrer dans toutes leurs phases en signaler les suites funestes, et appeler au secours de l'humanité dévorée par le mal interne des passions, toute la puissance des lois, toute la sagesse des législateurs, toute l'influence de la religion, tous les secrets de la science médicale. C'est à un grand mal opposer de grands remèdes, et montrer dans un avenir rapproché [illegible]

amélioration long-temps désirée dans l'espèce humaine.

Le sujet est traité avec beaucoup de concision, de méthode et de clarté. Le style est pur, élégant, sans prétention et sans enflure. L'auteur a heureusement triomphé des dégoûts qui naissent, pour le commun des lecteurs, de l'obscurité des matières médicales et métaphysiques. Il a dit le nécessaire sans trop insister. Il a répandu tant d'intérêt dans le corps de l'ouvrage, qu'on le lit tout entier avec un plaisir toujours nouveau. Les citations d'auteurs anciens et célèbres, une foule de traits d'histoire et de cures étonnantes donnent à l'ensemble un air dramatique. Il y a du comique dans l'orgueil de ce seigneur anglais, qui fait mourir de faim un cocher qu'il estime et chérit, parce qu'il n'a pas fouetté ses chevaux à les crever. Il y a du plaisant dans le portrait du gourmand à table. Il y a du tragique dans cette jeune fille qui se pend dans son lit, parce qu'elle ne peut souffrir un défaut invisible dans sa chevelure. L'histoire du chien *Médor* n'est pas un conte; ce n'est pas une fable: c'est un fait vrai, un tableau fidèle de tous les travers, de tous les [illegible] de l'orgueil humain dans [illegible] méchant petit animal. Mais il est [illegible] tres traits qui glacent d'effroi et [illegible] rougir de la dégradation profonde où la passion jette l'homme. Tel est celui d'une femme qui n'a[illegible] d'autres boissons que le vin et [illegible]-de-vie, et qu'on trouva dans [illegible] chambre entièrement brûlée et [illegible]nisée par la seule force de l'al[illegible]. Tel est celui de *Bras-de-fer*, [illegible] sur le coup par une colère puissante. Mais, si vous voulez trouver des émotions fortes et acquérir des convictions profondes, consultez dans la *Médecine des Passions* les tableaux statistiques des opérations de la justice criminelle en France. La surprise est grande, lorsqu'on voit chaque passion suivie des crimes sans nombre qu'elle attire après elle, et de condamnations à mort, au bagne ou à la prison. Oui, quand on voit les progrès toujours croissans des passions les plus dangereuses, que l'auteur qualifie d'animales; quand on voit leurs résultats constatés par le raisonnement inflexible des chiffres dans les comptes rendus au chef de l'État par le ministre de la justice, on gémit, on s'alarme sur le sort à venir de l'humanité, et, comme l'auteur, on invoque volontiers la religion, la morale, la médecine et la législation pour appliquer un remède efficace à ce mal toujours croissant. Une chose bien remarquable qui résulte de ces tableaux statistiques, c'est l'erreur des hommes du jour qui nous étourdissent sans cesse des mots pompeux de *progrès des lumières* et de *civilisation avancée*. Qu'on se fasse, en présence de ces chiffres, cette question: Où se trouvent en plus grand nombre les aliénés? Chez les sauvages, on n'en connoît pas; chez les Turcs et les Arabes, il y en a bien peu. A Londres et à Paris, le nombre en est effrayant. Les passions vives trop long temps suivies, les travaux de l'esprit poussés trop loin, l'exaltation des idées politiques, fièvre funeste de ce siècle; voilà les causes de l'aliénation mentale chez les peuples les plus civilisés.

Nous regrettons que les bornes de cet article ne nous permettent pas de laisser l'auteur se peindre dans ses écrits: nous aurions voulu

mettre le lecteur à portée de le juger au moyen de quelques citations. Sa plume, légère et flexible, change de ton et de couleur selon que le sujet le demande. Elle est grave et sombre, quand elle peint les suites funestes d'une vice tel que l'ivrognerie. Mais, quand il faut, par exemple, peindre l'influence des sexes sur les passions, dès la première enfance, le style de l'auteur devient riant et gracieux comme cet âge si tendre et si aimable. Sous le seul rapport littéraire, l'ouvrage du docteur Descuret a un mérite déjà rare de nos jours, où le goût semble aussi corrompu que les mœurs. Mais, sous le rapport de son objet, c'est le livre de tous les amis de la morale et de l'humanité. C'est le livre de l'homme même immoral, car il lui est plus utile qu'à personne. C'est le livre de ceux qui, par état, sont chargés de conduire les autres, puisqu'ils doivent chercher à guérir le peuple de ses passions. C'est le livre du père de famille et du précepteur de la jeunesse, car l'un et l'autre manquent à leur devoir le plus sacré s'ils ne prennent pas tous les moyens possibles pour étouffer dans les enfans le germe de leurs passions naissantes. C'est le livre des médecins, à qui l'expérience et les lumières d'un confrère habile ne peuvent qu'être d'un grand secours dans l'exercice de leur profession; et si, depuis la publication de cet ouvrage, il existe des moyens nouveaux d'améliorer le moral des malades, quel médecin voudra les ignorer? C'est le livre du prêtre, qui, pour guérir l'ame de ses mauvais penchans, sera bien aise de joindre aux moyens que fournit la religion, ceux qui peuvent lui venir de l'art de guérir; car les maladies de l'ame ont une grande affinité avec celle[s du] corps. C'est, enfin, le livre de tou[t] le monde, car chacun a des passion[s] à vaincre et dans soi et dans ceux qui lui appartiennent.

Si nous avions publié cet article plus tôt, nous n'aurions pas man[qué] de prédire un grand succès à la *Médecine des passions*. Aujourd'hui la prévision est superflue, et nous n'avons autre chose à faire qu'à constater le succès déjà obtenu. L'empressement du public à se procurer c[e] livre, et le débit rapide qui s'en fa[it] déjà dans la capitale et les provin[ces], prouvent plus en sa faveur qu[e] les éloges les mieux mérités.

L'ABBÉ A. P.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le cardinal [illegible] Della Porta Rodiani, du [titre] Sainte-Suzanne, vicaire-[génér]al [de] Sa Sainteté, et préfet de [la] congrégation de la résidence des évê[ques], né à Rome d'une famille pat[ricienne], le 5 septembre 1773, y [est mort] le 18 décembre. Après avoir [parcouru] les divers degrés de la pr[él]ature, notamment dans l'exe[rc]ice d[es] charges de vice-gérent du vicari[at] de Rome et d'auditeur-général de [la] chambre apostolique, il avoit [été] réservé *in petto* par S. S., dans [le] consistoire du 23 juin 1834, p[uis] proclamé cardinal dans celui [du] 6 avril 1835. Sa mort a causé de v[ifs] regrets, surtout parmi le clergé, q[ui] lui étoit tendrement attaché.

La veille étoit mort à Rome M[gr] Valentin Armellini, romain, év[ê]que d'Alatri et assistant au trô[ne] pontifical. Il avoit accompli sa [illegible] année.

— Le 18, samedi des Quatr[e]-Temps, Mgr Vespignani, archev[ê]que de Thyane et vice-gérent [de] Rome, a fait l'ordination génér[ale]

dans la basilique de Latran. Il y a eu 15 sujets promus à la tonsure, 16 aux ordres mineurs, 32 au sous-diaconat, 15 au diaconat, et 18 à la prêtrise : en tout, 96 ordinands.

— Le quatrième dimanche de l'Avent, Mgr Castellani, évêque de Porphyre, a célébré la messe solennelle dans la chapelle Sixtine, en présence de Sa Sainteté et des cardinaux. Le P. Priori, Carme, a prononcé le discours après l'Evangile.

PARIS. — Le vendredi 31 décembre, anniversaire de la mort de Mgr de Quelen, de sainte mémoire, un service funèbre a été célébré pour le repos de son ame, dans la chapelle du Sacré-Cœur. M. le vicomte de Quelen, frère du pieux archevêque, M. le marquis du Bouchet, son neveu, etc.; M. l'archevêque de Calcédoine et M. l'évêque de Nancy; MM. Jammes, Quentin, Tresvaux, etc., et un grand nombre d'ecclésiastiques fidèles au souvenir de l'illustre prélat; les membres du conseil de l'OEuvre du choléra et l'élite de la société de Paris, assistoient à cette triste cérémonie. M. l'abbé Morel officioit, assisté de MM. Surat et Molinier. Après l'Evangile, M. Morel a prononcé de l'autel une touchante allocution où il a rappelé les vertus et les éminens services de Mgr de Quelen, et où il a loué les assistans d'être venus répondre à l'appel de Dieu et de la fidélité. Nous n'essaierons pas de reproduire ces belles paroles, qui sortoient du cœur de M. l'abbé Morel pour aller émouvoir celui de ses auditeurs. Nous n'ajouterons qu'un mot : rien n'est plus honorable que la religieuse exactitude avec laquelle les amis de Mgr de Quelen conservent sa mémoire; mais rien aussi n'est plus honorable pour le noble prélat que d'avoir inspiré une affection si vraie et si constante.

— Vendredi à midi, M. l'Archevêque s'est rendu aux Tuileries, où il a adressé un discours à Louis-Philippe, à l'occasion de la nouvelle année.

Diocèse d'Avignon. — Jaloux de l'avancement spirituel de son clergé, qui, grâce à l'excellente direction qu'il a reçue, marche avec tant de concert dans l'exacte observance des saintes règles et dans la pratique des vertus sacerdotales, Mgr Du Pont ne s'est pas moins préoccupé des besoins temporels de ses prêtres. Le prélat étoit surtout contristé à la vue de ces vétérans du sanctuaire, courbés plus encore sous le poids du jour que sous celui des années, et menacés d'être entièrement privés des adoucissemens réclamés par leur âge et par leurs infirmités, au moment où leurs forces défaillantes ne leur permettent plus d'exercer les saintes fonctions dans lesquelles ils ont consumé leur existence. Pour adoucir leur position, Mgr Du Pont a voulu fonder une Caisse de retraite et de secours sur des bases qui ne laisseront rien à désirer. Il dit à son clergé, dans une Lettre pastorale, publiée à cette occasion :

« Après vous avoir tous consultés, nous n'avons voulu qu'être l'organe de la majorité : le résultat ne sauroit donc être douteux.

» Ainsi sera créé un fonds toujours subsistant pour subvenir à des besoins qui se font si vivement sentir. Ainsi à des ressources si foibles, si insuffisantes, et d'ailleurs si précaires, viendront se joindre de nouvelles ressources plus abondantes et plus certaines. Ainsi pourront être améliorées des positions dignes d'exciter le plus compatissant intérêt. L'âge, les infirmités, la maladie ne seront pas menacés d'un déplorable abandon. Tout aura été prévu ; le secours opportun ne se fera pas attendre. Voilà les avantages que procurera l'œuvre sagement combinée dont l'établissement est enfin réalisé. Cette œuvre, nos bien-aimés coopéra-

teurs, est la vôtre, parce qu'elle est l'expression de vos pensées et de vos vues, et parce qu'elle ne se soutiendra, n'aura de vie, qu'autant que vous la soutiendrez et la ferez vivre par la persévérance de votre zèle et la générosité de votre concours.

»Parlez aussi aux fidèles commis à vos soins : appelez leur coopération, leur montrant que ce sera de leur part justice et charité tout ensemble. Des enfans ne doivent-ils pas être en aide à leurs pères, et n'y a-t-il pas une bénédiction toute spéciale pour ceux qui s'acquittent fidèlement d'un si saint devoir? »

Tel est le dernier témoignage de sollicitude que le zélé prélat donne à la milice sainte dont il est le chef, au moment d'une séparation douloureuse. Plus que jamais le clergé d'Avignon a des motifs de regret; plus que jamais aussi celui de Bourges a des motifs de consolation et d'espérance.

Diocèse de Bourges.—Le Mandement de MM. les vicaires-généraux capitulaires rend le plus beau témoignage aux vertus et aux travaux apostoliques de Mgr de Villèle :

« Que nous aimions, disent-ils, à recueillir de sa bouche les édifians détails de son éducation cléricale; les preuves si multipliées de son innocence, de sa candeur, de sa simplicité; les tendres inspirations de sa reconnoissance envers ses vénérables maîtres, les prêtres de Saint-Sulpice, près desquels il éclairoit et fortifioit sa foi par l'étude et la prière! Soutenue par leurs leçons et leurs exemples, elle se trouva inébranlable quand les vents et la tempête vinrent brusquement l'assaillir, avant la fin de son séminaire. Libre encore (il n'avoit que les ordres mineurs), il voulut sans délai consommer son sacrifice, en s'associant aux dangers de la religion, par les engagemens irrévocables du sous-diaconat. Il le reçut en secret, comme les premiers martyrs, dans une espèce de catacombe, alors que le flot révolutionnaire inondoit les rues de la capitale. Sans direction dans cette grande ville, sans guides, sans maîtres (ils étoient ou massacrés ou incarcérés), livré aux seules impulsions de son noble cœur, chaque jour il affrontoit la mort pour visiter et soutenir les confesseurs de la foi. Arrêté un jour dans l'exercice de ce périlleux ministère par un des satellites préposés à leur garde, il le fit reculer d'effroi en lui présentant le livre qu'une ingénieuse piété venoit de découvrir pour leur consolation, *les Actes des Martyrs.* Qui vous dira, N. T. C. F., son empressement à sacrifier, quand il en fut temps, les affections de la famille et de la patrie, à accepter les soucis et les privations de l'exil, à recevoir sur une terre étrangère le caractère sacerdotal qui ne pouvoit plus être sur le sol natal qu'un caractère de réprobation et un signe de mort?...

» Sa parole, consacrée par le glorieux témoignage qu'il eut le bonheur de rendre à la Foi, reçut dès lors un caractère d'autorité qui, après la tourmente, lui fit annoncer sans crainte les austères enseignemens du Calvaire dans la cour des princes et en présence des rois...

» Placé dans ce diocèse entre les deux générations sacerdotales, l'ancienne qui alloit tomber en masse, et la nouvelle qui commençoit à paroître, Mgr de Villèle comprit aussitôt ce qu'il y avoit de providentiel dans sa mission, l'obligation où il se trouvoit à la fois de sanctifier les dernières années des anciens du sanctuaire, et de diriger les premiers pas du clergé nouveau dans sa périlleuse carrière. Dans ce double but, il se hâta d'instituer à ses frais les retraites ecclésiastiques....

» Il commença les visites de son diocèse, qu'il a depuis continuées avec un zèle vraiment infatigable, allant de ville en ville, pour distribuer à tous le pain de la parole.... Lorsqu'après de pénibles courses, il rentroit dans sa métropole, fatigué du chemin et du poids de la chaleur, il alloit s'asseoir au tribunal de la miséricorde pour y consoler l'ame fidèle, pour y convertir la Samaritaine; il dirigeoit vos pasteurs, répondoit à vos doutes;

il réunissoit en un seul code les règles de la discipline ; il fixoit l'ordre et les cérémonies de vos solennités ; il en instituoit de nouvelles aussi consolantes pour sa piété que pour la vôtre ; il préparoit, pour l'avenir, des ressources à la portion la plus délaissée du troupeau, fondant pour le prêtre infirme, pour la pauvre orpheline, pour la fille du repentir, pour les pécheurs de tout âge et de tout rang ; ces institutions salutaires, monumens authentiques de sa charité pastorale.... Son temps, sa vie, étoient votre bien. Dans de doux épanchemens, il nous avoit révélé que nulle autre Eglise ne vous raviroit ses affections ; que vous ne cesseriez jamais d'être son peuple ; que la terre où vous mourriez le verroit mourir ; qu'il seroit enseveli où nous le serions nous-mêmes ; qu'après lui (ce sont ses paroles) d'autres pourroient peut-être nous gouverner avec plus d'habileté ou de succès, mais jamais avec plus d'amour.

» Chargé de nos intérêts du temps et de l'éternité, il s'étoit fait parmi nous et pour nous l'homme de la prière. Vous l'avez vu, N. T. C. F., dans vos solennités publiques : n'y fut-il pas toujours, de tous ses prêtres, le plus assidu, le plus visiblement absorbé par la vue de la majesté sainte ? Chaque jour il réunissoit autour de lui ses prêtres et ses domestiques pour prier avec eux, pour eux et pour vous. Chaque jour le saint autel fut le témoin de sa ferveur, de sa religion profonde, le confident de ses vœux pour votre bonheur ; c'étoit pour vous qu'il offroit le sacrifice. Recueilli, régulier dans la récitation du saint office, comme aux premiers jours de sa consécration, il achevoit de payer à Dieu ce tribut journalier si cher à son cœur, quand il fut frappé du coup mortel... Certes, les légères indispositions qu'il éprouvoit en 1836 ne devoient lui laisser entrevoir la catastrophe que dans un avenir bien éloigné ; elles ne pouvoient lui paroître qu'une réponse de mort bien incertaine et bien douteuse. Toutefois, cette année-là même, au jour de la Passion, il signoit de sa main l'engagement authentique d'imiter la patience du divin maître, dans le travail de dissolution dont il avoit cru ressentir les premières atteintes. Ses pensées parurent plus habituellement occupées des jours anciens, plus visiblement fixées sur les années éternelles ; ses aumônes toujours si abondantes se multiplièrent au-delà de ses ressources, et, s'il n'a pas laissé de testament en faveur des pauvres, c'est que, charitable pendant sa vie, à l'exemple du saint évêque d'Hippone, il n'avoit, comme lui, rien réservé qu'il pût leur léguer après sa mort. »

Diocèse de Luçon. — On nous transmet de Saint-Laurent-sur-Sèvres une nouvelle qui affligera profondément tous les amis du vénérable M. Deshayes, supérieur des missionnaires fondés par le grand serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort.

« M. l'abbé Deshayes, nous écrit-on, est dans un état d'épuisement qui annonce une fin prochaine. Malgré son âge avancé, on se flattoit de le conserver plus long-temps ; mais les grands travaux qu'il a soutenus avec un zèle infatigable ont rapproché le terme de sa carrière.

» M. Deshayes, qui est aussi supérieur de la nombreuse congrégation des Sœurs de la Sagesse, dont les établissemens charitables sont répandus à Paris et dans les provinces, avoit des relations avec un grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques distingués : les membres de sa compagnie désirent leur faire part de leur affliction.

» Hier, 26 décembre, le respectable supérieur a reçu le saint viatique et le sacrement de l'extrême-onction avec des sentimens dignes de sa haute piété ; puis il a adressé à ses missionnaires, réunis autour de son lit, une touchante exhortation. Depuis ce moment, ses forces n'ont cessé de décliner. »

Diocèse de Lyon. — La solennité de Noel a été célébrée par la reli-

gieuse population de Lyon avec un empressement et un ordre admirables.

Toutes les églises, même les plus vastes, n'ont pu contenir la multitude qui s'y portoit, et pendant les offices de la nuit et pendant ceux du jour.

S. E. le cardinal a officié pontificalement dans son église métropolitaine. Il ne restoit aucune trace de l'indisposition qui avoit alarmé ses fidèles diocésains il y a quelques jours.

Diocèse de Tours. — On lira avec intérêt de nouveaux détails sur Mgr Augustin-Louis de Montblanc, mort le 28 décembre, après une courte mais violente maladie.

Ce prélat, né le 28 mai 1767, n'étoit pas encore revêtu du sacerdoce, quand éclata la révolution de 1789. Comme tant d'autres membres du clergé de France, il dut, à cette désastreuse époque, quitter sa patrie, et chercher un asile contre la persécution dans un pays étranger: ce fut l'Italie qu'il choisit pour refuge.

Après un séjour de dix ans dans cette contrée, il passa en Angleterre, où il se plut à cultiver, ainsi que dans le premier lieu de son exil, la littérature et les langues étrangères, sans jamais perdre de vue les devoirs de premier ordre que lui imposoit son état. Ses succès, en ce genre, le firent remarquer et lui obtinrent le grade de docteur dans l'Université d'Oxford. Il se trouva ainsi en relation, non-seulement avec ses compagnons d'infortune, mais avec plusieurs Anglais de distinction, qui surent goûter l'amitié de son caractère, et conservèrent toujours pour lui une estime et un attachement sincères.

L'année 1814, en rouvrant aux Bourbons les portes de la France, y rappela l'abbé de Montblanc, fidèle courtisan du malheur. Le concordat de 1817 fournissoit une occasion de récompenser son mérite et son dévoûment, et le gouvernement de la restauration ne la laissa point échapper: il fut nommé à l'évêché de Saint-Dié. Mais, cet acte n'ayant point reçu sa complète exécution, il fut, en 1821, choisi pour coadjuteur de M. du Chilleau, archevêque de Tours, et nommé à cette même époque chanoine de premier ordre de l'église royale de Saint-Denis.

Enfin la mort de son vénérable prédécesseur l'appela, en 1824, à gouverner directement, et par lui-même, le diocèse de Tours; et l'on sait par quelle sagesse et quelle prudente modération il sut, aux diverses époques de son administration, se concilier la vénération et l'attachement de tous ses diocésains.

En 1827, Mgr de Montblanc fut élevé à la pairie, et ne se servit de l'influence que pouvoit lui donner cette position, que pour obliger davantage ceux qui réclamoient ses services. Aussi quitta-t-il, sans regret, en 1830, une dignité qu'il n'avoit point recherchée, pour se concentrer entièrement dans l'exercice de son ministère. Fidèle à ses affections de toute la vie, il comprit toutefois que son caractère et sa mission le dévouoient avant tout au service de l'Eglise; et cette pensée lui traça invariablement la ligne de conduite qu'il a toujours suivie.

Depuis long-temps, un malaise continuel, éprouvé par le prélat, sembloit annoncer à ses amis un vice d'organisation inconnu, et leur inspiroit des craintes trop fondées. Mais la mort, quelque soudaine qu'elle pût être pour lui, devoit le trouver préparé. Dimanche dernier, les médecins désespérèrent de ses jours. On le vit aussitôt se disposer au dernier moment en chrétien fervent et en évêque

plein du sentiment de ses devoirs. Il reçut les derniers sacremens avec cette haute et profonde piété qui s'étoit toujours fait remarquer en lui, adressa à son clergé les paroles les plus touchantes, et tira de tous les yeux des larmes d'attendrissement. Dès ce moment, calme et résigné au milieu des plus vives douleurs, il attendit la mort sans foiblesse, et la vit arriver avec courage. Les regrets de sa famille, de ses amis, de tous ses prêtres qu'il aimoit comme ses enfans, et de tous les fidèles du diocèse, seront, sans nul doute, son plus digne éloge.

Immédiatement après la mort du prélat, le chapitre de l'église métropolitaine s'est assemblé, et a choisi, à l'unanimité, pour gouverner le diocèse durant la vacance du siége, MM. Dufètre, Besnard et Bruchet, vicaires-généraux de l'illustre défunt. Le jour des obsèques a été fixé au mardi 4 janvier. En attendant, les fidèles sont admis dans la chapelle ardente à l'Archevêché, où sont exposés les restes du vénérable prélat.

IRLANDE.—Nous avons parlé de la lettre de lord Shrewsbury sur l'état de l'Irlande, puis de la publication de lord Alvanley sur les moyens de rendre la tranquillité à ce pays. Lord Clifford a publié un écrit sur le même sujet. Dans une lettre personnellement adressée à ce dernier, mais où les assertions des deux premiers sont également réfutées, Mgr Mac-Hale, archevêque de Tuam, demande aux trois pairs d'Angleterre d'où ils tiennent le droit qu'ils se sont arrogé de censurer la conduite du clergé irlandais ;

« Quelle rare et rapide succession de météores qui se sont depuis peu levés sur notre pays pour guider ses malheureuses destinées ! A peine le premier avoit-il fait son apparition, qu'un second se montroit resplendissant de nouvelles lumières. Un troisième parut enfin qui menaça d'éclipser les deux premiers.

» Il y a dans ce rapprochement inaccoutumé de corps si distans les uns des autres quelque chose de si étrange, que nous devons y puiser l'avertissement de nous tenir sur nos gardes, sinon de nous alarmer sur ce qui nous attend.

» Trois pairs d'Angleterre, pris tout à coup de sollicitude pour les catholiques irlandais et leur hiérarchie ecclésiastique, courent à notre assistance ! Et quel danger a donc ainsi excité les craintes de leurs seigneuries? Quel remède proposent-ils pour nous rendre les bénédictions du repos? Le danger, c'est la crainte que leur inspire *une certaine puissance irresponsable* qu'ils trouvent en Irlande, puissance qui n'a d'existence que dans l'imagination haineuse de nos ennemis. Le fantôme d'un mal a mis leurs seigneuries en hâte de chercher un remède, tandis qu'elles passent dédaigneusement et avec insulte sur les maux réels et palpables de notre pays.

» Vous êtes parfaitement d'accord sur l'existence de *cette puissance irresponsable* et sur la nécessité de la réprimer..... Je vous comprends, milords; et je pense bien ne pas me faire illusion : vous désignez par-là le pouvoir dont disposent en Irlande M. O'Connell, et une certaine partie du clergé catholique. Vous voulez qu'on réprime cette puissance ; vous voudriez la voir passer sous le contrôle de l'Angleterre ! »

Le prélat s'attache à démontrer qu'il n'existe rien en Irlande qui ressemble à cette *puissance irresponsable*, dont lord Alvanley et lord Clifford se préoccupent dans leurs écrits.

« Oui, s'écrie-t-il ensuite, oui, pairs protestans et catholiques de l'Angleterre, faites-vous des appels réciproques ; oubliez vos vieux différends et adoptez un langage inconnu à l'ancienne Eglise : le prix de cette réconciliation contre nature sera de perpétuer la misère de l'Irlande et l'oppression de son peuple, de créer de nou-

velles entraves plus efficaces pour étouffer la liberté spirituelle de sa hiérarchie. Mieux vaudroit déclarer ouvertement ces sentimens d'hostilité pour l'Irlande, que de les déguiser sous un semblant d'amitié dans lequel nous ne saurions avoir plus long-temps confiance. »

Après avoir montré que les catholiques d'Irlande se sont toujours distingués par leur fidélité à la reine, comme puissance temporelle, et au Pape, en qualité de chef de l'Eglise et de successeur de saint Pierre, Mgr Mac-Hale continue ainsi :

« Et vos seigneuries osent venir nous parler de *pouvoir irresponsable*, de clergé agitateur, et de la nécessité de recourir à quelque moyen énergique pour tenir à leurs places les divers ordres de la société. Mais je crois vraiment, milords, que vous trouveriez ample matière à appliquer en Angleterre vos bienveillans sermons, sans venir jeter vos paroles au vent dans un pays qui n'a pas besoin des avantages que vous lui offrez.

» Le clergé d'Irlande n'a jamais livré au trône ses droits spirituels ; il n'a jamais donné à César les choses de Dieu, et il n'a pas été, en punition de cette servilité, égaré dans les sombres sentiers de l'erreur et de la corruption..... Sied-il bien aux habitans d'un pays qui a vu se réaliser la révolution religieuse et politique, à laquelle je fais allusion, de venir nous sermonner sur un *clergé politique* et sur une *puissance irresponsable* ?

».... Sans doute que, depuis la mémorable époque de l'Association catholique, époque où la nation irlandaise, laïques et clergé, étoient ligués dans une grande confédération constitutionnelle pour arracher à l'injustice de l'Angleterre les droits de l'émancipation, quelque nouvelle lumière est soudainement venue éclairer l'intelligence des pairs catholiques d'Angleterre !

» Entendoit-on alors les remontrances de vos seigneuries contre l'esprit agitateur du clergé ? Oh non ! vous applaudissiez à nos efforts, quand ils devoient avoir pour effet de vous rendre les honneurs parlementaires. Mais je m'étonne que vos seigneuries aient si tôt oublié les nobles efforts de ces hommes qui, sous le patronage de celui qui guida ce glorieux mouvement, ont relevé certains pairs de leur condition déchue, ont rendu à leur ame abattue une vitalité politique, ont brisé les chaînes qui pesoient sur eux.....

» Durant cette terrible et héroïque lutte, pas un murmure ne s'échappa de vos lèvres sur la nécessité de ce contrôle que vous demandez aujourd'hui. Mais, à peine avez-vous pris place sur les siéges que nous vous avons rendus, à peine avez-vous recouvré vos honneurs, que vous faites des ouvertures à nos ennemis pour former avec eux une alliance offensive contre le clergé catholique de l'Irlande. »

Dans la suite de sa lettre, Mgr Mac-Hale justifie le clergé des reproches que lord Clifford et lord Shrewsbury lui adressent, et il énumère les griefs qui lui font réclamer avec tant d'énergie une justice tardive pour son pays, griefs que lord Shrewsbury a entièrement niés quand il a dit, dans sa lettre, qu'ils n'existeroient pas si M. O'Connell n'avoit pas soin d'exciter les imaginations par ses harangues brûlantes.

ITALIE. — Mgr Louis, des comtes Zuppani, évêque de Bellune et de Feltre, est mort le 1er décembre, dans sa 91e année. Né le 1er octobre 1750, d'une illustre famille de Bellune, ce pieux et éminent prélat étoit entré à l'âge de quinze ans dans la compagnie de Jésus. Nommé vicaire capitulaire en 1804, il avoit gouverné le diocèse de Bellune dans des temps malheureux et difficiles. L'empereur d'Autriche, François Ier, répondit au vœu universel en le désignant pour l'évêché de Bellune et de Feltre, et en le créant chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer.

Sa vie, pleine d'œuvres de miséricorde et de charité, a été couronnée par une sainte mort.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quand on songe que c'est un point d'étiquette de cour qui est notre grande préoccupation du moment et la grosse épine du pied de l'ordre de choses de juillet, il semble qu'il n'y ait plus qu'à monter au Capitole, et à s'écrier dans la joie du cœur : *Deus nobis hæc otia fecit.* N'est-ce pas en effet une bien petite cause de malaise pour notre heureuse France, que la question de savoir si c'est auprès de l'innocente Isabelle II ou auprès du général Espartero que l'ambassadeur de la révolution de juillet doit être accrédité ?

Oui, nous osons l'assurer, il ne faut qu'un souci comme celui-là dans l'esprit d'un gouvernement, pour empêcher de deviner qu'il est menacé d'une révolution sociale, et que non-seulement il lui faut pour un demi-milliard de fortifications, mais une garnison de soixante mille hommes pour le garder contre les communistes et les égalitaires des sociétés secrètes. Cette attention qu'il apporte au salut de l'étiquette; ce menu soin qu'il prend pour bien régler le pas de son ambassadeur à Madrid est la preuve la plus convaincante qu'il puisse donner de sa surabondance de désœuvrement et de loisirs. C'est une manière extrêmement heureuse de dissimuler ses autres soucis, s'il en a de plus sérieux et de plus graves. Grâce au temps qu'il a de reste pour débattre le mode des salutations de M. Salvandy, jamais personne ne devinera que c'est le gouvernement du monde le plus tourmenté dans son intérieur par les agitations et les mecontentemens publics, le plus écrasé de dépenses et de dettes, et le plus embarrassé pour faire face aux mille conséquences de l'état révolutionnaire où la France est tombée.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

La chambre des députés a tenu aujourd'hui une courte séance pour l'installation de son bureau définitif.

— La grande députation qui doit aller complimenter Louis-Philippe à l'occasion de la nouvelle année, est composée ainsi qu'il suit :

MM. Nozereau, Espéronnier, Berryer, Debelleyme, Rivière de Larque, Armand (Aube), marquis de Larochefoucauld-Liancourt, Gravier, Jollivet, Jouvet, Boudousquié, Bouet, Liadières, Delacroix, Carnot, Rivet, Garnon, Tourrangin Silas, Raguet-Lépine, Lanjuinais.

— Voici le texte de la proposition déposée par M. Ducos sur le bureau du président de la chambre des députés, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

« Sont électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury.

» Sont également électeurs tous les citoyens qui n'auroient pas été portés sur cette liste à cause de l'incompatibilité résultant de l'art. 383 du code d'instruction criminelle. »

Cet article est conçu en ces termes :

« Les fonctions de juré sont incompatibles avec celles de ministre, de préfet, de sous-préfet, de juge, de procureur-général, de procureur du roi et de leurs substituts. — Elles sont également incompatibles avec celles de ministre d'un culte quelconque. — Les conseillers d'Etat chargés d'une partie d'administration, les commissaires du roi près les administrations ou régies; les septuagénaires seront dispensés, s'ils le requièrent. »

— Le 2e collége du département du Gers, le 4e collége de Seine-et-Marne, et le 4e collége de la Corrèze sont convoqués pour le 22 janvier prochain, à l'effet d'élire chacun un député, par suite du décès de M. Persil, de la démission de M. Gervais, et de la nomination de M. de Sahune aux fonctions de maître des requêtes en service ordinaire.

— Le *Moniteur* d'hier et d'aujourd'hui

contient les nominations de plusieurs juges d'instruction et simples juges.

— Par décision du 21 décembre, MM. les maréchaux-de-camp Bougenel et Guingret ont été nommés commandans, le premier de la brigade de cavalerie à Versailles, et le second d'une brigade d'infanterie à Paris, en remplacement de MM. de Saint-Simon et Durocheret, récemment nommés lieutenans-généraux.

— Par décision rendue sur un rapport de M. le maréchal ministre de la guerre, tous les sous-officiers qui auront accompli un réengagement obtiendront des places dans le corps des gardes-forestiers et dans celui des préposés des douanes.

« Au moyen de ces dispositions, dit le rapport, une fois parvenu au grade de sous-officier, le militaire n'a plus d'inquiétude sur son sort; une double carrière s'ouvre devant lui, et, soit que par l'avancement il prenne rang parmi les officiers, soit que, profitant de la candidature nouvelle qui lui est offerte, il entre dans l'administration civile, il a un état et un avenir assurés. »

— Deux ou trois arrestations ont encore été faites par suite de la nouvelle instruction dirigée contre les auteurs de l'attentat du 13 septembre. Les membres de la commission d'instruction continuent à se réunir au Petit-Luxembourg.

Il paroît certain que la peine des condamnés à mort sera commuée.

— Plusieurs journaux ont annoncé que le neveu de Colombier s'étoit noyé de désespoir, en apprenant qu'il alloit être arrêté comme complice de l'attentat du 13 septembre. Cette nouvelle est complétement dénuée de fondement. Il n'a même jamais été question de l'arrestation de ce jeune homme.

— M. Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, et M. Delaroche, gérant du *National*, sont cités, par suite d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, à comparoître le mardi 11 janvier prochain, devant la cour d'assises, sous la prévention du délit d'attaque aux droits de Louis-Philippe, savoir : le *National*, en publiant dans le numéro du 20 septembre dernier un article commençant par ces mots : *On lit dans la* Presse ; et la *Gazette de France*, en insérant le même jour un article commençant ainsi : *La déclaration du* National.

La *Gazette* est en outre prévenue d'avoir commis le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, dans un autre article publié le même jour et intitulé : *Situation*.

— Ces jours derniers, M. le duc de Rauzan, président du comité des récompenses de la société générale internationale des naufrages, a remis cinq médailles d'honneur en argent à cinq braves sauveteurs de la Seine, les sieurs Courtellemont, Duchene, Ponsot, Henri et Boulanger, auxquels seize personnes doivent la vie.

— M. James de Rothschild vient d'être nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— Les cours et les tribunaux, la cour des comptes, la Bourse et le conseil d'État resteront fermés samedi à cause du premier jour de l'an.

— La femme de Boucheron, condamné par arrêt de la cour des pairs à dix ans de détention, a été arrêtée, le 27 de ce mois, sous prévention de vol et écrouée le même jour à la prison de Saint-Lazare.

— La correspondance du *Sud* de Marseille lui annonce que ce qui empêche le général Bugeaud de prendre son congé, c'est l'état complet d'anarchie des tribus de la province d'Oran, qui jusqu'ici étoient soumises à Abd-el-Kader. Le général Changarnier a été envoyé dans cette province, et l'on a les plus grandes espérances d'une pacification complète et prochaine.

— Plusieurs razzias entreprises sur divers points ont complétement réussi.

— Un événement malheureux s'est passé dans la plaine d'Alger. Il paroît que plus de trente ouvriers, occupés aux travaux du fossé de ceinture, ont été

enlevés par les Arabes. Des troupes sont parties immédiatement pour aller à la recherche de nos malheureux compatriotes.

— Le conseil colonial de la Guadeloupe a discuté la proposition faite par l'un de ses membres, qui tendoit à faire prononcer la mise en accusation du ministre de la marine pour avoir porté atteinte aux droits des colonies en contresignant la loi du 25 juin dernier, relative à leur régime financier.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sieur Bodin maire de Pouillé, qui avoit été suspendu de ses fonctions par arrêté de M. Gauja, préfet de la Vendée, pour avoir affiché les publications du mariage de sa fille avec le sieur Guicheteau, vient d'être définitivement révoqué par ordonnance du 18 décembre.

— La cour royale de Limoges s'est déclarée compétente dans le procès intenté par M. Bourdeau à la *Gazette du Centre* et au *Progressif* de Limoges.

La cour a ensuite évoqué l'affaire, quant au fond, et a condamné la *Gazette du Centre* à 6,000 fr. et le *Progressif* à 1,500 fr. de dommages-intérêts, et tous deux aux dépens.

Les neuf dixièmes de la somme que la *Gazette du Centre* devra payer seront payés par M. Arthur Laguéronnière, gérant de ce journal, et un dixième par l'imprimeur.

Les neuf dixièmes de la somme que devra payer le *Progressif* seront payés par M. Gaudy, gérant de ce journal, et un dixième par l'imprimeur.

La contrainte par corps est fixée à un an.

La cour a, en outre, ordonné l'insertion de l'arrêt dans la *Gazette du Centre*, le *Progressif* et l'*Ordre*, dans cinq journaux du département et dans quatre journaux de Paris.

— Les prévenus du Crest ont été condamnés à différentes peines par le tribunal de Clermont, jugeant correctionnellement. Trois seulement ont été acquittés.

— Onze à douze maisons de la commune de Gordes (Vaucluse), construites sur un banc de rocher, se sont écroulées dans la nuit du 19 au 20, par la chute d'une partie de rocher qui s'est détachée de la masse. Personne n'a péri, grâce à l'éveil donné à temps.

EXTERIEUR.

Dans la séance de la chambre des représentans belges, du 28 novembre, M. Desmanet de Biesne a interpellé le ministère au sujet des négociations commerciales avec la France, et a demandé si ces négociations amèneroient une modification dans les tarifs. M. le ministre des affaires étrangères a répondu qu'aucun fait nouveau n'étoit survenu dans la poursuite des négociations; que nécessairement, si elles arrivoient à une conclusion, leur premier effet seroit un changement dans les tarifs, et qu'il entretenoit toujours l'espoir qu'il avoit exprimé récemment.

— La seconde chambre du conseil du tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles a statué relativement aux prévenus dans l'affaire du complot contre la sureté de l'Etat.

Elle a ordonné que les nommés Vandermeeren, J. D. Vandersmissen, Parys, H. J. Vandersmissen, Graves, Creben, Roczynski, Parent, Van den Plas, E. L. A. Vandersmissen, Verpraet, Van den Elsken, Van Laethem, Chaumont, seroient pris au corps et conduits dans la maison de justice qui seroit désignée par la cour d'appel séant à Bruxelles.

Elle a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à poursuivre contre Feigneux, Meldepenningen, Daine, Castillon, du Portal, Duguasco, Vanswae, Vandewalle et Kessels.

— Le gouvernement autrichien a déclaré qu'il prendroit à sa charge l'exécution de toutes les grandes lignes de chemin de fer dans le royaume.

— Le mariage du prince royal de Sar-

daigne, qui doit avoir lieu prochainement, donne déjà un air de fête à la ville de Turin. S. M. Charles-Albert veut qu'une magnificence toute royale préside aux grandes fêtes qui se préparent : il vient d'ordonner que le palais et toutes ses dépendances soient immédiatement disposés pour être éclairés à l'intérieur et à l'extérieur au moyen du gaz, quoique la ville ne soit pas encore dotée de ce mode d'éclairage.

— Les nouvelles de Véra-Cruz, en date du 7 novembre, et de Mexico, du 1er, annoncent que le pays avoit repris quelque tranquillité sous le gouvernement de Santa-Anna.

CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS.

Message du président.

La vingt-septième session du congrès américain a été ouverte à Washington le 6 décembre. Le paquebot *Emerald*, parti de New-York le 9 du même mois, nous apporte le message du président, M. John Tyler.

La longue étendue de ce document ne nous permet pas de le donner en entier. Nous devons donc nous borner à indiquer sommairement ses principales divisions, en exposant avec plus de détails celles de ses parties auxquelles les circonstances du moment donnent une importance particulière.

Après avoir remercié la providence des bienfaits dont elle comble pays, le message arrive à l'affaire Mac-Leod, annonce l'acquittement de cet officier, et fait observer que cette solution est la meilleure réponse à la note du gouvernement anglais, qui réclamoit la liberté de Mac-Leod, en prenant sur sa responsabilité l'action dont il étoit accusé.

Au sujet du colonel Grogan, arrêté sur le territoire de l'Union par un parti de Hauts-Canadiens, et relâché par les autorités anglaises, il déclare que les explications ont été satisfaisantes.

Il regrette d'annoncer que l'affaire du steamer *la Caroline* n'est pas aussi près de sa conclusion. Que ce navire ait été employé hostilement contre le Canada ou qu'il ait seulement servi aux transports, cela ne change rien à la question. Dans aucun cas, le gouvernement ne peut permettre à une autorité étrangère de violer son territoire, soit pour arrêter un individu, soit pour détruire une propriété. Un pareil principe conduiroit inévitablement à la guerre, et c'est pour l'éviter que l'Union refuse de le reconnoître. Les négociations seront mises sous les yeux du congrès, et il espère que l'Angleterre reconnoîtra la nécessité de renoncer à user de ce précédent comme règle de conduite.

« Je soumettrai aussi au congrès américain, la correspondance qui a eu lieu entre le ministre américain à la cour de Saint-James, M. Stevenson, et le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, au sujet du droit réclamé par ce gouvernement de visiter et d'arrêter les bâtimens naviguant sous pavillon américain et faisant un commerce légitime dans les mers d'Afrique. Nos intérêts commerciaux dans ces parages ont pris une grande extension, et le devoir du gouvernement est de les protéger contre toute interruption vexatoire et inutile.

» Quelque désireux que soient les Etats-Unis de voir aboli le trafic des esclaves, ils ne peuvent souffrir des altérations dans le code maritime pour le bon plaisir ou la volonté d'autres gouvernemens. Nous dénions le droit d'en connoître, à chacune comme à toutes les nations de la terre, sans notre consentement. Nous réclamons celui d'avoir notre voix dans les amendemens ou altérations qui pourroient être proposés à ce code. Et quand un gouvernement étranger nous donne à entendre, comme c'est ici le cas, que ses traités avec les autres peuples ne peuvent être exécutés sans l'établissement et la consolidation des nouveaux principes de police maritime, nous devons employer un langage qui ne soit susceptible ni d'équivoque ni de méprise.

» Les citoyens américains faisant un commerce légal dans les mers d'Afrique, sous le pavillon national, ne sont pas responsables de l'abus ou de l'usage illégitime que d'autres peuvent en faire, et ne peuvent justement, sous prétexte de pareils abus, être interrompus, molestés ou arrêtés tant qu'ils sont sur l'Océan; et s'ils le sont dans le cours d'un voyage bonnête, accompli selon les usages et sans violer les lois, ils ont irréfragablement droit à

être indemnisés. Les Etats-Unis ont manifesté d'une manière non suspecte leur répugnance pour le trafic des noirs. S'ils doivent maintenant entrer dans un traité contenant des stipulations mutuelles à ce sujet, c'est une question qui demande de mûres réflexions.

» Ce qui est certain, c'est que si le droit d'arrêter les navires américains dans la haute mer peut être justifié comme une nécessité résultant de traités existant entre d'autres nations, ce même prétexte peut être étendu par les nouvelles stipulations de nouveaux traités auxquels les Etats-Unis ne peuvent pas participer. Ils ne cesseront de poursuivre auprès de la Grande-Bretagne pleine et entière réparation pour tous les dommages que les citoyens ont, jusqu'ici, soufferts, ou souffriront dorénavant en vertu de droits dont ce gouvernement ne reconnoît ni la légitimité ni la convenance. »

Après cette déclaration, le message appelle l'attention du congrès sur des modifications à apporter aux lois sur le trafic des noirs.

Il regrette que la question de délimitation des frontières fasse peu de progrès. Cela ne provient pas, cependant, d'un mauvais vouloir qui se seroit manifesté entre les deux puissances; l'une et l'autre désirent hâter la solution et régler le point en litige aussitôt que possible. Il espère annoncer dans le cours de la session que l'affaire a fait un pas.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les relations avec les petits Etats d'Amérique, le message expose l'état des finances. Le revenu de la présente année est estimé à 30 millions 400,000 dol., et les dépenses à 33 millions dol. Au 1er janvier dernier, il y avoit dans le trésor un boni de 987,305 dol.; à la même époque, l'année 1842, il y aura un déficit de 627,558 dol.

En traitant des tarifs, il exprime son désir que le montant du revenu nécessaire pour pourvoir aux charges du gouvernement soit perçu de manière à être aussi favorable que possible aux manufactures nationales. Il expose un projet fiscal consistant à établir à Washington un bureau de contrôle avec des agences sur les principaux points commerciaux, et partout où le congrès voudra, pour la sûreté des dépôts et des paiemens du trésor public.

Le président exprime son regret d'avoir différé d'opinion avec le congrès au sujet des établissemens financiers, mais ce qui s'est passé depuis lors n'a fait que l'affermir dans son opinion.

« Je ne saurois, dans ces circonstances, m'empêcher de toucher un mot des dettes que plusieurs des Etats ont contractées à l'étranger. Le montant de ces dettes, qui ne s'élève pas à moins de 200,000,000 de dollars, a été, en grande partie, appliqué à des travaux d'amélioration qui sont destinés à donner plus tard une plus grande extension à leur prospérité et à leurs richesses. A cet égard, les Etats sont seuls responsables. Je ne puis faire davantage que d'exprimer mon opinion, que chaque Etat se regardera comme obligé, par des considérations d'honneur, aussi bien que d'intérêt, de remplir ses engagemens avec ponctualité. »

Au sujet des mesures militaires à prendre, le message recommande l'établissement d'une chaîne de postes armés, depuis Council Bluffs jusqu'au rivage de la mer Pacifique, en dedans des frontières. Arrivant à la marine, il s'exprime ainsi :

« Le rapport du secrétaire de la marine vous mettra au courant de la situation de cette arme importante de la défense nationale. Tous vos efforts doivent tendre à ajouter à son efficacité, et je ne saurois insister trop fortement auprès de vous, pour que des allocations libérales soient affectées à cette branche du service public.

» Des considérations du plus haut caractère existent pour l'adoption de cette marche politique. L'étendue de nos frontières maritimes exige une protection pour laquelle un effectif assez considérable est nécessaire. Nous ne visons pas aux conquêtes et ne nous proposons pas de disputer à qui que ce soit la suprématie sur mer; mais il est dû à l'honneur, non moins qu'à la sécurité du peuple des Etats-Unis, qu'aucune nation ne puisse se permettre d'envahir à son plaisir nos eaux, et de mettre nos villes et nos villages à feu et au pillage.

» L'économie dans tous les services publics, c'est le devoir de tous les agens du peuple; mais la parcimonie seule pourroit faire refuser les moyens nécessaires pour la protection de nos foyers domestiques et de notre honneur national. Je

recommande ardemment au congrès de s'abstenir de toute dépense pour des objets qui ne sont pas absolument indispensables; mais je prends sur moi-même, sans un moment d'hésitation, toute la responsabilité de lui recommander l'accroissement et le prompt armement de cette brave marine qui a brillé sur toutes les mers par ses victoires et a répandu une gloire impérissable sur le pays. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 30 décembre.

M. Sapey, président d'âge, monte au fauteuil à deux heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce que le bureau a procédé à la formation d'une liste de trois candidats, entre lesquels la chambre choisira par scrutin un messager d'Etat. Les candidats sont : MM. Larchevêque, chef des huissiers de la chambre ; Duponceau et Pougny, huissiers.

M. Armand (du Pas-de-Calais) écrit pour demander un congé. Accordé.

Il est procédé à un scrutin de liste pour l'élection des 3e et 4e secrétaires de la chambre. Cette opération donne le résultat suivant : Votans 286 ; majorité absolue, 144 ; M. de l'Espée a obtenu 150 voix, M. Havin 123, M. Lanyer 117, M. de Sivry 94, M. de Sahune 18, M. Lacrosse 14, M. Pierron 12.

M. de l'Espée ayant seul obtenu la majorité est proclamé secrétaire.

Un scrutin de ballottage a lieu entre MM. Havin et Lanyer pour la place de 4e secrétaire. Voici le résultat de ce scrutin : Votans 286 ; M. Havin a obtenu 162 suffrages, M. Lanyer 83, voix perdues, 9 ; M. Havin est proclamé 4e secrétaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 31.

M. Sapey, président d'âge, prend la parole, et adresse des remercîmens à la chambre pour le bienveillant appui qu'elle lui a accordé, ainsi qu'à ses collaborateurs. Il invite ensuite M. le président et MM. les secrétaires définitifs à prendre leur place au bureau.

M. Sauzet monte au fauteuil, et prononce quelques mots pour remercier la chambre de l'avoir pour la quatrième fois élevé à la présidence ; il se rendra digne de la confiance de la chambre par son impartialité et son zèle à protéger l'inviolabilité de la tribune.

M. le président tire au sort la grande députation chargée d'aller complimenter Louis-Philippe à l'occasion du jour de l'an.

La nomination d'un messager d'Etat est ajournée parce que la chambre n'est pas en nombre.

MM. les députés seront convoqués à domicile pour la prochaine séance.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 31 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 78 fr. 70 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 632 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3537.

MARDI 4 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE SUR LA VIE DE M. PICOT.

(Quatrième article.)

Avec les princes légitimes, la liberté avoit reparu sur le sol de la France. M. Le Clere père en profita pour publier l'*Ami de la Religion et du Roi*, journal ecclésiastique, politique et littéraire, dont le titre répondit aux sentimens religieux et monarchiques qui se manifestoient avec tant de vivacité. M. Picot, chargé de la rédaction de ce nouveau recueil, en fit paroître le premier numéro le 20 avril 1814, et un article *sur la Providence dans la dernière révolution* ouvrit la série de ces appréciations judicieuses que l'habile rédacteur, alors dans toute la force de l'âge et dans toute la vigueur de son talent, devoit multiplier pendant vingt-six années. Journal ecclésiastique, l'*Ami de la Religion* devint, sous sa direction, l'organe du clergé, dont les plumes les plus illustres lui apportoient successivement un précieux tribut. Cette publication fut interrompue durant les Cent-Jours; mais on la reprit le 12 avril 1815, pour la continuer sans interruption nouvelle.

L'année 1815 vit paroître les trois premiers volumes de la seconde édition des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*. Sans changer le plan de son ouvrage, l'auteur y avoit fait des additions importantes. Les considérations sur l'état de la religion et de l'Eglise au commencement du XVIIIe siècle, par où il entroit en matière, se trouvoient développées et divisées en trois parties: au lieu d'une esquisse, M. Picot présentoit un tableau.

Dans le corps des *Mémoires*, il donnoit cette fois de curieux détails sur les Eglises étrangères, et à l'histoire de la religion il méloit celle des livres philosophiques dont l'influence avoit provoqué d'effroyables catastrophes; guerre, en effet, plus terrible dans ses procédés et plus dangereuse dans ses résultats que celle que les Ariens ou les prétendus réformateurs du XVIe siècle firent autrefois à l'Eglise.

Libre enfin de dire la vérité, non-seulement M. Picot rectifia les erreurs ou remplit les lacunes qu'il avoit été obligé de laisser dans le récit des événemens qui se rattachoient aux cinq premières années du siècle actuel, mais il poursuivit son récit jusqu'à la fin de 1815, mettant les hommes et les faits sous leur véritable jour, sans oublier toutefois les égards que prescrit la modération et la juste mesure avec laquelle il convient de parler de personnages récens.

M. Picot aimoit surtout à ramener les événemens à leurs causes, et la biographie, élément principal de l'histoire, en devenoit à ses yeux l'appendice obligé. Comme supplément aux trois volumes donnés en 1815, il en publia, l'année suivante, un quatrième, qui comprenoit la liste chronologique des écrivains du XVIIIe siècle, considérés principalement sous le rapport religieux,

soit qu'ils eussent appartenu à la religion catholique ou aux autres communions chrétiennes, soit qu'ils eussent été favorables ou contraires à la révélation. Ce travail, entièrement neuf, étoit d'autant plus nécessaire que, dans la plupart des dictionnaires historiques publiés jusqu'alors, la partie ecclésiastique étoit traitée avec beaucoup de négligence et d'inexactitude.

Il falloit être doué d'une singulière aptitude aux exercices de l'esprit pour faire marcher de front une publication de cette importance avec un journal bis-hebdomadaire, qui réclamoit une application presque constante.

Parmi les coopérateurs bienveillans de l'*Ami de la Religion et du Roi*, nous devons nommer l'abbé Frayssinous, célèbre auteur des conférences de Saint-Sulpice, et l'abbé F. de La Mennais, dont la liaison avec M. Picot fut long-temps intime.

A trente-quatre ans, ce dernier n'étoit pas encore ordonné prêtre. Mais un jour il vint faire part de sa résolution à son ami. M. Picot le félicitoit. « Et vous, reprit M. de La Mennais, ne vous déciderez-vous pas à embrasser le même parti? » La santé, l'âge et les travaux de M. Picot dans une position où il pouvoit rendre des services à l'Eglise, furent les motifs qu'il allégua à son interlocuteur. « Vous avez tort, » répliqua celui-ci; et les paroles qu'il ajouta à ces premiers mots firent comprendre à M. Picot qu'à la veille de monter à l'autel M. de La Mennais eût peut-être mieux fait de n'en pas franchir les degrés. Le sacerdoce n'est qu'une charge qu'on ne sauroit s'imposer sans crainte; et bien grande est l'illusion de celui qui, à côté de la responsabilité qu'il accepte, entrevoit un mobile pour des succès littéraires.

Mais déjà M. de La Mennais étoit presque tout entier à sa gloire comme penseur et comme écrivain. Déjà il s'enivroit de sa parole, importuné de la réputation des celébrités contemporaines qui, telles que l'abbé Frayssinous, occupoient l'opinion publique, ou des célébrités historiques qui, telles que Bossuet, étoient depuis long-temps en possession des hommages de la postérité. Au milieu d'une discussion assez vive sur le génie, M. Picot demanda à M. de La Mennais s'il en reconnoissoit à Bossuet. « De l'érudition, de l'esprit, sans doute, répondit ce dernier : mais Bossuet n'avoit pas de génie.—Comment ! Bossuet n'avoit pas de génie ? — Non, le génie invente, et Bossuet n'a rien inventé. » M. Picot, en rapportant ce trait de M. de La Mennais, qui refusoit le génie à l'aigle de Meaux, faisoit remarquer avec à-propos qu'il est des *inventions* malheureuses désavouées par la foi et foudroyées par le Saint-Siége.

Tout en s'affligeant de voir son ami préoccupé sans mesure de l'éclat de ses destinées littéraires, M. Picot lui demeuroit profondément attaché. Il est vrai qu'à une tête ardente, M. de La Mennais allioit un cœur excellent, dont la vive sensibilité s'épancha de la manière la plus touchante à la nouvelle de la mort d'un frère, qui fut enlevé pendant un voyage sur mer, et de la mort non moins inattendue d'un jeune Anglais que M. de La Mennais avoit eu le bonheur de convertir pendant son séjour à Londres. M. Pi-

cot rappeloit souvent ces deux traits, car il avoit la mémoire du cœur.

La plus douce confiance présidoit aux promenades solitaires des deux amis. Pendant ces excursions, délassement nécessaire d'un travail persévérant, M. de La Mennais lisoit ou récitoit à M. Picot des fragmens du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Auditeur charmé, ce dernier encourageoit l'auteur par son approbation. Ces communications furent souvent répétées. M. Picot connut ainsi le volume presque entier, avant que le public fût admis à le lire.

Il avoit prédit un succès : ce succès éblouit M. de La Mennais, et l'enthousiasme dont ce dernier étoit l'objet, réagissant sur son caractère, les relations des deux amis ne furent plus aussi suivies. Désormais, pour arriver à l'auteur dont l'astre venoit de se lever radieux, il falloit fendre la presse de ses jeunes admirateurs. La flatterie faisoit oublier les droits de l'amitié. Elle ne retrouvoit l'ascendant d'autrefois que dans des réunions à l'écart, qu'on eût multipliées naguère, qu'on fuyoit presque maintenant. « Oui, répétoit M. Picot avec une douloureuse énergie, ce sont les flatteurs, les imprudens amis, les louanges excessives qui ont perdu M. de La Mennais : l'adulation lui a tourné la tête. »

Avant la publication du premier volume, l'auteur de l'*Essai* ne souffroit pas volontiers la contradiction : après, il crut que son jugement étoit un oracle infaillible. Dès-lors, on dut se résigner ou à l'approuver ou à se taire. Ce fut, pour quelques-uns, un motif de se retirer, en l'abandonnant à sa présomption. M. Picot, plus indulgent, ne s'éloigna pas.

M. de La Mennais composoit un volume nouveau, où il jetoit, selon son expression favorite d'alors, les fondemens de sa philosophie, lorsqu'il proposa à son ami une longue promenade. Loin du tumulte de Paris, il tira de sa poche un gros cahier : c'étoit en germe le second volume. L'auteur n'y faisoit quartier à aucun des philosophes qui l'avoient précédé ; il y traitoit surtout Descartes avec une hauteur dédaigneuse ; il s'y plaçoit sans façon au-dessus de tous les rois de l'intelligence. Etonné, mais prudent malgré son émotion : « Que vous en semble? hasarda M. Picot. N'allez-vous pas trop loin? — J'ai dû suivre la vérité dans ses hauteurs, lui fut-il répondu, et la poursuivre dans ses dernières conséquences. » On revenoit. M. Picot arrêta son ami pour lui adresser encore quelques observations et l'engager, dans l'intérêt de sa gloire comme dans celui de la vérité, à modifier son système. M. de La Mennais garda d'abord le silence; il parut réfléchir : « Monsieur, dit-il enfin avec vivacité, je ferai un troisième volume pour vous répondre. Là vous aurez toutes les explications désirables. » Cette promenade fut la dernière.

La vieille certitude sur laquelle le genre humain reposoit sa foi, trouva des défenseurs ; les séminaires s'émurent ; et les professeurs de philosophie attaquèrent devant leurs élèves et réfutèrent en forme le système de M. de La Mennais. Mais la division se mit dans le camp du Seigneur ; il se forma un parti *lamennaisien* ; et on vit renaî-

tre chez ses adhérens toute l'ardeur qui animoit naguère d'autres novateurs, disciples de Jansénius. L'*Ami de la Religion et du Roi* ne pouvoit se dispenser d'émettre un avis : il parla après toutes les autres feuilles, car il lui coûtoit de parler. Une lettre, écrite par M. Picot le 12 septembre 1840, à un jeune écrivain qu'il encourageoit de sa bienveillance, montrera jusqu'où alla la modération que lui inspiroit l'amitié. « M. l'archevêque de..., alors évêque de..., y dit-il, m'envoya dans le temps quelque chose contre M. de La Mennais : je le priai de me dispenser de l'insérer, parce que je ne voulois pas aigrir un homme qui n'avoit pas encore tout-à-fait jeté le masque. » On n'en a pas moins accusé M. Picot d'avoir, par une critique incessante, poussé le novateur vers l'abîme. « M. l'évêque de..., ajoute-t-il dans la lettre citée, ayant su le reproche qu'on me faisoit, m'écrivit que lui et plusieurs de ses collègues m'en avoient fait longtemps un tout contraire : ils trouvoient que je ménageois trop un homme dont l'orgueil s'exaltoit de plus en plus. » Cependant, les écrits de M. de La Mennais devenant de jour en jour plus intolérables, les ménagemens étoient impossibles : « Je crus, disoit M. Picot, qu'y persévérer plus long-temps seroit trahir la cause de l'Eglise. » Il parla donc, et sa voix, écho de celle des évêques, détacha du parti de M. de La Mennais une foule d'esprits abusés : service signalé dont l'Eglise de France doit tenir compte à sa mémoire, mais hardiesse qui fut, pour l'*Ami de la Religion et du Roi*, une source de contradictions. Des feuilles rivales, le *Mémorial catholique* et plus tard l'*Avenir*, l'attaquèrent, et tel des amis de M. de La Mennais, espèce de commis-voyageur du parti, ne dédaigna pas de colporter de diocèse en diocèse les préventions de l'amour-propre blessé. M. Picot n'avoit pas voulu s'avancer jusqu'à l'erreur : on accusa son zèle *retardataire* de *rétrograder* dans l'*ornière* des *préjugés*.

« Et ce qu'il y a de plus piquant, disoit souvent M. Picot, avec ce fin sourire qu'on lui a connu, c'est que ces hommes qui ont pris à tâche de décrier le Journal et mes opinions, d'un bout de la France à l'autre, s'en vont proclamant partout que je répondrai devant Dieu des retraites, des prédications et de la confiance des évêques que je leur ai enlevées. »

Impassible devant l'injure, le rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* vit passer et s'évanouir les feuilles qui menaçoient vainement son Journal ; il entendit et oublia les éclats d'une colère impuissante ; et, généreux envers celui qui n'avoit point perdu à ses yeux les droits d'une ancienne amitié, il refusa, dans ces derniers temps, d'admettre la critique d'un libelle de M. de La Mennais. « J'ai de la répugnance à parler de lui, dit M. Picot à l'auteur de cet article. A quoi bon l'attaquer maintenant? Je ne l'ai jamais fait qu'à regret ; et, aujourd'hui qu'il est tombé si bas, son malheur est pour moi un nouveau motif de me taire ; car enfin j'ai été son ami. »

Contraste bizarre! Pendant que les partisans de M. de La Mennais mêloient à leurs reproches contre M. Picot celui de ne défendre qu'avec tiédeur les droits du Siége apostolique, les jansénistes, auxquels l'habile rédacteur fit une guerre

constante depuis l'établissement du Journal jusqu'à sa retraite, l'appeloient la *trompette de l'ultramontanisme*. Tabaraud fut, dans ce parti décrié, le principal objet des traits de M. Picot.

Après la haine des jansénistes, le rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* avoit surtout mérité celle des intrus et autres constitutionnels. Parmi ces derniers se distinguoit le fameux Grégoire.

« J'ai toujours aimé, racontoit M. Picot, à me trouver face à face avec les personnes que je savois être courroucées contre moi, ou plutôt contre mes critiques de leurs ouvrages ou de leurs actes. Longtemps je cherchai l'occasion de rencontrer l'évêque de Loir-et-Cher, le conventionnel Grégoire, qui ne m'aimoit pas le moins du monde.

» Un vendredi de la Semaine sainte, de fort bon matin, j'étois allé prier au tombeau dans l'église des Carmes. Après mes dévotions, je me levois pour sortir, quand je fus frappé de voir, agenouillé non loin de moi, un vieillard dont la douillette violette sembloit indiquer un évêque. En se levant au même instant, le personnage me laissa apercevoir son anneau et sa croix. Grégoire aimoit à ne pas quitter ces insignes, et il ne pardonna jamais à Buonaparte de l'avoir contraint de paroître devant lui avec l'épée de sénateur, lui refusant ainsi le caractère épiscopal auquel il tenoit singulièrement. A pareil jour, et dans cette église des Carmes inondée du sang de tant de saints pontifes immolés par les amis de l'évêque constitutionnel, je crus devoir saisir cette occasion de connoître ses sentimens actuels. Peut-être, me disois-je, touché de son recueillement en la présence de N. S. Jésus-Christ, peut-être que sa foi aura adouci ses opinions rebelles. Je le devançai au bénitier, et lui présentai l'eau bénite, qu'il accepta en fixant sur moi un œil très-vif et peu engageant. *Bonjour, monsieur l'abbé*, lui dis-je, dès que nous nous trouvâmes dans la cour. *Insolent!* me répondit-il; *sachez que je suis l'ancien évêque de Blois*. Et, se rapprochant d'une personne âgée qui paroissoit à son service, il refusa de continuer la conversation. M'avoit-il reconnu? Je l'ignore; et j'ignorois également que c'étoit provoquer chez lui l'irritation la plus ardente que de ne pas l'appeler *Monseigneur*. On sait qu'à sa dernière heure, il n'a pas mieux accueilli les ministres fidèles qui vouloient réconcilier son ame avec l'Eglise. Et pourtant j'avois bien désiré pour lui cette paix... »

Si l'animadversion des jansénistes, des constitutionnels et des partisans extrêmes de M. de La Mennais poursuivoit M. Picot, il étoit amplement dédommagé de ces contradictions par l'approbation du Saint-Siége. Son attachement pour le pontife romain, successeur de Pierre, tenoit de l'affection filiale : aussi les témoignages de satisfaction qui lui vinrent du centre de la catholicité remuèrent bien plus son cœur qu'ils ne flattèrent sa vanité. Il envioit le bonheur de ceux qui alloient à Rome, les y suivoit en esprit, au retour écoutoit leurs récits avec un vif intérêt, et ce fut pour lui un sacrifice pénible de n'avoir pu porter ses hommages au pied de la chaire éternelle.

Au reste, le cardinal de Bausset a pris soin, dès 1820 (1), de venger M. Picot des reproches si opposés de ses adversaires, en disant que le rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* étoit « connu par son attachement inébranlable aux saines doctrines et par une instruction devenue bien rare dans les matières ecclésiastiques. » Ce jugement, sous la plume d'un tel écrivain, étoit pro-

(1) Notice historique sur M. l'abbé Legris-Duval, p. 8.

pre assurément à consoler M. Picot.

Ce que nous venons de dire suffit pour montrer comment son Journal, dans la spécialité ecclésiastique et littéraire, justifioit le titre d'*Ami de la Religion*. Dans la spécialité politique, il ne justifioit pas moins celui d'*Ami du Roi*. Dévoué du fond de l'ame à cette auguste famille des Bourbons que le libéralisme ne poursuivoit qu'en haine de la foi, M. Picot nous racontoit qu'à l'époque de la naissance de M. le duc de Bordeaux, il s'étoit rendu, plein de joie, chez M. le nonce Macchi. *Un enfant vient de naître à l'Europe*, dit-il au prélat, dont la physionomie rayonna tout à coup à ce mot heureux. Sortie du cœur de M. Picot pour se graver dans le souvenir du nonce, cette parole se retrouva dans le discours de félicitation adressé par le prélat à Louis XVIII, car il y salua le jeune Henri du nom d'*Enfant de l'Europe*.

(La fin au prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mardi, fête de saint Thomas, le P. de Bagnaja a prononcé au Vatican son troisième et dernier discours.

— Les honneurs funèbres ont été rendus à la mémoire du cardinal Della Porta Rodiani, et l'église de Sainte-Suzanne, son titre presbytéral, a reçu sa dépouille mortelle.

— Le 22 décembre, M. l'abbé Dupanloup a été présenté à Sa Sainteté par le R. P. de Geramb, abbé de la Trappe.

— Le consistoire aura lieu probablement le lundi 17 janvier. On assure, et ce bruit paroît fondé, que Sa Sainteté y proclamera cardinaux Mgr Acton, auditeur-général de la chambre, Mgr Vanicelli Casoni, gouverneur de Rome, Mgr Massimo, majordome, et Mgr Corsi. Il y aura un autre consistoire le 20 janvier.

PARIS. — On lit dans le *Moniteur* du 3 janvier :

« Nous rétablissons ici le discours adressé au roi par M. l'Archevêque de Paris le 31 décembre, et la réponse de Sa Majesté.

Discours de M. l'Archevêque de Paris.

« Sire,

» En venant offrir au roi nos hommages, nous n'obéissons pas seulement à de hautes convenances, nous venons lui apporter l'expression de ce profond respect pour la puissance royale, si clairement recommandé par les enseignemens du christianisme. C'est un devoir qu'il a consacré, en même temps qu'il déposoit dans le cœur de nos ancêtres l'amour d'une sage liberté.

» Plus cette liberté s'est développée, et plus il semble nécessaire à ceux qui lui sont dévoués et qui en ont la véritable intelligence, d'honorer le pouvoir et de professer hautement leur soumission aux lois. Le clergé de Paris est convaincu, comme tous les hommes éclairés, que la paix et le bonheur de la France sont à ce prix.

» Nous prions le roi d'agréer avec bonté ces sentimens, ainsi que les vœux sincères que nous formons pour son bonheur et pour celui de son auguste famille. »

» Le roi a répondu :

« Vous connoissez les efforts que je n'ai cessé de faire, et que je continuerai tant qu'il y aura vie en moi, pour que la religion soit honorée, vénérée et chérie, et pour que le clergé trouve sous mon gouvernement l'appui et la position dont il a besoin pour faire tout le bien que j'attends de lui dans l'intérêt de la France et de l'Eglise. C'est en prêchant les sages maximes que vous venez de rappeler, que nous pouvons espérer de calmer les passions, de rallier les esprits, et d'ins-

pirer à tous cette confiance que le clergé, par son respect pour la puissance royale, par son dévouement à nos institutions, contribuera à la tranquillité et au bonheur de notre commune patrie. Tels sont les vœux que je forme, et je m'unis à vous pour rendre grâces à Dieu de la protection toute spéciale dont il couvre la France, et qui s'est si souvent étendue sur ma famille et sur moi. »

— Le lundi 3 janvier, fête de sainte Geneviève, patronne de Paris, M. l'abbé Gros, archidiacre, a officié toute la journée à Saint-Etienne-du-Mont, et M. l'Archevêque a donné le salut solennel.

Pendant la neuvaine, les offices sont célébrés ainsi qu'il suit :

La messe de communion, à 9 heures, est dite, le 4, par M. le curé de Saint-Germain-des-Prés; le 5, par M. le curé de Saint-Sulpice; le 6, par M. le curé de Saint-Eustache; le vendredi 7, par M. l'Archevêque; le 8, par M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; le 10, par M. le curé de Saint-Séverin; le 11, par M. le curé de Saint-Médard.

A la grand'messe, célébrée à 11 heures, se rendent, savoir : le mardi 4, M. le curé de Montreuil et son clergé; le 5, MM. les curés de Pantin, Charonne, Romainville, des Prés-Saint-Gervais, Noisy-le-Sec, Baubigny, Drancy, le Bourget, Bagnolet et Bondy; le 6, MM. les curés de Villejuif, Choisy-le-Roi, Ivry, Chevilly, Vitry, Thiais, Orly, Arcueil, Gentilly, Fresne et Lay; le 7, MM. les curés de Vaugirard, Vanvres, Grenelle, Issy, Clamart; le 8, MM. les curés de Montmartre, Asnières, Clichy, Aubervilliers-les-Vertus et Saint-Ouen; le 10, MM. les curés de Conflans, Maisons-Alfort, Saint-Maur, Saint-Mandé, Bercy, Saint-Maurice, Nogent, Champigny et Brie-sur-Marne; le 11, M. le curé de Belleville et son clergé.

Le 9, jour de l'Epiphanie, l'office sera célébré par M. Ansoure, archidiacre, et le salut donné par M. l'internonce apostolique.

Le 3 et le 9, sermon par M. l'abbé Demaire, missionnaire apostolique et chanoine honoraire de Strasbourg.

La neuvaine sera close par une procession solennelle au tombeau de sainte Geneviève.

— Plusieurs journaux publient, en ce moment, des extraits d'une éloquente Lettre pastorale donnée par M. l'évêque de Montpellier à l'occasion du Carême dernier. Nous en avons parlé, le 6 avril 1841, dans notre N° 3420, auquel nos lecteurs pourront se reporter. C'est à tort que les journaux qui reproduisent ce beau Mandement supposent qu'il vient seulement de paroître.

Diocèse de Bordeaux. — Nous avons lu avec une vive douleur dans la *Guienne* la nouvelle suivante :

« M. le comte de Marcellus n'est plus... Avant-hier, 29 décembre, à sept heures du soir, cet homme excellent à tant de titres a quitté la terre pour un monde meilleur et pour lequel il étoit toujours prêt à partir. Si, dans les rangs élevés de la société, on se souvient qu'il fut député de la Gironde, pair de France et décoré de plusieurs ordres, on n'oubliera jamais en d'autres lieux qu'il fut constamment l'ami des pauvres et le soutien de tous ceux que visitoit l'adversité. A l'heure même où, entouré de sa famille, à Marcellus, il rendoit subitement son ame à Dieu, on distribuoit en son nom, à Bordeaux, à plusieurs familles indigentes, du pain, des légumes, des vêtemens et du bois. Il n'appartient qu'à ceux qu'une si attendrissante charité rendit l'objet de ses dernières pensées, de louer celui qui d'ailleurs avoit pris pour devise : *Ama nesciri.* »

M. de Marcellus nous honoroit

de sa bienveillance. Il nous avoit confié, il y a quelques années, le soin de surveiller la publication d'un de ses excellens ouvrages, et il vouloit bien nous continuer, pour l'*Ami de la Religion*, le concours que son amitié avoit prêté à M. Picot. Sa dernière lettre, qui nous est parvenue tout récemment, et qui contenoit un dernier hommage rendu à la mémoire de Mgr Frayssinous, ne nous permettoit pas de supposer que nous aurions si tôt à payer à la sienne le tribut de nos regrets et de notre admiration.

Diocèse de Luçon. — Nous avons fait pressentir, dans notre dernier numéro, la triste nouvelle que l'*Hermine* annonce en ces termes :

« M. l'abbé Deshayes, ancien curé d'Auray, et vicaire-général du diocèse de Vannes, vient de terminer, à l'âge de 76 ans, une carrière consacrée tout entière aux bonnes œuvres...

» La ville d'Auray, où il commença l'exercice du saint ministère, conservera long-temps le souvenir du bien qu'il y fit, et des utiles institutions dont il la dota. On peut citer, entre autres, l'Hôpital acquis et organisé par ses soins ; la Chartreuse, où de jeunes sourds-muets sont réunis pour y recevoir le bienfait de l'éducation ; le Collége érigé par lui, et devenu si florissant sous la direction des Pères de la Foi, auxquels il l'avoit confié.

» Nommé le 17 janvier 1821 supérieur-général des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, il montra dans ce poste important les talens d'un administrateur consommé, unis aux sentimens du père le plus tendre pour les nombreux membres des deux familles, que dans sa bonté la Providence avoit confiées à ses soins. Animé d'un zèle ardent qui ne lui permettoit pas de repos tant qu'il voyoit du bien à faire, il sut communiquer son infatigable activité à tout ce qui l'entouroit. Non content de continuer et de perfectionner l'ouvrage de ses prédécesseurs, et pénétré de l'esprit du saint fondateur de la communauté, qu'il prit en tout pour modèle, il créa une foule d'œuvres dont une seule déjà auroit suffi pour illustrer son administration. C'est à lui qu'on doit l'établissement à Saint-Laurent-sur-Sèvres, de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, pour l'éducation des enfans des campagnes ; la fondation des Sœurs de l'Instruction chrétienne de Saint-Gildas, établissement dirigé maintenant avec tant de zèle et de talent par l'un de nos vicaires-généraux, digne émule de M. l'abbé Deshayes. Il a fondé aussi à Saint-Laurent, il y a quelques années, une œuvre qui jette peu d'éclat, mais qui, par les immenses services qu'elle rend, mérite d'être offerte comme un modèle : c'est l'institution de la *Petite Providence*, où 72 enfans pauvres et abandonnés, recueillis par ses soins dans les campagnes, sont logés, nourris, vêtus, reçoivent une instruction chrétienne, et apprennent un état qui les met ensuite à l'abri du besoin.

» Faut il parler ici des innombrables travaux qu'il entreprit pour l'amélioration et la prospérité de la communauté qu'il gouverna pendant près de vingt-un ans avec tant de succès ? Qu'il nous suffise de dire que, sous sa paternelle administration, la congrégation des Filles de la Sagesse a pris un accroissement bien consolant pour la religion. Quinze cents religieuses, répandues dans près de 150 établissemens de tout genre, donnent au monde l'exemple de toutes les vertus, et apprennent aux plus indifférens jusqu'où peut aller le dévoûment quand il est inspiré par la charité.

» C'est dans ces travaux incessans que M. l'abbé Deshayes a consumé sa précieuse existence ; il en méditoit encore de nouveaux, que déjà ses forces, trahissant son zèle, lui faisoient pressentir que sa fin approchoit. Sa mort a dignement couronné une si belle vie. Il s'est endormi dans le Seigneur, le 28 de ce mois, à Saint-Laurent, au milieu de ses saintes

filles éplorées et de ses coopérateurs. Sa perte laisseroit inconsolables tous ceux qui eurent le bonheur de vivre sous sa direction, s'ils n'étoient relevés par l'idée qu'il est allé recevoir la récompense que tant de vertus lui ont méritée. »

Diocèse de Montpellier. — Mgr Thibault a préparé les fidèles de sa ville épiscopale aux fêtes de Noël, par une mission qui a été close le 24 décembre. Le prélat s'étoit réservé le soin de catéchiser la population pauvre de Montpellier. Tous les matins à cinq heures, il est monté en chaire pour vaquer à cette modeste fonction. L'intérêt que le pontife a su inspirer lui a attiré un nombre si grand d'auditeurs, qu'à peine l'église pouvoit les contenir. Les pauvres ne sont pas les seuls qui aient profité des instructions faites par Mgr Thibault. La classe élevée de la société a voulu également y participer, quoique l'heure de la réunion, fixée dans l'intérêt de la classe ouvrière, ne semblât point promettre son concours. M. l'abbé Combalot a secondé le prélat dans cet important ministère. Le missionnaire apostolique a prêché tous les soirs pendant la durée des saints exercices, et son éloquence vraiment populaire paroît avoir produit beaucoup de fruit.

Diocèse du Puy. — Nous avons dit dans un précédent numéro :

« Sur la demande de Mgr Darcimoles et du chapitre du Puy, Sa Sainteté Grégoire XVI vient de renouveler et de proroger à perpétuité le Jubilé particulier qui se célèbre de temps immémorial dans la cathédrale du Puy, toutes les fois que la fête de l'Annonciation coïncide avec le vendredi saint. En conséquence, ce Jubilé aura lieu en 1842 : il commencera le jeudi saint, après les deuxièmes vêpres, et durera douze jours. Mais, d'après la teneur du Bref, les autres années où aura lieu ce Jubilé, il ne durera que huit jours. Le dernier jubilé qui fut célébré canoniquement eut lieu en 1785 : on y compta près de 80,000 étrangers. En 1796, le Jubilé devoit encore avoir lieu, et il fut en effet publié par l'évêque intrus et par les magistrats qui régissoient le Puy à cette époque; mais le pape Pie VI (une faute d'impression nous avoit fait dire Pie VII) cassa et annula ce qu'avoit fait l'évêque schismatique et permit aux fidèles catholiques de gagner le Jubilé pendant l'octave du saint Sacrement. »

Aujourd'hui nous pouvons donner en latin et en français le bref que Sa Sainteté Grégoire XVI vient d'adresser à M. l'évêque du Puy, et qui confirme de la manière la plus positive le glorieux privilége attaché depuis un temps immémorial à l'antique église de Notre-Dame.

« GREGORIUS PP. XVI.

» Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem. Exponendum nobis curasti felicis recordationis Benedictum XIII, prædecessorem nostrum, per similes apostolicas litteras die v februarii MDCCXXVII datas, indulgentiam plenariam in formâ jubilæi à felicis memoriæ Gregorio XV pariter prædecessore nostro in perpetuum concessam omnibus et singulis utriusque sexûs Christi fidelibus verè pœnitentibus et confessis ac sacrâ communione refectis, et cathedralem ecclesiam Aniciensem visitantibus, ibiquè pro chris-

« GRÉGOIRE XVI, PAPE.

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Vous avez eu soin de nous exposer que Benoît XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, par de semblables lettres apostoliques, données le 5 février 1727, avoit confirmé l'indulgence plénière en forme de jubilé, accordée à perpétuité par Grégoire XV, notre prédécesseur aussi d'heureuse mémoire, à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, étant vraiment repentans, s'étant confessés, et ayant communié, visiteroient l'église cathédrale du Puy, et y prieroient avec piété pour la concorde

tianorum principum concordiâ, hæresenm extirpatione. ac sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione piè orantibus die festo Annuntiationis B. M. V. I., quandò festum istud in feriam sextam Parasceve incidisset, necnon intrà ejusdem festi octavam confirmasse, atque insuper indulgentiam ipsam animabus Christi fidelium in purgatorio detentis applicari posse declarasse, prout ex dictis litteris clarè apertèque patet, quarum tenorem hìc pro expresso et inserto haberi volumus. Jam verò enixis precibus à nobis postulasti, ut pro majori tui gregis spirituali bono atque utilitate indulgentiam ipsam in formâ jubilæi supremâ quoque nostrâ auctoritate confirmare velimus, ac simul pro futuro anno MDCCCXLII extendere. Nos igitur piis tuis votis alacri libentique animo annuentes, auctoritate nobis à Domino traditâ, deque omnipotentis Dei misericordiâ ac BB. Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, prædictam plenariam indulgentiam in formâ jubilæi à Gregorio XV perpetuò tributam, atque à Benedicto XIII confirmatam et extensam, hisce litteris perpetuum in modum confirmamus, eamque pro futuro anno MDCCCXLII duntaxat ad duodecim dies à precedenti feriâ v in cœnâ Domini incipiendos et numerandos, extendimus et ampliamus. Hæc concedimus atque indulgemus sartis tectisque omnibus conditionibus, quæ prædictis Benedicti XIII prædecessoris nostri litteris adjectæ sunt, ac earumdem litterarum formâ servatâ, et non obstantibus iis omnibus quæ iisdem in litteris non obstare decretum est.

» Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die VI augusti MDCCCXLI, pontificatûs nostri anno undecimo.

» A. Card. LAMBRUSCHINI. »

entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Eglise notre sainte Mère, le jour de la fête de l'Annonciation de la bienheureuse Marie toujours Vierge, ou un jour quelconque de son octave, lorsque cette fête se rencontreroit le Vendredi Saint, et en outre qu'il avoit déclaré cette indulgence applicable aux ames des fidèles détenues dans le purgatoire, comme il paroît clairement et manifestement par lesdites lettres dont nous voulons que la teneur soit regardée comme exprimée et insérée dans les nôtres. C'est pourquoi vous nous avez demandé par d'instantes prières, pour le plus grand bien et le plus grand avantage spirituel de votre troupeau, que nous voulussions bien aussi confirmer par notre autorité suprême cette indulgence en forme de jubilé, et en même temps l'étendre pour la prochaine année 1842. Nous donc, accédant à vos pieux désirs avec allégresse et de grand cœur, par l'autorité que nous avons reçue du Seigneur, et nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant et en l'autorité des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, nous confirmons à perpétuité, par ces présentes lettres, la susdite indulgence plénière en forme de jubilé, accordée à perpétuité par Grégoire XV, et confirmée et étendue par Benoît XIII, et nous l'étendons et prolongeons, pour la prochaine année 1842 seulement, à douze jours, lesquels commenceront et seront comptés à dater du Jeudi Saint. Ce que nous vous concédons et accordons avec bienveillance, sans déroger en rien à aucune des conditions qui ont été marquées dans les lettres susdites de Benoît XIII, notre prédécesseur, sans rien changer à la forme de ces lettres, et annulant tout ce qu'elles annulent.

» Donné à Rome, à Ste-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 6 août 1841, la onzième année de notre pontificat.

» L. Card. LAMBRUSCHINI. »

Diocèse de Tours. — MM. Dufêtre, Bernard, Bruchet, Jolif Ducoulombier, Bergounioux, Pasquier, vicaires-généraux capitulaires, ont publié le 29 décembre un Mandement qui ordonne des prières pour le repos de l'ame de Mgr de Montblanc et pour le choix de son successeur.

« Qui d'entre vous, N. T.-C. F., y disent-ils, ne se rappelle pas avec bonheur le jour si plein d'espérances où Mgr Au-

gustin-Louis de Montblanc arriva au milieu de nous, pour partager la sollicitude et s'associer aux travaux du saint et illustre vieillard qui gouvernoit alors l'Eglise de Tours (1)? Plein de cette vigueur, de cette force de complexion qui promettent un long et fructueux exercice des fonctions de l'épiscopat; recommandé à notre vénération et à notre respect par les longues épreuves auxquelles il avoit été condamné sur la terre d'exil, par les sacrifices que, jeune encore, il avoit faits à sa conscience et à son devoir. et par l'estime générale qu'il avoit su mériter de la part même de ceux qui ne partageoient point ses croyances et sa foi, il nous promettoit un pontife selon le cœur de Dieu, un pasteur plein de zèle, un digne successeur de saint Gatien et de saint Martin. Vous savez de quelle manière il réalisa ces consolantes espérances, et avec quelle persévérante activité il continua et étendit le bien qui avoit été déjà fait par ses prédécesseurs. C'est par ses soins que le grand séminaire, composé jusque-là de diverses constructions inégales, incohérentes, et beaucoup trop resserrées pour le nombre des personnes qu'elles contenoient, fut rebâti sur un nouveau plan, et reçut les développemens et les sages distributions que réclamoient les besoins et la santé des élèves. C'est sous son administration que l'œuvre si importante du petit séminaire fut finie et complétée, et que cet établissement précieux, destiné à préparer de bonne heure les jeunes lévites de la tribu sainte, transporté dans la ville épiscopale, sous les yeux du premier pasteur, encouragé par sa bienveillance, par sa haute protection, a reçu une organisation qui ne laisse maintenant rien à désirer sous le rapport de la science, de la discipline, de la bonne direction donnée aux études, et de l'éducation profondément religieuse des élèves. C'est à lui que le clergé du diocèse est redevable du rétablissement des conférences ecclésiastiques, de ces réunions si utiles et si édifiantes où les prêtres se fortifient dans l'amour de l'étude, acquièrent une connoissance plus approfondie de leurs devoirs, et établissent entre eux cette unité de vues et de principes, cette fraternité de sentimens et d'affections, qui est leur plus belle gloire et la garantie la plus assurée du succès de leur ministère. C'est encore à son zèle, à sa pieuse sollicitude qu'est due la nouvelle édition du Bréviaire et du Missel, la réimpression d'une partie des livres liturgiques du diocèse, la publication d'un catéchisme rédigé sur le modèle de l'ancien, mais enrichi de nouveaux articles, des explications toutes spéciales qu'exigeoient impérieusement les circonstances; et, au moment où la mort l'a frappé, il se préparoit à doter son clergé d'un recueil de réglemens et d'ordonnances qui, sous le nom de *Statuts Diocésains*, auroient formé un corps d'enseignement ecclésiastique dans lequel les prêtres eussent trouvé des règles sûres pour leur conduite privée, pour l'administration des sacremens, le gouvernement des paroisses et la sage direction des consciences, et qui leur eût présenté des solutions claires et décisives, au milieu des difficultés et des embarras du saint ministère. Le regret de n'avoir pu donner à ses fidèles coopérateurs ce nouveau témoignage, cette dernière marque de son vif intérêt et de sa tendre sollicitude, a été une de ses peines les plus sensibles, un des sacrifices qui ont coûté le plus à son cœur...

» Après avoir vécu comme les saints, il est mort comme les prédestinés. Frappé subitement par une maladie qu'il ne soupçonnoit pas, il offrit aussitôt à Dieu son sacrifice... Une opération douloureuse avoit été jugée nécessaire pour sa guérison: il s'y prêta bien moins par le désir de conserver la vie que par la pensée que sa santé ne lui appartenoit pas, qu'il en devoit compte à son diocèse, et qu'il ne lui étoit pas permis de compromettre par sa faute des jours qui pouvoient être encore utiles à son peuple: c'étoit d'ailleurs un nouveau sacrifice que Dieu exi-

(1) Mgr Jean-Baptiste Du Chilleau.

geoit de lui, et il s'y prépara par la réception des sacremens qui sont la force et la consolation des mourans. Qui pourroit dire avec quelle admirable simplicité de foi, avec quelle vive ardeur de charité, avec quels élans d'amour et de reconnoissance il s'unit aux prières de l'Eglise, aux prières de son clergé, et sollicita les grâces dont sa position lui faisoit sentir le pressant besoin? Nouveau Jacob, il leva ses mains défaillantes pour bénir les enfans de sa tendresse qui environnoient son lit de douleur, et auxquels un spectacle si touchant arrachoit des larmes amères; il leur demanda pardon des fautes que son humilité lui faisoit apercevoir dans les longues années de son épiscopat, et il protesta de son inaltérable attachement à l'Eglise romaine, centre de l'unité catholique, et de son ardent désir de mourir dans la communion du Pontife suprême qui en est le chef visible. Dès ce moment et jusqu'à son dernier soupir, il sembla ne plus vivre pour la terre; calme, résigné, il n'ouvrit la bouche que pour prier, et pour recommander à Dieu son clergé, et tous les fidèles qui avoient été confiés à sa sollicitude: ses regards mourans se tournoient sans cesse vers le ciel, ou se fixoient avec amour sur la croix du Sauveur, et, lorsque déjà il ne pouvoit plus se faire entendre facilement, il traçoit encore souvent ce signe sacré sur son front et sur son cœur. C'est ainsi, N. T.-C. F., qu'il s'est endormi dans le Seigneur, laissant après lui la bonne odeur de ses vertus et le touchant souvenir de son courage et de sa résignation. »

Nous regrettons d'être contraints d'abréger: rien de plus touchant que cet hommage rendu à la mémoire du vénérable prélat.

ANGLETERRE. — L'arrestation du vicaire-général de Bombay a été le sujet d'un long entretien entre Mgr Capaccini, actuellement à Londres, et lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères.

IRLANDE. — En l'espace de six mois, M. l'abbé Clune, curé d'O'Gonnelœ, comté de Clare, a reçu huit personnes dans le sein de l'Eglise catholique. Le *Limerick-Reporter*, qui rapporte ce fait, ajoute que le nombre des conversions dans ce comté augmente tous les jours.

PRUSSE. — Mgr Geissel, évêque de Spire, a eu à Munster plusieurs conférences avec l'illustre archevêque de Cologne. Il s'est ensuite rendu de Munster à Berlin.

ÉTATS-UNIS. — Mgr Paul Le Fèvre a été sacré, à Philadelphie, évêque de Zela et administrateur du diocèse du Détroit. Le prélat consécrateur étoit Mgr Kenrick, qu'assistoient Mgr England et Mgr Hugues.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Pour une chambre des députés, l'âge de cinq ans est l'extrême vieillesse, et quand elle en approche, elle semble tomber de caducité. On diroit que celle-ci veut mourir avant son heure, et qu'elle a toutes les peines du monde à se traîner jusqu'au Palais-Bourbon, comme si déjà elle n'avoit plus le cœur à rien. On calcule qu'il en est resté à peu près le tiers en route, laissant aux deux autres tiers le soin de nous arranger les fortifications et le budget comme ils pourront.

Cependant les partis sont aussi éveillés que s'ils espéroient quelque chose de cette session. Ils rédigent sérieusement des pétitions; ils exposent sérieusement leurs besoins et leur misère; ils attendent sérieusement des redressemens de griefs, des adoucissemens de lois, un peu de baume, enfin, pour toutes leurs blessures. Hélas! ils n'auront pourtant qu'un budget-monstre comme à l'ordinaire, des forts détachés et des chemins de fer, soit pour les envoyer promener, soit pour les mener un peu plus vite à Doullens et à Saint-Michel.

PARIS, 3 JANVIER.

Le *Moniteur* enregistre les harangues prononcées aux Tuileries, à l'occasion du jour de l'an. Nous allons en donner un court aperçu :

M. de Brignole-Sale, ambassadeur de Sardaigne, a porté la parole au nom du corps diplomatique. L'union des cabinets. et la protection dont la providence couvre la famille de Louis-Philippe, tel a été le texte de son discours.

Louis-Philippe a remercié le corps diplomatique des vœux qu'il lui présentoit au nom des souverains étrangers ; il s'est félicité avec lui de ce que « l'année 1841 a vu les cabinets donner, par leur accord, un nouveau gage à la paix générale ; » et il a exprimé la confiance qu'ils continueroient à la préserver de toute atteinte.

M. de Broglie, vice-président de la chambre des pairs, remplaçoit M. le chancelier Pasquier, retenu chez lui par une indisposition. Le représentant de la noble chambre commence par déclarer que, « pour fonder un gouvernement libre *et régulier*, il faut plus que la sagesse des princes et la vigilance éclairée des pouvoirs publics : la protection de Dieu est nécessaire. » Puis l'orateur, se lançant dans la poésie, fait un riant tableau de l'avenir de la France.

Louis-Philippe, dans sa réponse, loue la chambre des pairs de la noble attitude qu'elle ne cesse de montrer, dans la répression de criminelles tentatives, et espère que « les coupables menées de ceux qui exploitent une crédule ignorance pour accréditer le succès de leurs sinistres projets, » seront enfin déconcertées.

Le discours du président de la chambre des députés, qui avoit toujours un intérêt politique, quand M. Dupin étoit chargé de le prononcer, n'est remarquable que par son insignifiance. M. Sauzet a conçu les plus brillantes espérances pour l'avenir du trône constitutionnel et la prospérité publique ; il a dit que la chambre les confondoit l'un et l'autre dans les mêmes souhaits. A son avis, cette solidarité est comprise par les ennemis de l'ordre, lorsqu'ils entreprennent de frapper la civilisation elle-même, « tantôt dans la royauté, tantôt dans les plus chères espérances de la dynastie. »

Louis-Philippe a répondu qu'il acceptoit dans toute son étendue la solidarité dont avoit parlé M. Sauzet, et qu'il étoit nécessaire que son existence fût bien reconnue ; « car ce n'est, a-t-il ajouté, que par une confiance réciproque et en se prêtant un mutuel appui, que les divers pouvoirs de l'Etat peuvent acquérir cette liberté d'action qui fait leur force, et les met à portée de remplir leur haute mission. Alors toutes les prérogatives sont respectées. l'exercice de tous les droits est garanti par la sécurité générale, et c'est ainsi que se trouve réalisé ce que j'annonçois, il a déjà plus de onze années, quand je disois que la *Charte seroit désormais une vérité.* »

M. Martin (du Nord), garde des sceaux, au nom du conseil d'Etat, remercie Louis-Philippe des *bienfaits* qu'il a répandus sur la France, et de ce que son règne a fait cesser d'irréparables malheurs. Il ajoute : « La liberté, l'honneur, la prospérité de la France, confiés à vos royales mains dans les circonstances les plus difficiles, après onze années d'épreuves, *tout est sauf.* »

Louis-Philippe, après avoir témoigné à M. Martin combien il étoit sensible à ses éloges, se réjouit de voir que *nos institutions* se consolident de plus en plus. « Mais, dit-il, pour compléter cette œuvre, il faut que les dépositaires de l'autorité et des lois aient le courage de leur conscience, qu'ils ne reculent pas devant des dangers chimériques, et ne se laissent point entraîner par l'appât d'une *vaine popularité* ; il faut que les lois soient exécutées avec une équitable fermeté, de manière à les rendre protectrices pour tous, oppressives pour personne. »

Dans le prochain numéro nous analyserons brièvement ceux des autres dis-

cours qui pourront offrir quelque intérêt.

— On lit dans un journal dynastique :

« On a remarqué hier, avec surprise, l'absence de M. le ministre de Russie, lors de la présentation au roi du corps diplomatique. Ce diplomate s'est fait excuser pour cause d'indisposition. Mais, ce qui n'est pas moins surprenant, c'est qu'aucun membre de l'ambassade ne l'a remplacé, et qu'aucun sujet russe n'a demandé à être présenté au roi et à la famille royale.

» De pareils faits donnent lieu à de nombreux commentaires. Les plus accrédités sont que, sans doute, des instructions venues de Saint-Pétersbourg prescrivoient *l'indisposition* du ministre et la conduite des sujets russes. »

— MM. les députés se sont réunis aujourd'hui dans leurs bureaux pour nommer la commission qui doit rédiger un projet d'adresse en réponse au discours d'ouverture de la session. Les candidats favorables ministère l'ont emporté dans tous les bureaux.

La commission se trouve composée ainsi qu'il suit :

1er Bureau, M. H. Passy; 2e, M. B. Delessert; 3e, M. Lacave-Laplagne; 4e, M. Muret de Bord; 5e, M. Dupin; 6e, M. Dumon; 7e, M. Jacques Lefebvre; 8e, M. Fould; 9e, M. Bignon.

— M. Janvier, conseiller-d'Etat en service ordinaire, a été réélu député par le collége de Montauban.

— MM. les lieutenans-colonels Delattre, Rothwiller, Bilfedt, Allemand de Illens, Froidefond-Desfarges et Maizières, viennent d'être nommés colonels au 49e de ligne, au 22e léger, au 18e de ligne, au 58e, au 26e et au 10e léger.

Dans la cavalerie, MM. les lieutenans-colonels Roux, Hanus de Maisonneuve et Parthouneaux ont été nommés colonels au 6e cuirassiers, au 3e dragons et au 1er de lanciers.

— M. le comte de Mornay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France près la cour de Suède, venant de Stockholm, est arrivé à Paris.

— Une correspondance, citée par le *Constitutionnel*, explique que M. Bugeaud avoit demandé un congé, pour venir confier ses intérêts agricoles à des mains sûres; l'homme d'affaires qui en étoit chargé étant mort.

Mais en attendant la réponse à sa demande de congé, des événemens graves survinrent dans l'ouest de l'Algérie, et le général, n'écoutant que l'intérêt et l'avenir de la colonie, avoit retardé, sans hésiter, un voyage qui lui étoit indispensable.

— M. Gustave de Beaumont a été nommé membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, en remplacement de M. le comte de Cessac, décédé.

— Le conseil général de la Banque, présidé par M. le comte d'Argout, gouverneur, vient de voter le rétablissement de la subvention de 1,200 francs allouée annuellement avant 1837 en faveur des salles d'asile. Cette somme doit être appliquée à secourir les enfans indigens reçus dans ces établissemens.

— Les comptes de la caisse d'épargne de Paris qui viennent d'être arrêtés le 31 décembre, et qui établissent son bilan exact et complet à cette époque, donnent les résultats suivans des opérations de cette caisse pendant l'année 1841 ;

La caisse d'épargne de Paris a reçu en 1841, tant en versemens qu'en intérêts capitalisés à la fin de décembre, la somme de 40,041,548 fr. 30 c.

Elle a remboursé celle de 26,911,458 f. 78 c.

L'accroissement dans l'année a été de 13,130,089 fr. 52 c.

Au 1er janvier 1842, elle redoit à 134,843 déposans la somme de 83 millions 485,427 fr. 50 c.

Sur les 134,000 livrets en émission, plus de 90,000 appartiennent à des ouvriers et à des domestiques.

— Le conseil municipal de Paris vient de voter un crédit supplémentaire de

10,000 fr. pour les frais de réception du préfet de la Seine.

— Le commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts qui avoit été suspendu indéfiniment de ses fonctions par décision de M. le préfet de police, approuvée de M. le ministre de l'intérieur, vient d'être réintégré, et a repris son service dans ce même quartier des Quinze-Vingts.

— MM. les jurés de la seconde session de décembre ont fait, avant de se séparer, une collecte qui a produit la somme de 218 francs, qui sera répartie par égales portions entre la société du patronage des jeunes libérés et la colonie de Mettray.

— Le nommé Béchard, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, vient d'obtenir la commutation de sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Les nombreux bateaux retenus depuis près de deux mois consécutifs tant sur la haute que sur la basse Seine, s'empressent de regagner les ports de l'intérieur. D'un autre côté, les embarquemens commencent aussi à prendre une certaine importance. La Seine aujourd'hui est dans un état parfait de navigation; aussi remarque-t-on déjà un grand mouvement d'activité dans les entrepôts, dans les magasins, sur les ports et sur le canal Saint-Martin et de la Villette. L'interruption de la navigation avoit jeté sur le pavé des milliers d'ouvriers sans travail.

— On assure qu'après tous les travaux en cours d'exécution dans les Champs-Elysées, on entourera les deux grands massifs de cette magnifique promenade d'une grille dont on fermeroit le soir les portes, comme celles du jardin des Tuileries. L'adoption de cette mesure seroit un puissant moyen contre les attaques nocturnes dont ces lieux sont assez souvent le théâtre, surtout dans la saison d'hiver.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Pilote* du Calvados a été condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende pour avoir, contrairement aux prescriptions des lois de septembre, rendu compte des faits qui ont pu se passer dans les délibérations secrètes de la cour des pairs.

— M. Laurent de la Faurie, comte de Monbadon, né en 1757, vient de mourir à Bordeaux. Il étoit pair de France, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— La cour royale de Pau a confirmé, le 18 décembre, le jugement du tribunal de 1re instance de la même ville, qui a condamné MM. Arzac, Gasc et Roaldès à 100 fr. d'amende, pour avoir continué d'exercer les fonctions de maire et d'adjoints, après avoir reçu communication officielle de la désignation de leurs successeurs.

EXTERIEUR.

Le discours prononcé par Espartero à l'ouverture des cortès n'est pas plus hableur qu'il ne convient au gouvernement révolutionnaire. Il déclare être content des dispositions que manifestent à l'égard de l'Espagne les puissances qui ont reconnu sa révolution. Quant aux autres, elles observent la marche des événemens, et attendent pour se décider.

On ne sait si les *dispositions amicales* de la France sont du nombre de celles sur lesquelles le régent compte. Mais, d'après ce qu'il en paroît, les sympathies ne sont pas chaudes, et c'est tout au plus si les deux révolutions sont contentes l'une de l'autre. Toujours est-il que l'ambassadeur de Louis-Philippe ne fait pas grande figure à Madrid, et que les cartes sont aussi brouillées qu'elles peuvent l'être entre bons cousins. Seulement Espartero abuse peut-être un peu trop de notre amour pour la paix *partout et toujours*. Il en prend occasion de se moquer de nous, parce qu'il n'y voit aucun risque, et qu'avec les ambassadeurs de la révolution de juillet, on peut aller sans inconvénient jusqu'aux coups d'éventail.

— On lit dans les journaux anglais:

« On croit généralement que le roi de Prusse, le roi des Belges et un grand nombre d'étrangers de distinction assisteront à l'ouverture de la prochaine session du parlement, le 3 février prochain. »

— Le cabinet de Londres vient de charger d'une mission extraordinaire près le cabinet de Washington lord Ashburton, que lord Aberdeen charge d'aller s'entendre amiablement avec le président Tyler au sujet de la grave question du droit de visite.

— A la suite d'une enquête à laquelle a donné lieu l'accident affreux survenu au chemin de fer *Great-Western*, et qui a causé la mort de neuf voyageurs, la compagnie a été condamnée à une amende de dix mille livres sterling (250,000 fr.), pour tenir lieu de la confiscation des locomotives, tender et wagons qui ont servi d'instrumens aux neuf homicides.

— On écrit de Cologne, 25 décembre, au *Journal allemand de Francfort* :

« Nous apprenons d'une manière officielle que la censure sera, à l'avenir, exercée d'une manière rigoureuse, et que les censeurs recevront l'injonction de procéder d'après des règles précises. »

— On nous écrit de Rome, le 14 décembre 1841 :

« C'est aujourd'hui que LL. AA. RR. les fils de S. M. Charles V partent pour Naples. Pleins de douceur et d'amabilité, ils se sont conduits avec une sagesse qui étonne à leur âge de 17 et 19 ans. Ils ont été un sujet d'édification pour Rome tout entière ; fêtés par tous, leur vertu a fait l'admiration de tous, même des libéraux.

» Leur seule occupation, pendant les dix-huit jours qu'ils ont séjourné ici, a été de visiter les saints lieux de cette capitale du monde chrétien et le vicaire de Jésus-Christ.

» Invités par les personnes les plus distinguées à des soirées ou à des parties de plaisir, ils s'en sont constamment excusés, en disant qu'ils ne devoient ni ne pouvoient prendre part à un amusement quelconque, leur chère patrie étant plongée dans un deuil continuel, l'Eglise espagnole dans le comble de l'affliction et [illegible] malheur, et leurs augustes parens exil[és] et emprisonnés.

» Cette réponse a édifié les Romains [et] a augmenté leur estime pour ces princ[es], d'autant plus qu'on se rappelle enco[re] très-bien la conduite tout opposée [de] Christine et de sa suite, qui a été un suj[et] de critique, même pour ses partisans.

» Ils n'apportent pas avec eux les mi[l]lions que leur tante avoit emportés d'E[s]pagne, mais ils possèdent le patrimoi[ne] de la vertu, fruit de l'éducation tou[te] religieuse qu'ils ont reçue de leurs pieu[x] et catholiques parens. »

— Des lettres d'Athènes, citées par [la] *Gazette d'Augsbourg*, disent que le gou[]vernement grec a proposé à M. Mussuru[s] chargé d'affaires du cabinet ottoman, d[e] nommer un arbitre pour décider la ques[]tion territoriale et fixer l'indemnité qu[i] seroit due aux sujets musulmans posses[]seurs de biens-fonds en Grèce. Sans at[]tendre les instructions de son gouverne[]ment, M. Mussurus auroit répondu qu[e] cette proposition étoit inadmissible. On écrit, d'un autre côté, de Trieste, que le différend survenu entre les deux pays pourra s'arranger à l'amiable.

— On remarque, dans l'île de Candie, une fermentation des esprits qui menace de faire explosion.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1265 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 740 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 35 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 615 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 26 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3538.

JEUDI 6 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE SUR LA VIE DE M. PICOT.

(Cinquième et dernier article.)

Nous venons de parler du journaliste : revenons à l'homme, c'est revenir au chrétien.

Disciple du pieux M. Guérard, mort coadjuteur du vicaire apostolique du Tong-King, M. Picot n'apprit qu'avec une consolation profonde la naissance de l'OEuvre pour la Propagation de la Foi. Un conseil central ayant été établi au mois de décembre 1823, il en fit partie à peu près depuis son organisation. Il fut même élevé, le 5 juillet 1839, aux fonctions de vice-président, en remplacement de M. Gossin qui venoit d'y renoncer; et, au mois d'avril 1840, il reçut du Père gardien de la Terre-Sainte un brevet de chevalier du Saint-Sépulcre, à l'occasion des services rendus par l'Association qu'il concouroit à diriger. Zèle, assiduité, lumières, telles étoient les ressources que ses collègues trouvoient en lui. Aussi aiment-ils à reconnoître sa juste part dans des travaux que Dieu a bénis, et qui ont amené l'état prospère d'une OEuvre, moyen si puissant de salut et de civilisation.

Appliqué tout à la fois au Journal et aux bonnes œuvres, M. Picot, qui multiplioit son temps par son zèle, en consacra une partie à l'étude approfondie du XVIIe siècle. M. Jauffret, mort évêque de Metz, publiant un écrit sur les *Services que les femmes peuvent rendre à la religion*, avoit fait suivre cet ouvrage, de la *Vie des dames françaises les plus illustres en ce genre* dans le siècle que nous venons de nommer; et M. Picot avoit composé ces *Vies* pour le prélat. Mais ses recherches sur le XVIIe siècle ne se bornèrent pas à ce point de vue. La mine étoit riche: il y puisa à pleines mains, et songea à retracer les grands résultats de l'esprit de religion, les exemples de vertus, les institutions pieuses, les établissemens de charité, les efforts de zèle que cette époque présente aux regards étonnés du chrétien. De là son ouvrage en 2 volumes in-8°, publié en 1824, sous le titre d'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVIIe siècle* : livre excellent, mais moins connu qu'il ne mérite de l'être. En effet, dirons-nous avec le judicieux auteur :

« Dans un temps où la religion a tant perdu de son influence, il n'est pas inutile peut-être de montrer celle qu'elle obtint jadis parmi nous, et de faire sentir tout ce qu'elle sut enfanter pour le bonheur des hommes. Entourés de ruines, nous nous consolons en nous rappelant tout ce qu'ont fait nos pères; et nous opposons involontairement leur piété à notre indifférence, leur charité à notre égoïsme, leur zèle à notre froideur, les monumens qu'ils ont élevés à ceux que produit notre siècle. »

Le 5 juin 1824, M. J. A. Sala, en envoyant à M. Picot, de la part de Léon XII, un chapelet de cornaline, lui écrivit ces mots flatteurs : « D'après cette marque de bonté, vous serez convaincu que Sa Sainteté vous regarde avec une affection

toute paternelle, et que le Saint-Père honore vos talens ainsi que le zèle dont vous êtes animé. » Le 6 juillet suivant, le même Pape, à qui M. Picot avoit fait hommage de son *Essai historique*, daigna l'en remercier par une lettre souscrite de sa propre main. Deux années après, ayant reçu un exemplaire des *Mémoires*, ce pontife adressa, le 18 juillet 1827, à M. Picot un Bref où il parloit, non-seulement de l'excellent ouvrage qui lui avoit été offert, mais du *zèle assidu et infatigable* avec lequel son auteur défendoit la cause de la religion et de l'Eglise contre leurs ennemis *de toute sorte* (1) : expression fort remarquable dans les conjonctures où l'on se trouvoit alors.

En 1826, M. Picot fut chargé de publier les *Sermons* de M. de Boulogne, évêque de Troyes : il mit à la tête une Notice étendue, qui fait bien connoître ce prélat. Après les *Sermons*, il publia, en 1827, les *Mandemens ;* puis, sous le titre de *Mélanges*, le recueil des articles insérés par M. de Boulogne dans plusieurs journaux, et notamment dans les recueils périodiques rédigés, comme nous l'avons dit, sous des noms divers, depuis 1797 jusqu'en 1809. Ces *Mélanges* sont précédés d'un *Tableau politique et religieux de la France sous le Directoire*, et d'un *Précis historique sur l'Eglise constitutionnelle*, de 146 pages : morceau précieux, qui permet de juger avec exactitude une époque aujourd'hui si peu connue, et si defigurée par les historiens de la révolution.

Les événemens de 1830 contristèrent M. Picot sans le surprendre. L'*Ami de la Religion et du Roi* avoit suivi de trop près la tactique du libéralisme pour ne pas connoître, avec son but, ses chances de succès. Le trône s'étoit écroulé ; l'autel seul restoit debout. M. Picot comprit qu'il falloit modifier le titre du Journal, et dès-lors il ne fut continué que sous celui d'*Ami de la Religion*.

Bien digne de cette dénomination honorable, le recueil que dirigeoit M. Picot soutint avec une intrépidité toute chrétienne, en présence de l'insurrection triomphante, les droits de la religion méconnue. Plus que jamais, l'ami de M. Frayssinous justifia cette parole qui lui avoit été dite un jour par l'évêque d'Hermopolis : « Vous êtes le *vidame* du clergé : » mot charmant, et qui ne pouvoit trouver une plus heureuse application. On lira dans les premières pages du tome LXV de courageux articles d'où jaillissoit la plus vive lumière sur les événemens qui venoient de désoler Paris et sur le pillage de l'Archevêché, épisode à jamais honteux d'un drame qui tenoit alors toute la France émue.

Nous citerons surtout l'article du 14 août 1830 : *Sur les causes et quelques circonstances de la dernière révolution*, terminé par ces remarquables paroles :

« Si un roi est coupable parce qu'il s'efforce de réprimer une sédition, il faudra donc flétrir la mémoire de Henri IV, de ce prince qui conquit son royaume, qui assiégea Paris, qui eut si long-temps les armes à la main pour réduire ses sujets, qui les combattit en bataille rangée. Henri IV auroit donc mérité la déchéance encore mieux que Charles X ; et celui-ci, en se défendant contre une multitude armée, ne fit que suivre l'exemple de son aïeul. L'un n'est

(1) Omnis generis hostes.

pas plus coupable que l'autre. Peut-être, dans le temps, quelques fanatiques accusèrent-ils Henri IV de cruauté : la postérité l'en a bien vengé. Elle a vengé Louis XVI du reproche de tyrannie : elle vengera de même Charles X contre ceux qui ont osé l'appeler un homme *féroce;* qui ont dit qu'il avoit *noyé la charte dans le sang.* Elle lui appliquera justement ce que Bossuet disoit de Charles I[er] : « Que lui peut-on reprocher, sinon la » clémence ? Je veux bien avouer de lui ce » qu'un auteur célèbre a dit de César : » *Qu'il a été clément jusqu'à être obligé de* » *s'en repentir.* Que ce soit donc là, si » l'on veut, l'illustre défaut de Charles » aussi bien que de César. »

Le *Constitutionnel*, s'irrita de ce qu'une main si sûre levoit une partie du voile, et son numéro du 17 août 1830 contint, *sur les agitateurs congréganistes*, un article où M. Léon Thiessé accusoit l'*Ami de la Religion* d'avoir provoqué et essayé de justifier les ordonnances, exposant ainsi les éditeurs du Journal à voir fondre sur eux un orage populaire. Les violences s'annoncèrent bientôt; et, si M. Thiessé n'avoit été personnellement disposé à modérer la polémique du *Constitutionnel*, l'émeute qui menaça les bureaux de l'*Ami de la Religion* auroit eu les suites les plus funestes.

Nous ne mentionnons ici le changement survenu dans les conditions de périodicité du Journal, qui finit par paroître trois fois par semaine, au lieu de deux, que pour faire voir combien M. Picot tenoit peu compte d'un surcroît de travail, dès que ce travail étoit utile.

Son zèle, loué par Pie VIII comme par Léon XII, ne le fut pas moins par S. S. Grégoire XVI. Les dons précieux qu'il reçut de ces trois souverains pontifes étoient une approbation de l'esprit qui présidoit à l'*Ami de la Religion*. On n'en put douter, quand un Bref du 20 février 1835 créa M. Picot chevalier de la Milice d'Or. En effet, c'étoit bien le Journal que le Siége apostolique honoroit dans la personne de son auteur, lorsque le Pontife romain disoit :

« Nous n'ignorons pas que, doué d'un talent non médiocre, imbu des meilleurs principes et recommandable par la piété et la vertu, vous travaillez constamment avec un zèle, un soin et une prudence singulière, et au grand avantage de la religion catholique, à rédiger convenablement et à publier le recueil qui a pour titre : L'*Ami de la Religion*, et que vous y montrez un parfait dévoûment pour nous et pour ce Siége apostolique. En conséquence, nous avons résolu avec plaisir et empressement de vous donner quelque marque de notre bienveillance, afin d'attester publiquement que vous avez bien mérité de la religion catholique. »

M. Picot dit de son Journal, à l'occasion de ce Bref si honorable (1):

« Plus d'une fois, il fut mal jugé par certaines personnes, parce que nous attaquions des opinions qui leur étoient chères : mais, depuis, le Saint-Siége s'est prononcé sur ces mêmes opinions, et il a bien fallu reconnoître que notre critique n'étoit point injuste, et que nos craintes n'étoient que trop fondées. Des personnes qui font profession de respecter les moindres paroles émanées du Saint-Siége, doivent donc renoncer à des préventions trop légèrement conçues. »

L'*Ami de la Religion* continua de paroître sous la direction de M. Picot jusqu'au 1[er] octobre 1840. Il lui en coûtoit de se détacher d'une publi-

(1) *Ami de la Religion*, t. LXXXIV, p. 353.

cation à laquelle il avoit lié son existence, et qui avoit été entre ses mains l'instrument d'un grand bien. Mais, avec les années, Dieu lui envoyoit des infirmités qui faisoient pressentir le terme de sa vie laborieuse. On crut qu'il devoit consacrer ses derniers jours à préparer une troisième édition de ses *Mémoires*, où il utiliseroit les riches matériaux recueillis, pendant vingt-cinq années, moins encore dans les livres publiés depuis la restauration, que dans les intimes confidences des plus illustres personnages de l'Eglise, sur les mobiles secrets des affaires ecclésiastiques. Peut-être eût-il, par affection pour le Journal, résisté à un simple conseil : il fléchit devant une sorte d'obligation de conscience; et, dégagé du fardeau que son amitié nous avoit transmis, avec promesse de nous aider de bienveillans conseils, il s'appliqua tout entier à l'œuvre qui devoit être son testament littéraire.

« Je m'occupe de mes *Mémoires*, écrivoit-il le 28 juin 1841 à un ami, et je n'en fais pas un mystère : ce travail m'intéresse beaucoup. Ce ne sera point proprement une nouvelle édition ; ce sera un nouvel ouvrage. »

Pour récompenser les services de l'ancien rédacteur de l'*Ami de la Religion*, S. S. Grégoire XVI lui conféra le titre de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Le Bref du 27 novembre 1840, qui éleva M. Picot à cet honneur, ne fut pas moins explicite qui celui du 20 février 1835, car il y étoit dit :

« Comme nous n'ignorons pas que, né d'une famille honnête, élevé dans les meilleurs principes, et estimé pour la sagesse de la doctrine, vous avez été à la tête d'un Journal bien apprécié, qui avoit pour but de défendre et de propager la religion catholique, que vous avez bi[en] mérité de la république chrétienne et d[e] la société, et que vous avez donné d[es] preuves non équivoques de votre profon[d] respect pour nous et pour le Siége apo[s]tolique : en conséquence, nous avons c[ru] devoir vous accorder une marque sp[é]ciale de notre bienveillance. »

Puisque l'*Ami de la Religion* a ét[é] l'œuvre principale de M. Picot, nou[s] croirions laisser cette Notice incom[plète], si nous n'ajoutions pas ic[i] quelques mots sur les écrivains qu[i] l'aidèrent souvent de leur plume et sur les illustres amitiés dont l[e] Journal fut pour lui l'occasion.

Rien ne seroit plus curieux que la liste des collaborateurs, ecclésiastiques surtout, que M. Picot fit intervenir pour les articles *de fonds* de l'*Ami de la Religion*. Depuis MM. de Boulogne, Frayssinous, Clausel de Montals, jusqu'à MM. Cottret, Affre et autres prélats non moins distingués, le Journal s'honora du concours des prêtres les plus éminens par leur science et par la juste considération dont ils étoient investis. M. L'Ecuy, ancien abbé général de l'ordre de Prémontré, fut peut-être celui dont les travaux étoient le plus assidûment réclamés. M. F. de La Mennais et M. de Salinis, alors son disciple, fournirent plusieurs articles remarqués : mais, dans le compte que M. de La Mennais rendit du célèbre livre *du Pape*, œuvre d'un catholique, homme de génie, M. Picot crut entrevoir des exagérations devenues depuis si fameuses dans l'*Avenir*. Dans la lutte qu'il fallut ensuite soutenir contre le même M. de La Mennais et son école, dans cette guerre de tous les jours que le *Mémorial* et l'*Avenir* avoient

déclarée à la sagesse de l'*Ami de la Religion*, M. Picot s'aida beaucoup, on le sait, du talent et de la dialectique de M. Affre ; et c'est de la même plume que partirent les meilleurs traits contre le romantisme et l'inexactitude de certains prédicateurs en renom. MM. Clausel de Coussergues, Jammes, Receveur, etc., et dans les derniers temps MM. Chatenay, Dassance, Delacouture, concoururent plus ou moins à la rédaction du Journal. M. Picot, dont la discrétion égaloit la modestie, renvoyoit à chacun de ses collaborateurs anonymes le mérite et la louange, ne se réservant, disoit-il, que les *coups de boutoir* qui pouvoient survenir. En voici un exemple.

Lorsque M. de Quelen eut la haute pensée d'établir son cours de Conférences à Notre-Dame, tout le monde applaudit à cette espèce de mission nouvelle, dont le succès est aujourd'hui si bien constaté. Le prelat ouvrit lui-même ; le 16 février 1834, ces Conférences, par un discours très-remarquable. Le texte et le plan disoient assez quelles étoient les vues du pontife en un temps aussi difficile et au milieu de tant d'autres prédications : *Nemo*, etc. M. de Quelen, toujours plein de sentimens tendres et généreux dans ses péroraisons, sembla se surpasser en cette circonstance : il fut d'un effet sublime. M. Picot, qui n'avoit pu aller à Notre-Dame, trouva moyen de faire rendre compte de ce discours dans le Journal. Dès que l'Archevêque eut pris connoissance de l'article, il lui écrivit une lettre de remercîmens fort gracieuse, et dans laquelle il se plaignoit seulement de ce qu'on lui avoit prêté de trop belles paroles. « C'est bien là, ajoutoit-il, une plume amie de la grande œuvre que je viens d'inaugurer à Notre-Dame. Pour elle seule, et pour notre Seigneur Jésus-Christ, je suis avide de la louange et du concours de tous. » Le lendemain, M. Picot se présenta à l'Archevêque qui lui tendit les bras pour l'embrasser. « Monseigneur, dit-il, ce n'est pas moi qui ai recueilli votre discours, » et, montrant M. l'abbé Chatenay qui l'accompagnoit, il ajouta : « Voilà le coupable. — Oh! merci de me l'avoir fait connoître, » répondit le prélat en les embrassant tous les deux. Depuis lors, l'*analyste* des Conférences de Notre-Dame eut toujours sa place près de M. de Quelen, au banc d'œuvre. Voilà comment M. Picot entendoit l'amitié.

Si nul ne fut plus fidèle ami, nul aussi n'eut des amis plus fidèles.

La liste de ceux qui, dans les premiers rangs seulement, plaçoient haut dans leur affection comme dans leur estime cet homme si modeste et si bon, seroit longue à transcrire. Parmi les laïques, nous indiquerions MM. de Bonald et de Marcellus, l'un qui l'a précédé dans la tombe, l'autre qui vient de l'y suivre. Parmi le clergé, nous rappellerions l'abbé Desjardins, qu'il avoit connu à Meung, et qu'il revit à Paris ; M. Emery, qui l'introduisit en quelque sorte dans le monde ecclésiastique, et MM. de Saint-Sulpice chez lesquels il chercha sans cesse des lumières, assez heureux, dans ces derniers temps, pour recevoir aussi les consolations de la religion au sein d'une autre Société célèbre qu'il défendit avec courage;

M. de Boulogne, M. de Baus et, M. Frayssinous, qui, dans leur carrière devenue si brillante, prêtèrent toujours une oreille amie à ses sages paroles; M. Feutrier, malgré les fatales ordonnances de 1828; M. Gallard, son compatriote; M. de Quelen, dont nous avons dit la confiance affectueuse; et, parmi les chefs vénérés qui gouvernent encore l'Eglise de France, MM. d'Astros, Mathieu, Clausel de Montals; puis, à côté de tant de prélats, les représentans du Saint-Siége, qui tous l'écoutoient avec intérêt et le couvroient de leur estime. C'est au centre de tant d'illustres amitiés que s'écouloit la vie de M. Picot: en connoissant ses relations, on appréciera combien il lui fut donné d'être utile à l'Eglise de France.

Quoiqu'il eût déposé le fardeau de la rédaction de l'*Ami de la Religion*, de temps en temps il envoyoit encore de courts articles au Journal, objet de sa longue prédilection; mais, au mois d'octobre dernier, il nous annonça que pas une minute ne pouvoit être désormais dérobée à ses *Mémoires*. Averti par un accident, il avoit hâte d'y mettre la dernière main.

Plus sérieusement occupé de jour en jour de sa fin prochaine, il voulut, le 10 novembre, indiquer les legs que sa piété destinoit à plusieurs établissemens ecclésiastiques. En ce moment même, la visite d'un jeune prêtre révéla que sa charité s'étoit plusieurs fois chargée, malgré l'honorable médiocrité de sa fortune, de l'éducation des ministres du Seigneur (1). Cette révélation ne pouvoit surprendre sa famille et ses amis qui, quelque modestes que fussent ses ressources, lui avoient toujours vu faire beaucoup de bien, et le faire avec grandeur.

C'est le lieu de rappeler que la sagesse de son esprit et la sensibilité de son ame présentoient, par leur accord, le caractère le plus touchant. La gravité de ses études n'avoit rien diminué de la simplicité de sa foi: il s'édifioit d'un mot heureux d'un enfant et de la piété naïve d'une femme qui n'avoit d'autres lumières que celles de la grâce.

La fréquente communion étoit l'aliment de cette piété, aussi profonde que sincère, dont toute sa vie avoit été empreinte. Chaque matin, il assistoit à l'autel le prêtre qui, deux fois au moins la semaine, lui donnoit le pain eucharistique; et, lorsqu'il avoit eu le bonheur de communier, on le voyoit, après la messe, absorbé pendant un quart d'heure dans une action de grâces semblable à une extase. Le dimanche 14 novembre, cette action de grâces dura trois fois plus long-temps que de coutume. Le prêtre, inquiet de son silence, s'approcha: mais il vivoit; seulement sa conversation étoit dans les cieux. C'étoit l'avant-goût des joies auxquelles Dieu alloit l'admettre.

En effet, le soir, au moment où, pour la dernière fois, nous jouis-

(1) Si M. Picot encourageoit dans leur vocation les jeunes gens qui se destinoient au sacerdoce, il n'avoit pas moins de zèle pour s'opposer à la promotion de ceux qu'il croyoit devoir nuire à l'Eglise. Bien des personnes savent les démarches qu'il fit, en 1827, pour empêcher de parvenir aux ordres sacrés un homme devenu depuis trop fameux par la manière scandaleuse dont il poursuivit M. de Quelen, et de son vivant et après sa mort.

sions de cette conversation si douce et si spirituelle dont rien ne sauroit remplacer le charme, une légère indisposition se manifeste. Nous le quittons : nous ne devions plus le contempler que sur un lit de mort.

Malgré les secours de l'art, mais sans souffrances, et comme s'il entroit dans un paisible sommeil, il remit son ame à Dieu, le lundi 15 novembre 1841, à six heures du matin. Mort bénie : car, si la justice du Seigneur frappe le méchant d'un coup inattendu pour épouvanter ceux qui le méconnoissent, c'est évidemment dans des vues de miséricorde qu'il épargne quelquefois au juste les angoisses du trépas.

Nous ne parlerons pas de ses funérailles : un nombreux cortége d'amis entouroit le cercueil de cet homme vénéré, et la présence de M. l'Internonce apostolique disoit assez que la mort de ce défenseur de la religion étoit une perte pour toute l'Eglise.

Ces mots d'un des prélats de l'Eglise de France que distinguent le plus ses lumières et sa piété, forment la seule oraison funèbre que l'on puisse prononcer sur la tombe de M. Picot.

« C'étoit un homme rare, que l'on ne remplacera pas. Je ne doute pas qu'il n'ait trouvé devant Dieu une sentence favorable. Il a rendu de grands services à la religion, et n'a jamais fait un faux pas dans son Journal. »

Empruntant de nouveau, en présence de la tombe de notre vénérable ami, les paroles de sa Notice sur M. Emery, nous ajouterons :

« Les lettres perdent un écrivain recommandable par la nature et la solidité de ses ouvrages. La société perd un de ses membres les plus vertueux. Enfin, si nous pouvons nous compter pour quelque chose au milieu de si grands intérêts,... nous aussi, nous avons des larmes à répandre : nous perdons un ami, un conseil, nous dirions presque un père. M. Picot prenoit intérêt à nous. Quoique lié avec lui depuis quelques années seulement, il nous témoignoit une confiance dont le souvenir nous touche. Il nous parloit de ses travaux littéraires ; il nous faisoit part d'anecdotes intéressantes sur les hommes et sur les événemens qu'il avoit vus. Il nous parloit de nous-même, et sa bienveillante amitié s'intéressoit à tout ce qui nous concernoit. Si nous aimons à révéler ces marques d'attachement d'un homme si respectable, nous cherchons moins, nous osons le dire, à satisfaire notre amour-propre, qu'à soulager notre douleur et à témoigner notre reconnoissance. L'affection de M. Picot nous étoit extrêmement précieuse, et nous en garderons le souvenir avec une religieuse fidélité..... Moniteur éclairé, père tendre, recevez cette expression de notre vénération. Peut-être ce tribut, quelque foible qu'il soit, servira-t-il à adoucir les regrets de ceux qui vous pleurent. S'ils n'ont pas trouvé en nous un digne interprète de leurs sentimens, ils n'en auroient pu trouver du moins qui les partageât plus sincèrement. Nous unissons nos regrets à leurs regrets ; nous déplorons avec eux la perte commune. Il faut l'avouer, cependant : nos plaintes sont ici un peu intéressées, et c'est plutôt nous que nous envisageons que celui même qui fut l'objet de nos larmes. Pour lui, son sort n'a rien d'alarmant : car sans doute une vie si pleine et si pure aura obtenu sa récompense ; tant de travaux n'auront pas été perdus, et celui qui a promis de tenir compte d'un verre d'eau froide donné en son nom aura mis dans la balance soixante-onze années employées à le louer et à le servir. Il est permis de l'espérer. Ceux qui sont à plaindre, ce sont donc ceux que cet homme juste a laissés sur la terre, et qui, ayant à y combattre encore, n'ont plus pour se diriger, ni

l'autorité de ses conseils, ni la leçon de ses exemples. »

Nous ne pouvons mieux terminer cette Notice qu'en rappelant les vers qu'un noble et pieux ami de M. Picot, M. le comte de Marcellus, a consacrés à sa mémoire :

Hic, calamo in terris, vitâque et pectore puro
Divinam nuper legemque fidemque probabat.
Nunc Deus, in cœlo, ostentans quæ credidit, im-
[plet
Pectus amans, simul et vitam calamumque coro-
[nat.

Bon HENRION.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On a célébré, le 5 décembre, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Paix, la fête de saint François-Xavier, l'un des patrons de l'OEuvre de la Propagation de la Foi. Elle a été précédée d'un *triduo* dans lequel M. Ph. Cossa, professeur au collége de la Propagande et au séminaire romain de Saint-Apollinaire, a fait un discours sur les biens et les avantages que procure cette grande OEuvre. Les cardinaux Barberini, Polidori et Belli ont, durant les trois jours, donné la bénédiction du saint Sacrement.

— Le 10 décembre, le cardinal Fransoni, un des visiteurs apostoliques de la pieuse maison des Catéchumènes, a administré solennellement le baptême dans l'église de l'Annonciation, près du monastère des religieuses Dominicaines, aux israélites romains Adam Caviglia, âgé de 8 ans, et sa sœur Judith, âgée de 15 ans : les noms de François Régis et de Marie Régis leur ont été donnés. Ils ont été tenus sur les fonts baptismaux par M. le vicomte et madame la vicomtesse de Gontaut-Biron. Le saint baptême a été ensuite administré au mahométan Cisman Bey, âgé de 23 ans, auquel a été donné le nom de Pierre Déodat, et qui a eu pour parrain M. le comte de la Ferronays.

— Le *Diario*, d'après lequel nous avons déjà parlé des prédications du P. de Ravignan, lui consacre l'article suivant :

« L'éloquence sacrée, cet art sublime de parler à l'intelligence et d'émouvoir les nobles passions, n'a, dans aucun pays, été cultivée avec tant de succès qu'en France. Bossuet, avec la puissance inimitable de son génie; Bourdaloue et Massillon que l'on appela, l'un le prince des orateurs, l'autre l'orateur des princes; Fénelon, qui ne vouloit commander que par l'amour, et qui proclama sa défaite ainsi que d'autres eussent proclamé leur triomphe; Fléchier, cette voix qui tonnoit sur la tombe des grands, et qui montroit, sans détruire les élans de l'enthousiasme, tout le néant de la gloire, tels sont les admirables maîtres de l'éloquence sacrée en France. Après eux vinrent les Brydaine, les Maury, les Boulogne, les Fournier, et mille autres. De nos jours aussi les orateurs éminens n'ont pas manqué dans la chaire française. Au-dessus de tous nommons le père de Ravignan, dont la parole puissante tantôt éclatoit en sanglots sur la tombe du pieux archevêque, Mgr de Quelen, tantôt défendoit dans la métropole de Paris, en présence d'un immense auditoire et devant les hommes les plus distingués de la science et de la littérature, la sainte cause du christianisme et de l'Eglise. L'illustre orateur qui, comme avocat-général, mettoit son talent au service de la justice humaine, et qui, renonçant ensuite aux séduisans attraits d'un brillant avenir, se retira dans la solitude pour se dévouer, comme ministre du sanctuaire, au service de Dieu, est venu, précédé de sa renommée, prêcher l'Avent à Rome dans la belle église de Saint-Louis des Français. La première fois qu'il est monté en chaire, il s'est vu entouré d'une nombreuse assemblée composée de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de prélats, d'ambassadeurs, de princes, et de

l'élite de la jeunesse romaine et étrangère, que le désir d'entendre la parole du salut avoit amenés en foule. L'affluence a augmenté à chaque prédication. L'ascendant irrésistible qu'exerce l'éloquence du père de Ravignan sur ceux qui l'ont entendu une seule fois, les entraîne sans cesse au pied de sa chaire.

» En annonçant pour la première fois la parole divine dans la capitale du monde catholique, dans cette ville qui est le centre et le sanctuaire de la foi, l'orateur a dit qu'il ne voyoit pas de sujet plus magnifique que de démontrer quel bienfait immense c'étoit pour l'homme que de croire. Et alors, présentant d'abord l'homme, tombé avec Adam, livré à une lutte continuelle avec ses passions et ses besoins, avec son ignorance et ses passions; lancé au milieu des tempêtes de la vie, sans guide et sans secours, comme un vaisseau en pleine mer sans pilote et sans gouvernail, il le dépeignit ensuite à l'ombre de la foi, où tout est calme, où tout se tait, où le bien et le mal sont connus, où l'on sait ce qu'il faut faire et ce qu'il faut fuir. L'éloquence supérieure que le P. de Ravignan avoit déployée dans ce discours se reproduisit dans les suivans. Ainsi il fut admirable quand il suivit la trace et la conservation providentielle de la foi à travers la dégradation générale, foi sainte dont une étincelle brille dans tous les cultes de l'idolâtrie, qui se perpétua vive, intacte, et se transmit, par une chaîne indissoluble, des patriarches à Moïse, de la théocratie mosaïque aux prophètes, jusqu'à ce que Jésus-Christ assurât son triomphe en mourant sur la croix. Ces vérités importantes furent dessinées à grands traits, à la manière de Bossuet, et en touchant seulement les cimes les plus élevées, pour montrer la main toute-puissante de Dieu.

» Nous ne parlerons pas ici du panégyrique de la très-sainte Vierge, prononcé en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu; nous ne parlerons pas de l'éloge de saint François-Xavier; nous voulons nous borner aux *conférences* dans lesquelles l'illustre prédicateur a traité les sujets les plus importans pour notre époque de triste indifférence et d'ignorance religieuse. Nous en avons entendu une où l'orateur a exposé que la société politique ne peut se comprendre sans une société religieuse, et que cette société religieuse doit nécessairement posséder une autorité nécessairement infaillible... Or cette société nécessaire, avec son chef nécessaire et infaillible, c'est l'Eglise... L'orateur a été profond, dogmatique, élevé, éloquent comme le demandoit un sujet aussi sublime. »

PARIS. — Le 3 janvier, M. l'Archevêque a reçu, à l'occasion du renouvellement de l'année, le clergé de Paris et de la banlieue. M. Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, a harangué le prélat, en qualité de doyen.

« En ce jour, véritable fête de famille, a-t-il dit, en ce jour plein de joie et d'avenir, je suis heureux de vous donner l'assurance nouvelle que nos dispositions sont invariables. *Couronne du premier pasteur, honneur de l'Eglise*, telle est notre inaliénable devise.

» Grâces à Dieu pour son don ineffable! Il vous avoit réservé, monseigneur, l'établissement, si profondément sage et si éminemment sacerdotal, des conférences ecclésiastiques.

» C'est là qu'en ravivant le feu sacré de la science divine, qu'en méditant tous ensemble *aux sources mêmes du Sauveur*, nous nous trouvons dans l'heureuse nécessité de nous édifier, de nous aimer; nous nous sentons retrempés pour les combats du Seigneur.

» Elle fut toute pastorale la pensée de nous appeler auprès de vous, monseigneur. Avec quel aimable abandon vous nous parlez comme un ami parle à son ami! Quel doux encouragement donné à tous d'exposer nos sentimens, d'exprimer nos vœux dans l'intérêt de tous!

» Grâces, il faut le redire, grâces donc

soient rendues à Dieu pour son don ineffable ! »

Le prélat a particulièrement remercié M. le doyen de ce qu'il venoit de dire sur les conférences ecclésiastiques et sur les conférences centrales de l'archevêché, si propres en effet à resserrer les liens qui unissent le clergé à son chef.

— M. l'Archevêque a organisé la maîtrise de Notre-Dame sur de nouvelles bases.

On pourra désormais admettre dans cet établissement un certain nombre d'enfans qui, moyennant une pension modérée, recevront une éducation musicale complète, et seront particulièrement formés à l'art de toucher l'orgue et par conséquent le piano, ainsi qu'à la science de la composition. A ces avantages se joignent les bienfaits d'une instruction solide, d'une éducation religieuse, dirigée par des prêtres respectables. Des maîtres habiles sont chargés de l'enseignement du piano, de l'orgue, de la composition, du solfège et du chant, etc. Cette institution est fondée dans le but de former des organistes, des professeurs, des maîtres de chapelle pour la province, et avant tout des artistes chrétiens.

Les pères de famille qui destinent leurs enfans à la profession de maître de piano ou organiste, les membres du clergé qui veulent concourir à la restauration du chant ecclésiastique et de la science de l'orgue, encourageront cette œuvre en adressant des sujets à la maîtrise.

Il seroit superflu d'ajouter que, sous le rapport purement matériel, les enfans sont l'objet des plus grands soins : mais les soins des maîtres pour conserver l'innocence des enfans et les former à la piété surpassent tous les autres.

Les personnes qui désireroient placer des enfans à la maîtrise de Paris, peuvent écrire, par lettre affranchie, à M. le supérieur, rue Massillon, à Paris.

Les enfans qui auroient une voix remarquable seroient appelés à concourir pour l'une des huit bourses qui sont fondées dans cet établissement, à mesure qu'il y auroit une vacance.

Les études musicales sont placées sous la direction de M. Danjou, organiste de la métropole.

— L'affluence des fidèles qui, accourus de tous les points de la capitale et de la banlieue, gravissent la Montagne-Sainte-Geneviève pour apporter le tribut de leurs prières, à Saint-Etienne-du-Mont, au pied de l'autel et devant le tombeau de la patronne de Paris; ce concours si nombreux, cet empressement si vif, malgré la rigueur de la saison et l'activité des travaux, donne lieu à une réflexion bien consolante. Evidemment, des populations qui manifestent de tels sentimens ne sont pas mortes à la foi, et la parole de Dieu, tombant au sein de ces ames, ne peut manquer de les ramener à la pratique, assidue des devoirs du chrétien.

— M. l'abbé Poncelet, préfet apostolique de l'île Bourbon, qui étoit allé à Rome dans l'intérêt de sa mission, vient de revenir à Paris. Sa Sainteté a voulu lui témoigner sa satisfaction, en l'agrégeant à la *famille pontificale*, avec le titre de prélat.

Diocèse de Bordeaux. — Mgr Donnet a voulu prêcher la retraite annuelle au collége de Bazas, afin de donner à cette ville, ainsi qu'aux maîtres et aux élèves de l'établissement, le plus sûr témoignage de sa sollicitude.

Habitué à traiter les plus sublimes vérités du salut devant un auditoire qui peut se placer à la hauteur des considérations les plus élevées, le prélat sait pourtant les abaisser au ni

veau des plus jeunes intelligences. Il les a rendues abordables à l'esprit de la jeunesse et de l'enfance, tantôt par un raisonnement simple et facile, tantôt par une image aussi frappante de vérité que pleine d'intérêt, tantôt par le récit de faits aussi attachans que les vérités qu'ils appuyoient.

Après avoir ainsi jeté la semence dans le cœur de ses chers enfans, le père de famille en a recueilli les fruits avec abondance dans une fete qui a couronné les exercices de cette édifiante retraite Une jeunesse profondément recueillie pendant la solennité de la messe pontificale, accourant avec amour et foi au banquet sacré, puis prosternée sous les mains de l'archevêque, qui faisoit descendre sur elle la plénitude de l'Esprit saint, quel spectacle pouvoit donner au cœur de plus douces émotions, de plus consolantes espérances!...

Dans l'allocution qui a accompagné l'administration du sacrement de confirmation, le pontife a fait apprécier aux jeunes élèves l'avantage d'une éducation religieuse, telle qu'on la reçoit dans l'institution de Bazas.

Les adieux du prélat ont été un mot gracieux : « J'avois besoin, a-t-il dit, de quelques instans de congé, de quelques délassemens, et c'est Bazas que j'ai choisi pour but de mon congé, et parmi vous que j'ai trouvé ces délassemens. »

— M. l'archevêque de Bordeaux a quitté son diocèse le 2 janvier pour aller présider, à Tours, aux obsèques de Mgr de Montblanc.

Diocèse de Toulouse. — La ville de Toulouse avoit demandé que la coupole du clocher de Saint-Saturnin et les voûtes des Cryptes fussent repeintes, d'après les précieux dessins, encore conservés, de cette coupole et de ces voûtes. Cette restauration se seroit étendue seulement à quelques figures d'apôtres dégradées autour de l'abside.

La centralisation a jugé, de Paris, que la restauration devoit être plus étendue, et une décision ministérielle, amèrement critiquée à Toulouse, charge un peintre, qui n'a jamais rien fait dans le genre de la fresque, de refaire, c'est-à-dire de détruire les plus belles peintures de ce genre que le Midi possède encore. Les amis de la religion et des arts veulent s'opposer, par tous les moyens, à ce vandalisme.

ESPAGNE. — Le *Catholique* a été condamné pour avoir inséré dans ses colonnes l'Exposition de doctrine, présentée au régent par M. l'évêque de Calahorra et de la Calzada. Peu satisfait de cette condamnation, qui frappoit uniquement le journal catholique, le pouvoir a voulu se venger du prélat lui-même : la Déclaration a été en conséquence déférée au tribunal suprême, et l'évêque mis en état d'arrestation. C'est en vain que le fiscal, chargé de l'accusation, déclare qu'il ne trouve point lieu à procéder : de nouvelles instances sont faites près du tribunal suprême ; toutes les déclarations émanées du prélat y sont portées, et l'évêque, mandé devant le tribunal, doit repousser les charges qui s'élèvent contre lui. « J'obéis, répond-il simplement et avec modestie, en tout ce qui est temporel au pouvoir civil auquel je n'ai jamais eu l'intention de manquer de respect le moins du monde ; quant à ce qui est spirituel et dans l'ordre des matières ecclésiastiques, comme évêque et comme catholique, je ne puis que m'incliner devant les lois de l'Eglise et les reconnoître. » Un emprisonnement préventif est décerné contre lui ; seulement, on lui épargne la prison publique : il est gardé à vue dans sa

maison, à ses frais et au prix de trente-deux réaux par jour.

Mgr Abella (tel est le nom de cet évêque confesseur de la foi) a été le dernier coadjuteur de Madrid. Son nouveau diocèse, situé à l'extrémité de la Vieille-Castille, confine à la Navarre et aux plaines de l'Alava. Si nous jetons les yeux sur ce pays si souvent désolé dans les dernières années, nous trouvons, non loin de l'Ebre, Calahorra, ville antique et illustre, qui vit les chrétiens de l'Espagne remporter sur les Maures une célèbre victoire; plus loin, dans la plaine connue sous le nom de la Rioja, est situé l'autre chef-lieu de ce diocèse, la Calzada de San-Domingo, ancienne ville épiscopale. Ces deux Eglises passèrent sous la houlette de Mgr Abella, au moment même où Ferdinand VII, en mourant, léguoit à la monarchie espagnole, et surtout à ces provinces, de nombreuses années de guerre et de désolation.

MEXIQUE. — Santa-Fé, capitale du Nouveau-Mexique, contient six églises richement décorées, et sa population, composée de 8,000 ames, est exclusivement catholique. Il n'y a qu'un seul officier de justice, et encore n'a-t-il absolument rien à faire. Cela prouve bien que la religion, lorsqu'elle dirige la conduite d'un peuple, est sa meilleure et sa plus puissante sauvegarde.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans la harangue du jour de l'an adressée à Louis-Philippe par M. le ministre de l'instruction publique, tout va le mieux du monde pour la jeune génération qui a le bonheur de profiter du système d'instruction primaire émané du régime de 1830; et il ne reste plus qu'à monter au capitole pour remercier le génie protecteur de l'heureuse France de juillet. *Les pères de famille élèvent leur mains reconnoissantes vers le trône*; tant ils sont charmés de la manière dont tout marche dans les voies de l'ordre et de la sagesse.

Cela étant ainsi, voilà toutes les difficultés levées par rapport à la liberté de l'enseignement, et il n'y a plus moyen de voir le moindre inconvénient à la proclamer. Puisque les pères de famille élèvent leurs mains reconnoissantes vers le trône, et que leurs vœux se trouvent comblés, M. Villemain n'a pas à craindre qu'on le quitte pour porter ailleurs ses prédilections et sa confiance. Inutile de chercher davantage, comme vous voyez. Aussi quel triomphe pour M. le ministre de l'instruction publique, et quelle magnifique réponse à faire aux détracteurs de son enseignement primaire, que de leur montrer *les mains reconnoissantes des pères de famille élevées vers le trône*, pour le bénir d'avoir donné la dernière perfection à cette œuvre, et mis la génération de juillet sur le pied brillant où elle se trouve.

Pour notre part, nous souhaitons fort que M. Villemain confonde ainsi les malveillans qui le mettent au défi d'accorder à la France la liberté d'enseignement. S'il est vrai, comme il l'affirme, *que les pères de famille élèvent leurs mains reconnoissantes vers le trône*, nous verrons bien. Ils refuseront alors d'user de la permission qu'ils auront obtenue de faire élever leurs enfans autrement qu'ils ne le sont; et dans ce cas, nous consentons d'avance à passer pour des rêveurs ou des mal intentionnés qui aurions voulu, sans raison, chagriner et troubler dans leur béatitude les promoteurs du régime universitaire qui ne voient que des mains reconnoissantes élevées vers le trône de juillet.

PARIS, 5 JANVIER.

Nous continuons à donner l'analyse des discours prononcés aux Tuileries, à l'occasion du jour de l'an, et des réponses qui y ont été faites.

Le discours de M. Portalis, premier président de la cour de cassation, a été tout politique. Il a parlé des factions qui, réduites à l'impuissance, finiront par subir le joug des lois qu'elles outragent, de l'ordre qu'elles troublent, de la liberté qu'elles mettent en péril.

Dans sa réponse, Louis-Philippe s'est enorgueilli d'avoir contribué à préserver la France des dangers qui la menaçoient, et a loué les magistrats d'avoir, par la sagesse et l'équité de leurs décisions, ainsi que par la fermeté de leur caractère, concouru courageusement à rassurer la société.

M. Barthe, au nom de la cour des comptes, dont il est le premier président, s'est abandonné à la joie que lui causoit le triomphe de la loi sur le désordre.

Louis-Philippe a répondu que la publicité ne permettant plus désormais le doute et la dénégation à ceux qui refusoient d'ajouter foi à d'odieuses machinations, pour se dispenser peut-être de prêter leur coucours à la répression, il espéroit que tout le monde se réuniroit pour combattre le danger commun et en préserver la société.

M. Villemain, en présentant le conseil d'instruction publique, a dit :

« Nulle part, l'influence de votre règne n'a été plus sensible que dans le progrès de l'instruction publique; nulle part ne s'est mieux marquée votre pensée généreuse et vraiment populaire...

» Vous nous avez ordonné d'achever et de faire pénétrer partout, d'étendre, de proportionner à tous les esprits cette instruction qui, sous la garde de la religion et de la morale, contribue si puissamment au bien-être et à la dignité des nations. Ce vœu du roi est celui de la France... »

Le chef de l'Etat s'est uni, dans sa réponse, aux vœux qu'il venoit d'entendre « pour que la jeunesse sache mettre une limite à ces ambitions déréglées qui ont égaré tant d'esprits. »

« Assez de carrières, a-t-il ajouté, sont ouvertes au talent et à l'intelligence, pour que chacun puisse y trouver une place honorable, sans se laisser entraîner à ces prétentions désordonnées, à ces rêves ambitieux, toujours dangereux pour ceux qu'ils égarent, et funestes à la société.

» Inspirer aux jeunes gens les sentimens d'une saine morale, leur faire apprécier les avantages d'une conduite honorable, les prémunir contre les dangers de la présomption, est le plus sûr moyen de leur assurer un heureux avenir. Tel est aussi votre but et celui de l'Université; j'ai la confiance que nous l'atteindrons. »

M. Séguier, premier président de la cour royale de Paris. a parlé de la *main invisible* qui a fait asseoir Louis-Philippe sur le trône, et qui depuis n'a cessé de le couvrir. Puis il s'est écrié que le cœur n'a qu'un langage, qui, comme celui de la vérité, ne s'use pas.

A quoi Louis-Philippe a répondu, entre autres choses :

« C'est par l'entière exécution des lois, c'est par la confiance qu'elle inspire, et par la force qu'elle doit donner à l'autorité, que nous parviendrons à triompher de ces sectes perverses qui travaillent à saper la société jusque dans ses fondemens. »

M. de Barante, au nom de l'Institut, s'est étendu, comme M. de Broglie, sur l'union de la liberté avec l'ordre dans l'établissement d'un nouvel édifice social.

Louis-Philippe a répondu qu'il n'avoit jamais ambitionné que la part de pouvoir nécessaire à la protection des libertés publiques et des droits de tous.

Parlant au nom de la ville de Paris, M. de Rambuteau, préfet de la Seine, a résumé ce qu'il appelle les bienfaits de la révolution; Louis-Philippe a répliqué : « Je suis monté sur le trône pour défendre la liberté. »

M. Debelleyme, président du tribunal de 1re instance, a dit que la Providence avoit couronné onze années de sagesse, de sacrifices et de clémence en détournant les coups des *régicides*, et que les factions reculeront « devant les principes conservateurs qui font la force et la pros-

périté des Etats. »Le prince a accepté l'augure, et il a exprimé l'espoir« d'une année heureuse, où, libres de pénibles souvenirs, nous n'aurons plus, a-t-il dit, qu'à jouir de tous les avantages que nous aurons recueillis. »

Dans sa réponse à M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, qui lui présentoit les conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, Louis-Philippe a protesté de sa sollicitude pour les grands intérêts dont ils s'occupent, et il a exprimé la confiance que leurs travaux répondront dignement à ses vœux et à l'attente du pays.

— Voici la singulière explication que donne le *Moniteur Parisien* sur l'absence de M. de Kisseleff dans la députation du corps diplomatique :

« M. de Pahlen, ambassadeur de Russie en France, fut rappelé, dans le courant de novembre, par son gouvernement, et le motif non contesté de ce rappel, c'est que l'empereur de Russie voulut éviter que M. de Pahlen, doyen du corps diplomatique, eût, en cette qualité, à haranguer le roi le 1er janvier.

» Le 18 décembre, jour de la fête de l'empereur de Russie, M. Périer et les autres personnes attachées à l'ambassade française à Saint-Pétersbourg, se trouvèrent indisposées, et ne se présentèrent pas au palais impérial.

» M. de Kisseleff s'est également trouvé indisposé le 1er janvier, et ne s'est point présenté aux Tuileries. »

— La commission d'instruction de l'attentat du 13 septembre dernier s'est assemblée hier au Luxembourg, et a demandé que quatre des condamnés envoyés à la prison du Mont-Saint-Michel soient immédiatement ramenés à Paris.

— La commission de l'adresse en réponse au discours d'ouverture s'est assemblée hier au Luxembourg sous la présidence de M. le comte Roy. Elle a entendu M. le président du conseil, ministre de la guerre, MM. les ministres des affaires étrangères et des finances, et a nommé pour son rapporteur M. Mérilhou.

— La commission des pétitions no[mmée] par les bureaux de la chambre d[es] députés, se compose de MM. de Bussièr[e], Delespaul, Tesnières, de Montépin, [de] Loynes, Duprat, Meynard, de Marcill[ac] et Harlé.

Celle de comptabilité est formée [de] MM. P. Lacaze, Hallez, Emm. de L[as] cases, Enouf, Pouillet, Meynadier, D[es]trans, de Chassiron et Rihouet.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Il paroît certain que, durant le d[er]nier trimestre de l'année qui vient [de] finir, M. le ministre de l'intérieur [a] adressé aux préfets une circulaire co[nfi]dentielle, pour leur enjoindre de ne p[or]ter sur la liste générale du jury de 18[42] que des hommes notoirement conn[us] par leur dévoûment, ou du moins [par] leur adhésion au système politique [du] cabinet du 29 octobre.

» On parle beaucoup aussi d'une au[tre] circulaire adressée par le même minis[tre] aux mêmes fonctionnaires. On leur d[e]mande des renseignemens certains s[ur] les opinions qu'on connoît ou qu'on sup[pose] à toutes les personnes portées sur [la] seconde liste du jury, relativement à [la] politique du cabinet actuel. On ve[ut] s'assurer si leur adjonction à la liste élec[]torale seroit de nature à apporter [le] moindre changement à la majorité q[ui] appuie le ministère avec tant de dévo[û]ment. »

— On annonce comme prochaine [la] réunion du conseil supérieur du com[]merce. Il seroit appelé à donner, comm[e] le fait maintenant le conseil général d[u] commerce, son avis sur la question d[es] sucres.

— M. le comte Portalis a été nomm[é] vice-président de l'Académie des Scie[n]ces morales et politiques pour l'ann[ée] 1842, au premier tour de scruti[n]. MM. Blanqui et Villermé ont été réél[us] membre de la commission administrati[ve] de l'Institut, pour représenter l'Acad[é]mie.

— Avant-hier à minuit, le thermomèt[re]

centigrade de l'ingénieur Chevallier marquoit 2 degrés 5/10es au-dessous de 0; hier à 4 heures du matin, 4 degrés; à 7 heures, 4 degrés 2/10es; à midi, 4 degrés 5/10es.

Aujourd'hui la température s'est maintenue à peu près au même point.

— Les presses parisiennes ont imprimé pendant le cours de l'année 1841, savoir : Ouvrages écrits en toutes langues mortes et vivantes, 6,300; estampes, gravures, lithographies, 1,163; plans et cartes, 145; musique, 428. Total, 8,036 ouvrages.

NOUVELLES DES PROVINCES.

A l'occasion du nouvel an, dit une lettre de Bourges, la famille royale d'Espagne a reçu les hommages d'un grand nombre de royalistes de distinction.

— Une bande de voleurs pille en ce moment la plupart des églises du département de l'Eure. Plusieurs de ces malfaiteurs sont entre les mains de la justice.

— Pendant la messe de minuit, des voleurs se sont introduits, avec effraction et escalade, au domicile de M. Pelletier, desservant de la commune d'Aubigny (Vendée); ils ont brisé tous les meubles, ont jeté de toutes parts dans les appartemens le linge et les effets qui sont tombés entre leurs mains, et n'ont pu trouver qu'une somme de 14 à 15 fr. qu'ils ont emportée.

—Un incendie a éclaté le 20 décembre au soir dans la sacristie de l'église de Dun (Meuse). Presque tous les ornemens sont brûlés, de riches vases sacrés sont ternis par les flammes, qui cependant ne les ont point mis en fusion. On évalue à 3,000 f. la perte occasionnée par cet incendie dont on ignore la cause.

— A Douai (Nord), le recensement est provisoirement suspendu, l'adjoint du maire et deux conseillers municipaux ayant refusé d'admettre les prétentions du contrôleur. En se retirant, ces personnages ont protesté contre tout recensement qui seroit fait en l'absence de l'autorité municipale.

— A son audience du 29 décembre, le tribunal correctionnel de Marmande (Lot-et Garonne), a acquitté dix jeunes gens de Ste-Livrade prévenus d'avoir pris part aux troubles dont cette commune a été le théâtre à l'époque du recensement.

— MM. Arzac, Gasc et Roaldès se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour royale de Pau, qui confirme le jugement rendu contre eux par le tribunal de police correctionnelle.

— La *Gazette du Centre* donne la nouvelle suivante :

« La seconde affaire du *Progressif* a été plaidée dans les audiences des 29 et 30 décembre. Malgré l'offre faite par la défense de prouver les faits énoncés dans l'article de cette feuille, la cour évoquant le fond, a condamné le gérant du *Progressif* à 8,000 fr. de dommages-intérêts au profit de M. Bourdeau, ainsi qu'aux frais du procès, qui s'élèveront à près de 2,000 fr. »

EXTERIEUR.

Les journaux anglais publient les pièces les plus importantes de la correspondance échangée entre lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, et M. Stevenson, envoyé extraordinaire des Etats-Unis, au sujet de plusieurs visites exercées par les croiseurs anglais de la côte d'Afrique sur des bâtimens américains. Voici la cause de ce différend, dont la gravité n'a pas été dissimulée dans le Message annuel du président John Tyler, et qui semble être le principal motif de l'envoi de lord Ashburton aux Etats-Unis.

Après avoir conclu avec la plupart des nations chrétiennes des traités qui accordent aux puissances contractantes un droit réciproque de visite sur tous ceux de leurs bâtimens qui fréquentent la côte d'Afrique, l'Angleterre prétend avoir aussi le droit, non pas de visiter les bâtimens neutres, c'est-à-dire appartenant à des puissances qui ont refusé de prendre

aucun engagement collectif pour la répression de la traite, mais bien de forcer ces bâtimens à justifier de leur nationalité par l'exhibition de leurs papiers de bord. Si ce droit n'est pas accordé, dit l'Angleterre, tous les efforts pour abolir la traite des noirs seront inutiles.

A cela les Etats-Unis répondent : Nous ne nions pas qu'il ne soit plus commode aux puissances contractantes, pour atteindre le but qu'elles se sont proposé, de pouvoir arrêter indistinctement tous les bâtimens que leurs croiseurs rencontreroient sur les côtes d'Afrique ; mais ce qui est ici en cause, ce n'est pas l'opportunité de la chose, c'est le droit. Or, ce droit vous ne l'avez pas, et vous le reconnoissez vous-mêmes, puisque vous avez dû pour l'établir en faire l'objet de traités particuliers. Nous qui avons refusé de consentir à ces traités, nous ne pouvons vous fournir les moyens de les exécuter. Nous avons le droit pour nous, et nous voulons y tenir; car non-seulement nous protestons pour l'avenir contre la doctrine que vous voulez établir, mais même nous demandons dès aujourd'hui des indemnités et des réparations pour le tort que vous nous avez déjà fait en arrêtant plusieurs de nos bâtimens.

— M. Gaspary, consul anglais à Tunis, a été révoqué de ses fonctions, pour avoir pris part au commerce des esclaves.

—L'assemblée constituante de Genève, après plusieurs jours de débats, a définitivement adopté son réglement organique intérieur. Elle s'occupe en ce moment du projet de constitution.

L'assemblée du 3 mars s'est dissoute.

— D'après plusieurs journaux, l'absence du roi de Prusse, dont nous avons annoncé le prochain voyage à Londres, seroit de trois semaines. Le roi, en retournant à Berlin, passeroit par Paris.

— Les deux jeunes fils de don Carlos sont arrivés le 15 décembre à Naples, où leurs logemens étoient préparés.

— On lit dans la *Gazette Piémontaise* que le 27 décembre, le roi de Sardaigne a donné solennellement l'investiture accoutumée des fiefs de Menton, Roccabruna et dépendances, au prince de Monaco, Tancrède-Florestan-Roger-Louis Grimaldi, héritier de feu son frère le prince Honoré V.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 45 c.
Emprunt 1841. 78 fr. 95 c.
Act. de la Banque. 3330 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1276 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 75 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3539.

SAMEDI 8 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Cours d'histoire ecclésiastique, etc. — *Introduction à l'étude de l'histoire ecclésiastique*, par M. l'abbé Blanc.

(Deuxième article.)

Nous avons essayé, dans notre numéro 3516, de donner à nos lecteurs une juste appréciation des deux premières sections de l'*Introduction* de M. l'abbé Blanc. Nous allons, en ce moment, nous occuper de la philosophie de l'histoire ecclésiastique : elle forme l'objet de la section vᵉ.

Mais d'abord, pourquoi une philosophie de l'histoire? Pourquoi un système philosophique dans un ouvrage dont une des principales destinations est de servir de base et de texte à l'enseignement de l'histoire ecclésiastique dans nos séminaires? L'auteur, qui a prévu l'objection, y répond dans sa préface.

Il distingue d'abord une philosophie toute théologique, qui s'applique à rétablir dans leur vérité historique les saintes annales de l'Eglise, défigurées de tant de façons par l'ignorance et les préjugés, et à faire ressortir, avec les grands desseins de la Providence, les précieuses conséquences de l'histoire de l'Eglise pour toutes les branches de la science ecclésiastique. Les considérations qui se rattachent à ce point de vue tout fondamental, sont de tous les temps : elles méritent, dit M. Blanc, la première et la plus grande attention ; et il ne négligera rien, ajoute-t-il, pour leur donner, parmi les réflexions placées à la suite des leçons, dans les trois volumes historiques du *Cours*, tous les développemens propres à les mettre dans le plus grand jour. Cette partie critique et théologique ne devoit point empêcher l'auteur de l'*Introduction* de s'occuper, au moins d'une manière secondaire, de la philosophie proprement dite. Les besoins de l'époque, tant de systèmes erronés et anti-chrétiens sur l'histoire, lui en imposoient le devoir; et c'est en effet ce qu'il a entrepris de réaliser dans sa section vᵉ.

Malgré l'importance que sa conviction personnelle y attache, il renferme, toutefois, sa théorie dans une seule section du premier volume du *Cours*; volume d'ailleurs peu classique par sa nature, en ce sens qu'il ne peut servir de texte même aux leçons d'un cours d'histoire ecclésiastique. Cette théorie, ainsi restreinte et isolée, ne sauroit donc être l'objet d'aucune objection tirée de la nature même de l'ouvrage ; et nous devons en savoir gré à l'auteur. Il met de cette manière, et sans inconvénient, à la disposition du lecteur, le fruit de ses méditations.

Nous aimons encore la modération avec laquelle M. l'abbé Blanc apprécie la valeur intrinsèque de son système de philosophie historique. Ce système, qui ne peut dépasser les bornes de la probabilité, est destiné surtout à contrebalancer l'impression mal-

heureuse que les fausses théories de nos jours font sur certains esprits, et à rendre ainsi aux preuves directes et invincibles de la divinité de l'Eglise, toute leur puissance et leur efficacité.

Ce n'est pas chose facile que d'analyser convenablement une théorie d'une certaine étendue, et dont les idées se tiennent étroitement. Heureusement l'auteur s'est chargé lui-même de ce soin, et nous ne pourrons mieux faire que d'emprunter à son propre résumé, qui termine la section philosophique de l'*Introduction*, ce que nous en devons dire ici nous-même.

« La philosophie de l'histoire ecclésiastique ne nous conduit à une juste appréciation des faits que par la double étude des causes et des lois qui dominent l'histoire elle-même.

» Tout ressort primitivement de la notion de l'Eglise.

» Société divine et humaine faite à l'image de l'Homme-Dieu, l'Eglise de Jésus-Christ accomplit ses destinées sous l'action combinée de Dieu et de l'homme. Il est donc nécessaire de posséder à un certain degré la science de Dieu et celle de l'homme, pour arriver à l'intelligence de cette action. L'enseignement chrétien nous familiarise dès l'enfance avec la connoissance de l'être infiniment parfait, et aussi avec celle de l'humanité prise sous le côté moral; mais il laisse à la philosophie le soin de nous parler elle-même de notre activité individuelle et sociale. Sous ce point de vue, l'action humaine reconnoît deux principes, les passions, forces motrices, qui agissent par impulsion ou par attrait, et la raison sage et modératrice qui éclaire tout de son flambeau. »

Cette dernière phrase résume l'article 2[e] de la section, article consacré à une étude intéressante sur l'homme considéré dans son activité intellectuelle et morale.

« Telles sont les causes, continue l'auteur. Quelles sont les lois?

» Toute institution, comme tout être est essentiellement soumise à une série progressive de lois qui vont se généralisant, depuis les lois individuelles et spéciales, jusqu'aux lois plus générales, et enfin jusqu'à la loi universelle. C'est le plan de la création. Marqué au coin de l'unité féconde qui est le caractère de Dieu même, et le principe de la perfection, ce plan divin nous montre l'Eglise sous l'influence et de ses lois propres ou ecclésiastiques, et des lois sociales, et de lois plus générales encore, et enfin de la loi universelle. Or, ces lois générales ou universelles, qui animent en quelque sorte tout le système des choses, forment aussi, par leurs précieux résultats pour l'appréciation des faits, la partie éminente de la philosophie de l'histoire, et en particulier de l'histoire ecclésiastique. »

M. Blanc embrasse toute cette pensée première de sa théorie, sous cette formule fondamentale, que l'*Eglise est constituée sur un plan et avec un système de lois identiques aux lois générales de la création et de l'état social*. C'est dans le corps même de la Dissertation que nous trouvons cette formule. Mais revenons au résumé, désormais consacré à l'exposition succincte de ces lois générales ou universelles du monde et de l'Eglise.

« Lorsque, fixant sur l'ensemble comme sur les détails de la création un regard attentif, nous essayons d'analyser l'harmonie du monde, nous arrivons à trois phénomènes distincts qui nous révèlent, par leur universalité même, les lois constitutives de cette harmonie. Nous sommes d'abord frappés de la dualité et de l'opposition qui se font remarquer dans les élémens et au fond de toutes les choses.

Ce caractère primitif d'opposition et de lutte, que présentent tous les ordres des créatures, se vérifie dans l'Eglise par les deux élémens fondamentaux, le divin et l'humain, qui en sont comme la substance. C'est la loi des *Contrastes*, si méconnue de l'école moderne, qui prétend expliquer l'Eglise, ses institutions et son histoire, par les seules causes humaines, c'est-à-dire par tout ce qu'elle a de plus imparfait et de plus foible.

» La lutte n'est point et ne peut être l'état définitif des choses. Ressortant de leur caractère indélébile de foiblesse et d'imperfection, elle est un contre-balancement qui les soutient, un effort laborieux et pénible qui les développe. Toutefois leur foiblesse même exige un ménagement proportionné, et ici se manifeste un caractère nouveau, qui est celui de la *Transition*. Nous le reconnoissons dans le mouvement qui conduit avec douceur et suavité chaque chose à son état de perfection. Sensible dans tout ce qui a vie, il reparoît encore partout où se présente, dans l'art comme dans la nature, l'idée d'accroissement et de gradation.

» A ce mouvement qui développe et perfectionne, l'instabilité des choses fait succéder incontinent celui du déclin et de la dissolution : second point de vue qui achève de nous révéler la loi des transitions.....

» L'ordre moral et l'Eglise elle-même rentrent sous l'empire de cette loi générale; non dans ce que ces ordres éminens ont d'absolu et d'éternel, mais dans cette partie humaine avec laquelle le divin s'unit assez intimement pour paroître en subir les vicissitudes et les phases diverses. C'est en ce sens que l'Eglise et ses institutions se développent avec les siècles, ce que les protestans ont complétement méconnu, lorsqu'au mépris de la philosophie comme de l'histoire, ils ont voulu voir dans la simplicité, encore mal appréciée, du premier âge de l'Eglise, une discipline et des formes toutes essentiellement immuables et permanentes.

» Toutes les choses s'en vont, par la transition insensible, à l'union, qui est l'apogée de leur développement et de leur perfection relative. Arrivées à ce degré, la paix règne et le mouvement progressif s'arrête à son terme, qui est le *Milieu*.

» Tel est donc, poursuit l'auteur, le point harmonique où viennent s'éteindre et la lutte des contrastes et le mouvement de la transition. Ici se manifeste, par de nouveaux phénomènes, une troisième loi, qui est la loi universelle du *Milieu*. Tous les ordres d'idées et tous les règnes révèlent son existence dans l'ordre naturel, depuis la sphère, la plus parfaite des formes de la matière, celle qui nous offre le milieu mathématique, jusqu'aux règnes où la vie végétative, sensitive et intellectuelle, présente l'idée progressivement compliquée de ce même milieu sous le nom d'harmonie. Au moral surtout, cette harmonie du milieu brille d'un éclat admirable. C'est elle qui donne au caractère et à nos facultés, l'égalité qui en fait la perfection; à la vertu, aux habitudes de la vie, à la vérité elle-même, cette modération qui les maintient entre les excès opposés du vice et de l'erreur. »

M. Blanc ajoute encore un mot sur le milieu dans l'ordre universel; puis il rappelle les formules qui le caractérisent comme loi. Ici il distingue le milieu *mobile*, qui n'est que la marche des extrêmes se combinant ensemble et se déchargeant de leur excès, pour arriver à l'état d'harmonie ou de milieu parfait. Celui-ci est le milieu *immobile* et invariable dont la formule, inaccessible ici-bas, doit exprimer la mesure proportionnelle des élémens qui concourent à chaque tout harmonique. Nous ne pouvons rendre convenablement cette partie de la théorie, la plus métaphysique naturellement, et sur laquelle l'auteur s'est efforcé de répandre autant de lumière qu'il étoit possible dans

une matière aussi élevée. Nous allons donc reprendre la suite du résumé, en ce qui touche l'ordre surnaturel.

« Le milieu, voilé dans les ombres de la nature, se révèle plus pur dans l'ordre surnaturel. Cet ordre divin, connu par l'enseignement de l'Eglise, se résume dans les deux actes qui répondent à nos deux grandes facultés de connoître et de vouloir, savoir l'acte de foi aux vérités révélées, et l'acte d'obéissance aux commandemens de Dieu et de l'Eglise. La foi et la raison, la difficulté et l'attrait, voilà, dans ces deux actes fondamentaux, les deux extrêmes combinés, selon cette formule approximative. *qu'il y a toujours assez de lumière et d'attrait pour que la mauvaise foi et la mauvaise volonté puissent seules se refuser à l'acte de soumission.* C'est autour de ce milieu, qui renferme le dogme et le devoir, que viennent se ranger les opinions humaines, selon qu'elles font prévaloir l'un ou l'autre extrême. Les unes, sombres et austères, font prédominer progressivement les ombres et la difficulté, c'est-à-dire le principe de foi et la loi, jusqu'au fanatisme et au rigorisme : les autres, au contraire, en faisant prévaloir le principe de raison et la liberté, se montrent plus raisonneuses, plus faciles et plus indulgentes, et enfantent, par leurs derniers excès, le rationalisme et le relâchement. Dans tous les cas d'erreurs condamnées, il est vrai de dire que l'hérétique donne dans un excès ou dans un autre, en accordant trop à l'un ou à l'autre principe ; ou encore, qu'il pèche par excès ou par défaut, donnant trop ou pas assez au principe de foi, trop ou pas assez au principe de raison. C'est dans ce dernier point de vue que saint Chrysostôme a vu et si bien peint les hérétiques par ces paroles remarquables : *Ex immoderatione omnes (hæretici) ceciderunt; alii quidem suprà modum excedentes, alii autem infrà modum se continentes* (1).

» Si maintenant, abordant le symbole, nous élevons nos regards timides vers le Dieu un en trois personnes, nous y adorerons la source même du milieu et de sa loi. Nous avons vu ce milieu en Dieu, comme milieu divin. Par *appropriation*, nous l'attribuons au Père, comme unité ; au Fils, comme milieu et moyen proprement dit, le Fils étant l'intermédiaire pour aller du Père au Saint-Esprit ; enfin au Saint-Esprit, comme force unitive personnifiée dans l'amour substantiel du Père et du Fils.

» Dans l'Incarnation, nous voyons la nature divine et la nature humaine, situées déjà par leur essence aux deux pôles de l'Être, et devenues plus *extrêmes* encore par le péché de l'homme ; nous les voyons, disons-nous, unies dans la personne moyenne, qui est la deuxième de la Trinité. Dans ce tout théandrique, nous contemplons Jésus-Christ, le Médiateur par excellence, et la *pierre angulaire* de tous les desseins de Dieu. Uni par l'amour d'un côté à son Père, et de l'autre aux hommes, c'est « par lui, avec lui et en lui, » que le même amour unit les hommes à Dieu : *Per ipsum, et cum ipso, et in ipso.*

» Entre lui et l'homme, Jésus-Christ a établi l'Église, qui devient son moyen d'action sur les hommes de tous les pays et de tous les temps. Faite à son image, divine et humaine, moyen et milieu par sa constitution, sa hiérarchie, ses institutions, elle est de toutes parts comme inondée par le Saint-Esprit qui l'anime. C'est là l'élément vital, le *milieu* dans lequel les fidèles respirent une vie toute divine : *Qui non diligit manet in morte.* Tout y est amour, ou plutôt charité; tout y conduit à l'union spirituelle et à la sainte joie de cette union qui est le bonheur divin.

» Concluons donc, avec M. de Bonald, dit l'auteur en terminant, que *la science du* moyen *explique tout.* C'est en effet l'étude si éminemment philosophique du

(1) In cap. v, Epist. ad Hæbr., Hom. viii. Traduction de Mutianus le Scholastique.

moyen ou du milieu qui nous a fait connoître le système du monde, l'unité qui éclate dans son ensemble, la gradation régulière des différens ordres qui le constituent, Dieu enfin qui en est le principe et la fin, et qui en couronne le sommet. Partout nous avons reconnu l'action de la loi universelle. A la base de cette loi et comme à son début, nous avons trouvé la loi des *Contrastes*; *omnia duplicia, unum contra unum*; puis la loi des *Transitions*, dans ce mouvement doux et continu, *disponit omnia suaviter*, qui amène les élémens de toutes choses, de l'état d'opposition, à l'union et au repos du *Milieu*: *Facit utraque unum*. Ainsi, la loi universelle ressort de ces deux lois générales qui sont ses élémens, et, en les unissant, elle resserre dans un même système toutes les parties de l'ouvrage de Dieu. C'est dans ce système même que la religion, et avec elle l'Eglise, se lie à toute la création par une suite des plus ineffables harmonies. »

Tel est en grande partie le résumé de la section v de l'*Introduction*. Détaché du texte dont il reproduit la quintessence, il ne peut sans doute conserver la lumière qu'il en reçoit: il pourra toutefois donner à nos lecteurs quelque idée de la théorie de M. l'abbé Blanc. Ils devront lire ensuite et voir par eux-mêmes et dans ses détails cette vaste combinaison d'idées et de faits, dont nous leur réservons l'appréciation. Nous avons reconnu le théologien, surtout dans la prédilection que M. l'abbé Blanc professe pour saint Augustin et saint Thomas: il n'est pas une seule assertion de quelque gravité, dans sa théorie, qu'il n'ait voulu asseoir sur ces deux grandes et antiques colonnes de la philosophie catholique. Le texte sacré de nos Livres saints revient souvent sous sa plume, et nous avons remarqué entre autres l'épigraphe de chacune de ses trois lois: ces trois citations, qu'il a su rappeler comme dernier résumé, dans sa conclusion, nous ont paru heureuses.

Ce qu'il importe surtout de signaler à nos lecteurs, c'est l'application de la théorie de M. l'abbé Blanc à l'histoire de l'Eglise. Voilà son but principal et pratique, et voilà aussi l'épreuve décisive que doit subir son système.

L'auteur de l'*Introduction* l'a compris; et, quoique cette application ne puisse avoir lieu convenablement que dans l'histoire elle-même, déjà il a voulu en faire l'essai en quelque sorte dans l'exposition de sa théorie.

Il falloit prendre des points généraux tels que, par la simple application qui leur seroit faite des lois de cette théorie, on pût facilement y ramener tous les faits secondaires.

Ainsi, par la loi des *Contrastes*, M. l'abbé Blanc met en évidence le vice radical du système rationaliste de l'école historique moderne. Dans ce système, quelles que soient d'ailleurs ses mille formes, on enlève à l'Eglise son principe divin, et on prétend expliquer, par les seules causes humaines, sa constitution et tous les faits de son histoire.

« Ils coupent en deux l'Eglise, dit M. Blanc, et, prenant la partie pour le tout, et encore la partie extérieure, grossière et sans vie, ils s'épuisent en systèmes pour y découvrir la raison suffisante de son existence, de ses institutions, de sa marche, en un mot, toute la philosophie de son histoire. C'est, sous une autre forme, l'erreur même du matérialisme, qui prétend expliquer par les seuls organes matériels les phénomènes du mou-

vement spontané, du sentiment et de l'idée. C'est l'athéisme historique. La loi des *Contrastes* nous montre à quel point cette désolante doctrine contredit la philosophie générale ou le système du monde. »

L'auteur de l'*Introduction* nous présente une application non moins importante de la loi des *Transitions*. Elle est dirigée contre le protestantisme, qu'elle sape à la base même de son système. On sait que les théologiens de la réforme prétendirent, comme ils prétendent encore, que l'Eglise de Jésus-Christ ne s'est conservée pure et divine que jusqu'au IVe siècle. M. Guizot, au contraire, partant aussi du point de vue historique protestant, mais raisonnant en philosophe, ne voit l'association chrétienne mériter le nom d'*Eglise* ou de société constituée que dans ce même IVe siècle.

« Il est évident, dit M. Blanc, qu'en suivant la pensée de M. Guizot, ce grand travail s'accomplit pour lui principalement au concile de Nicée, puisqu'alors plusieurs lois fondamentales de discipline, et les grandes juridictions ecclésiastiques furent consacrées par une sanction solennelle. Aussi c'est de ce concile surtout que la réforme date la corruption de l'Eglise, comme fait accompli. Ainsi donc, au même jour, à la même heure, la réforme fait mourir ou naître l'Eglise, selon qu'elle nous donne la solution théologique ou philosophique des premiers siècles. »

Ce rapprochement nous a paru assez piquant pour être au moins indiqué à nos lecteurs. D'ailleurs les deux ou trois pages qui lui sont consacrées, nous promettent, pour les volumes historiques de l'auteur, une polémique aussi pressante que pleine des justes égards dûs à ses adversaires.

Ainsi, par la loi des *Contrastes*, M. Blanc explique, contre l'école rationaliste ou *naturaliste*, comme il l'appelle, la présence des deux élémens primitifs, le divin et l'humain, de la constitution de l'Eglise dans tous les faits importans de son histoire; et par celle des *Transitions*, il nous montre de loin, contre le protestantisme, le développement régulier de ses institutions: tellement que, pour tous ceux qui admettront ces deux lois, il sera déjà constant que le philosophisme et le protestantisme, dans leur double attaque contre l'Eglise, ont également méconnu ses rapports si simples et si évidens avec le système général de la création.

La grande théorie de M. Blanc correspond à la loi du *Milieu*, loi universelle dans laquelle les deux premières lois viennent s'absorber. C'est d'après cette loi, dit-il, que tout s'explique dans l'Eglise : sa constitution, son enseignement, ses institutions, ses rapports avec Dieu et avec les fidèles, tout en un mot rentre dans les conditions de l'harmonie qui constitue le *Milieu*. L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans les détails de cette partie de son travail. Il nous suffira de signaler en peu de mots ce qui concerne les actes surnaturels de foi aux dogmes et d'obéissance à la loi divine ; actes qui, dans leur généralité, renferment éminemment tous les actes chrétiens. Dans l'acte de foi, M. Blanc voit la plus harmonieuse combinaison de la lumière et des ombres, combinaison également éloignée des excès du fanatisme et du rationalisme; dans l'acte d'obéissance, il trouve l'attrait et la difficulté ou l'effort, pour extrêmes, lesquels s'unissent dans une

belle proportion, et à une distance égale du rigorisme et du relâchement. C'est ainsi, conclut-il, que sous ce double point de vue dogmatique et moral, l'Eglise est, par son enseignement, sous l'empire constant de la loi du *Milieu*. Nous n'insistons pas plus long-temps, l'auteur ayant cherché d'ailleurs à donner à sa pensée un nouveau jour, dans un tableau synoptique de sa loi universelle. Ce tableau présente la classification philosophique et complète de toutes les opinions humaines, rangées autour de la vérité, et toutes placées, à l'égard de ce centre, à une distance proportionnelle à la quantité de vérité qu'elles recèlent : les unes se maintiennent dans les limites orthodoxes dont l'Eglise est la gardienne, ce sont les opinions; les autres, au contraire, brisant les barrières sacrées, se jettent dans l'un ou l'autre extrême, et ce sont les erreurs condamnées.

Nous terminons, avec le regret de ne pouvoir éclaircir mieux cette matière, en indiquant plusieurs autres points de vue répandus dans le cours de la Dissertation. C'est ainsi que, dans la loi des *Transitions*, nous trouvons le *développement* et le *déclin* sous la même formule, et concourant à constituer la même loi : on ne pouvoit mieux renverser tout l'échafaudage du *progrès continu*, c'est-à-dire du roman favori de la fausse philosophie moderne. Nous rendons aussi justice au soin et à l'exactitude théologique avec lesquels M. Blanc a précisé le sens dans lequel l'Eglise se trouve elle-même sous la loi du développement; elle n'y est engagée, dit-il, que par sa partie extérieure et humaine, sans rien perdre de sa divine immutabilité.

En général, toute cette section nous a paru empreinte d'un grand caractère de réserve et de modération; en quoi l'auteur, qui s'explique du reste avec une assez vive énergie contre toute exagération, est conséquent avec lui-même. Il nous donne encore une autre garantie de sa pensée, tout en la laissant se promener avec complaisance dans les hauteurs de la métaphysique : nous voulons parler du plus sage des philosophes chrétiens de notre temps, M. de Bonald, que M. Blanc appelle son maître, qu'il prend pour guide, surtout dans ses formules du *Milieu*, et auquel il consacre dans sa préface quelques lignes touchantes de reconnoissance et de douleur.

Dans un dernier article, nous apprécierons la partie la plus pratique de l'*Introduction*, celle qui renferme les *sources*, la *méthode* et le *plan* propre de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La veille de Noël, le souverain pontife, assis sur son trône, et entouré du sacré collége et de la prélature, assista dans la chapelle Sixtine aux vêpres solennelles qui furent chantées par les chantres pontificaux. Les matines y eurent lieu également. Ensuite, le cardinal Patrizi célébra la messe de minuit en présence du Saint-Père.

Le jour de la fête, le pape se rendit en grande pompe à la basilique patriarcale du Vatican. Après avoir adoré le saint Sacrement qui étoit exposé, il assista à *tierce* sur son trône, et, pendant le chant de cette heure canoniale, il revêtit ses habits pontificaux. Puis, il célébra, à l'autel papal, le divin sacrifice, entouré du cardinal Pédicini, évêque assistant, et du cardinal Mattei, comme diacre. Les fonctions de

sous-diacre étoient remplies par Mgr Zacchia, auditeur de Rote. Les cardinaux Gazzoli et Grimaldi étoient diacres assistans. Les archevêques et évêques, ainsi que les membres de la prélature, concouroient au service de l'autel.

Après avoir communié, le souverain pontife distribua le pain eucharistique aux cardinaux-diacres et aux nobles laïques; et à la fin, il accorda l'indulgence plénière à tous les assistans. La messe terminée, Sa Sainteté reçut, des mains du cardinal Giustiniani, archiprêtre de la basilique, la redevance accoutumée.

Les 26 et 27 décembre, le Saint-Père assista aux offices qui furent présidés dans la chapelle Sixtine, le premier jour par le cardinal Castracane, et le second par le cardinal Brignole. Des discours latins y furent prononcés, le 26, par un des élèves du collége anglais, et le 27 par le P. Montesi, provincial et vice-procureur-général des Minimes de Saint-François-de-Paule.

— Le prince Frédéric-Joseph de Schwarzenberg, archevêque de Saltzbourg, est arrivé à Rome le 23 décembre.

PARIS. — M. l'évêque d'Evreux est en ce moment à Paris.

— M. l'Archevêque de Paris ne recevra point samedi, 8 janvier; mais il recevra les samedis suivans.

Le *Bref de Paris* indique au 8 janvier le service anniversaire de Mgr de Quelen, prédécesseur du prélat.

— M. Marie, curé de Saint-Germain-des-Prés et membre du conseil de M. l'Archevêque, a été nommé chanoine honoraire de Notre-Dame. Son installation a eu lieu jeudi.

— Un jeune arabe, appartenant à l'une des premières familles de Constantine, et qui doit un jour être chef d'une des plus puissantes tribus de la province, a reçu jeudi le baptême dans la chapelle de l'institution que M. l'abbé Poiloup dirige à Vaugirard. M. l'évêque d'Alger a administré ce sacrement au néophyte, qui a pris les noms de Marie et d'Augustin. Le parrain étoit M. le comte de La Myre, représenté par son fils Fernand de La Myre, et la marraine madame Choiselat-Gallien.

— M. l'évêque d'Alger prêchera le dimanche 9 janvier, à sept heures du soir, dans l'église Notre-Dame-des-Victoires, aux vêpres du très-saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion pécheurs.

— Le dimanche 16 janvier, M. Fayet, curé de Saint-Roch, reprendra dans sa paroisse le cours de conférences sur les vérités du christianisme, que l'état de sa santé l'avoit forcé d'interrompre, et dont le consolant succès est attesté par l'affluence des auditeurs.

Diocèse d'Arras. — La *Gazette de Flandres et d'Artois* annonce que M. l'archevêque nommé de Cambrai reçut le *pallium*, dans la cathédrale d'Arras, des mains de S. E. le cardinal de La Tour-d'Auvergne, aussitôt après sa préconisation, et immédiatement avant son arrivée à Cambrai.

Diocèse de Fréjus. — On écrit de Saint-Tropez :

« Madame Allard, veuve du général qui prit naissance dans nos murs, a reçu mercredi 22 décembre, le caractère sacré du chrétien par le baptême. Depuis longues années des semences de catholicisme avoient été jetées, par de pieux ecclésiastiques, dans son esprit et dans son cœur, complétement étranger jusqu'alors à la connoissance de nos dogmes et de notre morale. Ces premières leçons reçues par un esprit droit et sincère, par un cœur aimant et naturellement bon e

bienfaisant, produisirent dès-lors les plus heureux fruits, et tout fit espérer de voir bientôt la néophyte grossir les rangs de l'Eglise catholique. Ainsi disposée, elle a vu luire enfin pour elle ce jour de bonheur.

» Le mardi soir, 21 décembre, M. Teisseire, préfet du Var, accompagné de madame Teisseire, arriva au milieu d'une compagnie de lanciers brillamment équipés, qu'on lui avoit donnée pour escorte jusqu'à Saint-Tropez, où cette troupe d'élite vit ses rangs se renforcer par trois autres compagnies de dragons, de hussards et de canonniers, qui conduisirent le préfet au château de madame Allard.

» Le lendemain, 22, à neuf heures, les mêmes compagnies militaires se rendirent aux avenues du château, grossies, cette fois, de la garnison de la citadelle, capitaine en tête, et immédiatement le cortége se mit en marche, au milieu des troupes formant la haie. Soudain les portes s'ouvrirent, et au milieu de M. le préfet du Var, du général Ventura, en grande tenue, à côté de madame Teisseire, madame Allard, revêtue d'une robe de satin blanc et d'un voile de même étoffe, terminés l'un et l'autre d'une brillante et riche bordure en or, s'avança, humble et modeste, vers le lieu de la cérémonie.

» On ne rendra jamais la profonde impression qu'a produite sur la foule immense qui se pressoit, le moment où a coulé l'eau régénératrice du baptême. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que tout en cette femme forte a été digne de son nom et de la démarche qu'elle venoit de faire.

» Le général Ventura a fait don à l'hospice de Saint-Tropez d'une rente de 300 fr. pendant sa vie. »

Diocèse de Rodez. — Le *Journal de l'Aveyron* contient des détails pleins d'intérêt sur les obsèques de M. l'évêque d'Hermopolis :

« Depuis l'embaumement, le corps avoit été transféré à l'ancienne église des Augustins, et déposé dans une chapelle ardente. Dans une seule journée, près de trois mille personnes ont baisé l'anneau laissé au doigt du pontife.

» Le 21 décembre étoit le jour fixé pour les funérailles. M. l'archevêque d'Albi devoit y présider ; mais il fut retenu pour cause de maladie. M. l'évêque de Saint-Flour vint à sa place.

» Le cortége se mit en marche. Cent pauvres, choisis parmi ceux qu'affectionnoit le plus M. d'Hermopolis, et qu'avoit habillés sa famille, alloient en tête : venoient ensuite les écoles des Frères ; puis les enfans du collége, avec leur drapeau voilé d'un crêpe ; puis la confrérie des Pénitens-Blancs ; puis le clergé, composé de soixante à quatre-vingts prêtres, ayant chacun un cierge à la main. Six curés portoient le corps de l'évêque, revêtu des habits pontificaux : ses mains croisées sur la poitrine et ses yeux doucement fermés annonçoient le sommeil du juste.

» Deux draps mortuaires précédoient les vénérables dépouilles. L'un étoit tenu par un vicaire-général, un chanoine et deux curés de canton ; l'autre par le le maire de Saint-Geniez, le président du tribunal, le juge-de-paix et le principal du collége.

» A la suite de Mgr de Marguerye, évêque célébrant, venoient par groupes, les membres du conseil municipal, les juges du tribunal de commerce, les officiers en retraite, les employés des diverses administrations, et les officiers supérieurs de la garde nationale, dont les soldats, formant une double haie, s'avançoient l'arme basse.

» Le cortége se terminoit par une suite nombreuse de parens ou d'amis de l'évêque. Il ne s'est trouvé personne qui n'ait voulu accompagner l'illustre mort jusqu'à sa dernière demeure. Les dames elles-mêmes ont assisté au convoi en grand deuil. On y remarquoit avec attendrissement le jeune abbé Laforest, qui fut long-temps le secrétaire intime de M. Frayssinous, et qui pendant la maladie du prélat n'avoit pas cessé un in-

stant de lui prodiguer ses soins avec une tendresse vraiment filiale.

» Il étoit beau de voir le corps d'un pontife, qui passa sur la terre en faisant le bien, s'avancer triomphalement au milieu d'une population immense, et au chant du psaume *In exitu*, qu'interrompoit par intervalles le battement monotone et le roulement lugubre des tambours.

» La ville de Saint-Geniez aura la gloire de conserver les cendres de l'illustre prélat. Elles reposeront dans l'église paroissiale. Le frère de M. d'Hermopolis va y faire ériger un beau mausolée en marbre, d'après les dessins que doit fournir l'architecte du département. »

Diocèse de Saint-Brieuc. — Mgr Le Groing-La-Romagère avoit ordonné, en 1838, à tous les curés du diocèse de tenir un *registre de paroisse* où ils mentionneroient tous les monumens religieux, toutes les fondations pieuses, toutes les institutions et tous les faits qui intéresseroient l'histoire ecclésiastique. Ces registres seront bientôt au courant dans les paroisses, et les auteurs de l'histoire civile ou religieuse y trouveront des documens utiles.

Diocèse de Tours. — Les obsèques de Mgr de Montblanc ont eu lieu avec pompe. Les habitans de la campagne étoient venus se mêler aux habitans de la ville. Le concours de tous les ordres a été unanime. A dix heures un quart, on enleva le corps des appartemens au bruit de la mousqueterie. Quelques minutes après, le convoi se mit en marche. A la sortie du corps de l'archevêché, le canon le salua. Un peloton de hussards ouvroit le cortége. Les pompiers de la ville, la troupe de ligne, des hussards à pied et la garde nationale formoient une double haie en dehors des rangs dans toute la longueur. Les rangs se composoient des enfans des écoles, des congrégations de jeunes filles, de différens instituts religieux, des contre-maîtres de la colonie agricole de Mettray, des Frères de l'Ecole chrétienne, des élèves du petit séminaire, du clergé des paroisses de la ville et des prêtres du reste du diocèse. Huit lévites portoient le cercueil. Le maire, un général, deux colonels, le président et un autre membre du tribunal tenoient chacun un des cordons. Le chapitre avec le grand séminaire suivoit le corps. La marche étoit fermée par un autre peloton de cavaliers hussards. Le convoi est entré dans la cathédrale vers onze heures et demie, au bruit du canon. L'élite de la ville remplissoit la basilique ; le peuple encombroit les alentours. L'ornementation funèbre de la métropole étoit simple mais noble. Au milieu du chœur, entre quatre colonnes ardentes, s'élevoit un vaste piédestal sur lequel le cercueil a reposé pendant la cérémonie. M. l'archevêque de Bordeaux a officié. M. l'archevêque de Calcédoine et M. l'évêque du Mans étoient présens. Quelques autres prélats empêchés s'étoient fait représenter par leurs grands-vicaires. A une heure et demie, les restes mortels de l'archevêque ont été descendus dans le caveau de la chapelle Saint-Augustin, son patron. Le prélat a partagé, en mourant, les dépôts que la charité des fidèles lui avoit confiés entre son petit séminaire et divers autres établissemens de sa ville archiépiscopale. On dit qu'il laisse aussi quelques legs à de saints prêtres qui ont épuisé leurs forces au service du diocèse.

AUTRICHE. — D'après une statistique des malades recueillis dans les hôpitaux des Frères de la Miséricorde, dans toute l'étendue du territoire autrichien, ce pieux ins-

titut a secouru, depuis le 1er novembre 1840 jusqu'au 31 octobre 1841, 21,308 malades de toutes les confessions 1,655 sont morts, 19,653 ont été complétement guéris ou traités en convalescence.

BELGIQUE. — On écrit de Malines au *Journal de Bruxelles :*

« Madame Hanicq, épouse du célèbre imprimeur de Malines, a fait une maladie mortelle à Liége. Les soins prodigués à son frère qui vient de mourir, avoient failli la rendre victime de son amour fraternel. Dans un moment où tout le monde la croyoit perdue, sa piété lui rappela la miraculeuse image de Notre-Dame des Sept-Douleurs, de Malines. Elle engagea son mari désespéré à écrire à ses frères et à ses sœurs de recourir à la protection de Notre-Dame ; et dès ce moment les remèdes commencèrent à opérer et à faire entrevoir quelque rayon d'espérance. Petit à petit madame Hanicq s'est rétablie, et le 3 janvier elle est allée faire son action de grâces à Notre-Dame.

» M. Hanicq n'a mis aucune borne à l'effusion de sa reconnoissance. Il a fait chanter à Notre-Dame une messe des *plus solennelles.* L'autel de la Vierge étoit orné de la manière la plus resplendissante. L'orchestre se composoit de tout ce que Malines, Bruxelles, Louvain ont de talens les plus distingués. Outre l'offrande faite pendant la messe, qui a été considérable, il a donné 700 fr. à l'église.

» Ce qui fait surtout honneur à M. Hanicq, c'est qu'il n'a pas oublié les pauvres : 1,500 pains leur ont été distribués.

» Pour mettre le comble à ses largesses, M. Hanicq a donné à chacun des 1,500 enfans des écoles gratuites, un beau livre de prières. Tous ces enfans, ainsi que les pauvres, étoient présens à la messe. »

SUISSE. — M. l'abbé F. H. Chr. Fuchs, si connu en Suisse lors des articles de Baden, auxquels il avoit pris une part active, a fait, en date du 17 décembre dernier, la déclaration suivante. Nous la publions d'après la *Gazette ecclésiastique* de Lucerne :

« Comme on m'a fait publiquement des représentations sur la part que j'ai prise à la conférence de Baden et sur les écrits politico-ecclésiastiques que j'ai publiés avant 1834, je me suis adressé récemment, *par un mouvement spontané*, à monseigneur notre évêque comme chef suprême du diocèse et le gardien de la doctrine catholique, et je lui ai fait en détail et sans détours, en mon ame et conscience, ma profession de foi. Il m'a conseillé d'en faire en peu de mots une déclaration publique, et il ajoutoit que la déclaration que je lui avois présentée le 16 septembre 1834, et qu'il avoit rendue publique lui-même, suffisoit d'autant plus, qu'il avoit trouvé que j'ai complètement justifié pendant huit ans la résolution que j'ai prise dans l'année 1834, savoir : d'exposer dans toute leur pureté et de défendre constamment la foi et la morale de l'Eglise catholique ; mais que, dans les circonstances actuelles, je me ferois un vrai mérite de publier une courte déclaration des principes qui m'animent, afin de donner à la bonne cause plus de poids et d'édifier mes concitoyens.

» Je regarde comme sacré le conseil de mon évêque, et quoique l'état actuel de la presse, les passions des partis, le succès qu'obtiennent d'ordinaire ces sortes de déclarations m'aient fait garder longtemps le silence, je n'hésite cependant pas d'obtempérer à la demande de mon évêque, et je réitère publiquement ce que je lui ai déclaré dans une lettre détaillée.

» Je déclare librement et sans détours, que je me soumets, avec cette obéissance et ce respect qui conviennent à un catholique en général et à un prêtre en particulier, aux décisions ecclésiastiques du Saint-Siége, comme étant le siége de Pierre, le centre de l'unité catholique et la résidence du chef visible de l'Eglise

catholique romaine auquel tout fidèle doit se faire un honneur autant qu'un devoir d'être soumis. En conséquence je rejette ce que rejette lui-même le chef de l'Eglise par ses décisions, et j'admets, en m'y soumettant fidèlement, tout ce qu'il enseigne au nom de Jésus-Christ. C'est pourquoi je rejette les arrêtés ou les articles de la conférence de Baden, comme ils ont été rejetés par le chef de l'Église catholique, le glorieux pape régnant Grégoire XVI, dans sa bulle du 29 mai 1835, et par le vénérable évêque de Bâle dans une lettre officielle en date du 3 avril 1833.

» Je désapprouve et je rejette tout ce que mes écrits renferment de contraire ou d'hostile à la doctrine, au culte et à la discipline de l'Eglise catholique, de la même manière qu'ils ont été désapprouvés et rejetés par les autorités supérieures ecclésiastiques. Je regrette amèrement que mes écrits aient pu porter à quelqu'un un préjudice sous le rapport religieux.

» En faisant cette déclaration dans une feuille périodique vouée aux intérêts religieux, je ne puis que remercier mes adversaires, et souhaiter que ceux qui sont rentrés dans la voie de la vérité y marchent d'un pied ferme, et que ceux qui s'en sont écartés puissent bientôt y rentrer. »

Nihil vincit, nisi veritas; nihil salvat, nisi charitas. St. August.

» Lucerne, le 17 décembre 1841.

» F. H. CH. FUCHS, *prof. de théologie et chanoine à St-Leodegar.* »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quoique la rédaction de l'adresse de la chambre des députés soit confiée à une commission entièrement composée d'amis du ministère, elle n'en aura pas moins traîné une douzaine de jours dans les bureaux, avant que la dernière main ait été mise à ce chef-d'œuvre. *Tantæ molis erat.* Si des amis ont tant de peine à s'entendre, qu'on juge de quelle manière les choses se passeroient entre des ennemis!

Du reste, personne ne s'impatiente à l'occasion des travaux de cette session; on en connoît le *menu* d'avance, si tant est qu'on puisse donner ce nom à des budgets de la dimension des nôtres, et à des fortifications de quatorze lieues de circonférence.

PARIS, 7 JANVIER.

Il est décidé que Mgr le duc de Bordeaux passera tout l'hiver à Vienne. Son parfait rétablissement est aujourd'hui complètement assuré.

M. le marquis de Pastoret est parti pour se rendre à Vienne.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le roi a commué la peine de mort prononcée contre Quénisset, Colombier et Just Brazier : le premier sera déporté, et les deux autres subiront la peine des travaux publics à perpétuité.

» L'entérinement des lettres de commutation aura lieu samedi prochain à l'ouverture de la chambre des pairs. La chambre se constituera en cour de justice pour entendre le réquisitoire de M. le procureur-général; immédiatement après sa lecture, le réquisitoire sera déposé sur le bureau de M. le président. La cour délibèrera, et, après la délibération et l'entérinement des lettres, la chambre commencera ses travaux législatifs.

» La chambre entendra la rédaction présentée par le rapporteur de la commission de l'adresse. Une copie imprimée sera communiquée à chacun des bureaux, et chaque membre de la commission lui rapportera les observations du bureau dont il fait partie. On assure que la discussion de l'adresse commencera lundi prochain. »

— D'après la *Gazette des Tribunaux*, les trois condamnés dans l'affaire du 13 septembre dernier (et non quatre, comme on l'avoit annoncé), dont la commission d'instruction a demandé le retour à Paris par suite de l'instruction supplémentaire à laquelle s'est livrée la commission d'ins-

[...]ction de la cour des pairs, sont les[...]ommés Dufour, Auguste Petit et Mallet.

La même feuille ajoute :

« Il paroît que cette instruction se ter[...]nera par un non lieu ou par un renvoi [de]vant les tribunaux ordinaires, et que [l]e nouveaux débats ne s'ouvriront pas [de]vant la cour des pairs. »

— Aujourd'hui, vers une heure, envi[ro]n 400 étudians de l'Ecole de droit et [...] élèves de l'Ecole-de-Médecine se sont [ren]dus rue Tronchet pour féliciter [M]. de La Mennais qui vient de subir une [dé]tention pour délit de presse.

Un piquet de troupes de ligne, officiers [en] tête, et un commissaire de police [s'é]tant présentés, le rassemblement s'est [dis]sipé, puis s'est reformé un peu plus [lo]in. Le chant de la *Marseillaise* s'est fait [en]tendre, et en passant devant le minis[tè]re des affaires étrangères, les groupes [on]t crié : *A bas Guizot !*

La bande s'est ensuite dirigée vers la [ru]e où se trouvent les bureaux du *Jour[n]al du Peuple*, et là se sont fait entendre les cris de *vive Dupoty !*

Le rassemblement s'est enfin rendu place Sainte-Geneviève, et s'est remis à entonner la *Marseillaise*. Alors les sommations ont été faites, et cinq à six jeunes gens ont été arrêtés.

— Les *Débats* doutent que le gouvernement ait donné à M. Périer, à Saint-Pétersbourg, l'ordre d'être *indisposé*, pour ne point paroître à la fête de l'empereur de Russie.

— Le même journal assure que M. de Salvandy ne quittera point Madrid.

— On annonce que le gouvernement présentera aux chambres, dans le courant de cette session, un projet de loi sur les établissemens assez nombreux en France et qui sont connus sous le nom de Cercles. Dans beaucoup de ces établissemens, le jeu est pratiqué d'une manière scandaleuse et contre laquelle la justice est sans armes. Il paroît que la principale garantie que présentera la législation nouvelle consistera à exiger que tous les cercles soient constitués en sociétés anonymes. Or, comme toutes les sociétés anonymes, pour se constituer, ont besoin de l'autorisation administrative, le gouvernement pourra refuser cette autorisation quand elle lui sera demandée par des personnes qui ne lui offriront pas des garanties suffisantes de probité et de délicatesse.

— S'il faut en croire la correspondance du *Morning-Chronicle*, notre ministère auroit le dessein d'entreprendre bientôt : 1° la ligne de chemin de fer de Paris à la Belgique et au détroit du Pas-de-Calais ; 2° celle de Paris à la Méditerranée, par Lyon et Marseille ; 3° celle de Paris à l'Océan, par Tours et Nantes ; 4° celle de Paris à l'Océan, par Bordeaux et Bayonne ; 5° celle de Paris à la frontière allemande, par Strasbourg.

— L'ordonnance, rendue à la date du 8 septembre 1841, sur la nouvelle organisation de l'armée, vient de recevoir son entière exécution. Samedi, 1er janvier, chaque bataillon de tous les régimens d'infanterie a été réduit d'une compagnie. Les officiers, sous-officiers et soldats, faisant partie de cette réduction, ont été reversés par répartition à la suite de l'effectif des autres compagnies.

— MM. les maréchaux-de-camp Lanthonnet et Guesviller, viennent d'être nommés commandans : le premier, du département de l'Orne, et le second de Loir-et-Cher.

— Une lettre de Kouba, près Alger, annonce, d'après des avis de Mustapha-supérieur, que la plus grande tranquillité règne dans cette partie du massif, où l'on circule nuit et jour sans danger.

— A l'audience de la première chambre de la cour, Me Chéron présentoit des observations sur un arrêt que la cour venoit de rendre.

M. le premier président Séguier s'écrie : « Allons, la cour admet la fin de non-recevoir, mais je renvoie votre client à son for intérieur. Si j'étois son confesseur, je le ferois bien payer. Il n'est pas juste qu'il

profite des travaux qui ont été faits sans les payer. »

— Dans le courant de décembre, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé soixante jugemens de déclaration de faillite, un de plus qu'en novembre; ce qui, pour le second semestre de 1841. élève à trois cent quatre-vingt-huit le nombre des sinistres dont a été frappé le commerce dans ce seul département. En ajoutant à ce calcul celui de quatre cent quinze jugemens de même nature rendus par le même tribunal dans le premier semestre, on aura pour l'année entière un total de huit cent trois faillites.

Il avoit été déclaré 819 faillites en 1840.

— Six femmes ont été arrêtées dimanche dans l'église Saint-Roch, en flagrant délit de vol. Conduites au commissariat de police, on a trouvé sur elles la presque totalité des objets soustraits, consistant en sacs, bourses, mouchoirs, montres, foulards, etc.

— L'affaire de l'ex-notaire Lebon, prévenu d'abus de confiance et d'escroquerie, est fixée au 18 janvier.

— Une ordonnance du 4 approuve l'élection de M. Gustave de Beaumont, comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement du comte de Cessac, décédé.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le recensement demeure suspendu à Douai. Le contrôleur, abandonné de l'autorité municipale, ainsi que nous l'avons annoncé, n'a pas cru devoir continuer ses opérations; il a reculé devant l'illégalité. On dit que le contrôleur a été lui même suspendu de ses fonctions.

— Quinze cents hommes du 62e régiment qui, après un séjour de trois ans à Marseille, se rendit en Afrique le 28 juin 1836, sont arrivés dans cette ville. Ce régiment, qui a pris part aux plus périlleuses expéditions de l'Algérie, et qui a perdu un grand nombre d'officiers, a été plusieurs fois mis à l'ordre du jour.

— On lit dans la *Revue de Riom* du 1er janvier que 31 accensés de la catég rie de Chauriat sur 36 sont renvoyés d vant la cour d'assises. Quatre de la cat gorie de de Saint-Germain-Lembron s ront aussi jugés par cette cour.

— Mgr Thibault, évêque de Montpe lier, et M. Penicault vicaire-général ce diocèse, s'étoient fait inscrire sur liste électorale de Saint-Pons; mais ce inscription fut attaquée par M. Bouisso avocat, comme reposant sur des act feints et simulés en ce qui concernoit l impositions payées dans l'arrondisseme de Saint-Pons.

La cour, par un arrêt du 29 novemb dernier, considérant que si les actes d 29 mai 1841 et du 2 janvier 1838. n peuvent constituer le droit d'inscriptio sur la liste électorale de Saint-Pons, droit résulte néanmoins des actes des 1 mai 1840 et 30 mai 1841, a démis sieur Bouisson de son appel, et l'a con damné aux dépens.

EXTERIEUR.

Les journaux de Madrid annonçoien à la date du 29, que M. de Salvandy étoi rentré la veille au soir dans cette capi tale. Etoit-ce pour souhaiter la bonne an née à Espartero? On n'en savoit rien Mais si c'étoit pour la souhaiter à Isa belle II avant lui, le malheureux ambass deur du roi des Français aura dû furieu sement se cacher.

Quoi qu'il en soit, on croyoit asse généralement à Madrid qu'il repren droit au premier jour la route de Pa ris sans avoir pû remettre ses let tres de créance à Isabelle II, ni voul les remettre à Espartero. La seule chos dont on ne doute pas, c'est que son temp et ses frais de voyage seront grassemen rétribués par le budget de France. Le hommes politiques sont persuadés néan moins qu'il arrivera de Paris quelque ex pédient de juste-milieu qui fera reste M. de Salvandy à Madrid.

— Plusieurs personnes notables compromises dans l'échauffourée du 7 octobre sont encore parvenues à se soustraire

aux poursuites dirigées contre elles, en se réfugiant en France et en Portugal.

— Les luttes électorales ont été violentes presque par toute l'Espagne entre les républicains et le parti progressiste. Les étudians en médecine de Santiago ont publié un manifeste, où ils déclarent qu'au XIXe siècle les étudians sont une puissance qui doit avoir sa représentation.

— A Alicante, le désordre est allé jusqu'à faire courir le risque de la vie au chef politique de la province. Un marchand d'huile qui s'étoit introduit dans sa maison pour l'assassiner, a été arrêté. On va lui faire son procès.

— Le roi de Hollande vient d'instituer un nouvel ordre militaire, spécial pour le Luxembourg. Cet ordre portera le nom de la *Couronne de chêne*.

— La ville de Bruxelles a contracté des dettes, et ses créanciers, qui la poursuivent à outrance, ont obtenu contre elle jugemens sur jugemens. Un journal belge annonce qu'un arrêt de la cour d'assises les autorise à faire vendre à leur profit l'Hôtel-de-Ville même de Bruxelles.

— Un mémoire adressé à la reine Victoire par des dames, pour l'abolition des lois sur les céréales, se signe à Manchester. Déjà, dit-on, il est revêtu de 50,000 signatures.

— On annonce que le gouvernement anglais a résolu d'établir une ligne de communication par la vapeur entre la côte de la mer Pacifique de l'Amérique méridionale et la Nouvelle-Zélande et les colonies australiennes.

— D'après un recensement fait récemment en Angleterre, on comptoit dans le royaume-uni 15,000 aliénés, ce qui fait 1 sur 500 habitans.

— La maison Wingate, Son et Ce, de Glascow, vient de suspendre ses paiemens. Son passif est de 120,000 liv. st. (3 millions de francs). Elle avoit un établissement en Amérique, et faisoit principalement le commerce de soierie et de châles.

— Tandis que les correspondances d'Allemagne portent que l'Autriche adhéroit à l'union des douanes allemandes, le *Nouvelliste vaudois*, du 31 décembre, annonce que les lettres du résident suisse à Vienne, M. d'Effinger, portent que le gouvernement autrichien a formellement résolu de ne pas prendre part à l'union des douanes allemandes.

Ce journal ajoute que le directoire helvétien annonce aux Etats, par circulaire, que la Hollande a déclaré ne pas vouloir continuer le traité commercial conclu avec la confédération, et qu'en conséquence ses dispositions cesseront avec le 1er janvier 1842.

— La *Gazette d'Etat de Prusse* publie le traité conclu entre la Prusse et le duché de Brunswich, Hanovre et Oldenbourg, pour le réglement concernant l'accession de ces Etats à l'union des douanes allemandes.

— Le prince Milosch, ex-gouverneur de Servie, paroît décidé à se fixer en Autriche, où il a fait l'acquisition de plusieurs domaines.

— Dans la matinée du 16 décembre, le roi et la reine de Naples et leur fils, le comte d'Aquila, sont arrivés à Naples, de retour du voyage qu'ils ont fait en Sicile, où ils étoient depuis deux mois.

— On se plaint beaucoup en Russie de la stagnation du commerce et de la rareté de l'argent. Pour remédier à cette situation fâcheuse, le gouvernement a imaginé de créer du papier-monnoie, et en ce moment il y a dans la circulation des milliards de roubles d'argent en papier. On n'est pas sans inquiétude sur les suites d'une pareille opération qui pourroit bien n'aboutir qu'à une immense banqueroute.

— M. de Bourqueney, ministre plénipotentiaire de France, est arrivé le 17 décembre à Constantinople.

— Une lettre des frontières de Turquie, le 21 décembre, porte ce qui suit :

« Les nouvelles que nous recevons de la Bulgarie sont vraiment affligeantes. Les chrétiens sont de nouveau l'objet des plus cruelles vexations. Les Albanais exercent leur tyrannie et commettent des

excès en tout genre, comme par le passé. Dans ces circonstances, il ne seroit pas étonnant que les chrétiens, poussés au désespoir, n'entreprissent de repousser la force par la force. Malheureusement une pareille tentative n'auroit point de succès, car les chrétiens n'ont point d'armes, et leurs ennemis, au contraire, ont pour eux tous les élémens matériels qui secondent la tyrannie. Les chrétiens ont les yeux fixés sur Constantinople ; mais on craint que le gouvernement, quoique animé de dispositions bienveillantes, n'ait point la force nécessaire pour faire exécuter les ordres qu'il pourroit donner. »

— Mustapha-Pacha est envoyé en Syrie pour rétablir la paix entre les Druses et les Maronites. Il a dû partir le 18 décembre avec trois bateaux à vapeur, un nombreux état-major et des troupes.

— Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 10 octobre. Elles n'apprennent rien qui ne soit déjà connu. L'escadre de l'amiral Parker, forte de trente-quatre voiles, étoit partie de Hong-Kong le 21 août. Le 25 au soir, elle étoit deva[nt] Amoy, et le 26, dans la journée, elle s'[en] emparoit après une canonnade qui du[ra] quatre heures, sans lui coûter d'au[tre] perte que celle de trois hommes no[yés] dans la précipitation du débarqueme[nt]. C'est là le point principal de ces no[u]velles.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 45 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3355 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 75 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 3/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3540.

MARDI 11 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Cours d'histoire ecclésiastique, etc. — *Introduction à l'étude de l'histoire ecclésiastique*, par M. l'abbé Blanc.

(Troisième et dernier article. — Voir les N°s 3516 et 3539.)

Si nous avons bien saisi l'ensemble de l'*Introduction*, l'auteur a eu dessein de relever d'abord, dans l'esprit de ses lecteurs, l'étude de l'histoire ecclésiastique; puis de leur exposer les règles de critique et les lois générales d'après lesquelles les faits doivent être appréciés et jugés sous le triple point de vue historique, théologique et philosophique. Cela fait, M. Blanc donne à ses lecteurs une direction et une méthode. Enfin, il développe une suite d'idées où se révèle la vie historique de l'Eglise sous le côté le plus général et le plus important.

Le morceau le plus considérable de la partie pratique de l'*Introduction* est la *Bibliothèque choisie*, qui renferme les *sources* de l'histoire ecclésiastique. L'auteur nous en fait ainsi comprendre l'importance et le besoin :

« Sans parler des catalogues dressés par des hérétiques, nous n'avons trouvé, dit-il, parmi ceux des catholiques, que des nomenclatures sèches de noms d'auteurs et de livres où rien ne guide sur un choix d'autant plus nécessaire qu'on voit indiqués, dans la plupart, des ouvrages suspects, dangereux et même condamnés...... »

En signalant ces défauts, M. Blanc s'imposoit la loi de chercher à les éviter, et il nous semble y avoir réussi.

La *Bibliothèque choisie*, divisée en deux parties, nous offre, dans la première, les auteurs qui ont écrit l'histoire générale de l'Eglise. Les époques s'y présentent successivement avec leurs transitions et leurs caractères propres : de là un ensemble qui forme une véritable et intéressante histoire de l'histoire ecclésiastique. La deuxième partie comprend les auteurs et les ouvrages spéciaux sur les différentes branches de la même histoire. Ici la méthode compense la liaison historique dont cette partie n'étoit pas susceptible. La simple nomenclature des titres que nous allons transcrire prouvera que rien n'a échappé à l'auteur :

« Constitution de l'Eglise... Papes et hiérarchie. — Règles de foi; tradition; Ecriture sainte. — Conciles généraux et particuliers. — Discipline; droit canon. — Sacremens; liturgie. — Mœurs des chrétiens aux premiers siècles. — Persécutions; martyrs. — Hérésies et hérétiques; schismes. — Mahométisme (sous forme d'appendice). — Pères; auteurs ecclésiastiques. — Vies des saints. — Biographies, ou vies particulières. — Etat religieux. — Histoire ecclésiastique protestante, et histoire civile (en forme d'appendice). »

Cette suite nous paroît complète.

En ce qui concerne les ouvrages mêmes qui sont rangés et appréciés sous chacun de ces titres, M. Blanc s'est arrêté seulement aux plus remarquables et aux plus utiles, sur chaque question. A-t-il toujours réussi dans ce choix? N'y a-t-il point

aussi quelques auteurs plus dignes de figurer dans sa *Bibliothèque choisie*, que certains autres dont il parle? Voilà ce que nous ne pouvons décider. Nous dirons seulement que la manière consciencieuse avec laquelle il nous paroît avoir exécuté ce travail ne lui aura pas permis peut-être d'étendre son examen à tous les ouvrages qui pouvoient le mériter. Au reste, sur la valeur intrinsèque d'un grand nombre de livres, comme sur beaucoup d'autres choses, les hommes compétens peuvent avoir chacun son opinion légitime, et il est moralement impossible que, parmi ceux qui prendront connoissance de la *Bibliothèque*, les uns ne regrettent l'absence de tel ouvrage, et les autres ne désirent telle autre amélioration. Un travail de ce genre ne se complète qu'avec le temps, et nous ne doutons pas que M. Blanc ne mette à profit, pour le sien, tous les renseignemens que la critique ou l'amitié lui communiqueront.

Il est un point plus grave et plus délicat, pour un catalogue raisonné tel que celui de M. Blanc, savoir l'appréciation même des ouvrages qui en font partie. C'est aussi celui qui nous paroît avoir fixé davantage l'attention de l'auteur de l'*Introduction*. Il a voulu porter sur chaque ouvrage un jugement motivé, et développé dans une mesure proportionnée à l'importance du livre. Nous entendons l'importance relative; et nous citerons, pour exemple, l'article le plus remarquable, celui de Fleury. Cet historien ne tient pas sans doute le premier rang parmi ceux qui ont approfondi les annales de l'Eglise ; toutefois, M. Blanc, vu l'influence que Fleury a exercée, et qu'il peut exercer e[ncore] en France, a cru devoir s'[é]tendre sur lui, plus que sur auc[un] autre. Les huit pages qu'il lui co[n]sacre sont d'ailleurs marquées [au] coin d'une modération à laque[lle] tous les esprits sages ne manq[ue]ront pas d'applaudir. On pourra [en] juger par ces deux phrases qui [ter]minent l'article :

« ... En général, sur l'esprit qui a [do]miné les vues et les intentions de Fle[ury], nous aimons, dit M. Blanc, à renvoyer [les] lecteurs à la préface de ses *Nouveaux* [*opus*]*cules*, où le vénérable M. Emery lui [rend] plus de justice que plusieurs de ses [cri]ques, et une justice plus éclairée q[ue ses] admirateurs. Pour nous, nous avons [cru] devoir exprimer notre pensée tout [en]tière sur ce célèbre écrivain que no[us ai]mons trop à lire pour en condamn[er la] lecture, et dont nous craignons tro[p] la lecture pour la conseiller sans ré[véler] en même temps ses dangers. »

Nous ajouterons que cette m[odé]ration, qui doit être le cara[ctère] spécial de la critique chréti[enne,] s'allie partout, dans la *Biblioth[èque] choisie*, à la juste sévérité dont [la] conscience fait un devoir dans l'a[p]préciation des ouvrages condam[nés] ou dangereux.

Nous avons insisté sur cette p[ar]tie de l'*Introduction*, parce qu['elle] nous paroît du plus haut inté[rêt]. Néanmoins ce n'étoit pas assez d'[a]voir indiqué les ouvrages divers q[ui] concernent l'histoire de l'Eglise ; [il] falloit encore une *méthode* qui di[ri]geât les moins expérimentés d[ans] l'usage même qu'ils doivent en fai[re] et M. l'abbé Blanc la donne da[ns] sa sixième section.

Il distingue d'abord trois degr[és] principaux de l'étude de l'histoi[re] ecclésiastique, et trois méthodes q[ui] y correspondent.



L'auteur s'arrête peu au premier gré, celui des simples fidèles qui herchent avant tout, dans les anles de l'Eglise, une lecture édite.

Le deuxième degré est une étude oprement dite, une étude séuse, quoique non approfondie, l'histoire de l'Eglise. Il convient cialement à tous les ecclésiasues, et même aux plus instruits entre les laïques qui voudroient rcher dans cette histoire un plément important à leurs étu- philosophiques et historiques. st ici que l'auteur concentre tous conseils et toutes les indications peuvent conduire à un résultat itif et durable. Il expose successment les méthodes *synthétique* et *lytique*, et celle qu'il appelle la thode *catégorique* ou *comparée* : is il donne les conseils les plus venables pour diriger, dans l'apication, chacun selon le caractère t l'étendue de ses facultés. L'auteur mine ce qui concerne ce degré, r un calcul assez curieux, duquel résulte que :

«Dans moins de trois ans, on peut acérir une connoissance à peu près comte et raisonnée de l'histoire de l'Eglise, en se livrant aux fonctions du saint istère, dans une position ordinaire. us croyons, ajoute M. Blanc, que c'est pour un tel résultat; et que, de toutes années de la vie, ce sont celles qu'on mera, sous le point de vue de la ce ecclésiastique, les plus précieuses les mieux remplies.»

Le troisième degré représente ude approfondie de l'histoire clésiastique. Ici l'auteur de l'*Induction* se récuse en quelque sorte, se contente d'exposer deux mares d'approfondir l'histoire, dont ne constitue le genre historique, et l'autre, le genre philosophique. Il entre à ce sujet dans plusieurs considérations, où il seroit trop long de le suivre. Mais on nous saura gré de citer les pages suivantes, qui sont les dernières sur le troisième degré. Nous voudrions qu'elles fussent lues et méditées par tous ceux qui ont la sainte mission de diriger les jeunes gens dans la carrière des études sérieuses.

«Nous terminons, dit M. Blanc, par un conseil que nous nous permettons de donner en faveur des jeunes ecclésiastiques que leur goût et peut-être les intentions de leurs supérieurs engageroient dans la carrière de l'histoire; conseil qui convient également, et peut-être plus encore, aux jeunes catholiques entraînés dans la même direction, et dont voici l'objet. Le plan d'études historiques des uns et des autres doit embrasser quelques ouvrages hétérodoxes ou hostiles à l'Eglise romaine : autrement ils n'auroient point par eux-mêmes une idée exacte des systèmes de nos adversaires. Or, c'est précisément dans ces sortes de lectures que les jeunes théologiens, ou plutôt les jeunes prêtres et les jeunes laïques, ont besoin d'une direction sage et éclairée. D'abord, avant de s'y engager, ils feront des auteurs exacts pour la doctrine, et d'une critique savante et modérée, une étude sérieuse. C'est de telles mains qu'ils doivent recevoir les faits entourés de leurs véritables preuves historiques, et présentés sous les points de vue les plus dégagés de l'esprit de parti. Ils parviendront ainsi à se former un corps d'histoire ecclésiastique bien arrêté en même temps et bien pur, qui viendra prendre possession de leur esprit. Alors seulement ils pourront aborder, sans trop de témérité, les livres où cette même histoire, altérée dans les faits, se trouve si mal appréciée. Le faire avant d'être ainsi prémuni, ce seroit s'exposer à un danger d'autant plus grand qu'il le paroîtroit moins. En vain les jeunes esprits auxquels nous nous adressons

spécialement ici se rassureront ils sur la pureté de leurs vues et la fermeté de leurs principes : ces belles dispositions seront insuffisantes contre l'influence funeste de ces écrivains anti-catholiques. Tous leur en imposeront, les protestans allemands par leur érudition historique, les philosophes déistes par le spécieux de leur système, et l'école naturaliste par les formes de modération et d'impartialité qui parent son langage. Il est vrai que, connoissant le côté faux et séduisant de ces livres et de ces systèmes, on s'en défiera, on espérera, et de bonne foi, ne s'y laisser pas prendre : mais, si c'est là une garantie contre quelques pages, elle est trop foible contre un volume, contre plusieurs, contre un ensemble, une suite de lectures de ce genre. Ce n'est pas que nous craignions beaucoup de voir de jeunes catholiques éclairés et sincères adopter des propositions anti-chrétiennes ou formellement hétérodoxes. Non, ils les repousseroient avec une religieuse horreur. Ce que nous redoutons sérieusement pour eux, c'est une foule d'opinions et de systèmes déliés dont ils n'apercevront pas l'intime affinité avec les erreurs manifestes et condamnées. Les ouvrages dangereux dont nous parlons renferment des vérités et des faits incontestables : que de moyens un esprit habile et exercé n'a-t-il pas d'y mêler d'abord des opinions accessoires, hasardées ; puis des erreurs réprouvées, mais délayées en quelque sorte dans cet ensemble où le vrai et le faux s'unissent et se confondent dans une couleur commune ! Cette combinaison est d'autant plus subtile, qu'élaborée avec le temps par l'action insensible des préjugés d'éducation ou de secte, elle sort quelquefois spontanément de la tête des auteurs abusés. Comment un lecteur sans expérience encore, et trop foiblement pourvu de connoissances positives sur la matière, démêlera-t-il le vrai de tout ce que le préjugé ou la haine de la religion y aura semé d'erreurs, d'opinions téméraires et de tendances dangereuses? Il est donc de la plus haute importance pour tout catholique jaloux de la pureté de sa foi et de sa pensée, de n's'adresser aux ouvrages dont nous redo[u]tons ici l'influence, qu'après les étud[es] sérieuses que nous avons indiquées. Alo[rs] les erreurs même les plus subtilisé[es] iront se briser contre une convicti[on] éclairée, qu'elles affermiront dès lo[rs] qu'elles n'auront pu l'ébranler.

» Tout ceci nous le disons sans préjudi[ce] des permissions nécessaires pour la le[c]ture des livres condamnés, et indépe[n]damment des conseils de direction, q[ui] sont les premiers dans l'ordre de la P[ro]vidence. Nous avons dû insister sur [ce] point en voyant les anciennes et si sag[es] règles de l'Eglise tomber ce fait en désu[é]tude ; et la malheureuse facilité avec l[a]quelle tous, même les plus jeunes, [se] permettent ces sortes de lectures sa[ns] réflexion, sans conseil, sans autre gui[de] le plus souvent qu'un caractère et d[es] penchans qui rendent le poison de l'e[r]reur plus mortel : abus déplorable auqu[el] tant de jeunes gens doivent leur perte, e[t] notre siècle une partie de ses égaremens. »

Après la méthode et ses degrés, viennent les dispositions qui doivent animer ceux qui s'appliquen[t] à l'étude de l'histoire ecclésiastique. M. Blanc fait d'abord comprendre l'importance trop peu sentie de ce[s] dispositions qu'il ramène aux troi[s] suivantes : La *piété filiale envers l'E[g]glise*, la *gravité de la pensée* et l'*amou[r] de la vérité*. Nous voudrions pouvoi[r] reproduire ici les détails que ces troi[s] titres lui ont inspirés ; nous aime[rions] surtout à citer quelques passa[]ges touchant la piété filiale et l'amou[r] de la vérité : mais l'espace nous man[]que, et nous devons nous content[er] d'en conseiller la lecture réfléchie, à certains catholiques surtout qu[i] oublient trop souvent, dans leur[s] études historiques, ce qu'ils doiven[t] à l'Eglise leur Mère, et combie[n] l'esprit de système est incompatibl[e] avec l'amour sincère de la vérité.

Nous ne nous arrêterons point à section quatrième consacrée à sieurs considérations générales la géographie et sur la chronoie. D'ailleurs l'auteur y insiste lui-même, en renvoyant ses eurs au volume de géographie il doit publier à part, et simulement avec son *Cours*. Mais nous rettons vivement de ne poudonner ici à la section sepne toute l'attention qu'elle mé-

ette section, qui termine l'*Inuction*, renferme, avec une ana rapide des dix-huit siècles de lise, des points de vue, dont semble, combiné avec les faits, e le *plan* même du *Cours* de Blanc. Trois périodes, chacune ix siècles, présentent la division érale de toute l'histoire ecclétique. Chaque période a son caère propre, résumé tout entier s un seul mot. La première pée nous montre toutes choses, s les six premiers siècles de l'E-, allant à leur développement urel, sous la loi des *Transitions* : cette période se résume dans le mot d'*établissement*. L'homme chrétien été formé et développé sous le double rapport de l'esprit et du cœur. L'Eglise se met ensuite à la tête du mouvement social, ce qui caractérise le commencement de la deuxième période au VIIe siècle. Il y a décomposition en quelque sorte de l'homme : le moyen âge s'empare du cœur ou du sentiment, et, laissant trop la raison, il ne semble connoître que l'action. Cette action énergique est le moyen naturel qui va de lui-même à affermir les institutions ecclésiastiques ; et toute la période se renferme, en ce sens, sous le mot d'*affermissement*. Enfin, la troisième période, qui commence avec le XIIIe siècle, voit la raison reprendre ses droits et trop souvent les dépasser. Cette réaction prélude par la scholastique, refoule le sentiment, et explique les temps modernes. C'est le *développement* proprement dit des idées chrétiennes, et ce mot sert à caractériser cette dernière période. Ainsi, pour M. Blanc, l'histoire ecclésiastique se résume en trois mots qui en expriment le mouvement régulier, savoir : *Etablissement*, *affermissement* et *développement*.

L'auteur ne s'en tient point aux temps écoulés : il a essayé des conjectures sur la période que nous commençons. Le moyen âge a développé le sentiment au détriment de la raison ; dans l'âge moderne, nous voyons la raison réagir et tuer le sentiment. Si ce mouvement continue, la société doit périr par cet excès même. Si au contraire nous savons, au XIXe siècle, réunir dans l'harmonie du *Milieu* les deux extrêmes si largement développés aux deux périodes précédentes, le sentiment et la raison, la charité et la science, nous aurons la civilisation complète et catholique, le *Milieu* ou *la vie sociale* élevée à sa plus haute puissance dans l'Eglise et par l'Eglise.

Au reste, c'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir, avec tous leurs développemens, ces vues neuves dont l'analyse ne peut faire qu'un squelette méconnoissable et sans vie. R. (1)

(1) C'est par oubli que cette signature a été omise, dans notre précédent numéro, à la fin du deuxième article.

De l'usage des cloches.

Dans les premiers temps qui suivirent la révolution de 1830, beaucoup de maires de village se constituèrent les supérieurs de leur curé, lui prescrivant le plus sérieusement du monde de célébrer l'office divin à telle ou telle heure, faisant à sa place la police de l'église, et trop souvent y portant le scandale par leurs emportemens quand le pasteur vouloit faire respecter ses droits. D'autres magistrats municipaux vouloient bien laisser au curé la disposition du lieu saint; mais ils prétendoient dominer sans partage dans le clocher, tantôt imposant silence aux cloches à l'heure où leur service étoit requis pour l'office, tantôt les faisant retentir pour des usages profanes et sans la moindre nécessité. Dix années se passèrent sans que justice fût faite de ces prétentions. Mais enfin, le maire de Coutances n'ayant pas craint de lutter contre son évêque, l'affaire fut portée au conseil d'Etat, et le 17 juin 1840, l'avis suivant put enfin constater les droits des deux autorités. Il paroît qu'on résistoit encore dans la Haute-Marne, puisque M. de La Tourette, préfet de ce département, vient de rappeler à ses maires l'avis du conseil d'Etat. Nous croyons devoir reproduire ce document trop peu connu, et qui, dans certains cas, peut fournir aux curés des petites communes le moyen de détromper les magistrats municipaux, et de leur faire abandonner des prétentions repoussées par la loi civile comme par la discipline de l'Eglise.

« Les membres du conseil d'Etat, composant le comité de législation, consultés par M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sur un dissentiment survenu entre M. l'évêque de Coutances et le maire de la même ville, relativement à l'usage des cloches, et sur les attributions respectives de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité municipale d'après les lois et réglemens concernant cet usage;

» Vu l'art. 48 de la loi du 18 germinal an x, les art. 33 et 37 du décret du 30 novembre 1809, et l'art. 7 de l'ordonnance du 12 janvier 1825;

» Sont d'avis:

» 1° Que les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies de la religion catholique: d'où il suit qu'on ne peut en exiger l'emploi pour les célébrations concernant des personnes étrangères au culte catholique, ni pour l'enterrement de celles à qui les prières de l'Eglise auroient été refusées en vertu des réglemens canoniques;

» 2° Que le curé ou desservant doit avoir seul la clef du clocher, comme il a celle de l'Eglise, et que le maire n'a *pas le* droit d'avoir une seconde clef:

» 3° Que les usages existans dans les diverses localités, relativement au son des cloches des églises, s'ils ne présentent pas de graves inconvéniens, et s'ils sont fondés sur de vrais besoins, doivent être respectés et maintenus;

» 4° Qu'à cet égard, le maire doit se concerter avec le curé ou desservant; que les difficultés qui pourroient s'élever entre eux sur l'application de cette règle, doivent être soumises à l'évêque et au préfet, lesquels s'entendront pour les résoudre, et empêcher que rien ne trouble sur ce point la bonne harmonie qui doit régner entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité municipale;

» 5° Que, dans ce cas, il paroît juste que la commune contribue au *paiement* du sonneur des cloches de l'église, en proportion des sonneries affectées à ses besoins communaux; mais que ce sonneur doit être nommé et ne peut être révoqué que par le curé ou desservant dans

communes rurales, et par les marguil-, sur la proposition du curé ou des-sant, dans les communes urbaines, qu'il est prescrit par le décret de , et par l'ordonnance de 1825 préci-

6° Que toute nomination faite ou tout passé contrairement à ces prescrip-s ne sauroient être maintenus;

7° Que dans les cas de péril commun, exigent un prompt secours, ou dans circonstances pour lesquelles des dis-tions de lois ou de réglemens ordon-t des sonneries, le curé ou le desser-t doit obtempérer aux réquisitions du re, et, qu'en cas de refus, le maire faire sonner les cloches de son auto-propre;

18° Que ces règles doivent être appli-quées aux difficultés qui se présentent ou qui pourroient se présenter sur la ma-tière. »

Nos lecteurs auront remarqué les dispositions de l'art. 1er qui interdit de sonner les cloches pour les célé-brations concernant des personnes étrangères au culte catholique, ou pour l'enterrement de celles à qui les prières de l'Eglise auroient été refusées en vertu des réglemens ca-noniques. Ainsi se trouve résolue par le conseil d'Etat la question de ces refus de sépulture dont certains journaux arriérés s'emparent encore si souvent pour accuser d'intolé-rance des prêtres qui n'ont fait que leur devoir. Le conseil d'Etat, en indiquant cette sage disposition, ne s'est pas rappelé sans doute que lui-même l'a violée tout le premier quand il a prononcé une sentence d'a-bus contre M. l'évêque de Clermont, pour avoir, en vertu des réglemens canoniques, refusé la sépulture ec-clésiastique à M. de Montlosier. Ce n'est pas nous qui essaierons de concilier ces deux avis si différens; mais le premier fut l'œuvre de la politique, le second est dicté par le droit et la liberté. Devant de tels motifs, la politique reste bien foible.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a nommé S. E. le cardinal Patrizzi son vicaire pour la ville et le diocèse de Rome, en remplacement du cardinal Della Porta Rodiani. Cette nomination ne peut qu'être très-agréable à la noblesse romaine à laquelle Son Eminence appartient par sa nais-sance, étant prince romain. Elle réunira aussi les suffrages du clergé et du peuple de Rome qui, depuis long-temps ont su apprécier le zèle, la charité et toutes les éminentes qualités qui distinguent le cardinal Patrizzi.

PARIS. — Nous ferons connoître, dans notre prochain numéro, la Bulle de Sa Sainteté Grégore XVI, qui érige l'Eglise épiscopale de Cam-brai en métropole. Le *Bulletin des Lois* en contient une traduction, sous la date du 2 décembre, et il publie, sous la même date, l'or-donnance relative à cette bulle.

— M. l'archevêque de Bordeaux, M. l'évêque du Mans et M. le coadjuteur de Nancy sont arrivés à Paris.

— Dimanche 9 janvier, M. l'é-vêque d'Alger a présidé le catéchis-me de persévérance de Saint-Sul-pice. Les détails dans lesquels le prélat est entré sur le jeune Arabe, qu'il a baptisé le 6 janvier à Vaugi-rard, nous fournissent l'occasion de compléter l'histoire de cette con-version.

Il y a environ trois ans, après que Constantine fut tombé en no-tre pouvoir, Mgr Dupuch, qui visi-toit pour la première fois son dio-cèse, célébra le saint sacrifice, en présence de tout le camp sous les

armes, au milieu de la plaine qui environne la ville; et, se tournant vers la multitude, il fit descendre sur elle sa bénédiction. Le canon tonnoit, les tambours mêloient leurs roulemens à ce bruit, et les Arabes auxiliaires, confondus avec les soldats français, le cimeterre élevé en l'air, contemploient avec admiration ce spectacle imposant. L'un d'eux, neveu du bey de Constantine, après avoir combattu pour l'indépendance de sa patrie, étoit alors brigadier dans les spahis. Aussi ému que surpris, il s'adressa à son lieutenant, l'un des officiers les plus pieux de l'armée : « Quel est cet homme? demanda-t-il, en parlant de l'évêque. — C'est le grand marabout des chrétiens. — Que vient-il de faire? — Il vient de nous bénir. — Pourquoi? — Pour nous rendre meilleurs. Quand un homme est mauvais, il le bénit, et de mauvais cet homme devient bon. » Le persifflage d'un impie eût laissé l'Arabe incrédule; ces paroles d'un chrétien renouvelèrent son esprit et son cœur. La cérémonie terminée, il poussa son cheval vers le lieu où s'élevoit l'autel, mit pied à terre, et dans son émotion demanda à Dieu de lui faire connoître où étoit la vérité.

L'Arabe s'attacha à l'évêque qui, au mois de novembre dernier, le plaça dans l'institution de M. l'abbé Poiloup, à Vaugirard. De plus en plus disposé à recevoir le baptême, par les exemples de piété que lui présentoit ce saint asile, il ne put contenir l'ardeur de ses désirs à la vue du bonheur que goûtoient ceux dont il étoit entouré, en s'approchant des sacremens le jour de Noël. La vivacité de ses impressions est reproduite, avec une singulière énergie, dans une lettre adressée, deux jours après, à M. l'évêque d'Alger, qu'il supplia de faire cesser le temps de son épreuve. « Mais je ne suis pas bien content, moi, y di[t]-il, de n'avoir pas été baptis[é] avant la fête, parce que Dieu, avant hier, donna beaucoup à tout l[e] monde, et à moi rien. »

Depuis le retour du prélat e[n] France, deux autres Arabes avoien[t] reçu le baptême avec les plus vi[fs] sentimens de foi. Mgr Dupuch, a[fin] de laisser au jeune catéchumèn[e] toute liberté de faire son choix, l[ui] avoit tu que, dans l'un d'eux, il r[e]trouveroit un frère moins âgé q[ue] lui. Mais lorsque, cédant à ses vœux, il lui promit à son tour la grâce d[u] baptême, il l'instruisit de cette heu[reuse] circonstance.

Le grand jour fut fixé : c'étoit celui où, de Bethléem, le Christ naissant avoit appelé à lui, du sein de la gentilité, ses premiers serviteurs; c'étoit encore celui où le premie[r] évêque d'Alger avoit pris, il y a troi[s] ans, possession de son siége. Nous ne redirons ni la parole si vive et si tendre du prélat, ni l'attitude à l[a] fois si modeste et si ferme du néophyte revêtu de la robe blanche des catéchumènes, ni les prières admirables que l'Eglise emploie pour le baptême des adultes. Lorsque l'Eglise d'Afrique, si riche d'espérances, compta un chrétien de plus, l'évêque, dominé par l'émotion de la reconnoissance, s'écria : *Laudate Dominum, omnes gentes*, et, s'adressant une dernière fois au nouveau chrétien : « Allons, homme de bonne volonté, lui dit-il, en empruntant son langage, la paix soit avec toi... toujours ! »

En ce saint jour de l'Epiphanie, et à la vue de cet ébranlement qui de l'Afrique s'étend à l'Asie, le successeur de saint Augustin a pu saluer avec confiance la nouvelle étoile qui s'est levée au milieu du désert, et qui bientôt, astre radieux, éclairera tout l'Orient.

Diocèse d'Agen. — Une mission a

été donnée à Daussé, du 21 novembre au 20 décembre, jour où elle a été close par la bénédiction et la plantation d'une croix en fer. Le missionnaire étoit M. l'abbé Girou, saint prêtre qui attire la foule partout où sa parole va remuer les ames. Il s'exprime le plus souvent en patois : mais, dans cette langue vulgaire, il a des morceaux de l'ordre le plus élevé, et d'autres d'un pathétique qui brise les cœurs endurcis.

Diocèse de Beauvais.—M. l'évêque nommé de Beauvais est parti pour Bordeaux, d'où il ne reviendra qu'à l'époque de son sacre, qui aura lieu dans la cathédrale de Saint-Pierre.

Diocèse de Bourges. — Un service funèbre en l'honneur de Mgr de Villèle a été célébré le 4 janvier, dans l'église métropolitaine de Bourges, en présence de la famille royale d'Espagne, du clergé de la ville et des deux séminaires. M. le comte Eugène de Villèle, neveu du prélat, représentant la famille, étoit venu de Toulouse pour assister à cette cérémonie. Un auditoire choisi remplissoit le chœur et une partie de la nef de cette vaste cathédrale. L'oraison funèbre a été prononcée par M. l'abbé Dubouchat, chanoine honoraire, directeur de l'institution de Chézal Benoît.

Diocèse de Lyon.—Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis et vicaire apostolique de l'Océanie orientale, se trouve en ce moment à Lyon, où il est venu pour conférer avec le conseil de la Propagation de la Foi, et revoir sa famille, avant d'aller présenter au souverain Pontife le compte-rendu de son administration. Naguère plusieurs prélats de l'Asie et de l'Afrique ont accompli le même voyage, dans un but semblable. On les a vus, entourés de leurs nouveaux néophytes, accourir des points du globe les plus distans, se rencontrer au sein de la ville éternelle, et, prosternés aux pieds du vicaire du vicaire du Christ, lui offrir ces prémices de leur laborieux apostolat. N'est-ce pas un spectacle aussi touchant qu'admirable, que celui de l'Eglise romaine, conservant, malgré la longue succession des siècles, sa primitive vigueur, et enfantant chaque jour de nouveaux fils à son divin époux ? Quelle est la puissance de la terre qui pourroit se vanter de semblables prodiges, et comment à ces traits méconnoître cette société, aussi ancienne que le monde, dont il est dit : *Afferte Domino, familiæ gentium, gloriam et imperium, etc.?*

La bienfaisante association de la Propagation de la Foi, qui a pris naissance au milieu de nous, il y a si peu d'années, et qui a déjà opéré tant de prodiges, ne semble-t-elle pas destinée à élever Lyon au rang de *Seconde Rome*, en en faisant comme un centre de charité, où viennent sans cesse puiser les missionnaires évangéliques chargés de porter la bonne nouvelle du salut dans toutes les parties du monde ?

Inutile de dire que Mgr Rouchouse a reçu la plus touchante hospitalité de S. Em. le cardinal-archevêque, qui a voulu le loger auprès de lui, dans son propre palais.

Diocèse d'Orléans. — Le conseil municipal d'Orléans a décidé qu'il seroit ouvert une classe d'adultes pour les femmes, et qu'elle seroit tenue par des religieuses dirigeant déjà une école primaire. Le même conseil a voté une somme de 6,000 fr. pour les premiers travaux nécessaires à l'ouverture d'une troisième salle d'asile.

Diocèse de Poitiers. — Mgr de Bouillé, qui administre cette Eglise

depuis 1819, est en ce moment au plus mal. Un anévrisme dont il est atteint a fait de tristes progrès depuis six mois. Le prélat conserve toute sa connoissance. Il n'est occupé que de Dieu et de la vie éternelle dans laquelle il va bientôt entrer. Il édifie son clergé par ses souffrances, comme il l'a toujours édifié par ses vertus et par ses œuvres.

— Depuis un an, un ministre protestant se rend, une fois par mois, de Tours à Châtellerault, sous prétexte de faciliter à quelques luthériens allemands employés à la manufacture royale d'armes, les moyens de pratiquer leur culte, mais en réalité dans l'espoir de propager sa secte.

Plusieurs curieux, attirés par la nouveauté, ont assisté à son prêche, qu'il fait dans la salle des *Pas-Perdus* au Palais : toutefois, en dépit de leur indifférence, ils n'auroient garde d'échanger leur religion, qu'ils ne pratiquent guère, contre les erreurs de Luther ou de Calvin.. On ne cite jusqu'ici qu'un cordonnier qui ait abjuré publiquement, au prêche, la foi catholique, dont il n'avoit, du reste, fait profession qu'au baptême.

Cette défection honteuse est, d'ailleurs, compensée par deux édifiantes conversions.

Il ne restoit de la secte protestante, autrefois assez nombreuse à Châtellerault, qu'un seul membre : c'étoit M. C..., ancien maire de cette ville et ancien député sous la restauration, homme estimé et considéré de tout le monde, sans distinction d'opinion ni de parti, qui possédoit toutes les vertus civiles et morales, et auquel il ne manquoit que la foi catholique. Or, l'année dernière, à cette époque, au moment où le ministre protestant venoit de commencer ses prédications, M. C.... a abjuré le protestantisme entre les mains de M. l'abbé Benoin, qui étoit venu prêcher la station de l'Avent, et il a embrassé la vraie religion, à la grande satisfaction de sa famille et de ses nombreux amis.

Dernièrement encore, la femme d'un magistrat des environs de Châtellerault, aussi distinguée par ses vertus domestiques que par sa naissance et sa brillante éducation, madame M...., née Stuart, et dont le nom indique une origine anglaise, a fait aussi abjuration de la religion anglicane. Cette dame s'étoit convaincue elle-même de la vérité de notre religion, en faisant apprendre le catéchisme à sa fille. M. l'abbé Boislabeille, qui a reçu son abjuration, n'a eu besoin d'avoir avec elle que quelques conférences explicatives.

Diocèse de Sens. — M. l'abbé de Genoude a prêché de nouveau, le jour de Noël, dans l'église primatiale de Sens, en présence d'un grand concours d'auditeurs. Mgr de Cosnac, qui l'avoit appelé pour évangéliser son peuple, et qui venoit d'être témoin de l'heureuse impression produite par le pieux orateur, a bien voulu lui dire : « Je regrette de ne vous avoir pas engagé à mettre la mosette de Sens, avant de monter en chaire. » Le vénérable prélat, désirant, dit-il, reconnoître les services que M. l'abbé de Genoude a rendus à la ville de Sens par ses prédications, et l'encourager à lui en rendre de nouveaux, l'a nommé chanoine honoraire de sa primatiale.

Angleterre. — Le roi de Bavière avoit déjà envoyé un don pour concourir aux frais de la construction de l'église Saint-Georges, qui s'élève sous l'habile direction de M. Pugin. Le roi de Sardaigne vient de transmettre, dans le même but 2,500 fr. à M. l'abbé Doyle, à Londres.

— Une salle spacieuse a été disposée à Middlesborough, dans le Staffordshire, pour le service divin, à l'usage des catholiques de cette ville et des environs. Le soin de cette mission est confié à M. l'abbé Walsh.

— Le *Vicaire de Wakefield*, par Goldsmith, est une production littéraire généralement connue. Mais beaucoup de lecteurs sur le continent ne savent peut-être pas que ce bourg possède depuis quatorze ans une église catholique, qui prend sans cesse du développement. Le dimanche 19 décembre dernier, les catholiques de Wakefield ont fait cadeau à M. Morris, desservant, de tout un assortiment d'ornemens ecclésiastiques. La réunion a eu lieu dans le local de l'école catholique, tenue par M. M'Donnel. Ce dernier, en offrant le cadeau à M. Morris, a prononcé un discours dans lequel il se félicitoit entr'autres de voir la véritable religion définitivement restaurée dans le bourg de Wakefield, d'où elle avoit été expulsée sous le règne de Henri VIII. M. Morris a répondu, avec une émotion bien naturelle, à cette démonstration touchante, à laquelle avoient pris part tous les catholiques, riches et pauvres, du bourg célébré par Goldsmith.

— Des abjurations nombreuses ont eu lieu, le jour de Noël, dans les chapelles catholiques de l'Angleterre. Mais, le même jour, le fanatisme protestant a montré qu'il renaissoit dans la province d'Ulster, en Irlande, avec toutes ses fureurs. Un catholique a éte assassiné par une bande d'orangistes qui n'avoient contre lui d'autre grief que son attachement à la foi de ses pères.

BELGIQUE. — Il restoit quelques anciens membres de l'abbaye de Portel dans la Campine, entre autres M. Beugels, curé à Helmond en Hollande. Lorsqu'ils étoient encore au nombre de sept ou huit, il fut convenu entre eux que les biens de l'abbaye seroient employés à la restauration de leur couvent, ou donnés à quelque monastère de leur ordre, avec l'obligation de dire les messes dont l'abbaye étoit chargée. Ils ont fini par acheter le couvent des Récollets à Reckheim : la maison et l'église ont été convenablement réparées, et le 6 décembre dernier ils ont eu la consolation d'y célébrer solennellement le rétablissement de leur maison. M. le curé de Helmond, ecclésiastique respectable et instruit, en a été nommé supérieur, et M. Mommen, curé de Tessenderloo, prieur.

PRUSSE. — Mgr Geissel, coadjuteur de l'archevêque de Cologne, est arrivé à Berlin. Il a eu le 31 décembre, avec le ministre des cultes Eichorn, une conférence à laquelle assistoit le comte de Bruhl. Le 1er janvier, le ministre l'a présenté au roi.

SUISSE. — L'*Ami de la Vérité*, journal de Saint-Gall, dit que la création d'un évêché pour les cantons primitifs, auxquels s'adjoindroit Lucerne, est aujourd'hui plus que probable.

— Les catholiques se préparent à compenser la suppression des couvens argoviens par l'établissement d'un collége de Jésuites à Lucerne. Huit députés de Lucerne ont fait au sein du grand conseil une motion tendant à appeler les Jésuites dans cette ville. Leur motion a été vivement attaquée par le parti radical; mais le grand-conseil a décrété de la prendre en considération, et l'a envoyée au conseil d'Etat pour qu'il fasse son rapport.

Le peuple catholique vote dans ce moment des adresses au grand-conseil en faveur de cette motion, et les catholiques espèrent réussir.

L'établissement d'un collége de Jésuites dans le canton de Lucerne (qui est le vorort catholique de la Suisse), est de la plus grande importance pour toute la confédération.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les complimens du jour de l'an.

Les grands corps de l'Etat se sont rendus auprès de Louis-Philippe, à l'occasion du nouvel an.

Dieu et la providence : tels sont les mots que l'on trouve dans la bouche de tous les harangueurs.

Ne diroit-on pas, en lisant ces discours, que la France est le pays le plus religieux du monde? Quelle humble soumission aux décrets de la providence! quelle résignation dans les calamités! quelle espérance dans la protection divine pour un avenir que l'on place sous l'aile de la religion!

Mais parler de Dieu et de la providence d'une manière aussi vague paroîtra peut-être étrange à quelques esprits. Que ne disoit-on plutôt :

« Prince, nous ferons tous nos efforts pour faire respecter la loi de Dieu, indignement violée par le travail du dimanche, non-seulement dans nos grandes villes, mais encore dans le plus obscur de nos hameaux. Cette insulte publique à la religion de la majorité des Français doit avoir un terme, et comptez sur tout notre dévoûment pour faire rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

» Vos ministres se proposent en ce moment d'accorder la croix de la Légion-d'Honneur à MM. E. Sue, Frédéric Soulié et Balzac : épargnez cette humiliation à l'ordre entier, et n'affligez pas les gens de bien en décernant des récompenses aux hommes qui prêchent l'immoralité. Vous savez que M. E. Sue a calomnié, dans un gros roman écrit en mauvais français, la marine de notre nation ; vous savez que M. Frédéric Soulié a publié les *Mémoires du Diable*, qui ont si bien inspiré l'héroïne du Glandier, et qui continuent à peupler les bagnes de disciples fervens de la littérature des *Débats* et de la *Presse*; vous savez enfin que M. Balzac a soutenu que la *vertu n'est qu'une bêtise*, qu'il *n'y a pas de principes, qu'il n'y a que des événemens, pas de loi, mais seulement des circonstances, que l'homme supérieur les épouse pour les conduire*; *que l'on trouve en lui*, ainsi qu'il s'en est vanté aux yeux de la France, *de ces immenses abîmes, de ces vastes sentimens, que les niais*, c'est-à-dire les hommes religieux, *appellent des vices*. Sentinelles vigilantes des droits de la morale, nous flétrissons de toutes nos forces les doctrines impies qui s'échappent du cœur pour se placer sous la plume de ces corrupteurs de la France, et nous espérons que vous ne sanctionnerez pas les projets de vos ministres, en plaçant sur leur poitrine le signe du patriotisme et de l'honneur. »

Voici le langage qu'il falloit tenir au chef de l'Etat au commencement de l'année 1842. Il falloit se bien pénétrer de cette pensée qu'on ne joue pas impunément avec les choses saintes ; que les paroles ne sont rien si les actes les démentent; que le peuple surtout juge avec la plus grande sévérité ceux qui ne sont religieux qu'*une fois l'an*, quand le vent de la faveur les pousse vers le château des Tuileries.

PARIS, 10 JANVIER.

La chambre des pairs se réunira demain mardi pour la discussion générale de l'adresse en réponse au discours d'ouverture de la session.

La commission de l'adresse de la chambre des députés en est toujours à examiner les pièces que le ministère a fait mettre sous ses yeux, et n'a pas encore fait choix d'un rapporteur.

— Samedi, immédiatement après l'entérinement par la cour des pairs des lettres de commutation de peine accordées à Quénisset, Colombier et Brazier, M. Cauchy, greffier en chef, s'est rendu à la prison du Luxembourg auprès des

graciés, et leur a donné lecture des lettres de commutation. (Voir à la fin du Journal.)

— Le *Moniteur* contenoit hier l'*erratum* suivant :

« En annonçant la commutation de peine des trois condamnés à mort dans le procès de la cour des pairs, nous avons dit que Colombier et Brazier subiront la peine des travaux publics à perpétuité : c'est *travaux forcés* qu'il faut dire. »

— Un journal annonce que Louis-Philippe, en commuant la peine de Quénisset, Colombier et Just Brazier, a cédé particulièrement aux sollicitations du duc d'Aumale. Ce dernier auroit insisté surtout en faveur de Quénisset, en disant : « Cet homme est père ; c'est un ancien soldat ; il ne faut pas qu'il meure ; pardonnez-lui, puisque je lui pardonne. » Les ducs d'Orléans et de Nemours ont joint leurs instances à celles de leur frère.

— Le *Journal des Débats* annonçoit ce matin que, sur un mandat d'amener lancé par M. le chancelier, le nommé Choquin, fabricant de limes, avoit été arrêté samedi et conduit à la prison de la rue de Vaugirard. Le *Messager* dément ce soir cette nouvelle.

— Le nommé Mallet, amené de Doullens à Paris, a été, dès son arrivée, interrogé par M. le chancelier.

M. Pasquier a également interrogé Just Brazier et Colombier.

— Le *Bulletin des Lois* contient, dans son numéro 877, une ordonnance du 30 décembre 1841, qui prescrit la publication de la convention conclue à Londres le 13 juillet 1841, et destinée à garantir la fermeture des détroits des Dardanelles et du Bosphore aux bâtimens de guerre de toutes les nations.

— Le ministre de la guerre, par suite de la réduction d'une compagnie par chaque bataillon des régimens d'infanterie, vient d'adresser une circulaire à tous les chefs de ces corps qui les invite à congédier provisoirement tous les sous-officiers et caporaux de la classe de 1835 qui désireroient se retirer dans leurs foyers.

On sait que le temps du service légal de cette classe n'expire que le 1er janvier 1843. Dans cette circulaire, M. le maréchal Soult offre des emplois en Afrique aux sous-officiers et caporaux de cette classe qui accepteront leur congé.

— Une circulaire du ministre de l'intérieur invite les préfets à lui adresser régulièrement, à l'avenir, pour la *collection des documens et ouvrages administratifs*, un exemplaire des annuaires publiés dans leur département, ou des ouvrages qui en tiennent lieu.

— M. Alexandre Duval, membre de l'Académie française et administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, vient de mourir à Paris, à l'âge de 75 ans.

— M. de Boutenieff est arrivé à Paris.

— C'est demain mardi que l'affaire de la *Gazette de France* et du *National* sera appelée devant la cour d'assises. Me Berryer présentera la défense de la *Gazette*. Me Marie plaidera pour le *National*.

— L'affaire Lebon, indiquée d'abord pour l'audience correctionnelle du 18 janvier, ne sera point appelée ce jour-là, le prévenu s'étant pourvu contre l'ordonnance de renvoi par la double voie d'opposition et de cassation.

— Le conseil général d'agriculture, dans sa séance d'hier, a voté à l'unanimité le maintien des droits sur les importations de la Belgique.

— Des membres du conseil municipal et de la chambre de commerce de Strasbourg sont arrivés à Paris, dans le but de faire auprès du gouvernement des démarches relatives au projet de chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— Le *National* parloit il y a deux jours d'une rixe qui auroit eu lieu à la barrière de l'École Militaire, entre un grand nombre de soldats du 2e léger et du 59e de ligne. Armés de leurs sabres ou de bâtons, ils auroient engagé entre eux une mêlée dans laquelle plusieurs individus des deux régimens auroient été grièvement blessés. Ce journal ajoutoit que la voix des officiers de tous grades, accou-

rus avec de nombreux piquets pour rétablir l'ordre, avoit été méconnue, et que des postes avoient même été désarmés.

D'après le *Messager*, la collision, qui a éclaté entre des militaires du 2e léger et du 11e (non du 59e) de ligne, n'auroit eu que peu d'importance, et l'arrivée d'un seul piquet auroit suffi pour la réprimer. Cependant le *Moniteur parisien*, autre journal ministériel, maintient les dires du *National* quant aux numéros des régimens, et il ajoute :

« Le fait est que quelques soldats des deux régimens dont il s'agit se sont pris de querelle à la barrière, qu'une rixe sérieuse s'en est suivie, que des coups de sabre ont été portés de part et d'autre, et qu'après l'ordre rétabli, les soldats des deux régimens ont été consignés. »

Quant aux causes de cette animosité, une autre feuille l'attribue à une ancienne rancune qui auroit pris naissance en Afrique par rivalité, et qui s'est renouvelée dans les cabarets de la barrière de l'Ecole. La lutte a commencé dans un de ces repaires. On s'y est battu à coups de poings, à coups de chaise, à coups de couteau, jusqu'à ce que l'affaire, vidée en plein air, eût réuni un plus grand nombre de combattans.

— L'entreprise du service général des lits militaires pour quinze ans a été adjugée à MM. Chambry et compagnie, dont les prix présentent une diminution annuelle de 730,816 f., soit 10,962,243 f. pour la durée du marché.

— La Seine a commencé vendredi à charier. Les glaçons se pressent maintenant de manière à faire croire que la rivière sera bientôt prise, si l'intensité du froid ne diminue pas.

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquoit 8 degrés 6/10es au-dessous de zéro ; aujourd'hui à quatre heures du matin, 7 degrés 8/10es ; à six heures, 6 degrés 9/10es ; à midi, 5 5/10es.

— Le *Moniteur Algérien*, du 28 décembre, publie l'extrait d'un rapport du général Négrier, commandant la province de Constantine.

Il en résulte que les tribus de la subdivision de Bone sont parfaitement tranquilles. Le général Randon a fait rentrer les Kabiles du cercle d'Edough, qui à l'instigation du cheik Sy Zerzoud avoient fait mine de se soulever.

Le cercle de Ghelma prospère toujours. Les tribus se rapprochent chaque jour de nous. La paix n'a point été troublée dans le cercle de Philippeville.

Dans le Sahel et l'Est de la ligne de nos camps, nos alliés se sont montrés fidèles aux engagemens pris avec nous; aucun acte d'hostilité n'a été commis.

Sept tribus ont fait leur soumission ; des cheiks leur ont été nommés ; ils ont reçu le burnous. Toutes ces tribus occupent la partie du Sahel qui se trouve à l'ouest de la route de Philippeville à Constantine.

Les tribus qui avoisinent Constantine s'occupent de leurs travaux de labourage. Il en est de même au sud-est de cette place, dont la garnison a reçu des terres à proximité de la ville.

Dans l'ouest de la province, il règne une tranquillité qui permet les plus belles espérances. Toutes les tribus cultivent. Les kalifas d'Abd-el-Kader sont très-abattus. Tout fait espérer que les relations établies entre le général commandant à Sétif et les Kabyles de la route de Bougie auront de bons résultats.

Les deux frères Bel-Gandouz, qui paroissent exercer une grande influence sur la partie du Sahel, située à l'ouest de la route de Sétif à Bougie, sont venus faire leur soumission.

Après avoir acquis la certitude que leur influence étoit réelle, qu'ils avoient dans leur pays une grande réputation de bravoure, qu'ils appartenoient à une famille ancienne qui a long-temps exercé le pouvoir, un d'eux a été nommé caïd, et ils ont promis de faire tous leurs efforts pour amener à nous les gens qui leur obéissent.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil municipal de Douai a nommé une commission pour examiner le projet d'établissement, dans cette ville, d'une école préparatoire de médecine.

— On signe en ce moment à Rouen une nouvelle pétition pour demander la diminution des droits sur les houilles.

— D'après l'*Auxiliaire Breton*, un horrible crime auroit été commis dans la commune de Saint-Jean-Brévelay. Un père auroit brûlé son fils.

— Depuis le 1er janvier, la prison militaire de Metz a été érigée, par décision du ministre de la guerre, en pénitencier militaire.

— La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a statué, sans assistance du jury, sur le sort des accusés contumaces dans l'affaire du complot de Marseille et de Vaucluse. Tous ces accusés, au nombre de huit, ont été condamnés à la peine de la déportation. L'un d'eux, nommé Louis Deschamps, que l'information a signalé comme chef du complot de Marseille, vient d'être arrêté à Toulon.

— Un maire des environs de Saint-Gaudens vient de comparoître devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, accusé de concussion. Mais les faits articulés contre lui n'avoient pas une grande importance, et sa culpabilité n'a pas paru démontrée. Aussi a-t-il été acquitté.

EXTERIEUR.

Les journaux anglais sont remplis de détails sur la prise d'Amoy. Les troupes britanniques ont eu 9 hommes blessés.

— En vertu d'un privilége dont jouit le lord-maire de Dublin, M. O'Connell se propose, en arrivant en Angleterre, de présenter à la reine Victoire, sur son trône, une adresse de la corporation municipale de cette ville.

— On dit que la peine de mort sera abolie en Hongrie. La députation de la diète a résolu de faire au gouvernement une proposition formelle à cet égard. Il est aussi question d'abolir la peine du bâton.

— Dans une lettre de Saint-Pétersbourg, la *Gazette d'Augsbourg* mentionne en ces termes l'incident diplomatique dont on a parlé dernièrement :

« On nous écrit de Saint-Pétersbourg que le chargé d'affaires français n'a point paru au grand bal de la cour, qui a eu lieu le jour de la fête de S. M. l'empereur. M. Périer a donné pour prétexte de son absence une indisposition subite, ce qui ne l'auroit point empêché de se montrer à la promenade le même jour, et au théâtre la veille et le lendemain. La haute société est très-mécontente de ce procédé, et toute relation avec les personnes attachées à l'ambassade de France est rompue. On attend avec anxiété les suites ultérieures d'un pareil incident, qui semble d'ailleurs indiquer qu'à la cour des Tuileries on pense que le comte Palhen a été rappelé à Saint-Pétersbourg pour n'être pas obligé de complimenter le roi Louis-Philippe, à l'occasion du nouvel an. »

— M. le comte de Medem, autrefois conseiller de l'ambassade russe à Paris, vient d'être définitivement nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne.

— On écrit de Rome, le 22 décembre :

« Le 19 de ce mois, Sa Sainteté a reçu en audience particulière S. A. S. le duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco. »

— On lit dans la *Gazette de Leipsick* :

« Les dernières correspondances de Syrie font mention de deux affaires très-meurtrières qui ont eu lieu entre les Druses et les Maronites. Ces derniers étoient commandés par l'émir qui réside à Balbek. A deux reprises l'émir a battu les Druses, et il les auroit complétement taillés en pièces sans l'intervention du pacha turc, à la tête de 2,000 hommes. Ces combats ont été livrés près de Sa-

chlé, dans les montagnes et près de Bet-Mira. La dernière affaire a eu lieu le 30 novembre. Le nom de l'émir vainqueur est Handjiar. »

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

Audience du 8 janvier.

A une heure trois quarts, l'audience est ouverte.

M. Portalis, qui occupe le fauteuil, donne lecture d'une lettre par laquelle le garde-des-sceaux annonce que, par décision du 5 janvier, le chef de l'Etat a commué la peine de mort prononcée le 23 décembre contre Quénisset, Colombier et Just Brazier. en celle de la déportation pour le premier, et, pour les deux autres, en celle des travaux forcés à perpétuité, sans exposition. En conséquence, le ministre prie M. le président de convoquer la cour pour entériner les lettres de grâce déposées au greffe par le procureur-général.

M. Hébert, procureur général, assisté de M. l'avocat-général Boucly, est introduit, et prend la parole en ces termes :

« En expiation d'un odieux attentat, trois hommes étoient dévoués au dernier supplice, et sous le glaive de la loi, leur vie devoit finir avec l'année qui avoit été témoin de leur crime.

» Un mot du roi a suffi pour que leur sang fût épargné, et le roi, qui a prononcé cette parole de grâce, est le père qu'ils avoient voulu priver de ses fils.

» Souhaitons que cette magnanimité soit enfin comprise et ne demeure pas stérile devant l'aveuglement des partis. Espérons que d'utiles et profonds enseignemens seront sortis de ce procès.

» S'il a révélé jusqu'où pouvoient aller les menées criminelles des factions, s'il a mis à nu leurs dangereuses utopies et leurs détestables projets, il a fait voir aussi que les bons citoyens pouvoient se rassurer en comptant sur la vigilance de l'administration et sur la fermeté de la justice. Votre arrêt, fruit d'une mûre et lumineuse délibération, a montré que les coupables, quels qu'ils fussent, ne devoient attendre l'impunité ni de leur audace, ni de leur adresse à violer les lois du pays, et que toute participation prouvée à des crimes contre l'Etat rencontreroit des lois pour l'atteindre et des juges pour la condamner.

» Quand l'empire de la justice est ainsi reconnu, la clémence peut s'exercer sans qu'il en coûte rien à l'intérêt public, la générosité sied à ceux qui sont forts, et les pouvoirs sont forts quand ils n'opposent à leurs ennemis que le droit, le courage et la modération.

» Nous requérons, pour le roi, qu'il plaise à la cour nous donner acte des lettres de commutation de peine accordées à Quénisset, Colombier et Just Brazier, ordonner qu'il en sera fait lecture par le greffier en chef de la cour, et qu'elles seront entérinées pour recevoir leur pleine et entière exécution. »

Acte est donné à M. le procureur-général de ses réquisitions.

M. Cauchy, greffier-archiviste de la cour, donne lecture des lettres-patentes de commutation.

M. le président prononce ensuite un arrêt par lequel la cour des pairs ordonne que ces lettres-patentes seront transcrites sur ses registres, déposées dans ses archives ; que mention en sera faite en marge de l'arrêt de condamnation ; que l'arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général, et qu'il sera lu et notifié aux condamnés par le greffier en chef de la cour.

La séance est levée à 2 heures et demie, et MM. les pairs se retirent dans leurs bureaux, pour entendre la lecture du projet d'adresse.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 75 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 73 fr. 95 c.
Act. de la Banque. 3360 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1272 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 745 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 90 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3541.

JEUDI 13 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Ordonnance relative à l'érection de l'Eglise épiscopale de Cambrai en métropole.

Le numéro 877 du *Bulletin des Lois* contient les pièces suivantes :

« A Paris, le 2 décembre 1841.

»Louis-Philippe, roi des Français, à tous présens et à venir, salut.

»Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes ;

»Vu l'article 1er de la loi du 8 avril 1802 (18 germinal an x) ;

»Vu l'article 2 de la loi du 4 juillet 1821 ;

»Notre conseil d'Etat entendu,

»Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

»Art. 1er. L'Eglise épiscopale de Cambrai est érigée en métropole ; elle aura pour suffragante l'Eglise épiscopale d'Arras.

»Art. 2. La bulle relative à cette érection, avec la suffragance d'Arras, donnée à Rome le jour des calendes d'octobre 1841, sur notre demande, est reçue et sera publiée dans le royaume.

»Art. 3. Ladite bulle est reçue sans approbation des clauses, réserves, formules ou expressions qu'elle renferme, et qui sont ou pourroient être contraires à la charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux franchises, libertés et maximes de l'Eglise gallicane : elle sera transcrite en latin et en français sur les registres de notre conseil d'Etat ; mention de ladite transcription sera faite sur l'original par le secrétaire-général du conseil d'Etat.

»Art. 4. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

» *Signé* LOUIS-PHILIPPE.

»Par le roi : *le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes,*

»*Signé* N. MARTIN (du Nord). »

»Gregorius, Episcopus, servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam. Mysticam Petri naviculam tantis undique procellis exagitatam, ast nunquam aquarum impetu obruendam ita quidem moderari a primis supremi apostolatus exordiis nobis metipsis proposuimus, ut nihil quum prætermitteremus, quominus isti fideles per salutis semitam tuto bulantes in sancto proposito confirremus, perditarum ovium saluti contum pro viribus foret, nec non insia quædam apostolica nostræ sollicitu- ac benevolentiæ argumenta insignio- diœcesibus deque catholica relione maxime meritis subministraremus, ibus eadem ad nova quotidie pro ip-

« Grégoire, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu (1).

» Pour en conserver le perpétuel souvenir.

»Nous nous sommes proposé, dès le commencement de notre suprême apostolat, de gouverner le vaisseau mystique de saint Pierre, battu de tous les côtés par tant de tempêtes, mais qui ne sera jamais englouti par les flots, de manière à ne rien négliger pour confirmer dans leur sainte résolution les enfans de Jé-

(1) Comme nous donnons le texte latin, nous nous abstenons de relever les inexactitudes de la traduction, d'ailleurs si peu élégante, publiée par le gouvernement.

sius religionis utilitate capescenda veluti incitamentis uterentur. Ad conciliandam vero diœcesibus nominis celebritatem ac peculiarem hujus sanctæ sedis benevolentiam iisdem conciliandam mirifice conferunt, præter fidei integritatem per plures sæculorum decursus intemerate servatam ecclesiasticorum præsertim vitam sacro ordini consentaneam, præclara quædam in eamdem apostolicam sedem observantiæ ac venerationis indicia, amor insuper, ac studium tuendi augendique decoris Domus Dei, cujus insignia affulgeant monumenta et quorumdam antistitum memoria religioni, societati æque ac litteris sacrisque disciplinis carissima, de quorum laudibus nulla unquam ætas conticescet. At qui Cameracensem diœcesim hisce prærogativis mirum in modum exornari nemo unquam diffitebitur, qui secum consideret remotissimam ejusdem originem quæ ad prima Ecclesiæ sæcula pertingit, ad ingentem cleri numerum, ac dignitatem, quæ maxima profecto est; ad populi multitudinem, quæ decies centena millia catholicorum excedit, ad spectabilem cathedralis ecclesiæ splendorem, atque ecclesiastica instituta illic erecta, quæ illorum fidelium religionem piamque liberalitatem cuique disertissime manifestant. Verum inter antistites qui Cameracensem Ecclesiam gubernarunt rebusque præclare gestis illustrarunt, unum commemorasse sufficiat Fenelonium, quem licet ademptum inde ab anno 1715 boni mores ingemuerint, vivet tamen quoadusque religionis ac sapientiæ studium inter homines persistet, vivitque præsertim in æqualium Cameracensium memoria, qui publicum ac solemne honoris monumentum pastori olim suo pientissimo, atque omnigenæ eruditionis fama conspicuo extolli voluerunt. Quocirca romani Pontifices prædecessores nostri, nec non christianissimi Reges Ecclesiam ipsammet ac civitatem tanto in pretio habuerunt ut eam beneficiis cumulatam et honoribus auctam in dies magis floruisse contigerit. Quod si anno millesimo octingentesimo

sus-Christ qui marchent sûrement d[...] la voie du salut, pour ramener, au[...] qu'il est en nous, les brebis égarées[...] à la fois pour conférer aux diocèses[...] plus élevés, qui ont le mieux mérit[é de] la religion catholique, des témoign[ages] sensibles de notre sollicitude et de n[otre] bienveillance apostolique, qui leur [ser]vent, chaque jour, de nouvel aigui[llon] pour le service de cette sainte relig[ion]. Ce qui peut assurer à la fois la céléb[rité] de ces diocèses et la bienveillance pa[rti]culière que leur porte ce Saint-Siég[e,] c'est, outre l'intégrité de la foi con[ser]vée par eux pure et sans tache, pend[ant] le cours de plusieurs siècles, et surtou[t la] vie de leurs prélats entièrement confo[rme] aux règles de l'épiscopat, certaines pr[eu]ves éclatantes de respect et de fidélité p[our] ce Saint-Siége, le désir ardent de sou[te]nir et d'augmenter la gloire de la Mai[son] de Dieu, désir dont il nous est resté d['il]lustres traces, et enfin la mémoire [de] certains prélats, chère à la religion, [à] l'humanité, ainsi qu'aux lettres et [aux] sciences sacrées, et dont le nom retent[ira] dans tous les âges.

»Or, on ne peut nier que le diocèse [de] Cambrai ne mérite singulièrement [ces] priviléges, quand on examine son orig[i]ne très-reculée, et qui remonte aux pr[e]miers siècles de l'Eglise; le nombre co[n]sidérable de son clergé, et sa dignité qui est très-éminente; sa population, q[ui] excède un million de catholiques; [la] beauté remarquable de sa cathédrale [et] les fondations ecclésiastiques qui pro[u]vent et manifestent d'une manière éc[la]tante la religion des fidèles et leurs pi[eu]ses libéralités. Mais, entre autres préla[ts] qui ont gouverné l'Eglise de Cambrai, [et] l'ont honorée par les actes brillans [de] leur épiscopat, qu'il suffise de citer [le] seul Fénelon, que tous les hommes [de] bien gémirent de se voir enlever dès l'a[n]née 1715, mais qui vivra toutefois aut[ant] que l'amour de la religion et de la s[a]gesse durera parmi les hommes, et [qui vit] surtout dans la mémoire des habitans [de] Cambrai, qui ont voulu ériger un m[o]nument public et solennel à un paste[ur] si pieux et célèbre par tous les genr[es] d'instruction. C'est pourquoi les ponti[fes] romains, nos prédécesseurs, ainsi q[ue] les rois très chrétiens, ont tenu en [si] grande estime ladite Eglise et ville

primo eorum temporum conditio suasit ut per apostolicas litteras quorum initium *Qui Christi Domini vices* inter simplices diœceses cooptaretur, nihilominus anno 1817 digna visa est quæ in pristinam metropoliticam dignitatem revocaretur; quod sane consilium S. memoriæ Pius Septimus prædecessor noster in bulla *Paternæ caritatis* quam edidit anno millesimo octingentesimo vigesimo secundo præter animi sui votum tunc exitu complendum fore præcepit, cum nulla amplius per illud tempus extantia impedimenta obstitissent. Hæc autem obstacula cum in præsentiarum omnino cessaverint opportunum rei perficiendæ tempus advenisse cognovimus. Qua de re eo impensius in Domino gratulamur, quod Cameracensis diœcesis in metropoliticam Ecclesiam restitutionem sibi maxime in votis esse carissimus filius noster Ludovicus Philippus I, Francorum Rex christianissimus, per dilectum filium nobilem virum Septimium comitem Fay de la Tour-Maubourg, suum apud nos et apostolicam sedem extraordinarium oratorem nobis significaverit, atque ardentissimis precibus efflagitarit. Nos itaque tanti regis supplicationibus obsecundare vehementer cupientes, accedente venerabilis fratris archiepiscopi Parisiensis assensu, contrariis quibuscumque speciali quoque mentione dignis derogare intendentes, cunctis matura deliberatione perpensis, motu proprio, certa scientia, atque apostolicæ potestatis plenitudine Cameracensem modo vacantem Ecclesiam alteramque Atrebatensem in Galliarum regno existentes, quæ hactenus archiepiscopali Ecclesiæ Parisiensi metropolitico jure subjectæ extiterunt, perpetuo subtrahimus, eximimus, proindeque ab metropolitanæ Parisiensis jurisdictione eas omnino exemptas penitusque avulsas declaramus. Ecclesiam ipsam Cameracensem sic exemptam planeque liberam in archiepiscopalem metropolitanam Ecclesiam erigimus atque instituimus, ita tamen ut in ea quæ Cameracum nuncupatur civitate sedes constituatur

Cambrai, qu'ils ont continué chaque jour à la combler de bienfaits et d'honneurs. Que si, en l'an 1801, les circonstances ont voulu que, par l'effet de lettres apostoliques, commençant par ces mots : *Qui Christi Domini vices*, elle ait été rangée dans la classe de simples diocèses, elle n'en parut pas moins digne, en 1817, d'être rétablie dans sa première dignité d'Eglise métropolitaine. Pie VII, de sainte mémoire, notre prédécesseur, dans la bulle *Paternæ caritatis*, qu'il donna en 1822, ordonna que, conformément au vœu de son cœur, on exécutât ce projet dès que les obstacles qui en avoient retardé l'accomplissement auroient été levés. Or, ces obstacles ayant tout-à-fait cessé à l'époque actuelle, nous reconnoissons que le temps de l'effectuer est enfin venu. Pour cette raison, nous nous réjouissons d'autant plus dans le Seigneur, que notre très-cher fils Louis-Philippe Ier, roi des Français, très-chrétien, nous a signifié combien il avoit à cœur cette réintégration du diocèse de Cambrai en Eglise métropolitaine, et nous en a adressé la demande avec les plus vives instances, par l'organe de notre très-cher fils l'illustre comte Septime Fay de la Tour-Maubourg, son ambassadeur extraordinaire auprès de nous et du Saint Siége apostolique.

» Désirant donc vivement seconder les vœux et demandes d'un si grand roi ; de plus, d'après l'assentiment de notre vénérable frère l'Archevêque de Paris, entendant déroger à tout ce qui y seroit contraire, digne d'une mention spéciale, après avoir tout pesé avec une mûre délibération, de notre propre mouvement et de science certaine, dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous soustrayons, à perpétuité, l'Eglise de Cambrai, récemment vacante, et celle d'Arras, qui existent toutes deux dans le royaume de France, et jusqu'ici sujettes, par droit métropolitain, à l'Eglise archiépiscopale de Paris ; nous les enlevons et déclarons enlevées, tour à tour, à la juridiction de l'Eglise métropolitaine de Paris ; nous érigeons et instituons l'Eglise même de Cambrai, ainsi exempte et affranchie, en Eglise métropolitaine archiépiscopale, à condition, toutefois, que dans la ville de Cambrai un siége soit établi pour un archevêque de Cambrai et

pro uno Cameracensi archiepiscopo et metropolitano præsule, qui ex aliorum archiepiscoporum more usum habeat pallii et crucis cum suis capitulo, sigillo, arca, mensa omnibusque archiepiscopalibus insigniis, privilegiis, honoribus, juribus quibus aliæ metropolitanæ Ecclesiæ earumque antistites in Galliarum regno utuntur et gaudent, iis tamen exceptis quæ titulo oneroso, vel ex indulto aut privilegio particulari concessa fuisse dignoscantur. Itemque Cameracensem proxime futurum antistitem ejusque successores nomine, titulo et jurisdictione archiepiscopi et metropolitæ donamus, ipsumque iis omnibus ac singulis, quæ archiepiscoporum et metropolitanorum propria sunt, juribus, privilegiis ac præeminentiis exempto usu pallii donec illud de more postulaverit, uti ac frui volumus et mandamus. Ut autem futurus pro tempore archiepiscopus Cameracensis suam possit, sicuti par est, decenter tueri dignitatem et omnibus inhærentibus prospicere ac satisfacere, mensæ archiepiscopali Cameracensi congruum illud dotis augmentum, quod juxta datam fidem carissimus filius noster Ludovicus Philippus, Galliarum rex christianissimus, sese assignaturum spopondit, adscribimus et adsignamus. Præfatam vero Ecclesiam Atrebatensem ut supra exemptam et a metropolitico jure Ecclesiæ Parisiensis prorsus liberam perpetuo pariter subjicimus metropoliticæ jurisdictioni ejusdem archiepiscopalis Ecclesiæ Cameracensis, et in ejusdem suffraganeam assignamus eidemque metropolitanæ Ecclesiæ Cameracensi in prædictam Ecclesiam Atrebatensem jura, privilegia, honores et facultates quibus metropolitani antistites ex sacrorum canonum et apostolicarum constitutionum præscripto in suffraganeas pollent Ecclesias perpetuo similiter concedimus et attribuimus. Denique in exequutorem harum nostrarum litterarum eligimus ac deputamus dilectum filium nostrum Magistrum Antonium Garibaldi apud Galliarum Regem internuncium

métropolitain, qui, selon l'usage suivi par les autres archevêques, ait l'usage du pallium et de la croix, avec son chapitre son sceau, sa caisse, sa mense, et tous les insignes archiépiscopaux, priviléges, honneurs, droits, dont les autres Eglises métropolitaines et leurs prélats jouissent dans le royaume de France, à l'exception cependant de ceux qui sont reconnus avoir été accordés à titre onéreux ou par indult ou privilége particulier. Nous conférons également à l'archevêque futur de Cambrai et à ses successeurs le nom, le titre et la juridiction d'archevêque et de métropolitain, et nous voulons et entendons qu'il jouisse de tout ce qui est propre aux archevêques et aux métropolitains, droits, priviléges, et prééminences, excepté l'usage du pallium, jusqu'à ce qu'il l'ait demandé selon la coutume.

»Afin que le futur archevêque de Cambrai puisse, ainsi qu'il est juste, soutenir convenablement sa dignité, et pourvoir et satisfaire à toutes les charges y attachées, nous assignons et attribuons à la même Eglise archiépiscopale de Cambrai le surplus de dotations que notre très-cher fils Louis-Philippe, roi des Français, très-chrétien, accordera, selon sa promesse. Quant à ladite Eglise d'Arras, soustraite par droit métropolitain à l'Eglise de Paris, ainsi qu'il a été dit plus haut, et tout-à-fait affranchie, nous l'assujétissons, à perpétuité, à la juridiction métropolitaine de ladite Eglise archiépiscopale de Cambrai; nous la constituons son Eglise suffragante, et nous accordons et attribuons, également à perpétuité, à ladite Eglise métropolitaine de Cambrai, sur la susdite Eglise d'Arras, les droits, priviléges, honneurs et facultés dont les prélats métropolitains, conformément aux sacrés canons et aux constitutions apostoliques, jouissent sur les Eglises suffragantes. Enfin nous chargeons de l'exécution des présentes notre très-cher fils Maître Antoine Garibaldi, internonce apostolique près du roi des Français. Nous lui donnons tous pouvoirs nécessaires pour qu'il puisse, soit par lui, soit par toute autre personne constituée en dignité ecclésiastique, tout régler et ordonner, afin que les décrets ci-dessus reçoivent leur plein effet; nous donnons audit mandataire ou à son subdélégué, tout pouvoir de

apostolicum, cui omnes et singulas necessarias et opportunas concedimus facultates ut per se vel per aliam personam, in ecclesiastica dignitate constitutam ab ipsomet subdelegandam, ea cuncta statuere ac decernere valeat, quibus ad optatum effectum superiora decreta cumulate perducantur, ac etiam facultates eidem executori sive illius subdelegato impertimur definitive pronunciandi super quacumque oppositione adversus præmissa quomodolibet oritura, injuncta tamen ipsi obligatione diligenter mittendi ad sacram congregationem consistorialibus negotiis præpositam, intra sex menses ab expleta præsentium litterarum executione exemplar authentica forma exaratum decretorum omnium quæ in præfatarum litterarum executionem emittet, ut in ejus tabulario rite custodiantur. Præsentes autem litteras, et in eis contenta quæcumque etiam ex eo quod quilibet interesse habentes vel habere prætendentes auditi non fuerint, ac præmissis non consenserint, etiamsi expressa, specifica et individua mentione digni sint nullo unquam tempore de subreptionis vel obreptionis aut nullitatis vitio, seu intentionis nostræ vel quolibet alio licet substantiali et inexcogitato defectu notari, impugnari, vel in controvertiam vocari posse, sed eas tanquam ex certa scientia ac potestatis plenitudine factas et emanatas perpetuo validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere atque ab omnibus ad quos spectat, inviolabiliter observari debere et si secus super his a quoquam quavis autoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari irritum prorsus et inane esse et fore volumus atque decernimus non obstantibus de jure quæsito non tollendo de suppressionibus committendis ad partes, vocatis quorum interest aliisque nostris et cancellariæ apostolicæ regulis, necnon supradictarum Ecclesiarum etiam juramento, confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus etiam immemorabilibus, privilegiis quoque, indultis et concessionibus, quam-

prononcer définitivement et régulièrement sur toute opposition qui pourroit s'élever sur l'exécution des présentes, de quelque manière qu'elle puisse naître. Nous lui enjoignons toutefois que, dans les six mois de l'exécution des présentes, il ait soin d'envoyer exactement à la sacrée congrégation des affaires consistoriales une copie, rédigée en due forme, de tous les décrets qu'il aura rendus pour l'exécution des présentes, et voulons que ladite copie soit régulièrement consignée et conservée aux archives de ladite congrégation. Nous voulons que les présentes lettres et tout ce qui est contenu en icelles, alors même que ceux qu'elles intéressent ou pourroient intéresser n'auroient point consenti, bien qu'ils soient dignes d'une mention expresse, spéciale et personnelle, ne puissent, en aucun temps, être attaquées ou controversées, sous aucun prétexte de subreption, vice de nullité ou défaut de notre volonté, ou de tout autre défaut réel ou supposé, mais soient, à tout jamais, valides et efficaces, comme faites par nous, de science certaine, et émanées de notre pleine autorité, et reçoivent leur plein et entier effet, et soient inviolablement observées par tous ceux qu'elles intéressent; et déclarons nul et de nul effet tout ce qui, sciemment ou autrement, pourroit être fait de contraire, par qui que ce soit et avec une autorité quelconque, nonobstant tout prétexte de droit acquis, toute plainte en suppression des Eglises, tout appel des parties intéressées, toutes règles pontificales et de la chancellerie apostolique, ainsi que des Eglises susdites, lors même qu'elles auroient été confirmées par serment, par l'autorité apostolique, ou par tout autre pouvoir; nonobstant tous décrets, coutumes non mentionnés, privilégès, indults, concessions, bien que dignes d'une mention spéciale, toutes constitutions et ordonnances entières et particulières, spéciales ou générales, apostoliques et émanées de synodes provinciaux et de conciles universels, nonobstant enfin toutes autres choses quelconques, en quelque point qu'elles soient contraires. Nous dérogeons spécialement et expressément, de la manière la plus étendue et la plus complète, à toutes les précédentes prescriptions, soit entières,

vis individua mentione dignis, omnibusque et singulis apostolicis ac in synodalibus provincialibus universalibusque conciliis editis, specialibus vel generalibus constitutionibus et ordinationibus. Quibus omnibus et singulis eorumque totis tenoribus ac formis etiamsi specialis mentio seu quævis expressio habenda aut aliqua alia exquisita forma servanda foret, ipsorum tenores præsentibus pro expressis habentes ad præmissorum omnium et singulorum effectum latissime et plenissime ac specialiter et expresse derogamus cæterisque contrariis quibuscumque. Præterea volumus ut harum litterarum nostrarum transumptis etiam impressis manu tamen alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis eadem prorsus fides adhibeatur ubique quæ ipsis præsentibus adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ suppressionis, extinctionis, annullationis, disjunctionis, separationis, aggregationis, unionis, erectionis, applicationis, circumscriptionis, concessionis, assignationis, subjectionis, attributionis, statuti, indulti, declarationis, deputationis, commissionis, mandati, decreti, derogationis ac voluntatis infringere vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ de speciali mandato nostro, anno incarnationis dominicæ millesimo octingentesimo quadragesimo primo kalendis octobris, pontificatus nostri anno undecimo.

» Loco † plumbi.

» Signatum. A. Card. LAMBRUSCHINI. »

soit particulières, dans toutes leurs formes et teneurs, lors même que, par mention spéciale ou expression quelconque, une formule explicite y seroit conservée, ayant pour exprès commandement que la teneur des présentes ait, en tout comme en partie, son accomplissement.

» En outre, nous voulons qu'en tous lieux, copies des présentes, alors même qu'elles ne porteroient que la subscription d'un notaire public ou la signature d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent même foi et obéissance que si l'original étoit représenté.

» Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre les présentes ou d'entreprendre de s'y opposer témérairement, en tout ce qui concerne la suppression, l'extinction, l'annulation, la disjonction, la séparation, la réunion, l'union, l'érection, l'application, la circonscription, la concession, l'assignation et les subjection, attribution, statut, indult, déclaration, imputation, commission, mandat, décret, dérogation et volontés qui y sont exprimées. Quiconque se permettra un tel attentat, aura encouru, qu'il le sache bien, l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

» Donné à Rome, sur notre commandement spécial, l'an 1841, le jour des Calendes d'octobre, la onzième année de notre pontificat.

» † au lieu du sceau.

» Signé L. Card. LAMBRUSCHINI. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons déjà élevé la voix pour réclamer l'intervention du gouvernement français en faveur de nos missionnaires de Cochinchine. Une lettre, écrite de Calcutta par un prêtre zélé, et adressée à l'*Univers*, met de nouveau ceux qui nous gouvernent en demeure de protéger ces généreux Français :

« Je me demande, y dit-on, je me demande souvent en moi-même, avec un

…fond étonnement, comment la France, …le puissante et noble nation, peut …ffrir qu'un grand nombre de ses en…s soient impitoyablement immolés …s le fer cruel d'un roi barbare. Quoi! …gouvernement français pourroit-il ou…er ainsi, sur une terre horrible cou…te de leur sang, des citoyens qu'un … volontaire, accompagné de sacrifices …éroïques, et de circonstances si admi…les, ne devroit que lui rendre plus …rs! Des marchands, des résidens fran… sont-ils molestés, persécutés sur une …e étrangère? La France parle, le gou…nement ordonne; et à l'instant même …trépides officiers volent avec leurs …riers à travers les mers, pour aller …léger l'enfant de la patrie. Depuis …g-temps déjà, tous les cœurs en Europe … profondément attendris aux récits …ille horreurs exercées contre des ministres du Très-Haut, nés sur le sol de la France. Et la France ne feroit rien pour faire cesser ces terribles persécutions dirigées contre les meilleurs de ses citoyens! Croiroit-on que le prêtre français, loin de sa patrie, lui est inutile, et n'a aucun droit à sa protection! Mais ne sait-on pas que le prêtre français, en servant son Dieu, sert éminemment sa patrie? Ne sait-on pas que la France est honorée, respectée, admirée, aimée par toutes les nations et les tribus de l'Orient, dans la personne de ses prêtres? Ne sait-on pas que par eux elle exerce un noble et glorieux empire moral sur les peuples du globe? On voit l'Angleterre, maîtresse des mers par ses flottes, promener ses armées aux quatre coins du monde; on voit l'Angleterre conquérir des nations, subjuguer des peuples, et l'on dit: C'est une grande nation! Mais, ô France, ma patrie, tu n'as rien à envier à ta rivale. Partout où l'Anglais porte son drapeau, il trouve tes prêtres qui l'y ont précédé depuis long-temps. S'il obtient l'empire des corps et des biens par ses armes, tes prêtres, en exerçant un ministère de paix étranger à tout ce qui divise et met en jeu les passions humaines, en faisant connoître et glorifier Dieu, font nécessairement bénir ta mémoire et aimer ton peuple...

» Pardonnez, monsieur, ces élans de mon cœur: mon caractère sacré et mon ministère de paix qui n'est point de ce monde, m'interdisent sans doute de faire aucun appel aux puissances de la terre dans une affaire du ciel. Je sais, d'ailleurs, que jamais la foi ne s'étendit par les armes des guerriers. Je sais que de tout temps le sang glorieux des martyrs fit germer de nouveaux chrétiens. Je sais que le prêtre doit être à chaque instant prêt à livrer sa tête à la hache des bourreaux et à verser son sang sous le glaive des tyrans, en confirmation de la foi sainte qu'il prêche. Il remplit son devoir au Tong-King et en Cochinchine: mais la France n'en a-t-elle pas un solennel à remplir envers lui? La seule apparition de deux ou trois vaisseaux de guerre français au port de Touranne feroit sans doute cesser des cruautés horribles qui affligent tous les cœurs. »

Ce que ce zélé missionnaire vient de dire, M. l'évêque de Châlons l'a écrit au ministre des cultes; et, d'après la réponse de M. Martin du (du Nord), il y avoit lieu d'espérer que M. Guizot s'occuperoit de prévenir désormais l'effusion du sang chrétien. Mais jusqu'ici aucune mesure n'a été prise.... Ne se trouvera-t-il pas un député ou un pair catholique qui porte cette question à la tribune?

— Un pays qui a vu naître l'OEuvre de la Propagation de la Foi, et qui voit se raviver et se propager d'une manière si merveilleuse le culte de la sainte Vierge, est toujours, on peut le dire, le pays aimé du ciel. Le dimanche 9 janvier, l'église de Notre-Dame-des-Victoires a offert le plus consolant spectacle. Au pied de l'autel de Marie, se rencontroient trois prélats qui, en ce moment, sembloient comme députés par trois contrées différentes

pour offrir à Celle dont les prières obtiennent la conversion des pécheurs, les hommages de chrétientés séparées les unes des autres par d'immenses espaces, mais réunies par le sentiment de la reconnoissance. M. l'évêque d'Alger, qu'accompagnoient deux jeunes Arabes récemment convertis, étoit l'organe de l'Eglise d'Afrique; M. l'évêque de Nancy, à peine de retour de son voyage apostolique au Canada et aux Etats-Unis, représentoit l'Eglise d'Amérique; et M. l'évêque de Joppé, son coadjuteur, rappeloit par sa présence les bienfaits dont l'Eglise de France est spécialement redevable à la Reine des cieux. C'est M. l'évêque d'Alger qui a payé, dans cette pieuse réunion, le tribut de louanges dû à Marie. M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires, prenant à son tour la parole, a dit que l'archiconfrérie, étendue au monde entier, compte déjà plus de 1700 aggrégations de communautés, de paroisses, de villes, de diocèses. Que d'espérances n'autorise pas cette extension vraiment miraculeuse?

— M. l'abbé Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, a assisté à ses derniers momens M. Alexandre Duval, membre de l'Institut, qui a reçu en pleine connoissance les consolations de la religion.

— Il est question, en ce moment, de fonder dans la capitale une Société qui, sous la dénomination de Cercle catholique, scientifique et littéraire, fourniroit aux hommes honorables qu'elle réuniroit l'occasion de mettre en commun leur expérience, leurs lumières et leur zèle, dans l'intérêt de la religion et de la morale.

Des conférences, ayant pour objet l'histoire, la philosophie, le droit, l'économie publique, les sciences en général, envisagées au point de vue religieux, auroient lieu plusieurs fois la semaine, dans le but propager les idées chrétiennes, de concourir ainsi, par le mo[yen] de la science, à la défense de la ca[use] catholique.

Outre les salles destinées aux c[on]férences, il y auroit des salons [de] conversation. Toutes discussi[ons] politiques seroient expressém[ent] interdites.

On assure que des ecclésiastiq[ues] recommandables sont au nom[bre] des membres-fondateurs. Si [une] bonne et sage direction doit ê[tre] imprimée à cette Société, nous [fai]sons des vœux pour qu'elle [se] forme au plus tôt.

Il ne faut pas confondre le Cer[cle] catholique, qui n'est encore qu'[un] projet, avec l'Institut catholiq[ue] qui est déjà réalisé. L'Institut est [un] centre utile pour de pieux jeu[nes] gens, qui allient le goût de la scien[ce] à l'amour de la religion La séa[nce] d'ouverture de cette réunion, p[our] l'année 1842, a lieu le 13 janv[ier] sous la présidence de M. le vico[mte] Alban de Villeneuve.

Diocèse de Bordeaux. — Le succès des prédications du P. Lacordaire à Bordeaux l'a déterminé à n'en pas interrompre le cours. La station de l'Avent terminée, il prêche encore chaque dimanche dans la métropole de Saint-André, et il y remplira la station du Carême. Nancy, qui attendoit le pieux et zélé Dominicain pour cette époque, l'entendra pendant l'Avent prochain et pendant le Carême de 1843. La parole du P. Lacordaire, sans avoir rien perdu de son élan, a cette gravité qui sied à la chaire évangélique, et cette clarté pénétrante qui rend la vérité accessible à tous les esprits.

ANGLETERRE. — Une nouvelle branche de l'Institut catholique vient d'être établie à Ulverston.

— Un négociant d'Oxford a cu-

brassé la foi catholique avec toute sa famille. L'*Oxford-Chronicle*, feuille protestante, dit à ce sujet :

« C'est avec une profonde douleur que nous enregistrons un nouvel exemple de l'influence et des tendances du puséyisme. Depuis que notre dernier numéro a paru, un respectable commerçant de notre ville et sa famille ont abandonné l'*établissement* pour se joindre à l'Église de Rome. Après avoir assisté à la messe le jour de Noël dans la chapelle de Saint-Clément, ils furent tous admis à communier, et, le dimanche suivant, on vit toute la famille aux offices de la même chapelle. Nos lecteurs seront peu surpris de ce que nous leur apprenons ici, quand nous leur dirons que les personnes dont il est question lisoient assidûment les *Traités pour le temps présent*, et suivoient régulièrement le service dans l'église confiée aux soins de M. Newman ; mais l'indignation se mêlera à leurs regrets, et ils se demanderont jusqu'à quand on permettra à M. Newman de montrer aux fidèles, du haut de sa chaire, le chemin qui conduit à Rome ? »

BAVIERE. — Ce royaume, qui avoit paru se placer à la tête du mouvement catholique en Allemagne, et qui pouvoit exercer une influence si grande et si salutaire sur les pays voisins, semble se laisser entraîner par les conseils de la Prusse. Le roi de Bavière cède beaucoup trop aux inspirations de son beau-frère; et, sans parler ici de choses déplorables qui se sont passées à l'égard du prédicateur de la cour, Eberhard, homme aussi distingué par ses talens que par son zèle pour la cause catholique, nous signalerons l'accueil trop favorable que le protestantisme trouve maintenant à la cour de Bavière. Il est notoire que la sœur du roi s'est faite protestante depuis qu'elle a épousé le prince royal, aujourd'hui roi de Prusse; et, en ce moment même, il est question du mariage du prince royal de Bavière avec une princesse protestante de la maison de Prusse : les fiançailles ont déjà eu lieu. Mais ce qui excite surtout notre profonde douleur, c'est de voir le roi de Bavière travailler à arrêter le développement et l'influence de la presse catholique en introduisant une sévérité inouie à l'égard de tout ce qui est controverse. La lettre suivante, écrite par ce prince à l'évêque d'Eichstadt, témoigne pourtant encore d'un certain zèle pour les intérêts de l'Eglise.

« Mon digne évêque, je vous confère aujourd'hui la croix de commandeur de l'ordre du mérite de Saint-Michel, pour les services que vous avez rendus dans l'arrangement des affaires de Cologne ; dans cet arrangement si important sous tous les rapports, et par lequel vous avez si bien secondé les louables intentions du pape et du roi de Prusse, en faveur de notre patrie allemande.

» Ainsi répond à vos souhaits de nouvel an, votre bienveillant,

» LOUIS.

» Munich, le 1er janvier 1842. »

PRUSSE. — Les difficultés qui retardent l'installation de Mgr Geissel sont relatives : 1° à l'ordonnance royale qui doit annoncer l'accord conclu entre le Pape et le roi ; 2° à la position du coadjuteur et à son droit de future succession au siége de Cologne.

« Le Saint-Siége, dit un correspondant de l'*Univers*, a exigé du gouvernement prussien une déclaration d'honneur pour l'archevêque, déclaration qui proclame fausses toutes les accusations formulées contre le prélat dans le fameux *Publicandum*, à l'époque de son arrestation en 1837. Or, cette déclaration jetteroit un blâme sur les hommes qui ont le plus contribué à l'acte de violence et de sacrilége exercé contre l'archevêque; et parmi ces hommes s'en trouvent de bien puissans. Je ne vous

nommerai que M. Bunsen, naguère chargé d'affaires à Rome, et M. de Bodelschwing, gouverneur des provinces rhénanes. Je ne parle pas de M. de Rochow, toujours ministre, et l'un de ces hommes que notre roi a dû accepter, à ce qu'il paroît, comme un triste legs de feu le roi son père. Ennemi acharné des catholiques, M. de Rochow fera tout ce qu'il pourra pour traîner en longueur cette affaire, espérant que la mort de l'archevêque lui épargnera la honte de rétracter un document dont il a été un des auteurs. Notre roi a personnellement les meilleures intentions. Témoin une lettre gracieuse qu'il a adressée au prélat, il y a quelques semaines, et dans laquelle il dit expressément qu'il a reconnu l'injustice de la mesure prise autrefois contre lui : il écrit encore qu'il ne s'oppose nullement à ce que l'archevêque retourne à Cologne et y réside aussi longtemps qu'il voudra ; mais qu'il abandonne à son jugement la question de savoir si une pareille démarche seroit opportune, avant que tout ne fût terminé. Témoin encore une lettre des plus bienveillantes que notre roi a adressée au comte de Westphalen, auteur de la motion en faveur de l'archevêque, faite aux Etats provinciaux de la Westphalie à Munster. A la suite de cette affaire, le comte avoit quitté la Prusse avec l'intention de ne plus y retourner. Notre roi s'est empressé de lui donner connoissance de l'arrangement conclu entre lui et le Saint-Siége, et de l'inviter, par une lettre autographe, à revenir dans ses Etats, l'assurant de la profonde estime qu'il a toujours portée au caractère franc et loyal du comte. Celui-ci, accueillant cette invitation, a déjà donné des ordres pour acheter un hôtel à Munster, afin de s'y fixer. On peut donc espérer que bientôt les conseillers mal intentionnés de la couronne céderont à la volonté du roi, et que ce premier obstacle sera levé.

»L'autre obstacle ne vient nullement du gouvernement, mais du mauvais parti qui s'est élevé parmi le clergé de Cologne.

»Les ennemis de l'archevêque dans le chapitre, ainsi que toute la secte hermésienne, sentent qu'ils trouveront en Mgr Geissel un adversaire aussi énergique que l'étoit Clément-Auguste. Leurs amis parmi les catholiques influens, ainsi que parmi les fonctionnaires protestans, leurs protecteurs, emploient donc tous les moyens pour susciter des difficultés. Ils prennent, en apparence, le parti de l'archevêque pour se recruter parmi le parti vraiment catholique et inspirer des craintes au gouvernement. Des rapports sont envoyés à Berlin pour annoncer que l'arrangement mécontenteroit tous les partis. Ces menées, qui partent du chapitre et de la faculté de théologie catholique à Bonn, sont appuyées notamment par M. de Rehfues, curateur de l'Université et chef de la police secrète dans les provinces rhénanes. Cet homme, sans moralité et sans religion, auteur de plusieurs romans des plus obscènes, a toujours pris fait et cause pour l'hermésianisme ; il a publié un grand nombre de pamphlets anonymes au sujet de l'affaire de Cologne, et il a contribué à la rédaction de la fameuse brochure intitulée : *Personnes et Choses* (*Personen und Zustænde*), dans laquelle l'archevêque, M. Binterim, M. Michelis et d'autres catholiques ont été traînés dans la boue. A toutes les époques, M. de Rehfues a été un des agens les plus actifs du gouvernement, quand il s'est agi de persécuter les catholiques et d'attenter à leurs droits. Le chapitre de Cologne est sous l'influence de trois de ses membres, Munchen, Schwitzer et Filz, assez aveugles pour se persuader qu'ils ont le droit de s'opposer à l'arrangement relatif à la succession de Mgr Geissel au siége de Cologne. Ces messieurs oublient que le pape peut prendre dans chaque cas particulier telle mesure qui lui paroît convenable pour le bien de l'Eglise. Notre vicaire-général, M. Iven, manque de toute énergie vis-à-vis de ces hommes déterminés et rusés. Il est dupe de sa bonté et de sa foiblesse de caractère, ainsi que des intrigues qui se trament autour de lui et dont il ne se doute souvent pas.

« Voilà les difficultés qui mettent obstacle à l'exécution d'un arrangement conclu depuis long-temps. Prions Dieu pour qu'il vienne bientôt à notre secours, car notre diocèse est dans un triste état, et l'hermésianisme fait de grands ravages chez nous. Le croirez-vous, si je vous raconte un exemple pris au hasard, et dont je vous garantis l'exactitude? Dans un décanat, non loin de Cologne, les curés, dans une de leurs réunions, ont décidé qu'il seroit permis à ceux qui ne pourroient pas sans incommodité jeûner jusqu'à une certaine heure, de prendre une tasse de café avec du pain avant de célébrer la grand'messe à dix heures!!! Et ce clergé se dit catholique! Et cela se fait pour ainsi dire sous les yeux du vicaire-général, qui gémit et se tait. Nous avons besoin d'une main énergique pour guérir les plaies dont souffre notre diocèse. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il paroît que dans ce moment la plus grande affaire de notre diplomatie est l'étude la *civilité puérile et honnête*. On n'entend parler en effet que de choses qui ont rapport à la politesse. Les routes de Paris à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Madrid sont couvertes d'agens et de courriers diplomatiques qui sont chargés d'aller veiller au maintien des règles de la *civilité puérile*, et de tenir la main à ce qu'elles soient rigoureusement observées.

Est-ce l'empereur de Russie ou M. Casimir Périer qui les observe le mieux à Saint-Pétersbourg? Se rendent-ils exactement les prévenances et les coups de chapeau qu'ils se doivent? Est ce sur de faux certificats de médecins que M. Kisseleff se trouve indisposé à Paris, pour se dispenser de souhaiter la bonne année au roi Louis-Philippe? Ou bien est-ce M. Casimir Périer qui se fait méchamment geler les oreilles à Saint-Pétersbourg, pour se dispenser de souhaiter la bonne fête à l'empereur Nicolas? Voilà ce que la diplomatie n'a pas encore bien éclairci; et en attendant, on ne sait de quel côté l'étude de la *civilité puérile* fait le plus de progrès.

A Madrid, les règles de la politesse ne se fixent pas vite non plus. Il est fâcheux que M. de Salvandy n'ait pas emmené avec lui un maître de philosophie, comme celui du *Bourgeois-Gentilhomme*, qui lui auroit appris en quelques leçons si c'est à Espartero, ou à la jeune Isabelle II, qu'il doit sa première visite. Cela lui eût épargné bien des ennuis, et à nous bien des frais d'ambassade. Mais enfin nous en sommes toujours au même point là-dessus, depuis cinq semaines, sans savoir en faveur de qui *la civilité puérile* décidera l'affaire.

Quant au roi de Prusse, notre diplomatie est aussi très-occupée avec lui d'une politesse, et bien en peine de savoir s'il la lui rendra. Il s'agit de le décider à faire une petite visite d'amitié à la révolution de juillet. C'est une avance qui doit peu l'embarrasser. S'il n'y répond pas, le voilà en arrière de notre savoir-vivre; et s'il y répond, ses sujets ne manqueront pas de voir là un commencement de charte-vérité, qui pourroit le mener plus loin qu'il ne veut aller. Mais n'importe, le gouvernement de juillet aura toujours fait voir qu'il connoît sa *civilité puérile*.

PARIS, 12 JANVIER.

La chambre des pairs a commencé hier et continué aujourd'hui la discussion de l'adresse en réponse au discours d'ouverture des chambres. (Voir à la fin du Journal.)

— La commission de l'adresse de la chambre des députés a nommé à l'unanimité pour son rapporteur M. Dumon (de Lot-et-Garonne). Le projet d'adresse pourra être lu à la fin de cette semaine en séance publique, et la discussion commencera probablement lundi prochain, 17 janvier.

— Un journal dit que la commission de l'adresse avoit demandé au gouvernement communication du traité sur le droit de visite; mais que cette communication a été refusée.

— L'affaire du *National* et de la *Gazette de France* a été appelée hier en cour d'assises. M. Delaroche ayant produit un certificat constatant l'impossibilité où il est de se présenter à l'audience. M. de Thorigny, avocat-général, a requis la disjonction des deux causes, et demandé qu'il fût passé outre au jugement de la *Gazette*. Mᵉ de Privezac s'y est opposé, attendu la connexité des deux affaires, et une légère indisposition de Mᵉ Berryer, qui doit plaider pour la *Gazette*. La cour ayant ordonné qu'il seroit passé outre, M. Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, s'est retiré. La cour, statuant par défaut, a condamné M. Aubry-Foucault à un an de prison, 4,000 f. d'amende et aux frais.

— Le gérant du *Charivari* a comparu avant-hier devant un juge d'instruction. Il est accusé de diffamation envers M. le procureur-général Hébert.

— Auguste-Marie Prioul, un des accusés acquittés par l'arrêt de la cour des pairs dans l'affaire de l'attentat Quenisset, a été écroué à la prison de Sainte-Pélagie comme débiteur d'une somme de plus de 20,000 fr., au paiement de laquelle il a été solidairement condamné à la suite des événemens du 12 mai 1838.

— La femme de Boucheron, condamnée pour complicité dans l'attentat du 13 septembre, étoit accusée de vol devant la 8ᵉ chambre. La nommée Martin, veuve Livet, chez laquelle cette femme a demeuré, est venue affirmer que la femme Boucheron lui avoit soustrait une robe et des mouchoirs, qu'elle avoit engagés au Mont-de-Piété. Malgré les dénégations de la femme Boucheron, le tribunal l'a déclarée coupable de vol, et l'a condamnée à huit mois d'emprisonnement.

— Des lettres d'Alger, du 2 janvier, confirment que tout étoit tranquille aux environs de cette place, et que le général Bugeaud ne quittera pas, même momentanément, l'Algérie, où sa présence devient de plus en plus nécessaire.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal correctionnel de Rennes a condamné le gérant du journal *le Progrès* à un mois de prison et 500 fr d'amende, pour avoir rendu compte d'une séance secrète de la cour des pairs.

— Le 6 janvier courant, les deux chambres réunies de la cour royale de Riom ont statué définitivement sur le sort des accusés des troubles de Clermont. 54 ont été renvoyés devant les assises qui s'ouvriront le 14 février prochain. 2[illegible] sont présens, et les autres contumaces. On pense que le plus grand nombre des contumaces se constitueront prisonniers.

De plus 24 accusés ont été renvoyés en police correctionnelle.

EXTERIEUR.

Le *Standard* annonce que le prince de Galles sera baptisé le 26 courant dans la chapelle Saint-George à Windsor.

— On prépare au château de Windsor des appartemens pour le roi de Prusse pendant son séjour à Londres.

— Plusieurs journaux prétendent que le roi de Prusse, en quittant Londres, se rendra à Paris, ou que du moins il aura à Calais une entrevue avec Louis-Philippe et le duc d'Orléans.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 11 janvier.

M. de Broglie, vice-président, occupe le fauteuil. Le banc des ministres est au grand complet. La séance est ouverte à deux heures.

MM. Boulet, de Flavigny, de Murat, récemment nommés pairs, sont introduits et prêtent serment.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse en réponse au discours d'ouverture des chambres.

M. Mérilhou, rapporteur, donne lecture de cette adresse qui n'est que la paraphrase du discours de la couronne :

« Sire, la chambre des pairs est heureuse d'apporter et d'offrir à Votre Majesté le tribut accoutumé de son respect et de son dévouement.

» Les questions, qui avoient excité

Orient la sollicitude de la France, ont atteint leur terme. Votre Majesté a signé la convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe. Nous aimons à espérer, comme vous l'espérez, sire, que cette convention contribuera à la consolidation du repos de l'empire ottoman.

» Votre Majesté a ordonné d'importantes diminutions dans les charges publiques. Néanmoins, ces diminutions n'ont pas suffi pour établir, entre les recettes et les dépenses de l'Etat, cet équilibre aussi nécessaire qu'universellement désiré. Cet équilibre, nous nous efforcerons de l'obtenir, sans réduire nos forces militaires au dessous de ce qu'exigent la sûreté et la dignité de la France, et sans ajourner les travaux que le pays réclame.

» Nous examinerons avec intérêt le projet de loi que Votre Majesté nous annonce pour l'établissement d'un grand système de chemins de fer. La chambre des pairs sait que la facilité et la promptitude des rapports entre les diverses parties du royaume sont des moyens de force et de richesse. Elle accueillera toujours avec empressement tous les projets que Votre Majesté lui fera présenter pour multiplier et perfectionner les voies de communication de toute nature, autant que le permettront les ressources financières du pays.

» L'extension des relations commerciales de la France est l'objet de la sollicitude de Votre Majesté. Des négociations sont suivies par ses ordres. Votre haute sagesse ne perd pas de vue la nécessité de maintenir la protection assurée au travail national par une législation qui, en garantissant la sécurité de nos intérêts agricoles et de nos intérêts industriels, a si puissamment contribué à la richesse et à la prospérité de la France.

» Nous nous plaisons à entendre de la bouche de Votre Majesté l'expression de sa confiance dans la durée de la paix. La France, qui seroit prête à tous les sacrifices pour soutenir sa dignité, regarde une paix honorable comme le plus grand de tous les biens.

» L'affermissement de la puissance française en Algérie doit être à la fois l'œuvre du temps, de la persévérance et du courage. Cette terre que la valeur de nos soldats a conquise et défendue, et où les princes vos fils ont si souvent bravé la mort, et donné l'exemple de toutes les vertus militaires, nous appartient par la victoire et nous appartiendra par les bienfaits de la civilisation ; Votre Majesté l'a dit : L'Algérie restera désormais et pour toujours française.

» La chambre des pairs examinera attentivement les projets de loi qui lui seront soumis au nom de Votre Majesté.

» Sire, il n'est que trop vrai, de criminelles menées, des attentats audacieux, toujours déconcertés par la providence, mais toujours renaissans, entravent encore l'essor de la France et sa puissante activité ; ils retardent les bienfaits de cette liberté conquise au prix de tant de travaux et de périls. Cependant l'action lente mais certaine de la justice, la stricte exécution des lois, le concours et l'union des grands pouvoirs de l'Etat, le zèle de tous les bons citoyens maintiendront intact le dépôt sacré de l'ordre et des libertés publiques. Le bonheur et le repos de la France sont l'objet des vœux les plus chers de Votre Majesté ; l'avenir recueillera le fruit de vos efforts et de vos sacrifices ; la postérité en conservera à jamais le souvenir. »

M. le prince de la Moskowa attaque le projet d'adresse, surtout en ce qui a rapport aux affaires d'Orient ; il examine les clauses du traité du 15 juillet, et déclare que c'est là un acte politique déplorable, et après lequel il n'est presque plus permis de dire : « Tout est perdu, fors l'honneur. » L'orateur termine en votant contre l'adresse, parce qu'il rougiroit de notre rentrée dans le concert européen, puisqu'elle nous oblige à obéir à nos alliés.

M. le marquis de Boissy se prononce en faveur du projet d'adresse. Il examine la question extérieure, notamment la question espagnole, et exhorte le ministère à se conduire de manière à décourager les tentatives révolutionnaires dans la Péninsule. L'orateur attaque vivement les actes du régent, qu'il traite de bourreau. Entrant ensuite dans des considérations sur les partis en France et sur leur influence dans les élections prochaines : Le parti légitimiste, dit-il, possède les cinq huitièmes de la propriété foncière. (Mouvement.) Il me semble, ajoute l'orateur, qu'il n'y a pas d'offense à dire

que telles familles sont plus riches que telles autres.

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai remarquer à l'orateur qu'il ne peut signaler comme ennemie du gouvernement une certaine portion du pays.

M. DE BOISSY, continuant. Je dis que le parti légitimiste, par son influence de fortune, peut, en s'alliant à l'un ou à l'autre parti, faire pencher la balance dans les élections prochaines. (Agitation.)

M. GUIZOT. Il n'est pas possible de laisser passer de telles choses. On ne peut pas attribuer une influence à un parti qui est en dehors de la constitution et de l'organisation du pays.

M. TESTE. Il est surtout inconvenant de mettre les destinées du pays dans les mains de ce parti.

M. DE BOISSY. Je ne dis rien que tout le monde ne sache. Je dis que les élections prochaines sont aux mains des légitimistes, car ils sont les plus riches.

M. GUIZOT. Je pense que l'orateur doit consentir à retirer plusieurs expressions de son discours. D'abord celles dont il s'est servi en parlant d'un homme qui est dépositaire du pouvoir royal dans un pays voisin et avec lequel nous sommes en pleine paix.

M. DE BOISSY. Si mes expressions ont été inconvenantes, je les retire; mais qu'on m'explique ce qu'elles ont d'inconvenant.

M. GUIZOT. En parlant du général Espartero, vous vous êtes servi de l'expression de *bourreau*. (Bruit.)

M. de Boissy déclare retirer cette expression, et termine en votant pour l'adresse.

M. DE MONTALEMBERT. Permettez-moi d'entrer dans un ordre d'idées qui me préoccupe toujours, mais qui n'est peut-être point placé au même rang dans vos sympathies. Comment peut-on respecter quelque chose dans un pays où l'on respecte si peu Dieu? Oui, quand je vois que la France, le royaume et le pays de l'Europe qui fut toujours à la tête de la chrétienté, en est venue à ce point d'être le pays de l'Europe où la religion chrétienne est le moins respectée et le moins pratiquée, je ne puis plus m'étonner de rien. (Légère rumeur.) Je me trompe cependant, car je m'étonne encore, et c'est de voir les hommes, dépositaires passagers du pouvoir, si indifférens et quelquefois si hostiles à l'égar[d du] seul remède efficace au désordre qui [nous] ronge. Ne peut-on pas s'étonner, en [effet,] quand on voit dans un tel pays un mi[nis]tre de l'intérieur (qui n'est pas celui [qui] siége devant moi) faire une circu[laire] contre l'observation légale du diman[che,] alors que cette observation est pres[crite] par la cour suprême? Ne peut on [pas] s'étonner que dans ce palais même, [pen]dant tout le cours des travaux qui y [ont] été faits, cette loi du dimanche, loi [pri]mitive de toutes les communions c[hré]tiennes, soit scandaleusement vi[olée] comme elle l'a été? Ne peut-on pas [s'é]tonner de voir un ministre de l'inst[ruc]tion publique défendre avec acharnem[ent] le monopole de l'université, contre [l'in]tervention féconde et bienfaisante d[e la] religion dans l'éducation, alors peut-[être] qu'il n'y a pas de question plus vital[e et] plus importante à examiner que cell[e de] savoir si l'université, qui est depuis [plus] de quarante ans exclusivement investie [du] soin de former l'intelligence des jeu[nes] Français, si cette université n'a point [été,] je ne dis pas la cause unique, mais si [elle] n'a pas contribué à former dans le p[ays] des dispositions au désordre et à l'absen[ce] de ce respect que nous déplorons? N'[est-]on pas fondé à dire que les hommes [qui] gouvernent ce pays ont encore plus p[eur] du remède que du mal?

Et cependant, croyez-le bien, en rel[e]vant chez eux de telles anomalies, je l[es] trouve plus à plaindre qu'à blâmer, car [je] ne conçois que trop la difficulté qu'il y [a] à faire le bien dans un pays où, lorsq[ue] le ministère a eu l'idée salutaire et gén[é]reuse de rétablir le siége immortalisé p[ar] Fénelon et d'attribuer à cet objet une m[i]sérable augmentation de 5,000 fr., [il] s'est élevé d'un bout à l'autre de la Fran[ce] une clameur universelle dans la pres[se] soi-disant patriote et libérale. Je sais bi[en] que de grands politiques, comme ce[ux] dont je parlois tout à l'heure, traite[nt] tout cela de minuties et de minuties d[e] sacristie; mais pour moi, messieurs, je n[e] pourrai jamais m'habituer à ne pas don[ner] le premier rang à tout ce qui touch[e] aux croyances religieuses chez un peupl[e] qui depuis quatorze siècles a marché en [tête] de la chrétienté.

M. VILLEMAIN (ministre de l'instruc[tion] publique). Puisque l'honorable préo[pinant]

opinant s'étonne qu'un ministre de l'instruction publique défende avec acharnement (c'est son expression) cette Université, qui, depuis quarante-cinq ans, nous dit-il, est cause de la corruption publique, je lui rappellerai que l'Université, fondée en 1808, parut alors une grande et utile pensée de l'homme de génie qui a laissé en France tant de traces ineffaçables. Je lui rappellerai que ce fut précisément l'esprit monarchique et religieux, dans ce qu'il a de plus élevé, qui accueillit cette création comme une espérance et un appui pour la société, et qu'elle marqua, en effet, un retour et un progrès vers les plus saines traditions.

M. DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas prétendu du tout déclarer que l'Université étoit la cause unique des maux de la société en France. Je dis seulement que si elle a été instituée par l'empereur, comme je n'en doute pas, dans une pensée essentiellement monarchique et religieuse, elle a bien mal rempli sa mission; car il n'y a pas de pays où les élémens religieux et monarchiques soient plus rares qu'en France. Comme elle a été seule investie du pouvoir de diriger les intelligences depuis 1806, cela prouve seulement que l'arbre, s'il faut en juger d'après ses fruits, ne vaut pas grand'chose. (On rit.)

M. d'Alton-Shée se prononce vivement en faveur du ministère et contre ceux qui, dit-il, travaillent dans l'intérêt des ennemis de la France; ceux-là sont ceux qui, allant exhumer non pas des pièces officielles, mais des correspondances intimes dans lesquelles les lords Palmerston et Ponsonby épanchent toute leur bile contre notre pays, traduisent ce ramassis d'injures et le livrent à la publicité.

M. de Saint-Priest blâme les expressions de M. de Boissy relatives à Espartero; elles sont inutiles et peuvent justement irriter un pays sensible à l'honneur. L'orateur en vient à l'affaire des lettres de créance qui doivent être présentées soit au régent, soit au souverain lui-même. On peut citer, dit-il, en France et en Espagne, trois régences : deux régentes et un régent. Les régentes ont toujours reçu les lettres de créance elles-mêmes. Sous le régent, c'étoit le roi enfant qui les recevoit.

M. DE DREUX-BRÉZÉ. Puisqu'on a parlé de l'Espagne, j'en parlerai; d'ailleurs, le discours de la couronne est plus remarquable par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit. Les affaires d'Espagne exercent une trop grande influence sur la politique de notre pays, pour que nous imitions la réserve du ministère. La convention de Bergara a été pour tous un fait grave, et mes prévisions d'alors se sont réalisées. Qui auroit pu croire qu'un ministère français eût jamais favorisé un mouvement réactionnaire? C'est pourtant ce qui est arrivé.

L'orateur rappelle que le gouvernement, après avoir laissé succomber la Pologne, après avoir perdu la Belgique, s'est allié à l'Angleterre, à l'Espagne et au Portugal; il a ainsi sacrifié à des intérêts passagers, à des intérêts passionnés, les intérêts permanens, les intérêts réels de la France.

Pour appuyer cette assertion, M. de Brézé examine, en les critiquant, les résultats de ces différentes alliances.

Evidemment, ajoute l'orateur, la position que vous avez prise vis-à-vis de l'Espagne ne peut se prolonger. Déjà, par les nouveaux systèmes de douanes, que vient d'établir le régent, un grand marché vient d'échapper à la France, et de se donner tout entier à nos adversaires. Quels présages! messieurs; et que ne doit-on pas redouter d'un pareil état de choses!

M. de Brézé termine en disant qu'il est partisan d'un congrès européen pour régler les affaires d'Espagne, quoiqu'il pense que ce congrès ne rendroit jamais à la France l'influence qu'elle exerçoit autrefois sur ce pays.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose de renvoyer la séance à demain. (Oui! oui!)

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, demande la parole pour demain.

La séance est levée à six heures.

Séance du 12.

M. Lesergeant de Bayenghem est admis et prête serment.

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a la parole. Il commence par déclarer que le silence du discours du trône à l'égard de l'Espagne a été calculé et volontaire, et qu'il imitera cette réserve, parce qu'il y a en ce moment entre la France et l'Espagne des affaires pendantes, des relations flagrantes, et que s'ex-

pliquer à ce sujet seroit risquer de troubler les négociations.

L'orateur passe ensuite à la question d'Orient, et trouve que les puissances de l'Europe, de même que le pacha d'Egypte et le sultan, ont lieu de se réjouir de la manière dont toutes les difficultés se sont terminées. La France surtout, en rentrant dans le concert européen, s'est trouvée en position de réduire considérablement ses armemens, et de mettre un terme à des dépenses ruineuses.

Le ministre dit en terminant que le protectorat de la France ne manquera jamais aux chrétiens d'Orient, et que le gouvernement s'efforcera toujours d'adoucir leurs misères et de soulager leurs besoins; mais que ce n'est pas par l'insurrection que ces populations se rendront la Porte-Ottomane plus favorable.

M. de Montalembert demande à M. Guizot s'il a été fait quelque chose pour contrecarrer l'établissement d'un évêque protestant à Jérusalem. C'est-là, dit l'orateur, un établissement purement politique, qui n'a pour but que de contrebalancer l'influence de la France en Orient, où cet évêque ne trouvera pas un seul coréligionnaire.

M. GUIZOT. L'établissement d'un évêché protestant à Jérusalem est une question encore pendante. La chambre comprend que je ne puis m'expliquer sur ce point.

La discussion générale est fermée. La chambre passe au vote des paragraphes.

Après le vote du paragraphe relatif aux affaires d'Orient, M. d'Harcourt propose l'amendement suivant :

« Nous faisons également des vœux pour que Votre Majesté, de concert avec ses alliés, porte des regards amis sur une nation blessée dans les libertés et les droits qui lui ont été garantis par les traités (la Pologne). »

Cet amendement est adopté.

Le paragraphe 3 est adopté après u[ne] longue discussion soulevée par les mo[ts] *forces militaires* que plusieurs membr[es] vouloient remplacer par *organisation m[i]litaire*.

Les paragraphes 4 et 5 sont égalem[ent] adoptés.

M. de Daunant demande la parole e[n] vertu de l'art. 15 de la loi du 25 ma[rs] 1822, et signale un article publié ce ma[tin] par le *Siècle*, article qui est une i[n]jure grave pour la chambre. Il demand[e] en conséquence que la chambre tradui[se] à sa barre le gérant du *Siècle*.

M. Dubouchage fait au contraire l[a] proposition formelle que la chambre usant de son droit, renvoie le délit d'offense, si offense il y a, devant la justic[e] ordinaire.

M. Cousin pense que la chambre n[e] doit point laisser à d'autres le soin d[e] venger son offense.

La chambre remet à demain pour prendre une décision.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 85 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 3365 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 748 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 107 fr. 10 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 650 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3542.

SAMEDI 15 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

DE L'AVENIR DU CHRISTIANISME EN ORIENT.

Nous nous étonnons que la presse ait laissé passer inaperçu un remarquable travail lu, par M. Blanqui, à l'Académie des sciences morales et politiques, sur l'état social de la Turquie d'Europe. Ce travail est le résultat des observations que le savant académicien vient de recueillir dans le cours d'un voyage en Turquie; et, au point de vue religieux, il constate des faits qu'il importe de signaler à nos lecteurs :

« Il n'y a point de pays, dit M. Blanqui, qui présente de nos jours un sujet d'étude plus intéressant que la Turquie d'Europe. Les hommes d'Etat, les philosophes, les économistes y ont encore plus à apprendre que les poètes, accoutumés à y venir chercher, de temps immémorial, des souvenirs et des inspirations. Cette terre, si belle et si triste, est la seule aujourd'hui qui passionne les plus grands esprits. Ses destinées ont failli mettre en question le repos de l'Europe. Chacun sait qu'elle recèle dans son sein les germes d'un avenir mystérieux et fécond, qui ne l'intéresse pas toute seule. Aux yeux de la politique, le poids qu'elle peut mettre dans la balance est si grand, qu'il suffiroit à déranger l'équilibre du monde; aux yeux de la religion, cette terre est plus importante peut-être, et le nom de sa capitale dit assez les services que le christianisme en a reçus et ceux qu'il en peut espérer. Tous les regards sont fixés sur elle avec une sympathie mêlée d'anxiété. On voudroit résoudre à la fois les magnifiques problèmes qu'elle offre à la sollicitude publique, car la barbarie qui la désole semble un défi porté à la civilisation....

» Au fond de quelques-unes de ses vallées j'ai trouvé des populations chrétiennes primitives, admirables de vigueur, de simplicité, de naïveté intelligente et pure (1). Il y a là un nouveau monde à découvrir, ou plutôt un monde ancien à exhumer. Le vieux christianisme y déborde de toutes parts, comme une végétation luxuriante sur un terrain vierge. On diroit que les générations qui l'ont si précieusement conservé, en le dérobant pendant plusieurs siècles aux regards des profanes, comprennent que l'heure est arrivée où elles peuvent enfin montrer à l'Europe reconnoissante ce glorieux et vénérable dépôt. C'est même le caractère le plus frappant de la Turquie actuelle, que cette exubérance de vie de la population chrétienne en présence de la décadence physique et morale de la race musulmane....

» Belgrade semble renaître entre les mains des Serbes, qui sont des chrétiens. Partout où brillent des croix, s'élèvent des maisons nouvelles; partout la terre se couvre de décombres, où rayonnent des minarets. Cette ville est comme un avant-goût de la Turquie tout entière. On diroit que la politique n'y a réuni les chrétiens et les Turcs que pour mieux faire ressortir l'incompatibilité des deux races. ou plutôt la supériorité désormais incontestable de la race chrétienne. La Servie est le laboratoire où se prépare le seul travail de fusion qu'on puisse espérer après tant d'oppression d'une part et de souffrances de l'autre. C'est là que les deux populations, juxtaposées plutôt qu'unies, essaient. sous une administration moitié chrétienne, moitié turque, la

(1) Nous regrettons que M. Blanqui n'ait pas dit quel est le nombre des catholiques au milieu de ces populations chrétiennes.

nouvelle existence sociale qui servira quelque jour de modèle à tout le reste de l'empire, ou tout au moins de transition vers un régime meilleur....

»Le fameux Tzerni-George jeta, au commencement de ce siècle, les bases de son indépendance, confirmée après sa mort par le prince Milosch, exilé à son tour, malgré les grands services qu'il a rendus à son pays. Il est bien évident qu'il étoit déjà plus qu'un vassal quand il recevoit à Constantinople l'investiture de la Porte, avec l'hérédité dans sa famille et des immunités presque égales à celles des têtes couronnées. Chrétien, il commandoit à des populations chrétiennes : c'est le premier exemple de ce genre qui ait été donné en Turquie, où la race musulmane n'avoit cessé jusqu'alors d'exercer le privilége du vainqueur sur toutes les castes de rayas. Les musulmans ont vu, depuis, la Grèce leur échapper, comme la Moldavie et la Valachie avoient échappé à leurs pères, et l'on ne sauroit accorder trop d'attention à ce point de départ de l'ère toute nouvelle qui s'ouvre dès ce moment pour l'état social en Turquie.

»La véritable cause de l'incompatibilité des deux races étoit l'intolérance religieuse des Turcs, qui ne leur permettoit ni de contracter aucune alliance avec les chrétiens, ni de considérer ceux-ci comme leurs égaux devant la loi. De là, comme chacun sait, les partialités révoltantes de la justice musulmane, les impôts établis sur une caste, les priviléges et l'impunité assurés à l'autre. Il a suffi d'un traité pour réduire en poussière ces débris de la domination musulmane, et les Serbes jouissent aujourd'hui des mêmes garanties que les sujets de l'Autriche et de la Russie. La liberté des cultes chez eux est entière ; ils ont une administration centrale et locale, toute chrétienne.... La Servie peut être considérée comme une province chrétienne plutôt que comme une dépendance de la Turquie. On diroit qu'elle agit sur elle-même, en manière d'expérimentation sociale, pour l'édification des autres populations chrétiennes de rient. Ses campagnes ont déjà ga quelque chose en richesse à cette ge reuse initiative, ou plutôt à cette sa initiation d'un peuple tout entier à destins nouveaux...

»Puisque j'ai à constater l'état so de ce démembrement important d Turquie d'Europe, l'Académie me mettra de signaler à son attention la remarquable que les femmes n'ont c de prendre à tous les mouvemens l'ont préparé, particulièrement la p cesse Lioubitza, épouse du prince Milo Il faut avoir vu de près l'insolence Turcs envers les femmes chrétiennes, habituellement si respectueux envers les de leur religion, pour comprendr ressentiment implacable des dames ser contre les musulmans, qu'elles appell des tyrans de harem. Aussi, durant guerres de l'indépendance, sous Tzer George et sous Milosch, les femmes sont constamment distinguées par le vaillance. La princesse Lioubitza mont à cheval pour combattre, et plus d'u fois elle a relevé les courages abattus da des momens difficiles. Figurez-vous, m sieurs, une dame de cinquante ans env ron, d'une attitude martiale, la tête co verte de cheveux gris en desordre, vêtu d'une simple tunique, ouvrage de s mains, le front haut et sillonné de ri nombreuses : telle étoit la princesse serb lorsqu'elle me fit l'honneur de me req voir dans son palais de bois, entremêla les questions qu'elle m'adressoit aux r les plus pittoresques, et tout pleins d vive sollicitude pour le sort des fe chrétiennes condamnées à vivre so lois musulmanes. Ici, je ne saurois dire ; mais j'ai emporté la conviction le christianisme est bien puissant lieux où il produit et soutient d' grands caractères. De semblables contres me semblent constituer aux y des hommes clairvoyans une véritabl vélation...

»Toute la contrée qui sépare le b du Danube de celui de la Nissara est

ièrement défigurée sur les cartes.... Dans e fond de ces gorges sauvages, j'ai vraiment découvert sept à huit grands villages achés comme des nids, sous des forêts impénétrables : ils étoient tous composés de familles chrétiennes. Plus tard, nous n avons rencontré beaucoup d'autres, et oujours si exclusivement habités par des hrétiens, que j'avois fini par me croire exclu de la Turquie. On ne sait pas assez n Europe que toute la Bulgarie est chrétienne, et que la race turque y est campée comme une espèce de garnison en pays onquis. Ce qu'on ne sait pas non plus, est la mâle vigueur de ces populations hrétiennes, et la beauté admirable du ays qu'elles habitent....

» Mais, il faut le dire aussi, la plus affreuse isère règne au sein de ces beaux lieux... je me suis, bien des fois, douloureusement demandé ce qu'étoit devenu le atti-scheriff de Gulhané, en assistant à e déplorables excès. Les chrétiens les ubissent avec une résignation stoïque, omme on souffre dans un mauvais climat la rigueur des saisons; mais il est acile de voir qu'ils en dévorent l'amertume, en attendant des jours meilleurs, des ours qu'ils entrevoient. Que de patriotiques soupirs ces braves gens exhaloient vant nous, quand ils étoient bien sûrs ue nous étions chrétiens! Que de questions sur nos usages religieux, sur nos fêtes, sur nos prêtres! Quelle ardeur pensive à nous interroger sur les cérémonies de nos baptêmes, de nos mariages, nos enterremens! Quelle éloquence ns leurs regards! Quelle profonde signification dans leurs moindres paroles!

» Avant d'entrer dans la ville de Nissa, os regards avoient été frappés à l'aspect n hideux monument, tristement caractéristique de l'état social du pays. Je ux parler de la fameuse pyramide quadrangulaire tronquée, incrustée de 3 ou 000 crânes de chrétiens serbes qui uccombèrent dans le combat contre les urcs en 1816, et dont le fanatisme musulman a fait aux portes de Nissa ce barbare trophée. Non loin de là, malgré la délicieuse physionomie de la plaine, plusieurs villages dévastés, heureusement en moins grand nombre qu'on ne croyoit en France, attestoient le passage des bandes albanaises, plus redoutables que la peste et plus difficiles peut-être à extirper du sol de la Turquie. On conçoit difficilement dans nos contrées civilisées l'existence de ces bandes qui sont, pour ainsi dire, comme l'expression organisée de tous les fléaux. On ne peut pas se figurer, aussi près de nous, des populations entières systématiquement constituées pour le pillage, et n'ayant d'autre existence que le vol à main armée sur une grande échelle. Telles sont les hordes albanaises, que le gouvernement de la Porte n'a pu réduire encore à l'obéissance, et qui, distribuées sur une partie importante de son territoire, n'ont été contenues jusqu'à ce jour qu'en leur livrant pour ainsi dire à discrétion les familles chrétiennes....

» Tel est l'état réel de la Turquie d'Europe en ce moment. Il y a deux populations en présence : la population chrétienne qui s'avance vers des destinées nouvelles avec la force majestueuse et irrésistible de la marée montante; et la population turque qui essaie en vain, comme feroient quelques rochers épars sur un rivage, d'arrêter le flot venu de la haute mer. Les chrétiens, en effet, viennent de loin en Turquie : ils datent de Byzance et de la chute de l'empire romain. Les musulmans eux-mêmes ont pris soin de les multiplier, en les exemptant, comme infidèles, du service militaire qui épuise aujourd'hui les derniers restes de vigueur de la race turque. Il y a quelque chose de providentiel dans cette persécution opiniâtre qui dure depuis la prise de Constantinople, et qui a conservé intacte, depuis quatre siècles, toute la famille chrétienne d'Orient. Il suffit de voir les deux races en face l'une de l'autre, de compter leur nombre et de lire dans leurs yeux, pour comprendre que de grands événemens se préparent, et que l'Europe chrétienne doit y être attentive.

» En voulez-vous quelques preuves? les

voici. Les troupes turques, exclusivement composées de musulmans, ne sont qu'une réunion forcée de borgnes, de bossus, de boiteux, d'éclopés. Depuis la suppression des janissaires qui, du moins, vivoient de la vie de famille et ne manquoient pas, malgré leur fanatisme religieux, de vertus domestiques, les troupes régulières qu'on leur a substituées n'ont pas même vécu de la vie de caserne, mais plutôt, sauf les mœurs, de la vie de couvent. Ceux de ces innombrables célibataires que la discipline du Nazam empêche d'assouvir, aux dépens des femmes chrétiennes, des passions plus impérieuses en Orient qu'en aucun autre pays, tombent bientôt dans des excès sans nom qui les dégradent et les déciment tout à la fois. Il m'est impossible d'exposer ici, même avec une grande réserve, les conséquences sociales de cette démoralisation profonde et incurable, particulière à la race turque. Je ne l'aurois pas supposée possible, si je n'en avois trouvé partout, à chaque pas, la trace lamentable, cette fatale trace qui signifie qu'un tel peuple s'en va. Que vous dirai-je aussi d'un autre signe funeste de la décadence musulmane, de ce crime effroyable qui attente à l'humanité dès avant le berceau, et qui s'exerce en Turquie, comme profession, avec une habileté infernale? Vous frémiriez, messieurs, si je hasardois devant vous la statistique de ces homicides qui disputent chaque année des milliers de créatures au Créateur! Vous ne voudriez pas croire que ces horreurs soient commandées comme des expédiens réguliers par d'affreux malthusiens qui n'ont pas lu Malthus, mais qui l'ont deviné!

» Ainsi la race turque s'appauvrit à vue d'œil sous l'influence du principe, religieux chez elle, de la polygamie... Quoiqu'il use de la polygamie beaucoup plus sobrement qu'on ne pense en Europe, le musulman lui paie un tribut bien amer, rien qu'en la conservant comme principe. Il s'abaisse en abaissant la femme; il se ruine en voulant la ruiner. La polygamie ne marche plus, en Orient, qu'accompa-
gnée du cortége hideux que je viens
décrire. Il n'y auroit bientôt plus de Tu
dans la Turquie d'Europe, si ces vi
continuoient d'y régner seulement pe
dant vingt-cinq ans avec l'horrible int
sité qu'ils ont acquise depuis Mahmou
Je n'en dirai pas davantage : la saint
des mœurs de mon pays m'oblige de je
un voile épais sur ces misères de l'hum
nité. Mais j'en conclus ce que je dois à
vérité historique, c'est que de tels sym
tômes annoncent l'heure de la fin.

» D'un autre côté, la race chrétie
s'élève radieuse du sein de la persécuti
religieuse et politique, et pénètre le voy
geur attentif d'une douce espérance.
n'ai pas vu sans regret et sans émotion
chasteté assise au foyer des populatio
bulgares, celles surtout qui appartienn
à la souche slave : c'est un spectacle a
mirable. Le long malheur qui a pesé s
elles semble les avoir épurées. Les c
ractères se sont retrempés dans les ru
épreuves que l'islamisme triomphant le
a fait subir. Les affections domestiques
sont fortifiées dans le sanctuaire sa
cesse menacé de la famille. C'est là qu'
retrouve intactes, comme au temps d
patriarches, des vertus qui s'affoibliss
dans nos pays de liberté précoce et d'
mancipation hasardeuse : la déférenc
filiale, le respect des femmes, la fidéli
conjugale, la dignité paternelle. Il f
beau voir aussi la récompense de c
vertus dans la robuste vigueur des pays
bulgares, dans la santé dont jouissent le
enfans et dans leur modeste bien-êt
partout où l'influence turque ne se f
pas trop sentir, comme autour des ré
dences désolées des pachas ou dans
voisinage des bandes albanaises. J
quelquefois assisté, à Tatar-Bazarsdchi
par exemple, au service divin célé
dans le petit nombre d'églises que la s
ceptibilité musulmane permet aux chr
tiens de fréquenter le dimanche, et, s
la présence de quelques Turcs autour
l'édifice, j'aurois pu, en voyant la ha
stature des hommes et la vivacité recu
lie des femmes, me croire dans quel

;mple d'Allemagne ou quelque paroisse e Hongrie.

»Je regrette de ne pouvoir entretenir Académie de considérations d'un autre rdre, qui ont été le fruit de mes nombreuses conférences soit avec les pachas, soit avec les archevêques bulgares. C'est n devoir d'honneur de ne pas compromettre, même au profit de la science, et fût-ce qu'en les nommant, tant d'hommes respectables qui ont bien voulu rompre en ma faveur le silence commandé aux uns par la politique, aux autres par la prudence. Je me prive du plaisir de leur rendre justice, mais je ne renonce point au droit que j'ai de dire ici combien il seroit à désirer que de tels hommes pussent s'entendre pour éviter à l'empire ottoman les secousses douloureuses qu'amènera tôt ou tard une séparation violente entre les deux races. A l'heure où nous parlons, ce but peut encore être atteint, malgré les plaies profondes dont la Turquie est rongée. Les pachas éclairés ou simplement sensés vivent en bonne intelligence avec le clergé chrétien; mais généralement les lumières manquent des deux parts. Les populations chrétiennes ne demandent en ce moment que la sécurité des personnes et des propriétés, et quelques garanties pour l'honneur domestique. Une telle concession, si elle étoit sérieuse et réelle, conjureroit peut-être pour long-temps l'orage toujours près d'éclater. S'il éclatoit trop tôt, la race chrétienne indigène ne seroit pas prête: puisse l'Europe être prête pour elle, et comprendre que la solution de ce grand problème social ne sauroit être l'affaire d'une seule nation, mais de toutes! »

Les considérations présentées par M. Blanqui sur les chrétiens de la Turquie d'Europe se lient à celles que M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a soumises à la chambre des pairs, dans la séance du 12 janvier, sur le sort des populations chrétiennes en Orient.

Le ministre est convenu qu'il y a, parmi les chrétiens d'Orient, un mouvement naturel, résultat de ce qui se passe dans le monde depuis quarante ans, et qui les porte à l'insurrection et à la séparation de l'empire ottoman. Mais, a-t-il ajouté, toute insurrection, même chrétienne, tout démembrement, même partiel, dans cet empire, peut avoir des conséquences immenses: témoin la Grèce, témoin l'Égypte. Ce sont des complications infinies; c'est l'ébranlement de toute l'Europe, peut-être la guerre générale. Le ministre n'approuve pas, en conséquence, que la France encourage ces dispositions à l'insurrection, à la séparation.

« Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire, que nous ne faisons rien pour les chrétiens d'Orient? Bien loin de là.

« Et d'abord nous travaillons à bien convaincre l'empire ottoman lui-même que son plus grand danger aujourd'hui provient des insurrections intérieures; que les insurrections chrétiennes sont le véritable mal qui le ronge et qui peut le perdre; qu'il n'y a qu'un moyen d'y échapper: c'est de faire aux populations chrétiennes un meilleur sort, c'est de se conduire envers elles avec plus de justice et de douceur, de changer leur condition et de l'améliorer.

»Nous travaillons en même temps à faire comprendre à l'Europe que l'intérêt de la paix générale lui impose le devoir de peser, sur la Porte, en faveur des populations chrétiennes. Voici ce que j'écrivois le 13 décembre dernier aux agens du roi près des principales cours de l'Europe, avec ordre de le communiquer à ces cours:

« Nous sommes frappés du danger des associations propagandistes (1) formées

(1) M. Guizot doit savoir que la plus dangereuse propagande est celle de l'Angleterre, qui, tout récemment encore, a envoyé un évêque protestant à Jérusalem,

pour seconder ou même exciter au sein de l'empire ottoman le soulèvement des populations chrétiennes ; mais ce seroit, à notre avis, une grave et périlleuse erreur que de voir dans ces associations l'unique ou même la principale cause du mouvement qui agite l'Orient. L'affoiblissement graduel de la puissance ottomane ne pouvoit manquer de réveiller les espérances des chrétiens orientaux et de susciter dans leur esprit des pensées d'affranchissement et d'indépendance. Enhardis par le succès de l'insurrection grecque, trouvant dans la tendance générale des idées du siècle, et dans les dispositions de l'opinion publique en Europe, des encouragemens qu'il n'étoit au pouvoir de personne de leur enlever, on les eût vus probablement se livrer à d'audacieuses tentatives pour recouvrer leur liberté, quand même la conduite du gouvernement ottoman n'y eût donné aucun prétexte. Malheureusement, ces prétextes, on pourroit dire ces légitimes excuses, n'ont pas manqué.

» Dans ces derniers temps surtout, la Porte s'est trop souvent montrée impuissante à couvrir ses sujets de cette protection qui constitue le titre principal des gouvernemens capables de l'exercer. Les horreurs dont la Bulgarie a été récemment le théâtre, celles qui désolent, en ce moment, la montagne du Liban, ne fournissent que de trop justes griefs à des populations déjà peu satisfaites de leur situation habituelle. Que de coupables ambitions, que des intrigues révolutionnaires cherchent et réussissent parfois à s'emparer de ces légitimes mécontentemens, pour les faire concourir à d'odieux projets de bouleversement et d'anarchie, rien n'est plus certain. C'est un devoir de loyauté, comme un acte de sagesse, pour les puissances alliées de la Porte, de travailler à faire échouer ces projets. Mais le meilleur, et peut-être le seul moyen d'y réussir, c'est d'enlever aux agitateurs leurs armes les plus puissantes, c'est-à-dire de soustraire les chrétiens orientaux à l'intolérable oppression sous laquelle ils gémissent. Qu'ils cessent d'être en proie à toutes sortes d'iniquités et de misères, qu'ils voient leur condition s'améliorer graduellement par des voies régulières et pacifiques, ils seront bien moins enclins à poursuivre leur but à travers les chances terribles des révolutions, et les intrigues anarchiques perdront leur principal moyen de succès. Quelque difficile que puisse être une telle entreprise, elle n'est pas, nous le croyons, au-dessus des forces des puissances alliées de l'empire ottoman.

» Qu'elles s'accordent à lui conseiller, en faveur des populations chrétiennes soumises à son autorité, une politique plus juste, plus prévoyante, plus énergique ; et pourvu que ces conseils soient donnés avec ensemble, sans réserve, sans arrière-pensée, sans aucune de ces circonstances équivoques qui trop souvent affoiblissent auprès des musulmans la voix de l'Europe en laissant soupçonner des dissentimens, il est permis d'espérer qu'ils seront entendus, qu'ils porteront d'heureux fruits, que le pouvoir du sultan, devenu tolérable pour ses sujets, se raffermira pour long-temps encore, et que les complots des sociétés propagandistes échoueront misérablement. Si on suivoit une autre marche, si les puissances, uniquement préoccupées des attaques dirigées contre le pouvoir du sultan, négligeoient de faire disparoître les causes

au milieu de populations catholiques spécialement habituées à l'appui et à la protection de la France. N'est-il pas à craindre, a dit avec raison M. de Montalembert, n'est-il pas à craindre que cet établissement, nullement appelé par les besoins religieux du pays, puisque ce nouvel évêque n'y trouvera pas un coreligionnaire, n'est-il pas à craindre que cet établissement tout politique ne doive froisser les sentimens traditionnels de cette portion nombreuse des habitans de Syrie qui, depuis Louis XIV, est habituée à regarder la France comme sa protectrice naturelle, et qui verra dans cette création une atteinte à la fois au catholicisme et à l'influence de la France?

qui font la gravité de ces attaques et les rendent réellement dangereuses, on peut prédire que ces puissances ne réussiroient pas dans leurs efforts. et que tôt ou tard le sentiment européen, révolté des atrocités d'un tel régime, les forceroit de l'abandonner à sa destinée. Ce qui s'est passé il y a quinze ans à l'égard de la Grèce, dit clairement ce qui arriveroit. »

« Voilà, messieurs, la politique que nous travaillons à faire prévaloir, et dans l'empire ottoman et en Europe. En même temps nous exerçons tous les jours ce protectorat ancien, traditionnel, que les capitulations, les traités, l'histoire, confèrent à la France sur les chrétiens d'Orient(1). Il nous a paru que ce qu'il y avoit de mieux à faire, c'étoit d'exercer chaque jour nos droits, de ne laisser aucun intérêt chrétien en Orient sans lui faire sentir la protection de la France, sans le défendre activement. Il n'y a pas un pays, une ville, un village, un monastère, qui n'éprouve la protection de la France à Constantinople. Grâce à la sagesse des chambres, grâce à l'augmentation qui, dans le budget de l'an dernier, a été accordée aux établissemens chrétiens dans l'Orient, des secours continuels, des secours beaucoup plus efficaces que par le passé font sentir partout la présence de la France.

« Voilà, messieurs, la politique que nous suivons quant aux populations chrétiennes, politique loyale et prudente envers l'empire ottoman; politique active et efficace envers les chrétiens.

« Suffira-t-elle pour guérir le mal? Personne n'est en droit de l'affirmer. Cependant je n'hésite pas à dire que, si elle est suivie par toutes les puissances avec la même activité, la même sincérité, le mal sera sinon complétement et pour toujours guéri, du moins beaucoup diminué, et les conséquences en seront indéfiniment ajournées. »

(1) Est-ce en nommant un *Juif* consul à Bagdad, et un *protestant* consul à Alexandrie?

L'allusion faite par M. Guizot à ceux qui, prenant intérêt aux populations chrétiennes de Syrie, les exciteroient à la révolte, a fourni à M. de Dreux-Brézé l'occasion d'expliquer nettement le but d'un Comité dont nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs.

« Oui, a dit le noble pair, je fais partie d'un Comité qui s'occupe avec zèle et dévoûment de la situation des populations chrétiennes en Orient; mais ce comité ne les pousse point à l'insurrection: il s'occupe uniquement de réunir des secours pour soulager leur misère. (1) Ceux qu'on a pu recueillir ont été jusqu'à ce jour peu considérables. Toutefois 2,500 f. ont été envoyés à nos coreligionnaires de Jérusalem; 500 fr. ont été remis, à Paris, à M. l'évêque de Babylone, prélat respectable dont l'influence peut nous être utile (2), lequel est venu récemment réclamer du gouvernement un adoucissement à une position pénible, et dans laquelle cependant il a su rendre des services à la France. »

Quoi qu'il en soit des moyens adoptés par la politique actuelle de la France, un fait éclatant ressort des paroles de M. Guizot, comme de celles de M. Blanqui: c'est qu'un magnifique avenir est promis au christianisme dans la Turquie d'Europe, dans la Syrie et dans les contrées qui l'avoisinent.

Tout s'accorde à nous montrer dans l'Orient, dans l'Asie comme dans l'Afrique, le retour des peu-

(1) Nous saisissons cette occasion pour répéter que les offrandes destinées au Comité dont parle M. de Dreux-Brézé seront reçues dans les bureaux de l'*Ami de la Religion*.

(2) Il ne faut pas oublier que, depuis 1830, le gouvernement français a pris à tâche de détruire l'influence de l'évêque de Babylone, en lui ôtant le caractère diplomatique dont il étoit investi.

ples qui habitent ces deux parties du monde à la foi chrétienne, qui y fut jadis si florissante, si glorieuse.

Plaise à Dieu qu'elles comprennent que leur mission présente est la punition méritée du schisme et de l'hérésie, et qu'en revenant à l'unité catholique elles apaisent la juste colère du ciel et se rendent dignes d'une prochaine et complète réhabilitation!

Ce résultat, que nous hâtons de nos vœux, consolera nos regards, nous en avons l'espérance.

Nous pouvons dire avec plus de raison que jamais : Tout passe, tout s'anéantit dans ce monde, les grands empires comme les grandes institutions ; il n'y a qu'une chose de durable, de toujours vivace; c'est la parole, qui, selon la promesse de l'Homme-Dieu, ne passera point.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La nomination du cardinal Constantin Patrizi, en qualité de vicaire-général de S. S., et en remplacement du cardinal Della Porta Rodiani, date du 22 décembre.

— L'avocat consistorial Di Pietro a été nommé prélat domestique de Sa Sainteté.

— Après les premières vêpres de la Circoncision, chantées dans la chapelle Sixtine, Sa Sainteté a assisté, dans l'église du Jésus, au *Te Deum* d'action de grâces accoutumé. Le jour de la Circoncision, le cardinal Patrizi a célébré, dans la chapelle Sixtine, la messe solennelle en présence du pape. Le discours après l'Evangile a été prononcé par le procureur-général des clercs réguliers mineurs.

— On vient de frapper à Rome, avec l'agrément du souverain pontife, une fort belle médaille en l'honneur de la Propagation de la Foi, fondée à Lyon.

PARIS. — Une Lettre pastorale de M. l'Archevêque ordonne une quête générale, à l'effet d'acquérir, en faveur du diocèse de Paris, l'ancien monastère des Carmes, qui, n'étant qu'une propriété privée, se trouvoit exposé, dans un temps plus ou moins éloigné, à perdre son ancienne et sainte destination.

« Nous avons voulu, dit le prélat, l'arracher à la destruction, conserver une église et une chapelle teintes du sang des martyrs, empêcher que les pierres, qui rendent un si éclatant témoignage à la foi et au courage de trois évêques, de cent quarante prêtres et de plusieurs fidèles, ne fussent dispersées sur nos places publiques ou perdues dans quelque construction inconnue. »

M. l'Archevêque annonce qu'à côté d'une Maison de hautes études ecclésiastiques, son intention est d'y placer une maison de Prêtres auxiliaires, dont la vocation spéciale seroit de seconder les curés du diocèse.

« Il n'existe pas, dit-il, dans le centre de Paris, un emplacement plus spacieux, plus sain, d'un prix aussi modéré, eu égard à sa valeur, ni plus propre, sous tous les rapports, à l'exécution de deux projets que nous souhaitons si vivement de voir réaliser. »

Enfin, le prélat sollicite avec instance les secours des fidèles, afin de substituer aux engagemens personnels qu'il a pris, une acquisition définitive et durable au profit du diocèse.

« Ne les refusez point, N. T.-C. F., et vous vous formerez un trésor dans le ciel. Vos aumônes seront présentées devant le trône de Dieu, par les mains de tous les élus qui se sanctifièrent dans le pieux asile que nous venons d'acquérir. Ils prieront pour vous les cénobites, les vierges, qui y méditèrent les années éternelles, les martyrs qui succombèrent pour la défense de l'unité et des saintes lois de

l'église, les prêtres qui, plus tard, iront se préparer par l'étude, par la prière, par l'exercice de toutes les vertus sacerdotales, à remplir leur sainte mission. Tels sont les suffrages que votre premier pasteur croit pouvoir invoquer avec confiance; son espoir ne sera pas confondu. »

La quête aura lieu dans toutes les églises du diocèse, le dimanche de la Septuagésime.

Une commission appelée à en vérifier le résultat, et composée de six curés de Paris, du secrétaire de l'archevêché, et de M. Breton, trésorier de l'OEuvre, donnera son avis au prélat sur l'époque où il conviendra de solliciter l'autorisation du gouvernement, à l'effet de transmettre l'ancien monastère des Carmes au diocèse de Paris.

Cette Lettre pastorale est suivie de Notes historiques sur la fondation du monastère et de l'église des Carmes, ainsi que sur le massacre du 2 septembre.

— Dimanche, 16 janvier, on célébrera solennellement en l'église de Saint-Sulpice, la fete du saint patron, sous l'invocation duquel elle est dédiée. M. l'évêque de Nancy et de Toul officiera pontificalement toute la journée. A trois heures et demie, il y aura sermon par M. l'abbé Cœur, chanoine titulaire de l'Eglise de Paris.

— Le même jour, à trois heures, un sermon de charité sera prêché par M. l'abbé Deguerry, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, en faveur des pauvres secourus par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de cette paroise. La quête sera faite par mesdames: Legrand, rue Meslay, 61; la marquise de Chauvelin, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 4; la comtesse Excelmans, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 3; Martin (du Nord), à la Chancellerie, place Vendôme; Thérould, rue Notre-Dame-de-Lorette, 36.

— L'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie célébrera le dimanche 16 janvier, sa fête solennelle, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Il y aura indulgence plénière accordée par N. S. P. le Pape Grégoire XVI, à tous les membres de l'Archiconfrérie qui auront le bonheur de faire la sainte communion.

L'office paroissial, qui sera celui de la fête, sera célébré pontificalement par M. l'archevêque de Calcédoine. Aux vêpres, qui seront chantées à deux heures, sermon par M. l'abbé Duquesnay.

Aux vêpres de sept heures du soir, qui sont l'office spécial de l'Archiconfrérie, M. l'archevêque de Bordeaux officiera, et M. l'abbé Bautain fera le sermon.

— M. l'abbé Cabanès, qui étoit aumônier de l'hospice des Ménages, à Paris, est nommé aumônier du château de Vincennes.

— Le Frère Philippe fait faire en ce moment, dans tous les établissemens desservis par les Frères des Ecoles chrétiennes, des recherches historiques, dont les résultats permettront de rédiger les annales de l'Institut.

Diocèse de Bordeaux. — Le 9 janvier, jour où la *jeunesse des écoles* alloit faire, à Paris, une visite à M. Lamennais, douze à quinze cents jeunes gens, à Bordeaux, sont allés faire une visite au P. Lacordaire. C'est un sujet de réflexions précieuses que le rapprochement de deux démarches si opposées dans leur but, faites l'une en province, l'autre dans la capitale. A Paris, ce sont des démocrates improvisés qui vont exalter un tribun; en province, ce sont des jeunes gens modestes, sincères, religieux, qui vont honorer un prêtre. Les premiers appellent M. Lamennais *citoyen;* les seconds appellent M. La-

cor laire *mon Père*. A Paris, les jeunes gens, égarés par de mauvais journaux et par de mauvaises habitudes, vont faire un appel à toutes les mauvaises passions ; à Bordeaux, les jeunes gens vont demander qu'on les initie à toutes les vérités religieuses, garanties de l'ordre social. Mais disons, d'abord, comment ils ont annoncé leur projet à Mgr Donnet, qui déjà se trouvoit à Paris.

« Monseigneur, Votre Grandeur a peut-être appris, par la voie des journaux, que la jeunesse bordelaise, désirant témoigner au R. P. Lacordaire l'admiration qui l'anime pour le talent, le caractère et les doctrines du célèbre Dominicain, a conçu l'idée de faire auprès de lui une démonstration publique.

» Personne plus que nous, Monseigneur, n'auroit ardemment désiré prendre les sages avis de Votre Grandeur sur une démarche qui, nous en sommes convaincus, doit nécessairement tourner à la gloire de la religion. Mais votre absence menace de se prolonger encore : elle nous prive de l'honneur de vous faire part de nos projets avant de les mettre à exécution.

» Vous connoissez, Monseigneur, le caractère vif et ardent de la jeunesse de notre ville : elle se passionne pour tout ce qui est beau, noble et vrai. Nous ne nous sentons pas la force d'opposer, même pour quelques jours seulement, un retard à cet élan général qui demande, à chaque instant, à éclater.

» Après avoir pris l'avis de MM. vos vicaires-généraux, nous avons, d'un commun accord, décidé que nous nous rendrions, demain au soir, à quatre heures, auprès du R. P. Lacordaire.

» Daignez, etc. »

La démarche a eu lieu, avec le plus grand calme et dans un ordre parfait. Un des commissaires, délégué par les jeunes Bordelais, a remercié en leur nom le P. Lacordaire de *s'être dévoué à compléter l'éducation religieuse de la jeunesse française*. Il l'a félicité d'avoir compris qu'une seule chose manque dans notre pays : l'adhésion de l'intelligence et du cœur à la vérité.

« Nouveau Bernard, lui a-t-il dit, vous êtes venu prêcher la croisade pacifique et sublime des idées contre l'indifférence et l'incrédulité; nous bénissons la Providence qui vous a inspiré! On a assez renversé, il est temps de reconstruire. Nous sentons de vives et profondes sympathies pour ceux qui viennent opposer une affirmation généreuse à la négation stérile du dernier siècle. Mêlé long-temps à notre société, vous en connoissez les besoins et vous en relevez aujourd'hui les espérances.

» Nous vous écoutons, mon Père ; achevez votre œuvre. Initiez-nous à la religion du Christ, cette source éternelle des progrès de l'humanité et de la liberté des peuples....

« Nous aurons encore appris de vous (et cet enseignement nous servira pour la pratique sociale) que, pour être utile aux hommes, il faut surtout beaucoup les aimer ; que le dévoûment a, lui aussi, son éloquence comme le génie. Le dévoûment, c'est l'action, c'est l'œuvre, c'est le sacrifice de soi à tous ; le dévoûment, c'est le génie du cœur ; aussi rien ne lui résiste, et quand le dévoûment et le génie se rencontrent dans un homme, ils s'embrassent au-dedans de lui, et il ne faut pas s'étonner si, de ce sublime embrassement, on voit naître un jour le salut d'un peuple ! »

Le P. Lacordaire a répondu :

« Il m'est facile de m'oublier ici moi-même, et de donner à vos hommages leur véritable signification ; j'y vois une nouvelle et éclatante preuve du travail qui s'opère au sein des générations françaises. Qui nous eût dit, il y a quelques années seulement, qu'on verroit une si grande portion de la jeunesse d'une des plus grandes villes du royaume se presser dans la chambre d'un pauvre religieux de l'ordre de Saint-Dominique ? Que d'événemens, de leçons entendues

d'idées échangées, n'a-t-il pas fallu pour préparer un semblable spectacle ! Quel signe d'une réconciliation future, et peut-être prochaine, entre l'Eglise catholique et ce grand pays de France ! Pour moi, messieurs, je n'ai jamais douté de cette réconciliation ; j'ai toujours cru que la France, cette terre de dévoûment entre toutes les autres, ne pouvoit être séparée du christianisme, qui est le dévoûment même, que par une longue et déplorable suite de malentendus. J'ai cru que la jeunesse surtout étoit capable d'entendre la vérité, et j'ai consacré ma vie à la lui dire... Mais nulle part autant qu'ici je ne l'ai trouvée unanime ; nulle part je n'ai reçu de tous, sans exception de partis, un accueil aussi fraternel ; c'est la première fois que j'ai eu le bonheur de ne blesser personne. Je le dois sans doute à une bénédiction de Dieu qui éclate en ce moment sur moi ; mais pourrois-je ne pas l'attribuer aussi à l'esprit généreux qui anime cette noble ville de Bordeaux ?

» Bordeaux, terre aimable et éloquente! Faisons silence, messieurs, n'entendez-vous pas Vergniaud, Désèze, Lainé, Ravez, de Peyronnet, de Martignac, Henri Fonfrède, que vous venez de perdre ? Bordeaux ! Puisse Dieu, après l'avoir montrée si grande dans nos affaires civiles, lui donner aussi un rang et une œuvre dans la réconciliation du pays avec la religion catholique ! »

Nous regrettons qu'en mentionnant les célébrités politiques de Bordeaux, le P. Lacordaire n'ait pas rappelé des illustrations d'un ordre bien supérieur. Le nom de d'Aviau, par exemple, et celui de Cheverus, éternel honneur de leur patrie adoptive, pouvoient être cités dans une allocution et à l'occasion d'une démarche dont le but étoit tout religieux.

Quoiqu'il en soit, cette manifestation de la jeunesse bordelaise est un fait remarquable, et les hommages rendus à l'apôtre sont un éclatant triomphe pour la vérité dont il est l'organe, et qui prend si glorieusement possession des esprits.

PRUSSE. — Mgr Geissel a dîné le 5 janvier à la table royale. Son caractère ouvert et franc plaît beaucoup à la cour. Le prélat a célébré, le jour de l'Epiphanie, l'office divin dans l'église catholique.

M. de Bodelschwing s'est rendu à Berlin, par suite du séjour qu'y fait Mgr Geissel, dont le gouvernement veut régler la position ultérieure, avant qu'il puisse entrer en fonctions en qualité d'administrateur de l'archevêché de Cologne.

WURTEMBERG. — La *Gazette de Cologne* publie la motion adressée, le 8 novembre 1841, à la chambre des députés du Wurtemberg, par l'évêque de Rottenbourg, à l'effet de prier le roi de prendre les mesures propres à assurer le maintien de la paix religieuse, en rendant à l'Eglise catholique la liberté d'action qui lui est assurée par la constitution du pays.

« Le prélat demande que l'on assure à l'Eglise ou à l'évêque, son représentant, la jouissance des droits qui lui ont été garantis par le pacte fondamental du royaume de Wurtemberg, droits dont le conseil ecclésiastique a jusqu'à présent usé seul, au détriment du chef légitime des fidèles. Le conseil ecclésiastique est une institution de date récente ; il a été fondé à l'époque où la plupart des évêchés allemands étoient détruits. Ce conseil s'est emparé des droits épiscopaux ; il les a même étendus, et il a continué à les exercer après la création d'un évêché, malgré les protestations que le prélat n'a cessé d'adresser contre cette violation de ses droits légitimes.

» 1° Il demande que la libre surveillance des ecclésiastiques et la direction suprême des affaires soient accordées à l'évêque ;

» 2° L'influence des évêques sur la nomi-

nation aux fonctions ecclésiastiques n'est nulle part aussi restreinte que dans le royaume de Wurtemberg ;

» 3° Le droit canon confère aux évêques le pouvoir d'administrer les biens de l'Eglise avec une pleine indépendance. Les empiétemens du conseil ecclésiastique ont tellement restreint ce droit, qu'il est impossible à l'ordinaire de dépenser un florin, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de ce conseil ;

» 4° La visite des décanats par l'évêque ou par des commissaires délégués en son nom fait partie des droits essentiels de l'épiscopat. Dans le royaume de Wurtemberg, l'évêque est contraint de se faire accompagner dans ses visites par un commissaire royal, ce qui nuit considérablement à l'exercice de ses droits, et diminue l'influence qu'il exerce légitimement sur tous les membres de son diocèse.

» 5° L'Eglise catholique n'a jamais approuvé les mariages mixtes, et elle ne peut les approuver. Néanmoins elle les tolère.

» Prendre des mesures coërcitives contre les ecclésiastiques qui, par principes ou par scrupule, refusent de célébrer des mariages de ce genre, c'est agir contrairement à la liberté de conscience et à la liberté de religion, garantie par la constitution. C'est néanmoins ce qui a lieu dans le royaume de Wurtemberg, où le conseil ecclésiastique a demandé la démission des prêtres en question ;

» 6° L'évêque ne sauroit permettre que le conseil ecclésiastique entame une enquête contre des ecclésiastiques de son diocèse, sans en prévenir l'ordinaire, et en se contentant de lui en faire ensuite rapport tant bien que mal ;

» 7° En vertu du droit canon professé par l'Eglise catholique, tout évêque a la faculté d'accorder des distinctions aux ecclésiastiques qui s'en sont rendus dignes, de nommer des conseillers épiscopaux, des chanoines honoraires, etc. Le gouvernement de Wurtemberg oppose toute espèce de difficultés à l'exercice de ce droit ;

» 8° Le droit que possède l'Eglise catholique de se gouverner par ses propres lois, assure à l'évêque la libre surveillance et la direction suprême de son séminaire, et la faculté d'administrer sans aucune gêne les ordres sacrés. Tout homme non prévenu doit considérer comme entravant essentiellement cette faculté, l'autorisation qu'on doit ou devroit obtenir du conseil ecclésiastique, principalement dans la dispensation de l'ordre du sous-diaconat.

» 9° Tout le clergé considère comme un interdit inique la censure des ouvrages théologiques. Il faut que la presse soit libre pour les catholiques, comme pour les protestans.

» 10° L'évêque a le droit de faire subir au siége de l'évêché même, un examen aux jeunes ecclésiastiques entrant dans le ministère, afin de se convaincre s'ils sont aptes à la prédication. »

Tels sont les points soumis par l'évêque de Rottenbourg à l'appréciation des chambres du royaume de Wurtemberg. Le prélat ne réclame point d'autres droits que ceux qui ont été garantis par la constitution. Aussi espère-t-il que les chambres prêteront l'oreille à ses réclamations, et qu'elles ne se rendront pas complices d'une injustice flagrante.

PARIS, 14 JANVIER.

Le bruit de la mort de Mgr le duc d'Angoulême s'est répandu aujourd'hui à Paris.

— La chambre des pairs a décidé hier que le gérant du *Siècle* comparoîtroit à sa barre le mardi 18 janvier. Elle a ensuite adopté au scrutin l'adresse en réponse au discours d'ouverture des chambres. (Voir à la fin du Journal.)

— Nous croyons utile de reproduire l'article incriminé par la chambre des pairs.

« Le public n'a pas besoin qu'on lui apprenne que la chambre des pairs, quoique rehaussée par la modération de

M. Mérilhou, la gravité de M. Viennet, et la haute sagesse de M. d'Alton-Shée, s'est depuis long-temps absorbée dans l'importance de la *Cour des pairs*. Cette réflexion nous dispense de nous étendre sur l'espèce de conversation politique qui a eu lieu dans le salon du Luxembourg, à propos d'une contrefaçon du discours de la couronne, qu'on appelle l'adresse de la chambre des pairs.

» Nous n'avons sur tout ce qui s'est dit qu'un regret à exprimer, c'est que les hommes qui se montrent animés, comme le prince de la Moskowa, d'un sentiment vraiment patriotique, ne puissent pas se faire entendre à une autre tribune.

» Nous n'avons également qu'une remarque à faire, c'est qu'un certain M. Boissy, nommé pair uniquement parce qu'il est riche, est venu proclamer que parmi les ennemis du gouvernement figurent en première ligne *ceux qui ne possèdent pas*.

» C'est un grand crime, à ce qu'il paroît, aux yeux de ce personnage et de bien d'autres, de ne point posséder de vastes domaines et des rentes comme lui. Au fait, conçoit-on des gens manquant de tout, et qui auroient l'audace de se persuader que le gouvernement leur doit protection comme aux autres citoyens ! »

Plus loin se trouve, selon M. Daunant, un petit article qui complète la pensée exprimée dans le premier. Le voici :

« Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne nous serions point occupés de la prétendue discussion de l'adresse à la chambre des pairs, si nous n'avions pas eu à relever les paroles plus qu'inconvenantes qui ont été prononcées par M. Boissy. Voici comment le journal ministériel du soir rend compte de cet incident... »

— M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle* et membre de la chambre des députés, a écrit à M. le président de la chambre des pairs pour déclarer qu'il est l'auteur du principal article incriminé, et qu'il en revendique la responsabilité.

— La chambre des députés a entendu aujourd'hui, en séance publique, la lecture du projet d'adresse. Nous en donnerons le texte dans notre prochain numéro. Une longue discussion s'est ensuite élevée sur le choix des pièces diplomatiques qui devoient être déposées sur le bureau du président. Enfin, M. Larchevêque, chef des huissiers, a été nommé messager d'Etat.

La chambre s'est ajournée à lundi pour la discussion de l'adresse.

— La commission formée à la dernière session pour l'abolition de l'esclavage s'est réunie avant-hier au Palais-Bourbon.

— Le général Rambaud, qui avoit le commandement du département de la Haute-Garonne lors des troubles de Toulouse, vient d'être mis en disponibilité et remplacé par M. le maréchal-de-camp de Joly.

— Dans un bal donné mercredi aux Tuileries, on a remarqué M. de Kisseleff, en costume officiel, et plusieurs autres russes de distinction.

— La *Gazette de France* s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui a disjoint son affaire de celle du *National*.

— Le *Siècle* assure que Prioul n'a pas été arrêté depuis son acquittement par la cour des pairs.

— Les quatre condamnés Quénisset, Colombier, Just-Brazier et Boucheron ont été transférés de la prison de la rue de Vaugirard à la Conciergerie.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La *Presse de Seine-et-Oise* cesse de paroître.

— Deux articles du *Haro*, de Caen, ont été déférés à la cour royale de cette ville. La chambre du conseil avoit décidé que le dernier de ces articles n'étoit pas incriminé. Le procureur du roi interjeta appel de cette décision, et demanda que les deux articles fussent poursuivis. Mais samedi, la chambre des mises en accusa-

tion a adopté les conclusions du tribunal civil, et renvoyé le *Haro*, pour un seul article, devant la cour d'assises du Calvados.

— Le *Journal du Bourbonnais*, qui se publie à Moulins, vient d'être saisi pour un feuilleton dans lequel, dit la *Gazette*, on a cru trouver des allusions politiques à un homme de *lettres*.

— Les gérans de la *Gazette du Centre* et du *Progrèssif de la Haute Vienne* se sont pourvus en cassation contre les arrêts que M. Bourdeau a obtenus, contre eux, de la cour royale de Limoges.

— Les journaux de Bordeaux annoncent qu'une chaloupe de pêche, montée par le patron Pontac, l'un des plus intrépides marins de la Teste, n'a pu franchir la passe d'Arcachon, et a péri avec quinze pêcheurs qui se trouvoient à bord.

EXTÉRIEUR.

Les journaux de Madrid annonçoient, sous la date du 5, que M. de Salvandy devoit se mettre en route le soir ou le lendemain pour retourner en France. Le fait de cette espèce de rupture paroît à peu près certain. L'opiniâtreté a été poussée de part et d'autre jusqu'à ses dernières exigences par rapport à l'étiquette, comme si le salut des deux Etats en eût dépendu. Les mêmes correspondances annoncent que tout le personnel de la chancellerie de France a dû se retirer de Madrid avec M. de Salvandy, et qu'il n'est pas jusqu'à drapeau tricolore qui n'ait à souffrir de sa taquinerie. L'ambassadeur l'a fait décrocher de son hôtel. Il a même fait savoir aux Français qui se trouvent à Madrid, et qui ne se sentiroient pas le courage de vivre sans voir ce drapeau à sa place ordinaire, qu'ils peuvent demander des passeports.

— Le *Messager* annonce ce soir que M. de Salvandy est arrivé à Bayonne, mais que le second secrétaire d'ambassade est resté à Madrid, chargé des affaires.

— Le *Réparateur*, de Lyon, annonce, d'après une lettre de Turin, que le roi de Sardaigne, à l'occasion du prochain m riage du prince royal, accordera une a nistie pleine et entière aux condam politiques.

— Le 2 janvier, les chambres por gaises ont été ouvertes par commissi Le ministre de l'intérieur a prononc discours d'ouverture. La prorogation la chambre a été ensuite prononcée p le 21 février prochain.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbou* sous la date d'Alexandrie, 21 décemb

« Les lettres que nous recevons de Syrie nous apprennent que la tranquil n'est pas encore rétablie dans les m gnes. Les Druses ont pris le dessus et vent de fortes contributions sur *leurs* e nemis. Les Turcs désarment les chréti qui ne leur opposent aucune résistanc Les Anglais ont un consul dans chaq petite ville de la Syrie; ils pourroie aisément s'emparer du pays s'ils vouloient les Druses sont pour eux. Les chrétien au contraire, réclament l'émir Beschi Toutefois, comme le divan voit dans l'é mir un homme qui est tout dévoué au intérêts de l'Angleterre, il est probabl que l'émir Beschir ne reverra pas de si tô le mont Liban. »

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 13 janvier.

M. de Broglie, vice-président, occupe le fauteuil.

La séance est ouverte à deux heures.

Un assez grand nombre de curieux remplissent les couloirs. L'assemblée est nombreuse et agitée.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre n'a pas oublié qu'hier, à la fin de la séance, M. Daunant a proposé à la chambre de faire comparoître à sa barre le *gérant du* journal le *Siècle*. La chambre n'étant plus en nombre, la discussion a été renvoyée à aujourd'hui. Je propose donc à la chambre de s'occuper de cette proposition. Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Silence.*)

M. de Pontécoulant se lève avec hésitation.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Pontécoulant désire-t-il parler?

M. de Pontécoulant pense que l'art. 59 du réglement n'a point été suivi. Cet article est ainsi conçu :

« Lorsqu'un pair voudra appeler l'attention de la chambre sur un objet étranger à l'ordre du jour, il déposera une demande sur le bureau du président; cette demande est immédiatement lue par un secrétaire; si elle est appuyée par deux membres, le président consulte la chambre qui fixe le jour où le pair sera entendu. »

M. LE PRÉSIDENT. L'article que veut invoquer M. de Pontécoulant n'est point abrogé, seulement il ne s'applique point à l'espèce. Il ne s'agit ici que de réclamation d'un pair, et non d'un projet de loi présenté par un pair. Nous avons agi d'ailleurs d'une manière conforme à tous les précédens. Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. COUSIN. Je pensois qu'un de nous dont la parole auroit plus d'autorité que la mienne se lèveroit avant moi, et je prie la chambre de me soutenir par un peu d'indulgence. Je sais que si la proposition n'eût pas été faite, il eût été facile de changer alors l'opinion de celui qui nous a proposé de traduire le gérant du *Siècle* à notre barre. Maintenant cela me semble presque impossible. Cependant n'est-il pas fâcheux pour la chambre d'être entraînée par une seule voix, quelque imposante qu'elle soit d'ailleurs?

L'orateur regrette que la discussion qui s'ouvre n'ait pas lieu en comité secret; là, on auroit dit des choses que la publicité d'une séance ne permet pas de dire. Pour lui, si, dans l'article cité, le pouvoir constitutionnel de la chambre étoit nié, il seroit de l'avis de M. Daunant; mais ce pouvoir n'est nié en aucune manière. Ce qu'il y a dans l'article, c'est une injure, et l'injure doit être punie; mais doit-elle l'être nécessairement? M. Cousin ne le croit pas. Sans doute la chambre peut poursuivre, mais elle peut aussi s'en abstenir. C'est un premier écart du journal le *Siècle*; la chambre s'est émue à une première injure; il n'y a pas récidive.

M. Cousin pense que la proposition de M. Daunant est elle seule un avertissement qui doit suffire au *Siècle*, et qu'il faut en rester là.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, soyez persuadés que d'après votre dernière décision dans un grand procès, il est évident pour tous que la presse ne pourra jamais être un asile inviolable pour vous, et que vous saurez toujours y atteindre le délit, quel qu'il soit. Je pense donc qu'il vous faut laisser passer avec dédain des outrages inconvenans, mais impuissans.

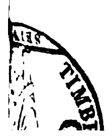
M. DAUNANT. Je remercie M. Cousin; il ne doute pas de ma bonne foi, et je n'ai jamais douté de la sienne. Nous sommes d'accord sur les principes, nous ne le sommes pas sur le fait. Je ne connois pas les principes du *Siècle*, je ne veux pas les connoître. Si c'étoit un de ces journaux dont le titre seul indique qu'ils sont hostiles à nos institutions et qui passent ignorés ou lus de peu de gens, le fait seroit le même et le mal moindre; mais le *Siècle* a beaucoup d'abonnés, et on assure qu'il a la prétention d'être dynastique. Ce qu'il a dit n'en est que plus dangereux.

Oui, messieurs, il y a attaque contre le pouvoir constitutionnel de la chambre. Vous savez qu'à la suite d'un arrêt que vous avez rendu contre un des organes de la presse, quelques journaux ont résolu de ne plus rendre compte des séances de la chambre des pairs. Or, le *Siècle* est au nombre de ces journaux; il ne peut pas nier l'existence matérielle de la chambre, ce seroit insensé; il nie son existence morale.

M. Daunant voit dans une conduite pareille un parti pris de nier les droits de la chambre. Voilà en quoi son opinion diffère de celle de M. Cousin. Quant à l'injure, M. Cousin l'avoue, mais celle qu'on attaque n'est pas unique dans le *Siècle*. M. Daunant lit un passage d'un des numéros de ce journal, qui contient, suivant M. Daunant, une injure nouvelle. Il demande donc que le *Siècle* soit amené à la barre de la chambre.

M. DE DREUX-BRÉZÉ. Une proposition vous a été faite, c'est de renvoyer le gérant du journal devant le jury. Je viens me joindre à cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant plus la parole, je vais mettre aux voix la proposition de MM. de Dreux-Brézé et Dubouchage. Cette proposition consiste à renvoyer le gérant du *Siècle* devant le jury.



M. MOLÉ. Je crois que la chambre peut ne pas poursuivre; mais je pense qu'elle sortiroit de ses attributions si elle désignoit le tribunal auquel elle veut renvoyer le prévenu.

. M. le président lit l'article du réglement qui autorise la chambre à en agir ainsi.

M. DUBOUCHAGE. Quand j'ai fait cette proposition, je savois qu'elle étoit légale.

M. MOLÉ. Alors je me rends.

La proposition de MM. Dubouchage et de Dreux-Brézé est mise aux voix et rejetée.

Celle de M. Daunant est ensuite mise aux voix et adoptée à une très-forte majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à la chambre, conformément à ses précédens, de citer le gérant du *Siècle* à sa barre le 18 janvier; d'ici là il sera prévenu, pour qu'il ait la faculté de se choisir un défenseur.

Cette proposition est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre va reprendre la discussion du projet d'adresse.

Le paragraphe 5, relatif à nos relations commerciales, est en discussion.

M. d'Harcourt se déclare partisan de l'union commerciale de la France et de la Belgique, ainsi que de la liberté commerciale.

M. Charles Dupin s'élève ensuite contre les traités de commerce faits par la France qui les conclut avec une générosité nuisible à ses intérêts.

M. DE MONTALEMBERT. Qu'on me permette de faire une distinction qui, je crois, n'a pas été faite. Il s'est agi d'abord d'une union complète avec la Belgique, puis ensuite d'un simple traité de commerce. Pour moi, autant je suis partisan de l'union, autant je suis l'adversaire du traité.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. La chambre comprendra que le gouvernement demeure étranger à cette discussion. Au point où en sont les négociations sur lesquelles elle a porté, il nous seroit impossible d'y entrer. Cependant le développement qu'a pris le débat et les observations qui m'ont été faites m'imposent l'obligation de dire un mot.

Il y a ici de grands intérêts en présence: intérêt d'une certaine branche de la p[roduction] et du travail nationaux, qui a [le] besoin et le droit d'être protégée contre [la] production et le travail étrangers; inté[rêt] d'une autre branche de la production [et] du travail français, qui a le besoin et [le] droit que le gouvernement lui ouvre [des] débouchés sur les marchés extérieurs; intérêt des simples consommateurs, [du] public, qui ont le besoin et le droit que [le] gouvernement leur facilite les moyens [de] se procurer abondamment et à bon mar[ché] leur subsistance; enfin, à côté [et] plutôt au dessus, l'intérêt politique [de] l'Etat, de la France comme Etat qui d[oit] se servir de ses relations commercia[les] comme d'un moyen d'influence.

Le gouvernement ne négligera auc[un] de ces intérêts; il tiendra compte de to[us] et saura faire à chacun sa part, et da[ns] les négociations avec la Belgique comm[e] dans les négociations ouvertes avec d'a[u]tres pays, il ne perdra jamais de vue [les] recommandations de la chambre.

Après quelques mots de M. d'Argout [et] une courte réponse de M. Guizot, le pa[ragraphe] est adopté.

Les autres paragraphes sont égalemen[t] adoptés.

On passe au scrutin sur l'ensemble.

Résultat du scrutin : nombre des vo[tans], 129; boules blanches, 128; boule[s] noires, 1. La chambre adopte.

La chambre s'assemblera lundi pour des communications du gouvernement.

Le Gérant, **Adrien Le Clerc.**

BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 70 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 746 fr. 5 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 7/8.
Rentes de Naples. 107 fr. 10 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 647 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3543.

MARDI 18 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Sur deux discours, récemment prononcés, par MM. Lacordaire et de Montalembert.

La profonde et sincère estime dont nous sommes pénétré pour les auteurs de deux discours qui ont été publiquement prononcés dans deux circonstances récentes, nous a fait accueillir avec empressement ce que ces discours offroient de bon et d'utile. Il nous a paru important de constater l'énergique réclamation formée, à la tribune de la chambre des pairs, au nom de la religion méconnue, par M. le comte de Montalembert : mais nous avons gardé le silence sur la partie politique de cette improvisation. Il nous a semblé à propos de faire contraster, avec la démonstration démagogique dont M. Lamennais a été l'objet à Paris, la démarche bien différente qui a eu lieu à Bordeaux auprès du P. Lacordaire : mais, préoccupé de ce que cette manifestation de sentimens religieux avoit de consolant, nous nous sommes abstenu d'émettre une observation qui nous pèse et qui s'échappe enfin de notre conscience.

C'est un beau triomphe assurément que celui de la vérité catholique prenant, comme nous l'avons dit, possession de tant de jeunes intelligences, sous la parole si vive et si entraînante du pieux Dominicain. Nous nous réjouissons du fond de l'ame des succès dont Dieu permet que le P. Lacordaire soit l'instrument béni; et dans les hommages qui viennent de lui être publiquement adressés, nous voyons une protestation rassurante contre l'esprit d'incrédulité dont la France a trop long-temps subi le funeste ascendant. C'est bien aussi la signification que le P. Lacordaire leur a donnée. Seulement, en parlant de la part qu'il croyoit réservée à Bordeaux dans l'œuvre de la réconciliation de la France avec la religion, il a cru pouvoir faire allusion à l'influence que cette ville a exercée sur nos affaires civiles, et de là ces mots, prononcés avec solennité : « Faites silence, messieurs, n'entendez-vous pas Vergniaud, Desèze?... » Vergniaud! Desèze! Rapprochement inattendu! Vergniaud! Desèze! Association imprévue de deux noms qui se heurtent et se repoussent! car Vergniaud fut l'un des assassins de Louis XVI, et Desèze fut son défenseur.

Encore quelques jours, et le 21 janvier ramènera en France un souvenir de honte et de deuil. Encore quelques jours, et le cœur de tout ce que notre pays renferme d'hommes de bien, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, saignera à ce souvenir. Encore quelques jours, et nous irons solliciter au pied des autels le pardon d'*un des plus grands crimes qu'on puisse commettre*, dit le comte de Maistre, du crime national d'une insurrection anti-religieuse et anti-sociale, couronnée par un régicide. Et voilà qu'à la veille de ce lugubre anniversaire, le nom de Ver-

gniaud se produit avec éclat, à côté du nom de Desèze!

Nous le savons : Vergniaud fut l'un des plus grands orateurs des assemblées politiques : aussi le P. Lacordaire, en évoquant l'ombre de ce Démosthène révolutionnaire, n'a songé qu'à son éloquence. Mais l'éloquence abrite-t-elle le crime? Sa forme, quelque brillante qu'elle soit, permet-elle d'oublier les horreurs qu'elle couvre, ou plutôt dont elle assura le succès? Il faut déplorer, il faut flétrir la funeste éloquence de Vergniaud : il ne faut pas l'honorer.

Nous ne tracerons pas ici la biographie de cet homme trop fameux, qui, par la puissance de sa parole, fit dire de lui : « La foudre de Mirabeau se rallumoit dans les mains de Vergniaud. » Nous ne dirons pas cette série de mesures révolutionnaires, provoquées, réclamées sans cesse par les Girondins, et dont le but véritable étoit d'environner Louis XVI de périls, d'humiliations et d'embarras, afin de le forcer à abdiquer une couronne chancelante et avilie. Nous nous tairons sur tous ces actes; mais nous ferons connoître par ses discours cet orateur, si malheureusement glorifié :

«De cette tribune où je vous parle, dit un jour le fougueux Vergniaud, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi *que la constitution nous a donné*, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner, et préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage. Le jour est venu où vous devez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence, et confondre enfin tous les conspirateurs. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux : qu'elles y rentrent enfin au nom de la loi; qu'elles y pénètrent tous les cœurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution *n'accorde d'inviolabilité qu'au roi* (1); qu'ils sachent que la loi y atteindra, sans distinction, tous les coupables, et qu'il n'y a pas une seule tête convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive. »

« O roi! dit une autre fois Vergniaud, ô roi qui, sans doute, avez cru, avec le tyran Lysandre, qu'il falloit amuser les hommes par des sermens, ainsi qu'on amuse les enfans par des hochets : qui n'avez feint d'aimer les lois que pour parvenir à la puissance qui vous serviroit à les braver; la constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance! pensez-vous nous abuser encore aujourd'hui avec d'hypocrites protestations?...

» La constitution vous laissoit-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou pour notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou pour notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez point rempli le vœu de la constitution : elle peut être renversée, mais vous ne recueillerez point le fruit de votre parjure... Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. »

(1) C'étoit désigner évidemment la reine.

Ainsi parloit Vergniaud : on sait comment parla Desèze.

Le cœur du tribun de la Gironde n'étoit cependant pas fait pour le crime : mais la religion ne faisoit pas, chez lui, un salutaire contre-poids à l'ambition de la puissance. Comme tous les caractères foibles, qui ont cette ambition, il se laissa entraîner à des attentats politiques qu'il voulut ensuite et qu'il ne put pas réparer. M. Durozoir, dont le témoignage ne sauroit être suspect, a dit des Girondins (1) :

« Trop lâche pour arrêter les crimes des Jacobins qu'elle condamnoit, cette faction voguoit, pour ainsi dire, à la remorque de la Montagne, dans cette mer de sang qu'a fait couler la Convention... Plus francs, plus conséquens du moins étoient les Montagnards qui, marchant droit à leur but, commettoient le crime avec audace, quelques-uns avec une farouche conviction et sans remords peut-être. Mais les Girondins ont toujours marché sans ordre et sans plan, sans montrer jamais aucun courage d'action. Toute leur énergie étoit en paroles, qui n'avoient pour résultat que d'avertir leurs adversaires de se tenir en garde. Inhabiles à prévenir aucun des forfaits utiles aux Jacobins, les Girondins en ont assumé la complicité par les faux calculs d'une politique pusillanime : ils détestoient les excès, mais la peur les retenoit dans la carrière du crime. »

Vergniaud vota donc la mort de Louis XVI. Une foible et illusoire modification accompagnoit ce vote : il demandoit, ainsi que l'avoit fait le député Mailhe, que la Convention examinât, après le jugement, s'il n'étoit pas de l'intérêt public que l'exécution en fût différée ; mais il déclaroit son vote pour la mort indépendant de cette demande. Comme il présidoit l'assemblée le jour de la condamnation, ce fut lui qui prononça la sentence !!! Il avoit voté pour l'appel au peuple : il vota contre le sursis à l'exécution, dernier moyen qui eût pu produire le même résultat que l'appel au peuple.

Ainsi Vergniaud fut cruel par lâcheté; non moins détestable, et plus méprisable encore, à cause de cela, que les Montagnards qui avoient l'audace du crime, et dont ses lâchetés tardives ne désarmèrent pas la rancune. Vergniaud, assassin de son roi, monta à son tour, le 31 décembre 1793, sur l'échafaud révolutionnaire. Aucun signe de repentir ni de retour à la foi n'annonça qu'il mouroit en chrétien.

Voilà l'homme que nous avons vu, avec une si douloureuse surprise, mis au rang des célébrités d'une ville catholique, en même temps que le défenseur de Louis XVI.

Nous avons une trop haute opinion du P. Lacordaire, pour supposer qu'il s'offense, qu'il s'étonne même de cette protestation publique contre l'apothéose publique d'un grand criminel. La notion du bien et du mal est tellement altérée aujourd'hui dans les esprits, qu'il importe de la rétablir, et cette tâche de régénération morale est surtout dévolue au clergé. Aussi, nous en avons la certitude, le nom du régicide et impie Vergniaud ne se retrouvera plus avec éloge sur les lèvres d'un ministre du Seigneur.

Une parole de cet homme, de sanglante mémoire, nous fournit la matière d'un rapprochement pénible. Le régicide Vergniaud disoit de Louis XVI :

(1) *Biographie universelle*, article *Vergniaud.*

« Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. »

Et, ces jours derniers, un pair que la religion aime à compter parmi ses plus zélés défenseurs laissoit tomber, du haut de la tribune, une accusation de parjure sur la tombe du loyal et pieux Charles X! M. de Montalembert a dit du gouvernement actuel que,

« Par son origine, il a prouvé qu'on ne pouvoit pas fouler aux pieds impunément la foi jurée. »

A quoi servent donc les enseignemens de l'histoire, si, en 1842, on n'hésite pas à reprocher à la mémoire du plus religieux et du plus honnête des princes contemporains, le prétendu parjure de 1830? A quoi servent les révélations des acteurs de la comédie de quinze ans sur l'opposition systématique qui acculoit la royauté dans un impasse, où il ne lui restoit qu'à user constitutionnellement du droit de légitime défense, qui lui sembloit écrit dans l'article 14 de la charte?

M. de Montalembert, en formulant cette accusation flétrissante contre le frère de Louis XVI, calomnié comme le roi-martyr, mais réhabilité comme lui par la conscience de la France entière, et en la formulant à la plus haute tribune politique, n'a pas réfléchi qu'il se constituoit le juge de celui qui fut son roi. Il a déclaré la culpabilité... Dans une circonstance donnée, son noble cœur lui eût-il permis d'aller logiquement jusqu'au bout de ce rôle usurpé?

Ah! de grâce, point d'analogie ni dans nos pensées, ni dans nos paroles, avec ces hommes affreux qui sont la honte de la France! Point de participation à ce crime national, d'attentat contre la souveraineté, qui a pour les peuples des suites si terribles! Shakespeare a dit :

« La vie de tout individu est précieuse pour lui; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparoître la majesté royale? A la place qu'elle occupoit, il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. »

Chaque goutte du sang de Louis XVI en a coûté des torrens à la France : nous avons appris, depuis onze ans, ce que lui coûte l'exil de Charles X.

Nous adjurons M. de Montalembert de retirer une parole si regrettable. Nous l'adjurons au nom de la religion, qui avoue avec reconnoissance tant d'autres paroles courageusement prononcées pour sa défense!

Prêtres et laïques, il faut que nous demeurions purs de toute sympathie pour de funestes doctrines. Il nous est commandé d'aller avec charité au-devant de ceux qui les professent, mais pour dissiper leurs erreurs, et non pour nous agenouiller avec eux devant l'idole sanglante de la Révolution.

Il nous en a coûté, nous l'avouons, d'émettre sur les discours du P. Lacordaire et de M. de Montalembert ces observations critiques. Mais, dans le silence général de la presse, ne devoit-il pas s'élever une voix qui réclamât contre l'auréole de gloire dont on paroît la tête d'un régicide, et contre la flétrissure infligée au plus loyal des princes? Ce n'est pas l'esprit de parti qui nous anime; et, si nous avons signalé les écueils contre lesquels deux nobles

…ens viennent de se heurter, c'est …e nous avons à cœur qu'ils les …tent à l'avenir, et que leur pa…le, toute puissante pour le bien, …ns la chaire et à la tribune, con…rve son autorité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

…OME. — Une retraite demandée …P. de Ravignan a été donnée par … dans la semaine qui a précédé la …e de Noël. La veille de cette so…nité étoit le jour indiqué pour la …mmunion générale.

…ARIS. — M. Villemain vient de …nifester, par un acte significatif, … tendances anti-catholiques de …administration. Dans un Rap…rt au chef de l'État, et que pu…e le *Moniteur*, il propose de nom…r chevalier de la Légion-d'Hon…ur M. Simonde de Sismondi, …rivain *protestant*, qui a composé …ne *Histoire des Français* où il prend …âche de calomnier l'Eglise et de …ier l'action bienfaisante de ses mi…istres sur le développement social. L'ordonnance qui confère la croix d'honneur à M. de Sismondi se trouve à la suite de ce Rapport. Ainsi les pères de famille sont dû…ment avertis dans quel esprit l'his…oire est enseignée à leurs enfans au sein de l'Université. Cette nouvelle manifestation anti-catholique les portera à réclamer avec instance la liberté de l'enseignement, seul moyen d'arracher la jeunesse aux influences universitaires.

Non-seulement M. de Sismondi, comme *protestant*, s'attaque à l'Eglise; mais, comme *étranger*, il s'attaque à toutes les gloires de la France: de telle sorte que M. Villemain a eu l'ingénieuse idée de couronner, dans la personne de cet écrivain, un ouvrage qui est aussi anti-français qu'anti-catholique.

— Le *Constitutionnel* publie, dans son *supplément* du 16 janvier, le récit d'une visite au monastère du Mont-Carmel, qui annonce plus d'imagination que d'exactitude chez son auteur. Cet écrivain a raison, sans doute, de se louer du bon accueil que les religieux font à leurs hôtes : mais il auroit dû dire que, généreux dans la manière dont ils exercent l'hospitalité, ces religieux vivent personnellement avec la plus grande austérité, et que le Mont-Carmel est pour eux un asile de pénitence. Quand des personnages de distinction visitent leur monastère, ils leur témoignent une juste déférence : mais la manière dont ils traitent les étrangers ne fait que mieux ressortir les privations qu'ils s'imposent, et c'est le point de vue sur lequel l'écrivain du *Constitutionnel* auroit dû insister.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. l'Archevêque de Paris a été dimanche bénir la chapelle de l'institution des Pères de Famille, avenue des Champs-Elysées. Plusieurs maires de Paris et plusieurs membres du conseil général assistoient à cette cérémonie. L'esprit de généreuse association qui préside à cet établissement avoit engagé M. l'Archevêque à venir lui-même en consacrer la chapelle. »

— Plusieurs journaux annoncent que M. de Rambuteau, préfet de la Seine, a obtenu un vote du conseil municipal, pour la reconstruction d'un archevêché sur le quai Napoléon, en face du nouveau bâtiment de l'Hôtel-de-Ville. Un projet vient d'être présenté au ministre des cultes, et l'exécution en sera confiée à deux architectes de la ville, connus par leur goût et leur science : ce sont MM. Lassus et Viollet Leduc. Ce palais, qu'on placeroit à la pointe de la Cité, seroit mis en harmonie architecturale avec la basilique de Notre-Dame, et concourroit au projet de percement et d'assainissement

de ce quartier. Les deux artistes habiles qui ont conçu le projet, ont eu l'heureuse idée d'employer, dans la construction de l'archevêché, les débris de l'hôtel de La Tremouille. La tourelle, l'un des plus gracieux restes de l'architecture et de la sculpture du xve siècle, trouveroit sa place dans le nouvel édifice.

Diocèse de Bordeaux. — La visite de la *jeunesse des écoles* de Paris à M. Lamennais a été suivie de la *Marseillaise*, et celle des jeunes gens de Bordeaux au P. Lacordaire d'une quête pour les pauvres. Le produit de cette quête, faite sur la proposition d'un des commissaires par les soins de M. le vicaire-général Martial, a été remis entre les mains de la supérieure du couvent de la Miséricorde.

Diocèse de Lyon. — La paroisse de Liergues, près Villefranche, a vu terminer une mission le 2 de ce mois. Quoique les exercices en dussent être confiés aux Maristes, dont l'apostolat est si visiblement secondé par la Mère de Dieu, on avoit des motifs fondés pour douter du résultat. Les uns avoient décidé qu'ils ne paroîtroient pas à l'église; quelques autres parloient de faire pleuvoir une grêle de pierres sur les hommes de Dieu. Mais à peine la mission est-elle ouverte, que tout à coup ces préjugés tombent. Les jeunes personnes et les jeunes gens forment les chœurs de cantiques. Les confessionnaux sont entourés d'une multitude pressée de se réconcilier avec Dieu, et les missionnaires sont obligés de passer une partie de la nuit au tribunal sacré. Aussi ont-ils le bonheur de compter toute la population, augmentée de celle des paroisses voisines, à la table sainte. Douze ou quinze personnes seulement ont repoussé la main qui vouloit les ramener à Dieu. Une procession à laquelle assistoient 3,000 personnes a terminé les saints exercices.

— La Faculté de théologie de Lyon a reçu dernièrement encore un bachelier en théologie, M. Roux, professeur de dogme au grand séminaire de Montpellier. Le candidat s'est distingué par la précision de ses réponses.

Diocèse de Poitiers. — Le 7 janvier on a célébré dans l'église cathédrale un service de trentaine pour le repos de l'ame de Mgr de Beauregard, ancien évêque d'Orléans. M. l'abbé Cousseau, vicaire-général et supérieur du grand séminaire, a prononcé l'oraison funèbre.

Diocèse du Puy. — On sait que, de temps immémorial, l'Eglise du Puy étoit en possession du privilége d'avoir un jubilé toutes les fois que la fête de l'Annonciation se rencontroit, comme il arrive cette année, avec le Vendredi-Saint. Mgr Darcimoles, jaloux d'en conserver à son diocèse les précieux avantages, a recouru au Pontife romain pour le faire renouveler, et S. S. Grégoire XVI a daigné accéder aux vœux du prélat, par un bref en date du 6 août 1841, que nous avons transcrit.

Le dimanche 9 janvier, Mgr Darcimoles, revêtu de ses plus riches ornemens pontificaux, est monté en chaire pour donner lui-même lecture du Mandement qu'il a publié à l'occasion du jubilé de Notre-Dame du Puy, et du Carême de l'année 1842.

« L'Eglise du Puy, y dit le pontife, est toujours la Fille chérie de Dieu et du Saint-Siége. Après quelques années d'obscurcissement et d'infortune, elle s'est relevée dans la lumière, et la gloire du Seigneur brille encore sur elle comme aux jours anciens. Déjà vous avez vu les successeurs de Pierre accorder à vos nou-

aux Pontifes le mystérieux *pallium* qui, pendant huit siècles, fut attaché au siége de saint Georges comme un signe d'honneur et de prééminence. Ce privilége n'étoit que le prélude d'une nouvelle et plus insigne faveur. Par un bref en date du 6 août 1841, S. S. Grégoire XVI confirme et proroge à perpétuité le célèbre jubilé dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et que ramenoit toujours à Notre-Dame du Puy l'heureux concours des deux jours les plus mémorables pour les cœurs chrétiens : celui où le *Verbe se fit chair* dans le sein de la glorieuse vierge Marie, et celui où l'Agneau de Dieu, qui est aussi le lion terrible de la tribu de Juda répandit son sang sur le Calvaire pour le salut du genre humain...

» Dans l'antique province du Velay, non loin de la ville illustrée par la résidence, les travaux et les saints combats de nos prédécesseurs, tout près de la merveilleuse chapelle dédiée à l'archange saint Michel, au fond d'une vallée riante et fertile, s'élève une colline escarpée couronnée d'un énorme rocher abrupt, qui semble avoir été placé là pour protéger la cité de Marie contre les vents glacés du nord. C'est en ce lieu que le saint pontife Vosi se sentit inspiré du ciel d'élever un temple à la Mère de Dieu. A la vue de cette auguste basilique, appuyée d'un côté sur le flanc de la colline, et de l'autre lancée audacieusement dans les airs sur une double voûte, les cœurs religieux se rappellent avec émotion, et appliquent à Marie ces paroles du Cantique des cantiques : *Ma colombe se plaît dans les trous de la pierre, et dans les fentes du rocher.*

» Qui pourroit dire tous les prodiges par lesquels la Vierge puissante et miséricordieuse a signalé sa prédilection pour le temple du mont Anis?...

» Que ne nous est-il donné, N. T.-C. F., de vous manifester aussi les grâces spirituelles dont Notre-Dame du Puy a constamment favorisé ses serviteurs, de vous faire connoître tant de pécheurs qu'elle a ramenés de leurs égaremens, tant de justes qu'elle a encouragés et fortifiés dans le rude sentier de la vertu, où, pour employer une expression de Bossuet, *ils grimpoient plutôt qu'ils ne marchoient?* Hélas! le livre où sont écrites toutes ces merveilles est un livre encore scellé aux regards des hommes.

» Mais, si nous jugeons des bienfaits de notre auguste patronne par la confiance que lui témoignèrent, par les honneurs que lui rendirent les princes de l'Eglise, les monarques du monde et tous les peuples de la terre, nous sommes autorisés à croire qu'en aucun lieu de l'univers elle ne s'est montrée plus miséricordieuse et plus propice que sur la montagne d'Anis...

» Déjà il nous semble entendre la voix touchante de la Vierge, qui, du haut de sa colline, appelle au *grand pardon* les enfans du Velay, de l'Auvergne, du Vivarais, du Forez, du Gévaudan, des Cévennes et de tous les lieux où se trouvent des cœurs qui l'aiment. *Venez*, vous dit-elle comme autrefois Joseph à ses frères, *vos yeux voient ma gloire, venez, et je vous comblerai de tous mes biens...*

» Avant d'aller porter aux pieds de Marie ces hommages et ces vœux, préparons-nous, N. T.-C. F., à célébrer *les jours de propitiation et de salut* que le Seigneur nous promet. Nous lisons dans les annales de notre Eglise qu'au saint temps de Carême qui précédoit le *grand pardon*, toute la noblesse du Velay venoit s'établir dans la cité, pour s'y disposer par le jeûne et la prière à la réception des saints mystères; que, touché de cet exemple, le peuple se portoit en foule dans les temples, écoutoit avec une sainte avidité la parole du Seigneur, et alloit ensuite *puiser* au tribunal de la miséricorde, *la joie et la vie dans les sources du Sauveur.* Soyez jaloux, N. T.-C. F., de vous montrer les dignes fils de vos pères. »

Quand le prélat annonça la lecture du bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, il se passa quelque chose de vraiment solennel. L'évêque déposa sa mitre, et tout l'auditoire se leva, demeurant debout

pendant cette lecture, par respect pour la parole du vicaire de Jésus-Christ.

Diocèse de Rouen. — S. E. le cardinal-archevêque, prince de Croï, a fait remettre aux curés des diverses paroisses de Rouen la somme de 3,000 fr. pour être distribuée aux pauvres.

Diocèse de Tours. — La colonie agricole de Mettray est dans l'état le plus satisfaisant. A Noël, tous les élèves contre-maîtres et la plupart des colons ont communié.

PRUSSE. — Nous trouvons dans la *Gazette d'Etat de Prusse*, le document suivant qui annonce que les difficultés relatives à l'archevêché de Cologne sont enfin levées :

« S. M. le roi, pénétré du désir paternel de voir se régler les affaires religieuses de l'archevêché de Cologne, qui ont semé le trouble et l'inquiétude dans les esprits des habitans de ce diocèse, avoit, depuis long-temps, entamé dans ce but des négociations avec le Saint-Siége.

» Favorisées par une confiance mutuelle, ces négociations n'ont pas manqué de conduire au but désiré.

» Ayant été plus particulièrement informé que M. l'archevêque Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, étoit souffrant, et que, par suite du mauvais état de sa santé, l'administration de ce diocèse ne seroit pas peu difficile et pénible pour lui, Sa Sainteté le Pape, après avoir pris l'avis et obtenu le consentement de Mgr l'archevêque, a jugé convenable de lui donner, de l'assentiment de S. M. le roi, un coadjuteur avec droit de succession, qui administrera le diocèse archiépiscopal en vertu des pleins pouvoirs apostoliques.

» En conséquence, Sa Sainteté le Pape a, par un bref du 27 septembre 1840, revêtu du sceau du pêcheur, nommé et institué, en vertu de ses pleins pouvoirs apostoliques, coadjuteur avec droit de succession et administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne, avec toutes les facultés nécessaires et convenables, M. l'évêque de Spire, Jean de Geissel, lequel, à cause de sa sage administration, et de la confiance générale qu'elle lui avoit acquise, avoit été spécialement désigné à cet effet au Saint-Siége au nom de S. M. le roi.

» En exécution de ce bref, S. M. le roi a accordé son approbation, sous la réserve, pour les cas à venir, des droits du chapitre métropolitain de Cologne, qui a constamment montré une fidèle sollicitude pour le bien-être du diocèse. M. l'évêque de Spire, Jean de Geissel, a été invité, après avoir reçu l'approbation amicale de S. M. le roi de Bavière, à se rendre à la résidence royale de cette ville (Berlin) pour y prêter le serment de fidélité et de soumission, en qualité de coadjuteur avec droit de succession et d'administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne.

» Répondant à cette invitation, le prélat s'est rendu à la résidence royale, et a, en la qualité qui lui a été conférée, prêté aujourd'hui (10 janvier), le serment d'hommage entre les mains de S. M. le roi.

» S. M. avoit adressé, le 15 octobre 1840, la lettre suivante à M. l'archevêque, baron Droste :

« Vénérable archevêque,

» Vous aurez déjà appris que, par la sage assistance de la cour de Rome, les affaires de l'Eglise de Cologne ont obtenu une solution heureuse : je sais que votre bonne volonté a coopéré pour arriver au terme désiré des tristes conflits qui ont existé jusqu'à ce jour. Il y a plus d'un an, vous me donnâtes votre parole de ne pas user de votre entière liberté, pour retourner à Cologne. Vous l'avez observée consciencieusement, et, en même temps que je vous témoigne ici ma complète satisfaction, je vous rends la parole que vous m'avez donnée, dans la supposition que, si vous avez le désir de faire un voyage à Cologne, vous ne l'entreprendrez

pas avant que le coadjuteur nommé y ait fait son entrée et ait pris l'administration de l'archidiocèse.

» *Je n'ai jamais partagé la pensée que vous ayez pris part à des menées politiques et révolutionnaires*, et mon gouvernement a déjà saisi antérieurement l'occasion de la réfuter. Mais, comme je sais que vous désirez vivement, ainsi que votre honorable famille, que je fasse moi-même cette déclaration, je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer, que *nulle part ne se trouve la moindre raison fondée de soupçonner que vous ayez abusé de la dignité de votre position et de vos fonctions pour favoriser des menées politiques et révolutionnaires, ou que vous ayez sciemment entretenu des liaisons avec des personnes qui poursuivoient de semblables buts*. En vous exprimant le désir cordial que cette assurance puisse vous tranquilliser comme vous le méritez, et que la Providence puisse vous accorder la satisfaction de vous réjouir encore longtemps, dans le bonheur d'une vieillesse tranquille, du rétablissement de la paix religieuse, je reste avec une estime sincère votre affectionné.

» Paretz, le 15 octobre 1841.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

» Le coadjuteur, nouvellement nommé, retournera d'abord à Spire, avec le consentement du roi, pour y régler ce qui est nécessaire à l'administration canonique de l'évêché qu'il occupoit, et il fera son entrée à Cologne dans le courant du mois de février prochain, pour y prendre les rênes de l'archevêché. Ces faits et ces arrangemens donnent l'espoir que, ainsi que le désire S. M., l'union rétablie deviendra toujours plus intime par suite de la coopération de tous ceux qui veulent le bien de la patrie. »

On lit d'un autre côté dans la *Gazette de Cologne* :

« On rattache l'arrivée de S. Ex. le président supérieur de la province du Rhin, de Bodelschwing, à la rédaction d'un Memorandum détaillé, qui seroit publié dans les provinces catholiques du Rhin à l'époque de l'entrée en fonctions de Mgr de Geissel. On continue à croire que le départ du nouveau coadjuteur pour Cologne aura lieu en même temps que celui du roi pour l'Angleterre et de M. de Bodelschwing pour Coblentz. »

Tous les honnêtes gens applaudiront à l'heureux dénoûment de l'affaire de Cologne, réalisé au moment même où de tristes prévisions sembloient en reculer encore l'époque indéfiniment. Le roi de Prusse s'est montré plus sage que ses conseillers, plus tolérant, plus éclairé que l'administration de son père. Il est beau de reconnoître ses torts. Frédéric-Guillaume a plus fait pour la consolidation de la monarchie prussienne que tous les aveugles conseillers du roi défunt n'auroient pu faire avec les mesures de violence qu'un fanatisme intolérant leur suggéroit.

Mgr Droste de Vischering occupera une belle place dans les annales de l'Eglise. Nous n'avons pas besoin d'empiéter sur l'histoire pour dire quels titres il a acquis aux respects de toute la chrétienté. Arrêté, au mépris de toutes les formes légales, détenu injustement, persécuté, calomnié sans relâche, exposé aux privations les plus dures pour la vieillesse, l'archevêque de Cologne n'opposa, pendant des années, à ses détracteurs, qu'une conscience irréprochable, un honneur sans tache, un silence courageux et résigné. Jamais on n'osa lui intenter un procès régulier; mais les ennemis de la religion propagèrent contre lui mille inventions que la presse anti-catholique ne manqua point d'accréditer. Aujourd'hui, par une permission providentielle, cette même presse est obligée d'enregistrer sa propre confusion, car il n'y a pas moyen de s'inscrire en faux contre la déclaration si explicite du roi de Prusse.

SUISSE. — Plusieurs jeunes filles

des premières familles protestantes de Schaffouse se sont rendues, cette année, à la fête de Noël, non pas au service protestant, mais à l'église catholique. Schaffouse est la patrie du célèbre Hürter qui, comme on le sait, étoit *Antistès* (premier ministre protestant).

— On se rappelle l'adresse respectueuse envoyée au pape par les magistrats du canton de Lucerne. Sa Sainteté, en témoignage de satisfaction, a daigné accorder à ce canton la faveur de célébrer une fête solennelle avec indulgence plénière.

Le petit conseil du même canton vient de décréter la mise à exécution immédiate de la nouvelle loi sur les écoles, les communes n'ayant pas opposé leur *veto* dans l'intervalle fixé par le grand conseil. Cette nouvelle loi confère la surveillance exclusive des écoles aux curés, qui peuvent, selon leur gré, faire destituer ou remplacer les régens.

TURQUIE. — Le jour de Noël, on a vu avec édification vingt-cinq matelots d'un brick français faire leur première communion dans l'église des Lazaristes, à Constantinople.

— La Porte a décidé que le docteur Alexandre ne seroit pas admis comme évêque de Jérusalem. Les obstacles viennent de Paris, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Lorsque le rédacteur du *Journal du Peuple* se trouva impliqué dans le procès de Quénisset, une grande partie de la presse en fut émue, et se crut menacée d'un redoublement d'intimidation. Les journaux du ministère se chargèrent alors de la rassurer, en disant que la législation actuellement en vigueur étoit suffisante, pourvu que son application devînt tout ce qu'elle pouvoit être, et que l'arc restât bien tendu.

Ils avoient raison : quand la batterie joue de toute sa force et de toute sa portée, comme elle n'a cessé de jouer depuis lors, il y a certainement de quoi démonter la presse et faire taire son feu. C'est ce qu'on peut remarquer par les nombreux accidens qu'elle a éprouvés tant à Paris que sur les divers autres points de la France, dans l'espace de quelques semaines. A voir la quantité de blessures qu'elle a reçues, de condamnations qu'elle a subies et d'amendes qu'elle a payées, jamais on ne reconnoîtroit la fille chérie à laquelle il avoit été dit que, pour sa peine d'avoir renversé l'ancienne monarchie, elle n'auroit plus désormais à craindre ni poursuites ni procès.

Ni poursuites, ni procès ! et voilà qu'ils lui viennent de tous côtés ; voilà qu'il en pleut sur elle des averses. Les tribunaux de police correctionnelle, les cours d'assises, la chambre des pairs y suffisent à peine.

Tout bien considéré donc, ce sont les journaux du gouvernement qui avoient raison de trouver que l'arsenal de la législation de septembre étoit suffisamment approvisionné d'armes, et qu'il ne falloit rien de plus pour mettre la presse hors de combat quand on voudroit. Seulement il faudroit faire ici comme dans les autres guerres, où il est d'usage de dénoncer les reprises d'hostilités quelques jours d'avance. Car, en vérité, il est bien difficile d'être sur ses gardes dans de certains cas, comme quand il arrive, par exemple, à quelque membre de la chambre des pairs de se fâcher inopinément contre un journal. En général la presse se croit quitte lorsqu'elle a passé sans accident entre les deux écueils de la police correctionnelle et des cours d'assises. Ce n'est cependant pas tout, et l'exemple du journal le *Siècle* vient après celui du *Journal du Peuple*, pour lui apprendre à combien de justices elle a maintenant affaire.

PARIS, 17 JANVIER.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer positivement les personnes qu'ont pu alarmer les sinistres rumeurs de ces

jours derniers. L'auguste héritier de Charles X avoit été, il est vrai, indisposé depuis quelque temps; mais une lettre de Goritz, du 5 janvier, dit qu'il est entièrement rétabli, et a repris son genre de vie accoutumé.

Mgr le duc de Bordeaux a fait, le 5 janvier, sa première sortie, et n'en a été nullement fatigué. Pour se rendre à sa voiture et revenir dans son appartement, il lui a suffi d'être soutenu par deux personnes, et il a pu ainsi descendre et remonter un escalier assez élevé.

— La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance publique. M. de Broglie a donné lecture d'une lettre adressée à M. Pasquier par M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*, dans laquelle celui-ci se déclare l'auteur, et revendique la responsabilité de l'article sur lequel la chambre a ordonné que le gérant du *Siècle* seroit traduit à sa barre. La chambre, attendu qu'il n'appartient à personne de provoquer une délibération de sa part, passe à l'ordre du jour.

M. le ministre des travaux publics présente plusieurs projets de loi, parmi lesquels nous remarquons celui qui tend à céder à la ville de Paris l'église de la Madeleine.

— Le gérant du *Siècle* comparoîtra demain 18 à la barre de la chambre.

— La grande députation de la chambre des pairs s'est rendue samedi soir aux Tuileries pour présenter l'adresse qui a été adoptée, on le sait, sans aucune modification (voir notre numéro du 13 janvier), si ce n'est un paragraphe en faveur de la Pologne.

Voici la réponse de Louis-Philippe :

« Messieurs les pairs, vous connoissez le prix que j'attache aux sentimens que vous venez de me manifester. C'est un nouveau gage ajouté à ceux que vous avez déjà donnés à la France, en tant d'occasions diverses, de la confiance que la nation doit placer dans cette union salutaire de tous les pouvoirs de l'Etat, qui constitue à la fois la force de nos institutions et l'impuissance de ceux qui pourroient encore en rêver le renversement. Avec cette union, avec votre loyal concours, nous continuerons à marcher dans la voie que nous tracent nos devoirs et nos sermens; et c'est ainsi que nous garantirons à notre patrie la paisible jouissance de tous les biens et de tous les avantages que le ciel lui a départis. »

— Le projet d'adresse de la chambre des députés, en réponse au discours d'ouverture de la session, est conçu en ces termes :

« Sire, les événemens dont l'Orient a été le théâtre ont excité votre juste sollicitude. Les questions qu'ils ont fait naître ont atteint leur terme, et Votre Majesté a conclu avec l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe et de consolider le repos de l'empire ottoman.

» Des armemens de précaution avoient imposé de grandes charges au pays; votre gouvernement a déjà opéré de fortes réductions. Gardienne fidèle des intérêts des contribuables, la chambre des députés se félicite de cette première diminution des dépenses publiques; toutefois elle regrette d'apprendre que l'équilibre entre les dépenses et les recettes n'ait pu être immédiatement rétabli. Quand son honneur et son intérêt l'exigent, la France ne craint pas d'engager son crédit et de se confier à l'avenir; mais cet avenir n'est assuré que par de prévoyantes réserves : l'ordre dans les finances n'importe pas moins à la puissance qu'à la richesse des Etats; tous nos efforts seront employés à le rétablir sans compromettre les services publics, sans affoiblir la défense du pays, et nous ne doutons pas que pour arriver à ce résultat il ne suffise de l'économie intelligente et de l'accroissement de la prospérité nationale, sans qu'il devienne nécessaire d'aggraver le poids de l'impôt.

» Parmi les services auxquels la chambre doit pourvoir, il n'en est pas de plus digne de son intérêt que l'exécution des différentes voies de communication. Les

dépenses que ces travaux exigent sont des avances qui rentrent au trésor et augmentent les sources des revenus publics; le projet de loi qui nous sera présenté pour établir les lignes principales du grand système de chemins de fer sera l'objet de notre examen le plus attentif.

» Pendant que le gouvernement de Votre Majesté crée à l'intérieur pour notre agriculture et notre industrie des moyens d'échanges rapides et faciles, il s'occupe d'étendre nos relations commerciales et d'ouvrir aux produits de notre sol et de nos arts de nouveaux débouchés; la prudence avec laquelle il doit suivre les négociations entamées par vos ordres nous répond que la production nationale conservera la protection qui lui est due.

» De tels travaux honorent la paix et en font sentir le prix. Elle est stable, parce qu'elle est féconde, et ses bienfaits garantissent sa durée. Vous avez lieu de compter qu'elle ne sera pas troublée! c'est avec satisfaction que la chambre reçoit cette assurance.

» Fidèle aux promesses qu'elle a faites, la France réclame avec persévérance l'accomplissement des promesses qu'elle a reçues; la chambre rappelle à l'Europe les droits de la nation polonaise, si hautement stipulés par les traités.

» La vigilance de votre gouvernement s'applique à préserver de toute complication extérieure la sécurité de nos possessions d'Afrique. Les vœux et la sollicitude de la chambre suivent nos braves soldats dans le cours de ces nobles travaux, dont les princes, vos fils, aiment à partager les dangers et la gloire. Nous désirons que la persévérance d'une administration habile et sage achève ce que le succès de nos armes a commencé, et que notre domination sur cette terre, désormais et pour toujours française, accroisse notre puissance comme elle honore le courage de notre armée.

» Nous examinerons avec soin les lois de finances et les divers projets de loi qui ont pour objet d'introduire dans l'administration publique d'utiles améliorations.

» Lorsque le vœu du pays nous appelle à ces paisibles travaux, pourquoi faut-il que les tentatives des factions nous ramènent à de graves et tristes pensées? Flétries par l'indignation publique, et frappées par les lois, les factions ne se sont pas soumises; nous avons vu leurs attentats, et leurs complots se sont révélés. Leurs projets insensés ne menacent pas seulement nos institutions, ils s'attaquent à la société même. On peut dédaigner leur impuissance, mais il faut surveiller leur audace. Votre gouvernement, Sire, fera son devoir, nous en avons l'assurance. Partout et constamment, il maintiendra l'autorité des lois et les fera respecter comme il les respectera lui-même. Notre loyal concours vous est assuré. Que le zèle des bons citoyens vienne en aide aux pouvoirs publics, que le pays tout entier, éclairé sur ses véritables intérêts, leur prête son appui, et, forts de notre union, nous garderons intact le dépôt que la charte nous a confié.

» Au sein de la sécurité publique, la puissante activité de la France se déploiera sans entraves, et cette liberté légale et pacifique que la nation a conquise, et dont Votre Majesté met sa gloire à lui assurer la possession, réalisera tous ses bienfaits.

» Pour atteindre ce but de nos efforts communs, vous avez, Sire, dévoué votre vie tout entière. Ce n'est pas en vain que vous avez compté sur la reconnoissance de la patrie; la chambre des députés vous en apporte le solennel témoignage. »

— La discussion a commencé aujourd'hui. (Voir à la fin du Journal.)

— Voici la liste des députés inscrits pour parler dans la discussion générale sur le projet d'adresse:

En faveur du projet. — MM. de Carné, de Lagrange, Fould, Liadières.

Contre le projet. — MM. Béchard, Berville, de Tocqueville, Lestiboudois, Dugabé, Durand (de Romorantin), duc de Valmy, Saint-Albin.

— M. de Salvandy est arrivé à Paris.

— M. Massy, gérant du *Charivari*, et

M. Lange-Lévy, imprimeur de cette feuille, ont comparu, samedi, devant la cour d'assises, pour répondre à une accusation de diffamation envers M. le procureur-général Hébert. Déclarés coupables par le jury, ils ont été condamnés, M. Massy à deux années d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende, et M. Lange-Lévy à six mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende.

— Le bateau à vapeur le *Sphynx*, arrivé d'Oran à Alger le 5, a apporté la nouvelle que toutes les tribus du cercle de Tlemecen ont fait leur soumission et obéissent au chef que l'autorité française leur a donné. Il paroît que les scheicks se sont réunis et ont décidé à l'unanimité de se placer sous la protection de la France, ce qui a été provoqué par M. le général Lamoricière, qui est arrivé aux environs de Tlemecen avec sa colonne mobile.

Abd-el-Kader, d'après ces nouvelles, se seroit réfugié chez son voisin l'empereur de Maroc.

Ces nouvelles donnent lieu d'espérer que la guerre touche à sa fin.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Journal de l'Eure*, traduit le 14 devant le tribunal de police correctionnelle, pour une prétendue contravention aux lois relatives au dépôt de la feuille, a été renvoyé de la plainte.

— La cour royale de Grenoble, sur l'appel du ministère public, a élevé les peines prononcées par le tribunal de Gap contre les auteurs des troubles de Saint-Bonnet.

Par l'arrêt de la cour, quatre individus qui avoient été condamnés à vingt jours de prison, sont condamnés à trois mois de la même peine; trois, condamnés à dix jours de prison, le sont à deux mois; quatre, condamnés à cinq jours, le sont à un mois. La cour a également changé en quinze jours et huit jours de prison la simple peine d'amende prononcée contre quelques autres individus dans la même affaire.

EXTÉRIEUR.

Dans les deux chambres des cortès de Madrid, il n'y a eu qu'une voix pour approuver la conduite du régent dans l'affaire de l'étiquette. La tentative de M. de Salvandy a échoué aux acclamations publiques; et il se seroit retiré confondu, s'il n'avoit pas l'esprit aussi bien fait qu'il paroît l'avoir. Mais fort heureusement il a su attribuer à sa considération personnelle d'écrivain et de député tout ce qu'il a pu recevoir d'égards et de politesses dans quelques maisons de la haute société. On dit même qu'il n'a pas trompé son gouvernement là-dessus, et qu'il a eu soin de lui apprendre que c'est à la personne de M. de Salvandy, et non à son caractère d'ambassadeur, qu'il a été redevable des attentions dont il a pu être l'objet.

Du reste, personne n'est ému à Madrid des suites que cette guerre d'étiquette peut avoir. Personne ne craint que cela puisse aller plus loin que le ridicule qui en restera.

On avoit dit que le pavillon tricolore seroit retiré de l'hôtel de l'ambassade de France. Il reste avec le jeune M. Louis Decazes, pour représenter on ne sait quoi.

— Le cabinet anglais s'est occupé la semaine dernière des mesures qui devront être soumises au parlement au début de la session. Parmi ces mesures, il en est, dit-on, de fort importantes.

— Le nombre des grands personnages invités à la cérémonie du baptême du prince de Galles est, dit-on, limité à quatre-vingt-cinq.

— Une société de Londres, instituée, dans un but de charité, a fait élargir, pendant l'année 1841, 2,080 prisonniers pour dettes, en payant la somme totale de 5,000 livres sterling. Ce sont surtout des petits débiteurs qui ont été rendus à la liberté, à leurs travaux et à leurs familles.

— Les événemens politiques survenus dans la république de Genève ont donné à la presse, en Suisse, un tel degré d'ac-

tivité, que les ouvriers compositeurs y manquent en ce moment.

— Le départ du roi de Prusse pour Londres est fixé au 18 de ce mois.

— Des désordres ont eu lieu dernièrement à Coïmbre (Portugal). Les étudians en sont venus aux mains avec les troupes de la garnison. Il y a eu effusion de sang : on comptoit un mort et plusieurs blessés.

— La chambre de la Caroline du Sud a adopté à une immense majorité deux résolutions contre la prétention du droit de visite que veut s'arroger l'Angleterre, et sur les refus qu'elle fait d'indemniser les citoyens de l'Union pour l'émancipation des esclaves qui seroient pris.

— Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères à Constantinople, a été destitué et remplacé par Sarim-Effendi, ci-devant ministre du commerce. Aali-Effendi, conseiller au ministère des affaires étrangères, a été nommé ambassadeur à Londres.

— Une lettre de Buenos-Ayres, du 2 novembre, annonce la mort de Lavalle, l'ennemi le plus acharné de Rosas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 17 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse.

M. Béchard a la parole contre le projet. L'orateur, en commençant son discours, félicite l'opposition d'abandonner les questions de personnes pour s'occuper des questions de principes; quant au ministère, il ne suffit pas qu'il prenne des mesures énergiques contre les factions, il est d'autres intérêts qui appellent toute sa sollicitude.

M. Béchard examine ensuite rapidement les questions extérieures. Et d'abord quel rôle avons-nous joué dans la question d'Orient? Nous avons abandonné nos alliés; nous avons perdu, au profit de l'Angleterre, l'influence que nous possédions en Syrie; les intérêts même de notre commerce et l'honneur de notre pavillon ont éprouvé de rudes atteintes. Et tout cela n'a abouti qu'à semer en Syrie l'insurrection et l'anarchie, sans que l'empire ottoman ait trouvé un remède au mal intérieur qui le dévore.

L'orateur rattache à la rentrée de la France dans le concert européen le désarmement de notre marine et l'extension du droit de visite. Il pense que le moment que nous prenons pour réduire nos armemens maritimes est bien mal choisi, puisque c'est celui où l'Angleterre ne se préoccupe que de l'accroissement de ses forces navales. Qu'on opère des réductions dans les cadres de l'armée de terre, cela se conçoit : ce qui est perdu pour l'activité augmente la réserve; mais il n'en est pas ainsi pour la marine. « On parle de motifs d'économie, dit M. Béchard. L'économie! j'y tiens autant que vous, surtout en présence d'un déficit; mais je sais aussi que dans certaines circonstances il ne faut point reculer devant les sacrifices. Cela fut toujours le système de conduite de la France. J'espère donc que le gouvernement voudra bien nous faire part des motifs qu'il a eus d'y déroger. »

L'orateur se livre ensuite à des considérations étendues sur le droit de visite que l'Angleterre veut imposer à tous les pavillons, et montre que Henri IV et Louis XIV ne voulurent jamais reconnoître ce droit à aucune puissance, et que de nos jours encore les Etats-Unis défendent énergiquement que le pavillon couvre la marchandise. Le traité pour le droit de visite est contraire aux intérêts de la France; il n'y a que l'Angleterre qui en retirera un avantage immense. Les diplomates de la restauration l'avoient parfaitement compris.

Après s'être prononcé sur les traités que le ministère vient de conclure, M. Béchard arrive à l'examen de quelques-unes de nos relations diplomatiques toutes récentes.

L'isolement systématique continue et semble s'étendre. La Russie trahit ses mauvais vouloirs. Ses traités de commerce à l'extérieur restreignent de plus en plus nos relations commerciales; en Espagne, nous ne reconnoissons ni le prétendant légitime, ni le représentant du pouvoir révolutionnaire, et notre ambassadeur a déjà passé la Bidassoa. (Rire et bruit.)

Une voix : Il est à Paris. (Agitation.)

M. BÉCHARD. Je borne là l'examen que j'avois à faire de l'adresse. J'avois annoncé, en effet, que je ne m'occuperois que de la politique extérieure. Les questions d'intérieur viendront dans la discussion des paragraphes, et je me réserve d'en dire quelques mots à la chambre.

M. de Carné défend le projet d'adresse et examine à son tour les questions de la politique extérieure. Selon lui, la politique d'isolement étoit un système imposé par la nécessité des temps. Après une révolution comme celle de juillet, il falloit se borner à examiner, à observer, à attendre, et c'est ce qu'on a fait.

L'orateur reconnoît qu'on est rentré dans le concert européen à des conditions seules possibles; mais qu'il falloit encore attendre, et qu'on auroit obtenu des conditions plus favorables.

M. de Carné déclare, en terminant, qu'il votera pour le projet d'adresse, mais en se réservant d'appuyer un amendement qui auroit pour objet de dire que la France, en rentrant dans le concert européen, entend conserver son indépendance politique.

Il ajoute que, comme M. Béchard, il ne comprendroit pas qu'après avoir fait un traité, en 1833, sur le droit de visite, la France pût donner une extension à ce droit et que le sceau que mettroit le cabinet à ce nouveau traité ne soulevât pas une énergique réprobation.

M. Berville pense qu'une bonne politique extérieure est le moyen d'avoir une bonne politique intérieure. Si donc des mesures tout ordinaires ont rencontré récemment des résistances aveugles et universelles; si l'on a vu le cabinet actuel, qui s'étoit annoncé comme devant maintenir l'ordre intérieur, ameuter contre lui la France presque entière, devenue entre ses mains plus rebelle que jamais; c'est que le pouvoir a blessé le sentiment national.

L'orateur s'occupe ensuite de l'Espagne, et déclare qu'il ne comprend rien à la conduite du gouvernement envers cette puissance. Il suppose que la cause de notre mésintelligence est réelle, sérieuse; car, dit-il, il seroit absurde, de notre temps, de jouer les alliances des peuples et les intérêts des gouvernemens, contre le vain prétexte d'être fidèle aux traditions de l'étiquette.

M. Berville trouve que dans la question d'Orient le cabinet a fait des concessions contraires aux intérêts et à la dignité de la France. Comme il ne sauroit s'associer à cette politique, il votera contre le projet.

M. de Lagrange, qui parle en faveur du projet, déclare en débutant qu'il y a en lui autant de patriotisme qu'en M. Berville; il pense cependant que le cabinet a eu raison de faire cesser l'isolement ou la paix armée, et que la France, en rentrant dans les conseils de l'Europe, n'a pas cessé d'être une grande nation.

M. Lestiboudois occupe la tribune après M. de Lagrange. S'il faut en croire le discours du trône, on n'a plus qu'à se livrer à la joie. Mais l'orateur ne partage pas cette politique, dont il examine et censure les actes, et il vote contre le projet d'adresse.

M. Fould dit quelques mots en faveur du projet, et annonce qu'il présentera encore demain à la chambre plusieurs observations.

La séance est levée à cinq heures et demie.

LE CHANT DU CYGNE DE M. LE COMTE DE MARCELLUS.

Dieu : (Trinus et Unus), *ode en trois strophes qui n'en font qu'une, en trois fois dix vers, qui ne font qu'un vers, savoir :* Unité, triple essence (1).

Le Père (*toute-puissance.*)

A tes pieds, monarque du monde,
Toute grandeur s'évanouit.
Tu calmes l'orage qui gronde :
L'océan te voit et s'enfuit.
Quand sur nous ton ire étincelle,
Les rois, les peuples devant elle
Tombent, foudroyés par la peur.
Mais, si tu daignes faire entendre
La douce voix d'un père tendre,
Ton amour fait fondre le cœur.

Le Fils (*toute-sagesse*) : Omnia per ipsum facta sunt.

Qu'il est grand, ce Dieu dont la terre
N'est rien que le marche-pié !
Quand il fait bruire son tonnerre,
Le ciel se replie effrayé.

(1) L'auteur a emprunté en quelque chose le langage des anciens poètes, qui lui a paru plus majestueux et plus naïf que le style actuel envahi par le roman-

En haut, ici-bas il étale
L'iris, la perle orientale
Aux yeux éblouis des humains.
Sa gloire brille en toute chose.
L'homme, le coursier, l'or, la rose (1)
Sont les chefs-d'œuvre de ses mains.

Le Saint-Esprit (tout amour.)

Aimons sa douce Providence
Et son ineffable beauté.
Adorons de sa triple essence
L'incompréhensible unité.
Un jour, marchant sur les étoiles,
Nous le contemplerons sans voiles
Dans les hauteurs du firmament.
Passée à chanter ses louanges
Au milieu des saints et des anges,
L'éternité n'est qu'un moment.

Le comte de Marcellus.

tisme. Cette petite ode pourroit ainsi être présentée comme l'ouvrage (jusqu'ici inédit) de Sarrazin, de Racan, de Malherbe, etc.

(*Note de M. de Marcellus.*)

(1) Les merveilles des *Trois Règnes.* (*Note de M. de Marcellus.*)

ERRATUM.

Page 104, col. 1, ligne 5, *au lieu* de Mission, *lisez* : Misère.

Cette faute typographique rendoit la phrase inintelligible.

Le Gérant, Adrien Le Clere

BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 85 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3360 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 748 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 60 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 660 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1 et 15 de chaque mois.

N° 3544.

JEUDI 20 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire abrégée de la Philosophie, à l'usage des élèves des séminaires et des colléges, par Mgr J.-B. Bouvier, évêque du Mans. — 2 vol. in-8°.

(Premier article.)

Nous n'avons pas besoin d'énumérer les services rendus par M. l'évêque du Mans aux études théologiques et philosophiques : le clergé connoît ses *Institutiones theologicæ*, ses *Institutiones philosophicæ*, etc. Comme supplément de son cours élémentaire de philosophie, il publie aujourd'hui, en 2 vol. in-8°, l'*Histoire abrégée* de cette science.

Précisons, d'abord, la relation qui existe entre les deux ouvrages.

Dans le cours élémentaire, le prélat, après avoir posé les règles qui dirigent les opérations de l'ame dans la recherche et la manifestation de la vérité, borne son point de vue à cette partie qui tend à rendre les hommes sages, et qui seule, à proprement parler, mérite le nom de philosophie. Dieu, ses attributs et ses perfections ; l'ame, ses facultés et sa destination ; la distinction du bien et du mal ; la loi naturelle et ses caractères ; la vie future avec ses récompenses et ses châtimens ; les devoirs de l'homme envers Dieu, envers les autres hommes et envers soi-même, tels sont les objets principaux qui l'ont spécialement occupé : sur ces points repose essentiellement l'ordre moral tout entier. Une philosophie qui ne les comprendroit pas, ou qui ne les présenteroit que d'une manière vague, ou sous la forme du doute, seroit par là même fausse et dangereuse ; elle ne pourroit contribuer à rendre les hommes sages : dès-lors, elle porteroit à tort le nom de philosophie.

C'est sous le rapport de ces mêmes vérités que le prélat trace l'*Histoire abrégée*, qu'il destine aux élèves des séminaires et des colléges. Son intention n'a point été de comparer les uns aux autres les divers systèmes de philosophie ; travail qui l'eût, dit-il, entraîné trop loin. Il a seulement voulu énoncer les faits, et exposer en substance ce qu'a été la philosophie depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours, afin que les jeunes gens pussent s'en former une idée exacte. Son plan, conçu dès 1824, est enfin réalisé, en 1842, après dix-huit années de méditations et de recherches.

M. l'évêque du Mans s'associe volontiers au bien qu'on a dit des *Précis* publiés, en Belgique, par M. de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, et, en France, par MM. de Salinis et de Scorbiac : mais, ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne rentrant dans le plan qu'il s'étoit tracé, le prélat n'a point hésité à publier à son tour, sur l'histoire de la philosophie, un livre élémentaire qui devienne l'auxiliaire de l'enseignement oral des professeurs, et qui supplée à l'insuffisance des rédactions faites par les élèves.

Dans sa *Préface*, Mgr Bouvier montre combien la connoissance

précise des sciences philosophiques, de leur origine, de leurs progrès, de leur décadence, de leurs variations infinies, élève l'ame et l'agrandit.

« Plusieurs, dit-il, seront étonnés des nombreuses contradictions qui se sont succédé les unes aux autres. Peut-être seront-ils tentés de conclure que le moins déraisonnable de tous les systèmes, malgré son absurdité, est le doute universel.

» Au milieu des aberrations de l'esprit humain, certaines vérités cependant n'ont jamais pu être entièrement effacées : elles ont surnagé dans tous les naufrages intellectuels, et, traversant les abîmes, elles sont venues jusqu'à nous, comme un dépôt précieux. Leur certitude, d'ailleurs, nous est garantie par un enseignement supérieur à l'intelligence humaine, et infaillible. Nous pouvons donc nous appuyer sur elles, comme sur une base inébranlable. Voilà ce qui ressortira, nous l'espérons, de l'ensemble de notre travail.

» Ce coup-d'œil, jeté rapidement sur les efforts de tant d'hommes distingués par leurs talens et leurs laborieuses recherches, inspirera aux jeunes gens une juste défiance d'eux-mêmes : il leur fera sentir la nécessité d'une autorité tutélaire, à laquelle ils puissent s'abandonner sans crainte. »

L'importance de cette considération est telle, que le prélat ne se lasse point d'y revenir.

« Lorsque nous embrassons d'un coup-d'œil, les égaremens de tant de génies supérieurs, notre orgueil est confondu. Pourrions-nous avoir la présomption de nous croire plus habiles ou plus infaillibles qu'eux? Qu'est-ce donc que la raison abandonnée à elle-même, si elle n'a pu conduire ceux qui l'ont possédée à un si haut degré, qu'à des contradictions sans fin et à d'incroyables absurdités?.. En voyant l'impuissance de la raison et ses tristes écarts, nous sentons le besoin d'une autorité qui nous garantisse de toute erreur : nous l'appelons de nos vœux; nous la recherchons, afin de nous y attacher avec confiance. »

Se plaçant à l'époque de la création, M. l'évêque du Mans descend, degré par degré, l'échelle des temps. Il expose tour à tour l'état de la philosophie :

1° Chez les Hébreux, depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ ;

2° Chez les nations orientales (Chaldéens, Perses, Phéniciens, Egyptiens, Indiens, Chinois, Celtes) avant les Grecs ;

3° Chez les Grecs ;

4° Chez les Romains ;

5° Chez les Chrétiens, depuis Jésus-Christ jusqu'à la chute des lettres ;

6° Chez les Arabes, depuis leur origine jusqu'à nos jours.

7° Chez les Chrétiens au moyen âge (philosophie scolastique);

8° Chez les Chrétiens, depuis la renaissance des lettres jusqu'au XVIIe siècle ;

9° Au XVIIIe siècle ;

10° Au commencement du XIXe.

Chacune de ces dix périodes forme la matière d'un livre.

L'auteur procède d'une manière simple et claire, donnant d'abord une notion biographique sur le philosophe dont il s'occupe, la faisant suivre du précis des opinions, et terminant par l'indication des ouvrages que le lecteur peut consulter avec fruit pour compléter ses idées sur le système qui vient d'être exposé : de telle sorte que l'ouvrage de M. l'évêque du Mans se recommande sous un triple rapport, biographique, philosophique et bibliographique. On admet, sans qu'il soit nécessaire de le dire, que le prélat

utilisé, pour son travail, les documens les plus nouveaux : on s'en convaincra, du reste, en parcourant le chapitre où il traite de la philosophie des Indiens.

Nous ne saurions entrer dans les détails; et même, en nous bornant aux principaux d'entre les philosophes, dont l'ouvrage offre la vaste nomenclature, il nous seroit impossible de présenter des appréciations individuelles.

Cependant, nous consignerons ici la remarque de Mgr Bouvier sur Platon :

« Les Pères de l'Eglise, surtout les Pères grecs, notamment saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, l'ont loué sous plusieurs rapports, tout en le blâmant sous d'autres. Ces auteurs prétendent en même temps que ni Platon, ni les autres philosophes grecs n'ont inventé ce qu'ils disent de juste touchant les vérités morales et religieuses, mais qu'ils l'ont puisé dans les Livres hébreux, par leurs rapports médiats ou immédiats avec les Juifs, dispersés de tous côtés depuis la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, 588 ans avant Jésus-Christ, et dans les traditions des peuples orientaux qu'ils alloient visiter. »

Nous venons de nommer les Pères de l'Eglise.

Mgr Bouvier fait observer que, de tous les Pères latins, saint Augustin est celui qui a le plus écrit sur la philosophie : néanmoins l'appréciation du grand évêque d'Hippone, considéré comme philosophe, ne dépasse guère les étroites limites de la page 299 (t. I), et le lecteur se trouve privé d'un exposé de doctrines qu'il étoit, ce semble, opportun de formuler; car, si l'histoire de la philosophie en dehors de la vraie religion n'est guère que celle des aberrations de l'esprit humain, c'est une raison de plus pour traiter avec développement l'histoire de la philosophie catholique, afin de bien faire ressortir le contraste.

On voudroit aussi voir dessinées à plus grands traits les figures si imposantes de saint Anselme, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, etc.; et nous croyons que le texte du tome Ier, qui ne comporte que 400 pages, seroit utilement étendu à 600 comme le texte du tome II, si cette addition étoit consacrée à l'exposition des doctrines philosophiques de ces admirables docteurs.

M. l'évêque du Mans a traité la philosophie scolastique, dans son ensemble, avec sévérité, tout en déclarant qu'elle produisit des œuvres très-remarquables (t. I, pag. 395). Nous citerons cette réflexion qui adoucit sa critique :

« La philosophie, dont nous venons de tracer les principaux caractères, toute pointilleuse, niaise et absurde qu'elle étoit trop souvent, en tant que science, n'atteignoit pas les grandes maximes de l'ordre moral, tandis que la philosophie incrédule, telle qu'elle a été chez les Grecs, chez les Romains, chez les Arabes, et plus tard chez les Chrétiens, a ruiné, par les fondemens, la religion, les vertus et la société. »

Le prélat réfute Brucker, qui semble accuser les Jésuites d'avoir, plus que les autres ordres religieux, perpétué les abus de l'école :

« Ce reproche, dit-il (t. II, p. 35), nous paroît mal fondé. Si les nombreux auteurs de cet ordre fameux ont traité des questions inutiles, ils ne l'ont pas fait proportionnellement plus que les autres : ils participoient à l'usage commun, mais ils ne furent pas les derniers à s'en affranchir. Tout le monde sait combien il y en avoit parmi eux qui étoient solidement instruits. »

A l'occasion du reproche de

Brucker, nous ferons observer qu'il falloit bien que les défenseurs de la vérité suivissent l'erreur sur le terrain où elle se plaçoit, afin d'y lutter avec elle et de la terrasser. Que s'il lui plaisoit de soulever ces questions oiseuses dont on parle, il y avoit nécessité de les examiner après elle.

Le tome II, qui embrasse les temps modernes, est celui qu'on lira avec un intérêt plus vif; c'est aussi celui que le prélat s'est attaché à rendre plus complet. Nous ne saurions manquer d'y revenir dans un second article.

Ce volume est terminé par un Précis de la philosophie catholique, telle qu'on l'enseigne dans les séminaires, écoles, dit M. l'évêque du Mans, qui sont peu connues et mal jugées. Le prélat a cru, avec raison, devoir opposer ce Précis aux innombrables systèmes qu'il vient de montrer se heurtant en tout sens, se poussant et se renversant avec autant de confusion que les vagues de la mer, qui se brisent les unes contre les autres. En voici la conclusion :

« Les philosophes, qui n'ont voulu avoir pour guide que leur raison, ont soulevé un grand nombre de questions fort importantes, et n'ont pu en résoudre aucune d'une manière satisfaisante. Après tant d'années d'expérience, tant d'écoles, de travaux et d'écrits, ils ne sont pas plus avancés qu'ils ne l'étoient il y a trois mille ans. Ils ne s'accordent ni sur Dieu, ni sur le monde et sa nature, ni sur la formation de l'homme et ses destinées, ni sur l'origine du mal qui le flétrit et le tourmente, ni sur la société et ses conditions, ni sur les règles du vice et de la vertu, ni, en un mot, sur aucun des points qui constituent essentiellement l'e-

» Nous, au contraire, dans nos pri pes catholiques, ne laissons aucun ces graves questions indécise : tout expliqué, coordonné, enchaîné, nulle variation, de manière à prése un tout complet auquel rien ne man Nos doctrines religieuses ne sont q développement de ces points capita elles offrent, dans leur ensemble, pect d'un arbre magnifique dont les b ches vont toujours en s'élargissant, qu'aucune, même des plus petites, séparée du tronc. Ces branches, ad blement liées les unes aux autres, cendent jusqu'aux racines d'où elle rent leur vie commune. De même, e montant des dernières conclusions tholiques à leurs prémisses, puis principes supérieurs, on arrive par chaîne non interrompue, jusqu'aux tés premières invariables sur lesqu repose l'édifice entier, comme sur base inébranlable. Rien ne peut être satisfaisant pour l'esprit et pour le c en même temps. Aussi demeurons- dans un calme parfait, au milieu des tations intellectuelles dont nous so entourés. »

C'est en ces termes que M. l'é que du Mans résume le nouvel o vrage, fruit de ses veilles lab rieuses.

Nous recueillerons, dans un p chain article, les jugemens qu prélat a portés, avec un sens f fait, sur plusieurs philosophes c temporains.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUE

ROME. — La solennité de l'É phanie a été célébrée avec grande pompe dans la chapelle S tine du Vatican. Sa Sainteté, re tue de ses habits pontificaux, assisté à la messe qu'a chanté cardinal Del Drago. Après l'Év gile, le P. Patscheider, procure général de l'ordre des serviteur Marie, a prononcé un éloquent cours sur la fête.

— Le Saint-Père a admis les car- naux Mai et Orioli parmi les embres de la congrégation de Index.

— Un service solennel a été cé- bre à l'intention du vénérable rdinal Della Porta-Rodiani, dans séminaire Romain. Le profes- ur de rhétorique et de langue ecque de ce séminaire, M. Baptiste stellani, dont l'éloquence cicéro- nne est connue de tous, a pro- ncé en latin l'éloge funèbre du rdinal.

On se rappelle à Rome que ce di- e prince de l'Eglise, par une Ins- ction spéciale, avoit puissam- nt encouragé l'éducation et l'en- nement des pauvres, en pressant pères de famille et chefs d'ate- s d'envoyer leurs enfans et leurs rentis aux classes du soir établies r les jeunes artisans.

Né à Rome, le 5 septembre 1773, cardinal Della Porta-Rodiani nna dès ses premières années des euves non équivoques de la haute iété, de l'équité, de la pureté xemplaire de mœurs qui, jusqu'à a fin de sa vie, l'ont rendu l'objet e l'estime publique. Elevé au col- ge Romain et au séminaire de rascati, il fut nommé très-jeune hanoine de la basilique de Saint- aurent *in Damaso*, puis chanoine e la basilique du Vatican. Il fut ccessivement diacre de la chapelle ntificale, l'un des prélats domes- ques, lieutenant-civil dans le tri- nal du vicariat. Sous le pontificat e Pie VII, il fut inscrit parmi les vêques assistans au trône ponti- cal, nommé archevêque de Damas, t enfin patriarche de Constanti- ople.

Sa Sainteté Grégoire XVI le fit uditeur général. Réservé *in petto* ans le consistoire du 25 juin 1834, t publié dans celui du 6 avril 1835, il fut revêtu de la pourpre ro- maine, et enfin chargé des fonc- tions de vicaire et juge ordinaire de Rome.

L'innocence de ses mœurs étoit telle, qu'il n'avoit pas même l'idée de certains crimes dont ses fonc- tions le rendoient juge. Sa tendresse pour ses parens, son admirable con- corde avec ses frères, l'avoient ren- du un exemple pour ceux qui vivent dans une même famille.

Il conserva l'usage de ses facultés jusqu'au dernier moment de sa vie. Il demanda et reçut avec empresse- ment les secours de la religion.

PARIS. — Nous croyons devoir publier deux lettres écrites, par l'ordre de M. l'évêque de Montau- ban et de M. l'évêque de Saint- Flour, au rédacteur de l'*Orléanais*, à l'occasion de la *Biographie du Clergé contemporain*. Voici d'abord la lettre de M. le vicaire-général de Montau- ban :

« Montauban, le 18 décembre 1841.

» Monsieur,

» Dans un article inséré dans votre journal du 12 décembre, n° 99, où vous parlez de la *Biographie du Clergé contem- porain*, vous citez M. l'évêque de Montau- ban comme ayant approuvé cet ouvrage. Notre vénérable prélat me charge de vous écrire qu'il n'a donné aucune approba- tion directe ni indirecte à cette entre- prise, et ne comprend pas comment son nom a pu se trouver sous la plume de l'auteur, parmi les noms de ceux qui lui auroient donné quelque encouragement.

» Veuillez, monsieur le rédacteur, in- sérer cette réclamation dans votre pro- chain numéro, et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» P. GUYARD, Vicaire-général de Montauban. »

Voici maintenant la lettre de M. le secrétaire de l'évêché de Saint-Flour :

« Saint-Flour, le 24 décembre 1841.

» Monsieur le rédacteur,

» Dans l'un des derniers numéros de

votre estimable journal, vous avez signalé à l'indignation des honnêtes gens les pamphlets scandaleux publiés, depuis quelque temps, sous le titre de *Biographie du clergé contemporain*, par un *Solitaire*, et dont l'auteur ose se glorifier de l'approbation de plusieurs évêques, et nommément de Mgr l'évêque de Saint-Flour.

» Or, en ce qui concerne la prétendue approbation de Mgr de Saint-Flour, le *Solitaire* n'est pas seulement un calomniateur; il mérite, de plus, ou lui ou ses correspondans, d'être dénoncé comme faussaire. En voici la preuve : Monseigneur, se trouvant à Paris, au mois d'octobre, reçut la visite de l'auteur de la *Biographie*, qui lui demanda une notice sur sa vie. Sur le refus formel du prélat, et l'improbation donnée par lui à quelques-unes des biographies publiées par le *Solitaire*, celui ci, comme étonné, lui montra une lettre datée de l'évêché de Saint-Flour, écrite et signée par Monseigneur lui-même, et contenant l'éloge de cette publication, et nommément des biographies de M. l'abbé de Genoude et de M. l'abbé de Ravignan. Quoique l'écriture fût assez bien contrefaite, la fausseté de la lettre étoit évidente, car Mgr n'avoit jamais lu ces biographies. Aussi enjoignit-il à l'auteur de se retirer, lui annonçant que, s'il faisoit usage de cette fausse lettre, il sauroit démasquer son imposture.

» Voilà, Monsieur, ce que Monseigneur nous a raconté, à ce sujet, à son retour de Paris. Sa Grandeur me charge, aujourd'hui, de vous le faire connoître, et de vous remercier, en même temps, de lui avoir envoyé le numéro de votre Journal, dans lequel vous signalez l'œuvre de ténèbres qui vient, en ce moment, augmenter le nombre des perversités littéraires de l'époque.

» Veuillez, Monsieur, insérer ma lettre dans votre prochain numéro, et agréez l'hommage des sentimens respectueux avec lesquels je suis, etc.

» BOUANGE, Chanoine honoraire, secrétaire-général de l'évêché de Saint-Flour. »

Il résulte de ces lettres que approbations attribuées aux d[e] prélats n'émanoient pas d'eux, que celui à qui elles ont été adr[es]sées, et qui s'en est ensuite prév[alu] dans l'intérêt d'une publication [que] nous n'avons plus à juger, a ét[é] dupe d'une indigne mystificati[on]. Nous déplorons qu'en lui fais[ant] croire que son travail avoit reçu [la] sanction de deux évêques, on l'ait [en]couragé à le continuer.

— M. l'évêque d'Alger a qui[tté] Paris pour aller s'embarquer [à] Marseille. Le prélat a nommé c[ha]noines honoraires de sa cathédr[ale] M. l'abbé De Lage, chanoine th[éo]logal de Tulle, son ancien cond[is]ciple au collége Stanislas, à l'Éc[ole] de Droit et au séminaire Saint-S[ul]pice, et M. l'abbé Gratry, direct[eur] du collége Stanislas, que Mgr D[u]puch habitoit pendant son der[nier] séjour à Paris.

— M. l'évêque du Mans a ég[ale]ment quitté Paris, pour retour[ner] dans son diocèse, et M. l'arche[vê]que de Bordeaux part aujourd'h[ui].

Diocèse d'Evreux. — Thierceri[lle], aux environs de Gisors, étoit p[rivé] d'église depuis quarante ans. [La] piété de M. le baron de Montreu[il] vient de consoler les habitans, p[ar] la construction d'une belle chapel[le] gothique, élevée à l'extrémité [de] son parc, sur les dessins d'un habi[le] architecte, M. Desplans. Ce jo[li] monument peut contenir au moi[ns] cinq cents fidèles. M. de Montreu[il] y a placé la copie, unique en Franc[e], du tableau du Dominicain Fra Ba[r]tholomeo, connu sous le nom d[e] Vierge de la Miséricorde. Cette co[pie], due au pinceau de M. Santar[el]lachi, Lucquois, rivalise de beaut[é] avec l'original, qui se trouve dan[s] l'église de Saint-Romain, à Luc[ques]. Sa Sainteté, afin de récom[penser] le zèle de M. le baron d[e] Montreuil, a daigné gratifier la cha[pelle]

elle de Thiercevillle du corps de sainte Jovine, vierge et martyre. Tout récemment, M. l'évêque d'Evreux est allé reconnoître ces reliques, en célébrer la translation, et bénir le sanctuaire destiné à les recevoir.

Diocèse d'Orléans. — Mgr Morlot vient de donner un *Supplément au Bréviaire*. On remarque dans l'office de Saint-Aignan un répons composé par le roi Robert, en l'honneur des reliques de l'illustre patron de la ville et du diocèse d'Orléans, et en mémoire des miracles opérés par son intercession. On remarque, en outre, à la fin de la légende de saint François-Xavier, le 3 décembre, une mention de l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, établie à Lyon en 1822, sous le patronage du grand apôtre des Indes, et qui porte des fruits si consolans dans le monde entier.

Diocèse de Poitiers. — Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, né à Pichauzet, diocèse de Saint-Flour, le 11 juin 1759, sacré évêque de Poitiers le 28 octobre 1819, est mort dans sa ville épiscopale le 14 janvier 1842. Le 15, le chapitre a nommé vicaires-généraux capitulaires, MM. De Rochemonteix, Samoyault, Meschain et Jeanner, qui ont aussitôt annoncé au diocèse la perte cruelle qu'il venoit de faire.

« Elle sera long-temps en bénédiction parmi nous, dit leur Mandement, la mémoire de ce sage pontife qui, dans ce siècle d'agitation et de mouvement, nous a fait jouir pendant vingt-deux années du gouvernement le plus doux et le plus paternel; qui, les yeux toujours fixés sur le divin modèle, joignoit au zèle dont il étoit animé cette douceur et cette bonté qui le font fructifier dans les cœurs; qui, ne respirant que pour le salut de son peuple et la gloire de la maison de Dieu, ne poursuivoit cependant cette noble tâche que par les voies de la paix et de la conciliation. Car tel fut, N. T.-C. F., le caractère distinctif du chef vénéré que nous pleurons tous; désir sincère et profond de procurer la sanctification des ames, mais désir toujours accompagné de la prudence et de la modération. C'est par là que, sous son administration pacifique, le bien s'est opéré doucement et sans violence; c'est par là qu'il se concilioit les suffrages des opinions les plus opposées, qu'il rendoit facile l'obéissance qu'on lui devoit. Non, N. T.-C. F., il ne s'effacera pas facilement le souvenir de ce saint prélat. Il se conservera long-temps dans toutes les paroisses de ce vaste diocèse qu'il visitoit avec tant d'assiduité, où l'on ne pouvoit se lasser d'admirer cette activité prodigieuse, qui, malgré son grand âge, lui faisoit braver les difficultés des chemins et des saisons, pour chercher les portions les plus éloignées de son troupeau et leur verser les dons de l'Esprit saint. On n'oubliera pas cet air si calme, si digne et si vénérable, qui rendoit ses prêtres justement fiers de l'avoir pour chef. Nous surtout, ses ouvriers et ses coopérateurs, nous n'oublierons pas l'édification qu'il nous donnoit, et ces exemples de régularité que la simplicité de ses manières rendoit si puissans: non! nous ne l'oublierons point, et son souvenir, toujours vivant dans nos cœurs, sera pour nous la plus éloquente des leçons. »

Le Mandement, parlant de la mort de Mgr de Bouillé, dit qu'il a été, dans ses derniers instans, un modèle de courage, de patience, de résignation chrétienne, et que de ferventes prières sortoient de ses lèvres mourantes pour les intérêts de son Eglise, pour les coopérateurs de son ministère, pour ses prêtres qu'il avoit presque tous consacrés, pour tous les fidèles confiés à ses soins, et pour la continuation des bonnes œuvres qui s'étoient multipliées sous son épiscopat.

Les funérailles de Mgr de Bouillé ont lieu le jeudi 20 janvier.

L'Eglise de saint Hilaire, qui implore la miséricorde divine pour l'évêque qu'elle a perdu, demande en même temps à Dieu un pasteur qui la gouverne fidèlement, et qui soit digne de ses illustres prédécesseurs.

ANGLETERRE. — Une nouvelle église catholique a été bénite et ouverte au public, à Deal, le 7 de ce mois.

— Dernièrement, Mgr Walsh a confirmé, à Shrewsbury (district de Birmingham), 47 personnes, dont 27 étoient nouvellement converties.

IRLANDE. — Non-seulement l'Irlande s'impose de généreux sacrifices pour soutenir son culte, la dignité de son clergé et la cause de l'Eglise; mais l'œuvre de la Propagation de la Foi fait, dans ce pays, des progrès qui montrent l'esprit religieux de sa population. En décembre, les recettes de l'œuvre, à Dublin, se sont élevées à 18,500 fr., et, pendant l'année 1841, à 200,000 francs.

— Il vient d'être établi, à Jougbal, un collége spécialement destiné à élever les jeunes ecclésiastiques qui veulent se consacrer aux missions. Les bases sont à peu près les mêmes que celles de notre séminaire des Missions-Etrangères, avec cette différence toutefois que les prêtres qui sortiront de cette maison devront plus particulièrement évangéliser l'Angleterre, l'Ecosse et les colonies anglaises. Le fondateur est M. l'abbé Faby, qui a été longtemps le collaborateur du P. Mathew, l'apôtre de la tempérance. Ce collége, placé sous le haut patronage des évêques d'Irlande, compte déjà 40 élèves.

CORFOU. — Le prosélytisme d[e] l'Eglise anglicane a provoqué d[e]puis long-temps de nombreux m[é]contentemens parmi les Grecs d[es] îles Ioniennes.

Il y a trois mois, un prêtre angl[i]can publia, sous les auspices d[u] lord-commissaire suprême, u[ne] brochure, dans laquelle il se livr[oit] à toute espèce d'attaques cont[re] saint Spiridion, patron de l'île [de] Corfou. Les Grecs en furent viv[e]ment émus, et ils sembloient n'a[t]tendre qu'une occasion favorab[le] pour montrer combien ils étoie[nt] sensibles à cette insulte.

Vint le 24 décembre, anniversai[re] de la fête de saint Spiridion. L[e] peuple vit avec mécontenteme[nt] que les soldats anglais ne faisoie[nt] plus, comme d'habitude, la ha[ie] dans les rues que devoit travers[er] la procession en l'honneur du sai[nt]. Pendant que la procession étoit e[n] marche, des soldats anglais, a[u] nombre desquels on remarquoi[t] quelques officiers, donnèrent de[s] signes de mépris peu équivoques.

Un missionnaire biblique américain, du nom de Brewer, ajouta à l'irritation, en distribuant un petit livre qui contenoit les principes du protestantisme, et en s'écriant : « Il ne faut pas croire aux idoles ni aux momies; il ne faut croire qu'à Dieu seul. » Aussitôt la foule se jeta sur cet audacieux, le chassa de l'église, et pénétra dans sa demeure, où tout fut lacéré et brisé. Il fut assez heureux pour se réfugier chez un de ses amis, où l'autorité anglaise le fit arrêter : il a été ensuite secrètement dirigé sur Athènes.

Une mêlée générale, dans laquelle les Anglais eurent le dessous, s'engagea à l'instant. La garnison anglaise se vit contrainte de se retirer, avec le gouverneur, dans la forteresse. Elle a eu dans cette

faire 10 morts et environ 50 bles-
sés.

Il paroît que le lord-commissaire
de nombreux faits à sa charge.
Partout on prépare des pétitions à
la reine Victoria pour demander
un changement.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Par le résultat de l'ambassade de M. de
Pagés dy, il est facile de voir que M. Thiers
n'est plus ministre des affaires étrangères,
et que ce n'étoit pas de lui qu'il
avoit reçu ses instructions. En effet, s'il
eût été l'envoyé de M. Thiers, celui-ci ne
nous auroit pas attiré cette grande affaire
d'étiquette, qui va si mal à un gouvernement
bourgeois comme le nôtre. Il
lui eût dit tout simplement à son ambassadeur :
Souvenez-vous que les rois règnent
et ne gouvernent pas, et que la
personne qui gouverne en Espagne est le
régent Espartero. S'il s'agissoit de faire
souhaiter une bonne fête à Isabelle II, en
lui envoyant un bouquet ou un collier de
perles, ce seroit à elle qu'on vous adresseroit.
Mais il s'agit d'affaires politiques
qui demandent à être traitées d'Etat à
Etat; et en conséquence, cela ne regarde
nullement les rois ni les reines constitutionnelles,
qui ne gouvernent pas.

Voilà ce que M. Thiers n'auroit pas
manqué de dire à son envoyé. M. Guizot
s'est conduit d'après une autre préoccupation,
qui est son malheureux *parce que*.
Ce *parce que* lui a fait oublier que c'est
Espartero qui gouverne en Espagne; et
que pour faire régler une affaire d'étiquette,
ce n'étoit point un ambassadeur,
mais un maître des cérémonies, qu'il
falloit envoyer à Madrid.

On voit bien que nous en sommes aux
grandes conquêtes de la civilisation, et
que notre âge est celui de la perfectibilité.
Dans les temps d'ignorance, sous
l'affreux régime du pouvoir absolu, la
justice faisoit venir un malheureux devant
elle, et lui disoit avec une horrible
cruauté : *Maître un tel, la cour vous
blâme.* C'étoit indigne, c'étoit intolérable.
c'étoit d'un despotisme révoltant.

Aujourd'hui, on ne dit plus à un
homme : *la cour vous blâme;* ce qui seroit
de la dernière impolitesse. On se
contente de lui dire : Mon ami, la cour
vous condamne à tant de mois de prison
et à tant de mille francs d'amende, non
compris le décime de guerre que vous
aurez la bonté d'y joindre à raison de dix
pour cent.

Cela est quelquefois rude, si vous voulez;
mais du moins ce vilain mot de
blâme est supprimé en l'honneur du progrès
des lumières et de la victoire remportée
sur le despotisme par les libertés
publiques. Allez, enfans de la patrie,
vous n'avez plus votre cheval borgne, et
vous pouvez vous vanter d'avoir fait un
beau marché.

PARIS, 19 JANVIER.

La chambre des pairs a condamné hier
le gérant du *Siècle* à un mois de prison et
10,000 fr. d'amende. (Voir à la fin du
journal.)

— La chambre des députés a clos hier
la discussion générale de l'adresse. Elle
s'est occupée aujourd'hui du 1er paragraphe,
relatif aux affaires d'Orient.

— Les députés de seize départemens,
au nombre de cent vingt-huit environ,
intéressés au chemin de fer projeté de
Paris sur Nantes et de Paris sur Bordeaux,
se sont réunis aujourd'hui dans un des
bureaux de la chambre.

— Le projet de loi relatif à la réforme
des prisons, présenté à la chambre à la
dernière session, et sur lequel M. de Tocqueville
a fait un rapport au nom de la
commission chargée de l'examiner, va,
dit-on, être repris.

— M. Larreguy est nommé préfet de
la Nièvre, en remplacement de M. Bégé.
M. Galzain, sous-préfet de Saumur, remplace
M. Larreguy dans la préfecture de
la Charente.

— Une ordonnance du 16 janvier
nomme substitut du procureur-général
près la cour royale de Paris, M. de Gé-

rendu; en remplacement de M. E. Persil, décédé.

— La société des gens de lettres a fait présenter aux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, un mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique.

— Le gérant et l'imprimeur du *Charivari* se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises. rendu le 15 de ce mois.

— Divers ouvriers fondeurs en cuivre étoient traduits samedi devant la 7e chambre correctionnelle, sous la prévention d'avoir formé une coalition ayant pour objet de faire diminuer la durée du travail journalier. Le tribunal a condamné Michel à huit mois de prison, Duplat à trois mois, Pignot et Vigneron à deux mois, Carpentier, Nebel et Laquais à un mois, Tombe à quinze jours, Cuny et Lacroix à dix jours, enfin, Fayet, Neuville, Profit, Barrat et Chodron à cinq jours de prison.

— On a commencé hier en police correctionnelle les débats relatifs à l'affaire de l'ex-notaire Lehon.

— De nouvelles dépêches du gouverneur-général Bugeaud et des rapports des généraux et des officiers-supérieurs sous ses ordres, continuent à présenter l'état de notre colonie comme très-satisfaisant, et la fin de la guerre comme prochaine.

— Le *Constitutionnel* annonce, d'après des correspondances du 11, que le général de Rumigny doit rester en Afrique avec un commandement important. Selon les *Débats*, ce général seroit placé à la tête des troupes de la division d'Alger, et le général Baraguay-d'Hilliers rentreroit en France.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une ordonnance du 14 janvier nomme maire et adjoints de la ville de Toulouse : maire, M. Bories; adjoints, MM. Fournier, Laffont fils, Recoul et Lafont (Louis).

— Tout n'est pas fini entre le conseil municipal de Toulouse et M. Ma[urice] Duval, commissaire extraordinaire [du] gouvernement. A la suite de la séanc[e du] 8 janvier, le tiers du conseil a adress[é au] préfet provisoire une requête pour [qu'il] veuille autoriser la convocation extr[aor]dinaire du conseil municipal, à l'eff[et de] délibérer sur une proposition « qui a [pour] but, disent les requérans, de voter [des] remercîmens à l'ancienne administra[tion] provisoire, Arzac, Roaldès et Gasc, e[n re]connoissance des services qu'elle a re[ndus] lors des troubles survenus dans le [mois] de juillet dernier. » Il est plus que [pro]bable que M. Maurice Duval refusera l['au]torisation demandée.

— M. le maire de Lalanne-Arqué (G[ers]) vient d'être suspendu de ses fonctio[ns] pour s'être opposé à ce que le rece[nse]ment fût fait dans sa commune.

— Le nommé Louis Deschamps, [dé]claré, par la cour d'assises des Bouc[hes]-du-Rhône, coupable de complot a[yant] pour but le renversement du gouver[ne]ment et le massacre et le pillage dans [une] ou plusieurs communes, a été condam[né] à la peine de la déportation.

EXTERIEUR.

Le conseil de guerre de Madrid [a] condamné le duc de San Carlos à la p[ri]vation de son grade de brigadier-génér[al] pour avoir participé à la révolte du m[ois] d'octobre : il est contumace. Le rége[nt] n'a point approuvé cette sentence, et [a] autorisé le duc à se présenter, s'il le veu[t], pour se faire juger contradictoirement.

— Un journal espagnol croit pouv[oir] annoncer que la retraite de M. de S[al]vandy ne donnera pas lieu à une déc[la]ration de guerre de la part de l'Espagn[e]. C'est très-gracieux. Toutefois on a c[rié] dans une assemblée électorale de la Bi[s]caye : *Meurent les partisans de la Fran[ce]*. Mais cela est sans conséquence, comm[e] les combats qui finissent *faute de comba[t]tans*. Dieu merci, l'enthousiasme pour [la] France est une maladie dont on ne meu[rt] ni en Espagne ni ailleurs.

— La 2e chambre des états-génér[aux]

Hollande est convoquée pour le 9 février.

— Plusieurs journaux annoncent que tre vaisseaux de ligne anglais ont jeté cre dans la baie de Gibraltar, et que but est de surveiller les mouvemens ne escadre française qui croise dans environs.

— D'après le *Globe* de Londres, bien des circonstances défavorables aient subir aux ressources de l'Angleterre certaine dépréciation, le revenu du mestre qui vient de finir présente une élioration de 414.368 liv. sterl., proant d'une augmentation de droits çus sur le sucre et le thé. Les taxes sentent un accroissement de 123,000 sterl., résultans des 40 pour 100 additionnels sur les contributions en 1839. ant à l'accise, il y a une réduction de 7,096 liv. sterl. tenant à un déficit sur vins, les esprits et la drèche, dont la sommation a été paralysée par la dé sse commerciale.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 18 janvier.

AFFAIRE DU GÉRANT DU *SIÈCLE*.

M. de Broglie occupe le fauteuil. La séance est ouverte à une heure un quart.

L'appel nominal constate la présence d'environ 200 membres.

M. LE PRÉSIDENT. Introduisez M. Perrée.

M. Perrée s'avance devant la barre, et, répondant aux questions d'usage, déclare s'appeler Louis Perrée âgée de 26 ans, avocat, directeur-gérant du *Siècle*.

M. le président, après avoir lu les articles de loi en vertu desquels le prévenu est cité, lui donne la parole.

M. PERRÉE se lève, et prononce, au milieu de l'attention générale, le discours suivant :

« Messieurs, quelle que soit mon opinion personnelle sur une juridiction, qui de l'offensé fait un juge, il me suffit qu'elle soit fondée sur une loi de mon pays pour que je la respecte. Néanmoins, je ne me suis pas fait illusion sur l'efficacité de ma défense ni sur la portée de ma parole, mais j'ai voulu que ma présence ici fût un gage de ma déférence aux ordres de la chambre et de mon respect pour les lois.

» Gérant sérieux du journal que vous avez traduit à votre barre, je n'ai jamais cherché à rejeter sur d'autres une responsabilité qui m'appartient. Si je n'ai pas combattu la résolution prise par l'honorable rédacteur en chef du *Siècle*, M. Chambolle, c'est qu'il y a des scrupules de loyauté qu'on doit toujours respecter. Il s'est déclaré l'auteur de l'article dont je suis appelé à répondre devant vous, et cependant vous n'avez pas jugé à propos de le comprendre dans la poursuite dirigée contre moi. Je suis loin de m'en plaindre, puisque je me trouve ainsi seul exposé aux suites de ce procès. Peut-être même dois-je m'en féliciter, car la gravité de l'accusation se trouve ainsi convenablement atténuée. Vous avez trop le sentiment de votre dignité pour avoir laissé à l'écart le principal auteur de l'article incriminé, si la réflexion ne vous avoit pas montré sous leur véritable jour des pensées, qui, par la forme peut-être, avoient pu au premier aspect blesser votre susceptibilité.

» S'il en eût été autrement, messieurs, vous n'auriez reculé ni devant la qualité de l'auteur de l'offense, ni devant la nécessité de demander à un autre pouvoir l'autorisation de le poursuivre. L'offense eût emprunté au contraire un nouveau caractère de gravité à la position politique de son auteur, et vous auriez été obligés, par respect pour vous-mêmes, d'en poursuivre une éclatante réparation à travers les possibilités d'un conflit avec la chambre des députés. Que dis-je, messieurs, dans votre pensée, au cas d'offense sérieuse, évidente, le conflit n'étoit pas possible, et l'autorisation inévitable devoit être une réparation anticipée.

» En présence de la détermination que vous avez prise, j'ai pensé que ma défense devoit se borner à de courtes explications personnelles, et j'ai dû refuser le concours spontané que m'avoient offert les hommes qui font la force et l'honneur de notre parti.

» Vous l'avez bien compris, messieurs, nous n'avons voulu nier ni les attributions ni les prérogatives de la chambre des pairs ; ce n'étoit ni dans notre intention ni dans notre droit ; et, dans cette assertion, ne voyez pas un moyen de défense.

C'est une vérité qui ressort des doctrines professées chaque jour dans notre journal. Nous respectons tous les pouvoirs constitutionnels du pays ; mais il étoit de notre intention, et il est dans notre droit de critiquer vos actes, d'apprécier le caractère de vos délibérations, de signaler enfin, dans les conditions de votre existence, des vices que plusieurs d'entre vous ont déjà signalés. Soyez-en d'ailleurs persuadés, messieurs, notre plus vif désir seroit de trouver dans votre constitution assez de force et d'autorité pour que vous pussiez remplir dans toute sa plénitude la haute mission de pouvoir modérateur que la constitution vous a confiée, non-seulement contre les entraînemens de la liberté, mais aussi contre les empiétemens du pouvoir.

» Maintenant, messieurs, il me reste à vous expliquer des expressions dans lesquelles une susceptibilité trop prompte a cru voir le délit d'injure. Qu'a dit le *Siècle* ? Il a mis en doute la modération de l'un de ses membres, la gravité et la haute sagesse de deux autres. Il a dit que votre adresse étoit une contrefaçon du discours de la couronne. Dans notre pensée, contrefaçon étoit synonyme de paraphrase, et les précédens invariables de la chambre, le vote unanime de la dernière adresse ne sont ils pas une explication et même une confirmation du jugement que nous avons porté ?

» Faire un journal, messieurs, c'est écrire en improvisant ; et, sans chercher à me défendre par des récriminations, ne me seroit-il pas facile de trouver dans vos improvisations des paroles échappées à quelques-uns d'entre vous, et mille fois plus blessantes que celles que l'on nous reproche ? Pour ne citer qu'un exemple, n'est-ce pas ici qu'un orateur s'est écrié : — « Ces vues astucieuses d'une dictature turbulente ne vous trompent pas ? » — Et quelques instans après avoir parlé de marchés qu'on avoit qualifiés de fournitures du directoire : — « Pourquoi parler de directoire, s'est-on écrié, c'est le directoire qui pourroit s'offenser de la comparaison. » — S'il y a un mérite dans ces paroles, il faut convenir que ce n'est pas celui de la modération.

(Tous les regards se tournent vers M. Mérilhou, qui s'agite vivement sur son banc.)

» Et en effet, la modération n'est pas tous les caractères, ni la gravité de l les esprits, ni la haute sagesse de tous âges. Quant à M. de Boissy (M. de Boi s'agite à son tour), la chambre elle-mê n'a-t-elle pas fait justice de ses paroles le forçant à les rétracter, et l'amertu de nos réflexions ne pourroit-elle pas ê excusée à son égard, lorsqu'on se rapp que c'est lui qui a dit un jour de la pre et dans cette enceinte : *On ne l'a jam pour soi qu'en la payant?* (Sensation.)

» Heureux, messieurs, les hommes p tiques mêlés nécessairement à ces lu passionnées dans lesquelles s'échang et se renvoient tant de reproches et d'at ques réciproques, quand l'honneur pri est respecté ; et vous le voyez, il ne l'a p toujours été, même à votre tribune.

» Ainsi donc, messieurs, le délit d'i jure disparoît comme a déjà disparu l'a cusation basée sur la prétendue nég tion de vos droits constitutionnels. crois ne pas devoir insister davantag mais, en vérité, ce n'est pas la défen qui manque à la prévention, c'est la pré vention qui manque à la défense.

» Avant de terminer, cependant, per mettez-moi de m'étonner des paroles pro noncées à l'appui de la dénonciation dont nous avons été l'objet. Si ces lignes, a t-on dit, avoient été écrites dans un journal radical, ennemi de nos institutions, nous n'y aurions pas pris garde : mais écrites dans le *Siècle*, dans un journal modéré, dans un journal dynastique (je ne veux pas répondre à l'insinuation qui accompagnoit cette épithète), elles prennent de suite une haute importance. Ce qui n'eût été rien ailleurs devient aussitôt une injure grave, et doit être puni.

» Nous n'avions pas besoin de cette leçon, messieurs, pour savoir qu'il est un parti aux yeux duquel notre modération est le plus grave de nos torts. Nous savions déjà qu'on supporteroit plus patiemment nos censures, si nous sortions des voies que nous nous sommes tracées, si nous faisions tous les jours un appel aux passions populaires. Non, messieurs, nous ne le ferons pas, nous détestons toutes les tyrannies, toutes les violences.

» Quand des doctrines insensées sont venues jeter le trouble dans la société, quand l'émeute populaire grondoit dans Paris, quand le bras des assassins se le-

roit contre la famille royale, nous avons été les premiers à flétrir ces tentatives ...euses, nous avons déploré plus que personne ces agitations, ces bouleversemens, ces attentats, qui ne faisoient que donner plus de force à nos adversaires et décourager nos espérances de liberté. Quoi qu'il en soit, messieurs, on se seroit trompé si on avoit cru nous irriter. Nous serons demain ce que nous sommes aujourd'hui, après une condamnation comme après un acquittement, les défenseurs de l'ordre et les soutiens persévérans de la liberté; et si le malheur vouloit que dans ce pays la modération devînt une circonstance aggravante, nous subirions, sans regret, la peine qu'elle pourroit entraîner pour nous.»

Après ce discours, M. le président fait signe au prévenu de se retirer. M. Perrée quitte la salle.

M. LE PRÉSIDENT. L'usage de la chambre en pareille occasion est de délibérer d'abord sur la culpabilité, ensuite sur l'application de la peine; elle prononce alors par boules blanches et par boules noires. Je lui propose de maintenir sa règle invariable.

Maintenant la question qui est à juger, est celle-ci : *Le prévenu est-il coupable ou non?* Dans nos usages, c'est la boule blanche qui prononce la culpabilité et la boule noire l'acquittement. J'espère que ces explications seront suffisantes. (Oui! oui!)

Un des secrétaires du bureau fait l'appel nominal.

Après cette opération, qui est très-longue, M. le président proclame le résultat suivant :

Nombre des votans, 181.

Boules blanches, 144.

Boules noires, 37. (Mouvement.)

La chambre déclare le gérant du *Siècle* coupable d'offense envers elle.

M. LE PRÉSIDENT. Introduisez le sieur Perrée.

M. Perrée est de nouveau amené à la barre.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre vous a déclaré coupable d'offense envers elle. Avez-vous quelques observations à présenter sur l'application de la peine?

M. PERRÉE. Non, M. le président; je n'ai qu'à rappeler à la chambre ses précédens. (M. Perrée salue et se retire.)

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant nous allons procéder au vote sur l'application de la peine. D'après nos usages, on commence à voter cumulativement sur les deux peines, l'amende et la prison. Si ces deux peines obtiennent la majorité absolue, il n'y a plus lieu alors à un autre scrutin. Si l'une des deux peines obtient seulement la majorité, on vote à un autre scrutin sur l'autre peine. Il y a quelquefois lieu à un troisième scrutin sur les deux peines; mais cela n'arrive que quand les deux peines n'ont pas obtenu la majorité absolue. En cette circonstance, il s'agit d'un scrutin de ballotage.

M. le président dit ensuite quelles sont les peines qui peuvent être prononcées.

On procède au scrutin. Le résultat donne 178 votans, 3 bulletins ayant été déclarés nuls.

La peine de 10,000 fr. d'amende obtient 94 voix.

Pour la prison, voici la répartition des voix :

3 ans 4 voix, 2 ans 21, 1 an 36, 6 mois 8, 3 mois 11, 2 mois 14, 1 mois 82, 8 jours 1, 1 jour 1.

Un bulletin portoit cette mention : « Le meilleur avertissement pour cette fois est l'indulgence; elle doit suffire. » Un bulletin disoit : « J'absous. » Trois exprimoient le minimum des deux peines. Un autre : « Prison, néant; amende, 10,000 fr. » Enfin un autre : « Un an de prison *cellulaire et pénitentiaire*. »

Le scrutin n'ayant pas donné de majorité absolue pour la peine de l'emprisonnement, on passe à un second tour de scrutin.

Ce dernier scrutin donne 48 voix pour un an de prison, et 108 pour un mois de la même peine.

La chambre condamne, en conséquence, le gérant du *Siècle* à un mois de prison et 10,000 fr. d'amende.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 18 janvier.

M. Fould monte à la tribune pour continuer son discours en faveur de l'adresse. Il approuve la politique extérieure du cabinet; mais il trouve que le gouvernement, dans ses traités de commerce, fait des concessions nuisibles aux

binet des interpellations sur une circulaire adressée aux préfets et relative au triage de la liste des jurés, vote contre le projet d'adresse.

M. Chégaray présente de longues considérations sur la question d'Espagne; il approuve complètement la conduite du gouvernement.

M. ODILON-BARROT. La question d'Espagne viendra à son tour.

Quelques membres. La clôture! la clôture!

M. LE PRÉSIDENT. On demande que la discussion générale soit fermée.... (Oui! oui!) Je consulte la chambre.

La chambre décide qu'elle ferme la discussion générale.

Séance du 19.

M. Sauzet donne lecture du paragraphe 1er, relatif aux affaires d'Orient. La parole est à M. Guizot.

Le ministre des affaires étrangères commence par répondre à M. Jaubert, qui l'avoit accusé hier de l'avoir entraîné dans la coalition; il attend que le temps et la justice montrent lequel des deux a quitté son camp et son drapeau.

M. Guizot examine ensuite la politique extérieure du cabinet; il soutient que la France doit savoir gré au cabinet d'avoir inspiré assez de confiance à l'Europe pour la rendre plus favorable à l'Egypte. Car, ajoute-t-il, ce n'est pas nous qui avons demandé à rentrer dans le concert européen; on ne nous a imposé aucune condition qui engageât notre indépendance. La France a obtenu ce qu'elle vouloit pour le pacha, par son seul poids et sans sa participation directe aux conseils de l'Europe. Nous n'avons pas, il est vrai, d'alliances intimes, mais nous sommes dans la politique de l'indépendance et de la bonne intelligence. La véritable politique du concert européen, c'est que toutes les puissances gardent leur indépendance et vivent en bonne harmonie.

L'orateur, répondant à ceux qui parlent sans cesse de l'abaissement de la France, soutient que toujours et partout, en Belgique, en Suisse, en Espagne, comme en Pologne et en Italie, la politique du gouvernement a été conforme à l'intérêt du pays et de la raison. « On allègue contre notre politique, dit le ministre, et comme preuve d'abaissement, que nous n'avons pas conquis de territoire. Oublie-t-o[n] la terre d'Afrique nous offre tous les l'occasion de prouver ce courage [...] nous conteste? Les connoisseurs e[n] de conquêtes, si vous les consultez, répondront que l'occupation de l'Af[rique] est un fait immense. »

M. Guizot lit ici une dépêche da[ns] quelle lord Aberdeen dit que notr[e sé]jour dans ce pays est un fait accom[pli] contre lequel il n'a aucune objecti[on à] faire.

M. Duvergier de Hauranne n'est aussi satisfait que M. Guizot des co[nces]sions faites en faveur de Méhémet-A[li] effet, le pacha n'a obtenu qu'une [héré]dité incomplète. Le dernier traité ne [con]tient que quelques changemens de [...] insignifians dans le protocole, et rien [au]tre chose.

L'orateur examine notre influence [sur] les autres puissances, et demand[e à] M. Guizot pourquoi il n'a pas dit un [mot] de l'Espagne. Il termine par ces parol[es]: « On a dit que la politique suivie pa[r le] cabinet étoit le politique de l'étranger. [Je] crois à la vérité de ce nom, quand je [vois] que cette politique est constamment [...]trie par ses éloges. »

M. Dumon, rapporteur, donne q[uel]ques explications sur la manière dont [la] commission a envisagé le premier pa[ra]graphe de son adresse, et répond à q[uel]ques objections présentées par M. Du[]vergier de Hauranne.

La séance est levée à six heures.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 90 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 45 c.
Act. de la Banque. 3370 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 75 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 657 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3545.

SAMEDI 22 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ur le voyage de M. l'évêque de Saint-Louis (Etats-Unis) et de M. l'évêque de Nancy.

Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, pressé par les besoins de son diocèse, qu'il sentoit toujours plus vivement à mesure des accroissemens rapides qu'y prenoit la religion, avoit, il y a quelques années, demandé à Sa Sainteté et obtenu un coadjuteur : mais l'humilité invincible de l'ecclésiastique, appelé à partager avec lui les honneurs et les devoirs de l'épiscopat, trompa son attente. Dernièrement, le prélat, convaincu plus que jamais de la nécessité d'un coadjuteur, a passé les mers et s'est rendu à la ville éternelle, pour y plaider la cause de son diocèse devant le Père commun des fidèles. Sa Sainteté, qui regarde l'Eglise américaine avec un œil de complaisance, lui a accordé pour la seconde fois l'objet de ses vœux. Le choix du Pontife romain est tombé sur M. Pierre-Richard Kenrick, né à Dublin, âgé de 35 ans, et frère de Mgr François-Patrice Kenrick, évêque d'Arath, coadjuteur et administrateur de Philadelphie, qui l'avoit chargé de la paroisse de Sainte-Marie à Philadelphie, et des fonctions de vicaire-général. A une haute piété, il réunit un grand savoir. Il a déjà publié trois ouvrages, et en a traduit trois autres en anglais, notamment la Vie de Luther. Il possède plusieurs langues anciennes et modernes, et il prêche avec beaucoup d'onction. Le Saint-Père l'a nommé évêque de Drasis *in partibus*, et coadjuteur de l'évêque de Saint-Louis avec future succession. Un ordre exprès de Sa Sainteté, *in virtute sanctæ obedientiæ*, a prévenu la résistance qu'on craignoit de son humilité.

Nous avons parlé du témoignage de confiance donné par le Chef de l'Eglise à M. l'évêque de Saint-Louis, qu'il a chargé d'une mission importante à Haïti, de l'envoi par ce prélat de plusieurs ecclésiastiques napolitains aux Etats-Unis, et enfin de son départ de Paris pour l'Angleterre.

Embarqué à Liverpool, au mois de novembre dernier, il est arrivé en douze jours à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse. L'église est assez belle, et le gouvernement anglais donne trois cents livres sterlings par an au clergé catholique pour l'entretien du collége. Il y a, dans la Nouvelle-Ecosse, plus de 80,000 catholiques, qui n'ont que 22 prêtres, gouvernés par un vicaire apostolique.

De Halifax, Mgr Rosati se rendit en deux jours à Boston, et il put y apprécier tout le bien que Mgr Fenwick a fait et ne cesse de faire dans ce diocèse, où il bâtit actuellement douze églises. Ce prélat demanda à M. l'évêque de Saint-Louis de lui laisser, pendant quelques semaines, M. l'abbé Lutz, qui l'accompagnoit, afin d'entendre les confessions de cinq ou six cents allemands qui se trouvent à Boston et qui n'ont pas de prêtre versé dans leur langue.

A New-York, où Mgr Rosati passa trois jours avec Mgr Du Bois et Mgr Hughes son coadjuteur, il apprit que Mgr Lefevere, administrateur du Détroit, étoit arrivé, qu'il avoit reçu les lettres de sa nomination, et qu'il avoit été sacré, le dimanche 21 novembre, à Philadelphie, par Mgr François-Patrice Kenrick. Il vit, dans la même ville, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui venoit d'y arriver du Canada, où il a opéré un bien immense par ses missions, faisant revivre la foi et la piété au milieu des populations catholiques de ce pays. La religion fait, dans le diocèse de New-York, les mêmes progrès que partout ailleurs dans les Etats-Unis. Le couvent du Sacré-Cœur, dont l'établissement à New-York ne date que de quelques mois, compte déjà un bon nombre d'élèves. Il y en a 40 au collége, que Mgr Hughes a établi seulement depuis son retour d'Europe, et le séminaire en compte 26. La cathédrale vient d'être alongée considérablement : elle gagne à cette construction nouvelle un sanctuaire spacieux pour les cérémonies, et une grande chapelle souterraine.

De New-York, M. l'évêque de Saint-Louis se rendit le 23 novembre à Philadelphie. Il y apprit que sa petite colonie de douze napolitains (huit pour la congrégation de la Mission, quatre pour les Jésuites), embarqués à Livourne, comme nous l'avons dit dans un précédent numéro, étoit arrivée à bon port, et qu'elle étoit partie pour Saint-Louis, après avoir passé un jour avec MM. les Lazaristes qui dirigent le séminaire de Philadelphie, c'est-à-dire avec MM. Maller, Penco et Burke. Ce séminaire a 35 élèv[es] et l'administrateur en est très-sat[is]fait. Mgr Rosati eut le bonheur [de] trouver à Philadelphie son coad[ju]teur, qu'il n'avoit personnellem[ent] connu qu'en passant. Tout le b[ien] qu'il en avoit entendu dire en m[ain]tes occasions lui en avoit fait c[on]cevoir une idée très-favorable [et] lui avoit inspiré une très-gran[de] estime pour M. Pierre-Rich[ard] Kenrick. Mais, en le voyant de p[rès] en conversant avec lui, Mgr Ro[sati] sentit cette estime s'augmente[r à] mesure qu'il connoissoit mieux [ce]lui qui en étoit l'objet, et il rem[er]cia Dieu de le lui avoir don[né]. M. Pierre-Richard Kenrick s'ét[oit] soumis à la volonté divine, si clai[re]ment manifestée par l'organe du [vi]caire de Jésus-Christ. Aussi, Mgr R[o]sati le sacra, dans l'église de Sain[te-]Marie à Philadelphie, le 30 nove[m]bre, fête du glorieux apôtre saint [An]dré. Les prélats assistans étoient [le] vénérable frère de l'évêque sac[ré], Mgr François-Patrice Kenrick, év[ê]que d'Arath, coadjuteur et admini[s]trateur de Philadelphie; 2° Mgr Lef[e]vere, évêque de Zela, coadjuteur [et] administrateur du Détroit. Etoien[t] en outre, présens, Mgr Engla[nd], évêque de Charles-Town, qui prêch[a], et Mgr de Forbin-Janson, évêque d[e] Nancy. Il se trouvoit encore au sa[c]re 30 prêtres et 25 jeunes eccl[é]siastiques. L'église étoit remplie[;] tous, catholiques et protestans, [se] montroient ravis de cette cérémo[]nie, qui étoit vraiment imposante. Rien de plus touchant que la Lettr[e] pastorale de M. l'évêque de Saint[-]Louis, au sujet du sacre de so[n] coadjuteur :

«Nous avons eu à cette occasion, dit-il la satisfaction de recevoir les félicita[]

de tout le public pour l'acquisition précíable que notre diocèse. aussi que nous. a faite d'un prélat de si mérite. Notre cœur est inondé de joie à l'occasion d'un événement si eux, que nous considérons comme la la plus signalée que Dieu, dans sa icorde, ait accordée à notre diocèse ous tous, N. T. C. F. Nous devons vous en féliciter, comme nous le sdu fond de notre cœur. Oui, nous en félicitons, N. C. F., et nos colla- eurs dans la portion de la vigne du eur confiée à vos soins; nous vous ons de la nouvelle ardeur que vo- le, dans l'exercice des fonctions pé- s de votre ministère, recevra de ses ples et de ses lumières...

endant que nous donnons ainsi un cours aux sentimens de notre cœur, regrettons de ne pas avoir le bon- de vous le présenter. Avec quel plai- eussions-nous pas traversé avec lui montagnes, parcouru les pays qui séparent! avec quel plaisir ne l'eus- -nous pas accompagné dans le long énible voyage qu'il entreprend, mal- les rigueurs de la saison, pour se dre immédiatement auprès de vous! a demandé de nous un sacrifice, et le lui faisons volontiers. Conformé- aux ordres de son représentant sur erre, le Chef de l'Eglise, nous devons s diriger vers le Sud, chargé d'une sion importante à Haïti. Aussitôt que aurons pris les arrangemens néces- es, nous ferons voile, avec l'aide de u, vers cette île. Il ne nous est pas ible maintenant de calculer combien temps il nous faudra pour nous ac- itter de la mission qui nous a été don- par le Saint-Père. Nous nous recom- ndons pour cela à vos prières, afin Celui sans lequel nous ne saurions faire, daigne favoriser et bénir notre sion, qui n'a d'autre objet que sa ire, et le salut éternel des ames rache- par le précieux sang de Jésus-Christ, nous accorder la grâce de retourner tôt parmi vous.

« Ce qui nous console, est la pensée que, pendant notre absence, vous ne serez privés d'aucun de ces secours spirituels que les fidèles ont droit d'attendre de leurs pasteurs et de leurs évêques. Notre vénérable Frère et zélé coadjuteur, revêtu du caractère épiscopal et de tous ses pouvoirs, muni de toutes nos facultés et de toute notre juridiction, sera avec vous, et nous remplacera avec avantage. Recevez-le donc, non-seulement comme notre représentant pendant notre absence, mais aussi comme notre inséparable coopérateur dans l'exercice de nos fonctions pastorales pendant le reste de notre vie. et comme celui qui, après avoir constamment été notre collaborateur pendant le reste de notre pélerinage, et après avoir reçu notre dernier soupir à notre mort, doit continuer d'être votre Père pendant une longue succession d'années, et réparer par son zèle les fautes de notre administration. »

Le diocèse de Saint-Louis, auquel Mgr Rosati adressoit cette Pastorale, est dans l'état le plus consolant. Le bien s'y fait partout, et toujours de plus en plus. La cathédrale, dont le toit avoit souffert considérablement, a été parfaitement réparée, et ces travaux ont coûté près de 25,000 fr., que les secours de l'OEuvre de la Propagation de la Foi ont permis d'acquitter.

Le 8 décembre, le coadjuteur de Saint-Louis et l'administrateur du Détroit sont partis de Philadelphie pour Pittsburg, où ils devoient passer le dimanche suivant, afin d'y donner la confirmation dans deux églises différentes, le premier aux Allemands, le second aux Américains. De là, ils devoient continuer leur voyage, l'un pour Saint-Louis, l'autre pour le Détroit. Mgr England, après avoir prêché des sermons de controverse pendant quinze jours à Philadelphie, et quelques

jours à Baltimore, est parti pour Charles-Town. Mgr de Forbin-Janson est revenu en France. A la date du 12 décembre, Mgr Rosati écrivoit de Georges-Town qu'il attendoit un vaisseau qui le conduisît à Haïti, et qu'il utilisoit ses loisirs en préparant l'édition d'un Abrégé du Rituel romain à l'usage de tous les diocèses des Etats-Unis ; travail dont il a été chargé par le dernier concile provincial, et que le Saint-Siége l'a autorisé à entreprendre. Il a aussi concouru à préparer une édition des quatre conciles provinciaux, d'après celle qu'a donnée à Rome la Propagande, qui a d'ailleurs fait insérer tous les décrets de ces conciles dans le Bullaire particulier, où se trouve recueilli tout ce qui regarde les missions de la S. C. *de propagandâ fide*.

Le 15 décembre a eu lieu le départ de MM. Barron, vicaire-général de Philadelphie, et Kelly, prêtre du diocèse de New-York, pour la mission de Libéria sur la côte d'Afrique. Ces dignes ecclésiastiques se sont offerts généreusement à leurs évêques, sur l'invitation que les prélats avoient adressée à leur clergé, d'après le désir de la congrégation de la Propagande, et ils vont fonder cette pénible mission.

Au moment même où des renseignemens si précieux nous parvenoient sur le voyage de M. l'évêque de Saint-Louis, on vouloit bien nous en transmettre de nouveaux sur celui de M. l'évêque de Nancy. Ils émanent d'un ecclésiastique qui a eu le bonheur d'accompagner le zélé prélat.

« Après les retraites de New-York et de Baltimore, nous écrit M. Labbé, Mgr de Forbin-Janson partit, le 5 juin, de New-York, pour Albany et Troy, villes qu[i ne]
sont séparées que par une distance [de]
deux lieues : il fit faire la première c[om]
munion à 100 enfans, confirma 200 [per]
sonnes, et donna la communion à [...]
Canadiens ; et, par suite de ces deu[x re]
traites, un grand nombre de mariage[s fu]
rent réhabilités. En passant à Whiteh[all,]
Mgr de Forbin-Janson détermina un [Ca]
nadien à bâtir une église, et le géné[reux]
prélat souscrivit pour 500 fr. Il arriv[a au]
Canada le jour de la Fête-Dieu. A [...]
heure, il prêcha à Saint-Athanase ; [l'é]
glise étant trop petite, il parla en [plein]
air. Le même soir, à quatre heures, il [ou]
vrit la retraite de l'Acadie, qu'il pr[êcha]
lui-même pendant trois jours, aprè[s les]
quels il me laissa, pour aller, à q[...]
lieues de là, ouvrir la retraite de Ch[am]
bly. Le prélat alloit et venoit de Cha[mbly]
à l'Acadie, et, en son absence, M. Léo[n,]
prêtre de Saint-Sulpice, le rempla[çoit à]
Chambly. La retraite de cette der[nière]
localité n'étoit pas encore terminée, [lors]
que le pontife m'envoya à quinze li[eues]
ouvrir à Sorel une retraite que je di[rigeai]
pendant quatre jours ; et, deux [jours]
après son arrivée, je partis pour la [Ri]
vière du Loup, où je recommenç[ai ce]
que je venois de faire à Sorel. La du[rée]
de chaque retraite étoit de dix à d[ouze]
jours ; il y avoit par jour deux inst[ruc]
tions et deux sermons ; l'église ne ce[ssoit]
pas d'être remplie, pendant tout le tem[ps,]
de fidèles avides de la parole de Di[eu ;]
l'auditoire n'étoit jamais moindre [de]
3,000 personnes ; il en renfermoit [sou]
vent 8 à 10,000, et dans ce cas on [prê]
choit en plein air ; jour et nuit, 15 [...]
prêtres entendoient les confessions [...]
l'on comptoit ordinairement dans ch[aque]
mission 5 à 7,000 communions. L'a[rri]
vée du prélat étoit toujours brillante : [des]
branches d'arbres étoient plantées [de]
distance en distance sur les chemins [...]
200 ou 300 cavaliers formoient la g[arde]
d'honneur du vénérable pontife. N[ous]
avons vu le territoire de paroisses e[nti]
res, telles que Masquilongé, trav[...]
deux lieues durant, par une double [...]

branches d'arbres qu'entrecoupoient leurs arcs de triomphe sur lesquels lisoit : *Vive M. l'évêque de Nancy*, et triomphe de la religion. Jamais je n'ai vu enthousiasme semblable à celui qui oit dans toutes ces missions. Quelfois les sanglots du peuple couvroient voix du prédicateur. D'autres fois, les : *A Jésus-Christ pour toujours*, et *Jésus*, retentissoient, ou sous la voute temples, ou sous celle des cieux. Dans que mission, on plantoit une croix, toujours étoit portée par 5 à 600 hommes. M. l'évêque de Nancy a ainsi gélisé, pendant un an, les villes de bec, Montréal, les Trois-Rivières; les roisses de Saint-Laurent, Sainte-Scholastique, Terrebonne, l'Acadie, Chambly, Sorel, Vaudreuil, Saint-Polycarpe, ault, Saint-André, Saint-Damase, Ste-Marie du Manoir, Saint-Jean, Beaugay, dans le diocèse de Montréal; celui de Québec, la Rivière du Loup, Sainte-Marie de la Baume, et les roisses de Saint-Joseph, Saint-François, Saint-George, Saint-Gervais, Saint-Anselme, Sainte-Claire. Le prélat me faisoit prêcher l'après-midi, tandis qu'il alloit lui-même prêcher dans une paroisse voisine. On est vraiment surpris qu'il ait résister à tant de fatigues, et moi-même j'attribue à la vertu du saint pontife la santé dont j'ai joui pendant ces pénibles travaux; car, outre la prédication, il me falloit souvent confesser jusqu'à dix et onze heures du soir. Ajoutez aux fatigues du nouvel apôtre le temps que lui prenoient les malades : tous les jours, plus de 50, quelquefois de 100, venoient lui demander bénédiction, et se recommander à ses prières. Il disoit chaque matin la messe pour *ses chers malades*, et me faisoit réciter en chaire cinq *Pater* et cinq *Ave* pour ceux qui l'avoient sollicité de prier en leur faveur, trouvant ainsi le moyen de faire honneur à la piété des fidèles des guérisons extraordinaires qui avoient lieu. En effet, quoi qu'en disent nos philosophes, j'ai vu à Sorel une femme aveugle depuis seize ans guérie, et un enfant protestant également guéri. J'ai vu une sauvagesse, malade d'une maladie incurable, guérie aussi, et les sauvages faire plusieurs lieues pour venir remercier le prélat. M. Durocher, curé de Saint-Athanase, m'a dit qu'une fille avoit été guérie de cécité; à l'Acadie, plusieurs personnes se sont trouvées mieux; un enfant de cinq ans a reçu assez de force pour marcher, ce qu'il n'avoit jamais fait. Je ne finirois pas, si je racontois tout ce qu'il y a eu de surprenant dans ces missions. Que nos bons et généreux compatriotes sachent seulement qu'il y a eu plus de cent mille communions dans ces deux diocèses, car il venoit des personnes des paroisses voisines; dans le diocèse de Kingston, dix mille; dans les districts d'Halifax et de l'île du Prince-Edouard, que le vertueux prélat a aussi visités, trois mille; dans les Etats-Unis, plus de vingt-cinq mille. Et moi seul j'ai fait faire cette année trois cent dix-sept premières communions dans les diocèses de New-York et de Boston. Il y a eu plus de cent abjurations, cinquante-six mariages réhabilités, des églises bâties, et d'autres vont se bâtir. Je ne dois pas oublier la croix du Canada, qui est la plus belle du monde : placée sur une montagne qui a 1100 pieds de haut, elle en a elle-même 90. Voilà ce qu'a pu un seul homme, soutenu de la grâce de Dieu. Quelle honte pour ceux de nos compatriotes qui ne savent pas profiter de tant de zèle et de tant de dévoûment! M. l'évêque de Nancy part pour la France, sans avoir pu bénir la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul de New-York, pour laquelle il a fait des sacrifices immenses. Elle sera terminée au mois de mars, et sera la plus belle de la ville de New-York.

» Je suis, Monsieur, etc.

» G. LABBÉ, *prêtre missionnaire.*

» New-York, le 29 novembre 1841. »

A peine arrivé à Paris, Mgr de Forbin-Janson quitte la France, pour aller à Rome, rendre compte

au Souverain Pontife du voyage, si consolant par ses résultats, que son zèle lui a fait entreprendre en Amérique.

Cet article a montré l'action de l'épiscopat catholique pour le salut des peuples. Il a fait entrevoir en particulier l'ample moisson que l'Amérique du Nord promet à la religion. Puisse Haïti, où le vénérable évêque de Saint-Louis va se présenter au nom du Pontife romain, s'associer à ce mouvement, et consoler l'Eglise en resserrant avec amour les liens à demi-brisés qui l'attachent à la chaire de saint Pierre!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — L'édit suivant, publié, sur l'ordre du Pape, le 3 août 1841, par le cardinal della Porta Rodiani, vicaire-général de Sa Sainteté, a été de nouveau porté à la connoissance publique :

« Pour que les intérêts spirituels et temporels des étrangers malades à Rome, quels qu'ils soient, n'inspirent pas d'inquiétude, les Papes précédens ont institué et doté une confrérie ecclésiastique, dans le but d'enlever aux mains des aubergistes, hôteliers ou de tout autre laïque le soin de ces malades, et surtout pour leur accorder l'assurance et les consolations de la religion.

» Quiconque a chez lui un étranger malade est tenu, sous des peines sévères, d'en avertir sans délai ladite confrérie, et de lui donner exclusivement accès au lit du malade. Nous voyons avec déplaisir que, par négligence ou par méchanceté, cette loi n'est pas rigoureusement observée, et nous promettons des récompenses à ceux qui viendroient nous dénoncer les individus par lesquels elle a été violée, réservant à ceux-ci telles amendes et telles peines que nous jugerons convenables. »

PARIS. — Le 21 janvier, d'ardentes prières se sont élevées ver[s le] ciel en faveur du roi qui, sur l'é[cha]faud, prononça ces belles et ch[ré]tiennes paroles : « Je pardonn[e à] mes ennemis. » Le duc de Berr[y, à] son tour, mourut en demand[ant] *grâce pour l'homme ;* et Charles [X] enfin, n'eut qu'une pensée de p[ar]don pour ceux qui l'avoient pr[os]crit.

— M. l'évêque d'Evreux est [de re]tourné dans son diocèse, et M. [l'é]vêque de Nancy est parti jeudi p[our] Rome.

— Si l'on disoit à un étr[an]ger qu'il existe dans cette vaste c[a]pitale une œuvre qui a pour ob[jet] de procurer aux orphelins une éd[u]cation chrétienne, et d'assurer le[ur] avenir en leur faisant apprendre [un] utile métier, cet étranger béniroi[t à] coup sûr l'homme de Dieu qui a[u]roit eu la sainte pensée d'une te[lle] œuvre, et le patient courage de [la] réaliser, en dépit de tous les obst[a]cles. D'une stérile admiration p[our] le bienfaiteur de la jeunesse, il p[as]seroit bientôt à un concours effica[ce], trop heureux d'apporter sa pierr[e à] cet édifice de charité. Ne seroit[-ce] pas honteux que Paris fût condam[né] à recevoir d'un étranger l'exemp[le] de cette tendre sympathie pour l'e[n]fance, et de ce pieux empress[e]ment à la secourir? Depuis lon[g]temps, Paris possède l'œuvre do[nt] nous parlons ; les *Etablissemens ch[a]ritables de Saint-Nicolas* existent d[e]puis 1827, et ils se partagent en de[ux] maisons qui servent d'asile à 5[..] enfans ; ces *Etablissemens*, nous l[es] avons parcourus, guidé par le vén[é]rable supérieur, et profondémen[t] ému de tout ce que cette visite nou[s] révéloit de touchant et d'admirabl[e]. C'est vraiment là que nous avon[s] appris combien la charité est intel[li]gente et efficace. Là aussi, nou[s] avons gémi sur l'incroyable indiffé[rence] qui néglige une telle œuvre au lieu de la soutenir et de l'éten[dre]

se. Et cependant, voici ce qu'elle fait en 1841, comme nous l'apprend une notice où le digne supérieur présente des faits au lieu de phrases :

« Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'administration a dépensé pour le logement, les classes, la nourriture et l'entretien des 550 enfans de l'Œuvre, et sans avoir recours à un emprunt, la somme de 151,316 fr. 80 c. Le compte-rendu en sera envoyé à MM. les souscripteurs au printemps, lors de la collecte des souscriptions.

« Comme il ne suffit pas, dans l'intérêt des enfans et dans celui de la société, de leur apprendre à lire, à écrire et à calculer, mais qu'il est de la plus haute importance d'assurer leur avenir par un état manuel, l'administration a porté le nombre de ses ateliers internes à vingt. Les constructions et l'organisation de ces ateliers augmenteront les frais pour 1842. Pour couvrir cette dépense extraordinaire, l'administration s'adresse avec un redoublement de prières aux ames charitables.

« Le dimanche, les enfans chantent en musique les offices. La messe dure de neuf heures à dix; les vêpres de une heure à deux; et le salut de quatre heures à quatre et demie. On n'y fait pas de quête et on ne demande rien pour les chaises. Les instructions religieuses se font à d'autres heures. Avant le salut, vers trois heures et demie, quand le temps le permet, une soixantaine d'enfans pris parmi ceux des ateliers, exécutent, au milieu de la cour, de la musique militaire : talent qui leur sera d'une grande ressource un jour, surtout si la conscription les jette dans les rangs de l'armée.

« Les protecteurs pourront s'adresser directement aux enfans : leurs visages diront s'ils ont trop de privations à souffrir, pour de jeunes apprentis ouvriers. »

Puisse ce court exposé intéresser quelques-uns de nos lecteurs à l'Œuvre que Mgr de Bervanger dirige avec un zèle si ardent et une si ingénieuse sollicitude pour l'enfance! Puissions-nous, par cet appel au dévoûment des ames chrétiennes, multiplier le nombre des souscripteurs et des bienfaiteurs d'une institution que Sa Sainteté honore d'une bienveillance toute paternelle!

Une réunion de charité aura lieu, en faveur de l'OEuvre, le 24 janvier, dans l'église Saint-Sulpice. Nous y convions tous les amis de l'enfance.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé Al. Lefebvre.

M. le curé de Saint-Sulpice donnera ensuite la bénédiction du très-saint Sacrement.

Les enfans, au nombre de 550, seront présens.

La quête sera faite par : Madame la comtesse Anatole de Montesquiou, rue de Monsieur, 12; madame Pauline Andryane, rue Pigale, 14; madame la comtesse de l'Yonne, rue d'Anjou Saint-Honoré, 20; madame la marquise du Bouchet, rue de Lille, 3 *bis*; madame Lacoin, rue de Madame, 6; madame Devarieux, rue Notre-Dame-de-Lorette, 37; mademoiselle de Proisy, rue du Marché-Saint-Honoré, 5.

Les personnes qui ne pourroient pas assister à la cérémonie, sont priées d'envoyer leurs offrandes à mesdames les quêteuses, ou à M. le curé de Saint-Sulpice, ou au supérieur de l'OEuvre, rue de Vaugirard, 98.

— Une assemblée de charité aura lieu lundi, 24 janvier, en l'église Saint-Roch, à deux heures, en faveur de l'association de Sainte-Anne. Le sermon sera prononcé par M. l'abbé baron d'Aubières, ancien député, et ancien maire de Clermont. La quête sera faite par madame Audenet, rue du Faubourg-Poissonnière, 19; madame la duchesse de Caraman, rue de l'Université, 77; madame la vicomtesse Maison, quai

Voltaire, 9; madame Preschez, rue Saint-Victor, 120; mademoiselle Dupotet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 11; mademoiselle Marchand, rue de Provence, 6.

Angleterre. — L'article suivant du *Times* mérite d'attirer l'attention en ce qu'il explique les vues qui dirigent l'Angleterre et la Prusse dans l'établissement d'un évêché protestant en Syrie.

« L'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, vient de publier un exposé des faits et des négociations concernant la création d'un évêché anglican à Jérusalem. Ce document nous apprend que le roi de Prusse, en prenant l'initiative de cette affaire, avoit pour but non-seulement de faciliter la conversion des juifs, mais en outre de donner des garanties à ceux de ses sujets qui voudroient se rendre en Palestine. L'archevêque de Cantorbéry, après avoir consulté les évêques, obtint l'autorisation légale d'agréer la proposition que le roi de Prusse avoit faite au gouvernement. L'archevêque a pensé que l'adoption de la proposition du roi de Prusse auroit pour effet de frayer les voies à la conversion des luthériens et des calvinistes du continent à la religion anglicane, et de plus qu'elle seroit un moyen d'établir des relations d'amitié entre l'Eglise anglicane et les anciennes Eglises de l'Orient, que l'on pourroit ainsi protéger d'une manière plus efficace contre les empiétemens de la cour de Rome, en même temps que l'on travailleroit à les délivrer de certains abus et de diverses erreurs (1). En conséquence, l'archevêque, assisté de trois évêques, consacra, dans les premiers jours du mois de novembre dernier, le révérend Alexandre, en qualité d'évêque de Jérusalem. La dotation de l'évêque est de 1200 l. st. par an. L'évêque sera nommé alternativement par les couronnes d'Angleterre et de Prusse. L'archevêque de Cantorbéry aura un droit de véto absolu sur les nomi tions faites par le roi de Prusse : l'évêq est soumis à la juridiction de l'archevêq de Cantorbéry, jusqu'à nouvel ordre.

» En ce qui concerne les chréti d'Orient, le nouvel évêque devra étab et maintenir, autant qu'il dépendra de l des rapports de charité chrétienne av les autres Eglises représentées à Jéru lem, et surtout avec l'Eglise grecque o thodoxe. Il devra déclarer que l'Egl anglicane ne prétend pas troubler c Eglises; mais qu'elle est prête, dans esprit de charité chrétienne, à leur re dre tous les services d'amitié qu'elles s roient disposées à recevoir. L'archevêq de Cantorbéry a remis à cet effet au no vel évêque une lettre de recommandati pour tous les prélats et évêques des a ciennes Eglises apostoliques de la Syrie des contrées adjacentes. Ce contra entre la conduite que devra tenir le no vel évêque, et la marche que suit ord nairement l'Eglise romaine, produir sans aucun doute, sur les diverses Egli d'Orient une impression favorable à l'E glise anglicane. Tandis que Rome s'arrête pas dans ses empiétemens, le deux grandes puissances protestantes d l'Europe auront établi, au milieu de Eglises d'Orient, une Eglise dont l'évêq est particulièrement chargé de ne poin empiéter sur leurs droits et garanti spirituels. »

Il est aisé de croire que l'Angleterre, qui s'accommode de toutes le religions de l'Inde, au point de fabriquer et de vendre des idoles, n se montrera pas plus difficile pou les vieilles sectes orientales; et, sou ce rapport, il y aura en effet u contraste entre la conduite de l'évêque anglo-prussien et celle des missionnaires catholiques. Mais, si l'Angleterre est remplie de respect pou *le spirituel* des peuples au milie desquels on lui laisse prendre pied, *leur temporel* ne lui inspire pas d tout le même sentiment. La France fait donc bien de surveiller les en-

(1) Il s'agit probablement de l'Eglise grecque orthodoxe.

prises que son alliée commence en ie, et d'user de son influence à Constantinople pour empêcher, de concert avec l'Autriche et la Russie, que le docteur Alexandre ne fût admis à Jérusalem.

— Le *Mercure*, journal de Liverpool, publie une circulaire adressée par le ministre anglican Wilson à ses paroissiens, et il fait observer en livrant cette pièce au public, qu'elle a une tendance vers le puseyisme. Nous y remarquons, en effet, les passages suivans :

« Je ne me borne pas à vous inviter à venir au service de l'église le jour du Seigneur ; mais, *ce service étant quotidien*, je vous prie d'y venir chaque jour, matin et soir, et surtout le vendredi, qui a été choisi de préférence *pour le jeûne et l'humiliation*, en mémoire du crucifiement et de la mort de notre Sauveur.

» Le dix-huitième canon de l'Eglise ordonne que toute personne présente au service divin *se mette respectueusement à genoux*, pendant que l'on fait la confession générale, que l'on récite les litanies, et qu'on dit les autres prières. Chacun aura aussi le soin *d'incliner* la tête en signe de respect, quand le nom de notre Seigneur Jésus sera prononcé. »

Jusqu'ici les ministres de l'établissement anglican s'étoient commodément bornés à faire dans leur église, le service du dimanche. Des prières et des exercices quotidiens ont un progrès qui mérite d'être constaté.

— Le dépit des sectaires devient furieux, en présence des conversions qui ramènent des ministres anglicans au sein de l'unité. M. Sibthorp avoit consulté M. Digby, à l'influence duquel on attribua en partie sa démarche si éclatante, et, après son abjuration, il passa quelques jours chez lui à Southampton. Des lettres anonymes menaçantes furent envoyées à M. Digby, et ce propos atroce : *Sibthorp sera illuminé*, fut même proféré. En effet, un incendie se déclara pendant la nuit dans la maison qu'habitoit M. Digby, mais que M. Sibthorp avoit quittée la veille même, circonstance ignorée des malfaiteurs ; et une enquête, dirigée par les magistrats de Southampton, assurément peu favorables aux catholiques, vient d'établir que cet incendie a le caractère d'un attentat odieusement prémédité. Voilà la tolérance des sectaires : leur mécontentement s'exalte jusqu'à la fureur, et, faute de raisons, ils recourent à la violence.

ESPAGNE. — La cause de l'évêque de Calahorra et la Calzada, portée devant le tribunal suprême, y a été jugée selon les vœux du pouvoir : le prélat a été condamné à un exil de quatre années dans l'île Majorque.

L'évêque de Placencia, dont la Déclaration au régent a été rendue publique vers le même temps que celle de Mgr Abella, est poursuivi pour la même cause.

Un troisième prélat, chargé d'années et presque aveugle, M. l'évêque de Minorque, a entendu déjà prononcer contre lui trois sentences d'expatriation.

La première, qui date de plusieurs années, l'exiloit à Cadix.

La seconde le condamnoit à passer quatre ans dans une île petite et malsaine des Canaries, et voici pour quel motif. Dans ses luttes contre les Maures, l'Espagne a, par des prodiges de patriotisme et de foi, mérité des chefs de l'Eglise divers priviléges, entre autres les exemptions contenues dans la bulle appelée de la *Cruzada*, de la Croisade. Ces dispenses et priviléges lui sont continués encore de nos jours. Une feuille imprimée, qui en est à la fois le document et le témoignage, est achetée chaque année pour la somme

de 21 cuartos (65 centimes), par tout Espagnol qui tient à se montrer l'héritier de la foi de ses pères. Le prix en est attribué au trésor public, et forme un des revenus de la couronne. Or, les patriotes modernes, insultant à cette coutume de leur patrie, ne craignent point d'appeler la bulle, par dérision, *une feuille vaine, le plus cher et le plus mauvais papier*, et nombre d'entre eux se dispensent de la prendre, dérobant par là au trésor public une redevance accoutumée. Les catholiques, au milieu de ces sarcasmes, ont profité d'un bref émané du Souverain Pontife, lequel les autorise à verser dans le sein des pauvres, en aumônes, ce qu'ils auroient donné pour acquérir la bulle. Ce bref est odieux au pouvoir qui a fait emprisonner ou exiler des ecclésiastiques accusés de s'en être servis. C'est une accusation de ce genre qui a fait porter contre l'évêque de Minorque une sentence de quatre années d'exil.

Enfin, ce prélat s'est vu récemment condamner, pour la troisième fois, à la même peine de l'exil et au paiement des frais du procès, parce qu'un office de sainte Philomène a circulé dans son diocèse avant d'avoir reçu le *visa* du tribunal suprême.

Tandis que l'Espagne traîne ses prélats devant les tribunaux, ou les voit s'acheminer vers l'exil, une voix vient d'au-delà des mers lui faire entendre des paroles suppliantes. L'évêque de Ténériffe adresse au régent l'Exposition suivante :

« Sérénissime Seigneur,

» L'évêque de Ténériffe, avec le respect qu'il vous doit, a l'honneur de vous exposer que le ministère de grâce et de justice lui a donné communication du manifeste antérieurement publié dans cette ville, en réponse à l'allocution de Sa Sainteté. Je préparois sur ce document un écrit de quelque étendue, me conformant aux représentations faites par les autres évêques, mes Frères, du conseil de Sa Maje[sté]. Mais, voulant profiter du départ d['un] navire, je me borne en ce moment [à] supplier avec soumission V. A. p[our] qu'elle daigne, selon les vœux publi[cs], consommer le plus promptement po[ssi]ble un concordat avec le père comm[un] des fidèles, sur les points dont il est tr[aité] dans cette allocution. Le concordat, p[a]role de paix et de consolation qui a d[é]heureusement résonné au sein de la [re]présentation nationale, est désiré de [s] fidèles de l'île de Ténériffe aussi bien [que] des trois autres îles, Palma, Hie[rro], Gomera, unies à ce siége épiscopal. T[ous] éminemment catholiques, ils considè[rent] déjà avec une sorte d'impatience que [je] n'élève pas ma foible voix vers V. A., ainsi que l'ont fait tous les évêques ou [la] plupart des évêques de la Pénins[ule]. Pasteur zélé, quoique sans mérite, p[re]mier pasteur de ces quatre îles, je co[n]descends à de si justes et si louabl[es] désirs. Sérénissime Seigneur, en quali[té] de régent du royaume, vous êtes aussi pasteur des peuples que vous dirige[z et] gouvernez (tel est le nom que l'Ecritu[re] sainte et le sage Homère donnent a[ux] rois), V. A. sera récompensée de Dieu, si elle prête l'oreille à un conseil sal[u]taire. Que Dieu garde, Sérénissime Seigneur, la personne de V. A.

» Cité de Saint-Christophe de la Lagu[na] de Ténériffe, 10 septembre 1841.

» LOUIS, *évêque de Ténériffe.* »

— La vente des biens du clerg[é] séculier a commencé à Madrid. Quatorze maisons situées à Malag[a] sont montées à des sommes considérables. Une maison, évaluée à 56,804 réaux, s'est élevée à plus de 600,000 ; et une autre, taxée à 80,673 réaux, est montée jusqu'à 810,000 ; les autres immeubles ont été vendus en proportion.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Le 21 janvier.

Ce n'est pas autant à cause des morts qu'à cause des vivans qu'il peut être jugé

…ssaire de consacrer des jours de deuil …d'expiation, comme celui du 21 jan…r. Louis XVI n'a pas besoin de nos …enirs et de nos regrets; et il doit être …mis de penser aussi qu'il a moins be…n de prières que ceux qui l'ont im…lé.

Mais c'est ce qu'il a laissé après lui, c'est …ainteté du pouvoir monarchique, ce …t les générations futures comme la géné…ion présente qui ont intérêt à ce que sa …rt ne soit point oubliée; car il y va tout à …fois, et de la vie des royautés et du salut …l'ordre social. Ce sont ces grands inté…s qui demandent, plus que tout le reste, …une religieuse terreur demeure impri…ée dans les esprits au souvenir de l'écha…ud de Louis XVI, et qu'un si doulou…x événement ne s'efface point de la …moire des hommes.

Ne pas entrer dans cette pensée, et ce …i est bien autrement grave encore, …availler à la faire périr par la négligence …l'oubli, par la suppression des monu…ens et des deuils publics, n'est-ce pas …re aux peuples que les attentats contre les …êtes couronnées n'ont pas l'importance …qu'ils semblent y attacher? n'est-ce pas dé…senchanter à leurs yeux les saintes images …de la royauté, au risque de leur apprendre …que la personne des premiers de la patrie …n'est pas plus sacrée que les autres, et …que le régicide rentre dans la classe des …délits communs?

Sous ce point de vue qui domine toutes …es autres considérations, combien n'est-il …pas regrettable pour la sûreté de la mo…narchie et de la société, que l'abolition …des souvenirs du 21 janvier ait enlevé à …ce jour néfaste ses salutaires impressions …et son effroi!

Nous ne refusons pas de plaindre quel…ques noms sur lesquels ces souvenirs …peuvent douloureusement peser; et nous …voudrions de tout notre cœur qu'il fût …possible de leur en épargner l'amertume, …sans danger pour la corruption des idées …du peuple et pour la chose sociale. Mais …enfin une considération si minime méri…te-t-elle qu'on lui sacrifie les intérêts gé-néraux de la morale et le puissant motif politique qui commande d'entretenir dans les esprits le respect envers les têtes couronnées, et l'horreur des attentats pareils ou analogues à celui dont la royauté fut frappée dans la personne de Louis XVI?

Au reste, nous n'admettons pas dans toute son étendue et sa rigueur l'exemple que l'Angleterre oppose à notre conduite pour la continuation de ses expiations et de son culte envers la mémoire de Charles Ier. Elle est plus loin de l'échafaud de son roi que nous ne le sommes de l'échafaud du nôtre; et ce qu'elle fait aujourd'hui pour la réparation de son crime n'a plus d'application à des souvenirs vivans, à des susceptibilités contemporaines. Le temps effacera aussi parmi nous ce qui reste d'impressions fâcheuses pour le petit nombre de noms propres auxquels des ménagemens peuvent être dus. Et alors on comprendra peut-être mieux combien il importe au salut de la royauté que le souvenir du 21 janvier cesse de s'éteindre dans l'oubli et dans l'indifférence des peuples.

PARIS, 21 JANVIER.

La chambre des pairs se réunira demain samedi en séance publique.

— La chambre des députés a continué hier et aujourd'hui la discussion de l'adresse. (Voir à la fin du Journal.)

— Par ordonnance du 19 de ce mois, le collége du 6e arrondissement électoral du département du Bas-Rhin, est convoqué à Wissembourg pour le 12 février prochain, à l'effet d'élire un député par suite de la démission de M. de Dietrich.

— Le prince de Joinville est arrivé aujourd'hui aux Tuileries, de retour d'un voyage qu'il vient de faire en Amérique à bord de la *Belle-Poule*.

— M. le duc de Castries, pair de France, ancien gouverneur du château royal de Meudon, vient de mourir à l'âge de 85 ans.

— Un autre membre de la pairie, M. le comte Siméon, est décédé hier. Il étoit âgé de 93 ans.

— Les principaux imprimeurs de Paris se sont, dit-on, réunis pour examiner la situation de complicité permanente qu'on veut leur faire.

— M. Roger, de l'Académie française, qui a été dernièrement opéré de lithotritie, commence à se bien porter, et l'on espère le voir bientôt rendu à ses travaux littéraires.

— Les dépositions des témoins dans l'affaire de l'ex-notaire Lehon ont révélé un grand nombre d'abus de confiance, d'abus de procuration, d'escroqueries. Les débats dureront encore plusieurs jours.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Abraham Serein, condamné à mort par la cour d'assises du Loiret, a été exécuté le 17 à Orléans. Quand son confesseur vint lui apprendre que son dernier jour étoit arrivé, Serein lui répondit qu'il s'y attendoit. On l'a ensuite conduit à la chapelle, où il a entendu la messe, durant laquelle il se frappoit fréquemment la poitrine. Pendant le trajet de la prison à l'échafaud, il a écouté attentivement les exhortations de son confesseur. Il a ensuite monté avec calme les degrés de l'échafaud.

— M. de Rubelle, gérant du *Journal du Bourbonnais*, feuille légitimiste, poursuivi pour délit d'offense envers Louis-Philippe à l'occasion d'un feuilleton publié le 8 de ce mois, a comparu le 19 devant la cour d'assises de l'Allier. Déclaré coupable par le jury, M. de Rubelle a été condamné à six mois d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende. L'imprimeur, poursuivi pour le même article, a été acquitté.

— Un sieur Michel, huissier à Aix, prévenu de faux et de concussion dans l'exercice de ses fonctions comme officier public, a été condamné, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à cinq ans de prison et 200 fr. d'amende.

— M. de Rohan-Chabot, qui a rempli à Alexandrie les fonctions de consul-général, est arrivé le 16 à Marseille.

— M. Maurice Duval a refusé au conseil municipal de Toulouse l'autorisation qu'il avoit demandée de se réunir extraordinairement pour voter des remercîmens à MM. Arzac, Roaldès et Gasc.

EXTERIEUR.

La chambre des mises en accusation de Bruxelles a rendu, le 19, son arrêt dans l'affaire du complot.

Sont renvoyés devant la cour d'assises, les sieurs A.-L.-J. Vandermeeren, général en disponibilité; J. D. Vandersmissen, ex-général de brigade; J. P. Parys, intendant de la gendarmerie; H.-J. Vandersmissen, négociant; L.-C.-C. Graves, épouse de J.-D. Vandersmissen; E.-F.-M.-M. de Crehen, militaire pensionné; P.-J.-J. Parent, ex-colonel de volontaires; P.-A. Verpraet, ex-caporal au 1er régiment de chasseurs à pied; J.-C.-R. Van Laethem, ex-officier, actuellement fugitif ou caché.

— Les journaux anglais de toutes couleurs se préoccupent exclusivement aujourd'hui des préparatifs faits pour recevoir le roi de Prusse, et des discours prononcés à un dîner donné au prince Albert, par le lord-maire, à l'occasion de la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle Bourse.

— Dimanche, dans la soirée, six ou huit crieurs publics débitoient, dans plusieurs quartiers de Londres, un papier annonçant que Louis-Philippe avoit été tué par un coup de feu.

— Suivant les nouvelles des Etats-Unis, M. Clay a proposé au sénat de restreindre le pouvoir exécutif, surtout en ce qui concerne le *veto* du président de la république, et d'empêcher que les membres de la législature acceptent aucune place.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 20 janvier.

La séance est ouverte à une heure. Tous les ministres sont présens. M. de Ressigeac rend compte de la vérification

les pièces relatives à la réélection de M. de Salvandy. La chambre proclame l'admission. M. de Salvandy prête serment.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le § 1er du projet d'adresse.

M. le duc de Valmy a la parole. Il s'attache à répondre à M. Guizot et à M. Dumon. Argumentant des pièces qui ont été produites, il dit que l'Europe a envisagé l'intervention de la France dans le traité du 13 juillet, comme le complément pur et simple de la grande œuvre du traité du 15 juillet.

Pour expliquer le bon vouloir de l'Autriche envers Méhémet-Ali, sans que l'on puisse voir là une intention amicale envers la France, l'orateur dit que l'Autriche étoit liée envers Méhémet-Ali par des engagemens secrets. Ces engagemens, dit l'orateur, étoient antérieurs au traité du 15 juillet, et par eux l'Autriche avoit garanti au pacha la possession de l'Egypte. Je ne sais si, parmi les documens qui sont en la possession du cabinet, il y a une pièce qui établit cela ; mais j'invoquerois au besoin le témoignage d'un honorable membre de cette chambre qui a visité l'Orient et qui sait comme moi que le fait y étoit de notoriété publique, du moins diplomatique.

Une dépêche du prince de Metternich est citée par l'orateur; cette dépêche, dont M. Dumon n'a lu que certains passages, en contient d'autres que, selon l'orateur, on a eu soin d'omettre, parce qu'ils révèlent la vraie pensée de l'Autriche. M. de Metternich est le diplomate qu'on peut considérer comme le plus bienveillant pour le cabinet français actuel, et cependant c'est lui qui dit qu'il ne tient nullement à l'intervention de la France dans la convention des détroits; il verroit à cette intervention plus d'inconvéniens que d'avantages; il ajoute que le cabinet français est sage, *parce qu'il lui seroit impossible de ne pas l'être.*

Je ne sais pas, en vérité, ajoute M. de Valmy, quel pourroit être, à côté de ce langage d'un diplomate bienveillant, le langage du diplomate le plus dédaigneux, fût-ce d'un Palmerston lui-même.

En définitive, messieurs, les trois questions pendantes, à Constantinople, en Egypte, à Paris, ont été résolues contre nous. La question égyptienne a été résolue dans le sens du traité du 15 juillet, dans le sens que l'Europe vouloit.

Au point de vue français, notre dignité a été méconnue, sacrifiée ; toutes les résolutions de l'Europe ont été adoptées au point de vue du droit public européen ; on n'a, en signant le traité du 13 juillet, signé qu'une fiction, si ce n'est qu'on a signé un article qui partage l'influence en Orient entre l'Angleterre et la Russie.

Je m'arrête, messieurs, par un sentiment de douleur que la chambre partagera. Je ne veux plus dire qu'un mot, et ce mot je l'adresse au cabinet : La situation que vous avez faite à la France est triste. A toutes les humiliations du pays, il ne falloit pas en ajouter une plus insupportable que toutes les autres, à savoir de vous en montrer satisfaits.

M. Thiers monte à la tribune, et commence par déclarer qu'il écartera toutes les questions de personnes, et qu'il va tâcher de simplifier les principaux points de la discussion. Il examine les rapports qui existent entre la France et les quatre autres grandes puissances de l'Europe. L'Angleterre n'est pas disposée maintenant à se ranger du côté de la France. La Russie est l'ennemie de notre politique. Quant aux deux puissances allemandes, elles redoutent les idées et les principes de la révolution ; c'est pour cela qu'elles se sont unies à l'Angleterre.

L'orateur, passant à la question d'Orient, dit qu'il y a eu un moment où l'on auroit pu se rapprocher de l'Angleterre, et qu'on auroit dû le saisir avec empressement. Toutes les puissances, sauf l'Angleterre, étoient d'abord d'avis que la Syrie devoit rester au pacha. Que s'est-il passé? Le jour où l'on a appris que l'Angleterre n'étoit pas de cet avis, elles ont changé subitement d'opinion, et ont déclaré aussi que la Syrie ne devoit pas rester au pacha. Ainsi on a saisi toujours l'occasion de s'unir contre la France, et l'on abandonne pour cela ses opinions le plus hautement exprimées. On abandonneroit même ses intérêts, sous certains rapports.

Qu'est-il besoin d'apporter ici des dépêches de nos diplomates? La question n'est pas là, messieurs ; la vraie question, ce n'est pas le pacha, ce n'est pas la Belgique, ce n'est pas telle ou telle complica-

tion diplomatique. La question, la vraie, la seule question, est qu'on s'unira toujours contre vous, tant que, dans un moment donné, vous ne persuaderez pas à l'Europe que vous êtes prêts à soutenir dignement l'honneur de la France. (Approbation à gauche.) Si, dis-je, on vous sait foibles et timorés, on s'unira contre vous, vous descendrez de plus en plus dans l'opinion du monde, vous ne recueillerez pour notre pays que l'humiliation, que la honte. Là est la question, pas ailleurs. Dites au monde que vous êtes encore la grande France, résolue à périr plutôt que de renoncer à son influence, et vous reconquerrez votre rang, votre voix sera entendue dans les conseils de l'Europe.

Rentrant dans le fond de la question égyptienne, M. Thiers déclare qu'il y avoit là cas de guerre, mais il pense que si la France eût appuyé ses négociations de quelques démonstrations, on eût obtenu de bien meilleures conditions; l'Angleterre n'eût pas pris Beyrouth, le commodore Napier n'eût pas fait une convention qui enlève la Syrie à Méhémet-Ali et ne lui donne qu'une hérédité illusoire. Le ministère du 1er mars vouloit qu'on soutînt énergiquement cette situation; le ministère du 29 octobre, au contraire, a accepté ces faits désastreux, et c'est une nouvelle preuve de la décadence de l'influence française. M. Thiers, énumérant les conditions imposées au pacha, arrive à cette conclusion qu'il n'y a plus de pacha d'Egypte. Il est encore à Alexandrie, c'est vrai; mais son existence est précaire. Il la doit à la France; mais elle eût pu lui en assurer une bien meilleure. On lui accorde une armée de 18,000 hommes; mais c'est une dérision de prétendre qu'on peut garder l'Egypte avec 18,000 hommes! (Adhésion à gauche.)

L'orateur se repose un instant, et la séance est suspendue. Au bout d'un quart d'heure, M. Thiers remonte à la tribune et reprend ainsi son discours:

Il y a deux partis en lutte incessante dans l'Orient: la race chrétienne et la race turque, et l'affoiblissement de la domination turque aura pour résultat de donner de l'audace aux populations chrétiennes. Je ne suis pas fâché de voir les idées chrétiennes prendre du développement; mais je vous le prédis, tôt ou tard, et ce sera bientôt, selon moi, les populations chrétiennes achèveront la ruine de l'empire turc. Et qui sera là pour profiter de la catastrophe?

Messieurs, il y a une nation dont je respecte l'ambition, car une nation qui cesse d'être ambitieuse, s'oublie elle-même: la Russie, messieurs, a une politique patiente; elle s'est dit: Personne n'ira à Constantinople, ni le pacha d'Egypte, ni les populations chrétiennes. La Russie a de la patience, et une fois soulagée de la question polonaise, vous verrez ce qu'elle fera. Une flotte anglo-française n'eût-elle pas été un obstacle aux projets de la Russie, surtout si une armée l'appuyoit? Il falloit stipuler dans le traité des détroits, l'ouverture des Dardanelles, et le cas échéant, une flotte anglo-française entrant dans la mer Noire eût tenu en respect ce Sébastopol qui menace éternellement Constantinople. Mais vous n'avez rien obtenu; vos traités ne sont rien. Savez-vous ce qui peut protéger efficacement l'empire turc? Je vais vous le dire.

Il faut qu'on se dise, dans le monde: Il y a une France dont les traités de 1815 ont mutilé le territoire; ce jour-là elle avoit été vaincue, mais, enfin, elle a accepté ces traités! Il y a une France qui ne souffrira jamais qu'on déchire un coin de ces traités sans qu'elle ne les déchire aussitôt elle-même d'un autre côté. (Applaudissemens à gauche.) Il ne faut pas qu'on répète ce que Frédéric disoit d'elle à propos du partage de la Pologne: *L'Autriche et la Russie lui disoient: « Et la France? — Elle dort, » répondit Frédéric.* (Agitation.) Le jour où l'on saura bien que la France ne dort pas, l'empire turc sera plus efficacement protégé que par vos traités d'Unkiar-Skelessi, des détroits, et que par tous les traités du monde. (Nouvelles approbations à gauche.)

M. Passy répond à l'opinion exprimée par M. Thiers, que les puissances du Nord avoient intérêt à amoindrir la France; il conteste la justesse de cette assertion, du moins en ce qui concerne la Russie. « En 1815, dit-il, l'empereur de Russie, Alexandre, a étendu sur la France une main protectrice.... (Interruption.)

M. BERRYER. Je demande la parole. (Mouvement.)

PASSY. Je conçois que mon expres-
eut être mal interprétée, je la retire.
tinuant son discours, l'orateur sou-
ne la Prusse et l'Allemagne ont trop
intes d'une conflagration générale
ssayer de se séparer de la France,
ine en disant que la politique de
nce doit consister à repousser les
tions injustes, et que c'est ainsi que
conduite lui assurera une position
geuse en Europe.

BERRYER. J'abuserai pendant peu
ns de l'attention de la chambre ;
j'ai demandé la parole sous l'impres-
d'un mot malheureux échappé au
tant. J'ai vu avec regret que ces
s se rapportent à ce qui a été dit
par un autre orateur, sur le carac-
oyal d'un peuple qui nous a joués
nt tout le cours de la révolution, et
puis garder le silence, quand j'en-
parler aujourd'hui du protectorat
Russie auroit exercé à l'égard de la
ce. (Violente interruption.)

on, Messieurs, jamais par aucun peu-
, par aucun souverain, un pareil pro-
torat n'a été exercé sur les affaires de
France. (Nouveaux murmures.)

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure.)
uis XVIII a dit en 1814 : « Après Dieu,
est au prince régent d'Angleterre que je
ois ma couronne. »

M. BERRYER. Je le répète, c'est avec
e vive douleur que j'ai entendu dire
e l'empereur de Russie avoit protégé la
ance. (Interruption.)

J'ai la parole, s'écrie l'orateur, vos
errruptions, vos souvenirs calamiteux,
citations historiques ne me trouble-
nt pas dans l'expression du sentiment
j'ai de ma dignité d'homme et de
yen de ce pays.

Les paroles de Louis XVIII ne me lient
; je n'en accepte pas la responsabilité ;
dis ce que je crois utile à mon pays ; je
député-citoyen et je ne suis le repré-
tant de personne ; depuis douze ans,
soutiens cette position avec courage ;
il en faut pour soutenir une pareille
ition sans espoir de succès.

C'est donc pour rectifier une expression
j'ai demandé la parole. Il ne s'agit
pour nous, d'excuser ou d'approuver
conduite de telle ou telle puissance. et,
elle occasion, je blâmerai l'un des
orateurs qui a dit qu'il admiroit l'empire
de Russie ; ce n'étoit pas le jour d'en
parler, et M. Thiers, malgré la magnifi-
cence de son discours, a fait là une faute
qu'il me permettra de relever.

La question d'Orient présentoit un
grand intérêt pour la France ; y avions-
nous un grand intérêt à servir, à défen-
dre, à protéger, à maintenir? C'est ce
qu'il s'agissoit d'examiner. Je soutiens que
oui. La France, par-dessus tout, devoit
s'occuper de maintenir son influence en
présence des autres influences. Cette in-
fluence a-t-elle été maintenue? Je dis que
non. Nous n'avons rien obtenu, rien dé-
fendu, rien réservé. Voilà pourquoi je ne
veux pas qu'il soit dit dans l'adresse que
la question d'Orient est terminée.

Non, elle n'est pas terminée. Vous le
voyez à l'impuissance du pacha, aux trou-
bles de la Thessalie, aux révolutions poli-
tiques qui menacent Constantinople.

Quant aux alliances, je dirai que je ne
regrette pas la perte de l'alliance anglaise ;
l'Angleterre n'est jamais entrée dans l'al-
liance française que pour en profiter.
Peut-on regretter une alliée dont l'é-
goïsme étouffe tous les généreux entraî-
nemens?

Qu'importent Méhémet-Ali et l'Egypte?
Il faut que le pays se préoccupe de l'in-
fluence toujours croissante de l'Angle-
terre. Il faut que partout où cette in-
fluence manifestera ses progrès, la France
soit là. Je me borne pour le moment à
ces réflexions.

M. PASSY. J'ai retiré à l'instant le mot
que M. Berryer a voulu rectifier.

M. Piscatory se félicite de ce que les
sentimens de citoyen aient pris le dessus
dans le cœur de M. Berryer. (Rumeurs
diverses.)

M. BERRYER, de sa place. J'ai défendu,
en 1815. des hommes qui s'étoient battus
à Waterloo, parce que j'avois avant tout
le sentiment de la dignité de mon pays.
Je n'ai pas été à Gand ; mais je suis resté
convaincu qu'un principe politique étoit
utile à mon pays ; je m'y suis attaché, et
je n'ai pas changé. (Aux extrémités :
Très-bien ! très-bien !)

M. Piscatory pense, comme M. Thiers,
que la France doit, en parlant de paix au
monde, avoir toujours la main sur la
garde de son épée. Il conjure la chambre
de faire tenir au pays, après les événe-

mens malheureux qui se sont passés en Orient, un langage plus digne, plus énergique, plus en harmonie avec les intérêts du pays. Vous donnerez ainsi, dit-il, plus de force au pouvoir vis-à-vis de l'Europe, et vous aurez fait quelque chose d'utile à la dignité du pays.

Un grand nombre de voix : La clôture ! la clôture !

La chambre, consultée, ferme la discussion sur le paragraphe 1er, qui, mis aux voix, est adopté à une grande majorité; 40 ou 50 membres environ se lèvent à la contre-épreuve.

Séance du 21.

La séance est ouverte à une heure et demie. M. Humann a la parole sur le paragraphe 2 du projet d'adresse, paragraphe relatif aux finances. Le ministre annonce que dans peu de jours, en présentant le budget de 1843, il exposera dans son ensemble et dans ses détails notre situation financière. Il ne veut dans ce moment qu'entretenir la chambre d'une mesure administrative qui, dans l'intervalle des sessions, a suscité de vifs débats et servi de prétexte à de déplorables désordres, c'est-à-dire du recensement. En effet, M. Humann cherche à prouver que le recensement, tel qu'il l'a fait opérer, est légal et n'a rien qui doive effrayer les contribuables.

M. Odilon-Barrot demande que la discussion sur le recensement soit renvoyée au moment où le vote aura lieu sur un amendement présenté par M. Lestiboudois. Cette proposition est appuyée.

M. de Tracy émet le vœu que la session ne se passe pas sans que M. le ministre de la guerre ait présenté un [...] sur la réserve de l'armée. M. Test[e ...] qu'une commission s'occupe de la r[...]tion de ce projet.

M. Lacrosse appelle l'attention du [gou]vernement sur les armemens mili[...]

L'amiral Duperré, ministre de la ma[rine,] déclare qu'il n'y a pas eu de dés[arme]ment. Nous avons toujours nos [...] vaisseaux de guerre. Quant au pe[rson]nel de la flotte, il n'y a pas eu de lic[encie]ment.

Le paragraphe 2 est mis aux vo[ix et] adopté.

Le paragraphe 3, relatif aux voi[es de] communication, est aussi adopté sa[ns dé]bat important.

La chambre adopte encore le par[agra]phe 4, relatif aux traités de commer[ce.]

La séance est levée à six heures.

Le Gérant, **Adrien Le Cler[e]**

BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER

CINQ p. 0/0. 118 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 45 c.
Act. de la Banque. 3390 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 107 fr. 70 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 657 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 3/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3546.

MARDI 25 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

MANDEMENS A L'OCCASION DU CARÊME.

Les jours de propitiation, pendant lesquels doit s'opérer le renouvellement de l'esprit et du cœur, sont près de nous; et déjà la voix des évêques exhorte les fidèles à la pénitence.

L'an dernier, M. l'archevêque d'Avignon parloit à son troupeau de la charité, qui nous apprend la véritable manière d'aimer Dieu, d'aimer nos frères, de nous aimer nous-mêmes; et quel prélat pouvoit traiter avec plus d'autorité ce sujet inépuisable? C'est bien Mgr Du Pont qui a le droit de dire: « Notre ministère se résume dans la charité, comme tout le christianisme. » Les beaux exemples qu'il a donnés, à l'époque de l'inondation, sont la confirmation éloquente de cette instruction pastorale.

Cette année encore, M. l'archevêque d'Avignon montre à ses diocésains la voie dont le grand apôtre relève l'excellence, celle de la charité. Il voudroit exposer tous les caractères de cette vertu: contraint de se borner, il rappelle que la charité est *patiente*. La preuve en est dans Dieu même, qui est la charité par essence: il se montre lent à punir, parce qu'il aime à pardonner. Disciples de Jésus-Christ, dont les leçons et les exemples nous apprennent la science de souffrir, nous savons qu'il faut monter au Calvaire pour aller au ciel.

« Voilà le modèle. Travaillons sur ce type admirable. Les copies ne pourront sans doute qu'être bien imparfaites. Mais nous ne devons jamais oublier que ce divin Maître se propose lui-même à notre imitation, et qu'il exige de nous que nous fassions ce qu'il a fait le premier.

» Tout porte en Jésus le cachet de la patience: tout en quelque sorte, dans sa vie mortelle, se résume là, selon Tertullien; et, s'il réunit en lui tous les genres de douleurs, s'il épuise toutes les amertumes, l'Homme-Dieu se révèle dans cet état même d'abaissement et d'abjection: l'humanité souffrante laisse voir comme un reflet de la divinité. Oui, c'est un Dieu caché sous les traits de l'homme, mais il n'y a rien en lui de cette impatience si naturelle à l'homme. Sa patience est surhumaine: à cette marque caractéristique, les Pharisiens auroient dû reconnoître leur Dieu. Car la patience de l'homme ne pouvoit aller jusque là; et, dans la pensée de ce Père, c'est là ce qui, plus que tout le reste, rend leur aveuglement inexcusable. Apprenons donc à être patiens, à la vue de la patience de celui qui est venu nous enseigner toute vérité, et nous ouvrir les portes de la vie. »

C'est aussi la résignation dans tous les maux de la vie, que M. l'archevêque de Reims prêche à son peuple, en s'affligeant de voir des malheureux attenter si souvent à leurs jours, au mépris des lois de la nature et de la morale, et des salutaires menaces de la religion.

« Depuis que, par des railleries et par des sophismes, l'incrédulité est parvenue à affoiblir au milieu des sociétés le dogme de la Providence divine; depuis qu'elle en a banni la pensée dans les relations et les entreprises des hommes; depuis qu'elle a constitué ceux-ci les maîtres de leur destinée, ou qu'elle les a placés sous l'influence d'une aveugle et irrésistible fa-

talité, elle a porté à l'excès les prétentions de l'amour propre, les espérances de la cupidité, et le délire de toutes les passions. En brisant les liens de dépendance, de confiance et d'amour qui doivent rattacher la terre au ciel, la créature à son auteur; en éloignant de la prière, des sacremens et des autres pratiques religieuses, elle a tari la source des impressions les plus calmes et les plus douces, pour y substituer une inquiétude vague, une fermentation bouillante et orageuse. Aussi chacun trouve-t-il trop étroit le cercle dans lequel devoit se renfermer son existence; la sphère de ses intérêts lui semble trop restreinte. sa condition trop inférieure. ses devoirs trop multipliés, ses droits trop méconnus, la somme de ses avantages et de ses plaisirs trop foible et trop insuffisante. De là vient ce malaise général qu'il est impossible de guérir, cette attitude menaçante si difficile à comprimer, ce besoin de perturbations sociales qui se révèle à chaque instant, et qui ébranle les Etats. De là encore, et parce qu'on renonce aux enseignemens de la Foi, à l'attente et aux promesses de l'immortalité, il résulte qu'on veut satisfaire à tout prix dans le présent une soif ardente et instinctive du bonheur, et qu'on place toute sa félicité, toute sa vie, dans la poursuite d'une fortune incertaine et fragile, dans l'enivrement des sensations et des jouissances...

» Ceux qui n'auront pu supporter ce qu'ils appeloient l'injustice des hommes ou les rigueurs du sort, supporteront-ils mieux les arrêts et la colère d'un Dieu vengeur?... Ils auront invoqué le néant; mais où est cette divinité? Où est cette idole de leurs tristes rêveries? C'est l'immortalité qu'ils rencontrent; c'est l'éternité qui leur ouvre son sein; c'est l'enfer qui déroule devant eux ses épouvantables mystères. Ah! ne demandez plus pourquoi la religion éplorée les désavoue, et repousse avec horreur leurs restes sanglans ou livides; ce ne sont pas là ses enfans (1). Qu'immobile auprès d'e[...] philosophie contemple froidement [...] ouvrage; qu'elle y applaudisse : ell[...] droit. C'est sa morale mise en prati[...] c'est le fruit de ses leçons et de sa th[...] du bonheur. »

Le prélat proteste hauten[...] contre le système insidieux et [...] fide de ces hommes qui préconi[...] et qui recommandent la morale [...] la séparant, dans leur pensée, [...] vec la religion qu'ils n'osent pr[...] ser, et à laquelle ils ne cro[...] point. Cette morale, prése[...] comme indépendante de la relig[...] substituée à la foi, ou placée [...] au-dessus d'elle, n'est qu'un nou[...] et funeste essai du philosophi[...] appliqué à l'éducation et à la di[...] tion des sociétés.

« Loin d'être fondée sur la natur[...] cœur humain, et d'une volonté touj[...] foible et changeante, elle suppose qu[...] vertu peut être pratiquée par tous, d'[...] manière durable et héroïque, selon [...] circonstances, sans puiser jamais [...] d'elle-même et de la raison un but. [...] secours, un encouragement. Mais [...] sont ceux qui pourroient se suffire ain[...] à eux-mêmes, se faire, sans espoir d'auc[...] dédommagement, une violence con[...] nuelle, s'imposer sans cesse de nouv[...] sacrifices, vaincre constamment les [...] goûts et les répugnances, supporter s[...] murmure l'adversité, les coups de [...] fortune, le travail, la pauvreté, l'o[...]

(1) Si, le plus souvent, l'Eglise re[...] ses prières aux suicides, c'est qu'il en [...] peu dont on puisse attribuer la mo[...] un désespoir involontaire. D'après les [...] dont il a été témoin, et les renseignem[...] qu'il a recueillis, M. le docteur Desc[...] croit pouvoir avancer que, sur une c[...] taine de suicides, quatre seulement [...] été commis par des personnes d'une [...] reconnue, et chez lesquelles on [...] remarqué des indices d'aliénation [...] tale. Voyez *la Médecine des Pas*[...] pag. 116.

souffrance, et, par-dessus tout, aimer vie qui leur en imposeroit sans relâche duré et inexorable nécessité? Si tous devoirs sont pénibles à l'homme qui pte la perspective que la religion lui re d'une récompense éternelle, comment les observera celui à qui on permet croire qu'il est seul dans l'univers, juge et sans témoin dans les cieux, que son existence est sans but et sans nir? S'il n'a rien à craindre en violant secret toutes les lois pour obéir à ses sions, que lui serviroit-il de les rester? S'il lui importoit si peu de vivre, is qu'il lui en coûteroit si cher, pour-différeroit-il de mourir? »

En terminant, le prélat exhorte fidèles à prévenir les suicides en nant avec charité au secours de ux qui souffrent; car, dans la société comme dans la famille, dès 'un membre souffre, tous les autres doivent compatir à ses douleurs, soulager son infirmité, veiller sa conservation.

En 1841, M. l'évêque de Perpignan a signalé aux fidèles le respect humain comme la principale cause le nos foiblesses, de nos lâchetés, le nos apostasies.

« Si nous réfléchissons sur l'état actuel de la société chrétienne, nous la voyons travaillée par un mal qui la mine insensiblement; nous voyons presque tous les disciples de l'Evangile applaudir à tout ce qui est vice et rougir de tout ce qui a le nom de vertu, trembler de se montrer chrétiens et acheter, aux dépens de leur conscience et de leur Dieu, les vils suffrages des hommes; nous voyons le fatal respect humain dominer en despote au sein même du catholicisme. Voilà la plaie la plus large du corps social à laquelle nous désirerions apporter remède, en vous signalant tout ce qu'il y a de folie, de crime et de malheur pour les ames pusillanimes qui se laissent subjuguer par ce tyran : la guérir cette plaie, c'est anéantir tous les vices et préparer la voie à toutes les vertus; c'est rétablir le règne du bonheur en rendant au chrétien sa grandeur primitive. »

En 1842, le vénérable prélat, s'adressant plus particulièrement aux parens chrétiens, leur parle des soins assidus que réclame l'éducation de leurs enfans; il rappelle qu'un des fruits les plus précieux que la jeunesse retire d'une éducation solidement chrétienne, est de savoir rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû, à tant de titres, dans le jour que le Seigneur a consacré tout entier à sa gloire; et, rendant témoignage au zèle avec lequel ses bien-aimés diocésains s'avancent dans la carrière de vertus que leur ont indiquée les hommes apostoliques chargés de les évangéliser, il les conjure de nouveau de ne point se laisser arrêter par le respect humain.

« Non, vous ne vous laisserez pas ébranler par les railleries et les vains jugemens du monde : au contraire, vous imposerez silence par votre vertu aux accusations frivoles qu'on ne cesse de diriger contre ceux qui pratiquent le christianisme. On vous dira peut-être que c'est foiblesse d'esprit que de suivre les enseignemens de la religion. Eh quoi! N. T. C. F., il y auroit petitesse d'esprit à écouter une religion si sublime dans ses promesses immortelles! Quoi! ce seroit une petitesse d'esprit que d'embrasser une religion qui ravit toujours nos hommages, soit qu'à son entrée dans la vie, elle marque l'homme d'un sceau divin, soit qu'elle gémisse au bord de sa tombe! Une religion qui ne laisse pas un seul crime sans frein et une seule vertu sans récompense! une religion qui triompha du siècle d'Auguste et fit l'éducation du nouveau monde, qui charma Augustin, que Fénelon aimoit, qui subjugua Pascal, qui confondit Newton, que Leibnitz admira, que vengea Bossuet! Ah! laissez-

nous. pouvez-vous répondre à tous ces esclaves du respect humain. laissez-nous une telle religion : il est beau, il est glorieux de partager la foiblesse d'esprit de tous ces grands hommes ; ce n'est pas compromettre son tact, ses talens et sa réputation que de marcher sur les traces d'une compagnie aussi illustre. »

Outre ce Mandement, Mgr de Saunhac en a publié un autre qui a pour objet l'association de secours formée, en 1826, entre les ecclésiastiques du diocèse de Perpignan, en faveur de leurs confrères que l'âge ou les infirmités placent dans le besoin.

« Sans doute, y dit le charitable prélat, nous désirerions pouvoir seul rendre leur existence moins cruelle ; mais, environné que nous sommes des pauvres de notre diocèse, des infortunés réfugiés, des prêtres exilés, des malheureux de toute condition, de tout âge, de tout pays, il nous est impossible, avec le manque de ressource où nous sommes réduit, malgré toute notre bonne volonté, de satisfaire tant de besoins, d'essuyer tant de larmes. »

Mais il ne sollicite pas seulement ses coopérateurs de venir en aide, pendant leur vie, à leurs confrères malheureux : la charité demande qu'on les secoure, après la mort, du puissant suffrage des prières et des saints sacrifices.

« Ce sera, dit-il à ses prêtres, un beau spectacle que vous donnerez à vos paroissiens ; vous leur fournirez la plus haute idée de l'inaltérable charité qui unit tous les membres de notre clergé ; vous leur ferez dire : « Voyez comme ils s'aiment ; *ils ne peuvent s'oublier même après la mort,* » et vous serez, nous n'en doutons point, les heureux instrumens dont Dieu se servira pour réveiller parmi eux une tendre compassion en faveur des personnes chéries qu'ils ont perdues. »

A l'occasion du Carême dernier, M. l'évêque de Saint-Claude a m[on]tré à son troupeau l'importance [du] sacrement de Mariage, et les o[bli]gations qui en résultent pour [les] fidèles. Nous citerons cette o[bser]vation si importante du prélat :

« Relativement au mariage, l'Egli[se] s'occupe nullement des prescriptio[ns de] la loi civile, si ce n'est pour averti[r les] fidèles qu'ils doivent bien se gard[er de] prendre le change, et de prêter l'o[reille] aux discours de ces hommes sans [prin]cipes et sans foi, qui voudroient leu[r per]suader que le contrat civil est un vér[itable] mariage pour les chrétiens. Ce co[ntrat] rend sans doute les époux habiles à [jouir] de tous les droits que les lois de l'[Etat] leur accordent, mais il ne s'étend [pas] plus loin. Il ne sauroit jamais être v[alide] comme mariage, et il ne peut, par co[nsé]quent, donner aux enfans de l'Egli[se le] droit de vivre maritalement ense[mble,] comme Benoît XIV s'en est expliqué d['une] manière formelle dans son Traité [du] Synode diocésain, à l'occasion des fa[cu]lités auxquelles les catholiques sont [sou]mis dans certains pays. »

A l'occasion du Carême qui s'a[p]proche, Mgr de Chamon entretie[nt] les fidèles d'un autre sacrement :

« Régénérés et fait enfans de Dieu [par] le Baptême, remplis de force, de sag[esse] et de lumières par l'infusion des [sept] dons du Saint-Esprit dans la Confir[ma]tion, nourris du corps et du sang [de] Jésus-Christ même dans l'Eucharisti[e,] purifiés de nos péchés par la Péniten[ce,] dotés d'un sacerdoce *dispensateur [des] mystères de Dieu* dont la bénédiction co[n]sacre les mariages célébrés en face [de] l'Eglise, une dernière grâce de salut, u[ne] dernière consolation nous sont enco[re] accordées, et nous les trouvons dans [le] sacrement de l'Extrême-Onction, q[ui] offre au chrétien, en danger de mort, u[n] soulagement spirituel et même corporel.

Le prélat presse avec instan[ce] ses zélés coopérateurs de voler au

des malades, afin de leur porter les derniers sacremens :

Que l'exemple de saint Malachie, évêque d'Irlande, cité par le cinquième concile de Milan, soit pour vous un utile avertissement. Ce digne pasteur étoit si fortement persuadé de l'importance de l'Extrême-Onction, qu'ayant un jour, sur les représentations de quelques personnes recommandables d'ailleurs par leur piété, différé jusqu'au lendemain d'administrer ce sacrement, et la personne malade étant morte tout à coup, il en ressentit une douleur si grande, qu'il se transporta sur-le-champ auprès de la défunte, l'arrosa de ses larmes et passa la nuit dans les prières et les gémissemens ; se reprochant sa foiblesse et se déclarant coupable d'une négligence qu'il ne se pardonneroit jamais et qu'il pleureroit toute sa vie. Mais Dieu fut touché de l'affliction de son serviteur : celle qui en étoit l'objet reprit ses sens et non-seulement reçut la grâce du sacrement, mais encore recouvra la santé, par une faveur tout-à-fait inattendue. Un trait si touchant et si propre à montrer combien grande doit être la sollicitude de tous les pasteurs des âmes à l'égard de ceux qui sont en danger de mort, doit faire comprendre en même temps aux fidèles qu'ils ne peuvent, sans se rendre bien coupables, montrer de l'indifférence pour les derniers sacremens de l'Eglise, ou négliger de les recevoir à temps et de les procurer aux autres. »

Nous continuerons dans un prochain numéro cette analyse des mandemens, témoignage du zèle et de la sollicitude de l'épiscopat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On se souvient de l'accueil bienveillant qui fut fait au grand-duc héritier de Russie, lors de son arrivée à Rome il y a trois ans.

L'empereur, voulant donner au pape un témoignage de son estime personnelle, lui a envoyé un vase de malachite, travaillé à Saint-Pétersbourg, et ayant la forme du vase de *Rosso antico* qui se trouve au Vatican, avec cette différence qu'il est beaucoup plus grand, ayant de chaque côté une étendue de 6 palmes 1/2.

En y comprenant le piédestal en jaspe, ce vase est haut de 7 palmes 1/2. Le Saint-Père, auquel ce témoignage d'amitié paroît avoir causé une agréable surprise, a fait placer le vase dans la galerie du Vatican.

PARIS. — M. Appert, *éditeur* de la *Biographie du Clergé contemporain* (qu'il faut distinguer avec soin de l'*auteur* de cet ouvrage), nous avoit écrit pour nous inviter à ne pas reproduire les articles insérés dans l'*Orléanais* sur sa fâcheuse publication. Comme il n'y avoit aucune utilité à faire connoître à nos abonnés la polémique de l'*Orléanais*, nous nous sommes abstenu de la reproduire. Il n'en est pas de même du démenti donné, par l'ordre de MM. les évêques de Montauban et de Saint-Flour, à cette allégation du Solitaire que la *Biographie du Clergé contemporain* avoit reçu l'approbation des deux prélats. L'*Ami de la Religion* ne pouvoit se dispenser de publier ce démenti, et nous avons donné, dans notre n° 3544, les lettres de M. Guyard, vicaire-général de Montauban, et de M. le chanoine Bouange, secrétaire de l'évêché de Saint-Flour. A cette occasion, M. Appert adresse, PAR HUISSIER, à l'éditeur de l'*Ami de la Religion*, la lettre suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer la haute inconvenance :

« *A monsieur Adrien Le Clere, gérant responsable du journal l'*Ami de la Religion, *rue Cassette, n° 29.*

» Monsieur, par ma lettre en date du trente décembre dernier, dans votre intérêt personnel et pour éviter tout scandale, dont je suis l'ennemi, je vous invi-

tois ainsi que les autres journaux religieux de Paris à ne pas reproduire les lettres et articles contenus dans un petit journal de province contre ma *Biographie du Clergé contemporain par un Solitaire*, et à l'occasion desquels je vous déclarois mon intention de le poursuivre en diffamation. Ni la crainte du scandale, ni le respect humain, ni les convenances à l'égard d'un homme que vous connoissez personnellement et dont la probité scrupuleuse n'a jamais été mise en doute, ne vous ont arrêté. Les influences étrangères peut-être, et le désir de ruiner commercialement une opération contre laquelle se déchaînent quelques passions haineuses et jalouses, vous ont poussé à reproduire les calomnies contenues dans la feuille déjà désignée et auxquelles vous ne craignez pas d'ajouter le poids de votre influence sur le clergé. Votre numéro de ce jour contient avec quelques réflexions deux lettres d'ecclésiastiques contre la teneur desquelles je ne crains pas de soutenir en face ma cause en diffamation, portant le défi à qui que ce soit d'ouvrir devant la justice une action en faux, action que j'ai provoquée moi-même en présence et entre les mains du ministère public, le suppliant d'y donner toute l'importance qu'elle mérite. L'une des lettres contenues dans votre feuille, écrite par le sieur Bouange, et dans laquelle l'honnête homme a peine à reconnoître le style d'un chanoine honoraire, est d'ailleurs caractéristique. C'est de moi qu'il s'agit dans l'entrevue avec M. Marguerye à laquelle fait allusion M. Bouange, et je proclame à la face du ciel et sur l'honneur, pour ceux qui me connoissent cela suffit, que cette lettre est une calomnie perpétuelle que je me fais fort de renverser devant la justice. Quant à vous, monsieur, qui avez pris sous votre responsabilité tout l'odieux de la diffamation; qui, vous le savez, par l'influence de votre journal, pouvez contribuer à ma ruine dans cette affaire qui est devenue pour moi la plus importante, vous ne vous étonnerez pas que je demande à la justice réparation des dommages que s de nature à me causer ces inqualifiab imputations, pour me servir des expr sions d'un des prélats dont les lettres été un prétexte en cette affaire. Je ne laisserai point abattre, et vous entend mes explications à côté de M. Bouang du gérant de la feuille provinciale. vous prie et au besoin je vous somme, vertu de l'article 11 de la loi du vi cinq mars mil huit cent vingt-deux, d' sérer textuellement et intégralement c lettre dans votre numéro le plus proch *Signé* A. Appert, éditeur propriétair la *Biographie du Clergé contemporain*, *un* Solitaire, membre de la chambre imprimeurs de Paris, membre de la s ciété de bienfaisance pour le placement jeunes orphelins, passage du Caire, n° 5

Reprenons les termes de cet lettre, sans tenir compte, bien e tendu, des aménités que son aute prodigue et à nous et à M. l'ab Bouange. Il y a de ces choses q l'on ne relève pas.

1° M. Appert nous rappelle l'i vitation qu'il nous avoit faite de pas transcrire les *lettres* et *articles* l'*Orléanais*, sous peine d'une pou suite en diffamation. Nous répon dons qu'aucune menace ne sauroi nous empêcher d'accomplir un de voir. Or, le devoir de l'*Ami de l Religion* est de ne pas laisser pese sur deux évêques la responsabilit d'approbations qui n'émanent pa d'eux, et contre lesquelles ils pr testent avec énergie.

Toutefois, en remplissant ce d voir rigoureux, nous avons dit que nous croyons toujours être l vérité : c'est que celui à qui les le tres ont été adressées, et qui s'e est ensuite prévalu, *a été la du d'une indigne mystification.* Nous pouvions faire entendre plus clai ment que nous n'attribuons la f brication de ces deux pièces ni à l' diteur, ni même à l'auteur de *Biographie du Clergé contemporai* qui, selon nous, n'auroit pas é

senter à M. l'évêque de Saint-ur une lettre qu'*il auroit su ne* savoir été écrite par ce prélat.

2° M. Appert prétend que c'est de personnellement qu'il s'agit dans revue avec Mgr de Marguerye, laquelle M l'abbé Bouange fait allusion. Or, M. Appert n'est que l'*é-teur* de la *Biographie du Clergé con-temporain*, et M. l'abbé Bouange déclare que le prélat a reçu la vi-e, non pas de l'*éditeur*, mais de *l'auteur* de cette publication : il ne s'agit donc que du Solitaire.

3° Enfin, selon M. Appert, en produisant le désaveu des deux évêques, dans un Journal aussi ac-crédité que le nôtre, nous aurions contribué à sa ruine. Ici encore, M. Appert se fait illusion. Ce n'est pas à nous, mais au Solitaire qu'il doit imputer le préjudice qui peut lui arriver ; car, spéculer sur le scandale dans un livre adressé au clergé, c'est-à-dire à la classe la plus morale de la société, c'est une triste affaire, même au point de vue commercial.

Dans nos précédens articles, nous avons jugé la *Biographie du Clergé contemporain* avec une modération que de graves ecclésiastiques ont trouvée excessive. Mais on nous avoit donné l'espoir que son auteur, lié par des engagemens sacrés au service des autels, se les rappelleroit avec repentir, et nous ne voulions pas flétrir comme transfuge celui qui pouvoit n'être qu'un enfant prodigue. A la menace d'un procès, opposons ici le vœu de voir enfin le Solitaire se rapprocher du sanctuaire qu'il a déserté, faire du moins un meilleur usage de son talent, et fournir à M. Appert l'occasion de recueillir, à la suite d'une publication utile, les avantages que ne lui promet pas un livre dont la lecture a profondément contristé les amis de la religion.

— Nous devons faire honneur à M. Duchâtel d'une excellente mesure qu'il veut adopter, afin de *moraliser* les prisonniers. Les Frères des Ecoles chrétiennes remplaceroient les gardiens dans les maisons centrales de détention, et l'initiative de cette heureuse innovation seroit prise à Nîmes. Voilà un de ces actes pour lesquels nous n'avons que des éloges.

— MM. Noël, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, et Bourgoing, du clergé de Saint-Philippe-du-Roule, viennent d'être nommés vicaires à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

— Les anciens élèves ecclésiastiques et laïques du petit séminaire Saint-Nicolas, de Paris, feront célébrer en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le mercredi 26 janvier 1842, à dix heures du matin, un service funèbre et solennel pour le repos de l'ame de leur ancien supérieur, Mgr Pierre-Marie Cottret, évêque de Beauvais.

— On lit dans le *Moniteur :*

« Le Frère Jean-Baptiste, de la famille Cassini de Frascati, architecte du Carmel, quittera Paris demain. Il se rend à Marseille, en passant par Lyon, et s'embarquera le 1er février, pour retourner en Syrie, après s'être arrêté quelques jours à Rome. Le gouvernement français a accordé le passage sur le paquebot du Levant à ce religieux, au zèle et à l'activité duquel on doit, comme on le sait, la réédification du monastère du Mont-Carmel, qui est non-seulement un temple sous le patronage de la France, mais aussi un hospice où sont accueillis les pélerins et les voyageurs, et où les religieux exercent l'hospitalité, tout en vivant personnellement avec austérité.

» C'est au Frère Jean-Baptiste que l'on doit aussi la belle action dont les journaux ont déjà parlé. Ce religieux a recueilli, avec le frère Charles, les restes des braves de l'armée du général Bonaparte qui avoient été massacrés au Carmel par les janissaires lors du siége de

Saint-Jean-d'Acre, en 1799, et qui gisoient encore dans les grottes. Ces restes ont été enfermés dans un coffre et processionnellement transportés, le 12 juin 1841, dans un monument provisoire que le Frère Jean-Baptiste a élevé auprès du couvent. Les religieux et tous les négocians et sujets français assistèrent à la cérémonie.

» Le frère Jean-Baptiste se propose d'élever un monument plus grand et plus digne de ces braves, et il a laissé à cet effet les Carmélites de Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille, chargées de recevoir les offrandes. (Elles peuvent être déposées aussi au bureau de l'*Ami de la Religion*.) Il espère que les Français concourront à l'œuvre pieuse qui doit protéger les cendres de leurs compatriotes morts au champ d'honneur. »

Diocèse d'Arras. — Flétri par M. l'évêque de Chartres, le *Journal des Débats* se voit infliger la même censure par S. E. le cardinal-évêque d'Arras, qui a fait adresser à tous les membres de son clergé des exemplaires de la Lettre pastorale de Mgr Clausel de Montals.

Diocèse de Bordeaux. — M. l'abbé Gerbet n'a point accepté la chaire à laquelle il avoit été nommé. Un arrêté du ministre de l'Instruction publique, en date du 18 janvier, nomme M. l'abbé de Salinis professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie.

Diocèse de Poitiers. — M. l'évêque de La Rochelle a présidé, le 20 janvier, aux obsèques de Mgr de Bouillé. De tous les points du diocèse, les prêtres s'étoient rendus à cette triste cérémonie; et des fidèles de toutes les classes et de toutes les opinions se confondoient autour du cercueil.

Diocèse de Saint-Brieuc. — A la suite d'une retraite de quinze jo[urs] donnée à Saint-Brieuc par trois m[is]sionnaires de la maison de Quin[...] dans la nouvelle église de Sai[nt-]Michel, 900 hommes, sans com[pter] les femmes, se sont approchés d[e la] sainte table.

BAVIÈRE. — M. l'archevêque [de] Bamberg est mort le 17 janvier.

PRUSSE. — La convention conc[lue] entre le Saint-Siége et le gouver[ne]ment prussien, stipule que M[gr] Geissel sera introduit en qualité [de] coadjuteur, dans le diocèse de Co[lo]gne, soit par l'archevêque en pe[r]sonne, soit par une Lettre pastor[ale] que Clément-Auguste adressera à c[et] effet aux fidèles : mesure d'aut[ant] plus nécessaire que, parmi les am[is] de l'archevêque, il n'en est aucun q[ui] ne voie avec regret un autre pré[lat] le remplacer dans l'exercice d[es] fonctions épiscopales, et qu'u[n] grand nombre supposent toujou[rs] ou qu'il n'a pas consenti à l'arra[n]gement conclu, ou qu'il y a consen[ti] en quelque sorte malgré lui. Confor[mé]ment au désir manifesté par le (...) dans la lettre que nous avons trans[crite], Clément-Auguste s'abstiendr[a] d'aller à Cologne pour y installe[r] lui-même son coadjuteur. Il est prê[t] à publier une Lettre pastorale; mai[s] il ne la publiera qu'autant qu'un[e] autre stipulation de la convention relative au *Publicandum* de 183[...] aura reçu son exécution. Ce *Publicandum* renferme à la fois l'act[e] d'accusation et de condamnation de l'archevêque. Placé pendant s[i] long-temps, sans avoir jamais pu s[e] défendre, sous le coup des accusa[ti]tions, aussi absurdes qu'injustes, par lesquelles on prétendoit colorer aux yeux du public l'enlèvement violent du prélat, Clément-Auguste demande, d'accord avec le Saint-Siége, l'annulation complète et la révocation solennelle de ce docu-

[...]nt calomnieux. Il a insisté sur [...]tte condition dans son entrevue à [...]nster avec Mgr Geissel, qui, ar[...]é à Berlin, n'a pas insisté avec [...]ins de force pour obtenir l'annu[...]tion du *Publicandum*. En effet, il [...]t des points sur lesquels il n'est [...]s permis de céder, parce qu'en [...]blissant on compromet, non-seu[...]ment l'honneur personnel, mais [...] dignité dont on est revêtu. C'est [...]caractère sacerdotal et épiscopal [...] Clément-Auguste qui a été flétri [...] le *Publicandum*; c'est à l'Eglise [...] entière qu'est due la réparation [...]nnelle qu'elle réclame par la [...]uche du pontife. En vain, les [...]ctionnaires, gouverneurs, am[...]ssadeurs ou ministres, qui ont [...]uré activement dans cette affaire, [...] qui sont les auteurs du *Publican[...]um*, se sont-ils opposés à ce que [...]cte de réparation eût le caractère [...]ficiel et public de celui dont on [...]oursuit la révocation : le roi, qui a [...]ommencé l'œuvre de conciliation, [...]e s'arrêtera pas à moitié chemin. [...]l sait qu'une lettre particulière, et [...]n quelque sorte confidentielle, [...]telle que celle qu'il a écrite à Clé[...]ment-Auguste, ne suffit pas ; et un [...]*Memorandum*, dont la rédaction pa[...]roît confiée à M. de Bodelschwing, [...]era incessamment publié. Alors [...]Clément-Auguste donnera la Lettre [...]astorale relative à l'installation de [...]on coadjuteur, et Mgr Geissel pren[...]ra en main les rênes de l'adminis[...]tration du diocèse. On écrit de Ber[...]lin que M. de Bodelschwing est [...]déjà retourné à Cologne, et que Mgr [...]Geissel est parti pour Spire.

SUISSE. — Le gouvernement radi[...]al du canton d'Argovie vient de [...]décréter une nouvelle organisation [...]e l'administration ecclésiastique, [...]ans avoir consulté l'évêque ni le [...]clergé du canton. Les curés des trois [...]décanats ont déclaré qu'ils ne pou[...]roient adhérer à cette organisation, tant que l'autorité épiscopale ne l'auroit pas sanctionnée. Mais le gouvernement n'a fait aucun cas de cette déclaration.

— Dans sa séance du 6 janvier, le conseil d'Etat du canton du Tessin a reçu communication de deux notes dans lesquelles le nonce apostolique proteste avec énergie contre toutes les mesures adoptées par le gouvernement relativement aux ordres religieux et à la fermeture d'un monastère.

— Il paroît malheureusement certain que M. de Bombelles, ministre d'Autriche, a tenté par écrit et en paroles de détourner les magistrats lucernois du projet d'appeler les Jésuites. De leur côté, les radicaux prétendent qu'on ne doit pas confier à des étrangers l'éducation nationale ; oubliant sans doute que, sur 250 Jésuites de la province d'Allemagne supérieure, 130 sont de la nation suisse. La *Gazette ecclésiastique* de Lucerne, qui a pris fait et cause pour ces religieux, réfute avec succès toutes les objections.

ETATS-UNIS. — Les prélats français ne sont pas les seuls à veiller, comme des sentinelles vigilantes, au dépôt sacré de la foi et des mœurs. Dans le nouveau monde, comme dans l'ancien, l'épiscopat catholique élève une voix courageuse contre ces écrits audacieux qui, à la faveur de la liberté de tout publier, cherchent à pénétrer dans le sanctuaire des familles pour y attaquer l'antique foi de nos pères, en ridiculiser les croyances pieuses et les saintes pratiques, et, en décatholicisant les ames, leur ravir la paix et le bonheur que la vertu seule peut donner.

Voici ce que nous lisons dans un journal catholique des Etats-Unis.

« Dans sa réponse à une adresse présentée au savant évêque administrateur du diocèse de New-York, par les commis-

saires d'une assemblée tenue dans cette ville, pour le complimenter sur sa belle conduite relativement à l'établissement des écoles publiques, venant à l'article des journaux qui l'avoient assailli, Mgr Hughes dit :

« M'adressant au corps des catholiques en général, j'insisterai avec tout le zèle dont je suis capable sur le soin que vous devez apporter dans le choix des feuilles publiques que vous admettez dans le sein de vos familles; car il y en a d'une tendance si dangereuse qu'il nous est impossible de les laisser pénétrer dans vos maisons si nous voulons y conserver la *foi* et l'*innocence*. Que le clergé en avertisse le troupeau; que le peuple sache que c'est un mal de les lire et un plus grand mal de les acheter. Voltaire et Rousseau sont moins dangereux pour la religion et les mœurs. Dans les villes principales, les catholiques devroient s'entendre pour soutenir un ou plusieurs journaux qui leur donneroient toutes les nouvelles utiles sans aucun mélange de ces blasphêmes, obscénités et scandales dont la plupart des feuilles périodiques sont remplies. Les patrons de ces journaux ne sont point corrompus par l'impression de ces immoralités dont la lecture les amuse; mais les voir entre les mains d'un chrétien, d'un catholique surtout, est une tache pour le nom chrétien. Et tous mes efforts pour sauver vos enfans des nombreux dangers auxquels ils sont exposés, seront inutiles, si vous ne leur enseignez par vos préceptes et votre exemple à éviter ces journaux corrompus et mensongers, avec le même soin que vous leur feriez fuir la contagion d'une épidémie mortelle. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux sont occupés dans ce moment à compter leurs blessures. Il va sans dire que ceux qui les ont reçues au service de la révolution de juillet les supportent avec moins de résignation et de patience que les autres. Quand on songe en effet que c'est de la main de leur ingrate fille qu'ils sont si battus de ver on trouve qu'il y a quelque chose de turel et de pardonnable dans leurs ré minations. Seulement ils rappellent à la révolution de juillet les ser qu'ils lui ont rendus, et ils oublien cela *qu'un bienfait reproché tint touj lieu d'offense*. Ils veulent qu'elle se vienne de tout ce qu'ils ont fait elle il y a douze ans. Mais malheure ment chacun a ses petits défauts; e des siens, à ce qu'il paroît, est de man de mémoire. Quant aux journau n'ont rien fait pour elle, ils ne sont gâtés non plus, assurément. Mai moins ils n'ont pas le déplaisir d'a affaire à une ingrate.

PARIS, 24 JANVIER.

La chambre des pairs a tenu samedi courte séance, dans laquelle M. le p dent, sur l'invitation des bureaux nommé six commissions pour exam les projets de loi qui lui ont été prés dans la dernière séance.

— La chambre des députés en est jours à la discussion de son adresse. (à la fin du journal.)

— Au moment où la chambre de putés s'occupe du droit de visite, croyons devoir donner de la publicit fait suivant, rapporté par le *Journ Havre* :

« Le *Marabout*, appartenant à maison de Nantes, qui, depuis trente ans fait le commerce de troc sans avoir jamais donné lieu au moindre soupçon, exploite lui-même, depuis cinq ans, c trafic entre le Brésil et la côte d'Afrique. Expédié à Bahia en 1840, il y étoit employé à ces voyages, dont il avoit accompli plusieurs consécutivement.

» Ayant le projet d'effectuer son retou en France, lors de sa dernière expéditio à la côte, il y avoit laissé son entrepont volant, nécessaire pour ce trafic, mai inutile pour les traversées d'Europe. Mais, arrivé à Bahia, il y trouva un ordre de son armateur de retourner à la côte prendre un chargement d'huile de

me, vendu à Nantes à livrer au re- r du navire. Voulant alors remplacer entrepont; il fit emplette à Bahia de planches, qu'il fit scier de longueur r l'usage auquel elles étoient desti- s, et se munit par prudence d'un cer- t du consul français, constatant le in et la circonstance.

« Le *Marabout*, se croyant bien en e et à l'abri de tout soupçon, appa- de Bahia, et, le lendemain, encore ue des côtes, il est arrêté, visité par rvette *Rose*, commandant Christie, sous prétexte des planches qu'il avoit rd, et nonobstant le certificat du con- le déclare de bonne prise, fait passer page à bord de la corvette, et con- it le *Marabout* à Cayenne, où il l'échoue entrant. »

— Un journal parloit, il y a deux jours, dissentimens graves qui existeroient tre le maréchal Soult, ministre de la rre, et M. Laurence, directeur des af- res civiles de l'Algérie. Les journaux ministériels démentent cette nouvelle.

— La *Mode* a été saisie samedi pour deux articles intitulés, l'un : *Serrons nos rangs*; et l'autre : *Que peut-on dire?* Cette feuille est accusée d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'injures envers la famille de Louis-Philippe, et de vœux et d'espérances pour la branche aînée des Bourbons.

— MM. Boulay et Bousselot, qui, après l'arrêt rendu par la cour des pairs dans l'affaire Quenisset, avoient été écroués à la prison du Luxembourg, ont été mis en liberté.

La commission ayant décidé qu'il n'y avoit lieu à suivre contre eux, l'affaire Quenisset se trouve terminée. Les postes établis à la prison de la rue de Vaugirard ont été retirés.

— M. le ministre de l'intérieur accorde, sur les fonds de son budget, une indemnité annuelle de 1,500 fr. à la veuve d'Alexandre Duval.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La femme Decormeille, condamnée à la détention pour avoir assassiné son mari, a été trouvée étranglée au pied de son lit dans la prison de Beauvais (Oise), au moment où l'on alloit la transférer dans la maison centrale de Clermont.

— M. Rosier, notaire à Lyon, a quitté cette ville, laissant un grand désordre dans ses affaires et un déficit énorme dans sa caisse.

— On écrit de Riom, le 20 janvier :

« Par arrêt de ce jour, la cour royale, chambre d'appels correctionnels, a condamné le gérant de la *Gazette d'Auvergne* à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende pour compte-rendu infidèle de l'une des audiences du tribunal correctionnel, à l'occasion d'un épisode des affaires de la même ville.

» En première instance, la condamnation avoit été restreinte à 2,000 fr. d'amende. La cour, statuant sur l'appel du gérant et sur l'appel du ministère public *à minimâ*, a aggravé la condamnation par l'emprisonnement. »

— M. Arzac, ancien maire de Toulouse, s'est désisté du pourvoi formé contre l'arrêt de la cour de Pau, du 20 décembre dernier. Mais ce désistement n'a lieu qu'en ce qui le concerne. Le pourvoi de MM. Gasc et Roaldès subsiste toujours.

EXTERIEUR.

Le roi de Prusse, se rendant à Londres, est arrivé à Malines (Belgique) jeudi 20, et a continué immédiatement son voyage. L'itinéraire du retour du roi paroît devoir être conforme à celui qui avoit été tracé dès le commencement, c'est-à-dire qu'il retournera par la Hollande, sans passer de nouveau par la Belgique.

— Ces jours derniers, disent les journaux de Bruxelles, on a arrêté à Thionville un individu venant de Belgique, porteur d'une volumineuse correspondance chiffrée. Cette arrestation, qui paroît se rattacher au complot, a donné lieu à des communications entre les deux gouvernemens français et belge.

— On écrit de Hambourg, 17 janvier, au *Boersen-Hall* :

« Le bruit s'est répandu que des troubles sérieux ont éclaté à Brunswick. »

— Dans la séance du 18 janvier, à la seconde chambre des états du grand-duché de Bade, le député Welcker a fait une motion en faveur de la liberté de la presse. Il s'agiroit de présenter une adresse au grand-duc sur cet important sujet.

— On parle du prochain mariage du roi Ernest de Hanovre avec la princesse Caroline de Hesse-Cassel.

— Des lettres de Vienne rapportent comme un bruit fort accrédité dans cette capitale, que le gouvernement autrichien alloit rappeler 20,000 semestriers pour les employer aux travaux des chemins de fer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 22 janvier.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du projet d'adresse.

La discussion s'ouvre sur un paragraphe additionnel proposé par M. Billault. Ce paragraphe, qui viendroit après celui qui a été voté à la fin de la dernière séance, est ainsi conçu :

« Elle nous répond aussi que, dans les arrangemens relatifs à la répression d'un trafic coupable, votre gouvernement voudra soigneusement mettre à l'abri de toute atteinte les légitimes intérêts de notre commerce maritime et la complète indépendance de notre pavillon. »

M. BILLAULT a la parole pour développer son amendement.

Mon amendement est relatif au droit de visite attribué aux Anglais par le traité de 1831, et étendu, dit-on, par une convention de décembre dernier, convention qui n'est point encore ratifiée.

Le droit de visite est l'ambition, je ne dirai pas l'unique, car elle en a beaucoup, de l'Angleterre ; elle l'a suivie dans toutes les phases de sa politique.

A l'époque de la guerre d'indépendance de l'Amérique, la France soutenoit que le pavillon couvroit la marchand[ise], l'Angleterre soutenoit le contraire. Le traité de 1786, si funeste sous beau[coup] de rapports, avoit du moins garanti [ce] principe, des précautions minutie[uses] furent prises, et, si on le comparoit à la convention de 1831, on trouve[roit] dans celle-ci quelque chose de déplor[able] pour l'honneur de la France.

L'orateur trace rapidement un ap[erçu] des prétentions de l'Angleterre à to[utes] les époques de notre histoire : sous l'[em]pire, sous la restauration, elle suit l'[idée] dominatrice qui fait le fond de sa po[liti]que ; enfin, depuis quelques années, l'Angleterre s'est montrée animée de [tant] de ferveur pour la répression de la tr[aite] des noirs, il faut attribuer son zèle b[ien] moins à la philantropie et à un vérita[ble] amour de l'humanité, qu'à son désir [in]cessant de dominer le commerce [du] monde : le droit de visite réclamé [par] elle n'a pas d'autre but.

Après avoir cité divers faits à l'*appui* [de] cette assertion, M. Billault donne lect[ure] de diverses pièces émanées de la diplom[a]tie française, et prouvant qu'à toutes [les] époques la restauration avoit résisté a[ux] prétentions exorbitantes de l'Anglete[rre]. En regard de ces documens, il place [la] convention de 1831, qui accorde le d[roit] de visite réciproque ; celle de 1833, [qui] augmentoit la rigueur des croiseurs [et] leur accordoit une prime de 60 pour [100] sur le prix de la cargaison et de la ven[te] du navire. C'étoit un grand pas de fa[it] pour l'Angleterre, qui ne redoutoit qu'u[ne] seule marine : celle de la France. Je n[e] m'oppose pas à l'émancipation des noir[s], mais ce que je ne puis souffrir, c'est q[ue] l'Angleterre s'arroge le droit de dispose[r] du commerce des autres puissances sou[s] le fallacieux prétexte de veiller à la ré[-]pression d'un trafic infâme. Et remarque[z] que l'Angleterre ne procède pas *toujours* avec la même audace : avec l'Amérique, par exemple, elle ne songe pas à s'établir de force sur son territoire, mais *elle* marche pas à pas vers son but. Au moyen du droit de visite, elle arrivera à ce but, et c'est pour cela qu'elle a négocié pour l'obtenir.

L'orateur s'attache à démontrer *que* l'Angleterre avoit en vue d'obtenir ce droit quand elle a travaillé à faire ren-

..la France dans le concert européen ; ..a exploité ce mot nouveau, et si le ..té étoit ratifié, on ne tarderoit pas à ..entir les effets de la funeste condes..dance du gouvernement.

..Les principaux inconvéniens de ce ..té seroient, selon l'orateur, le trouble ..nos relations internationales, l'assi..ation de la France au rang des puis..ces maritimes de second ordre, la ..ne de nos affaires maritimes, et, enfin, ..possibilité de pouvoir rompre le ..té sans l'assentiment des puissances ..l'ont signé.

L'orateur rappelle la capture du *Ma..* récemment faite par les Anglais. ..nement, dira-t-on, on obtiendra des ..nations : mais l'expédition du *Mara..* n'en est pas moins manquée, et dans ..ucoup d'autres circonstances une ex..dition manquée sera un triomphe pour ..intérêts anglais; surtout quand il s'a..t de navire servant, en concurrence ..la marine anglaise, au transport des ..rchandises. . . . . . .

Par tous ces motifs, M. Billault, trou..t dans les traités de 1831, 1833 et dans ..loi qui n'est point encore ratifié, des ..uses contraires à l'honneur et aux inté..ts commerciaux de la France, insiste ..vement pour que la chambre adopte un amendement qui exprime un blâme sé..re de ces mesures.

M. Guizot, ministre des affaires étran..res, combat l'amendement de M. Bil..lt, et s'attache à justifier les conven..ons de 1831, de 1833, et celle de dé..embre dernier, des reproches qui leur ..nt été adressés. Le moyen le plus effi..ace de réprimer la traite des noirs, est ..e droit de visite, et de tout temps il a paru tel aux puissances unies pour met..re fin à ce trafic. M. le ministre trace l'historique des négociations qui ont amené les traités de 1831 et de 1833, traités dont celui de décembre 1841 n'a été que le développement; il énumère ensuite les garanties que la France trouve dans ces traités. Le commerce français n'a rien à redouter de l'Angleterre.

Je pourrois, ajoute M. Guizot, repous..er la responsabilité du traité de 1841, puisqu'il a été préparé dès 1833 et sou..mis dès cette époque aux grandes puis..sances; mais je tiens ce traité pour bon, je l'accepte, j'en assume la responsabilité, et j'ose croire que les effets en seront universellement appréciés un jour. Ce traité offre toutes les garanties que les esprits les plus scrupuleux puissent désirer.

Ce qui prouve l'efficacité de ces garanties, c'est que, depuis dix ans, il n'y a eu qu'une seule réclamation. On vous représentoit tout à l'heure les mers couvertes de croiseurs anglais. Eh ! messieurs, il faut rentrer dans la vérité des faits : depuis dix ans que ces traités s'exécutent, savez-vous combien il y a eu de croiseurs des deux nations? Cent vingt-quatre anglais et cent cinq français. La différence, vous le voyez, n'est pas grande. Voulez-vous connoître la répartition de ces croiseurs? Les stations des Antilles, 37 navires français, 38 anglais; au Brésil, 42 français et 47 anglais; sur les côtes occidentales de l'Afrique, 13 français et 35 anglais. (Exclamation.) Patience, vous n'êtes pas au bout. A Bourbon et Madagascar, dans ces parages où la traite se fait le plus fréquemment, 13 français et 4 anglais. (Mouvement.) Je le répète, la différence n'est pas assez grande pour que des hommes sérieux doivent s'en préoccuper. Et d'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que, si l'Angleterre a le droit de visiter les navires français, la France a, par réciprocité, le droit d'arrêter et de visiter les vaisseaux de la Grande-Bretagne qui paroîtroient suspects ou qui seroient signalés comme se livrant à la traite des noirs. Ce droit de réciprocité stipulé par les traités de 1831 et 1833, est consacré et étendu dans le traité de décembre 1841.

Après quelques autres considérations générales sur les garanties offertes par les traités de 1831, 1833 et 1841, M. Guizot répond à ce que l'on a dit des vues intéressées de l'Angleterre et du peu d'intérêt qu'elle porte, au fond, à la cause des nègres.

M. le ministre termine au milieu de l'agitation, et insiste pour le rejet de l'amendement.

M. DUPIN. Il est curieux de voir comment les questions se déplacent dans cette assemblée. Les traités de 1831 et 1833 ne sont pas en cause ; nous ne pouvons en demander compte au ministère qui ne les a pas faits; il ne s'agit même pas non plus de la traite des noirs : chacun de nous la



réprouve, et il ne sera bientôt plus personne en France qui la défende. Nous ne pouvons discuter que sur le traité de 1841 dont les stipulations font l'objet de l'amendement de M. Billault.

M. Dupin appuie l'amendement par des considérations très-étendues dans lesquelles il reproduit une grande partie des argumens présentés par M. Billault.

M. VILLEMAIN. L'honorable M. Billault a complétement perdu de vue dans la discussion, et M. Dupin lui-même ne s'est pas souvenu du droit de réciprocité qui est accordé à la France pour la visite des navires suspects. Ce droit, messieurs, est la garantie la plus efficace, la plus rassurante pour notre honneur national et nos intérêts commerciaux. En effet, qui osera dire que les vaisseaux sur lesquels flottera le pavillon tricolore (rires à gauche), auront moins d'autorité sur les mers que les vaisseaux anglais ? Qui osera douter du respect de l'Angleterre pour ce droit de réciprocité, formellement écrit dans les traités?

M. le ministre rappelle les discussions que la traite des noirs a soulevées du temps de la restauration; il cite l'opinion de Benjamin Constant, qui vouloit que la traite des noirs fût assimilée à la piraterie; le droit de visite réciproque, et les autres stipulations des traités de 1831, de 1833 et de 1841, sont un remède plus puissant, plus prompt et plus sûr. Les garanties qui entourent ce droit ne laissent rien à désirer, et la chambre fera sagement de ne pas adopter un amendement qui semble impliquer des périls qui n'existent pas.

M. Thiers examine les effets du droit de visite en temps de guerre et en temps de paix; il pense que les garanties antérieures au traité de 1841 étoient nulles, que le traité de 1833 en a, à la vérité, ajouté quelques-unes, mais elles sont encore insuffisantes. (Murmures au centre.)

Une voix : Vous étiez ministre, quand ce traité a été conclu.

M. THIERS. Ce traité, vous dis-je, étoit un perfectionnement, mais les garanties qu'il offroit ne suffisoient pas.

Rentrant dans l'examen du traité de 1841, l'orateur soutient que l'intérêt français a été complétement mis de côté. Pour reconnoître l'influence anglaise et l'intérêt anglais dans cette convention, il suffira de vous citer deux faits : jadis les anciens traités étoient écrits en français ; la langue française étoit la langue usitée en diplomatie. Eh bien ! le traité de 1841 est écrit en anglais. Enfin, dans la détermination des latitudes dans lesquelles le droit de visite s'exercera, le méridien de Paris a été remplacé par le méridien de Greenwich ; cela est significatif.

M. Thiers critique vivement l'extension des zônes dans lesquelles le droit de visite est accordé à l'Angleterre, et montre que de toutes parts, dans l'Océan, dans toute la mer des Indes, le commerce français est exposé à rencontrer les croiseurs anglais. Cette immense concession est consacrée par le traité de 1841. Est-il besoin d'examiner tout ce qu'il y a de périls dans cette situation ?

Cette partie de la discussion dans laquelle M. Thiers touche aux plus hautes questions commerciales et politiques suscite à plusieurs reprises des interruptions violentes de la part des membres du centre.

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions sont intolérables. J'ai invité la chambre au silence, et je rappellerai à l'ordre les interrupteurs, de quelque côté que je les entende. (Le bruit continue.)

M. THIERS, élevant la voix. Ces interruptions, calculées ou non, (violente explosion de murmures), ne m'empêcheront pas de dire la vérité. Je vous dis que vous n'avez rien fait, absolument rien, pour combattre l'influence anglaise; je vous dirai que vous lui avez livré toutes les mers où navigue notre commerce; je vous dirai que ses croiseurs entraveront de toute part votre navigation. Je vous dirai enfin que vos traités ne protégent rien, absolument : ils sauvent la vie à nos matelots, voilà tout : ils empêchent que nos matelots ne soient assimilés à des pirates. Voilà tout ce que vous avez obtenu par le traité de 1833 : celui de 1841 ne vous en donne pas davantage, mais vous enlève au contraire des garanties. Après cela, vantez-vous en si vous voulez. (Longue agitation.)

L'orateur termine en appuyant l'amendement de M. Billault.

M. GUIZOT. L'honorable M. Thiers vient de s'écrier, en parlant du traité de 1833, vantez-vous-en ? Je lui ferai observer qu'il faisoit à cette époque partie du

…inet dont moi-même j'étois aussi …mbre, et que, si je dois me vanter du …té de 1833, M. Thiers doit s'en vanter …nt que moi. (Hilarité au centre.)

M. THIERS, avec vivacité. Quand j'ai …, Monsieur, vantez-vous du traité de …3, si vous voulez, j'ai dit en même …ps que j'avois fait partie du ministère …nd ce traité fut signé. Ainsi, il étoit …abondant de le rappeler. Maintenant …s me demandez comment il se fait que …aque aujourd'hui ce traité. Je vous …onds ce que j'ai dit : le traité de 1833 …it un progrès ; il établissoit la récipro… des visites ; il sauvoit la vie de nos …elots. Mais, comme je vous l'ai prouvé, …étoit insuffisant, et loin d'avoir amé…ré le traité, celui de 1841 l'a aggravé. …ilà ce que j'ai dit ; j'ai ajouté et je vous …pète : « Vantez-vous-en. »

M. Guizot, rentrant dans la discussion …l'amendement, reproduit pour le com…ttre une partie de sa première argu…mentation.

M. Berryer paroît à la tribune. (A …ndi ! à lundi !)

Les centres demandent le renvoi de la …iscussion à lundi ; les extrémités restent …leur banc.

M. BERRYER. Je n'ai demandé la pa…role qu'afin que la discussion ne fût pas …fermée. La chambre veut-elle m'entendre …aujourd'hui ou lundi ?

M. LE PRÉSIDENT, aux centres qui se …vent en masse. Restez en place, je vais …consulter la chambre. (Les membres du …entre regagnent leurs places en murmu…rant.) Que ceux de messieurs les députés …qui sont d'avis de renvoyer la discussion …à lundi veulent bien se lever ? (Profond …silence. Les centres et une partie de la …droite se lèvent.) Que ceux qui sont d'un …avis contraire se lèvent ! (Cette fois la …gauche tout entière et l'extrême droite se …lèvent.)

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté …le bureau. La discussion est renvoyée à …lundi.

La séance est levée à six heures, au milieu d'une vive agitation.

Séance du 24.

M. J. Lefebvre a proposé à l'amendement de M. Billault le sous amendement suivant : « Nous avons aussi la confiance qu'en accordant son concours à la répression d'un trafic criminel, votre gouvernement saura préserver de toute atteinte les intérêts de notre commerce et l'indépendance de notre pavillon. »

M. Lacrosse a aussi proposé un sous-amendement à l'amendement de M. Billault, dans le sens de celui de M. J. Lefebvre, mais plus significatif.

Ces amendemens sont développés par leurs auteurs.

M. BERRYER. Messieurs, il y a trois grandes puissances maritimes et commerciales : la France, les États-Unis, l'Angleterre. A plusieurs époques et malgré notre résistance, l'Angleterre a cherché à ébranler la base du droit public, du droit européen. La voici encore à l'œuvre ; elle arrive enfin à la réalisation de ses espérances. Le traité qui nous occupe est d'une grande importance ; il touche à ce qui doit le plus intéresser la susceptibilité d'un gouvernement, car il touche à la prospérité publique, à la dignité nationale.

Certes, il faut que la nécessité d'un traité semblable soit bien grande, bien généralement reconnue, pour que le gouvernement autorise un matelot, un anglais, un officier anglais à monter sur le bord d'un navire français, à violer le domicile de mer d'un citoyen français. (Murmures au centre. — A gauche : L'expression est juste !)

Contre de telles prétentions, contre des atteintes si graves à notre propriété, à notre dignité, nous avions autrefois cette grande maxime du droit européen : La liberté de la navigation. Maxime toute libérale, et dont on juge l'importance et l'utilité, à l'acharnement que l'Anglais a mis dans ses attaques.

L'orateur montre que, depuis Henri IV jusqu'à 1831, la France a toujours refusé le droit de visite. En 1831, le droit de visite fut consacré ; en 1833, il fut régularisé autant que possible. Mais aujourd'hui de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'en étendre l'application sans aucune garantie contre les abus qui ont été signalés.

A quoi bon un traité nouveau ? Est-ce que la France a manqué à ses engagemens ? Est-ce que la France est suspecte de déloyauté ? Est-ce que les réglemens que vous avez décrétés ne sont pas suffisans pour s'opposer à la traite des noirs ? Est-ce que les affaires n'en sont pas ve-

nues à ce point qu'il est de l'intérêt des colons de ne pas introduire dans les colonies des nègres provenant de ce commerce ? Est-ce que vous n'avez pas, pour en empêcher le retour, la surveillance de vos magistrats, la surveillance non moins active de cette population de mulâtres, toujours si jalouse, si inquiète de leurs droits ? Y a-t-il un navire, un seul navire qui ait fait la traite sous pavillon français ? Voilà ce qui pourroit faire excuser une loi nouvelle : mais rien de semblable n'est arrivé. L'Angleterre n'a donc pas si long-temps persévéré dans le droit de visite, seulement pour la répression de la traite. C'est pour avoir le sceptre des mers, pour l'étendre sur nous, sur notre commerce ; et c'est ce que jamais la France ne doit souffrir pour son honneur. (Vive approbation.)

M. Berryer dit ensuite que le traité deviendra illusoire par l'opposition des Etats Unis ; car tous les bâtimens qui voudront faire la traite prendront le pavillon américain. Mais tout cela n'est rien en comparaison des abus que l'extension du droit de visite entraîneroit nécessairement. Dans la convention de 1831, il y avoit de plus rassurantes garanties. Il étoit stipulé que le nombre des croiseurs d'une nation ne pouvoit excéder le double du nombre des croiseurs de l'autre nation contractante. L'orateur pense qu'on auroit dû au moins insérer cette clause dans le nouveau traité.

La stipulation d'indemnité ne paroît pas à M. Berryer un remède aux abus, et la proportion des forces et l'équilibre des intérêts n'existent pas non plus. Les garanties sont donc nulles, et les justes appréhensions soulevées par le traité restent entières.

L'éloquent orateur examine ensuite la question du droit des neutres, et réclame l'accomplissement de cet axiôme maritime : Le pavillon couvre la marchandise. Il suppose une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et s'écrie :

Avec le droit de visite vous ne pourrez plus jouir des bienfaits du principe que le pavillon couvre la marchandise. (Agitation.) Je dis, messieurs, que s'il y avoit la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, vous donneriez à cette puissance, par le droit de visite, le droit d'entraver le commerce américain avec tous les peuples, avec vous-mêmes... Je dis qu[e] la concession du droit de visite vou[s] chirez le code des nations, vous détr[uisez] l'honneur de votre pavillon qui doit [être] inviolable. (Très-bien ! très-bien !)

Et si l'Angleterre, après avoir fa[it si]gner un traité avec toutes les puiss[ances] de l'Europe, s'en fait ensuite une [arme] de guerre avec les Etats-Unis, que f[erez-]vous ? Ne serez-vous pas engagés [dans] cette guerre ? Ne soutiendrez-vous [pas] votre traité ? Et dans de si graves p[érils] vous demandez le droit de visite ! Eh [bien] moi, je le repousse de toutes mes fo[rces] je repousse l'amendement de M. Ja[cques] Lefebvre, et j'invite la chambre à sou[tenir] l'honneur de notre pavillon et sa c[om]plète indépendance.

M. de Tracy vote contre les ame[nde]mens ; il croit que le droit de visite [est un] moyen d'arriver à la suppression d[e la] traite.

M. Billault tout en demandant la pri[orité] pour son amendement, déclare se [ré]unir à celui de M. Lacrosse. M. J. [Le]febvre soutient de nouveau son amen[de]ment. M. l'amiral Duperré dit [que] jusqu'au moment de l'arrestation [du] *Marabout*, le droit de visite n'a eu au[cun] inconvénient grave. L'amiral Lala[nde] exprime le vœu de voir adopter un amen[de]ment qui fasse réviser les traités.

Après quelques mots de MM. Gu[izot] et Dupin, l'amendement de M. J. Le[febvre], auquel adhère la commissi[on,] est adopté à la presque unanimité.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 05 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 3380 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 108 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 657 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3547.

JEUDI 27 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Il importe, plus que jamais, de réclamer la liberté de l'enseignement.

Plusieurs semaines se sont écoulées depuis que les trois pouvoirs se trouvent en présence. Un discours du trône a inauguré la session; l'adresse de la chambre des pairs a été portée, en réponse, aux Tuileries; celle de la chambre des députés est encore, en ce moment, l'objet d'une discussion bruyante... Et au milieu de toutes ces paroles, pas un mot de la liberté de l'enseignement! A peine pouvons-nous mentionner la réclamation de M. le comte de Montalembert à la tribune de la pairie, et une protestation de MM. de Gasparin et de Carné à la tribune élective.

On étale les misères politiques de la France à l'intérieur : on ne s'occupe pas de ses misères morales.

On étale nos abaissemens et nos défaites du dehors : on ne songe même pas à la dégradation des intelligences et des caractères, résultat de l'éducation que dispense l'Université.

Ces discours, si sonores et si vides, parlent de tout, excepté de la seule chose dont on devroit parler. Nos législateurs prétendent gouverner la France; et ils oublient qu'il ne suffit pas de décréter des lois, mais qu'il faut avant tout former des hommes.

Or, l'Université, du sein de laquelle sont sortis tous les agens de désordre politique et de corruption morale que nous voyons à l'œuvre, est-elle devenue plus capable que par le passé de former une génération qui nous tranquillise sur l'avenir?

Jugez-en par quelques faits, pris au hasard entre mille.

Une chaire de philosophie vient à vaquer dans un collége. C'est un juif qu'y installe le ministre; et ce juif ne manque pas d'y tenir un langage tellement impie qu'un de ses élèves, dont la conscience chrétienne se révolte à ces paroles audacieuses, lui déclare en pleine classe qu'il trompe de la manière la plus indigne la confiance des chefs de famille.

Une autre chaire de philosophie vient à vaquer dans une Faculté des lettres. Occupée naguère par M. l'abbé Bautain, elle dispensoit un enseignement chrétien. Mais le ministre remplace le titulaire par un suppléant dont la parole, au lieu d'être pour les jeunes intelligences un principe de vie et pour la société la garantie d'un avenir meilleur, jette dans les esprits des germes de dissolution et de mort. Que M. Ferrari (c'est le nom de ce suppléant) soit de l'école panthéiste, fourriériste ou lherminienne, nous n'avons point à nous immiscer dans son for intérieur : mais nous n'entendons pas qu'il implante le matérialisme dans une Faculté où l'on étoit habitué à un langage différent du sien.

A côté de ces deux faits qui constatent quel est l'enseignement *oral* qu'on tolère dans l'Université, ci-

tons-en deux autres pour montrer quel est l'enseignement *écrit* qu'on y propage.

Nous ne nous occuperons pas des livres adoptés pour l'usage intérieur des classes. Nos exemples seront plus saillans; car il s'agit de livres donnés en prix, comme pour braver d'une manière plus indécente l'opinion publique.

Eh bien! le 8 août 1836, un professeur du collége de Cambrai a donné pour prix de satisfaction le *Littérateur des colléges*, par Odolan Desnos, ouvrage qui contient (t. 2, p. 6) ces lignes aussi impies que ridicules :

« A côté de ces poètes.... nous placerons, pour faire contraste, l'aimable Parny, ce chantre de l'amour, ce Tibulle français. Ses tableaux charmans sont pleins de volupté. Mais, laissant jouer sa muse avec tout ce qui tomboit sous sa main, ce ne fut pas pour trouver du neuf, qu'il méla ensemble les dieux du paganisme et CEUX DE LA CHRÉTIENTÉ ; il ne vouloit pas faire du romantisme; *il ne prétendoit que se moquer de ces derniers dieux*, et c'étoit une *faute*, car *on doit respecter ce que les masses sont convenues de trouver respectable*. Cette *erreur* n'empêche pas sa poésie d'être *délicieuse*, etc. »

Nous demandons quelle confiance les parens peuvent avoir dans les établissemens universitaires où leurs enfans sont exposés à recevoir, en récompense d'un succès, des ouvrages qui détruisent la foi et qui corrompent les mœurs, en altérant d'ailleurs le bon goût?

Cet exemple étoit pris en province. En voici un autre pris à Paris.

C'est sous l'œil même du grand-maître de l'Université qu'on a donné en prix, le 8 septembre 1839, dans l'institution Meunier, les *Beautés et merveilles de la nature en Suisse*, par Hemann, auteur de la *Géog[...] récréative*; et on ne lira pas sa[...] mir d'indignation la page 21[...] est question en ces termes d[...] pélerinage d'Einsidlen :

« Pour transporter les pélerins [...] monde nouveau pour eux, les é[...] les étourdir et les séduire, on a p[...] les statues, l'or, la peinture... La [...] leur sourit, l'Eternel les menace, [...] vient les couronner, ils s'agenouil[...] se signent, achètent des fétich[...] chapelets, vident leurs bourses, [...] portent dans leur village des rêve[...] des, grossiers, et des images...

» Sous un beau baldaquin, au [...] de la place, debout sur un crois[...] moderne Diane magnétise douze [...] nes : on s'y lave les yeux, les mai[...] tés les parties affectées de doule[...] rhumatismes ; l'aveugle y s'y gu[...] sourd entend, le boiteux marc[...] pas ferme, dès qu'il a bu douze [...] de cette eau. Il ne faut pas négl[...] tuyau, ou vous n'éprouvez pas l[...] que influence, et vous restez da[...] état de maladie.

» Pénétrons dans le sanctuair[...] un temple isolé, établi dans l'ég[...] vierge noire, l'Isis de nos aïeux, v[...] plus riches habits, d'argent, de [...] de dorures, porte son fils Horus o[...] Christ dans un nuage de lumière.

» ... Content de nos dons génér[...] fort bénédictin nous conduisit [...] l'autel, et, pour aider notre passa[...] tribua vingt coups de pied, tren[...] flets aux Suisses robustes et lib[...] Nous visitâmes la déesse; le moi[...] ses voiles, ses rubans, ses gazes, [...] pulaires; il la traita fort lestem[...] homme fait au commerce du ciel. »

Voilà comme l'Université ense[...] à respecter la religion de nos p[...] et les plus pieuses traditions. [...] ce n'est pas tout. L'écrivain phi[...] sophe ne termine pas son voy[...] en Suisse, sans faire une visit[...] Ferney :

« Je ne pus me résoudre à quitter ney sans pénétrer dans le temple érigé Voltaire à la Divinité. Il faisoit proion d'y croire ; mais son génie malin pas même épargné la religion cathoe dans le lieu qui lui paroissoit cong.

« On voit au-dessus du maître-autel une ue dorée de *Jésus-Christ*; il indique doigt la plaie de son côté. Saint omas manque à ce morceau, Voltaire enouilloit, en entrant dans la chapelle : s le groupe étoit complet. Cette espiéie le faisoit sourire, sans doute, aut que la confiance du curé, des paysans des spectateurs, qui s'étonnoient de sa dulité sans deviner le mot de cette igme. »

Est-il possible de pousser plus le cynisme de l'incrédulité, et Villemain aura-t-il encore le urage de proclamer, à la face de France, que l'Université exerce e influence religieuse et morale r la jeune génération ?

L'abbé Eliçagaray, homme d'esprit autant qu'homme de cœur, qui faisoit partie du suprême conseil universitaire, composé de sept membres, disoit que cette assemblée *renfermoit les sept péchés capitaux*. « Et quel péché y représentez-vous? lui demanda-t-on. — La colère, répondit-il. » Nous voulons croire que la colère a encore un généreux représentant dans le conseil que préside le grand-maître actuel.

Mais que parlons-nous du grand-maître? En tant que ministre de l'Instruction publique, nous avons bien d'autres griefs à reprocher à M. Villemain; nous avons des preuves bien autrement accablantes à produire contre lui.

Il donne la croix au protestant Sismondi, détracteur obstiné de l'Eglise et de la France; ce n'est rien, au milieu de tant d'autres faits.

Il donne la croix à M. Théophile Gautier, représentant de cette littérature bâtarde qui ronge aujourd'hui les mœurs publiques et privées : ce n'est rien encore.

Il n'y a là que des scandales individuels.

Ce que nous lui reprochons, non plus comme grand-maître de l'Université, mais comme ministre de l'Instruction publique, c'est de souffrir, c'est d'autoriser les cours publics d'impiété qui se font, en dehors des écoles universitaires, dans la capitale du monde civilisé.

Oui, le ministre qui, par son projet de loi sur l'instruction secondaire, attentoit, il y a un an, à l'existence des petits séminaires; le ministre qui, aujourd'hui encore, refuse au clergé et aux pères de famille chrétiens, la liberté de l'enseignement, que leur garantit la charte; ce ministre trouve bon que, sous prétexte de leçons de phrénologie, le docteur Voisin nie audacieusement la divinité de Jésus-Christ devant l'auditoire de l'Athénée. Développant la théorie des bosses cérébrales, et en faisant une sacrilége application à Notre-Seigneur, le médecin matérialiste a osé dire que *le Fils de Joseph et de Marie*, DONT ON A VOULU FAIRE UN DIEU, *possédoit à un degré éminent la bosse de la bienveillance*. Après avoir outragé Jésus-Christ, en le rabaissant jusqu'à l'homme, le professeur d'impiété s'est mis à insulter les papes qui n'ont pas, a-t-il dit, suivi les traces de leur maître. La plume tremble et se brise, lorsqu'elle retrace de telles énormités. Et l'on s'étonne que la so-

riété s'appauvrisse moralement, s'affaisse dans l'indifférence religieuse, ou s'exalte jusqu'à commettre ces grands crimes sociaux qui, depuis cinquante ans, ont épouvanté le monde! Nous nous étonnons, nous, qu'il existe encore en France une société, sous l'influence délétère des enseignemens qu'autorisent ceux qui nous gouvernent. . . . . . .

Admettez, cependant, que jusqu'ici nous n'ayons rien dit. En effet, l'enseignement oral ou écrit des colléges universitaires a toujours été à peu près aussi mauvais qu'à présent; l'enseignement de l'Athénée n'a pas été meilleur. Mais peut-être n'avoit-on pas encore vu *un professeur et examinateur de l'École polytechnique* autorisé à ouvrir, sous le nom de *Cours d'astronomie à l'usage du peuple*, un véritable cours d'invectives contre ce qu'il y a au monde de plus sacré. Voici quelles ont été en substance les idées développées par M. Comte, dans son discours d'ouverture, prononcé, *un dimanche*, dans une salle de la mairie du 3e arrondissement, contiguë à cette église de Notre-Dame-des-Victoires, où Marie est si efficacement invoquée pour la conversion des pécheurs:

« Le règne moral des sciences positives est arrivé; la classe *la plus nombreuse*, celle des prolétaires, est aussi capable que toutes les autres de recevoir ce grave enseignement. Une ignorance profonde des choses utiles s'étend sur la société, et il n'y a, pour ainsi dire, d'exception à faire qu'en faveur de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de médecine; car, *avec la physiologie*, IL N'Y A DE VRAIMENT CERTAIN *que les sciences mathématiques et physiques*. C'est à l'absence des connoissances positives qu'il faut attribuer l'excessive démoralisation dont tout le monde se pl *Elles sont maintenant la seule base q morale puisse avoir*, car le temps plus *aux systèmes métaphysiques ni* RÊVES THÉOLOGIQUES.

« L'enseignement métaphysique toit qu'un vain bruit de paroles signification, qui ne pouvoit satis que ceux qui se paient de mots vide THÉOLOGIE, *qui convenoit peut-être l'*ENFANCE DU MONDE, *n'a plus* A CRÉDIT. *Les bonnes, pour faire obé enfans, leur disent « que Croquemita les mettre dans son sac; »* et l'e craintif se soumet. *Les* PRÊTRES *di aux hommes que, s'ils ne pratiquoient la morale religieuse,* LE BON DIEU LIVREROIT AUX FEUX DE L'ENFER LES HOMMES CRÉDULES *obéissoient*. jourd'hui que le monde atteint sa m *rité, il se rit du* DIABLE, *comme le j homme de* CROQUEMITAINE: il faut d à la morale une base plus SOLIDE. gouvernement lui-même n'a pas ce q faut pour fonder la *science* des devo La belle devise de juillet: *Liberté, Or public*, ne signifie, dans la pratique, autre chose qu'un *laissez-faire* univer pourvu que la tranquillité des rues respectée. On parle bien de mora RELIGIEUSE: mais chacun l'appliqu *son voisin*, et chaque classe, qui la c pour elle parfaitement inutile, ne la ve que pour les classes qui lui sont *in rieures*. Ainsi se sont démoralisées, suivant une échelle descendante, la cou puis la ville, puis les campagnes; et, pou peu que cela continue, la religion sera plus bonne que pour les *chiens*!....

Nous répétons que cet enseignement *populaire*, dans lequel, à propos d'astronomie, on a parlé de tout, excepté d'astronomie, se donnoit, *avec l'autorisation de M. Villemain*, par l'organe d'un *professeur et examinateur de l'Ecole polytechnique*. Malgré notre double affirmation, beaucoup de nos lecteurs seront encore tentés de révoquer en doute

fait, trop odieux pour être ai-
ient croyable.

e peuple, auquel le gouverne-
nt fait dire, par M. Comte, qu'il
t se rire de l'enfer, pourroit bien
ndre au sérieux une doctrine si
mode; et alors malheur à ceux
, après avoir ôté à la morale la
ction du dogme, prétendroient
tenir, par la simple force des
humaines, le lion déchaîné!

oilà la plaie de la France: nous
diquons, sans en sonder toute la
fondeur. Les catastrophes du
é, les douleurs présentes, les
strophes possibles de l'avenir,
t procède du vice de l'éducation
i-religieuse, et par conséquent
i-sociale, que dispensent la plu-
t des écoles auxquelles préside le
nistre de l'Instruction publique.

A cette plaie, il n'y a qu'un re-
de: la liberté de l'enseignement,
i multiplieroit les écoles catho-
ues, où les pères de famille con-
iroient aussitôt, en grande majo-
té, la jeunesse. Formée alors à la
ligion et aux bonnes mœurs, elle
viendroit, non plus une menace,
is une garantie, et un moyen de
génération morale pour l'avenir.
otre proposition est trop évidente
ur que nous nous attachions à la
velopper. On ne démontre pas la
mière du jour: on la voit.

Si donc le gouvernement persiste
repousser la liberté de l'enseigne-
ent, c'est qu'en dépit de faux sem-
lans de protection, il ne veut pas
u fond de la religion catholique.
ais, quelle que soit sa pensée in-
ime, quel que soit son but secret,
otre devoir est de réclamer, sans
cesse et sans crainte, cette liberté
que la charte nous a promise et qui
nous appartient.

M. Villemain a joué l'an dernier
les pères de famille, en formulant
un projet inacceptable; puis, se
faisant une arme de l'échec même
qu'a reçu son projet, il leur dit avec
dérision: « Puisque vous n'avez pas
voulu de la liberté que je vous of-
frois, résignez-vous à la position
d'où vous avez refusé de sortir. »
Cette position n'est pas tenable. Ne
s'élèvera-t-il donc pas, dans l'une
ou l'autre des deux chambres, une
voix qui interpelle énergiquement
M. Villemain sur l'inexécution de
la plus solennelle promesse de la
charte, et qui, imprimant à l'opi-
nion publique une commotion salu-
taire, appelle tous les pères de fa-
mille chrétiens à former une ligue
puissante à laquelle on n'osera peut-
être plus refuser la liberté de l'en-
seignement?

Voici que, comme pour répondre
à cette question, M. de Tracy, dont
nous ne partageons pas les opinions
politiques, mais aux nobles senti-
mens et à la probité duquel nous
rendons hommage, a demandé, dans
la séance du 25 janvier, pourquoi ni
le discours de la couronne, ni le
projet d'adresse n'ont parlé d'une
liberté vainement promise depuis
onze ans. M. Villemain s'est borné à
répondre que la loi sur la liberté
de l'enseignement est très-difficile
à faire, attendu surtout qu'*il s'agit
d'*assurer *et de* maintenir *la* juste *et*
nécessaire *influence de l'Etat sur l'in-
struction publique*. Par ces paroles,
le grand-maître de l'Université a li-
vré son secret: en ayant l'air de
remplir les promesses de la charte,
il entend consolider le monopole
universitaire. Mieux eût valu dire
que c'étoit un parti pris de ne ja-
mais accorder une liberté sincère

d'enseignement. S'emparant alors des paroles de M. Villemain, M. de Carné a déclaré que, puisque le gouvernement ne vouloit pas présenter de projet de loi, il s'engageoit à user de l'initiative parlementaire pour mettre les chambres en demeure d'exécuter l'engagement solennel de la charte.

Triste peuple que nous sommes! nous nous passionnons pour des querelles de partis; nous nous exaltons dans de mesquines et honteuses disputes de portefeuilles; et s'agit-il des intérêts capitaux, de la base même de la famille et de la société, en un mot de l'éducation; nous croisons les bras avec insouciance!

Rassurons-nous pourtant. M. de Carné a engagé sa parole, et il la tiendra. Quand la voix d'un honnête homme aura montré à une assemblée où siégent tant de pères de famille les progrès de la lèpre morale qui gagne de proche en proche toutes les parties du corps social, il nous semble difficile que les ennemis persévérans de l'influence catholique sur l'éducation des générations nouvelles fassent incliner la balance en faveur du monopole universitaire. Et puis, Dieu est là : il sauvera la France.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Mgr Zamboni ayant demandé à être déchargé, à raison de son âge avancé, des fonctions de secrétaire de la congrégation de l'Immunité ecclésiastique, Sa Sainteté les a confiées à Mgr Scerra, évêque d'Orope et secrétaire de la congrégation de la Discipline régulière. Ces dernières fonctions ont été confiées à Mgr Gazola, référendaire de l'une et l'autre signature.

— Mgr Monti, évêque de Cagli et Pergola, né à Imola le 4 jan[...] 1774, est mort à Cagli le 7 jan[...] courant.

PARIS. — Avant de quitter la [...]pitale, M. l'évêque d'Alger a as[...] à l'une des séances du conseil [...]tral de la Propagation de la Foi, [...]quel il a présenté un des deux je[...] Arabes chrétiens qu'il avoit am[...] avec lui. Dans un exposé, qui a [...] plus de deux heures, le prélat a [...] l'histoire de ses travaux apos[...]ques, et il a dit que les germ[...] foi et de civilisation jetés au [...] des populations arabes porte[...] des fruits dans un avenir peu [...]gné.

— Le *Commerce* annonce que [...]glise de l'ancienne abbaye de [...]thémont, rue de Grenelle-Sa[...] Germain, qui, depuis la révolu[...] de 1789, servoit de magasin au [...]nistère de la guerre, va décidém[...] être convertie en temple protesta[...] de la confession d'Augsbourg.

— Le *Journal des Débats* ajou[...] quelques détails à ce que nous avo[...] dit dernièrement sur le projet d'ar[...]chevêché de Paris, auquel on doi[...] approprier les matériaux du char[...]mant hôtel de La Trémouille, dont la destruction n'a pu être empêchée malgré l'intervention du préfet de la Seine et des deux commission[...] des ministères de l'intérieur et d[...] l'instruction publique.

On avoit d'abord eu l'idée de pla[...]cer les précieux fragmens de l'hôte[...] dans la cour du palais des Beaux-Arts; mais la place considérabl[...] qu'ils auroient occupée, et les dépenses qu'il auroit fallu faire pou[...] ne leur laisser encore que l'importance d'un fragment, ont fait renou[...]cer à cette destination.

Le projet d'archevêché de Paris que deux jeunes architectes fort habiles, MM. Lassus et Viollet-Leduc, viennent d'exécuter sur la demande du ministre de l'intérieur, résout

les difficultés que pouvoit
ter l'emploi de ces précieux
iaux. Non-seulement on éco-
era les 155,000 fr. destinés à
lacement au palais des Beaux-
mais les convenances du nou-
projet d'archevêché se prêtent
peut mieux à la conservation
oindres fragmens de l'hôtel
Trémouille, qui, placés ainsi,
ueront le souvenir de cet édi-
evé vers la fin du xve siècle,
u des plus grands hommes de
de ce temps, Louis de La
ouille, vicomte de Thouars,
de Talmont.

ministre de l'intérieur vient
ésenter le projet d'archevêché
M. Lassus et Viollet-Leduc au
tre des cultes, qui l'a accueilli
ablement et sera chargé de son
tion.

—La conférence de Saint-Vin-
nt de Paul, établie sur la paroisse
Saint-Merry, a déjà près de six
nées d'existence; son but est de
siter les pauvres à domicile et de
ur porter des secours en pain,
iande, bois, vêtemens et linges.
ans le courant de l'année qui vient
e s'écouler, outre les autres se-
urs de diverse nature, elle a dis-
ibué 9,810 kilog. de pain et 842
log. de viande.

La paroisse de Saint-Merry ren-
rme plusieurs milliers de pauvres,
nt beaucoup sont dans une mi-
re extrême. La conférence appelle
ec confiance les dons des fidèles
r des infortunés si nombreux et si
gnes d'intérêt.

Une assemblée de charité aura
u dans ce but en l'église de Saint-
erry, le dimanche 30 janvier,
rès vêpres. Le sermon sera prêché
r M. l'abbé Cœur, chanoine de
ris, et la quête sera faite par mes-
mes Buchère, rue Saint-Mar-
n, 14; Chapellier, rue de la Tixe-
nderie, 13; Horric de Beaucaire,
e Michel-le-Comte, 27; de Lare-
naudière, rue du Mouton, 5; Lacan, rue Ventadour, 9; Rivière, rue Jean-Jacques Rousseau, 14.

Les personnes qui ne pourroient assister à cette réunion sont priées d'adresser leurs offrandes à mesdames les quêteuses, ou à M. le curé au presbytère.

Diocèse de Limoges. — Mgr de Tournefort a installé, le 7 janvier, douze religieuses, qui viennent d'être chargées de la surveillance de la maison centrale de Limoges. Après avoir célébré la messe et adressé des paroles de paix aux détenues, le vénérable prélat a conduit les religieuses au milieu des prisonnières réunies, qui les ont accueillies avec des larmes de joie.

Diocèse de Rennes. — Une ample moisson de grâces a couronné les efforts de M. l'abbé Guyon, qui vient de donner une mission à Saint-Servan. Pendant plusieurs semaines, il a prêché trois fois par jour avec une force et une constance que le zèle évangélique peut seul communiquer. La population de Saint-Servan et une partie de celle de Saint-Malo n'ont pas cessé de fournir un auditoire attentif et recueilli. Deux communions générales, chacune de plus de 5,000 personnes, ont été les heureux fruits de cette prédication.

Non content d'exposer les dogmes aux adultes, le vénérable prédicateur a réuni tous les enfans âgés de plus de cinq ans, et s'est mis à leur portée pour parler à leur esprit et pénétrer leurs jeunes cœurs.

Trois cérémonies, l'une de réconciliation, la seconde pour mettre la ville sous la protection de la vierge Marie, la troisième une confirmation administrée par l'ancien évêque du diocèse, ont offert ce que les pompes du culte catholique ont de plus imposant et la foi de plus sublime.

Rien n'a troublé ces pieux exercices, pendant lesquels les populations de deux villes maritimes se sont montrées unies dans les mêmes sentimens de respect et de zèle pour la religion de la France.

BELGIQUE.—La *Gazette de Liége* annonce la nomination de M. l'archevêque de Tyr, comte de Mercy-Argenteau, à la dignité de doyen du chapitre cathédral. Son installation en cette qualité et en celle de chanoine titulaire, a eu lieu avec solennité. A cette occasion, Mgr Van Bommel, évêque de Liége, a adressé au chapitre une courte, mais chaleureuse allocution, où il a rappelé l'antique gloire de son Eglise, de son clergé, de sa cathédrale. Il l'a terminée par des félicitations et des vœux dont l'expression a visiblement ému le nouveau doyen qui en étoit l'objet.

« Cette cérémonie, dit la *Gazette de Liége*, nous a suggéré une réflexion dont nous voulons faire part à nos lecteurs. Rechercher la grandeur et les dignités; ne se contenter d'une promotion qu'en attendant l'occasion d'en obtenir une nouvelle, c'est là une ambition qui, à force d'être commune, a cessé de nous étonner. Mais où voit-on des hommes qui, arrivés à de hautes dignités et n'ayant qu'à vouloir pour en obtenir de nouvelles, s'arrêtent d'eux-mêmes dans cette carrière et mettent leur bonheur à remplir de modestes fonctions? Cet exemple d'abnégation et d'oubli de soi-même, si beau, mais si rare, Mgr d'Argenteau vient de nous le donner. Lui qui, pendant dix ans, a occupé avec gloire le poste éminent de nonce apostolique à Munich; lui qui jouissoit et qui continue de jouir de l'estime et de la confiance du souverain Pontife; lui qui n'avoit plus qu'un pas à franchir pour prendre place dans le sacré collége, il quitte Rome pour Liége, se dérobe aux premières dignités du monde chrétien, et se contente d'être simple chanoine et doyen de notre cathédrale. Il faut bien le dire aussi : Liége est la patrie du vénérable prélat et l'o de ses affections; il la préfère à tout e sauroit la quitter que par devoir. H neur donc, honneur et reconnoiss à Mgr d'Argenteau! Les Liégeois, à l tour, lui sauront gré de l'attachem qu'il leur témoigne; leur amour ser pourpre! »

ÉTATS SARDES. — Dernièrem une jeune néophyte de 17 ans, à son père avoit refusé jusqu'alors laisser conférer le baptême, a r ce sacrement dans la chapelle Dames du Bon-Pasteur, à Nice. E avoit pour parrain le gouverne et pour marraine la grande-d chesse, douairière, de Bade, qui venue passer l'hiver dans cet ville.

IRLANDE. — Une chapelle cath lique a été disposée dans *le pal* du lord-maire de Dublin.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La liberté de l'enseignement *est u* véritable toile de Pénélope entre mains des ministres qui se succèdent ce que l'un commence, l'autre le défa pour le recommencer à son tour et l laisser à défaire à celui qui vient pren sa place. D'après ce que M. le ministr actuel de l'instruction publique a *laissé* entrevoir hier à la chambre des députés, il paroît que les promesses de la charte-vérité en sont exactement là-dessus au point où elles ont été laissées au mois d'août 1830 par leurs premiers *exécuteurs*.

Dieu sait dans combien de *porte*feuilles le projet de loi en question aura encore à être transvasé, et combien de générations ministérielles auront à passer sur lui avant qu'il sorte de ses limbes. Dans ces choses-là, il n'y auroit *qu'un* moyen efficace pour en assurer la prompte exécution et les faire aboutir sûrement; ce seroit de statuer que les listes civiles et

...itemens des ministres ne commen... ient à courir que quand les lois ...me celle-là auroient été décrétées et ...s en vigueur.

...u reste, M. Villemain affirme que ce ...t pas la bonne volonté qui lui man..., et qu'il seroit charmé de voir son ...attaché à la loi sur la liberté d'en...pement. Comme il est encore jeune, ...'il appartient à la famille des seize ...-huit hommes d'état qui est en pos...on de fournir tous les ministres, rien ...encore désespéré pour lui s'il meurt ...ieillesse. On le verra certainement ...ir bien des fois à la toile de Péné..., et il ne tiendra qu'à lui de l'ache...si l'envie lui en vient. Ce qui est cer..., c'est qu'elle ne lui est pas venue ...'à présent. Ainsi ce sera pour un ...voyage.

PARIS, 26 JANVIER.

M. Jules Persil a été nommé député ... le collége électoral de Condom ...), en remplacement de M. Eugène ...il, décédé.

M. Simon a été nommé député par le ...ége électoral de Provins (Seine-et-...rne), en remplacement de M. Ger...is, démissionnaire.

M. de Sahune, nommé maître des re...tes en service ordinaire, a été réélu à ...el (Corrèze).

— On parle, depuis quelques jours, ...s certains cercles, d'un projet de mai... de jeu que l'autorité seroit disposée ...toriser. On comprend, dit le *Messa...r*, que cette prétendue nouvelle, con...re à la loi et aux intentions bien con...s de l'autorité, ne sauroit avoir au...ne espèce de fondement, et on ne ...rroit que plaindre les dupes qu'une ...reille fourberie auroit pu faire.

— La 4ᵉ compagnie du 3ᵉ bataillon de 3ᵉ légion, convoquée pour nommer un ...s-lieutenant et plusieurs sergens, a ... ses opérations arrêtées par l'incident ...ivant : au premier tour de scrutin, ... Dupoty, aujourd'hui à Doullens, a obtenu 58 voix sur 85. Le maire a déclaré le scrutin nul et a levé la séance.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé hier son jugement dans l'affaire Lebon. (Voir le compte-rendu des débats à la fin du Journal.)

— Colombier, Just Brazier et Boucheron ont quitté Paris. On assure que Colombier et Brazier sont conduits au Mont-Saint-Michel. Boucheron va à Doullens. Quénisset reste provisoirement à la Conciergerie.

— M. E. Dupaty, nommé l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal en remplacement de M. Alexandre Duval, n'a accepté que sous la condition expresse que madame Duval conserveroit le logement affecté au bibliothécaire.

— M. Sainte-Beuve vient d'adresser à M. le directeur de la *Revue de Paris* une lettre par laquelle il déclare qu'il ne se met pas sur les rangs, comme on l'a dit, pour une des places vacantes à l'Académie.

— M. le comte de Floirac, ancien député, vient de mourir à Paris.

— M. le comte de La Féronnays, ancien ministre, est mort d'une attaque d'apoplexie, dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, à Rome, où il résidoit avec une partie de sa famille.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il paroît qu'un léger adoucissement vient d'être apporté à la position des détenus politiques du Mont-Saint-Michel. Une lettre publiée par plusieurs journaux porte que chacun d'eux a maintenant la faculté de quitter sa cellule pendant une heure tous les jours, de prendre ainsi un peu d'air dans une cour de la citadelle, et de choisir son compagnon de promenade.

— Le numéro du *Journal du Bourbonnais*, du 22, a paru avec une colonne en blanc. Ce journal annonce que son imprimeur, intimidé par un récent arrêt de la cour d'assises de Paris, a refusé d'admettre un article ayant pour titre : *De*

l'action de Dieu sur la France. On voit qu'il n'est pas toujours besoin d'avoir la censure pour en obtenir les effets.

— L'installation de la nouvelle administration municipale de Toulouse a été faite le 21 par M. le préfet provisoire, en présence de *trois* membres du conseil. Les autres conseillers, d'après les journaux de Toulouse, ont voulu protester par leur absence contre la nomination de M. Bories comme maire.

EXTÉRIEUR.

A la date du 25, le roi de Prusse étoit arrivé à Londres.

— Dans la nuit du 15 au 16 janvier, le feu a éclaté au château royal de Berlin. Le dommage a été peu considérable.

— D'après des nouvelles de Brunswick du 17 courant, la tranquillité la plus parfaite règne dans cette ville, et par conséquent les bruits des prétendus désordres qui y auroient éclaté sont dénués de fondement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 27 janvier.

La séance est ouverte à deux heures un quart. La tribune diplomatique est entièrement occupée. L'ordre du jour appelle la discussion de l'adresse. La délibération porte sur le paragraphe 5 du projet de la commission : « De tels travaux honorent la paix, etc. » Ce paragraphe est adopté sans discussion.

M. G. de Beaumont propose un article additionnel ainsi conçu : « La chambre espère que les différends malheureusement survenus entre les gouvernemens de la France et de l'Espagne ne troubleront point gravement l'union des deux pays, et que, se rappelant les grands intérêts qui les rapprochent, le principe commun de leurs institutions, ils mettront une fin prochaine à des dissentimens sans cause profonde et nationale. »

M. de Beaumont développe son amendement. Son but n'est pas de susciter au ministère un embarras qui nuiroit aux intérêts du pays. Mais cependant il faut que la chambre sache comment les choses se sont passées entre notre gouvernement et celui d'Espagne ; il faut qu'elle sache de quel côté sont venues les difficultés qui menacent d'entraîner une rupture.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, la France est, quoi qu'on en dise, l'alliée la plus sûre, la plus naturelle, la plus désintéressée de l'Espagne. Les deux pays se touchent ; il ne dépend pas d'eux de se séparer. La France peut être bienveillante à l'Espagne par ses seules sympathies. L'Espagne, pour être utile à la France, n'a besoin que de ne pas lui nuire. Vainement l'Espagne chercheroit ailleurs une alliée plus désintéressée que la France. Si elle se tournoit vers l'Angleterre, sans doute elle feroit une faute et s'exposeroit à des périls.

C'est pour conseiller des rapports meilleurs que j'ai présenté mon amendement, et je crois qu'il peut être utile aux deux pays que cet amendement soit adopté.

M. Guizot rappelle dans quelles circonstances défavorables un ambassadeur a été envoyé à Madrid. Ce fut après le mouvement christino, que la France étoit bien à tort, accusée d'avoir favorisé. Survint la difficulté relative à la remise des lettres de créance. Mais tous les torts sont ici du côté de l'Espagne ; car en Grèce, au Brésil, les puissances de l'Europe ont repoussé unanimement les prétentions élevées par les régens. Il est de principe que tout ce qui est prérogatives extérieures de souveraineté réside dans la personne royale ; et que tout ce qui est autorité souveraine appartient au régent. L'Espagne nous oppose un article de sa constitution, mais son droit ne détruit pas le nôtre. « Dans cette situation, dit le ministre, nous ne croyons pas que nous puissions continuer à avoir un ambassadeur à Madrid. Le gouvernement a suivi une certaine politique, il a pris une certaine attitude. On vous demande de faire autre chose, de reproduire dans votre adresse celle des cortès, au lieu de répondre au discours du trône. Est-ce là ce que vous voulez? »

MM. Odilon-Barrot et Mauguin soutiennent l'amendement de M. G. de Beaumont.

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

M. Daguenet demande au ministère si

s'occupe de la délimitation des frontières de France et d'Espagne, et dit que la délimitation incertaine est une cause [illegible] et incessante de conflit entre les populations françaises et espagnoles. [illegible] abbé adresse la même question au ministre des affaires étrangères.

M. Guizot annonce que des négociations sont entamées à ce sujet.

Le paragraphe 6, sur la nationalité [illegible]aise, est adopté sans discussion.

Le paragraphe 7, relatif à l'Algérie, est lu, et la discussion que soulève tous les ans la question de l'occupation en Afrique est renvoyée à la délibération du projet sur les crédits supplémentaires.

« Nous examinerons avec soin les lois de finances et les divers projets de loi qui ont pour objet d'introduire dans l'administration d'utiles améliorations. »

M. de Saint-Albin a présenté un amendement ayant pour objet de faire adopter par les chambres cette phrase : « Les fruits de la paix seront assurés par une politique nationale au dehors, libérale et modérée au dedans. » Développant son amendement, M. de Saint-Albin parle successivement du recensement, du jury et de diverses circonstances dans lesquelles, selon lui, le gouvernement s'est mis en dehors de la légalité. Messieurs, ajoute-t-il, je suis en vérité surpris d'entendre les ministres qui siégent sur ces bancs s'appeler *[illegible]istraires*; ne sont-ils pas en effet les hommes les plus dédaigneux et les plus dépourvus de doctrines? Après avoir fait *l'ultra-coalition*, les voici faisant de *l'ultra-conservation*, et cela pour l'unique ambition de rester sur le banc du ministère! Je ne puis m'associer à leur politique; je ne puis m'associer à une politique qui a ordonné les poursuites les plus vexatoires contre la presse, qui a ordonné que l'on fit rendre à l'impôt plus qu'il ne devait rendre dans ses limites les plus étendues.

L'amendement de M. de Saint-Albin mis aux voix et appuyé par la gauche : n'est pas adopté.

Le paragraphe 8 est relu par M. le président.

M. DE TRACY. Je demande la parole. Messieurs, nous nous occupons des lois qui sont annoncées ; vous permettrez, sans doute, que je dise un mot d'une loi qui ne l'est pas.

Le lendemain de la révolution de juillet, la liberté d'enseignement (Mouvement d'attention) et son exercice furent consacrés par la charte; et cela devoit être : car, Messieurs, non-seulement toutes les gênes, toutes les entraves se tiennent et se protégent, mais aussi tous les droits, toutes les libertés.

Depuis lors, deux projets de loi sur cet objet furent présentés sans résultat ; quant au dernier, moins qu'un autre je demanderai quel fut son sort, puisque j'étois membre de la commission chargée de son examen. On n'en a plus parlé dans le discours de la couronne de cette année ; on n'en parle pas dans l'adresse.

Les uns diront : C'est une année gagnée. Moi, je dis : C'est encore une année perdue. Toutefois il ne sera pas dit que dans cette enceinte aucune voix ne s'est élevée pour réclamer l'exercice d'un droit aussi primitif, aussi naturel que le droit de parler, d'écrire et de croire, exercice indispensable, selon moi, pour le complet développement de l'intelligence humaine, c'est-à-dire de la civilisation. (Très-bien!)

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. Je crois que l'intelligence humaine, dont l'honorable M. de Tracy réclame les développemens, n'a pas souffert depuis dix ans par le retard dont il se plaint. J'ajouterai que cette plainte, qu'il sembleroit m'adresser (Dénégations), je dois l'encourir moins que personne.

En effet, je m'étois empressé d'apporter un projet de loi sur une matière si difficile, que, depuis dix ans, une seule tentative du même genre avoit été faite. Cette difficulté, l'honorable M. de Tracy la connoît ; car il nous a dit qu'il étoit de la commission où, pendant deux mois et demi, un examen très-attentif du projet présenté n'a pas amené même un rapport. Je n'en fais un reproche à personne ; mais j'en conclus qu'il y avoit là des questions très-compliquées, très-laborieuses pour les plus habiles.

J'ai continué cependant de m'occuper de ces questions, non-seulement en théorie, mais par des mesures qui sont connues, et dont la chambre a pu indirectement apprécier l'utilité. J'ai préparé non-seulement des articles à discuter, mais des dispositions d'ordre intérieur et d'ad-

ministration qui peuvent faciliter le succès du projet qu'on adopteroit; car il faut, et c'est à coup sûr l'intention de la chambre, que les intérêts de l'État, c'est-à-dire la juste et nécessaire influence de l'État sur l'instruction publique, soit assurée et maintenue.

Les mesures qui doivent préparer le projet de loi demandé rentrent donc, messieurs, dans le vœu exprimé par l'honorable M. de Tracy.

Quant à la question législative, je pense, ce que vous penserez comme moi, qu'une pareille question doit surtout être présentée dans une session où on a l'espérance qu'elle pourra être complétement étudiée et résolue. Si on a cette espérance, si on croit pouvoir obtenir un résultat pratique au lieu d'une discussion stérile ou incomplète, je serai heureux d'y concourir et d'y attacher mon nom.

M. DE CARNÉ. Je ne saurois comprendre comment, après dix ans, on est encore dans l'impossibilité de réaliser, comme vient de le dire l'honorable M. de Tracy, l'une des promesses de la charte constitutionnelle. Il résulte de ce que vient de dire M. le ministre, que, tout en réglementant, comme il le dit, l'enseignement, il n'entend pas satisfaire à ce que je regarde, pour mon compte, comme un des premiers besoins de la France. Dès lors, il ne s'étonnera pas si des députés veulent y pourvoir par la voie de l'initiative parlementaire, et, pour mon compte, j'en prends ici l'engagement.

M. LE PRÉSIDENT. M. Lestiboudois a la parole pour développer la disposition additionnelle qu'il a présentée, et qui est ainsi conçue :

« Parmi ces projets, nous mettrions au premier rang celui qui compléteroit la législation sur le recensement des propriétés imposables, et garantiroit tous les droits du trésor, en consacrant le concours régulier de l'autorité municipale. »

M. Lestiboudois monte à la tribune, mais la chambre n'étant plus en nombre, la séance est levée.

Séance du 26.

M. Lestiboudois développe son amendement. Il insiste sur la nécessité d'appeler à l'opération du recensement le concours de l'autorité municipale.

M. Humann dit qu'il va réduire [la] question à sa plus simple expression. S[e]lon le ministre, le trésor étoit désintére[ssé] dans la question du recensement, pu[isque] qu'il ne devoit changer en rien la q[uotité] de l'impôt, et n'avoit d'autre but q[ue de] faire disparoître les inégalités de r[épar]tition.

M. le ministre, qui peut à peine [se] faire entendre, fatigué qu'il est par [une] toux opiniâtre, termine son discou[rs en] faisant valoir le dévoûment qu'il a m[on]tré dans l'accomplissement d'une t[âche] difficile qu'il n'avoit entreprise que p[arce] qu'elle lui sembloit appuyée sur la l[oi. Il] demande si la chambre pourra jeter [sur] ce dévoûment le blâme et la désappr[oba]tion.

M. Gouin auroit désiré que cette q[ues]tion eût été renvoyée à l'époque de l'e[xa]men du budget; mais puisqu'elle se p[ré]sente, il ne peut s'empêcher de don[ner] son avis. Les argumens du ministre ne [lui] feront pas trouver la mesure légale; et [si] certaines localités se sont prononc[ées] contre elle d'une manière fâcheuse, l'[ad]ministration n'est pas à l'abri de tout [re]proche. Dans un recensement, chacu[n a] son rôle, et c'est celui de la municipa[lité] de dresser les bases de la répartition d[es] contributions directes. La loi le v[eut] ainsi.

L'orateur appuie l'amendement, qui [a] pour but de faire prendre par la com[mission] du budget une décision sur c[ette] question importante, décision qui pro[vo]quera une mesure de nature à trancher toutes les difficultés.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieu[r,] soutient que le discours de M. Gouin e[st] rempli d'erreurs sur les principes finan[ciers], qu'il faut faire une distinction en[tre] l'impôt sur les patentes et la réparti[tion] des impôts. L'impôt de répartition est fixé par la chambre; les conseils-gé[né]raux le partagent entre les arrondisse[mens], les conseils d'arrondissement entre les communes. Vient ensuite la répartition entre les contribuables. Les répartiteurs sont seuls juges en cette opération dernière : c'est ce qu'on appelle la formation des matrices de rôles. Ainsi on a voulu qu'il n'y eût pas de répartition sans renseignemens positifs qui l'assoient d'une manière égale; mais pour cela il est besoin de recensement.

Le ministre arrive aux protestations qui ont été faites dans certaines localités, il dit :

Il existe en France 37,234 communes, savez-vous combien il y a de conseils municipaux qui se sont prononcés contre le recensement? il y en a 103. Ainsi, messieurs, il y a eu 37,131 communes qui n'ont élevé aucune réclamation.

M. DUSSOLIER. Ces chiffres ne sont pas exacts. Le *Moniteur* a enregistré comme favorable au recensement une délibération du conseil municipal de Nontron (Dordogne); et cependant ce conseil, après avoir admis en principe la légalité de la mesure, ajoutoit qu'il n'entendoit pas se soumettre aux formes prescrites par le ministre, et que si on vouloit les mettre à exécution, il s'opposeroit au recensement.

M. LE PRÉSIDENT. M. Dussolier a eu la parole pour citer un fait, il ne peut pas long-temps interrompre le discours du ministre.

L'agitation continue. Des cris se font entendre de tous les côtés. Les centres rappellent à l'ordre M. Dussolier, qui veut continuer. La gauche lui crie de parler. Le tumulte est au comble.

M. Dussolier monte à la tribune et s'y trouve à côté de M. Duchâtel, qui ne veut pas lui céder la place. La chambre est tout entière dans un désordre inexprimable.

M. le président ne peut parvenir à se faire entendre et à dominer le bruit. Après de longs efforts, il *se couvre*. Tous les cris cessent. Les députés quittent leurs places, et la séance est suspendue.

M. Sauzet se retire.

Cet incident, fort rare dans les fastes parlementaires, est suivi d'une agitation prolongée et de vifs débats qui s'établissent dans l'hémicycle et les couloirs de l'enceinte législative.

Après 25 minutes, M. Sauzet revient au fauteuil et la séance est reprise.

M. Duchâtel reparoît à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT, à M. Maurat-Ballange : Vous avez la parole pour un rappel au réglement.

M. Maurat-Ballange ne pense pas que la faculté laissée au président, de suspendre la séance, soit facultative. La suspension doit durer une heure, et la séance ne peut pas être reprise plus tôt, comme le président le prétend et vient de le faire.

M. le président répond par une autre interprétation du réglement.

Un débat s'engage sur cette question. On entend M. Taschereau.

L'ordre du jour est mis aux voix et prononcé.

M. Duchâtel reprend son discours interrompu. Sur le fait cité par M. Dussolier, il déclare qu'il n'est pas dans ses souvenirs.

Revenant à la question du recensement, il dit qu'il n'y a que cent vingt-six conseils municipaux qui se sont prononcés contre cette opération.

La séance est levée à six heures.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

(Présidence de M. Barbou.)

AFFAIRE DE LEHON, ANCIEN NOTAIRE.

La prévention se compose de 48 chefs et comporte deux délits : l'abus de confiance et l'escroquerie. Les parties plaignantes sont au nombre de 52. Le déficit est d'environ 6,500,000 fr.

Audience du 18.

Me Langlais présente des conclusions tendant à obtenir un sursis. M. Royer, qui remplit les fonctions du ministère public, s'oppose au délai demandé; et le tribunal ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

MMes Fagniez, avoué du prévenu, et Langlais se rendent à la Conciergerie, pour décider le sieur Lehon à se présenter. L'audience est un instant suspendue.

A la reprise de l'audience, Me Fagniez annonce que son client a déclaré ne pas vouloir se rendre devant le tribunal, croyant que la décision prise à son égard étoit une injustice; mais que si on lui accordoit une remise à quinzaine, il se présenteroit.

M. l'avocat du roi s'oppose de nouveau à tout sursis. Il importe, dit-il, à la dignité de la justice que cette grave affaire soit promptement jugée. Le notariat lui-même est intéressé à une prompte solution. Depuis un an ce déplorable procès est interprété d'une manière fâcheuse pour la compagnie des notaires.

Me Langlais demande que le prévenu soit admis à faire défaut. Le tribunal ordonne que sommation de se rendre



à l'audience sera faite à Lehon par un huissier, assisté de la force publique. »

Le sieur Lehon, sommé de se présenter, refuse, prétendant qu'il s'étoit toujours attendu à obtenir un supplément d'instruction, l'audition des témoins à décharge et la vérification de ses livres.

Sans s'arrêter à cette opposition, le tribunal dit qu'il sera passé outre aux débats.

Le premier témoin appelé est le sieur Prat, ancien caissier de Lehon. Ce témoin déclare qu'il ignore les faits reprochés à son ancien patron, parce qu'il n'avoit à sa disposition que la caisse des intérêts.

Audience du 19.

M. Moisy avoit chargé Lehon de lui faire deux placemens hypothécaires, le premier de 20,000 fr., le second de 40,000 fr. Au lieu de placer ces fonds, le prévenu se les est appropriés.

M. Détape, administrateur judiciaire de la liquidation Lehon, donne des détails sur l'actif et le passif de Lehon. Le passif s'élève à 6,500,000 fr.; l'actif, y compris le prix de la charge et le cautionnement, n'est que de 600,000 fr.

MM. Maizières, Delaloge, Chapert, Bramé-Chevalier et Maréchal ont eu avec le prévenu des relations industrielles, et ont été dupes de la confiance qu'ils avoient en lui. Il leur a fait perdre des sommes considérables.

Madame veuve Armand, voulant rembourser par anticipation une créance hypothécaire, avoit remis à Lehon 8,000 f. qui n'ont pas reçu cet emploi.

MM. Leboulanger, Duplessis-Bellière, Blanchard, Bonnevalet, Marchais, Baly, Dallemagne, Danglès, Drouet de Santerre, Montjullien, de Thélusson, Pesée déclarent que Lehon leur a escroqué des sommes dont la moindre s'élève à 10,000 f. Ces messieurs chargeoient Lehon de placer leurs fonds ou de les garder en dépôt. Celui-ci les encaissoit à son profit. M. de Saint-Pierre s'est vu enlever de cette manière 80,000 fr.; M. Rosseau, 20,000 fr.

M. Boulanger, propriétaire à Meaux, raconte les manœuvres du prévenu pour lui enlever une somme de 100,000 fr. Afin de lui inspirer de la confiance, Lehon le fit dîner avec M. le curé de Saint-Roch et M. l'abbé Lacordaire, et parvint à se rendre maître des 100,000 fr. qu'il devoit placer sur hypothèque. Cependant M. Boulanger n'étoit pas parfaitem[ent] tranquille. Un jour qu'il manife[sta] quelque inquiétude, le prévenu le [ras]sura ainsi : « Quelle espèce de cr[ainte] pouvez-vous avoir? ne me connoi[ssez-]vous pas? ne suis-je pas depuis [long]temps votre notaire? n'ai-je pas [un] frère ambassadeur? Je pourrois [aller] dans le grand monde, ajouta-t-il [; je] pourrois aller dans les cercles diplom[ati]ques; je pourrois avoir voiture, fai[re] l'étalage, aller au bois de Boulo[gne] comme tant d'autres. Mais je suis not[aire,] notaire avant tout; je ne suis que [no]taire; je n'ai pas voulu me marier p[arce] que je suis notaire et que le mariag[e m'a] toujours paru incompatible avec le n[ota]riat. Je m'occupe de vos intérêts, di[t-]il encore; j'ai, sans que vous vou[s en] doutiez, cherché à marier un de vo[s pa]rens. C'est que, voyez-vous, je suis [en] bonne position pour cela par mon cr[édit] et ma considération : j'ai mes entrée[s au] Sacré-Cœur; je connois madame Moisy.... Mais, dit-il en s'interromp[ant,] pardon, il faut que je vous quitte : [il est] dix heures; *il faut que j'aille entendr[e la] messe de mon pasteur.* »

Il est inutile d'ajouter que M. Bou[lan]ger perdit ses 100,000 fr.

M. Girard, garçon de bureau à la [mai]rie du 9ᵉ arrondissement, avoit dép[osé] chez Lehon toutes ses économies, [mon]tant à 28,000 fr.; il en a reçu les inté[rêts] jusqu'en 1840, aujourd'hui il a to[ut] perdu.

Lehon avoit été chargé par M. B[a]rel de Brétizel de remettre 2,000 fr. [à] madame Redouté; il s'en est emparé.

M. le baron de La Chance lui avoit co[n]fié toute sa fortune; le prévenu lui a f[ait] perdre 1,360,000 fr. Aujourd'hui M. [de] La Chance est réduit à la dernière ext[ré]mité.

Les témoins Schmidt, Duhamel, V[i]gnon, Merlier, Azam, de Besplat, Dream[,] Duhautoy, et madame veuve Millet, o[nt] vu détournées à leur préjudice d[es] sommes de 50,000 fr., 15,000 fr., 22,000 fr., 30,000 fr., 47,000 fr., 36,500 fr., 15,000 fr., 17,000 fr., 20,000 fr.

Madame de Marcy et M. de Mac-Carty sont victimes du sieur Lehon, la pre[-] mière pour une somme de 56,000 fr.; le second, pour 180,000 fr.

Audience du 20.

M. le président, malgré le refus du prévenu de comparoître, le fait amener à l'audience par la force publique. Aux questions qui lui sont adressées, Lehon déclare qu'il est décidé à ne faire aucune réponse sur quelque question que ce soit, quelque simple qu'elle soit.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne dois pas prolonger avec vous cette discussion : il y a jugement. Vous savez maintenant quels nombreux chefs d'abus de confiance et d'escroquerie commis au préjudice de vos cliens s'élèvent contre vous : il s'agit de sommes importantes, de plusieurs millions. Ces diverses préventions se sont présentées aux débats avec les caractères les plus graves de mensonges et de fraudes multipliées. Ne pensez-vous pas qu'il soit de votre intérêt de donner des explications sur ces différens faits ; si vous en avez à produire ?

Lehon persiste à ne vouloir pas répondre aux questions qui lui sont adressées relativement à la prévention qui pèse sur lui.

On entend plusieurs témoins qui ont eu des rapports avec Lehon pour des opérations industrielles ; leurs dépositions attestent que le prévenu a porté dans son actif des valeurs qui ne lui appartenoient pas. Interpellé à plusieurs reprises par M. le président, Lehon garde le silence.

M. Lemaire, principal clerc chez l'accusé, n'a jamais été chargé d'établir des comptes pour M. Lehon l'ambassadeur. Toutes les affaires de celui-ci se traitoient entre lui et son frère, dans son cabinet. Le témoin payoit des factures pour le ministre et étoit chargé de temps en temps de lui faire passer quelques billets de 1,000 fr. Les pièces à l'appui du compte de l'ambassadeur étoient dans un carton dans le cabinet de M. Lemaire. Ce carton a été porté chez M. Détape, administrateur judiciaire de la liquidation Lehon, mais les pièces avoient disparu.

On entend encore plusieurs témoins déjà appelés, et la parole est donnée aux avocats de quelques-uns des créanciers qui se sont portés parties civiles.

Audience du 25.

M. Royer, avocat du roi, soutient la prévention. Après avoir rappelé les faits généraux du procès, il établit que l'inculpation de banqueroute frauduleuse est inadmissible, qu'il est impossible aussi de faire sortir des débats le crime de faux en écriture authentique ; mais que les délits d'abus de confiance et d'escroquerie sont suffisamment justifiés. M. Royer termine en disant que de ce procès il ressort un grand encouragement pour ceux qui veulent marcher en hommes honnêtes, puisqu'on voit que le crime, pour arriver à son but, est obligé de se couvrir d'un masque d'hypocrisie. Sans doute, ajoute-t-il, pendant quelque temps l'hypocrisie fera des ravages ; mais elle est toujours démasquée, son succès n'est jamais durable ; la vertu seule sait garder le succès après l'avoir conquis.

M. le président demande au prévenu s'il n'a rien à dire pour sa défense. Celui-ci hésite, et dit d'une voix mal assurée que sa défense n'a pas été préparée avec présence d'esprit, et qu'il ne peut rien dire en ce moment. Cependant, interrogé de nouveau, et pressé par son avocat, il l'autorise à présenter sa défense.

Mᵉ Langlais se plaint de ce que la prévention s'arrête à deux ou trois ans de la vie de son client, et les sépare des onze années pendant lesquelles il a honorablement exercé les fonctions de notaire. Il fait l'éloge de l'austérité de ses mœurs, mais il le représente comme d'un caractère d'une nature facile et molle. « Il y a quarante ans, dit-il, il eût été l'honneur du notariat ; mais les temps sont changés, et depuis que le cabinet d'un notaire a cessé d'être le lieu où se règlent les intérêts privés des familles pour s'ouvrir aux agitations du commerce et au tumulte des spéculations, M. Lehon étoit trop foible pour ne pas être un notaire inhabile. »

Le défenseur discute ensuite les charges de l'accusation, et termine par ces mots : « Que le ministère public sollicite contre mon client les rigueurs de la justice ; moi, je crois pouvoir implorer pour lui la pitié et la miséricorde d'en haut. »

Le tribunal, après une délibération d'une heure et demie, rend un arrêt, longuement et fortement motivé, qui condamne Lehon à cinq ans d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende ; ordonne qu'après l'expiration de sa peine il demeurera pendant dix ans interdit des droits civiques, civils et de famille, énumérés dans l'art. 42 du code pénal ; le condamne

par corps à payer à la dame de Marcy 56.000 fr. avec les intérêts du jour de la demande; aux sieurs de Ramecourt et de Drionville, la somme de 1.000 fr. à titre de provision; au vicomte de Mac-Carthy, la somme de 182.075 fr. 25 c. montant en capital et intérêts des sommes détournées à son préjudice; le condamne aux dépens, et fixe à dix années la durée de la contrainte par corps.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER

CINQ p. 0/0. 118 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 30 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3380 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 747 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 107 fr. 65 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne; 5 p. 0/0. 25 fr. 3/4.

[...]I DE LA RELIGION
[...]ît les Mardi, Jeudi
[...]medi.

[...]n peut s'abonner des
[...]t 15 de chaque mois.

N° 3548.

SAMEDI 29 JANVIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE
[...] LA VIE DE M. FRAYSSINOUS (1).

[...]ommer M. Frayssinous, c'est [...]peler le digne représentant du [...]gé français dans ce qu'il a de [...]élevé par l'intelligence, de plus [...]arquable par le savoir, de plus [...]ectable par les vertus.

[...]I. Frayssinous (Denis-Luc), évê[...]e d'Hermopolis, chanoine d'hon[...]r de l'Eglise de Paris, pair de [...]ce, commandeur de l'ordre [...] Saint-Esprit, ancien minis[...] des Affaires ecclésiastiques et [...]l'instruction publique, premier [...]mônier des rois Louis XVIII et [...]arles X, et l'un des quarante [...] l'Académie française, étoit issu [...]une de ces familles bourgeoises [...]liées à la noblesse, comme il s'en [...]ouve plusieurs dans le Rouergue. [...]n de ses ancêtres, qui vivoit à l'é[...]poque des guerres de religion, est [...]ualifié *vir honorabilis*. Un de ses [...]ands-oncles, Aymard de Frays[...]ous, abbé régulier de Bonneval, [...] diocèse de Rodez, professeur de [...]éologie à l'Université de Tou[...]use, illustra encore cette famille : [...]est cité avec éloge dans la *Gallia [...]hristiana*. Son père, cultivateur et [...]and commerçant, exploitoit en [...]765 le domaine de La Vaissière, [...]'il tenoit à bail, et où M. Frays[...]nous naquit le 9 mai de cette an[...]ée.

La sagesse de cet enfant de béné-diction se manifesta de bonne heure. Il étoit doux et modeste, pieux et appliqué à l'étude.

Un prêtre, qui habitoit Concourès, lui donna les premières notions de la grammaire. Il arrivoit quelquefois au maître de traiter sévèrement ses élèves. Un jour, le jeune Frayssinous, objet de sa rigueur, répandoit des larmes, lorsque son père se présenta tout à coup. Il étoit impétueux. Aussi le maître, embarrassé à sa vue, s'avisa-t-il de dire, pour expliquer les larmes de l'enfant : *Il pleure de joie de vous voir*. Le naïf et pieux élève frémit, en entendant cette contre-vérité, qui offensoit sa candeur, et il se rappela toujours cette petite scène, ainsi que le sentiment qu'elle lui avoit fait éprouver.

Avec l'âge se développoit ce caractère aimable et réservé qui permit de le comparer au jeune Tobie.

Rodez possédoit un collége, ancien noviciat des Jésuites, et dont des prêtres séculiers occupoient alors les chaires. On voulut qu'il en suivît les cours, et sa famille eut assez de foi dans la gravité précoce de ses habitudes pour le livrer à lui-même, dès l'âge de treize ans. Il logea à Rodez chez un honnête artisan, d'où il se rendoit, comme externe, aux classes du collége.

Son application ne se démentit pas. Toutefois, ses humanités n'eurent rien de brillant : il occupoit le huitième rang en rhétorique, classe que dirigeoit l'abbé Girard, si connu

(1) Nous prions instamment ceux de [...]os abonnés qui pourroient nous fournir [...]es renseignemens sur la suite de la vie de [...]I. Frayssinous, d'avoir la bonté de [...]nous les adresser sans retard.

par ses *Préceptes de rhétorique,* dont la 17[e] édition parut à Rodez, en 1822, année de sa mort. Pour être tardif, le développement intellectuel du jeune Frayssinous ne fut que plus sûr. La rectitude de son esprit se révéla pendant les deux années du cours de philosophie, et il soutint sa thèse générale avec éclat.

Aîné de famille, il se voyoit appelé à être l'héritier de son père, qui lui auroit transmis les avantages de sa position. Cette perspective ne fixa pas même ses regards. Une voix intérieure inclinoit ses désirs vers le sacerdoce : il se fit ecclésiastique par choix.

Il partit donc pour Paris, afin d'aller puiser à la source la plus vénérable cette science divine qui avoit tant d'attraits pour lui : il eut pour compagnons dans ce voyage M. Clausel de Montals, aujourd'hui évêque de Chartres, et le fameux abbé de Pradt.

Il entra, en 1784, à la communauté de Laon, dirigée par les Prêtres de Saint-Sulpice, et redoubla son cours de philosophie, préliminaire indispensable du cours de théologie. Il suivit, au collége Louis-le Grand, les leçons de l'abbé Royou, rédacteur du *Journal de Monsieur*, et les leçons de physique de l'abbé Duport. Ses succès le maintinrent constamment en première ligne. Appelé un jour à soutenir une thèse de mathématiques, il eut pour témoins plusieurs membres de l'académie des sciences qu'un savoir si solide étonna. Ministre, M. Frayssinous se rappela que l'abbé Duport avoit été l'un des maîtres de sa jeunesse ; et, voulant payer à son vieux professeur un tribut de reconnoissance, il obtint pour lui la c[...] d'honneur des bontés du Roi.

On se tromperoit, en supposant [...] l'esprit méditatif du jeune Fra[...] nous n'admettoit pas de trève à [...] exercices sérieux. La gaîté de [...] caractère tempéroit, au contrair[e] [...] gravité de sa pensée. Il étoit d'u[...] que, pour former les séminaris[tes] [à] l'art de la déclamation, on les a[...] risât à représenter des pièces où [...] beautés dramatiques s'allioient [...] le respect dû à la règle des mœ[urs]. Il étoit aussi d'usage (et cette c[ou]tume est conservée au sémina[ire]) que, pendant les vacances, les j[eu]nes élèves, cherchant dans la po[ésie] une douce distraction, composass[ent] des chansons et des pièces de ve[rs] : ils s'aidoient ainsi, par d'agréa[bles] et mutuelles satires, à se débarr[as]ser des petits travers de province [et] de quelques légères singularit[és]. L'abbé Frayssinous excelloit so[us ce] double rapport. Il faisoit des ch[an]sons très-jolies ; et la tournure [...] délicate, malicieuse de son esp[rit], d'ailleurs si élevé, leur assuroit [un] succès véritable. Plus tard, l'évêq[ue] d'Hermopolis, le ministre des ro[is], le pontife chargé des plus gra[nds] intérêts de l'Eglise de France, [ne] dédaigna pas de sourire à ces inn[o]cens et spirituels délassemens, lors qu'il venoit, de temps à autre, res[pirer] sous les doctes ombrages de l[a] pieuse retraite d'Issy.

Reçu maître-ès-arts, il commenç[a] son cours de théologie dont la duré[e] étoit de trois ans. Il y déploya un[e] supériorité telle, qu'on le regardoit comme le premier sujet de la maison, et il passoit pour n'avoir pas eu d'égal depuis long-temps. L'abbé Frayssinous soutint sa *bachelière*, et se prépara à la *licence*, dont la perspective

...it son ardeur. Elle étoit alors le ...n d'arriver aux honneurs ecclé- ...ques; et, entouré de condisciples ...ue les La Trémoïlle, les Croy, ...alm-Salm, dont il possédoit ...e et l'affection, il pouvoit en- ...r l'avenir avec confiance. Le ...e de La Trémoïlle, destiné à ...hé de Strasbourg, avoit plus ...lement jeté les yeux sur lui, ...ptoit se l'attacher en qualité ...nd-vicaire. Cependant l'abbé ...inous, auquel une légitime ...on n'auroit pu être reprochée, ...'elle avoit le mérite pour ...ire, ne se laissa point éblouir ...e tableau des grandeurs. Au ...nt du sous-diaconat, en 1788, ...nça spontanément à toutes ses ...nces pour s'attacher à la Com- ...e de MM. de Saint-Sulpice. ...ée suivante, il fut promu au ...oce.

...e préparoit toujours à la *licence*, ...'unique but d'approfondir, par ...avaux préparatoires que récla- ...ent les grades, cette science di- ...objet de sa prédilection, lorsque ...mpête révolutionnaire éclata sur ...rance. Le serviteur de Dieu, ...oît-Joseph Labre, dont le frère ...toit aussi la communauté de ..., avoit prédit les épreuves ...'Église, et sa prophétie com- ...çoit à s'accomplir. La persécu- ...rejeta dans le Rouergue M. l'abbé ...yssinous et M. l'abbé Boyer, son ...t, qui l'avoit rejoint à Paris.

...omme ils n'avoient point exercé ...onctions, le serment de la con- ...ution civile du clergé ne les obli- ...point. Mais, en 1793, le serment ...liberté et d'égalité atteignit ...Frayssinous. La question de sa- ...si on pouvoit s'y soumettre en ...science fut l'objet d'une grave discussion, à Paris, entre les ecclésiastiques les plus éminens. MM. Emery, Duclaux, etc., d'après M. de La Luzerne, depuis cardinal, s'arrêtèrent à l'affirmative, non sans encourir à cause de cette opinion des contradictions pénibles. Instruit de leur décision, M. Frayssinous s'y conforma, et se vit, par suite, en butte aux mêmes préventions.

Après le 9 thermidor, l'exercice du culte fut toléré dans les campagnes. Retiré au sein de sa famille, M. Frayssinous y utilisa son séjour. Il étoit, ainsi que M. Boyer, vicaire à Curières, et il eut le bonheur d'obtenir la rétractation de son curé. Pendant ces quelques années de solitude, il acquit l'expérience si précieuse du ministère pastoral, consacra ses loisirs à l'étude, et conçut le plan des conférences qui l'ont illustré. La persécution, qui se raviva un instant sous le Directoire, ne modifia point ce genre d'existence au fond des montagnes du Rouergue. Protégé par son isolement et par l'affection que les populations, toujours chrétiennes, de ces lieux écartés conservoient pour leurs prêtres, M. Frayssinous continua de pourvoir au salut des ames et d'étudier, avec une égale ardeur.

Cependant Buonaparte s'éleva. Il vouloit le pouvoir, et il mit un frein à l'anarchie. La religion étoit seule la condition de l'ordre : il le comprit.

A la faveur du demi-repos que l'on goûtoit à Paris, et dans l'espoir que la religion, vers laquelle se tournoient les cœurs flétris et les esprits fatigués, seroit officiellement acceptée comme la meilleure garantie de l'ordre social, les membres dispersés de la congrégation de Saint-Sulpice songèrent à se réunir. Une

maison, qui avoit pour enseigne une *Vache noire*, rue du faubourg Saint-Jacques, devint le premier point et comme le noyau de leur réunion. Le premier élève de ce séminaire provisoire fut l'abbé de Quelen, que la divine Providence destinoit à occuper avec tant de gloire le siége de Paris. Quelques jeunes gens de la Gascogne, fournis par un prêtre vénérable, M. Bilhère, mort supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, s'abritèrent, comme lui, dans ce pieux asile. Il falloit des maîtres pour les élèves qu'on retrouvoit. On écrivit à M. Frayssinous de se rendre à Paris, et il y arriva en 1801. M. Boyer professa la philosophie, M. Frayssinous la théologie dogmatique; la théologie morale fut professée par M. Montagné et par M. Fournier, depuis évêque de Montpellier.

Le zèle de M. Frayssinous ne se renferma point dans l'enceinte du séminaire.

M. l'abbé Michel Clausel de Coussergues et M. Frayssinous faisoient, dans l'église des Carmes, des catéchismes raisonnés. Le succès de cette exposition des vérités de la religion fut immense. Aux dialogues, M. Frayssinous songea à substituer des discours; et telle fut l'origine de ce cours d'instructions commencé, dans l'église Saint-Sulpice, en 1803, suspendu en 1809, repris en 1814 et clos en 1822, comme l'indique l'avertissement de la *Défense du christianisme*.

Ce fut M. de Boulogne qui, le premier, encouragea M. Frayssinous dans ses nobles efforts, et lui présagea le plus brillant avenir. M. Frayssinous fut toujours intimement lié avec cet ami, si bon juge en fait d'éloquence. On lui entendoit souvent dire que M. de Boulogne *étoit né orateur*, et que, s'il avoit fait le cours de ses études classiques, il auroit au moins égalé Massillon. M. Frayssinous aimoit encore à consulter le savant et judicieux baron de Sainte-Croix, dont les observations étoient toujours accueillies avec déférence.

Les conférences eurent lieu d'abord dans une chapelle de Saint-Sulpice dite la chapelle des Allemands; mais l'auditoire devint si nombreux, qu'il reflua dans l'église le 4 janvier 1807, et de la grande porte il s'étendoit à flots pressés jusqu'aux marches du sanctuaire. Du haut de la chaire, l'abbé Frayssinous dominoit ce vaste auditoire, et le remuoit profondément par sa parole éloquente, que secondoit la noblesse de son attitude et de son geste : il étoit imposant à voir, admirable à entendre; tant il y avoit de force et de majesté dans ce langage, expression si pure des vérités les plus élevées !

Le talent est une puissance, et Buonaparte n'en souffroit d'aucune sorte qui ne fussent ses tributaires. L'orateur chrétien se vit donc mandé à la police, dès sa troisième conférence, et interrogé avec sévérité. On lui déclara d'abord qu'il ne pourroit continuer de prêcher, à moins qu'il ne consentît à recommander à ses auditeurs l'obéissance aux lois de la conscription : à cette bizarre exigence, il répondit qu'une telle matière étoit tout-à-fait étrangère à son sujet, et qu'il croyoit assez bien servir le gouvernement établi en formant de bons chrétiens. On s'étonna ensuite que, dans ses discours, il n'eût pas loué

hef de l'Etat. Eût-il fallu sacri- l'œuvre si belle, l'œuvre de ré-génération qu'il venoit de commen-, pour une simple phrase ? Frayssinous ne le pensa point. is sa phrase fut digne : il se a à remercier Dieu d'avoir em-é une main puissante à redres-les autels.

L'importance que prenoient les férences ne permit pas à Frayssinous de conserver sa ire de théologie dogmatique Boyer, professeur de philoso-e, quitta la sienne pour lui suc-er dans cet enseignement; et Frayssinous, sortant à cette épo-du séminaire Saint-Sulpice, se a tout entier au travail des con-ences.

Il les prononçoit pendant les six miers mois de chaque année, intervalle, tantôt de huit, tan-de quinze jours, et en faisoit si environ quinze par an; nom-re bien restreint au gré de son audi-oire, composé en majeure partie de unes gens appartenant aux classes clairées de la société. Des lettres objections lui étoient-elles adres-ées? il y répondoit en chaire, et in-iquoit les livres à lire pour obtenir solution des doutes qu'on lui roposoit.

M. Portalis, le père, alors mi-istre des cultes, assista à la seconde conférence de 1807, sur la nécessité d'étudier la religion. Il fut frappé du talent de l'orateur et de la vi-gueur de sa dialectique.

Non-seulement M. Frayssinous exposoit la vérité comme ora-teur; mais il la faisoit pratiquer comme confesseur. Pasteur et père de la jeunesse, qui en foule re-couroit à lui, il lui prodiguoit des conseils de piété et de direction. Oracle de tout ce qu'il y avoit de sage, il portoit la modestie au point de se défier souvent de lui-même; et, quand on lui deman-doit des lumières dans un cas difficile, il renvoyoit celui qui le consultoit à M. Boyer; réduisant ainsi ses admirateurs à ne savoir ce qu'il falloit le plus apprécier de son éloquence, de sa sagesse ou de son humilité. Depuis saint Vincent de Paul, il n'y avoit que l'abbé Emery qui eût joui d'une telle influence et d'une telle autorité.

On ne sauroit méconnoître que M. de Châteaubriand seconda à certains égards la réaction reli-gieuse par ses écrits, au moment où M. Frayssinous la fortifioit d'une manière si efficace par ses discours. Mais il faut convenir que le bril-lant auteur du *Génie du Christianisme* agissoit spécialement sur l'imagina-tion, tandis que le grave et solide orateur des conférences parloit vic-torieusement à la raison. La pos-térité fera à l'un et à l'autre sa part véritable, en disant que le poète a accrédité ce sentiment vague de re-ligiosité qui élève l'ame vers le ciel, sans la plier pourtant à la pratique des devoirs; au lieu que le prédica-teur est le principe de ce qu'il y a de réel et de positif, en France, dans le mouvement religieux, au XIX[e] siècle. Celui-là faisoit admirer la religion : celui-ci la faisoit bien connoître, et par suite franche-ment embrasser.

Le cardinal Maury, comparant les conférences de M. Frayssinous aux *Discours pour la fondation de Boyle* (1), a dit :

(1) On sait que Robert Boyle, témoin du penchant vers l'impiété répandu, en

« Il s'élève aujourd'hui, sous nos yeux, un monument qui doit effacer toute la Collection de Boyle.

» Les conférences annuelles de M. l'abbé Frayssinous sur les mêmes matières déjà discutées dans les prédications dogmatiques dont nous sommes redevables à la fondation de Londres, sont en effet incomparablement mieux adaptées à l'état présent de notre controverse avec les incrédules, par leur extension progressive à toutes les objections renouvelées ou inventées dans le XVIIIe siècle. Elles ont encore sur le recueil du prix de Boyle un autre avantage incontestable sous tous les rapports du talent. Le fruit de cette institution, si heureusement perfectionnée à Paris, se manifeste par le concours immense qu'elle attire dans l'église Saint-Sulpice. Notre nouvel apologiste de la religion, toujours clair, malgré les abstractions de la métaphysique, la profondeur de l'érudition, et l'enchaînement serré de la dialectique, y déploie, avec autant de mesure que de succès, tous les mouvemens oratoires qui s'allient naturellement aux sujets qu'il traite. Un pareil mélange de raisonnement et d'éloquence soutient l'attention, ranime l'intérêt, et contribue puissamment au triomphe de la vérité, non-seulement sans ralentir, mais encore en augment... force, et par là même l'effet des p... qu'il rend beaucoup plus sensibles...

Un autre cardinal, M. de B...set, nous fournit, dans la *Notic...torique sur l'abbé Legris-Duva...* un nouveau point de compar... que nous ne devons pas négl... Après avoir exposé l'action bi...sante que ce digne prêtre exer... l'époque qui nous occupe, il aj...

« Tandis que l'abbé Duval s'éto... emparé du domaine de la charité ... que par la seule onction de ses p... un autre ecclésiastique, dont le nom ... toujours s'associer à son nom, exerç... autre genre d'apostolat. Il parcouroit ... gloire une carrière où les succès ont ... jours plus d'éclat, parce qu'il est ... difficile de subjuguer des esprits reb... que de s'insinuer avec douceur dan... cœurs favorablement disposés.

» Tous les deux offroient, dan... genre de leur éloquence, le même c... traste que dans l'expression extéri... de leur caractère et de leurs mani... L'un parloit toujours à la raison, ne lui demandoit que de la bo... foi; l'autre s'adressoit toujours à l'a... et ne lui demandoit que des s...mens. L'un posoit les fondemens de l... religion sur les convictions de l'espr... l'autre se plaisoit à la faire aimer com... favorable au bonheur des hommes.

» L'un, montant dans la chaire sacrée ... une époque où toutes les traces de la re...gion étoient effacées, et où une générati... corrompue menaçoit de corrompre u... génération naissante, osa entreprendre ... recommencer l'enseignement du christi...nisme à un peuple qui s'enorgueilliss... de n'être plus chrétien, ni dans les act... publics de sa législation, ni dans les habi...tudes de ses mœurs domestiques. Obéis...sant à cette sainte inspiration, il vien... s'asseoir modestement au milieu d'un...

Angleterre, par la liberté de la presse, la licence des guerres civiles, et les sectes nées de l'anarchie, fonda un prix annuel de 50 livres sterlings pour encourager la défense du christianisme contre les infidèles et les incrédules. Cette récompense ne devoit pas être disputée dans un concours : elle fut même assignée, non pas à un orateur, mais à un théologien chargé de prêcher durant le cours d'une année huit sermons apologétiques en faveur de la religion, dans l'église de Londres, désignée par l'exécuteur testamentaire du fondateur. Le célèbre Bentley ouvrit le premier cette carrière, où il fut suivi par les évêques et par les docteurs les plus distingués de la Grande-Bretagne. La réunion de ces ouvrages, connue sous le nom de *Discours pour la fondation de Boyle*, devint bientôt très-volumineuse.

(1) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. II, p. 108, édition de 1810.

(2) Page 80-86.

plus nombreux d'auditeurs, non comme un maître qui dicte des préceptes et commande l'obéissance, mais comme un disciple ami de la religion qui vient s'entretenir avec eux de leurs plus chers intérêts. Il ne leur demande point de l'en croire sur la seule autorité de son témoignage; il leur annonce même qu'il a de grandes difficultés à résoudre; il ne leur cache point l'évidence; il ne dissimule pas que des hommes célèbres par leurs talens et leur réputation ont professé des doctrines opposées; il produit le texte même de leurs opinions et des raisonnemens dont ils ont prétendu les appuyer. Il se borne à demander à ses auditeurs de l'écouter, ainsi que ses adversaires, avec une égale impartialité, et il consent à les prendre eux-mêmes pour ses juges.

Cette forme si modeste excite d'abord l'intérêt, attire la confiance, et donne une sorte de forme dramatique à un genre d'éloquence qui n'offre ordinairement qu'un seul interlocuteur. Bientôt le cercle des auditeurs s'étend avec la réputation de l'orateur. La première enceinte de leur réunion ne peut plus les contenir; un vaste temple leur est ouvert, et ce temple même suffit à peine à la foule empressée de tous les âges et de toutes les conditions, avide d'assister à des débats qui reposent sur de si grands intérêts. La jeunesse de toutes les écoles les plus opposées entre y accourt avec ses préventions, ses préjugés, peut-être même avec des intentions hostiles. On ne veut point se laisser surprendre par des paroles fugitives, par une éloquence d'un moment; on recueille des notes, on veut discuter, examiner; et l'on se réserve de porter un jugement réfléchi dans cette grande cause, où il s'agit, pour tous et pour chacun, de la vie et de la mort, du temps et de l'éternité.

« Telle est la révolution qu'un seul homme a opérée, dans un temps où il avoit tout contre lui, la puissance, la haine et l'ignorance. Tel est le spectacle extraordinaire qui s'offre chaque année sous nos yeux, à la voix du digne et respectable collègue de l'abbé Duval. . . . . :

» Mais la réunion de ces deux hommes, si différens dans leur genre et dans leurs manières, offre un sujet d'estime et de respect plus admirable encore ; c'est l'amitié et la confiance qui les ont si constamment unis; c'est l'entière conformité de leurs principes, de leurs sentimens et de leurs vues dans les circonstances difficiles où l'un et l'autre se trouvèrent placés; c'est la même inflexibilité de principes, la même sagesse de caractère, la même fermeté à ne jamais s'écarter des conseils de la modération.

» Cette sagesse de principes et de caractère, réunie à de grandes vertus et à de vrais talens, a peut-être contribué plus qu'on ne pense à préserver l'Église de France de beaucoup de malheurs. L'exemple et la considération personnelle de tels hommes obtenoient une juste influence sur une très-grande partie du clergé, et montroient que la véritable manière de servir la religion et l'Eglise étoit d'éviter tous les excès et toutes les exagérations qui auroient pu en compromettre les intérêts les plus essentiels. Ils exerçoient leur ministère à l'époque la plus difficile, celle où l'homme qui a jamais obtenu le plus de puissance, et qui en a le plus abusé, vouloit tout oser, et pouvoit tout oser. Ils étoient surveillés par des autorités inquiètes et jalouses. Les accusateurs étoient tout prêts, et ne demandoient que des prétextes d'accusations. Cependant tel fut l'ascendant d'un caractère honorable et d'une conduite franche et loyale, qu'ils ne furent pas même accusés. On savoit que la religion étoit tout pour eux ; mais on savoit en même temps que dans leurs principes la religion ne devoit jamais servir d'instrument à des passions ou à des intérêts politiques. L'homme qui dédaigna le plus l'opinion publique respecta l'opinion publique qui les recommandoit à l'estime générale ; et cet heureux usurpateur, toujours habile à tourner au profit de sa puissance le mal même qu'il ne faisoit pas, produisoit, comme un témoignage de sa douceur et de sa modération, la tranquille liberté

qu'il leur accordoit de faire le bien.»

Toutefois, cette liberté eut ses limites. Au moment où les discussions de Buonaparte avec Pie VII devinrent plus animées et plus violentes, un ordre supérieur suspendit les conférences. La première période de cet enseignement public avoit duré six ans, de 1803 à 1809.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné nommer M. l'évêque de Gand prélat assistant au trône pontifical.

PARIS. — Un fait méritoit de trouver place dans l'article que nous avons publié sur la nécessité de réclamer la liberté de l'enseignement. M. F. Barrière, chef de division à la Préfecture, préside la commission chargée de délivrer les brevets de capacité aux jeunes femmes qui se destinent à l'enseignement dans le département de la Seine. Or, M. Barrière, collaborateur du *Journal des Débats*, attaque dans ses articles et l'Église et les mœurs. Ainsi, le choix des institutrices, choix si grave, si délicat, si important partout, dit avec raison l'*Univers*, mais, plus que partout ailleurs, grave, important et délicat à Paris, est remis par l'administration à un conteur d'anecdotes obscènes. C'est un voltairien qui interroge les futures institutrices sur la religion, sur la morale, sur l'histoire; c'est par le visa d'un voltairien que d'honnêtes jeunes personnes sont obligées de faire certifier leur capacité : en sorte que la mère de famille peut voir, sur le titre légal de l'institutrice à qui elle confie ses enfans, ce nom, ce même nom, rencontré la veille au bas d'un écrit qui l'aura fait rougir! En signalant un tel scandale, nous n'espérons pas que la décence publique, si audacieusement méprisée, obtienne la satisfaction qui lui est [d]ue. Du moins, nous aurons fait [notre] devoir.

— M. l'abbé de Ravignan v[ient] d'arriver de Rome à Paris, et i[l re]prendra, pendant le Carême [le] cours de ses conférences à N[otre-]Dame.

— Un sermon de charité [sera] prononcé le dimanche 30 ja[nvier] courant, en l'église Saint-Sulpi[ce, à] 4 heures, par M. l'abbé Pét[....], curé de Saint-Louis-d'Antin, e[n fa]veur des familles pauvres visi[tées] dans la paroisse de Saint-Sulp[ice] par les membres de la sociét[é de] Saint-Vincent de Paul.

La quête sera faite par mesdam[es] Adelon, rue du Four, 47; la m[ar]quise d'Aulan, rue Pierre-Sar[ra]zin, 13; Decaix, rue Monsieur-[le-]Prince, 28; Despréaux de Sai[nt-]Sauveur, rue Chabannais, 2; M[me] Guillemin, rue Garencière, 5; [...]vinet, rue Beaubourg, 52; la vico[m]tesse de Pompery, rue de la Pl[an]che, 10; de Saint-Surin, rue [de] Grenelle-Saint-Germain, 39; We[...] rue Petit-Bourbon, 3.

Diocèse d'Avignon. — Mgr D[u] Pont, avant de quitter l'administra[tion] du diocèse d'Avignon, a fa[it] une promotion de chanoines hono[raires], parmi lesquels se trouve[nt] MM. les curés de Cavaillon et d'O[range], ainsi que MM. Chaillot e[t] Chauvet, secrétaires de l'archevê[ché].

Diocèse de Cahors. — La paroisse de Caniac se compose de 1,200 fidèles. Il n'en est aucun qui, pendant une retraite close le 21 janvier, ne se soit présenté au tribunal de la pénitence. La communion générale a offert le spectacle le plus consolant.

Diocèse de Nîmes. — L'installation des Frères des Ecoles chrétien[nes]

s, dans la maison centrale de Ni-s, a eu lieu le 20 de ce mois. tte institution nouvelle sera par-tacceuillie avec joie. Les détenus ressentiront les salutaires effets; cette œuvre, bénie du ciel, contibuera à convaincre davantage, s'il possible, tous les hommes, que n'est que dans la religion que se uvent les élémens de toutes les éliorations et de toutes les saintréformes.

Diocèse de Périgueux. — Plusieurs illards, dont l'un n'avoit pas oins de 78 ans, ont fait dernièreent leur première communion, à cathédrale, en même temps que s de 500 enfans. M. l'évêque de rigueux leur a présenté le pain charistique.

Diocèse de Poitiers. — Mgr de uillé n'a pu léguer à sa famille e le soin de payer ses funérailles.

ALLEMAGNE. — On lit dans le *orrespondant de Hambourg* :

« Le bruit se répand que le clergé pro-estant du nord de l'Allemagne se propose inviter les souverains à reconnoître de ouveau publiquement le traité de paix Westphalie, comme premier traité du roit des gens en Europe. Le clergé conère cette démarche comme un moyen affermir la paix religieuse entre les *verses confessions*, et de terminer les dif-rends existans. On ajoute qu'il est ques-on d'adresser à S. M. le roi de Prusse ne pétition pour inviter S. M. à faire aloir son influence auprès de la diète rmanique, attendu que la Prusse est irectement intéressée à cette affaire en rtu des garanties de la paix de West-halie. »

Nous comprenons la prédilection les ministres de la réforme pour le raité de Westphalie, premier acte u droit public où la puissance du rotestantisme ait été officiellement reconnue. Ce traité, en brisant l'unité religieuse et sociale, la remplaça par un système nouveau dans lequel l'hérésie se réservoit une large part avec les dépouilles des catholiques et les biens sécularisés de l'Église.

Nous ne voulons pas donner plus d'importance qu'elle n'en vaut à cette levée de boucliers d'un synode de la haute Allemagne. Mais, si c'étoit là un nouveau symptôme de cette future union religieuse qui coïncideroit, dans un plan habile, avec la fameuse union des douanes déjà réalisée, alors le manifeste du clergé de la haute Allemagne mériteroit de fixer sérieusement l'attention publique; et l'Europe catholique devroit avoir les yeux sur le pays d'outre-Rhin où le protestantisme s'est établi plutôt par la guerre et les négociations que par les prédications, et où il semble tendre à dominer encore le mouvement des affaires.

ANGLETERRE. — Dans un meeting de l'Institut de Saint-Jean, tenu dernièrement à Londres dans Richemond-street, un des membres présens, M. Mac Neil, déclara que le mouvement religieux qui porte maintenant les esprits vers la religion catholique, et qui est dû en grande partie à l'esprit de recherche auquel le *puséysme* a donné lieu, étoit si prononcé, qu'on trouveroit à peine une famille où il n'y eût quelque catholique connu ou caché.

BELGIQUE. — On assure que M. de Coninck, doyen de Sainte-Gudule, sera nommé gouverneur des jeunes princes, et que, tout en conservant sa place de doyen, il sera promu à un évêché *in partibus*.

— La veuve du célèbre comte de Stolberg, Sophie, comtesse de Redern, est morte le 8 janvier, âgée de 76 ans, à Rumillies, près Tournay,

entourée de ses deux filles, comtesses de Robiano. Elle avoit accueilli avec un amour maternel quatre enfans que le comte de Stolberg avoit de sa première femme : le ciel leur en a donné ensuite quatorze. La mort l'a trouvée préparée et heureuse de se réunir à son Dieu.

ESPAGNE. — On assure que le gouvernement a fait mander à Madrid l'évêque des Canaries, afin sans doute de lui intenter un procès au sujet de l'exposition qu'il a présentée au régent. Cette nouvelle persécution ne sauroit nous étonner, après ce qui a été fait contre d'autres prélats. Mais, demanderons-nous, qu'est devenue la garantie que l'article 3 de la constitution accorde à chaque citoyen : *Tout Espagnol*, y est-il dit, *a le droit d'adresser par écrit des pétitions aux cortès et au roi*, *dans la forme déterminée par la loi*. Les ecclésiastiques seront-ils seuls exclus de ce droit?

— Le *Castellano* appelle l'attention sur le silence du sénat et du congrès qui, dans leurs projets de réponse au discours du gouvernement, ne font pas la moindre allusion à l'état des relations de l'Espagne avec le Saint-Siége, quoique, dans le discours d'ouverture des cortès, la question ait été provoquée par ce paragraphe *très-imprudent*, dit le journal espagnol : *Le décret du 29 juin, par lequel diverses mesures ont été adoptées, et le manifeste publié en réponse à l'allocution impolitique du Saint-Père, ont arrêté les agressions dont la nation et le gouvernement étoient menacés.* Le *Castellano* ajoute :

« Puisque le gouvernement ne veut point entrer en négociation avec le Saint-Siége pour sortir de l'incertitude et de l'anxiété présentes *par la seule voie possible*, nous ne pouvons nous empêcher de louer la circonspection des législateurs qui ont donné une leçon au ministère. Des matières aussi délicates se traitent pas dans des occasions sol[ennelles] avec la légèreté et avec l'acri[mo]nie qu'ont coutume d'y apporter nos [mi]nistres depuis le mois de septem[bre] 1840. »

HOLLANDE. — M. Van Der Hoo[rst], secrétaire-général au départem[ent] du culte catholique, accusé d'a[voir] montré trop de déférence pour [Mgr] Capaccini, a été privé de son [em]ploi. Le roi a refusé de le voir, [m]ais le prince Frédéric l'a invité à sa [ta]ble. M. Van Der Hoorst est p[arti] pour Bois-le-Duc, où il rédige[ra], dit-on, le *Noord Braband'r*, jour[nal] de l'opposition catholique.

PORTUGAL. — Mgr Capaccini [est] arrivé à Lisbonne, où l'on a u[ne] grande confiance dans les résul[tats] de sa mission.

TURQUIE. — Par suite des rep[ré]sentations de M. de Bourque[ney], ministre de France, le sultan a p[ro]testé formellement contre l'érect[ion] d'un évêché protestant à Jérusal[em], déclarant que cette entreprise por[te] atteinte à sa souveraineté.

ILE-BOURBON. — Cent vingt [es]claves noirs ont fait leur premi[ère] communion à Saint-Denis, au m[ois] d'octobre dernier. La plupart d[es] fonctionnaires publics assistoient [à] cette cérémonie.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'ex-notaire Lehon avoit fait preu[ve] d'une grande sagacité en choisissant no[tre] pays plutôt que le sien, pour y exerc[er] son industrie à l'aide du prestige et de l[a] fascination. Il n'est point, en effet, d[e] nation plus facile que la nôtre à se lais[ser] éblouir par certains dehors.

Voilà un notaire qui est décoré de la croix d'honneur ; voilà un notaire qui est membre du conseil-général du dé-

...rement ; voilà un notaire qui dîne ...les ministres ; voilà un notaire qui ... frère d'ambassadeur. Il est donc im...ssible de mieux placer sa confiance et ...s écus ; il n'y a donc pas moyen d'être ...mpé par un homme comme celui-là ; ...est donc la probité en personne, et la ...sition sociale la plus solide qui se puisse ...r. Tel étoit le sujet de ravissement, le ...nd point de repos de ses heureux ...ns.

Aussi le sieur Lebon ne manquoit-il ... une dupe ; et il connoissoit si bien ...faillible moyen de les aveugler avec sa ...dre, qu'il étoit sûr de les mettre sous ...charme en leur donnant pour caution ...leurs sept millions, ses hautes relations ...litiques et le nom de son frère l'am...ssadeur. Or, c'est en cela qu'il avoit ...rveilleusement jugé le caractère et ...sprit superficiel de notre nation. La ...nne est plus difficile à éblouir par les ...les apparences, et avec elle il n'auroit ...s aussi bien rencontré à beaucoup ...s. Là il auroit eu affaire à des gens sé...eux et amis du positif, qui auroient su ... dire :

« Oui, monsieur Lebon, vous avez un ...ère ambassadeur ; mais c'est précisé...ent une raison pour que, dans les af...ires civiles, sa responsabilité vaille ...oins que celle d'un fabricant de quin...ets ou d'un meunier. Car son privilége ...ppose à ce que l'action des lois puisse ...re exercée contre lui dans le pays où il ...side comme envoyé de son gouverne...ent.

» Quant aux ministres chez lesquels ...us dînez, mon cher monsieur, ce sont ...ssi de fort mauvaises garanties. On a ...jà bien de la peine à obtenir qu'ils ...pondent de quelque chose pour eux...êmes ; ce n'est pas pour être les répon...ns des autres. Leurs billets d'invitation ... sont autre chose que des traites sur ...urs cuisiniers ; et une fois le café pris, ... n'y a plus de recours ni de gages avec ...x pour personne. Ainsi, rayons-les de ...otre crédit comme M. votre frère l'am...ssadeur. »

C'est de cette manière qu'on raisonne dans le pays de M. Lebon. Ce n'est donc pas sans raison qu'il avoit choisi le nôtre de préférence pour le théâtre de son industrie ; car il n'y a véritablement que la France pour être prise par son enthousiasme et sa légèreté, aux apparences trompeuses et à la surface des choses.

PARIS, 28 JANVIER.

M. Leroy, maire de Lisieux, est nommé sous-préfet de Saumur, en remplacement de M. Galzain, appelé à la préfecture de la Charente.

— M. Delbrel, avocat, membre du conseil-général de Lot-et-Garonne, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Villeneuve.

— Une ordonnance du 27 dissout la compagnie qui a réélu M. Dupoty au grade de lieutenant de la garde nationale.

— Nous lisons dans un journal :

« On assure que les ratifications du traité sur le droit de visite sont signées, et que les calligraphes du ministère des affaires étrangères les ont transcrites avec le soin et le luxe qui président à la confection de ces actes. M. Guizot auroit déclaré que l'échange en seroit fait après le vote de l'adresse, malgré l'adoption de l'amendement de M. Jacques Lefebvre, parce qu'il espère bien qu'à la prochaine session la théorie des faits accomplis protégera la consommation de cette mesure. »

— La commission des négociations commerciales tient deux séances par semaine au ministère des affaires étrangères ; ces séances durent habituellement plusieurs heures.

— Le gérant et l'imprimeur de la *Mode* sont cités à comparoître le lundi 31 janvier devant la cour d'assises. M. Voillet de Saint-Philbert, gérant de la *Mode*, sera défendu par Mᵉ Berryer.

— M. le prince de Croï-Solre, capitaine de la première compagnie des gardes du roi Charles X, est mort dans son château de Rœulx, dans la nuit du 24 janvier.

— Le comte Pelet (de la Lozère), pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, est décédé mercredi à Paris, à l'âge de 83 ans.

— M. Odilon-Barrot est, dit-on, un des candidats à la place vacante dans le sein de l'Académie des sciences morales et politiques, par suite du décès de M. le comte Siméon.

— Les créanciers de Lebon se sont, dit-on, réunis chez M. Détape, liquidateur. Ils ont décidé, suivant le *Droit*, qu'ils alloient prendre des mesures pour faire déclarer l'ex-notaire en faillite, ce qui augmenteroit l'actif, et qu'ils se pourvoiroient devant l'autorité compétente, afin d'être autorisés à exercer contre son frère l'ambassadeur telles actions que de droit.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Depuis la fermeture du tour, en 22 jours, huit enfans nouveau-nés ont été exposés dans la seule ville de Lille. L'un d'eux a été trouvé mort de froid.

— Le gérant d'un journal de Caen vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de cette ville, à 500 fr. d'amende et aux frais du procès, pour avoir oublié de signer l'exemplaire qu'il avoit déposé au parquet du procureur du roi.

— L'administration municipale d'Orléans a donné en masse sa démission.

— Les ouvriers constructeurs de Thann (Haut-Rhin) ont cessé leurs travaux. La cause première de cette suspension est un changement apporté par les maîtres dans l'heure accordée pour le déjeûner des ouvriers. Il paroît que les chefs d'établissemens étoient revenus depuis à l'ancien usage, mais que les ouvriers ont saisi cette occasion pour élever d'autres réclamations, et que la crise se prolonge.

— Une lettre de Lyon dit que le temps humide de ces jours derniers a causé beaucoup de maladies dans cette ville, et que les tables de mortalité s'accroissent d'une manière sensible.

— A la suite d'une querelle ancienne, qui avoit pris naissance en Afrique, le général Levasseur et le commandant Arghi se sont battus en duel dans les environs de Marseille. Le commandant Arghi a été tué sur le coup. Une instruction est commencée sur cette affaire. Le général Levasseur et les témoins du duel sont constitués prisonniers. Ils ont été transférés de Marseille à Aix dans des voitures escortées par la gendarmerie.

— En installant la municipalité de Toulouse, M. Maurice Duval a prononcé un discours, où il a annoncé que la ville étant rentrée dans un état complet de calme, il avoit dû proposer au gouvernement de remettre les choses dans leur situation normale ; qu'un préfet définitif alloit être donné au département de la Haute-Garonne ; que, pour lui, il avoit dû refuser ce poste, quelque désir qu'il eût de rester dans la carrière administrative, et de continuer à remplir les fonctions dont il étoit chargé. « Il faut à Toulouse, a-t-il dit, un administrateur qui soit étranger aux événemens qui se sont passés depuis plusieurs mois. »

— On lit dans la *Gazette du Languedoc* au sujet du refus fait par la très-grande majorité du conseil municipal d'assister à la cérémonie d'installation :

« Un motif particulier faisoit surtout une loi aux légitimistes de ne pas assister à cette installation. Ce n'étoit pas au sortir de la messe qui venoit d'être célébrée à Saint-Etienne, pour l'anniversaire du 21 janvier, qu'ils pouvoient se trouver officiellement, en face de celui qui fit arrêter à Nantes madame la duchesse de Berry.... »

— On lit dans le *Journal de Toulouse :*

« M. Dellier, notaire, qui avoit figuré aux assises extraordinaires de Lot-et-Garonne, comme prévenu d'être l'un des instigateurs des troubles de Sainte-Livrade, vient d'être destitué de ses fonctions de notaire par un arrêt de la cour royale d'Agen. »

M. Dellier avoit été acquitté par le jury.

EXTERIEUR.

La cérémonie du baptême du prince de Galles a eu lieu à Windsor le 25. Les parrains étoient le roi de Prusse et le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg; les marraines, la duchesse de Saxe-Cobourg et la duchesse de Saxe-Gotha, représentées par la duchesse de Kent et la duchesse de Cambrige. L'enfant royal a été baptisé par l'archevêque de Cantorbéry sous les noms de Albert-Edouard. Après la cérémonie, le roi de Prusse a été fait chevalier de l'Ordre de la Jarretière.

A Londres il n'y a pas eu de Bourse et les affaires ont été suspendues. Toutes les cloches étoient en branle et les maisons étoient couvertes de drapeaux. Le soir il y a eu une illumination générale.

— Le manteau dont étoit couvert le prince de Galles dans la cérémonie de son baptême lui a été donné par le roi de Prusse. C'est un manteau de velours avec de magnifiques broderies et l'aigle noir.

— Le roi de Prusse ne doit quitter l'Angleterre qu'après la séance d'ouverture du parlement, à laquelle il se propose d'assister.

— Un ukase de l'empereur de Russie, en date du 5 janvier, prescrit de licencier le 4e bataillon des régimens en activité de six corps d'armée, de 52 escadrons de réserve des régimens de cuirassiers, de dragons et de sept divisions de cavalerie légère qui se trouvent maintenant dans les districts des colonies militaires de cavalerie; la division de gendarmerie cantonnée à Kieff, les batteries d'artillerie à pied de la garde et de l'artillerie volante, en tout 30 batteries.

— D'après une lettre particulière de Constantinople publiée dans le *Sud* de Marseille du 25, la Porte auroit reçu des nouvelles favorables de la Syrie.

Les Druses et les Maronites avoient cessé les hostilités et étoient entrés en négociation. On désiroit beaucoup dans la montagne le retour de l'ancien émir Béchir.

— On écrit de l'Egypte que Méhémet-Ali a réduit son armée à 20,000 hommes. Il a désarmé plusieurs bâtimens de guerre pour les employer au commerce.

— La Porte a demandé à l'ambassade d'Autriche plusieurs officiers autrichiens pour servir d'instructeurs dans les régimens turcs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 27 janvier.

La séance n'est ouverte qu'à deux heures. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

M. Chasles combat l'amendement de M. Lestiboudois, relatif au recensement; il soutient la légalité des mesures prises par le ministre des finances, tant pour le fond que quant à la forme.

M. Léon de Malleville combat l'amendement; il examine les circulaires du gouvernement aux agens de l'administration. Plusieurs de ces circulaires s'appliquoient à stimuler leur zèle: on leur faisoit observer que les remises augmenteroient en proportion de l'accroissement de la masse des impositions; on y disoit que l'ancienneté ne seroit plus la règle de l'avancement, que ce seroit le zèle déployé dans l'exécution des mesures prescrites. L'orateur ajoute:

Vous cherchez à vous prévaloir des avis des conseils-généraux. Mais à quel moment avez-vous consulté les conseils-généraux? Quant les troubles éclatoient de toutes parts, quand les canons étoient braqués sur les places publiques. Evidemment, vous consultiez les conseils-généraux pour vous créer un expédient. La combinaison n'est pas nouvelle. C'est pour vous créer cet expédient que vous n'avez pas hésité à employer contre les conseils-généraux une très blâmable violence morale. (Rumeurs au centre droit.) Comment, messieurs, vous la nieriez quand il y en a deux cents témoins! quand deux cents membres des conseils-généraux siégent ici et ont subi eux-mêmes votre violence morale! (Vive approbation à gauche et au centre gauche.)

M. de Malleville cite l'opinion émise par un député dans un conseil-général:

Le sens de cette opinion est que, « vu la gravité des circonstances, le membre du conseil s'abstient de dire son sentiment. Il saisira une autre occasion de dire toute sa pensée ; quant à présent, il s'abstient de voter. »

M. Amilhau déclare que c'est de lui qu'il est question.

M. DE MALLEVILLE. L'amour de la légalité est un sentiment profond en France. Les conseils-généraux ont été pénétrés de ce sentiment. Ce qu'ils ont conseillé au ministère, c'est en définitive ce que l'amendement de M. Lestiboudois demande.

M. Teste, ministre des travaux publics, trouve que cet amendement dit trop ou trop peu. L'amendement est inutile, si aucun reproche ne peut être adressé au ministère ; il est dérisoire, si l'administration a prévariqué, comme on le prétend.

L'orateur entre dans le fond de la question, et soutient que la mesure étoit légale au fond et nécessaire. S'il y a eu des troubles, ils ont été provoqués par d'infâmes moyens ; et il ne faut s'étonner que d'une chose, c'est que cet incendie n'ait pas étendu plus loin ses ravages.

Messieurs, dit en terminant M. Teste, l'opération touche à son terme, recueillons au moins les fruits de cette mesure. On a su nous les rendre amers ; mais, pour cela, ne la désertons pas. Tâchons d'en recueillir le profit. Le moyen d'y arriver n'est pas le vote de l'amendement de M. Lestiboudois, car cet amendement, s'il étoit adopté, ôteroit à la mesure toute sa force morale et ébranleroit la foi de tout le monde. A Dieu ne plaise que je veuille suspecter la bonne foi, la sincérité d'aucun des membres de cette chambre! mais je ne crois pas qu'on ait tout dit et tout sauvé quand on a déclaré qu'on exécroit l'émeute. Après cette part faite au sentiment général qui repousse l'émeute, venir soutenir que le ministère a agi d'une manière illégale, c'est condamner l'émeute en la forme et la justifier au fond.

Voix de la gauche : A l'ordre! à l'ordre!

M. VIVIEN. Messieurs, je suis profondément affligé de ces débats. Je regrette surtout que la violence ait été introduite dans la discussion par un organe du gouvernement. Le ministre qui descend d cette tribune vient d'essayer de faire da le sein de la chambre, ce qu'on a fa dans le sein des conseils-généraux. Je n puis m'empêcher de protester cont cette solidarité, je dirai calomnieu qu'on veut établir entre ceux qui blâme un acte du gouvernement, et les passio qui ont exploité cet acte au profit d désordre.

M. Vivien présente ensuite en faveur d l'amendement les argumens qu'ont dé fait valoir les précédens orateurs ; et e fin il déclare qu'à son avis l'amendeme est suffisant pour l'avenir. « Quant passé, je crois, ajoute-t-il, qu'il est b qu'on ne puisse pas même soupçonn que la chambre appuie les désordres ; faut que ce soit la punition de certai partis, de certaines idées anarchiques d savoir que, quand ils se mêlent d'u question, ils gâtent les meilleurs arg mens et empêchent le bien de se pro duire. »

M. Mauguin monte à la tribune.

Le centre droit : Aux voix ! aux voix !

M. DUMON, rapporteur. La commissio me charge de déclarer qu'elle repous l'amendement de M. Lestiboudois.

M. MAUGUIN. Je demande la parole.

Voix nombreuses : Non ! non !

M. MAUGUIN. Je demande la parol contre l'amendement.

Le centre droit : La clôture ! la clôture !

M. DUPIN, de sa place. Nous ne pouvons donner le plus léger prétexte de légitimer des désordres que nous déplorons tous ; mais, gardiens fidèles des intérêts du pays, si un complément à la législation actuelle est jugé nécessaire, ce n'est pas dans un paragraphe de l'adresse que nous pouvons l'introduire, nous devons nous réserver de l'insérer dans les lois de finances. (Aux voix ! aux voix !)

M. MAUGUIN, à la tribune. J'ai demandé la parole contre la clôture...

Voix nombreuses : Assez ! assez!

M. DUMON. Je dois déclarer à la chambre que, sans préjuger l'avenir, elle a été unanime pour proclamer la légitimité du recensement ; ainsi il ne peut y avoir de doute sur ce point ; elle repousse complètement l'amendement.

M. DUPIN, de sa place. La commission peut prendre telle résolution qu'il lui

ra, mais je n'en conserve pas moins mes droits de député. Vous vous placés entre deux inconvéniens. (Assez!)

M. Dupin quitte sa place et court à la tribune, où il trouve M. Mauguin qui lui observer qu'il l'occupoit avant lui, M. Dupin le repousse et s'adresse nouveau à la chambre. (Bruit. Exclamations diverses.)

M. DUPIN. Je demande à remplir un .... (Cris confus.) Il s'agit ici d'une question personnelle... (Parlez! parlez!) a unanimité sur le fond, je dois dire y a quelques nuances que je ne puis dispenser d'exposer à la chambre... voix! aux voix!) Si chacun veut parle dans son sens, et s'oppose à ce qu'on parle dans un sens contraire, toute discussion devient impossible. (C'est juste! — Aux voix!)

Je ne veux, je l'ai déjà dit, je ne veux qu'on donne le moindre prétexte de liner des désordres déplorables; mais y a une lacune dans la loi; plus tard, de la discussion des lois de finances, pourra y remédier..... (Assez! — Aux voix!)

En résumé, je vote contre l'amendement, mais avec cette puissance d'indépendance que je me réserve.

M. Mauguin essaie de dire quelques mots, mais le bruit qui règne au centre qui va toujours croissant, le force de quitter la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. La clôture est réclamée? (Oui! oui!) Je consulte la chambre.

La chambre ferme la discussion à l'unanimité.

L'amendement de M. Lestiboudois est mis aux voix au milieu d'un profond silence. M. Sauzet consulte le bureau pour s'assurer du résultat de cette opération, proclame le rejet de l'amendement.

Ce vote est suivi d'une longue agitation.

Séance du 28.

M. Simon, élu député à Provins (Seine-et-Marne), est admis et prête serment. La délibération de la chambre est arrivée 10e paragraphe de l'adresse, commençant par ces mots : « Lorsque le vœu du ... et finissant par ceux-ci : « Que la ... nous a confié. »

M. Billault annonce qu'il va s'occuper de la conduite du gouvernement à l'intérieur. Il examine les trois institutions que nos deux révolutions nous ont données; la garde nationale, la presse, le jury. La garde nationale, il n'en parlera pas; un dernier fait l'empêche de descendre sur ce terrain, de peur de trouver des souvenirs dangereux à évoquer. Il dira seulement que, malgré l'attachement qu'elle a pour la constitution, elle éprouve quelque chose qui n'est ni de la froideur, ni de l'indifférence, mais qui en tient beaucoup.

L'orateur passe à la conduite du cabinet vis-à-vis de la presse. Il rappelle les circulaires du ministre de la justice; la saisie du *Temps* et de six autres journaux, lors de l'annonce du retrait de la mesure du recensement; les indignes traitemens que l'on fit subir à des journalistes dans leur transport entre deux cités; les poursuites dirigées contre l'imprimeur du *Charivari*; la publication des annonces judiciaires enlevée aux journaux de l'opposition au profit de la presse ministérielle; les tendances à soustraire au jury les délits de la presse. « Je m'inquiète, ajoute l'orateur, du mélange d'omnipotence politique et d'omnipotence judiciaire qui se trouve dans la chambre des pairs. »

M. Billault arrive à la question relative au jury; il dit que les jurés devroient être désignés par le sort. Cependant, dans le département de la Seine, il y a 1,500 jurés sur 18,000. L'orateur cite un fait que M. Isambert a raconté dans un bureau de la chambre : M. Isambert a vu, dans un dossier à la cour de cassation, une lettre du procureur-général de Riom, qui disoit que si on avoit retardé les poursuites au sujet des troubles de Clermont, c'est parce qu'on étoit sûr qu'en les faisant après le 1er janvier, une condamnation étoit assurée. (Longues rumeurs au centre.)

MM. CHARAMAULE et TAVERNIER. Le fait est vrai.

M. Billault soutient que dans la liste du jury parisien, sur 1,500 jurés, il y a 4 à 500 fonctionnaires, et qu'en outre sur 1,500 noms on en a changé 1,100. Il termine son discours en disant :

Je cite ces faits à la chambre, et je lui

laisse le soin d'en tirer les conséquences. Je n'ai que des présomptions; si j'avois eu des preuves positives, je n'aurois pas hésité à porter une proposition d'accusation contre M. le ministre de l'intérieur. (Sensation.) Je serai heureux de voir le gouvernement se justifier des faits que j'ai signalés.

M. Martin (du Nord), garde des sceaux, cherche à justifier les circulaires expédiées de son département, et surtout celle qui est relative à la presse. Il dit que le gouvernement n'a pas besoin de provoquer une loi de censure; les lois qui existent suffisent. Quant au choix des journaux pour l'insertion des annonces judiciaires, entre un journal ami de l'ordre et un journal qui attaque tous les jours l'administration, il n'a pu être douteux. (Murmures à gauche.)

Le ministre soutient ensuite que, dans la formation des listes du jury, il ne faut pas s'en rapporter entièrement au sort, et que le calcul fait par M. Billault sur le jury de la Seine est tout-à-fait inexact. Il déclare enfin qu'il ignore le fait cité par M. Billault, et qu'il espère que M. Isambert voudra bien s'expliquer à ce sujet.

M. Isambert atteste avoir vu dans un dossier de la cour de cassation une lettre du procureur-général de Riom, répondant au garde des sceaux, et s'exprimant en ces termes : « Si vous pressez trop vivement le jugement des affaires de Riom, d'après la composition actuelle du jury, il y aura un acquittement infaillible; mais M. le préfet du Puy-de-Dôme m'assure que, si on retarde ce jugement jusqu'en janvier 1842, la composition du jury sera alors faite de telle sorte, qu'une condamnation sera à peu près assurée. » L'orateur demande à M. le garde des sceaux s'il n'a pas écrit au préfet du Puy-de-Dôme pour lui recommander la composition de la nouvelle liste du jury pour 1842. (Agitation prolongée.)

M. MARTIN (du Nord). Je puis déclarer que je n'ai donné aucune instruction au préfet du Puy-de-Dôme. Si je lui avois écrit, ce fait seroit resté dans ma mémoire. J'ai pressé, au contraire, l'affaire des troubles de Clermont, et ce qui a été dit à ce sujet, à cette tribune, est une calomnie. (Tumulte violent et prolongé.)

M. Isambert, après que le calme est un peu rétabli, soutient de nouveau qu'il a eu sous les yeux la lettre du[illegible] cité le sens, et qu'elle porte la date [illegible] septembre 1841.

M. MARTIN (du Nord). J'ai pron[oncé] le mot de calomnie, je ne le rétracte [pas;] j'ai fait, à l'occasion du fait qu'on [a] dénoncé, des observations que la c[ham]bre a approuvées; j'ai dit que je ne [con]noissois pas la lettre dont on a pa[rlé;] assurément, si M. le procureur-gé[néral] m'eût écrit une pareille lettre, je ne [l'au]rois pas mise dans le dossier. (Mu[rmu]res.) A la place de M. Isambert, j'[aurois] agi autrement que lui. Mon premi[er soin] eût été de montrer une telle let[tre au] garde des sceaux, au lieu de m'en [servir] ainsi qu'il l'a fait. Si M. Isambert a [voulu] faire croire que mon intention éto[it de] profiter des changemens opérés su[r les] listes du jury pour obtenir la cond[amna]tion des prévenus de Clermont, oui, [je le] répète, il y a calomnie. (Agitation [inex]primable.)

M. Isambert déclare qu'il n'a [nulle]ment voulu imputer directement [au] garde des sceaux le fait qu'il a énon[cé à] la tribune, et dont il maintiendra fe[rme]ment l'existence. (La chambre n'a ja[mais] été dans un tel état d'agitation.)

On entend encore MM. Odilon-Ba[rrot,] Hébert, Billault, Duchâtel et Dura[nd (de] Romorantin). La clôture de la discu[ssion] est ensuite prononcée, et le § 10 adop[té] jusqu'au mot : « Appui, » sur le[quel] M. Charamaule a proposé une add[ition.]

La séance est levée à sept heures.

Le Gérant, Adrien Le Cler[c]

BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 35 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 748 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 107 fr. 10 c.
Emprunt romain. 103 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 655 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

[L'AMI] DE LA RELIGION
[para]it les Mardi, Jeudi
[et Sa]medi.

[O]n peut s'abonner des
1 et 15 de chaque mois.

N° 3549.

MARDI 1er FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

[D]e la propagation des doctrines anti-[rel]igieuses et anti-sociales, par la [vo]ie de la presse et de l'enseigne-[me]nt public.

[La] question de l'enseignement est [gra]ve, si importante, que nos lec-[teur]s ne seront point étonnés de [nous] la voir approfondir.

[La] presse est devenue aujourd'hui [le pr]incipal moyen d'enseignement : [aussi] avons-nous dû nous attacher à [dém]asquer *ces apôtres du mensonge [qui] semblent se faire un jeu des ruines [qu']ils nous préparent.* Notre polémi-[que] contre le *Journal des Débats* a [été u]n signal pour tous les journaux [cath]oliques; puis, aux luttes de la [pres]se, a succédé le jugement des [évê]ques. La cause est finie, depuis [qu]e M. l'évêque de Chartres a so-[len]nellement condamné la rédaction [im]pie et immorale des *Débats*; la [cau]se est finie depuis qu'en com-[mu]niquant l'Instruction pastorale [de] ce sage et courageux prélat à tous [les] curés du diocèse d'Arras, S. E. le [car]dinal de La Tour d'Auvergne [leu]r a adressé la circulaire sui-[va]nte :

« Arras, 7 janvier.

» Nous sommes dans une circonstance [de l']année, où les personnes qui s'estiment [et s']affectionnent, M. le curé, se donnent [un]e nouvelle preuve du dévoûment qu'elles [se] sont mutuellement inspiré. J'ai donc [pen]sé que c'étoit une occasion favorable [pou]r moi de vous adresser l'Instruction [pas]torale de Mgr l'évêque de Chartres, [su]r le parallèle *des Mystères de la Religion [et] des Mystères de l'Incrédulité.* J'ai la con-[fian]ce que vous recevrez ces étrennes avec [l]a même satisfaction que j'éprouve en vous les offrant. Ce n'est point, du reste, pour être publiée dans votre église, que je vous adresse cette Instruction : son auteur, en me permettant de vous la transmettre, a dû borner là sa concession, déjà très-aimable pour nous.

» Je partage entièrement, monsieur le curé, les raisons qui ont inspiré à Mgr l'évêque de Chartres cette chaleureuse et admirable Instruction. Comme lui, je déplore sincèrement les funestes effets de l'incrédulité, dont on propage au milieu de nous les audacieux et perfides paradoxes. Comme lui, je conjure le ciel de changer les cœurs de tous les apôtres du mensonge qui semblent se faire un jeu des ruines qu'ils nous préparent. Je pense donc, avec ce pontife, que tous nos efforts doivent tendre à détourner nos ouailles des sources infectes et empoisonnées de l'incrédulité, et à entretenir dans leur ame le feu sacré de la foi, de la morale et de la charité chrétienne.

» Vous méditerez donc cette Instruction si riche de pensées, et vous y puiserez des avertissemens salutaires et des exhortations toutes sages pour vos paroissiens. Ce sera particulièrement pendant le Carême que vous les adresserez à votre troupeau : ce temps invite aux réflexions sérieuses, et la grâce de Dieu se plaît, à cette époque, à se répandre plus spécialement sur les ames.

» Personne, du reste, ne pourra vous blâmer avec justice de votre vigilance pastorale. Tout le monde sait que nous sommes les envoyés de Dieu, pour être sur la terre les défenseurs de la vérité; tout le monde voit en nous ses soutiens naturels, et reconnoît que nous faisons notre devoir en nous élevant contre ses ennemis.

» Personne ne peut nous blâmer de chercher à conserver dans les ames l'a-

mour de ces principes divins sur lesquels seuls reposent l'ordre, le respect et la soumission dus aux puissances du monde. Personne, enfin, ne peut nous blâmer avec raison de faire comprendre à tous, qu'en vain on cherche le bonheur dans l'incrédulité, et qu'en dehors de la religion toute bonne foi est ruinée, toute sécurité est ravie, et tout gouvernement est impossible. La fin du siècle dernier nous a légué des preuves sanglantes des œuvres de l'irréligion et de l'indépendance générale des principes sociaux. On n'a pas oublié les larmes qu'a fait couler la Terreur; ces jours de désolation sont loin de nous, sans doute: mais qui peut répondre que Dieu ne les laisse reparoître pour punir la terre de ses blasphèmes et de ses attentats contre le ciel?

» Travaillons donc, monsieur le curé, avec zèle, charité et discrétion à retenir nos ouailles dans notre bercail; montrons-leur souvent les consolations et les espérances de la foi, et détournons-les de cette cruelle incrédulité qui tue ici-bas tous les beaux sentimens de l'ame, et prépare à ceux qui s'y livrent une éternité de douleur et de désolation. »

Cette circulaire, qui contient une adhésion si formelle au jugement porté par M. l'évêque de Chartres, n'ouvrira-t-elle pas les yeux du gouvernement sur les excès d'impiété et d'immoralité auxquels se livrent les journaux, dont il semble plus spécialement avouer le concours? Ne croira-t-il pas enfin qu'il est, non-seulement de sa dignité, mais de son intérêt, que la défense des principes conservateurs de l'ordre social cesse d'être infirmée par de perpétuelles attaques contre la religion et contre les mœurs, base de la famille et de l'Etat?

Parmi les journalistes que nous avons dû réfuter avec une indignation plus vive, il s'en trouvoit un qui, chargé de l'éducation d'un prince, ne craignoit pas pourt[ant] d'afficher dans les *Debats* sa dépl[o]rable incrédulité. Nous croyons [a]voir que nos observations ont pour résultat de le faire rappel[er] en termes sévères, à plus de réser[ve] et nous surveillerons avec soin [sa] polémique, afin de nous assurer [si] prudence en prévient désormais l[es] écarts.

Plût à Dieu que nous eussio[ns] nous applaudir aussi d'avoir obt[enu] que des mesures fussent adop[tées] pour rectifier les tendances, [non] plus de la presse, mais de l'ens[ei]gnement public!

Plût à Dieu que ces maîtres, co[r]rupteurs de la jeunesse dont ils é[ga]rent l'intelligence et dépravent [les] nobles penchans, eussent été, à l[eur] tour, admonestés avec une sévé[rité] prévoyante! Mais quelle circul[aire] M. Villemain a-t-il emise jusqu'[ici]? Quel acte de répression a-t-il pro[vo]qué?

Il en est un, cependant, que no[tre] impartialité nous fait un devoir d[e] publier.

Nous avons parlé des scandaleu[ses] leçons de phrénologie de l'Athén[ée] et, lorsque nous en parlions, no[us] supposions que l'Athénée dépend[oit], comme cela devroit être, du min[is]tre de l'Instruction publique mais, par une bizarre anomalie ces cours sont sous la surveillan[ce] du ministre de l'Intérieur, auqu[el] nos reproches doivent remonter M. Villemain n'en a pas moins é[té] si vivement frappé des impiétés q[ui] se sont produites à l'Athénée dan[s] les leçons de phrénologie du docteu[r] Voisin, qu'il les a officiellement si[g]nalées à M. Duchâtel. C'est un[e] mesure que nous louons avec em[-] pressement; et il nous seroit dou[x]

n'avoir jamais que des éloges à ner à M. Villemain, car, dans le istre, nous voyons toujours le fesseur dont nous suivions na- re avec profit le cours brillant à orbonne.

lais, s'il est bien de la part du istre de l'Instruction publique eiller l'attention de son collègue les désordres de l'Athénée, il it mieux encore de la part du d-maître de l'Université de ré- mer les scandales qui se multi- nt au sein de cette institution.

ous ne sommes pas, qu'on le e bien! l'ennemi de l'Univer- : nous ne sommes l'ennemi que son monopole. Qu'on nous ac- e la concurrence des écoles ca- liques; et nous verrons avec sir se soutenir et prospérer les les du gouvernement, pourvu leur enseignement soit con- me à la règle fondamentale de te institution, formulée ainsi as l'article 38 du décret du 17 rs 1808 :

« Toutes les écoles de l'Université ndront pour base de leur enseigne- t les préceptes de la religion catholi- , et l'obéissance aux statuts du corps eignant, qui tendent à former pour t des citoyens attachés à leur reli- n. »

Voilà la règle : elle est excellente. mment M. Villemain la met-il en tique?

Nous n'entrerons pas ici dans une préciation générale des établisse- ns universitaires : aussi bien nos teurs savent à quoi s'en tenir sur ucation que les élèves y reçoi- t, et sur le genre d'instruction on y dispense. Nous bornerons e critique à deux faits : encore choisirons-nous en dehors des colléges, et dans les Facultés char- gées de l'enseignement supérieur.

Deux chaires, dans ces Facultés, ont une importance exceptionnelle. Si elles étoient convenablement remplies, les leçons du professeur rectifieroient heureusement la fausse direction donnée, dans les colléges, à l'esprit des jeunes gens. Nous vou- lons parler de la chaire d'histoire et de la chaire de philosophie.

Or, qu'est-ce que l'histoire pro- fessée à Paris par M. Michelet, ou à Bordeaux par M. Rabanis (1)? Mais nous oublions que M. Villemain ne sauroit répondre à cette question. Lorsqu'on a cru pouvoir appeler les distinctions sur M. de Sismondi, Zoïle acharné des gloires de l'Eglise et de la France, on n'est guère en mesure de déterminer les caractères d'un bon enseignement historique.

Passons à la philosophie.

Qu'est-ce que la philosophie pro- fessée à Strasbourg par M. Ferrari? Et d'abord qu'est-ce que M. Fer- rari?

M. Ferrari est un réfugié italien, dont le conseil royal de l'Instruc- tion publique, à l'instigation de M. Jouffroy, paroît avoir en quel- que sorte imposé le choix au grand- maître, malgré les réclamations de M. Bautain et les répugnances per- sonnelles de M. Villemain : nous le disons, non pas à la louange du mi- nistre (car la foiblesse n'est jamais digne d'éloge), mais à sa décharge. M. Ferrari est de l'école de Pierre Leroux et de la *Revue indépendante*.

Une fois en possession de la chaire de M. Bautain, il n'a pas manqué d'y professer les théories

(1) La *Guienne* contenoit récemment un très-bon article critique sur le cours de M. Rabanis.

de l'école dont il est le représentant. Au fait, on le connoissoit, et, quoiqu'on le connût, on l'avoit nommé. L'Université ne peut donc s'étonner qu'il ait pris sa nomination au sérieux.

Les doctrines du communisme, qui n'avoient été développées jusqu'à ce jour que dans des conciliabules obscurs, ont été professées publiquement dans le cours de philosophie sociale que cet énergumène a inauguré à Strasbourg.

Voici le précis de sa leçon du 21 janvier. Elle répond à ce triste anniversaire.

« Puisque l'homme est double, a dit M. Ferrari, l'humanité aussi est double.

» D'un côté, vous trouvez l'esprit, la pensée; de l'autre, vous rencontrez le corps, la matière, la sensation animale et physique. Ces deux élémens sont en lutte perpétuelle dans l'humanité, et servent de base à toutes les révolutions des peuples et des individus. Ici vous avez la justice véritable, le génie, la liberté, le socialisme; là, vous avez l'intérêt, l'égoïsme, la guerre, la justice légale, la propriété.

» L'humanité marche fatalement vers l'émancipation de l'intelligence, en traversant diverses civilisations successives. C'est pourquoi il y a deux grandes écoles de gouvernement, comme il y a deux grandes écoles de philosophie, entre lesquelles tout homme qui veut la science doit nécessairement choisir; car aucun milieu ne peut exister entre ces deux points de vue.

» Dans l'antiquité, dans le moyen âge, et de nos jours, tous les grands génies se sont divisés en deux camps, qui se sont livré de terribles combats, savoir: 1° celui des politiques ou nominalistes; 2° celui des socialistes ou réalistes.

» 1° *Politiques.* — Le principe de la politique est l'intérêt, l'égoïsme, l'amour-propre. Pour les politiques donc, la science n'est que la transaction entre les divers égoïsmes. L'amour-propre de la politique pousse nécessairement à la propriété, c'est-à-dire à l'*égoïsme matérialisé*; et la propriété, à son tour, à part les injustices et les procès qui en sont les suites inévitables, constitue la famille ou l'*égoïsme incarné se propageant par la génération*; car, là où il n'y a pas de propriété ni d'héritage à transmettre, la famille devient parfaitement inutile. Dans la politique, les lois sont donc des lois d'intérêt, créées, appliquées et exécutées par l'égoïsme. Aussi la peine et la douleur sont-elles invoquées pour balancer l'amour-propre, car l'intimidation grossière et brutale est le seul moyen dont les politiques puissent faire usage.

» La politique ne sauroit s'occuper de l'éducation de l'esprit, de l'intelligence et du génie: elle accepte le passé, la routine, les abus, les priviléges, l'inégalité, la *propriété;* elle repousse tout progrès, toute idée de la destination de l'homme, et toute pensée d'avenir; car elle ne sort que de la sensation, et ne peut exclure de l'histoire ni le hasard, ni la fatalité. Il y aura donc toujours, avec la politique, des riches et des pauvres, des nobles et des manans, des maîtres et des serviteurs, des tyrans et des esclaves.

» 2° *Socialistes.* — Les socialistes, au contraire, refusent de faire avec les politiques une halte dans la boue, s'élancent vers l'*à priori*, et veulent faire triompher l'idéal et non l'égoïsme, le général et non le particulier. Dans ce but, ils attaquent le hasard extérieur, et s'efforcent d'éliminer les imperfections et les foiblesses corporelles de l'homme.

» Le socialiste donc livre une guerre à mort à l'amour-propre et à ses fatales conséquences, c'est-à-dire qu'*il proscrit la propriété*, source des violences, des chicanes et des injustices, *et la famille*, foyer de l'égoïsme et de la corruption. *Cette proscription* est une conséquence géométrique et inévitable qui *se légitime par sa propre nécessité, et surtout par ses salutaires conséquences.*

»La justice belle, noble et indépendante des socialistes doit sortir de l'idée du bien souverain, et les lois de la république socialiste seront gravées dans les cœurs et sculptées dans les mœurs. Dès lors, il ne sera plus question d'un code pénal barbare et sanguinaire. La justice socialiste ne s'appuie que sur la vertu, et doit triompher par elle-même, sans contrainte et sans persécution.

»L'éducation, qui n'est qu'au second rang chez les politiques, monte au premier rang chez les socialistes. Ceux-ci, en effet, fixent leurs rangs sur les génies et les capacités, sur la nature et la philosophie : aussi remettent-ils le sceptre entre les mains des philosophes.

»Ainsi donc les socialistes, *par nature* et *par droit*, comme *par devoir*, sont et seront toujours en opposition directe et flagrante avec les lois et les institutions de tous les pays.

»Les politiques, au contraire, se vautrent dans la boue, vivent de ses grossières émanations, et ne tiennent pas compte du génie, de l'idée, de la liberté.

»Depuis Platon jusqu'à nos jours, cette lutte acharnée des politiques et des socialistes se prolonge à travers les nations, jusqu'à l'époque, plus ou moins prochaine, mais néanmoins inévitable, du triomphe complet de la justice et de la pensée, sur l'égoïsme et la sensation.

»Platon réclamoit le règne des capacités, la communauté des femmes, et construisoit l'édifice de sa belle république sur ces trois larges bases.

»Aristote, au contraire, véritable représentant du calcul égoïste et mesquin, vouloit la combinaison et la fusion des intérêts, la propriété immobilière et la famille.

»Ces deux hommes célèbres sont les chefs de deux armées qui se disputent le présent et l'avenir, et tous leurs successeurs ne firent qu'arborer leurs drapeaux, et se ranger sous leur conduite.

»Le christianisme aussi, comme expression de la raison humaine, bien qu'il offre dans son histoire un caractère prononcé de socialisme, a néanmoins reçu successivement son mot d'ordre et de Platon et d'Aristote. En effet, on le vit d'abord se retirer dans la Thébaïde; y cultiver le mysticisme, y chercher l'identification spirituelle avec l'absolu par l'abstinence et les macérations; on le vit donc renoncer entièrement au monde. Puis on s'étonna de le voir convoiter le gouvernement politique, accepter la propriété, et régner dans la civilisation matérielle.

»Au moyen âge, s'engagea dans le sein du christianisme une lutte immense entre les Frères mendians, les religieux franciscains, dévoués au salut de leurs frères, et dépourvus de toute propriété, d'une part; et, d'autre part, la hiérarchie territoriale, représentée par la papauté, qui devint le premier pouvoir du monde. Cependant le christianisme, bien qu'appuyé sur les bases fournies par Aristote, ne laissoit pas de défendre les principes socialistes, à l'encontre des empereurs d'Allemagne. C'est alors que l'on vit naître ces fameuses querelles entre le pape et le souverain, entre l'esprit et la matière.

»L'Eglise, au moyen-âge et de nos jours encore, est une communauté sociale dont les membres sont les serviteurs dévoués. La hiérarchie rend cette communauté un peu inégale; mais elle ne peut la détruire, puisque le pâtre n'est pas exclu de la papauté. Le christianisme tend à la destruction des nationalités et à leur fusion dans une immense famille, et cette impulsion lui a été donnée par le système platonicien.

»La politique a produit successivement Machiavel, Bentham, Montesquieu et leurs élèves.

»Le socialisme reconnoît pour ses enfans Thomas Morus, Saint-Simon, les communistes, les phalanstériens et les fourriéristes.

»C'est ainsi que les philosophies d'Aristote et de Platon résument tous les développemens de l'esprit humain, et gouvernent le monde par leurs conséquences

inévitables. Toutes les questions philosophiques convergent vers la politique et le socialisme. Aristote, quoique désirant consolider le paganisme, tomba dans un demi-athéisme, en reléguant Dieu hors du monde et le condamnant à l'inaction. Pour lui donc le hasard est le véritable Dieu de l'histoire. Platon, au contraire, admet une providence, une loi morale, et veut réaliser le bonheur et le ciel dès cette vie.

» Aristote, qui tourne dans un cercle perpétuellement vicieux, s'écrie : « Votre » république, votre communauté est im- » possible, parce qu'elle n'a jamais exis- » té ! »

» Platon dit : « La communauté est pos- » sible, quoiqu'elle n'ait pas encore paru » sur la terre, car elle est conforme à l'idéal » réel. » Il réclame donc une *grande révolution* !

» Toutefois, en leur qualité de citoyens grecs, ces deux philosophes ont tous deux admis l'esclavage et condamné hautement le commerce, les arts et les métiers comme avilissans pour l'homme libre.

» Ce fut le christianisme, *ce noble fils de la science humaine*, qui dut émanciper le genre humain.

» Enfin ce furent les découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb qui firent donner l'absolution au commerce ! »

La leçon qu'on vient de lire n'est que l'introduction de celle qui a eu lieu le 24 janvier, et dans laquelle le professeur a déployé toutes les ressources morales et physiques de sa bien-aimée république socialiste.

En lisant cette profession de foi communiste, reproduite par l'*Alsace*, nous avons admiré la logique du conseil de l'Université qui envoie M. Ferrari professer à Strasbourg les doctrines dont le conseil des ministres fait condamner l'application par la cour des pairs. Décidément, il y a de gran politiques à la tête de l'enseign ment universitaire.

Mais poursuivons.

Le 27 janvier, M. Ferrari dev tenir à la Faculté des lettres u conférence philosophique. Un gra nombre de personnes, parmi le quelles on remarquoit des mag trats, des fonctionnaires publi des professeurs, des pères de f mille, se sont réunis à l'heure in quée, dans l'intention de protes hautement contre un enseignem si pernicieux pour la jeunesse. M le recteur de l'Académie, instruit ces manifestations, et craigna qu'il n'en résultât quelque troubl a fait apposer une affiche qui a nonçoit l'ajournement de la conf rence. Dans l'intérêt de la mor et de l'ordre, nous espérons que c ajournement sera indéfini.

On assure que M. de Carné, q a pris si fortement à cœur la que tion de la liberté de l'enseignemen vient de mettre MM. Guizot et Vil lemain en demeure de faire justice de M. Ferrari. Nous croyons que l grand-maître donnera cette satisfac tion à l'opinion publique : mais a t-il la volonté, est-il même en so pouvoir, d'exclure de leur chair tous les professeurs qui émetten des doctrines anti-religieuses e anti-sociales?

S'il n'en est pas le maître, com ment ne comprend-t-il pas que l seul remède à cet état de chose consiste à placer l'antidote à côté d poison, au moyen de la liberté d l'enseignement, comme nous l'éta blirons dans un prochain article.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que, par décision du 29 janvier, M. le ministre de

Instruction publique a suspendu le cours de philosophie de M. Ferrari.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le *Constitutionnel*, que le fantôme du parti-prêtre ne cesse de poursuivre, dénonce la présence à Paris de plus de 12 évêques, qui vont tenir un concile. Nous ramènerons le calme dans l'imagination malade du *Constitutionnel*, en déclarant que, sauf M. l'Archevêque, aucun des prélats qui gouvernent en ce moment des diocèses ne se trouve à Paris. Quant à la célébration d'un concile, on y a mis bon ordre sous le régime de la liberté.

— Le même journal cherche querelle à une feuille catholique, au sujet des ordres religieux. Le *Constitutionnel* n'oublie qu'une chose, qu'il devroit oublier moins que personne, car elle est un peu son fait : la *charte*, devant les promesses de laquelle tombent toutes les proscriptions antérieures. Est-ce que le *Constitutionnel*, qui prend au sérieux le parti-prêtre, ne prendroit pas au sérieux les promesses de la charte?

— On se rappelle que le tribunal civil de la Seine, ne trouvant pas dans la loi de texte prohibitif, a validé l'adoption conférée par M. Charles Houel, prêtre, à Gabriel Daguier, son neveu. La question de savoir si un prêtre peut adopter a été portée, par M. Gabriel Houel, frère de l'adoptant, devant la cour royale, première et troisième chambres réunies, sous la présidence de M. le premier président Séguier. Nous rendrons compte de l'arrêt qui interviendra.

— M. de Lamennais va quitter Paris, pour aller habiter Lorient.

— Nous croyons rendre service à nos abonnés, en les prévenant que la bibliothèque de M. Picot est en vente. On pourra l'acquérir en totalité ou en partie. Elle conviendroit surtout à un établissement ecclésiastique, car elle renferme un choix des meilleurs livres à l'usage du clergé. On obtiendra les renseignemens nécessaires au bureau du Journal.

Diocèse d'Aix. — On se rappelle que M. l'abbé Polge prononça, à l'occasion de la rentrée des Facultés d'Aix, un discours où il parloit de la *Nécessité, pour l'Europe, de revenir à l'autorité de l'Eglise catholique, si elle veut encore être chrétienne et heureuse.* L'orateur, interrompu dans ses développemens par le recteur de l'Académie, fut ensuite suspendu pendant un mois de ses fonctions, en vertu d'une décision du conseil royal de l'Instruction publique. Cet ecclésiastique se trouve en ce moment à Marseille, où il donne ses soins à l'impression d'un ouvrage intitulé : *De la Réforme et du Catholicisme, aux hommes de bonne foi.* Il y prouve la thèse qu'il s'étoit borné à énoncer dans son discours.

Diocèse de Lyon.—Par ordonnance en date du 23 janvier, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, une chaire spéciale d'Ecriture sainte est créée à la faculté de théologie de Lyon.

La chaire d'Ecriture sainte et d'hébreu, actuellement existante dans cette faculté, reste affectée au seul enseignement de l'hébreu.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 28 janvier, M. l'abbé Vernangès, docteur en théologie, a été nommé à la nouvelle chaire d'Ecriture sainte.

Diocèse de Nîmes. — Nous avons mentionné l'installation des Frères des Ecoles chrétiennes en qualité de gardiens et surveillans attachés à la maison centrale de détention. Cet essai décidera du sort du système pénitentiaire en France. Aussi tous les amis de la religion, de l'huma-

·ité et de la science ont-ils les yeux xés sur la maison de Nîmes. On ransmet, sur la journée du 20 janier, des détails intéressans :

« Dès le matin, tout le personnel des ardiens militaires s'étoit retiré. Le sabre voit fait place à l'humble et pacifique habit des bons religieux. Ce fut un touchant pectacle que celui de trente-trois Frères, ous la conduite de leur admirable supéieur, le frère Vacile, prenant possession, u nom de Dieu et de la charité, de notre ieille citadelle à l'aspect si sombre et si epoussant, à la population si turbulente t si dépravée. Des discours furent prooncés par M. le préfet et par M. le diecteur, et la remise du service eut lieu mmédiatement. Les Frères furent distriués dans les ateliers, les réfectoires, l'inrmerie ; et un instant après, à voir le ecueillement et le silence qui régnoient armi les détenus, à voir le calme de ces xcellens religieux, qui sembloient avoir etrouvé toutes leurs habitudes d'ordre et e régularité au sein d'un pareil asile, à oir un Frère se promener lentement, nveloppé dans son manteau et le Bréaire sous le bras, dans ces cours où le matin encore, le gardien faisoit sentielle le sabre au côté, on se seroit cru ransporté dans un cloître, dans une maion de prière et de paix. L'attitude des étenus a été, sinon bienveillante, du oins indifférente et inoffensive. Leur urprise néanmoins a été visible, lorsu'un d'eux ayant enfreint la loi du sience, le Frère, au lieu de le rudoyer et le le menacer, selon l'usage, s'est borné à ui poser légèrement le bout du doigt sur épaule et à l'inviter par signe au silence. Plusieurs jours se sont écoulés depuis introduction des Frères dans la maison entrale, et tout, jusqu'à présent, semble résager les plus heureux et les plus conolans résultats. »

Le dimanche 23 janvier, M. l'évêque de Nîmes est venu célébrer a messe en présence des détenus. Il a ensuite fait sentir, dans une exhortation chaleureuse et paternelle, aux infortunés qui l'écoutoient combien est heureuse et salutai la mesure qui leur donne po gardiens, pour amis, pour frère des hommes qui ont consenti se faire eux-mêmes prisonniers p compatir à leurs maux. Le préla béni et les pauvres prisonniers les bons Frères.

BAVIÈRE. — La *Gazette de Muni* se réjouit de ce que c'est à un pr lat bavarois qu'a été confiée la ha mission d'administrer le siége arc épiscopal de Cologne, et elle expo dans les termes suivans la part q le roi de Bavière a prise au rét blissement de la paix religieuse Prusse :

« Bientôt après l'avénement au trô de son royal beau-frère et ami, dont connoissoit bien les sentimens élevé Sa Majesté le roi de Bavière, qui ne pe pas un instant de vue la paix de l'Égli et la prospérité de la patrie allemande avoit de son libre mouvement fait ses e forts pour faire connoître et agréer Saint-Siége la confiance dont Sa Maje le roi de Prusse étoit animé. C'est lu aussi qui a reconnu dans l'excellent évêque de Spire l'homme réunissant éminemment toutes les rares qualités indispensables pour inspirer une égale confiance toutes les parties intéressées, à Sa Sainteté le pape, à Sa Majesté le roi et à l'archevêque.

» Ce n'étoit pas assez d'avoir amené S Majesté le roi de Prusse à accepter la proposition qui lui étoit faite avec une confiance tout amicale, ni d'avoir obtenu l'adhésion du chef de l'Eglise. Il restoit encore d'autres obstacles à surmonter; car il falloit encore obtenir le consentement de l'évêque de Spire, si dévoué à son roi et à sa patrie, de même que celui du vénérable archevêque de Cologne. Le départ de l'évêque d'au milieu de nous a été la consommation d'un double sacrifice que cet excellent prélat a fait à son roi et à son Eglise, comme le roi à son

...a fait à la paix de l'Eglise et de la ...ie allemande.

Le résultat des démarches faites par ...évêque bavarois auprès du vénérable ...evêque, conformément aux désirs de ...ajesté le roi, a été rendu public par ...écoration récemment accordée à cet ...e en récompense, et accompagnée ...e lettre autographe de Sa Majesté le ...

Si nous faisons mention de cette cir...stance, c'est uniquement dans le but ...urer à chacun la part qui lui revient ...la solution de cette grave question.»

ESPAGNE — La *Gazette de Madrid*, ...20 janvier, annonce que le mi...stre de la justice et des cultes ...t de présenter à la chambre des ...tés un projet de loi qui a pour ...t de modifier les rapports du ...vernement espagnol avec le ...t-Siége.

«Aux termes de ce projet, dit la *Ga...*, la nation espagnole proteste contre ... réserves que le siége apostolique a ...s au détriment de la puissance des ...pes. Est prohibée toute correspon...ance qui auroit pour objet d'obtenir de ...our de Rome des grâces, des dispenses ... des concessions ecclésiastiques. En ... de contravention, les peines établies ... la loi première, titre 13, livre Ier de ...*vissima recopilacion*, seront appliquées. ...est défendu de s'adresser à la cour de ...me pour en obtenir d'être relevé de ...tains empêchemens; sont supprimées ...agences de prières, à Rome, établies ...s la cour pontificale et à Madrid.»

Le *Correo nacional* dit de ce projet ...e loi:

«C'est une véritable déclaration de ...otestantisme. Dans aucun pays du ...onde, on n'a jamais vu un gouverne...ent plus révolutionnaire que la révolu...on. L'Espagne seule présente ce rare et ...concevable spectacle.»

— On assure que M. Vallejo, ar...chevêque nommé de Tolède, a l'in...tention de donner sa démission, protestant ainsi contre les empiétemens de M. Alonzo. Cependant M. Vallejo est progressiste.

SUISSE. — On se rappelle que le nonce a adressé une protestation au gouvernement tessinois, à l'occasion de la suppression d'un couvent. Pour montrer aux catholiques quel cas les radicaux tessinois font de l'intervention du nonce, le grand conseil de ce canton a décrété, huit jours après la réception de la note apostolique, que tous les membres des corporations religieuses, qui ne sont pas d'origine tessinoise, devoient se présenter devant le conseil d'Etat, et que ce conseil seroit autorisé à les expulser du canton, ou à les tolérer suivant que bon lui sembleroit.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une lettre confidentielle écrite à M. le ministre de la justice par un de ses procureurs-généraux, a été livrée, on ne sait comment, à l'indiscrétion de l'honorable M. Isambert, lequel l'a jetée à son tour, comme une sorte de brandon, au milieu de la chambre des députés. M. Martin (du Nord) avoit grande envie de savoir quel pouvoit être l'auteur de cette perfidie. Mais, par bonheur pour ce dernier, M. Isambert lui a fidèlement gardé le secret.

Il ne s'agit ici en apparence que d'une petite affaire de ménage, qui ne devroit intéresser que ces messieurs. Cependant, il faut y voir autre chose; et, comme cette autre chose tient aux vices organiques de notre régime de juillet, il n'est peut-être pas indifférent d'en faire remarquer la cause.

De la part de celui qui a livré à M. Isambert le secret de la lettre confidentielle, ce n'est point une trahison, comme on pourroit se l'imaginer; c'est un calcul fondé sur la nature et la marche de notre gouvernement parlementaire. Comme tout son mouvement con-

siste en guerres et en batailles ayant pour objet de faire dominer alternativement tous les partis qui se disputent et s'arrachent le pouvoir les uns aux autres, chacun fait sa combinaison et jette son dévolu sur le règne ministériel dont l'avénement lui sourit davantage, ou lui paroît le plus probable. On épouse tel patronage de préférence à tel autre. Celui-là se promet de l'avancement sous le règne de M. Thiers; celui-ci sous le règne de M. Isambert ou de M. Odilon-Barrot. Un autre fait des vœux pour le retour du 12 mai, du 6 octobre ou du 13 mars. Enfin tout le monde aspire aux nouveaux avénemens ministériels, selon l'intérêt que l'on croit y avoir; et on prépare du mieux qu'on peut le champ où l'on espère récolter ce que l'on n'a pas encore, ou quelque chose de meilleur que ce que l'on a.

Celui qui a livré à M. Isambert la lettre confidentielle de M. Martin (du Nord) n'est donc, tout bonnement, qu'un calculateur qui s'est mis dans l'esprit, à tort ou à raison, que la révolution de juillet est en progrès, et qu'il y a plus de bonnes chances pour les amis de l'un que pour les amis de l'autre. Mais, à cela près, on peut être sûr que la petite perfidie jouée à M. le ministre de la justice, au profit de l'honorable M. Isambert, est partie de la main d'un vrai et sincère patriote de 1830, qui ne demande point pour cela la mort du pécheur, mais qu'il cède sa place à un autre, et aille vivre ailleurs comme il pourra.

PARIS, 31 JANVIER.

La grande députation de la chambre des députés a présenté hier à Louis-Philippe l'adresse votée dans la séance de samedi. Cette adresse est conforme au projet rédigé par M. Dumon (de Lot-et-Garonne), sauf l'addition d'un paragraphe relatif au droit de visite. Louis-Philippe a répondu :

« Messieurs les députés,

» Il m'est bien doux d'entendre un pareil témoignage, et c'est avec bonheur que je le reçois. Oui, messieurs, c'est l'heureux accord de tous les pouvoirs de l'État que nous devons la conservation de l'ordre public, et celle de nos libertés nationales, protégées par la vigueur et la sagesse de nos institutions. Avec votre concours, la France prendra de plus en plus confiance dans son avenir. Cette confiance tarira dans leur source les projets insensés que vous avez si bien définis. Elle découragera l'audace des hommes qui ourdissent ces coupables machinations, et en éloignera ceux qui n'auroient été entraînés à s'y associer que par leurs illusions sur les chances de leur succès et par la terreur dont on les entoure.

» Je suis profondément touché des sentimens que la chambre des députés vient de m'exprimer dans cette adresse. »

— Par ordonnance du 27, sont nommés : conseiller à la cour royale de Colmar, M. Dillemann, en remplacement de M. Mathieu, décédé; avocat-général à la cour royale de Bastia, M. d'Aiguy, en remplacement de M. Dillemann; substitut du procureur-général près la cour royale de Colmar, M. Huder, en remplacement de M. d'Aiguy; procureur du roi à Wissembourg (Bas-Rhin), M. Bian, en remplacement de M. Huder.

— Un rapport du ministre de l'intérieur, publié par le *Moniteur*, contient l'exposé de différens traits de courage et de dévoûment, qui ont paru dignes de récompenses du gouvernement.

Par suite de ce rapport, des médailles en or sont décernées à MM. Petit-Pierre, capitaine, adjudant de place à Nantes; Bret, maréchal-des-logis de gendarmerie à Orange; Magister, brigadier à Lapalud (Vaucluse), et à la demoiselle Mélanie de Roquefeuil d'Ambert, sous-maîtresse de pension à Montpellier.

Aux autres personnes mentionnées dans le rapport, il est décerné des médailles en argent.

— On parle du retour de M. de Pahlen à Paris, comme ambassadeur de Russie.

— L'affaire de la *Mode* a été appelée aujourd'hui devant la cour d'assises. M. le

cureur-général Hébert a soutenu lui-me l'accusation tant contre le gérant contre l'imprimeur de ce journal. Berryer a présenté avec son talent ac-lamé la défense de M. Voillet de Saint-bert. M. Ed. Proux étoit assisté de oinvilliers. Les accusés, déclarés cou-les par le jury, ont été condamnés : Voillet de Saint-Philbert, gérant, à ans de prison et 6,000 fr. d'amende ; Proux, imprimeur, à trois mois de on et 2,000 fr. d'amende.

— Quarante imprimeurs de Paris vien-t de publier des observations contre la ponsabilité des imprimeurs, relativement rédaction des journaux. Sans se préoc-er aucunement de la question politi-, sans s'arrêter à la question de droit ils ne se reconnoissent pas aptes à ter, les considérations qu'ils font ir ne sont tirées que de la pratique térielle de leur profession. Cette ré-mation nous a paru aussi juste dans le d que convenable dans la forme.

— La cour de cassation (chambre cri-nelle), présidée par M. le comte de ard, s'est occupée, dans son audience samedi, de l'affaire de M. Ledru-Rollin de M. Hauréau, gérant du *Courrier de Sarthe*. M. Ledru-Rollin ne s'est pas en état, ainsi que le veut la loi, de se stituer prisonnier, et il a déposé des nclusions tendant à faire déclarer que nviolabilité du député équivaloit à la se en état. La cour, sur le réquisitoire M. le procureur-général Dupin, a mis à quinzaine pour être statué sur le id.

— L'affaire de la *Gazette de France* et *National* est indiquée pour le lundi février prochain.

— La *Gazette des Tribunaux*, pour avoir nalé ce qu'a d'incomplet et de défec-eux en certaines parties l'enseignement tuel des écoles de droit, a reçu du con-rvateur de la bibliothèque de la Faculté Paris un avis officiel par lequel un rêté de ladite Faculté ordonne que la azette des Tribunaux ne sera plus reçue l'École de droit.

— Le maréchal Soult n'a pas paru à la chambre depuis dix jours ; il est sérieuse-ment indisposé. On le dit atteint d'une hydropisie de poitrine.

— M. Payen a été élu membre de l'A-cadémie des sciences, en remplacement de M. Audouin.

— Dans plusieurs légions de la garde nationale de Paris, on organise des lote-ries pour les pauvres.

— Le conseil municipal de l'île Bour-bon a fixé à 70,000 francs le traitement annuel de M. l'amiral Baudin et de M. De-jean-Labatie, ses deux délégués.

— Abd-el-Kader, que l'on avoit dit ré-fugié sur le territoire de Maroc, est tou-jours enfermé dans Tlemcen, avec 600 réguliers seulement. Convaincu de l'inu-tilité d'une résistance de sa part, dans le cas où les troupes françaises iroient l'at-taquer, il a fait sortir de la ville sa fa-mille et ses objets précieux, qui ont été conduits en lieu plus sûr.

L'opinion de nos généraux dans la province d'Oran est qu'il est maintenant impossible qu'Abd-el-Kader tente plus long-temps de faire la guerre dans tout l'ouest de notre colonie. Il sera obligé de se rejeter du côté de l'est; mais il est dif-ficile de prévoir sur quel point, car partout il ne rencontrera que des senti-mens hostiles, même chez les tribus qui lui étoient naguère les plus dévouées.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La chaudière du bateau à vapeur le *Riverain* n° 1, parti de Nantes pour An-gers, a éclaté le 24 au matin pendant que ce bateau étoit arrêté à l'escale d'An-cenis. La commotion a été si forte, que le cadavre du chauffeur fut porté à une distance de plus de six mètres de la place que ce malheureux occupoit. La vapeur, s'échappant de la chaudière, pénétra en un instant dans la seconde chambre, et enveloppa les passagers. Les autorités et les habitans d'Ancenis se transportèrent aussitôt à bord du bateau à vapeur, et organisèrent des secours. Les blessés fu-

rent portés, partie à l'hôpital, partie dans des maisons particulières. A la date du 27, il y avoit treize morts. Plusieurs des blessés laissoient peu d'espoir. Une enquête est commencée sur ce déplorable événement.

— M. Plougoulm, ex-procureur-général à Toulouse, plaidoit, le 25, comme avocat, devant la cour royale de Metz.

— M. Aubry Foucault, gérant de la *Gazette de France*, est cité à comparoître, le 25 février, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, pour diffamation envers une maison de commerce de cette ville.

— La cour royale de Pau, chambre des mises en accusation, a, par trois arrêts du 19 courant, et sur les conclusions conformes du ministère public, déclaré n'y avoir lieu à suivre, tant contre le journal l'*Utilitaire*, que contre l'*Emancipation*, et la *Gazette du Languedoc*, à l'occasion des articles que la cour de cassation avoit renvoyés devant le juge d'instruction de Pau.

— On écrit de Riom, 27 janvier :

« De nombreux ouvriers travaillent à arranger la salle des assises. Les accusés de Chauriat sont arrivés avant-hier, et ceux de Clermont ce matin. Vingt-neuf de ces derniers, sur cinquante-six, sont présens; mais on assure que les autres sont disposés à se constituer prisonniers.

» Voici quel est l'ordre adopté pour les débats de ces affaires : celle de Clermont, qui ne durera pas moins de douze jours, viendra la première ; puis celle de Saint-Germain, qui ne compte que quatre accusés. Celle de Chauriat sera jugée ensuite, et la session des assises se terminera par le procès intenté à la *Gazette d'Auvergne*, pour la relation des événemens de septembre. Un des commissaires de police de Clermont, qui se prétend diffamé par les articles poursuivis, intervient comme partie civile. »

EXTERIEUR.

La reine d'Angleterre fera en personne l'ouververture du parlement le jeudi 3 février. La cérémonie sera d'une spl[endeur] inaccoutumée, par suite de la p[ré]sence du roi de Prusse. Le roi ira au [par]lement en cortége séparé, et sera [reçu] avec tous les honneurs rendus aux [têtes] couronnées.

— Sur les réclamations de l'amb[assa]deur français, le roi de Naples a ren[du] dernièrement un décret touchant les c[ou]pons de semestre de rentes adirés ou [dé]truits. En justifiant de leurs droits, [les] propriétaires pourront être admis à [récla]mer le paiement, moyennant un dé[pôt] garantie d'une fois et demie leur va[leur] en rentes sur l'Etat, dont ils perceve[ront] les intérêts, dépôt qui leur sera rest[itué] après une prescription de cinq années.

— Des correspondances des Etats-U[nis] publiées par les journaux anglais, [nous] apprennent que le trésor du gouver[ne]ment fédéral est en état de faillite [décla]rée par suite du peu de faveur qu'a tro[uvé] le nouvel emprunt. Le trésor ne peut [plus] payer les appointemens des employés [du] gouvernement, et les membres du c[on]grès eux-mêmes ne reçoivent pas l'ind[em]nité qui leur est accordée par la loi. [On] estime le déficit actuel du trésor à 600,[000] dollars (3 millions 160,000 fr.).

— Les journaux de Buénos Ayres, d[u] 18 novembre, confirment la nouvelle [de] la mort de Lavalle. Obligé de s'arrêter [à] Jujuy, dans sa fuite vers Bolivia, pour prendre quelque repos et quelque nour[]riture, il a été attaqué, dans la maison [où] il se trouvoit, par les soldats qui étoient à sa poursuite, et est tombé criblé [de] balles par suite d'une décharge qu'ils [ont] faite contre lui.

— Le bruit de l'annulation du hatt[i]-shérif de Gulhané s'étant répandu à Er[]zeroum, les Arméniens schismatiques de ce pachalik, ainsi que ceux de Wan, se sont mis en masse à passer sur le territoire russe pour y coloniser. L'autorité turque ne peut arrêter cette migration, et l'autorité russe est bien loin de la repousser.

— Des nouvelles d'Athènes annoncent que le gouvernement grec a remis à celui de Turquie la somme nécessaire pour

demnité due à des sujets musulmans possédoient des immeubles situés sur territoire grec, et qui ont été expropriés.

— La session des chambres législatives du Brésil a été close le 21 novembre 1841. L'empereur a prononcé un discours à cette occasion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 29 janvier.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

La première partie du paragraphe 9 a été votée dans la dernière séance.

A la suite de cette première partie du paragraphe, M. Charamaule a proposé d'ajouter : « Que les pouvoirs publics s'appuient eux-mêmes sur le pays. »

M. Charamaule développe son amendement. Messieurs, dit-il, des faits ont été portés hier à cette tribune. Ils retentiront dans le pays. On pourra se demander si en effet la justice n'a pas été troublée dans ses sources. Un document a été signalé hier par un honorable magistrat. D'autres magistrats auroient vu aussi cette même pièce. Cette pièce n'a pas pu cesser d'exister. Hier M. le ministre de la justice nous a dit que s'il eût eu connoissance de cette lettre, il l'auroit supprimée; je n'en crois rien. Si le document a existé, il existe encore.

Eh bien! pour rassurer le pays, n'y a-t-il pas quelque moyen possible? Si jamais une enquête parlementaire pouvoit avoir lieu, ne seroit-ce pas en cette circonstance? S'il m'étoit permis d'espérer que la chambre s'associât à une telle pensée, je ne manquerois pas d'en faire la proposition. (Agitation au centre.)

M. le ministre de la justice a la parole. Messieurs, dit-il, vous pensez bien que depuis hier j'ai dû m'occuper des discussions élevées devant vous à la dernière séance. J'ai dû vérifier autant qu'il pouvoit dépendre de moi les faits qui avoient été articulés.

Je viens aujourd'hui donner à M. Isambert un double démenti. (Exclamations diverses.)

Je démens sous un double rapport les faits allégués. D'abord il n'est pas vrai que dans une affaire soumise à la cour de cassation, la lettre dont on a parlé ait été produite. Ensuite il n'est pas vrai que cette lettre ait mentionné les paroles reproduites par M. Isambert.

Je me suis adressé aux deux hommes qui devoient le mieux connoître l'affaire portée devant la cour de cassation, je veux dire l'avocat-général qui avoit porté la parole et le conseiller rapporteur. Je les ai vus tous deux. J'ai interrogé leur mémoire, j'en ai appelé à leurs souvenirs; ils m'ont dit tous deux qu'une lettre où auroient été spécifiés les faits rapportés ne leur étoit pas connue; qu'ils n'avoient de cela aucun souvenir. (Agitation.)

J'ai donc eu raison de dire que je venois donner un premier démenti à M. Isambert.

Maintenant, une lettre à la date du 29 septembre 1841 a existé. M. Isambert nous a dit qu'il en avoit eu communication. Ce n'est pas dans un dossier déposé à la cour de cassation qu'il auroit trouvé cette lettre. Par égard pour M. Isambert, je me tairai sur les moyens à l'aide desquels il a pu se la procurer.

MM. Taschereau, Joly, Taillandier et plusieurs autres membres interpellent le ministre avec une extrême vivacité.

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. Oui, messieurs, par égard pour M. Isambert...

M. ISAMBERT. Pas d'égards, je vous prie!

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. De quelle manière une lettre écrite par un procureur-général au garde-des-sceaux, lettre qui n'a pu faire partie d'aucun dossier qui ait pu être communiqué à M. Isambert; de quelle manière, dis-je, une telle lettre a-t-elle pu tomber entre les mains de M. Isambert? Je n'en sais rien. Mais, à coup sûr, le moyen ne peut pas être de ceux qu'on avoue à cette tribune. (Murmures à gauche.)

Messieurs, on parle souvent de la nécessité d'avoir un pouvoir fort. Eh bien! je demande si, désormais, d'après ce système, les rapports entre les agens de l'administration et le ministère doivent passer sous les yeux de tous, je demande, si cela est, que deviendra l'autorité, que deviendra le pouvoir.

Un membre peut-il, sans encourir le blâme de la chambre, venir l'entretenir d'une pièce de cette nature? Et si ce membre n'a pas mérité de blâme, quelle est la circonstance dans laquelle un blâme sera possible?

Cette lettre, messieurs, est tellement importante (et M. Isambert sait parfaitement combien elle l'est), cette lettre est si importante à raison des nombreuses matières qui y sont traitées, et toutes confidentielles, que je n'en donnerai pas communication à la chambre. (Bruit confus.) C'est mon devoir de ne pas la communiquer. (Nouveau bruit.)

Mais je puis m'expliquer sur le fait indiqué par M. Isambert. Ce fait est exact en ce sens que dans la lettre il a été question du jury de 1842. Les termes de la lettre sont textuellement tels que je vais les indiquer à cet égard. Elle porte précisément ceci, et rien de plus : « La liste du jury de 1842 donnera des jurés probes et libres comme la loi le veut. » (Exclamations diverses. Longue agitation.) Eh bien! messieurs, c'est la loi qui veut qu'à leur entrée en fonctions on fasse prêter serment aux jurés qu'ils se comporteront en hommes probes et libres. le préfet dit au garde des sceaux que la liste de 1842 sera composée d'hommes probes et libres. Voilà tout ce qu'elle dit. J'affirme, en présence de mes collègues, que relativement au jury la lettre ne dit pas autre chose.

Voix de la gauche : Lisez le passage! lisez le passage!

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. J'avois annoncé que je donnois un double démenti à M. Isambert. Je l'ai donné, en effet, et je l'ai justifié. Si quelqu'un croit avoir à regretter cet incident qui a si long-temps occupé la chambre. ce n'est pas moi, ce doit être M. Isambert. (Rumeurs.)

M. ISAMBERT monte à la tribune. Messieurs. dit-il, je donne à mon tour un double démenti à M. le garde des sceaux. (Approbation à gauche.) La chambre est juge des explications que j'ai données hier, elle verra si je ne m'y suis pas toujours montré calme et modéré. (Bruit au centre.) Oui, les expressions blessantes, je le demande, de quel côté sont-elles venues? d'où est partie l'expression de calomnie, ainsi que toutes les insinua qu'on s'est permises? Je serai aussi déré aujourd'hui que je l'ai été hier.

M. Billault. hier. a dit que la dont il s'agit avoit été annexée à un sier de la cour de cassation ; c'est un reur. Quant à moi, je ne suis appa ment responsable que de mes paroles voici ce que j'ai dit hier. J'ai comm par établir qu'il n'y avoit pas aux dos de la cour de cassation de pièces c dentielles. (Nouveau bruit.) Il n'y pas, je m'explique. Il est vrai qu'il y quelquefois, et des plus dangere Mais la cour de cassation dans l'exe de ses fonctions, toutes les fois q aperçoit au dossier des pièces confi tielles de nature à influencer ses dél rations, les fait rendre au procureur néral pour qu'il les renvoie à la chan lerie, afin qu'elles ne figurent en dans les délibérations de la cour.

Je reviens à la lettre. Le hasard, sieurs, l'a fait tomber dans mes mai (Rires ironiques au centre droit.)

M. le ministre de la justice interp avec vivacité l'orateur.

MM. Guizot et Duchâtel se joignen M. Martin (du Nord), et un bruit con s'élève sur presque tous les bancs du tre droit. La sonnette du président impuissante pour rétablir l'ordre.

M. ISAMBERT, au milieu d'une conf sion croissante. Maintenant peut être dans un certain intérêt on voudroit m' traîner dans des investigations à l'ai desquelles on pourroit prononcer d destitutions. (Murmures au banc des mi nistres.) Mais je ne me laisserai pas en traîner. Je répèterai seulement que le ha sard a fait tomber entre mes mains lettre dont il s'agit. (Approbation gauche.)

J'ai déjà, messieurs. comme vous voyez, donné un premier démenti à M. le garde des sceaux. Le second démenti que je lui donne est plus grave, car il s'agi du fond.

J'ai lu et relu la lettre dont il s'agit. Le sens en a été parfaitement clair pour moi; il m'a causé une émotion profonde, une émotion telle que j'en ai pris note immédiatement, ainsi que de la date. Il est donc impossible que je me trompe sur le sens que j'ai indiqué. (Adhésion à gauche.)

[illegible] me dit que j'aurois gardé pour moi [illegible] pièce, que j'en aurois fait mystère [illegible]me d'un trésor particulier. Non, [illegible]eurs. Lorsque mes collègues de la [illegible] de cassation ont été appelés à déli[illegible] sur une affaire grave où il s'agissoit [illegible]ément de savoir si l'on dessaisiroit [illegible]rés du département du Puy-de-[illegible], vous ne pouvez pas croire que je [illegible]is mépris sur le sens d'une lettre [illegible]avois lue et relue, et qui pouvoit [illegible] d'une manière si nette ma convic[illegible] dans cette affaire. J'affirme donc [illegible]en sais le sens ; elle contenoit deux [illegible]. Dans la première, on disoit qu'a[illegible]out ce n'étoit pas un malheur, si le [illegible]ent de l'affaire des troubles de [illegible]ont étoit reculé, parce qu'avec le [illegible] de 1841 on auroit un acquittement [illegible]illible ; mais que si on attendoit [illegible], le préfet assuroit que la condam[illegible]n seroit infaillible. (Murmures au [illegible]re. Interruption. — Vives interpella[illegible] entre le centre droit et la gauche.)

[illegible] LE PRÉSIDENT. D'un côté et de [illegible]re, on n'a pas le droit d'interrompre. [illegible]réclame de tout le monde le silence.

[illegible] ISAMBERT. Ce matin, M. le garde-[illegible]sceaux a fait une démarche près la [illegible] de cassation. (Agitation au centre.) [illegible] auroit voulu entraîner la cour à faire [illegible]le-même une démarche auprès de la [illegible]ambre, à donner je ne sais quelle at[illegible]tation. La cour de cassation s'y est [illegible]usée. (Vive approbation à gauche. Ex[illegible]sion de murmures au centre droit.)

[illegible] MARTIN (du Nord) et TESTE, s'a[illegible]ssant avec véhémence à l'orateur, font [illegible] vains efforts pour être entendus au [illegible]ilieu du bruit.

[illegible]SAMBERT. Messieurs, je n'irai pas [illegible] avant ; je m'arrête ici. Je me borne [illegible]jouter un simple fait : c'est que la [illegible] d'assises du Puy-de-Dôme a été des[illegible] et que l'affaire a été renvoyée de[illegible] les assises des Pyrénées-Orientales.

M. le ministre des travaux publics [illegible]onte à la tribune ; mais l'assemblée se [illegible]ose à continuer immédiatement le dé[illegible]. MM. les députés quittent tous leurs [illegible]ces et se réunissent en groupes nom[illegible]reux et animés dans l'hémicycle.

M. le président, après avoir réclamé à [illegible]lusieurs reprises le silence, donne la pa[illegible]ole à M. Teste.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Plusieurs personnes dans cette chambre disent avoir entendu hier de la bouche de M. Isambert que c'étoit dans un dossier de la cour de cassation qu'il avoit eu connoissance de la pièce. M. Isambert soutient aujourd'hui, avec le *Moniteur*, qu'il n'a pas dit cela ; que c'est seulement par hasard qu'il a connu la lettre.

Eh bien ! si la pièce n'a pas été vue par lui dans un dossier, comment l'a-t-il vue ? Comment s'est-il cru autorisé à en faire la base d'une déclaration solennelle devant cette chambre ?

La première question à laquelle on s'expose en agissant ainsi est celle-ci : d'où tenez-vous le document dont vous parlez ? Comment vous est-il parvenu ? Et remarquez bien, qu'avant qu'une réponse plausible soit faite, le fait est censé ne pas exister. Je ne sais pas si ce langage pourroit être contesté par un seul membre de cette chambre. Il faut pouvoir dire que le document qu'on invoque on l'a reçu à un titre qu'on puisse avouer. (Bruit confus.)

S'expliquant ici sur le sens de la lettre du procureur-général de la cour de Riom, M. le ministre reproduit ce qu'a dit M. Martin (du Nord). Il insiste sur la gravité des renseignemens confidentiels que la lettre contenoit, et dit qu'à l'égard du jury cette lettre contenoit uniquement et textuellement la phrase que voici : « Le préfet croit que le jury de 1842 sera composé d'hommes libres et probes, comme la loi le suppose. »

Voix de la gauche : Mais, au lieu de citer de mémoire, lisez le passage ! produisez le passage devant la chambre !

M. le ministre proteste qu'il n'a pas pu entrer dans la pensée d'un ministre quelconque de faire, après 1830, subir des mutilations au jury. Il rappelle les événemens qui avoient donné lieu au procès déféré à la cour d'assises du Puy-de-Dôme, et il demande si, en présence de ces événemens, il étoit si superflu que le procureur-général de Riom vînt donner au gouvernement l'assurance qu'en 1842 il y aura, pour juger cette affaire, des jurés probes et libres.

Je n'irai pas plus loin, ajoute M. Teste, et je dirai en finissant : Nous avons, messieurs, rempli une tâche difficile,

nous continuerons de l'accomplir selon la loi, avec le secours de la loi. Nous ne dévierons pas un seul moment de cette ligne. Que la France recueille mes paroles. Si nous manquons à cet engagement, nous en assumons d'avance toute la responsabilité.

M. BILLAULT. J'avois parlé de la manière dont les listes du jury avoient été formées; j'avois cité plusieurs faits. L'un de ces faits se rapportoit à l'affaire des troubles de Clermont. La lettre que j'avois citée hier à cet égard existoit-elle oui ou non? c'étoit-là la question principale pour moi.

Or, d'une part, la loyauté de l'honorable M. Isambert devoit me rassurer pleinement. D'autre part, messieurs les ministres, vous ne niez pas que la lettre ait été écrite. Je n'ai plus besoin de rien demander. Niez vous qu'elle existe? Non: vous vous taisez; vous ne niez pas. Vous n'êtes en dissentiment que sur les paroles. Vous soutenez, vous, que la lettre porte tout simplement ceci: « Le préfet assure que la liste des jurés de 1842 sera composée d'hommes probes et libres comme la loi le veut. » Voilà qui est bien court. Ce style ne me semble guère épistolaire. Il eût été plus simple de donner textuellement, par extrait, la phrase que vous citiez de mémoire: cela n'eût pu compromettre personne.

A défaut de cela, nous sommes entre deux affirmations et deux interprétations, entre le dire de M. Isambert et le dire de M. le ministre de la justice. La chambre choisira.

M. Charamaule retire son amendement sur la fin du paragraphe 9.

La deuxième partie de ce paragraphe est adoptée. Le § 9 est voté dans son ensemble. Le § 10 et dernier est également adopté.

Le scrutin a lieu sur l'ensemble du projet d'adresse. Il donne pour résultat: votans 396; majorité absolue 199; pour l'adoption 240; contre 156. La chambre adopte.

Séance du 31.

Avant la séance publique, MM. les députés se sont réunis pour procéder à l'organisation des bureaux. Ont été nommés présidens, MM. Leclerc, Fulchiron, de Lamartine, Delessert, Thiers, H. Passy, Ganneron, Clément, Lacavé-La[...]
Les secrétaires sont MM. de Mal[...] Sapey, de Montesquiou, Dejea[...] Grammont, Denis, Rivet, Pailla[...]cléré, de Las-Cazes.

Sept bureaux ont ensuite aut[...] lecture d'une proposition de M. d[...]béry, qui demande que le bullet[in de la] chambre soit envoyé gratuitement [à] les électeurs.

Les neufs bureaux, sans exceptio[n, ont] autorisé la lecture d'une proposi[tion de] M. Ducos, relativement à l'adjonc[tion de] la 2e liste du jury aux listes électo[rales et] d'une proposition de M. Ganne[ron sur] les incompatibilités.

La séance est ouverte à 3 heures. [M. Lacave-Laplagne?]mann, ministre des finances, pré[sente le] budget de 1843. Dans son exposé d[es mo]tifs, le ministre prétend que le déc[ouvert] qui étoit de 240 millions en 18[..] trouve réduit, en 1842, à 26 mi[llions.] Les dépenses du budget de 1843 s'[élèvent] à 1 milliard 311 millions, et les r[ecettes] à 1 milliard 284 millions. L'insu[ffisance] des recettes est donc de 27 million[s, non] compris les découverts indiqués.

M. le ministre présente ensuite [un pro]jet de loi relatif aux crédits suppl[émen]taires et extraordinaires pour 184[..]

La chambre prononce la re[nvoi du] projet de loi relatif à la banque de [...] ainsi que des projets relatifs, [1° aux] comptes de 1839; 2° au régime d[es ...]sons. Elle fixe à jeudi la discussi[on des] comptes de 1839.

Le Gérant, Adrien Le Cl[ere].

BOURSE DE PARIS DU 31 JANVI[ER.]

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 30 c.
Emprunt 1841. 75 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1251 fr. 25 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 655 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 7/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

N DE LA RELIGION
It les Mardi, Jeudi
medi.

peut s'abonner des
1 5 de chaque mois.

N° 3550.

JEUDI 3 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

MENS A L'OCCASION DU CARÊME.

toutes les connoissances que mme peut désirer, la plus néire, dit M. l'archevêque de dans son Mandement, c'est doute la connoissance de la re-. Le prélat montre que la raison roit donner la solution de pros où il ne s'agit de rien moins notre bonheur ou de notre ur éternel. L'homme est l'oude Dieu, qui seul peut se faire itre à lui, et à qui seul apparle droit de régler les rapports veut avoir avec sa créature, et rendre à celle-ci les devoirs aura à remplir à son égard. é dans nos développemens; passons sans transition à belle considération :

Ah! qu'il est doux d'entendre ce dilégislateur nous dire à tous : *Venez à vous qui êtes dans la peine, et je vous lagerai; chargez-vous de mon joug, il paroîtra léger; demandez et vous rece- cherchez-moi, et vous me trouverez, et vous donnerai ma paix sans laquelle il point de bonheur.* Si le service de ce tre offre des difficultés, que de puis- moyens pour les vaincre! Le bapt, en effaçant le péché originel, nous enfans de Dieu et de l'Eglise; le sacred de pénitence efface nos fautes; cele confirmation nous affermit dans la dans l'eucharistie. nous recevons cequi s'appelle le *Pain des Forts*; la té de notre Dieu nous poursuit jussur notre lit de douleur : l'extrême-tion, en détruisant les restes du pé-, nous console dans nos souffrances, fortifie contre la crainte et les reurs de la mort. Malheur à celui qui, nsible à tant de bienfaits, oublie la in dont il les a reçus, et se sert de ses dons pour offenser son bienfaiteur. Il mérite bien ces peines éternelles qui serviront de châtiment à son ingratitude. Heureux, au contraire, et mille fois heureux le chrétien qui, surmontant avec courage les difficultés qu'il trouve sur sa route, aura conformé sa vie à la volonté de son divin maître! Plus vaillant, plus grand que le héros qui, se promenant de victoires en victoires, voit les forteresses tomber devant lui *et les nations se taire en sa présence*, il a su vaincre ses passions, il s'est vaincu lui-même. Si de ses pieds il touche la terre, il peut élever avec confiance sa tête jusqu'au ciel où il trouve dans la première personne de l'adorable Trinité, son Créateur, un père; dans la seconde, son Rédempteur, un frère; dans la troisième, cet Esprit sanctificateur dont le souffle bienfaisant adoucit ses peines, les change en consolation; et, dans ces millions de saints placés autour du trône de l'Eternel, des protecteurs dont la voix amie l'encourage au combat en lui montrant la couronne de gloire qui doit être un jour le prix et la récompense de sa vertu. »

L'étude de la religion est aussi l'objet du Mandement de M. l'évêque d'Aire, pour le Carême prochain, comme pour le Carême dernier.

En 1841, ce prélat disoit :

« La principale, la véritable cause du désordre que nous déplorons, c'est, N. T.-C. F., il n'en faut pas douter, l'ignorance de la religion, la négligence à s'instruire des vérités de la foi. On s'applique avec ardeur à l'étude des sciences humaines, on travaille nuit et jour pour atteindre la perfection des arts mécaniques, ou pour faire des découvertes nouvelles dans ce qui se rattache à l'industrie, au bien-être temporel, ou même dans ce qui n'est propre qu'à satisfaire une

vaine curiosité ; efforts louables sans doute, qui témoignent de l'activité des esprits, et rendent hommage à l'intelligence suprême de laquelle découlent, comme de leur source, toutes les productions de l'intelligence humaine : mais songe-t-on à consacrer quelques instans à l'étude de la religion ? »

En 1842, ce pontife, approfondissant le même sujet, ajoute :

« La religion, en nous faisant connoître le Dieu créateur, la chute de notre premier père, le libérateur promis et donné au genre humain, la révélation divine avec ses dogmes, l'Evangile et la sublimité de sa morale, peut seule éclairer l'esprit humain sur les vérités qu'il lui importe tant de savoir, et lui servir de guide à travers les ténèbres qui l'enveloppent de toutes parts : seule, avec les enseignemens de l'intelligence divine, la religion est capable de lui expliquer l'opposition que l'homme trouve dans son être entre l'élévation de ses sentimens et la bassesse de ses inclinations ; ce mélange de grandeur et d'abaissement est un mystère dont la sagesse humaine est impuissante à assigner la cause : seule, enfin, la religion peut dire au chrétien ce qu'il est, d'où il vient, où il va, lui découvrir, en un mot, la noblesse de son origine, les titres de sa véritable grandeur, et lui révéler ses immortelles destinées. »

M. l'évêque de Limoges proclame que le défaut de foi a sa source dans les grandes passions qui se partagent le monde. La triple concupiscence dont parle le disciple bien-aimé cause l'incrédulité de nos jours, comme elle causoit les hérésies des âges précédens, comme elle cause les autres crimes.

« Les athées pratiques sont nombreux : mais des athées dogmatiques y en a-t-il beaucoup ?... Aux intelligences les plus bornées, comme aux esprits les plus cultivés, les cieux révèlent la gloire de leur auteur... Mais, s'il est impossible aujourd'hui de trouver une cité si petite, une bourgade si misérable qu'elle soit, sans temple et sans Dieu, quel est le sy[...] d'impiété qui aura recueilli le magni[...] héritage de la foi ?

» Le matérialisme a compté beau[...] de prédicans dans celle de toutes le[...] fessions qui devoit, ce semble[...] moins lui en fournir : soutenu d'[...] par quelques médecins célèbres, il [...] propagé avec une incroyable ardeu[...] une multitude de leurs disciples [...] leurs émules, qui croyoient sans d[...] en adoptant leur ignominieux syst[...] partager avec eux la gloire qu'ils [...] acquise dans leur art. Mais la pomp[...] funérailles, le culte des tombeaux, p[...] jusqu'au luxe parmi nous, mais la [...] fanation de nos églises violées pour [...] nir les honneurs funèbres en faveu[...] hommes qui s'en étoient rendus le[...] indignes, disent assez haut que ces [...] ont laissé après eux des parens et des [...] qui ne sont pas imbus des dogmes [...] purs et dégradans de cette école [...] trueuse.

» Enfin, qui oseroit dire que le [...] théisme, ce système du moment, [...] prunté à la philosophie païenne et [...] la foi a triomphé depuis tant de siè[...] soit la croyance du grand nombre [...] Est-il la croyance d'un seul ? et ceu[...] même qui cherchent à l'accréditer s[...] ils persuadés de leur prétendue divi[...] — Non, le délire de l'orgueil ne sa[...] aller si loin ; et ce système philosoph[...] supposé n'est, dans la réalité, qu'un [...] de l'esprit paradoxal, *un tour de for[...]* sophiste qui se joue également de l[...] rité et de l'erreur, du vice et de la v[...] Il n'y a plus, en effet, de vertu ni de [...] dans ce système ; là où tout est Dieu, [...] est divin : Dieu seul est donc, dans [...] théologie naturelle, l'auteur des cr[...] qui outragent la nature. Et, ce qu[...] hommes les plus vicieux avouoie[...] peine dans leur conduite, elle l'attr[...] sans pudeur à la divinité.

» Terminons, N. T.-C. F., et re[...] noissez avec nous, que la foi n'est p[...] facée dans les esprits ; que l'incrédu[...] qui nous perd, est toute du cœur

elle prend sa source dans les passions qui le dominent.

«Ôtez les incrédules ignorans qui ne connoissent pas nos dogmes, qui n'apprirent jamais les vérités les plus élémentaires de notre foi, ou qui les ont oubliées; — ôtez les incrédules irréfléchis qui s'effraient de toute occupation grave, de toute réflexion sérieuse; — ôtez avec les incrédules voluptueux, que les plaisirs captivent et que la mortification chrétienne épouvante; — ôtez les avares et les ambitieux, et la foi apparoîtra rayonnante de tout son éclat comme aux plus beaux jours de l'Eglise.»

L'Ecole encyclopédique, honteuse de ses défaites, dit M. l'évêque de Coutances, rentre dans l'obscurité et dans l'oubli... De ses cendres surgissent de nouveaux ennemis. Les réformateurs progressifs ont conçu le projet de continuer l'œuvre destructive de leurs devanciers, en suivant d'autres erremens. Ils promettent de rendre à la société religieuse son état normal, en rajeunissant le vieil édifice de la maison de Dieu.

«Ne nous y trompons pas, N. T.-C. F., il y a ici quelque chose de plus hardi que des systèmes, de plus aventureux que des subtilités scholastiques; il y a une religion nouvelle; il s'agit de refaire les croyances de l'homme civilisé; le monde veut nous imposer un christianisme mitigé, une religion qui suive la marche du siècle et qui pactise avec lui; et, comme si déjà les préliminaires du traité étoient convenus et signés entre eux et l'Eglise, les novateurs ne gardent plus aucune mesure avec elle. Ils la traitent en vaincu auquel on impose des conditions, sans s'enquérir de son consentement.»

Le prélat, déchirant le voile qui recouvre la nouvelle impiété, démontre que le christianisme est sorti des mains de Dieu dans un état de perfection réelle: conséquemment qu'il ne peut suivre, sans altération, le mouvement progressif du siècle; que ses dogmes sont immuables comme le Dieu qui les a révélés; que sa morale ne peut s'accommoder aux exigences des passions; que sa discipline ne peut être modifiée que par l'Eglise, qui seule est investie du pouvoir de l'approprier aux besoins des temps.

M. l'évêque de La Rochelle, qui compte beaucoup de protestans dans son diocèse, a toujours soupiré après l'heureux moment où tous ses diocésains seroient unis par la même foi, et soutenus par les mêmes espérances.

En 1841, son Mandement avoit pour objet le plus consolant des dogmes catholiques, l'adorable Eucharistie. Il en démontroit l'incontestable vérité à ceux qui ne la croient point, et l'indispensable nécessité à ceux qui, la croyant, n'en profitent point. Après avoir dissipé toute ombre de doute à l'égard du dogme de la présence réelle, le prélat ajoutoit:

«Nous désirerions bien maintenant que les ennemis de la présence réelle voulussent nous dire quel reproche le Sauveur du monde pourroit faire, au dernier jour, aux fidèles qui lui diront: «Seigneur, nous avons cru fermement que nous recevions dans l'Eucharistie votre chair et votre sang, parce que vous avez dit: Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Nous l'avons cru, parce que votre Eglise, que vous nous avez ordonné d'écouter comme la colonne et l'appui de la vérité, nous a dit de le croire; nous l'avons cru avec tout ce qu'il y a jamais eu, dans tous les siècles chrétiens, de plus saint et de plus vénérable. Que devions-nous faire autre chose, Seigneur? D'un côté, votre langage étoit clair et sans ambiguité; de l'autre, l'interprétation de l'Eglise avoit toujours été la même. Quinze cents ans après votre venue, des hommes sont venus nous dire: Ne le croyez pas. Comme les Marcionites et les Ariens, ils nous parloient *d'un sens figuré*.

Mais nous avons pensé que l'Eglise étoit plus croyable qu'eux, parce que vous aviez dit que les portes de l'enfer ne prévaudroient pas contre elle. » Avouez, N. T. - C. F., que cette manière de justifier sa foi ne peut être que victorieuse. »

En 1842, le charitable prélat présente encore à ses diocésains des considérations que lui suggère la crainte qu'une seule de ses brebis ne vienne à se perdre par sa faute.

Il examine d'abord cette question : N'y a-t-il réellement qu'une religion, ou, si on aime mieux, qu'une Eglise, où l'on puisse se sauver? Dans la discussion, il fait valoir, en faveur de l'Eglise romaine, que les fondateurs de la prétendue réforme ont plus d'une fois exprimé le regret d'avoir abandonné la religion catholique :

« Calvin avoua dans l'intimité à un ecclésiastique que, s'il avoit à recommencer, il n'abandonneroit jamais la foi de ses pères ; mais qu'il ne se sentoit plus le courage de revenir sur ses pas, après la démarche qu'il avoit faite. Luther, montrant un beau ciel étoilé à Catherine de Bore qu'il avoit débauchée : *Vois-tu*, lui dit-il, *cette vive lumière ! Eh bien ! elle ne brille pas pour nous. Et pourquoi?* réplique la religieuse parjure ; *est-ce que nous serions dépossédés du royaume des cieux? C'est ce que nous devons craindre*, répond Luther, *en punition de ce que nous avons quitté notre état. Il faut donc y revenir*, dit Catherine. — *C'est trop tard*, s'écrie le ci-devant moine ! *Le char est trop embourbé :* et il brise l'entretien. Séduit par les fausses doctrines de la réforme, le sensible Mélanch'on exprime en plusieurs de ses écrits, le chagrin qu'il ressent de s'être jeté dans un tel esclavage, et déclare à sa mère, avant que de mourir, que c'est dans la religion catholique que l'on trouve la sûreté. Henri VIII, auteur du schisme d'Angleterre, songe, avant que d'expirer, aux moyens de se réconcilier avec l'Eglise romaine ; mais la mort le presse, le temps lui manque : *Omnia perdidimus*, nous avons tout perdu, dit-il, et ses yeux se ferment pour toujours à la lumière. Terrible sujet de réflexions pour ceux dont la vie n'est qu'un enchaînement d'hostilités contre la sainte Eglise, qui ne voient de gain que dans ses pertes, de félicité que dans ses douleurs, de gloire que dans ses humiliations ! »

Le prélat traite ensuite cette question : Peut-il être permis de demeurer séparé de l'Eglise, par la raison que l'on n'est pas né dans son sein? Nous détacherons de cette partie du Mandement un consolant tableau :

« Déjà l'Angleterre s'ébranle, et la plus célèbre de ses universités ne parle qu'avec respect de Rome et de sa croyance. La voix des docteurs de la vérité y retentit de toutes parts, avec un prodigieux succès ; des temples catholiques y sont consacrés, en grand nombre, et des milliers d'errans abjurent leurs préjugés et leurs fausses doctrines. On diroit que le sang des Fischer, des Morus, des Campian, des Garnet, des Marie et de tant d'autres illustres victimes, au lieu de demander vengeance, appelle une heureuse régénération, et va, de nouveau, féconder l'*île des Saints*. Partout l'hérésie se consume et se ruine elle-même par les efforts qu'elle fait pour prolonger son existence. Ses colporteurs la compromettent, ses concurrens la déshonorent (1), ses panégyristes l'avilissent (2). Tous les hommes sensés redemandent l'ordre, et ne l'entrevoient

(1) Les bouffons de la prétendue *Eglise françoise*.

(2) On ne peut nier qu'au commencement de la prétendue réforme, il ne se soit trouvé, parmi ses défenseurs, des hommes érudits. Aujourd'hui, les hommes les plus instruits qui n'appartiennent pas à l'Eglise romaine, ou en prennent loyalement la défense, ou conviennent que les principes de la réforme sont insoutenables. Quant aux esprits médiocres, ils conservent toujours l'espoir qu'en renouvelant contre l'Eglise les vieilles attaques du protestantisme, ils pourront réussir, sinon à

e dans une réunion franche à l'Eglise tholique (1). O sainte Eglise! vaisseau cré. du haut duquel la vérité suprême t entendre ses oracles (*Luc* 5. 3.) : toi e tant de pirates ont voulu dépouiller, que tant d'ennemis ont voulu submerger; toi qui, depuis dix-huit cents s, a bravé tant de furieuses tempêtes; milieu de tant de sectes qui ne naist que pour mourir, toi seule demeures tre perpétuel asile et notre infaillible uge! »

M. l'évêque de La Rochelle remmande aux pasteurs, aux prédicateurs et aux confesseurs de ettre en œuvre toutes les industies de la charité pour affermir la i des enfans de l'Eglise, et pour ire ouvrir les yeux à ceux qui la éconnoissent. Ces derniers, dit-il, eront frappés de cette simple remarque :

« Il n'y a que la religion catholique qui produise des saints : elle est donc la seule religion sainte. Il n'y a qu'elle qui soit féconde en vrais établissemens de charité : telles sont les congrégations religieuses de l'un et de l'autre sexe fondées en faveur des pauvres : l'hérésie ne sera jamais capable de s'élever jusque là. On parle d'un prochain établissement de *Sœurs hospitalières protestantes*. Nous concevrions très-bien des dames ou demoiselles protestantes remplissant les fonctions *d'infirmières*; mais des *Sœurs hospitalières protestantes*, cela passe notre intelligence. Il y a peu de temps que quelques Anglaises protestantes cherchèrent à réaliser ce chef-d'œuvre; mais au bout de huit jours, la société fut dissoute. Chacune de ces Vestales remporta chez soi sa philantropie, s'étant trouvée incapable d'exercer les œuvres de charité. Cette seule pensée a suffi pour faire ouvrir les yeux à des personnes que mille discussions savantes n'auroient pas persuadées. »

Dans son Mandement, M. l'évêque de Bayeux parle de la confession sacramentelle, chef-d'œuvre de la clémence divine que les incrédules osent représenter comme une sorte de cruauté par laquelle la religion catholique se plaît à torturer les consciences. Le prélat en montre, au contraire, toute la douceur :

« Admirable vertu du Sacrement de pénitence, vous avez fait sentir votre pouvoir aux cœurs les plus féroces ; souvent les cachots ont été témoins de votre puissante influence. On y a vu des assassins forcenés qui, avant l'arrivée du prêtre, mordoient leurs chaînes, s'efforçoient de prévenir par le suicide l'arrêt de la justice humaine, et maudissoient l'impuissance de leur rage; on les a vus devenir doux et patiens comme des agneaux, après avoir déroulé devant le ministre de la réconciliation l'épouvantable tableau de leurs forfaits. L'ange de la paix avoit versé le baume de la consolation sur leurs plaies ulcérées. Encouragés par ses pieuses exhortations, ils alloient à la mort calmes et résignés; et, uniquement effrayés des jugemens de Dieu, ils demandoient avec instance *qu'un prêtre les accompagnât le plus près possible de l'éternité*. On a vu des impies qui, toute leur vie, avoient consacré leurs funestes talens à décrier la religion et ses ministres, se jeter tout à coup dans leurs bras et les conjurer de recevoir leurs derniers soupirs. Heureux, lorsque de cruels amis, complices de leurs blasphêmes, n'ont point empêché l'envoyé de l'Eglise de les visiter sur leur lit funèbre, de recevoir l'aveu de leurs fautes, et d'ouvrir le ciel à leur repentir ! »

M. l'archevêque de Besançon traite du ministère de la prédication évangélique, que le premier pasteur est appelé à remplir au milieu de

se sauver du naufrage, du moins à se faire une certaine réputation d'habileté; mais Dieu punit leur orgueil, ou en les livrant au mépris comme le téméraire Eliu, ou en faisant servir leur arrogance au triomphe de la vérité et à la ruine de l'erreur, comme le glaive de Goliath servit à lui trancher la tête par le bras vainqueur de David.

(1) Voyez la lettre remarquable d'un Anglican, au N° 3511 de l'*Ami de la Religion*, 4 novembre 1841.

son troupeau. Il rappelle comment s'acquittoient de ce ministère ses deux prédécesseurs, Mgr de Rohan et Mgr Dubourg, à la mémoire desquels il veut élever, dans son église métropolitaine, des monumens dont la pieuse libéralité des fidèles couvrira les frais.

« Vous vous souvenez encore de ce pieux cardinal qui vous apporta le trésor de sa foi, bien plus encore que celui de ses richesses dont il orna votre sanctuaire et dota d'utiles fondations. Son cœur rempli de Dieu parloit avec abondance d'un sujet qui, jamais, ne tarissoit pour lui. On se sentoit échauffé, en l'approchant, du feu qui l'embrasoit, et vous n'avez pu perdre la mémoire de ces grandes solennités, où, après avoir offert pour vous Jésus-Christ à l'autel, il venoit, du haut de la chaire, le faire naître en vos cœurs. Sa prédication, sans fard et sans apprêt, prenoit tout son mérite dans le cœur qui en étoit la source bénie, et le plus petit enfant comme l'esprit le mieux formé sentoit en ses paroles une vertu secrète qui le touchoit, qui le portoit à Dieu, et, lui faisant perdre de vue les choses qui nous distraient sur le chemin de la vie, lui montroit un bien nouveau, aimable, attrayant, dont le spectacle ravissoit son esprit et captivoit son attention. La langue qui répétoit ces choses si belles est muette depuis long-temps; mais ses accens semblent se prolonger sous les voûtes de notre basilique, et ils ont trouvé un écho dans les cœurs.

» Il en est un qui retentit dans les contrées lointaines, mais qui, par un incompréhensible jugement de Dieu, vint expirer sous vos portiques : c'est celui de cette voix si grande, si noble, si pleine d'éloquence, de majesté et de tendresse que vous n'avez entendue que sur son déclin, foible et tremblante, vous faire ses premiers souhaits et ses derniers adieux dans des pages étincelantes de beautés et remplies des sentimens les plus touchans. Plus heureux que vous, M. T. C. F., j'entendis, en des jours éloignés, le digne successeur de Mgr de Rohan, cet illustr évêque du Nouveau-Monde, ce père do la main défaillante vous a bénis ; je l'en tendis, et mon esprit en suspens ent dans cette douce extase qui accompag les choses extraordinaires et sacrée Doué d'un esprit élevé, d'une ame d feu, pénétré des pensées de la foi à l quelle il avoit tout sacrifié, Mgr Dubour subjuguoit son auditoire par des exhort tions pleines de Dieu, et variées suivar les conditions. Initié aux mystères de l vie intérieure, il savoit dignement parl de la sagesse dans l'assemblée des par faits : descendant jusqu'à la foiblesse d l'enfance, son enseignement sembloi prendre la grâce et la naïveté de cet âge fort contre les impies, il renversoi avec l'autorité d'une parole foudroyant l'édifice de leur témérité. Habitué au détours de l'hérésie, il la surprenoit dan son labyrinthe, en démêloit les fils, l suivoit à la trace, et ne lui laissoit d'autre issue que celle d'une honorable défaite, ou d'une honteuse opiniâtreté. Déroulant avec grandeur les vérités de la foi, il paroissoit se perdre dans la nue, et en revenoit tout éclatant de lumière pour convaincre, pour convertir. Habile dans l'indication des devoirs et le maniement des esprits, il inculquoit dans toute leur sévérité les règles de la morale, en tiroit les conséquences pratiques, et les faisoit pourtant aimer dans leur juste application aux différens états de la vie. La bonté de son cœur donnoit à ses discours un attrait séduisant, les charmes de son esprit y répandoient une grâce inexprimable, et l'on sortoit de sa présence ne sachant ce qu'on devoit le plus admirer ou de l'œuvre de Dieu en lui, ou de celle que Dieu faisoit par lui dans les ames. Aussi que de fruits de son ministère ! que d'églises il a fondées dans une terre où il arriva presque seul, et où il a laissé deux dignes héritiers de son zèle (1) !

» Tels sont ceux sur les traces desquels nous voulons marcher, quoique nous ne

(1) Mgr Rosati et Mgr Blanc.

ions le faire que de bien loin : mais, gnorant en notre cœur, nous les rons pour modèles, et leur sainte ous donne la confiance qu'ils seront protecteurs auprès de Dieu dans la nation du même ministère. »

e son côté, M. l'évêque de mont, qui avoit parlé l'an der- de la sanctification du diman- traite cette année du ministère a parole de Dieu, et il présente sujet de solides réflexions. Depuis que la foi s'est affoiblie s les ames, on est devenu exi- nt et difficile outre mesure en- les organes de la parole divine : le est même l'injustice des hom- s, que, plus ils ont besoin pour x d'indulgence, moins ils en ac- rdent à ceux surtout qui sont argés de les éclairer et de les con- uire. Le prélat ne dissimule pas mbien lui paroît peu chrétienne a prétention de certains esprits, trop nombreux aujourd'hui, qui voudroient que l'orateur sacré allât puiser son éloquence dans les se- crets d'un art profane et les raffi- nemens d'une élocution toute mon- daine; comme si c'étoit *à l'aide de la sagesse humaine*, et non *par la fo- lie de la prédication*, qu'*il a plu au Seigneur de sauv. r ceux qui croient en lui.*

« Loin de nous, assurément, la pensée d'approuver l'inconvenance ou l'incurie du langage dans la chaire sacrée; c'est, au contraire, un devoir pour tous ceux qui s'y font entendre, de ne rien négliger à cet égard, et de revêtir toujours leurs discours des formes les plus convenables et les plus dignes. Ces formes pourtant, il faut en convenir, N. T.-C. F., ne peu- vent jamais l'emporter sur le fond ; car *les pensées*, remarque à ce sujet un Père de l'Eglise, *ne sont point faites pour les paroles, mais les paroles pour exprimer les pensées.* Et, après tout, quels que soient l'art et le talent du ministre de l'Evangile, son éloquence n'est point là ; son éloquence à lui vient du ciel ; lors qu'il parle, dit le Seigneur, *c'est l'esprit de Dieu qui parle par sa bouche.* »

L'œuvre de la régénération des peuples par le christianisme se con- tinue, et la parole du Seigneur se propage et est partout glorifiée. Ces merveilles sont dues en grande partie à l'Association de la *Propaga- tion de la Foi*, à laquelle MM. les vi- caires - généraux - capitulaires de Tours voudroient agréger toutes les familles chrétiennes du diocèse, afin de réaliser le vœu le plus cher de Mgr de Montblanc.

« Ministres du Seigneur, disent-ils en terminant, pasteurs des ames, vous, les coopérateurs de Jésus-Christ dans l'Œu- vre du salut, nous vous exhortons à faire tous vos efforts et à employer tout votre zèle, qui nous est bien connu, pour éta- blir dans vos paroisses l'Association pour la *Propagation de la Foi.* Vous conjurerez les plus fervens, au nom de la charité chrétienne, au nom de l'union intime qui doit exister entre les Eglises particu- lières, qui toutes n'en font qu'une, dont Jésus-Christ est le chef. Ceux qui n'ont qu'une foi imparfaite et qui sont moins sensibles aux intérêts de la religion, vous les conjurerez au nom de l'humanité, puisqu'il s'agit d'éclairer et de civiliser des peuples barbares; au nom de la patrie, puisque nous deviendrons les alliés et les protecteurs naturels des nations que nous aurons converties, et l'on sait combien, sous ce rapport, les missions étrangères ont été utiles à la France ; au nom du bien-aimé pontife que nous regrettons, qui avoit tant à cœur le succès et la pros- périté de cette œuvre, et dont nous ne faisons qu'exécuter les dernières volon- tés ; enfin au nom des plus chers intérêts de tous les fidèles : car, qui sait si Dieu n'a pas attaché la conversion de plusieurs à cette œuvre; si ce n'est pas du sein même des ténèbres que jaillira la lumière qui doit dessiller leurs yeux ; et si la foi, qu'ils paroissent avoir perdue, ne leur sera pas rendue par les prières de quel-

que infidèle nouvellement initié à ses mystères? »

Combien ce retour à la religion n'est-il pas désirable? Elle seule, en effet, nous rend heureux, meme dès cette vie, comme S. E. le cardinal-archevèque de Rouen le prouve dans son Mandement.

Et d'abord l'illustre prélat établit que la vie est une source intarissable d'amertumes :

« Il ne faut donc plus s'étonner que dans ce malheureux siècle, où l'empire de la religion ne se fait presque plus sentir, l'égoïsme, l'avarice, la mauvaise foi dans les relations commerciales, la discorde au sein des familles, l'ambition dans les rangs même les plus obscurs de la société, la corruption des mœurs portée à son comble, occasionnent tant de désastres, tant de crimes atroces, tant de forfaits, autrefois inouis parmi nos pères, tant d'accès de désespoir, qui enfantent enfin le suicide, devenu si commun de nos jours. »

Au contraire, la vertu est une source de consolations et de douceurs. Le joug de l'Evangile est doux aux hommes de bonne volonté; la pénitence a des charmes pour le véritable chrétien, et il faut bien se garder de chercher ailleurs le moyen d'être aussi heureux qu'il est possible de le devenir ici-bas.

Nous suspendons ici l'analyse des Mandemens qui nous ont été adressés, nous réservant de la poursuivre dans un prochain article.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné admettre au nombre de ses prélats domestiques, M. Gonella, de Turin.

— La fête de la chaire de Saint-Pierre à Rome a été solennisée, avec l'appareil accoutumé, dans la basilique patriarcale du Vatican. Sa Sainteté assistoit sur son trône à la messe, célébrée par le cardinal Mezzofanti. M. Badia a prononcé le discours après l'Evangile.

— L'Académie des Arcad tenu, dans la soirée du 6 ja une séance solennelle à l'occ de sa fête titulaire, la Nat M. l'abbé Gallinari, profe d'histoire à l'Université de Mo a lu un discours où il s'est at à montrer pour quelle raison cadémie des Arcades s'est prin lement placée sous la protecti divin Enfant.

PARIS. — Depuis quelques an l'attention de l'Europe s'est sur la situation des cathol du Tong-King et de la Cochinc On avoit lu avec un triste inté récit des persécutions qui ont d à l'Eglise de nouveaux marty par suite desquelles le pape a aux honneurs des autels plusi missionnaires français, héros foi; mais on avoit espéré qu mort du despote qui pesoit s Cochinchine mettroit fin à ces baries. Loin de là, son succes n'a fait que redoubler de viol

Des lettres écrites par M. Re (de Lyon), évêque d'Acanthe e caire apostolique du Tong- occidental, ont annoncé l'arre tion de plusieurs chrétiens, quatre prêtres français. Deux d tr'eux, MM. Galy et Berneux, peine arrivés dans le pays, ont été saisis, mis dans des cages en bois e conduits à la ville royale pour y attendre le jugement final qui sera probablement le martyre. Les autres chrétiens ou chrétiennes sont en prison et ont déjà souffert des traitemens plus ou moins cruels, mais sans que la foi d'un seul ait chancelé au milieu des tortures.

La France a quelques navires stationnaires dans les mers de la Chine. Trop peu nombreux pour entrer en hostilités contre une puissance aguerrie, ils le seroient assez pour faire connoître notre nom aux barbares et sauver la vie de ces

...nçais, qui ont marché à l'avant-...de de la civilisation. Nous le de-...dons : pourroit-on faire un plus ...le usage du zèle de nos marins? ...représailles seroient-elles moins ...les que celles des marchands d'o-...m dans les mêmes parages? Et, ...que l'Asie retentit du bruit du ...on britannique, ne seroit-il pas ...e de la France de faire savoir ...400,000 chrétiens de ces nou-...les missions qu'ils ont trouvé une ...tectrice?

...ous attendons la réponse que ...M. Guizot fera à ces questions. ...ministre des affaires étrangères ...protestant : mais il a y ici un in-...êt de civilisation et d'humanité, ...doit dominer, dans son esprit, ...te considération particulière.

— Si nous attaquons M. Ville-...in à l'occasion d'un abus, il est ...te qu'en revanche nous ne refu-...ns pas nos éloges à ce qu'il fait ...le bien.

Le 28 janvier, jour de saint Charlemagne, l'affiche du théâtre du Palais-Royal, l'un des plus immo-...aux de Paris, portoit ces mots : *A la demande des colléges*, en tête du spectacle de la soirée, composé de pièces obscènes, dans lesquel-les devoit figurer une actrice trop connue. M. le ministre de l'Instruction publique a provoqué l'ordre de faire relâche, et, dans l'après-midi, une bande a notifié aux collégiens désappointés que la représentation n'auroit pas lieu pour *cause d'indisposition.*

Il est bien, assurément, d'interdire l'accès d'un pareil théâtre à la coupable curiosité d'enfans, qui n'ont que trop d'autres chances de corruption dans Paris. Mais ne seroit-il pas mieux encore que M. Villemain s'inquiétât de savoir comment l'idée de *demander un spectacle* (et quel spectacle!) a pu venir à ces malheureux enfans? En approfondissant cette question, il se convaincroit qu'une telle demande de leur part est un témoignage irrécusable de la mauvaise éducation qu'ils reçoivent dans les établissemens universitaires, où l'influence de l'aumônier est presque toujours neutralisée, et où l'innocence est flétrie dans sa fleur. Quels conseils et quels exemples de piété y donnent les maîtres? ou plutôt quels encouragemens à l'indifférence et au mépris de la religion n'y donne pas leur conduite, autant que leur enseignement?

Plusieurs journaux assurent que les proviseurs des colléges de Paris sont, depuis dix ans, dans l'usage d'autoriser leurs élèves à fréquenter les spectacles. S'il en étoit ainsi, il n'y auroit pas de blâme assez sévère à déverser sur la conduite d'hommes qui fourniroient aux enfans confiés à leurs soins le moyen de se dépraver. Nous voulons croire que M. Villemain abolira un abus aussi criant.

— M. Villemain a suspendu le cours de M. Ferrari, adepte du communisme. Nous attendons les mesures qu'il ne manquera pas d'adopter à l'égard de M. Edgard Quinet, qui est panthéiste, et de MM. Fortoul de Toulouse et Joguet de Nancy, disciples avoués de Pierre Leroux. M. le maréchal Soult, de qui M. Comte dépend en qualité de professeur et d'examinateur de l'École polytechnique, s'associera sans doute à M. Villemain pour faire justice de ce propagateur d'idées non moins irréligieuses et non moins immorales que celles de M. Ferrari. Enfin M. Duchâtel, sur les plaintes de M. le ministre de l'Instruction publique, saura imposer silence au blasphémateur de l'Athénée. Nous le désirons pour l'honneur du ministère.

— L'*Alsace*, journal auquel nous avons emprunté un exposé succinct du cours de M. Ferrari, a reçu de

ce professeur une lettre où il se défend d'avoir agité dans sa chaire les questions du communisme.

« Devant parler de Platon et d'Aristote, écrit-il, je disois qu'ils représentoient dans l'antiquité les deux tendances opposées des socialistes et des politiques; que l'un abolissoit la propriété et la famille, l'autre exagéroit la propriété jusqu'à sanctionner l'esclavage. Voilà la vérité : l'auteur de l'article a ajouté *qu'entre les deux écoles tout homme qui veut la science doit nécessairement choisir; car aucun milieu ne peut exister entre ces deux grands points de vue.* Rien n'est plus faux; ces mots sont inventés, et l'invention est une grossière calomnie. S'il y a deux tendances, s'il y a deux exagérations, cela ne veut pas dire que l'une des deux soit inévitable; s'il y a deux extrêmes, il doit y voir un milieu; s'il y a Platon et Aristote, il doit y avoir Leibnitz, qui les concilie et les dépasse. Voyez les premiers mots de la leçon : *Puisque l'homme est double, l'humanité est double aussi*; c'est là la vérité : il y a l'esprit et la matière; la science doit donc embrasser les deux élémens; si le philosophe n'en considère qu'un seul, il mutile la nature humaine, et, avec des données incomplètes, il arrive à un système essentiellement faux. Cette observation suffit pour dissiper toutes les illusions de l'article. Oui, il y a des socialistes comme Platon, qui ne considèrent que l'esprit; ils peuvent abolir la famille, car les esprits n'ont pas de sexe : il y a des politiques qui ne considèrent que la matière; ils peuvent proscrire les idées, car la matière ne pense pas : mais, si l'homme est double, la véritable science doit réunir les deux élémens, l'esprit et la matière; elle doit faire comme l'humanité qui se développe par les idées et par les événemens, comme l'histoire, qui est une réalisation de la justice. à la condition de la propriété et de la famille. »

On ne manquera pas de répondre à l'explication de M. Ferrari. Quoi qu'il en soit de son exactitude, nous y voyons au moins un desaveu actuel de coupables doctrines, et à [...] titre nous nous empressons de [...] mentionner.

— Depuis que le *Commerce* a [...]noncé le prochain abandon de [...]glise de Panthemont aux pro[...]tans, M. le maréchal Soult a [...] appelé à réfléchir sur l'inconvena[...] et l'injustice d'une telle mesu[...] Nous espérons de sa loyauté qu'il [...] la sanctionnera pas définitiveme[...]

— Un incendie s'est déclaré [...]manche, à neuf heures du s[...] rue Saint-Maur-Popincourt. Pa[...] les travailleurs, on a rema[...] M. l'abbé Oudot, prêtre *admi[...]trateur* de la paroisse Saint-A[...]broise, qui, à la nouvelle du fe[...] est accouru sur les lieux et a fait [...] chaîne, les pieds dans l'eau, mal[...] la rigueur du froid, depuis [...] heures du soir jusqu'à deux heu[...] du matin. Il est bon que de [...] actes acquièrent de la publicité.

Diocèse d'Angers. — A la su[...] d'une mission, donnée par M. l'[...]bé Chaignon dans les deux *égli[...]* de Chollet, 1,200 *hommes* au moi[...] éloignés depuis long-temps des [...]cremens, se sont approchés de la [...]ble sainte. Le nombre des homm[...] qui ont communié s'élève à plus [...] 2,000; celui des femmes à dépas[...] 3,000.

Diocèse de Carcassonne. — On nous écrit :

« Le bienfait d'une mission vient d'être accordé à la paroisse de Laurabuc, canton de Castelnaudary. et de véritables prodiges de conversion ont signalé ces jours de grâce. On a vu des hommes qui, depuis 40, 50 et 60 ans, ne s'*étoient pas* confessés, donner les plus beaux exemples d'édification. Les tribunaux de la pénitence étoient assiégés souvent jusqu'à minuit, et MM. les missionnaires Bruel, Déjou et Guilhabaud, ouvriers infatigables, pouvoient à peine suffire à recueillir

bondante moisson. De nombreu-
titutions ont eu lieu : ceux qui ne
nt payer comptant ont souscrit
gations qu'ils ont remises d'eux-
entre les mains de M. le curé,
e acquittées en leur temps. Les
iations n'ont pas été moins nom-
Au sortir de la cérémonie de l'*a-*
norable, on a vu deux personnes
ient juré une haine implacable,
ser publiquement, et se promet-
s inviolable amitié... La joie, la
le bonheur règnent maintenant
tes les familles.
aroisse de Laurabuc n'a pas pro-
de cette grâce extraordinaire.
imité de la plupart des villages
nans a donné à leurs habitans la
de se rendre aux saints exercices.
compté des personnes de quinze
nes différentes, et plusieurs étoient
de quatre et de six lieues de dis-

glise ne se trouvant pas assez grande
ontenir les fidèles, ils étoient re-
ur la place voisine : aussi s'est-on
gé de chanter, les dimanches, deux
les unes pour les hommes et les
pour les femmes, avec instructions
fois. Malgré cette affluence, le
l'ordre n'a cessé de régner pendant
la station.
plantation de la croix a cou-
dignement les exercices. M. l'évê-
e de Carcassonne, n'ayant pu venir
présider en personne, a député son
nd-vicaire, le vénérable M. Baby.
curés des paroisses voisines étoient
ens avec leurs paroissiens. Plus de
atre-vingts hommes s'étoient fait in-
re pour avoir l'honneur de porter
signe de notre salut; ils formoient
sieurs divisions qui se relevoient alter-
ivement; les autres faisoient escorte à
croix : tous étoient décorés d'une mé-
aille indulgenciée, suspendue à leur
itrine par des rubans de diverses cou-
rs qui distinguoient les divisions. La
rde nationale, sous les armes, avoit reçu
même décoration. L'autorité munici-
pale assistoit en écharpe et fermoit le cor-
tége. La croix s'élevoit majestueusement
sur un brancard orné de verdure : elle a
parcouru les rues et fait le tour du village
aux cris mille fois répétés de *vive la croix!*
Enfin elle a été plantée sur un piédestal
magnifique orné d'inscriptions tirées de
l'Ecriture sainte. Une pathétique allocu-
tion, prononcée par M. le supérieur des
missionnaires, a électrisé le nombreux
auditoire, et la procession est rentrée à
l'église au chant du *Te Deum*.

» Commencée sous les auspices de la Reine des cieux, le 21 novembre, fête de la Présentation, cette mission s'est terminée le 27 décembre par une touchante cérémonie en l'honneur de la congrégation des filles de la sainte Vierge.

» Le souvenir de cette mémorable mission ne s'effacera jamais des cœurs reconnoissans des habitans de Laurabuc. »

Diocèse de Nancy. — On sait que la belle Chartreuse de Bosserville, près Nancy, est depuis quelques années rendue à son ancienne destination. Les religieux qui l'habitent, obligés de payer de fortes sommes, tant pour l'acquisition de l'établissement que pour les réparations, n'ont pu songer à rétablir la bibliothèque, et cependant c'est un des premiers besoins pour une communauté de religieux. Ceux de Bosserville ont pensé qu'ils feroient peut-être avec succès un appel aux membres du clergé, en leur demandant, pour former leur bibliothèque, les ouvrages de science ecclésiastique qu'ils auroient en doubles exemplaires, ou dont ils voudroient disposer par tout autre motif. Les Chartreux de Bosserville recevroient tous les dons de ce genre avec une vive reconnoissance, et ils la témoigneroient devant Dieu par leurs prières.

On pourroit faire déposer les ouvrages au bureau de ce journal, ou chez M. l'abbé Tresvaux, chanoine

de Paris, rue Cloître-Notre-Dame, nº 12.

Diocèse de Nantes. — En annonçant la mort du général Cambronne, l'*Hermine* publie sur ses derniers momens des détails très-consolans :

« Le général n'a point oublié ce qu'il devoit à son Dieu. Dès qu'il s'est senti dangereusement atteint par la maladie, il a fait prier M. le curé de Saint-Sébastien, avec lequel il étoit très-lié, de le venir visiter. M. le curé est accouru, et dans le cours des visites fréquentes qu'il lui a rendues, il a pu recevoir à loisir les communications confidentielles de la conscience et être témoin des pieux sentimens avec lesquels le général a reçu les consolations de la religion.

» C'est avec bonheur qu'il a également reçu la visite de M. l'évêque et d'un prêtre de Saint-Nicolas, paroisse du général, lequel avoit été appelé pour lui administrer les sacremens et réciter les prières de l'Eglise.

» Abattu par le mal et comme assoupi dans une longue léthargie, il se ranimoit et recouvroit sa présence d'esprit quand le prêtre lui adressoit quelques paroles de consolation. Ce n'étoit point sans attendrissement qu'on le voyoit joindre les mains et s'unir aux prières que l'on faisoit pour lui, saisir avec affection la croix qu'on lui présentoit et la coller sur ses lèvres. A l'exposé de quelques-unes des souffrances du Sauveur, qu'on rappeloit à son souvenir, il se sentit ému, et crut devoir faire une profession publique de sa foi, en prononçant, de manière à être entendu de toute l'assistance, ces courtes mais énergiques paroles : *Certum est.*

» Ayant remarqué qu'il ne se trouvoit point de crucifix dans sa chambre, il pria une personne présente de lui en procurer un, et, comme celle-ci le lui offroit, au bout de quelques instans, il le baisa, puis il ajouta : Je ne suis pas digne de le porter, placez-le sur la cheminée, c'est là qu'il doit apparoître. Il a remercié, à plusieurs reprises, madame bronne, de lui avoir procuré, ma différence de ses croyances relig les secours du culte catholique. Es le dire aussi, à la louange de cet mable dame : elle a su accompli égard tout ce que l'affection et le ment le plus généreux pouvoient à son cœur. En revanche, elle a tendre ces consolantes paroles so lèvres de son noble époux : « Co » ma chère, nous nous reverrons au En un mot, tous ceux qui ont eu heur d'approcher le lit de l'illustr rant, ont pu admirer la vivacité foi, et la droiture de son ame.

» Ce dernier trait ne devoit pas quer au général Cambronne, pour ver en lui le portrait d'un héros çais. »

ALLEMAGNE. — M. le docteur felé, professeur de théologie ca lique à l'université de Tubingu été élu en qualité de membre chambre du Wurtemberg par le trict catholique d'Ellwangen. M felé a étudié sous feu Adam Moel et il est très-favorablement co dans le monde savant.

— On écrit de Limbourg (du de Nassau), le 27 janvier :

« Le chapitre de notre ville a proc hier à l'élection d'un évêque pour le cèse de Limbourg. Le choix est tombé le révérend Pierre-Joseph Blum, né Geisenheim, le 18 avril 1808, ordo prêtre le 17 mai 1832, ex-professeur dinaire au séminaire épiscopal, et act lement curé à Niederbrechen. »

ANGLETERRE. — M. Sibthor qui étoit avant sa conversion mi nistre à Ryde dans l'île de Wight prêchoit dernièrement, non plu dans un temple protostant, ma dans une église catholique de même île; et il disoit, avec élo quence, à un nombreux auditoire les merveilles que la grâce

dans son cœur. Il vient, s, de publier les motifs qui terminé à abandonner l'E-glicane. Son livre, sous lettre à un ami, a pour ti-onse à cette question : POUR-ES-VOUS DEVENU CATHO-On espère que cette lettre ra un certain nombre des M. Sibthorp, à imiter son et à rendre hommage à la

IE. — Un journal, écrit en oit publié, il y a quelque dans la ville de Pesth, sous le *Sion*. Cette feuille, après spendu ses publications, re-promettant de soutenir avec ence et dévoûment, la cause se. Le premier numéro de la *Sion* nous est parvenu der-nt. Le *Proemium ad lectores* solennelle profession de foi ue dans le docte langage que a consacré à porter en tous science du salut, et que les s éclairés de toutes les na-nt également adopté pour u commerce des plus hautes et à la transmission des con-ces les plus utiles au genre n.

ISSE. — La ville de Fribourg a nheur de posséder, depuis la de l'année 1839, une école de s de *Marie* pour l'enseignement jeunes garçons. 250 enfans la ntent en ce moment ; elle est e par cinq Frères. La ville de el-Saint-Denys a résolu de con-son école primaire à la même régation.

OLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

n compte à Paris un grand nombre primeurs sur lesquels la révolution illet ne peut guère porter la main commettre une sorte de parricide. sont ceux qui jetèrent tout à coup leurs ouvriers dans la rue pour les réduire au désespoir, et lui procurer dix mille combattans de plus pendant les glorieuses journées. Assurément ils doivent trouver qu'elle ne les récompense pas bien d'un coup de collier si gracieux et si honorable de leur part. N'est-ce pas en effet mourir deux fois que de se voir condamner à la prison, à l'amende et peut-être à la ruine, par l'ingrate fille à laquelle on a donné le jour ? Il faut avoir mis deux ou trois cents héros sur le pavé pour comprendre tout ce qu'il y a d'amer dans un pareil salaire.

Quoi qu'il en soit, voilà les imprimeurs nommés d'office censeurs des journaux. S'il leur arrive des accidens, ils n'auront rien à dire ; ce sera leur faute, puisqu'ils n'auront désormais que le sort qu'ils se seront fait à eux-mêmes. Seulement il devroit paroître juste de retirer maintenant aux gérans de journaux, et aux éditeurs de livres, la responsabilité que la législation de la presse leur impose. Car enfin, du moment où ils sont en tutelle, c'est aux tuteurs à répondre pour eux ; et on peut très-bien élever à leur égard la question que l'âne de La Fontaine adresse à son vieux maître : *Me fera-t-on porter double bât, double charge* ? Pourquoi pas, messieurs les imprimeurs, puisque vous avez le *veto*, et que personne ne peut plus pécher sans votre permission ? Oui, certainement, c'est à vous à porter les deux bâts.

PARIS, 2 FÉVRIER.

Lors de la discussion, dans les bureaux de la chambre des députés, de la proposition de M. Ganneron sur les incompatibilités, les ministres ont déclaré qu'ils ne s'opposoient pas à ce qu'elle fût lue en séance publique, mais qu'ils en combattroient de toutes leurs forces la prise en considération. Voici le texte de cette proposition :

« Art. 1er. Les membres de la chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés au jour de leur élection ne peuvent le devenir pendant qu'ils font

partie de la chambre, et un an après l'expiration de leur mandat.

» Art. 2. Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions :

» 1° De ministre;

» 2° D'ambassadeur et de ministre plénipotentiaire;

» 3° De sous-secrétaire d'Etat;

» 4° De directeur-général;

» 5° De procureur-général à la cour de cassation et à la cour des comptes;

» 6° De procureur-général à la cour royale de Paris;

» 7° De commandant en chef de la garde nationale de Paris;

» 8° De gouverneur des possessions françaises en Afrique;

» 9° De grand chancelier de la Légion-d'Honneur;

» 10° De gouverneur de la Banque.

» Art. 3. L'interdiction prononcée par l'art. 1er n'est pas applicable aux députés qui rentreroient dans les fonctions publiques après en être sortis pendant la durée de leur mandat législatif.

» Art. 4. Les députés qui exercent des fonctions publiques salariées, au moment de leur élection, ne peuvent être promus, sauf les cas prévus à l'art. 2, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur, et dans l'ordre hiérarchique et régulier des divers services publics auxquels ils appartiennent.

» Art. 5. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles :

» 1° De procureur-général, d'avocat-général et de substitut du procureur-général près les cours autres que la cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris;

2° De procureur du roi et de substitut du procureur du roi près les tribunaux de première instance;

» 3° D'ingénieur en chef et ordinaire de département;

» 4° De secrétaire-général, directeur, chef de division et employé des ministères;

» Art. 6. Les présidens et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le coll[...] toral de l'arrondissement dans le[...] exercent leurs fonctions.

» Art. 7. Ces dispositions seront en vigueur à l'époque des prochain[...] tions générales. »

— On lit dans la *Gazette des* [...]*naux :*

« On annonce qu'une propositi[...] melle de révision de l'art. 24 de la [...] 27 mai 1819 (relatif aux imprime[...] être faite ces jours-ci à la cham[...] députés. Cette proposition ne p[...] quer d'être prise en sérieuse con[...] tion. »

— Quarante fabricans de l'arro[...] ment de Lille viennent d'adresser [...] nistère une pétition par laquelle [...] mandent la suppression de la s[...] indigène moyennant indemnité.

— Une ordonnance du 31 j[...] nomme le lieutenant-général Duro[...] directeur du personnel au ministère [...] guerre.

— M. Barada, député, vient [...] nommé conseiller référendaire à la [...] des comptes, en remplacement de M[...] bouet, récemment nommé maître [...] comptes.

— Le résultat général des opérati[...] de la Banque de France en 1841 a [...] moins avantageux que celui de l'a[...] précédente, les deux dividendes ne [...] tant élevés qu'à 126 fr., au lieu de [...] qu'ils atteignirent en 1840. Cette ré[...] tion provient, en grande partie, d[...] diminution considérable dans le pr[...] des escomptes du papier de comme[...] Paris.

— La santé de M. le maréchal p[...] dent du conseil s'est améliorée; m[...] rhume dont il a souffert l'oblige en[...] à garder la chambre.

— Il vient d'être établi un double [...] vice alternatif de correspondance pa[...] teaux à vapeur entre la France et Al[...]

— M. Raspail, célèbre par ses pr[...] devant toutes les juridictions, tradui[...] police correctionnelle pour rébellion [...] vers des employés des contributions

les, a été condamné à deux mois de on. Le prévenu s'est plaint d'être en te aux persécutions des huissiers et des s du fisc.

— Les musées du Louvre sont fermés r cause des préparatifs que nécessite rochaine exposition.

— La Seine, qui menaçoit de sortir de lit, est en baisse depuis deux jours.

— A l'instar de la rue Neuve-des-Petits-mps, les rues Taitbout et de Rivoli vont, n, être pavées en bois, mais d'après nouveau système perfectionné.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Caen (Calvados), 30 vier :

« llier, à dix heures du soir, le feu a laté dans la maison centrale de Beau-. où se trouvoient quinze cents dé-nus.

» Les secours les plus prompts ont été anisés. Ce n'est qu'après plusieurs heu-s du travail le plus soutenu de plusieurs illiers de citoyens, que l'on est parvenu préserver tout le côté nord du magni-fique établissement de Beaulieu, la plus belle maison centrale de détention de la France.

» Le désastre est immense. On peut valuer, sans exagérer, la perte à 15 ou ,800,000 fr.

» De l'aile du midi, il ne reste que deux murailles calcinées. On n'a pu sauver qu'une partie des marchandises que ren-fermoient les ateliers, et presque toutes es machines ont été consumées avec les ouvrages commencés. Ces valeurs étoient assurées. On a sauvé aussi une partie du mobilier de la maison, mais non sans grand dégât.

» Dans le premier moment, on a utilisé le concours des détenus; mais à mesure que les secours sont arrivés plus nom-breux du dehors, on les a fait entrer dans les préaux du nord sous la garde de la troupe de ligne.

» Plusieurs des détenus se sont distin-gués par leur intrépidité au milieu de l'incendie, et leurs noms ont été recueillis et seront signalés à l'autorité supérieure.

» Pas un des 1,500 détenus n'a voulu ou n'a pu profiter de cette grave circons-tance pour tromper la surveillance. Lors-que, vers le matin, on a fait l'appel, tous les prisonniers y ont répondu. Aucun accident grave n'a eu lieu. »

— MM. Killer et Petitjean, adjoints à la mairie de Belfort, ont donné leur dé-mission.

— Plusieurs journaux avoient annoncé l'arrestation, à Nancy, de M. Théodore Monnier, chef de bataillon en traitement de réforme; ils attribuoient cette mesure à une cause politique. M. le procureur du roi près le tribunal de Strasbourg a écrit au *Courrier du Bas-Rhin* pour recti-fier, dit-il, cette assertion qui est tout-à-fait inexacte. M. Monnier est prévenu d'a-voir commis des escroqueries au préju-dice d'un grand nombre d'habitans de Strasbourg.

— L'*Armoricain* annonce que Colom-bier et Brazier, condamnés par la cour des pairs, et dont la peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, sont arrivés le 24 janvier au bagne de Brest.

— Deux individus, accusés d'outrages envers des fonctionnaires publics, à rai-son de leur qualité de recenseurs, avoient été acquittés par le tribunal correctionnel de Châtellerault. La cour royale de Poi-tiers, réformant ce jugement, vient de les condamner à trois jours de prison.

— Clermont-Ferrand est, depuis quel-que temps, sans préfet, sans maire, sans lieutenant-général et sans colonels.

— La condamnation prononcée au profit de M. Bourdeau contre le *Pro-gressif* de Limoges a mis cette feuille dans la nécessité de cesser de paroître.

— La *Gazette du Centre*, feuille légiti-miste de la même ville annonce que M. Bourdeau a formé une saisie sur son cautionnement, en vertu de l'arrêt rendu par la cour royale de Limoges. Le gérant de ce journal aura donc à payer 9,000 fr., dont 6,000 fr. de dommages-

, quoique la puissance soit prin-
nt attribuée au Père, la sagesse
t la bonté au Saint-Esprit. dans
s Ecritures. Que devient donc le
système imaginé par Pierre-Mi-
u'il a, comme nous le verrons
nprunté à un célèbre hérésiar-
seignant, comme il le prétend,
ignorées jusqu'à présent, ne
pas un démenti à Notre Sei-
a déclaré à ses apôtres que le
leur enseignera *toute vérité* ?
Spiritus sanctus vos docebit
Jean, c. XIV, v. 26). Ne sem-
upposer que le Sauveur du
à propos de cacher à ses dis-
es vérités de la plus haute
que le Saint-Esprit a tenues
serve, jusqu'au jour où son
te Pierre-Michel les annon-
art?

ns, dans ce même premier
erre-Michel a employé, pour
à ses disciples qu'il est véri-
gane du Saint-Esprit, des
action qui annoncent un
, tout simple ouvrier qu'il
s esprits.

mier. C'est un bruit assez
répandu dans la société,
est menacée de grands
nistres prophéties, propa-
royaume depuis bien des
prédisent que désastres,
eversement général dans
grandes villes... Pierre-
e adroitement de ces im-
rales de terreur, pour ef-
les et les engager à s'en
ptant ses rêveries : « L'*Œu-*
ricorde, dit-il, annonce
des crimes de la terre, va
prophétise des malheurs
iction des villes, et des
yables . au milieu des-
lèvera puissante, achar-
mines, les anges et les
rre, et parmi les élé-
de cette lutte, les an
s démons à face hu-
» maine, l'archange Michaël enchaînera
» Lucifer, et *le règne du Saint-Esprit com-*
» *mencera sur la terre.* » La conséquence
est facile à tirer : *Venez à moi, et vous serez*
à couvert.

» Deuxième moyen de séduction. On
s'est occupé pendant nombre d'années,
surtout depuis la mémorable prophétie
de Martin, de Gallardon, et sa visite au
roi, du sort du prétendu dauphin, fils de
Louis XVI. Les uns assurent qu'il est
mort au Temple : les autres, qu'il est en-
core vivant, et qu'il doit reparoître tôt ou
tard dans une crise politique pour mon-
ter sur le trône. C'est aussi ce qu'assurent
certaines prophéties qui ont circulé à
Paris et dans les provinces. Pierre-Michel
se déclare en faveur du dauphin vivant.
Pour se concilier en même temps ce grand
nombre de légitimistes qui ne reconnois-
sent que le duc de Bordeaux pour vrai et
unique héritier du trône, il annonce que
ce jeune prince reconnoîtra les droits an-
térieurs du dauphin et deviendra son
auxiliaire.

« Au fort de ces événemens terribles,
» dit Pierre-Michel, Dieu doit se servir du
» *duc de Normandie*, le convertir et le ren-
» dre nouveau *Cyrus* et *Constantin*. Ce
» prince, appelé monarque, doit ensuite,
» conjointement avec un nouveau saint
» pape, établir définitivement le règne de
» Dieu sur toute la terre. Ce prince doit
» prophétiser et faire des miracles. Le duc
» de Bordeaux, qui se démettra de ses
» droits au trône de France antérieurs
» à ceux du duc de Normandie, deviendra
» l'auxiliaire de ce dernier pour l'expan-
» sion de la religion catholique sur tous
» les peuples.

» Après ces événemens, un concile doit
» examiner et admettre les nouvelles pro-
» positions de Pierre-Michel. »

» Voilà certes bien des merveilles, et, à
l'exception de la dernière, Pierre Michel
n'a pas eu besoin, comme on le voit, de
l'inspiration du Saint-Esprit pour les an-
noncer. N'est-ce pas là du vrai charlata-
nisme?

intérêts et 3.000 fr. de frais. La *Gazette du Centre* ajoute qu'elle est en mesure pour solder M. Bourdeau, et qu'elle continuera de paroître.

La même feuille dit que M. Bourdeau ayant cru devoir écrire de sa main, au-dessous de son nom, une note sur le tableau de l'ordre des avocats qui lui fut présenté, cette note a paru blessante pour les membres du barreau. et que le conseil de discipline vient de traduire devant lui M. Bourdeau pour qu'il ait à s'expliquer sur ce fait.

EXTERIEUR.

On remarque dans le *Journal de La Haye*, un article intitulé : *Coup-d'œil sur la responsabilité des imprimeurs en France et en Hollande.* Dans cet article, qui a un grand intérêt d'actualité, le *Journal de La Haye* fait remarquer que la haute-cour des Pays-Bas a, dans un arrêt récent, consacré le principe que l'auteur d'un écrit étant connu et désigné de manière à pouvoir être saisi et puni, l'imprimeur ne peut jamais être poursuivi comme complice. Le *Journal de La Haye* fait observer que plusieurs journaux français, tout en désapprouvant l'arrêt dans l'affaire du *Charivari*, sont loin cependant d'étendre aussi largement et d'une manière aussi absolue que le fait la cour suprême de Hollande, l'impunité des imprimeurs.

— M. Grégory, candidat tory, a été élu membre de la chambre des communes à Dublin. Son concurrent étoit lord Morpeth, lord-lieutenant d'Irlande sous le ministère wigh.

— On craignoit, à la date du 29 janvier, que de nouveaux troubles n'é[...] sent à Genève. Le parti conser[...] ayant repris dans la commission c[...] de présenter le projet de consti[...] l'ascendant qu'il avoit un moment [...] pendant l'émeute, l'agitation a re[...] mencé dans la ville, et le conseil d'[...] été obligé de publier une procla[...] pour appeler sous les armes toute l[...] lice.

— Les feuilles danoises annonce[...] M. Orla Lehmann ayant été conda[...] trois mois de prison par le tribu[...] prême pour avoir attaqué la con[...] de l'Etat, les libéraux lui ont té[...] une vive sympathie. Il y a eu le 1[...] vier des attroupemens que la polic[...] obligée de disperser. Des cris de [...] *Orla Lehmann!* se sont fait entend[...] lendemain, de nouveaux attroup[...] se sont formés, et il a fallu emplo[...] force pour disperser les perturbate[...]

Le Gérant, Adrien Le Cl[...]

BOURSE DE PARIS DU 2 FÉVRI[...]

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 90 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 10 c.
Act. de la Banque. 3390 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 75 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 7/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET [...]
rue Cassette, 29.

E LA RELIGION
es Mardi, Jeudi
di.

nt s'abonner des
de chaque mois.

N° 3551.

SAMEDI 5 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an........	36	
6 mois......	19	
3 mois......	10	
1 mois......	3	50

nouvelle secte de Montanistes,
pour chef Pierre-Michel Vin-

avons parlé, dans le N° 3522,
rre-Michel et de l'*Opuscule*
communications annonçant
re de la Miséricorde. Nous
nsuite fait connoître, dans le
6, la condamnation portée
l. l'évêque de Bayeux contre
incipes et les prétendues révé-
que contient cet Opuscule,
tre l'association établie pour
pager. Un savant théologien
ien nous communiquer une
Dissertation sur la nouvelle
de Montanistes : nous la pu-
, comme complément de nos
ers articles.

près une première lecture des faits
doctrines imputés à Pierre-Michel,
sent naturellement porté à les re-
comme des illusions d'un cerveau
é. Que peut, en effet, penser tout
e raisonnable d'un individu qui
tend appelé de Dieu à réformer la
on catholique, et à réformer les
s des chrétiens, sans autre preuve
sion extraordinaire que celle d'un
il extatique où il plaît à Dieu de lui
out ce qu'il doit enseigner à ses
?

us paroît cependant plus impor-
on ne s'imagine d'examiner sé-
nt les fondemens de ce nouvel
, parce que
est certain que les extravagantes
dont il fourmille se sont déjà pro-
d'une manière étonnante, surtout
s jeunes gens, parmi ceux même
conduite est régulière ;
arce que, dans les circonstances critiques où se trouve actuellement la France, il est fort à craindre qu'elles ne fassent dans peu des progrès effrayans, si l'on ne s'efforce d'en arrêter au plus tôt le cours. En effet, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que plus des trois quarts des chrétiens de nos jours connoissent à peine les premiers élémens de la doctrine chrétienne. Un grand nombre d'entre eux, même dans les rangs les plus élevés de la société, n'en ont qu'une idée confuse, ou plutôt s'en sont formé une idée toute différente de ce qu'elle est véritablement, mais analogue à leur manière de vivre. La plupart des autres ne la connoissent que telle que l'ont indignement travestie nos philosophes modernes, dans une multitude d'ouvrages, dont nos bibliothèques publiques et privées sont encombrées, tant ceux qui se déclarent hautement ennemis du christianisme, que cette foule de prétendus savans qui affectent de la respecter jusqu'à un certain point.

»Et ce qui aggrave encore cette ignorance et ce déplorable aveuglement des esprits, c'est l'opinion, si généralement répandue depuis quelque temps parmi les *esprits forts*, que la religion chrétienne n'est plus aujourd'hui au niveau de la civilisation ; que, pour qu'elle devienne plus utile à l'humanité, elle doit être plus proportionnée au *progrès des lumières*, et subir par conséquent des modifications qui en rendront la pratique plus facile. Il est évident que, pour atteindre ce but, il est nécessaire de défigurer la sainte et invariable religion de Jésus-Christ. On conçoit facilement que, dans un tel état de choses, toute nouvelle modification du christianisme, enseignée par des enthousiastes qui se prétendent envoyés de Dieu, et qui appuient leur étrange apostolat de prestiges en quelque sorte permanens, peut occa-

sionner à la longue de grands ravages dans l'héritage du Sauveur du monde, surtout parmi les jeunes gens.

» C'est sous ce rapport qu'il faut envisager la prédication de Pierre-Michel.

» Il présente à ses disciples son *sommeil extatique*, comme le moyen dont Dieu se sert pour lui faire connoître et pour enseigner aux autres, par son ministère, les nouvelles doctrines dont il veut *enrichir* l'Eglise catholique. Il y a incontestablement des extases qui viennent de Dieu : l'Ecriture sainte en offre plusieurs exemples, et l'histoire authentique de la vie des saints en fournit des milliers d'autres. Il y en a aussi plusieurs qui ne sont que l'effet d'une maladie à laquelle sont sujettes des personnes d'ailleurs vertueuses, surtout les femmes. Enfin il y en a qui viennent de l'esprit de ténèbres. C'est ici le cas de pratiquer à la lettre cet avis de l'apôtre saint Jean : « Mes bien-aimés, ne croyez » pas à tout esprit; mais *éprouvez si les* » *esprits sont de Dieu*; *car plusieurs faux* » *prophètes se sont élevés dans le monde.* » (1re ép. de saint Jean. ch. IV, v. 1.)

» Pierre-Michel est-il un vrai ou un faux prophète? c'est ce que nous allons examiner. Il est à peine nécessaire de faire observer ici qu'il suffit de le trouver *en un seul point* évidemment opposé à la doctrine enseignée par Jésus-Christ et par son Eglise, pour rejeter toutes ses autres prophéties.

» Nous avons lieu de croire que ce que nous allons dire de sa doctrine est de la plus grande exactitude; puisque c'est un des principaux chefs de sa société qui nous l'a exposé avec une bonne foi et un désir de connoître la vérité, que nous n'avons pu nous empêcher d'admirer. Cet exposé est divisé en plusieurs articles que nous allons successivement examiner.

1er article. *Œuvre de la miséricorde.*

» La mission de Pierre-Michel est appelée par lui l'*Œuvre de la miséricorde*, parce qu'elle a pour but, dit-il, de *fléchir la colère de Dieu* et d'*aider à la conversion des pécheurs*. Il annonce qu'après grand bouleversement dans la soci le *règne du Saint-Esprit commencera la terre épurée*. C'est ici aussi que c mence l'erreur.

» Il enseigne que le premier règne lui du Père, étoit le *règne de la cr* (sous la loi mosaïque).

» Que le second règne, celui du F étoit le *règne de la grâce*, de la cont tion, qui devoit tout purifier pour conduire à celui de l'amour.

» Que le troisième règne, ce Saint-Esprit, est le *règne de l'a* C'est aussi celui dont Pierre-Michel élu le prédicateur, ainsi que Monta

» Il suppose donc, par cette distin bien formelle, que le règne du Pè toit pas en même temps celui du F que celui du Fils n'étoit pas en temps celui du Père et du Saint- Or, c'est la doctrine catholique très-sainte Trinité, Père, Fils, et Esprit, n'a pas moins régné sous la Moïse que sous la loi de grâce; quo que les trois personnes soient ment distinctes les unes des autre leurs opérations *relatives* (*ad intra*, vant l'expression des théologiens), elle le sont point dans leurs opérations rieures (*ad extra*), et qu'elles y co rent toutes trois également. D'où que le règne du Père est tout à celui du Fils et du Saint-Esprit.

» Qui ne sait d'ailleurs que l'inspi des prophètes, partie essentielle de cienne loi, est attribuée spécialem Saint Esprit, ainsi que celle des sous la loi de grâce? N'est-il pas que le grand mystère de l'incarnati regardé comme l'ouvrage du Sa prit : *Spiritus sanctus superveniet* (S. Luc, ch. 1, v. 35).... *Conceptus Spiritu sancto* (Symbol. apost.); qu le Saint-Esprit qui a *enseigné* aux a *toute vérité* (S. J. ch. XVI, v. 13), qui donné le don des langues (Act. apo II, v. 4), etc... Mais, encore un coup tes ces merveilleuses opérations du Esprit lui étoient communes avec l

Fils, quoique la puissance soit prin-lement attribuée au Père, la sagesse ils, et la bonté au Saint-Esprit, dans aintes Ecritures. Que devient donc le eau système imaginé par Pierre-Mi-, et qu'il a, comme nous le verrons tôt, emprunté à un célèbre hérésiar-? En enseignant, comme il le prétend, vérités ignorées jusqu'à présent, ne t-il pas un démenti à Notre Sei- qui a déclaré à ses apôtres que le -Esprit leur enseignera *toute vérité*? *Spiritus sanctus vos docebit* (Ev. S. Jean, c. XIV, v. 26). Ne sem-il pas supposer que le Sauveur du a jugé à propos de cacher à ses dis- certaines vérités de la plus haute rtance, que le Saint-Esprit a tenues e en réserve, jusqu'au jour où son prophète Pierre-Michel les annon-it de sa part?

ous voyons, dans ce même premier , que Pierre-Michel a employé, pour accroire à ses disciples qu'il est véri-ment l'organe du Saint-Esprit, des *de séduction* qui annoncent un me adroit, tout simple ouvrier qu'il à manier les esprits.

» Voici le premier. C'est un bruit assez éralement répandu dans la société, la France est menacée de grands lheurs. De sinistres prophéties, propa- par tout le royaume depuis bien des ées, ne nous prédisent que désastres, endies, bouleversement général dans is et autres grandes villes... Pierre-chel a profité adroitement de ces im-ssions si générales de terreur, pour ef- er ses disciples et les engager à s'en erver en adoptant ses rêveries : « L'*Œu- de la miséricorde*, dit-il, annonce e Dieu, irrité des crimes de la terre, va rapper; elle prophétise des malheurs is, la destruction des villes, et des emens effroyables, au milieu des- ls la lutte s'élèvera puissante, achar- entre les hommes, les anges et les ons sur la terre, et parmi les élé- s. Vers la fin de cette lutte, les an- vaincront les démons à face hu- » maine, l'archange Michaël enchaînera » Lucifer, et *le règne du Saint-Esprit com- » mencera sur la terre.* » La conséquence est facile à tirer : *Venez à moi, et vous serez à couvert.*

» Deuxième moyen de séduction. On s'est occupé pendant nombre d'années, surtout depuis la mémorable prophétie de Martin, de Gallardon, et sa visite au roi, du sort du prétendu dauphin, fils de Louis XVI. Les uns assurent qu'il est mort au Temple : les autres, qu'il est encore vivant, et qu'il doit reparoître tôt ou tard dans une crise politique pour monter sur le trône. C'est aussi ce qu'assurent certaines prophéties qui ont circulé à Paris et dans les provinces. Pierre-Michel se déclare en faveur du dauphin vivant. Pour se concilier en même temps ce grand nombre de légitimistes qui ne reconnoissent que le duc de Bordeaux pour vrai et unique héritier du trône, il annonce que ce jeune prince reconnoîtra les droits antérieurs du dauphin et deviendra son auxiliaire.

« Au fort de ces événemens terribles, » dit Pierre-Michel, Dieu doit se servir du » *duc de Normandie*, le convertir et le ren- » dre nouveau *Cyrus* et *Constantin*. Ce » prince, appelé monarque, doit ensuite, » conjointement avec un nouveau saint » pape, établir définitivement le règne de » Dieu sur toute la terre. Ce prince doit » prophétiser et faire des miracles. Le duc » de Bordeaux, qui se démettra de ses » droits au trône de France antérieurs » à ceux du duc de Normandie, deviendra » l'auxiliaire de ce dernier pour l'expan- » sion de la religion catholique sur tous » les peuples.

» Après ces événemens, un concile doit » examiner et admettre les nouvelles pro- » positions de Pierre-Michel. »

» Voilà certes bien des merveilles, et, à l'exception de la dernière, Pierre Michel n'a pas eu besoin, comme on le voit, de l'inspiration du Saint-Esprit pour les annoncer. N'est-ce pas là du vrai charlatanisme?

Deuxième article. — *Nécessité de cette Œuvre.*

« Pierre-Michel prétend la prouver par la défection de l'Eglise catholique. « La foi perdue, dit-il, les crimes multi» pliés, les docteurs fameux discutant sur » les mots, ayant oublié le sens des Lettres » saintes, étourdis dans leur mollesse; l'*E» glise ne s'étant pas toujours montrée fidèle » épouse comme aux premiers jours de son al» liance*, rendent cette Œuvre indispen» sable. »

» C'est le prétexte allégué par presque tous les anciens et modernes réformateurs pour justifier leurs sacriléges innovations, et notamment par Luther, Calvin, et toutes les sectes sorties de leur sein. Les uns affirment que l'erreur s'est introduite dans l'Eglise au VI[e] siècle, les autres long-temps auparavant et même dès le 1[er] siècle : c'est l'opinion de quelques anglicans.

» Il est très-certain que, puisque Jésus-Christ est venu au monde pour enseigner aux hommes la manière dont Dieu veut être honoré, et les moyens de parvenir au salut éternel, il s'ensuit nécessairement, 1° qu'étant la vérité même, la doctrine qu'il nous a enseignée doit demeurer *invariable* dans tous les siècles jusqu'à la fin du monde; 2° qu'il a dû fonder une société, une Eglise chargée de l'enseigner à toutes les nations, sans craindre de jamais tomber dans l'erreur. S'il n'avoit pris cette précaution, nous serions fondés à douter, non-seulement s'il a été le Fils éternel de Dieu, mais encore s'il a été véritablement un sage législateur; car c'eût été bien inutilement qu'il auroit fait tant de miracles, auroit versé tout son sang sur la croix, auroit changé la face de l'univers pour établir sa doctrine.

« Allez, dit-il à ses apôtres, ensei» gnez toutes les nations, leur appre» nant à observer toutes les choses que je » vous ai prescrites, et *assurez-vous » que je suis toujours avec vous* (en» seignans) jusqu'à la *consommation des » siècles*. (S. Matt. c. XXVIII, v. 19 et 20.) » Comme mon Père m'a envoyé, je vous » envoie. (S. Jean, ch. XX.) Celui qui v » écoute m'écoute, celui qui vous mépr » me méprise. » (S. Luc, ch. X.) Il dit a à S. Pierre : « Tu es Pierre, et sur ce » pierre je bâtirai mon Eglise, et les po » de l'enfer (c'est-à-dire toutes les fo » des démons) ne prévaudront pas c » tre elle. » (S. Matth. XVI, v. 18.) Et ce Eglise est appelée par S. Paul *la col et la base de la vérité.* (II Tim. c. III, v.

» L'Eglise catholique, ainsi établie son divin fondateur, n'a jamais cessé seigner la vérité, de repousser et d damner l'erreur. Le premier concile par les apôtres a été le modèle de ceux qui ont été tenus depuis. Ils s'ét assemblés à Jérusalem pour juger la q tion des cérémonies légales. Leur dé fut adressé à toutes les Eglises particuli comme un oracle du Saint-Esprit. « » semblé bon, leur mandent-ils, *au S » Esprit et à nous* de ne vous point im » ser d'autres charges que celles-ci, et (Act. ap. c. XV, v. 28.)

» Pierre-Michel, en accusant l'E catholique de ne s'être pas montrée fi épouse, a donc accusé Jésus-Christ même.

» Quant à sa mission pour réformer l'E glise, il l'a reçue, à l'entendre, dans d *extuses, des sommeils extatiques*, où il p au Saint-Esprit de l'éclairer, de lui rév tout ce qu'il doit enseigner aux aut Cette prétention ne paroîtra pas nouv à ceux qui connoissent l'histoire des hé sies qui ont affligé l'Eglise : nous en c rons un ou deux exemples.

» Montan, célèbre hérésiarque du II[e] s cle de l'Eglise, étoit sujet comme Pierr Michel, à des convulsions, à des mouv mens extraordinaires, à des extases d lesquelles il recevoit, disoit-il, l'inspi tion divine. Il se présentoit comme pr phète envoyé de Dieu pour donner nouveau degré de perfection à la religio et à la morale chrétienne. Il s'appeloit l *Paraclet* promis par Jésus-Christ à se apôtres, pour enseigner les grandes vérité *qui étoient réservées pour la ma[illegible] l'Eglise.*

es visions et ses extases lui attirèrent oule de disciples. Les évêques d'Asie, l'avoir examiné, s'assemblèrent et le mnèrent dans le concile d'Hiéraple. é cette condamnation, on vit en peu ps une multitude innombrable de ites montanistes de l'un et l'autre L'Eglise de Thyatire fut entièrement tie; la Religion catholique y fut pendant près de 112 ans. Les nistes se répandirent dans tout re romain, quoique excommuniés lusieurs autres conciles.

iscilla et Maximilla furent les pre- et les plus célèbres disciples de n. On est porté à croire que Pierre- l en compte déjà trois qui lui sont ement dévouées, puisqu'elles for- partie de son grand conseil : c'est ce appelle *une mystérieuse trinité de femmes vénérées.* (Voyez l'art. 4.)

nviron un siècle après, Manès, père anichéens, se vantoit aussi d'être é par le Saint-Esprit; il alla même oin, et prétendit qu'il étoit le Para- « Jésus-Christ, dit-il, a promis à ses tres l'esprit *Paraclet* ou consolateur; st moi qui suis cet envoyé du ciel. » Et fondoit sur ce que dit saint Paul : *rte enim cognoscimus et ex parte pro- mus. Cùm autem venerit* quod perfec- est, *evacuabitur quod ex parte est.* or. c. XIII, v. 9 et 10.) C'est moi, di- il, à peu près comme Pierre-Michel, suis choisi de Dieu pour prêcher la rfection. (*La fin au prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté le pape Gré- oire XVI a tenu, le 24 janvier, ans le palais apostolique du Vati- n, un consistoire secret. Après ne courte allocution, Elle a pro- amé cardinaux de la sainte Eglise omaine :

De l'ordre des Diacres :

Mgr François-Xavier, des princes assimo, préfet des sacrés palais postoliques et majordome de Sa Sainteté, né à Rome le 6 février 1806, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 12 février 1838.

De l'ordre des Prêtres :

Mgr Charles Acton, auditeur-général de la chambre apostolique, né à Naples le 6 mars 1803, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 18 février 1839;

Mgr Louis Vannicelli Casoni, gouverneur de Rome, vice-camerlingue et directeur-général de la police, né à Amélia le 6 avril 1801, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 23 décembre 1839.

Ensuite, Sa Sainteté a créé et proclamé cardinaux de la sainte Eglise romaine :

De l'ordre des Prêtres :

Mgr Frédéric-Jean-Joseph Célestin, des princes de Schwarzenberg, archevêque de Salzbourg, né à Vienne, en Autriche, le 6 avril 1809;

Mgr Cosimo de'Corsi, auditeur-doyen de la Rote romaine, né à Florence le 10 juin 1798.

Puis, Sa Sainteté a proposé les Eglises suivantes :

L'Eglise épiscopale de Sabine avec le titre abbatial de Farfa (1), pour l'éminentissime et révérendissime cardinal Louis Lambruschini, qui s'est démis du titre presbytéral de Saint-Calixte;

L'Eglise métropolitaine de Bourges pour Mgr Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont, transféré de l'Eglise métropolitaine d'Avignon;

(1) Les abbayes réunies de Farfa et de Saint-Sauveur-Majeur, possédées en commende par S. E. le cardinal Lambruschini, étoient *nullius diœcesis.* Sa Sainteté a jugé convenable de les diviser, en réunissant celle de Farfa au diocèse de Sabine, dont le cardinal devient titulaire, et celle de Saint-Sauveur-Majeur au nouveau diocèse de Poggio Mirteto, qu'Elle a créé.

L'Eglise métropolitaine de Cambrai pour Mgr Pierre Giraud, transféré de l'Église épiscopale de Rodez;

L'Eglise archiépiscopale de Colosse *in partibus infidelium* pour Mgr Jean-Joseph Canali, transféré de l'Eglise épiscopale de Ferentino;

L'Eglise archiépiscopale de Nicée *in partibus infidelium* pour Mgr Raphaël Fornari, prélat de la maison de Sa Sainteté et internonce apostolique à Bruxelles;

L'Eglise épiscopale de Jesi pour l'éminentissime et révérendissime cardinal Silvestre Belli;

L'Eglise épiscopale d'Orviète pour Mgr Joseph-Marie Vespignani, transféré de l'Eglise archiépiscopale de Thyane *in partibus infidelium;*

L'Eglise épiscopale d'Alatri pour M. Adrien Giampedi, prêtre de Rome, chanoine de la basilique de Sainte-Marie *in Transtevere* et docteur en théologie;

L'Eglise épiscopale de Poggio Mirteto avec le titre abbatial de Saint-Sauveur-Majeur, nouvellement érigée par Sa Sainteté, pour M. Nicolas Grispigni, prêtre de Viterbe, naguère vicaire-général dans les diocèses de Tivoli, d'Amelia et de Férentino, examinateur pro-synodal et docteur en l'un et l'autre droit;

Les Eglises épiscopales unies de Savone et de Nôle pour M. Alexandre, des comtes Ricardi, prêtre de Bielle, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Turin, aumônier de S. M. le roi de Sardaigne et docteur en théologie;

L'Eglise épiscopale de Chioggia pour M. Jacques, des comtes Foretti, prêtre de Padoue, chanoine-doyen dans cette cathédrale, examinateur pro-synodal et docteur en l'un et l'autre droit;

L'Eglise épiscopale de Beauvais pour M. Joseph-Armand Gignoux, prêtre de Bordeaux, et vicaire-général dans le diocèse de Beauvai[s];

L'Eglise épiscopale de Viv[iers] pour M. Joseph-Hippolyte G[uibert], prêtre d'Aix et pro-vica[ire] général dans le diocèse d'Ajaccio;

L'Eglise épiscopale de Ra[ti]bonne pour M. Valentin Rie[dl], prêtre du diocèse d'Augsbourg, professeur de théologie au sé[mi]naire métropolitain de Munich;

L'Eglise épiscopale de Sando[mir] pour M. Clément Baktiewicz, pr[être] du diocèse de Cracovie, chanoi[ne] archidiacre de la cathédrale de S[an]domir et visiteur-général de ce [dio]cèse;

L'Eglise épiscopale de Famago[uste] *in partibus infidelium* pour M. Fré[dé]ric, des marquis Manfredini, *pr[être]* du diocèse d'Adria, chanoine dan[s la] cathédrale de Padoue, examinat[eur] pro-synodal de ce diocèse et d[oc]teur en théologie.

Enfin, on a fait au *Saint-P[ère]* l'instance du sacré pallium en [fa]veur des métropolitains de Bour[ges] et de Cambrai.

Dans l'après-midi, les nouveau[x] cardinaux Massimo, Acton, Vann[i]celli, Schwarzenberg et de Cosi, e[n] voitures fermées, se sont transpor[tés] au palais du Vatican auprès d[e] S. E. le cardinal Lambruschini, s[e]crétaire d'Etat, par qui ils ont é[té] présentés au Saint-Père. Sa Sainte[té] leur a donné la barette avec les fo[r]malités accoutumées.

Dans la soirée, les nouveaux ca[r]dinaux ont reçu, à l'occasion d[e] leur promotion, les félicitations pu[]bliques du sacré collége, *du corp[s]* diplomatique, de la prélature, d[es] gardes nobles, des commandans gé[]néraux de la garde civique et de l[a] troupe de ligne, et enfin de la no[]blesse tant étrangère que romaine.

A cette occasion, ont eu lieu les illuminations et les autres *réjoui[s]*sances publiques, usitées en pareille circonstance.

— S. E. le cardinal Vannicelli qui continue à exercer la charge gouverneur de Rome, directeur-éral de la police, sous le titre de gouverneur, jusqu'à ce que son cesseur, Mgr Zacchia, entre en ctions.

— S. E. le cardinal Massimo contie, pendant douze jours, à rcer la charge de majordome et préfet des sacrés palais apostolis, sous le titre de pro-majorne.

— Le 9 janvier, une famille ene israélite, celle des Consini d'Ancône, a reçu le baptême l'antique et vaste église d'*Arasur le Capitole*. Les deux époux stantini et leurs quatre petites s, dont l'aînée ne dépasse pas e de dix années, étoient vêtus de nc. La foule assistoit avec émoà cette touchante et magnie cérémonie que présidoit le dinal Fransoni. Mgr C. Acton, iteur de la chambre apostolique; comte Philibert de Colombiano, and maître de la maison de S. M. la reine Christine de Sardaigne, la princesse Joséphine Lancelloti, et la comtesse Maria Buturlin, née Poniatowski, ont tenu sur les fonts sacrés les six néophytes. Après le saint baptême, le P. Bernardin de Ferentino a rappelé par quelles grâces cette famille avoit été conduite à la connoissance et à l'amour de l'Evangile. Les époux ont reçu ensuite la bénédiction nuptiale et participé au banquet sacré. L'âge seul de leurs quatre enfans n'a point permis qu'on leur distribuât le pain eucharistique.

PARIS. — Plusieurs journaux publient, comme récente, une nouvelle que nous avons donnée il y a quelques semaines : celle de l'exclusion dont le *Journal des Débats* a été frappé à Rome.

— Deux ordonnances, publiées par le *Bulletin des Lois*, autorisent la communauté des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, établies à Troyes, et la formation à Oloron de deux établissemens de Filles de la Croix, dites sœurs de Saint-André.

— On lit dans le *Messager :*

« M. le ministre des travaux publics a présenté à la chambre des pairs un projet de loi portant cession à la ville de Paris de la propriété de l'église de la Madeleine, dont la construction est arrivée à son terme, à la charge par la ville de pourvoir aux frais de l'ameublement intérieur et de l'appropriation au service religieux.

» Cet édifice fut consacré à l'exercice du culte catholique par une ordonnance du 14 février 1816. Il s'agit aujourd'hui de l'affecter à sa destination, et d'y établir le siége de la paroisse principale du premier arrondissement de Paris. Quant à l'ensemble des constructions, les fonds votés par les chambres ont complètement suffi. . . . . . .

» Par une délibération du conseil municipal, en date du 9 avril dernier, il a été alloué, pour les dépenses à faire, par la ville de Paris, un crédit de 296,221 fr. 85 c., dont 100,000 attribués à l'exercice 1841. Mais, bien que cette somme soit à la charge du budget communal, il importoit à l'Etat de ne point faire, sans réserve, l'abandon d'un monument élevé à si grands frais; il y avoit convenance et même nécessité de le garantir des mutilations dont certains édifices publics offrent de si fâcheux exemples. Aussi, la cession n'est-elle consentie par l'Etat qu'à la condition que les travaux seront achevés sous la direction de l'architecte du gouvernement, et qu'aucune modification ne sera exécutée à l'avenir sans l'approbation préalable du ministre des travaux publics. »

— M. l'aumônier des prisons de la Roquette a déployé le même zèle que M. l'abbé Oudot, lors de l'incendie qui a éclaté rue Saint-Maur-Popincourt. Le propriétaire de la maison incendiée a consigné l'ex-

pression de sa reconnoissance envers ces deux ecclésiastiques dans le *Journal des Débats*.

Diocèse de Rodez. — Mgr Giraud a publié, le 27 novembre dernier, un Mandement sur les cloches, suivi du Réglement pour la sonnerie, arrêté entre le prélat et le préfet de l'Aveyron. Ce Mandement contient des considérations de l'ordre le plus élevé. Et d'abord il expose que ce qui constitue la cloche, ce n'est pas le métal dont elle se compose, la forme qu'elle revêt dans son moule; ce n'est pas même le bruit dont elle frappe l'air.

« Ce sont ses harmonies avec la religion, les arts, la patrie, la nature, la société; ses rapports avec le ciel et la terre, le monde et le temps, les choses de la vie et les choses de la mort, avec les joies et les douleurs de l'homme. Ce qui constitue la cloche, ce sont ses relations divines, humaines, sympathiques, morales, poétiques; ce sont les idées qu'elle réveille, les émotions qu'elle fait naître, les services auxquels elle est vouée; c'est l'écho et le retentissement qu'elle a dans les cœurs; et, si on ose le dire, c'est son intention, son motif, c'est son ame et sa vie. Or, la cloche, prise dans ce sens élevé....., la cloche, ainsi entendue, est toute d'inspiration et de création catholique. Grande et sublime idée! Voix à l'Orient, voix à l'Occident, voix du Midi et du Septentrion, voix des peuples et voix de Dieu, voix de la vie, voix de la mort, voix du danger et du secours, voix de la prière et de l'action de grâces; dites-nous auquel de nos sentimens la cloche ne s'adresse, auquel de nos devoirs publics ou privés elle ne s'associe, quels actes importans de notre existence elle ne consacre, quelle fibre de notre cœur elle ne fait vibrer, soit qu'elle anime l'air de ses gais carillons, soit qu'elle l'attriste de ses glas funèbres, soit qu'elle donne le signal d'alarme par ses tintemens lugubres, soit que, déployant ses ailes, elle porte jusqu'aux nues l'an[...] de nos fêtes, par ses brillantes volée[s...]

Le prélat, considérant la c[loche] sous ses rapports artistiques, [...] que tout ce qu'elle a apport[é de] grandeur à la reine des arts, [l'ar]chitecture.

« Sans la cloche, qui doit les d[...] pour parler de plus haut et de pl[us...] aux peuples émus, nos temples aur[aient-]ils pris vers le ciel un essor si élev[é...] verrions-nous porter jusqu'aux nu[es ces] voûtes hardies, suspendues dans le[s airs] plutôt que soutenues sur ces col[onnes] fuyantes qui semblent moins, par [leur] admirable légèreté, les lier à la terr[e que] les lancer dans l'espace? Non, elle[s au]roient gardé les proportions lourd[es et] ramassées des basiliques primo[r]d[iales], avec leurs cintres abaissés, leurs en[...]tes écrasées, où la vie est étouffée, [faute] d'air et de lumière. L'histoire est là [pour] nous montrer l'élévation successive [de] nos portiques, se développant selo[n les] progrès de l'art nouveau qui venoi[t les] animer et les embellir. Sans la clo[che] aurions-nous ces gracieux campanil[es,] ces flèches aériennes, ces tours m[ajes]tueuses, imposantes par leur masse [gi]gantesque ou étincelantes de mille jo[urs] et découpées en élégantes dentelures, [où] le ciseau de l'artiste s'est joué avec [ses] prodiges, et qui font le plus bel or[ne]ment du village comme la gloire et l'[or]gueil des métropoles? Otez-leur ces m[o]numens, que reste-t-il? Une morne u[ni]formité d'édifices rangés sous un nive[au] monotone. Aussi rien n'est triste comm[e] l'aspect de ces villes, reines sans diadèm[e,] assises dans l'humiliation, dont auc[un] emblême divin ne surmonte les toits d[...] couronnés, soit que la main du temps o[u] celle de l'homme les ait dépouillées de leur splendeur antique, soit que la nouveauté de leur existence ne leur ait pas permis de recueillir cette riche succession d'un autre âge. Là, point de ces dômes solennels dont le langage muet, mais éloquent, se fait entendre aux yeux. Là, point de sons qui frappent l'oreille, que

cri de la scie et le bruit de l'enclume. , surtout, point de voix mystérieuse parle à l'ame. On sent le vide dans cités pleines de peuple : c'est comme froide impression de Dieu absent, on ne voit point régner par sa gran- au-dessus des habitations de l'homme iller par sa bonté aux besoins de ses es...

Et ici, N. T.-C. F., comment ne pas orer les ravages, irréparables sans , d'un vandalisme qui, du reste, ours semblable à lui-même, tout en ant de théâtre, vient de repro- les mêmes scènes de force aveugle tale dans un royaume voisin ? Qui rendra tant de clochers magnifi- tombés sous un marteau sacrilége, de cloches de toutes les dimensions tous les accords, dont la renommée publiée par toutes les bouches, re- sans cesse : *Gloire à Dieu au plus des cieux, et paix sur la terre aux mes de bonne volonté*, et converties instrumens de mort, en projectiles icides ? Cloches des cathédrales et vieilles basiliques, graves bourdons, llantes sonneries, joyeux carillons qui ndoient, soupiroient, s'égayoient dans airs sur mille tons variés ! Cloches des nastères qui, ne se taisant ni jour ni it, avertissoient le monde qui ne prie , le monde emporté dans le tourbillon fêtes ou endormi dans la mollesse, l'innocence en robe de bure veilloit, roit au pied des autels, demandant ce pour ses excès et ses folies ! Cloches ermitages et des chapelles champêtres, ées par la piété dans les bois, dans les ons, sur les rochers, qui, gazouillant mme les oiseaux du ciel dans leurs con- rts, donnoient une voix à tous les êtres la création, et faisoient chanter à le la nature un hymne sans fin ! ches d'alarme et de secours, qui ra- noient dans la voie le voyageur égaré, erchant en vain la trace perdue dans la ofonde nuit, dans l'épaisseur des fo- ts, dans les défilés de la montagne ! ouvent de Saint-Bernard, combien de fois, au fort de ces tourmentes qui ren- dent si redoutable le passage de tes cimes orageuses, les lentes vibrations de la cloche hospitalière ont fait rentrer l'es- poir dans le cœur du malheureux qui déjà se résignoit à mourir !..... Sainte- Domerie d'Aubrac, car nous n'avons pas à sortir de nos frontières pour évoquer de pieuses traditions et de touchantes images, avec quel respect nous nous som- mes approché de ta cloche bénie ; avec quelle émotion nous avons lu les carac- tères qui nous disent encore ta noble mission de rappeler l'étranger errant dans tes solitudes, ou surpris par tes ouragans de neige, et de le guider au port de cet hospice secourable où tout être souffrant étoit accueilli comme un frère ! Hélas ! pourquoi faut-il que tant de saintes et charitables institutions ne soient plus pour la plupart que des souvenirs ! Si la tempête les a effacées du sol, qu'elles vivent du moins dans la mémoire recon- noissante des peuples, comme un témoi- gnage de ce que sait faire pour eux la re- ligion, quand on confie le soin de leur bonheur à ses prévoyances et à ses ten- dresses maternelles ! »

Avec quelle grâce le prélat parle ensuite de ce charme des souvenirs, de cette douceur et de cette viva- cité d'émotions pieuses qui s'atta- chent au clocher et à ses bruits harmonieux ? Avec quelle haute raison il traite, plus loin, de l'in- fluence morale et, s'il est permis de le dire, du caractère social de la cloche ?

« Là où la cloche n'est pas, la commu- nauté est presque réduite aux proportions de l'individu, et tout au plus de la fa- mille et d'un cercle d'amis. Le voisin le plus proche est étranger à son voisin. La créature humaine peut naître, vivre, souffrir et mourir inconnue, isolée, sans qu'aucune sympathie s'attache à sa desti- née, l'accompagne d'un intérêt dans le cours de son existence, la suive d'un re- gret après son trépas ; sans que son nom ait été prononcé, et qu'on se soit seule-

ment aperçu de sa présence ou de son absence au même banquet de la vie; fleur dédaignée sur laquelle aucun regard ne s'est arrêté, et qui n'a eu d'éclat et de parfum que pour le désert! Avec la cloche, cet oubli n'est plus possible. Un frère ne peut naître ou quitter la vie, les flambeaux d'hyménée ne peuvent s'allumer, qu'aussitôt toute la société chrétienne n'en soit avertie; et, de même que des vœux de bonheur ont salué son entrée dans le monde et dans l'Eglise, le plus pauvre et le plus obscur de ses membres peut compter, grâce à la cloche, qu'une larme ne sera pas refusée à sa cendre, et qu'une prière unanime suivra son ame devant le tribunal du souverain Juge. »

Après avoir ajouté que la cloche conjure la foudre et *l'esprit des tempêtes*, le prélat donne à cet égard les plus sages avis.

Mais le triomphe de la cloche, et sa plus belle gloire est dans son application immédiate, dans ses rapports directs au service divin et à la solennisation de nos fêtes.

« L'Eglise, dit le prélat, pour publier les bienfaits et la louange de Dieu avec une pompe et une magnificence plus dignes de sa majesté souveraine, a emprunté deux voix et comme deux organes dont la puissance égale l'étendue, l'orgue et la cloche. L'orgue, voix du dedans, qui déroule ses flots d'harmonie sous les voûtes sonores des basiliques, autour des vieux piliers des grandes nefs, dans les retraites mystérieuses du sanctuaire. La cloche, voix du dehors, qui ébranle au loin la terre, du tonnerre de ses longs mugissemens. L'orgue, expression de la prière publique dans les temples consacrés à la Religion. La cloche, expression de la prière universelle, de la prière catholique dans le temple auguste de l'univers. L'orgue, voix des anges et des saints, qui, de la hauteur des vitraux où sont représentés leurs combats et leurs victoires, descend sur la multitude recueillie pour soupirer à son oreille les joies et les gloires du ciel. La cloche, voix du peuple et l'humanité tout entière, qui, des prof deurs d'une vallée de larmes et d'e fait monter jusqu'au trône de l'Etern plainte de la souffrance et le cri de la tresse, avec les vœux de l'espérance e l'amour! L'orgue enfin, *voix magni* mais qui, ne dépassant point la limi l'enceinte sacrée, ne peut être ente que des pieux fidèles qui la fréquent La cloche, *voix pleine de force et de* qui tonne aux oreilles des transfug notre foi, en dépit de leurs efforts échapper aux poursuites du remord brise *l'impie pareil au cèdre altier,* porte les terreurs de l'avenir et les é vantes de l'éternité dans les solitude consciences, vides de Dieu, *véritabl sert* qu'un vent brûlant dessèche et nulle rosée ne fertilise, et qui *éc* comme d'un rayon sinistre, les repli nébreux où elles s'enveloppent et le abîme où elles vont se précipiter! »

Le culte que le prélat dem surtout pour la cloche, c'est un c d'intelligence et de sentiment les cœurs n'accompagnoient ses brations de mouvemens pieux, seroit-elle qu'un *airain son* qu'une *cymbale retentissante* qui tigueroit l'air de ses bruits inut

Mgr Giraud termine en rappel que la superbe tour de la cathéd de Rodez, merveille du Midi, parle aux yeux un si sublime l gage, avoit cessé depuis long-te d'enchanter les oreilles de la mé dic de ses accords. Il a résolu de rendre sa grande voix, sa haut solennelle parole. Le prélat ne s si les effets de la nouvelle sonne répondront aux prodiges de la p mière, mais, ajoute-t-il,

« Nous aurons atteint notre but si, termes de notre ancienne jurisprude canonique, l'Eglise mère, l'Eglise prin pale l'emporte sur ses filles, les Egli secondaires, par la puissance et la bea de sa sonnerie, comme par l'éminen prérogative de sa dignité et de son aut

; et, quelqu'imparfaite qu'elle puisse vous accepterez avec indulgence, C.F., l'offrande que nous vous prions éer, vous demandant pour toute , après que la mort aura fermé nos , d'accorder quelquefois, quand vous ndrez sonner vos cloches, un souvenieux à celui qui fut votre père et ami, comme aux autres bienfai qui nous ont secondé dans cette entreprise (1). »

epuis ce Mandement, Mgr Gi a été appelé à gouverner une e Eglise : mais la nouvelle sone de Rodez perpétuera dans le èse qui le perd la mémoire de zèle et de sa libéralité.

---

iocèse de Saint-Dié. — Le châ d'Utexy, qui appartenoit au ite de Pardieu, est devenu un nastère de Trappistines.

NGLETERRE. — Le *Dundee War-* confesse en ces termes une noulle et heureuse conversion :

« Le révérend Sanderson Robins, qui, puis sept ou huit ans, et jusqu'au jour il se laissa entraîner au puséysme, it l'un des prédicateurs les plus popures et les plus évangéliques de Londres, nt de résigner son bénéfice. Aucun rnal n'a parlé des motifs de cette dérche, mais je suis pleinement autorisé roire que c'est là seulement le premier d'un retour public et complet à l'Ee de Rome. Cette défection est triste. M. Robins étoit remarquable par le actère évangélique de sa prédication; la popularité qu'il s'étoit acquise le oit presque sur la même ligne que le èbre ministre Henry Melville. »

— Une scène d'intolérance a eu eu dans une ville du Nord de l'Angleterre, au sujet de la conversion d'une jeune personne de 18 ans, qui a renoncé aux erreurs de l'Eglise anglicane pour embrasser la foi catholique.

La mère de cette jeune néophyte, restée veuve avec quatre enfans, s'est naguère remariée avec un ministre protestant. La lecture de quelques livres catholiques amena l'aînée de ses filles à ouvrir les yeux à la vérité. Elle fit son abjuration, mais n'osa rien révéler à sa mère, par suite de la crainte que lui inspiroit son beau-père. Sa conversion, bientôt découverte, attira sur elle la colère et les mauvais traitemens de ses parens; on l'enferma dans une chambre; toute communication avec le dehors lui fut interdite. Malgré la rigueur de la saison, on la tenoit ainsi isolée, sans feu et presque sans nourriture, lorsqu'un dimanche matin elle parvint à ouvrir la porte de sa chambre et à se sauver.

La pauvre enfant se réfugia dans la chapelle catholique. Pour prévenir sa fuite, ses parens l'avoient laissée sans souliers; transie de froid, elle alla se jeter au pied de l'autel et supplia le curé de lui permettre d'entendre la messe.

Dès qu'on s'aperçut, chez elle, de son absence, le ministre protestant, accompagné de ses bedeaux et sacristains, vint réclamer la jeune fille et l'arracha de la chapelle, malgré ses prières et ses larmes, pour la jeter de nouveau en prison. « Misérable, lui crioit le ministre en l'emmenant, je ne te laisserai pas dans ce temple d'idolâtrie et d'abomination. »

C'est ainsi que certains anglicans entendent la liberté de conscience.

ESPAGNE. — Chaque jour, le gouvernement révolutionnaire fait un nouveau pas dans la voie du schisme et de l'usurpation. Un projet de loi

(1) M. Monestier, ancien curé de la thédrale, qui a donné d'abord mille fr., is légué trois mille fr. pour cette œuvre. Un autre bienfaiteur, qui a voulu resr inconnu, a donné six mille fr. pour même objet.

sur l'organisation ecclésiastique contient les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Il n'y aura en Espagne, pour les procès ecclésiastiques, d'autre juridiction que la juridiction ordinaire des diocésains, avec appel aux supérieurs immédiats, suivant les canons de l'Eglise espagnole.

» Art. 2. La nation n'admet pas de juridiction ecclésiastique étrangère. En conséquence, les affaires en litige se termineront dans les provinces métropolitaines de l'Espagne.

» Art. 3. La nation renonce au privilége et à la grâce accordés, sur la demande du roi Charles III, en vertu du bref du 26 mars 1774. En conséquence, demeure aboli le tribunal de la rota, et la nonciature apostolique de ces royaumes.

» Art. 4. La nation renonce également au privilége obtenu par le roi Charles Ier, portant que les nonces de S. S., dans ce royaume, exerceront une juridiction. En conséquence, est abolie la nonciature espagnole,

» D'après d'autres dispositions, sont et demeurent également abolis la juridiction ecclésiastique privilégiée des ordres militaires, le tribunal spécial des ordres, celui de la junte apostolique, celui des assemblées de Saint-Jean de Jérusalem. Le gouvernement ne reconnoît plus la prétendue dépendance immédiate des évêchés de Léon et d'Oviedo du siége apostolique. Sont et demeurent abolis les tribunaux contentieux des conservateurs ecclésiastiques et ceux dits de la visite ecclésiastique.

» Le vicariat général des armées nationales est supprimé. L'Eglise d'Espagne, à partir de ce jour, n'exercera plus aucune juridiction que dans les causes spirituelles ou purement ecclésiastiques.

» Les causes pendantes à la rota, au moment de la clôture de ce tribunal, seront soumises à la juridiction du métropolitain de Santiago. »

— Non-seulement M. Vallejo, archevêque nommé de Tolède, renonce à ce siége, à l'occasion des projets de loi schismatiques prés[…] tés par le ministère, mais M. P[…] das, évêque de Murcie, nomm[…] l'archevêché de Valence, renon[…] cette nomination.

— Le *Réparateur*, continuatio[…] la *Voix de la Religion*, paroît [...] fois par mois à Madrid, depu[…] 10 janvier.

— Don Jose Nunez, lieutena[…] marine au service des Etats-U[…] natif de la Nouvelle-Orléans, fi[…] J. Pascual, natif de Madrid, [...] dona Micaëla de Silva, née [...] Nouvelle-Orléans, qui avoit été [...] dans la religion protestante pre[…] térienne, a fait abjuration da[…] cathédrale de Valence. Cette a[…] ration a eu lieu le 6 janvier [...] beaucoup de pompe.

SAXE. — M. Laurent Manerm[…] chanoine du chapitre de S[…] Pierre à Budissin, a été no[…] vicaire apostolique en Saxe, p[…] Sainteté, qui lui a conféré le [...] épiscopal de Rema *in part. inf.*

SUISSE. — Le *Journal de Ge[…]* trouve qu'on a manqué à toutes [...] convenances, en donnant la déco[…] tion de la Légion-d'Honneur à l'hi[…] torien Sismondi, qui s'est mon[…] dans ses écrits l'adversaire de l'[…] glise catholique.

— Les catholiques demandero[…] la première landsgemeinde de Gl[…] ris la faculté de diriger eux-mêm[…] les affaires ecclésiastiques et re[…] gieuses de leur confession.

— Mgr Pierre-Tobie Yenn[…] évêque de Lausanne et de Genève a été nommé par le roi de Sardaig[…] commandeur de l'ordre royal et r[…] ligieux des SS. Maurice et Lazare.

INDE. — Nous avons parlé [...] l'injure faite au vicaire-général d[…] Bombay, emprisonné pour avoi[…] célébré un mariage, que la cour de justice de cette ville prétendoit en[…]

er. Quoique l'Institut catholi-
le Londres ait mis de la lenteur
rsuivre le redressement de ce
, et que le gouvernement an-
ne fût pas encore intervenu,
érable captif a recouvré la li-
le 15 novembre 1841.

LITIQUE, MÉLANGES, ETC.

s tentatives, qui datent à peu près
même époque, ont été faites en
par les philosophes du XVIIIe siècle;
pour remplacer la religion par la
aussée, selon le système de Diderot;
pour substituer la philantropie à
ité chrétienne. On sait combien le
er de ces deux essais a mal tourné.
ond, fort heureusement, n'a pas
suites aussi graves, et il paroît que
teurs en seront quittes pour être
lement baffoués; car voilà que l'on
ence à les mettre en scène, et à les
r de ridicule.

philantropie nous arriva, comme
s les autres bonnes choses, avec notre
ière révolution, à cette époque d'é-
ation où tous les systèmes se réunis-
ent pour concourir au bien et au soula-
ment de l'humanité. Elle nous apporta
r compensation de tous les massacres,
toutes les misères et de toutes les rui-
, les célèbres soupes économiques à la
fort. Ce fut alors tout ce que la phi-
tropie put imaginer de plus substantiel
de plus nourrissant pour le million de
lheureux que la spoliation de l'Eglise
les suppressions forcées de la charité
oient réduits aux dernières extrémités.
amis de l'humanité n'en firent pas
oins un bruit à étourdir la France sur
misère; et les soupes à la Rumfort, join-
aux deux arpens de pommes de terre
ont le jardin des Tuileries étoit ense-
encé, donnèrent aux philantropes un re-
ef, un renom d'humanité dont toutes les
umônes et toutes les bonnes œuvres de
religion n'ont jamais approché.

Du reste, leur but se trouvoit atteint
ar là; car l'éclat, l'ostentation, la célé-
brité que distribuent les journaux étoient la satisfaction qu'ils s'en promettoient. Un peu plus tard le caractère s'est résumé en quelque sorte dans la personne de ce *Petit manteau bleu*, qui, pendant plusieurs hivers, s'est amusé à faire courir les mendians après les distributions de comestibles et de chaussures qu'il faisoit mystérieusement sortir pour eux de dessous sa capote. Après avoir joué long-temps à la charade sans vouloir être connu autrement que par sa philantropie, on sait quel a été le dénoûment de cette parade : il s'est adressé à M. le garde des sceaux pour obtenir des lettres patentes qui lui permissent de prendre le surnom de *Petit-manteau-bleu*. Or, on ne peut rien citer qui peigne mieux la philantropie et le mérite de ses œuvres.

PARIS, 4 FÉVRIER.

La chambre des députés a entendu hier la lecture des deux propositions de MM. Ganneron et Ducos, ainsi que de celle de M. de Golbéry, tendant à ce que le compte-rendu des séances de la chambre des députés soit rédigé par les soins du bureau et envoyé à tous les électeurs. La loi des comptes de 1839 a été ensuite adoptée.

— Voici la liste des députés inscrits pour parler sur la prise en considération de la proposition de M. Ganneron.

Pour : MM. de Vatry, Gauguier, Cotelle, Combarel, de Larcy, comte de Sade, Pagès, Mauguin, de Tracy. *Contre* : MM. Liadières, Ressigeac.

— Une ordonnance récente a décidé qu'une partie des emplois vacans dans le personnel des gardes forestiers et dans celui des douanes seroient désormais attribués aux sous-officiers de l'armée susceptibles d'occuper ces emplois. Par suite de cette décision, M. le maréchal Soult vient, par une circulaire, d'enjoindre aux lieutenans-généraux commandant les divisions militaires de faire désigner, dans les corps de toutes armes placés sous leurs ordres respectifs, un certain nombre de candidats destinés à entrer dans l'un ou dans l'autre de ces services.

— Une autre décision porte que les sous officiers et caporaux de la classe de 1835 qui renonceront à leur grade pour recevoir des congés de six mois renouvelables, pourront, quoique ayant reçu des congés au titre de soldat, être remis en possession de leurs grades, si les besoins du service nécessitoient leur rappel à l'activité avant l'époque de leur libération.

— L'âge d'admissibilité aux épreuves des concours pour les chaires de professeur dans les Facultés de médecine, vient d'être fixé à 30 ans.

— MM. Voillet de Saint-Philbert, gérant, et Proux, imprimeur du journal la *Mode*, se sont pourvus contre l'arrêt de la cour d'assises, en date du 1er février, qui condamne l'un à deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende, l'autre à trois mois d'emprisonnement et à 2,000 francs d'amende.

— Il résulte d'un tableau publié dans le *Moniteur* que, pendant le quatrième trimestre de 1841, il a été racheté pour 18,502 fr. de rentes 4 pour 100, qui, au taux moyen de 99 fr. 24 c., ont coûté 334.993 fr. 75 c., et 212,116 fr. de rentes 3 pour 100, qui ont coûté 5,618.456 fr. 35 c. au taux moyen de 79 fr. 46 c.

— Le nombre des faillites déclarées en janvier dernier, par le tribunal de commerce de la Seine, s'élève à cinquante-trois; sept de moins qu'en décembre. Il y en avoit eu cinquante-huit en janvier 1841.

— Au 1er janvier 1842, il étoit dû par la caisse d'épargne de Paris, à 134.843 déposans, la somme de 83.485,427 fr. Dans ce mois, la caisse a reçu de 32,567 déposans, dont 4,450 nouveaux, la somme de 4, 75.,217 francs. Les remboursemens demandés s'élevant à 3,041,000 fr., le surplus des dépôts est de 1.534.217 fr., ce qui porte le solde dû à 85,019,644 fr.

— Le tribunal de police correctionnelle (7e chambre), a condamné à 3,000 francs d'amende un épicier qui, par erreur, avoit vendu de l'eau seconde au lieu de vinaigre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sieur Gaultier, ex banquier gers, vient de comparoître dev tribunal correctionnel de cette accusé d'abus de confiance. Il a é damné à deux années d'emprison 25,000 fr. de dommages-intérêts, d'interdiction des droits civils et a La durée de la contrainte par co fixée à dix ans. Au moment où l ment a été prononcé, Gaultier a à haute voix qu'il formoit appel.

— Il paroît, dit l'*Observateur rénées* du 30 janvier, que M. Len ex-commissaire principal de police louse, doit comparoître aux pro assises de la Haute-Garonne, p faits à propos desquels le conseil d autorisé des poursuites contre lui. sises s'ouvriroient le 25 février.

— Une tentative d'évasion a eu li la maison d'arrêt d'Alby, la nui au 24 janvier. Déjà deux des g avoient été mis par quatre pris hors d'état de donner l'alarme, et clefs leur avoient été enlevées, lors concierge en chef fut prévenu, et l'aide de la gendarmerie, parvint à tout rentrer dans l'ordre.

EXTERIEUR.

Le ministère belge, à ce qu'a la correspondance bruxelloise d *Gazette d'Etat de Prusse*, vient de de der au cabinet français de déclarer f chement quelles sont ses intentions tivement à la conclusion d'un trait commerce avec la Belgique, et qu chances de réussite présente en ce ment la conclusion de ce traité par s de ses rapports avec les chambres.

— On lit dans l'*Indépendant* de Bru les du 2 février :

« L'acte d'accusation ainsi que l'a de renvoi dans l'affaire du complot co tre la sûreté de l'Etat ont été signi aux accusés, lundi soir, 31 janvier. L'ac d'accusation n'occupe pas moins de 67 pages in-folio autographiées; il porte la date du 24 janvier.

On dit que cette affaire sera appelée devant la cour d'assises, le 28 de ce mois.

— Le duc de Buckingham, lord du sceau privé d'Angleterre, a donné sa démission. Sa retraite a pour cause un projet de réforme des lois sur les céréales, projet que prépare sir Robert Peel. Le duc de Buckingham a déclaré, dit on, qu'il resteroit attaché à la politique de Peel, sauf sur la question spéciale qui a amené sa retraite. Il a accepté une des jarretières vacantes par la mort du comte de Westmoreland et du duc de Portland.

— Cinq vaisseaux et une frégate de la station anglaise dans la Méditerranée ont fait voile pour l'Angleterre. Il ne reste donc plus que six ou sept vaisseaux anglais dans cette mer.

— Informé qu'une insurrection devoit éclater le 29 janvier, le conseil d'Etat de Genève a fait afficher, la veille au soir, une proclamation par laquelle il réclamoit le concours de la milice citoyenne, afin de protéger l'ordre public contre les éventualités qui pourroient le compromettre.

De leur côté, plusieurs membres de l'ex-société, dite du *Trois-Mars*, ont publié un avis où ils déclarent que l'alarme prise par le conseil d'Etat est un piége « à l'aide duquel on justifieroit la réaction la plus injuste. » Ils prétendent que tout se borne, de la part des *progressistes*, à la signature pacifique d'une pétition tendant à demander, entre autres choses, que le nombre des membres du futur grand-conseil ne dépasse pas 115.

Malgré cette protestation, nous croyons que les conservateurs doivent se méfier de l'attitude des radicaux.

— Une proclamation du maire de New-York annonce qu'en dix jours il y a eu, dans cette ville, quarante-un cas d'empoisonnement causés par du bœuf fumé, provenant probablement d'animaux morts de maladie ou gâtés avant d'avoir été fumés.

— On écrit de Gibraltar que, pendant la nuit du 9 janvier, une rencontre a eu lieu en dehors du détroit entre le bateau à vapeur anglais l'*Oriental*, faisant route pour Alexandrie, et la corvette française l'*Embuscade*. L'*Oriental* a été obligé de rentrer dans le port pour se réparer. La corvette française n'a eu que peu d'avaries, puisqu'elle a pu continuer sa route pour Cadix.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 3 février.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté sans réclamations.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai reçu de M. Dussolier une lettre dont je dois donner connoissance à la chambre.

« Monsieur le président,

» Dans la séance du 26 janvier dernier, j'ai affirmé à la tribune l'existence d'une lettre administrative portant qu'un secours de 500 fr. étoit accordé au bureau de bienfaisance ou à l'hospice de Nontron, en considération de l'esprit d'ordre manifesté dans une délibération du conseil municipal, énoncée au *Moniteur* comme favorable à la forme du recensement adoptée par le ministère. J'ai ajouté que les 500 fr. n'avoient pas été envoyés, probablement parce qu'on avoit appris que la délibération approuvoit le recensement seulement en principe, et non dans sa forme.

» J'ai dû me recueillir aussitôt que les émotions de la séance me l'ont permis, et je me suis en outre empressé d'en appeler aux souvenirs des personnes par lesquelles ou avec lesquelles j'avois eu connoissance du fait énoncé.

» Je n'ai pu, en raison de la distance, recevoir de réponse qu'aujourd'hui; et ma loyauté me fait un devoir de déclarer spontanément que, dans les énoncés articulés par moi, à l'improviste et au milieu des interruptions les plus vives, il y a eu une erreur de ma part sur des circonstances dont l'inexactitude ou le caractère trop peu précis ne me permettent pas de maintenir le fait énoncé, que, dès-lors, je n'hésite pas à retirer. (Très-bien! très-bien!)

« Ce n'est sans doute pas le cas d'expliquer en détail, dans cette lettre, par quelles préoccupations et par quelles circonstances j'ai été amené à considérer comme hors de contestation, le fait dont j'ai entretenu la chambre. Mais je crois être certain que ceux dont je suis depuis long-temps connu, s'ils peuvent me blâmer d'avoir manqué de mémoire, ne suspecteront pas du moins ma sincérité. Qu'il me soit permis, M. le président, de l'espérer de vous et de chacun de mes collègues, même ceux dont les opinions politiques sont le moins conformes aux miennes.

« Je vous adresse ma démission de membre de la chambre des députés. (Exclamation de surprise de toutes parts.)

« Veuillez agréer, etc.

« *Signé* DUSSOLIER, député de Nontron. »

De toutes parts : Non ! non ! Il ne faut pas accepter !

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à la chambre d'ordonner la mention au procès-verbal de la lettre de l'honorable M. Dussolier. (Oui ! oui !) Je n'ordonnerai pas, à moins qu'on n'en fasse la proposition formelle, le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. (Vive adhésion.)

M. DUPIN. Je demande la constatation au procès-verbal du mouvement spontané qui s'est manifesté à la lecture de cette lettre ; et qu'il soit énoncé que la chambre n'a pas voulu qu'une erreur si noblement reconnue, privât le pays des lumières et du concours d'un député aussi consciencieux. (Approbation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je crois avoir suffisamment rempli le vœu de la chambre en ordonnant l'insertion au procès-verbal, et en ajoutant que la démission ne seroit pas transmise à M. le ministre de l'intérieur. (Oui ! oui !)

M. DUPIN. Je demande que le mouvement soit constaté. (Il l'est ! Il l'est !)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis mettre un mouvement au voix. (On rit.)

La chambre entend ensuite la lecture des propositions de MM. Ganneron, Ducos et de Golbéry, que nous avons fait connoître dans nos précédens numéros.

La discussion de ces propositions est fixée à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, portant réglement définitif des comptes de l'exercice de [...]

M. Lepelletier d'Aulnay, seul in[...] pour la discussion générale, présen[...] longues considérations sur les inco[...]niens des crédits supplémentaires.

M. le président donne lecture de[...] cles du projet de loi qui sont succes[...]ment adoptés sans discussion, ou ne [...]nent lieu qu'à des observations ins[...]fiantes.

M. Baume propose un article [...]tionnel portant que, dans la session [...]chaine, il sera distribué aux chamb[...] état des routes départementales a[...] date de l'ordonnance de classement[...]

Cet amendement, combattu par M[...]pi at, est mis aux voix et rejeté.

Le scrutin sur l'ensemble de la[...] donne pour résultat l'adoption par [...] boules blanches contre 20 *boules noi*[...]

M. LE PRÉSIDENT. La chambre [...]réunira demain, à une heure, dans [...] bureaux, et les jours suivans, pour l'[...]men des divers projets de loi qui lui [...] été présentés. Si cet examen n'*étoit* [...] terminé avant jeudi, MM les député[...] réuniroient toujours en séance p[...]que, jeudi prochain, pour *entendre* [...] développemens des trois proposition[...] ont été lues au commencement de [...] séance. Si, d'ici là, il y avoit lieu à [...] séance publique pour quelque commu[...]cation du gouvernement, MM. *les dépu*[...]tés seroient convoqués à domicile.

La séance est levée à cinq heures [...] demie.

Le Gérant, **Adrien Le Clerc.**

BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 10 c.
Act. de la Banque. 3390 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 900 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 80 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
sedi.
peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3552.

MARDI 8 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

...e nouvelle secte de Montanistes, a pour chef Pierre-Michel Vin-t.

(...uième et dernier article.) (1)

Article 3. *Signes extérieurs.*

...sons d'abord remarquer ici un ...n *de séduction*. Qui ne sait que Bo...e a imaginé *la Légion-d'Honneur*, ...multiplier le nombre de ses créa...tant dans l'ordre militaire que dans ...e civil, et s'assurer ainsi de leur dé...ent? A son tour, Pierre-Michel a ima...pour cet effet, le *ruban bleu*, mais d'un ...bien supérieur; car c'est celui de ...aculée-Conception de la sainte ... Il y a aussi une *croix de grâce* qui ...été révélée par un archange. Cette ...a deux grands priviléges : l'un au ...de ceux qui la portent, car elle est ...eux un *préservatif* au fort des évé...ments terribles qu'il a prophétisés ; l'au...au profit de Pierre-Michel, car cette ...est pour ceux qui en sont décorés *un ...e de l'abandon de leur volonté à Dieu* ...A PERSONNE DE PIERRE-MICHEL!

Voici quelque chose de plus mysté...encore. Pierre-Michel, dans ses ...eils extatiques, s'élève au plus haut ...é d'éloquence, et des odeurs extrême...t fortes, mais suaves, se font alors ...r de tous côtés. Il a de plus, sur la ...n du cœur, un *stygmate* en forme de ...qui, par moment, est tout embau... Et toutes ces merveilles sont pré...tées par Pierre-Michel à ses disciples, ...*e des preuves authentiques de sa mis...*!!!

Article 4. *Apôtres, laïques, onctions.*

C'est en l'honneur des sept dons du Saint-Esprit qu'il a partagé ses apôtres en *septaines*, chargées d'annoncer par le monde le règne de l'Esprit, comme s'il n'avoit pas régné sur la terre depuis la création du monde! Mais il y a une septaine dite *sacrée*, composée de neuf membres, *dont les noms ont été vus inscrits sur le cœur même de Jésus-Christ!* Vus par qui? sans doute par Pierre-Michel dans un sommeil extatique.

« Ces personnes ont été vues aussi, dans une autre vision, *parmi les douze étoiles qui forment l'auréole glorieuse de la très-sainte Vierge Marie !*

« Ce n'est ici, on le voit, que merveilles sur merveilles. En voici une encore plus admirable. Durant son sommeil extatique, Pierre-Michel a reçu une croix miraculeuse renfermant du *baume dit de la croix*. Ce *baume est gélatineux* et *sanguinolent*. C'est avec ce baume que Pierre-Michel consacre les chefs des septaines et leur confère la mission. Il leur *impose aussi les mains* : pratiques qu'il a empruntées à l'Église catholique; car le pontife, lors de l'ordination des prêtres, leur impose les mains, et consacre les leurs par une sainte onction. Les chefs des septaines ont le droit de consacrer de la même manière les membres dont ils sont présidens. Et *malheur* à ceux des septenaires qui *refuseroient leur concours à l'œuvre*, après avoir reçu l'onction ; car il y a des *menaces terribles prononcées contre eux*! C'est ainsi qu'en agissent la plupart des chefs de sectes fanatiques, pour s'attacher irrévocablement ceux qu'ils ont séduits.

« Ce n'est pas tout : dans la septaine générale, composée de neuf personnes, Pierre-Michel et deux autres forment à eux trois, *par une combinaison voulue de Dieu, un seul groupe trinaire, sur lequel plane un religieux mystère.* (N'est-ce pas une image de la très-sainte Trinité?)

(1) Dans l'article précédent, p. 243, ...2, lig. 36, *au lieu de :* Antérieurs, ...: Postérieurs.

Quand à ce septénaire se joint : 1° une *mystérieuse trinité de trois femmes vénérées*; 2° M. Ber.. (apparemment un des chefs de la nouvelle Eglise); 3° le grand monarque (duc de Normandie); 4° le duc de Bordeaux; 5° le souverain pontife d'alors, *cela forme les douze étoiles*, vues autour de la sainte Vierge; et ces personnes forment alors le *conseil de l'Immaculée conception de Marie*, se rattachant à l'*Œuvre de la miséricorde*.

» Mais voici le plus curieux de cette grande révélation. C'est que ces membres de la septaine sacrée, réunis en assemblée dans ce qu'on nomme le *cénacle*, *sont infaillibles dans leurs décisions*, parce que l'Esprit saint préside à leurs délibérations!

» Ce mélange de visions (qui n'ont d'autre origine que l'imagination déréglée ou la supercherie d'un prétendu prophète) avec les saints mystères du christianisme et la pratique de l'Eglise catholique; — cet indigne travestissement de la sainte Trinité et du saint concile tenu par les apôtres; — cette infaillibilité accordée au grand conseil de Pierre-Michel, et refusée par lui à l'Eglise catholique, qu'il accuse d'infidélité; — ces trois *femmes vénérées* partageant le don de l'infaillibilité; — ces douze membres du grand conseil logés, pour ainsi dire, dans les étoiles de la couronne de la sainte Vierge : — toutes ces inventions absurdes, ridicules et blasphématoires, ne peuvent qu'exciter une profonde indignation contre l'auteur de pareilles impiétés.

5° article. — *Visions et sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

» Il n'y est question que de visions de l'archange saint Michel, de saint Joseph, de la sainte Vierge, du sang de Jésus-Christ *sorti de son cœur, plus précieux*, dit Pierre-Michel, que celui qui a ensanglanté la miraculeuse hostie d'Agen; comme s'il y avoit une portion du sang de Jésus-Christ, qu'on puisse dire plus précieuse qu'une autre!

» Un miracle assurément fort plaisant, c'est celui d'un ange à figure hum[aine] qui, étant descendu du ciel, va ou[vrir le] tronc d'une église pour y prendre [de l'ar]gent, et se rend ensuite chez un [orfèvre (?)]tier pour y faire confectionner d[es mé]daillons miraculeux, transmis ensu[ite à des] sujets pieux que le nouveau p[rophète] veut en gratifier! — Pierre-Michel [a remis à] de ses plus intimes adhérens po[ur] eux seuls trois de ces médaillon[s qui] renferment une étoffe imbibée du [sang de] Notre-Seigneur, qu'il fait bais[er aux] fidèles!!!

6° article. — *Marie, Vierge imm[aculée.]*

» 4° *moyen de séduction*, empl[oyé par] Pierre-Michel pour augmenter le [nom]bre de ses adeptes. Il sait que, d[ans ces] derniers temps, la dévotion à l'*Im[maculée]* Conception de la sainte Vierge a [fait de] grands progrès en France, d'abo[rd par] suite d'une multitude de guériso[ns et de] conversions miraculeuses très-au[thenti]ques, opérées par la vertu d'une m[édaille] dont la forme a été révélée à une sai[nte fille] de Saint-Vincent-de-Paul, et, plu[s tard,] par suite d'autres miracles de ce [genre] dont on trouve le récit dans le *Ma[nuel de] l'archiconfrérie du très-saint Cœur [de Marie].* C'est une grâce spéciale accordée [à la] France, dans ce siècle d'incrédu[lité et] d'immoralité, pour ranimer la fo[i des] fidèles. Pierre-Michel s'est em[paré] adroitement de cette dévotion pour [procu]rer plus de crédit à ses extravagante[s vi]sions; mais, en voulant lui donner [plus] d'éclat, il l'a dénaturée, au point [de la] faire dégénérer en une vraie idol[âtrie.] Expliquons-nous.

» Tous les théologiens, tous les doc[teurs] s'accordent à dire que la très-sainte V[ierge] fut, avant sa naissance, purifiée du p[éché] originel. Les uns pensent qu'elle n[e le] fut qu'après sa conception; les autre[s, et] c'est la très-grande majorité, soutienn[ent] qu'elle fut immaculée dans sa concep[tion] même. Plusieurs papes ont défendu d'[en]seigner le contraire; mais ils ont ég[ale]ment défendu de mettre publiquem[ent] cette dernière opinion au nombre

de foi enseignés par l'Eglise, aussi de censurer ceux qui, en lier, soutiendroient que la con- de la Sainte-Vierge n'a pas été ulée. Bossuet disoit, en parlant mystère : « Après les articles , je ne vois guère de chose plus » (Sermon sur la Conception.) tout récemment, S. S. le pape Gré- XVI a autorisé plusieurs évêques à lébrer dans leurs diocèses, la fête *maculée* Conception, et à faire in- dans les litanies de la très-sainte , cette prière : *Vierge conçue sans* priez pour nous.

is ce n'est pas assez pour Pierre- d'admettre l'Immaculée Concep- e Marie et de vouloir même qu'elle article de foi. Il veut nous obliger re que la très-sainte Vierge a été ment *conçue du Saint-Esprit*, qu'elle conséquent une mère, mais point : il affirme qu'il a lui-même été té- de l'opération de ce grand mystère; *vu le Saint-Esprit déposer un petit tout formé dans celui de sainte Anne!!* ensuit évidemment qu'il faut *ado-* sainte Vierge, puisqu'elle a été con- comme notre Seigneur Jésus-Christ, l'opération du Saint-Esprit : ce qui rien moins qu'une impiété abomi- le.

rticle. — *Anges et hommes selon Pierre-Michel.*

Pierre-Michel a appris, dans une vi- extatique, que, dans l'origine, les s des hommes ont été créées en e temps que les anges; que nos ames été chassées avec eux du ciel pour n'a- pas voulu reconnoître Marie comme e des anges, et que Dieu a placé une ie de ces anges et des ames dans des ps humains, afin qu'ils puissent recou- r le ciel par un bon usage de leur li- té. Il prétend aussi que la condamna- n de Lucifer n'a été *irrévocable* que de- is la chute d'Adam, dont il a séduit la mme.

» Tout ce qu'il raconte à ce sujet est fort curieux; mais voici qui l'est bien davantage. Pierre-Michel est un des anges déchus, et, qui mieux est, *un archange dans les Séraphins*. Dieu, en l'appelant *son Verbe*, le *héraut*, le *clairon de ses volontés sacrées*, lui conféra des pouvoirs tels qu'il ne faut ni résister ni répliquer à sa parole. *Lui seul a droit de juger en dernier ressort* : quand il est dans ses fonctions d'extase et de visions; il *est dit et cru entièrement infaillible*. Il y a danger pour l'ame de celui qui résiste et n'obéit pas incontinent aux ordres ou conseils donnés dans ses extases ou visions.

» Il est cependant une autorité supérieure à celle de Pierre-Michel dans ses extases; c'est celle de l'Église catholique, qui, dans le concile de Constantinople, cinquième général, en 553, a condamné et anathématisé les origénistes, qui soutenoient que la peine des anges rebelles chassés du ciel n'a pas été une *damnation éternelle*, et que les ames des hommes ont préexisté avant la création du monde. Quant à ce que dit Pierre-Michel, qu'il a été jadis *archange dans les Séraphins*, que Dieu l'a appelé *son Verbe*..., qu'il est *seul juge en dernier ressort, entièrement infaillible*, etc., il faut nécessairement en conclure, ou qu'il est tombé en démence, ou qu'il est l'organe de Satan pour séduire les fidèles : car qui ne sait que les ravissemens, les extases, les mouvemens extraordinaires d'une certaine éloquence dont il fait parade, les parfums et une foule d'autres prestiges, ne sont qu'un jeu pour lui? Saint Paul se plaignoit de son temps de ces *faux apôtres ouvriers trompeurs qui se transforment en apôtres de Jésus-Christ*; *et on ne doit pas s'en étonner*, continue-t-il, *puisque Satan même se transforme en ange de lumière*. (IIe ép. aux Corinthiens, ch. XI. v. 13 et 14.) Concluons donc avec ce saint apôtre écrivant aux Galates : « Il y a des gens, mes frères, qui vous » troublent et qui veulent renverser l'E- » vangile de Jésus-Christ... Je vous l'ai » dit et je vous le redis encore une fois. » Si quelqu'un vous annonce un Evangile

» différent de celui que nous vous avons » annoncé, qu'*il soit anathème* » (Ch. 1er, v. 7 et 9); c'est-à-dire retranché du corps de Jésus-Christ, séparé de la communion des saints, banni de la société des fidèles. »

Nous souhaitons que la publicité donnée à cette appréciation d'une fausse doctrine, où le ridicule le dispute à l'impiété, concoure à dissiper l'illusion des esprits foibles qui se sont laissés égarer par Pierre-Michel Vintras.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le mandement de M. l'Archevêque, pour le Carême, est court et substantiel. Le prélat annonce d'abord qu'aux dispenses particulières d'abstinence il croit devoir substituer une dispense générale ; et il ajoute qu'en l'obtenant on n'est point dispensé de travailler à atteindre le but que l'Eglise se propose par les œuvres satisfactoires qu'elle prescrit à ses enfans. Ce but est la réforme de notre vie.

« Notre pauvre nature est infectée, vous le savez, par la volupté, l'orgueil, l'ambition, la cupidité, et par toutes les passions que fait naître et que fomente l'amour excessif de nous même. Voilà la source de tous les désordres qui désolent le monde...

» Vous aimez la liberté en général, vous l'aimez sous toutes les formes, dans tous les actes de votre vie privée ou publique. Vous n'en jouirez point si vous ne commencez par posséder la liberté des enfans de Dieu, c'est à-dire si vous n'avez subjugué la passion qui vous domine.

» Avec votre indépendance, vous aimez sans doute à exercer un pouvoir sur vos semblables. Commencez par être maître de vous-même, et il vous sera plus facile de commander aux autres. Celui qui sait gouverner ses penchans est capable de gouverner un monde...

» Est-il nécessaire d'ajouter que l'orgueil, si odieux par lui-même, est le principe de l'impiété pratique ou raisonnée, de tous les désordres qui trouble[nt la] société, de tous les maux qui désole[nt la] terre et outragent le ciel ? C'est lui [qui,] au moyen d'une multitude d'écrits [ins]pirés par son génie, a pénétré tou[tes les] consciences et s'y est exalté jusqu'a[u dé]lire. Dieu seul peut fermer la pl[aie im]mense que ce vice a faite à notre s[iècle.] La sagesse humaine est impuissant[e à la] guérir; mais il n'est personne qu[i ne] puisse se guérir lui-même avec la grâ[ce de] Dieu...

» Il vous arrive quelquefois de [vous] plaindre que l'on ne vous prêche [pas] l'Evangile dans toute sa simplicité. L[oin de] nous la pensée de justifier toutes les [plain]tes que vous vous permettez à ce [sujet;] mais en les supposant fondées, nous [vous] dirions : L'Evangile que vous voul[ez en]tendre, le voilà tout entier : Mortifi[ez vos] sens par la pénitence, votre espri[t par] l'humilité. Aimez Dieu et votre proc[hain,] et vous aurez accompli toute la loi. »

Après avoir indiqué l'au[mône] comme un des principaux m[oyens] d'exercer la charité, et recomm[andé] aux fidèles, d'une manière spé[ciale] l'OEuvre des orphelins du ch[oléra,] l'OEuvre de Saint-François-[Régis,] l'Infirmerie de Marie-Thérès[e et le] Petit-Séminaire, M. l'Archev[êque] dit encore :

« On rêve, pour sauver la société [je] ne sais quelle révélation, fruit du g[énie] de l'homme, tandis que nous posséd[ons] celle de l'éternelle vérité.

» Il n'est qu'un secret pour s'élever [jus]qu'à Dieu, pour devenir en quelque s[orte] participant de sa nature : c'est la prat[ique] des vertus évangéliques. Il n'est q[u'un] moyen d'avoir la paix sur la terre : c['est] d'y répandre le feu sacré de la chari[té.] Plus que les lois et que la force publiq[ue,] cette charité est le vrai ciment de l'édifi[ce] social.

» Rien de plus insensé que les théori[es] qui menacent cet édifice ; rien de pl[us] contraire aux intérêts de ceux qu'elle[s] ont séduits, et qui les répandent ensuit[e] avec tant de zèle. On ne peut être pl[us]

mant, plus foible que ces propaga- de désordre ; et cependant la rai- la sagesse, la science, la force n'en pheront jamais complètement. Ils sans danger le jour où ils ne se ont plus indépendans de Dieu; ce- ils verront l'humble et sincère qui anime un certain nombre pieuses, inspirer à tous le même ment. »

Article 1er du dispositif per- l'usage des œufs, à l'excep- des trois derniers jours de la ine sainte. Il permet l'usage de ande les dimanche, lundi, i et jeudi de chaque semaine, is le jeudi après les Cendres, u'au jeudi après le dimanche de assion inclusivement. Cette dis- e ne s'applique, même à l'égard eux qui ne sont pas tenus jeûne, qu'au principal repas les jours ouvrables, et aux repas pour le dimanche. L'u- du lait et du beurre continue re autorisé à la collation, ex- le mercredi des Cendres et le ndredi-Saint, et cette permission end à tous les jours de jeûne de née.

D'après l'article 2, l'aumône, con- ition de la dispense de l'absti- ence, sera remise à MM. les curés; is l'aumône, condition de l'au- risation de faire usage du lait et u beurre à la collation, est appli- ée à l'acquisition de l'ancien mo- astère des Carmes.

L'article 3 dispose qu'on se con- rmera à ce qui a été prescrit les nées précédentes, pour l'Exercice de dévotion en l'honneur de la Passion de N. S. J. C et de la Com- passion de la sainte Vierge.

L'article 4 annonce que les Con- férences sur les vérités fondamen- tales de la religion auront lieu à No- tre-Dame, à une heure après midi, et à la suite d'une messe basse, tous les dimanches du Carême, jusqu'au dimanche de *Quasimodo* inclusi- vement.

— M. l'évêque élu de Viviers quittera Paris, après avoir prêté serment. Le prélat se rend à Mar- seille, où il sera sacré le dimanche de *Lætare* par M. l'évêque de cette ville, assisté de MM. les évêques d'Ajaccio et de Valence. Aucun sa- cre n'a eu lieu à Marseille depuis deux cents ans. Il est probable que Mgr Guibert fera, le dimanche des Rameaux, son entrée dans sa ville épiscopale.

— Le sacre de M. l'évêque élu de Beauvais aura lieu dans cette ville.

— Tous les dimanches du Ca- rême, le sermon sera prêché, dans l'église de Saint-Roch, par M. l'ab- bé Fayet, curé de cette paroisse. Nous avons rendu compte du dis- cours que cet éloquent prédicateur a prononcé en faveur de l'OEuvre des orphelins du choléra, et nous nous réservons de parler de la sta- tion qu'il va remplir dans son église.

— Nous ne nous sommes point trompé, en disant qu'on ne man- queroit pas de répondre aux expli- cations de M. Ferrari. Ce profes- seur prétend qu'il n'a point émis comme siennes les doctrines cou- pables contre lesquelles toute la presse s'est élevée. Des ecclésiasti- ques, appréciateurs compétens, dont on ne sauroit pas plus contester la science que la loyauté, maintien- nent, au contraire, qu'il les a pro- fessées. M. Ferrari se prévaut des applaudissemens qui l'ont accueilli; on lui répond qu'il n'a été applaudi que par les adeptes de la prétendue réforme, qui a produit les Paulus de Heidelberg, les Strauss de Tubin- gen, et tous ces autres faux docteurs dont le point culminant est la né- gation du dogme chrétien. Entre les dénégations du professeur et les affirmations des plus respectables d'entre ses auditeurs, le lecteur choisira. Nous nous bornerons à

rappeler que le cours de M. Ferrari a été suspendu par M. Villemain, et qu'une telle mesure a nécessairement une cause grave. Que M. Ferrari se débatte, comme il l'entendra, contre les catholiques de Strasbourg et contre le ministre de l'Instruction publique, qui ont flétri ou condamné son enseignement : nous n'avons plus à nous en inquiéter. Ce qui nous paroît important, c'est que M. Ferrari lui-même répudie aujourd'hui les doctrines qu'on l'accuse d'avoir préconisées hier.

— M. Delessert, préfet de police, a publié une ordonnance qui mérite l'approbation des hommes religieux. Après avoir réglé ce qui concerne la circulation des masques sur la voie publique, dans ces jours de désordre et de folie, il leur défend expressément de revêtir un costume ecclésiastique. Cette année, du moins, la religion de la majorité aura été protégée contre de scandaleuses parodies.

M. le préfet de police compléteroit heureusement son œuvre, si, faisant exécuter les lois, il fermoit le prétendu temple de Châtel.

Diocèse de La Rochelle. — Le ciel a daigné bénir encore, pendant l'année qui vient de s'écouler, les soins constans de Mgr l'évêque de La Rochelle, pour la conversion des protestans de son diocèse. Secondé par un clergé qui sait le comprendre, et qui s'attache à l'imiter, le prélat a eu la consolation de voir s'opérer trente-cinq abjurations depuis le mois de janvier 1841.

Les nouveaux catholiques sont ainsi répartis : dans l'arrondissement de La Rochelle, 9; de Saintes, 7; de Rochefort, 4; de Marennes 13; de Jonzac, 2. Total 35, 16 hommes et 19 femmes.

Deux des convertis n'ont été réconciliés à l'Eglise qu'à la de[rnière] heure, au moment de la mort.

Les circonstances des di[verses] conversions qui ont eu lieu [mon]trent évidemment, 1° que la [grâce] de la conversion et le don de [la foi] sont toujours accordés par l[e ciel à] celui qui cherche *franchement* [la voie] du salut; 2° qu'il est très-im[portant] de nourrir le cœur de ceux qui r[evien]nent à Dieu par la *prière* et l[a lecture de] *ses lectures*, en même temps [qu'on] éclaire leur esprit par l'instr[uction] chrétienne. Car l'hérésie ne s[ait pas] prier, ou du moins la prièr[e est] froide sur ses lèvres; elle e[st sans] onction comme sans chaleur, [elle ne] va jamais remuer l'ame. La [prière] catholique, au contraire, port[e avec] elle son parfum, quelle que [soit la] bouche qui la profère.

Des prières, des communio[ns ...]glées continuent d'avoir lieu [dans] les diverses églises du diocèse, [dans] le but d'obtenir à d'autres le bo[nheur] du retour. Plusieurs sont ébra[nlés par] l'exemple des convertis, les [...] res de controverse et surtout [...] position choquante des ens[eigne]mens des ministres protestan[s qui], dans le même temple, la [même] chaire, prêchent des doctri[nes en]tièrement contradictoires, se [...] tant tour à tour; tout cela c[ontri]bue puissamment à éclairer l[es es]prits droits et judicieux, et n[e peut] manquer de les ramener à l['éter]nelle vérité dont le Sauveur a [fait] son Eglise la dépositaire fidèle.

— M. Corail, missionnaire [du] diocèse de Toulouse, a donné [à] Royan, du 1er au 9 janvier, une r[e]traite à la suite de laquelle de no[m]breuses conversions ont eu lieu. [...] personnes, éloignées de la sainte t[a]ble depuis dix, vingt et même ci[n]quante ans, s'en sont approchée[s] avec la piété la plus édifiante.

Diocèse de Tours. — Une horrib[le] profanation a été commise, le [...]

ier, dans l'église de Cinais, du enné de Chinon. Des mains sacrilèges ont brisé le tabernacle, et ... Saint Sacrement a été exposé aux ... criminelles irrévérences. MM. ... vicaires-généraux capitulaires ... aussitôt prescrit une expiation ...nelle, par une circulaire adressée aux curés du doyenné de Chi...

« Faisons, y disent-ils, faisons monter vers le ciel la voix de nos gémissemens; conjurons le Seigneur de pardonner à son peuple et d'arrêter les ravages de cette funeste impiété qui est la ... de tous les scandales que nous dé...ons, de toutes les irrévérences sur ...elles nous avons si souvent à gé... »

BELGIQUE. — Le 1er février, une ...chante cérémonie a eu lieu à ...lise Sainte-Walburge de Bruges. ... Anglais, jeune homme de 22 ans, ... d'un ministre protestant, et qui ... préparoit, à l'Université d'Oxford, à suivre la carrière de son ..., a fait solennellement l'abjuration des erreurs de l'anglicanisme, ... reçu ensuite les sacremens du baptême, de l'eucharistie et de la confirmation. Il avoit profité de quelques jours de vacances pour éclairer ses doutes sur la solidité des principes de l'anglicanisme. Les conférences qu'il a eues pendant quatre semaines avec un professeur du séminaire, ont achevé de le convaincre que la religion catholique est la seule véritable. Connoissant la vérité, il l'a embrassée avec un courage héroïque, renonçant à l'espoir d'une carrière brillante dans le protestantisme.

— Le 2 février, une cérémonie semblable a eu lieu dans la chapelle de Saint-Servais, dirigée par les Jésuites, à Liége. Le jeune Jean de Simony, élevé dans le protestantisme, a fait son abjuration et sa profession de foi entre les mains de M. l'évêque. Le néophyte, âgé seulement de 13 ans, a ému tous les assistans en récitant le symbole des apôtres. M. Victor Bellefroid et madame Pastor lui ont servi de parrain et de marraine au baptême, que le prélat lui a administré sous condition. A la messe, le jeune de Simony et ses condisciples, qui ont voulu lui donner une marque de la joie qu'excitoit en eux ce religieux événement, ont communié de la main de M. l'évêque. A deux reprises, le prélat a adressé des paroles d'édification et d'encouragement au néophyte, dont la famille assistoit à la cérémonie.

— Le jeune Auguste Guillemin, âgé de 12 ans, né et élevé en Angleterre dans les principes du protestantisme, a reçu, dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le baptême sous condition, des mains de M. le doyen de Coninck, qui a bien voulu lui servir de parrain. La marraine étoit madame de Keyser, dont le mari dirige, à Bruxelles, une pension où le jeune Guillemin a été instruit des dogmes de notre sainte religion qu'il vient d'embrasser. Les condisciples du néophyte, voulant lui marquer la joie qu'ils éprouvoient de son bonheur, l'ont accompagné en procession avec des cierges jusqu'aux fonts baptismaux. Son père et sa mère étoient présens et versoient des larmes d'émotion.

ESPAGNE. — Le *Catholique* signale les efforts du protestantisme pour détruire à la fois la religion et la nationalité dans ce pays :

« Cent fois nous avons élevé la voix pour dénoncer à la piété des Espagnols les innombrables moyens dont les protestans se sont servis et se servent pour nous inoculer leurs erreurs, et pour faire de notre malheureuse patrie un véritable chaos, ajoutant à la confusion qu'ont déjà produite et que produisent les partis politiques qui la divisent, l'anarchie reli-

gieuse beaucoup plus redoutable encore, et dont les conséquences ont une bien plus grave portée. L'Angleterre, dans son insatiable cupidité, tend à nous diviser pour nous dominer, et, comme son intérêt est la règle de sa conduite, tous les moyens lui sont également bons. La politique, cependant, ne lui suffit pas. Il étoit à craindre que, fatigués enfin de flotter dans cette agitation, les Espagnols ne parvinssent à s'entendre, et que, dépouillant ces rivalités et ces haines de partis qui les animent à se déchirer entre eux, ils ne finissent par s'embrasser comme des frères, et par se réunir, aux cris magnifiques de *catholicisme* et de *patriotisme*, pour former un peuple véritablement libre et heureux, une nation réellement indépendante, pour redevenir l'Espagne de nos pères. Mais ce n'est pas là ce que désire l'Angleterre, qui se sert contre nous de la religion comme d'une arme puissante, et qui, non contente des divisions politiques qu'elle a suscitées ou soutenues chez nous, veut encore nous diviser en matière de religion, pour enraciner davantage nos inimitiés politiques et leur fournir un aliment inépuisable. De là tous les efforts que nous avons vu faire à ses sociétés bibliques; de là sa continuelle activité à répandre avec profusion ses Bibles, ses livres hérétiques et ses écrits empoisonnés; de là, enfin, cette audace et cette impudence du ministre protestant Rule, qui n'a pas craint d'adresser à chaque député de la nation espagnole une lettre imprimée que nous livrons à la publicité:

« J'appelle, écrit ce ministre protestant aux députés, j'appelle votre attention sur un sujet de la plus grave importance, *la liberté religieuse*. Vous ne vous étonnerez pas que, quoique étranger, j'aborde avec vous *une question qui intéresse tout le genre humain*. En voyant l'Espagne secouer le joug du despotisme civil, on peut espérer qu'elle secouera également le joug non moins exécrable de l'esclavage religieux, et qu'elle substituera à la domination des consciences par le clergé romain l'empire de la vérité. L'étranger qui arrive en Espagne est traité d'hérétique ou d'é[...]saire des hérétiques. Votre esprit c[...] comprendra que, tant que la libert[...] cultes n'existera pas en Espagne, la [...] de Rome aura une forteresse pr[...] inexpugnable dans chaque paroiss[...] royaume, puisque tout prêtre est o[...] d'obéir à ses supérieurs ecclésiastiq[...] que *le chef de tous est l'ennemi décla[...] système constitutionnel en Espagne.* [...] *donc urgent d'annuler formellement le[...] atroces qui sont encore en vigueur [...] égard.* Cela fait, on devra établir un [...]tème de liberté religieuse en vertu du[...] chacun soit libre d'exercer le culte [...] lui paroîtra le plus agréable à Di[...] faut que le peuple jouisse de ses d[...] religieux, sans lesquels ses droits c[...] ne lui seront jamais assurés. »

Cette lettre a pour objet de p[...]parer l'adoption des projets de [...] schismatiques qu'Espartero, ob[...]sant à l'influence de l'Angleterre fait présenter aux chambres; p[...]jets de loi tellement indignes, q[...] M. Ortigosa lui-même suit, dit-o[...] l'exemple de MM. Vallejo et F[...]sada, en renonçant, non-seulement à sa nomination en qualité d'arch[...]vêque de Burgos, mais à l'administration du diocèse de Malaga, de laquelle il s'est ingéré.

HOLLANDE. — M. l'abbé Van de Noot, vicaire apostolique du grand-duché du Luxembourg, ayant exprimé le désir de cesser ses fonctions, Mgr Laurent, évêque de Chersonèse, paroît destiné à le remplacer. Luxembourgeois d'origine, ce prélat a rempli, antérieurement, de hautes fonctions ecclésiastiques à Liége, à Aix-la-Chapelle et dans les villes anséatiques. On sait qu'il habite Rome en ce moment.

— Le roi a signé, le 2 janvier, un arrêté sur l'instruction publique qui contient plusieurs dispositions libérales. Les considérans annoncent qu'on a consulté les rapports *du directeur-général* des des affaires du

catholique, et c'est d'après ces …rts qu'on a modifié, sur plu…s points, la triste loi de 1806. …qu'on puisse en juger, nous …s indiquer les principales de …odifications.

…ction des gouverneurs de province …ésormais remplacée par celle des …tions permanentes.'

…aura égard, dans la collation des …d'inspecteurs scolaires, au culte …sé par la population de chaque pro…, afin que les opinions religieuses …embres de la commission provin… l'instruction soient, autant que pos… en rapport avec celles de cette po…on; pour parvenir plutôt à établir …cord, le roi se réserve même le pou… d'adjoindre des membres honoraires …commissions, lesquels prendront une …ctive à leurs travaux, y auront voix …érative et pourront visiter les écoles …ires tout comme les inspecteurs ef…s; ceux-ci seront d'ailleurs forcés …lir dans chaque commune de leur …t un comité local, en ayant égard, …nt que faire se pourra, au culte pro… par la population de chacune de …communes.

»Dans les localités où il existe déjà une …le primaire, on aura soin, quand il …ra de pourvoir à une vacature, et les …ités des concurrens étant égales d'ail…, de prendre en considération l'ac…d des opinions religieuses de l'institu…futur et de la population. La même …sidération devra être prise, quand il …ra plusieurs écoles dans une seule …mune,

»Les instituteurs des écoles primaires …liques et des écoles privées de der…ne classe seront tenus de faire con…ître aux autorités ecclésiastiques de la …alité les livres et les écrits dont ils se …vent dans leur école, et lorsqu'un mi…tre du culte croira devoir réprouver …sage de quelqu'un de ces livres, il de… s'adresser à l'inspecteur ou au comité …al. si le maître d'école n'écoute pas ses …ontrances. Quand la réclamation ne paroîtra pas fondée, on la soumettra au chef ecclésiastique du réclamant; lorsqu'au contraire elle semblera juste, il devra en être référé à la commission provinciale qui défendra l'usage du livre réprouvé dans toutes les écoles de la province. Si toutefois la commission n'étoit pas du même avis que l'ecclésiastique réclamant, il faudroit qu'elle s'adressât à l'autorité supérieure ecclésiastique et qu'elle se prononçât d'après son avis.

»Tout ce qui précède doit aussi s'appliquer aux livres qu'on donne comme prix aux écoliers.

»D'après le principe de la loi de 1806, il est défendu aux instituteurs de s'immiscer en quoi que ce soit dans l'instruction religieuse, de manière à froisser les dogmes de l'une ou l'autre religion. Pour obvier au défaut de cette partie essentielle de l'instruction, le nouvel arrêté, sans détruire le principe de la loi de 1805, stipule que tous les jours, pendant une heure, l'enseignement religieux sera donné aux écoliers d'après les dispositions que prendront à cet égard les autorités ecclésiastiques. »

Cet arrêté ouvre une ère de véritable progrès pour la Hollande, quoiqu'il y ait des dispositions qu'il est impossible d'approuver. Le gouvernement hollandais se seroit épargné beaucoup de difficultés, s'il avoit donné au pouvoir ecclésiastique une autorité préventive, au lieu de ne lui laisser que le droit de réclamer après coup. En Prusse, aucun livre n'est admis dans les écoles, avant d'avoir été approuvé par le chef du diocèse. Si en Hollande on avoit adopté la même mesure, on ne seroit pas exposé à ces conflits d'autorités, à cette complication administrative qui ne peut qu'entraver les affaires publiques.

PRUSSE. — On dit que l'… tion que le Pape a envo… 1841 aux évêques d'A… tivement aux mar…

aussi adressé aux évêqûe catholiques de Prusse.

— Le Directoire publié par l'archevêché de Cologne pour l'année 1842, contient la liste des ecclésiastiques décédés, depuis le mois de novembre 1840 jusqu'à la fin d'octobre 1841.

Il résulte de cette liste que l'archevêché de Cologne a perdu dans cet intervalle 46 prêtres, dont 22 dépassoient 70 ans, et 8 étoient âgés de 26 à 43 ans. Le plus âgé de tous avoit atteint sa 88e année.

Il résulte aussi d'une note contenue dans ce même Directoire, que le vicaire-général, M. le Dr. Iven, a formellement exhorté les ecclésiastiques de l'archidiocèse à se souvenir, dans les prières de la sainte messe, de l'archevêque Clément-Auguste.

— La *Gazette de Cologne* assure que le roi de Prusse a résolu de consacrer désormais chaque année une somme de 50,000 thalers (au lieu des 10,000 thalers qu'il donnoit auparavant) aux travaux d'achèvement de la cathédrale de Cologne. Il se pourroit même que le roi, lors de son retour d'Angleterre, posât la première pierre des travaux à exécuter à ce monument.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Si la révolution de juillet vieillit, ce ne sera pas la faute de ses amis, car elle est toujours, à leurs yeux, dans son jeune temps, dans sa lune de miel. Ils en sont toujours avec elle à ses doux commencemens et à ses riantes promesses. Elle a beau changer de mœurs et de caractère, prendre la férule et leur en donner ferme et dru sur les doigts; ce n'est point par là qu'ils la jugent; c'est par son début, par ses alouettes rôties et par toutes les autres choses ravissantes qu'elle leur a promises. De manière qu'ils en sont encore à sa charte-vérité, à sa liberté de la presse; en un mot à toutes les douceurs dont elle leur dora la pilule.

A chaque illusion trompée, à ch mésaventure qui leur arrive, ils se c tentent de dire que cela n'est pas bi que cela est contraire à la charte; et si la charte ne manquoit pas de fidéli ses promesses, les choses se passero tout autrement. Oui; mais en attend les choses se passent comme elles se sent; et il y a grande apparence qu'el passeront long-temps de la même ma Mais c'est égal; ils ne se lassent p d'en appeler aux bons commenceme aux premières paroles de la révoluti juillet; et en la rajeunissant de d ans, ils se consolent de tout, ils ren dans le pays des songes et des encha mens; et pourvu que les promesses charte soient toujours là pour être a quées à leurs blessures, c'est à peine s'en aperçoivent.

Les gens que le bât blesse depuis d ans seront charmés d'apprendre la dé verte qui vient d'être faite pour les s ger : à force de chercher ce qui ma à leur bonheur, on s'est enfin aperç c'étoit l'adjonction des *capacités* au vernement parlementaire. Or, il est q tion de les y faire entrer à la place incapacités qui laissent le char *de* embourbé depuis si long-temps dans s gâchis.

A ce mot de *capacités*, il semble qu respire; c'est quelque chose de si nouv dans notre régime, qu'on est tout ém veillé d'en entendre parler. Cependant ne faut pas se dissimuler que *les capac* sont en général tout ce qu'il y a de p difficile à nourrir et à contenter. sont remuantes, ambitieuses, suffisant orgueilleuses. Si nous avons le malh qu'elles entrent dans nos budgets, no sommes perdus.

L'assemblée constituante est celle l'on a vu, sans contredit, le plus de *cap cités*. Ce souvenir mérite qu'on y fasse flexion, et qu'on ne se fie aux *capac* que de la bonne sorte. Il est vrai que incapacités ne leur ont pas laissé gran chose à bouleverser; et que dans une

ion comme la nôtre, un essai de plus le moins ne peut guère tirer à conséquence.

PARIS, 7 FÉVRIER.

La chambre des pairs a tenu samedi une courte séance publique, dans laquelle M. Cambacérès a fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à céder à la ville de Paris l'église de la Madeleine. La discussion a été fixée à mercredi.

— Le projet de loi relatif aux chemins de fer a été présenté aujourd'hui à la chambre des députés. (Voir à la fin du journal.)

— M. Dussolier, député de Nontron, a retiré sa démission.

— On lit dans un journal :

« Depuis les révélations de M. Isambert, il a été interdit aux chefs de bureau du ministère de la justice de recevoir les visiteurs. La consigne s'étend jusqu'à la défense de leur écrire. Nous applaudirions cette mesure si elle devoit avoir pour effet de délivrer les employés des sollicitations quotidiennes dont les assiégent les députés ministériels. »

— M. Laurence, directeur des affaires d'Alger au ministère de la guerre, dont on avoit déjà annoncé la retraite, démentie depuis par les journaux ministériels, vient définitivement de donner sa démission.

— On assure que M. le ministre du commerce doit présenter prochainement aux chambres un projet de loi ayant pour objet d'interdire à l'avenir la fabrication du sucre indigène en France, moyennant indemnité.

— Le comte Lehon, ambassadeur de Belgique en France, est parti pour Bruxelles. Le bruit de son remplacement avoit couru. Mais le *Moniteur Parisien* annonce que l'absence de ce personnage ne doit être que de courte durée.

— Le *Messager* annonce qu'un chef de bureau de la grande voirie a été arrêté et que deux employés sous ses ordres ont été suspendus.

— La *Quotidienne* a paru samedi avec deux colonnes en blanc, par suite du refus de M. Proux, son imprimeur, de consentir à la publication du premier article. La justice est appelée à prononcer sur ce refus, équivalant à la censure.

— Le dernier numéro de l'*Atelier* a paru avec une colonne en blanc, également par suite du refus de son imprimeur.

— M. Walsh, directeur de la *Mode*, annonce qu'il va poursuivre devant les tribunaux M. Proux, son imprimeur, pour refus d'impression.

— Le *Journal du Bourbonnais* écrit à la *Gazette de France* qu'il se voit obligé d'appeler devant le tribunal de Moulins son imprimeur qui, par ses refus, est cause que ce journal a paru le 2 février avec une colonne en blanc.

— La *Revue du Comtat*, journal de Carpentras, a paru le 30 janvier avec deux colonnes en blanc.

— Le gérant du journal la *Mode* et l'imprimeur de ce journal ont formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du 31 janvier.

— Pendant l'année 1841, des ordonnances rendues sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur ont autorisé la construction, sur divers points de la France, de vingt-deux ponts suspendus, qui ouvrent à la fois d'utiles communications pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

— Le sieur Paganel, trop connu par ses pétitions à la chambre des députés contre feu Mgr de Quelen, et contre MM. Tresvaux et Quentin, vicaires-généraux, comparoissoit vendredi devant la chambre des appels correctionnels de la cour royale.

Il s'agissoit de l'opposition formée par le sieur Paganel à l'arrêt par défaut, confirmatif du jugement correctionnel rejeté son déclinatoire.

Poursuivi pour dénonciati[illegible] aux termes de l'art. 373 [illegible]

tion criminelle, après une procédure d'où il résulte que la plainte par lui portée au sujet d'une prétendue soustraction de 2,500,000 fr. dans le trésor de l'archevêché, au mois de février 1831, est mal fondée, Paganel prétend que, dans ce cas comme dans celui de diffamation envers des fonctionnaires publics, c'est devant le jury seul qu'il doit être poursuivi, parce qu'il y apporteroit la preuve testimoniale de la vérité de ses allégations. Il déclare qu'il se présente seul et sans avocat, parce que nul avocat ne connoîtroit mieux sa cause que lui même.

« Avant d'entrer en matière, a ajouté le prévenu, je décline la compétence de M. le procureur du roi pour me poursuivre : c'étoit à MM. Quentin et Tresvaux à me poursuivre. M. le procureur du roi ne doit pas être leur Don Quichotte. »

M. Bresson, substitut du procureur-général, rappelle la manière dont la justice a été saisie. M. de Quelen, poursuivi de son vivant par d'atroces calomnies, et, après sa mort, MM. les chanoines Tresvaux et Quentin, accablés des mêmes outrages, n'ont pas cru devoir porter plainte. Il falloit cependant que le scandale finît. Au mois de février 1841, M. le garde des sceaux a invité le sieur Paganel à retirer sa pétition à la chambre des députés, ou à porter une plainte formelle des soustractions qu'il articuloit. Il l'a en même temps averti que, si l'instruction ne justifioit point ses allégations, il seroit poursuivi comme calomniateur.

Le sieur Paganel, quoiqu'on lui eût donné du temps pour réfléchir, a porté une plainte que l'instruction a démontrée mal fondée. Le délit de dénonciation calomnieuse, prévu par l'art. 373 du code pénal, est très-différent du délit de diffamation prévu par les lois de la presse. Le ministère public a droit de poursuivre d'office, et dans le cas même où la personne dénoncée auroit été revêtue d'un caractère public, c'est par la juridiction correctionnelle, et non par la cour d'assises, que la cause doit être jugée.

Le sieur Paganel s'est défendu lui-même, et, après une improvisatio[n de] trois quarts d'heure, il s'est mis à lir[e un] factum imprimé qu'il avoit fait distri[buer] à la cour.

M. le président a plusieurs fois et[...] nement engagé le prévenu à se renfe[rmer] dans la question; autrement, a ajou[té ce] magistrat, nous risquerons de rest[er] jusqu'à six heures du soir.

Paganel : Tant mieux ! L'affaire s[era] encore plus éclaircie.

La cour, après une heure de déli[béra]tion, a confirmé le jugement de 1[re in]stance. Le prévenu sera cité de nou[veau] devant la 7e chambre correctionn[elle] pour être jugé sur le fond.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 2 février ont commencé devant [le tri]bunal de police correctionnelle d[...] les débats d'une affaire de carbonar[isme.] Les prévenus sont au nombre de 26. [L'af]faire occupera plusieurs audiences.

— Le *Courrier* de Lyon du 4 dém[ent la] nouvelle qu'il avoit publiée d'une att[aque] nocturne faite par des brigands cont[re le] monastère du grand Saint-Bernard.

— Le *Courrier de l'Isère* annonce q[ue] par ordonnance du 26 janvier, le con[seil] municipal de Grenoble a été dissous.

— On écrit de Saint-Pierre-d'Ent[re]mont (Isère) qu'une avalanche a causé [de] grands désastres au village des Clott[...] Elle a tout entraîné, arbres, haies, pl[an]tations, dans une zône de plus de tr[ois] kilomètres. Deux granges ont été ras[ées] jusqu'aux fondemens. Personne n'a p[éri.]

— A l'Hospitalet (Ariége) une av[a]lanche est venue engloutir, à quelq[ues] pas du bureau des douanes, une gra[nge] où se trouvoient deux enfans qui s[oi]gnoient les bestiaux. Les secours que l'[on] s'est empressé d'apporter ont eu un b[ien] heureux résultat. Malgré un tourbill[on] affreux et un vent violent qui gênoi[ent] beaucoup les travailleurs, ils sont bient[ôt] parvenus à retirer, vivant, le plus jeu[ne] des enfans; vingt-sept heures plus tard et après des recherches et des effort[s]

...s, le second a été aussi retrouvé sain ...auf. Presque tous les bestiaux ont ...sous l'avalanche.

— L'arrêt de la chambre des mises en ...sation de la cour royale de Riom est ...dans l'affaire de Clermont. Cet ar... ...éclare qu'il y a lieu à accusation de ...tion contre cinquante-six individus. ...t-neuf sont arrêtés.

...Poincillon, membre du conseil mu... ...al, est particulièrement accusé d'a... ...1° le 10 septembre, porté une ...apparente; 2° provoqué au rassem... ...ent des insurgés par paroles et autres ...ens d'appel. M. Lassais, médecin à ...x, d'avoir, le même jour, provoqué ...ssemblement par divers moyens ...pel. M. Bisain, d'avoir sonné le toc... ...Aubière, le même jour, pour exci... ...s rassemblemens.

...s assises s'ouvriront le 14 février. On ...mencera par l'affaire de Clermont. ...on s'occupera de quelques causes ...politiques; ensuite les débats des ...ires de Chauriat et de Saint-Germain-...bron prendront tour, et seront suivis ...procès de la *Gazette d'Auvergne*.

— M. Richoux, commissaire de police ...Toulouse, a été suspendu de ses fonc...ons.

EXTÉRIEUR.

La séance de la chambre des députés ...pagnols, du 28 janvier, a été signalée ...r un incident remarquable. M. Mendez ...go, membre du parti libéral, parlant ...s difficultés survenues entre la France ...l'Espagne, a appelé Louis-Philippe un ...i *illégitime*. Rappelé à l'ordre une pre...ière fois, l'orateur a soutenu ce qu'il ...oit avancé. Il a dit que le chef du gou...vernement français n'avoit été nommé ...e par 221 députés qui n'avoient pas consulté la nation. M. Olozaga, qui étoit récemment ambassadeur d'Espagne à Paris, a répondu à M. Mendez Vigo; il a, en terminant son discours, exprimé l'espoir que les relations de bonne harmonie entre les deux pays ne pouvoient que se resserrer de plus en plus.

— On écrit de Bruxelles que le général Buzen, ministre de la guerre, s'est brûlé la cervelle samedi dernier. Nous n'avons pas encore de nouvelles sur ce triste événement.

— L'ouverture du parlement anglais a été faite jeudi par la reine en personne avec une grande pompe. Le roi de Prusse y assistoit.

Après avoir rendu grâces à Dieu de lui avoir accordé un fils, et annoncé qu'elle recevoit de tous les princes et Etats l'assurance de leur sincère désir d'entretenir les relations les plus amicales avec l'Angleterre, la reine continue ainsi son discours :

« C'est avec une grande satisfaction que je vous annonce que j'ai conclu avec l'empereur d'Autriche, le roi des Français, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, un traité pour la suppression la plus efficace de la traite des noirs. Aussitôt que les ratifications auront été échangées, ce traité sera communiqué au parlement.

» On vous soumettra aussi un traité que j'ai conclu avec les mêmes puissances, ainsi qu'avec le sultan, ayant pour objet la sécurité de l'empire turc et le maintien de la tranquillité générale.

» Le rétablissement de mes relations diplomatiques et amicales avec la cour de Téhéran, a été suivi de la conclusion d'un traité de commerce avec le shah de Perse. Ce traité vous sera communiqué.

» J'ai entamé avec plusieurs puissances des négociations qui, je l'espère, conduiront à des traités basés sur le principe équitable de la réciprocité, et donneront ainsi de l'extension à l'industrie et au commerce du pays. »

La reine à la confiance que le succès des opérations dirigées contre la Chine hâtera le rétablissement des relations commerciales avec ce pays. Elle annonce à la chambre des communes que le budget lui se... bientôt présenté.

Quant à la chambre des lo... recommande à son atte... du revenu et des dé...

présent des lois qui touchent à l'importation des blés et d'autres productions étrangères ; elle annonce ensuite que des mesures seront soumises à cette assemblée dans le but de réviser les lois sur les banqueroutes, et d'améliorer la juridiction qui s'exerce par les cours ecclésiastiques en Angleterre et dans le pays de Galles.

« J'ai remarqué avec un profond regret, dit S. M. en terminant, que la détresse n'avoit point cessé dans les districts manufacturiers du pays ; le peuple a supporté avec une patience et une fermeté exemplaires, les souffrances et les privations qui en ont été le résultat.

» J'ai l'assurance que vos délibérations sur les diverses matières importantes qui occuperont votre attention, seront caractérisées par une sollicitude éclairée pour les intérêts et le bonheur permanent de toutes les classes de mes sujets ; et j'adresse à Dieu de ferventes prières pour qu'elles tendent, dans leurs résultats, à améliorer les ressources nationales, à encourager l'industrie et favoriser la prospérité de mon peuple. »

— L'adresse de la chambre des lords et celle de la chambre des communes ont été votées dans la première séance du 3 février. Sir Robert Peel a déclaré que le gouvernement avoit rédigé l'adresse dans des termes que tous les partis pussent accepter. Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, de discussion.

Dans la séance de la chambre des communes du 4, sir Robert Peel a annoncé que mercredi prochain il soumettroit à la chambre une proposition qui seroit imprimée et laissée à l'examen des membres de la chambre jusqu'à lundi, jour où s'ouvriroit la discussion définitive. Cette proposition est relative aux céréales.

— Tandis que l'Angleterre poursuit ses succès en Chine, sa puissance est attaquée sur un autre point. Les nouvelles de l'Inde sont très-alarmantes. L'Afghanistan tout entier s'est soulevé contre les Anglais. Ils ont attaqué Jellalabad ; on dit que sir Alexandre Burnes a été tué. Heureusement pour la fortune de l'Angleterre, le gouvernement de Lahore [ne] fait pas cause commune avec les insurgés. Candahar est tranquille, mais Caboul est menacé.

— Le duc de Buccleugh a été nommé aux fonctions de lord du sceau privé, [en] remplacement du duc de Buckingham.

— Le roi de Prusse a quitté le palais de Buckingham vendredi matin, à neuf heures, pour Woolwich, où il doit s'embarquer sur le *Firebrand*.

— Depuis trois ou quatre jours, dit le *Globe* de Londres, du 2, des nouvelles alarmantes à Lloyd sur les effets du dernier ouragan qui a régné sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande. Il a été constaté jusqu'à ce moment que 23 navires ont fait naufrage dans la nuit du 26 janvier dernier, et que plusieurs personnes ont perdu la vie dans ces déplorables circonstances.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 7 février.

M. le président donne lecture d'une lettre à lui écrite par M. Dussolier, et par laquelle cet honorable député, interprétant comme une règle de conduite le mouvement qui s'est manifesté dans la chambre à l'annonce de sa démission, déclare retirer cette démission.

La lettre de M. Dussolier sera insérée au procès-verbal.

M. Duchâtel dépose sur le bureau divers projets de loi d'intérêt local.

M. Teste a la parole pour une communication du gouvernement.

M. Teste donne lecture du projet de loi qui tend à établir un système de chemins de fer partant de Paris et se dirigeant :

Sur la frontière de Belgique par Lille et Valenciennes ;

Sur l'Angleterre par un point du littoral de la Manche qui sera ultérieurement déterminé ;

Sur la frontière d'Allemagne par Strasbourg ;

Sur la Méditerranée, par Lyon, Marseille et Cette ;

Sur l'Océan par Bordeaux, Marseille et Nantes.

Chégaray demande que la chambre
ne que la commission qui exami-
ce projet de loi soit nommée en as-
lée générale et au scrutin de liste.
tte proposition est rejetée.
séance est levée à 5 heures et demie.

SUR UNE NOUVELLE PUBLICATION.

st avec étonnement que nous avons
ns l'*Univers* l'éloge d'un ouvrage
il n'a sans doute admis l'annonce
ses colonnes que par surprise. Voici,
casion de cet ouvrage, une lettre
nous a été adressée depuis quelques
aines, et que l'abondance des matiè-
nous a forcé de remettre à ce nu-
o.

«Versailles, le 24 décembre 1841.

»Monsieur le Rédacteur,

»Un provincial, qui vient de se laisser
dre au piége de l'Annonce, vous prie
ccueillir sa plainte. Il auroit bien dé-
s'adresser aux feuilles quotidiennes,
de donner une plus grande publicité
a réclamation ; mais, entre nous soit
, il est peu de ces feuilles qui eussent
jeter la première pierre. Il a donc
le parti de s'adresser à votre modeste
consciencieux journal. Certes, le piége
oit habilement dressé ; rien n'y man-
oit : réclame séduisante, caractères
onstres, et le journal étoit bien choisi,
son nom tout rassurant pour les lec-
urs orthodoxes. Et puis, le titre de
ouvrage annoncé n'étoit-il pas tout-à-fait
éducteur? La Morale en Action ou *les
bons Exemples*, ouvrage publié sous les
auspices de M. Benjamin-Delessert, pré-
sident de la caisse d'épargne de Paris, et
le M. le baron de Gérando, pair de Fran-
ce, vice-président de la caisse d'épargne
de Paris, etc.

»Pour être juste, il faut se hâter de dé-
clarer que le susdit ouvrage ne contient
rien de contraire à la *morale publique* ; à
moins que quelque mauvais plaisant
n'aille dire que, même sous ce rapport,
les prix Montyon ne sont pas toujours
une garantie. Mais, comme j'attache une
grande importance à la pureté de la *mo-
rale catholique*, en ce qui touche l'éduca-
tion de mes enfans, je puis dire, en me
servant d'un mot qu'il faut bien pardon-
ner à ma colère, que j'ai été *dupé*.

»Je ne voudrois point passer pour *into-
lérant*, encore moins pour *persécuteur* ;
mais je crois qu'un père de famille n'est
pas trop scrupuleux lorsqu'il veille avec
fermeté à ce que ses enfans ne puisent
pas, dans leurs lectures, des leçons d'in-
subordination à l'autorité paternelle.
Comment ! va-t-on se récrier, est-ce que,
par exemple, dans la *morale* annoncée, il
n'y a pas des traits de *piété filiale*? — Que
voulez-vous? les *catholiques* y regardent
de plus près : ils pensent, non sans raison,
que l'obéissance due à l'*Eglise, notre mère*,
se lie intimement avec l'obéissance due à
nos parens selon la nature. Je ne puis
donc consentir à mettre entre les mains
de mes enfans *la Morale Delessert et Gé-
rando*, quelque magnifiques d'ailleurs que
soient les vignettes et *illustrations*.

»Voici ce que je lis dans la biographie
de l'abbé de l'Epée, que les collecteurs de
cette compilation ont copiée, mot à mot,
dans les *Portraits et histoires des hommes
utiles*.

«Tandis que l'*intolérance* suscitoit mille
»contrariétés à l'abbé de l'Epée, cet hom-
»me vertueux *respectoit toutes les croyan-
»ces*. Un protestant (M. Ulrich) vint de la
»Suisse pour apprendre à son école l'art
»d'instruire les sourds-muets. Il fut ac-
»cueilli avec bienveillance, et bientôt
»leurs cœurs, *dignes l'un de l'autre*, se
»lièrent d'une étroite amitié. De l'Epée
»regardoit tous les hommes comme ses
»frères, et sur ses vieux jours il formoit
»des vœux en faveur de la réintégration
»des Israélites dans la commune société.
»Cette *tolérance*, cette *universelle frater-
»nité*, cet amour du bien, répandoient
»sur toute sa physionomie une expression
»de douceur, de bonhomie, que l'on
»aime à retrouver dans son portrait. »

»Assurément, je suis loin de vouloir
contester à l'abbé de l'Epée son génie,
ou son rang parmi les hommes utiles.
Mais je vous avoue que je ne placerois ni
sa statue dans nos églises, ni un éloge



conçu en ces termes dans une bibliothèque *catholique*. Décidément, je ne veux point enseigner à mes enfans que le clergé catholique n'entend pas aussi bien la *tolérance* et la *fraternité universelle* que les disciples de Jansénius et de Quesnel. Surtout, j'entends qu'ils aient horreur de mourir dans la disgrâce et sous l'anathème de l'Eglise notre mère.

» J'aurois bien encore quelques autres observations à faire sur l'ouvrage en question. Je trouve exagéré et faisant presque l'*usurpation*, l'éloge donné à l'anglais Howard :

« Si le régime des asiles ouverts au » malheur et à la souffrance, et celui des » maisons de répression pour le crime » sont devenus, depuis près d'un siècle, » l'objet d'une étude approfondie, si l'a» mélioration de ce régime a obtenu, de» puis la même époque, des progrès crois» sans, c'est à *Howard le premier* qu'il faut » rapporter cette salutaire révolution. »

» Si le XVIIIe siècle n'avoit pas eu intérêt à rompre avec le passé, peut-être auroit-il découvert dans l'histoire de nombreux concurrens, pour disputer à Howard son brevet d'invention. Tous ces saints de nos légendes, au passage desquels tomboient les chaînes des prisonniers, et ce bon prêtre Bernard, etc., pouvoient, sans anachronisme, être placés avant Howard : ils avoient au moins la priorité du temps. L'excellent père Claver aussi auroit pu contester à Howard la gloire de porter *vers des contrées lointaines le flambeau d'une philantropie éclairée*.

» Je ne vous parlerai pas d'un pathos *philanthropico-moral* qui couronne cette compilation : c'est une espèce de sermon soporifique et glacé qui s'allie fort bien, du reste, à la canonisation des vertus purement humaines, les seules que, *dans le fond*, les éditeurs aient voulu consacrer *à la mémoire*. Je dis *à la mémoire*, parce que je suis catholique; et, selon moi, toute morale qui n'est pas vivifiée par la doctrine de Jésus-Christ et de son Eglise se résoud difficilement en pratique et en action.

» Je voudrois, monsieur le réda[cteur], pour toute vengeance du désapp[ointe]ment que j'ai dû éprouver quan[d j'ai] ouvert la MORALE EN ACTION du lo[ng] M. de Gérando; je voudrois que le[s] [lig]nes d'une lettre me permissent de [faire] connoître à vos lecteurs un livre du [même] genre dont personne ne contestera [le] mérite littéraire, ni la saine doctri[ne; je] veux parler des SOIRÉES D'AUTOMN[E, ou] *Nouvelle Morale en action*, par MM. Vaillant et A. De Limours, beau v[olume] illustré aussi de dessins sur bois [et de] charmantes lithographies. C'est ave[c rai]son que les auteurs intitulent leur ou[vrage] NOUVELLE *Morale en action*, car il [est en] effet tout-à-fait nouveau à raison d[u] plan et du talent avec lequel il est t[raité]. Les auteurs prennent l'homme au [ber]ceau, et le conduisent à la tombe, e[n lui] donnant sans cesse des leçons de v[ertu], selon l'âge et les diverses positions [de la] vie. Rien n'est oublié, ni l'éducatio[n, ni] les études; ni la piété filiale, ni l'a[mour] fraternel, ni l'amitié, ni l'amour d[e la] patrie; ni la vie des champs, ni les a[rts], ni la royauté, ni le sacerdoce.... [Si l'on] n'auroit qu'un seul défaut à reproche[r à] cet excellent livre, c'est qu'après l'av[oir] lu on regrette d'avoir sitôt terminé cet[te] lecture.

» Agréez, etc. »

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 107 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 3385 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 107 fr. 70 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION
it les Mardi, Jeudi
medi.

ipeut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3553.

JEUDI 10 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

dement de Mgr Giraud sur l'As-ciation pour la Propagation de la i.

———

a justement admiré l'impul-sublime qui, au temps des croi-s, précipita l'Europe sur l'Asie. t le même mouvement qui se feste aujourd'hui par l'OEuvre Propagation de la Foi, dit Giraud dans le magnifique dement qu'il adresse comme le ier témoignage de sa sollici-pastorale au diocèse de Rodez. nie chrétien, continue le pré-e transforme selon les époques besoins, mais l'activité de sa e ne se ralentit jamais. Dans siècles de fer, où toutes les ques-s se décidoient par l'épée, il da vers l'Orient des forêts de ces pour conquérir un sépulcre rieux. Quand, après le règne de force, arrive le règne des idées, ne sont plus des courages qu'il lle, des bras qu'il arme d'un ive vengeur : ce sont des ames il remue, ce sont des sympathies il excite, c'est une croisade d'in-ligences et de volontés qu'il or-ise pour la délivrance des peu-t ensevelis dans des ombres plus euses que les horreurs du tom-u.

Resserré dans d'étroites limites, s ne pouvons que détacher de ce ndement les belles considéra-s qu'il renferme sur l'opportu-, et, si nous osons le dire, sur nalité de l'OEuvre de la Propa-n de la Foi : elles forment un eau complet qui reposera dou-cement les yeux de nos lecteurs, en éveillant dans leur ame les plus consolantes espérances.

« Tandis que la lutte entre la vérité chrétienne et la contradiction philosophique continue dans les sociétés de la vieille Europe avec des chances qui promettent, dans un avenir prochain, à la religion du Christ, une dernière et décisive victoire ; tandis que, *renouvelant sa jeunesse comme celle de l'aigle*, la foi romaine renaît parmi nous plus forte et plus belle, en attirant à elle tout ce qui porte de l'élévation dans les idées, de la droiture dans le caractère, de la dignité dans les mœurs, du sérieux et de la conscience dans les études, jetez vos regards en avant et considérez le travail qui s'opère dans les régions de l'idolâtrie, de l'infidélité, de l'hérésie et du schisme. *Ne voyez-vous pas au loin les campagnes déjà blanches pour la moisson évangélique?* Le monde s'ébranle sur tous les points à la fois. Une attente curieuse et inquiète de ce qui va venir tient en éveil les nations. Un nouvel ordre d'événemens commence, prédit par la voix de tous les sages à l'instinct prophétique, salué par tous les vœux catholiques, écrit dans tous les faits dont nous sommes les témoins. Sans doute le moment est encore éloigné où les peuples, devenus étrangers les uns aux autres par le miracle de la division des langues, seront ramenés, par un nouveau miracle, à l'unité du même langage dans l'unité d'une même croyance. Mais, ne pas vouloir reconnoître qu'une grande révolution se prépare, que les temps accélèrent leur marche, que les distances se rapprochent, que les antiques barrières tombent, que *les vallées se comblent, que les hauteurs s'aplanissent*, c'est s'aveugler soi-même, c'est fermer volontairement les yeux à l'évidence qui frappe tous les

esprits. N'est-il pas vrai que les haines de peuple à peuple s'éteignent, que le mur infranchissable des mœurs, des coutumes contraires, des législations immobiles s'abaisse, et qu'en même temps que les obstacles disparoissent, les moyens se multiplient et se précipitent? Approcher de la lumière, pour les éclairer, les extrémités reculées de la terre, telle étoit la donnée du problème le plus difficile à résoudre. Et voilà que *ce qui étoit loin est devenu proche*, que les extrêmes se touchent par un milieu, par ces puissantes machines qui donnent des ailes aux roues des chars et à la voile des vaisseaux. Ce grand secret des forces de la vapeur, que Dieu avoit tenu scellé depuis six mille ans à la curiosité des hommes, il le tire enfin des trésors de sa sagesse et de sa bonté. Pensez-vous qu'il ait rompu ce sceau et révélé ce mystère pour la plus grande commodité du commerce, pour le plus grand plaisir du politique, du moraliste, du philologue, du naturaliste et de l'antiquaire? Loin de nous l'idée de déprécier les avantages qui résultent de cette découverte pour la prospérité matérielle, pour le progrès scientifique des nations! Mais, quand Dieu remue la terre, quand il déplace les anciennes bornes, quand il change tous les rapports connus, toutes les relations jusque-là existantes parmi les peuples, certes il a de plus grands desseins, des desseins plus dignes de sa grandeur et de son amour, plus dignes de lui-même et de la noble créature qu'il a faite à son image. Comme il prépara le monde romain à l'Évangile, en donnant à une ville, siége prédestiné de sa puissance future, le plus vaste empire qui eût paru sous le soleil, comme il prédisposa les yeux des sages à soutenir sa lumière, en la faisant précéder des écrits de l'école platonicienne, précurseurs de son immortel flambeau; ainsi, de nos jours, par des procédés nouveaux, il ouvre de plus rapides et de plus larges voies à la domination universelle du Christ sur tous les aspects du globe et à toutes ses latitudes. Jugeant trop lente, au gré de sa grâce impatiente, la [illegible] de ses envoyés vers les contrées [illegible] soumises à l'esprit de mensonge e[illegible] reur, il vérifie à la lettre la prédict[illegible] prophète royal *qui lui donne les vent[illegible] ministres et un feu brûlant pour [illegible] ger.* Les chemins de fer et les bat[illegible] vapeur, voilà ses missionnaires, [illegible] moins les puissans auxiliaires d[illegible] apostolat; voilà les deux grand[illegible] qu'il prête à la civilisation chréti[illegible] dans lesquels elle finira par étrein[illegible] continens et les mers.

» Mais, à côté de ces prodiges d[illegible] humain, ou, pour mieux dire, d[illegible] tion divine, qui favorisent l'expans[illegible] prosélytisme catholique, des symp[illegible] non moins providentiels se manif[illegible] dans les dispositions et les tendanc[illegible] peuples. L'Orient se réveille de c[illegible] assoupissement que faisoient peser [illegible] la mollesse, l'ignorance et la ser[illegible] Ses nationalités, perdues et comm[illegible] cées dans une même communaut[illegible] clavage, se détachent de ce pêle-m[illegible] se dessinent avec leurs caractères [illegible] physionomie qui leur est propre. L[illegible] meterre du turc s'émousse, ses lois [illegible] manisent; nos mœurs chrétiennes, [illegible] nétrant de leur influence, ne sont [illegible] pour lui l'objet d'un stupide déd[illegible] Constantinople voit sans mépris et [illegible] colère le costume de nos prêtr[illegible] pompe de nos cérémonies. Smyr[illegible] pelle dans ses murs nos Sœurs d[illegible] de charité; et, à la vue de ces [illegible] ne s'étoient point encore montr[illegible] ces rivages, le musulman, ravi [illegible] de pureté et de douceur, leur d[illegible] dans son naïf étonnement, par [illegible] route miraculeuse elles sont arriv[illegible] qu'à lui des hauteurs du ciel. L'[illegible] assouplie aux formes de la civi[illegible] européenne sous la main de fer [illegible] rude régénérateur, croit n'adopt[illegible] nos arts, nos ressorts administrati[illegible] tre tactique et notre discipline m[illegible] et, sans le savoir, elle ouvre la [illegible] nos croyances, principe et dernie[illegible] de toute civilisation complète. Le [illegible]

ours fidèle à l'antique foi qui conti- d'ombrager ses cimes, après que le ps l'a dépouillé de ses cèdres, le Li- , par sa situation centrale et élevée, ses nombreux monastères et la forte ulation qu'il nourrit, offre un poste irable d'observation et d'opérations, i le zèle peut se déployer sur la Pa- ine et la Syrie, sur ces plaines de Da- qui n'attendent que leur retour à ité pour redevenir les plus belles, les riches et les plus heureuses contrées l'univers. La Perse reçoit, avec les bassadeurs des rois, les ambassa- s du Christ, libres enfin de re- llir, après une longue interdiction, cette terre des martyrs, les rares échappés à la moisson du glaive et grappes que n'a point foulées le pres- des persécutions. L'Afrique, pressée, nord et au midi, par nos établisse- s de l'Algérie et les missions du Cap, quée sur ses flancs par les légations oliques du Sénégal et de Madagascar, pourra refuser plus long-temps aux péditions de la Croix, où s'enrôlent s propres enfans, un passage vers ces régions intérieures qu'elle s'obstine à fer- mer aux explorations de la science. Déjà l'Église d'Abyssinie tourne des regards suppliants vers la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, pour lui redemander une vie qui a cessé de couler dans son sein, pure et abondante, depuis que le ruisseau s'est séparé de sa source. Déjà, sur les chaînes de l'Atlas, le nom du Sauveur est proclamé grand par les chefs les tribus, tandis que les femmes mau- resses écoutent avec ravissement nos vier- ges consacrées leur parler de sa divine mère; et ces fiers enfans du désert, que n'ont pu dompter cent victoires, se mon- trent doux et confians comme des agneaux devant la houlette pastorale.

Mêmes espérances aux limites extrê- mes de l'Asie. Les côtes de la Pêcherie et de Coromandel se réjouissent d'avoir re- trouvé leurs premiers apôtres. De nou- veaux renforts d'ouvriers débarquent à ...m, à Pondichéry, dans les possessions anglaises où le ministère évangélique dé- veloppe un caractère avoué et revêt une forme régulière. Tout ce vaste empire de l'Inde, que la conquête entame, que la lumière sillonne dans tous les sens, ne peut se maintenir long-temps dans l'im- mobilité de ses doctrines et de ses tradi- tions, mieux comprises et mieux expli- quées par nos savans que par ses lettrés et ses brahmes. Les mers orageuses de la Chine ne la défendront pas plus de l'in- vasion triomphante de l'Evangile que sa grande muraille ne l'a préservée de la do- mination des Tartares. Le foible troupeau qu'elle nourrit se conserve et croît dans le silence; mais, vienne le jour de l'affranchissement d'édits tyranni- ques (et ce jour peut naître d'un événement fortuit, imprévu, contraire même en apparence, une guerre, une colonie, un traité de paix ou de com- merce), et cette nation, pleine de sens, une fois libre de toute contrainte, em- brassera une religion que les plus éclairés d'entre ses sages reconnoissent pour sainte et divine. Nous n'avons pas à constater dans le royaume annamite les dispositions d'une Eglise qui prouve surabondamment sa force et sa vie par le sang généreux qu'elle verse, comme l'eau, à la soif im- pie de son cruel oppresseur. La Corée se retranchoit en vain, dans son isolement, derrière ses fleuves, ses montagnes et ses lignes de douanes. L'intrépide mission- naire a trompé la vigilance de ses gardes, et, rassemblant *les sept mille qui n'ont point fléchi le genou devant Baal*, il dévore déjà, de ses regards impatiens et pleins d'espérance, les îles du Japon, où la foi chrétienne obtint jadis de si courts et de si glorieux triomphes. O sainte Eglise du Japon, voilée dans la pourpre des mar- tyrs, les jours de ton épreuve seront abré- gés, le sang de tes nobles enfans, de tes trois cent mille Machabées intercède pour toi. Non, la Providence n'a pas fermé le livre de tes destinées : tu seras encore mère, toi qui n'enfantes plus, et tu diras un jour, comme la fille de Sion, en voyant éclore les germes qui fermentent

déjà peut-être dans ton sein : *D'où me vient cette fécondité ? J'étois stérile, enchaînée et captive, et où étoient-ils, tous ces rejetons nombreux dont ma tige se couronne ?*

» Vous parlerai-je maintenant, N. T. C. F., des fruits que promet l'Océanie à la culture évangélique? Mais que vous dirai-je ici que ne vous aient appris déjà les merveilleuses relations venues de ces plages lointaines? Les insulaires de Gambier, renouvelant les prodiges des Réductions du Paraguay ; les archipels voisins, prêts à suivre ce mouvement, pour le communiquer, de proche en proche, à toutes ces îles semées dans les solitudes de l'Océan pacifique comme les étoiles dans l'azur du firmament, ou les oasis dans les sables du grand désert; Otaïti, se précipitant dans les bras des ministres de la vérité, dès qu'elle a pu s'arracher aux serres cruelles des ministres de l'erreur, qui la retenoient comme une proie ; la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Guinée, champs immenses ouverts à la poursuite des ames, et dont la conquête n'est plus qu'une question de vitesse et de première occupation ? Nous ne ferons qu'une remarque. Par une disposition toute de Providence, cachée sous une pensée politique, l'Angleterre dépeuple l'Irlande, au profit de ses nouveaux établissemens ; et l'Irlandais, ce peuple missionnaire à qui l'on ne demande que ses sueurs pour défricher des terres neuves et incultes, est lui-même une semence jetée dans leurs sillons qui en fera sortir des moissons de catholiques.

» Si nous quittons les régions encore couvertes des ténèbres de l'idolâtrie et de l'infidélité, pour considérer celles où dominent le schisme et l'hérésie, l'Œuvre de la Propagation de la Foi n'offre pas un intérêt moins actuel et moins saisissant. La confédération américaine, divisée et subdivisée presque en autant de sectes qu'elle compte d'établissemens épars sur son vaste territoire, n'aura bientôt plus d'autre culte sensible et apparent que le culte romain. Déjà nos frères, q sont multipliés comme les enfans c cob dans la terre d'Egypte, prése une société plus nombreuse et plus pacte que la plus fréquentée des congrégations prétendues religieus pullulent sur ce terrain du juge privé, de la liberté illimitée des cr ces, sans en excepter celle qui, d'a dominante et exclusive, voulut ét toutes les autres dans leur berceau paroles que vous avez recueillies d bouche vénérable du saint évêqu Kentuky, pèlerin apostolique, qui v naguère, conter à l'Ancien monde le racles accomplis dans le Nouveau. dispensent ici de tout détail. Vos ore sont encore émues du récit de ces con sions qui se succèdent, de ces temples ces colléges qui s'élèvent avec les den de l'Association, de ces peuplades sau ges qui, se refusant à écouter les sectai redemandent les *robes noires qui ont b* tisé leurs pères et dont la mémoire b s'est conservée parmi eux comme émanation de parfum. L'Angleterre se ble toucher au moment de vérifier ce prédiction d'un grand écrivain, qu'el sera la première des nations sépar rentrer dans l'unité, comme *ayant par* couru tout le cercle de l'erreur, et le j n'est pas éloigné peut-être où notre fo parlant anglais et français, domi toute la terre. Les anciennes chap catholiques ne suffisent plus à la m tude des néophytes qui se pressent à solennités. La Foi, comprimée dans l étroites enceintes, demande de l'air e l'espace, et le type des cathédrales est trouvé ! Emportées par un attrait d'é des libres et fières, les Universités fo lent les archives de la réforme et en r rent les titres oubliés de nos dogmes de notre liturgie. La jeunesse intel gente, qui écoute ces leçons, s'affranc insensiblement de préjugés qui ne so plus défendus que par les chefs intéres d'une Eglise qui s'en va. Edimbou parle comme Oxford, et, si elle n'ose en core tout-à-fait reconnoître le doigt d

.. dans la grandeur, l'autorité, la per-
..ite du siége de Rome. elle y voit du
..ins le fait humain le plus étonnant et
..lus digne des méditations du pen-
..r. Tandis que le jour commence à se
..er sur les hauteurs de l'intelligence, le
..ple écossais oublie ses anciennes colè-
..contre les institutions monastiques et
..ure de faveur et de respect les com-
..nautés naissantes qui lui demandent
..u et l'eau, en échange des services
..lles promettent à ses enfans, à ses
..vres, à ses malades. En Suisse, l'élé-
..t catholique lutte péniblement con-
..le génie de l'intolérance et de l'inno-
..on. Mais, à Genève, le levain sacré
..ente et s'étend; mais de nouveaux
..ctuaires s'ouvrent; mais le divin sacri-
..est offert dans des cantons fermés
..qu'ici à l'exercice de notre culte. L'Al-
..agne protestante s'unit à la Grande-
..tagne, dans un même concert d'hom-
..es au siége pontifical. Les plus célè-
..s docteurs de ses Universités, réhabi-
..ant l'histoire des temps modernes, in-
..gnement travestie par des plumes sans
..nscience. s'honorent, dans de récens
..écrits, par une appréciation sincère de la
..valeur intellectuelle, politique, morale,
..le cette grande institution de la papauté
..qui fut long-temps et qui pourroit être
..encore la clef de voûte de l'édifice so-
..cial, le palladium des franchises des
..euples et des prérogatives des rois. Là,
..comme dans les royaumes du Nord,
..pour tout esprit éclairé et indépen-
..dant, qui croit à la révélation, la réforme
..est jugée et la cause de Rome gagnée; et
..plus d'un retour éclatant auroit, sans
..doute, déjà réjoui l'Eglise, si l'état d'ab-
..jection et de dénûment où elle se trouve
..réduite dans ces contrées, et notamment
..dans l'antique Scandinavie, n'opposoit
..un obstacle trop puissant à des volontés
..encore foibles. Et cependant le Rhin
..catholique s'est ému au bruit des persé-
..cutions suscitées à un nouvel Athanase.
Au cri d'alarme parti de ses rives, et bien-
tôt répété par les échos de la Vistule, les
Eglises de Germanie se sont réveillées du sommeil auquel elles s'abandonnoient peut-être avec une imprudente sécurité, sur la foi d'une trompeuse paix; et désormais averties du péril qui les menace, la séduction comme la violence les trouveront également prêtes à défendre le saint dépôt de leurs croyances. Quel mot notre bouche a prononcé! La violence est-elle possible dans notre Europe si renommée pour la douceur de ses mœurs, l'équité de ses lois, la supériorité de ses lumières? Hélas! elle vient d'entraîner dans le schisme des provinces entières, jusqu'à ce jour inébranlables dans leur attachement à l'unité. Mais, la violence au XIXe siècle, et en fait de religion, ne peut espérer de succès durables. Ces populations éperdues reprochent à des conducteurs infidèles leur foi trahie par d'indignes lâchetés; et cette foi, un moment refoulée dans leurs cœurs par la terreur du châtiment, éclatera, de leurs poitrines oppressées, comme la liqueur généreuse qui brise le vase où elle étoit emprisonnée.

» Dans cette maturité des événemens et en présence de l'attitude des peuples, n'est-ce pas le plus heureux et le plus admirable à-propos que la création d'une Société exclusivement vouée à la défense des intérêts de la foi? »

Nous avons mieux aimé faire connoître ce Mandement par un extrait que par une analyse qui l'eût décoloré. Jamais plus beau sujet n'a été plus heureusement approfondi; jamais plus belle œuvre n'a inspiré des pages plus éloquentes.

C'est à la fin de ce Mandement que Mgr Giraud adresse au diocèse de Rodez ses adieux et ses derniers conseils: morceau touchant qui révèle toute la sensibilité du prélat. Pendant onze années, Mgr Giraud s'est plu à se dire *le plus heureux des évêques de France :* le diocèse de Cambrai voudra bien lui donner, par son dévoûment, le droit d'ajou-

ter qu'il est le plus heureux des archeveques.

OEuvres complètes du chanoine Christophe de Schmid (1).

Le nom de Berquin a été longtemps populaire en France ; mais le prestige qui y étoit attaché s'efface devant l'attrait qu'offre celui du chanoine Christophe de Schmid. Dieu en soit loué! car cette substitution d'un nom à un autre, dans les préférences de la jeunesse, n'est rien moins que l'indice d'une véritable restauration morale. Expliquons-nous. Berquin et les auteurs de cette classe, qu'on présentoit comme les moralistes de l'enfance, ne l'entretenoient que des vertus humaines : c'étoit bien là le cachet du XVIIIe siècle. Ce sont, au contraire, les vertus religieuses qui forment et la base et l'objet des jolis contes du chanoine Christophe de Schmid. Cette observation suffit pour établir l'immense supériorité des œuvres publiées par ce bon prêtre pour l'enseignement et l'avancement moral des enfans. Il n'entend pas, comme Berquin, se borner à préparer ce qu'on étoit convenu d'appeler des honnêtes gens ; il entend former des chrétiens, parce qu'à ses yeux la religion est la principale condition et la meilleure garantie de la vertu. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à une époque où se manifeste à certains égards une sorte de réaction religieuse, les contes chanoine Christophe de Schmid propres à la fortifier et à la pro ger, aient obtenu un rapide succ

Malheureusement, les spécu teurs, que ce succès, d'abord réa en Allemagne, a vivement tent n'étoient pas aussi bons chréti que le pieux auteur. Plusieurs d' tre eux, en songeant à doter les bliothèques de la jeunesse d'u traduction de ces contes charma ont obéi à des préoccupations p sonnelles, ou protestantes, ou p losophiques ; de telle sorte que l' riginal a perdu son principal cara tère dans la plupart des copies. mutilation du texte primitif a mê été portée si loin par la préventi ou par l'ignorance des traducteur que le public, jugeant l'auteur d' près ce travail défiguré, a fini p croire que M. Christophe de Schmi étoit protestant. Or, non-seulemen il est catholique, mais il est prêtre et chanoine de la cathédrale d'Augsbourg. Nous ne saurions trop insister sur ce point.

Chargé, il y a quarante ans environ, de la direction et de l'inspection d'une école nombreuse, il lui sembla nécessaire de tenir lui-même cette école pendant plusieurs années ; et, afin d'obéir à cette vieille maxime : *Les paroles excitent, les exemples entraînent,* il songea à traduire en exemples les principes qu'il exposoit dans l'instruction religieuse. Ordinairement, il lisoit, après la classe, une de ces histoires, ou seulement un chapitre, pour récompenser ses élèves de leur application, et à condition que, rentrés chez eux, ils en feroient une rédaction exacte. Par là, les belles actions et les leçons utiles se gravoient

(1) La collection ne formera pas plus de 40 volumes in-18, chacun orné d'une jolie gravure. Prix : 50 c. et 70 c. franco; cartonné, 60 c. Quatre volumes sont en vente, les autres suivront rapidemen. A Paris chez L. G. Michaud, rue du Hasard, n° 13, et chez Ad. Le Clere et Cie, au bureau de ce Journal.

profondément dans leur mémoire.

Ces opuscules ne furent donc pas composés pour un public inconnu, destinés à devenir un objet de ..... M. de Schmid s'adressoit ...ement aux enfans au milieu ...quels il se trouvoit. Initié, par ... de ses fonctions, à leurs pen... et à leur langage, il écrivoit li...ment, sans se préoccuper de la ...que, après s'être assuré par ses ...res yeux de ce qui agissoit plus ...ment sur l'esprit et le cœur ... l'enfance et de la jeunesse, et de ...que l'un et l'autre de ces deux ... regardent avec indifférence. ..., les récits qui, au moyen de ...cture, passoient du maître aux ...iples, revenoient de ceux-ci à ... auteur, au moyen des rédac...s. Ce détail fera mieux com...ndre combien il doit régner de ...urel et de simplicité dans les ...tes de M. de Schmid.

Le premier de ces récits, qui fut imprimé, ne circula d'abord que dans un canton de la Souabe et de la Bavière. Le modeste écrivain n'y ...it pas son nom, et il ne le mit pas davantage aux opuscules qui suivirent, car long-temps il ne s'annonça que comme l'auteur des *OEufs de Pâque*. Mais bientôt le cercle de ses lecteurs prit une plus grande extension, et des traductions le firent connoître, d'une manière infidèle il est vrai, dans tous les pays de l'Europe.

Arrivé à l'âge de 73 ans, M. le chanoine de Schmid a voulu protester contre l'infidélité de ses traducteurs, et laisser un monument invariable et sûr de la pureté de sa foi, en faisant imprimer, sous ses yeux, en Allemagne, une édition originale, sur le titre de laquelle il a écrit les mots *dernière main*, pour prendre congé du public. Il ne se contente pas d'y réunir ses histoires : il les y classe dans un ordre méthodique, après avoir introduit dans chacune, pour le fond et pour la forme, les améliorations que son expérience et son goût lui ont indiquées.

L'importance de cette classification n'échappera pas à nos lecteurs.

Ils comprendront que M. le chanoine de Schmid a dû commencer par faire connoître Dieu, et son amour pour les hommes (amour qui brille d'un si vif éclat dans le divin Sauveur qu'il nous a donné), et par faire pressentir la vie meilleure qui nous attend après la mort. Voilà pourquoi il publie d'abord *Comment Henri d'Eichenfels parvient à la connoissance de Dieu*, la *Nuit de Noël ou l'histoire du jeune Antoine*, et les *OEufs de Pâque*.

Viennent ensuite les exemples d'hommes qui croient sincèrement en Dieu, qui ont confiance en lui, qui observent ses commandemens; qui cherchent leur salut dans une foi vive en Jésus-Christ, dont ils suivent les préceptes : qui trouvent les plus forts encouragemens pour le bien et les plus salutaires consolations à toutes leurs douleurs dans l'espoir d'un bonheur éternel après cette vie périssable.

Les vertus privées ne sont pas oubliées. Le plus souvent, M. le chanoine de Schmid offre le tableau de parens qui ont donné à leurs enfans une éducation pieuse et chrétienne; et d'enfans qui deviennent ensuite la joie de leurs parens. A cette catégorie appartiennent *Les*

Fruits d'une bonne éducation et *Timothée et Philémon, histoire de deux jumeaux chrétiens.*

Comme enseignement, il falloit aussi montrer l'homme qui repousse Dieu, écrasé sous le poids de ses péchés, de ses crimes, et plongé dans un abîme de maux ; il falloit parler de la Providence divine, si sage, si pleine d'amour pour les hommes de bien, et de la justice de Dieu punissant les méchans.

Au commencement, l'auteur ne s'occupe que des principes fondamentaux de la religion; et c'est par la suite qu'il initie plus profondément ses lecteurs aux dogmes particuliers du christianisme, autant qu'il est possible de le faire dans des ouvrages qui ne sont pas spécialement des livres de théologie et de dévotion, mais qui, écrits pour de jeunes enfans et pour de jeunes esprits, sont destinés à les instruire et à les édifier en les amusant.

« Dans un temps où l'on essaie de renverser non-seulement quelques vérités particulières, mais les bases même du christianisme, cette marche ne paroîtra pas dépourvue de sens, dit M. le chanoine de Schmid. On pose d'abord les fondations d'un temple; on élève ensuite les murailles; et, sur le dôme terminé, on dresse la croix d'or. »

Indépendamment de ces récits, M. de Schmid cherchoit à animer ses leçons par des morceaux de musique, qui avoient l'avantage de remplacer d'une manière convenable tant de chansons grossières et immorales dont les oreilles des enfans sont trop souvent frappées. Quoiqu'il sût bien tout ce que le spectacle peut avoir de nuisible à la jeunesse, il croyoit qu'employée convenablement et rigoureusement surveillée, la scène devenoit une école
de vertu. Dans ce double bu
a composé des chants et des p
qu'il publie à la suite de ses
histoires.

Mais ce sont ces histoires su
qui nous occupent, et que nou
commandons à nos lecteurs, e
engageant à lire la traduction
bliée par M. Michaud.

Cet éditeur ayant fait tradui
Fruits d'une bonne éducation,
que *Timothée et Philémon,* opus
qu'on ne connoissoit pas enco
France, M. le chanoine de Sch
lui a exprimé le désir que *tous*
ouvrages fussent traduits d
même manière et avec la *m*
fidélité. L'édition allemande
mera 15 volumes in-8° : M. Mich
a préféré le format petit in-18, d
lequel il publiera successivem
les OEuvres complètes du pieux c
noine. Chacun de ses volumes
orné d'une jolie gravure, selon l'
sage adopté pour les livres desti
à l'enfance.

Il n'est pas inutile d'ajouter q
M. Michaud a obtenu de l'auteu
une approbation spéciale et exclu
sive, qui donne un cachet partic
lier à son édition, et qui lui assu
une incontestable supériorité s
toutes les concurrences.

Nous avons lu avec le plus vif in
térêt *Henri d'Eichenfels*, *la Nuit d*
Noël, *les Fruits d'une bonne éduca*
tion, et *Timothée et Philémon.* D
bien rares négligences de style, un
locution inusitée en France et don
on s'abstiendra à l'avenir, ne nou
empêchent pas de rendre justice à l
traduction, aussi élégante que fidèle,
d'un ouvrage que nous recomman-
dons à tous les amis de la religion
et des mœurs.

Le conseil de l'Instruction publi-

a déjà adopté deux de ces opus-s : nous souhaiterions qu'il ne tionnât que de tels livres de approbation. Il seroit sûr de r ses jugemens ratifiés par le pé.

Nous ferons observer, en terminant, que le portrait de M. le chae de Schmid orne le premier me. M. Michaud a eu raison de nter à l'enfance les traits vénés de son meilleur ami.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On lit dans le *Diario :*

Dans la matinée du 27 janvier, Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI s'est rendu appartemens du Vatican à la salle storiale, et y a tenu un consistoire pour donner le chapeau aux nouveaux cardinaux Acton, Vannicelli, Schwarzenberg, de' Corsi et Massimo. Leurs Eminences sont allées d'abord à la chapelle attenante à la salle du consistoire, et y ont prêté le serment prescrit par les constitutions apostoliques. A cette cérémonie assistoient LL. EE. les cardinaux Pacca, doyen du sacré collége; Micini, vice-chancelier; Fransoni, comme premier cardinal de l'ordre des prêtres; Bernetti, de l'ordre des diacres, Mgr Laurent Simonetti, pro-secrétaire de la congrégation consistoriale et du sacré collége.

» L'obédience étant prêtée par Leurs Eminences, les nouveaux cardinaux furent introduits dans la salle consistoriale par LL. EE. les cardinaux-diacres. Conduits au trône pontifical, ils baisèrent d'abord le pied, puis la main du Saint-Père, qui leur donna le baiser. Après avoir reçu pareillement les embrassemens de leurs collègues, ils allèrent occuper les places qui leur appartenoient, puis ils revinrent au pied du trône, et Sa Sainteté leur donna le chapeau.

» Alors l'avocat Pierre comte Léonardi, un des avocats consistoriaux, plaida pour la seconde fois devant le Saint-Père la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu D. Mariano Arciero, prêtre séculier de la Terre de Contursi, dans le royaume de Naples, né le 26 février 1707, et mort le 16 février 1788.

» Ensuite tous les cardinaux allèrent à la chapelle pour assister au chant du *Te Deum*. Après l'oraison *Super electum*, récitée par le cardinal sous-doyen, ils donnèrent de nouveau le baiser de congratulation à leurs nouveaux collègues.

» Le consistoire public étant terminé, Sa Béatitude tint un consistoire secret dans lequel, selon l'usage, Elle *ferma la bouche* à LL. EE. les cardinaux Acton, Vannicelli, Schwarzenberg, de' Corsi et Massimo.

Ensuite Sa Sainteté proposa les Eglises suivantes :

» L'Eglise patriarcale de Cilicie des Arméniens pour Mgr Jacques Holas, transféré de l'Eglise archiépiscopale d'Amasie *in partibus infidelium*;

» L'Eglise métropolitaine de Fermo pour S. E. le cardinal de Angelis, transféré des Eglises épiscopales unies de Montefiascone et Corneto ;

» Les Eglises épiscopales unies de Montefiascone et Corneto pour Mgr Nicolas des comtes Mattei, transféré de l'Eglise archiépiscopale de Camérino ;

» L'Eglise archiépiscopale de Camérino pour Mgr Gaëtan Baluffi, transféré de l'Eglise épiscopale de Bagnorea ;

» L'Eglise archiépiscopale d'Adana *in partibus infidelium* pour M. Dominique Giluffo, prêtre de Palerme, chanoine de cette métropole, recteur du séminaire de Palerme, examinateur pro-synodal, docteur en théologie ;

» L'Eglise épiscopale d'Adria pour Mgr Bernard-Antoine Squarcina, transféré de l'Eglise épiscopale de Cénéda ;

» L'Eglise épiscopale de Brun pour Mgr Antoine Ernest, comte de Schaafgoste, transféré de l'Eglise épiscopale d'Aureliopolis *in partibus infidelium;*

» L'Eglise épiscopale de Warmie (Ermeland) pour Mgr Joseph Geritz, transféré

de l'Eglise épiscopale d'Abdère *in partibus infidelium* ;

» L'Eglise épiscopale de Bagnorea pour le P. Jean Ferrini, prêtre de Recanati, profès dans l'ordre des Mineurs conventuels de saint François, procureur-général de cet ordre et maître en théologie ;

» L'Eglise épiscopale de Ripatransone pour M. Martin Caliendi, prêtre de Montefeltro, chanoine-prévôt de cette cathédrale, proto notaire apostolique, docteur en théologie ;

» L'Eglise épiscopale de Nardo pour M. Ange Filipponi, prêtre de Palerme, chanoine de cette métropole, docteur en théologie ;

» L'Eglise épiscopale de Mérida, dans l'Amérique-Méridionale, pour M. Jean-Hilaire Boset, prêtre du diocèse de Caraccas, actuellement curé de l'église de Sainte-Marie-de-Haute-Grâce, et docteur en théologie ;

» L'Eglise épiscopale de Sidonie *in partibus infidelium*, pour M. Nicolas Abrate, prêtre de Turin, proto-notaire apostolique, naguère vicaire-général du diocèse d'Assise, ainsi que des abbayes de Farfa et de Saint-Sauveur-Majeur, actuellement vicaire apostolique du diocèse de Poggio-Mirteto, nouvellement érigé par Sa Sainteté, docteur en théologie, attaché comme suffragant au diocèse de Sabine;

» L'Eglise épiscopale d'Hermopolis *in partibus infidelium*, pour M. Antoine Fiatkowski, prêtre du diocèse de Posen, chanoine de la cathédrale de Wladislaw, et attaché comme suffragant au diocèse de Plosko, dans la province de Pulstow ;

» L'Eglise épiscopale de Constance *in partibus infidelium* pour M. Joseph Hurtado de Mendoza, prêtre de Cordoue, dans le Tucuman (Amérique), curé de Vichuègue et docteur en théologie.

» Ensuite, Sa Sainteté ouvrit, selon l'usage, la bouche à LL. EE. les cardinaux Acton, Vannicelli, Schwarzenberg, de' Corsi et Massimo.

» Le cardinal de Angelis fit au Saint-Père la demande du pallium, po métropole de Fermo.

» Puis, le Saint-Père assigna les presbytéraux de Sainte Marie-de-la au cardinal Acton, de Saint-Calixt cardinal Vannicelli, de Saint Aug au cardinal Schwarzenberg, de S Jean et Saint-Paul au cardinal de' C et la diaconie de Sainte-Marie-*in-D* au cardinal Massimo.

» En même temps, le Souverain-tife leur donna l'anneau.

» Enfin on fit à Sa Béatitude l'ins du Pallium en faveur de l'Eglise *pa* cale de Cilicie des Arméniens, de l'E archiépiscopale de Camerino et de glise épiscopale de Warmie (Ermela

» Dans la journée, les nouveaux ca naux allèrent en cérémonie publ faire la visite de la basilique patriar du Vatican; de là, ils se rendirent palais du cardinal Pacca, doyen du cré collége, pour le complimenter s l'usage. »

» Dans la soirée, Mgr Jules della Por camérier secret participant et garbe-d de Sa Sainteté, porta à la demeure nouveaux cardinaux et leur présenta chapeau avec les formalités d'usage.

» — Sa Sainteté a daigné appeler cardinal de Angelis à faire partie de congrégation relative au sanctuaire Lorette. Elle a nommé le cardi Pédicini préfet de la congrégati des évêques et réguliers. Elle a d gné appeler les cardinaux, dont no allons donner les noms, à faire partie d congrégations suivantes :

» Le cardinal Acton, des congrégati de la Propagande, de l'Index, *des Rite* de la Discipline régulière ;

» Le cardinal Vannicelli-Casoni, de congrégations des Evêques et Réguliers du Concile, de la fabrique de Saint Pierre, du *Buon-Governo* ;

» Le cardinal Schwarzenberg, des congrégations des Evêques et *Réguliers*, de la Propagande, de l'Index, des Indulgences et des Saintes-Reliques ;

» Le cardinal de' Corsi, des congréga-

du Concile, de l'Immunité, des de la Consulte.

cardinal **Massimo**, des congréga- la Propagande, du *Buon-Governo*, its-et-Chaussées, de l'Impôt.

Sa Sainteté a nommé gouverneur e, vice-camerlingue de la sainte omaine et directeur-général de la Mgr Joseph Antonio Zacchia, au- de la Rote romaine, qui ne prendra on de cette charge que sur de ux ordres ;

iteur-général de la chambre apos- Mgr Paul Mangelli, proto-notaire que et président du district de

et des sacrés palais apostoliques, rdome de Sa Sainteté, Mgr Ale- allavicino, maître de la chambre Sainteté.

ître de la chambre de Sa Sainteté, ançois de Medici d'Ottajano, prono- apostolique, chanoine de la basi- patriarcale du Vatican et auditeur merlingat ;

uditeurs de la Rote romaine, Mgr es Oddi Baglioni, chanoine de la lique patriarcale du Vatican et sous- de la sacrée Consulte, et Mgr Jean Pietro, prélat domestique et avocat istorial :

Président du district de Rome, Mgr inique Lucciardi, delégat apostolique cône ;

Commissaire de la *Santa Casa* de Lo- , Mgr Dominique Angelini, évêque euca et naguère suffragant de Sabine;

Délégat apostolique d'Ancône, Mgr , naguère commissaire de la *Santa*

Délégat apostolique de Civita Vec- , M. Etienne Rossi, naguère rappor- de la sacrée Consulte ;

Auditeur du camerlingat, Mgr Lau- Grech Delicata, naguère délégat stolique de Civita-Vecchia ;

Rapporteurs de la sacrée Consulte, Léonard di Alti, premier assesseur tribunal du gouvernement de Rome, Mgr Alexandre Magni, rapporteur de la congrégation du *Buon-Governo* ;

» Second assesseur au tribunal du gouvernement de Rome, Mgr Biagio Buccio- santi, rapporteur de la congrégation du *Buon-Governo* ;

» Rapporteurs de la congrégation du *Buon Governo*, Mgr Barthélemi Pacca, et Mgr Salvator Nobili Vitelleschi, prélats domestiques et chanoines de la basilique du Vatican :

» Suppléant aux deux assesseurs du tribunal *del Governo*, Mgr Joseph Angelini, rapporteur de la congrégation du *Buon-Governo*.

» En outre, ont été nommés :

» Vice-gérent du vicariat de Rome, Mgr Jean-Joseph Canali, archevêque de Colosses ;

» Proto-notaire apostolique participant, Mgr Jacques Antonelli, substitut de la secrétairerie pour les affaires d'Etat de l'intérieur;

» Secrétaire de la commission des subsides, Mgr Joseph Bofondi, auditeur-doyen de la Rote romaine. »

PARIS. — Les professeurs de l'Université se piquent d'émulation.

A peine avons-nous signalé à l'indignation de nos lecteurs le cours de philosophie professé à Strasbourg, par M. Ferrari, que nous nous voyons forcé de dénoncer à la France catholique le cours de philosophie professé par M. Gatien-Arnoult à Toulouse.

Aux pères de famille chrétiens, nous dénonçons l'homme qui, dans un cours public, a osé faire l'éloge des œuvres de J. J. Rousseau, en disant que la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile*, et même les *Confessions* sont *des ouvrages qui exaltent l'ame et où l'on respire la poésie la plus pure.* C'est-là un enseignement corrupteur.

A tous les amis de l'ordre, nous dénonçons l'homme qui, salarié par l'Etat, trompe sa confiance au point de préconiser devant la jeunesse les

doctrines les plus révolutionnaires, en faisant l'apologie de la Terreur et le panégyrique de la Montagne. En parlant d'une époque d'horrible mémoire, ce professeur a osé dire :

« Il y eut alors un moment sublime. Ce moment, comme tout ce qui est sublime, fut empreint à la fois de grandeur et de TERREUR. Alors parurent les hommes de LA MONTAGNE : car c'étoient des géans : ces hommes avoient des idées gigantesques. Tandis que les modérés, peureux et tremblans, crioient merci, eux, ils lançoient nos armées sur les champs de bataille, et les familiarisoient avec la victoire. Ils avoient des ennemis au-dedans, des ennemis au-dehors, et même au-dessus d'eux : le ciel sembla leur être hostile, car bien des fois les élémens contrarièrent leur courage. LES ENNEMIS DU DEDANS, ILS ÉTOIENT TROP NOMBREUX POUR LES DOMPTER : ILS LES MASSACRÈRENT ; ils les traitèrent comme des ennemis étrangers. Ceux du dehors, au contraire, ils les combattirent par des décrets, ils les traitèrent, pour ainsi dire, comme des ennemis civils; ils décrétoient qu'ils seroient mis en fuite, vaincus, et ils étoient vaincus et mis en fuite. On avoit regardé comme le sublime de la force et du courage de commander à un soldat de combattre et de mourir ; eux, par un décret, ils commandoient à leurs soldats de combattre et de vaincre, et leurs soldats combattoient et triomphoient. Ils envoyoient même un commissaire de la république sur le champ de bataille pour s'assurer que leur décret étoit bien exécuté. Le ciel lui-même se laissa vaincre, il s'apaisa et se fit calme en voyant tant d'héroïsme.

» Quel jugement faut-il porter sur ces hommes? Faut-il les blâmer pour ce qui SEMBLE, dans leurs actes, passer les bornes de toute moralité : ou bien faut-il les louer pour tant de grandeur et de courage? Vous jugerez. »

Qu'en dit M. Villemain?

A quoi sert au ministère de faire émettre par ses journaux des de conservation, si le grand-m de l'Université tolère que les fesseurs inoculent à la jeuness doctrines de destruction?

« Ce qui étonne, dirons-nous M. l'archevêque de Toulouse, ce ne sauroit assez déplorer, c'est q doctrines qui tendent à pervertir l nesse, à détruire la religion, à bo ser l'ordre social, soient enseignée ment, publiquement, on peut dir lement, et que la société tout ent frémisse pas autour des chaires d répandent des systèmes destructif société. »

Dans notre prochain num nous transcrirons en partie le dement que le vénérable et ill prélat vient de publier contr doctrines philosophiques; prot tion éloquente, que nous regre de ne pouvoir reproduire dès jourd'hui, et qui fera conn toute l'étendue et toute la pro deur du mal dont le corps soci atteint.

Qu'on nous permette de rapp à l'occasion de l'enseignement M. Gatien-Arnoult, une observa consignée, dans le *Journal des D bats*, par M. Saint-Marc Girar membre du conseil royal de l'I struction publique :

« De nos jours, dit-il, Satan sem avoir gagné dans la littérature ce Dieu semble y avoir perdu, et paroît p parce que Dieu paroît moins. »

Voilà, sans doute, le motif q déterminé M. Frédéric Soulié, des collaborateurs de M. le cons ler de l'Instruction publique, à écri les *Mémoires du Diable*. Le princip personnage du siècle méritoit bi cet honneur. Du reste, si la littér ture est l'expression de la sociét il est bon d'apprendre, par la plum même des écrivains officiels, com ment l'Université nous fait cett société devenue, d'après leur ave digne de Satan.

PARIS, 9 FÉVRIER.

mbre des pairs et la chambre
tés se réuniront demain jeudi en
blique.

ci en entier le texte du projet
senté dans la séance de lundi à
re des députés, et dont nous
pu donner que l'art. 1er dans
nier numéro.

Ier. — *Dispositions générales.*

r. Il sera établi un système de
de fer partant de Paris et se di-

frontière de Belgique par Lille
iennes;

ngleterre, par un point du lit-
la Manche, qui sera ultérieure-
erminé;

frontière d'Allemagne, par
rg;

Méditerranée, par Lyon, Mar-
Cette;

Océan, par Bordeaux et par

écution des grandes lignes de
s de fer définies par l'article pré-
aura lieu par le concours de

épartemens,
mmunes intéressées,
ndustrie privée,

ns les proportions et suivant les
es ci-après déterminées.

Indépendamment des subventions
pourront être offertes par les localités
acceptées par le gouvernement; le
tant des indemnités des terrains et
ens dont l'occupation sera néces-
à l'établissement des chemins de fer
leurs dépendances, sera payé jus-
à concurrence des deux tiers par les
rtemens et les communes intéressées
chaque département traversé; le
eil général fixera la part qui sera
ée sur les fonds départementaux, et
nera les communes qui seront appe-
au paiement du surplus des deux
et il réglera le contingent de cha-
cune d'elles en raison de son intérêt et de
ses ressources financières.

4. Le tiers restant des indemnités de terrains et bâtimens, les terrassemens, les ouvrages d'art seront payés sur les fonds de l'Etat.

5. La voie de fer, y compris la fourniture de sable; le matériel et les frais d'exploitation; les frais d'entretien et de réparation du chemin, de ses dépendances et de son matériel;

Resteront à la charge des compagnies auxquelles l'exploitation du chemin sera donnée à bail.

Ce bail sera passé sur un cahier des charges qui réglera la durée et les conditions de l'exploitation, ainsi que le tarif des droits à percevoir sur le parcours.

Les cahiers des charges devront être approuvés par ordonnances royales.

6. A l'expiration du bail, la valeur de la voie de fer et du matériel sera remboursée à dire d'experts à la compagnie, par celle qui lui succédera.

7. Pour le réglement des indemnités de terrains et bâtimens, l'administration sera dispensée de remplir les formalités prescrites par les art. 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de la loi du 3 mai 1841.

L'appréciation des terrains et bâtimens compris dans le jugement d'expropriation seront immédiatement déférés au jury.

Immédiatement après la décision du jury, l'administration entrera en possession des terrains et bâtimens expropriés, en consignant le tiers mis à la charge de l'Etat du montant de l'indemnité.

8. Des ordonnances royales régleront les mesures à prendre pour concilier l'exploitation des chemins de fer avec l'exécution des lois et réglemens sur les douanes.

9. Des réglemens d'administration publique détermineront les mesures et les dispositions nécessaires pour assurer la police, la sûreté, l'usage et la conservation des chemins de fer et de leurs dépendances. . . . .

TITRE II. — *Dispositions particulières.*

10. Une somme de 43 millions est affectée à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes par Amiens, Arras et Douai.

11. Une somme de 40 millions est affectée à l'établissement des parties du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, comprises l'une entre Dijon et Châlons, l'autre entre Marseille, Avignon et Beaucaire.

12. Une somme de 17 millions est affectée à l'établissement de la partie du chemin de fer de Paris à l'Océan comprise entre Orléans et Tours.

13. Une somme de 1 million 500.000 f. est affectée à la continuation et à l'achèvement des études des grandes lignes de chemins de fer définies par l'article 1er de la présente loi.

14. Sur les allocations mentionnées aux trois articles précédens et s'élevant ensemble à la somme de 102 millions 500,000 fr., il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1842, un crédit de 11 millions, savoir :

Pour le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, 4 millions;

Pour les parties des chemins de Paris à la Méditerranée, comprises l'une entre Dijon et Châlons, l'autre entre Marseille, Avignon et Beaucaire, 4 millions.

Pour la partie du chemin de Paris à l'Océan, comprise entre Orléans et Tours, 2 millions;

Pour la continuation des études, 1 million.

Total égal, 11 millions.

Et sur l'exercice 1843, un crédit de 22 millions 500,000 fr. ; savoir :

Pour le chemin de Paris à la frontière de Belgique, 8 millions;

Pour les parties du chemin de Paris à la Méditerranée, 8 millions;

Pour la partie du chemin de Paris à l'Océan, 6 millions;

Pour la continuation des études, 500,000 fr.

Total égal, 22 millions 500,000 fr.

TITRE III. *Voies et moyen*

15. Il sera pourvu provisoirem moyen des ressources de la de tante, à la partie des dépenses au par la présente loi, qui doivent rer à la charge de l'Etat.

Les avances du trésor seront vement couvertes par la cons des fonds de réserve de l'amorti qui deviendront libres après l'ex des découverts des budgets des e 1840, 1841 et 1842.

TITRE IV. — *Dispositions fin*

16. Chaque année il sera ren chambres, par le ministre des publics, un compte général des exécutés en vertu de la présente lo

— La chambre des députés ne pas à être saisie de la question s par la condamnation des imprim plusieurs journaux. M. Chapuis-M ville doit déposer jeudi une propo tendant à modifier l'art. 24 de la 17 mai 1819, de manière à y d que les imprimeurs d'écrits, dont teurs seroient mis en jugement, ne ront être poursuivis pour le simpl d'impression de ces écrits, à moins n'aient agi sciemment. Toutefois, roit stipulé que les imprimeurs des f les quotidiennes ne pourroient ja être considérés comme ayant agi sc ment.

— Les scandales révélés par le p de l'ex-notaire Lebon ont produit da pays autre chose qu'une indignation rile. Les chambres des notaires dev être les premières à s'en émouvoir deux cents délégués des chambres d plinaires des départemens se sont re chez le ministre de la justice pour r mer, dans la législation qui régit le tariat, des modifications devenues in pensables. La députation s'est ens rendue au ministère des travaux publ pour exprimer les mêmes vœux M. Teste qui s'étoit occupé de ces qu tions, pendant son court passage au m nistère de la justice. La chambre des taires de Paris est jusqu'ici restée étr

cette démarche. MM. les notaires emis aux deux ministres un mémoire érite de fixer l'attention du gouvernement.

M. Carra de Vaux, procureur du roi mpes, est nommé procureur du roi ux (Seine-et-Marne). M. Metman, itut à Auxerre, est nommé procureur à Etampes (Seine-et-Oise).

M. Brébier, avocat, chef de la division l'intérieur à la préfecture de la -Inférieure, vient d'être nommé préfet de l'arrondissement de Moren remplacement de M. Lemaistre, st passé à la sous-préfecture de ourg.

Le maréchal-de-camp Guingret, mandant les départemens des Bou-du-Rhône et des Basses-Alpes, vient rendre le commandement de la 3e ade d'infanterie de la garnison de . en remplacement de M. Durochepromu au grade de lieutenant-général et de directeur du personnel de la rre.

— Le *Moniteur Algérien* du 11 janvier blie un ordre du gouverneur-général n date du 9, par lequel l'armée est prévenue que le lieutenant-général Rumigny rendra le commandement des troupes de la province d'Alger pendant l'absence du général Bugeaud, qui alloit se rendre dans la province d'Oran.

Un arrêté du 10 janvier porte que le général Rumigny aura en outre la direction supérieure de l'administration dans la province d'Alger.

Il n'y a aucune nouvelle d'Afrique. Le gouverneur-général est arrivé à Oran le 15 janvier, amenant avec lui un bataillon. Il auroit voulu se mettre en route aussitôt pour Tlemcen ; mais le mauvais temps, la pluie et la neige n'ont pas permis de faire marcher et bivouaquer les troupes dans une saison aussi rigoureuse. Le grossissement des rivières auroit d'ailleurs arrêté la colonne à plusieurs passages difficiles. Le temps s'étoit remis au beau, à Alger, le 25 janvier, et l'on pensoit que le général Bugeaud avoit pu partir d'Oran dans les derniers jours du mois.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'administration municipale de Châteaudun, nouvellement reconstituée, vient encore une fois d'être dissoute.

— Une lettre de Belley annonce que, dans la nuit du 31 janvier au 1er février, le village de Cressins a été détruit par un incendie qu'excitoit un vent du nord assez violent. Le feu a pris vers neuf heures du soir; à minuit tout étoit consumé.

— Les journaux de Lyon du 6 donnent le résultat de l'affaire de la *charbonnerie réformée.*

Après trois jours de débats, le tribunal correctionnel de Lyon, dans son audience du 4, a rendu un jugement par lequel sont condamnés :

Bourrat à cinq mois de prison. Briquemont et Picot à quatre mois, Durand, Corsand, Maillet, à trois mois de la même peine, et tous les six à 50 fr. d'amende. Viudry, Rey, Buisson (Charles), Buisson (Benoît), Sauge, Nagelin, Margueron, Gentil, Carle, Diré, Juenin, Gibert, Dufour, Guobier, Dibié (Pierre), à 50 fr. d'amende; Vermont à dix jours d'emprisonnement pour détention de munitions de guerre. Tous les susnommés étoient présens.

Léon Dumont, Nibert, Michalon, Blache, Gros, Belle, tous prévenus fugitifs, à trois mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

Les autres ont été renvoyés de la prévention.

— M. Boissieux, procureur-général à Riom, écrit à la *Gazette d'Auvergne* pour dénier les expressions qu'on lui a attribuées relativement à la composition du jury du Puy-de-Dôme pour 1842.

— On a tiré, au profit des pauvres, à la préfecture de Limoges, une loterie qui a produit 4,000 fr.

EXTERIEUR.

Mgr le duc de Bordeaux doit quitter

Vienne le 15 de ce mois pour se rendre à Gratz, puis à Goritz. Son état est des plus satisfaisans.

— Un arrêté du roi des Belges, en date du 6 février, nomme M. de Liem, général-major, inspecteur général de l'artillerie, ministre de la guerre, en remplacement de M. de Buzen.

— Le roi de Prusse est arrivé à Ostende samedi. Il a pris le chemin de fer pour aller déjeuner avec le roi Léopold, au château de Laeken, près Bruxelles, et est reparti à cinq heures pour Anvers, où il a pris immédiatement la poste pour se rendre à Breda.

— Voici les causes que l'*Indépendant* de Bruxelles assigne au suicide du ministre de la guerre de Belgique :

« Il y a quelques jours, un journal radical publia les états de service du général Buzen en France, en Hollande, sous le roi des Pays-Bas, et dans l'armée belge. Il sembloit résulter de ces états de service que le général ne seroit pas né Belge, qu'il auroit déserté en 1807 les rangs de l'armée française et qu'il ne seroit pas chevalier de la Légion-d'Honneur. Plusieurs journaux reproduisirent cette publication.

» Dans une réunion des députés de l'opposition qui eut lieu vendredi, il fut décidé qu'une députation se rendroit chez M. le ministre de la guerre, moins pour lui demander des explications, que pour l'engager à en donner dans l'intérêt de la dignité de la chambre dont il faisoit partie.

» Deux membres de l'opposition avancée et deux membres de l'opposition modérée se rendirent auprès du général, et lui exposèrent, avec toutes les convenances possibles, la nécessité qu'il y avoit pour lui de donner des éclaircissemens sur les accusations dont il étoit l'objet. Le général répondit que, puisque tel étoit l'avis de ces messieurs, il donneroit des explications dans un des prochains numéros du *Moniteur*.

» Samedi, après avoir écrit plusieurs lettres, il a mis fin à son existence en se tirant un coup de pistolet dans l[a] droite. »

— Le suicidé a été conduit [...]ment au cimetière. Les honneu[rs mili]taires dus à son rang lui ont été [...]

— Jamais la reine d'Angleter[re ...] voyage en chemin de fer. Son m[ari l'ac]compagne presque toujours ; mai[s tou]tes les fois qu'il va seul à Windsor, [il prend] le chemin de fer du Great-Western[. Tou]tefois, le prince ne manque jamais [de dire] à chaque course : « M. le conducte[ur, pas] si vite la prochaine fois, s'il vous [plaît. »]

— L'Angleterre a conclu, dit-o[n, avec] Méhémet-Ali une convention par l[aquelle] elle s'est stipulé, outre la malle ord[inaire,] une libre voie commerciale, par l'E[gypte,] vers la mer Rouge.

— On a officiellement annoncé à la chambre des députés du grand-[duché] de Bade, le mariage de la pri[ncesse] Alexandrine, fille du grand-duc, a[vec le] prince héréditaire Ernest de Sa[xe-Co]bourg-Gotha.

— Bien que, d'après les dernières [nou]velles, le gouvernement grec soit di[sposé] à vider son différend avec la Turqui[e, la] *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'il a [ren]forcé les troupes des frontières par q[uel]ques escadrons de cavalerie, et plus[ieurs] bataillons d'infanterie de ligne [...] prêts à se mettre en marche.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 0 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3385 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 752 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

[L'A]MI DE LA RELIGION
[par]oît les Mardi, Jeudi
[et S]amedi.
[O]n peut s'abonner des
[1 et] 15 de chaque mois.

N° 3554.

SAMEDI 12 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT
	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

[SUR] L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.

[Man]dement de Mgr l'archevêque de Toulouse contre les doctrines philosophiques.

[Ce] n'est jamais sans une profonde [répu]gnance qu'il nous arrive d'imprimer un nom pour y associer un [blâ]me. Autant que cela est possible, [nous] concilions les égards envers la [perso]nne avec la censure nécessaire [des f]ausses doctrines. Toutefois, il [est] des occasions où cette réserve [est i]mpossible; et il nous a fallu, [par e]xemple, désigner M. Ferrari, [de S]trasbourg, et M. Gatien-Ar[noul]t, de Toulouse: nous articu[lions] des faits précis, et, pour qu'on [ne p]ût ni les nier, ni les dénaturer, [nous] en avons nommé les au[teur]s.

[D]e 1826 à 1830, M. Gatien-Ar[nou]lt a professé la philosophie dans [les] colléges royaux de Reims et de [Nan]cy. Depuis le 17 novembre [183]0, il la professe à Toulouse, de[van]t quatre ou cinq cents auditeurs. [So]n enseignement est donc d'autant [plu]s funeste qu'il dure depuis long[tem]ps, et que l'auditoire est nom[bre]ux.

[C]e n'est pas sans regret, non plus, [qu']il nous arrive d'elever, contre [un]e institution qui pourroit rendre [de] grands services, des reproches [gra]ves et sévères. Nous ne saurions [tro]p le répéter: nous ne sommes [pas] l'ennemi de l'Université; nous [n'at]taquons que ses abus, et surtout [le m]onopole qui les perpétue. Qu'on [réa]lise la promesse solennelle de la [cha]rte, en accordant la liberté de l'enseignement; et nous nous déclarons satisfait. Nous laissons aux autres la liberté de professer l'erreur, pourvu qu'on nous reconnoisse celle d'enseigner la vérité.

Mais, privés comme nous le sommes aujourd'hui, par l'audacieuse inexécution de la charte, de la liberté de faire prévaloir, au moyen de l'enseignement, les idées saines et morales dans les intelligences, ne devons-nous pas employer tout ce qu'il y a en nous de force et d'énergie à réclamer l'exercice d'un droit qu'on ne sauroit plus long-temps entraver sans exposer la société à périr?

Qu'enseignent, en effet, à la jeunesse, espérance de l'avenir, les professeurs de l'Université? Nous avons répondu à cette question, notamment par l'exposition des doctrines de MM. Ferrari et Gatien-Arnoult.

Que si cette exposition est insuffisante, si notre voix manque d'autorité pour flétrir les doctrines émises par les professeurs de l'Université, une voix plus haute s'élèvera; et devant la parole imposante d'un juge de la foi, les pères de famille catholiques s'inclineront avec respect.

Le Pontife romain a parlé, dans l'encyclique *Probè nostis*, « des assauts que la religion est obligée de soutenir contre le débordement de toutes sortes d'erreurs et contre l'audace effrénée de ceux qui ont quitté les sentiers de la vérité; de l'astuce et des tromperies par lesquelles les

incrédules s'efforcent de pervertir le cœur et l'esprit des fidèles; des *écoles d'erreur et d'impiété* qui répandent les poisons d'une fausse doctrine. » Attentif à cet avertissement du chef de l'Eglise, M. l'archevêque de Toulouse signale dans son Mandement le scandale qui, sous ses yeux même, éclate dans les murs de sa ville épiscopale, si éminemment catholique.

« Il y a quelques années, nous crûmes devoir signaler aux pères de famille le danger auxquel ils exposoient la foi et les mœurs de leurs enfans, s'ils n'apportoient le plus grand soin dans le choix des établissemens et des instituteurs (1) à qui ils confioient leur éducation. Quelques esprits blessés par cet avis, quoique donné d'une manière générale, se soulevèrent contre nous; on nous demanda quels étoient les faits qui faisoient le sujet de nos plaintes, où étoient les maîtres qui avoient mérité nos censures. Nous crûmes ne pas devoir répondre directement à ces questions : aujourd'hui la réponse devient nécessaire, elle nous est tristement facile. On nous rapporte tous les jours les maximes anti-chrétiennes qui sont proclamées du haut d'une chaire, autour de laquelle une jeunesse intéressante se presse pour recueillir des enseignemens utiles, et d'où elle est exposée à ne retirer, sur les vérités les plus importantes, qu'une funeste incrédulité.

» Chargé du salut des peuples, nous serions indigne de notre ministère si, voyant la foi si publiquement et si audacieusement attaquée, nous renfermions en nous-même la douleur profonde que nous en ressentons, si nous laissions obscurcir, sans la défendre, la lumière évangélique qui nous éclaire, et si nous ne repoussions de toutes nos forces les ennemis qui veulent à tout prix replonger le monde dans ses anciennes ténèbres. Eh
quoi ! il seroit permis à un homme
par l'Etat de donner des leçons à
nesse, il lui seroit permis de boul
toutes les idées de ses disciples, de
ciner la foi de leur cœur, et nou
rions pas le droit de travailler à r
dans leur esprit la vérité sur ses
mens, et de dissiper les nuages p
quels on veut leur en voiler l'éclat !

» Pour marcher ici avec plus de
nous n'avons pas voulu fonder nos
sations sur ce qui a été *enseigné* seul
de vive voix, et qui nous a été tr
de la même manière. Nous avons
les écrits publiés par notre prof
portant son nom, destinés, com
déclare lui-même, à l'enseignement
jeunesse, et dont il lui est par consé
impossible de désavouer la *doctri*
Or, voici, d'après ces écrits, le
remarquable des enseignemens re
de l'auteur. Nous n'avons pas le d
pénétrer dans le fond de son ame
nous avons bien celui d'examiner
croyance il professe dans ses ou
Or, sous ce rapport, il n'est *ni cath*
ni chrétien; il ne se montre
d'aucune religion positive; tout
fessant la croyance d'un Dieu,
pare largement la voie à l
Croit-il à une religion naturelle
gnore; car il s'efforce de ma
sceau de l'ignorance et d'une
crédulité, toute opinion religieu
pendant, par une contradiction
lière, tout philosophe qu'il est, il
la qualité de prophète; il prétend
loin dans l'avenir, et finit par se
dans de mystérieuses rêveries, f
zarre de son imagination, qu'o
bien appeler *aventureuse*, pour n
vir de son propre langage.

» Des accusations aussi graves
être appuyées, nous l'avouons,
preuves solides; les voici.

» En général, la méthode de no

(1) Mandement du Carême de l'année 1825.

(1) *Elémens généraux de l'Histoi*
parée de la Philosophie, etc. —
philosophique.

phe est de confondre sans cesse la té avec l'erreur, de présenter toutes es dans la forme du doute, de parler le même ton des récits les plus au- tiques de nos saints Livres et des tra- ns les plus fabuleuses des peuples; élever même ces traditions ridicules ssus de nos Ecritures divines, en donnant une plus haute antiquité, é le jugement contraire des savans s estimés, qui reconnoissent que l'on ut faire remonter l'histoire d'au- nation au-delà de l'époque assi- au déluge.

es Ecritures toujours vénérées, dont ie profond d'Augustin confirmoit la té par le témoignage de l'univers; aint Jérôme disoit, dans son style nt, que leur éclat foudroyant frappe peur les mortels; ces divines Ecri- ne sont pour cet auteur que des ordinaires; les doctrines et les ré- u'elles contiennent sont à ses yeux ples *opinions* (1); par où il se con- lui-même de n'être ni catholique, rétien, de ne croire même à aucune on révélée.

auteur ne s'arrête pas là. Quoi magnifique et en même temps de sitif, que le récit de Moïse sur la ion de l'univers, et de l'homme en culier? Eh bien! s'il faut l'en croire, création de *l'homme est le secret de* (2): l'histoire ni la science ne peu- rien nous en apprendre; il faudroit révélation divine, et cette révélation ous a pas été faite; *car les prétendues lations divines, contenues dans les Livres s de bien des peuples, ne sont à cet que des conjectures humaines* (3). Il ai que plus bas il veut paroître dis- r le récit de la Genèse; mais ce qu'une contradiction de plus, pour r l'accusation d'avoir rejeté le récit a Bible: l'assertion n'en demeure pas s, que la création de l'homme, racontée avec tant de détail dans la Genèse, est encore le secret de Dieu.

» Fait-il plus de cas de la sainte Ecriture, lorsqu'il trouve tant d'embarras à savoir si tous les hommes descendent d'un seul et même homme? « Cette opinion, » dit-il, a en sa faveur les raisons les plus » fortes et les plus concluantes.... (1) » Fort bien! mais ce n'en est pas moins à ses yeux une simple opinion.

» Que dire de l'indigne rapprochement qu'il fait entre Hercule, demi-dieu des païens, et Jésus-Christ, le Sauveur du monde, au nom duquel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers (2)?

» Que penser encore de la calomnie intentée contre la doctrine de Moïse, où il prétend qu'on ne trouve pas la *croyance pure en l'unité de Dieu*? *Les Hébreux*, dit-il, *croyoient en des dieux divers pour les diverses nations; seulement*, quant à eux, *ils n'en avoient qu'un* (3). Comme si les Livres saints de l'Ancien Testament ne donnoient pas de Dieu l'idée la plus parfaite, qui renferme essentiellement son unité, en rapportant cet oracle de Dieu même, qui dit à Moïse: JE SUIS CELUI QUI SUIS. *Vous direz donc à Pharaon:* CELUI QUI EST *m'a envoyé vers vous* (4); comme si ces Ecritures divines ne déclaroient pas à chaque page que les *dieux des nations ne sont que de vaines idoles* (5); qu'il n'y a dans le ciel et sur la terre qu'*un seul Dieu* vivant et véritable, *créateur de l'univers* (6). Lorsqu'un philosophe méprise assez la vérité pour oser imputer à un peuple une doctrine impie, directement contraire à celle qu'il professe et qui est connue du monde entier, on peut juger avec quel degré de confiance il faut recevoir les autres récits sur lesquels il base sa doctrine.

» Ce qui reste démontré, c'est que notre

(1) *Histoire comparée, etc.*, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 40.
(3) *Ibid.*

(1) *Histoire comparée, etc.*, p. 39.
(2) *Doctr. phil.*, p. 125.
(3) *Ibid.*, p. 252.
(4) Exod. III, 14.
(5) Ps. XCV, 5.
(6) Deut. IV. Isai. XXXVIII, 10.

professeur nie la divinité de la religion des Hébreux, et par cela seul la divinité de la religion chrétienne. Il le fait ailleurs d'une manière plus formelle.

»*Pour si grande*, dit-il, *que soit la société chrétienne, elle n'est cependant pas* SURNATURELLE, *ni privilégiée dans l'ordre de l'humanité*; *ce qui est vrai d'elle est vrai de toute autre* (1). Voilà donc le christianisme dépouillé de son origine céleste, de ses prophéties, de ses miracles; le voilà confondu avec toutes les superstitions humaines, digne de la même indifférence et du même mépris.

»Après cela, il ne faut pas s'étonner que notre philosophe ne voie dans la religion chrétienne qu'une institution essentiellement variable et mobile, qui va toujours en se modifiant et se développant jusqu'à ce qu'elle arrive à ce degré de perfection où, suivant les expressions de l'auteur, *elle exclura la foi pour faire place à la raison*: car, à ses yeux, *la foi est une raison aveugle, ignorante et enveloppée*; tandis que *la raison est une foi éclairée, savante et développée* (2), destinée *à soutenir la foi dans sa vieillesse*, et *à lui rendre les services qu'elle en a reçus* (3).

» Avançons dans l'examen des aberrations de notre auteur.

»Ne croyant pas à une religion divinement révélée, croit-il au moins à une religion naturelle? Il auroit bien dû nous en dire quelque chose. Il est vrai qu'il déclare qu'il croit en Dieu; c'est beaucoup de sa part : mais en même temps il ouvre une large porte à l'affreux athéisme, lorsqu'il pose cette question étrange, savoir, si l'homme, ce chef-d'œuvre de la création, *a été créé directement par la main de Dieu*, ou *s'il est né indépendamment de Dieu* (4).

» Et d'ailleurs, pouvons-nous supposer que notre philosophe pratique une religion naturelle, quand il qualifie d'*ignorante*, d'*aveugle* (1), d'*irréfléchie*, opinion religieuse? Ecoutons, et [...] nons à connoître la solidité de s[...] que.

»Il a imaginé de partager tou[...] sortes d'opinions en deux classe[...] opinions qui ont la *forme réfléc*[...] celles qui ont la *forme irréfléchi*[...] dit-il, souvent on donne à la *forme* [...]*chie* le nom de *philosophique* prop[...] *dite*, et alors on donne aussi à la [...] *irréfléchie* le nom de *religieuse* (2).

»Le but de cette opposition en[...] opinions philosophiques que l'on s[...] être toujours adoptées avec réflexi[...] les opinions religieuses que l'on su[...] toujours être adoptées sans réflexio[...] but n'est que trop évident : mais le [...] de la pensée est enveloppé de cette [...] curité que l'auteur aime à répand[...] tous les points de sa doctrine. Ess[...] de jeter quelque jour sur ces tén[...] nous verrons le peu de cas qu'il f[...] toute espèce de croyances religieuse[...]

»*Souvent*, dit-il, on donne à la [...] *réfléchie* le nom de *philosophique*. L[...] *souvent* n'est pas clair : tâchons de l'[...] cir. Quand donne-t-on aux *opini*[...] nom de *philosophiques*? Sans dou[...] qu'il s'agit d'un sujet élevé et [...] Dieu et de ses œuvres, de l'homm[...] ses devoirs, de sa destinée. Ce sont là [...] effet, les objets de la philosophie. Eh [...] *alors*, suivant notre professeur, c'e[...] dire quand il est question de *ces s*[...] élevés, les opinions d'une forme irr[...] chie prennent le nom de *religieuses*.

»Ainsi, quand Newton, d'autant [...] pénétré de la grandeur de l'Eternel, [...] connoissoit mieux la beauté et l'har[...] de l'univers, inclinoit respectueuse[...] son front en prononçant le nom de [...] son opinion n'étoit pas *réfléchie*. [...] qu'elle étoit religieuse, ou bien elle [...] toit pas religieuse, parce qu'elle étoi[...] *fléchie*. Ainsi, quand Augustin, après [...] embrassé diverses erreurs par l'entra[...]

(1) *Doctr. phil.*, p. 186.
(2) *Doctr. phil.*, p. 422.
(3) *Ibid.*, p. 453.
(4) *Elém. gén. de l'Hist. compar.*, p. 76, 77.

(1) *Doctr. phil.*, p. 422.
(2) *Elém. gén. de l'Hist. compar.*, p[...]

t de ses passions, se vit si fortement aincu de la vérité du christianisme, l fit violence à ses penchans déréglés r embrasser la foi catholique; sa nou- opinion, disons mieux, sa foi, s'il en croire notre professeur, n'étoit réfléchie, ou, si sa foi étoit réfléchie, n'étoit pas religieuse.

insi, dans un sens contraire, quand ommes, et le nombre en est grand, à tous les excès, emportés par leurs ns brutales, renient la religion sur lle ils n'ont jamais *réfléchi*, et *blas- nt ce qu'ils ignorent*, leur opinion e *opinion religieuse*, parce qu'elle *réfléchie.*

ais, dira notre professeur, votre ion religieuse est irréfléchie; car ne voyez au monde que vos Livres : nous, nous examinons ceux de les peuples. Vous rampez dans l'or- qu'ont tracée vos pères; vous croyez 'ils ont cru, parce qu'ils l'ont cru. t à nous, philosophes, nous prenons plus élevé, et de la sublime hauteur telligence où nous savons parvenir, nsidérons, nous discutons, nous ns au jugement de notre raison choses. Nos opinions sont réfléchies losophiques.

Répondons à ce pompeux et fastueux ours.

»1° Vous ne voyez dans le monde, disent philosophes, que vos Livres sacrés : s, nous examinons ceux de tous les uples.

»Que tous les peuples, pénétrés de la mière des vérités, de l'existence d'un suprême, aient un culte pour lui re hommage, c'est ce que nous pro- ons, et ce que nous opposons aux ilosophes athées; qu'ayant un culte, elques-uns se vantent d'avoir des Li- s sacrés, ce n'est pas là la question. ais, parmi tous ces livres prétendus sa- és, comme parmi toutes les fausses re- gions qui ont régné sur la terre, en a- on trouvé qui offrent les caractères authenticité, de sagesse, de divinité e nos saintes Ecritures? Si vous en avez trouvé, dirons-nous à nos philosophes, d'où vient que vous ne les produisez pas? Si de tels livres existent, vous n'aurez pas manqué de les découvrir; car tous les pays du monde vous sont ouverts. Vous n'aurez sûrement pas négligé de les cher- cher. Dans le désir qui vous presse de renverser une religion dont la vérité vous tourmente, vous avez scruté tous les coins de l'univers; des commissions de savans ont pénétré dans les terres lointaines les plus célèbres par la sagesse de leurs lois, par leur culte et leurs mystères, celles surtout où se sont passés les événemens racontés dans nos Ecritures. Comment se fait il qu'au lieu de vains sophismes que vous nous répétez incessamment, vous ne nous opposez pas quelque religion étran- gère, quelque corps de livres sacrés si éclatans de lumière, qu'ils fassent pâlir l'éclat divin du christianisme et de ses Ecritures? Nous attendons depuis long- temps cet heureux fruit de vos recher- ches, et rien ne nous arrive (1).

»2° Nous nous traînons, dites-vous, dans l'ornière que nous ont tracée nos pères : nous croyons parce qu'ils ont cru; la philosophie, au contraire, quitte la terre, elle prend son vol, et plane au- dessus des cieux; elle soumet tout à son jugement. La philosophie, dit un philo- sophe du jour (2), *est la lumière des lu- mières, l'autorité des autorités.*

»Ou l'on entend ici par *philosophie*, la raison prise en elle-même, la raison par- faite, la raison souveraine de Dieu, et alors tous ces grands mots de *lumière des lumières*, d'*autorité des autorités*, ne disent rien en faveur de la philosophie humaine : ou bien on parle de la philosophie hu- maine telle qu'elle est en effet, et il faut,

(1) Nous avons entendu le sénateur Monge, qui avoit été membre de la com- mission d'Egypte, dire chez un ministre, devant peut-être trente personnes, que, dans leurs recherches, ils avoient trouvé tout conforme aux récits de la Bible. Les découvertes de Champollion ont confirmé cette vérité.

(2) M. C***, *Cours de Philosophie.*

dans ce cas, avoir une grande hardiesse pour l'appeler la *lumière des lumières*; elle qui n'a jamais offert, en matière de doctrine, que doute, incertitude, divergence, variations; elle qui, de nos jours, comme dans tous les temps, a répandu dans le monde tant de ténèbres.

» Mais, enfin, disent nos sages, puisque nous sommes des êtres raisonnables, ne devons-nous pas prendre uniquement la raison pour guide en toutes choses, même en matière de religion? ne devons-nous pas examiner tout au flambeau de notre raison? Elle est donc l'autorité par laquelle nous apprécions les autres autorités; elle est *l'autorité des autorités*.

» S'il s'agit des sciences naturelles, nous avouons, avec la sainte Ecriture, que Dieu *les a livrées aux disputes des hommes* (1); expressions remarquables, qui annoncent que dans aucun temps les hommes, livrés à leur seule raison, n'ont pu s'entendre.

» Et voilà pourquoi, même parmi les sciences naturelles, il en est une que Dieu n'a pas voulu abandonner aux vaines disputes de la philosophie : c'est la morale, la science des devoirs. Dans cette science, si importante pour le bonheur de l'homme, Dieu a donné un guide à la raison, le sentiment moral, la conscience, qui décide immédiatement et avec sûreté les grands principes des mœurs, les mettant ainsi à l'abri des subtilités et des controverses philosophiques. Vainement les philosophes seroient assez aveugles pour nier et combattre les premières notions du juste et de l'injuste : leur propre conscience crieroit contre eux, et tous les cœurs droits réprouveroient leur abominable doctrine.

» Quant aux vérités révélées, tous les droits de la raison se bornent à peser les preuves du fait de la révélation, et, ce fait constaté, à croire, même sans les comprendre, les vérités révélées.

» Disons quelque chose de plus : alors même que cette raison si vantée est convaincue par ses propres lumières du fait de la révélation, elle n'est point encore à l'abri de l'hésitation et du doute; à moins que la grâce divine ne vienne donner à sa conviction cette fermeté inébranlable de la foi, qu'un incrédule du dernier siècle (1) ne savoit expliquer qu'en disant que c'étoit comme un sixième sens. Si à cette foiblesse, propre à la raison humaine, vous ajoutez les passions qui la troublent et l'égarent, vous comprendrez ce portrait fidèle des philosophes, tracé de la main d'un de leurs coryphées : « Je » consultai les philosophes, je feuilletai » leurs livres, j'examinai leurs diverses » opinions; je les trouvai tous fiers, affir» matifs, dogmatiques même dans leur » scepticisme prétendu, n'ignorant rien, » ne prouvant rien, se moquant les uns » des autres; et ce point, commun à tous, » me parut le seul sur lequel ils ont tous » raison. Triomphans quand ils atta» quent, ils sont sans vigueur en se dé» fendant. Si vous pesez les raisons, ils » n'en ont que pour détruire; si vous » comptez les voix, chacun est réduit à » la sienne; ils ne s'accordent que pour » disputer : les écouter n'est pas le moyen » de sortir de son incertitude. »

Tels furent les philosophes du siècle dernier, c'est ainsi que Dieu confondit alors cette fière raison humaine; il la confond encore aujourd'hui en la poussant d'erreurs en erreurs jusqu'à la précipiter dans un ténébreux chaos d'extravagans systèmes. En voici un exemple assez frappant, sans qu'il soit besoin de sortir de notre sujet.

» Le philosophe que nous réfutons, après avoir traité la foi de raison irréfléchie, *aveugle, ignorante* (2), après s'être raillé de ce qu'il appelle *la superstition et la rouille des vieilles croyances* (3), *et des hommes à imagination aventureuse* (4), le voilà qui, de philosophe qu'il étoit, aspire tout à coup au titre de prophète. Écou-

(1) Eccles., III, 11.

(1) D'Alembert.
(2) *Doctr. phil.*, p. 422.
(3) *Ibid.*, p. 258.
(4) *Elém. gén.*, p. 40.

ce sont ses propres paroles que vous entendre, quelques-unes fort obscures, mais elles vous donneront un aperçu extravagances et des blasphèmes du

. . . .

Par la révolution française, le Verbe nel de Dieu sera fait chose, et il habitera parmi nous (1).

Dans l'avenir, il y aura triomphe tant et développement complet des principes du christianisme (2).

Le symbole chrétien deviendra la véritable catholique (3).

Le catholicisme ne sera pas un vain (4).

Il faut que le christianisme passe à la forme positive ou scientifique par la connoissance de lui-même (5). »

Jusqu'à présent, il ne l'a pas encore; il a commencé de l'avoir, il l'aura. Ce jour sera celui de son dernier et magnifique triomphe; avénement glorieux du Christ, une seconde fois ressuscité après une seconde passion (6)... »

En ce temps-là, les cieux s'abaisseront de nouveau pour laisser descendre le Verbe divin... Le vent de la promesse emportant la poussière que font aujourd'hui tant de choses qui tombent, on verra par-dessus tous leurs décombres s'élever de nouveau la figure du Christ, plus belle, plus majestueuse et véritablement agrandie pour dominer les ruines nouvelles (7). »

» N. T.-C. F., est-ce assez de rêveries? l'imagination de notre écrivain vous paroît-elle assez *aventureuse*? que pensez-vous de ce fanatisme factice des philosophes de nos jours? n'est-il pas bien capable de bouleverser toutes les idées de la jeunesse qui a le malheur de recevoir de semblables leçons?

» Reprenons.

» Nous croyons, suivant nos philosophes, uniquement parce que nos pères ont cru. Eh quoi? les premiers chrétiens, lorsqu'ils abandonnèrent les superstitions du paganisme, ne crurent-ils à la doctrine évangélique que parce que leurs pères y avoient cru? lorsque Irénée, Cyprien, ces écrivains si éloquens, quand Justin, qui se glorifioit du nom de *philosophe*, devinrent les disciples de l'Evangile, dont ils furent bientôt les martyrs, crurent-ils parce que leurs pères avoient cru?

» De nos jours, les comte de Stolberg, les princesse de Gallitzin (1), les de Haller, les Spencer et tant d'autres personnages célèbres qui sont sortis du dédale du protestantisme pour se réunir à l'Eglise catholique, ont-ils cru uniquement parce que leurs pères avoient cru?

» Non, sans doute, me répondrez-vous; mais les chrétiens du commun croient-ils avec connoissance de cause, avec réflexion? Et nous, nous commencerons par vous demander si la foule des gens qui se laissent entraîner aujourd'hui par le torrent de l'incrédulité pour secouer le joug des devoirs et des pratiques du christianisme, ne se détermine qu'après de sérieuses méditations? son incrédulité est-elle bien réfléchie?

» Je répondrai ensuite que les plus simples chrétiens, quand ils demeurent inébranlables dans la foi, n'agissent pas sans des motifs raisonnables et puissans. Leur philosophie, et c'est là la plus saine et la plus haute des philosophies, est dans leur conscience. Ils connoissent Dieu; ils ont lu l'histoire admirable de la vie et de la mort du Sauveur; ils voient l'Eglise catholique répandue par toute la terre, fondée par les apôtres, dépositaire de la vérité, toujours combattue et toujours triomphante. La beauté de la morale évangélique parle à leur cœur; leurs remords même, quand ils la violent, leur sont une preuve de sa céleste origine. Ces

(1) *Doctr. phil.*, p. 393.
(2) *Ibid.*, p. 406.
(3) *Ibid.*, p. 453.
(4) *Ibid.*, p. 454.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Doctr. phil.*, p. 454.

(1) Elle appartenoit à l'Eglise schismatique grecque.

considérations ne sont-elles pas assez solides pour affermir et justifier la foi des esprits les plus simples? n'ont-elles pas plus de poids que les préjugés et les passions qui aveuglent et qui entraînent la tourbe des incrédules?

» Que les incrédules renoncent donc à nous accuser de marcher en aveugles, sans réflexion. Le christianisme est, au contraire, la sagesse suprême; il recommande sans cesse à ses disciples de se conduire selon les lumières de la raison, d'agir avec prudence, d'examiner mûrement toutes choses, de méditer, de réfléchir. La soumission même à l'autorité en matière de foi, il ne la prescrit que parce qu'elle est raisonnable, et que cette autorité vient de Dieu. Ecoutons ses divins enseignemens:

» *Que votre obéissance soit raisonnable* (1). *Eprouvez toute chose, attachez-vous à ce qui est bon* (2). *Ne vous laissez pas tromper par les vains raisonnemens d'une fausse philosophie* (3). *N'écoutez pas les fables impertinentes et puériles* (4). *Ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits viennent de Dieu* ( ). *L'homme animal ne conçoit rien aux choses qui sont de l'esprit de Dieu;... l'homme spirituel juge de tout, et n'est jugé par personne* (6). *Croissez tous les jours en science et en sagesse, pour discerner ce qui est préférable* (7). *La terre est désolée*, dit un prophète; pourquoi? *parce qu'il n'est personne qui réfléchisse dans son cœur* (8).

» Les Athéniens avoient écrit sur la porte d'un de leurs temples: *Connais-toi toi-même.* Saint Augustin adressoit souvent à Dieu cette prière: *Seigneur, que je vous connoisse, et que je me connoisse!*

» Quelque zélés partisans que les philosophes se montrent de la raison, nos raisonnemens les plus palpables les tou ront peu; ils prétendront se justifie leurs fausses doctrines en disant: Ch est libre de croire ce qu'il veut, et d'e gner ce qu'il croit. C'est bien là le prin fondamental de la philosophie du j il n'en est pas moins absurde et fune

» Chacun est libre de croire ce veut, et d'enseigner ce qu'il veut, suppose; mais que celui qui veut us cette liberté commence par se résig passer pour un insensé, s'il adopt opinions extravagantes, et à subir l trissure qu'il mérite, si ses doctrin morales tendent à la ruine de la so

» La justice humaine est, peut- muette ou désarmée contre ces doct funestes: c'est un malheur. Mais les pables ont beau se faire illusion, glés qu'ils sont par la vanité, l'org l'amour de l'indépendance. Ils n'éc peront pas à d'autres tribunaux plu flexibles: au tribunal de la conscie qui met au premier rang des crim résistance à la vérité connue, et à de Dieu, qui pourvoit d'une manière rible à l'exécution du jugement de conscience. En vain s'excuseroient l'ignorance, l'entraînement, l'exem rien ne sauroit justifier l'infractio premiers principes de la loi nature bien moins encore un enseignement les combattroit.

» Bien plus, la divinité du chris nisme et de son auteur jette une si écl tante lumière, que celui qui y ferme yeux est inexcusable: l'aveuglement su cette vérité part immanquablement d'u cause qui, loin de justifier l'incrédule, rend doublement coupable. *Celui qui croit pas au Fils de Dieu*, c'est Jésus-Christ qui nous le déclare, *est déjà condamné. Or, le sujet de cette condamnatio est que la lumière est venue dans ce monde, et que les hommes ont mieux aimé les ténè bres que la lumière, parce que leurs œuvre étoient mauvaises; car quiconque fait le mal hait la lumière* (1).

(1) Rom. xii, 1.
(2) II Thess. ii, 21.
(3) Col. ii, 8.
(4) I Tim. iv, 7.
(5) Joan. iv, 1.
(6) I Cor. ii, 14, 15.
(7) Phil. i, 9.
(8) Jerem. xii, 11.

(1) Joan. iii, 18-20.

les instituteurs infidèles qui, chargés ... de connoissances utiles l'esprit ... élèves, leur inculquent des sys... d'incrédulité, trouveront-ils grâce ... un autre tribunal, celui des pères ... ille chrétiens, dont les enfans pé... sous le glaive d'un enseignement ...?

... oi de plus cher pour les parens, ... enfans à qui ils ont donné le jour? ... de foi comme de tendresse, ils leur ... lé, dès leur première enfance, de ... du Sauveur; ils les ont formés à ... able piété, leur ont inspiré l'hor... mal, et ont veillé constamment ... pour éloigner tout ce qui auroit ... rir leur innocence. En imprimant ... ur ame un grand attachement à la ... ont voulu leur assurer, même dès ... ie, des jours plus heureux, et sur... parfait bonheur dans la vie à ve... ais vient le temps de l'adolescence; ... bien qu'à cette époque, ces jeunes ... hoisissent la carrière dans laquelle, ... leur caractère et leur aptitude, ils ... ont se rendre plus utiles à la société ... -mêmes. Alors, placés hors de la ... ance paternelle, avides de savoir, ... ressent autour d'une chaire d'où ... souvent, avec une fausse science, ... on de l'erreur; le venin s'insinue ... ensiblement dans leur ame, les pas... naissantes lui en ouvrent l'entrée; ... perdue, les mœurs ne tardent pas de ...; un changement cruel s'opère, qui ... peut-être un jour pour les infortu... parens une source inépuisable de ... es amères.

Ce qui étonne, ce qu'on ne sauroit ... déplorer, c'est que des doctrines qui ... nt à pervertir la jeunesse, à détruire ... ligion, à bouleverser l'ordre social, ... t enseignées librement, publique... t, on peut dire légalement, et que la ... iété tout entière ne frémisse pas au... des chaires d'où se répandent des ... tèmes destructifs de la société.

Quant à vous, pères et mères de fa... ille, votre premier devoir est de graver ... ofondément la foi dans le cœur de vos enfans, de les éloigner des dangers qui menaccroient leur religion et leurs mœurs. Si, pour remplir la profession à laquelle vous les croyez appelés, ils sont forcés de s'appliquer à l'étude des sciences, en suivant les leçons qui se donnent dans les établissemens où leur religion courra bien des périls, avant de les y exposer, fortifiez-les dans la science de la religion; qu'ils en connoissent parfaitement la beauté, l'origine, l'histoire. Ne manquez pas de les instruire, ou de les faire instruire à fond, même sur l'histoire profane. Altérer les événemens des siècles passés pour calomnier le christianisme, est un des plus puissans moyens employés par nos incrédules pour ébranler les ames foibles dans la foi. Un esprit juste peut bien démêler un sophisme; mais, s'il n'est pas instruit, comment se défendra-t-il contre des faits inventés par l'erreur? Instruisez-donc solidement vos enfans, et apprenez-leur à se méfier de ces *Résumés*, de ces *Précis*, de ces *Philosophies de l'Histoire* publiés de nos jours par des plumes ennemies, dont les doctrines ne justifient que trop souvent les craintes qu'elles nous inspirent. »

Voilà donc les leçons orales et les livres d'un professeur, malheureusement trop accrédité (1), jugés et con-

(1) Que seroit-ce si nous parlions de l'enseignement de la philosophie à Paris, par MM. Damiron et Garnier? Il est arrivé récemment à M. Damiron de dire: « Bossuet est un grand *homme d'Eglise*, mais ce n'est pas un philosophe. » L'auteur des *Discours sur l'Histoire universelle*, des *Elévations sur les Mystères*, etc., n'est pas un philosophe!!! En revanche, l'Université trouve M. Damiron assez philosophe pour professer la philosophie. Cela feroit rire, si cela ne faisoit pas pitié.

Que seroit-ce si nous parlions du professeur de philosophie de la Faculté des lettres de Lyon, disciple de M. Cousin et spinosiste au premier chef?

Que seroit-ce?.. Mais nous nous arrêtons.

damnés par M. l'archevêque de Toulouse.

Voilà M. Villemain mis de nouveau en demeure, comme grand-maître de l'Université, de corriger le vice de cette institution, et, comme ministre de l'instruction publique, de procurer à la France le bienfait de la liberté de l'enseignement.

En lisant les articles du *Constitutionnel*, du *Courrier Français*, du *Siècle*, etc., qui prennent fait et cause pour les leçons universitaires, quelque mauvaises qu'elles soient, nous nous expliquons l'hésitation du grand-maître. Il recule devant des destitutions, tout en reconnoissant qu'elles sont méritées.

Pourquoi le ministre ne saisit-il pas le seul moyen de sortir de ce pénible embarras, en acceptant franchement la liberté de l'enseignement? Alors une chaire s'élèveroit pour la vérité, en regard de la chaire de l'erreur; le professeur catholique neutraliseroit le professeur incrédule; et, s'il nous falloit encore gémir sur l'obstination de l'Université à suivre la voie du mal et à y entraîner une jeunesse abusée, nous pourrions du moins envisager l'avenir avec confiance, puisqu'une portion choisie de cette jeunesse s'avanceroit, sous la conduite de maîtres pieux, dans la voie du vrai, du juste et du bien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche de la *Sexagésime*, Mgr Adrien Giampedi, évêque-élu d'Alatrie, a été sacré, dans la basilique de Sainte-Marie *in Transtevere*, par S. E. le cardinal Patrizi, vicaire-général de S. S., assisté de Mgr Vespignani, archevêque-évêque d'Orviète, et de Mgr [...]nali, archevêque de Colosses.

— On s'occupe beaucou[...] Rome de la conversion miracul[...] de M. Alphonse Ratisbonne, Is[...]lite de Strasbourg.

Ce jeune homme, frère de M. l'[...]bé Ratisbonne, est à la tête d'[...] fortune considérable, et un [...] millionnaire venoit, d'ailleurs[...] l'associer pour moitié à sa mai[...] Un mariage alloit l'unir à une j[...] Israélite, qui possédoit toute so[...] fection. Enfin, des préventions [...] fondes contre le christianism[...] voient long-temps éloigné de [...] frère, après que celui-ci, touch[...] la grâce, s'étoit décidé à recev[...] baptême et à embrasser ensuite [...]tat ecclésiastique. Riche, à la v[...] d'épouser une femme de sa [...]gion, et imbu des plus forts p[...]gés, il sembloit à jamais retenu [...] l'erreur; et pourtant il est auj[...]d'hui catholique : conversion i[...]tendue, que les incrédules n'[...]bueront assurément à aucune [...]sidération d'intérêt ni d'ambiti[...]

Voici l'histoire de ce chang[...] merveilleux.

M. Alphonse Ratisbonne se [...]doit en Orient. Débarqué à Nap[...] il éprouva quelque regret de lai[...] derrière lui la ville de Rome, [...] l'avoir visitée. Quelque odieuse [...] fût, pour son cœur d'Israélite, ce[...] capitale de la chrétienté, la curi[...]sité l'emporta sur ses répugnanc[...] et il se détermina à voir Ro[...] mais rapidement. M. de Bussièr[...] gendre de M. Humann, et ami [...] M. l'abbé Ratisbonne, s'y trouv[...] en ce moment. M. Alphonse Ra[...]tisbonne crut que la politesse l'[...]bligeoit à déposer une carte ch[...] l'ami de son frère. Le domestique [...] qui le reçut, lui ayant annoncé qu[...] son maître étoit visible, il entr[...] bien qu'à contre-cœur; car M. d[...] Bussière, protestant récemmen[...] converti, est un fervent catholique

peignit avec feu à son compa-
tout le bonheur que lui faisoit
r la religion. M. Alphonse Ra-
bne lui fit part, au contraire,
mpressions pénibles que Rome
isoit en lui. La vue du Getho
tier des Juifs) lui avoit inspiré,
-il, une violente aversion con-
gouvernement pontifical et
l'Eglise. Le voyage de Rome,
e diminuer ses préjugés, les
donc accrus. Il quittoit cette
avec indignation, et déjà sa
étoit retenue. M. de Bussière,
nt sur la vérité du christia-
et sur la joie pure qu'on
e dans son sein, pressa M. Al-
e Ratisbonne de demander à
de l'éclairer. Ne pouvant le
incre par des raisonnemens, il
rça de lui faire accepter du
une Médaille de l'Immacu-
nception, avec promesse de la
r sur lui. Après bien des refus
s plaisanteries, M. Alphonse
bonne lui dit en riant que, s'il
loit qu'une chose de cette na-
r lui faire plaisir, il s'y ré-
; mais qu'il étoit bien loi de
e à l'efficacité du talisman. Ce
nt ses paroles. M. de Bussière
ut lui faire prononcer l'invoca-
de saint Bernard à la sainte
rge. Comme M. Alphonse Ratis-
ne n'y consentoit pas, il l'enga-
à y réfléchir, et, pour le forcer
moins à lire cette invocation, il
ta que, n'ayant qu'un exem-
re du livre où elle se trouvoit, il
rioit de la copier, afin de ne pas
porter le volume. M. Alphonse
sbonne s'y prêta encore, et sor-
t.

Sur ces entrefaites, M. de Bus-
re, qui étoit lié avec M. le comte
La Ferronnays, dont les dernières
nées se sont écoulées à Rome dans
pratiques de la plus haute piété,
rla à son ami des préventions si
ves et si obstinées de M. Alphonse
atisbonne, qu'il recommanda à ses
prières. M. de La Ferronnays, dan-
gereusement malade, se préoccupa
du salut de cette âme, pour laquelle
on ne doute pas qu'il n'ait offert sa
vie à Dieu. Le Seigneur l'ayant ap-
pelé à lui, M. de Bussière, age-
nouillé auprès de son cercueil, le
pria, s'il étoit en position d'obtenir
une grâce, de solliciter la conver-
sion du jeune Israélite. Ce dernier
étoit à la veille de son départ, lors-
que M. de Bussière le rencontra, le
jeudi 27 janvier, au moment où il
se rendoit à l'église des Frères Mi-
nimes pour ordonner le convoi de
M. de La Ferronnays. M. Alphonse
Ratisbonne le suivit, en causant. Ar-
rivé à la porte de l'église, M. de
Bussière pria son interlocuteur de
l'attendre quelques minutes, pen-
dant qu'il iroit dans le cloître ré-
gler les préparatifs. Au lieu de
demeurer sur le seuil, M. Al-
phonse Ratisbonne eut la pensée de
se distraire en visitant l'église. Il
avoit déjà parcouru des yeux deux
chapelles qui se trouvoient à sa
droite, lorsque tout à coup une autre
chapelle, dédiée à l'Ange gardien, et
qui étoit à sa grauche, fixa son at-
tention. M. de Bussière, ayant réglé
le convoi, chercha vainement son
compagnon au lieu où il l'avoit
laissé. Enfin il le découvrit, dans la
chapelle de l'Ange gardien, à ge-
noux et le visage baigné de larmes.
M. de Bussière s'agenouilla à côté
de lui, et ce ne fut que quelques
instans après qu'il se résolut à lui
frapper sur l'épaule et à le ques-
tionner. M. Alphonse Ratisbonne,
plusieurs fois interrogé, se re-
tourna enfin, et dit : « Il faut que
ce mort ait bien prié pour moi ! » Il
parloit de M. de La Ferronnays.
Questionné de nouveau, « Je crois,
dit-il, je suis chrétien de cœur, et je
demande le baptême ; mais ce que
j'ai vu, je ne dois le dire qu'à ge-
noux et à un prêtre. » M. de Bus-
sière le conduisit au *Jésus*, le pré-

sçuta au P. de Villefort, et l'on sut alors ce qui lui étoit arrivé. La chapelle qui fixoit son attention lui avoit apparu éclatante de blancheur, et au milieu, dans les airs, une Vierge, d'une admirable beauté, se montroit environnée de cette gloire. En elle, il reconnut celle qui étoit représentée sur la Médaille : elle avoit aussi les mains ouvertes et étendues. Elle fit signe de la main à M. Alphonse Ratisbonne de s'agenouiller, et il obéit. « Elle ne prononçoit aucune parole, dit-il, mais je compris parfaitement. » Il avoit si bien compris, en effet, qu'il se trouvoit entièrement changé. Il avoit reçu dans cette révélati n des lumières extraordinaires : jamais il ne s'étoit occupé de la religion catholique, et il émerveilloit tous ceux qui l'interrogeoient, à tel point qu'on jugea à propos de ne pas retarder son baptême. Il a dû recevoir, le lundi 31 janvier, les sacremens de baptême, de confirmation et d'eucharistie. M. de Bussière a été son parrain.

Des conversions ont été le premier résultat de cet événement. Marie (car il ne s'appelle plus Alphonse), Marie Ratisbonne a déterminé celle d'un protestant et d'une protestante, qui hésitoient encore à embrasser la foi, en résolvant leurs doutes avec la précision et la force d'un théologien. Un catholique, éloigné de la pratique de ses devoirs depuis plus de trente ans, est aussi revenu à la religion.

La grâce, quand elle soulève une ame, lui fait vite franchir des abîmes... Quelle merveille ! quelle joie pour M. l'abbé Ratisbonne, de voir le frère qui s'étoit le plus fortement prononcé contre lui, subitement changé comme un autre Paul, et réuni dans la même foi ! Quelle joie aussi pour la famille de M. de La Ferronnays! Elle prioit pour lui; elle est aujourd'hui tentée de l'invoquer.

Nous avons dit qu'au momen[t où] M. Ratisbonne avoit quitté S[tras]bourg, son mariage étoit arrêté [avec] une jeune Israélite. Il lui a écrit [que s'il] persistoit dans son projet, et [s'il] tiendroit ses engagemens, si [elle] consentoit à se faire catholiqu[e; si] elle ne s'y détermine pas, il v[a se] retirer dans un monastère, [après] avoir fait le pélerinage de Jé[rusa]lem et prié au tombeau du [Sau]veur.

Tels sont les faits dont on [s'en]tretient à Rome avec une p[rofonde] émotion. Nous les avons puisés [dans] plusieurs lettres, qui toutes [s'ac]cordent et sur le fait lui-même [et] sur ses diverses circonstances. [Nous] avons eu même la consolatio[n de] lire celles que Marie Ratisbo[nne a] écrites depuis sa conversion, et [nous] avons été profondément t[ouchés] des admirables sentimens dont [elles] contiennent l'expression.

Il n'appartient qu'à l'Eglis[e de] qualifier cet événement extra[ordi]naire : mais elle ne peut qu'app[rou]ver ceux qui, dans tant de co[nver]sions dont nous sommes les he[ureux] témoins, bénissent et ado[rent le] Dieu de bonté.

PARIS. — Dimanche, à une he[ure,] M. l'abbé de Ravignan ouvri[t les] conférences de *Notre-Dame*. N[ous] comptons en présenter une ana[lyse] à nos lecteurs : mais, quelle qu['en] soit l'exactitude, elle ne don[ne] qu'une idée imparfaite de cette é[lo]quente exposition des vérités de [la] religion.

— Le 8 février, jour de la fête [du] saint Cœur de Marie, M. l'Arche[vê]que s'est rendu à la communauté [de] ce nom, rue de la Santé, n° 7, et [y a] fait renouveler les vœux des dam[es] religieuses. La présence du prélat [a] ajouté à la solennité d'un jour q[ui] leur est d'autant plus cher qu'elle[s] ont le bonheur d'être placées sou[s] le patronage de la Mère du Sau-

… M. l'Archevêque a été pour la … d'une bonté parfaite.

PARIS, 11 FÉVRIER.

… chambre des pairs a adopté hier à … mité le projet de loi portant cession … ille de Paris de l'église de la Made-…

… La chambre des députés a rejeté … hui la prise en considération de … osition de M. Ganneron sur les … atibilités.

… M. le ministre des travaux publics … ésenter, dans une des prochaines … de la chambre des députés, un … de loi relatif à l'expropriation des …

… M. le général Doguereau a été nom… ésident et M. Duprat secrétaire de la … ssion de la chambre des députés, … e de l'examen du projet de loi sur … édits supplémentaires et extraordi… des exercices 1841 et 1842 et des … ces clos.

… Le tribunal de commerce étoit saisi … de la contestation qui s'est élevée … M. le comte de Lostanges, gérant … Quotidienne, et M. Proux, impri… … Après avoir entendu Me Nouguier, … pour la *Quotidienne*, et les explica… … de M. Proux, le tribunal a mis l'af… … en délibéré. M. Lebobe, président, … gé par Me Nouguier sur le jour où … gement seroit rendu, a répondu qu'il … que le tribunal examinât les piè… … attendu que l'affaire étoit *grave*, et … feroit avertir les parties pour le pro… … du jugement.

… Le tribunal a joint l'affaire de la *Mode*, … urs avec M. Proux, à celle de la … *tidienne*.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« L'affaire de l'Hôtel de-Ville et de la … fecture de la Seine se poursuit avec la … grande activité. Hier, pour la troisiè… … fois depuis leur arrestation, M. Hour… quin, chef de division de la grande … rie, et M. Solet, employé, ont été in… … rogés par M. le juge d'instruction. Le … ef du bureau des plans et d'autres employés dépendant de la division de la grande voirie ont été également entendus par ce magistrat. D'autres témoins ont été cités pour aujourd'hui. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Par suite, dit-on, des investigations judiciaires destinées à faire constater la cause de l'incendie de Beaulieu, plusieurs détenus ont été mis au secret. Cette mesure feroit supposer que la malveillance auroit joué un rôle dans ce grand désastre.

— L'*Echo de Tarn-et-Garonne*, du 4 février, n'a pu reproduire, par suite du *veto* de son imprimeur, le passage qui terminoit un article de la *Gazette du Dauphiné* sur la confection de la liste du jury de l'Isère.

EXTERIEUR.

L'*Indépendant* de Bruxelles annonce que le véritable but du voyage de M. Lehon, c'est de demander au gouvernement un congé, pendant lequel il seroit autorisé à faire cesser le privilége de son inviolabilité diplomatique.

— Le roi de Prusse est arrivé le 6 au soir à La Haye.

— Les nouvelles de l'Inde continuent à jeter beaucoup d'inquiétude à la bourse de Londres. On n'a pas encore publié de nouvelles officielles. Sir Robert Peel a annoncé qu'il en étoit parvenu au gouvernement, et qu'il en donneroit connoissance aussitôt qu'il les auroit examinées.

— Dans la chambre des communes du 8, lord Palmerston a adressé des interpellations à sir Robert Peel, au sujet du traité signé entre les cinq puissances pour la suppression de la traite. Sir Robert Peel a répondu qu'il n'avoit été fait que des changemens peu importans au traité tel qu'il avoit été rédigé sous le dernier ministère, qu'il n'y avoit encore eu aucune ratification échangée, que le terme pour l'échange des ratifications expiroit le 20 février.

— Le Portugal vient d'être le théâtre d'une nouvelle révolution. A Oporto, la

seconde ville du royaume, le parti chartiste, principalement composé des hautes classes du pays et des officiers de l'armée, a proclamé la charte de don Pedro (de 1826) en opposition à la constitution de 1838, actuellement en vigueur. Un membre du cabinet, le comte de Costa Cabral, ministre de la justice, s'est fait l'instigateur et le chef du mouvement. L'insurrection, qui a éclaté le 27 janvier, s'est promptement étendue dans les provinces du nord. On avoit de grandes inquiétudes à Lisbonne, et le ministère, après avoir obtenu de la reine la destitution du comte de Costa Cabral, s'est vu ensuite obligé de donner sa démission en masse. Le duc de Palmella a consenti à se charger de la présidence du nouveau cabinet. Bien que ce personnage se soit, dit-on, prononcé contre le mouvement, il est possible qu'au milieu de la grande indifférence de la population et des sympathies bien marquées des troupes, le gouvernement finisse lui-même par proclamer la charte. L'administration provisoire d'Oporto est en communication régulière avec Lisbonne par le télégraphe.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 10 février.

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la cession, par l'Etat, de l'église de la Madeleine à la ville de Paris.

M. Villiers du Terrage critique la direction des travaux de l'église de la Madeleine, qui a été mal appropriée au culte catholique. Ainsi, l'on a oublié de construire la campanile et le baptistère, deux constructions absolument nécessaires à une église. On pourroit élever derrière l'église une tour élégante comme on en voit dans plusieurs villes d'Italie.

M. Teste, ministre des travaux publics, désireroit qu'il lui fût possible d'adhérer à ce vœu ; mais l'objet unique du projet en discussion ne comporte pas l'introduction d'une disposition étrangère.

M. de Montalembert demande que l'on rende au culte catholique l['] église de Panthemont, sise rue [G]renelle-Saint-Germain.

M. TESTE. L'église de Panthém[ont a] été affectée au culte protestan[t par dé]cret impérial. Quand j'occupoi[s le minis]tère des cultes, j'appliquai me[s soins à] faire révoquer cette première de[stination] et à traiter avec la ville de Paris [pour ob]tenir ensuite pour les protesta[nts de la] confession d'Augsbourg un te[mple qui] leur convînt mieux par le rappro[chement.] Dans ce cas, l'église de Panthe[mont au]roit pu être rendue au culte ca[tholique.] Les choses étoient dans cet état [quand je] quittai le département des cu[ltes. J'i]gnore si depuis les protestans d[e la con]fession d'Augsbourg se sont [plaints] d'une affectation que d'abord il[s avoient] jugée ne répondre à leurs be[soins que] d'une manière imparfaite ; mais [cette af]fectation subsiste toujours, et je [ne vois] pas qu'il y ait moyen de la déto[urner de] sa destination.

Les deux articles du projet so[nt adop]tés à l'unanimité. La chambre [s'occupe] ensuite de pétitions sans intérêt [et s'a]journe à lundi.

CHAMBRE DES DÉPUT[ÉS.]

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 10 février.

La séance, ouverte à une heu[re et de]mie, est suspendue jusqu'à deu[x heures et] un quart.

L'ordre du jour appelle les dé[veloppe]mens de la proposition de M. Ga[nneron.] (Voir le texte de cette propositio[n dans] notre numéro du 3 février.)

M. Ganneron pense que l'occa[sion est] favorable pour une réforme pa[rlemen]taire, et qu'il faut se hâter d'appo[rter un] remède efficace à un mal dont [on se] plaint depuis long-temps. Sa prop[osition] est basée sur les principes posés [dans les] propositions de même nature faite[s précé]demment à la chambre. On dit q[u'il ne] faut pas se priver des lumières des f[onc]tionnaires ; mais il ne faut pas que [les] actes du gouvernement soient contr[ôlés] par le gouvernement lui-même ; la ch[am]bre doit avoir une indépendance c[om]plète ; aucun soupçon d'intérêt et d'[am]bition ne doit l'atteindre.

L'orateur fait ensuite ressortir les a[...]

les diverses dispositions de sa proposition : par les entraves qu'elles apporteront à un avancement trop rapide, elles empêcheront les employés de briguer la députation dans l'espoir d'arriver plus vite à des fonctions élevées. La proposition d'ailleurs n'a pas pour but d'interdire l'entrée de la chambre à tous les fonctionnaires ; elle se borne à en restreindre le nombre ; et elle procure cet avantage, que beaucoup d'emplois importans ne resteront pas vacans pendant les sessions législatives.

M. Ganneron déclare en terminant que sa proposition n'est pas un projet de loi complet, mais que cependant elle pourra, sinon remédier complètement au mal, au moins l'atténuer considérablement.

M. Liadières trouve la proposition mauvaise, et doublement mauvaise ; car elle participe de deux propositions que la chambre, en les repoussant, a considérées comme mauvaises ; or, de deux choses mauvaises, on n'en peut faire une bonne.

L'orateur divise la proposition de M. Ganneron en deux parties. La première interdit les fonctions publiques salariées aux députés ; la seconde étend le cercle des incompatibilités.

Vous dites, continue M. Liadières, qu'il y a un mal immense que tout le monde signale, dont tout le monde se plaint, et que vous voulez y porter remède. Mais vous ne ferez que détourner l'ambition vers un autre but ; vous ferez qu'on aura recours à d'autres moyens ; on travailloit pour soi, on travaillera pour les siens.

La seconde partie de la proposition surtout indigne l'orateur, car il la trouve petite, mesquine, attentatoire aux droits souverains des électeurs auxquels on dit : Vous prendrez tel candidat, et non pas tel autre.

En résumé, dit en terminant M. Liadières, c'est la troisième fois qu'on vous soumet la proposition dont il s'agit. Vous l'avez déjà passé par deux épreuves ; on vous en propose une troisième ; accepterez-vous cette fois? Vous en êtes les maîtres : mais votre adhésion auroit pour résultat de léguer à la France quelques milliards de moins, et beaucoup de ruines de plus.

M. de Vatry déclare que la portion de la chambre à laquelle il appartient, et qui reconnoît pour chefs MM. Dufaure et Passy, adhère à la première partie de la proposition de M. Ganneron, qui porte interdiction de fonctions publiques salariées pour tous les membres de la chambre élective. L'orateur pense que les ministres ne devroient pas hésiter à soutenir cette partie de la proposition. Ce seroit pour eux le moyen d'éconduire les solliciteurs les plus importuns, qui sont sans aucun doute MM. les députés.

M. de Ressigeac voit dans la proposition de M. Ganneron une violation de la charte de 1830. En effet, l'art. 69 porte que des fonctions publiques salariées seront accordées aux députés, et M. Ganneron demande que les fonctions publiques salariées soient interdites aux députés. L'orateur cite ensuite des paroles de M. Thiers qui déclaroit en 1840 que les fonctionnaires étoient en quantité égale dans la majorité et dans l'opposition. Enfin, il s'élève contre les pétitions en faveur de la réforme électorale, dont les signatures ne s'obtiennent que par fraude, et il reste convaincu que la véritable expression du pays ne se trouve que dans les colléges électoraux.

M. Gauguier. Les adversaires de la réforme parlementaire soutiennent que depuis 1830 le gouvernement de juillet a eu une politique tellement stable, que tout s'est passé à merveille. (On rit.) Cependant nous avons vu vingt-trois ministères se succéder depuis onze ans, sans compter un ministère intérimaire, c'est-à-dire que le gouvernement a été suspendu pendant quelque temps. Voilà la situation du gouvernement, situation tellement bonne qu'il ne faut nullement toucher aux lois pour rectifier les funestes résultats qu'elles peuvent avoir. Vous concevez qu'il m'étoit impossible de garder le silence alors qu'il s'agissoit de la question de la réforme parlementaire.

L'orateur rappelle les diverses propositions qu'il a faites sur cette question ; il espère qu'un autre sera plus heureux que lui. Interrompu souvent par l'hilarité générale qu'il ne manque jamais d'exciter chaque fois qu'il monte à la tribune, M. Gauguier exprime ainsi ses vœux en terminant :

Je ne voudrois pas que les députés-fonctionnaires eussent des traitemens pendant la durée de la session. Je vou-



drois qu'il fût interdit aux députés de solliciter, soit pour eux, soit pour qui que ce soit, des emplois lucratifs ou des honneurs, afin qu'ils pussent se livrer exclusivement aux intérêts du pays, conformément à la charte constitutionnelle.

Je voudrois qu'aucun député ne prît, pendant ses fonctions et un an après les avoir quittées, aucune fonction publique.

Si la chambre prend la proposition en considération, je vous promets, lors des débats au fond, de vous apporter d'utiles explications.

M. Jars croit que la proposition de M. Ganneron n'est pas conçue dans un intérêt général; qu'elle est injuste, désastreuse pour le pays et pour l'administration; qu'elle est blessante pour tout le monde; pour les fonctionnaires, comme pour ceux qu'elle entend couvrir de sa protection.

Soyez en défiance, dit l'orateur: le mot de réforme peut être séduisant, mais l'usage est dangereux. Voyez: à côté de la proposition de M. Ganneron viendra celle de M. Ducos; d'autres viendront après, et nous tomberons ainsi d'écueil en écueil, jusqu'à ce point extrême où il n'y a plus qu'un abîme; car ce n'est pas en vain qu'on réforme une loi électorale. Rejetez donc sans hésiter; sachez que si un seul jour vous lui donniez votre appui, vous donneriez gain de cause aux mauvaises passions.

Séance du 11.

M. Cotelle parle en faveur de la proposition de M. Ganneron.

M. Piscatory ne croit pas que les raisons données hier par M. Ganneron soient le véritable motif qui lui a fait faire sa proposition. Elle a un caratère plus grave: on ne doit la considérer que comme une machine de guerre préparée pour attaquer le ministère.

M. Combarel répond à M. Piscatory. Quand on parle, dit-il, de modifier la loi électorale, on invoque le respect dû à nos institutions; quand il est question de l'améliorer, on crie que la liberté de l'électeur seroit menacée.

M. de Lamartine n'accuse pas la sincérité de ceux qui soutiennent la proposition de M. Ganneron; il ne veut pas non plus d'un trop grand nombre de fonctionnaires dans la chambre, et il ne se dissimule pas quelle influence d[illegible] nisatrice la corruption peut exe[illegible] un pays. Cependant il s'oppose à [illegible] en considération de la propositio[illegible] qu'elle est insuffisante et inefficac[illegible]

M. de Larcy vote pour la pris[illegible] sidération. Le moyen, selon lui, [illegible] hausser la chambre dans l'opi[illegible] blique, ce seroit de prémunir l[illegible] comme l'électeur contre les sé[illegible] égoïstes de l'intérêt privé. Le re[illegible] ritable, on le trouveroit dans la [illegible] électorale. (Rumeurs au centre.)

Oh! je le sais, dit l'orateur, v[illegible] voulez pas. Eh bien! acceptez d[illegible] forme parlementaire, afin de [illegible] mal, puisque vous vous refusez [illegible] venir. La question est simple; il [illegible] savoir si la représention du pays [illegible] partenir au pays ou au pouvoir. [illegible] ponse ne peut être douteuse. Je [illegible] pour la proposition.

M. Villemain déclare que, com[illegible] gane du gouvernement il s'opp[illegible] prise en considération.

M. de Rémusat dit quelques [illegible] faveur de la proposition; M. Du[illegible] ministre de l'intérieur, répond à [illegible] gumens, et la chambre ferme la [illegible] sion.

Vingt membres ayant demandé l[illegible] tin secret, on procède à cette op[illegible]

Le dépouillement du scrutin [illegible] pour résultat 190 boules blanches [illegible] 198 boules noires. La chambre [illegible] pas la demande en considération.

Le Gérant, Adrien Le Cl[illegible]

BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIE[illegible]

CINQ p. 0/0. 119 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3385 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 755 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 95 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 637 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[illegible]
rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
edi.

peut s'abonner des
5 de chaque mois.

N° 3555.

MARDI 15 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

STATION DE 1842.
FÉRENCES DE M. L'ABBÉ DE
AVIGNAN A NOTRE-DAME.
Dimanche 13 février.

Sur le besoin de la foi.

avons annoncé que nous
ions cette année, comme les
entes, une analyse des con-
s de Notre-Dame ; mais une
tance indépendante de no-
onté nous force de la présen-
n courte. La modestie du
t éloquent orateur lui a sug-
s objections devant lesquel-
s nous inclinons avec re-

té de M. l'Archevêque, se trou-
au banc-d'œuvre, M. l'ar-
ue de Cambrai, M. l'évêque-
Viviers, M. Poncelet, pré-
ostolique de l'île Bourbon,
les archidiacres, les membres
apitre métropolitain, et un
nombre d'ecclésiastiques.
urs personnages politiques,
roient avec raison s'honorer
profession publique de la re-
consoloient aussi nos re-
qui se reportoient avec espé-
sur l'immense auditoire at-
à la parole de M. de Ra-

i l'analyse du discours.
rdc. — Le caractère inné de
enseignement purement hu-
est la variation et le change-
: là, les doctrines changent
es hommes ou varient même
les hommes demeurent ; c'est
aître, changer et puis mourir est la condition naturelle de l'homme et des œuvres de l'homme. L'enseignement catholique seul n'innove pas : fait étrange au milieu de l'instabilité perpétuelle des doctrines humaines, et qui prouve sa divinité ; car être, ne pas changer et ne pas mourir, est un caractère divin. Cette foi catholique qui demeure, qui survit indestructible à toutes les vicissitudes, sera l'objet des conférences de cette année.

L'orateur se propose d'établir d'abord qu'elle est pour les cœurs un besoin absolu. Il considèrera ensuite sa nature, sa certitude, son obscurité, son objet dans quelques-uns de ses dogmes principaux.

Cet exposé simple de son plan formoit son exorde ; il est entré en matière par ces touchantes paroles :

« Dieu, qui est riche en bonté, a voulu aussi naguère encourager et fortifier le ministère échu à ma foiblesse. Il y a bien peu de temps, messieurs, je portois les immenses besoins de ma pauvre ame au milieu des souvenirs puissans de cette Rome, si belle par les arts, plus belle encore par sa foi. Sur le tombeau des saints apôtres, sur le sol fécondé par les flots du sang martyr, je priois, le dirai-je ? je priois ardemment pour vous, je priois pour moi-même, afin qu'il me fût donné de ne point annoncer en vain l'Evangile de la croix ; et quand, humble pélerin, prosterné aux pieds du père commun, du grand et glorieux pontife qui gouverne l'Eglise, je vénérai son autorité souveraine, si bien rehaussée par l'éclat de la science et des vertus, j'osai lui demander de vous bénir, vous, messieurs, et nous tous réunis dans

cette enceinte pour la grande œuvre de l'enseignement catholique. Et sa main ferme et sûre, ou plutôt son cœur de père, daigna sceller du signe du salut cette institution bienheureuse de nos conférences placées à bon droit sous l'auguste patronage de la reine des cieux. Pour une dignité que je n'ai pas, pour une parole plus sainte que la mienne, est réservé le don de vous transmettre toutes les bénédictions du Siége apostolique : mais la confiance de mon évêque, qui m'a permis, simple lévite, d'unir ma parole à sa parole, mon cœur à son cœur, me permet aussi de vous dire qu'on peut vous apporter des vœux et des enseignemens avec plus d'autorité, de talent, sans doute, et d'efficacité que je ne saurois le faire; qu'on ne le peut pas avec plus de dévoûment et plus d'amour pour vos intérêts véritables, car tel est constamment l'unique mobile de tous mes efforts auprès de vous. »

1re PARTIE. — *Etat actuel des esprits.* Le matérialisme, ou si on aime mieux le sensualisme, maîtrise encore bien des intelligences, parce qu'il domine dans bien des cœurs. On s'est plu à redire que la philosophie matérialiste et incrédule avoit fait son temps, que son règne étoit passé. Dans le monde littéraire on a peut-être arboré un drapeau meilleur, mais les sens n'ont pas abdiqué leur humiliant empire. Dans tous les rangs la corruption n'a pas cessé d'exercer de cruels ravages ; on est seulement arrivé à organiser, à raisonner la débauche, à la concilier avec je ne sais quelles idées religieuses, à proclamer ouvertement la réhabilitation de la chair. Le sensualisme donc, première part à faire d'obstacles actuels.

Le rationalisme en est une autre ; il est même la grande part. C'est la classe des penseurs manquant de foi véritable, chercheurs étern[els]... ne trouvent jamais, promene[nt]... tigués par les oscillations du... jouets abusés de grandes et... sentences. Suivant eux, le j... luire enfin ; la solution va... S'il falloit, par hasard, a... long-temps encore ?... Patie[nce]... y aura pour nos neveux la... de l'avenir... — Bien obligé.

Au rationalisme, il faut... un penchant qui lui tient... près ; maladie caractéristi[que]... notre époque et que nous p... nommer romantisme religi[eux]... accepte le nom du christiani[sme]... grandeur, sa poésie et mê... bienfaits ; puis philosophes,... riens, poètes, romanciers, s... teurs politiques, tous veule[nt]... une religion. Il ne leur vient... pensée qu'ils agiroient prude[mment]... en la prenant toute faite dan[s le ca]tholicisme. On aime mieux s... plus incertain, le plus biza[rre]... guides, l'imagination ; on p... on laisse ; on se confie aux... du matin, si ce n'est aux... la nuit ; on ne voit pas que... est allé en fumée.

« Quelle pensée religieuse, que... tution avez-vous seulement mise... debout ? Vous prétendez régénére[r]... liorer le christianisme : il n'est plu[s]... de vous. Dieu vous livre à vous m[êmes]... vos imaginations délirantes, à vo... réprouvé, dont le fruit est la mort... telligence et de la vérité. Vous n... pas même faire de l'erreur, et vou... driez enfanter une religion ! »

Tel est le rationalisme... triple tendance, triple maladi[e]... sensualisme, le rationalisme... romantisme religieux.

2e PARTIE. — *Caractère et n... du mal ; propre de ces tendances... ces états divers.* Le mal, dans le...

moderne des esprits, c'est le s mal originel de l'homme : il eut pas se soumettre à Dieu ; il eut pas de maître au-dessus de ison et de sa liberté; il ne veut que Dieu ait le droit de le cap- sous le joug des vérités et des révélées. Le mal, saint Paul le attoit sans détour, *in captivita- redigentes omnem intellectum in uium Christi*... C'est tout sim- ent l'orgueil : ce fut le crime philosophie des païens. Dieu, les punir, les livra aux passions ominie. C'est l'intolérable dés- e du sensualisme, qui, portant ont *orgueil* et *volupté*, veut im- iser des dogmes.

oyez humbles, devenez chastes, nous couterons peut-être. »

est le mal du rationalisme éclec- e, humanitaire, hermésien. On eut écouter que soi-même. La e reçoit avec joie l'eau des mon- a. La terre, reconnoissante, est rée et fécondée par les rayons ieux. L'homme, borné par l'é- horizon de ses pensées, ne veut dépendre de Dieu, recevoir de umière et sagesse. Alors il faut il aille errant dans la profonde ion des ténèbres. C'est le oui et le , c'est le vrai et le faux, accepté, ondu dans une égale indiffé- ce; c'est un insaisissable scepti- e. L'éclectique, au lieu de choi- confond et mêle tout; aujour- i chrétien, demain idéaliste, autre fois panthéiste. Le philo- he humanitaire salue la religion ure, et les immenses progrès de umanité, parce que dans le présent ne veut rien de fini, rien de posi- rien de supérieur aux divagations sa pensée. L'hermésien des bords du Rhin, pour expliquer tout, n'ex- plique rien et dénature tout; il retranche la foi pour arriver à la souveraineté de la raison. C'est donc partout l'intelligence humaine dé- clarée indépendante de Dieu. Mais ces travailleurs, hors de la foi, que sont-ils? des flambeaux tourmentés par le vent et qui s'éteignent dans l'orage.

Voilà le mal dans sa nudité : quel sera le remède? La soumission de l'homme à Dieu par la foi.

L'homme est enfant d'abord : mais déjà l'orgueil bouillonne dans son ame; ôtez la foi, qu'avez-vous? une pensée libre et frémissante, des pas- sions indomptées, c'est-à-dire un jeune rationalisme dont l'apprentis- sage est bientôt fait. Par la double autorité des paroles et de l'exemple, soumettez l'enfant à Dieu par la foi, vous adoucirez ses penchans farou- ches.

L'homme est peuple aussi : prê- chez-lui le rationalisme, il vous comprendra assez pour ne plus obéir qu'à la force; le vice passé en habi- tude, les liens de famille brisés et comme inconnus, les machinations ténébreuses, l'émeute, vous donne- ront la mesure des progrès obtenus. Voyez au contraire le pauvre mis- sionnaire : il apprend à croire, il prie, les haines s'apaisent, les lois sont respectées, les familles unies par les liens d'une tendre charité. Il falloit donc la foi. Si l'homme, ce qui est rare, devient science et génie, il lui faut la foi, car, sans elle, il oublieroit trop volontiers les lois de dépendance qui le soumettent à son auteur. Dieu ne peut régner sur l'intelligence que par la foi : or, il faut qu'il règne. La science sans la foi enfle et amène les déportemens

des passions. Tel est donc le remède, la soumission de la foi....

Péroraison. Si Dieu parloit à vos cœurs, ne les endurcissez pas, ne retenez pas la réponse de mort, ne gardez pas le germe homicide de l'erreur, laissez-le partir et passer loin de vous.

« Un vaisseau alloit sortir du port ; il emmenoit sur de lointains rivages, aux bords habités par une démocratie naissante, les représentans du puritanisme anglican, Cromwell, Hampden et quelques autres. Charles Ier arrêta le vaisseau dans le port et retint les farouches puritains. Sa tête tomba sur l'échafaud. Ne l'imitez donc pas. Votre ame est plus qu'un règne à garder, plus qu'un trône à sauver. Quand, lasse et dégoûtée, elle est prête à laisser sortir les tristes erreurs qui l'oppressent, laissez-les partir et passer loin de vous. »

A la suite d'une analyse si insuffisante, nous croyons devoir répéter qu'il n'a pas dépendu de nous qu'elle fût plus complète et qu'elle donnât une idée plus juste d'un des plus beaux discours de l'apôtre de Notre-Dame, dont le talent, retrempé en quelque sorte dans la ville éternelle, semble avoir acquis un développement nouveau et une nouvelle portée.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le procès de la canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Benoît Labre, vient d'être repris, et l'on va s'occuper très-activement de cette affaire qui intéresse le diocèse d'Arras d'une manière toute spéciale.

PARIS. — A l'occasion de l'examen du budget de 1843, dans les bureaux de la chambre des députés, M. de Tracy, membre du 5e bureau, et partisan de la liberté illimitée de l'enseignement, a réitéré la
demande, qu'il fait presque tou
ans, d'une loi qui réalise enfin la
messe de la charte. M. Thiers,
sident du bureau, a prononcé
paroles qui expliquent l'acha
ment avec lequel les journaux,
cés sous l'inspiration de cet a
ministre (*Constitutionnel*, *Co*
Français, *Siècle*, etc.), poursu
en ce moment la presse ca
lique :

« Demandons à la charte de
l'exécution de ses promesses ; oui,
consultons bien son esprit, et ne
sons pas dire ce que ses auteurs n'o
voulu lui faire dire : ne lui donno
surtout une tendance diamétral
opposée à son véritable esprit. En
on a voulu s'armer, non contre l'U
sité, mais contre l'envahissement
gieux ; eh bien, n'allons pas, en ve
cette même charte et par une arde
prudente de liberté, favoriser l'en
sement religieux. »

Nous voilà bien avertis
nouveau ministère Thiers ne
accorderoit pas plus de libert
le ministère Guizot.

Après avoir constaté, en r
duisant ces paroles, les dispo
de M. Thiers, transcrirons-
injures et les menaces dont la
qui est à ses ordres accable de
quelques jours les journaux ca
liques, et l'*Ami de la Religion* en
ticulier, à qui on ne sauroit par
ner d'avoir révélé que l'ense
ment de certains professeurs de
niversité est anti-religieux et
social ? Il nous semble que ces
ques peuvent se résumer en un
adressé par le *Courrier Françai*
prêtres intolérans (car l'intolé
consiste à n'être pas du même
que le *Courrier*) : *Qu'ils prennent g*
d'éveiller chez nous cette autre esp
d'intolérance *que les disciples*
XVIIIe *siècle montrèrent en 1793* !
ne sauroit être plus clair. Heure
sement, cette menace brutale e
un anachronisme.

Le *Courrier Français* n'a pas manqué de fulminer un réquisitoire contre M. l'archevêque de Toulouse : il insiste pour que le Mandement du savant et vénérable prélat soit déféré au conseil d'État. Il dit qu'un professeur de l'Université a le droit d'égarer les intelligences, mais que les ramener à la vérité constitue une cas d'*abus*. Singulière logique ! surtout en présence de l'article 38 du décret du 17 mars 1808, ainsi conçu :

« Toutes les écoles de l'Université prendront pour base de leur enseignement les préceptes *de la religion catholique*, et l'obéissance aux statuts du corps enseignant, qui tendent à former pour l'État des citoyens *attachés à leur religion*. »

Le *Journal des Débats* ne va pas si loin que le *Courrier Français* : il ne lui est pas démontré qu'il y ait *abus* à ne point vouloir que l'enseignement universitaire soit publiquement hostile à l'enseignement religieux ; mais il eût désiré que M. l'archevêque de Toulouse se fût reposé sur la vigilance de M. Villemain pour la répression du scandale. Cette feuille oublie deux points importans : d'abord que le prélat avoit donné, dans son Mandement du Carême de 1835, un premier avertissement qui étoit demeuré inefficace, malgré la *vigilance* des ministres de l'Instruction publique ; ensuite que, l'enseignement de M. Gatien-Arnoult ayant propagé de funestes erreurs chez les fidèles, ce n'étoit point par une plainte secrète adressée à M. Villemain, mais par une réfutation publique, que les fidèles pouvoient être ramenés ou prémunis. Est-ce que les évêques ne sont pas les gardiens de la foi, et leur premier devoir n'est-il pas de veiller à la conservation de ce dépôt sacré ?

Le *Journal des Débats* loue M. l'archevêque de Toulouse d'avoir basé sa réfutation, non sur les leçons orales, mais sur les écrits publiés du professeur. Il s'étonne seulement de ce que, ces ouvrages étant imprimés depuis plusieurs années, le prélat a attendu jusqu'aujourd'hui pour en signaler le danger. Si le critique avoit mieux lu le Mandement, il auroit vu, comme nous le disions tout à l'heure, que les réclamations de Mgr d'Astros datent de 1835 et non de 1842, et qu'au lieu d'être surpris du Mandement actuel, M. Gatien-Arnoult devroit remercier M. l'archevêque de sa patience.

Enfin, le *Journal des Débats* semble piqué de ce que le prélat, en faisant justice de M. Gatien-Arnoult, a cru devoir indiquer les erreurs de M. Cousin. Mais les travers du disciple ne sont-ils pas la suite des travers du maître ? Si l'enseignement de la philosophie est généralement erroné et dangereux au sein de l'Université, cela ne tient-il pas à ce que les hommes chargés de la professer appartiennent presque tous à la même école ? M. Cousin, qui en est le chef, est le principe des faux systèmes que ses adeptes préconisent dans les chaires des Facultés et des colléges ; et la réorganisation de l'École normale, depuis 1830, perpétue et agrandit la plaie dont nos récens articles ont montré l'effrayante étendue.

Le *Constitutionnel*, qui prend parti pour M. Cousin, ami de M. Thiers, s'irrite aussi d'en voir signaler les erreurs. Après tout, dit-il, *on a bien trouvé dans un livre du célèbre Jansénius des hérésies* au premier chef *qui n'y étoient pas*. Que M. Cousin se console donc ! — Nous croyons que l'érudition du *Constitutionnel* rassurera très-peu cet écrivain, dont l'amour-propre ne s'accommodera guère, d'ailleurs, d'être le Jansénius de la philosophie. Mais nous étions bien aise de citer ce nouvel échantillon du savoir théologique du *Constitutionnel*.

Nous aurions beaucoup à dire sur les articles publiés par le *Constitutionnel*, le *Courrier Français* et les *Débats*, au sujet du Mandement de M. l'archevêque de Toulouse. Ces journaux, pour se donner le mérite d'une critique facile, n'ont garde de faire connoître le Mandement à leurs lecteurs. Ils n'en présentent que des extraits infidèles, et omettent à dessein toute cette partie de la discussion, où le prélat prouve que M. Gatien-Arnoult nie la divinité de la religion des Hébreux et celle de la religion chrétienne : manœuvre déloyale et méprisable, que condamneront tous les hommes de bonne foi. Nous mettons nos adversaires en demeure, nous les mettons au défi, de transcrire le Mandement; bien convaincu que, s'ils en présentoient le texte à leurs abonnés, pas un seul ne disconviendroit de la nécessité et de l'opportunité de la condamnation dont M. l'archevêque de Toulouse a frappé le sacrilége professeur. Nous attendons la réponse qui sera faite à notre défi.

— La station du Carême est prêchée, dans les diverses églises, par les prédicateurs dont nous transcrivons les noms : Batignolles, M. Vidal; Belleville, M. Paulier; la Madeleine, MM. Lecourtier et Bruyère; Missions-Etrangères, MM. Lacarrière et de Conny; Notre-Dame, MM. de Ravignan et Gabriel; Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, MM. de Bonnechose et de Moligny; Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, M. Cognard; Notre-Dame de Lorette, MM. Noblet et Dassance; Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, M. Hilaire Aubert; Saint-Ambroise, M. Eymio; Saint-Antoine, M. Roux; Saint-Denis en France, M. Grandmoulin; Saint-Denis du Saint-Sacrement, M. Cœur; Saint-Etienne-du-Mont, M. Paulier; Saint-Eustache, MM. Bautain et de Bonnechose; Saint-Germain-l'Auxerrois, M. C[illegible]vel; Saint-Germain-des-Pr[illegible] M. Cabanès; Saint-Gervais, M. Létang; Saint-Jacques du H[illegible] Pas, M. Ratisbonne; Saint-J[illegible] Saint-François, M. Courajod de[illegible]mure; Saint-Laurent, MM. Co[illegible]reau et Perrin; Saint-Leu, M. Goujon; Saint-Louis d'Antin, [illegible] Lefèvre; Saint-Louis en l'[illegible] M. Chaillot; Saint-Médard, M. [illegible]pied; Saint-Merry, M. Rig[illegible] Saint-Nicolas-des-Champs, [illegible] Delaunay et Moigno; Saint-Nic[illegible] du-Chardonnet, M. Bossuet; S[illegible] Paul-Saint-Louis, M. Lefores[illegible] Saint-Philippe-du-Roule, M. de[illegible]lette; Saint-Pierre-de-Chail[illegible] M. Peretti; Saint-Roch, MM. Fa[illegible] Juste et Coquereau; Saint-Sève[illegible] M. A. Martin; Saint-Sulpice, [illegible] Martin (de Cahors); Saint-Thom[illegible] d'Aquin, M. Delfour; Saint-V[illegible]cent-de-Paul, M. Frappaz; Sai[illegible] Marguerite, M. le curé et le cle[illegible] Sainte-Valère, MM. Laîné et [illegible]briel.

— Une assemblée de Charité a[illegible] lieu le mercredi 16 février dans l'[illegible]glise Saint-Sulpice, en faveur [illegible] noviciat des Frères des Ecoles c[illegible]tiennes. A trois heures précises, se[illegible]mon par M. l'abbé de Ravignan.

Après le sermon, salut et bénédi[illegible]tion du Saint-Sacrement par M. l'A[illegible]chevêque de Paris.

La quête sera faite par Mesdame[illegible] la duchesse de Valençay, rue [illegible] Grenelle, n. 80; la duchesse d'Istri[illegible] rue Tronchet, n. 29; la comtes[illegible] d'Hulst, rue de Lille, n. 80; la b[illegible]ronne d'Ivry, rue Basse-du-Rempar[illegible] n. 29; la comtesse d'Imécourt, ru[illegible] Boudreau, n. 1; la duchesse de Narbonne, trésorière, rue de Varennes, n. 15.

Les personnes qui ne pourroient pas assister au sermon sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à madame la duchesse de Narbonne, trésorière, à mesdames les quêteu-

à MM. les membres du conseil, M. Choiselat, trésorier de l'Œu rue du Pot-de-Fer Saint-Sul-, n. 8.

» La Société charitable, fonda- des Ecoles chrétiennes et gra- du 10e arrondissement, fera rer une Messe basse le jeudi évrier, dans l'église de Saint- mas d'Aquin, à midi et demi , en l'honneur de saint Vin- le Paul, patron de ces Ecoles. la suite de la Messe, il y aura on par M. l'abbé Delfour, pré- eur de la Station, et Bénédic- du Saint-Sacrement.

La quête, pour le soutien de ces eux établissemens, sera faite madame la comtesse Scipion Roure, rue de Lille, n. 80; me Frottin, rue des Sts-Pères,

M. l'abbé Aimé Guillon, con- teur de la bibliothèque Maza- , vient de mourir à l'âge de ans. Nous consacrerons une te notice à cet écrivain, qu'ont aré des préventions jansénistes et concordataires.

Diocèse d'Avignon. — La Lettre storale publiée par Mgr Du Pont, l'occasion de sa translation à l'ar- hevêché de Bourges, résume les rincipaux actes de son administra- on, et indique les œuvres qu'il a tablies, soutenues ou développées ans le diocèse d'Avignon. En par- nt des séminaires, le prélat rap- elle que sa voix s'est fait entendre our plaider la cause de l'Eglise et des familles, et pour repousser les entraves qui pouvoient compromet- tre l'avenir de ces pieux asiles. Il ajoute :

« Vous nous rendrez justice, N.T.C.F. : des paroles de paix ont toujours été dans notre bouche, et ces paroles étoient l'expression fidèle des sentimens de notre cœur. Nous n'avons été au milieu de vous que le ministre de l'Evangile; étranger à tout ce qui ne se rattachoit pas à nos saintes fonctions, nous aurions voulu éteindre toutes les haines, faire cesser toutes les divisions, neutraliser toutes les susceptibilités. Notre mission étoit de vous affermir dans la foi, et de vous faire goûter et pratiquer les divins enseignemens de la charité.....

» Que n'étoit-il en notre pouvoir de vous donner à tous des marques particulières de notre affection! Si nous n'avons pu consoler toutes les douleurs, pourvoir à tous les besoins, soulager toutes les misères, vous avez vu du moins notre empressement, nos efforts, nos sacrifices dans toutes les circonstances où des calamités désastreuses ont pesé sur vous. Les preuves de notre dévoûment ne vous ont jamais manqué. Que n'ont-elles été plus efficaces! Nous n'avons eu alors qu'un seul regret : c'étoit de ne pouvoir pas davantage. »

En terminant, le prélat appelle avec effusion les bénédictions du ciel sur le diocèse qu'il cesse de gouverner, et réclame les pieux suffrages des fidèles pour le succès de son administration dans celui où il plaît au Seigneur de l'envoyer.

— Mgr Du Pont a également publié le Compte-rendu de la commission spéciale qu'il avoit établie, pour la répartition des secours destinés aux plus malheureuses victimes de l'inondation. La Circulaire jointe à ce Compte-rendu annonce qu'on avoit heureusement différé l'emploi d'une partie des fonds, dans la prévision, trop bien justifiée, d'une inondation nouvelle. Cette calamité récente, qui a multiplié le nombre des victimes, a fait encore mieux comprendre toute l'opportunité des secours qui avoient été providentiellement ménagés, et dont le chiffre, d'après le Compte-rendu, ne s'élève pas à moins de 153,578 fr. 95 c.

Diocèse de Blois. — Cent cinquante habitans de Saint-Aignan

viennent de confier l'éducation de leurs enfans aux Frères de Saint-Joseph. Ils ont pourvu, par une souscription, à tous les besoins des Frères. Le conseil municipal est opposé à cette innovation, malgré les bons effets qu'elle a déjà produits; mais on espère que le vœu des pères de famille triomphera de son opposition.

Diocèse de Bordeaux. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, en date du 8 février, M. l'abbé Ducreux, chanoine honoraire de Bordeaux, a été nommé professeur de dogme à la Faculté de théologie de cette ville, en remplacement de M. l'abbé Carney, appelé à d'autres fonctions.

Diocèse de Langres. — Le tribunal de Vassy avoit cru devoir, en 1830, faire enlever l'image du Christ de la salle d'audience. Une réparation solennelle vient d'avoir lieu. Le même tribunal, pour montrer que le corps entier agissoit de concert, a voulu que le Christ fut rapporté pendant une séance publique tenue à cet effet, et rétabli à la place qu'il occupoit précédemment.

—Le P. Valentin Yzara, religieux Franciscain, décoré de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, né à Vittoria, le 2 novembre 1806, arrivé à Chaumont, Haute-Marne, le 2 novembre 1839, a terminé tout récemment sa pénible et sainte carrière chez les demoiselles de Bresson, dont la piété et la charité lui ont fait retrouver une famille et une patrie dans l'exil.

Diocèse d'Orléans. — Mgr Morlot entreprend, en ce moment, le pieux voyage de Rome. Le prélat part aujourd'hui même.

ANGLETERRE. — A la chambre des communes, M. O'Connell a annoncé qu'il feroit une motion en fave[ur du] clergé espagnol si indignemen[t per]sécuté.

— Le roi de Prusse, penda[nt son] séjour à Londres, a été in[vité à] fixer son attention sur l'oppor[tunité] de l'érection d'un évêché angl[ican à] Cologne. Le titulaire de ce no[uveau] siége étendroit sa juridiction [non] seulement sur les Anglais ré[sidant] dans l'Allemagne rhénane, [mais] aussi sur ceux qui habitent le[s états] allemands du Midi, le Wurte[mberg,] le grand-duché de Bade, etc. [Le roi] de Prusse a, dit-on, accueilli [favo]rablement cette proposition q[ui se] réaliseroit sur les bases de la [négo]ciation relative à l'établisse[ment] d'un évêque protestant à Jérus[alem.] Grâce à l'Angleterre, voilà un [nou]vel obstacle qui contrariera le[s ef]forts de Mgr Geissel; mais l[e zèle] du prélat ne faillira pas à sa [mis]sion, et les catholiques de la P[russe] rhénane demeureront fidèles à [leur] foi.

— Le *Standard*, journal t[ory,] annonce que tous les évêques [pro]testans de l'Angleterre doivent [pro]chainement se réunir à Lond[res] afin d'examiner les doctrines [des] puséystes. Nous attendons a[vec] curiosité ce que produira un co[ncile] d'hommes qui ne s'accordent [pas] même sur un seul des 39 artic[les] dont se compose le symbole de [la] foi anglicane.

— Le révérend John Kirk, [de] Lichfield, a reçu du Souverain P[on]tife le grade de docteur en thé[olo]gie. Mgr Wiseman l'a publiq[ue]ment investi de cette dignité da[ns] une cérémonie qui a eu lieu à c[et] effet au collége de Sainte-Marie, à Oscott.

— Un asile du Bon-Pasteur pour les femmes pénitentes a été fondé à Hammersmith, dans les environs de Londres, sous le patronage de Mgr Griffiths, vicaire apostolique de ce district.

— On a ouvert, le 18 janvier, une apelle catholique à Clifford, dans Yorkshire.

—A Waterford, M. Thomas Adams bjuré le protestantisme, le 23 janr, entre les mains du révérend Cantwell, curé de St-Patrice.

- Des lettres de l'île Maurice noncent que tous les prêtres fran- qui habitent cette colonie brinique ont reçu, des autorités anses, l'ordre d'en partir sans i. Ces prêtres y rendoient d'émis services à la religion catholi-. C'est probablement pour dére le prestige que conservoit bre le nom français que l'Anerre a fulminé un ordre de hissement.

RLANDE. — Le marquis de Sligo it de donner à l'archevêque de un deux acres de terrain pour lir à Wesport un couvent de la éricorde.

AVIÈRE. — Le 5 février, quate-cinquième anniversaire de sa issance, un banquet solennel a offert à Mgr Geissel, à l'occasion de sa nomination en qualité de djuteur de l'archevêché de Cone. Environ cent cinquante pernes, sans distinction de confes-, assistoient à cette fête, pendant laquelle n'a cessé de régner la dialité la plus franche. Le général-major, baron de Horn, a porté Mgr Geissel un toast, auquel le lat a répondu :

Messieurs, il y a eu vingt-trois ans le février, que la providence m'a condans la ville de Spire. A cette époque, 1er février 1819, j'entrai en fonctions qualité de professeur au collége de cette. Vingt-trois ans se sont écoulés de ce jour. C'est un temps bien long, et ute que ç'a été pour moi un temps beau. Dans cet intervalle, je me suis maint ami et mainte connoissance, et 'a été donné de nombreuses preuves de sympathie et de bienveillance. C'est au milieu de vous que la providence m'a élevé de degré en degré aux honneurs et aux dignités. J'ai porté avec joie le fardeau qui incombe à tout homme appelé à de hautes fonctions. Car il m'étoit donné de travailler, sous la protection de notre magnanime souverain, pour notre bon Palatinat, ma chère patrie, pour mon Eglise, pour un diocèse que je porte dans mon cœur, et pour une ville qui m'est devenue bien chère.

» Enfant du Palatinat par ma naissance, mes affections m'ont rendu citoyen de Spire, et je n'avois plus d'autre désir que de rester ce que Dieu et les circonstances m'ont fait, et de travailler au bien du diocèse confié à ma garde.

» Mais la providence en a décidé autrement. Elle m'appelle, par la voix du Souverain Pontife et de deux monarques allemands, à d'autres fonctions; elle veut que j'aille parmi mes frères du Rhin répandre la semence de la foi, et leur porter la palme de la charité. J'obéis à sa voix. L'heure de la séparation approche. Au moment de vous quitter, je vous remercie tous de la bienveillance que vous avez daigné m'accorder, des honneurs dont vous me comblez en ce jour, des preuves de sympathie que vous m'avez prodiguées, et je vous prie de me continuer par la suite votre amitié. Je pars; mais je sens que mes plus chers souvenirs resteront attachés à notre beau Palatinat, et à la chère ville de Spire. Aussi je ne cesserai jamais de former pour cette contrée et pour cette ville les vœux les plus ardens. Puissent-elles continuer à fleurir sous la sauvegarde de Dieu, sous la puissante protection de leur souverain, et sous l'administration de leur digne président! Puissent-elles croître en bien-être, en repos, en science, en civilisation, en harmonie et en charité chrétienne! »

ESPAGNE. — Le chapitre de Lugo tout entier a été enfermé, le 23 décembre, dans la prison de l'Etat, pour avoir à répondre devant les

tribunaux d'une exposition qu'il avoit présentée au régent au mois de septembre, au sujet de la spoliation des biens ecclésiastiques. Cette pièce avoit été signée, comme il est d'usage, par le président, le secrétaire et un chanoine; mais, transcrite au livre des délibérations, elle s'y trouvoit signée de tous les membres du chapitre.

Le juge voulut dispenser de la prison l'un des gouverneurs du chapitre pour le laisser aux soins de la cathédrale, et prévenir l'interruption des divins offices. Le gouverneur demanda que cette faveur fût accordée à l'un de ses compagnons : mais tous refusèrent, et ils marchèrent ensemble avec joie vers la prison, où on les renferma dans un lieu ouvert aux gelées du mois de janvier qui est très-froid dans ce pays. Le gouverneur, cédant enfin aux instances des chanoines, les quitta, vers le soir, les yeux pleins de larmes.

La cause du chapitre de Lugo fut appelée le 15 janvier. On avoit fait savoir aux vénérables détenus qu'ils pourroient assister à l'audience, pour y exposer ce qu'ils croiroient favorable à leur cause. Mais, informés qu'ils devoient y être conduits sous l'escorte d'un piquet de troupes, ils jugèrent convenable de ne point s'y rendre. Le fiscal n'en fut que plus libre d'exhaler sa colère, non pas tant contre les accusés, que contre le vicaire de Jésus-Christ. Il déclara donc qu'il reconnoissoit bien le pape comme *la tête*, mais non comme *le souverain de l'Eglise*. Il poursuivit en représentant le pape comme *l'ennemi acharné de l'Eglise d'Espagne et du gouvernement de la reine au temporel comme au spirituel*, en exprimant le regret que l'Espagne ne fût pas en état de lui faire *une visite à la Napoléon*, et en n'oubliant pas de citer N.-S. Jésus-Christ comme *le premier libéral du monde*. Enfin, le juge prononça ai[nsi] la sentence :

« Considérant que, dans un écrit o[...] ciel, rédigé en plein chapitre, et par c[on]séquent dans l'exercice des fonctions [de] leur ministère, les accusés, s'adressan[t au] régent du royaume, ont tendu à persua[der] que des actes émanés des pouvoirs sup[rê]mes de l'Etat étoient nuls, erroné[s,] contraires à la foi, et à abaisser la sou[ve]raineté nationale en adhérant aux d[éci]sions du Souverain Pontife, et qu'ils [ont] fait une injure atroce aux cortès, a[u ré]gent et au gouvernement de la reine, [en] les empêchant, par tous les moyen[s au] pouvoir des prévenus, de gouverner e[t de] faire les réformes nécessaires, je dois [dé]clarer, et je déclare les chanoines D[...] Gonzalez, D. T. Cuellar, D. I. Pe[...] D. A. Zuazo, D. F. Vila, D. B. Go[...] Hermida, D. J. Abalo et D. A. Ma[...] Sarmiento, *indignes* du nom espagn[ol;] je les condamne à la perte de leurs [em]plois, de leurs dignités, de leurs [hon]neurs, à subir huit années de réclus[ion,] et ensuite à être exportés pour tou[jours] du territoire de la monarchie. »

Le ministre Alonso, afin d'a[...]ner le clergé espagnol au sch[isme] formulé dans les derniers proje[ts de] loi, a décidé qu'un ecclésiastiqu[e ne] pourroit désormais exercer les fo[nc]tions de son ministère, sans té[moi]gner, dans le délai de quinze jo[urs,] par un certificat obtenu de l'au[to]rité civile; *de sa bonne conduite p[oli]tique, et de son adhésion au gou[ver]nement, manifestée par des actes [qui] ne laissent point de doute.*

Cette circulaire a produit à L[...] de bien tristes résultats. Depui[s le] 6 janvier, tous les confession[naux] sont libres dans la ville qui con[tient] huit mille ames, et l'exercice du [mi]nistère ecclésiastique est abso[lu]ment suspendu. Le chef politiqu[e a] voulu d'abord donner des certific[ats] d'*adhésion* positive, et ensuite d'[ad]*hésion* pure et simple : mais la di[ffi]culté est que le clergé ne veut ad[...]

qu'à la religion catholique et canons de l'Eglise, et qu'il est décidé à demeurer éloigné de olitique, qu'il regarde comme chose étrangère à sa divine ion.

TS SARDES. — Mgr Rey, rédi- r éloquent qui, après avoir re- l'épiscopat en France, a succes- bent gouverné les diocèses de erol et d'Annecy, avec un zèle à sa profonde piété, a terminé, janvier, à la suite d'une lon- maladie, sa carrière illustrée e talent et la vertu.

SSIE. — On écrit de Saint-Pé- bourg, le 22 janvier, au journal *mmerce :*

On ukase impérial du 6 janvier, é au sacré synode et au sénat diri- , enlève au clergé catholique et de même qu'à tous les couvens dans gouvernemens septentrionaux, les s cultivées qui sont en leur posses- Ces propriétés seront placées sous idiction et l'administration du mi- re des domaines, et le clergé des ens et des églises sera dédommagé au en de traitemens annuels fixes. Les ens et les églises dans ces provinces t richement dotés, le clergé perd coup à cette innovation. »

ue l'empereur de Russie dispose n gré des biens du clergé grec- matique qui le reconnoît pour chef, cela peut se comprendre ; s qu'il enlève au clergé catholi- ses possessions, c'est-là une vé- ble spoliation.

UISSE. — On lit dans la *Gazette Lucerne :*

Il est sérieusement question d'une ion qui doit avoir lieu entre les évê- s de Sion, de Genève, de Bâle, de re et l'administrateur apostolique de t-Gall, auxquels s'adjoindroit l'é- ue de Côme, pour délibérer sur les intérêts religieux des catholiques, qui sont partout menacés en Suisse. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il est malheureux pour la fille aînée de Marie-Christine qu'elle ne soit pas en âge d'être mariée ; car il y a foule dans ce moment pour rechercher sa main, et il ne tiendroit qu'à elle de choisir. Peut-être que plus tard il n'en sera pas de même; et que quand le temps de la marier sera venu, il n'y aura plus de royaume d'Espagne; ce qui diminuera sans doute beaucoup pour elle le nombre des postulans.

PARIS, 14 FÉVRIER.

La chambre des pairs a adopté dans la séance d'aujourd'hui à l'unanimité moins une voix, le projet de loi relatif aux classemens des parties de routes royales abandonnées.

La chambre, après avoir entendu M. le ministre des travaux publics, M. de Gerando et M. Camille Perrier, rapporteur, a ensuite adopté, à l'unanimité, le projet de loi relatif aux amendes de grande voirie.

Sur les observations présentées par M. le ministre des finances, la chambre a passé à l'ordre du jour sur plusieurs pétitions concernant une réforme dans le système de taxation des lettres.

— La commission de la chambre des députés chargée d'examiner le budget de 1843 est ainsi composée :

1er *bureau*, MM. Parès, Vitet; 2e, MM. de l'Epée, baron Desmousseaux de Givré; 3e, MM. Félix Réal, Barada; 4e, MM. Vuitry, de Montépin; 5e, MM. Ducos, Larcrosse; 6e, MM. Legentil, Chasles; 7e, MM. Darblay, Legrand (Oise); 8e, MM. Beudin, le marquis de la Grange; 9e, MM. Laplagne, le comte d'Hauterive.

— M. Renouard de Bussière a été élu député par le collége de Wissembourg (Bas-Rhin).

— Par ordonnance du 12, sont nom-

més : conseiller à la cour royale de Douai, M. Buffin, juge à Dunkerque; juge à Dunkerque, M. Desmoutiers; substitut près le tribunal de la même ville, M. Drouart ; substitut à Hazebrouck, M. Moleux ; conseiller à la cour royale de Rennes, M. Ernoul de la Chenelière; président du tribunal de Paimbœuf, M. Querbez; président du tribunal de Châteaubriant, M. Saucet; juge au tribunal de Fougères, M. Thomas; substitut du procureur du roi près le même tribunal, M. Grolleau-Villegueury.

— M. le ministre de la guerre, en acceptant la démission du directeur des affaires d'Algérie, a supprimé la direction elle-même. Il vient de faire de cette partie de ses attributions une simple division à la tête de laquelle il a placé M. Melcion d'Arc, ancien intendant en chef de l'armée d'Afrique.

— Par ordonnance du 5 février, Mustapha-Ben-Ismaël, général, chef des Douairs et des Smélas de la province d'Oran, est nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

— La commission du Rhône et de la Saône, après une entrevue favorable avec M. le ministre des finances, a remis à M. le ministre du commerce une pétition pour le prier de vouloir bien présenter aux chambres un projet de loi portant demande de secours; applicables au paiement des contributions des personnes des départemens inondés, qui se trouvent dans la position la plus défavorable.

— La cour de cassation, chambre criminelle, a cassé samedi, pour vice de forme, la partie de l'arrêt de la cour d'assises d'Angers qui concernoit M. Ledru-Rollin. Il est renvoyé devant la cour d'assises de Laval (Mayenne).

La condamnation est maintenue à l'égard de M. Hauréau, rédacteur-gérant du *Courrier de la Sarthe.*

La longueur du délibéré a nécessité la remise à huitaine du pourvoi du gérant et de l'imprimeur du *Charivari.*

— L'affaire du *National* et de la *Gazette de France* a été appelée aujourd'hui devant la cour d'assises. Le gérant du [*Na*]*tional*, ayant refusé de se présenter, a [été] condamné par défaut à un an de pri[son] et 4,000 fr. d'amende. M. Aubry-F[...]cault, défendu par M. Berryer, a été [éga]lement condamné à un an de pris[on et] 4,000 d'amende.

— Le bruit couroit samedi à la [cham]bre que le ministère vouloit deman[der la] suspension du *National* et de la *Gaz*[*ette de*] *France*, s'il obtenoit la condamnati[on des] articles incriminés.

— M. Hourdequin, arrêté par suit[e des] affaires de l'Hôtel-de-Ville, étoit [...] intendant militaire de la garde natio[nale.] Une ordonnance du 6 a prononcé s[a ré]vocation.

— M. G. de Bellemare, délégu[é des] Français de la Plata, vient d'adress[er aux] deux chambres une pétition relati[ve aux] affaires de Rio-Janeiro.

— Le *Fulton*, qui a quitté Oran le [.. fé]vrier, apporte la nouvelle que le gé[néral] Bedeau vient de rentrer à Mostag[anem] après avoir accompagné un convoi c[onsi]dérable jusqu'à Mascara. La colonn[e n'a] pas eu un seul coup de fusil à tirer, [soit] en allant, soit en revenant. La ga[rnison] de Mascara étoit dans un état trè[s satis]faisant. Le général Lamoricière s[e dispo]soit à se mettre en communicatio[n avec] le gouverneur-général qui opère da[ns la province] de Tlemecen.

Parti de Mascara, par un temps [...] beau, le général Bedeau s'étoit charg[é de] conduire à Mostaganem un conv[oi de] malades. Mais, le 29 janvier, la col[onne] a eu à essuyer une tempête des plus [vio]lentes. Il est tombé une grande qu[antité] de gros grêlons, et le froid étoit si [...] qu'on dut faire mettre pied à terre [aux] cavaliers et conduire les chevaux par [la] bride. Pendant quelques heures le ci[el a] été couvert de nuages si épais, qu'on [ne] put reconnoître la route qu'avec les p[lus] grandes difficultés. Nous avons à déplo[rer] la perte de vingt hommes, dont huit [in]digènes, qui ont succombé à la rig[ueur] du froid.

Le général Bedeau compte en ce m[...]

dans les environs les plus rapproe Mostaganem, plus de 1,100 cavarabes auxiliaires.

gouverneur-général a dû entrer à cen le 29 janvier. On annonçoit tour à Alger pour le 12 février.

Il y a maintenant en Algérie un de 60,695 hommes, ainsi répartis : ce d'Alger et de Titteri, 24,780 es; d'Oran, 18,940; de Constan-6,975.

NOUVELLES DES PROVINCES.

lisoit hier dans le *National :*

ne dépêche a apporté la nouvelle tentative d'évasion de la part des pris du Mont-Saint-Michel. Barbès, -Bernard, Blanqui, Delsade et rs autres auroient été sur le point mplir ce projet; mais Barbès s'éblessé en tombant d'une certaine r, sa chute auroit donné l'alarme. ajoutoit qu'heureusement Barbès it éprouvé aucune fracture, et qu'il roit quitte pour de fortes contu- »

Moniteur Parisien dit à ce sujet :

ésulte des informations que nous prises, que ce n'est point une tend'évasion qui a eu lieu, mais bien révolte qui a éclaté. »

Messager confirme ce soir la verdu *National.*

Le conseil municipal de Nantes à l'unanimité, de voter un monuà la mémoire de Cambronne.

M. le baron de Coussay, ancien iller au parlement de Paris, beaude M. le marquis de la Rochejaquevient de terminer à Chartres, à l'âge ixante-dix-huit ans, son honorable ère.

On écrit d'Aix :

Par décision en date du 3 février, la bre du conseil du tribunal d'Aix a oyé M. le général Levasseur, ainsi ses témoins, devant la chambre des s en accusation, sous la prévention micide volontaire. »

— La *Gazette d'Auvergne* n'est pas près de voir terminer les poursuites dirigées contre elle. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Riom du 10 février :

« Je vous ai déjà annoncé que la *Gazette d'Auvergne* avoit pour cette session trois procès, dont deux à la requête du ministère public et un en diffamation sur la plainte du commissaire de police de Clermont.

» Voici qu'un quatrième procès lui est intenté par notre préfet et par notre procureur-général, au sujet des réflexions qu'avoit suggérées à ce journal la fameuse lettre qui vient de faire tant de bruit à la chambre des députés.

» Le gérant est cité directement pour l'audience du 15 février; cette affaire sera jugée avant l'ouverture du procès des troubles de Clermont, qui commence ce jour-là même.

» On pense que la *Gazette d'Auvergne* fera défaut à raison de l'absence de Mᵉ Berryer, son défenseur, qui ne doit venir à Riom qu'après le jugement des affaires de Clermont. »

EXTÉRIEUR.

Les cortès de Madrid se sont émues à la nouvelle du mouvement qui vient d'éclater en Portugal. Cet incident paroît devoir entrer pour quelque chose dans les délibérations de la chambre des représentans, qui a interrompu ses débats sur l'adresse pour s'occuper en comité secret du mouvement insurrectionnel d'Oporto. On croit qu'Espartero est d'accord avec les Anglais pour favoriser ce mouvement.

— Voici quelles sont les principales dispositions du projet de loi présenté par sir Robert Peel, relativement aux céréales :

En ce moment, les mercuriales ou les évaluations du prix des grains ne se font que dans 150 villes d'Angleterre. Pour avoir des évaluations plus justes, sir Robert Peel propose d'élargir le cadre des villes à mercuriales et d'y adjoindre vingt

autres places les plus importantes, ce qui en porteroit le nombre à 170.

La dernière et la plus considérable des modifications apportées à la loi actuelle est la diminution du chiffre des droits. Sir Robert Peel, en rejetant le principe du droit fixe, a cependant évidemment reconnu quelles facilités le principe du droit commun mobile donne à la spéculation, et aux hausses et aux baisses factices, et il a cherché, par de nouvelles dispositions, à rendre aussi rares et aussi difficiles que possible les fluctuations des prix.

Ainsi, dans la loi existante, quand le blé, à l'intérieur, est à 73 shel. (80 f. 25 c.) le quarter (environ 3 hectolitres), le droit d'importation sur le blé étranger est de 1 shelling; et quand le prix descend à 51 shellings (60 fr. 75 c.), le droit monte à 35 shellings. Ainsi l'échelle flotte entre 1 et 35.

Dans le projet de sir Robert Peel, le minimum du droit reste à 1 shelling; mais le maximum s'arrête à 20. Le dégrèvement se trouve donc être de 13 shellings au maximum.

— L'exposition du plan de sir Robert Peel a causé un grave tumulte dans la chambre des communes. D'une part se faisoient entendre des applaudissemens frénétiques, et de l'autre des cris de dérision et presque des huées.

Lord John Russell a prononcé ensuite quelques mots pour demander la liste des villes comprises dans les mercuriales. M. Cobden, nouvau venu dans le parlement, riche manufacturier qui est considéré comme le chef de la ligue contre les lois des céréales, s'est levé pour dire que la proposition du premier ministre n'étoit qu'une insulte jetée à la face de la population souffrante; mais aucune discussion ne s'est engagée.

Lord John Russell a annoncé, dans la séance de jeudi, que lundi il feroit une motion pour engager le parlement à adopter le droit fixe. C'est alors que se fera véritablement l'essai des forces des deux partis. . . . .

— Une grande fermentation parmi le peuple de Londres. Des me ont été organisés et des résolutions giques ont été prises pour protester le projet des céréales.

— On n'a pas encore connoiss nouvelles officielles sur la révol l'Afganistan. Les bruits les plus continuent à circuler sur la pos l'armée anglaise dans l'Inde.

— L'assemblée constituante de à l'unanimité, a renvoyé à la com chargée d'élaborer un projet de tion, une pétition par laquelle mande la réduction du nombre des du futur conseil législatif à 115.

— Les nouvelles du Portugal par la voie d'Espagne vont jusqu'a vrier.

Il paroît que les chartistes avoi pendu leur marche sur Lisbonne, tatives de révolte ayant échoué ville de Braga, devant la loyauté verneur baron de Valongo et de Fr Javier Ferreira, commandant du taillon. La place de Valenza étoit rée dans le devoir et se mainte communication avec le susdit ba Valongo.

Les journaux d'Oporto du publient la proclamation du géné Maria, qui avoit été nommé par le verneur provisoire d'Oporto comm en chef de toutes les forces insurgées le rétablissement de la charte de Pedro.

— Les journaux américains font tion de plusieurs émeutes occasion par la fermeture des banques.

A Cincinnati, quatre banques, depuis quelques mois, avoient susp quatre fois leurs paiemens, ayant nouveau fermé leurs portes, ont envahies et mises au pillage par population irritée. Leurs caveaux été forcés, et dans ceux de l'une d'e on a saisi 205 mille dollars en billets mille dollars en espèces. L'émeute a été apaisée; mais cette nouvelle avoit pandu la consternation à New-York.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 12 février.

le vice-président Dufaure monte au
il à deux heures.

le ministre des travaux publics pré-
, au nom du président du conseil,
tre de la guerre, le projet relatif à
le de 80,000 hommes.

rdre du jour appelle des rapports
itions.

de Loynes, rapporteur, à la parole.
d compte d'une pétition de négo-
de Bordeaux et d'autres villes qui
ident l'appui du gouvernement pour
ndemnisés de la perte qu'ils auroient
vée lors du bombardement d'An-

commission propose le renvoi au
tre des affaires étrangères.

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRAN-
. Le ministère s'est déjà occupé de
affaire et il continuera de s'en oc-

FOULD. C'est d'autant plus urgent
projet a été présenté aux chambres
au sujet des indemnités dont on
de parler.

renvoi proposé est prononcé.

sieur Paganel signale deux anciens
es de l'archevêché de Paris, comme
appropriê la somme de deux mil-
qu'ils auroient eue en dépôt, et de-
le leur mise en jugement.

chambre passe à l'ordre du jour, en
festant le dégoût que lui fait éprou-
triste persistance du sieur Paganel.

sieur Sennepart, demeurant à Paris,
nde la mise en accusation du minis-
raison de sa conduite au sujet des
s d'Orient.

commission propose l'ordre du

l'amiral Lalande demande la parole.
clare qu'il doit nier formellement et
ouer une lettre qu'on a prétendu
été écrite par lui et qui est un des
ipaux argumens du pétitionnaire.
cette lettre l'amiral auroit dit qu'en
ence des événemens, il n'oseroit
répondre de la discipline de la flotte.
e assertion, dit l'honorable orateur,
complètement fausse, et rien n'a pu
stifier dans les dispositions de nos
ns. J'avois au contraire toute con-
fiance qu'à moins d'une déclaration de guerre, tout conflit entre les escadres française et anglaise étoit impossible, et cette confiance je la puisois à la fois dans l'esprit de notre marine et dans le caractère du commandant de l'escadre anglaise.

La chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition.

Une quatrième pétition est rapportée par M. de Loynes; elle a été présentée par des habitans de divers départemens qui insistent sur la nécessité d'une refonte des monnoies métalliques et de la fabrication d'espèces nouvelles.

La commission propose le renvoi au ministre des finances.

M. de La Plesse demande si un projet de loi sur cette matière sera bientôt présenté aux chambres.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Le gouvernement apportera un projet dans quinze jours ou trois semaines.

Le renvoi est prononcé.

Le sieur Ormann demande que la sonnerie des horloges des monumens publics soit améliorée. La chambre passe à l'ordre du jour.

M. Duprat rend compte de pétitions qui ne provoquent aucun débat.

M. de Bussières, autre rapporteur :

« Le sieur Foncaret, capitaine au long cours à Bordeaux, soumet à la chambre un projet de scrutin et d'appel nominal qui rendroit, dit-il, cette opération bien plus expéditive qu'elle n'est. »

D'après la combinaison du pétitionnaire, MM. les députés pourroient voter au scrutin sans quitter leurs places; ils déposeroient leurs boules dans des orifices qui seroient à leur portée. (On rit). — Ordre du jour.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 14.

M. Sauzet monte au fauteuil à une heure et demie. L'ordre du jour appelle les développemens de la proposition de M. Ducos, relative à l'adjonction de la seconde liste du jury à la liste électorale.

M. Ducos, développant sa proposition, part de ce principe que les gouvernemens se perdent par des résistances obstinées et absurdes, qu'il faut éviter la lutte quand on a acquis la certitude qu'on n'y sera pas le plus fort, et qu'il est prudent d'ac-

corder spontanément ce qu'on ne peut refuser. Il soutient que sa proposition est opportune, que depuis long-temps elle est désirée, et que déjà en 1830 un projet identique ne fut rejeté par la chambre que par suite d'un malentendu. Les reproches qu'on fait à sa proposition, d'être d'une extrême timidité, de poser un principe dont elle n'indique pas l'application, d'ouvrir les colléges électoraux à certaines professions qu'on dit ardentes, actives, ambitieuses; toutes ces raisons n'ont aucun poids aux yeux de l'orateur. « Aujourd'hui, dit-il en terminant son discours, que l'aristocratie des richesses pâlit devant l'aristocratie de l'intelligence, n'établissez pas une ligne de démarcation que l'opinion publique a déjà franchie. Il faut faire le contraire; et ce n'est pas ébranler la société, c'est la calmer et la satisfaire. »

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, rappelle qu'en 1840 des pétitions nombreuses en faveur de la réforme électorale ayant été adressées à la chambre, M. Thiers, président du conseil du 1er mars, avoit proposé l'ordre du jour au nom du gouvernement. Le ministre ne voit pas quelles raisons pourroient porter la chambre à trouver bon ce qu'elle trouvoit mauvais il y a deux ans. Le nombre des électeurs actuel, qui s'élève à 224,000, témoigne assez que la législation électorale est en progrès. Aller plus loin seroit imprudent; et même, si on admettoit la proposition de M. Ducos, le gouvernement pourroit y trouver un moyen de corruption en créant des charges ou des catégories auxquelles seroit attachée la qualité d'électeur. Et ce n'est pas sans doute ce que veut l'opposition.

En terminant, le ministre demande si la proposition qui occupe la chambre n'est qu'un premier pas, une brèche ouverte; et il conclut en s'opposant, au nom du gouvernement, à la prise en considération.

M. de Mornay trouve que la proposition doit être approuvée par la politiqu[e] et par la raison.

M. Muret de Bord croit qu'on ne s[e] rend pas un compte bien exact de c[e] qu'est la 2e liste du jury, quand [illegible] lu[i] réserve le titre de *capacités*. Les vérita[-] bles capacités ne restent pas long-temp[s] sur la seconde liste; elles passent bien vite et tout naturellement de la [illegible] à la 1re. Quant aux autres, il n'est [illegible] regretter de les voir [illegible] des affaires du pays. L'orateur vote contre la prise en considération.

M. Dufaure soutient que la proposition de M. Ducos est bonne, et qu'il est opportun, utile, nécessaire même de la convertir en loi dans la session où nous sommes. Les classes auxquelles il s'agit de conférer le droit d'élection paroissent à l'orateur présenter autant de garanties que les autres.

M. Dejean, en combattant la prise en considération, déclare que le plus gr[and] défaut de la proposition est de con[stituer] dans la société une classe de privi[lé]giés, et de ne pouvoir même pas satisfaire ceux qui l'invoquent ou l'appuient.

La séance est levée à six heures. Demain, suite de la discussion.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 95 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 3395 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 7/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 25 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 642 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3556.

JEUDI 17 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE SUR LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

(... ème article. — Voir le n° 3548.)

Parmi les personnages élevés qui, tels que le prince-primat, le cardinal Maury, etc., admiroient l'éloquent orateur, il faut nommer le comte de Fontanes, grand-maître de l'Université. Cependant, lorsque Buonaparte créa cette institution, un siége auroit pu être offert à M. Frayssinous dans le conseil universitaire, et on ne l'y appela point. On nomma des inspecteurs-généraux, et il ne fut point compris dans le nombre. Mais, les conférences ayant été suspendues, le comte de Fontanes songea à atténuer l'effet de cette ombrageuse et brusque mesure; et M. Frayssinous crut, dans l'intérêt même de la religion, devoir s'accommoder des fonctions de simple inspecteur de l'Académie de Paris, que le grand-maître fut enfin autorisé à lui offrir.

Le cardinal Fesch eut peine à comprendre qu'avec un mérite bien supérieur à cette position, il l'eût préférée aux chances que lui présentoit la protection de l'oncle de l'empereur. Le grand-aumônier avoit déjà su fixer auprès de lui l'abbé Feutrier, puis l'abbé de Queleu, ancien disciple de M. Frayssinous, et il eût été jaloux d'attirer le *conférencier* de Saint-Sulpice. Ce dernier vit fréquemment le cardinal, mais il évita les faveurs que sa bienveillance lui eût procurées. Son seul titre ecclésiastique étoit alors celui de chanoine honoraire de Notre-Dame. Au milieu des grandeurs, qui, plus tard, couronnèrent ses succès oratoires, et qui vinrent s'ajouter à ses travaux apostoliques, le ministre se souvint plus d'une fois du chanoine, et il aimoit à dire qu'il avoit rempli avec scrupule les devoirs attachés à ce titre.

Le 16 novembre 1809, Buonaparte forma une commission ecclésiastique, composée du cardinal Fesch, président, du cardinal Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques d'Evreux, de Nantes, de Trèves, de Verceil, de l'abbé Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice, et du P. Fontana, général des Barnabites, qui se retira après les premières réunions. Aux membres qui restèrent, il adjoignit, dans le mois de janvier 1811, le cardinal Caselli, évêque de Parme, et M. de Pradt, archevêque de Malines. M. Frayssinous inspiroit trop de confiance au président de cette commission, pour qu'il n'exprimât pas le désir que le savant théologien assistât aux conférences. Ce dernier céda aux vœux du cardinal, mais en se réservant de consulter un ami sur les questions délicates qui embarrasseroient sa conscience. Lorsque M. Frayssinous rappeloit ces conférences où se sont agités des intérêts si importans pour l'Eglise, il ne dissimuloit pas que le cardinal Maury y étoit *l'œil de l'empereur;* il louoit, au contraire, la dignité qu'y conservoit le cardinal Caselli; et, rendant

un hommage mérité au courage comme à la science de l'abbé Emery : « Il parloit à propos, ajoutoit M. Frayssinous, et défendoit les droits du Pape, au point de dire un jour, à l'occasion d'une objection contre la primauté de juridiction du Pontife romain : *S'il n'en étoit pas ainsi, je me ferois protestant.* »

A la suite du prétendu concile de 1811, la colère de Buonaparte s'appesantit sur le clergé. La congrégation de MM. de Saint-Sulpice fut dispersée. M. Frayssinous, sans perdre toutefois le modeste titre d'inspecteur de l'Académie de Paris, se retira auprès de sa nièce, qui habitoit alors Saint-Côme dans le Rouergue. Il y demeura jusqu'au jour, si désiré, de la Restauration.

Quand la vérité rentra dans ses droits, et que la religion essuya ses larmes à la voix d'un petit-fils de saint Louis, l'apologiste de cette religion divine put reparoître dans la lice, non-seulement avec sûreté, mais encore avec honneur.

En remontant dans la chaire de Saint-Sulpice, au mois d'octobre 1814, M. Frayssinous parla d'abord des grandes vues de la Providence, manifestées par les dernières révolutions. La cause de tant de catastrophes étoit dans les doctrines anti-religieuses et anti-sociales que le XVIIIe siècle avoit vu naître et propager. Pendant plus de 50 ans, à dater de la régence, où de nouvelles mœurs favorisoient de nouveaux systèmes, où l'on sentoit le besoin de se faire des principes plus commodes pour s'étourdir sur la corruption et sur la licence qui prévaloient, la littérature avoit pris une couleur tout-à-fait contraire à [illegible] qu'elle avoit eue jusque là, et [illegible] société d'écrivains trop connus [illegible] toit appliquée à populariser l'in[illegible] dulité : tâche malheureusement [illegible] cile, car ils avoient pour comp[illegible] des cœurs flétris par les pass[illegible] L'esprit d'indépendance s'in[illegible] dans des têtes ardentes; et, da[illegible] pays où tout est affaire de mod[illegible] l'on se prévient par légèreté, o[illegible] se passionne par imitation et s[illegible] goûte par caprice, les nou[illegible] idées philosophiques obtinrent [illegible] vogue funeste. Les classes élevé[illegible] la société, séduites les premi[illegible] séduisirent ensuite les autres, [illegible] philosophie vit ses théories, [illegible] tionnées par l'aveugle assenti[illegible] d'une multitude irréfléchie, [illegible] de l'idéal à la pratique. Jam[illegible] Providence ne donna de si ter[illegible] leçons aux rois et aux peuples[illegible] mais la religion n'essuya de [illegible] rudes et de plus tristes attaque[illegible] milieu de ce chaos de lice[illegible] d'impiété, on eût dit que c'e[illegible] fait de la civilisation et du ch[illegible] nisme en Europe, et surto[illegible] France. Mais, en rappelant [illegible] longue suite de forfaits inouis, [illegible] lesquels contrastèrent d'héro[illegible] vertus, afin de tirer de ces sou[illegible] des instructions utiles, l'orat[illegible] grave et réservé dans la discus[illegible] se borna à présenter des tab[illegible] d'ensemble, sans descendre [illegible] détails qui eussent blessé les [illegible] sonnes. En contredisant les pr[illegible] gés de quelques amis de la phil[illegible] phie, il ne leur donna aucun [illegible] de plainte ou d'ombrage. Ce to[illegible] modération étoit un des caract[illegible] distinctifs de sa manière; et [illegible] hommes de tous les par[illegible] tes les opinions, eus[illegible]

urs, que pas une expression ne
it froissés : tant on sentoit que
lui il ne s'agissoit que des cho-
ant la charité dans sa bouche
faire accepter la vérité ! La
se ne pouvoit rapporter de
-Sulpice que d'heureuses im-
ons, un attachement plus
é et plus vif aux saines doc-
, qui sont les seules gardien-
s mœurs, des lois, de la li-
et de la prospérité publique,
pect plus profond pour l'autel
ır le trône.

discours, dont nous avons parlé
plus de détails, parce qu'ils n'ont
té imprimés, étoient au nom-
trois : 1° sur les causes, 2° sur
fets, 3° sur les suites de la ré-
ion française.

mme on savoit que le nom de
aparte, inséparable des der-
événemens, devoit être pro-
é par l'orateur, l'auditoire at-
f se demandoit si l'esprit de
ation, de justice et de haute
rtialité dont M. Frayssinous
donné d'irrécusables preuves,
chiroit pas devant ce nom qui
lloit des souvenirs si opposés.
le prêtre de Jésus-Christ de-
à fidèle à la charité comme à
rité. « Oui, je le dirai haute-
, s'écria-t-il, la main de ce
ier releva les autels ; » et, au
u des actes qui avoient con-
a religion, faisant succéder ce-
s persécutions que Buonaparte
exercées, il ajouta : « Il semble
ieu l'ait relégué dans une île
ine de la France (l'île d'Elbe),
qu'il pût de là contempler le
ble de notre joie et entendre
ris d'allégresse. Puissent ces
venir jusqu'à lui, faire sur
telligence une impression sa-
lutaire, et disposer son cœur au re-
pentir ! » Au sortir de la confé-
rence, un grand nombre d'officiers
de l'empire répétoient entr'eux :
« Voilà comme on prêche la vérité
et la justice, même envers les per-
sécuteurs de l'Eglise. »

Après ces trois discours, M. Frays-
sinous se renferma dans le cercle
de ses anciennes conférences : de
l'exposition de quelques vérités
fondamentales, comme celle de la
Providence, de la nécessité d'une
religion, etc., il passa à la religion
chrétienne, qu'il envisagea dans son
établissement, ses bienfaits, ses
mystères, sa morale, son culte, etc.

L'orage des Cent-Jours dispersa
l'auditoire de Saint-Sulpice : mais
il se réunit, au mois de février 1816,
au pied de la chaire d'où M. Frays-
sinous fit entendre ces paroles d'es-
pérance :

« Pendant plus de vingt ans, nous avons porté le châtiment des fautes de nos pères; la même tempête qui nous agitoit a ébranlé toute l'Europe : mais la Providence a tout fait plier devant elle, et, quand l'heure a sonné, ni la terreur du nom de l'usurpateur, ni la valeur de ses légions, ni les ruses de sa politique astucieuse, rien n'a pu arrêter le bras de Dieu frappant l'impie. Il a voulu ressaisir sa puissance : la Providence l'a permis un instant, pour terrasser son orgueil et rendre sa seconde chute plus humiliante encore que la première. Oui, Messieurs, nous n'avons plus rien à craindre des ennemis de Dieu : la vengeance céleste les a frappés.

» Non, il ne périra jamais ce trône fondé par Clovis, fortifié par la puissance de Charlemagne, illustré par la sagesse et la piété de Saint-Louis, et qu'une suite de tant de rois a rendu respectable. Non, elle ne s'éteindra pas, cette race, la plus auguste de la terre. Si le ciel a pu vouloir éprouver les fils de Henri IV, c'étoit pour

leur donner encore une gloire nouvelle. »

Pour que la Restauration fût durable, il eût fallu préparer l'avenir en donnant à la jeunesse une éducation religieuse et morale. On y songea, et M. Frayssinous fut appelé à faire partie de la Commission de l'Instruction publique. Mais, là, sa conscience délicate fut souvent froissée ; le ton hautain et dogmatique de M. Royer-Collard, qui prétendoit imposer ses fausses opinions à ses collègues, heurta son caractère si bienveillant et si facile ; enfin, reculant devant la responsabilité d'actes qu'il ne se voyoit pas le pouvoir de prévenir ou de réparer, il aima mieux se retirer, en laissant sa place à l'abbé Eliçagaray, esprit ferme pour lequel il avoit une haute estime.

Bordeaux envia à la capitale l'enseignement si élevé des conférences. M. Frayssinous en ouvrit le cours, dans cette ville, à la fin de l'automne de l'année 1816, sur l'invitation de l'illustre M. d'Aviau, de sainte mémoire. Les onze conférences qu'il y donna furent suivies avec empressement par la jeunesse, qui admiroit la force de ses preuves et l'éclat de son style.

De retour à Paris, où il reparut dans la chaire de Saint-Sulpice, il se vit appelé à prêcher, le jour de la Pentecôte, dans la chapelle des Tuileries. Il fut présenté le matin à Louis XVIII, qui lui dit : « Monsieur l'abbé, je vous entendrai ce soir avec grand plaisir, et, j'espère, aussi avec grand profit. » Il donna son discours sur l'établissement de la religion chrétienne, auquel il joignit une péroraison digne à la fois de son ministère et de son goût.

Autrefois, il étoit d'usage q l'Académie française assistât, le août, dans la chapelle du Louvr une messe pour la fete de s Louis, et qu'elle entendît le pa gyrique de ce pieux et grand Cet usage, interrompu depuis l volution, fut repris en 1817, nomma M. Frayssinous pour noncer le discours. L'Académi réunit à Saint-Germain-l'Auxer où l'eloquent orateur, sans précisément un panégyrique, bra cependant, avec autant que de noblesse, dans son exor sa péroraison, les vertus du s les qualités du monarque et l lens du législateur. Le 25 aoû l'année suivante, il prononça l négyrique de saint Louis aux Q Vingts, et montra ce prince co le modèle des rois, soit au-de soit au-dehors : division si mais heureuse, qui lui perm parcourir les actions les plus r quables de Louis IX dans l' même où elles se sont succéd

M. de Périgord, grand-aum avoit désigné l'abbé de Quel prêcher l'Avent de 1817 à la mais, à la veille d'être pro l'épiscopat, M. de Quelen ne pas pouvoir remplir cette st et, sur sa demande, le grand-a nier le remplaça par M. Frayssi D'autres eussent envié un tel neur : l'apôtre de Saint-Sulpi défendit de l'accepter, et M. d rigord dut essayer de vaincre sa destie.

« Quelque confiance, monsieur, q en vous, lui écrivit-il le 15 juin, je ne me rendre aux réflexions que vous m sentez pour vous refuser à vous c de la station de l'Avent. L'abbé de Q len, dont vous connoissez le zèle p

ce qui doit procurer le plus grand sûr de vos succès, en a joui d'a-, en vous demandant de le rempla- le l'ai proposé au Roi, qui, touché du lé de l'abbé de Quelen, et ayant pré- le discours que vous avez prononcé t lui (1), a bien voulu agréer la de- le que je lui ai faite. Vous ne pou- onc plus balancer.

ous me dites, monsieur, qu'un seul s discours est analogue aux ser- qui se prêchent dans l'Avent d'après ngile du jour : mais rien n'y oblige; une seule des vérités de la religion est traitée ; et vous, monsieur, c'est ligion tout entière que vous ensei- dans toute sa beauté, sa vérité, ap- le sur des preuves auxquelles les in- les qui vous entendent ne peuvent ter.

Nous devons nous placer, monsieur, les incroyables et affligeantes cir- tances où nous avons le malheur de trouver. De qui sont composés vos toires à présent? A l'exception de ques personnes favorisées par une particulière du Seigneur, les autres été entraînées par le tourbillon révo- onnaire, et ont oublié tout ce qui avoit été enseigné dans leur jeunesse. autres n'ont jamais entendu parler de eligion, ou, s'ils en ont entendu parler, 'a été que pour recevoir des préven- s contre elle, ainsi qu'en sont conve- nombre de vos auditeurs. C'est donc grand nombre qu'il est de notre de- d'instruire ; et qui peut mieux que s y réussir, monsieur, doué d'une rté, d'une précision, d'une force de ion dont vous avez le bonheur d'avoir à vu résulter les plus heureux effets? Cette multitude qui se rend à Saint- lpice pour s'instruire auprès de vous certainement, monsieur, bien inté- sante : mais vous sentez qu'ayant le me succès dans le nouvel auditoire e je vous propose, succès dont je n'ai cun doute, le bien que vous ferez sera plus étendu. A Saint-Sulpice, ce sont des personnes qui en grande partie ne le quittent pas. Dans celui-ci, elles sont de toutes les provinces, où elles retournent passer un certain temps chaque année. Ce sont des jeunes gens qui, instruits, fe- ront par leur bonne conduite impression, il faut l'espérer, sur toute cette jeunesse qu'on cherche à entraîner dans l'erreur, dès les premières lueurs de la raison.

»Vous ne vous refuserez donc pas, monsieur, au désir que je vous ai témoi- gné, et encore moins à celui du Roi, juste appréciateur du mérite, qui juge les avan- tages qui doivent résulter de ce qu'on lui propose pour le véritable bonheur de ses sujets.

»J'ai l'honneur d'être, avec la considé- ration méritée qui vous est si justement généralement acquise, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

»† ALEX.-AUG., *arch. duc de Reims.* »

Vaincu par une si gracieuse in- sistance, M. Frayssinous répondit au grand-aumônier :

« Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Grandeur (1), j'avois pris la liberté de faire quelques observations; mais il vous appartenoit d'en être le juge. Vous avez pesé tout, cela me suffit : je ne balance plus, et c'est avec la plus respectueuse confiance que je me sou- mets à votre décision.

»Tout en regrettant que M. l'abbé de Quelen se dérobe à l'occasion de paroître à la cour avec le succès qu'il avoit le droit d'attendre de son ministère, je ne puis qu'être touché de l'exemple de mo- destie et de désintéressement qu'il donne dans cette circonstance.

» La dernière lettre que vous avez eu l'extrême bonté de m'écrire relativement à cette substitution de prédication pour l'Avent doit me pénétrer d'une recon- noissance toute particulière. C'est un

(1) Le jour de la Pentecôte.

(1) M. de Périgord ne fut proclamé cardinal que dans le consistoire du 28 juillet suivant.

sentiment que je me plais à joindre à tant d'autres dont je vous prie d'agréer le sincère hommage. »

Le *conferencier* de Saint-Sulpice parut donc dans la chaire de la chapelle royale. Ayant été présenté au Roi, suivant l'usage, le lendemain de Noël, ce prince lui dit : « Monsieur l'abbé, votre présenee, aujourd'hui, ne m'est plus aussi agréable, puisqu'elle m'annonce la fin de votre station. »

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge, Mère de Dieu, anniversaire de l'exaltation S. S. le pape Grégoire XVI, il y a eu chapelle papale dans la basilique du Vatican. Le Saint-Père, revêtu de ses habits pontificaux, a commencé la cérémonie par la bénédiction solennelle et par la distribution des cierges ; ensuite, précédé du sacré collége et de la prélature, il a été porté processionnellement dans la basilique. Après la procession, Sa Sainteté a assisté à la messe que célébroit S. E. le cardinal Lambruschini. LL. EE. les cardinaux, les archevêques et évêques assistant au trône, les prélats et toute la cour pontificale étoient présens.

La messe terminée, on a chanté le *Te Deum,* selon le vœu du pape Clément XI, de glorieuse mémoire, en actions de grâces de la protection accordée par la Providence à la ville éternelle lors du tremblement de terre de 1703.

— Sa Sainteté a daigné admettre au nombre de ses prélats domestiques l'abbé Pascal Badia de Teramo, et parmi les consulteurs de la congrégation des évêques et des réguliers, Mgr J.-B. Cannella, camérier d'honneur, et Mgr Louis Ferrari, maître surnuméraire des cérémonies.

PARIS. — Un journal a dit que M. l'abbé Dupanloup prêchoit le Carême à Rome. Nous sommes invités à démentir cette nouvelle. M. l'abbé Dupanloup s'est rendu en Italie pour y rétablir sa santé : si elle lui permettoit de se livrer à des œuvres de zèle, il auroit déjà repris l'exercice de ses fonctions à Paris, où on a l'espoir de le voir revenir bientôt.

—M. l'abbé Fayet, curé de Saint-Roch, a prêché, dimanche dernier, devant un brillant et nombreux auditoire, sur un sujet qui intéresse vivement toutes les classes de la société, et qui devroit être surtout l'objet des profondes méditations de nos législateurs et de nos hommes d'Etat. Il a développé cette double vérité, que sans la religion la raison humaine est impuissante pour persuader la pratique des vertus qui fondent la prospérité publique, et que sans la religion la raison humaine est impuissante pour réprimer les crimes qui troublent cette prospérité.

Afin d'assurer le bien public au sein d'une nation, il faut trouver le moyen d'établir sur une base solide la bonne foi dans les transactions, la probité dans le commerce, la sincérité dans les engagemens, enfin tous les devoirs que comprend le respect des personnes et des biens. Or, pour arriver à cette heureuse fin, ceux qui repoussent l'influence de la religion prétendent mettre à sa place les leçons de la morale puisée dans une éducation philosophique, la gloire et l'immortalité promises aux belles actions, la beauté de la vertu capable de lui attirer des adorateurs, la honte et le remords du crime qui doivent en inspirer de l'éloignement. Mais tous ces motifs, si beaux dans les livres, sont sans influence dans la conduite; ils fourniront de belles pages aux

leurs, et ne feront pas éclore bonne œuvre.

»Les leçons de la sagesse hu-ne ne retentissent jamais aux lles du peuple, et même elles ont pas profitables au petit nom-de disciples qui les entend. La on de l'élève, mûrie et dévelop-soumet au creuset de l'analyse enseignemens de ses maîtres; lui dit que celui qui n'a point lieu n'a point de maître: que, me il ne doit vivre que pour il doit tout à lui-même; que le trat mutuel entre les membres e corps de la société est un en-ement fondé tout entier sur l'es-certain de trouver son bonheur s le bonheur public, engage-t par conséquent qui l'oblige à tribuer dans son loisir à la féli-des autres, mais qui ne peut ais l'obliger d'en devenir la vic-e.

»Qu'est-ce que la gloire et l'im-rtalité pour l'homme sans reli-n? Elles ne peuvent être que time et la reconnoissance dont semblables honoreront ses ver-après sa mort. Or, ce motif est core inefficace parce qu'il n'est universel.

»Allez prêcher la gloire et l'immorta-dans nos places publiques, dans l'ate-de l'artisan, dans la chaumière du oureur, dans la demeure de l'homme peine : ils ne vous entendront pas; ils iront que vous leur parlez de bra-re, de courage et d'intrépidité guer-e, car voilà la gloire et l'immortalité e que le peuple se la fait à lui-même. es-leur, toutefois, pour vous faire nprendre, qu'ils doivent s'interdire le nsonge, la fraude, le vol, la calomnie, ntempérance, parce que leurs petits-veux béniront leur mémoire, et que ur nom, répété d'âge en âge, sera envi-nné d'un culte universel d'admiration. ! que leur importe? Ils savent bien e leurs vices ou leurs vertus obscures seront point portés au tribunal de la postérité. Des crimes brillans, des quali-tés étonnantes, échappent seules à l'ou-bli; et, quoique toutes les trompettes de la renommée sonnent à la fois depuis long-temps, pas une ne se fait entendre pour encourager les vertus paisibles qui garantissent le bonheur des familles et la tranquillité des Etats.»

3° La vertu, cet Evangile des cœurs droits, le livre classique des belles ames; la vertu, la couronne des adolescens et des vierges mo-destes, le voile nuptial des jeunes épouses, le plus riche apanage de l'homme, la chaîne d'or qui sus-pend la terre au trône de Dieu, le trésor qui brille entre tous les biens comme le soleil entre tous les as-tres, n'est cependant hors de la re-ligion qu'une idole impuissante, à laquelle il est inutile de sacrifier.

«Oui, lorsque l'utilité, les passions et le tempérament se trouveront d'accord avec les devoirs, le choix ne sera pas douteux. Et voilà la réponse à cette question : pourquoi l'on trouve de temps en temps des hommes vertueux sans religion? Mais, lorsqu'on sera placé entre la douleur amère de perdre la santé, la réputation, les biens ou la vie, et le plaisir de la vertu; alors, sans cesser de la trouver ai-mable, on désertera ses drapeaux. Sem-blable à l'admirateur passionné de la musique, qui sort bruyamment d'un concert parce qu'on lui annonce que sa maison est la proie des flammes: il n'est pas insensible à l'harmonie; mais il est entraîné par un sentiment supérieur.

»Or, si les attraits de la vertu cèdent toujours à ceux du vice devant une raison froide qui analyse et qui calcule; que sera-ce dans l'entraînement de ces pen-chans dépravés qui se roidissent contre tout raisonnement impartial? Certes, alors l'homme, placé entre la lumière qui développe les devoirs et la nuit pro-fonde qui les couvre, éprouvant à la fois un attrait de vertu plus pur, plus doux, plus paisible, un attrait de plaisir cou-pable plus vif, plus violent, plus impé-

lueux, un attrait de vertu qui touche, qui invite, qui engage, un attrait de volupté qui remue, passionne, agite, transporte l'imagination : s'il est un seul incrédule qui sauve sa vertu d'un pareil naufrage, que, pour l'honneur de la raison, son nom soit écrit en lettres d'or dans les fastes du monde! Peu d'autres noms iront briller à côté du sien.

» O vertu, ô morale, ô gloire, ô immortalité, pompeuses idoles à qui l'on veut ériger des autels sur les débris des autels de Jésus-Christ et de son Evangile ! Vains simulacres des nations, on vous donne des yeux, et vous ne voyez pas, des oreilles, et vous n'entendez pas, des mains, et vous n'agissez pas! Vous ne pouvez ni distribuer aux bons la couronne de leurs mérites, ni lancer la foudre sur les méchans. Vous nous parlez de lumières, tandis que nous vous demandons de bonnes œuvres. Descendez, descendez du trône où vous éleva l'esprit d'erreur et de mensonge. Tombez aux pieds de la religion, rendez-lui le sceptre du monde que vous êtes incapable de porter. »

Ce mouvement a produit une vive impression sur l'assemblée et a couronné la première partie.

Dans son second point, l'orateur, dévoilant les vices inséparables d'une civilisation avancée, et traçant rapidement le tableau d'un état social où les systèmes auroient remplacé les croyances, où le doute tiendroit lieu de savoir, où chaque erreur auroit ses apôtres, chaque impiété ses docteurs, où tous les esprits seroient divisés, où la haine des personnes produiroit la haine des raisons, où la logique perdroit son évidence, parce que les mots n'auroient plus de sens fixe et déterminé, l'orateur, disons-nous, a prouvé avec une dialectique irrésistible que, dans un pareil ordre de choses, il étoit impossible d'élever au milieu de la société le tribunal d'une opinion publique dont les arrêts constans, uniformes, fussent redoutabl[e] tous les ennemis de l'ordre.

De là, passant aux lois coac[tives] et pénales, il a prouvé égale[ment] leur impuissance à réprimer crimes publics.

« La religion seule, a-t-il dit, donner aux lois humaines cette fo[rce,] cette majesté qui font trembler le[s cou]pables avant même qu'ils consom[ment] leurs attentats. Isolées des dogmes de la religion, les lois se multiplie[nt en] vain. Que dis-je? plus elles se [multi]plient, et plus la société se déprave le monde intellectuel et moral ne m[arche] pas plus au hasard que le monde [physi]que. Toute société d'êtres intelligen[s a sa] route tracée comme les planètes, n'appartient pas plus à une pui[ssance] créée de la gouverner hors de la rel[igion] qu'il ne lui appartient de diriger un [vais]seau dans la haute mer sans voile et gouvernail, sans équipage et sans [bous]sole. Les hommes peuvent, il est tenter cette périlleuse entreprise, qu'ils ne sont assujétis à l'ordre q[ue par] une chaîne souple et facile qui se aux écarts de leur liberté. Mais, à m[esure] que la religion s'éteint, un malaise [in]définissable s'empare du corps social peuples s'agitent en tout sens parce sont mal assis ; ils regorgent de rich[esses] et ils ne sont pas heureux; ils sont sans et malheureux tout ensemble. symptômes alarmans, des bruits sini[stres] éclatent de toutes parts, et de temp[s en] temps avertissent les guides des na[tions] que les monarchies s'engagent dans écueils. Cependant, la société pou[rsuit] son chemin et va roulant au milieu tempêtes. Ce n'est pas que Dieu la p[erde] de vue à mesure qu'elle se précipite, que les ténèbres s'épaississent au[tour] d'elle. Il venge par des châtimens pé[rio]diques la violation de l'ordre, pour co[n]traindre les peuples de se souvenir d[e] le malheur des liens qu'ils ont rompus qui les attachoient par la religion trône de sa providence. Quelque temps, on méconnoît la main qui châtie; où

mure les uns contre les autres; on des efforts inouis pour maintenir re parmi les hommes. Mais ce qu'on il pris pour des moyens de salut se pupt comme de lui-même; les re-es deviennent des poisons; les chan-ns en apparence les plus heureux ment que des craintes nouvelles ées aux craintes anciennes; et il e que toutes les opinions ont triom-que tous les systèmes ont porté suc-vement la couronne sans que de leurs jours succèdent aux mauvais s. Alors les conseils de la plus haute se se troublent, les ressorts de la té s'embarrassent, les ténèbres éclip-les lumières, les résultats accusent esseins; tout souffre, tout est malade, mme les naufragés dans le délire de im parlent de fruits délicieux qui chissent et du pain qui prolonge la on entend par intervalle les peuples religion mêler les noms de gloire, mières et d'indépendance aux con-ions qui les emportent dans l'abîme. où finit l'empire de la religion, là mence l'agonie des peuples.

» Qu'elle règne donc à jamais sur nous le religion qui tient dans ses mains les nos destinées! Que ses enseigne-ns se propagent et se perpétuent; que préceptes recouvrent leur divine in-nce; que son culte retrouve ses pom-s et son ministère ses apôtres! Qui me nera de voir ses pontifes redevenir la mière et la gloire du monde! ses ples sortis de leurs ruines se faire mpler encore parmi les merveilles de nivers! ses chaires sacrées, dépouillées leurs habits de deuil, retrouvant après long veuvage leurs orateurs et leurs icles! Qui me donnera de voir la reli-n, victorieuse de toutes les fausses ctrines, assise de nouveau sur le trône monde moral, gouvernant les hommes son sceptre pacifique, les conduisant à science par la vérité, et au bonheur r la vertu! Beauté des anciens jours, s yeux seroient-ils destinés à vous con-mpler encore? Oui, les ténèbres seront dissipées, Sion sera revêtue de nouvelles splendeurs, et les peuples, fatigués de révolutions et de mensonges, iront se reposer à l'ombre de l'arbre de vie que la religion a planté sur la terre. Les vents l'ont agité, les orages l'ont dépouillé de ses fruits; la foudre a brisé ses branches; mais son tronc immortel pousse tout à coup des rejetons plus vigoureux et plus multipliés. Puisse-t-il nourrir tous les peuples de ses fruits divins jusqu'à ce que, le temps ayant achevé son cours, ils prennent possession de ces nouveaux cieux et de cette nouvelle terre qui leur sont promis dans l'éternité! »

La parole éloquente de M. Fayet nous a rappelé plus d'une fois, dimanche dernier, les beaux jours de la chaire chrétienne.

— Samedi prochain, 19 février, à deux heures, aura lieu, dans l'église de Saint-Séverin, l'assemblée de charité que l'on y tient chaque année, en faveur des pauvres de cette paroisse, qui forment plus du tiers de sa population.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Cœur, chanoine de Paris; et l'assemblée sera présidée par M. l'archevêque de Cambrai.

Les dames quêteuses sont: mesdames la vicomtesse de l'Espine, rue de Lille, 54; la comtesse de Beaurepaire, rue des Saints-Pères, 54; Baumes, rue des Poitevins, 3; Martin du Nord, place Vendôme, à la Chancellerie; la comtesse de Choqueuse, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 19; du Vautenet, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs; 5.

Les personnes qui ne pourroient pas assister à cette assemblée, sont priées de vouloir bien envoyer leurs offrandes, soit à mesdames les quêteuses, soit à M. le curé, au presbytère ou à la sacristie.

Placée, comme l'an dernier, sous les auspices de la Reine du ciel, cette quête aura sans doute, encore cette année, des résultats heureux

pour les pauvres de Saint Séverin, et consolans pour le pasteur.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La proposition de M. Ducos en faveur des *capacités* est allée rejoindre celle de M. Gauneron contre les *incompatibilités*. Si la chambre des députés n'étoit pas un corps si grave, on seroit tenté de dire qu'elle joue à des jeux d'enfans. Car quel autre nom donner à des positions où tout est faux et contre nature, où tout roule dans un cercle vicieux?

A qui s'adresse-t-on en effet pour se plaindre des *incompatibilités*, et pour en demander l'élimination? C'est aux *incompatibilités* elles-mêmes, qui se trouvent ainsi juges et parties au procès. Ce sont elles que l'on consulte, et que l'on est forcé de consulter sur la question de savoir si elles veulent s'en aller, ou si elles veulent rester. Elles répondent qu'elles veulent rester; quoi de plus simple? Elles font comme le philosophe devant lequel on nioit le mouvement, et qui, pour toute réponse, se mit à marcher. On nie qu'elles soient aptes à voter dans leur propre cause; et pour toute réponse, elles lancent des boules blanches à la tête de leurs adversaires. Que dire? elles en ont le droit; et l'argument est sans réplique.

A qui s'adresse-t-on ensuite pour demander que les *capacités* soient admises à grossir le corps électoral? On s'adresse à des députés qui se trouvent bien de son organisation actuelle, et qui ne peuvent que courir le hasard de perdre au change en quittant le certain pour l'incertain. Ne voilà-t-il pas une perspective bien séduisante pour eux, et bien propre à leur échauffer l'imagination!

Quant au corps électoral lui-même, il se soucie bien des *capacités*, vraiment! Si c'est un compliment agréable que vous croyez lui faire, vous vous trompez fort; il aime autant ses *capacités* que les vôtres; et vous pouvez être sûrs qu'il ne s'ennuie nullement d'être le *pays légal* à lui tout seul, sans avoir à partager avec personne les petites douceurs qui l[ui] reviennent.

Ainsi, de toutes les manières, les c[...] sont bien comme elles sont; bien po[ur les] *incompatibilités*; bien pour les posse[sseurs] du *pays légal*; bien, en un mot, tous ceux qui sont maîtres de ju[ger le] procès comme ils l'entendent; et sa[ns les]quels vous ne pouvez rien, ni con[tre les] *incompatibilités*, ni en faveur des *cap[acités]*. Croyez bien qu'on verra les lo[ups] manger avant que l'électeur mang[e son] élu, ou que l'élu mange son électe[ur].

PARIS, 16 FÉVRIER.

La chambre des députés a [...] hier la prise en considération de la [pro]position de M. Ducos. Aujourd'hui, [elle] a adopté la prise en considération [de la] proposition de M. de Golbéry. (*Voi[r à la]* fin du Journal.)

— La commission du budget a no[mmé] M. Lacave-Laplagne, président, et M[. Fé]lix Réal secrétaire.

— Un traité de commerce et de [navi]gation entre la France et le Danem[ark] vient d'être conclu. Le projet sera [pro]chainement communiqué aux cham[bres].

— M. Sapia, imprimeur de la *G[azette] de France*, avoit d'abord été compris [dans] la poursuite contre cette feuille, et [qui] s'est terminée avant-hier par la dure c[on]damnation que nous avons fait con[noî]tre. La chambre d'accusation de la c[our] royale avoit mis M. Sapia hors de ca[use] par le motif qu'il n'étoit pas établi [qu'il] eût pris connoissance avant l'impress[ion] des articles incriminés.

— M. le comte Pozzo di Borgo, anc[ien] ambassadeur de Russie en France, vi[ent] de mourir à Paris.

— MM. les jurés de la première qu[in]zaine de février ont fait, avant de se [sé]parer, une collecte qui s'est élevée à [la] somme de 178 fr., répartie entre la c[o]lonie agricole de Mettray, l'œuvre de Saint-François-Régis et la société de pa[t]ronage des jeunes libérés.

— On a arrêté quelques individus qui

organisés pour voler dans les
t dans les lieux où la foule se
ette association, dont faisoient
sieurs femmes, existoit sous la
n de *tireurs belges*. Tous ceux
été arrêtés avoient une paire de
ortant la marque des fabriques
ou de Bruxelles.

saisie considérable de livres et
res obscènes a été opérée avant-
les magasins et le logement du
erry, galerie de Valois au Pa-
l.

grands travaux vont être entre-
polygone de Vincennes, pour les
itions des exercices du tir.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Pilote du Calvados annonce que,
ite de l'instruction judiciaire rela-
l'incendie de la maison centrale de
eu, le détenu Ach. Maubant a été
éré à la maison d'arrêt de Caen et
la disposition du procureur du roi.

La cour royale d'Angers (chambre
ises en accusation) a renvoyé de-
les assises du Mans M. Hauréau, gé-
du *Courrier de la Sarthe*, sous la pré-
ion : 1° du délit d'excitation à la
e et au mépris du gouvernement;
attaque contre le respect dû aux

Le *Courrier de la Côte-d'Or* a paru
deux colonnes en blanc. Son im-
eur n'a voulu admettre que les pre-
es lignes d'un parallèle entre la cen-
de 1827 et celle de 1842.

EXTERIEUR.

gouvernement de Madrid continue
ire filer des troupes vers la frontière
ortugal. Quoique Lisbonne n'ait pas
re pris parti pour les chartistes d'O-
o, on ne doute pas de son accession
ouvement.

- On croit que la junte républicaine
Barcelonne obtiendra son *bill d'in-
nité*, et qu'aucune suite ne sera don-
née aux excès dont elle s'est rendue coupable. Le gouvernement craint plus les révolutionnaires de cette grande ville qu'ils ne craignent le gouvernement.

— Dans la séance de la chambre des communes du 14, lord John Russell a critiqué avec force le plan ministériel relatif aux céréales.

— Il y a de l'agitation, dans les comtés comme à Londres, contre la loi des céréales. A Derby, il y a eu, le 11, un grand *metting* de 10 à 12,000 individus, qui ont brûlé sir Robert Peel en effigie. L'exécution a eu lieu dans les règles après jugement. Quand l'effigie du premier ministre, accrochée à un gibet, a été apportée sur la place, un ouvrier s'est constitué accusateur et juge; et sir Robert Peel, condamné à l'unanimité, a été livré aux flammes.

— Le tunnel de la Tamise sera livré au public dans le courant du mois d'avril prochain. On percevra un droit peu élevé pour le passage d'une rive à l'autre.

— La princesse Caroline-Louise-Marie, fille du grand-duc régnant de Mecklembourg-Strélitz, est morte à Rome à l'âge de vingt-trois ans, dans la nuit du 1er au 2 février.

— On a reçu, par voie d'Angleterre, des nouvelles de Lisbonne du 7 février. Le mouvement chartiste d'Oporto gagne de plus en plus du terrain. Les trois provinces du nord, où la charte a été proclamée, contiennent plus de la moitié de la population du royaume. L'importante ville de Coïmbre a déclaré son adhésion à la charte. Valencia, Braga, Guimaraes, Vianna, Villa-Réal, Aveiro, Chaves, Varzien, Villa-Nova de Gara, Gondomar, Lonzada, Amarante, Castello Branco, et plusieurs autres villes, ont également suivi le mouvement. Les barons de Valongo et de Leira sont arrivés à Oportò le 1er février. M. Costa Cabral et le général Santa-Maria, chef des troupes chartistes, s'apprêtoient à marcher sur Lisbonne, pour tirer, disoient-ils, la reine de l'esclavage où la tenoient ses ministres.

Pendant que l'insurrection s'étendoit ainsi, le parti de la Constitution de 1838, en possession légale du gouvernement, se démembroit à Lisbonne. Le duc de Palmella avoit d'abord accepté la mission de former un cabinet. Ne pouvant le former sans une coalition, il s'est adressé au chef du parti septembriste, le vicomte Sa da Bandeira. Mais le parti démocratique, se voyant le maître, a signifié des conditions si exagérées que tout a été rompu, et le 6 février le duc de Palmella a remis ses pouvoirs à la reine dona Maria. Les anciens ministres ont repris leurs portefeuilles ; mais la neutralité menaçante du duc de Terceira, qui commande les troupes à Lisbonne, et qui a refusé de marcher sur les chartistes, en déclarant qu'il se borneroit à défendre la reine contre toute attaque, paralyse tout moyen d'action dans les mains du gouvernement.

— Sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre en Turquie, est arrivé le 21 janvier à Constantinople, et a reçu son audience du sultan le 27. A son passage aux Dardanelles, on lui a rendu de plus grands honneurs qu'il n'en avoit jamais été rendu auparavant à un ambassadeur.

La Porte étoit très-contente de la tournure des affaires en Syrie, et l'on s'attendoit à ce que Mustapha-Pacha reviendroit bientôt reprendre son poste à Constantinople. On pensoit que Izzet-Pacha ne conserveroit pas long-temps le sien.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 15 février.

La séance est ouverte à une heure. M. Teste, ministre des travaux publics, présente des projets de loi relatifs, 1° au rachat des actions de jouissance des quatre canaux ; 2° au retrait des concessions des grandes voies de communication. Ce dernier projet a déjà été adopté par la chambre des pairs.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Ducos. Un long débat s'engage entre M. Humann, ministre des finances, et M. Ducos. Le ministre prétend, le *Moniteur* à la main, que M. Ducos, dans la dernière séance, a don[né une] fausse interprétation à des passag[es d'un] discours prononcé en 1827, et d[ans le]quel M. Humann demandoit l'adjo[nction] des capacités sur les listes du jury [et] sur les listes électorales. Cet incid[ent n'a] pas de suite.

M. Béchard a la parole pour d[éfendre] la proposition. Il ne comprend pa[s com]ment les capacités dont s'honore la [France] seroient exclues de la liste électora[le. Il] s'étonne d'avoir entendu un mi[nistre] aussi éclairé que M. le comte Du[châtel] assumer sur lui la responsabilité gr[ave de] combattre la proposition. L'orateu[r an]nonce qu'il étendra la discussion a[u-delà], plus que M. Ducos n'a jugé à pro[pos de] le faire, et qu'il se propose d'indiqu[er les] moyens de concilier les droits inco[ntesta]bles de l'intelligence avec les intérêts [de la] moralité politique, beaucoup plu[s im]portants et plus compromis que c[eux de] l'intelligence.

Ce qui manque à la chambre, c['est le] lien politique. Ce que les députés [recher]chent par-dessus tout, c'est le moy[en de] se faire réélire : c'est pour cela qu'il[s sont] plutôt les agens d'affaires des élec[teurs] que les députés de la France. Les c[ondi]tions de moralité du système élect[oral] sont compromises par le système de [per]manence des colléges électoraux [; elles] sont compromises par la combinais[on du] monopole et de l'individualité, qui [sacri]fie aux intérêts des électeurs influen[ts les] intérêts généraux et permanens du p[ays]. Le concours de tous les électeurs au c[hef-]lieu est le seul moyen d'assurer la m[orali]té du système électoral.

M. Darblay lit au milieu du brui[t un] long discours contre la prise en consid[é]ration.

M. Billaut reproduit les argumens [pré]sentés par M. Dufaure en faveur des [ca]pacités, dont l'adjonction est deman[dée] par M. Ducos.

Répondant aux objections qu'on a é[le]vées contre les adjonctions, l'orat[eur] établit que le principe existe déjà dans [la] loi, et que son extension ne peut amen[er] aucun danger pour la chose publique. [Il] examine ensuite les raisons qui engage[nt] le gouvernement à combattre la propo[si]sition.

Cette proposition, dit-il, a soulevé tro[p]

ons graves. On nous oppose d'a-
l'état du pays, le sentiment de légi-
léfense de la majorité, et enfin une
on de cabinet.
t du pays; il est favorable à la pro-
on.

ensuite le sentiment de défense
nelle; la majorité est menacée,
ut se défendre. Je reconnois qu'il
essaire que la grande majorité se
rve; or, il n'y a majorité que là où
force et puissance. Si les députés
ient dans leurs arrondissemens, y
ent racine en quelque sorte, et s'y
nt une élection continuelle, il y a
oute nécessité impuissance et foi-
. Ce mal seroit évité par l'adjonc-
Le nombre des électeurs augmen-
le lien seroit moins facile à former,
corps électoral prendroit plus d'in-
dance.

a dit encore : Mais c'est une ques-
e cabinet. Comme M. le ministre
térieur a demandé la parole, j'es-
qu'il s'expliquera franchement sur
nt. Si nous devions avoir un nou-
ministère, il faudroit désirer qu'il
odéré. Il ne faut plus d'exagération,
lus dans les idées que dans les faits.
le ministère n'en veut pas faire une
ion de cabinet. Quoi qu'il arrive de
proposition, il ne se retirera pas. Je
le donc en toute sécurité en faveur de
prise en considération.

M. GUIZOT. J'ai beau regarder, beau
ercher, je ne puis trouver parmi nous
jourd'hui, dans l'état de la société, à la
forme électorale qu'on vous propose,
un motif réel, sérieux, aucun motif
e d'un pays libre et sensé.

Quand la société étoit divisée en classes
verses, en conditions sociales diverses
intérêts, d'influences, non-seulement
verses, mais opposées, se combattant
unes contre les autres; noblesse d'une
rt, bourgeoisie de l'autre, propriétaires
rriers, propriétaires industriels, habi-
ns des villes, habitans des campagnes,
y avoit là des différences profondes, et
otif à des luttes continuelles. Il n'y a
ien de semblable aujourd'hui. La société
rançaise contient des intérêts divers,
ontraires. La diversité des professions,
inégalité des conditions s'allient merveil-
eusement chez nous avec la similitude
générale des droits et des intérêts.

Hier, un honorable membre posoit la question à cette tribune entre la fortune et l'intelligence. Oh! Messieurs, s'il en étoit ainsi, soyez sûrs que vous verriez se produire un bien autre mouvement dans cette société.

Mais c'est précisément parce que cette opposition n'existe pas entre la fortune et l'intelligence, c'est parce que l'intelligence trouve sa place dans toutes les carrières, qu'elle arrive à la fortune, qu'elle arrive au pouvoir, que nos institutions, je ne crains pas de le dire, sont attaquées par les brouillons et les malintentionnés! (Réclamations.)

J'ai donc le droit de dire, et je crois pour mon compte, qu'il est impossible de découvrir à la réforme électorale aucun motif sérieux, qui intéresse la société elle-même. Et cependant on la demande! Je vais vous dire par quels motifs; je vais vous dire quels en sont les partisans. (Mouvement général d'attention.)

Les premières demandes viennent des ennemis du gouvernement, de ceux qui veulent le renversement de l'ordre établi, en un mot, des deux factions (je ne veux point dire des deux partis) qui travaillent de concert à ce renversement : des républicains et des carlistes... (Interruption.) J'aime mieux énoncer des noms propres que des principes.

Les républicains... On s'est trop accoutumé à croire que ce parti avoit des racines dans les masses, dans le peuple. Quand on pénètre dans le sein des masses laborieuses, on peut y compter les républicains, comme on les compte dans les classes supérieures; là, comme ici, ils sont dans une pitoyable minorité.

Je dirai la même chose des carlistes. Il n'est pas vrai que tous les hommes qui ont des sentimens honorables, des idées élevées qui les rattachent à leur passé, soient d'une faction, travaillent à ramener dans ce pays de nouvelles révolutions, aspirent au renversement de l'ordre établi : non, cela n'est pas vrai.

Voilà, messieurs, voilà les premiers apôtres de la réforme électorale. Je passe aux seconds.

Les seconds solliciteurs de la réforme électorale sont des hommes qui regardent le grand nombre des électeurs comme indispensable à la marche d'un

bon gouvernement constitutionnel; ce sont les partisans du suffrage universel.

Pour mon compte, et par sentiment, je répudie le suffrage universel, et avec tout le respect que je dois à une grande nation, je me permettrai de dire que le danger des Etats de l'Amérique, si menacés, tient surtout au suffrage universel. Non-seulement je n'aime pas le suffrage universel, mais je crains ses tendances; les raisons qu'on donne pour le faire prévaloir, quoique plus honorables que les projets des factions, me touchent aussi peu et ne me paroissent pas meilleures.

Une innovation n'est une amélioration que lorsqu'elle apporte à un mal réel un remède efficace. Or, s'agit-il ici de satisfaire à un besoin réel? A mon avis le mal n'est pas réel, le besoin de réforme électorale n'est pas réel. C'est un besoin mensonger. Comment voulez-vous que nous soyons disposés à satisfaire un besoin que nous n'admettons pas? Comment voulez-vous que je croie nécessaire d'apporter un remède à un mal que je ne reconnois pas.

Au contraire, vous compromettez, vous affoiblissez la grande société, la société saine et tranquille, pour plaire un moment à une petite société maladive qui s'agite au sein de la grande société et la trouble. Ce n'est pas là de la bonne politique; vous manquez votre but, au lieu de l'atteindre. Pour porter remède à un mal qui n'existe pas, vous sacrifiez les opinions les plus saines, les plus respectables. Tel ne peut être le but de la bonne, de la vraie, de l'efficace politique.

La stabilité et la bonne conduite des affaires de tous les jours sont les seuls grands intérêts de la France. On vous propose aujourd'hui d'altérer la stabilité des lois, de l'un des pouvoirs de l'Etat, la stabilité de cette chambre, la stabilité du gouvernement. Vous semez l'incertitude partout, et pourquoi? C'est pour satisfaire à un appel qui ne vous est pas fait, que vous allez chercher. Voilà pourquoi vous ne craignez pas d'ébranler la société.

J'arrive au dernier point de la question; je veux parler du but de l'opposition, qui veut arriver au pouvoir, et du désir qu'elle a de renverser le cabinet actuel. Cela est parfaitement légitime, je le reconnois; j'admets la pleine légitimité du désir et du travail de l'opposition. Je les reconnois conformes à nos institutions constitutionnelles. Encore une fois, vous faites bien : seulement nous avons le droit de nous y opposer, et tant que la majorité de cette chambre ne changera pas la politique générale qui l'a portée à soutenir le cabinet, le cabinet ne se laissera pas renverser par l'opposition.

Les attaques, les embarras, les désagrémens, les ennuis, ne sont pas des motifs sérieux pour des hommes qui se respectent et qui respectent la tâche qu'ils ont acceptée, de l'abandonner avant qu'elle ne soit remplie.

Nous userons comme vous de nos institutions, de la plénitude de nos droits. Voilà la seule réponse que nous devions adresser à nos adversaires.

Ce discours est suivi d'une longue agitation.

M. DE LAMARTINE. Je me suis affligé en voyant M. le ministre des *affaires* étrangères descendre à des inculpations dont il auroit dû se garder et nous garder.

Les libertés périlleuses, messieurs, sont celles qu'on laisse enlever par l'impatience populaire, par la colère, par *la* vengeance. Pour celles qui sont sollicitées avec le respect des lois, dans les formes de nos institutions, il n'y a *pas de* danger. Il en sera de l'avenir comme il a été du passé.

Le ministère se trompe : ce ne sont ni les factions ni les journaux qui ont évoqué la proposition qui vous est faite. Il y a trop long-temps que la réforme électorale est agitée dans le pays; la France sait à quoi s'en tenir, et les factions *et les* journaux ne pourroient la tromper. Quant aux factions, puisqu'on prétend que ce sont elles qui ont provoqué la *proposition* qui nous occupe, permettez-moi de le dire, ma présence seule dément une pareille assertion, et non-seulement la mienne, mais aussi celle de tous les honorables orateurs qui m'ont précédé *et* qui me suivent à cette tribune. Laissons donc ces insinuations.

Demandons-nous plutôt, si ce *n'est pas* une question de principe et de progrès qui se débat ici; si ce n'est pas une des conséquences les plus nécessaires de cette grande révolution dont nous sommes tous les enfans. Oui, messieurs, tel est son

vrai caractère ; et en l'envisageant ainsi, je crois être aussi conservateur que ceux qui s'en épouvantent et la rejettent avec tant d'aveuglement. Cette question, qu'on a voulu faire petite, a un côté sérieux; car les lois d'élection sont plus que des lois, elles sont en quelque sorte des chartes, elles sont, permettez-moi ce mot, les lois dynastiques de la souveraineté populaire... (Murmures.)

En répudiant et la souveraineté de droit divin et la souveraineté populaire, je reconnois avec l'histoire et la philosophie la souveraineté de la société organisée, et j'en tire cette conséquence, que les lois organiques doivent rendre à l'intelligence la juste part d'influence dans le monde, la part de solidarité dans les événemens humains.

Je puis le dire hautement, je ne suis pas un révolutionnaire. Vous le savez, j'ai défendu l'ordre public avec vous, dans les circonstances les plus délicates pour moi, et avec un complet dévoûment. Eh bien ! je dirai à ceux qui se disent meilleurs conservateurs que nous : Ayez confiance dans ceux qui, comme moi, ont donné au pays des gages sérieux et sincères; rejetez surtout les insinuations de la peur, qui est le plus mauvais des conseillers. (A gauche, très-bien.) On diroit vraiment que, pour certains hommes. le *génie* politique consiste à tout immobiliser, à servir d'obstacle incessant à tout ce qui se meut dans la société. Eh ! si c'étoit là tout le secret du gouvernement, les sociétés n'auroient pas besoin d'hommes politiques : une borne suffiroit. (Murmures et rires prolongés.)

Mais tel n'est pas le caractère du véritable homme d'Etat. Combattre pour les grands principes sur lesquels reposent les intérêts du pays, diriger, innover, marcher, conduire dans les voies qu'on a bien fondées, et qui, comme celles-ci, n'offrent pas l'ombre d'un péril, voilà quelle doit être la conduite du véritable homme d'Etat.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, je désire la paix, et j'ai donné des gages de ma sincérité; je ne veux pas que la France agite et inquiète l'Europe : mais je ne veux pas non plus que mon pays soit subalternisé... (rires et rumeurs), et que la France ait moins que sa place dans les conseils européens. D'où je conclus que vous ne devez pas, dans les circonstances où nous sommes, repousser une proposition dont le premier effet seroit de recruter des forces vives et intelligentes dans le corps électoral.

Je vote pour la prise en considération. (Agitation générale et prolongée.)

M. le président met aux voix la clôture de la discussion qui est prononcée à l'unanimité. Vingt membres ayant demandé le scrutin secret, la chambre procède à cette opération.

Le dépouillement donne pour résultat 193 boules blanches et 234 boules noires. La chambre ne prend pas la proposition en considération.

La séance est levée à sept heures.

Séance du 16 février.

M. Jacqueminot, l'un des vice-présidens, occupe le fauteuil. L'ordre du jour appelle le développement de la proposition de M. de Golbéry qui tend à accorder des fonds pour créer un bulletin exact des débats de la chambre, bulletin qui seroit envoyé à tous les électeurs.

M. de Golbéry annonce qu'il a fait sa proposition dans le but de remédier au mal que peuvent faire les comptes-rendus tronqués et inexacts des séances de la chambre publiés par les journaux. Il avoue du reste que cette proposition n'est qu'une ébauche. Ce sera à une commission nommée par la chambre qu'il appartiendra d'en faire une mesure utile et profitable à tout le monde.

M. Roger (du Loiret) vote contre la prise en considération. La proposition ne lui paroît ni acceptable, ni praticable dans ses termes. Il pense au contraire que dans ses détails elle présente de nombreux inconvéniens.

M. Lemercier dit que le premier devoir d'un gouvernement représentatif étant de dire la vérité au pays comme au pouvoir, il appuiera la proposition qui lui semble tendre à ce but.

M. Chambolle trouve que la proposition, n'est ni juste, ni utile, ni praticable. Il ne s'oppose pourtant pas à sa prise en considération si on croit qu'une commission pourra en tirer quelque fruit.

Après quelques mots de MM. de Carné pour la proposition et de Tracy contre, le président met aux voix la prise en considération qui est adoptée à une très-grande majorité.

Nous avons sous les yeux les deux premières livraisons des *Beautés de la sainte Bible*, ouvrage édifiant dont Mgr Garibaldi a daigné accepter la dédicace.

Le texte présente un choix des passages les plus intéressans des saintes Ecritures, traduits nouvellement avec exactitude et élégance. Les paroles divines sont toujours entre guillemets, pour les distinguer du texte abrégé ou explicatif. Des réflexions morales, selon l'esprit de l'Eglise et des Pères, ajoutent à l'utilité de cet ouvrage, que les personnes qui possèdent déjà la sainte Bible rechercheront, comme une introduction à la lecture des pages sacrées, ou comme une sûre explication des vérités les plus importantes qu'elles contiennent.

Il présente d'ailleurs la fidèle reproduction, par la gravure, des meilleures compositions des grands-maîtres relatives aux Livres saints, car les é[...] n'ont rien négligé, afin de don[...] copie des originaux les plus ap[...] dans toute l'Europe.

Le Gérant, **Adrien Le Cl[...]**

BOURSE DE PARIS DU 16 FÉV[...]

CINQ p. 0/0. 119 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 3390 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. [...]
Caisse hypothécaire. 752 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 30 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/[...]

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLER[...] rue Cassette, 29.

… DE LA RELIGION …t les Mardi, Jeudi …medi.

…peut s'abonner des …15 de chaque mois.

N° 3557.

SAMEDI 19 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE
…LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

…isième article. — Voir les N°s 3548 et 3556.

…a profonde estime que le car…l de Périgord professoit pour …Frayssinous étoit justifiée par …preuves qu'il avoit eues, non-…lement de son talent comme ora…, mais de son humilité et de son …ntéressement. Un comité, dont …. de Latil et d'Astros faisoient …ie, s'occupoit des affaires de …lise de France : M. Frayssinous …ina l'honneur d'y siéger. Et …nd, à la suite du concordat de …7, le grand-aumônier présenta …roi la liste des évêques à nom-…r, Louis XVIII s'étonnant que le …m de l'orateur de Saint-Sul-… eût été omis, on dut lui ap-…ndre que M. Frayssinous, ainsi … MM Desjardins et Legris-Du-… avoit sollicité, comme une fa-…r, de n'être point porté sur la … des évêques. Sous l'éclat de l'é-…opat, il vit tout ce que ces fonc-…s avoient de redoutable, et il …la toujours devant la charge …es.

…e concordat, dont il vient d'être …tion, étoit l'objet d'une contro-…e animée. M. Frayssinous, esprit …iliant et sincère, se persuada qu'il …oit y intervenir avec fruit, et il …lia, au commencement de 1818, …*Vrais Principes de l'Eglise galli…, sur la puissance ecclésiastique*, …*papauté*, *les libertés gallicanes*, *la …otion des évêques*, *les trois concor-dats et les appels comme d'abus*, embrassant ainsi toutes les questions qu'on venoit d'examiner sous des points de vue divers. Pour faire bien connoître la pensée intime de l'auteur, il nous suffit de transcrire ces paroles :

« Au milieu de la diversité et du choc des opinions sur des matières délicates, ne seroit-il pas possible de s'expliquer pour s'entendre, et de s'entendre pour faire cesser des divisions funestes et en prévenir de nouvelles? Distinguer le dogme, qui est invariable, de la discipline qui ne l'est pas; allier la pureté des principes avec de sages tempéramens; rapprocher les esprits, non par de lâches concessions, mais par des explications légitimes; fixer ainsi les idées, et tracer des règles qui puissent diriger les vrais catholiques; tel est le but que nous nous sommes proposé. »

M. Frayssinous, en déclarant (1) que cet écrit « fut honoré de très-illustres et très-doctes suffrages, tels que ceux des cardinaux de La Luzerne et de Bausset, » n'a point dissimulé qu'il trouva des contradicteurs. Le saint archevêque de Bordeaux, M. d'Aviau, lui adressa, le 11 avril 1818, des observations à l'occasion des *Vrais principes* (2).

Le 13 mai suivant, mourut le prince de Condé. Louis XVIII pensa que l'orateur, qui se faisoit admirer dans ses conférences par la solidité du raisonnement et la pureté du goût, s'essaieroit avec suc-

(1) Avertissement de la 3e édition.

(2) Nous avons recueilli cette lettre, t. XIII, p. 109, de l'*Histoire générale de l'Eglise*.

cès dans le genre de l'oraison funèbre. Ces discours d'apparat sont peut-être ceux qui demandent un style plus travaillé, et plus d'art, de soin et de perfection. C'est-là que Bossuet semble avoir donné l'essor à tout son génie, et que Fléchier a mis tout son talent. Il est vrai que souvent les orateurs sacrés avoient eu le loisir nécessaire pour donner le fini à leurs compositions, l'usage étant qu'ils prononçassent l'oraison funèbre, non pas immédiatement après la mort, mais à un service solennel qui se célébroit au bout de quelque temps. Dans son empressement à honorer la mémoire d'un prince illustre par son nom, sa bravoure et ses malheurs, Louis XVIII nomma, le soir même du 13 mai, M. Frayssinous pour prononcer l'oraison funèbre au service qui devoit avoir lieu dix jours après. L'orateur, craignant d'abord de rester au-dessous d'un tel sujet, pria le Roi de le dispenser d'une tâche dont sa modestie lui exagéroit encore la difficulté. Mais, le monarque lui ayant fait exprimer, le lendemain, de la manière la plus flatteuse, le désir qu'il se chargeât de cette fonction honorable, M. Frayssinous fit céder ses répugnances à l'envie de montrer son obéissance et son zèle. Il ne laissa pas que de donner sa conférence à Saint-Sulpice, le 17 mai; de sorte qu'il n'eut guère qu'une semaine pour rassembler ses matériaux, dresser son plan, composer son discours, en lier les parties entr'elles, l'écrire, en retoucher le style et le graver enfin dans sa mémoire. Le service eut lieu le 26 mai, à Saint-Denis. Comme un ami de M. Frayssinous s'inquiétoit de le voir appelé à traiter un sujet aussi délicat que l'éloge du chef de l'[armée] de Condé devant un audit[oire] composé en grande partie d'anc[iens] généraux ou fonctionnaires de l'[Em]pire : « Tranquillisez-vous, di[t-il,] je suis tout résigné. Si cela ne [va] pas bien, je vais coucher à la [Bas]tille. » Mais *cela devoit aller bie[n]*; une approbation unanime s[anc]tionna ces habiles et éloquentes [pa]roles de l'orateur sur les conflit[s ar]més de la révolution :

« Je ne viens pas fatiguer vos am[es] de lamentables récits; je me conte[nte de] dire que je n'aperçois ici ma patrie [qu'à] travers les orages sanglans d'une d[émo]cratie turbulente et cruelle : tout, [jusqu'à] les tombeaux, a disparu au milieu [des] tempêtes.

» C'en étoit fait de la gloire d[u nom] français, si elle n'eût été réfugiée [dans] les camps; et à ce sujet je puis parler [avec] une franchise qui ne déplaira à auc[un des] hommes généreux qui m'entendent.

» D'un côté, dans quelques-unes de[s] provinces, des guerriers, combattant [sous] les bannières de la croix et des lis co[ntre] de nouveaux ennemis du nom chrétien [et] de l'ordre social, sembloient renouvel[er] les exploits héroïques des Godefroi et [des] Tancrède : de l'autre, l'éclat de [nos] triomphes rapides et de nos conquê[tes] faisoit l'étonnement de l'Europe; ta[ndis] qu'en même temps d'autres légions [de] Français, dévoués à la cause roy[ale,] fixoient les regards et l'admiration, [par] une vaillance digne de leurs aïeux. A[insi,] pour notre commune patrie, le bo[nheur] n'étoit nulle part; la gloire étoit [par]tout. »

Ces derniers mots frappèrent si[n]gulièrement Louis XVIII. Par[lant,] plus tard, d'un discours pr[o]noncé, le 17 septembre 1822, da[ns] l'église de Vallery, par M. Bérau[d,] curé de Dian, près Montereau, a[u] diocèse de Sens, pour la translatio[n] des restes des princes de la ma[ison]

n de Condé, le Roi dit en souriant M. Frayssinous : « Il a du mérite; ais on n'y lit pas : « La gloire oit partout, le bonheur nulle rt. »

M. Frayssinous n'avoit pas des- é son discours à l'impression : pendant, il dut consentir à une pu- cité réclamée par l'usage et par le sir de laisser des traces durables l'hommage rendu à un prince du ng, qu'illustroient son courage et n dévoûment aux intérêts de la onarchie.

Le 14 juin 1818, l'apôtre de Saint- lpice alla y clore les conférences, 'il ne devoit reprendre que quel- es mois après, et il engagea ses diteurs à lire, dans l'intervalle, premier volume de l'*Essai sur ndifférence en matière de religion* : commandation qu'il importe de nstater, afin de montrer de quelles spositions il étoit animé à l'égard un écrivain qui depuis lui prodi- ıa l'outrage. Mais cette circon- nce nous amène à citer deux its bien propres à faire ressortir profonde et sincère humilité de Frayssinous, à l'époque même ses conférences jetoient le plus éclat.

L'*Essai sur l'indifférence en matière religion* venoit de paroître, lors- un ecclésiastique, rencontrant le èbre orateur sur la place Saint- lpice, lui demanda ce qu'il pen- t de ce premier volume. Il ré- ndit par ces belles paroles du écurseur : *Illum opportet crescere, autem minui.* En répétant ce te de saint Jean, M. Frayssinous pensoit pas qu'il réalisoit un tre oracle de Notre-Seigneur lui- me : *Qui se exaltaverit humi- litur, et qui se humiliaverit exalta- bitur;* paroles tellement applicables à MM. de La Mennais et Frayssi- nous, qu'en indiquant le mobile de leur conduite elles résument leur histoire.

Une autre fois qu'au sortir d'une des conférences de Saint-Sulpice on demandoit à M. Frayssinous com- ment il pouvoit se défendre d'un sentiment de vanité, en voyant le nombreux concours d'auditeurs qui entouroient sa chaire, il répondit qu'il attribuoit le succès de sa pa- role bien moins à ses efforts, qu'à la prière de quelque bonne ame incon- nue, et retirée peut-être dans un coin de l'église.

En 1819, il sembla que la foule se portoit encore avec plus d'empres- sement que par le passé à ces confé- rences si attachantes et si solides, un des plus puissans moyens que Dieu eût réservés à la ville, qui est le centre et la dominatrice des in- telligences, pour connoître et em- brasser la vérité catholique, alors en butte à tant d'attaques. Le der- nier discours, prononcé le dimanche de la Passion, fut surtout remar- quable par l'à-propos; car il parois- soit fait exprès pour confondre, par des preuves éclatantes, les peintures fausses, les dérisions amères, les re- proches injurieux qu'une génération dédaigneuse et ingrate se permet- toit tous les jours contre le minis- tère sacerdotal. Alors M. de La Mennais, équitable encore à l'égard de M. Frayssinous, écrivit dans le *Conservateur* (1) :

« Un orateur semble être suscité par la Providence pour confondre l'incrédu- lité, en lui ôtant tout moyen de se refuser à l'évidence des preuves de la religion ; grave, précis, nerveux, il excelle dans le

(1) Tome III.

genre qu'il a créé. L'erreur se débat vainement dans les liens dont l'enchaîne sa puissante logique. On peut, après l'avoir entendu, n'être pas persuadé, il est presqu'impossible qu'on ne soit pas convaincu ; et, à l'impression qu'il produit, on diroit qu'il montre à ses auditeurs la vérité toute vivante. »

Le 8 mai de chaque année ramène la commémoration solennelle de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. Cette fête reçut, en 1819, un nouvel intérêt de la présence de M. Frayssinous, qui, frappé de la beauté d'un tel sujet, célébra, avec autant de chaleur que de talent, la gloire et les humiliations de la nouvelle Judith : réparation éclatante des infamies poétiques dont Voltaire a essayé de couvrir tant de services, de vertus et de glorieux exploits. « Je ne suis point assez barbare dans les lettres, s'écria M. Frayssinous, pour ne pas reconnoître l'art et le goût qui distinguent plusieurs des productions de cet écrivain : mais, avant tout, je suis chrétien et Français ; je sens que je tiens par le fond de mes entrailles à ma religion et à mon pays ; et, à ce double titre, tout mon cœur s'indigne de l'injure faite à l'une et à l'autre. Non, il n'avoit pas le cœur français celui qui a pu traîner ainsi dans la boue la libératrice de sa nation ! »

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 6 février, anniversaire du couronnement de Sa Sainteté, elle a assisté sur son trône, dans la chapelle Sixtine, à la messe célébrée par S. E. le cardinal Ostini Elle a reçu ensuite les félicitations de S. E. le cardinal Pacca, doyen du sacré-collége. Mgr Tevoli, aumônier de Sa Sainteté, a fait aux pauvres les distributions d'usage. De toute part s'élevoient au ciel des vœux ardens pour la conservation de cet excellent et glorieux Pontife.

— Une députation de Poggio-Mirteto est venue remercier Sa Sainteté de l'érection dans cette ville d'un siége épiscopal, en faveur duquel S. E. le cardinal Lambruschini, évêque de Sabine, s'est démis, avec une pieuse générosité, du titre abbatial de Saint-Sauveur-Majeur.

— Le 31 janvier, au service anniversaire célébré, dans l'église de la Sapience, en mémoire de Léon XII, M. Capogrossi a prononcé un éloge latin de ce pape, avec lequel il a mis en parallèle Sa Sainteté Grégoire XVI, protecteur des sciences et des arts.

— Sa Sainteté a reçu d'un membre de l'Université d'Oxford une lettre où il exprime, au nom de plus de cent de ses collègues, l'ardeur avec laquelle on soupire en Angleterre après ce retour à l'unité que tout nous fait présager.

— Sa Sainteté a élevé à l'épiscopat MM. Dubbelden, administrateur apostolique du vicariat de Bois-le-Duc ; J. Van Hooydonk, administrateur apostolique à Hoeven ; J. Zwysen, curé à Tilbourg, en Hollande.

PARIS. — Le gouvernement français vient d'acheter à Méhémet-Ali un vaste terrain pour construire un édifice dans lequel des missionnaires Lazaristes et des Sœurs de Charité donneront l'instruction à des enfans des deux sexes.

Il a affecté 350,000 fr. à l'agrandissement de la cathédrale d'Alger, alloué les fonds que réclame la construction de dix nouvelles églises dans l'Algérie, et reconnu légalement le grand et le petit séminaire de ce diocèse.

Nous applaudissons à ces louables efforts pour propager la religion chrétienne en Afrique. Nous voudrions seulement que M. Villemain, se montrant aussi intelligent que MM. Guizot et Martin (du Nord), prît des mesures pour qu'elle ne fût point combattue en France par l'enseignement des colléges et des Facultés.

— On désiroit quelques modifications aux congés de la Semaine-Sainte, et des réclamations en ce sens avoient été faites par plusieurs recteurs. Le conseil de l'Instruction publique en a compris l'importance, et, par arrêté du 4 février, de nouvelles dispositions ont été prises. Toutes les sorties sont prohibées pendant les jours saints, et les élèves partageront leur temps entre les exercices religieux et leurs études ordinaires. Une circulaire, adressée aux recteurs, prescrit de disposer les classes et les études, de manière à ne pas entraver l'accomplissement des devoirs religieux.

— M. l'archevêque de Bourges est arrivé mercredi à Paris.

— Vendredi, M. l'archevêque de Bourges, M. l'archevêque de Cambrai et M. l'évêque élu de Viviers se sont rendus aux Tuileries, où ils ont prêté serment.

— La quête qui a suivi le sermon, prononcé mercredi à Saint-Sulpice par M. l'abbé de Ravignan, en faveur du noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes, a produit 15,000 fr. On a trouvé dans la bourse un anneau et un dé d'or.

— Le mercredi 23 février, à deux heures précises, M. l'abbé Le Courtier, chanoine théologal de Paris, prêchera, dans l'église de Sainte-Valère, en faveur de l'OEuvre de Saint-Jean, fondée au Gros-Caillou. Cette association, qui mérite l'intérêt de tous les amis de l'ordre et de la religion, a pour but de remédier à l'abandon trop général où se trouvent les jeunes garçons pauvres, lorsqu'ils sont appelés à apprendre un état. Elle étend sur eux, pendant tout le temps de l'apprentissage, un patronage chrétien, et établit ainsi, entre les membres qui la composent et les jeunes ouvriers formés par ses soins, de charitables rapports, destinés à exercer sur leur avenir la plus heureuse influence.

La quête sera faite par mesdames : la comtesse de Cessac, rue de Monsieur, 12; Legrand, rue Saint-Dominique, 60; la comtesse de Moges, rue d'Aguesseau, 18; la vicomtesse A. de Soussay, rue de Grenelle, 126; la vicomtesse du Taillis, place Vendôme, 20; la duchesse de Valmy, rue de Bourgogne, 19.

Les personnes qui ne pourroient assister à cette assemblée sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à l'une des dames quêteuses, ou à madame la baronne des Acres, trésorière de l'OEuvre, rue du Bac, 36 *bis*.

— On vient de placer au-devant du portail de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, les statues de saint Denis, de Charlemagne et de saint Louis. On placera plus tard celle de saint Landry, évêque de Paris, qui fut inhumé dans cette même église en 656.

Les chapelles de Saint-Germain et des Morts sont maintenant découvertes. Ce sont deux chefs-d'œuvre de sculpture gothique qui attirent vivement l'admiration des visiteurs, notamment la chapelle sépulcrale de Jésus-Christ. Cette dernière a tout le pourtour garni d'inscriptions en or, tirées des divers chapitres de l'Evangile, au sujet de la mort et de la résurrection, et la coupole est décorée d'un bleu de ciel parsemé d'étoiles d'or.

— La ville de Paris a fait reprendre les travaux à l'église Saint-Vin-

cent-de-Paul, bâtie à peu près sur le même plan que Notre-Dame-de-Lorette, avec cette différence qu'elle est au moins aussi grande que la Madeleine, et que deux tours s'élèvent à droite et à gauche de son fronton.

— Nous avons rendu compte dernièrement de la traduction des *OEuvres complètes* du chanoine Christophe de Schmid, éditée par M. Michaud. Les éloges que nous avons donnés à cette utile collection ont reçu une sanction bien honorable pour l'éditeur ; car M. l'Archevêque de Paris, après avoir fait examiner les opuscules déjà publiés, vient de les approuver et d'en recommander la lecture aux fidèles de son diocèse, non-seulement à cause de l'exactitude de la traduction, mais encore parce qu'ils ont paru au prélat très-propres à inspirer l'amour et la pratique des vertus chrétiennes. Nous nous empressons de faire connoître cette approbation donnée, le 7 février, par M. l'Archevêque.

Diocèse d'Arras. — Deux personnes, la mère et la fille, qui habitent la commune de Pelves, viennent d'abjurer le protestantisme. La cérémonie a été présidée par M. le doyen Videlenne.

Diocèse de Bordeaux. — Le P. Lacordaire a repris, le 13 février, le cours de ses conférences dans la métropole de Bordeaux.

Diocèse de Cambrai. — MM. les vicaires-généraux capitulaires ont publié, le 14 février, un Mandement, où ils annoncent que Mgr Pierre Giraud, préconisé archevêque de Cambrai, fera son entrée le jeudi 24 dans sa ville épiscopale. Après avoir invité les fidèles à remercier le ciel d'avoir accordé au diocèse un pasteur selon son cœur, ils ajoutent :

« Unis dans une même foi, prêtres et simples fidèles, nous nous unirons dans un même sentiment d'affection et de soumission sous la houlette du pasteur qui vient *nous nourrir de la science et de la doctrine* du salut, dans *le lien de la paix* que vient resserrer l'envoyé céleste. Tous *nous le recevrons comme Jésus-Christ lui-même.*

» Cette disposition salutaire, comme la foi qui en est le principe, est un don de Dieu. Nous le solliciterons, N. T.-C. F., ce don précieux, par l'intercession de la très-sainte Vierge, notre patronne puissante et pleine de clémence. Nous demanderons, pour notre excellent archevêque, suivant l'ardent désir qu'il nous exprime, ce que le grand apôtre recommandoit aux prières des fidèles, *que Dieu ouvre à sa parole* et à tout son ministère évangélique *une entrée favorable.* Ce don céleste sera un gage assuré des fruits les plus heureux pour nous, et de la plus précieuse consolation pour le pasteur, qui ne veut signaler son passage parmi nous que par des bienfaits. »

Diocèse de Marseille. — Nous avons annoncé que le sacre de M. l'évêque-élu de Viviers étoit fixé au dimanche 6 mars. Il aura lieu à Marseille dans l'église de Saint-Cannat, qui a été choisie avec raison comme la mieux appropriée à la grandeur et à la pompe d'une semblable cérémonie. Nous avons ajouté qu'aucun évêque n'avoit été sacré à Marseille depuis près de deux siècles. Le dernier fut M. de Vintimille, alors nommé au siége de Marseille et qui mourut archevêque de Paris. Ce sacre eut lieu le 25 mai 1692, et il fut fait par l'évêque de Sisteron, assisté de ceux de Carcassonne et de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Un imprimé relatif à la cérémonie qui se prépare présente les armoiries

lématiques adoptées, suivant l'u-, par M. l'évêque-élu de Viviers. sportent la devise *Pauperes evan-antur*, qui est celle du corps des ionnaires oblats et de Mgr de enod, leur fondateur. Une au-devise, déroulée au-dessous, e lire ces mots : *suaviter et forti-* (avec douceur et courage), et plique par les figures allégori-de l'agneau et du lion qui re-nt ensemble au pied de la croix. armoiries parlantes ne pou-nt être plus évangéliques.

---

iocèse de Metz. — On écrit de eguemines :

Le protestantisme fait des pertes nom-ses dans ce diocèse. Le 7 de ce , un jeune homme de 21 ans a abjuré e les mains de M. l'abbé Emel, pre-vicaire de la paroisse. Il étoit aptiste. Sa mère l'avoit devancé dans urant de l'été dernier.

Une veuve, tourmentée depuis long ps par ses doutes, et qui ne le cachoit , tomba malade il y a quelques mois. inquiétude croissant avec son mal, fit appeler le même abbé Emel qui it son abjuration. Elle est morte dans plus grands sentimens de foi, et munie sacremens de l'Eglise. Sa conversion it une profonde sensation parmi les estans de Sarreguemines et des envi-. Cette veuve étoit connue, bien que estante, pour sa dévotion toute parti-ère à la sainte Vierge.

Deux autres protestans, mari et me, tous deux avancés en âge, se instruire en ce moment, et se pré-nt à abjurer très-prochainement.

Il est à remarquer que ces conversions ont dans le moment même où l'on ge sérieusement à construire un tem-protestant à Sarreguemines, pour une uantaine de dissidens qui habitent e ville. La demande qui en a été faite ministre, a été renvoyée par lui au seil municipal. L'avis de ce dernier a favorable. Les catholiques, au nombre de 5,000, s'en alarment. Ils trouveroient bien dur que cette poignée de protestans, grossie d'étrangers, vînt plus tard à réclamer l'exécution de l'art. 45 du décret du 18 germinal an x (8 avril 1802), et que les cérémonies extérieures de l'Eglise cessassent d'avoir lieu dans leur ville. »

Diocèse de Pamiers. — Le dimanche de la Quinquagésime, un ouvrier protestant, qui recevoit depuis long-temps des instructions de M. Sicre, curé de Foix, a fait abjuration et reçu le baptême sous condition. M. Hubert Saint-Paul, vice-président du tribunal, et mademoiselle Boyé, lui ont servi de parrain et de marraine. A la grand'messe, il a eu le bonheur de s'approcher, pour la première fois, de la table eucharistique.

Diocèse de Sens. — De toute part, l'Eglise voit rentrer dans son sein plusieurs de nos frères séparés. Le dimanche de la Septuagésime, Frédéric Brenmenn, âgé de 32 ans, né en Bavière d'un père protestant et d'une mère catholique, a eu le bonheur de faire son abjuration et de recevoir le baptême sous condition dans l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre. M. l'abbé Mazui, premier vicaire de la cathédrale, a vivement ému, par sa parole touchante, la foule attentive qui se pressoit auprès des fonts baptismaux. Le lendemain, Frédéric Brenmenn a reçu la bénédiction nuptiale.

Diocèse de Valence. — On nous écrit :

« Le ciel dans sa miséricorde a procuré à la ville du Buis le bienfait d'une retraite, désirée et long-temps sollicitée par M. Arsac, curé archiprêtre de cette paroisse.

» C'est au zèle de ce charitable pasteur, bien secondé par les autorités et les pa-

roissiens, que l'on doit nous dirons pres que la réédification de l'église du lieu, ainsi que notre Journal en a donné les détails en 1837, t. xcv, p. 599. Mais c'étoit peu pour un pasteur, qui sent le prix des ames et qui a soif de leur salut, d'avoir ainsi relevé le temple matériel. M. le curé a pensé à rétablir un autre temple plus précieux encore, le temple spirituel, dans le cœur de ses ouailles.

» Les exercices donnés par MM. les abbés Jouve, Valuy et Chauvet se sont ouverts le 24 octobre dernier, et n'ont été terminés que le 28 novembre suivant. Aucun obstacle n'est venu arrêter le zèle des dignes apôtres : presque tout a cédé à l'ascendant de leurs vertus et à la force de leurs raisonnemens. M. Jouve a résolu avec M. Valuy les objections qu'on oppose aux dogmes sacrés de notre religion. Plusieurs fois ils ont porté le défi à l'impiété, et une instruction sur l'incrédulité a déterminé la conviction dans les intelligences.

» On a vu des restitutions considérables, des réconciliations édifiantes, des mariages réhabilités, des impies convertis, des indifférens émus et réchauffés. Enfin un grand nombre d'hommes qui, depuis longues années, s'étoient opiniâtrément éloignés des sacremens, y sont revenus avec foi.

» Outre les quatre communions générales, composées d'environ 3,000 personnes, on a vu presque chaque jour à la sainte table plusieurs fidèles accourus des villages voisins pour gagner les indulgences de la retraite.

» Les différentes cérémonies se sont faites dans un ordre admirable, et leur spectacle imposant a produit d'heureuses impressions sur le cœur des assistans.

» La consécration à Marie, le jour de la Toussaint à vêpres, a été ravissante. L'église, qui est neuve et bien disposée, étoit encore embellie et illuminée dans toutes ses parties. La statue de la sainte Vierge, élevée au fond du sanctuaire sur un autel orné de draperies couleur d'azur et de ... brilloient des centaines de bougies. étoit magnifique. Tout y rappeloit ... pureté, la grandeur de cette Vierge ... comparable qui inspire une si do... confiance.

» Le dimanche suivant, eut lieu la co... munion générale des femmes et l'amen... honorable. Cette cérémonie fut si belle ... si touchante, que dès-lors il y eut un ... général de retour vers Dieu. Les hom... vinrent en foule, et le dimanche d'ap... jour de leur communion, ils s'approch... rent en masse de la sainte table, recu... lis et fervens comme des anges.

» Ce jour là, on fit la rénovation ... vœux du baptême; troisième cérémo... qui présenta un carractère différent et ... autre aspect. Ce n'étoit plus dans les ... dèles ce silence profond, ni ce recueil... ment d'un cœur humilié et brisé de do... leur comme au jour de l'expiation; ... bonheur étoit peint sur toutes les figu... Tout contribuoit à cette vive allégre... la belle décoration du temple, et les or... mens des prêtres étoient le symbole ... cette jubilation.

Arriva enfin la fête par excellence, ... jour de la plantation de la croix, 21 no... vembre. Tout étoit préparé d'avance p... le zèle infatigable de M. l'abbé Jouve ... du pasteur de la paroisse. La cérémonie ... commença vers une heure, en présence ... d'une multitude d'étrangers. La procession ... étoit ouverte par trois ou quatre cents jeu... nes filles vêtues de la robe d'innocence. ... La croix, placée sur un brancard ma... gnifique, étoit portée par plusieurs ... compagnies d'hommes et de jeunes gens ... de toutes les classes, distingués par la ... couleur de leurs rubans, et qui se re... voient de distance en distance. Les ... chants religieux des pénitens des confré... ries et d'un nombreux clergé, se mê... loient les voix d'un chœur complet de ... jeunes gens, les accens d'une musique ... mélodieuse, et les détonations des boîtes. ... Les autorités en costume et la gendar... merie fermoient la marche. Lorsqu'à la ... suite d'un discours plein de feu et d'onc... tion prononcé, par M. l'abbé Jouve, le si... gne du salut s'éleva majestueusement, il

lué par les cris de : *Vive Jésus !* *Croix !* mille fois répétés...

...nsi, grâce aux travaux des trois apô- de leurs dignes collaborateurs, ...eur et le clergé de Buis ont la ...ation de voir leur troupeau pres- ...entièrement renouvelé. Le petit ...e de ceux qui n'ont pas profité de ...ite, n'en a pas moins été édifié, et ...urs même, depuis la clôture, ont ...r céder à la grâce, se sont récon- ...avec Dieu, et en bénissent aujour- le Seigneur. »

...LGIQUE. — Il y a un an, l'épis- ...t belge adressa aux trois bran- de la législature une pétition ...ant à assurer l'existence légale ...'Université catholique de Lou- . Deux membres de la chambre ...représentans formulèrent cette ...ande en proposition spéciale; ...oix sur 44 l'adoptèrent dans les ...ions; et la section centrale, où ...ait M. Fallon, président de la ...mbre, l'adopta à l'unanimité. ...endant, la chambre des repré- ...tans a entendu, le 15 février, la ...ture d'une lettre où les évêques ...larent se désister de leur de- ...nde.

« Notre pétition, y disent-ils, et la ...osition de loi qui en a été la suite, ...irent l'objet *d'interprétations et d'at- ...es aussi inattendues que peu fondées.* ...prétendit que nous voulions obtenir privilége exclusif, et faire revivre ...nciens droits qui sont incompatibles ...c nos lois; on chercha même à faire ...ire que nous voulions entraver la ...rche du gouvernement... *Ces desseins, d'autres plus absurdes encore, qu'on nous ...rêtés, étoient loin de notre pensée.*

» Quoique nous restions convaincus de ...ustice de notre demande, nous nous ...mmes néanmoins décidés à la retirer, ...n d'empêcher qu'on ne continue à s'en ...vir pour alarmer les esprits, exciter la ...fiance et troubler l'union qui est si né- ...ssaire au bien-être de la religion et de patrie. »

ÉTATS-SARDES. — Nous avons annoncé la mort du vénérable et saint pontife d'Annecy. La mort de Mgr Rey, arrivée le 31 janvier, couvre de deuil le beau diocèse de saint François de Sales. La lettre suivante, qui parle de la maladie et des derniers momens du prélat, sera pour nos lecteurs un sujet d'édification :

« La mort de ce grand évêque a ressemblé à sa vie, ou plutôt elle a été en proportion de sa vie, car l'Esprit saint nous dit que le juste va en croissant dans sa carrière jusqu'au dernier jour : *Justorum semita quasi lux splendens.* Ce pieux prélat venoit d'être visité par une maladie de quatre mois, lorsqu'au commencement de janvier ses indispositions prirent un caractère plus sérieux et plus alarmant. Le Seigneur vouloit, en augmentant ses souffrances, lui accorder encore quelque temps pour épurer ses vertus et édifier tout ce qui l'environnoit. Il en profita dans le sens des miséricordes divines, et accomplit ce double but qu'avoit eu le Seigneur en prolongeant son pélerinage. Bientôt, voyant que la vie lui échappoit, et voulant d'ailleurs édifier les siens jusqu'à la fin, il demanda à recevoir les derniers secours et les dernières consolations de cette religion sainte qu'il avoit tant honorée pendant sa vie. Il n'y a rien de grand comme le grand évêque d'Annecy sur son lit de mort, en face de son Sauveur qui doit bientôt le juger, en face de ses prêtres et de son clergé à qui il présente l'image de Jésus-Christ crucifié, en face de son trépas qu'il attend avec calme et confiance ; il n'y a rien de grand comme son ame à ce moment si triste et si solennel : il demande pardon de ses fautes et de ses torts; il donne à chacun les conseils et les avertissemens que lui suggère sa position, et à tous sa bénédiction et son dernier adieu.

» Mais, au milieu d'une scène si déchirante et qui m'a fait verser un torrent de larmes, ainsi qu'à tous les assistans, il s'est montré au-dessus de toutes les émotions

et de tous les sentimens de la terre ; sa sensibilité naturelle paroissoit éteinte, et dès-lors il ne vivoit plus que de la vie surnaturelle, de cette vie que lui avoit communiquée sa foi si vive et si ardente ; il avoit grandi dans ces dernières épreuves, et il étoit sur son lit de mort comme un géant qui se prépare à prendre sa course vers le ciel : *Exultavit ut gigas.* « Voilà, messieurs, nous disoit-il en montrant son crucifix, ce qui est tout, et le reste n'est rien ! O mon Dieu, je vous aime ! de tout mon cœur, de tout mon cœur ! ! »

» Depuis ce jour si beau pour lui, si triste et si consolant cependant pour nous tous, il se retira pour ainsi dire dans son ame pour s'y entretenir avec Dieu dans les douceurs de son amour et le sentiment ineffable de ses miséricordes ; il en étoit, disoit-il, *tout inondé.* Le Seigneur lui avoit fait cette grâce immense, à lui qui avoit tremblé si long-temps devant ses jugemens ; il lui avoit fait, dis-je, cette grâce d'être plein d'abandon et de confiance à la vue de son éternité : c'étoit, nous n'en doutons pas, la récompense de son zèle et de ses grandes œuvres. L'ennemi du salut ne vint point troubler cette sainte intimité, cette union anticipée avec son Sauveur ; il lui fut donné de voir d'un œil tranquille chaque jour emporter une parcelle de sa vie, et la mort s'avancer à pas lents vers son lit de douleur. Tous ceux qui l'entouroient venoient pleurer de consolation auprès de lui et recueillir ses dernières paroles et ses derniers exemples, comme on recueille les derniers parfums d'une fleur qui tombe et se dessèche. Cependant la fête de saint François de Sales s'approchoit, et lui s'affoiblissoit insensiblement : il avoit bien désiré que son aimable prédécesseur, qu'il avoit tant aimé, lui vînt au-devant et l'accompagnât au ciel aux environs de sa fête.

» Le 29, jour de cette glorieuse fête, le bon Dieu lui ménagea une grande grâce, une précieuse consolation, et comme une récompense de son attachement inviolable au chef de l'Eglise : il reçut de Rome une lettre par laquelle le premier pasteur lui faisoit connoître toute sa bienveillance ; il lui envoyoit *le baiser de paix, sa bénédiction la plus ample et la plus paternelle, l'indulgence plénière* in articulo mortis, et enfin il lui annonçoit que, si le bon Dieu *lui rendoit la santé, il alloit le nommer assistant au trône pontifical.*

» Le prélat put, quoique moribond, parcourir cette lettre et jouir des immenses bénédictions qu'elle lui apportoit. Le lendemain, il eut le bonheur d'entendre la messe qui fut célébrée dans sa chambre, et de s'unir encore à son divin Maître. Mais le céleste époux ne vint dans son ame que pour rompre les liens qui l'attachoient à la vie ; car, muni de ce saint viatique, il entra une heure après dans une douce agonie, telle qu'en ont les saints. A sept heures du soir, il sourioit encore et bénissoit affectueusement quelques personnes. La nuit se passa en prières auprès de son lit, et à neuf heures et demie du matin sa belle ame s'envola dans le sein de Dieu.... Oh ! que cette heure étoit grande, triste et solennelle ! Son confesseur tenoit collée à ses lèvres l'image du Sauveur crucifié ; sa nièce, religieuse de Saint-Joseph, invoquoit le protecteur des mourans ; et ses ecclésiastiques, à genoux devant son lit, attendoient le moment où son ame quitteroit la terre pour l'accompagner de leurs prières devant Dieu : nul doute qu'elle n'ait été placée dans un lieu *de repos, de lumière et de paix.*

» Les dispositions de sa dernière volonté, tracées de sa main, sont tout empreintes des sentimens de foi, de piété et d'affection qui étoient la vie de son ame. Le dernier acte, lui seul, est un monument, et il suffiroit pour l'illustrer.

» Son corps, revêtu des ornemens pontificaux, fut exposé dans la chapelle de son palais, où une foule pieusement avide ne cessa de se presser pendant deux jours et de manifester la plus grande vénération. Deux personnes pouvoient à peine suffire pour recevoir tous les objets que l'on désiroit faire toucher à son corps. Ce ne

le quatrième jour que Mgr Billiet, que de Chambéry, vint prendre en ami pour le conduire à sa der- emeure. Nous avons accompagné dépouille jusqu'au lieu où il avoit sser lui-même son tombeau, dans des missionnaires de Saint-Fran- Sales. Il reposera donc au milieu hers enfans, car c'est lui qui les avoit et érigés en congrégation dans son ; il sera pour eux comme un mé- , et du fond de sa tombe il les à la ferveur. Du haut de cette gne sainte, il bénira encore sa ville pale qu'il aimoit tant, et, lorsque irons y prier et pleurer, nous en drons peut-être meilleurs....

tte mort laisse de beaux souvenirs profonds regrets. Son diocèse par- es sentimens avec celui de Cham- où il fit un si grand bien ; avec son troupeau de Pignerol, dont il se un prix d'abondantes larmes ; enfin une grande partie du clergé de e qu'il anima aux vertus sacerdo- dans les nombreuses retraites où son et son éloquence eurent les plus heu- succès. »

LLANDE. — Mgr Laurent a été mu officiellement par le gou- ement hollandais en qualité de re apostolique du grand-duché uxembourg et de curé de la pa- se de Saint-Pierre de cette ville, l a été reçu de la manière la honorable.

USSE. — Le gouvernement prus- a fait publier dans la *Gazette ugsbourg* quatre articles où le rochement entre l'Eglise an- ane et l'Eglise protestante de nce est représenté comme un eminement à la fusion des Egli- protestantes de l'Europe en un nd tout, en une vaste unité, qui ndra rang, dit-on, à côté de l'E- se latine et de l'Eglise grecque. La réalisation d'un tel plan ne aroit, il est vrai, être l'œuvre d'un seul homme, ajoute l'auteur de ces remarquables articles ; mais le grain de semence a été confié au siècle : s'il a en lui un germe de vie, c'en est assez pour qu'il se développe et qu'il croisse au soleil. » La fondation de l'évêché de Jérusalem y est représentée comme présageant *l'aurore de l'union*, et l'on y montre « Frédéric-Guillaume, dans la chapelle d'Edouard-le-Confesseur, recevant l'héritier du trône d'Angleterre *dans la communion de l'Eglise chrétienne-évangélique, qui a été* FONDÉE *en quelque sorte près de son berceau.* » C'est-là ce qu'on nomme l'*œuvre* du roi de Prusse, dont le succès, dit-on hardiment, sera général, et à laquelle rien ne pourra résister. Vains efforts et vaine espérance!

SUISSE. — Nous avons signalé à la pieuse libéralité de nos lecteurs les besoins de la nouvelle paroisse catholique de Lausanne, et parlé des dettes considérables dont son église demeure encore grevée. Le vénérable évêque du diocèse écrivoit dernièrement que, si on ne parvenoit à les payer, le culte courroit de nouveau risque d'être tôt ou tard entravé dans cette ville. Pour éviter un tel malheur, on a pris le parti de faire lithographier un très-grand nombre de billets de souscription, d'un franc de Suisse, ou un franc cinquante centimes de France. Nous prévenons nos lecteurs et tous les amis de la religion, qu'on peut s'en procurer au bureau de notre Journal, et nous les invitons à prendre part à une si bonne œuvre. Si nos frères dans la foi sont vivement inquiétés dans plusieurs contrées de la Suisse, au moins devons-nous les soutenir là où un gouvernement plus paternel se montre plus bienveillant à leur égard. La ville de Lausanne a donné souvent un asile hospitalier à nos compatriotes, et

aujourd'hui encore la paroisse catholique renferme plusieurs familles françaises, qu'y ont amenées des relations de commerce ou les divers événemens politiques.

Afin de hâter, autant que possible, l'heureux moment où les catholiques de Lausanne pourront dire qu'ils sont chez eux et tranquilles possesseurs de leur église, on vient d'établir un comité spécialement chargé de la liquidation de la dette. Le choix des membres dont il se compose le rend bien digne de confiance. M. le baron de Blonay, ministre de S. M. le roi de Sardaigne, en est le président; M. de La Tour-du-Pin Gouvernet, MM. le colonel Gaugler, le comte d'Antioche, et C. de Malsabrier en font aussi partie. Ce comité a reçu l'approbation de M. l'évêque, et nous nous ferons un plaisir de lui transmettre les noms de ceux qui auront pris une ou plusieurs des souscriptions dont nous venons de parler.

WURTEMBERG. — La chambre des députés du Wurtemberg s'étoit refusée à l'impression de la motion de M. l'évêque de Rottenbourg, relative à l'état de la religion catholique dans ce pays. Le député Knapp étant revenu sur cette décision, la publication a été résolue par 63 voix contre 6.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il n'y a presque plus rien à remarquer sur la profonde altération qui s'est opérée dans nos mœurs par l'effet de nos cinquante années de révolutions. Elles ont dénaturé et renversé jusqu'au proverbe de la *ceinture dorée*. Car ce n'est plus aujourd'hui la *bonne renommée qui vaut mieux que la ceinture dorée*; c'est tout l'opposé : retournez le proverbe, et vous avez l'exacte expression de la vérité.

Connoît-on rien, par exemple, de plus méconnoissable, de plus renversé que le personnel du notariat? Si la bonne renommée eût disparu de la terre.. soixante ans, c'étoit là qu'on l[...] retrouvée. Les sacs qui renfermoi[...] dépôts de confiance dans les cais[...] notaires y pourrissoient de vétusté[...] qu'on osât y porter la main po[...] changer seulement de place.

Aujourd'hui vous n'entendez pl[...] ler que d'histoires lamentables et [...] sastres inouis dans cette partie de [...] sociale. Les abus de confiance, le[...] des, les catastrophes, y sont co[...] comme autrefois dans les caverne[...] coupe-gorges. Il semble qu'aucu[...] ralité d'homme ne vous réponde pl[...] rien. A quoi attribuer l'invasion d[...] désordre, si ce n'est à ce renversem[...] mœurs qui a fait passer la *bonne re[...]mée* du temps passé du côté de la [...]ture dorée du temps présent?

On s'en prend à la mauvaise [...] l'irréligion, à l'improbité. Il fau[...] prendre aussi pour beaucoup au dé[...]ment des idées et de l'opinion publ[...] qui ont passé depuis cinquante ans [...] côté de l'argent et de la richesse. [...] moment où il est devenu de mode d[...]rer le veau d'or, il est naturel que [...] société subisse les effets de cette g[...] altération, et qu'elle paie le mal qu'elle [...] fait à elle-même, en n'estimant que les [...] gens qui la pillent.

PARIS, 18 FÉVRIER.

Hier, la chambre des députés s'est occupée dans ses bureaux de la proposition de M. Chapuys-Montlaville, sur la responsabilité des imprimeurs. Un seul bureau sur neuf ayant admis cette proposition, elle ne sera pas lue en séance publique.

On sait que cette proposition avoit pour objet d'affranchir de toutes poursuites les imprimeurs de journaux quotidiens.

— La *Gazette des Tribunaux* fait à ce sujet la réflexion suivante :

« La loi restera donc ce qu'elle est : mais nous avons vu que sainement en-

:t appliquée elle maintient tous les
e la presse périodique. »

a lecture de la proposition de
vet tendant à affranchir de la taxe
les lettres et paquets entre les co-
et la métropole n'a pas été auto-
ır les bureaux.

e ministre des travaux publics et
es ministres ont annoncé dans la
ion des bureaux qui se sont occu-
projet de loi sur les chemins de
l'un crédit seroit proposé pour
mcer les travaux sur la ligne di-
le Paris à Strasbourg entre Bar-le-
t Nancy.

La commission des monnoies s'oc-
ctivement, depuis plusieurs jours, de
ction définitive du projet de loi qui
résenté dans le courant de cette
pour la refonte des sous et de la
aie de billon.

M. Cunin-Gridaine vient de convo-
le conseil supérieur du commerce
le 22 février. Les questions dont le
il est saisi sont celles des sucres et
estiaux.

· La *Gazette d'Augsbourg* annonce
M. Guizot a adressé au cabinet an-
une note énergique pour demander
modifications au traité du 20 dé-
bre 1841, relatif au droit de visite.
doutons que ce ministre ait mis de
rgie dans ses rapports avec l'Angle-
e; car il est dans son système de gou-
ement de tout accorder à l'étranger,
e tout refuser à son pays. On dit qu'il
borné à demander un projet de loi
lui permît de négocier et d'obtenir
modifications au traité; mais il paroît
cette demande n'a pas été accueillie.
d Aberdeen doit avoir déclaré qu'il ne
sentiroit pas à modifier le traité, et
tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit
ccorder un nouveau délai au cabinet
nçais pour l'échange des ratifications.
e langage, dit le *Courrier*, a pris une
taine aigreur entre les deux gouverne-
ns, et l'on s'attend à quelque manifes-
ion hostile à la France dans le sein du
rlement anglais. »

— L'Académie française a procédé hier à l'élection de deux membres en remplacement de MM. Frayssinous et Alexandre Duval. MM. le chancelier Pasquier et Ballanche, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamés académiciens.

— M. Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, s'est pourvu contre l'arrêt, en date du 14 de ce mois, qui le condamné à un an de prison et 4,000 fr. d'amende.

— La cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. de Bastard, avoit à prononcer hier jeudi sur le pourvoi formé par M. Massy, gérant du *Charivari*, et M. Lange-Lévy, imprimeur de ce journal, contre l'arrêt de la cour d'assises du 11 janvier, qui les a condamnés pour la publication d'un article intitulé *Décoration de M. Hébert*, et conformément à la déclaration du jury, savoir : le premier, comme s'étant rendu coupable des délits de diffamation, d'injures et d'outrages publics envers un fonctionnaire public, et pour des faits relatifs à ses fonctions, à deux ans d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende; et le second, comme coupable des deux derniers délits, seulement à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

La cour, après une courte délibération séance tenante, a rejeté le pourvoi et condamné les demandeurs en l'amende de 150 fr.

— Plusieurs perquisitions ont eu lieu dans les bureaux de la *Mode*. Le commissaire de police a exigé que tous les livres et registres de caisse fussent mis à sa disposition. On n'a trouvé aucune trace d'une circulaire attribuée à ce journal et par laquelle il provoqueroit une souscription pour couvrir les frais de sa récente condamnation.

— On assure que toutes les lettres adressées des départemens à M. le vicomte Walsh, directeur de la *Mode*, sont interceptées.

— Le conseil colonial de la Martinique a ouvert sa session pour 1842, le 3 janvier. M. Lepelletier-Duclary, actuelle-

de la moyenne, assez replet, ayant la tête presque chauve, les yeux très-grands, teints de rouge, larmoyans et saillant de leur orbite. Il paroît, d'après des renseignemens recueillis, qu'il a été renvoyé d'un couvent du midi de la France. Nos lecteurs, prévenus par cet avis, se tiendront en garde contre toute surprise.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVR

CINQ p. 0/0. 119 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 20 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3390 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50
Caisse hypothécaire. 755 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
edi.
ıeut s'abonner des
5 de chaque mois.

N°.3558.

MARDI 22 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE
.A VIE DE M. FRAYSSINOUS.

rième article.—Voir les N°s 3548, 3556 et 3557.

ttentat de Louvel venoit de :rner la France, lorsque 'rayssinous monta, le 20 fé-, dans la chaire de Saint-Sul-pour y donner sa troisième rence de l'année. Il parloit sur ovidence : le récit des derniers ens et de la fin chrétienne du le Berri vint naturellement se r dans ce discours ; et, comme itoire s'associoit par ses larmes uste sensibilité de l'orateur,

ıh! dit-il avec feu, s'il faut gémir e trépas funeste, gémissons encore , s'il est possible, sur les affreuses rines qui en ont été la cause trop able. Quelle époque, dans l'histoire eaples éclairés, que celle où ce qu'il e plus ignorant parmi le peuple est ›le de penser et de dire froidement le meurtre, que le parricide, que isme n'est qu'une opinion! Voilà où devoit aboutir le progrès si vanté ımières: à rendre l'impiété populaire, ›opulariser avec elle les doctrines de ›olte et du crime! N'aurons-nous is assez de bon sens pour compren-jue la science et le bel-esprit, quand ombattent la religion et la vertu. plus redoutables et plus audacieux l'ignorance et la barbarie? Et qu'y de plus barbare que ces doctrines ıatérialisme, qui, en écartant l'idée Dieu, encouragent le vice et ôtent frein aux passions? Non, Messieurs, est point assez de porter sur la tombe ı victime quelques larmes stériles : ›ns-y aussi des sentimens généreux comme les siens. S'il en étoit autrement, il me semble que, se relevant du fond de son tombeau, le prince infortuné nous diroit : «Français, ce n'est pas sur moi qu'il faut » pleurer, mais sur vous et sur vos enfans. » Pleurez sur vous, qui avez eu le malheur » de bannir de vos lois le Dieu de vos » pères, qui livrez à la dérision et aux ou-» trages la religion sainte et protectrice » sous laquelle votre patrie avoit prospéré, » et sans laquelle la société, la morale, » toutes les institutions humaines, sont » sans force et sans appui. Pleurez sur vos » enfans, à qui vous laissez pour héri-» tage des exemples funestes et des maxi-» mes plus funestes encore, des doctrines » d'anarchie et d'impiété, source intaris-» sable de maux, de discordes et de cri-» mes. »

Dans la sixième conférence de 1821, où M. Frayssinous développa les motifs de crainte et d'espérance qu'offroit l'état de la religion en France, il fit reposer les esprits sur des considérations plus douces ; ou plutôt Dieu mit dans la bouche de celui qui devoit mériter le titre de *Fénelon de l'exil*, ces consolantes paroles :

« Une main parricide avoit voulu tarir dans sa source le sang de Henri IV : il n'étoit plus temps ; une goutte avoit échappé au fer homicide ; il croyoit laisser une veuve sans consolation et sans espoir, et déjà elle portoit dans son sein la *fortune de la France*. Tout à coup une jeune princesse, foible et timide en apparence, devient une héroïne de courage ; rien ne la trouble, rien ne la déconcerte ; elle sent qu'elle est dépositaire des espérances de la patrie, elle se montre digne de ses hautes destinées. Le ciel avoit mis dans les cœurs français je ne sais quelle espèce de certitude qu'il naîtroit un

prince qui seroit le sauveur de son pays. Il est né l'enfant de la France, donné de Dieu à ses gémissemens et à ses prières. Dans le fils comme dans la mère, dans sa conservation comme dans sa naissance, tout est prodige; et quelles ne seront pas les destinées de cet enfant miraculeux! Il sera le roi de son siècle: il sera un héros, le fils de cette jeune héroïne; comme le Béarnais, il a goûté en naissant les symboles de la santé et de la force; il sera digne du père de sa race, celui dont la mère a surpassé Jeanne d'Albret en courage; il sera le père de ses sujets par la bonté; surtout il en sera le roi par la justice. Soumis lui-même aux lois, il abattra tout ce qui voudra s'élever au-dessus d'elles; ce n'est pas en vain qu'il portera le glaive. Il se peut qu'il ait à essuyer bien des traverses: mais il est fils d'une mère dont le malheur et les contradictions n'ont fait qu'élever l'ame et enflammer le courage; il descend de saint Louis et de Henri IV; il sauroit, comme le premier, défendre son trône contre les rebelles, ou le conquérir comme le second. L'impiété se taira devant lui, non qu'il interroge les consciences, qui n'appartiennent qu'à Dieu; mais il interrogera les œuvres, qui appartiennent à la loi; il fera respecter ce que doit respecter tout honnête homme; il sentira qu'un prince, pour régner lui même, doit faire régner celui par qui règnent les rois. Je ne suis pas destiné à voir les prospérités et la gloire de son règne, je n'en verrai pas même l'aurore: mais je puis du moins le saluer de loin ce nouveau saint Louis; je puis me réjouir à sa naissance, qui est comme le gage de la réconciliation du ciel avec la terre, de son alliance nouvelle avec le peuple français et la race de nos rois.»

Cette prédiction, qui descendit de la chaire de vérité sur le berceau de l'*Enfant de l'Europe*, M. Frayssinous ne l'a vue justifiée que par la royauté du malheur: mais il lui a été donné d'inspirer au nouveau saint Louis qu'entrevoyoi[...] espérances, les vertus qui so[...] nent et qui honorent dans [...] brillant et pur reflet des vert[...] mirables qui firent autrefois [...] pecter Louis IX dans les fers.

Madame la duchesse de [...] assistoit, le 8 avril, à la sep[...] conférence. Le cœur de M. Fr[...] nous laissa encore échapper[...] présence de cette mère si pro[...] tiellement consolée, des [...] qu'elle ne put entendre sans [...] vive émotion. A quelques jou[...] là, prêchant à Saint-Sulpic[...] sermon de charité en faveur de[...] fans délaissés, il compta dans [...] auditoire et la noble fille [...] Louis XVI, et la mère du j[...] Henri.

Depuis 1814, M. Frayssi[...] donna souvent des sermons de c[...] rité: c'étoient, presque toujo[...] des conférences qu'il répétoit [...] un exorde et une péroraison rel[...] à l'objet de l'assemblée.

Bientôt, le panégyriste de sai[...] Louis eut à célébrer les vertus d'[...] autre saint. Lorsque Vincent [...] Paul commença à former la c[...] grégation des Prêtres de la M[...] sion, en 1625 et 1626, il h[...] toit l'ancien séminaire Saint-F[...] min, rue Saint-Victor, aujourd'[...] consacré à l'établissement des Ave[...] gles-Travailleurs, et on y montre [...] core la chambre qu'il occupoit. [...] lieux, si long-temps l'asile de [...] piété et de la paix, virent, il y [...] bientôt cinquante ans, des scèn[...] de désolation et de carnage; et [...] enfans de Vincent de Paul y [...] rent, en septembre 1792, victim[...] d'une impiété cruelle. Au milieu [...] souvenirs si divers, la fête de sai[...] Vincent y fut célébrée avec éclat

llet 1821, et M. Frayssinous a, dans un touchant discours, prêtre vénérable, objet de ces sages, avoit été suscité par la dence pour la sanctification peuples et le soulagement de manité.

réputation du *conférencier* de -Sulpice, propagée avec éclat les admirateurs des belles formes littéraires, comme par les apteurs intelligens de la rénovation morale que pouvoient opérer ses travaux apostoliques, étoit des gloires de l'Eglise. L'Académie Française, réorganisée le 24 1816, comprit que c'étoit pour un devoir de se l'approprier. n'ignoroit pas, d'ailleurs, qu'indépendamment des discours qui sient de M. Frayssinous l'un des tres de la chaire, et qui lui donnoit le droit incontestable de représenter l'éloquence chrétienne au de l'Académie, des articles de tique littéraire étoient souvent tis de sa plume exercée, pour al enrichir les colonnes du *Journal l'Empire* et *des Débats*, où la signature Y permettoit de les reconnaître. Et à ce sujet nous rappellerons que M. Frayssinous, reconnaissant des soins de l'abbé Girard, oit voulu rendre compte des *Préceptes de rhétorique* publiés par son cien professeur. Le *Spectateur* ançais a recueilli plusieurs de s articles, marqués au coin du ritable savoir et du goût : mais uteur ne permit pas qu'on les indiquât sous son nom. *L'Ami de la ligion* s'honora aussi de son conurs dans les premières années, M. Frayssinous donna divers ticles à M. Picot. Orateur et écrivain, il fixoit naturellement les regards du sénat académique, dont l'un des membres les plus spirituels (c'est nommer M. Roger) avoit surtout à cœur de faire cette brillante conquête. Déjà, il s'étoit vu repousser par la modestie de M. Frayssinous, quand la mort du marquis de Fontanes, arrivée le 17 mars 1821, laissa un fauteuil vacant. Sans se décourager, l'académicien se présenta chez le collègue qu'il vouloit se donner : M. Frayssinous étoit absent ; mais à son retour il trouva chez lui ces mots, qui témoignent d'un premier refus qu'avoit dicté son humilité.

« M. Roger est venu pour avoir l'honneur de voir M. l'abbé Frayssinous. Il le prie de lui faire savoir le jour et l'heure où il pourroit le trouver. Voilà un bel éloge à faire, un éloge digne de lui ! Est-ce que cela ne le tente pas? M. Roger venoit lui en parler. Refusera-t-il encore cette fois? Il lui demande un instant de rendez-vous, dans l'espoir de vaincre sa résistance. »

Voici comment le prêtre, vraiment pénétré de la dignité de son état et des devoirs nouveaux qu'impose la situation présente, oubliant sa gloire pour ne songer qu'à une gloire rivale, répondit au message de l'Académie :

« Je prie M. Roger de croire que je suis très-sensible à sa démarche pleine de bienveillance à mon égard ; je vais à ce sujet lui parler sans aucun détour.

» Si, au moment de la restauration de l'Académie, j'avois été dans le cas de fixer le choix de Sa Majesté, sans doute j'eusse accepté d'en être membre ; l'honneur seroit parti de trop haut pour qu'il fût permis de s'y refuser ; mais, au fond, la chose ne va pas à mes habitudes purement ecclésiastiques. D'après l'esprit de l'Académie, et dans l'état présent du clergé, ce n'est pas, ce me semble, une chose de bon goût pour un homme de

ma robe d'aspirer au fauteuil. Et quel temps prendrois-je pour me présenter? Nous sommes peut-être à la veille de nouvelles catastrophes ; nous autres prêtres, nous avons bien autre chose à faire qu'à penser aux honneurs académiques; nous pouvons être encore réservés à de grandes tribulations, et chacun de nous peut se dire avec quelque vraisemblance : *Vincula et carceres me manent.* D'ailleurs, il est pour moi une considération puissante, et que j'ai fait valoir dans une autre occasion : l'abbé de Boulogne est tout-à-fait du bois dont on fait les académiciens; c'est incontestablement le premier orateur actuel de la chaire chrétienne ; le fauteuil lui seroit bien certainement donné par le clergé ; je sais bien que cela ne fait rien pour l'Académie, mais ce choix d'opinion suffiroit seul pour déterminer ma conduite.

» J'aimois M. de Fontanes. Il me seroit agréable de rendre un hommage public à sa mémoire : mais il me seroit aussi fort pénible de lui succéder, la chose fût-elle possible. *Fata obstant.* »

Les conférences de Saint-Sulpice révéloient un grand talent : cette lettre met dans tout son jour quelque chose de bien supérieur au talent, un noble caractère.

(*La suite à un prochain numéro.*)

STATION DE 1842.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN A NOTRE-DAME.

Dimanche 20 février.

Nature de la foi.

L'auditoire étoit, cette fois, plus nombreux encore que le dimanche précédent. Au banc d'œuvre, et à côté de M. l'Archevêque, se trouvoient M. l'évêque élu de Viviers, M. le comte de Salvandy, et M. Dupin. C'est au milieu d'un profond silence que M. de Ravignan s'est fait entendre.

Vainement on chercheroit d
religions antiques des donn
quelque précision sur la foi
des nations ; cependant, des
munications de tout genre
été imaginées entre les hom
les dieux. La foi n'étoit pas d
chaos : on n'y démêle pas, à p
ment parler, cette croyance
à des dogmes sur l'autorité
parole divine. Dans la philo
orientale, grecque ou roma
reconnoît des opinions sans c
ces, le rationalisme, et non
Aussi, quand, après de longs
on vient célébrer comme un
chissement glorieux la trans
tion des croyances en investig
libres de la raison humaine,
roit un souvenir salutaire de
qu'on revient tout simplemen
qui fut trop long-temps la
condition de l'esprit humai
retour du rationalisme néces
ment païen, il faut opposer
juste et saine de la foi, l'exp
claire de sa nature et de sa p
tion intime. La foi en général
croyance à une autorité ; c'est l
sentiment donné à une doctrine,
à des faits, à cause de l'aut
qui enseigne ou qui atteste. La
considérée comme acte théologi
est l'assentiment libre donné
vérités révélées, à cause de l'a
rité même de Dieu qui révèle.
foi, comme vertu, est une habit
surnaturelle, infuse, un don
Dieu qui nous incline à croire. D
la foi comme acte, il faut consid
rer son principe, son objet, son m
tif, son organe ou sa règle ext
rieure, ses conditions préalables.

1° Le principe de la foi, ce qui la
produit dans nos ames, c'est la grâce
divine, l'action et l'assistance d



Il semble bien raisonnable et nécessaire de penser que Dieu dans l'intelligence et dans la ité sans altérer la liberté; et idant l'homme abusé dispute à le droit de lui porter secours, éclairer et de l'instruire, de le ier et de le sauver par la grâce ! veut rien devoir qu'aux for- naturelles de sa raison et volonté. Ce naturalisme in- , sous un nom ou sous un autre, rut en divers temps. Tels furent ige et les semi-pélagiens; tels encore tous ceux qui célèbrent raison affranchie de la foi sur- relle et divine. Contre tant reurs, l'Eglise catholique a tou- s défini que les forces naturel- ans la grâce ne peuvent jamais duire la foi; qu'elle est donnée Dieu comme une grâce pour éle- les facultés de l'homme à la hau- r de sa vocation surhumaine et ine. Cette doctrine d'un état rnaturel, on la dédaigne de n haut; ce dédain est même le actère propre de l'irréligion au siècle. Qu'est-ce cependant que surnaturel? Ce qui est au-delà, dessus de la nature et des forces urelles de l'homme; ce que Dieu devoit pas nécessairement à l'es- nce constituée de l'homme. Et il oit impossible! Quoi! Dieu ne ut rien ajouter à ses œuvres, en donner à l'homme au-delà ce que son être exige essen- llement? La nature de l'homme roit une barrière dressée des ains de Dieu contre Dieu même! Il t de la nature du fini de pouvoir perfectionner et grandir : or, homme est fini. Vous pouvez bien, ous, donner à l'homme ce qu'il n'a as, si vous l'avez, du savoir et de l'or. Souffrez que Dieu puisse aussi vous donner ce que vous n'auriez pas par vous-même, ici-bas la foi à la révélation, la grâce, dans le ciel la claire et intuitive vue de l'essence divine. Dieu peut révé- ler, comme vous pouvez parler; il n'y a qu'une question : a-t-il ré- vélé? voilà tout. Le principe de la foi, c'est donc la grâce divine et surnaturelle; mais la grâce avec l'homme, mais la grâce que Dieu ne refuse à aucun homme.

2° Quel est l'objet de la foi? En d'autres termes, qu'est-ce que la foi enseigne et propose à croire? Ce qui est révélé, uniquement ce qui est révélé, ce qui est certainement connu comme révélé, voilà l'objet de la foi. Ce n'est donc point la vé- rité perçue par l'évidence, ou con- quise par la démonstration; mais ce qu'une révélation extérieure et sur- naturelle nous impose à croire. Le christianisme commença au berceau du monde, s'accrut et se développa, non par l'action de la raison, mais par une révélation successive. Achevé par Jésus-Christ, il s'arrête et Dieu ne révèle plus; l'objet de la foi est désormais immuable : le roc planté par la main divine est immobile; contre lui l'hérésie du progrès vient se briser.

3° Le motif de la foi, ce qui meut, ce qui porte, ce qui détermine à croire, c'est l'autorité divine, le té- moignage même de Dieu révélant l'objet de la foi. Point de foi, sans un motif d'autorité qui engage et oblige à croire. Je crois, à cause de l'autorité de Dieu qui a révélé : voilà l'acte de foi chrétienne et divine. La raison, l'autorité même de l'É- glise ne sont donc pas le motif direct et formel de croire. Les motifs de cré-

dibilité, signes évidemment divins, donnent la certitude de la révélation, certitude à acquérir avant de croire, mais ne sont pas non plus le motif de la foi : je crois à cause de l'autorité de Dieu qui révèle. Cette autorité de Dieu comprend son infaillibilité pour connoître, sa véracité essentielle pour dire et révéler, son domaine absolu qui s'impose à l'homme en l'obligeant de se soumettre et de croire.

4° L'organe, ou la règle extérieure de la foi. L'ange dans l'état de voie et d'épreuve, le premier homme, les patriarches, les Hébreux fidèles, les apôtres même et les disciples de Jésus-Christ eurent, avec la grâce, la foi véritable. La proposition infaillible de l'Eglise n'est donc pas proprement essentielle à la foi. La nature de la foi peut à la rigueur être complète avec son principe, son objet, son motif, sans y comprendre la définition de l'Eglise. Oui : mais, dans l'économie du christianisme, dans l'ordre le plus approprié à la nature et aux besoins de l'homme fait pour la société, la proposition de l'Eglise est nécessaire pour amener l'acte de foi; elle est nécessaire pour conserver l'unité et la perpétuité de la foi, pour interpréter les Ecritures en les arrachant à l'arbitraire du sens privé, pour juger les controverses avec une autorité souveraine. L'Eglise est la règle extérieure, infaillible et indispensable de la foi. L'hérésie funeste de la réforme consistoit surtout à admettre pour règle et raison unique de la foi l'autorité privée; les sociniens et les rationalistes conclurent rigoureusement de ce principe erroné que la raison seule, le jugement seul de l'homme décident de sa croyance, et
nèrent une libre carrière à tout
erreurs. Dans l'économie catho
l'autorité de l'Eglise est la pr
tion, la règle vivante, le juge in
ble de la foi, le moyen extérieur
gane par lequel l'Esprit saint
met et conserve intact le dép
vérités révélées. Au sein de l'E
règne la vérité : Dieu y nourrit
par sa grâce, et la soutient; e
hors se débattent l'erreur et la

5° Quant aux conditions qui
dent la foi raisonnable en
temps que surnaturelle, l'ens
ment catholique se résume da
courtes paroles de saint Augus
de saint Thomas : Nul ne croit,
n'ait auparavant pensé, jugé
devoit croire. La raison ne cr
pas, si elle ne voyoit pas qu'elle
croire par l'évidence des signe
vins. Voici donc bien simplem
que c'est que notre foi. Jésus-C
s'annonce comme Dieu : voilà l'
de la foi; il le prouve par ses mirac
avérés pour nous comme le fait
historique le plus incontestable.
Ce fait historique, l'Eglise nous l
transmet en nous prouvant son in
stitution divine et nous demandan
de croire à Jésus-Christ Dieu
homme : voilà les motifs de crédibi-
lité, la proposition extérieure et in
faillible, les préliminaires indispen-
sables de la foi. La volonté, mue pa
la grâce, détermine l'entendement,
éclairé lui-même d'une lumière di-
vine, à se soumettre à cause de l'au-
torité révélatrice de Dieu à croire
raisonnablement, puisque la révéla-
tion divine est certaine; à croire li-
brement, puisque l'ame peut refuser
son assentiment même à la vérité
révélée : voilà l'acte de foi surnatu-
relle et divine.

s citerons ces touchantes pa-
le la péroraison :
and on la connoît bien. cette foi, si simple, si belle. si raisonnable, apporte à l'ame fidèle le bonheur intime et le plus vrai, qu'on la malgré soi quand elle n'est plus, n'en s'éloignant elle a laissé dans n vide immense. Dans le silence solitude, il est bien peu d'abris ne erreur tranquille. Il suffiroit e de haïr le trouble pour revenir à le foi naïve, et redire encore : O Dieu, je crois fermement tout ce us avez révélé, parce que vous êtes té même. Que je serois heureux, si e ame agitée répétoit avec moi ce e élémentaire, et se prenoit à l'ai-ncore! »

qui nous a surtout frappé dans conférence, c'est l'admirable té avec laquelle M. de Ravi-expose les plus hautes consi-ions de la théologie aux intel-ces les moins habituées à ces s; c'est la netteté et la préci-qui, dans un sujet si abstrait, nt un jour tellement vif qu'il it impossible de ne pas saisir et arfaitement comprendre toute la ensée de l'orateur. De la part d'un ologiste, d'ailleurs si éloquent, ce érite est bien supérieur encore à lui de l'éloquence.

Nous ne saurions mieux dépein-re l'attention et le recueillement de immense auditoire, qu'en disant u'il étoit suspendu à la parole de I. de Ravignan.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Des journaux ont cru ouvoir, à l'occasion d'un article du *ourrier Français*, examiner à quel oint le clergé est ou n'est pas en-agé envers l'Etat par le *salaire* qu'il n reçoit. Nous devons protester ontre cette expression, aussi inexacte que peu convenable. Les journaux qui l'emploient oublient que l'allocation portée au budget au profit du clergé n'est que l'acquit d'une dette sacrée, reconnue par le gouvernement dans l'article 14 du Concordat, et que l'obligation contractée par l'Etat d'assurer un traitement au clergé est corrélative à la stipulation de l'article 13 de cette Convention, où Pie VII déclare la propriété des biens ecclésiastiques aliénés incommutable entre les mains des acquéreurs. L'article 13 est la condition de l'article 14, et c'est ôter au traitement que perçoit le clergé son caractère véritable que de lui donner le nom de *salaire*.

— M. de Montépin, rapporteur, avoit demandé le renvoi au ministre de l'Intérieur d'une pétition où l'on appeloit l'attention du gouvernement sur l'observation du dimanche et des jours fériés. Contrairement aux conclusions du rapporteur, qui avoit invoqué l'intérêt des classes ouvrières, la chambre des députés a passé à l'ordre du jour. Ainsi le respect dû aux fêtes religieuses est foulé aux pieds dans un pays catholique, tandis que des pays protestans lui donnent des exemples contraires ! C'est là un triste sujet de méditation.

— Appelée à décider la question de savoir si un prêtre peut adopter, la Cour royale de Paris a esquivé cette question de droit, pour juger en fait. Voici son arrêt, d'où il est permis d'induire qu'en principe la cour seroit contraire plutôt que favorable à l'adoption par un prêtre; car, si elle y étoit favorable, elle auroit franchement abordé et résolu la question de droit, qu'elle a pris à tâche d'écarter et de laisser dans l'ombre.

« Considérant qu'il résulte de tous les faits de la cause que Charles Houel, peu de temps après avoir été ordonné prêtre, a cessé l'exercice du sacerdoce dès 1794

par suite des événemens politiques, et que, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il n'en a jamais repris les fonctions;

» Qu'il a rempli successivement, avant et après le concordat, divers emplois civils, pour lesquels il a reçu un traitement et une pension de retraite;

» Considérant que Charles Honel étoit dans cette position lorsqu'en 1828 il a adopté Gabriel Gagnier, fils d'une de ses sœurs;

» Que ni dans sa demande, ni dans les autres actes de procédure, ni dans les jugement et arrêt qui ont admis l'adoption, sa qualité de prêtre n'a été énoncée, et qu'il y a paru comme ancien chef de bureau au ministère de la guerre;

» Considérant que, l'adoption ayant été conférée et consommée dans ces circonstances, il n'y a pas lieu d'en prononcer la nullité,

» La cour confirme. »

— M. l'archevêque de Cambrai a quitté Paris pour se rendre à Amiens. Le 22, il arrivera à Arras; et le lendemain S. E. le cardinal de La Tour-d'Auvergne, en vertu d'une délégation spéciale du souverain pontife, lui confèrera le *pallium* dans sa cathédrale. M. l'archevêque fera, comme nous l'avons dit, le 24 février, son entrée à Cambrai.

—Tous les quinze jours, les diverses écoles qui dépendent de l'établissement des Frères des Écoles chrétiennes, situé rue de Fleurus, y envoient ceux des enfans qui ont fait leur première communion. Ils sont au nombre de 160, et 40 sont déjà en apprentissage. Livrés à eux-mêmes, exposés dans des ateliers peu chrétiens à étouffer les précieux germes de vertu qu'on s'est efforcé de développer dans leurs jeunes cœurs, ils auroient bientôt perdu tout sentiment religieux, si les bons avis qu'ils reçoivent dans ces réunions, et les vérités de la religion qu'ils y entendent rappeler avec onction, ne les retenoient sur le bord du précipice. A la suite de l'instruction, le salut est chanté par ces enfans qui ex[...] tent plusieurs morceaux en [...] que.

Nous avons assisté à un de c[...] luts solennels. M. Dessane père[...] fesseur de *mélophone* au Cons[...] toire de musique, et quatre d[...] fils, accompagnoient le chant [...] ce nouvel instrument, dont M. [...] sane est, sinon l'inventeur, du [...] le propagateur le plus efficace[...] il a composé, pour l'enseigne[...] du *mélophone*, une méthode ad[...] par le Conservatoire et appro[...] par l'Académie des sciences. [...] impossible de rendre l'effet q[...] produit les divers morceaux ex[...] tés par ces artistes. Décidémen[...] accords du *mélophone* appartien[...] encore plus à la musique d'é[...] qu'à toute autre spécialité. A[...] est-ce vers l'Italie et vers Rome [...] M. Dessane et ses fils devroient [...] riger leurs pas. Là les attendent [...] plus encourageans suffrages. N[...] aimons à leur prédire qu'après a[...] parcouru le pays de la mélodie, [...] n'auront plus que des succès à [...] cueillir dans le reste de l'Europe.

Diocèse de Clermont. — Depuis long-temps, les habitans d'Amber[...] désiroient y généraliser le bienfai[...] d'une instruction solide et chré[...] tienne, en appelant ces instituteu[...] zélés qui, dans presque toutes les villes du royaume, ont fait faire de si grands progrès à l'enseignement primaire. Encouragé par le vote favorable du conseil municipal, et soutenu par le concours du maire, M. le curé s'est imposé de grands sacrifices, auxquels ses paroissiens se sont généreusement associés. Des fonds suffisans ayant été réunis, les Frères des Ecoles chrétiennes ont pu être installés, le 19 janvier, dans un vaste local.

— Sept ecclésiastiques de ce diocèse partiront bientôt pour une mission dans l'Océanie, pour y fonder

nouvelle Eglise sous le pa-age de saint Austremoine, pre-r évêque de Clermont et premier sionnaire de la belle Limagne. it une nouvelle société à créer tous les rapports : aussi les mis-naires se proposent-ils d'établir imprimerie dans leur mission 'Océanie.

Diocèse de Lyon. — M. l'évêque gra, convaincu que la foi feroit s l'Inde des progrès plus rapides 'on pouvoit procurer aux femmes iennes des institutrices chrétien-, s'est adressé au chef de l'Eglise ır demander ce secours au dé-ement de quelque congrégation igieuse d'Europe. Le Pape a jeté yeux sur Lyon, berceau de l'œu- de la Propagation de la Foi. Les mes du Cœur de Jésus et de Ma-, qui dirigent avec succès un pen-nnat et ~~une Providence~~ sur le teau de Fourvières, ~~ont~~ accepté ec empressement cette mission. x sujets de leur maison se sont nbarquées à Marseille pour se ren-re à Calcutta par la mer Rouge. ette petite colonie est composée de ux Françaises, deux Espagnoles, ne Allemande et une Anglaise.

— La Propagation de la Foi vient former à Lyon une collection qui nferme déjà quelques objets pré-eux venus de ces terres lointaines où s missionnaires évangélisent. Il y à des témoignages vivans des triom-hes du christianisme et du courage 'il inspire; il y a là comme des ophées que la foi a conquis à la ience.

Diocèse de Marseille — Après avoir ssé quelques jours à Alger, Mgr Du-uch est revenu à Marseille, d'où se rend à Rome. M. l'évêque de ancy l'y a précédé.

Diocèse de Quimper. — M. Le Gac, hanoine de Quimper, auteur d'*Observations critiques sur l'éducation*, publiées en 1815, et doyen d'âge du chapitre, vient de mourir à 84 ans. Il avoit refusé le serment et émigré.

Diocèse de Rouen. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, en date du 17 février, MM. Labbé et Lefebvre sont chargés, le premier du cours d'éloquence sacrée, et le second du cours d'Ecriture sainte, à la Faculté de théologie de Rouen.

Diocèse de Viviers. — Le pont suspendu de Bourg-Saint-Andéol, emporté par l'inondation de 1840, ayant été rétabli, les ingénieurs, les magistrats et les habitans notables ont prié M. le curé de le bénir, le 18 décembre. Après avoir, dans une courte allocution, montré la religion s'associant avec le génie de l'homme pour produire les merveilles qui excitent notre admiration, le pieux pasteur s'est écrié :

« Puisse, Messieurs, ce pont sur lequel nous allons appeler les bénédictions du Seigneur, être ferme et inébranlable au milieu des tempêtes qu'il aura à essuyer ! Puisse-t-il être préservé de nouveaux malheurs, et demeurer comme un monument éternel de bonheur et de félicité pour cette paroisse ; un gage de reconnoissance et d'amour envers Dieu ; un témoignage perpétuel des sentimens honorables de mes concitoyens, et un emblême significatif de ce passage, pour le vrai chrétien, du temps à l'éternité ! »

ANGLETERRE. — On lit dans le *Sun* :

« Une chapelle catholique richement dotée va bientôt être érigée à Windsor, pour la commodité spéciale des catholiques romains, qui font maintenant ou qui feront désormais partie de la suite de Sa Majesté. Cette nouvelle sera bien venue des princes et des ambassadeurs étrangers professant la religion catholique, qui étoient obligés jusqu'à présent,

de lui apprendre en quoi elle consistoit.

Vouloit-il, par exemple, que la vérité fût complètement travestie et dénaturée, et que la publicité se pliât à ses vues, comme dans le célèbre procès de Georges Cadoudal et du général Moreau ; il ordonnoit que tous les journalistes fussent enfermés dans une pièce secrète de la préfecture de police, pour y écrire sous la dictée d'un chef de bureau, le compte-rendu des audiences du tribunal criminel. Ils venoient d'assister aux débats, ils savoient très-parfaitement tout le contraire de ce qu'on leur dictoit. Mais c'étoit la version qui leur étoit donnée par ordre de Bonaparte, qu'ils étoient tenus de recueillir et de publier littéralement.

C'est cette manière de faire écrire l'histoire, que nous proposons aux sages méditations de M. de Marcillac ; persuadés qu'il y trouvera l'équivalent de ce qu'il cherche, sans être obligé de recourir à un expédient aussi vulgaire que le sien, et qui demande aussi peu d'imagination.

Quand on observe ce qui se passe dans les pays révolutionnaires, on finit par n'être pas très-étonné que la démocratie attende son tour, et qu'elle ne désespère pas de faire aussi bien les choses que certains gouvernemens dont elle se constitue la rivale. N'auroit-elle sous les yeux que l'exemple de l'Espagne et du Portugal, elle peut certainement avoir la prétention de ne pas faire aux pays où elle s'établiroit un sort plus mauvais que celui-là, ni une vie plus agitée, plus orageuse et plus changeante.

Quelle existence misérable ! quelle ambition ! quelles secousses incessantes ! quels budgets et quelle ruine ! Anarchie pour anarchie, malheurs pour malheurs, épuisemens pour épuisemens, comment la démocratie ne seroit-elle pas tentée d'offrir aussi son contingent de désordre et son désastreux savoir, par l'espérance de ne pas faire pire ?

Oui, pour peu que les choses continuent d'aller comme elles vont sous les gouver-nemens révolutionnaires, il n'y aura bientôt plus de médecins qui ne soient en état de traiter leurs malades tout aussi bien qu'ils sont traités aujourd'hui par ceux qui les mettent au régime où nous les voyons.

PARIS, 21 FÉVRIER.

Une lettre de Vienne, du 10 de ce mois, porte que la guérison de Mgr le duc de Bordeaux est maintenant si bien assurée et si complète, qu'il ne reste plus le moindre incertitude à cet égard. Le prince marche dans son appartement, monte et descend un escalier fort élevé sans fatigue, sans embarras, et appuyé sur le bras d'une seule personne qui sert bien moins à le soutenir qu'à lui donner la sécurité dont on a besoin dans ces premiers momens.

— C'est hier 20 février qu'a expiré le terme convenu pour l'échange des ratifications du traité relatif à la traite des noirs. Le *Morning-Post* du 18 annonce que la ratification de la part de la France a été différée, et que le gouvernement français a demandé des modifications qui sont encore en question. Le gouvernement des Etats-Unis a déclaré, dit-on, qu'il ne se soumettroit aux conséquences du droit de visite, ni de la part de l'Angleterre, ni de la part de la France, ni de toute autre des parties contractantes.

— Lors de la discussion de la proposition de M. de Golbéry dans les bureaux de la chambre des députés, M. de Marsillac a, dit-on, demandé la suppression de la tribune des journalistes. On n'ira peut-être pas jusque là ; mais l'interdiction du compte-rendu des séances pourroit être amenée insensiblement par des procès en infidélité de rédaction.

— Voici la liste des commissaires nommés pour l'examen de la proposition de M. de Golbéry : MM. le vicomte Lemercier, Thil, Leprévost, de Jussieu, Roger (du Loiret), Denis, Guilhem, Hervé, Las-Cases fils.

— La commission des chemins de fer compose de MM. Harlé, Saunac, Lamartine, Tesnières, Duvergier de Hauranne, Dufaure, Lasnyer, Doguereau, moist.

— Le ministre de la guerre présentera incessamment à la chambre des pairs un nouveau projet de loi sur le recrutement la réserve.

— On assure que, la semaine prochaine, M. Odilon-Barrot présentera à la chambre des députés une proposition tendant à faire reviser les lois de septembre.

— MM. Chamaraule et Joly doivent déposer une proposition tendant à faire retirer aux préfets la composition de la liste du jury.

— M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur de Sardaigne, est parti pour sa résidence. Son absence de la chambre des députés paroît ne devoir durer que deux mois.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Quelques feuilles ont signalé la présence de Cabrera à Paris. Nous croyons pouvoir assurer que l'ex-général carliste n'est point dans la capitale. »

— On lit dans le *Droit* :

« Les journaux annoncent que M. Leon, ministre plénipotentiaire de Belgique, a été mis en disponibilité sur sa demande; on assuroit aujourd'hui au palais qu'une réunion prochaine de créanciers doit avoir lieu, dans laquelle des propositions doivent, dit on, être faites en son nom. »

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi des vingt-sept individus condamnés par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, comme ayant pris part au complot dit *de la Villette*.

— Les nouvelles d'Alger parvenues au gouvernement sont excellentes. On lit dans le *Messager* :

« Le fort de Sebdou ou la Fraʼna, à six lieues sud de Tlemcen, a été détruit de fond en comble le 9. C'étoit la dernière place de la seconde ligne de l'émir.

» L'ennemi, dans cette campagne, nous a laissé en fuyant, 14 pièces de canon, dont 7 de campagne, fondues à Tlemcen.

» Quinze tribus nous ont fait leur soumission.

» L'émir est sur la terre du Maroc, près de la frontière.

» Nous faisons des progrès rapides dans l'ouest. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les travaux du chemin de fer de Paris à Rouen sont en activité sur les communes de Saint-Pierre-d'Autine, Saint-Just et Saint-Marcel, à un kilomètre de Vernon (Eure). et sous peu des ouvriers seront répandus sur toute la ligne qui traverse cette contrée.

— Une sorte d'émeute a eu lieu le 16 à Condé (Nord), à l'occasion d'une nouvelle entreprise de bateaux destinés à remonter l'Escaut à l'aide de chevaux. Les ouvriers halteurs se sont promenés par la ville en chantant et demandant du pain, puisqu'on leur ôtoit leur ouvrage. Mais un déploiement de forces, prescrit par l'autorité, a rétabli l'ordre.

— Les chefs d'ateliers de la fabrique de Lyon, au nombre de 4,000, ont signé une pétition à la chambre des députés, pour réclamer la réforme de l'institution des prud'hommes.

— Les 17 et 18, la cour d'assises du Puy-de-Dôme a continué à entendre les témoins dans l'affaire des troubles de septembre. Le caractère des faits généraux demeure tel qu'il a été présenté à l'époque des événemens. Quant aux faits particuliers, il est très-difficile de les suivre.

Un mot du procureur-général nous a frappés. dans l'audience du 16. On discutoit sur le point de savoir si, avant une décharge de la troupe de ligne, les sommations avoient été faites. Le témoin déclaroit que l'ordre de charger les armes avait été donné et exécuté.

M. le procureur-général : Les armes ont-elles été chargées ostensiblement? — *Le témoin :* Oui, monsieur. — *M. le procureur-général :* C'est la meilleure sommation.

— On écrit d'Aix, 15 février :

« La cour royale vient de prononcer sur le duel qui a coûté la vie au commandant Arrighi. Par arrêt de ce jour, le général Levasseur et les quatre témoins ont été renvoyés devant les assises qui doivent s'ouvrir le 7 du mois prochain. Le général, le capitaine Duviller, et M. Casabianca, principal témoin de M. Arrighi, sont seuls détenus. Aucun mandat de dépôt n'avait été lancé contre les deux autres témoins, qui vont, dit-on, obéir à l'ordonnance de prise de corps décernée contre eux. M. Levasseur et ses deux témoins seront défendus par Me de Latouche, bâtonnier de l'ordre ; Me Tassy est chargé de la défense des témoins du commandant Arrighi. On croit que les débats s'ouvriront le 10 mars. »

— Par un arrêté du 14, M. Maurice Duval, préfet provisoire de la Haute-Garonne, a annulé la délibération prise, le 7, par le conseil municipal de Toulouse, en ce qui concerne le vote de remercîmens à l'administration de MM. Arzac, Gasc et Roaldès. Après un vif débat, le conseil a résolu d'appeler de cet arrêté au chef de l'Etat. Il a émis ensuite le vœu que le gouvernement soit prié de mettre un terme au provisoire de l'autorité extraordinaire dont M. Duval est investi.

— M. Creuzé, ancien député de la Vienne, démissionnaire en 1830 par refus de serment, est mort à Châtellerault le 17 de ce mois, après avoir reçu les consolations de la religion.

— On écrit de Montpellier à la *Gazette des Tribunaux*, sous la date du 14, que la veuve Lafarge est très-dangereusement malade, et que les médecins désespèrent de la sauver. Elle vient de recevoir les derniers sacremens.

— La cour royale d'Agen a confirmé le jugement par lequel le tribunal correctionnel de Villeneuve avoit suspendu de ses fonctions M. Deller, notaire, accusé d'avoir pris part aux désordres survenus à Sainte-Livrade à l'occasion du recensement, mais qui avoit été acquitté.

— Dans un procès en diffamatio[n] [en]tre deux négocians de Bastia (Con[tre] l'auteur d'une lettre insérée dans la [Sen]tinelle de la Marine, la cour royal[e de] cette ville a condamné l'auteur ; mai[s a]t[tendu] que le gérant du journal [a pu] croire que sa responsabilité étoit ga[ran]tie par la signature apposée au bas d[e la] lettre par lui publiée, elle a déchargé [ce]lui-ci de la plainte.

EXTERIEUR.

Le ministère anglais a obtenu d[e] la chambre des communes une majo[rité] plus forte que celle qu'il avoit pré[vue]. L'amendement de lord John Russell c[on]tre le principe de la loi présentée par [sir] Robert Peel n'a réuni que 226 voix, e[t a] été rejeté par 349. La majorité pour [le] gouvernement a été de 123.

La majorité obtenue par sir Robert Peel contre l'amendement de l'opposi[tion] ne peut laisser aucun doute que so[n] propre projet de loi ne soit adopté.

— Dans la séance de la chambre [des] communes du 18 février, sir Charles N[a]pier a demandé au ministère quelques ren[]seignemens sur l'état de la Syrie. Sir Ro[]bert Peel a répondu à ces interpellations d'une manière évasive. M. Pechell a demandé ensuite où en étoit l'état des d[iffé]rends qui s'élèvent entre les pêche[urs] français et anglais au sujet des lim[ites] des pêcheries. Sir Robert Peel a dit [que] ces contestations seroient arrangées [] le 1er avril ; qu'un traité avoit été fai[t en] 1839, et qu'il ne restoit plus à ré[gler] qu'un point de peu d'importance, à sa[voir] si les bâtimens des deux nations pourr[oient] passer la nuit en dedans des limites ré[ci]proquement tracées.

— A Hull, on a pendu et brûlé sir [Ro]bert Peel en effigie sans qu'il en résu[ltât] aucun trouble. La musique accompa[gnoit] le cortége. A Northampton, le mê[me] spectacle a donné lieu à des scènes [de] désordres, et il a fallu lire le riot act [(loi] contre les attroupemens), et même fa[ire] venir la troupe pour rétablir la tra[n]quillité.

— Le mouvement chartiste a triomphé tous les points en Portugal. Le duc Terceire a formé un cabinet dans ce s, et son premier acte a été de faire idre un décret qui remet la charte don Pedro en vigueur. Il y a eu is jours de réjouissances. Le 10 les cor- ont été convoquées pour le 10 juin. bonne étoit tranquille.

— On annonce de Saint-Pétersbourg prochaine publication d'un ukase sur faillites et banqueroutes. Aux termes cet ukase, tout failli qui ne pourra int payer 40 p. 100 sera traité comme banqueroutier frauduleux et envoyé Sibérie ou incorporé, comme simple dat, dans un régiment.

— On a des nouvelles des Etats-Unis 1er février. Le sénat de Washington oit de rejeter, par 23 voix contre 22, proposition de rappeler la loi des banqueroutes, rendue dans la dernière session. Les journaux américains semblent tribuer ce résultat à l'or de l'Angleterre i auroit corrompu les consciences législatives de l'Union.

A Philadelphie, la fameuse maison de anque Girard et la banque de Pensylvanie ont suspendu leurs paiemens. Ce ouble événement a jeté le pays dans ne grande consternation, et a occasionné ne sorte d'émeute.

— Une lettre d'Athènes, 3 février, dressée à la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que le prince Maurocordato est écidément nommé ambassadeur près de a Porte-Ottomane.

— Par ordre du grand-visir, le prix du ain a été diminué à Constantinople. On ssure que le grand-visir a manifesté l'intention de réduire aussi, mais proportionnellement, le prix de tous les objets e première nécessité.

— Il paroît avéré que la révolte du aboul a éclaté, non par suite des intrigues de Seman-Shah, le frère du Shah-oojah, mais parce que les habitans ont ait cause commune avec les chefs des ibus, qui ne recevoient plus les sommes que les Anglais leur avoient promises pour qu'ils ne pillassent pas leurs convois. Or, ces sommes revenoient en grande partie aux habitans du Caboul, dont l'industrie se trouvoit ainsi favorisée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 19 février.

M. Martin (du Nord), ministre de la justice, présente un projet de loi portant modification du code d'instruction criminelle.

M. Charlemagne demande et obtient un congé.

L'ordre du jour appelle un rapport de la commission des pétitions.

M. DE MONTÉPIN rapporteur. « Le sieur Michel, à Goussaincourt (Meuse), propose des moyens qu'il croit propres à préserver la société des tentatives criminelles des malfaiteurs. »

La commission propose le renvoi à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre de la justice.

M. DE TRACY. La pétition demande l'établissement d'une espèce de Botany-Bey, en Algérie, pour les condamnés en récidive; je crois qu'une pareille mesure est inadmissible. Je demande donc que la chambre passe à l'ordre du jour.

M. DE MONTÉPIN. Mais il y a autre chose dans la pétition, et c'est pour cela que la commission en demande le renvoi.

A gauche : Eh bien! dites ce que c'est.

M. DE MONTÉPIN. Elle demande l'exécution des lois sur les jours fériés et les dimanches.

A gauche : *Raison de plus pour passer à l'ordre du jour.*

L'ordre du jour est mis aux voix et prononcé à la presque unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi sur la banque de Rouen.

M. Barbet présente, avant que la discussion commence, un amendement qui tendroit à substituer dans l'art. 2 des statuts le chiffre de 3 millions à celui de 2 millions 500,000 fr., auquel a été fixé le fonds capital de la banque de Rouen.

M. DUFAURE. La chambre n'est pas en

nombre en ce moment; la question est extrêmement grave et exige une discussion approfondie. Je crois donc qu'il seroit bon d'ajourner le débat à lundi en huit. (Oui ! oui !)

La discussion est ajournée à lundi en huit.

La chambre ajourne à jeudi en huit la discussion du projet sur le régime pénitentiaire.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 25 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1257 fr. 50 c.
Emprunt belge. 104 fr. 7/8.
Rentes de Naples. 105 fr. 0 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8.

MI DE LA RELIGION
ɔît les Mardi, Jeudi
amedi.

'n peut s'abonner des
;t 15 de chaque mois.

N° 3559.

JEUDI 24 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE
ᴧ LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

ıquième article.—Voir les N°ˢ 3548, 3556, 3557 et 3558.

'élévation des sentimens et des ɜs de M. Frayssinous, sa recti-e et sa sagesse étoient trop goû-s par le cardinal de Périgord, pour 'eu s'asséyant sur la chaire de nt Denis il ne voulût pas s'as-er l'assistance d'un tel conseil. Il donna, dès 1819, des lettres de aire-général honoraire; et, re-noissant des avis qu'il devoit à prudence, il lui légua sa croix torale, comme dernier témoi-ıge d'estime, ou plutôt comme sage de l'épiscopat. En vain, Frayssinous l'avoit refusé : uis XVIII, à qui le grand-aumô-ɜr montra ainsi combien il en it digne, devoit l'imposer à sa istance.

.a mort de M. de Périgord, ar-ɜe le 21 octobre 1821, plaça sur iége de Paris, dans la personne M. de Quelen, son coadjuteur et fils adoptif, l'ancien disciple de Frayssinous.

.e cardinal avoit émis la pen-accueillie par Louis XVIII, que charge de grand-aumônier de nce réclamoit un nom historique répondît à cette dignité par son t. Le prince de Croï, issu, comme Périgord, d'une ancienne maison veraine, et dont la piété rehaus-l'illustration, recueillit donc e part de l'héritage de l'ancien ıevêque de Paris.

M. Feutrier, vicaire-général de la Grande-Aumônerie, jouissoit alors d'une haute confiance, à raison de son zèle, de sa capacité, et de ses rapports intimes avec tout ce que le clergé comptoit de plus illustre. Sachant le mérite solide et la portée de M. Frayssinous, il suggéra au duc de Richelieu l'idée que le prince de Croï trouveroit en lui un utile auxiliaire, si les fonctions de premier aumônier du roi, vacantes par la mort de M. de Bonnac, ancien évêque d'Agen, lui étoient conférées. Ces fonctions sont ordinairement confiées à un évêque. « Mais il refusera un évêché, » répondit le duc de Richelieu. — Oui, un évêché ayant charge d'ames : ne pourriez-vous pas le faire nommer évêque *in partibus*? » Un autre obstacle sembloit s'opposer à l'accomplissement de ce projet, car l'usage réservoit les places supérieures dans la chapelle royale aux ecclésiastiques des familles nobles et qualifiées. Louis XVIII jugea qu'un beau talent, relevé par le plus noble caractère, donnoit aussi des droits aux honneurs de sa maison. Comme on s'étonnoit, autour du monarque, de sa résolution, « Je crois, dit-il, avoir lu dans l'histoire, qu'Amyot fut grand-aumônier de France. » Ce mot coupa court aux observations. Informé du choix de Louis XVIII, M. Frayssinous répondit respectueusement que sa position ne lui permettoit point d'accepter une pareille faveur, que tout au plus il pourroit accepter

la chargé d'aumônier ordinaire. On insista, et à son tour il renouvela ce refus. La lutte de son humilité contre une bienveillance intelligente eût duré long-temps, si un ordre exprès du Roi ne l'eût terminée tout à coup. Arrachant le mérite modeste à sa paisible retraite, pour le décorer d'un titre éminent, Louis XVIII nomma, le 10 novembre, M. Frayssinous son premier aumônier : choix heureux, dans lequel le clergé vit un gage de protection et un sujet d'espoir pour les destinées futures de l'Eglise de France. Une autre ordonnance du 11 novembre adjoignit le premier aumônier du Roi au grand-aumônier de France pour toutes ses attributions.

Aussitôt après sa nomination, M. Frayssinous alla faire ses remerçîmens au Roi ; et, entre autres choses, il lui dit : « Ce que je trouve de plus extraordinaire dans cette place, c'est de m'y voir. » Allusion qui plut beaucoup à Louis XVIII.

M. Frayssinous exerçoit déjà ces fonctions, lorsqu'il prononça, le 29 novembre, l'oraison funèbre du cardinal de Périgord, à Notre-Dame, et qu'il la fit entendre, de nouveau, le 5 décembre, aux Quinze-Vingts.

M. de Quelen, objet d'une prédilection si paternelle de la part de son prédécesseur, présidoit la cérémonie, qui eut lieu dans la basilique de Notre-Dame, et M. Frayssinous choisit admirablement son texte : *Mortuus est in senectute bonâ, plenus dierum et divitiis, et gloriâ, et regnavit* Salomon *filius ejus pro eo.* L'orateur se trouva naturellement amené à parler de la conduite du clergé pendant la révolution. cet endroit du discours, pres tous les regards se portèrent, quelque malice, sur le prince Talleyrand qui, malgré son à-plo ordinaire, se remua beaucoup sur chaise. Il nous seroit difficile d'opt entre les diverses parties de magnifique Eloge, si la mis que M. Frayssinous remplit à la fin de sa vie auprès d'un pr auguste, et dont il sembloit le pressentiment, ne nous dé minoit à citer de préférence allusion au baptême de Henri France :

« Déjà, depuis plus d'une année, livroit dans cette capitale à tous les du ministère pastoral, lorsque le ciel réjouir la France par un de ces év mens où la Providence semble se trer à découvert. O merveille si dési si opportune ! un rejeton est sorti tige des lis, un nouvel Henri nous né, et l'on peut bien dire que le ber qui le reçoit renferme la *fortune de France.* Quelle mère ! quelle naissan Et qui ne fut pas tenté de s'écrier : Q pensez-vous que sera un jour cet enfant *Quis putas puer iste erit?* Le moment venu de le porter dans cette basiliq même, pour le consacrer à son Dieu vous savez quelle fut la pompe et la gnificence de ce jour si heureux p tous, mais en particulier pour le Pon qui, de ses mains vénérables et pures, frit à celui par qui règnent les rois, l'en fant miraculeux devenu le signe de la r conciliation du ciel avec la France. C bien après cette auguste cérémonie put dire, comme le vieillard de l'Ev gile : Maintenant, ô mon Dieu ! lais aller en paix votre serviteur ; mes vœ sont accomplis ; j'ai vu de mes yeux salut de la France, et la paix du monde.

La sensation produite par Eloge fut profonde. Le cardinal Bausset, auteur d'une Notice sur

ux Pontife, la fit précéder de ces ts :

Cette Notice étoit écrite et livrée à pression, avant que M. Frayssinous prononcé sa belle oraison funèbre de le cardinal de Périgord. En voyant ce gnifique monument élevé à la gloire vénérable Pontife par un orateur si bre à tant de titres, la première pende l'auteur de la Notice fut d'en susdre sur-le-champ l'impression : il ne oit, en effet, plus rien à désirer pour sacrer à jamais la mémoire des vertus les services de M. le cardinal de Périd. »

Le prince de Talleyrand, touché l'hommage qui avoit été rendu ec tant d'éloquence à son oncle, a remercier l'orateur.

Dès que M. Frayssinous eut fait primer son discours, il le préta à Louis XVIII, en lui demdant de vouloir bien y jeter yeux quand ses affaires le lui rmettroient, et il ajouta : « Perhne en France n'est plus en état ue Votre Majesté de juger du méte d'un ouvrage de littérature. » Le ndemain, lorsqu'il eut rempli son ice de premier aumônier, le roi le appeler et lui dit : « J'ai lu votre scours, deux heures après l'avoir çu. Je l'ai lu avec plaisir, comme i lit tout ouvrage bien écrit ; avec tendrissement, parce que j'y ai reunu les traits de mon ami ; avec lmiration, parce que j'y ai trouvé quelques endroits la touche de ossuet. » M. Frayssinous raconta s paroles à un ami, presque aussit ; mais telle étoit sa modestie, ue, plusieurs années après, son mi lui rappelant cet éloge flatteur, en avoit perdu le souvenir.

Premier aumônier du Roi, il ouvrit pour la dernière fois, ses conférences à Saint-Sulpice, le 3 mars 1822, par un discours sur la tolérance, d'autant plus opportun que les troubles de l'église des Petits-Pères témoignèrent alors de la douceur et de la modération des hommes qui avoient pris le nom de *libéraux*. Quelques-uns des chefs du parti assistèrent à ce discours, où ils auroient pu puiser des notions saines en matière de tolérance.

Le 12 avril, une assemblée de charité se tint, dans la grande salle de l'Archevêché, en faveur des missions. M. Frayssinous, qui avoit fait le discours en 1819 et en 1820, le fit encore cette année. Il n'a pas été imprimé, et c'est un des plus beaux que l'éloquent orateur ait prononcés.

« J'ai déjà, dit-il, élevé la voix dans cette enceinte en faveur des missions : j'étois persuadé d'avance qu'elles se justifieroient par elles-mêmes. Depuis ce temps, elles ont visité plusieurs provinces : les missionnaires, de concert avec les pasteurs résidens, ont ramené la paix dans les familles, ont rendu à la religion plusieurs de ses enfans, ont fortifié l'attachement au roi. A la nouvelle de ces succès, la haine de leurs ennemis s'est réveillée ; on a renouvelé contre eux les anciennes accusations ; on les a peints comme des perturbateurs. Sommes-nous des sauvages? a-t-on dit ; ne suffit-il pas des pasteurs ordinaires? à quoi servent ces scènes et cet appareil? la France a-t-elle quelque forfait à expier? les missions sont donc *superflues*. De plus, elles portent le trouble dans les cités et dans les familles ; on y profane les mystères par trop de précipitation et de condescendance ; on y introduit des chants qui rappellent le théâtre jusque dans l'église : les missions sont donc *nuisibles*. Enfin, tout leur fruit se réduit au triomphe qu'on décerne aux missionnaires à leur départ : elles sont donc *infructueuses*. Je ne dissimule point les objections, parce

que je ne les crains pas : j'espère dissiper tous les nuages. »

A sa parole s'évanouit en effet la triple accusation portée contre les missions; mais nous ne saurions, dans une simple Notice, reproduire les grands traits de cette victorieuse apologie. Parlant de désordres récens,

« Quelles sont, demanda-t-il, ces clameurs qui éclatent autour de nos temples, et qui retentissent jusque dans leur enceinte? à quoi en veut-on ?... S'agit-il de réprimer des prêtres étrangers qui viendroient prêcher de fausses doctrines contre la volonté des pasteurs? Non, c'est le pasteur légitime lui-même, suivi de quelques prêtres, qui annoncent la parole de Dieu; c'est lui qui est l'objet de ce tumulte. Ainsi, dans le siècle de la liberté, il faut aux ministres de la religion le même courage qu'au temps des persécutions païennes. On diroit que nos ennemis veulent pour eux la licence, et pour nous la servitude. »

La pieuse et noble fille de Louis XVI assistoit à cette assemblée. M. Frayssinous ajouta :

« Quoi de plus étrange que d'entendre poursuivre avec des cris furieux des ministres de paix et de consolation?... Il ne nous reste qu'à prier pour ceux qui nous persécutent, et à suivre en cela l'exemple de la Princesse auguste qui a su triompher du malheur et se venger de ses ennemis par sa générosité. »

Ce discours sur les missions fut retouché et prononcé de nouveau, le 28 avril, à Saint-Sulpice, dans la dernière conférence. Nous espérons qu'il sera imprimé.

Nous avons dit que la place de premier aumônier du Roi est occupée par un évêque. Dans le XVIII[e] siècle, le duc de Coislin, évêque de Metz; le duc de Fitz-James, évêque de Soissons ; M. de Roquelaure, évêque de Senlis, furent successivement premiers aumôniers du Roi. Le dernier titulaire, M. de Bonnac, avoit été évêque d'Agen. M. Frayssinous, comme l'avoit fait observer le duc de Richelieu, redoutoit l'épiscopat, et il avoit décliné l'offre du siége de Nîmes. Quand celui d'Amiens vint à vaquer, bien que rapproché de Paris, il le refusa encore, tant la charge d'ames inquiétoit sa conscience. « Si je devois, disoit-il d'ailleurs, accepter le gouvernement d'un diocèse, je me démettrois d'abord de la place de premier aumônier. » En effet, ses fonctions à la cour l'eussent empêché de résider dans le diocèse, et il ne savoit pas remplir son devoir à demi. Mais, dès qu'il fut question de lui conférer un titre d'évêché *in partibus*, il se soumit.

Parmi les titres épiscopaux que le Saint-Père confère habituellement suivant l'ordre chronologique des vacances indiquées par une liste dressée à cet effet, M. Frayssinous désira choisir celui qu'il étoit destiné à porter. Le savant historien de Pie VII, M. le chevalier Artaud de Montor, dont la sœur, vouée à tous les genres de bonnes œuvres, se trouvoit ainsi en relations avec le premier aumônier, ayant connu par son entremise le désir de M. Frayssinous, lui envoya la liste des titres vacans. Louis XVIII, auquel elle fut communiquée, choisit pour son premier aumônier celui d'Hermopolis, ou ville d'*Hermès*, dans la Haute-Egypte. Le prince lettré se rappela que, dans les brillans systèmes du paganisme, Hermès ou Mercure étoit le dieu de l'éloquence; et il fit dans cette occasion une application ingénieuse, quoi[illegible] être un peu profane, de son [illegible]

Ce fut dans le consistoire du 19 vril 1822 que Pie VII institua pour Église d'Hermopolis *in partibus in-delium* M. Denis-Antoine-Luc rayssinous, maître en théologie, remier aumônier du Roi très-chréen. Dans le même consistoire, et ar une touchante coïncidence, il istitua pour le siége de Mende I. Brusley de la Brunière, docteur n théologie, qui avoit été autrefois aître de conférences de M. Frayssinous à la communauté de Laon.

Au moment où l'évêque élu 'Hermopolis entroit en retraite, u séminaire d'Issy, pour se préparer recevoir les grâces de la consécraion épiscopale, Louis XVIII donna ses talens une destination nouelle.

M. Frayssinous, en qualité d'inspecteur de l'Académie de Paris, puis le membre de la commission provioire de l'Instruction publique, avoit pu sonder la véritable plaie de la France. Cette plaie, si profondément ouverte par l'éducation irréligieuse que dispensoit l'Université, il y voit remédié, autant qu'il étoit en ui, au moyen de ses conférences. La lirection du corps enseignant ne pouvoit être remise en de meilleures mains qu'en celles d'un prélat qui n'étoit point étranger à ce corps, qui s'étoit d'ailleurs attaché la jeunesse par l'enseignement si goûté de Saint-Sulpice, qui joignoit les plus riches connoissances aux qualités propres de son état, que la sagesse de ses vues et la modération de son caractère ne recommandoient pas moins que ses talens, et dont la conduite grave et pure deviendroit une leçon vivante pour les maîtres comme pour les élèves. La religion étant la base, ainsi que le couronnement d'une bonne éducation, Louis XVIII croyoit, d'ailleurs, convenable que, dans un État catholique, le chef du corps enseignant fût pris dans l'ordre des évêques, à qui il a été dit : *Allez et enseignez toutes les nations*. Nommer M. Frayssinous grand-maître de l'Université, c'étoit ouvrir une ère nouvelle pour cette institution, à qui il sauroit imprimer une direction franchement chrétienne et monarchique. Mais, aussi appliqué à fuir les honneurs que d'autres le sont à les poursuivre, le prélat supplia le roi de ne pas lui imposer ce fardeau. Louis XVIII donna lui-même à M. Frayssinous les raisons qui devoient triompher de ses répugnances. Indépendamment de la résistance personnelle du prélat, des intrigues suscitèrent quelques obstacles au projet du monarque. Toutefois, sa volonté ferme domina et la modestie de M. Frayssinous, et l'opposition des partis. Une ordonnance du 1er juin 1822 nomma l'évêque élu d'Hermopolis grand-maître de l'Université. Content de son œuvre, Louis XVIII, à qui on demandoit ce qui s'étoit fait dans le cours de la semaine, répondit : « Comptez-vous pour rien la nomination de mon premier aumônier en qualité de chef de l'Instruction publique? Pour moi, je trouve que ma semaine est pleine. »

M. Frayssinous voulut satisfaire sa dévotion pour la Mère de Dieu et mettre sous une protection si puissante les graves fonctions dont il alloit être chargé, en choisissant pour son sacre une chapelle consacrée spécialement à honorer la sainte Vierge, et bâtie à l'imitation de la célèbre église de Lorette. Son sacre eut donc lieu, le 11 juin, dans

la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Issy.

Il avoit désiré, par humilité, donner le moins d'éclat possible à cette cérémonie. Quelques amis, entre autres M. Clausel de Coussergues, le duc d'Havré, le duc de Rohan, étoient seuls présens. Il eut pour consécrateur M. le prince de Croï, grand-aumônier de France, assisté de MM. de Vichy et de La Brunière, évêques d'Autun et de Mende, car le sacre de son ancien maître de conférences avoit précédé le sien. A son profond recueillement, il fut aisé de voir combien il étoit pénétré du désir d'attirer sur lui les grâces et les bénédictions célestes.

Une circonstance, que l'événement qui se produit aujourd'hui sous nos yeux nous autorise à regarder comme providentielle, doit être indiquée à la piété de nos lecteurs.

Depuis dix années, M. Frayssinous dirigeoit la conscience de M. de Ravignan. Ce jeune magistrat venoit de quitter une place honorable et une carrière où ses talens lui promettoient un avancement rapide, pour se dévouer au service des autels. Le sacre terminé, le nouvel évêque lui donna la tonsure, en se félicitant de commencer par lui l'exercice de ses fonctions épiscopales. « Le monde, lui dit-il, en quelques paroles pleines de simplicité et d'onction, le monde a parlé de votre sacrifice. Vous n'en avez point fait : est-ce un sacrifice que de quitter le monde pour Dieu ? » Il termina, en se recommandant aux prières du jeune lévite. « Vous allez, ajouta-t il, couler des jours paisibles dans une sainte solitude : n'oubliez pas ceux qui se trouvent lancés sur une mer fertile en orages en écueils. » Quoi de plus touch[ant] que ces mots de l'apôtre de Sai[nt] Sulpice au futur apôtre de No[tre-] Dame ? Et le doigt de Dieu n'est pas visible dans cette circonstanc[e] où l'apologiste de la religion, qui retiroit de la lice, transmit tout à fois et sa mission et son talent à l'apologiste qui fournit en ce mom[ent] la même carrière avec tant gloire ?

En témoignage de sa dévot[ion] envers la sainte Vierge, sous auspices de laquelle il plaçoit [son] administration, l'évêque d'Her[mo]polis voua, dans la chapelle d'I[ssy] un cœur d'argent à Marie : symb[ole] expressif de sa filiale confiance [en] celle que l'Eglise salue du [titre] d'*Etoile de la mer*, et qu'il pren[oit] pour guide sur cette mer du m[onde] politique dont il venoit de par[ler] à M. de Ravignan.

Grand-maître de l'Universi[té,] M. Frayssinous savoit que son [ad]ministration devoit être paterne[lle] et que la force sans modération [se] brise et se précipite d'elle-mêm[e.] Mais il savoit aussi que la vigilan[ce] étoit son premier devoir, et que modération sans force n'est q[ue] de la pusillanimité. Il rappela au[x] fonctionnaires de l'Université qu'ils devoient préparer, dans la bonne éducation des générations présentes, le bonheur des générations à venir, et contribuer ainsi à faire de la France la première des nations civilisées par ses vertus comme par ses lumières.

Deux pensées le frappoient vivement : la première, que l'éducation est une chose plus morale et religieuse que littéraire et scientifique ; la seconde, que, pour faire fleurir

)iété et les bonnes mœurs dans établissemens d'éducation pu- |ue, il faut que le zèle et les ef- s des fonctionnaires de l'Univer- trouvent un appui dans l'in- nce des évêques. Son désir le ı sincère fut donc de voir ré- r toujours l'accord le plus par- entre le clergé, dépositaire des trines divines, et le corps chargé 'enseignement des sciences hu- nes. Par les soins de l'épiscopat de l'Université, écrivit-il aux ques, l'éducation publique for- a un plus grand nombre de su- instruits et vertueux, bienfait nense pour la religion comme r la société.

lon-seulement, les prélats du aume témoignèrent un vif em- ssement à concourir aux vues es du grand-maître; mais la ulté de théologie protestante de ntauban, par une lettre qui fai- t honneur à la modération des ofesseurs, félicita l'évêque d'Her- 'polis de sa nomination. Du reste, Frayssinous, croyant qu'il ne lui ıvenoit pas de s'occuper directe- nt des objets relatifs aux Eglises)testantes, délégua à cet effet un mbre du conseil royal de l'Ins- ction publique.

Le 27 juin, l'Académie française,)use d'emprunter un nouvel éclat la réputation de l'orateur que uis XVIII désignoit plus spécia- nent encore à ses suffrages par honneurs dont il l'avoit in- sti, nomma M. Frayssinous à la ıce vacante par la mort de l'abbé card. Les circonstances étoient angées : les titres de premier au- ônier, d'évêque d'Hermopolis, de and-maître de l'Université, l'é- ıt et les dignités si long-temps repoussés par l'extrême modestie et l'humble simplicité du *conférencier* de Saint-Sulpice, tout, jusqu'au premier rang dans le clergé de France, étoit arrivé sur sa tête, comme à son insu. Aussi le clergé et l'opinion applaudirent à cette nomination de l'Académie. M. Frayssinous accepta enfin le fauteuil. Madame la duchesse de Berry voulut assister, le 28 novembre, à la séance de réception. Le prélat fit l'éloge de son prédécesseur et de l'abbé de l'Epée, dont Sicard s'est borné à suivre et à perfectionner la méthode. Il rappela que les deux hommes auxquels on doit l'instruction des sourds-muets, étoient membres de ce clergé, si mal apprécié par les uns, si calomnié par les autres, et cependant si digne d'estime par les services qu'il a rendus aux sciences et aux lettres, comme à la religion et à l'Etat. Ce morceau fut suivi d'un autre non moins heureux sur Louis XIV, sur l'esprit et la gloire de ce règne, où la religion obtenoit la place qu'elle doit avoir, soit dans le gouvernement de l'Etat, soit dans la croyance des particuliers. Saluant, avec un mouvement plein d'expression et de feu, la statue de Louis-le-Grand, récemment rétablie sur la place des Victoires :

« Salut, ô grand roi! s'écria-t-il. J'aime à te voir maîtrisant d'une main un coursier fougueux et rebelle, tenant de l'autre ce sceptre qu'elle est si digne de porter, et te présentant au peuple français avec ce front majestueux qui semble commander encore le respect, l'amour et la fidélité! »

Le comte Bigot de Préameneu, qui avoit été, après M. Portalis, ministre des cultes sous l'empire, répondit à ce discours, qu'on avoit trouvé, dans son ensemble comme dans ses

détails, digne de la sagesse et de la mesure, du talent et du caractère d'un prélat si cher à la religion et à la saine littérature.

« Vous avez su, monsieur, dit le comte de Préameneu, mettre en usage une sorte de genre mixte, dans lequel le même discours présente successivement la dialectique propre aux conférences et le style le plus élevé. Lorsque d'abord les faits sont discutés, lorsque les objections et les réponses sont développées, c'est avec simplicité, avec clarté, avec méthode; les faits sont approfondis, les principes démontrés. Mais, quand il ne peut plus y avoir de doute sur la conviction, quand l'orateur reconnoît que ceux qui l'écoutent, cédant à leur conscience, rendent hommage à la vérité, il s'empresse de leur montrer cette vérité sainte av... ornemens; il en célèbre le triomphe ... tous les charmes de l'éloquence, et l'auditeur, qui n'étoit venu que pour juger froidement le mérite d'une discussion, reçoit toutes les impressions par lesquelles le cœur est ému, entraîné, rempli d'un amour, désormais inviolable, pour des vérités et des devoirs jusqu'alors méconnus. »

La manière vive et animée dont l'évêque d'Hermopolis prononça son discours charma l'auditoire et lui attira des applaudissemens multipliés. Louis XVIII en fut informé, et témoigna à M. Frayssinous le désir qu'il auroit eu d'être présent à la séance. « Je sais bien, reprit-il, qu'on me dira : Vous pourrez le lire; mais on pourroit ajouter : Que seroit-ce, si vous l'eussiez entendu? »

Placé à la tête de l'instruction publique, l'évêque d'Hermopolis ne craignit pas de dire dans la première solennité littéraire qu'il présida :

« Je suis trop l'ami de la jeunesse pour en être le flatteur. Depuis vingt ans je lui ai fait entendre des vérités utiles, quelquefois sévères; et toutefois, je puis le dire, je n'en ai jamais recueilli que témoignages de gratitude, parce qu'e... bien senti que je lui parlois un la... plein d'affection comme de franchis...

» Ce que j'ai été, je le serai touj... D'autres, plus adroits que moi, pou... bien essayer de caresser, dans vos j... cœurs, l'amour si vif de l'indépend... Moi, j'aurai le courage de vous parl... vos devoirs, pour vous rendre ... d'exercer un jour des droits ... pour vous, comme pour vos sembla...

Des préventions avoient acc... la nomination d'un évêque en ... lité de grand-maître de l'Unive... et on supposoit que M. Frayssi... n'y entroit que pour la détruir... recteur se permit même de ... écrire une lettre injurieuse, qu... rendue publique. M. Frayssino... destitua, en disant aux membr... conseil royal de l'Instruction ... blique : « Messieurs, je ne se... éternel; mais, tant que je ... à la tête du corps enseignant, ... souffrirai pas qu'on mécon... mon autorité. » Comme les me... bres du conseil partageoient ... préventions, il s'attacha à les ... abuser et à leur faire compre... que son plan n'étoit pas de ren... ser, mais au contraire d'utilis... pour le bien de la religion et de l'... tat, l'institution dont il étoit ... chef. « M. de La Mennais dit bea... coup de mal de l'Université; il ... connoît même pas tout, fit obser... un jour M. Frayssinous. Mais co... ment remplacer cette institut... qu'il voudroit détruire? Que fai... de cent mille enfans? » Convainc... de la loyauté du prélat, les membres du conseil royal vécurent en bonne harmonie avec lui, et M. Cuvier, le plus distingué d'entre eux, lui donna les plus sincères témoignages de respect et de considéra-

in. Il n'y eut guère que les préoccupations jansénistes de M. de Sacy d'un de ses collègues qui contrariassent parfois les vues de M. l'évêque d'Hermopolis.

Il s'attacha à faire régner, dans les établissemens universitaires, cette religion qui, par ses croyances la [illegible] autorité de ses préceptes, est un [illegible] puissant à l'intempérance des esprits, et qui, en consacrant toutes les obligations domestiques et civiles, [illegible] la garantie plus ferme de la paix des familles, comme de la sécurité et du [illegible] des nations. Pour réaliser la réforme de l'Université, le grand-maître songea à mettre, le plus souvent possible, des ecclésiastiques à la tête des académies en qualité de recteurs, des colléges en qualité de proviseurs, de principaux et de censeurs. Il exigea des professeurs des conditions de moralité non moins que de capacité. Il s'appliqua surtout (et c'est le bien qui a le plus survécu, dans l'Université, à l'administration de M. d'Hermopolis), il s'appliqua, d'accord avec les évêques diocésains, à placer dans les colléges royaux des aumôniers pieux, zélés et de talent. Il chargea les inspecteurs-généraux de faire des enquêtes sévères : et, M. Laurentie ayant constaté, à la fin de l'année 1823, que l'éducation n'étoit pas dirigée à Sorrèze dans des principes religieux et monarchiques; que la presque totalité des maîtres vivoient dans une indifférence publique et marquée sur les pratiques les plus indispensables de la religion; qu'un très-petit nombre d'elèves remplissoient, et en secret, le devoir le plus important du chrétien; qu'enfin le mauvais esprit de cette école influoit sur celui de la ville et des environs, M. Frayssinous ordonna, le 6 janvier 1824, une réorganisation générale de l'établissement, dont le propriétaire, M. Ferlus, dut se faire remplacer dans la direction par un vice-gérant. Il rétablit les exercices religieux autrefois pratiqués avec tant de fruit dans les maisons d'éducation, et M. l'abbé de Scorbiac, par exemple, ayant été choisi pour donner des retraites dans plusieurs colléges royaux, qu'il visita avec l'agrément des évêques diocésains, obtint les plus consolans résultats. Les maîtres, organes audacieux de l'erreur, sous une molle administration, se tûrent sous une main plus ferme, et les bons, sûrs d'être avoués, parlèrent d'un ton moins timide. Ainsi commença le travail d'une véritable régénération, secondée par des ordonnances et des réglemens dont le but étoit de rendre les études plus fortes, de débarasser les professions savantes des sujets foibles, et de prémunir ainsi la société contre les dangers d'une instruction insuffisante. Mais, triste condition de l'autorité! les uns ne virent dans la justice de M. Frayssinous que de la rigueur; quelques autres qualifièrent de foiblesse tout ce qui n'étoit pas violence.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 5 février, S. S. a visité la basilique de Saint-Laurent, la basilique patriarcale de Latran et le monastère de Sainte-Croix de la Pénitence. Le 7, Elle s'est rendue à l'église *du Jésus*, à la basilique libérienne, et au monastère des Camaldules. Le 8, Elle a visité la basilique du Vatican.

— Le mercredi des Cendres, il y

a en chapelle papale au Vatican. S. S., revêtue de ses habits pontificaux, a commencé la cérémonie par la bénédiction solennelle et la distribution des cendres. Puis, Elle a assisté à la messe que célébroit S. E. le cardinal Castracane. Après l'Evangile, le P. Cirino, clerc régulier théatin, a prononcé un discours sur le Carême.

— Le vendredi 11 février, le P. Louis de Bagnaja, prédicateur apostolique, a prononcé son premier sermon du Carême, dans le palais du Vatican, en présence de S. S.

— C'est par un bref du 14 janvier 1842, que S. S. a daigné élever Mgr Louis-Joseph Delebecque, évêque de Gand, aux dignités de prélat domestique, d'évêque assistant au trône pontifical et de comte romain.

PARIS. — On nous annonce comme certaines plusieurs nominations bien propres à consoler les Eglises auxquelles les nouveaux évêques sont destinés. C'est avec joie qu'elles accueilleront une si heureuse nouvelle.

Mgr Bouvier, nommé le 22 novembre 1833 au siége du Mans, et sacré le 16 mars 1834, est nommé archevèque de Tours. La science, la sagesse et la piété de ce prélat le désignoient au choix du gouvernement, qui s'honore par une telle nomination.

M. l'abbé Angebault, vicaire-général et chanoine de Nantes, ecclésiastique pieux et habile, dont le mérite étoit depuis long-temps apprécié, est nommé évêque d'Angers.

M. l'abbé Guitton, vicaire-général d'Angoulême, depuis 1824, et qui dans ces fonctions a donné des preuves d'une rare capacité, d'une haute prudence, et du plus profond désintéressement, est nommé évêque de Poitiers.

M. l'abbé Croizier, vicaire-général de Moulins depuis 1825, administrateur capable et prédicateur éloquent, connu déjà dans le diocèse de Rodez, où l'avoit appelé Mgr Giraud, est nommé évêque de Rodez.

Le choix du nouvel archevêque d'Avignon ne paroît pas être encore arrêté.

— Nous consacrerons, samedi, un supplément à l'analyse des Mandemens publiés à l'occasion du Carême, et dont l'abondance des matières nous a empêché de parler jusqu'ici.

— M. Ferrari, sur lequel les journaux anti-religieux ont le bon goût de se taire, a désavoué les doctrines dont l'exposition avoit péniblement froissé un grand nombre de ses auditeurs à Strasbourg.

A son tour, M. Gatien-Arnoult écrit à l'*Emancipation* pour désavouer les doctrines qu'il a professées à Toulouse dans ses leçons orales et dans ses écrits. Nous l'en féliciterions, si son désaveu étoit complet, et surtout si l'amour-propre de M. Gatien-Arnoult ne lui avoit conseillé de sauver les apparences, en donnant à sa demi-rétractation la forme d'une dénégation outrageante pour le vénérable et savant prélat qui a dû frapper ses erreurs d'une condamnation méritée.

Le *Journal des Débats*, placé sous le coup du Mandement de M. l'évêque de Chartres, soutenoit que Mgr Clausel de Montals n'avoit pas lu les articles qu'il censuroit : M. Gatien-Arnoult suppose que Mgr d'Astros n'a point composé le Mandement qui le condamne; et, s'assurant, par cette injurieuse supposition, une plus grande liberté d'action contre l'auteur de la censure, il lui adresse, en termes que nous devons taire, le double reproche d'ignorance et de méchanceté !!! Nous verrons comment M. Villemain prendra ces fa-

s d'agir d'un professeur à l'é-
l d'un illustre et saint arche-
ue.

Que M. Gatien-Arnoult nie avoir
ou écrit les paroles qu'il a, en
t, prononcées ou publiées; ou
qu'il cherche à leur donner un
s différent de celui qu'elles pré-
tent, il suit en cela la marche de
s les hérétiques. Le *Journal des
ats*, qui, dans un article court,
s perfide, prend aujourd'hui fait
ause pour le professeur de Tou-
se, et qui, mieux que tout autre,
t connoître l'histoire du jansé-
ne, n'ignore pas que les jansé-
es se prétendoient excellens ca-
liques. Après tout, nous accor-
s volontiers à M. Gatien-Arnoult
il est aussi orthodoxe que les
ats: cela ne le met point, à coup
, à l'abri des censures de son ar-
vêque.

Ce qu'il y a de curieux, c'est
après s'être longuement défendu,
s son libelle, d'être tombé dans
erreurs que Mgr d'Astros a si-
alées, M. Gatien-Arnoult finit par
nvenir naïvement qu'il professe
érésie du progrès, dont M. l'abbé
Ravignan a fait si bien justice
ns sa première conférence de
tte année.

Cela ne doit pas étonner, du reste,
la part d'un homme qui a im-
imé, dans sa *Doctrine philosophique*,
u'on entreprend en vain *de ranimer
t fond des cœurs la croyance aux an-
ennes doctrines*, et de faire renaître
vieux temple de ses ruines dis-
ersées; attendu, dit-il, *que Dieu
'a pas voulu que l'humanité fût sem-
lable à l'animal impur qui se nourrit
ne seconde fois de ce qu'il a vomi* :
Sicut canis qui redit ad vomitum. »

Non content du *factum* injurieux
qu'il a publié dans l'*Emancipation*,
M. Gatien-Arnoult prétend faire
déclarer par le conseil d'Etat, qu'il
a abus dans le Mandement de son
archevêque. Si on pouvoit donner
suite à une pareille prétention, le
conseil d'Etat auroit le bon sens de
reconnoître qu'il n'y a d'abus que
dans les paroles du professeur, et
dans l'incroyable tolérance du mi-
nistre de l'Instruction publique.

Nous l'avouons, ou plutôt nous le
proclamons avec reconnoissance : le
gouvernement fait, en ce moment,
sur la proposition de M. Martin
(du Nord), d'heureux choix d'évê-
ques; mais en revanche, M. Ville-
main maintient dans leurs chaires
des maîtres bien dangereux. Il se-
roit temps qu'on se montrât plus lo-
gique; et qu'à côté de l'enseigne-
ment des juges de la foi, on cessât
de tolérer celui d'incrédules ou de
rêveurs qui prennent à tâche de la
détruire dans l'esprit de leurs dis-
ciples. Quand M. Villemain nous
donnera-t-il la liberté de l'ensei-
gnement? Et, s'il se refuse à nous
l'accorder spontanément, M. de Car-
né ne se rappellera-t-il pas qu'il a
pris l'engagement solennel de por-
ter la question à la tribune de la
chambre des députés?

—L'association des Jeunes-Econo-
mes, établie pour procurer aux jeunes
filles appartenant à des familles
pauvres et nombreuses une éduca-
tion chrétienne et des moyens de
travail, célébrera le dix-neuvième
anniversaire de sa fondation par
une assemblée de charité, qui aura
lieu le vendredi 25 février 1842, en
l'église Saint-Germain-des-Prés.

La messe d'actions de grâces sera
dite à midi et demi précis.

A une heure, sermon par M. l'ab-
bé Lefebvre. Ensuite salut solennel
du Saint-Sacrement.

Les jeunes filles soutenues par
l'OEuvre seront présentées, selon
l'usage.

La quête sera faite par mesdemoi-
selles d'Anglade, rue de Lille, n° 54;
de Bonneuil, rue Saint-Guillaume,
n° 29; Danloux-Dumesnil, rue des
Tournelles, n° 1; Guillemette de la

Tour-du-Pin, rue Basse-du-Rempart, n° 12; d'Osmond, rue Basse-du-Rempart, hôtel d'Osmond.

Les personnes qui ne pourroient venir à l'Assemblée sont priées d'envoyer leur offrande chez Mesdemoiselles les quêteuses.

— Le conseil-général des hôpitaux et hospices civils de Paris a publié pour les directeurs de ces établissemens et les *ministres des différens cultes* qui y exercent leurs fonctions, un réglement empreint de la plus complète indifférence en matière religieuse.

« Le conseil n'a pas besoin, dit l'*Instruction*, de rappeler que, d'après les lois fondamentales de l'Etat, tous les cultes reconnus doivent jouir dans les établissemens charitables d'une égale protection; que les croyances individuelles doivent y être pleinement respectées. On ne sauroit donc veiller avec trop de soin à ce que des tentatives de prosélytisme, quelles qu'en soient la source et la direction, ne viennent pas, au sein de ces établissemens, troubler les consciences, altérer la paix et le bon ordre, qu'il est si essentiel de maintenir dans les asiles de l'infortune... MM. les directeurs des hospices et hôpitaux comprendront avec quelle sagesse et quelle prudence cette vigilance doit être exercée. Les aumôniers, pour le culte catholique, institués par l'autorité diocésaine et nommés par le conseil-général, sont seuls accrédités pour la prédication et l'enseignement religieux vis-à-vis les fidèles qui suivent ce culte. Les ministres des autres cultes, légalement reconnus, sont également seuls autorisés... Les uns et les autres sont exclusivement appelés à remplir leur ministère vis-à-vis des individus qui appartiennent à leur propre culte, et ne doivent point sortir de ces limites. Toutefois, dans le cas où un malade, à quelque communion qu'il appartienne, désireroit communiquer avec un ministre d'un autre culte que le sien, *le ministre appelé devra préalablement prévenir le directeur de l'établissement, qui s'assurera que le malade agit en pleine lib*[...]

» Les mêmes règles guideront re[...] vement aux livres de religion et de [...] Les lois n'accordent aucune juridi[...] aucun droit de surveillance, de co[...] aucune autorité civile sur les m[...] hospitalières, sur leur administrati[...] leur régime, au ministère ecclési[...] d'aucun culte, quel qu'il soit. »

Le texte de cette *Instruction* [...] clair, que nous sommes dispe[...] toute reflexion.

Diocèse de Bayeux. — L[...] Mgr. Paysant n'étoit que gra[...] caire de Bayeux, il habitoit [...] l'hôpital Saint-Louis, objet [...] prédilection. En mourant, il [...] légué son cœur. L'inhumati[...] cœur du prélat a eu lieu, le [...] vrier, dans la chapelle de l'h[...] M. l'évêque de Bayeux prési[...] cérémonie.

BELGIQUE. — Un jeune p[...] tant, nommé Charles-Méda[...] thes, natif de Hanau en Alle[...] et domestique chez un ferm[...] Freeren, canton de Tongres, [...] le 20 février, abjuration sol[...] du protestantisme, dans l'ég[...] Freeren. Assisté de trois cu[...] canton, M. le doyen de To[...] par les soins duquel ce jeune [...] mand avoit été instruit dans la [...] gion catholique, a reçu son ab[...] tion.

ESPAGNE. — Il se confirme qu[...] M. Vallejo ayant demandé au r[...] gent des passeports pour l'étrange[...] attendu que sa conscience ne l[...] permettoit pas d'autoriser, par [...] résidence et l'exercice de ses fon[...] tions, les doctrines et les plans [...] ministre des cultes, le ministère [...] résolu de retirer le projet de loi [...] latif aux rapports ecclésiastiques [...] l'Espagne avec le Saint-Siége.

— M. Alonso, non content d[...] voir dépouillé les confréries

biens, veut les éteindre. Il d'adresser aux évêques une laire ainsi conçue :

. A. le régent a bien voulu ordonne les prélats diocésains, d'accord les chefs politiques des provinces ctives dans lesquelles les diocèses enclavés, proposassent au ministre onfréries qui doivent être suppriprenant en considération qu'on ne onserver uniquement que celles qui conformes aux dispositions canos et civiles qui régissent la ma-

usi, suppression de dotation, ou u près, suppression de paroisses, ression des relations avec le t-Siége, et suppression des conies, voilà les préludes de la supsion définitive du culte cathoe en Espagne.

RUSSE. — Il vient de se former à lin un comité pour l'achèvet de la cathédrale de Cologne, si qu'il en existe déjà dans pluurs autres villes d'Allemagne.

SUISSE. — Les gouvernemens de ibourg et de Zug ont protesté mme celui de Lucerne, bien qu'ac moins d'énergie, contre la vente s biens des monastères de Muri de Wettingen.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une curieuse dispute s'est élevée entre s journaux de l'opposition et ceux du inistère. Nous nous abstenons d'en examiner le fond; mais en voici la forme. es uns disent qu'il se commet des infiélités à la poste, et qu'on y viole le seret des lettres. Les autres répondent que I. Isambert en a bien fait autant d'une ettre qui ne lui appartenoit pas, et que 'indiscrétion qu'il a commise vaut pour e moins celle qu'on reproche à la poste.

Il se peut que cette manière d'argumenter soit bonne par rapport à la personne de M. Isambert; et qu'en violant le secret des lettres à son égard, on ne fasse que lui rendre la pareille. Mais violer les secrets des autres pour le punir de son indiscrétion, n'est-ce pas forcer un peu les règles de la logique?

PARIS, 23 FÉVRIER.

La chambre des pairs a entendu, dans sa séance d'aujourd'hui, l'éloge funèbre de M. le comte de Cessac, prononcé par M. le comte Daru.

M. Rossi a présenté le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au système hypothécaire et d'expropriation forcée dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

Deux projets de loi relatifs, l'un aux commissaires-priseurs, l'autre à des modifications à introduire dans la législation sur la saisie des rentes constituées sur particuliers, ont été ensuite présentés à la chambre.

— M. le ministre de l'intérieur a présenté aujourd'hui à la chambre des députés un projet de loi tendant à ouvrir un crédit d'un million au ministre de l'intérieur, pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1842.

M. le ministre des travaux publics a présenté également à la chambre, 1° un projet de loi portant cession à la ville de Paris de l'église de la Madeleine; 2° un projet de loi relatif aux amendes de grande voirie; 3° un projet de loi relatif aux portions de routes royales abandonnées.

Enfin, le président du conseil, ministre de la guerre, a présenté un projet de loi portant demande d'un crédit de 280,000 fr. pour les fortifications de Calais.

— Le *Journal des Débats* annonce que le projet de loi sur les chemins de fer va recevoir des modifications dont le gouvernement lui-même prend spontanément l'initiative. D'après ce journal, le nouveau projet se présenteroit en ces termes :

1° Une ligne de Paris au Nord, attei-

gnant doublement la frontière belge par Lille et par Valenciennes, et destinée à être prolongée jusqu'à la mer, de manière à mettre en rapport Paris et Londres.

2° Une ligne de Paris à l'Est.

3° Une ligne de Paris à la Méditerranée, ou de Paris à Dijon, Lyon et Marseille.

4° Une ligne de la Méditerranée à la mer du Nord, par le Rhône et le Rhin, ou de Lyon à Strasbourg, réduite par le fait de l'existence d'autres artères à la ligne de Dijon à Mulhouse.

5° Une ligne de Paris à Bordeaux, par Tours, qui sera étendue jusqu'à Bayonne.

6° Une ligne de Paris à Nantes, sur la direction de laquelle il reste encore quelques doutes; mais qui pourtant, dans la pensée ministérielle, semble devoir se confondre jusqu'à Tours avec le chemin de Bordeaux par Orléans.

En outre, une ligne commencée conjointement par l'Etat et par les compagnies, celle de Beaucaire à Cette, forme la première partie d'une grande voie de la Méditerranée au golfe de Gascogne.

Enfin on favoriseroit par une subvention le prolongement jusqu'à Vierzon du chemin de fer d'Orléans.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, a nommé M. de Lamartine président, et M. Lanyer secrétaire.

— La commission chargée de l'examen des projets de loi relatifs aux canaux, a choisi pour son président M. le comte Jaubert, et pour son secrétaire M. Galos.

— On annonce pour la fin de la session une nouvelle promotion de pairs. Le nombre des solliciteurs dépasse, dit-on, quatre-vingts; mais le ministère doit se borner à trente nominations.

— Le *Messager* dément l'assertion de la saisie d'une correspondance de la *Mode*, et celle du retard apporté dans la distribution des lettres adressées à ce journal.

« Ce qui est vrai, dit le *Messager*, c'est qu'un de MM. les juges d'instruction a fait saisir à la poste, en se conforman[t à] toutes les obligations imposées par la [loi,] une circulaire imprimée, qui est en [ce] moment l'objet d'une poursuite sur [la]quelle le tribunal correctionnel [aura] bientôt à prononcer. Aucun cachet [n'a] été levé qu'en présence et du consen[te]ment du destinataire. Rien n'a été [fait] qui ne fût conforme aux prescriptio[ns de] la loi et à de nombreux précédens. L'[ins]truction qui va se terminer en donne[ra la] preuve. »

— On sait qu'à la suite des révéla[tions] qui ont amené l'arrestation de plus[ieurs] employés de la préfecture de la Se[ine,] une commission d'enquête fut nom[mée] pour examiner les faits de conc[ussion] dénoncés.

On s'étonne à bon droit que cette [com]mission ait été composée de trois [chefs] de division de la préfecture, et qu'on [n'ait] choisi ni conseillers municipaux, ni [con]seillers généraux.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Environ quatre cents ouvriers, [la] plupart charpentiers, se sont réunis [au]jourd'hui (mardi) à Maisons-Laffitte.

« Dans la crainte de quelque désordre, un escadron du 7° régiment de [...] en garnison à Saint-Germain, et un es[ca]dron de la garnison de Paris ont été [di]rigés sur le lieu du rassemblement. »

Un journal du matin assure qu'il [ne] s'agit que de quelques différends en[tre] les ouvriers anglais et français du che[min] de fer de Rouen.

Le journal ministériel du soir di[t] qu'une collision a eu lieu entre ces ou[vriers,] que cinq d'entre eux ont été asse[z] grièvement blessés, et qu'on a fait une vingtaine d'arrestations.

— Il existe un tel encombrement dans les hôpitaux de Paris que, ces jours der[niers] encore, on refusoit 40 à 50 malade[s] au bureau central des admissions. Le préfet de la Seine vient de nommer une commission de médecins pour visiter tous les hôpitaux et en faire sortir les malades incurables. Cette mesure, commandée par les nécessités du service, doit

moins causer quelque étonnement qu'on voit les établissemens de bienfaisance de la capitale dotés très-richement.

M. la vicomte de Courtivron, ancien officier supérieur, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Malte, vient de mourir à Paris. Il avoit fait les campagnes de l'empire. Il étoit neveu du cardinal de Clermont-Tonnerre.

Madame la maréchale Sébastiani, née de Grammont, est morte lundi dans la matinée.

A l'occasion de la prochaine exposition, un journal publie la statistique suivante :

De 1802 à 1841 inclusivement, il a été exposé dans les salons du Louvre, 33,493 objets d'art divers. En voici la répartition : Tableaux, aquarelles et dessins, 28,108; groupes, statues, statuettes, bustes et morceaux d'architecture, 2,622; gravures, plans, dessins d'architecture et lithographiées, 2,620,

— On écrit d'Alger, 15 février :

« Le courrier d'Oran, arrivé hier, nous a apporté des nouvelles de M. le gouverneur général. Nos troupes s'étoient emparées de Tlemcen, et M. le général Bedeau alloit en prendre le commandement. Pendant son séjour à Mascara, de nouvelles soumissions avoient été faites à M. le gouverneur-général, dont le retour ne paroît pas être éloigné. L'armée a peu souffert des engagemens qu'elle a eus avec l'ennemi. L'état sanitaire de la province étoit bon. »

— Les *Messager* publie ce soir de longs rapports du gouverneur-général Bugeaud et du général de Rumigny. Ces rapports, antérieurs aux nouvelles que nous avons données dans notre dernier numéro, sont par là même sans intérêt.

— Un officier comptable de Bone, M. Fabus, a été condamné, par le conseil de guerre de cette ville, à cinq ans de fers et à la dégradation pour abus et dilapidations.

NOUVELLES DES PROVINCES.

En 1843, la société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise décernera une médaille de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Revue des richesses » perdues ou acquises par la langue fran» çaise depuis Montaigne jusqu'à M. de » Châteaubriand. »

— Le 15 janvier, des préposés du fisc, embusqués dans la commune de Thun-Saint-Martin (Nord), firent feu sur un cavalier qui se trouvoit sur la chaussée. La monture fut tuée et le cavalier blessé. L'administration des douanes a fait compter à M. Th. Hottois, victime de cet événement fâcheux, une indemnité convenable, et il s'est désisté de toute plainte. Outre cette réparation pécuniaire, l'administration supérieure a révoqué le chef du détachement, et des punitions disciplinaires ont été infligées aux employés inférieurs.

— Le conseil municipal de Dieppe a décidé, conformément à l'avis de MM. Dantan et Lenormand, qu'une statue seroit élevée à Duquesne sur la place Royale, et il a voté 6,500 fr. pour la moitié de la dépense de l'érection du piédestal.

— Le gérant du *Haro* a été condamné par défaut, par la cour d'assises du Calvados, à quinze mois de prison et à 10,000 fr. d'amende.

— *L'Echo de Tarn-et-Garonne*, journal légitimiste de Montauban, a été assigné à l'audience correctionnelle du 26 février, pour contravention aux lois de septembre.

— Les débats de l'affaire des troubles de Clermont se continuent devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme. Les audiences du 20 et du 21 ont été consacrées à l'audition des témoins sur les faits particuliers à chacun des accusés. Ces audiences n'ont offert aucun intérêt. Les accusés persistent à nier la plupart des faits qui leur sont imputés. Les débats dureront encore plusieurs jours.

EXTERIEUR.

Espartero se montre fort opposé au mouvement qui vient de ramener en Portugal la charte de don Pedro. Il va mobiliser 50,000 gardes nationaux pour les envoyer à la frontière former une espèce de cordon sanitaire contre les chartistes de Lisbonne et d'Oporto.

— Une lettre de Barcelone du 15 février, annonce que le bruit couroit dans la ville que la junte de vigilance, dont les actes arbitraires ont eu l'année dernière tant de retentissement, alloit se reconstituer sur les mêmes bases.

— Près de 200 témoins ont reçu leur citation pour venir déposer aux assises de Bruxelles, dans l'affaire du complot, dont les débats s'ouvrent le 28 février.

— Dans la séance des deux chambres du parlement anglais le 21, les ministres ont déposé le traité sur le droit de visite, signé par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse.

Lord Aberdeen à la chambre des lords, et sir Robert Peel à la chambre des communes, ont repondu, sur des interpellations qui leur étoient adressées, qu'ils avoient l'espoir que la France accéderoit au traité.

— La *Gazette de Vienne* annonce la mort de l'archiduchesse Herminie, décédée dans la capitale de l'empire autrichien le 14. L'archiduchesse étoit née le 14 septembre 1817.

—Le roi de Prusse est arrivé le 16 dans sa capitale.

— A la date du 2 février, la situation politique des Etats-Unis inspiroit de vives alarmes. Une pétition demandant la dissolution de l'union fédérale ayant été présentée au congrès, l'ex-président John Quincy Adams s'en est fait l'organe dans la chambre des représentans, et a soulevé contre lui un violent orage. On a d'abord demandé l'expulsion du *traître*; puis on s'est borné à requérir contre lui une censure solennelle. Les débats les plus irritans se sont élevés sur cette question; la chambre s'est divisée en trois camps. L'un, composé des représentans du Sud, veut poursuivre à outrance le *fanati[que] champion* de l'abolitionisme; l'autre, com[posé] posé des députés du Nord, se porte [soli]daire et protecteur de l'*illustre accusé*; [le] troisième enfin, beaucoup moins [nom]breux, demande que l'on étouffe [dans] l'oubli cette semence de discorde.

On pense qu'une majorité de 15 à [20] voix déclarera qu'il y a lieu à réprimander M. Adams; mais ce sera là pour l'U[nion] un fatal triomphe, qui, s'il ne va [pas] jusqu'à briser le lien fédéral, en révél[era] du moins la foiblesse.

— La Porte-Ottomane vient d'adre[sser] à M. de Bourqueney une note dans laq[uelle] elle demande que l'escadre française [qui] croise devant Smyrne reçoive l'ord[re de] se retirer, et déclare qu'elle ne pro[tège] aucune entreprise contre le pachalic [de] Tunis. Cette note a causé un certain [em]barras à M. de Bourqueney, parce [qu'il] n'exerce aucune action immédiate sur [les] amiraux et commandans de l'escadre, [qui] reçoivent directement leurs ordres [de] Paris. En conséquence, M. de Bourqu[eney] se trouvera dans la nécessité de répé[ter à] la Porte ce qu'il a déjà écrit, à [savoir] qu'il a informé son gouvernement [des] réclamations faites par le divan, et [qu'il] faut attendre que les ordres soient d[onnés] aux commandans de l'escadre.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 05 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 95 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jeudi
amedi.

on peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3560.

SAMEDI 26 FÉVRIER 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

IDEMENS A L'OCCASION DU CARÊME.

S. E. le cardinal de la Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, après avoir déploré les désordres que l'affoiblissement de la foi multiplie aujourd'hui dans les familles et dans la société, dit que l'éducation chrétienne de la jeunesse peut seule assurer le bonheur de l'avenir.

« Recevez ces pensées, ajoute l'illustre prélat, comme la pure expression des commandemens du Très-Haut. Il nous a inspiré de nous livrer pour vous, dans cette circonstance, à cette tendre et toute paternelle effusion de notre cœur. Celui qui vous a consacré désormais les jours qui lui restent, a le droit d'espérer que vous accueillerez avec confiance ces salutaires avis. Ils partent, vous le savez, d'un pasteur que les instances les plus honorables et les promesses les plus séduisantes n'ont pu séparer de vous. »

S. E. le cardinal de Bonald, rappelant les désastres causés par l'inondation, dit qu'il lui a semblé, dans ces jours de douloureuse mémoire, voir le doigt de Dieu écrivant, sur les portes des magasins fermés, une parole de courroux contre la violation du jour que le Seigneur s'est consacré. Son éloquente Instruction pastorale a pour objet la sanctification du dimanche, et il y réfute l'objection qui représente le repos de ce saint jour comme contraire aux intérêts du peuple :

« Le dimanche est contraire aux intérêts du peuple! Seroit-ce parce que la suspension du travail en ce jour est pour lui une occasion de corruption et de misère? Mais où faut-il chercher la cause de ces funestes désordres? Quoi! le dimanche on entoure le peuple de tous les genres de séductions, on multiplie les piéges sous ses pas, on élève au milieu de lui une multitude d'établissemens pestilentiels qui le convient au plaisir et l'appellent sur le bord de cet abîme, où sa santé, son bien, ses mœurs et sa foi iront s'engloutir, et on accuse le dimanche de l'immoralité du peuple! L'artisan et le pauvre perdront-ils toute pudeur et toute retenue en suspendant leurs travaux un jour par semaine, pour aller en famille prier dans un temple, entendre la parole évangélique, et prendre ensemble quelques délassemens permis pour se remettre à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur? Est-ce à l'église que l'ouvrier perdra le goût et l'habitude du travail, et allumera en lui cette soif du plaisir qui lui fera déserter son atelier des semaines entières, et le plongera dans l'oisiveté pour le reste de sa vie? Est-ce le chant de nos cantiques sacrés qui éteindra dans le cœur de la jeune ouvrière tout amour de la vertu? Lorsqu'au siècle des Chrysostôme et des Ambroise, le peuple passoit dans le temple une grande partie du jour, et consacroit plusieurs heures le dimanche au chant des psaumes divins, il savoit bien se passer des spectacles licencieux, des danses immondes, des maisons d'intempérance et de débauche, et de tous ces appâts du vice, dont une fausse politique, l'irréligion et l'indifférence s'obstinent à nous prouver la nécessité. »

S. E. termine en proposant à la sainte émulation des catholiques de France ce qui se passe dans un pays voisin :

« En jetant nos regards sur la catholique Irlande, nous y voyons une sainte croisade formée, à la voix d'un apôtre, pour extirper un vice des plus invétérés et des plus difficiles à détruire. Des milliers de catholiques s'unissent pour bannir de leur pays l'intempérance qui dégrade l'homme et défigure le chrétien, et déjà

ce vice hideux recule devant leur zèle et leur persévérance. L'esprit d'association seroit-il moins puissant dans notre patrie que chez ces étrangers ; et la réunion de tant de volontés fortes ne triompheroit-elle pas à la fin d'un abus, qui ne tend pas moins que les excès que combat l'Irlande, à faire déchoir l'homme de sa dignité, et à effacer en lui tout vestige de religion et de vertu? Pieux ouvriers, vertueux fabricans, négocians chrétiens, unissez-vous pour lutter contre les exemples qui vous entourent, et pour rétablir dans ce beau diocèse l'observation de la loi du Seigneur sur le dimanche. Il vous sera peut-être donné de faire cesser un désordre, qui nous rend le scandale des nations assises encore, moins heureuses que nous, à l'ombre du schisme et de l'hérésie. »

L'an dernier, M. l'archevêque de Toulouse avoit édifié son troupeau en lui parlant de l'excellence de la charité fraternelle, et plus particulièrement de l'amour des pauvres et de l'aumône. Cette année, il a voulu prémunir son diocèse contre le fléau des doctrines philosophiques. A la fin de ce courageux Mandement, le prélat recommande l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

« En vous parlant de cette grande Œuvre, nous devons vous annoncer un événement qui vous pénètrera sans doute d'une vive douleur, mais qui enflammera votre piété d'une ardeur nouvelle, et vous fera adresser au Seigneur les plus ferventes prières.

» Un jeune prêtre de ce diocèse, parti depuis peu pour les missions de la Chine, où une sanglante persécution désole cette portion du troupeau de Jésus-Christ, a été arrêté avec un autre missionnaire, M. Berneux, dans le Tong-King oriental, le jour de Pâque de l'année dernière. Le grand-mandarin de la province, ayant été informé de leur entrée dans le pays, envoya aussitôt cinq cents soldats pour cerner le village dans lequel ils s'étoient cachés, et où ils furent saisis sans avoir le temps de prendre la fuite. Les voilà appelés à g rifier Dieu par leurs souffrances dans prisons, et en répandant leur sang sur échafauds. Il a été sursis pour un tem à leur martyre; des ordres du roi s arrivés, d'après lesquels ils devoient ê conduits dans la capitale du royaum ces ordres ont été exécutés. Nos d confesseurs ont été mis dans des cag bois, et conduits à la ville royale, s l'escorte de deux cents soldats, pour y tendre leur jugement, qui sera très-semblablement un jugement de mort.

M. l'archevêque de Bordeaux p à son peuple de la divine Euch tie, « ce grand moyen de régénérati et de salut, par lequel l'homm transforme, reprend son carac moral, et marche, appuyé su bras de Dieu même, à ses imm telles destinées. » Après avoir p les déchiremens de notre sociét prélat ajoute :

« Tout ce malaise, n'en doutez pas, le produit de l'égoïsme, et l'égoïsm la conséquence logique du divorce l'eucharistie. La terre ressembleroit l'enfer, le jour où elle oseroit procla souveraine la négation du dogme euch ristique; car l'enfer est le lieu terrible l'on ne croit plus à l'amour.

» Quant aux effets prodigieux de l' charistie sur la société, ils sont incont tables, N. T.-C. F.; car dans l'euchar Dieu se donne à l'homme, afin d'appr dre à l'homme à se donner à son semb ble. L'eucharistie étant une réalisati constamment présente du sacrifice de croix, par la foi pratique à ce dogme, l don de soi-même peut devenir une hab tuelle pensée. Ces assertions vont se pro ver par des faits : l'histoire peut nou montrer l'eucharistie réalisant, depu dix-huit siècles, le beau idéal de la bien faisance et de la charité. »

Nous citerons encore cette remar quable observation :

« Nous avons fouillé dans les annales des peuples qui ne croient pas à l'eucha ristie; nous avons cherché un homme

femme, une jeune fille, qui se soient és, corps et biens, *et pour toujours*, service des pauvres et des malades, et s n'avons pas trouvé. »

L'amour du prochain, tel est le et du Mandement de M. l'évêque jaccio. Ce sujet, traité d'une mare approfondie, l'amenoit à pardu faux point d'honneur qui, is la Corse surtout, compromet s cesse l'ordre de la société et la urité des familles.

Quel tableau douloureux pour nous! rie le prélat. Et qu'y a-t il au monde plus déchirant pour un père que de r ses enfans armés contre ses enfans? ! que ne nous est-il donné d'arriver u'à eux et de nous jeter à leurs pieds, r essayer de les fléchir et de les désar- par nos supplications! Que ne nous il donné de les embrasser, de les prescontre notre cœur et de verser dans r ame le baume de l'amour divin. afin eindre, s'il étoit possible, jusqu'à la nière étincelle des passions haineuses les tyrannisent! Oh! que volontiers us donnerions notre sang, s'il le fal-, pour cimenter entre eux une paix able et les établir pour jamais dans charité! Nous ne croirions pas avoir é trop cher, en l'achetant au prix de re vie, le bonheur de les conduire et les voir à genoux au pied de l'autel, ur s'y donner mutuellement le baiser l'amour et de la réconciliation fraterle, et s'y jurer un éternel oubli de s haines. Cette consolation, qu'il a à la divine bonté de nous ménager elquefois durant nos courses pastora-, pourroit seule adoucir dans notre c la plaie toujours saignante de nos mitiés. »

M. l'évêque de Bayonne avoit déjà posé à son peuple les mystères sumes et la pure morale de la relion chrétienne, lorsque, pour comter la tâche qu'il s'étoit imposée, traité, l'an dernier, du culte di-, qui couronne ce chef-d'œuvre d'une sagesse et d'un amour infinis.

« Qu'il est beau ce culte, dit le prélat en terminant, qu'il est raisonnable, qu'il est simple à la fois et parfait! Il est si heureux pour nous de savoir ce qui est agréable au Seigneur, et les moyens qu'il nous a donnés d'arriver jusqu'à lui! Les voilà, prenez-les sans hésiter : c'est Jésus-Christ lui-même qui nous les a révélés, qui les a établis. Rendez à Dieu ce culte qui lui est dû, sanctifiez vos ames, méritez l'éternel bonheur! »

A la même époque, M. l'évêque de Belley, dont le diocèse avoit tant souffert de l'inondation, lui a indiqué la fin que Dieu se propose, lorsque, dans sa miséricordieuse sévérité, il nous ménage des malheurs temporels particuliers ou des calamités publiques. Parlant ensuite des miracles de la charité qui répare les plus grands malheurs, il a fait contraster cette vertu chrétienne avec la stérile philantropie philosophique dont l'Espagne et la Suisse ne reconnoissent l'influence qu'aux spoliations qu'on y exerce, en ce moment, au nom de la tolérance et de la fraternité.

Dans son Mandement pour le Carême de cette année, M. l'évêque de Blois signale l'ignorance des plus simples notions de la religion comme la plaie du siècle; ignorance qui a pour cause « ces jours de triste mémoire, où l'impiété imposoit silence aux chaires chrétiennes, et s'arrogeoit à elle seule le droit de faire entendre sa voix, afin d'égarer les intelligences et de corrompre les cœurs. » Le vénérable prélat invite les fidèles à étudier la science de la religion, sans se laisser arrêter par les objections de ceux qui la représentent comme le partage des esprits foibles et étroits, comme le devoir presque exclusif de l'enfance.

« Mais quoi! N. T.-C. F., étoient-ils donc des enfans de peu de savoir, étoient-

ils des génies étroits, ces hommes qui font autant d'honneur à la vraie science qu'à la religion. qui en ont fait une étude approfondie, ces Augustin, ces Jérôme., ces Ambroise, ces Bernard, dans les temps passés, et, presque de nos jours, ces Bossuet, ces Fénelon, et tous ces ministres de la sainte parole, que le siècle de notre gloire oppose avec confiance aux auteurs profanes les plus vantés, et qui, empruntant à la religion des beautés inconnues, armèrent l'éloquence d'une autorité divine et d'un irrésistible pouvoir? Ou bien rougiriez-vous de vous instruire de la religion à l'exemple d'un Descartes, d'un Pascal, d'un Corneille, d'un Racine, et de tant d'autres hommes dont vous admirez à juste titre les immortels écrits, et qui certes n'ont pas cru ternir l'éclat de leur génie, ou descendre du rang où il les avoit élevés, en se livrant à l'étude de la religion, qui a fait réfléchir sur eux quelques rayons de sa gloire divine? »

En 1841, M. l'évèque de Carcassonne a proposé aux méditations de son troupeau le saint sacrifice de l'autel.

« Empruntez les yeux de la foi, disoit le pieux prélat, au moment redoutable où le ministre de la nouvelle loi, armé du glaive de la parole divine, frappe la victime d'une manière mystique, et sépare, autant qu'il est en son pouvoir, le corps d'avec le sang de notre adorable Sauveur. Quel imposant spectacle vient s'offrir à vos regards! Des légions d'anges descendent dans nos temples pour former un brillant cortége à l'objet de leurs adorations, au nom duquel tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Anéantis en sa présence, ils célèbrent ses victoires sur le monde, sur le démon, sur le péché; ils présentent à la majesté divine, dans l'immolation de l'Agneau, son obéissance pour expier nos révoltes, son humilité pour détruire notre orgueil, sa patience pour calmer nos murmures, ses larmes pour éteindre le feu de nos passions, ses souffrances pour dompter notre sensualité, son sang pour laver nos crimes. C'est ici le moment où les grâces du ciel pleuvent en abond[ance] sur la terre. Approchez avec jo[ie] N. T.-C. F., et recevez avec recon[nais]sance la consolation dans vos peines, [la] paix dans vos agitations, le conseil [dans] vos perplexités, des armes contre la [ten]tation, l'amour de la justice, la vigil[ance] chrétienne et la force d'accomplir [les] préceptes de la loi. »

C'est la considération des [fins] dernières de l'homme qui do[mine] dans le Mandement de M. l'év[êque] de Carcassonne, pour 1842: c[onsi]dération utile pour réprimer le [vice,] encourager la vertu, consoler [le] malheur, et maintenir l'ordre [dans] la société; car les lois hum[aines] dépouillées de leur sanction di[vine,] quelque sévères qu'on les su[ppose,] deviennent impuissantes à r[éprimer] un bras armé par un fanatisme [sau]vage ou poussé par une stupid[e per]versité.

M. l'évêque de Chartres a t[raité,] en 1841, de la confession. Si no[us ne] pouvons analyser avec étendue [cette] solide et éloquente instruction, nous dirons du moins comment [le] dernier coup y est porté au respe[ct] humain, qui fait surtout déserter le sacrement de la réconciliation.

« On les demande, les sacremens, à l'heure de la mort où l'on n'a plus d'au[-]tre intérêt que la vérité. Mais, pendant la vie, on les rejette avec un air de fierté et d'incrédulité, qui bien souvent n'ont rien de réel. Vous craignez (car vous ne cessez de nous le répéter) de vous attirer le ridicule, en subissant une loi sacrée; et moi je prétends que cette démarche ne fera au contraire que vous honorer. Je vais vous en convaincre. Suivez-moi. Je l'ai déjà dit, un cœur noble ne peut supporter long-temps ses iniquités et ses remords. Il veut à tout prix se délivrer de ce fardeau. Mais quelle est la seule voie sûre et honorable pour y parvenir? c'est un généreux et sincère aveu. Henri IV, à la veille d'une bataille qui fut livrée non

n de nos murs, adressa à un brave of-
er des reproches durs et mal fondés.
! son ame héroïque ne put souffrir le
ds de cette injustice. Le lendemain,
nt le choc des deux armées, il appelle
officier, il rétracte le discours offen-
it qu'il lui avoit tenu, il l'embrasse pu-
quement, et il ajoute ces mémorables
oles: *Si je viens à tomber sous les coups l'ennemi, je ne veux pas emporter l'hon-r d'un serviteur courageux, fidèle et s reproche.* Non, jamais peut-être ce
nce ne parut plus grand ni plus digne
tre admiré, même sous l'éclat de la
s glorieuse victoire, que dans ce mo-
nt où on le vit s'humilier en présence
tant de fiers guerriers. O vous qui
z offensé non pas un mortel, mais le
ès-Haut, l'Etre infini, usez-en de même
ns l'ordre de la religion. Ayez assez de
urage pour avouer, au pied du saint
bunal, une erreur si coupable; déchar-
z-en votre ame par ce moyen, et dites
ssi en vous-même: Non, non, si je
is succomber à une mort prochaine, je
e veux pas emporter avec moi l'honneur
e mon Dieu, la honte de ma révolte
ontre lui, le titre de ma condamnation
ernelle. Cédez à ce beau sentiment, et,
vous le garantis, cette détermination
ira son prix, même aux yeux des hom-
es. On vous rendra justice, et l'on finira
ar admirer en vous cette magnanimité
yale qui est, suivant l'apôtre, le carac-
re du chrétien, et qui ne rougit que de
qui est foible, injuste ou criminel. »

En 1842, M. l'évêque de Chartres xamine une question de la plus aute importance: il parle de l'a-euglement qui fait que, du moins ans les contrées voisines de la ca-itale du royaume, la religion est resque entièrement abandonnée ar les hommes, c'est-à-dire par e sexe le plus actif et le plus noble (1).

(1) On pourra se procurer cette belle nstruction pastorale au bureau de notre ournal. Prix: 50 c., et 65 c. franc de ort.

« Quelle est l'origine d'une défection si lamentable? On peut en assigner un grand nombre de causes. Il en est une que les sophistes de nos jours cherchent à écarter, mais qui a été, qui est encore incontestablement le principe le plus marqué de cette profonde altération des sentimens et des idées. C'est surtout la fausse philosophie du dernier siècle qu'il faut en accuser. C'est elle qui a rompu tous les liens qui attachoient les esprits à la foi chrétienne, et tout ce qu'on a fait depuis, pour les renouer, n'a eu qu'un succès très-borné et très-imparfait.

» Cette séductrice des nations exerce encore parmi nous un empire aussi étendu que réel. Elle a renversé bien des trônes; mais le sien est toujours debout. Il est vrai que, dans un temps de désolation et de larmes, on a franchi la limite où elle prétendoit s'arrêter. Ses vues, où la frivolité se mêloit au mépris et à la haine des vérités les plus hautes et les plus nécessaires, tendoient à ouvrir les sources du mal; mais elle auroit frémi si elle en avoit prévu le débordement épouvantable dont nous avons été témoins. On a fait couler, pour ainsi dire, sur ses autels, des torrens de sang dont elle ne vouloit point, et, à l'exception de quelques esprits noirs et aguerris aux conceptions les plus monstrueuses, ses disciples et ses chefs les plus célèbres n'auroient montré qu'aversion et dégoût pour l'impiété extravagante et l'athéisme désastreux qu'on professe aujourd'hui avec une audace inouïe sur la terre. Mais enfin ce sont les principes qu'ils ont posés dont on tire en ce moment les conséquences; et, puisqu'ils ont brisé la digue, ils sont responsables du déluge d'erreurs qui envahit la société de toutes parts et menace de la dissoudre.

» Leur aveuglement a été signalé par un autre mécompte dont les suites sont infinies. Uniquement guidés par un amour effréné d'eux-mêmes, ils prétendoient réserver pour eux, et pour les puissans du siècle qui les accueilloient, la douceur de ne rien croire, de ne sentir aucun dogme

sacré. troubler leurs passions, humilier leur orgueil, contenir cette licence de mœurs sans mesure où tendent presque toujours ces nouveautés. Leur attente a été frustrée, elle devoit l'être. Leur doute universel et leur mépris de toute croyance sont descendus dans le peuple, et de là cette plaie immense qui, suivant l'expression du prophète, *couvre tout le corps d'une extrémité jusqu'à l'autre.*

» Cependant... le sexe qui tient le second rang dans la famille s'est préservé, du moins en grande partie, de cette contagion. Quelle est l'explication de cette différence et de ce privilége? Il n'est pas difficile de l'indiquer. Des caractères naturellement moins hasardeux et plus réservés, un tour d'esprit qui s'accommode peu des déclamations violentes et des systèmes audacieux, l'éloignement pour les discussions abstraites et les sophismes ténébreux familiers aux docteurs de l'impiété, les consolations que la foiblesse et la dépendance trouvent dans une religion si propre à fortifier le cœur et à guérir ses blessures; enfin, une éducation dirigée par des mères pénétrées des anciennes maximes, et souvent par des personnes consacrées à Dieu et vouées à la pratique des plus hautes vertus : voilà ce qui explique la diversité que nous remarquons autour de nous, et qui met presque d'un seul côté les exemples d'un attachement vif et sincère à la foi de nos aïeux, à Jésus-Christ et à son Eglise.

» Pour ce qui regarde les hommes, lesquels composent l'autre moitié du peuple, de la société, rien n'égale, en général, dans nos villes et dans nos campagnes, l'égarement prodigieux où ils vivent en matière de croyance... Suivant leurs pensées, qu'ils ont puisées dans une foule de livres athées et de journaux impies qui enseignent et amusent non-seulement la classe opulente ou aisée, mais encore l'atelier, le hameau, la chaumière; suivant leurs pensées, dis-je, l'auteur souverain de toutes choses ne figure pas ... les êtres; ses titres à nos ... notre amour sont un vain préjugé d'enfance; ses jugemens ne so... qu'une terreur puérile; les biens de l'é... ternité qu'un trésor imaginaire, et l... portes du lieu des vengeances, scellé... par l'incrédulité, n'oseroient s'ouvrir d... vant les plus cruels ennemis de Dieu, q... son impuissante main pousseroit inuti... ment dans ces abîmes. Telles sont les v... qui les guident, qui les rassurent, ou pl... tôt tel est le délire auquel ils s'aba... donnent.

» C'est à nous à éclairer leur raison, ... faire revivre leur foi anéantie. Mais q... moyen nous reste-t-il d'y parvenir? Il ... vrai, Dieu nous les a confiés; ils sont ... plus noble partie de notre troupeau, ... sont nos enfans. Mais hélas! paste... presque ignoré de ces fiers esprits qui ... fusent, qui dédaignent de nous entend... comment pouvons-nous les ramener d... la voie? Père méconnu, comment pou... roit trouver accès auprès d'eux l'expres... sion de notre sollicitude et de notre te... dresse? Cependant Dieu nous l'ordonne; acquittons notre devoir. Peut-être quelque circonstance ménagée par la grâce, quelque heureuse redite portera-t-elle jusqu'à eux une partie des vérités contenues dans cette Instruction qu'ils ne liront point. Ce que nous avançons avec confiance, c'est qu'il est bien difficile qu'un cœur droit et un esprit sincère méconnoissent la force de ces considérations et en éludent les conséquences.

» Oui, l'homme (et, vous le savez, je donne à ce mot ici et dans toute cette Instruction, un sens qui exclut le sexe le plus foible), l'homme est particulièrement obligé à servir le Seigneur, à pratiquer sa loi sainte, à s'humilier sous sa main puissante. Pourquoi? C'est qu'il a des titres et des priviléges d'où résulte pour lui cet engagement. Quelles sont ces prérogatives? On ne sauroit guère en concevoir de plus grandes ni de plus glorieuses. Il est le *roi de la création*, le *dépositaire de la puissance et de la science de Dieu*, le *gardien de ses vérités et de son culte*, le *modérateur de la société*, le *chef de la famille*. Or tous ces avantages le

ent dans une dépendance plus étroite maître souverain, et doivent le rendre aussi grand par la vertu et par la ...té envers son créateur, qu'il l'est ...es hautes qualités et par sa prééminence. »

...ous regrettons de ne pouvoir suivre le vénérable prélat dans les développemens qu'il donne à ces diverses propositions. Après avoir ...ssé les hommes égarés de rentrer dans la voie tracée par leurs ...es, il s'adresse aux femmes chrétiennes, et les invite à user de leur ...luence pour faire goûter à leurs ...ux les maximes qui les guident ...s-mêmes.

« Efforcez-vous de faire à Dieu cette ...stimable conquête. Ainsi la vertu cir...era de famille en famille. Ceux qui en ...t les chefs embrasseront eux-mêmes ...e doctrine élevée, consolante, digne la source d'où elle est descendue; et, si ...te lumière se répand au loin, s'étend ... proche en proche dans notre patrie ...tière; dès ce moment les cœurs se rap...ocheront, les vertus refleuriront, tou...s nos erreurs cèderont aux vues réunies ... la raison et de la foi; nos rivaux ne ...réjouiront plus de nos cruelles dis...rdes, leur espoir sera confondu et la ...ance sauvée. »

M. l'évêque de Digne, adressant ...ur la première fois la parole aux ...lèles de son diocèse, leur fit con...mpler, dans leur source même, ...s trois grands principes de la vie ...rnaturelle des enfans de Dieu, la ...i, l'Espérance et la Charité. La ...gesse éternelle, qui s'est montrée ...sible parmi les hommes pour ...us ouvrir toutes les voies de la ...rfection, dit le prélat dans son ...andement de 1841, ne s'est pas ...ntentée d'arracher nos ames à la ...e naturelle, en les appliquant di...ctement à Dieu par ces trois grandes vertus qui ont pour objet ...ieu même : elle nous propose encore, comme moyens d'atteindre notre fin, les quatre vertus morales, la Tempérance, la Prudence, la Justice et la Force. En effet, les désolations qui troublent l'ordre social proviennent de quatre causes : l'ignorance des choses que nous avons à éviter ou à pratiquer, l'amour aveugle de nous-mêmes, la foiblesse qui nous abat et nous énerve, le désordre de nos passions.

« Or, les quatre vertus morales, chacune selon son office, mais toutes pourtant de concert, appliquent merveilleusement le remède au mal, ou plutôt le préviennent dans sa source. Elles éclairent l'entendement d'une vive lumière qui dirige la raison dans le discernement du bien et du mal, et nous fait connoître l'opportunité des temps ou des lieux, pour le succès de notre action, selon la juste estimation des hommes et des choses : c'est la Prudence. Elles conforment sans cesse notre volonté aux principes de la loi éternelle, et nous font aimer Dieu plus que la patrie, la patrie plus que les parens, les parens plus que les autres hommes, subordonnant toujours l'amour de nous-mêmes aux droits de tous : c'est la Justice. Cette volonté, d'elle même est foible, disions-nous, et voici qu'elles l'arment d'un invincible courage et l'affermissent inébranlablement dans ses résolutions, la tenant prête à accepter mille sacrifices, mille morts, plutôt que de dévier de la route sacrée du devoir : c'est la Force. Enfin, si nos passions s'emportent, si elles se dégradent, si elles se perdent dans les sens, elles seront calmées dans leur fougue et ramenées à l'ordre, à la voix de l'une de ces maîtresses de la vie humaine, qui nous enseigne la dignité de notre nature et le mépris des voluptés : c'est la Tempérance. »

Après avoir exposé la nature de ces quatre vertus mères, l'ordre selon lequel elles procèdent de Dieu, et leurs fonctions respectives dans le perfectionnement de l'homme, M. l'évêque de Digne veut faire suc-

cessivement connoître les devoirs que chacune d'elles nous impose. Dans son Mandement de 1842, il dit que la Prudence doit nous diriger surtout dans le discernement du vrai et du bien, puis il développe les règles qu'elle nous trace pour le discernement du vrai.

« La Prudence, dit le prélat, nous tiendra en garde contre la séduction du nom et de la science de ces hommes, qui se donnent pour les régénérateurs de la société... Hommes d'instinct plutôt que de raison et de véritable science, hommes d'imagination plutôt que de cœur et de généreux sentimens, non, ce n'est pas à eux que Dieu a confié ses secrets et ses mystères! Comme les prophètes de mensonge, ils prennent leurs misérables pensées pour les oracles du ciel. Ils parlent au nom de l'humanité, et ils ne sont que les interprètes de leurs honteux désirs! Que s'ils veulent continuer la guerre déclarée par l'enfer, dès le commencement, à Dieu, à son Christ, à son Eglise, ne craignez rien, N. T. C. F. : songez aux impuissans efforts de ceux qui les ont précédés dans ces odieuses tentatives. Où sont tous ces maîtres en impiété qui, les uns après les autres, ont célébré les funérailles du christianisme, *ubi sapiens*? Où sont ces écrivains fameux du dernier siècle qui se flattoient de tuer partout la vérité dans les cœurs, parce qu'ils l'immoloient dans leurs écrits, *ubi scriba*? Que sont enfin devenus ces infatigables chercheurs de systèmes, qui prétendoient, par la science, convaincre d'erreur la vérité de l'Evangile, *ubi conquisitor hujus seculi*? Ils ont disparu avec le bruit qui s'attachoit à leurs pas : et cependant la vérité est toujours vivante, elle demeure éternellement, *et veritas Domini manet in æternum.*

» La Prudence enfin nous signalera les piéges dressés de toute part à notre intelligence, par les plus hideuses passions, dans cette profusion de livres et de journaux, dont la lecture quotidienne finit par ébranler les plus fermes croyances et les principes les plus sacrés. Certes, nous ne le nions pas, cette communication universelle des idées, au moyen des feuilles publiques surtout, est faite pour opérer les plus grandes merveilles, si la presse est fidèle à sa mission. Par elle, la vérité, rapide comme l'éclair, peut illuminer presque au même instant toutes les parties du monde, pénétrer les peuples les plus divers d'un même sentiment, et préparer ainsi l'unité des principes, soit dans l'ordre religieux et moral, soit dans l'ordre civil et politique. Mais, hélas, combien souvent ces messagers de la pensée humaine, ces imprimés de chaque jour, au lieu de communiquer une nouvelle vie aux nations, ne répandent au milieu d'elles que des germes de mort. Sources fécondes, selon les vues de la providence, de prospérité et de civilisation pour nos sociétés modernes, elles font couler partout, depuis que le génie du mal s'en est emparé, des eaux empoisonnées qui tuent les intelligences, qui corrompent les cœurs, et travaillent à la décadence et à la ruine des empires. Oh! N. T. C. F., n'oubliez donc pas ici l'avertissement du Sage : « Celui qui aime le péril y périra. » Fuyez, la Prudence vous en fait une loi, et gardez-vous de toucher à ce que Dieu déclare immonde. Au nom de votre ame et de ce que vous avez de plus cher, écartez loin de vous, loin de vos fils et de vos filles, ces eaux, agréables quelquefois, mais qui donnent presque toujours la mort : nous voulons dire tant de livres corrupteurs, tant de romans infâmes, tant de poésies licencieuses, tant de feuilletons cyniques qui vont porter l'infection dans tous les rangs de la société, et pénètrent à vil prix jusqu'au sein de nos paisibles montagnes, pour y corrompre la pureté des mœurs primitives. »

C'est pour la première fois que M. l'évêque d'Evreux ouvre, dans son diocèse, la sainte carrière de la pénitence. Son Mandement est un touchant appel à la charité des fidèles en faveur de l'OEuvre dioce-

ıe, OEuvre multiple que le pré-
a établie pour subvenir à divers
oins, mais dont une seule bran-
(l'éducation des jeunes clercs)
l'objet de cette Instruction.

Aucune Église du monde, après l'É-
: mère et maîtresse de toutes les Égli-
ne pouvoit, dit le prélat, se compa-
à notre Église gallicane par le savoir
: nombre de ses docteurs.

Ces temps ne sont plus!

Dépouillée de toute gloire extérieure,
tout avantage humain, l'Église de
nce tout entière n'a plus à offrir aux
ıtes qui veulent encore la servir, que
humiliations, des privations de toute
:ce, quelquefois les railleries et les ou-
;es de la licence. Encore, si elle pou-
ı recevoir la jeunesse que lui assure-
ınt la gloire de ses malheurs et le sou-
ir de ses persécutions! Mais cette
ıne mère n'a pas assez de pain pour
te la famille; elle repousse, en gémis-
t, en versant des larmes amères, celui
: Dieu avoit peut-être destiné à être un
ır juge dans Israël, celui à qui il vou-
ı confier l'ame de l'un de vos enfans.
ıus avons déjà éprouvé ce malheur.
mme autrefois Agar, nous avons lais-
dans le désert de la vie celui que la
ɔvidence vous réservoit peut être pour
'nier ami dans le malheur, pour con-
ateur à votre heure suprême.

› Oui, N. T.-C. F., telle est la situation
notre diocèse, et c'est à vous tous que
:re évêque s'adresse pour relever les
nes du sanctuaire. Cette œuvre est-elle
le, est-elle digne de vous?...

› Une sorte d'entraînement religieux se
ıntre partout à la surface de notre so-
:té malade: notre devoir consiste à en
ɔfiter pour la sainte cause de Jésus-
ırist. La moisson se prépare; mais nous
ıvons pas assez d'ouvriers pour les me-
r avec nous travailler au champ du
re de famille; les épis restent à terre,
vont être foulés aux pieds du voya-
ur, ou enlevés par ce vent brûlant que
ıus connoissez, et qui dessèche et con-
:me tout.

» Non, il n'en sera pas ainsi, et votre nouvel évêque n'aura pas en vain compté sur votre dévouement et sur vos efforts.»

Le Mandement de M. l'évêque de Gap étoit publié, l'an dernier, à l'occasion, non-seulement du Carême, mais du sacre du prélat et de sa prise de possession. Ecrit avec l'effusion de la tendresse, il renferme un souvenir pour l'Eglise de Lyon, à qui celle de Gap est redevable de son premier pasteur.

« O sainte Église de Lyon, berceau de notre enfance, Eglise belle et majestueuse entre toutes les Eglises; Eglise notre mère, notre bienfaitrice, vous qui nous avez ouvert votre sein par la première des grâces, celle du baptême; vous qui nous avez nourri du lait de la sainte doctrine, formé par vos leçons, édifié par vos vertus; vous qui nous avez élevé à la dignité du sacerdoce et qui venez de mettre le comble à tant de bienfaits en nous en conférant la plénitude par l'imposition des mains d'un de vos plus grands pontifes! O chère Eglise de Lyon, pourrions-nous vous oublier jamais? oublier tout ce que nous vous devons de reconnoissance et d'amour? oublier tout ce que vous renfermez de vertus, de lumières et de gloire dans l'ordre de la foi? oublier la sainteté de vos prêtres, les pompes de votre culte, la magnificence de vos cérémonies, les prodiges chaque jour renaissans de votre charité, les ressources immenses pour la piété et le salut, que vous prodiguez à tous vos enfans? Non, de si grands, de si précieux souvenirs ne peuvent s'effacer. *Que ma droite devienne immobile, et que ma langue s'attache à mon palais, s'il m'arrive de vous oublier jamais*, ô vénérable Eglise, qui étiez *ma Jérusalem* d'ici-bas, *si vous cessez un seul instant d'être l'objet de mes joies*, de mon amour et de mon admiration! »

Dans son Mandement de cette année, M. l'évêque de Langres s'attache à combattre le respect humain, vain fantôme qui effraie tant

de lâches chrétiens, et qui les fait reculer souvent jusqu'à l'abîme.

« Glorieux martyrs, intrépides confesseurs, saints de tous les temps, à qui le salut a coûté si cher; vous qui, pour rester fidèles à ce grand Dieu, avez accepté les persécutions, les spoliations, les exils, les infamies, les emprisonnemens, les cruels supplices et l'horreur de la mort; vous qui avez dû, sous peine de damnation éternelle, consentir à ces sacrifices si redoutables à la nature, car il est écrit que les lâches seront réprouvés avec les incrédules et les homicides; vous qui comprenez si bien, maintenant surtout, que Dieu n'a pas été mis pour vous à un trop haut prix, et qu'il vaut infiniment plus que ce que vous avez souffert, saints du ciel, détournez vos yeux; et vous, anges de paix, pleurez amèrement, car voici des chrétiens marqués du signe de la croix, du signe des divines douleurs, qui, par leur conduite, et peut-être par leurs discours, proclament que Dieu ne vaut pas la peine que, pour lui, on supporte un dédain ou que l'on brave un sourire. »

Le prélat, dans une forte et lumineuse discussion, montre les ravages, le crime et la folie du respect humain, ce tyran des ames foibles.

Pour la consolation des ames simples dont la foi est vivante, et pour l'instruction de celles qui négligent les pratiques religieuses, M. l'évêque du Mans a voulu, dans son Instruction pastorale, faire lire à tous le nom incommunicable de Dieu inscrit dans l'univers. Puis, recommandant aux fidèles l'œuvre des séminaires, il ajoute :

« Ne devez-vous pas être consolés comme nous, en pensant que de généreux apôtres, formés dans ces pieux établissemens, vont porter en Asie, en Afrique, en Amérique, les efforts d'un zèle brûlant de charité, et cueillir des fruits abondans pour la vie éternelle? Plusieurs ont succombé dans ces nobles combats de la foi contre les erreurs et les vices, et ont donné au monde le spectacle des grandes vertu que nous honorons dans les saints. C n'est pas le moindre des résultats qu'o obtenus nos soins et vos sacrifices: nou en pouvons espérer d'autres pour l'aveni L'un est mort dernièrement en Cochi chine confesseur de la foi, après de lo gues souffrances supportées avec une h roïque constance (1); un autre (2), q nous avions béni avec un amour pater lorsqu'il nous quitta pour s'élancer da la carrière apostolique, fut arrêté dès s début et jeté dans les prisons de Canto après avoir glorieusement confessé Jés Christ dans de rudes épreuves, il a é soudainement délivré par le concou d'événemens providentiels; un tro sième (3), objet de notre estime et d notre affection, parti de notre séminai où il exerçoit d'importantes fonctions q nous lui avions confiées, a été saisi pa les satellites du roi persécuteur, au mo ment où il entroit dans la mission qui l étoit assignée. Languit-il dans la prison au milieu des tourmens inventés par l cruauté, ou a-t-il déjà remporté la palme des martyrs? Nous l'ignorons, et nous ne pouvons savoir quand notre incertitude cessera, à cause de la distance des lieux et de la difficulté des communications. D'autres combattent au milieu des privations de tout genre, et prient pour leurs bienfaiteurs. Prions aussi pour eux, et tâchons de leur préparer de nombreux imitateurs, ou au moins des successeurs. »

M. l'évêque de Marseille s'élève contre l'indifférence pratique de

(1) M. Delamotte, vicaire pendant long-temps à Saint-Ouën-des-Toits, décédé dans les prisons de la Cochinchine, le 3 octobre 1840.

(2) M. Taillandier avoit été arrêté au moment où il passoit en Chine. L'amiral Elliot, commandant la flotte d'Angleterre, ayant battu les Chinois, exigea, entre autres conditions, que le prêtre français fût rendu à la liberté.

(3) M. Berneux, qui étoit professeur de philosophie au séminaire.

l'hommes qui consentent à ›rmir dans le péché, et qui ıt leur vie éloignés de Dieu. Il rle pas de ceux qui ont étouffé dans leur ame, et qu'une inlité systématique sépare de lumière divine, en couvrant ;nèbres du péché leur intellidégradée.

:s impies *qui ont dit dans leur cœur* : *est pas*, s'ils effraient la raison par leux égarement de l'esprit, ne la ınt pas par la contradiction de leur ite et de leurs principes; mais ces es beaucoup plus nombreux qui pas prononcé dans leur cœur le ème de l'impie, qui n'ont conçu ›ur pensée aucun système d'erreur la foi qu'ils ont reçue dans leur ıe, qui ne renient rien de ce qu'ils t croire, et qui vivent comme s'ils ›nt tout, comment comprendroit on ›ersistassent, en dépit de toute sorte issemens, dans leur fatale inconsée, si on ne savoit jusqu'où peut aller blesse de la volonté, et combien at le cœur rend inutiles les lumières sprit?... Tels sont aujourd'hui, et toutes les conditions, les sectateurs onde : ils forment un camp séparé lui dans lequel les serviteurs de Dieu ınt avec un bonheur que leur persée accroît sans cesse.»

: prélat combat avec les armes ı logique et du cœur le mal de ıfférence pratique, d'autant plus ıd qu'il a pris de nos jours un ctère désolant de persévérance : la presque généralité des chrés.

près avoir prouvé précédemıt la présence de Notre-Seigneur s le sacrement de l'Eucharistie, l'évêque de Mende a développé, ıs son Mandement de 1841, conséquences pratiques d'une yance si solidement établie. En 12, il s'attache à faire apprécier la ›essité et les avantages de la consion sacramentelle. Répondant à une invective, plutôt qu'à une objection, si commune de nos jours, le vénérable prélat ajoute :

« On croit avoir tout dit; on se croit même dispensé de toute preuve lorsque, d'un ton dédaigneux, on a sentencieusement prononcé que *la confession est une invention des prêtres*. De tous ceux qui répètent cet odieux et haineux sarcasme, en est-il un seul qui en ait bien compris le sens et calculé les conséquences?

» *La confession une invention des prêtres!* C'est-à-dire que, pour le triste plaisir de pénétrer le secret des consciences, les prêtres se sont assujétis à recevoir indistinctement de toutes sortes de personnes des confidences souvent plus dégoûtantes que propres à piquer la curiosité. C'est-à-dire encore que, pour le plus misérable des motifs, les prêtres se sont volontairement chargés d'un ministère qui d'abord nécessite des épreuves, des études aussi longues que fastidieuses, et requiert ensuite une patience, une charité, un zèle qui ne peuvent attendre ici-bas aucune récompense, et dont, par cette raison, la légèreté, la dissipation, l'ambition ne furent jamais capables.

» *La confession une invention des prêtres!* C'est-à-dire que, sans avoir, certes, pu se concerter, les prêtres de tout pays, de toute langue se sont tous accordés à tromper les peuples sur le même point, en même temps, de la même manière, sans que nulle part ils aient imaginé de se déclarer exempts d'une pratique par eux inventée pour leur propre satisfaction. C'est-à-dire enfin que, dans une affaire qui devoit mettre en jeu toutes les répugnances de la nature, toutes les résistances des passions, répugnances, résistances se sont trouvées partout dissipées, comprimées, étouffées comme par enchantement; que grands et petits, savans et ignorans, princes et sujets, tous ont cru les prêtres sur parole, tous sont tombés à leurs pieds, sans que, jusqu'au seizième siècle bien avancé, personne n'ait eu l'idée de soupçonner l'imposture.

» Oui, c'est tout cela qu'il faut se résigner

à croire, si la confession est une invention des prêtres. Véritablement, N. T. C. F., quand on analyse de pareilles assertions, on ne s'habitue pas à les retrouver ailleurs que sur les lèvres de quelques ignorans, de quelques jeunes irréfléchis : on est tout étonné que ce soit-là de la philosophie, de la raison. »

Il est plus grand qu'on ne le suppose ordinairement, le nombre de ceux qui croient encore, et qui, tout en désertant les saintes pratiques de notre culte, demeurent attachés à la foi de l'Eglise. Seulement une sorte de fausse honte les domine, ou l'idée de quelques sacrifices qu'il faudroit faire les épouvante. M. l'évêque de Metz s'est appliqué, dans son Mandement de 1841, à réveiller cette foi endormie. Rappelant les combats des premiers siècles :

« Plus il mouroit de chrétiens, dit le pieux et digne prélat, plus il en renaissoit, et, grâce à ces nobles exemples, à ces intrépides courages, le christianisme continuoit à s'affermir et à s'étendre; c'est ainsi que la foi passa d'une poignée d'hommes à l'univers. Ah! aujourd'hui même que ses triomphes paroissent entravés sur plusieurs points, et qu'une partie de sa gloire semble éclipsée parmi nous, aujourd'hui même, la foi ne tarderoit pas à reprendre toute sa puissance et tout son éclat, si seulement tout ce qui reste encore de chrétiens cachés osoient se déclarer à la face du monde et rendre gloire à Dieu. Que le père au sein de sa famille, que le maître au milieu de ses serviteurs, que l'industriel à la tête de ses ateliers, que l'homme public dans sa sphère plus ou moins étendue, que, dans tous les rangs de la société enfin, tout ce qui a de la foi consentît à la pratiquer et à lui rendre un courageux hommage; et bientôt quelle heureuse influence n'auroit pas cet amas d'exemples pour changer la face de notre pays et y faire refleurir la religion! Car ce sont des exemples qu'il nous faut, nos très-chers frères. Malheur à qui en refuse à une époque de pénible réédification comme la nôtre! Il répo[...] du grain de sable qu'il pouvoit app[...] au glorieux édifice; Dieu lui dem[...] compte de la part de bien que son [...] dant pouvoit produire et à laquelle [...] cheté s'est refusée. Heureux, au con[...] ceux qui prennent à cœur le sal[...] leurs frères et les intérêts de la gloi[...] vine, et qui, loin de se laisser déco[...] par le malheur des temps, vont j[...] remercier le Seigneur de les avoi[...] vivre à une époque où il faut plus de [...] rage pour le servir! Sur ces fronts [...] du premier âge du christianisme, [...] nité tout entière verra quelque [...] rayonner ces paroles : Chrétiens gé[...] du dix-neuvième siècle ! »

M. l'évêque de Metz exprim[...] consolantes espérances dans le M[...] dement de 1842 :

« Ne pouvons-nous pas vous [...] N. T. C. F., comme le Sauveur du mo[...] à ses disciples : *Levez les yeux, et voy[...] pays d'alentour; ils blanchissent en[...] semblent prêts pour une abondante m[...]* Le mouvement religieux des espri[...] sauroit, en effet, être nié, et la multi[...] des bonnes œuvres qui s'accompli[...] parmi nous le constate de la maniè[...] plus douce à notre cœur.....

» Béni soit le Seigneur qui a réser[...] notre vieillesse un si consolant specta[...] Aux jours de notre jeunesse, il n'en é[...] pas ainsi. A la vérité, dans les cont[...] où nous prîmes naissance, dans la fam[...] surtout qui nous entouroit de ses tendr[...] soins, nous vîmes régner toujours une admirable soumission aux leçons de Jésus-Christ et de son Eglise; mais nous entendions déjà retentir jusque dans nos provinces effrayées, les doctrines funestes nées de l'hérésie qui, après avoir séduit des nations étrangères, débordoient sur notre France comme un torrent, et étoient accueillies avec tant de faveur dans les hauts rangs de la société. Alors, si la foi, l'esprit d'obéissance, le respect de la morale étoient encore l'heureux partage de l'immensité de la nation, la classe plus élevée, plus instruite, plus riche, celle

e classe qui prêche maintenant avec de zèle la sainteté des devoirs, arloit au peuple que de la révélation es droits; elle travailloit à attaquer s les croyances; elle jetoit d'amères ries sur la religion et la vertu: elle oit follement créer le bonheur en ignant à mépriser et à rompre tous reins, et ses funestes leçons étoient ies d'exemples plus funestes encore.

Mais maintenant qu'elle voit se tourcontre elle ses propres doctrines, et, de conséquences en conséquences, arrive à regarder comme des préjugés, plus seulement les enseignemens de religion, non plus seulement la soussion aux puissances, mais aussi le ncipe de la propriété, mais encore me les liens sacrés de la famille, an ins avoue-t-elle qu'elle s'est trompée, e renie ses maximes, et elle met autant mpressement à combattre les doctrines une indépendance exagérée, qu'elle en ettoit naguère à les propager.....

»Seigneur, qui plaçâtes notre enfance, mme autrefois celle de Moïse, au milieu s jours de douleur que vous réserviez votre peuple, et qui conduisîtes notre unesse, comme la sienne, au travers des preuves de l'exil et de la persécution, ous vous remercions de nous avoir donné, insi qu'à lui, avant de quitter la vie, une ision des jours meilleurs! O diocèse de ienève! ô ville d'Annecy! quand la vioence des révolutions nous arrachoit à ous, pouvions-nous espérer rencontrer amais une terre aussi fertile en bonnes euvres de tout genre, que celle qu'avoient écondée les sueurs de saint François de ales notre vénéré patron! O paroisse si tendrement chérie de Saint-Nizier! quand une autre violence, également rigoureuse à notre cœur, brisoit les liens que vingt années avoient noués entre nous, pouvions-nous prévoir qu'ailleurs nous retrouverions une foi et une charité qui nous rappelleroient sans cesse votre foi et votre charité! O Eglise de Metz, qui ne nous avez rien fait oublier, mais qui nous avez dédommagé de tout; après les marques si touchantes et si nombreuses que vous nous avez constamment données d'une religion sincère et éclairée, pouvions-nous attendre de vous davantage? Ah! vous dépassez en ce moment notre espoir! A moins que notre cœur ne se fasse illusion, de nouvelles merveilles se préparent, des jours meilleurs encore vont se lever, et, s'il ne nous est pas accordé d'entrer nous-même dans la terre des promesses, au moins avons-nous à annoncer au peuple qui nous est confié que les temps d'épreuve sont accomplis. Cette mission suffit à notre cœur.»

M. l'évêque de Montauban ne s'adresse pas en termes moins touchans à son peuple bien-aimé :

« Les années qui se sont accumulées sur notre tête ont pu diminuer nos forces, mais non affoiblir notre affection pour vous. Ce sentiment, dont la première étincelle s'est allumée dans notre cœur il y a plus d'un demi-siècle, s'est accru de tous les souvenirs d'une longue vie passée presque tout entière au milieu de vous et des œuvres éclatantes de votre foi et de votre charité. Les liens qui nous unissoient à vous sont devenus encore plus doux et plus forts, depuis que l'Eglise, en répandant sur nos mains de vieillard l'onction sainte qui fait les pontifes, nous a donné mission de *veiller sur vos ames,* comme le pasteur veille sur son troupeau.....

» Or, à l'approche de la sainte Quarantaine, *la charité que le Saint-Esprit a versée dans notre ame, nous presse* d'élever encore une fois notre foible voix pour vous donner quelques conseils utiles qui seront peut-être le *testament de notre tendresse.* Puisse la grâce couler de nos lèvres avec les paroles que nous vous adressons! »

Aimer Dieu et le prochain : voilà la loi constitutive de la nature humaine. Telle est la leçon qui est sortie de la bouche du Maître, et que Mgr de Trélissac répète aux fidèles, en les sollicitant de se livrer plus que jamais à leur zèle ardent

pour la conversion des pécheurs et pour la réconciliation des protestans.

« L'hérésie, qui depuis long-temps, hélas! désole notre contrée, cherche, depuis quelques années surtout, à étendre ses ravages. Ses émissaires se glissent partout et veulent dominer partout, jusque dans les établissemens fondés par la seule piété catholique. Voilà qu'elle agrandit l'asile où elle enseigne à ses prédicans futurs ses symboles inconstans et mobiles comme les opinions humaines, et qu'elle élève des temples nouveaux dans nos campagnes. On diroit que, *forte de quelque haut et puissant soutien*, elle rêve des jours de gloire et de triomphe.

» Catholiques, c'est à vous de répondre à ce prosélytisme éphémère de l'erreur par un zèle généreux et divin... Qu'il ne soit pas dit qu'à l'époque où l'hérésie tombe partout ailleurs devant la lumière de la vérité et le bon sens des peuples chrétiens, elle a trouvé parmi nous un boulevard assuré pour y prolonger les illusions d'un règne qui finit. »

M. l'évêque de Montpellier félicite d'abord son diocèse des fruits de conversion opérés dans sa ville épiscopale et à Beziers, cités que le zélé prélat, secondé par M. l'abbé Combalot, a récemment évangélisées (1). Où étoient-ils, demande Mgr Thibault, *ces sages* si vantés? où étoient-ils *ces chercheurs du siècle présent* qui, mettant leurs vœux impies à la place des réalités évidentes, ne cessent de proclamer, avec une douleur hypocrite, que le catholicisme a fini son temps? Tant de piété les eût confondus:

« Qu'ils sont vains et dignes d'une profonde pitié ceux qui s'efforcent aujourd'hui de sauver la société qui périt, et d'en reconstruire, sans *Jésus-Christ*, *la pierre angulaire*, l'édifice qui croule de toutes parts! Juste punition du ciel! Ils rendoient hommage au passé du christianisme; ils avoient glorifié son histoire; ils n'ont pas voulu s'élever, des faits ext rieurs, jusqu'à la main invisible et d qui les régissoit: ils ont refusé de r *noître, comme Dieu*, celui dont ils co ploient, dans la Religion, l'œuvre mense et surnaturelle. C'est pourqu *ténèbres* sont descendues *sur leurs* *ils se sont évanouis dans leurs pensées*, les sophismes de l'orgueil, dans un dale d'hypothèses démenties par la sci et la raison, plus démenties encor leur propre conscience. Forcés q étoient de proclamer Jésus-Christ co le bienfaiteur des siècles, ils ont ni divinité substantielle; ils ont affec blasphème horrible! de ne voir en qu'une incarnation, plus ou moins h reuse, de la pensée humaine, un venu en son heure pour ajouter sa c live pierre au grand édifice que le t bâtit à l'humanité. Mais l'Apôtre l'a En s'attribuant la force de l'esprit, e *disant sages, ils sont tombés dans la f* Après avoir nié la chute et la rédemption, la grâce et la gloire, l'existence *même* mal, ils ont attaqué la vérité dans son es sence: elle n'a plus été qu'une forme mobile de l'entendement de l'homme, et, cherchant à effacer l'éternelle limite qui sépare la créature de son *auteur*, ils se sont faits les apôtres d'un panthéisme aussi révoltant dans sa conception, qu'il est effrayant dans ses résultats. »

Afin de mettre les fidèles en garde contre la parole trompeuse des modernes antéchrists, le prélat leur rappelle les titres éclatans et impérissables de leur foi. Puis s'abandonnant à un mouvement de haute éloquence, il s'écrie:

« Adorateurs de la raison, si vos théories sont vraies, si le christianisme n'est qu'une des phases successives du progrès de l'humanité, un système religieux sorti en son temps, du sein de la pensée humaine, comme un enfant du sein de sa mère, expliquez-nous pourquoi ce fils, méconnu par celle qui lui donnoit le jour, accueilli par l'indignation universelle, ne

(1) Voyez ci-après : *Diocèse de Montpellier.*

a grâce ni devant les sages, ni devant gislateurs, ni devant le peuple? La apparut comme un signe d'horreur : onde fut effrayé de cette doctrine ge qui, suivant l'expression de Tern, *mettoit le déshonneur à la tête de seignemens.* On vit la philosophie en aide au bourreau, et dicter d'arrêts de proscription que la polifarouche des empereurs. Après trois de sublimes efforts, après d'inrables prodiges de courage et de rité, la foi du Sauveur n'avoit pu conr encore la haine du monde; une réation de l'espèce humaine étoit nésaire, pour qu'elle fût enfin comprise acceptée. Il fallut que la Providence rit, pour ainsi dire, d'autres catates; que la terre fût engloutie et lavée s un autre déluge, pour recevoir cette ération inconnue qui descendoit de Montagne-Sainte, avec le dépôt des seignemens divins, et venoit saluer avec our cet autre arc-en-ciel qui brilloit les nues, signe radieux et sacré de la ix de l'homme et de Dieu : *Arcum um ponam in nubibus, et recordabor fœris mei.*

« Après tant de travaux de la raison, es-vous, après tant de conquêtes du nie, le christianisme venoit, tout au s, donner une expression vivante, une mule à la pensée des siècles. Mais ou z donc les fastes du monde : montrezus, avec les pas des nations, cette prossion constante de l'esprit humain, uis les plus basses régions de la yance, jusqu'au faîte élevé de la doce chrétienne; les haltes, les campens mystérieux de cet autre Israël, dont les les erreurs, au désert, devoient le procher de la terre promise. Montrezus le fils de l'homme gravissant, depuis rante siècles, la pente du Calvaire, et croix se dessinant, peu à peu, dans les bres de l'histoire, jusqu'au jour où umanité la proclame reine, et la place à tête de ses symboles. Le passé vous nent : le monde subissoit une loi d'anthème. Parti d'un état incontestable de supériorité intellectuelle et morale, il se laissoit entraîner, de plus en plus, à l'erreur et au vice; et les conquêtes d'une civilisation toute matérielle ne servoient qu'à déguiser le mal profond qui le dévoroit. Plus funeste par ses hardiesses que le polythéisme par ses complaisances, la philosophie sapoit l'antique foi et ne mettoit que le doute à la place. Elle avoit popularisé les doctrines du néant! Rome, qui n'avoit plus d'esclaves à faire et de peuples à égorger, s'étoit couchée dans la servitude et endormie dans l'ivresse du sang. Le monde se plongeoit, avec elle, dans ce sommeil de mort. Jamais tant de bassesse ne s'étoit vue! Cherchez, dans ces saturnales de la barbarie et de la débauche, une noble tendance vers les idées chrétiennes, un seul essai, moins que cela, un simple effort qui fît pressentir nos hauts préceptes de pénitence, d'humanité, d'amour fraternel; fouillez dans cette boue infecte, remuez cette pourriture, et dites nous si vous avez aperçu le germe de ces vertus sublimes que le christianisme révéla tout à coup à la terre, et qui parurent comme un reflet de la sainteté de Dieu sur le visage de l'homme : *Signasti super nos lumen vultûs tui, Domine.* »

Quelque étendue que soit cette première citation, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de transcrire encore cette belle page :

« Si le christianisme est l'œuvre de la raison, une théorie qui a fait son temps, sages, épris de vos lumières, répondez : Pourquoi la raison, en sa marche incessante, n'a-t-elle rien trouvé de plus parfait que le christianisme? Pourquoi la philosophie, qui parle éternellement de sa mort, n'a-t-elle pas encore un successeur à lui donner? Pourquoi vos maximes, quand elles sont nobles et pures, ne sont-elles qu'un plagiat de la foi chrétienne? La science reçoit du temps ses développemens successifs; l'art, inépuisable en sa fécondité, s'ouvre tous les jours des perspectives nouvelles; la civilisation lutte, avec un succès croissant, contre les forces

de la nature, et se montre, d'âge en âge, plus riche et plus splendide. Le catholicisme seul, toujours semblable à lui-même, *est aujourd'hui ce qu'il étoit hier*; et tous vos travaux, toutes les conquêtes de l'intelligence, qui devoient nous placer au milieu d'un horizon immense et resplendissant, n'ont pas doté la science de Dieu d'un seul trait de lumière, la morale, d'un seul précepte, l'humanité, d'une seule vertu. Cette religion qui, selon vous, passe et meurt, console encore le monde par des prodiges de bienfaisance et d'amour; seule, elle a de sublimes protestations contre toutes les tyrannies de l'esprit et du cœur, de magnifiques immolations à opposer au sensualisme des siècles. Vous, avec vos théories puissantes et célébrées avec tant d'emphase, vous n'avez pas produit, nous ne dirons pas un solitaire de la Thébaïde, une fille de la Charité, mais un homme, un seul homme dont la vie puisse être avouée tout entière par la vertu.

» Il y a plus, N. T.-C. F. : à mesure que ce rationalisme orgueilleux a pénétré dans les esprits, nous avons vu les grandes idées de devoir, les antiques traditions de dévoûment, d'immolation à la chose publique, s'altérer et se perdre. La morale de l'intérêt a remplacé celle de la croix. Chacun s'est fait lui-même, au fond de son cœur, le centre et le but de toutes ses pensées, le dieu auquel tout se rapportoit. Les mesquines combinaisons d'une bienfaisance hérissée de chiffres, ont succédé aux larges conceptions de la charité. Tandis que les économistes dissertoient sans fin, le paupérisme, accru de jour en jour, est devenu menaçant pour notre civilisation. Egarés par de malheureuses théories, les ouvriers se sont promis la richesse sans le travail, la liberté sans la vertu. Tous les liens sociaux, toutes les garanties d'ordre et de durée ont été affoiblis; les rapports fondamentaux de loi et de sujet, de pouvoir et de devoir, méconnus ou niés; la chair et le sang ont repris l'empire que le paganisme leur décernoit du haut des autels; l'enfance elle-même s'est montrée corrompue; la volupté s'est posée, une autre fois, co[illegible] la reine du monde, et le vice a trouv[illegible] *Evangile*. Le commerce jeté hors de[s] voies anciennes de modération et de [pro]bité, l'industrie abandonnée à tout[es] hardiesses, à toutes les folies d'une [illegible]tion sans mesure, au lieu de cette un[iver]selle prospérité, dont l'ère commen[çoit] pour nous, ont enfanté des catastro[phes] épouvantables et de hideuses turpit[udes]. Principes et intérêts, erreurs et vé[rités], hommes et choses, tout a été confo[ndu], entraîné pêle-mêle dans un horrible c[haos], et la société entière a chancelé su[r ses] fondemens comme un homme dan[s l'i]vresse! »

La profanation des jours co[nsa]crés au Seigneur a excité le zèl[e de] M. l'évêque de Joppé, coadjuteu[r de] Nancy.

« Jusques à quand, demande-t-il [dans] le Mandement de 1841, serons nous [for]cés d'avoir recours aux peuples étrang[ers], à l'hérésie elle-même, pour trouver l[a justi]fication que nous refusent les popula[tions] catholiques, au sein de la patrie? Car, [vous] le savez, N. T.-C. F., dans les div[erses] contrées où règne le protestantisme, [aux] Etats-Unis, en Hollande, en Suisse, [en] Prusse et dans les autres provinces [de] l'Allemagne, nous voyons toutes les sec[tes] qui se divisent presque à l'infini, se r[éu]nir dans un même sentiment de resp[ect] et de fidélité pour la sanctification [du] dimanche. Dans certains pays, en Angl[e]terre surtout, cette fidélité va jusqu'à [un] rigorisme aussi gênant qu'il paroît a[b]surde à quelques-uns : dans la crainte d[e] violer la loi du repos, on évite tout ce q[ui] a même l'apparence d'une action, et l'o[n] se condamne à une sorte d'immobilité. L'Eglise catholique n'admet pas ces ex[a]gérations pharisaïques qui sont le propre de l'erreur. Dirigée par Jésus-Christ, qui a promis *d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, elle distingue dans le commandement de Dieu ce qui est simplement cérémoniel, de ce qu'exigent le droit naturel et le droit divin; et

(SUPPLÉMENT.)

s les décisions qui doivent servir de e à tous ses enfans, elle évite, avec sagesse qui n'appartient qu'à elle, les ınyéniens d'une sévérité outrée et les s d'un relâchement criminel. Mais ıs! à quoi servent les décisions de lise pour des hommes déterminés à pas s'y soumettre? »

Toutefois, le prélat ouvre son ır à la confiance. La foi, dit-il, nmence à se réveiller plus vive et s agissante que jamais; et c'est le tableau des œuvres qui s'éta-ssent ou se propagent dans le ıcèse de Nancy qu'il justifie ses érances.

Dans le Mandement de 1842, M. le ıdjuteur annonce au diocèse qu'a-ıs une absence de deux ans, pen-nt laquelle M. de Janson a visité mérique septentrionale, ce digne èque a reparu enfin sur le sol de patrie, les mains pleines de mérites ur le ciel et le cœur encore tout ıu au souvenir des succès miracu-ıx qui ont couronné les efforts de n zèle.

M. l'évêque de Nantes, dans son andement de 1841, parle de l'a-ıur de Jésus-Christ à ceux qui ne souviennent pas assez qu'ils en t été l'objet, et il stimule leur re-ınoissance envers le Fils de Dieu, ıdèle et type sur lequel doivent e formés les élus.

L'OEuvre de la Propagation de la i est le sujet traité, dans cette ıme année, par M. l'évêque de vers. Aux incrédules qui publient e la religion catholique a fait son ups, le prélat répond : Lisez les nales, histoire authentique des rveilles qui s'accomplissent sans se dans les pays lointains.

A la vue de tant de succès et de mphes, ne vous semble-t-il pas qu'a-dix-huit cents ans d'existence, l'Eglise Jésus-Christ descend à peine du Cal-e et qu'elle est encore fumante du divin de son auteur? Quelle vigueur vie! quelle force! quelle fraîcheur! aucune ride sur son front; sa vieillesse est semblable à son enfance; elle rencontre les mêmes obstacles que dans les pre-miers temps, et elle les surmonte par les mêmes moyens; mêmes épreuves et même courage; mêmes combats et mê-mes victoires. Elle n'est donc point épui-sée, la vertu qui anime l'Eglise de Jésus-Christ; le flambeau de l'Evangile n'a donc rien perdu de son éclat; la source des bénédictions célestes n'a point encore tari, et l'arbre de la foi, planté sur la terre, porte encore des fruits abondans de salut. »

En 1842, M. l'évêque de Nevers attaque dans son principe le mal qui dévore notre société; nous vou-lons parler de la mauvaise éduca-tion de la jeunesse. Il faut, dit le prélat, que cette éducation soit reli-gieuse et solidement chrétienne, vérité fondamentale sur laquelle re-pose l'avenir des familles et de l'E-tat.

Une maladie morale, conséquence évidente d'une éducation anti-reli-gieuse, l'égoïsme, dit M. l'évêque de Nîmes, s'est étendu sur notre génération. Au tableau des ravages que l'amour désordonné de soi-même exerce dans le cœur de l'homme, dans la famille, dans la société, le prélat oppose celui des bienfaits dus à la charité, qui fait de tous les cœurs comme un seul cœur, et de toutes les fortunes comme un seul trésor. Au milieu même de ce monde, auquel on doit reprocher un égoïsme avilissant, il se rencontre de hautes intelligences qui ont compris le dévouement chrétien, témoins les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-François-Régis, témoins l'associa-tion pour la conversion des pé-cheurs, et l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi.

« Oh! oui, N. T.-C. F., c'est un bon-heur pour nous de penser que cette France, si méconnue, si calomniée, est cependant bénie par d'innombrables frè-

res qui lui doivent de n'être plus assis à l'ombre de la mort, et que nous pourrons lui appliquer, avec justice, ces paroles de l'Apôtre : « *Nous rendons grâces à Dieu de ce que votre foi est connue de tout l'univers.* » Oui, nous le répétons, c'est pour nous le sujet de la plus vive et de la plus sainte allégresse, parce qu'il nous est impossible de croire que cette France, qui donne, avec d'abondantes aumônes, ses prêtres, ses religieuses, et quelquefois ses jeunes hommes d'élite, ses savans, ses guerriers pour provoquer et conserver la foi au-delà des mers, puisse être privée, un jour, de cette antique foi, dont elle est si empressée de faire partager les bienfaits à ceux qui en étoient privés. »

M. l'évêque d'Orléans exhortoit, en 1841, les fidèles de son diocèse à sanctifier le jour du Seigneur, à fréquenter assidument la maison de Dieu et les sacremens, à procurer la réhabilitation des mariages civils, à effacer en un mot les taches qui défigurent encore la beauté de l'Eglise d'Orléans. En 1842, il signale la légèreté et l'irreflexion qui caractérisent notre siècle, et l'éloignement des esprits pour les graves pensées, comme une des sources les plus funestes de l'incrédulité et de l'indifférence.

La préoccupation exclusive des intérêts matériels est indiquée comme une plaie, non moins déplorable, par MM. les vicaires-généraux capitulaires de Poitiers. Pour y remédier, ils évoquent la pensée de la mort. Le tombeau, voilà le mot le plus propre à nous guérir de notre fol enthousiasme pour la prospérité temporelle. En finissant, ils expriment des vœux que le ciel a déjà exaucés, en permettant qu'un digne successeur fût désigné au sage et excellent pontife qui vient d'être enlevé à l'Eglise de Poitiers.

M. l'évêque de Quimper expose les avantages de la confession : elle ... pour l'esprit, un foyer de lu... pour la volonté, un principe de force ; pour le cœur, une sou... de consolations. Après avoir dé... loppé, avec autant d'onction que ... clarté, ces trois considérations, ... prélat ajoute :

« Que dirons-nous de ces pauvres ... tiens qui, au lieu de la bénir avec ... la maudissent comme une odieuse i... sition établie dans les familles? O stu... récriminations d'une aveugle ingratitu... Enfant, blasphémez la confession : ... faisoit aimer à celle qui vous do... jour, de préférence aux enivrantes a... blées du monde, les pleurs et les i... nies de votre berceau ; vous lui deve... mère vertueuse. Epoux, blasphémez ... confession : tandis que vous couri... terre et les mers, elle veilloit sur ... compagne, ranimoit son courage, ... toit les piéges semés devant ses pas ; ... lui devez l'honneur de votre ... Père, blasphémez la confession : ... éloignoit des lèvres de votre fille la ... des séductions, le poison des plaisi... gereux et des lectures funestes ; vou... devez l'innocence qui couvre ce fr... ginal. Ingrats et insensés! et vous ... mez contre cette sainte institution ; ... prêtre vous écoute en silence, et, ... vant parler, il dit au fond de son ... Cet homme me poursuit de sa h... pourtant sans moi son épouse seroit i... dèle ; il me hait, et sans moi sa fille ... déshonorée ; il me hait, et sans moi ... baisseroit les yeux au seul nom de ... mère! »

Dans son Mandement de 18... M. l'évêque de Rodez a traité d... l'excellence et des avantages, no... de la parole de Dieu en général ... mais de ce lait des foibles, de cet... nourriture des enfans, de ce pain ... chaque jour, de cette parole pasto... rale et paternelle, de cet enseigne... ment élémentaire, le moins appré... cié peut-être, et sans contredit ... plus utile, du catéchisme enfin ... abrégé de toute doctrine, sommai... de toute sagesse, l'alpha et l'omég... le commencement et la fin de tou...

instruction religieuse. Le Mandement de 1842 est consacré à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à laquelle le prélat eût voulu associer tous les fidèles du diocèse de Rodez, et qu'il va étendre dans celui de Cambrai. Nous reposerons l'esprit de nos lecteurs sur ce gracieux tableau :

« Chose touchante et délicieuse à dire ! Nous connoissons des familles bénies de Dieu, où, non-seulement maîtres et serviteurs sont engagés dans la sainte milice, mais où l'enfant au berceau, où le nouveau-né lui-même, dès son entrée dans l'Eglise, est inscrit, par les soins pieux de ses parens, au nombre des associés : douce et innocente créature, apôtre en naissant, qui ne parle pas encore et qui déjà prophétise ; qui, à peine régénérée dans les eaux du baptême, propage déjà, par l'aumône et la prière offertes en son nom, ce royaume de Dieu dont l'héritage vient de lui être assuré ! »

M. l'évêque de Saint-Brieuc parle du Carême et de ses rigueurs, en développant les graves motifs qui leur servent de fondement. Après avoir montré les avantages qu'en retire chaque fidèle individuellement, considérant collectivement son diocèse comme l'un des membres de la famille humaine, et spécialement de la nation dont il forme l'une des divisions, le prélat rappelle que la justice élève une nation, mais que le péché rend les peuples misérables: témoins les calamités qui, de nos jours comme jadis, ont accablé les nations coupables. Et maintenant, demande-t-il,

« Où en est notre propre nation par rapport à la vertu, l'observation des commandemens du Très-Haut? Nous frémissons, lorsque nous voulons envisager les désordres qui s'accumulent chaque jour au milieu de nous ; et, pour un grand nombre, il semble que nous en sommes revenus aux mœurs des anciens idolâtres. Rome, sur le point de s'abîmer sous le poids de sa corruption, présentoit à peine des excès d'impiété et de débauche plus révoltans que ceux dont le bruit parvient quelquefois à nos oreilles.

» Des désordres si nombreux et si criminels ne doivent-ils pas nous faire trembler pour l'avenir de notre patrie? Quant à nous, N. T.-C. F., nous sommes à ce sujet dans de continuelles alarmes, et il nous semble à chaque instant que Dieu va commencer à faire éclater ses terribles vengeances contre nous. Certaines maladies qui ont un caractère étrange, les morts subites, les inondations, les dérangemens de la température et des saisons, tout cela nous apparoît comme les sinistres avant-coureurs de ces vengeances. Hé bien ! le jeûne peut désarmer le bras du Tout-Puissant et détourner les fléaux qui nous menacent.... »

L'an dernier, M. l'évêque de Saint-Flour entretenoit son diocèse de la connoissance de Jésus-Christ.

« On parle, disoit-il, on parle de toutes parts des progrès de la science, de la diffusion des lumières jusqu'aux derniers rangs de la société, des bienfaits de l'éducation qui pénètre dans la chaumière du pauvre, et va chercher l'enfant jusqu'au sommet des montagnes les plus inaccessibles, du mouvement de l'industrie qui établit de nouveaux rapports entre les membres de la famille humaine, et de la marche toujours croissante d'une civilisation qui, peut-être, trouvera sa ruine dans ses propres succès. Quoi qu'il en soit de ces éloges si souvent prodigués à notre siècle par ses admirateurs, nous ne cesserons de leur dire avec le prophète : C'est *en vain que vous travaillerez* à l'amélioration de vos semblables, à la restauration de la famille, à la prospérité et à la gloire de la patrie, si, dans tous vos projets comme dans toutes vos œuvres, vous ne regardez pas la religion comme la base nécessaire de toutes les institutions, et le fondement inébranlable de tout bonheur social. Mais elle n'est plus connue, cette religion sainte, source abondante de lumières pour l'esprit et de consolations pour le

cœur; elle n'est plus étudiée dans ses mystères fondamentaux, dans son divin Auteur, dans son admirable histoire et dans ses innombrables bienfaits. On s'occupe de tout, excepté de ces grandes questions, qui valent bien la peine cependant que l'homme consacre à leur examen quelques heures de cette vie dont il lui faudra rendre compte au tribunal suprême; car elles n'embrassent rien moins que sa destinée tout entière, et de leur connoissance, féconde en résolutions pratiques et en œuvres saintes, découlent les bonnes mœurs, la paix des familles, le repos et le bon ordre de la société. »

Cette année, M. l'évêque de Saint-Flour s'adresse à ceux qui ont cessé de prendre part au banquet divin. Il s'est proposé de leur faire sentir tout à la fois et l'importance du précepte de la communion pascale, et la futilité des prétextes qui les retiennent éloignés des sacremens.

« Loin de nous, sans doute, dit le prélat en terminant, la pensée d'ouvrir les portes du sanctuaire aux cœurs encore souillés, au mépris de cette parole : *Ne donnez pas les choses saintes aux esprits immondes;* mais, ce que nous aimons à vous dire, après tous les saints docteurs, c'est que la fréquentation des sacremens est le remède à nos passions; c'est que prétendre se soustraire à leur funeste empire, sans recourir à ces remèdes divins, est une illusion des plus dangereuses pour le salut; c'est que venir à Jésus-Christ avec un cœur droit et sincère, après avoir révélé son ame tout entière au charitable ministre de sa miséricorde, c'est l'infaillible secret de travailler d'une manière efficace à sa propre sanctification; c'est qu'enfin la communion, reçue avec une foi vive, avec un désir sincère de correspondre à l'amour de Jésus-Christ, éteint peu à peu, dans une ame, l'estime des choses de la vie, lui inspire un mépris salutaire pour le monde et ses faux biens, et lui apprend *à s'élever de vertu en vertu, du fond de cette vallée de larmes, jusqu'au sommet de cette montagne sainte, où elle verra face à face le Dieu* qu'elle reçoit ici-bas, caché sous les voiles du mystère. »

Le pieux prélat invite ses diocésains à profiter du *grand pardon* du Puy, jubilé extraordinaire qui voyoit autrefois accourir en foule les fidèles de l'Auvergne, et il annonce qu'il ira en personne offrir au cœur de Marie les vœux de son troupeau.

Le mandement publié, l'an dernier, par M. l'évêque de Rhodiopolis, coadjuteur de Strasbourg, étoit daté du jour où, par l'imposition des mains de M. l'archevêque de Besançon, assisté de M. l'évêque de Saint-Dié et de M. l'évêque de Joppé, il avoit été mis au nombre des successeurs des Apôtres. Exhortant, pour la première fois, les fidèles à la pénitence, il disoit :

Qu'il est doux de penser qu'au même moment où nous vous parlons, les évêques de tous les pays et de toutes les nations s'adressent à leurs troupeaux pour leur redire cette parole du divin Maître : *Faites pénitence, le royaume des cieux est proche!* et qu'ainsi, comme au jour de la Pentecôte où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres, ils annoncent à la fois, dans toutes les langues de la terre, l'Evangile de Jésus-Christ! Qu'il est consolant pour vous, N. T.-C. F., de savoir qu'en ce moment même, plusieurs centaines de millions de chrétiens répandus sur toute la surface du globe entendent, comme vous, de la bouche de leurs premiers pasteurs la parole de vie! Ne reconnoissez-vous pas là un effet de la puissance de celui qui pèse la terre comme une goutte d'eau, qui parsème le firmament d'innombrables étoiles, qui mesure les eaux de l'Océan dans le creux de sa main et soutient de ses doigts la masse de la terre? Quel autre que le Fils de Dieu, qui à la dernière cène adressoit à son Père céleste cette touchante prière : *O mon Père, faites qu'ils soient un comme vous et moi ne sommes qu'un*, a pu opérer cette unité de vues et d'action, de moyens et de doctrine

ns des régions si éloignées les unes des tres, et parmi des peuples si différens r la langue, le caractère, les usages et mœurs? Quelle gloire, quel bonheur ur nous d'être membres de cette immse société qui remplit le ciel et la re, d'être les enfans de cette divine nière qui éclaire toutes les nations, de us reposer à l'ombre de cet arbre matueux que le Seigneur lui-même a nté dans son champ et qui étend ses neaux jusqu'aux extrémités du monde, devoir notre salut à la croix qui s'élève tre le ciel et la terre comme un signe paix et d'amour, comme le gage de te grande réconciliation opérée par le rist entre la créature coupable et la diité, de pouvoir enfin dire en toute vé-é : *Je crois l'Eglise, une, sainte, cathoue et apostolique, la communion des Saints, vie éternelle!* »

Depuis, M. l'évêque de Rhodiolis a parcouru la plus grande rtie du diocèse de Strasbourg, nonçant la parole de Dieu jusque ns les lieux les plus écartés, et il a ministré le sacrement de confiration à près de 60,000 personnes. appelant cette visite pastorale aux lèles de l'Alsace :

« Par votre foi, leur dit-il dans le Mandement de cette année, vous nous parois-z dignes de fouler ce sol fécondé par les eurs et les travaux des Materne, des bogast, des Florent. Ah! N. T. C. F., rès les touchans spectacles dont nous ons été le témoin, nous vous aimerions core davantage, si la charité dont notre eur est animé pour vous pouvoit s'augenter et s'accroître. Aussi nous vous le sons avec le grand Apôtre : *Vous êtes présent avec nous à la vie, à la mort*.....

» Chère et bien-aimée Alsace, ô ma paie! conserve religieusement la foi antie qui pendant tant de siècles a fait ta oire et ta félicité; c'est à elle que tu ois ta prospérité et tes richesses. Aussi ng-temps que tu seras fidèle à ses dogies et à ses maximes, tu seras l'objet des omplaisances de ton Dieu; il répandra sur toi avec une sainte profusion l'abondance de ses grâces; la paix et tous les biens dont elle est la source habiteront dans ton sein. L'auguste reine des cieux, Marie, ta patronne, continuera à te couvrir de son égide et de sa protection maternelle; du haut de sa montagne, Odile, la vierge que tu aimes et que tu révères, veillera sur toi et détournera de la tête de tes enfans les foudres du ciel; Richarde, cette veuve si célèbre par ses vertus et dont tu possèdes le tombeau, intercédera en ta faveur auprès du Seigneur; Huna, qui t'a laissé de si doux, de si touchans souvenirs, offrira pour toi des prières à la divine miséricorde, et partout, des Vosges au Rhin, de Notre-Dame-de-la-Pierre au Château-Blanc (1), illustré par le savant Otfried, on verra régner avec la foi cette véritable félicité qui naît de la pureté des mœurs et de la pratique de la vertu. »

La suite du Mandement contient de belles considérations sur l'unité de l'Eglise, sujet traité avec un heureux à-propos dans une contrée où il y a un si grand nombre de protestans.

La bienfaisance chrétienne a été, en 1841, l'objet de l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Tulle. Le prélat y a rappelé les leçons de la charité envers le prochain proposées par Jésus-Christ dans l'Evangile, et il a excité son peuple à les mettre en pratique. L'humilité, dit le vénérable prélat, est le fondement de la vertu; et il ajoute :

« Comparons la bienfaisance chrétienne avec celle du siècle si préconisée, et qui repose sur la vanité. L'une envisage tous les besoins réels de l'humanité : l'autre ceux qui sont apparens. L'une répand, quand il le faut et avec joie, ses faveurs dans l'ombre; l'autre en est avare, si ce n'est au grand jour. L'une est doublement compatissante envers l'indigence muette, et sait franchir les barrières audelà desquelles la confusion la relègue; l'autre n'assiste principalement que celle

(1) Wissembourg.

qui se montre. L'une est uniquement jalouse de l'honneur dû à Dieu, et contribue de tout son pouvoir à ce qu'il lui soit rendu : l'autre y est indifférente, opposée. La satisfaction qu'ambitionne l'une, c'est de remplir ses devoirs, et elle ne s'en enfle pas : l'autre recherche les délices que goûte l'ame sensible, et elle s'en rassasie. L'intention de l'une se dirige vers Dieu, ses préceptes, ses promesses : celle de l'autre est tournée vers soi, vers les hommes, en un mot, vers une gloire frivole. O arrêt souverainement équitable, provoqué par ses propres souhaits, qui la prive de toute autre récompense! *Receperunt mercedem suam.* »

M. l'évêque de Valence prêche à son peuple une foi agissante, dont le feu intérieur se produise au-dehors par des flammes visibles, c'est-à-dire par les actes de la charité chrétienne. De beaux exemples de cette foi agissante sont proposés avec éloquence à notre imitation.

« De nos jours, la vertu vivifiante de la foi catholique, de la foi de Jésus, n'opère-t-elle pas encore des merveilles de sainteté, de dévouement, de constance surhumaine? Et ne voyons-nous pas revivre la gloire et le mérite de ces nobles combats qui, sous la hache des proconsuls romains, répandirent tant d'éclat et d'autorité sur l'Eglise naissante? Ne voyons-nous pas des hommes dont la foi, plus encore que le ministère sacré, fait des apôtres et des héros; des hommes, sortis de nos rangs et de notre patrie, qui s'arrachent à toutes les douceurs et à toutes les espérances de la famille, pour aller sur des plages reculées et barbares semer la bonne nouvelle de l'Evangile, supporter avec joie des privations et des persécutions inouies, et jeter leur vie aux tourmens les plus affreux, aux horribles inventions d'une cruauté raffinée? Et pourquoi ce sacrifice héroïque? Pour défendre et perpétuer cette Religion de Jésus dont ils vont agiter le flambeau sur des contrées inhospitalières. Oh! qu'elles sont glorieuses ces pages de nos *Annales* qui nous arrivent toutes sanglantes des supplices et de la mort de nos généreux apôtres et de leurs fervens néophytes! Oh! qu'il est beau ce drapeau de la foi, teint du sang de nos frères, que nous voyons levé sur ces terres lointaines! Oh! qu'elle est belle cette Eglise catholique lorsque, dans sa verte et vigoureuse vieillesse, elle se couronne de la même pourpre de sang qui ornoit le berceau de son enfance! O saints martyrs du Tong-King et de la Cochinchine, recevez nos hommages, ou plutôt recevez notre culte; priez pour nous; et, s'il ne nous est pas donné de marcher sur vos traces et de nous immoler sous la cangue et sous la pique de l'infidèle, obtenez-nous de nous immoler sur l'autel de la charité, dans les combats de la vie chrétienne! »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au nombre des consulteurs de l'inquisition, le P. Patscheider, procureur-général des Servites; et au nombre de ses camériers secrets surnuméraires, le baron Picke de ten Arden, vicaire-général et chanoine de Gand.

— Le premier dimanche de Carême, Sa Sainteté, revêtue de ses habits pontificaux, s'est rendue à la chapelle Sixtine, et, du haut de son trône, a assisté à la messe solennelle que célébroit Mgr Tevoli, archevêque d'Athènes. Après l'Evangile, le procureur-général des Frères-Prêcheurs a prononcé un discours latin.

— S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté, a publié un édit sur l'observance du Carême. Il y exhorte d'abord avec éloquence les fidèles de Rome à profiter de ce temps de salut, à racheter leurs péchés par la prière et le jeûne, afin de rendre la paix à leur cœur. Ensuite il promulgue l'indult apostolique relatif à l'usage des alimens, et il invite les fidèles qui participeront aux bénéfices de cet acte, à les compenser par la fré-

entation des sacremens, par d'a-ondantes aumônes, par la visite églises où sera exposé le Saint-crement, par l'assiduité aux pré-ations, afin de gagner les indul-ices accordées par les souverains ntifes, et d'imiter ainsi les pre-ers chrétiens de Rome.

—La cérémonie du baptême du ne Ratisbonne a été accomplie 31 janvier, dans l'église du *Jésus*, S. E. le cardinal Patrizi.

L'enceinte sacrée, dit le *Diario*, étoit mplie de personnages éminens et d'une ule considérable, tous désireux de r ce jeune homme si tendrement pro-é par la Mère des miséricordes. Après exorcismes accoutumés à la grande te de l'église, le cardinal célébrant, habits pontificaux, conduisit à l'autel néophyte, couvert du vêtement blanc catéchumènes, et accompagné du ba- de Bussières, son parrain, et du P. lefort. Là, on lui administra les sacre-ns de baptême et de confirmation. Il impossible d'exprimer l'émotion in-ieure, la piété, la joie qui éclatoient r le visage du jeune Ratisbonne. Il ulut prendre le nom si doux de sa di-ne bienfaitrice, le nom de *Marie*. l'abbé Dupanloup (1), dans une allocu-n animée, célébra les grandeurs de la nte Vierge, qui brillent d'un si vif éclat ns cette conversion. Mais qui pourroit indre la profonde émotion de Ratis-nne, lorsqu'il dut s'approcher et rece-ir, pour la première fois, le corps de tre-Seigneur? Son parrain fut obligé le soutenir et de l'aider à se relever, tant il étoit ému par la présence réelle de Dieu. Les larmes qui tomboient de yeux témoignoient assez de l'abon-nce des grâces célestes qu'il recevoit en moment. Plusieurs personnes, égale-nt recommandables par leur piété et ur condition, voulurent témoigner au jeune converti leur joie fraternelle et chrétienne, en venant recevoir après lui la sainte eucharistie. Enfin le recueillement profond et religieux du catéchumène, l'émotion du célébrant, l'empressement pieux de tous ceux qui entouroient l'autel, et ces impressions silencieuses et profondes qui se faisoient sentir dans le cœur de la foule des assistans, tout se réunissoit pour imprimer à cette cérémonie sacrée ce caractère de sublime grandeur et de suavité inexprimable qui est l'attribut du culte catholique, et pour couronner dignement ce triomphe de la grâce divine, ce témoignage vivant des gloires de la Vierge-Mère, dont la bonté inépuisable ne cesse pas de prodiguer à son peuple, de nos jours encore, les faveurs les plus signalées. »

PARIS. — Nous revenons sur la polémique qui s'est engagée à l'occasion du courageux Mandement contre les doctrines philosophiques.

« M. l'archevêque de Toulouse, dit le *Journal des Débats*, a cru devoir, à propos du Carême, dénoncer, dans un Mandement, le cours de philosophie de M. Gatien-Arnoult. Nous ne doutons pas qu'avant de faire un pareil acte contre M. Gatien-Arnoult, il n'ait informé M. le ministre de l'Instruction publique des motifs qui le poussoient à une pareille extrémité. Non pas que ce fût le moins du monde le devoir de M. l'archevêque. Mais ce qui n'est pas un devoir est souvent une convenance... D'ailleurs, en agir autrement, c'eût été manquer de charité et de prudence pastorales... En prévenant le ministre, il le mettoit à même d'avertir M. Gatien-Arnoult et de l'engager à mieux réfléchir sur ses paroles, si elles étoient imprudentes... En frappant sans avertir, M. l'archevêque de Toulouse ne faisoit que fournir un argument et une autorité aux censeurs quotidiens de l'Université. Ce n'est pas qu'il ne soit permis de donner ces sortes de joies contre le prochain ; mais Fénelon eût mieux

(1) Nous avons dit que M. Dupanloup refusé toutes les autres prédications 'on le pressoit d'accepter, et particu-rement le Carême. Il n'a cédé qu'aux us vives instances dans cette circon-nce tout exceptionnelle, où il conve-it qu'un ecclésiastique françois se fît ntendre.

aimé aviser aux moyens de détruire le mal et de corriger le pécheur... Nous regrettons d'autant plus que cet avertissement n'ait pas été donné... que le temps n'a pas manqué... Les ouvrages de M. Gatien-Arnoult sont publiés depuis plus de cinq ans au moins : comment depuis plus de cinq ans Monseigneur s'est-il tu? Comment sa sollicitude ne s'est-elle éveillée que cette année? »

Telles sont les réflexions du *Journal des Débats*.

Ce Journal sera peut-être édifié d'apprendre que les leçons de charité et de prudence pastorale qu'il a soin de donner à Mgr d'Astros, avoient déjà été mises en pratique, à peu de chose près, et que *la sollicitude du prélat n'avoit pas attendu cette année pour s'éveiller* et pour combattre, d'abord en général, les doctrines de l'incrédulité.

Il est peu de Mandemens où M. l'archevêque de Toulouse ne les ait attaquées.

Celui de 1835 fit de l'éclat, parce qu'on le crut dirigé contre les établissemens universitaires. Mgr d'Astros y donnoit l'éveil aux pères de famille sur le choix des instituteurs et des établissemens auxquels ils confioient l'education de leurs enfans.

Plus tard, on lui signala les mauvaises doctrines de M. Gatien-Arnoult : on lui apporta même l'extrait d'une des leçons où le professeur, après avoir reconnu d'abord une révélation divine, finissoit par appeler de ce nom les idées élevées des génies supérieurs. Homère étoit l'exemple qu'il donnoit d'un génie à révélations.

Mgr d'Astros ne rompit pas pour cela ses rapports avec M. Gatien-Arnoult. Outre la visite qu'il lui avoit rendue comme à son collègue dans l'Académie des Jeux floraux (1), il alla le voir plus tard, uniquement pour avoir l'occasion de l'engager à respecter la religion dans son cours. Ce que Mgr d'Astros lui dit n'eut pas un grand effet. Le professeur offrit un de ses ouvrages au prélat, qui n'y vit d'abord qu'une métaphysique fort obscure : il se réserva de le lire plus tard, s'il y avoit lieu.

Le 17 février 1837, Mgr d'Astros écrivit au recteur la lettre suivante :

« M. le recteur, vous connoissez sans doute le rapport qui a été fait, il y a quinze jours, par M. Gatien-Arnoult à l'Académie des sciences sur le dernier écrit de M. de La Mennais. Ce professeur de philosophie, payé par le gouvernement pour instruire la jeunesse, n'a pas craint, dans ce rapport, de se déclarer ouvertement et formellement non-seulement contre le Pape et les évêques, mais encore contre l'Eglise catholique. N'y a-t-il donc aucun remède à de tels scandales? Peut-on, après cela, nous blâmer de jeter les hauts cris, quand nous tâchons de prémunir les pères de famille contre les instituteurs qui donnent de pareilles leçons? »

Dans sa réponse du 27, le recteur (1), après avoir gémi profondément avec Mgr d'Astros de ce qui faisoit le sujet des plaintes du prélat, lui dit :

« Si vous pouvez tirer quelque consolation des dispositions où je suis personnellement et même des intentions bien arrêtées du gouvernement du roi pour paralyser de si coupables efforts, je puis vous certifier que rien ne manque à notre bonne volonté. Je me contenterai d'ajouter que le choix seul des moyens nous arrête et nous embarrasse. »

On ne peut douter que, dans cette circonstance, le recteur n'ait agi auprès du ministre de l'Instruction publique; et, puisque tout a été sans résultat, que, depuis cette époque jusqu'à ce jour, M. Gatien

(1) M. Gatien-Arnoult ayant été élu simultanément avec Mgr d'Astros à cette Académie, le prélat dut lui rendre la visite d'usage, dit la *France Méridionale*.

(1) Ce recteur étoit M. Thuilier, homme religieux, qui est mort récemment.

cessé de verser dans le cœur de jeunesse le poison de ses doctri-, Mgr d'Astros n'avoit-il pas bien droit d'élever enfin la voix pour défendre la religion, aussi constamment et aussi cruellement attaquée?

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le *Journal des Débats*, dans le premier article publié à l'occasion du Mandement, jugeoit la doctrine de M. Gatien-Arnoult, comme M. l'archevêque de Toulouse l'avoit jugée.

Pour prouver qu'il y avoit chez le philosophe plus d'idées *confuses*, *obscures*, *fausses*, que d'*incrédulité systématique*, il rapportoit quelques-unes des assertions extravagantes que le prélat avoit fidèlement extraites des ouvrages de M. Gatien-Arnoult, et aussitôt il répétoit avec Mgr d'Astros :

« Est-ce assez de rêveries? l'*imagination* de notre écrivain vous paroît-elle assez *aventureuse*? Que pensez-vous de ce fanatisme factice des philosophes de nos jours? N'est-il pas bien capable de bouleverser toutes les idées de la jeunesse qui a le malheur de recevoir de pareilles leçons? »

Après tout cela, le *Journal des Débats* pouvoit assurément se dispenser de recourir à un complot des ennemis de l'Université, pour expliquer la publication du Mandement. Non, M. l'archevêque n'a reçu, pour le publier, d'autre impulsion que celle de la douleur qu'il éprouve à la vue des maux de la religion. Le prélat n'aime nullement les complots, hors celui de combattre constamment pour la foi et les mœurs, pour la vérité et la vertu.

Dans un nouvel article, le *Journal des Débats*, revenant sur le blâme qu'il avoit semblé infliger à M. Gatien-Arnoult, tout en se plaignant que M. l'archevêque ne se fût pas borné à recourir au ministre de l'Instruction publique, s'est déclaré satisfait des explications publiées par le professeur dans l'*Emancipation*, et lui a délivré un brevet d'orthodoxie.

« Voilà, dit-il, un philosophe qui témoigne hautement de sa foi et de ses intentions catholiques, et un évêque qui, dans son Mandement, attaque le philosophe comme impie et irréligieux. »

N'est-il pas plaisant de voir les théologiens des *Débats* trancher ainsi la question entre M. Gatien-Arnoult et un juge de la foi?

Le *Journal des Débats* ajoute :

« Nous ne voulons faire sur ce contraste qu'une seule réflexion : c'est que le ton et l'intention de la réponse de M. Gatien-Arnoult s'accordent parfaitement avec les rapports du recteur de Toulouse (1) sur la nature de l'enseignement oral de ce professeur; c'est qu'enfin cet enseignement lui-même, qui n'étoit point attaqué par le Mandement de M. l'archevêque de Toulouse, puisqu'il n'y étoit question que des ouvrages écrits du professeur, reste complétement en dehors de toute cette controverse. »

Il ne manque à ceci que la vérité. D'après ce qui précède, c'est l'enseignement oral, aussi bien que l'enseignement écrit, du philosophe, qui est l'objet de la condamnation, et par conséquent de la polémique actuelle. M. Gatien-Arnoult ne professeroit pas, apparemment, dans ses écrits des doctrines différentes de celles qu'il expose dans ses leçons, puisque c'est à ses élèves que ces écrits sont destinés; et nous nous refusons à croire, malgré le témoignage des *Débats*, qu'incrédule dans ses ouvrages il soit chrétien dans sa chaire.

Appliquons, en finissant, au *Journal des Débats* une remarque très-juste de la *France Méridionale* :

« Le plus grand fléau sans contredit, c'est, après les doctrines philosophiques qui pervertissent la jeunesse, la presse irréligieuse périodique, qui corrompt la société. »

(1) Il est bon de rappeler que le recteur actuel n'est plus celui de 1837.

— M. l'évêque de Viviers quitte Paris dimanche soir pour se rendre à Marseille. Le sacre du prélat, que nous avions indiqué pour le dimanche 6 mars, aura probablement lieu, en vertu d'un indult de S. S., le vendredi 11, jour de la fête de la résurrection de saint Lasare, apôtre de la Provence. Dans le cas où la cérémonie ne pourroit se faire un jour ouvrable, M. l'évêque de Viviers seroit vraisemblablement sacré le dimanche 13 mars. Le moment approche où le diocèse de Viviers retrouvera, dans le premier pasteur qui lui est donné, la sagesse et le zèle qu'il admiroit dans le vénérable évêque qui le gouvernoit depuis 1826. Il suffira à Mgr Guibert de se montrer, pour être dignement apprécié du clergé et des fidèles.

— Le sermon de charité qui a été prêché, le samedi 19, dans l'église Saint-Séverin, et qui étoit placé sous les auspices de Notre-Dame-d'Espérance, a eu le résultat le plus consolant pour les pauvres de la paroisse. La quête a produit près de 8,000 fr.

— Le dimanche 20, M. l'abbé Fayet a parlé de la *Prière*, sujet qu'ont traité plus d'une fois nos grands maîtres de la chaire.

La division de son discours étoit simple et naturelle, la toute-puissance de la prière ici-bas, et dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel, dans les événemens du monde extérieur comme dans les événemens du monde moral.

Tout ce qu'on appelle phénomène naturel est l'ouvrage de Dieu et le produit des lois qu'il a établies.

« Or, de toutes ces lois, la plus haute et la plus frappante, c'est le rang suprême que l'homme occupe dans cet univers. Tous les êtres avec lesquels l'homme peut entrer en communication se rapportent à son existence, à sa durée et à ses besoins. Le ciel, la terre, les élémens, les animaux sont appelés tour à tour à le servir, à conserver et à embellir sa vie. Il les maîtrise, il les dompte, les assouplit, il les mêle ou les divise suivant ses besoins, et même quelquefois selon ses caprices. Roi de la terre, il la couvre à son gré de villes, de palais, de chemins, de forêts et de moissons. Roi de la mer, il se balance sur ses abîmes, il se joue au milieu de ses orages, il pose des digues à sa furie, il pille ses trésors, et ordonne à ses vagues écumantes de servir de route à ses découvertes. Roi des animaux, il leur commande de le servir, de l'amuser ou de disparoître. Roi des élémens, la lumière, le feu, l'air et l'eau, instrumens dociles de son génie, se laissent emprisonner, composer et décomposer pour l'agrément de sa vie, le progrès de ses sciences et la gloire de ses travaux. Il est la cause finale de l'univers matériel, et la seconde majesté de la nature. »

Innocent, l'homme avoit *droit* à ce que toute la nature le servît à genoux; coupable, c'est autre chose. Mais, dans son état de chute, il lui sera laissé un moyen de domination assorti à sa condition. Il recevra de la prière le sceptre qu'il avoit perdu par le péché.

« L'homme peut tout ce qu'il veut, dites vous quelquefois. Oui, l'homme qui prie; car alors sa volonté, unie à la toute-puissante volonté de Dieu, dispose des moyens d'action et de salut dont Dieu dispose lui-même. Comme un aimant irrésistible, elle attire et détache des lois ordinaires de la nature tous les effets utiles dans nos besoins, et repousse tous ceux qui nous seroient funestes. Et, lorsqu'une sainteté consommée a fait disparoître jusqu'aux plus légères traces de fragilité; lorsque la volonté humaine se perd et se confond par l'amour dans la divine volonté, la prière non-seulement fait plier sous elle toutes les forces aveugles de la matière, mais encore elle va suspendre jusqu'à l'action des lois en apparence les plus inflexibles. La prière d'un Moïse ouvre la mer et force les rochers à donner des eaux vives. La prière d'un Josué étonne le soleil obligé d'obéir à la voix d'un homme. La prière d'un Elie fait pleuvoir les eaux rafraîchissantes sur une terre altérée long-temps et brûlée

r une ardente chaleur. Plus près de us, la prière de douze pauvres pêcheurs t marcher les paralytiques, entendre sourds, ouvre les yeux des aveugles, suscite les morts et brise toutes les lois. monde des esprits, plus dures et plus tles que les lois du monde des corps....

» Aussi cette grande loi de la prière a-lle régné sur toutes les nations, sans tinction de Grecs et de Barbares, parce 'elle étoit écrite sur tous les événemens la vie. Elle présidoit à la naissance, au riage, au trépas; elle scelloit les con-ts et les alliances; elle sanctionnoit ites les lois. Elle appeloit aux mêmes nples toutes les grandeurs et toutes les iblesses, les bergers comme les rois. le ouvroit et fermoit la guerre. Tou-urs et partout les grandes assemblées s Etats, les grands corps de magistra-re, à genoux et la prière sur les lèvres, voquoient sur leurs travaux la protec-n du Dieu des empires; les arts et étiers avoient leurs jours de prière mme leurs jours de travail, et la prière l'aube du jour montoit au ciel du sein chaque famille, et consacroit le repas e l'homme donnoit à ses membres las-s du poids du jour et de la chaleur. importance de la loi de la prière étoit si niversellement sentie, que tous les gou-rnemens, pour la mieux observer, et crainte qu'elle ne fût oubliée dans rtaines familles, avoient fait de la prière établissement public et une institution itionale. Ils lui avoient consacré des aisons et des terres; ils avoient choisi ns l'Etat des hommes à part qu'ils dis-nsoient de tout autre service, pour les nsacrer uniquement à la prière et la iit et le jour, n'ignorant pas que, cette inde loi étant religieusement observée, s'ensuivroit l'accomplissement de tou-s les autres.

» Hier encore la prière étoit le premier esoin du monde, la plus forte colonne s sociétés; et aujourd'hui commence istoire des peuples qui ne prient pas, ii insultent à la prière, et qui deman-nt, avec un sourire amer, à quoi ser-nt les gens qui prient. Vous l'appren-ez par l'expérience, M. F., si la raison la foi sont impuissantes à vous l'ensei-ner. Vous ne violerez pas impunément s lois de votre nature. Voyez-vous déjà s lieux où l'on ne prie plus, où le tem-ple est fermé et où personne ne viendroit se prosterner s'il étoit ouvert; où les clas-ses inférieures, privées de tout secours spirituel, n'ont plus pour règle que la vie animale, pour guide que la voix du vice; où les repaires de la débauche sont les seuls temples, des chants obscènes les seules prières; où l'enfance, quelquefois dressée au crime et toujours nourrie dans la corruption, n'apprend que par le blas-phème qu'il y a quelque chose qu'on nomme Dieu; où, parvenu au terme de sa hideuse carrière, l'homme ne trouve en lui-même ni une idée d'avenir, ni une espérance du ciel, ni un souvenir d'inno-cence? Voyez-vous l'affreuse ignominie où tombe l'homme qui ne prie plus? Com-prenez-vous ce que seront dans peu d'an-nées ces vastes populations ainsi dégra-dées, tantôt assoupies comme d'une lourde ivresse, tantôt agitées de mouve-mens terribles quand leurs passions vien-dront à fermenter? O Dieu des miséri-cordes, éloignez, éloignez de nos yeux le triste tableau de ce sombre avenir! »

Dans la seconde partie, l'orateur a prouvé que la prière est la pre-mière loi, et le premier besoin de l'homme dans l'ordre spirituel.

Pour accomplir ses magnifiques destinées, l'homme a besoin de lu-mières? Mais où puiser ces lumières absolument nécessaires? Dans les li-vres? Mais les livres combattent les livres; et tout lire, tout comparer est une entreprise insensée. Dans le raisonnement et la discussion? Mais nous raisonnons et nous discutons, autant qu'il y a d'heures dans la course du soleil, et rien n'est en-core convenu, et nous n'avons ap-pris qu'à douter. Prions, prions, et la connoissance de Dieu, la fin de l'homme, le but de la société, le mélange des bons et des méchans, la suffisance des clartés de la reli-gion, la nécessité de ses ombres, la divine autorité de l'Eglise nous se-ront révélés par la prière.

Mais eût-il toutes les lumières dé-sirables pour connoître le bien, l'homme abandonné à lui-même manque de force et de courage pour

le pratiquer. Tout acte de vertu est un sacrifice; il suppose un violent effort contre nous-même, et la victoire n'est que le fruit du combat. Or notre volonté, affoiblie et brisée comme un soldat mutilé par le fer, succombe aisément dans cette lutte acharnée. C'est en priant qu'on résiste à la plus violente tentation.

« Où est l'orgueil que la prière n'ait point dompté, les penchans qu'elle n'ait point réprimés, les renoncemens et les mortifications austères qu'elle n'ait point rendues faciles, les sacrifices qu'elle n'ait point adoucis jusqu'à les rendre aimables? Et qui pourroit en être surpris? Elle verse doucement dans le cœur un amour qui absorbe tous les amours, et qui, donnant à nos affections un objet éternel, une immortelle beauté, les dégage entièrement de ces liens terrestres où elles s'agitent éperdues au milieu des créatures qui ne peuvent les rassasier. Alors l'ambition n'aspire qu'à posséder le ciel, l'orgueil qu'à se rapprocher de Dieu par une sainteté semblable à la sienne; la haine n'a d'autre objet que le mal; et nos passions, prenant des ailes, planent sur un monde où elles ne pourroient se reposer qu'en se souillant, et soutiennent notre ame dans ces régions pures, élevées, où elle ne respire que l'air de l'immortalité....

» C'est surtout pour nous consoler dans nos afflictions que la prière est toute puissante. Alors que les entreprises ont toutes échoué, que le jour baisse, qu'il fait nuit dans les pensées, que quelque chose de poignant et d'amer pique et déchire le cœur; alors que les projets de félicité, épuisés d'avenir, s'endorment dans une fatigue stérile; qu'un dégoût invincible et du monde et des autres et de soi-même a envahi toutes les profondeurs de l'homme; que les plaisirs coulent sur les passions comme sur le marbre; que l'ame, irritée contre les sens qui l'ont trompée, les méprise comme une vile boue, et que les sens n'osent plus demander à l'ame épuisée de nouvelles jouissances; alors que cette ame et ce corps parlent sourdement de se séparer comme deux époux déshonorés l'un par l'autre, et dont l'union fait le supplice... maines, opinion plus forte que les lois, philantropie, sociétés savantes, vous adjure, versez une seule goutte consolation dans l'ame de cet infortun Arrachez de son esprit l'affreux dessein il est de se détruire! Quelle honte, quel ignominie, si après tant de découverte après tant de réformes, après tant de pr messes, le désespoir devenu populaire loit laisser sur cette terre, par vous affra chie des superstitions, pour tout mo ment à la postérité, les cadavres et les s semens de vos suicides! Hâtez-vous don car le bruit lugubre des morts volo taires retentit d'un bout du royaume l'autre, et le manteau de votre civilisati est taché de sang... O sainte loi de prière, divine et céleste consolatrice d pauvres mortels, ils vous ont rejetée av dégoût, ils vous ont tournée en dérisio dans leurs salons et sur leurs théâtre Ah! revenez parmi nous, soyez le com pagnon fidèle de nos travaux, la lumièr de nos entreprises, la sauvegarde de no enfans, le témoin de nos joies, la consolatrice de nos douleurs, et la couronn de notre vie! »

Nos lecteurs pourront juger pa ces extraits de l'effet que l'orateur a dû produire sur un auditoire nombreux et choisi.

Diocèse d'Amiens. — La *Gazette de Picardie* rend cet hommage à M. l'archevêque de Cambrai:

« Notre ville a possédé pendant quelques instans Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, heureux de se retrouver dans un diocèse où il avoit fait ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique et où il avoit laissé de nombreux amis.

» Tous ceux qui ont approché M. l'archevêque de Cambrai ont été à même d'apprécier l'aménité de son caractère et la finesse de son esprit. Ils ont compris sans peine les regrets que son départ laisse dans le diocèse de Rodez, et la joie qui le précède dans celui de Cambrai. »

Diocèse de Monpellier. — On nous écrit de Béziers:

« La retraite, prêchée à Montpellier pendant l'Avent 1841 par Mgr Thibault et M. l'abbé Combalot, avec un zèle et un succès dont les habitans garderont un éternel souvenir, a été suivie d'une re-

site nouvelle qu'ils ont prêchée à Béziers. A peine la nouvelle en fut-elle répandue dans le public, qu'on se disposa à ce bienfait avec la joie la plus vive. La retraite s'ouvrit en effet le 2 janvier, et elle finit le 25 du même mois. Le temps étoit fort, la saison des plus rigoureuses, et c'étoit en outre l'époque où le monde a coutume de se livrer aux plaisirs. Malgré de si justes sujets de crainte, les résultats ont été plus heureux, et tout annonce que les fruits de grâce et de salut, opérés par l'éloquence tout apostolique du premier pasteur du diocèse et de son digne auxiliaire, dureront long-temps.

» Tous les matins à cinq heures, Mgr Thibault célébroit la sainte messe, puis expliquoit les vérités de la foi et les devoirs de la morale avec une simplicité, une précision, un ton de douceur et de charité qui ravissoient les auditeurs. Les habitans de Béziers ont apprécié, comme ils le devoient, le noble dévouement et le bel exemple de leur évêque devenu le catéchiste des pauvres, le docteur des ignorans, le consolateur des ames flétries par le péché. A peine descendu de chaire, le prélat s'asseyoit au tribunal de la pénitence, où il passoit huit, dix heures par jour, quelquefois plus long-temps. On l'a vu plusieurs fois interrompre ses repas pour aller accueillir des pécheurs qui venoient implorer son ministère. On ne sauroit préciser le nombre de ceux qui, après vingt-cinq, trente, quarante et cinquante ans d'une vie passée dans l'oubli du salut, ont trouvé auprès de leur évêque la paix de la conscience et le bonheur d'une vie nouvelle. Digne représentant de celui qui est appelé *le pasteur et l'évêque des ames*, il a, comme le grand Apôtre, *surabondé de joie* à la vue de tant de brebis errantes qui rentroient au bercail.

» Que dirai-je maintenant de M. l'abbé Combalot? Tous les soirs à six heures il montoit en chaire, où il captivoit l'attention d'un auditoire immense qui remplissoit la vaste église de la Madeleine. Tout ce que Béziers compte de plus distingué dans les hautes classes se pressoit autour de la tribune sacrée pour recueillir les enseignemens que l'orateur chrétien développoit avec une éloquence entraînante. Les plus importantes vérités de la religion ont été présentées successivement, appuyées de leurs preuves les plus solides et entourées de tout leur charme.

» Les esprits sont éclairés, bien des erreurs sont dissipées, bien des préjugés sont détruits, et ceux des auditeurs qui n'ont pas encore embrassé la vérité d'une manière pratique ont fait du moins un pas immense vers elle : ils la connoissent et ils l'aiment. Espérons que le bel exemple donné par de vieux militaires couverts de gloire et de cicatrices, par des jeunes gens aux sentimens élevés et généreux, par des pécheresses publiques, par huit ou neuf cents hommes et plus de quatre mille femmes qu'on a vus à la sainte table dans l'église de la Madeleine, sans parler de ceux et de celles qui ont eu le même bonheur dans les autres paroisses de la ville : espérons, dis-je, qu'un si bel exemple ne sera pas perdu.

» Depuis le départ des deux apôtres, un grand nombre d'ames ébranlées se sont réconciliées, et tous les jours on en voit qui rentrent dans la bonne voie. L'impulsion donnée étoit si générale et si forte que, s'il eût été possible de prolonger la retraite de quinze jours, bien peu d'habitans auroient résisté à cet heureux entraînement.

» Les quinze jours qui se sont écoulés depuis la clôture de la mission jusqu'à l'ouverture du Carême ont été calmes et tranquilles. On n'a vu aucune manifestation de cette joie bruyante, de ces divertissemens publics auxquels le peuple s'abandonnoit tous les ans aux approches de la sainte Quarantaine. Jamais, depuis la retraite donnée par le célèbre Brydaine, Béziers n'avoit offert un spectacle aussi consolant. Aussi le souvenir en sera conservé, dans tous les cœurs, avec les noms bénis du bien-aimé prélat et du zélé missionnaire, auxquels, après Dieu, les habitans de Béziers sont redevables de tant de bienfaits et de tant de bonheur.

» Mgr Thibault a profité de cette retraite pour former dans Béziers une association de charité, composée des dames les plus recommandables de la ville, sous le nom d'*Association des Dames de l'aumône et de la maternité*. Cent quarante-quatre ont répondu à son appel, et les secours que cette utile association répandra dans le sein des pauvres ne seront pas le moindre fruit de la retraite. »

PARIS, 25 FÉVRIER.

La santé de Mgr le duc de Bordeaux est si bien rétablie, que les chirurgiens ne voient désormais aucune raison pour retarder son départ de Vienne. Il a dû partir pour Goritz le 17. L'intention du prince étoit de faire, avant de quitter Vienne, une visite à l'empereur et aux princes de la famille impériale. Mais Sa Majesté, instruite de ce projet, et craignant que son accomplissement n'occasionnât quelque fatigue à Mgr le duc de Bordeaux, a voulu le prévenir, et venir recevoir elle-même ses adieux. Monseigneur a été vivement touché de ce dernier témoignage de l'affection de l'empereur. Il emporte, en s'éloignant de Vienne, un souvenir bien précieux de toutes les preuves d'intérêt qu'il a reçues dans cette capitale.

— La reine de Prusse a adressé à Mgr le duc de Bordeaux des félicitations sur son heureuse guérison.

— La commission de la chambre des députés chargée d'examiner la proposition de M. de Golbéry, après deux longues séances où divers systèmes de publication du compte-rendu des séances de la chambre des députés ont été discutés, a décidé qu'elle entendroit les propositions de trois imprimeurs qui ont offert de soumissionner l'impression du compte-rendu. On assure que la commission se propose aussi d'inviter plusieurs gérans et rédacteurs de journaux quotidiens à se rendre dans son sein pour lui soumettre leurs observations sur cette question.

— La commission du budget s'occupe activement de sa tâche, et l'on assure que le rapport pourra être présenté à la chambre vers le 20 du mois de mars. Les délibérations de la commission paroissent devoir porter principalement sur les trois points suivans : le recensement, la comptabilité des matières et le budget de l'Algérie.

— Nous lisons dans le *Siècle :*

« La France n'a pas encore ratifié le traité du droit de visite, bien que les ratifications soient échangées entre les autres puissances. On attribue généralement ce retard ou ce refus aux notes diplomatiques remises aux Tuileries par le gouvernement des États-Unis. Ces notes, l'on dit très-énergiques, mettroient gouvernement français en demeure s'expliquer sur sa conduite ultérieu dans le cas où il ratifieroit le traité; nion, de son côté, étant résolue à dé dre sa marine contre les vexations du de visite, et à proclamer le principe d liberté des mers. »

— Par décision du 18, ont été nom à des commandemens de subdivisi militaires, savoir : Lozère et Aveyr M. le maréchal-de-camp Depanis; Ha Vienne, M. le maréchal-de-camp monts; Finistère, M. le maréchal-camp Arnault; Côtes-du Nord, M. le réchal-de-camp Canel.

— La chambre des pairs, dans sa séa secrète d'avant-hier, a arrêté qu'un cours seroit accordé à la veuve et a enfans de M. Demons, ancien chef d huissiers, dont nous avons annoncé décès il y a quelques jours.

— Le tribunal de commerce a rend hier son jugement dans la contestatio qui s'étoit élevée entre le gérant de *Quotidienne* et son imprimeur. Ce juge ment mérite la plus grande attention. L tribunal s'est déclaré incompétent; mai il a aussi protesté, autant qu'il lui apparte noit, contre la censure que la nouvell jurisprudence qui tend à s'introduir condamne les imprimeurs à exercer su les journaux. Tout en admettant qu l'imprimeur ne peut pas être livré, *san réserve*, à ceux qui ont recours à sa pro fession, le tribunal a reconnu qu'il n devoit pas être seul juge dans sa propr cause, ni par conséquent refuser arbitra rement ses presses, sous prétexte qu'un article lui a paru dangereux. Mais qui ju gera entre l'imprimeur et le représentant du journal? Le tribunal de commerce s'est déclaré incompétent, et la cour royale suivra probablement cet exemple. Il n'y a donc pas d'arbitre en pareil cas. La loi, que l'on rend tyrannique en l'interprétant comme le fait M. Hébert, est donc inapplicable. Le jugement du tribunal de commerce fait appel à l'initiative du législateur. Il faut espérer que cet appel sera entendu.

— Le même jugement a été rendu dans l'affaire de la *Mode* contre son imprimeur.

— Le *Messager* annonce que, par ordonnance de la chambre du conseil, MM. Walsh et Voilet, dit de Saint-Philbert, sont renvoyés en police correctionnelle, pour avoir ouvert et annoncé publiquement une souscription ayant pour objet d'indemniser des condamnations judiciaires prononcées contre le journal *la Mode*.

— M. le chevalier de Arauzo-Ribeiro, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil, a remis, en audience particulière, une lettre par laquelle l'empereur du Brésil notifie à Louis-Philippe la reconnoissance faite par l'assemblée générale législative du Brésil, de la princesse dona Marie-Amélie, née à Paris, le 1er décembre 1841, comme princesse brésilienne.

— MM. Renouard et Macarel se présentent avec M. Giraud, à la place vacante dans le sein de l'académie des sciences morales et politiques, par suite de la mort de M. le comte Siméon.

— Les magasins de l'ingénieur Chevalier, opticien du roi, cour de l'Horloge du Palais-de-Justice, seront transférés, à partir du 1er mars, place du Pont-Neuf, n. 15, en face la statue de Henri IV.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le gérant du *Haro* a été condamné le 21 février, par la cour d'assises du Calvados, en treize mois d'emprisonnement et 5,000 fr. d'amende, comme coupable d'offense envers la personne de Louis-Philippe, et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— L'usine d'extraction d'huile de M. Pérard-Legeay, à Reims, vient d'être la proie des flammes.

— Un journal de Rennes annonce que trois élèves du collége royal de cette ville ont été renvoyés, par suite d'une émeute qui a éclaté dans une des salles d'études.

— La fin de l'audience du 21 de la cour d'assises de Riom, dans l'affaire des troubles de Clermont, qui ne nous étoit pas parvenue mercredi, a été marquée par un assez grave incident : l'accusé Rixain ayant outragé un témoin qui venoit de déposer d'un fait étranger à cet accusé, et ayant, nonobstant les observations de M. le président, continué de troubler l'audience, la cour, par application de l'article 6 de la loi du 25 mars 1822 et des articles 10 et 11 de la loi du 9 septembre 1835, a condamné Rixain à trois mois de prison et 50 fr. d'amende, et a ordonné qu'il seroit retiré des débats. Deux gendarmes ont emmené Rixain hors de l'audience.

Dans l'audience du 22, la cour d'assises a terminé l'audition des témoins à charge. L'audition des témoins à décharge a commencé le lendemain.

EXTÉRIEUR.

Le *Patriote* de Madrid, du 18, dément la nouvelle donnée par le *Correo Nacional*, que le ministre anglais avoit adressé une note au gouvernement espagnol, en s'opposant à la réunion d'une armée d'observation sur la frontière du Portugal.

— La grippe sévit en ce moment à Bruxelles et dans les environs. Le faubourg de Schaerbeck est surtout atteint de la maladie courante.

— Dans la version du discours du comte d'Aberdeen, publiée par le *Morning-Post*, nous trouvons deux passages que la correspondance n'indiquoit pas hier. Le *Morning-Post* dit que c'est à la demande du plénipotentiaire français que le protocole est demeuré ouvert pour l'accession du gouvernement français. Le comte d'Aberdeen auroit dit en outre que, vis-à-vis de la France, le traité restera dans les limites tracées par le traité de 1833. Vis-à-vis des quatre autres puissances, ce traité conservera l'acception la plus étendue.

— Dans la séance des communes du 22, M. Lindley a demandé à sir Robert Peel si l'Angleterre avoit fait quelques efforts pour amener la Russie, l'Autriche et la Prusse à reconnoître la constitution et le gouvernement actuels d'Espagne. Le ministre a répondu que le gouvernement anglais avoit fait tous ses efforts pour obtenir cette reconnoissance, mais que cependant il ne sauroit préciser l'époque où elle auroit lieu.

La fin de la séance a été consacrée à la discussion de la loi des céréales. Aucun incident remarquable ne l'a signalée.

Le 23, un grand nombre de pétitions ont été présentées pour réclamer la révocation des lois des céréales.

— On lit dans le *Times* du 22 février :

« Nous avons reçu par un correspondant digne de foi des nouvelles de l'Afghanistan. Deux divisions de nos troupes, sous les ordres du colonel Elphinstone, s'étant ralliées près de Caboul, et une brèche ayant été pratiquée aux murailles, la ville a été emportée d'assaut. Le 44e régiment, furieux encore du massacre de Burnes, n'a fait aucun quartier. Tous les Kuzzilbasher et une partie d'une autre tribu ont été taillés en pièces. »

— On écrit de Malte, 20 février :

« Le paquebot le *Gorgon* est arrivé cette nuit d'Alexandrie avec des valises de l'Inde apportées à Suez, par un bâtiment à vapeur du commerce, parti de Calcutta le 9 janvier.

» Rien de nouveau de la Chine, si ce n'est la confirmation de la prise de Hang-kow-fow.

» Les nouvelles de l'Afghanistan vont jusqu'au 15 décembre. La position du général Sale, au milieu de l'insurrection, étoit toujours très-critique.

» Le colonel Mac-Harn, envoyé pour le dégager, a échoué. Une nouvelle attaque des insurgés contre les troupes anglaises de l'Afghanistan, a été sans succès. »

— Un service anniversaire a été célébré le 14 de ce mois dans l'église cathédrale de Nice, pour le repos de l'ame de Mgr le duc de Berri. Plus de trois cents Franç et un nombre considérable d'autres étra gers, que la saison d'hiver réunit da cette ville, ont assisté avec un profo recueillement et la plupart en habits d deuil, à cette touchante cérémonie.

— L'*Invalide russe* du 9 février publ un ukase qui ordonne la mise à exécutio des dispositions relatives au licenci ment.

— L'ouverture des discussions du sto thing, en Norwége, a eu lieu le 9 févrie

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 103 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3362 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 105 fr. 75 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 627 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jeudi
iamedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3561.

MARDI 1er MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

STATION DE 1842.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN A NOTRE-DAME.

Dimanche 27 février.

Certitude de la foi.

Nous n'avons plus à constater npressement de l'immense audire : le talent de M. l'abbé de Ra;nan et la grâce dont il est l'insment ont enchaîné cette multile attentive à la chaire de Notreme. Nous entrons donc en mare sans autre préambule.

Il est si vrai que l'ame est natulement chrétienne, que les beau de la foi ne sauroient jamais dre sur elle leur ascendant et r empire.... A certaines époques la vie, des souvenirs, des impresns involontaires reportent la pen: vers Dieu, s'expriment par des irs, quelquefois par des regrets, viennent trop souvent aboutir à état constant de doute et de susnsion négative. On loue, on adre, on regrette, mais on ne croit. Je doute, c'est l'état convenu c soi-même, avec les autres : ce st pas vivre, c'est mourir. Auprès lit d'un malade, discuter sur les ses et la gravité de son mal, ce st pas le plus utile : mieux vaut rir le remède. Le remède au doute, st la certitude de la foi dans sa paration ou ses préliminaires, s sa consommation ou son acte, s sa garantie.

I. Certitude de la foi dans sa préation. J'aime cette philosophie ole, calme et pure qui cherche et trouve le dernier mot, la dernière raison de la certitude pour l'homme, en Dieu même, qui vit, parle et agit en l'homme comme auteur de cette raison, qu'il créa pour être honoré par elle, qu'il dota de l'impérieux besoin, de la glorieuse faculté de connoître Dieu se contrediroit si, créant l'œil organisé pour voir, il lui refusoit la lumière : or, la contradiction seroit la même si, à l'esprit qu'il créa pour savoir, il refusoit la connoissance certaine de la vérité. Ne pouvoir rien connoître avec certitude, ce seroit la négation de la raison. Etre infaillible et être certain sont deux choses parfaitement distinctes. L'homme peut se tromper et se trompe souvent, surtout parce qu'abusant de sa liberté il ne veut pas s'arrêter et prononce témérairement sur ce qu'il ignore : mais, quoique faillible, il peut arriver à la connoissance certaine de la vérité, comme il peut, sans être impeccable, faire certainement un acte de vertu. Tel fut l'enseignement constant des plus beaux génies. Cette certitude, l'homme peut l'acquérir quand il s'agit des motifs de crédibilité ou des faits qui prouvent que la foi catholique est véritablement révélée de Dieu. Ces faits sont les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, miracles réels et historiques, racontés par des témoins qui les scellèrent de leur sang, attestés par des monumens nombreux et authentiques; miracles qui ont converti le monde sans appui humain, contre tous les appuis humains; mi-

racles qui forment la plus évidente histoire. On les dédaigne, on les élude, jamais on ne les détruit. « Qu'avec une imperturbable présomption une jeune imagination (Strauss) se dresse comme un trépied de nouvelle sybille, et, comptant pour rien tout ce qui la précéda, dicte solennellement ses rêves à sa plume; que de sa pleine autorité elle établisse dans l'Evangile une partie mythologique et une partie historique, brise toutes les pierres et toutes les certitudes des monumens, travestisse le christianisme en scène fantastique et symbolique après 1800 ans; c'est un peu tard! Qu'on le lise, qu'on le traduise ce triste rêve, et qu'on le loue, sans l'approuver, remarquez bien, sans le condamner non plus; que ce soit un élément de plus pour tout brouiller et tout confondre, pour mêler oui et non, vrai et faux, bien et mal; c'est le propre de notre temps et le triomphe du délire. » Mais la vérité demeure dans les esprits sincères et attentifs, dans les cœurs généreux, qui, fixant avec fermeté la vue sur la lumineuse histoire, reconnoissent que Dieu a évidemment parlé, que Jésus-Christ a prouvé sa révélation divine : or, c'est la certitude de préparation.

II Certitude de l'acte de foi lui-même. L'acte de foi peut être considéré ou dans son objet, ce qui est cru, ou dans le sujet qui croit, ou dans le motif qui détermine à croire. Posé le fait préparatoire de la révélation d'une doctrine enseignée par Dieu lui-même, l'objet de la foi est certain d'une certitude absolue; la crainte d'erreur et le doute sont impossibles. Le motif de la foi, c'est Dieu s'imposant avec l'inséparable ensemble de ses perfections infinies, c'est son autorité souveraine, sa toute-puissance, sa véracité et d'infaillibilité; c'est donc aussi la certitude la plus inébranlable. Reste la certitude subjective, la certitude de l'ame sujet de la foi. Or, au plus intime de cette ame se trouve d'abord la grâce surnaturelle, illustration divine, énergie divine qui éclaire, élève, échauffe, meut l'intelligence de l'ignorant comme celle du savant; et devient comme un acte divin qui détermine dans l'homme l'adhésion anticipée à la vérité révélée. Pour cette ame rendue docile par la grâce et divinement inclinée à croire, l'énoncé de la vérité révélée suffit seul à créer une certitude supérieure à toute autre certitude. Car la vérité n'a pas essentiellement besoin de preuves pour s'emparer d'une ame docile et sincère, il lui suffit de se montrer dans une exposition vive et simple, ou sous les dehors plus attrayans d'une lumineuse parabole.

Les discussions, les raisonnemens sont rarement nécessaires; ils sont plus rarement encore efficaces: ils ont vaincu et ramené bien peu de cœurs égarés. On raisonne, on discute, et l'on discute encore. Du reste, ces discussions, la vérité révélée sait les subir quand il le faut; quelque acharnée que soit la lutte, elle est assurée de la victoire; les aveugles volontaires peuvent seuls se dérober à ses divines clartés. C'est donc partout, dans la foi, une certitude absolue : le fait est certain, Dieu a révélé ; l'objet est certain, c'est la vérité révélée; le motif est certain, c'est l'autorité, la véracité, l'infaillibilité divine; l'ame qui croit est certaine, entraînée qu'elle est par la

mière et l'action divine de la râce qui lui font adhérer à la vé- té exposée simplement, ou sortie rillante des nuages qui la déro- oient à un esprit prévenu ou à un eur malade.

III. Certitude de garantie donnée la foi. La garantie de la foi, c'est la igue au torrent, les bords res- ectés d'un grand fleuve. Sans ga- intie, exagérée par l'illuminisme matique, sapée par le travail quiet du naturalisme rationaliste, éloignée par le prétendu progrès, foi périroit : ce seroit le torrent ébordé, la flamme indomptée de incendie, ou le feu qu'on étouffe t qui s'éteint. Cette garantie assu- ée de la foi pour tous, c'est l'Eglise; Eglise qui dit comme son maître, suis la voie et la vérité ; l'Eglise! ui est le christianisme même avec on origine et son institution divines; Eglise, dont des faits avérés, palpa- les ont fait la plus grande. la plus olennelle, la plus pure autorité qui ût jamais imposée à la terre. Elle montre à l'enfant, et lui raconte s faits naïfs et divins du Sauveur; réparée, éclairée, dirigée par la râce, cette jeune ame, qui dans le aptême reçut la foi infuse, adhère la vérité proposée par un acte de oi raisonnable et libre, sans examen i doute suspensif d'un seul instant. ourquoi devroit-il douter? Faut-il onc pour que l'arbre porte des ruits suspendre le cours de la ève qui le vivifie? Le rationa- isme, lui, sera condamné à une onstrueuse inconséquence; il de- roit dire à l'enfant : Doute, rai- onne, choisis; mais cet enseigne- nent est absurde et impossible ; il st forcé d'y renoncer, en se niant. l'adulte infidèle ou incrédule, qui doute et qui souffre, le rationalisme dit : Compose ton symbole; le pro- grès dira : Attends : l'Eglise, au con- traire, lui crie : Crois, et suis-moi; et elle lui montre en même temps les faits éclatans de son institution divine, de son merveilleux établis- sement, de sa catholicité et de sa durée quand tout passe. Si on l'é- coute, la garantie est posée; à sa pa- role infaillible, on vérifiera ses pa- roles, les flots tumultueux de la rai- son s'abaisseront devant elle.

Divine et douloureuse personni- fication du Sauveur, elle souffre, cette Eglise, désolée de voir les en- fans qu'elle nourrit du lait de ses doctrines, oublier avec dédain ses enseignemens sacrés, laisser tomber comme une parole inutile et vaine la parole révélée. Elle se console quand une pauvre ame retrouve la pensée de la bonté divine; quand par la prière elle demande d'échap- per au doute ou à de cruelles décep- tions. La prière, c'est le remède et le secours; c'est la source et l'ali- ment de la foi. Sans la prière, qu'est-ce donc qu'une ame? Une terre aride, un rameau desséché. Alors plus de sentimens généreux, plus d'amour du vrai. Une ame qui prie, attire la foi, vit de la foi, et s'élance vers le port, pleine d'une infaillible espérance.

Pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement.

On signe, en ce moment, en Bre- tagne, une pétition en faveur de la liberté de l'enseignement. Au pre- mier rang des signataires figure le vénérable Mgr de Lesquen, ancien évêque de Rennes. Du reste, les pé- titionnaires appartiennent à diverses classes et à différentes nuances poli-

tiques : il s'agit, en effet, d'un intérêt général et de famille, qui prime tous les intérêts secondaires. Voici le texte de cette pétition :

« *A Messieurs les membres de la chambre des députés.*

» Messieurs les députés,

» Après la liberté du culte, la plus précieuse de toutes les libertés est celle de l'enseignement. Le gouvernement ne paroissant pas dans l'intention de nous en faire jouir, c'est à vous, messieurs les députés, que nous venons la demander.

» Nous la demandons, non-seulement parce que c'est un droit qui nous est accordé par la charte, mais parce qu'elle est fondée sur un droit antérieur à toutes les chartes, celui de la puissance paternelle, qui dérive de la nature même de l'homme, et qui est l'élément premier de la famille et aussi de la société humaine.

» Nous la demandons, parce qu'elle est un droit acquis par une possession de plus de mille ans, possession que l'empire de la force a pu interrompre, mais non pas détruire. En effet, l'enseignement a toujours été libre en France, depuis la renaissance des études jusqu'en 1789 ; et à cette dernière époque, outre l'Université de Paris, il existoit en France vingt autres universités qui en étoient indépendantes, et plus de 500 colléges libres dont les élèves, ainsi qu'on peut le voir dans la statistique de M. Kilian, employé du ministère, étoient plus nombreux que ne le sont aujourd'hui ceux de tous les colléges royaux, communaux, pensions et institutions dépendans de l'Université. Et alors l'*Etat*, dit l'Encyclopédie du XIXe siècle, *n'avoit ni à s'enquérir de ces écoles ni à les alimenter par ses trésors.*

» Nous la demandons, parce qu'elle dérive naturellement de la constitution actuelle de la société où les croyances sont libres, et qu'à raison de l'influence de l'enseignement sur les croyances, celles-ci ne sont pas libres là où l'enseignement ne l'est pas.

» Nous la demandons, enfin, parce que l'Etat, n'ayant aucune croyance, ne peut imposer son enseignement à aucun titre.

» Et, par ces motifs, nous protestons contre toute disposition légale ou réglementaire qui nous priveroit du libre exercice de ce droit. »

Sur un autre point de la France, à Toulouse, une autre pétition a été rédigée par M. l'abbé Genson.

Cet ecclésiastique, qui demandoit l'autorisation d'établir à Toulouse une école secondaire, a soumis, le 2 juillet 1841, au chef de l'Etat, et le 2 septembre suivant au ministre de l'Instruction publique et au conseil d'Etat, une requête où il a discuté la question de savoir quel est le véritable état légal de l'Université et de l'Instruction publique en France. On trouvera, t. CXI, p. 119, le texte de cette remarquable discussion.

Le chef de l'Etat a fait prévenir M. l'abbé Genson, le 8 juillet, qu'il avoit transmis sa demande au ministre de l'Instruction publique ; et, le 18 juillet, M. Villemain lui a écrit qu'il alloit prendre des renseignemens avant de statuer sur la requête dont il se trouvoit saisi par suite de ce renvoi.

Le conseil d'Etat, suivant l'exemple du chef du gouvernement, a aussi renvoyé la réclamation de M. l'abbé Genson au ministre de l'Instruction publique, comme l'atteste une lettre de M. Goupé, maître des requêtes, en date du 17 septembre.

Enfin, M. Villemain, non-seulement saisi par ce double renvoi, mais directement mis en demeure par M. l'abbé Genson, lui a écrit, le 2 octobre, qu'il attendoit sur son affaire un rapport de l'administra-

on académique, et que, à la réception de ce rapport, il examineroit en conseil s'il y a lieu de donner suite à la demande.

N'ayant reçu aucune solution, le janvier 1842, M. l'abbé Genson a rédigé la pétition suivante :

A MM. les membres de la chambre des députés.

» Messieurs les députés,

» La charte constitutionnelle, promulguée le 9 août 1830, dit, art. 69 :

« Il sera pourvu successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent :...

« 8. L'instruction publique et la liberté de l'enseignement. »

» Onze sessions législatives ont été closes, messieurs les députés, depuis le 9 août 1830, et la loi sur *l'instruction publique et la liberté de l'enseignement* n'a pas encore été rendue.

» Dans cet état de choses, affligeant à plus d'un titre, nous avons cru devoir soumettre à un examen sérieux la législation existante sur l'instruction publique en France.

» Remontant donc du 9 août 1830 aux années antérieures, nous avons exploré scrupuleusement toute la législation universitaire ; et, chose étrange ! le résultat de nos investigations a été le double fait de l'existence légale de la liberté de l'enseignement secondaire et de l'illégalité radicale du monopole exercé par l'Université. Rien, messieurs les députés, de plus solidement établi, si l'on se rappelle ce qui est posé en principe dans toutes nos discussions législatives et consacré par la jurisprudence de la cour suprême de ce royaume, de toutes les cours royales et de tous les tribunaux, savoir : Que, sous la charte de 1830, comme sous l'empire de la charte de 1814, toutes les lois et constitutions émanées des différens pouvoirs qui se sont succédé depuis 1789, ont toujours été et demeurent toujours en vigueur dans celles de leurs dispositions auxquelles il n'a pas été légalement dérogé.

» Venons aux preuves. »

Ici M. l'abbé Genson reproduit, *textuellement*, la discussion que nous avons transcrite, t. CXI, p. 117-11[illegible].
Et il conclut en ces termes :

« En premier lieu : « Tous les citoyens, » aux termes de l'art. 300 de la constitution de l'an III, et dans les conditions » prescrites par la loi du 11 floréal an X, » qui seule régit encore l'instruction secondaire, ont *légalement* et *constitutionnellement* le droit de former, en dehors » de l'Université, *des établissemens particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi » que des sociétés libres, pour concourir aux » progrès des sciences, des lettres et des » arts.* » Nous l'avons démontré.

» En second lieu : « Le roi..... fait les » réglemens et ordonnances nécessaires » pour l'exécution des lois, sans pouvoir » jamais, ni suspendre les lois elles-mêmes, » ni dispenser de leur exécution. » Ainsi le porte l'art. 13 de la charte constitutionnelle.

» Sur ces principes, nous réclamons la haute intervention de la chambre des députés, à cette fin, savoir : « *Que M. le » ministre de l'Instruction publique ait à » nous transmettre, sans autre délai, l'autorisation voulue par l'art.* 8 *de la loi précitée du* 11 *floréal an* X, *à l'effet d'établir » à Toulouse une école secondaire, laquelle » école secondaire, conformément aux dispositions du même art.* 8 *de la même loi, et » jusqu'à la promulgation de la loi sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement promise par la charte, sera placée sous la surveillance et l'inspection particulière de M. le préfet.*

» J'ai l'honneur d'être, etc.,

» J.-M. GENSON, *prêtre.*

» Toulouse, le 8 janvier 1842. »

Nous ne saurions trop engager les pères de famille à multiplier les pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement. Il faut que leur vœu se produise avec un accord im-

posant, afin de stimuler le zèle des députés, et de dominer le mauvais vouloir de M. Villemain.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 2 février, jour de la Purification de la sainte Vierge, le P. Abbé de Géramb, procureur-général de la Trappe, a offert, comme c'est l'usage, à Sa Sainteté, un cierge qui, par sa grandeur et par le luxe de ses ornemens, l'emportoit sur tous ceux dont le souverain Pontife a agréé l'hommage. On y trouvoit tracé, en lettres d'or, le distique suivant :

Cereus hic sensim quo lucet deficit igne.
Alme Pater, lumen crescit in orbe tuum.

Le Saint-Père a daigné agréer avec une bonté toute particulière ce cierge magnifique, qu'on pouvoit regarder tout à la fois comme le symbole de l'éclat que répand son règne glorieux, et comme celui de l'ardent amour que Sa Sainteté a su faire naître dans tous les cœurs.

PARIS. — M. Vergnes, député de l'Aveyron, a déposé, il y a quelques jours, sur le bureau de la chambre, une pétition signée des principaux habitans de Saint-Affrique, qui se plaignent de l'inexecution des lois relatives à la célébration des dimanches et fêtes.

Il faut espérer que cette pétition ne sera pas repoussée par l'ordre du jour, comme le fut, dans la séance du 20 de ce mois, une pétition semblable, dont le rapporteur, M. de Montépin, proposoit le renvoi au ministre de l'intérieur.

— M. l'abbé Maret, professeur de théologie dogmatique à la Faculté de Paris, vient de recevoir un flatteur témoignage d'estime. M. l'abbé de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, lui a adressé un diplôme de docteur en théologie. M. l'Archevêque, à qui M. de Ram avoit envoyé ce diplôme, l'a remis à M. Maret, en ajoutant avec grâce que cette faveur ne pouvoit être mieux placée.

Diocèse de Cambrai. — Mgr Giraud, en se rendant d'Amiens à Arras, s'est dérobé avec modestie aux honneurs qui l'attendoient. Il est arrivé tard, le 22 février, et après le dîner, auquel S. E le cardinal de la Tour-d'Auvergne avoit invité les principales autorités, il a reçu MM. les vicaires capitulaires de Cambrai, les supérieurs des deux séminaires et M. le curé de Saint-Géry. L'accueil qu'il a fait au vénérable M. Bonce, l'un des vicaires capitulaires, a vivement ému les assistans. Le lendemain, 23, le *pallium* a été remis au prélat dans la cathédrale, richement ornée et remplie d'une foule attentive. Toutes les autorités se trouvoient présentes. Le métropolitain, revêtu de ses insignes épiscopaux, s'est placé au prie-Dieu, disposé pour lui au milieu du chœur, et le cardinal-évêque, après le chant du *Veni Creator*, a célébré une messe du Saint-Esprit. Ensuite, S. E. s'étant assise au pied de l'autel, M. l'archevêque est venu, sans crosse et sans mitre, se mettre à genoux devant le cardinal. Alors a eu lieu, suivant le mode prescrit, la remise du *pallium*. Puis, les deux prélats se sont séparés. S. E. a pris place sur son trône, et M. l'archevêque est monté à l'autel, d'où, la mitre en tête et la crosse à la main, il a donné sa bénédiction, comme métropolitain. Son vénérable suffragant, revêtu de la pourpre romaine, l'a reçue tête nue. Spectacle touchant, admirable effet de la hiérarchie de l'Eglise ; et témoignage de son inaltérable unité ! En quittant le chœur, S. E. a fait prier M. l'archevêque de bénir le peuple, et, à leur entrée dans la sacristie, les deux prélats se sont donné le baiser

paix. A la suite de la cérémonie, l'archevêque a reçu les autorités, chapitre d'Arras, le clergé et le nd séminaire, dont un élève l'a rangué. Il l'a embrassé, avec une e émotion, en disant que la vue s élèves du sanctuaire lui rappet les momens heureux et consos qu'il avoit passés au séminaire Rodez.

Le 24, M. l'archevêque, au-devnt duquel s'étoit rendue une brillte cavalcade, a fait son entrée lennelle à Cambrai.

Une tente avoit été dressée hors la porte Cantimpré, sur le gla-. Le prélat y a revêtu ses habits ntificaux, et s'est ensuite placé us le dais, entouré d'un clergé mbreux. M. Wicart, qui venoit être nommé vicaire-général, ainsi e M. l'abbé Giraud, frère de . l'archevêque, l'a complimenté. e prélat, arrivé sous la porte Canmpré, a reçu aussi les hommages : l'autorité municipale. Par une eureuse coïncidence, au moment ù il franchissoit le seuil de la ville, : clergé entonnoit le verset *Fiat x in virtute tuâ*. M. l'archevêque est rendu à pied à la métropole, récédé d'un imposant cortége. Au nd d'une vivante avenue, compose de tout ce que l'homme relevé sa première dignité par la relion, peut offrir de sainteté, de najesté, de vertus touchantes, dit *Emancipateur*; parmi ce cortége, omposé de vénérables prêtres lanchis à l'ombre du sanctuaire et e ces jeunes lévites, son espoir; es humbles instituteurs du peuple; es vierges, épouses du Christ; et es orphelins, ces vieillards, ces inirmes, leurs enfans; s'avancoit, au ruit harmonieux d'un cantique de aix, portant pour insignes de sa lignité la houlette des pasteurs, le consolateur, le maître, le père que e Très-Haut envoyoit à la vieille Eglise enfantée à la foi il y a plus de douze siècles, par ses apôtres saint Vaast et saint Géry. Malgré le mauvais temps, une foule immense, composée surtout du peuple des communes voisines, se pressoit sur ses pas, avide de recevoir sa première bénédiction. Les flots impatiens de cette foule rompoient les rangs de la haie des carabiniers, dont les acclamations ne saluoient pas avec moins d'enthousiasme le nouvel archevêque. A son entrée dans la métropole, le successeur de Fénelon a été complimenté par le chapitre, et il est allé s'agenouiller devant le maître-autel. L'église du Saint-Sépulcre étoit magnifiquement décorée. Du sein d'innombrables guirlandes de fleurs s'élevoient des écussons où l'on avoit multiplié le chiffre de Mgr Giraud, et des trophées où, sur des bannières rouges, se lisoient les noms de toutes les villes du diocèse. Le *Te Deum* a été exécuté en musique. Puis le prélat, étant monté en chaire, où ses deux grands-vicaires sont restés debout à sa gauche, a prononcé un éloquent discours imprimé, sous le titre de Mandement à l'occasion de sa prise de possession. Agité de regrets et d'espérances, laissez-nous, a-t-il dit d'abord, tourner une dernière fois nos regards sur cette première Epouse qui nous fut constamment si douce et si dévouée...

« Vous surtout, N. T.-C. F., qui savez si bien aimer vos pasteurs, voudriez-vous nous envier la douceur de pleurer notre ancien troupeau? Sommes-nous jaloux du tribut de deuil et d'affection filiale que vous avez payé à la perte douloureuse de votre vénérable évêque? Ah! loin de nous en attrister, nous en avons entendu le récit avec joie, nous en avons conçu un heureux présage des fruits que vos chrétiennes dispositions réservoient à notre ministère. Nous nous y sommes associé en lisant le pieux hommage déposé sur la tombe de l'illustre défunt par l'un

de ses plus dignes prêtres (1). Quelle vie fut en effet mieux remplie que la sienne, moins encore par le nombre des années qui s'ajoutoient comme une couronne de plus à celle de ses mérites et de ses nobles vertus, que par les œuvres et les travaux qui les ont fécondées ? Si vous en retranchez la première page, qu'il a du reste déchirée lui-même, quelle histoire plus pleine que celle d'un pontificat de près d'un demi-siècle, saintement employé à relever les ruines, à combler les vides du sanctuaire, à doter une grande Eglise d'établissemens et d'institutions florissantes ? Qui sut appliquer d'une main plus ferme et plus sage les règles de la subordination et de la discipline, et concilier à l'autorité du commandement plus de respect par l'ascendant du caractère et la supériorité du savoir? Qui fit régner plus d'ordre et de régularité dans tous les détails de l'administration? Mais que peuvent ajouter à sa louange nos foibles paroles, après le panégyrique éloquent des regrets de tout un clergé et de tout un peuple, et la touchante oraison funèbre des larmes et des bénédictions du pauvre? »

L'humilité du prélat lui a fait ensuite envisager avec crainte la disproportion de sa foiblesse à l'élévation de cette chaire éminente, où elle doit, a-t-il dit, monter et se soutenir.

« Certes, elle est noble et digne la pensée qui a rendu à l'Eglise de Cambrai son premier lustre; qui a voulu honorer la Religion, la vertu, l'humanité, en honorant le siége immortalisé par l'un de leurs plus saints et de leurs plus éloquens interprètes! Elle a trouvé de l'écho dans tous les cœurs chrétiens, dans tous les esprits élevés, dans toutes les ames sensibles. Le monde et l'Eglise, le peuple comme les classes éclairées, les amis des lettres comme les admirateurs de nos gloires nationales, l'ont accueillie avec de sincères suffrages. Elle n'a pas eu du moins de contradicteurs parmi vous, N. T.-C. F. ; car nous savons de quelle joie unanime se sont émus vos cœurs, votre foi, votre patriotisme, à la nouvelle que le nom de Fénelon, nom si grand à la fois et si populaire, avoit enfin reconquis sa Métropole. Mais, tandis que, comme chrétiens, comme Français, comme citoyens de la province privilégiée qui a vu briller une si pure et si douce lumière, vous vous félicitez de cette restauration désirée, et faites monter les accens d'une pieuse reconnoissance vers l'auteur de tout bien, avec d'humbles prières pour la conservation du chef de l'Eglise et du chef de l'Etat, qui l'ont conçue et accomplie par une même inspiration, nous, *le moindre du collége de nos frères dans l'Apostolat, qui ne sommes pas même digne d'être appelé Apôtre*, et qui devons néanmoins recueillir cet héritage de souvenirs au moment où ils se réveillent avec un rajeunissement de gloire, que pouvons-nous faire dans notre détresse, que trembler de tous nos membres, couvrir de nos deux mains la rougeur de notre front, et nous réfugier dans notre néant avec un abaissement si profond que Dieu prenne pitié de notre foiblesse? »

Mais le prélat place sa confiance dans la légitimité de sa mission et dans la conscience du dévoûment de son nouveau diocèse à la cause catholique, à l'Eglise et au Pontife romain.

« A défaut des vertus et des talens qui nous manquent, nous aurons du moins ce trait de ressemblance avec l'immortel archevêque, plus grand encore par l'humble aveu de son erreur que par son génie, de ne point nourrir dans notre cœur de sentiment plus fort et plus doux que celui qui nous lie à la chaire apostolique : et, comme saint Augustin déclaroit *qu'il ne croiroit point à l'Evangile s'il n'y étoit déterminé par l'autorité de l'Eglise*, nous aimons à proclamer que nous ne croyons à l'Eglise, que l'Eglise elle-même n'existe à nos yeux que par l'éminente et princi-

(1) M. Wicart, nouveau vicaire-général.

lale autorité de ce siége élevé qui donne à ce grand corps une tête, un cœur, une voix : une tête, pour en rassembler et en maintenir tous les membres dans l'unité ; un cœur d'où s'épanchent sur lui des flots intarissables de lumière, d'amour et de vie; une voix entendue de toute la terre, et dominant toutes les disputes des écoles et tous les tumultes des opinions privées. »

Le prélat place encore sa confiance, dans *les choses glorieuses qui lui ont été dites* de la pieuse fidélité du diocèse à garder le saint dépôt de la doctrine et des traditions.

« Combien notre cœur s'est édifié et réjoui d'apprendre que ces nobles terres de Flandre, du Cambrésis, du Hainaut, où la vérité chrétienne avoit jeté, dès les temps les plus reculés, de si profondes racines, se couvrent encore des mêmes fruits qui leur valurent, à toutes les époques, une si pure renommée de ferveur catholique; que la charité, compagne inséparable de la vraie foi, y multiplie, sous toutes les formes, avec une inépuisable fécondité, toutes les institutions propres à éclairer les ignorances, à guérir les vices, à soulager les misères de la triste humanité; que le luxe de vos arts et les conquêtes de votre industrie, pas plus que les vicissitudes politiques, n'ont refroidi en vous ce sang évangélique, n'ont altéré cette constitution morale, ce tempérament chrétien, santé des ames et véritable force d'un peuple, et qu'enfin nous retrouverions parmi vous, au milieu des perfectionnemens et des prosperités de la vie matérielle, cette simplicité de mœurs, ce culte du foyer domestique, ces coutumes hospitalières, ces habitudes religieuses, ce respect des choses divines et du ministère sacré qui embellissent et honorent l'heureuse contrée où nous avons coulé onze années de douceur et de paix !

« Qu'il est beau le fruit de la civilisation, quand il se développe sous la sainte influence des croyances et des mœurs, quand il mûrit et se colore au soleil de la foi! La religion, qui le fait éclore, peut seule aussi le préserver de la corruption. Avancez hardiment dans la haute mer des explorations et des découvertes qui peuvent ajouter au bien-être et même aux agrémens et à la parure de la condition humaine. Déployez vos voiles à toutes les inspirations du génie, à tous les vents de la fortune. Mais, si vous ne voulez pas que votre esquif, emporté par les courans, ou brisé sur les écueils, disparoisse dans des abîmes, ayez la main au gouvernail en regardant le ciel ! »

Nous ne pouvons multiplier les citations. Cependant, il en est une trop touchante pour ne pas trouver place dans cet article. S'adressant au clergé, le pontife l'a exhorté à l'union :

« L'union fera notre force comme elle sera notre consolation et notre gloire. Divisés, nous ne pourrions résister au choc des erreurs et des passions. Reliés par la volonté, par l'intelligence, par une commune direction, aucune violence, aucune manœuvre ennemie *ne pourra rompre ce triple faisceau.* Si, dans cette déplorable confusion de principes, cette anarchie d'idées, ce pêle-mêle d'opinions qui met en question toutes les notions de pouvoir et de devoirs, et relâche tous les liens de la subordination, le corps ecclésiastique est presque le seul qui soit resté debout, comme un dernier rempart de la société battue en ruines, ce n'est pas à ses richesses, à son crédit, à sa puissance qu'il doit de n'avoir pas été entamé, mais à sa forte constitution, à sa discipline, à sa hiérarchie. Resserrons de plus en plus les liens de cette unité pour notre propre sûreté, comme pour l'exemple de tous, à mesure que les passions écumantes blanchissent plus impatiemment le frein des lois, des institutions et des mœurs. Gardons que cet esprit d'innovation et d'indépendance dont on ne sait d'où il vient ni où il va, s'il est dans le sang ou dans l'air, mais qui promène partout ses tristes inquiétudes, ne pénètre par quelque brèche jusque dans le sanctuaire. Prêtons-nous mutuellement l'appui, nous, de notre autorité, vous, de

votre fidèle coopération. Cette autorité remise en nos mains par Jésus-Christ n'est pas plus notre prérogative que la vôtre, mais un patrimoine commun que nous avons tous un intérêt égal à respecter et à défendre. Séparés de nous, vos branches stériles ne pourroient porter aucun fruit. Privé de votre concours, nous n'aurions ni une voix assez forte pour nous faire entendre de tout un peuple, ni des bras assez longs pour agir sur tous les points d'un vaste territoire. Joignons donc nos mains et nos volontés. Qu'une même pensée, un même sentiment nous anime; marchons comme un seul homme par un même mouvement, et que l'impulsion partie de la chaire principale se répète à tous les rayons et se prolonge du centre à toutes les extrémités.

» Ce n'est pas du reste, nos très-chers coopérateurs, par la domination, mais par l'amour que nous voulons faire régner sur vous notre autorité. A Cambrai, comme à Rodez, notre bonheur sera d'aimer nos prêtres; notre gloire, de les honorer; notre triomphe, de nous voir entouré de leur confiance et de leur affection comme d'une couronne. »

Quoiqu'une foule immense fût concentrée dans la métropole, la voix du premier pasteur s'est fait entendre de tout l'auditoire, dont ce discours, prononcé avec l'onction d'un digne ministre de l'Evangile et avec la noble action de l'orateur, a profondement ému le cœur et captivé les esprits.

Après le sermon, le prélat a donné, pour la première fois, sa bénédiction à son troupeau. Le clergé a été ensuite admis à baiser l'anneau pastoral.

Les autorités civiles et militaires, les corps administratifs, littéraires et enseignans, ont offert leurs félicitations au prélat, à l'archevêché.

Le soir, dit l'*Emancipateur*, des illuminations ont montré, par toute la ville, le chiffre de Mgr Giraud, resplendissant comme un astre de bon présage et de paix. Un grand nombre de transparens portoient le chiffre P. G., environné d'inscriptions tirées, la plupart, des Livres saints, et faisant allusion à l'installation du successeur de Fénelon. On lisoit à l'archevêché : *Pax vobis*; — chez M. le chanoine Bonce: *Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus*; — chez une pieuse dame, âgée de 85 ans : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.*

La fete a été couronnée par un brillant feu d'artifice, tiré au sommet de la tour de l'église Saint-Géry.

L'enthousiasme avec lequel Mgr Giraud a été accueilli à Cambrai est du plus heureux augure pour la suite de son épiscopat.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Globe*, journal protestant de Londres :

« M. Grant, du collége de Saint-John, à Oxford, a annoncé à ses amis qu'il se séparoit de l'Eglise anglicane, pour entrer en communion avec Rome, à l'exemple de M. Sibthorp.

» En outre, on nous annonce que plusieurs jeunes membres de l'Université doivent aussi se réunir prochainement à l'Eglise romaine. »

— Nous trouvons dans les journaux anglais une correspondance qui vient d'être échangée entre le vicaire apostolique de Gibraltar et le ministre des colonies, touchant une plainte portée contre le premier, au sujet d'un refus de sépulture. Le secrétaire d'Etat des colonies, quoique protestant et ministre d'un gouvernement protestant, reconnoît *n'avoir aucun droit* d'intervenir dans l'exercice des fonctions du prélat.

PRUSSE. — La fusion, projetée entre les protestans de l'Allemagne et ceux de l'Angleterre, rencontre de la résistance en Prusse. Une

tre de Berlin, publiée par la *zette de Francfort*, dit positivement :

« Notre clergé est très-mécontent d'une culaire de l'archevêque de Cantorbery, ncernant le nouvel évêché de Jérusa-, dans laquelle il est dit que cet évê n'est qu'un moyen de réunir l'Eglise llemagne à l'Eglise anglicane, et de la ider à se convertir. Notre clergé ne t pas entendre parler d'une pareille nversion ; en conséquence, il se prose de présenter au roi une protestation ntre la circulaire de l'archevêque de ntorbery. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il fallut près de huit cents ans à la république romaine pour arriver à l'état anarchie militaire sous lequel on vit les gions s'attribuer le droit de disposer du uvoir à leur gré. Il paroît que dans les uvernemens modernes qui ont le boneur d'être fondés sur des institutions nstitutionnelles, les choses marcheont plus vite, et qu'on mettra beaucoup oins de temps pour arriver au même égime.

En effet, voilà déjà bien des exemples ui se réunissent sous nos yeux pour faire ressentir que l'anarchie militaire ne issera pas autant durer les chartes onstitutionnelles, que les soldats de l'aucienne Rome laissèrent durer leur république. Sans parler des prétentions encore toutes récentes de nos *baïonnettes ntelligentes*, et du droit de révision qu'elles s'arrogèrent il y a douze ans dans notre pays à l'égard de la charte de 1814, combien d'autres faits de la même espèce ne sont pas venus témoigner, depuis lors, que l'axiôme : *Cedant arma togæ* se trouve entièrement renversé de nos jours, et que dans les pays constitutionnels, la raison du soldat cherche tout doucement à devenir la meilleure?

C'est le soldat de la Granja qui a commencé la démolition du pouvoir de Marie-Christine ; c'est le soldat actuellement régnant à Madrid qui l'a détrônée, exilée, dépouillée de son manteau royal pour se l'approprier et s'en couvrir lui-même. C'est l'anarchie militaire qui a décidé entre la légitimité de Charles V et l'usurpation de sa belle-sœur ; et c'est cette même anarchie qui a ensuite décidé entre les deux usurpations rivales de Marie-Christine et d'Espartero.

En Portugal, c'est également l'armée qui prononce sur le sort des chartes constitutionnelles, et qui se substitue au pouvoir souverain, pour trancher avec l'épée ce que celui-ci ne peut plus régler ni par les chartes ni par les lois. Il n'y a de stable dans cette malheureuse royauté que le nom du *Palais des nécessités* qui est celui que la reine habite.

Il ne nous appartient pas de prévoir ce qu'il arrivera de tous ces régimes soldatesques qui semblent vouloir s'établir dans les Etats constitutionnels. Tout ce que nous savons, c'est que la décadence et la ruine de l'empire romain datent de l'époque où ce genre d'anarchie parvint à s'y introduire. Or, ne doit-il pas paroître singulier que les pays de chartes et de royautés constitutionnelles commencent de la même manière que les autres finissent?

PARIS, 28 FÉVRIER.

M. Léon de Bussières, nommé député par le collége électoral de Wissembourg, a fait agréer à M. le garde-des-sceaux sa démission des fonctions de chef du cabinet, qu'il remplissoit au ministère de la justice et des cultes.

— On annonce que M. Napoléon Duchâtel, préfet des Basses-Pyrénées, est appelé à la préfecture de la Haute-Garonne, et que M. Azévédo, maître des requêtes en service ordinaire, est nommé préfet de Pau.

— M. Léon de la Chauvinière, archiviste-adjoint de la chambre des pairs et auditeur de première classe au conseil d'Etat, vient d'être nommé maître des requêtes.

— Des ordres sont partis, dit-on, du

ministere de la marine pour suspendre les congés délivrés aux marins récemment mis à terre. Des approvisionnemens de toute nature sont prescrits dans les ports militaires.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Bar-sur-Aube que deux détenus se sont évadés de la maison d'arrêt de cette ville, après avoir emprisonné le geôlier.

— A la suite de la condamnation du gérant du *Haro* de Caen, un charivari a été donné le 22 au préfet du Calvados.

M. Pons, gérant du *Haro*, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le condamne à treize mois d'emprisonnement et 5,000 fr. d'amende.

— L'audience du 25 de la cour d'assises du Puy-de-Dôme a été consacrée à la lecture du réquisitoire de M. le procureur-général. On a entendu le lendemain M. l'avocat-général.

EXTERIEUR.

Le *Morning-Hérald* annonce qu'un mariage entre M. le duc de Bordeaux et la princesse impériale de Russie est définitivement arrêté.

— Dans la séance de la chambre des communes du 24, une motion de M. Villiers pour l'abolition complète des droits sur les céréales a été rejetée par 393 voix contre 90.

Le lendemain, la résolution ministérielle a été adoptée par 306 voix contre 104.

— Les journaux anglais publient le texte du traité pour l'abolition de la traite. L'étendue de ce document ne nous permet pas de l'insérer dans notre journal. Nous ne parlerons que de deux articles dont la justice ne nous paroît pas parfaitement démontrée. Ainsi, l'article 9 énumère dix objets divers de cargaison, comme des planches, du riz, de l'eau, qui ne peuvent pas se trouver sur un vaisseau dans une quantité qui excède les besoins prévus de l'équipage, sans autoriser la saisie et la vente au profit des c[...] seurs. L'article 11 décide que si quelq[...] de ces articles de cargaison se renco[...] ou s'est rencontré sur un navire, [...] même que les tribunaux compétens [...] ront acquitté l'équipage, le propriét[...] du bâtiment *n'aura droit à aucune in[...] nité.*

—Le *Standard*, d'après sa correspond[...] de Paris, confirme ce qui a été dit d[...] qu'un délai de quatre mois a été dem[...] et obtenu par le gouvernement franç[...] l'effet de ratifier le droit de visite.

— La dépêche télégraphique pu[...] vendredi par le *Messager* et qui do[...] des nouvelles de Calcutta jusqu'à la [...] du 9 janvier, n'a pas fait connoît[...] faits les plus graves dont l'Inde est [...] moment le théâtre. Il paroît que le [...] verneur-général, effrayé de l'état du p[...] demande des renforts avec instance.

Le mouvement insurrectionnel s[...] étendu à l'Inde proprement dite, et [...] ticulièrement au royaume d'Oude. [...] cantonnemens anglais, établis à Sul[...] pour, à dix lieues d'Aoude, ont été [...] qués. Le Nepaul a 50,000 hommes [...] les armes et se prépare à une agression.

Le soulèvement qui réveille en ce moment les populations de l'Inde a tous les caractères d'une guerre de religion. L'Angleterre aura de grands efforts et des dépenses considérables à faire pour en triompher. La grandeur même de l'empire qu'elle a fondé devient pour son gouvernement un pesant fardeau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 26 février.

L'assemblée est plus nombreuse qu'à l'ordinaire, long-temps avant l'ouverture de la séance qui a lieu à trois heures.

M. Dufaure, l'un des vice-présidens, occupe le fauteuil.

M. ISAMBERT. Messieurs, je suis cité à comparoître devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme par le gérant de la *Gazette d'Auvergne*. Deux de mes collègues ont reçu la même citation. J'ai résolu de ne pas y répondre.

Cependant, comme le procès fait à la *ette d'Auvergne*, ou plutôt à moi-ême, a été le signal, pour tous les jour-ux à la solde du pouvoir, d'un redou-ement d'injures infâmes et grossières, vais revenir sur quelques faits que cette is je dois bien préciser.

Les attributions de la chambre crimi-lle de la cour de cassation, dans la-elle j'ai l'honneur de siéger, embras-nt un très grand nombre d'administra-ns; ces attributions déterminent des pports fréquens avec elles; quelquefois cour charge ses rapporteurs de pren-e des renseignemens.

S'il est des cas où nous avons besoin nous éclairer par des documens ad-inistratifs, c'est surtout quand le pou-ir nous demande de dessaisir les accu-s de leurs juges naturels et de leur en nner d'autres pour cause de suspicion gitime ou de sûreté publique.

Dans les affaires politiques surtout, où gouvernement se pose comme l'adver-ire direct des accusés, combien il im-orte que la cour de cassation pèse et ba-nce les influences respectives et main-enne la justice pure de toute suspicion e haine et de faveur !

J'avois concouru à l'arrêt qui, au mois e septembre, avoit dessaisi les juridic-ons de la Haute-Garonne des affaires olitiques qui se rattachoient aux événe-iens de Toulouse. Nous les avions en-oyées bien loin, devant le juge d'instruc-on de Riom, et par suite devant le jury u Puy-de-Dôme.

Les prévenus avoient formé opposition ce renvoi; ils réclamoient leurs juges na-rels, et nous nous trouvions de nou-eau saisis. Depuis notre arrêt, Clermont voit été le théâtre d'émeutes qui avoient u des ramifications au-dehors.

C'est dans ces circonstances que je me résentai dans les bureaux de la chancel-rie.

Parmi les pièces qui me furent don-ées en communication, non confiden-ellement et sous une condition de se-ret, mais, comme à l'ordinaire, à titre e communication très-légitime et très-vouable; parmi ces pièces, dis-je, se rouvoit le fameux rapport du 29 sep-embre.

M. le garde des sceaux a prétendu que cette pièce étoit confidentielle : je n'ai pu ni dû reconnoître ce caractère. C'étoit une lettre de service, qui fut renvoyée aux bureaux pour y être enregistrée et classée. Toute dénégation sur ce point est impossible.

La révélation ne m'est donc arrivée ni par surprise, ni à la dérobée; lorsque sur son titre je l'ai parcourue, et que je suis tombé sur le passage relatif aux jurés d 1841 et de 1842, je l'ai relu avec l'émo-tion qu'il devoit faire naître en moi, mais avec la tranquillité d'une conscience fer-me et pure.

Rentré chez moi, j'ai pris note de la date et de la substance de ce document. Cette note que je possède encore, prouve-roit que, loin d'exagérer son sens et sa portée, je l'ai plutôt affoibli.

J'eus presque aussitôt à faire l'applica-tion de ce renseignement dans l'accom-plissement de mes devoirs de magistrat, et c'est, je le proteste, dans ce seul but que je l'avois pris alors.

Ne craignez pas, messieurs, que je ré-vèle les secrets de la justice, ni que je dise pour quels motifs les juridictions du Puy-de-Dôme ont été dessaisies. Je ne parle que de ce qui m'est personnel. Dans la délibération je n'hésitai pas à produire, comme argument décisif, pour le dessai-sissement, le fait venu à ma connoissance, c'est-à-dire le dessein formé et annoncé d'exercer un remaniement radical dans le jury pour 1842.

A la chambre, je n'ai fait de la révéla-tion qui m'étoit advenue l'objet d'aucun scandale. J'ai fait une révélation devant cinquante de mes collègues, en présence de M. le procureur-général de Paris, qui n'a pas dû s'en taire avec M. le garde des sceaux.

Lorsqu'à cette tribune, interpellé par un de mes collègues, j'ai reproduit ces mêmes affirmations, qu'ai-je fait autre chose, sinon de continuer à remplir un devoir de vérité et de loyauté?

La dénégation de M. le garde des sceaux, s'est trouvée restreinte à quel-ques paroles; on n'a pu nier l'existence de deux paragraphes relatifs au jury de 1841, et au jury de 1842. Hé bien ! j'af-firme de nouveau que leur contenu est tel que je l'ai produit à la chambre.

Messieurs les ministres avoient un moyen assuré d'en prouver l'inexacti-

jupe, puisque je leur avois fourni moi-même la date du document. Ils n'ont pas voulu y recourir.

Eh bien! que la chambre, que mon pays, que les hommes de cœur et d'honneur soient juges entre eux et moi : je ne redoute pas leur jugement.

M. TESTE, ministre des travaux publics. Je comprends facilement que M. Isambert, cité devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, ait voulu instruire la chambre de cette situation; mais je comprends beaucoup moins qu'à cette occasion il ait reproduit à cette tribune un si triste débat, sur lequel son explication tardive n'a pas certainement répandu plus de clarté.

Rappelez-vous la marche des faits qui ont signalé ce pénible incident. M. Isambert est d'abord venu dire qu'il avoit regardé comme un devoir patriotique d'informer au sein des bureaux ses collègues d'un fait trop grave pour ne pas mériter toute leur attention.

Ce fait si grave, lorsque M. Billaut est venu l'apporter des bureaux à cette tribune, se sera-t-il trompé sur quelque circonstance, et qui pourra croire qu'il n'ait pas apporté la plus grande exactitude à relater tous les détails qu'il tenoit de M. Isambert? Or, M. Billaut a dit que le document allégué par M. Isambert lui avoit été communiqué. Plus tard, M. Isambert est venu apporter une contradiction à ces paroles, en disant que le document étoit tombé sous ses yeux inopinément et par hasard. Et je demanderai si c'est le hasard qui a conduit M. Isambert à la place Vendôme en se rendant au Palais de Justice?

Maintenant, si la conduite de M. Isambert a été jugée d'une manière sévère par certains journaux, il y en a qui se sont montrés très-indulgens. Il y en a même qui se sont chargés d'expliquer sa conduite.

Après l'éclat qu'avoit eu ce déplorable incident, il étoit du devoir de M. le garde des sceaux de chercher comment ce document avoit pu tomber entre les mains de M. Isambert. Le seul homme qui pouvoit avoir reçu la communication du ministre, et sur lequel pouvoient planer les soupçons, s'est adressé à M. Isambert, et l'a sommé de déclarer si jamais il lui avoit communiqué cette pièce.

M. Isambert lui a répondu qu'il n'a-voit jamais reçu des bureaux aucu communication verbale ou littérale, que toutes celles qu'il avoit demand lui avoient été le plus souvent refus Voilà ce qu'a répondu M. Isambert.

Tous les employés ont comparu un un devant le juge compétent, tous persisté dans leur première réponse. cette réponse a fait croire, ainsi que paroles de M. Isambert, qu'il avoit é tout seul, acteur dans cette découver Le commis d'ordre a même appris q M. Isambert entroit librement dans bureau, même pendant l'absence M. Descloseaux, et qu'il l'avoit vu, il a pas long-temps, installé devant le bu-reau, et tenant dans la main une feuill de papier de la dimension des lett adressées au ministre.

M. ISAMBERT. Ce n'est pas vrai!

M. TESTE. En vérité, messieurs, c'e une chose prodigieuse que de voir un côté de cette chambre donner toute confiance à des assertions contradictoires et ne pas vouloir entendre des assertions plus rationnelles. (Murmures.) Qui a donné le document à M. Isambert? Voilà ce que nous ne savons pas, et pourtant il y a évidemment quelqu'un. Ce n'est plus le hasard aujourd'hui. M. Isambert n'en veut plus.

En renouvelant ce débat, que M. Isambert plus qu'aucun autre auroit dû laisser sommeiller, on s'est flatté que le gouvernement seroit amené à produire enfin le document que M. Isambert a découvert on ne sait comment. On s'est trompé. Mon collègue M. le garde des sceaux et moi sommes tombés d'accord que ce document, essentiellement confidentiel, ne seroit pas communiqué, et qu'aucune communication de ce genre ne devoit être faite en aucun cas. (Rumeurs.)

Je ne quitterai pas cette tribune sans déclarer encore une fois que cette phrase où, je ne sais par quel effet d'optique, M. Isambert a vu tant de choses, que cette phrase disoit uniquement ceci: « Le jury sera composé d'hommes libres et probes. »

Du reste, le gouvernement n'a pas d'avis sur la question de savoir si M. Isambert doit ou ne doit pas comparoître devant la cour d'assises. (Une longue agitation succède à ce discours.)

M. BILLAUT. Sur l'assignation que j'ai ...ue à comparoître devant la cour d'as...s, ma détermination n'a point été in...taine. Je ne comparoîtrai pas, les lois ...autorisent, et je les ferai valoir.

Dans toute cette affaire, on se préoc...e beaucoup d'une question de détail. ...and j'ai eu l'honneur de prononcer ...ant vous le discours qui a été, pour ...si dire, l'origine de tout ce débat, je ...vois qu'un but : signaler à votre atten...n les inconvéniens de la loi de 1837 ...r le jury, qui se trouve en effet telle...ent constitué, qu'un préfet peut à son ... le composer d'hommes de telle opi...on qu'il voudra.

Ces inconvéniens de la loi constitutive ... jury avoient déjà été signalés à la ...ambre des pairs dès 1837, et par qui? ...r MM. Roy, Pasquier et Siméon.

L'orateur cite plusieurs passages de ...scours des membres de la chambre des ...irs, qu'il vient de nommer.

Or, messieurs, qu'arrive-t-il? Le débat ...elevé ici en votre présence, on veut le ...rter ailleurs. Je n'irai pas l'y soutenir; ...n'y retrouverois pas l'adversaire au...el je m'adressois : le ministère.

Pour ce qui regarde le fait particulier ... jury de Clermont, je n'y attachois ...'une importance secondaire. Cepen...ant j'y arrive. Si M. le ministre de l'in...érieur a donné des ordres relatifs au ...iage des listes du jury, ces ordres sont ...rvenus aux cabinets particuliers des 86 ...réfets de France; et voilà tout. Quel ...oyen alors d'avoir des preuves po...tives? On peut s'en procurer, cepen...ant. Que le cabinet, que la chambre ...rdonnent une enquête. (Agitation.)

Il y avoit un moyen de tout finir, c'étoit ...e produire la pièce. Croyez bien que le ...ouvernement est plus compromis par son ...ilence que par tout ce qu'il auroit pu ...roduire. Il auroit pu montrer seulement ...es paragraphes qu'a cités M. le ministre ...le l'intérieur; il auroit pu aussi s'en re...mettre à un arbitrage choisi dans cette ...hambre.

M. Billaut termine en disant qu'il per...siste à demander une enquête, qui seule ...peut terminer ce débat.

M. Hébert donne des explications sur ...un fait personnel. Il proteste ensuite con...tre le nom d'agens du ministère donné ...à des préfets, et *surtout à des procureurs-généraux*. Il cite l'opinion de M. le comte Siméon en 1827 sur le jury.

Après un discours de M. Chamaraule, que la chambre n'écoute pas, M. le président met l'ordre du jour aux voix. L'ordre du jour est adopté.

M. MAUGUIN. Nous n'avons que peu de séances, et je profite de celle d'aujourd'hui pour adresser quelques questions à M. le ministre des affaires étrangères sur les faits qui viennent de se passer au-delà du détroit. (Murmures au centre.) Il est trop tard aujourd'hui pour obtenir des explications au sujet du traité qui vient d'être ratifié par les quatre grandes puissances. Si la chambre vouloit m'entendre et fixer pour cela une prochaine séance, je me tiendrois prêt pour ce jour.

La chambre autorise les interpellations, et les renvoie à lundi.

Séance du 28.

La séance est ouverte à une heure. L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Mauguin sur le traité relatif au droit de visite.

M. Mauguin rappelle l'amendement adopté par la chambre des députés dans la discussion de l'adresse, et l'embarras dans lequel cette espèce de blâme de la politique suivie par le gouvernement jeta le ministère. Le refus de ratification d'un traité signé est un événement très-rare en diplomatie, à cause des conséquences qu'il peut entraîner. Cependant, dit l'orateur, il est constant que ce refus ne constitue pas une violation de la foi jurée. Un fait semblable s'est présenté en Hollande : le roi a refusé sa ratification à des négociations entamées avec le roi de Prusse. Quelles ont été les conséquences de cette conduite? Les relations diplomatiques ont été interrompues entre les deux Etats, et quant au ministre des affaires étrangères, sa position s'est trouvée telle qu'il a été obligé de se retirer. (Tous les regards se portent sur M. Guizot. Une hilarité prolongée se manifeste sur les bancs de l'opposition.) Que pense M. le ministre des affaires étrangères de la conduite de son ancien collègue des Pays Bas?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'amendement adopté par la chambre a changé la politique suivie par le cabinet. Il y avoit un parti à prendre; il falloit disscudre la

chambre, (explosion de murmures au centre) ou modifier l'opinion du cabinet selon les vues de la majorité. Voilà ce qu'il falloit faire. Ce dernier parti avoit un grave inconvénient, c'étoit reconnoître que la politique de la chambre étoit meilleure que celle du cabinet.

Dans cette position, je demande à M. le ministre comment il se place devant les autres cabinets; je lui demande si, lorsque de nouvelles négociations s'engageront, il se présentera devant eux avec la même confiance, et pourra se dire le représentant, le chargé d'affaires de la France, de la France toute prête à répondre de sa signature, quand cette signature sera restée une première fois sans effet.

Il faut ou que le ministère rentre dans la politique d'isolement, ou bien qu'il promette aux puissances de faire revenir après les élections prochaines, la chambre des députés sur sa première décision. Car d'obtenir des modifications, il n'y faut pas songer.

Considérez, dit en terminant M. Mauguin, l'intérêt que l'Angleterre a dans le traité. Ce traité lui donne toutes les mers; elle veut être le magistrat des mers; elle veut décourager le commerce français, proscrire nos navires et assurer sa domination sur toutes les mers : voilà ce qu'elle veut. Elle ne veut pas seulement être souveraine des mers par sa marine, elle veut l'être encore par le droit et par les traités. Elle ne veut pas seule s'exposer à une guerre maritime; elle veut nous forcer à la soutenir si elle a une guerre avec les Etats-Unis. J'attends les explications de M. le ministre des affaires étrangères.

M. Guizot déclare que la manifestation de l'opinion de la chambre a été prise en considération par le gouvernement, et qu'il a adressé à son ambassadeur des instructions pour qu'il eût à obtenir certaines modifications.

Maintenant, ajoute le ministre, quelle sera l'issue de cette situation ? Ce n'est pas le moment d'entrer dans des détails et des explications qui pourroient nuire au dénoûment qui est attendu par le gouvernement du roi. En prenant la parole, j'ai voulu seulement établir la situation présente : elle n'a rien d'irrégulier, rien de contraire au droit des gens, elle est légale, et dans les négociations entamées, il ne se trouve rien qui ne soit favorable aux intérêts du pays et à l'indépendance du pavillon. C'est tout ce que je puis dire à la chambre.

M. MAUGUIN. J'ai dû attirer l'attention de la chambre sur une situation que M. le ministre lui-même a appelée délicate. M. le ministre nous a dit que le protocole restoit ouvert. Je répète qu'on n'obtiendra aucune modification. L'avenir jugera entre vous et moi ! J'ai rempli mon devoir.

M. Joly est d'avis que le traité ne peut être ratifié, par la raison qu'il touche une grave question de droit constitutionnel. Un article de ce traité porte que les bâtimens servant à la traite seront confisqués. Or, la charte a aboli la confiscation.

M. Berryer croit que le ministre ne peut répondre que ce qu'il a répondu, tant que les choses resteront dans le même état. Il ne trouve pas aujourd'hui le traité meilleur que lors de la discussion de l'adresse. Du reste, il ne partage pas l'avis de M. Joly sur la confiscation. Nos lois la prononcent dans certaines circonstances.

M. Glais-Bizoin demande à interpeller le ministère sur la question espagnole. Il commence ainsi : « A la veille d'une conspiration organisée sous les auspices d'une reine... » Mais le président l'arrête, et la chambre passe à son ordre du jour, qui est la discussion du projet relatif à la banque de Rouen.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3345 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 625 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
iroit les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
r et 15 de chaque mois.

N° 3562.

JEUDI 3 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ır le Cours de théologie dogmatique, professé par M. l'abbé Maret, à la Faculté de théologie de Paris.

Nous avons annoncé, dans notre ernier numéro, la distinction conérée par M. le recteur de l'Univerté catholique de Louvain à M. l'abé Maret. Elle nous fournit l'occaon de parler de l'enseignement de ? jeune et savant professeur, enignement dont l'importance et intérêt ne peuvent que croître de ıur en jour.

Quoi de moins connu dans le ècle où nous vivons, et de plus ıgne de l'être que le dogme caıolique! Il est le premier mot et : dernier du monde métaphysiue et moral, et toute science ielle y touche par quelque enroit. On peut porter le défi à ceux ui s'en montrent le plus dédaineux parmi nos philosophes, nos olitiques, nos économistes, etc., e traiter à fond l'objet de leur :ience, sans faire, et cela plus souent qu'ils ne croient, de la théoloie. Le dogme catholique est la ıesure de nos connoissances posives sur Dieu et l'homme moral; t de plus il éclaire, il vivifie presue toute science. — L'esprit qui a ‹té son ancre sur ce terrain solide evient plus fort, plus pénétrant : ûr qu'il est de la fermeté du sol, il ›eut élever le regard au-dessus de ette terre. Alors son œil ravi voit n Dieu l'origine, la fin, l'harmonie e toute chose.

Depuis la prétendue réforme, qui l'autorité a substitué la raison ıumaine, les sciences diverses n'ont ;uère été considérées qu'en ellesnêmes et d'un point de vue excluif : le politique, l'économiste, le philosophe même ne vouloient avoir rien de commun avec le théologien; les arts aussi marchoient chacun dans leur voie, et presque personne ne pensoit à cette magnifique synthèse où toutes choses s'unissent, s'expliquent et s'aident merveilleusement. — On peut sans doute commencer par l'analyse, mais le travail doit avoir son couronnement dans la synthèse. On a trop regardé les sciences et les muses comme étrangères entre elles: toutes sont sœurs. — La vérité, dont le reflet s'appelle le beau, est un édifice sublime dont chaque science représente une face. Des hommes célèbres en ont éclairé quelques-unes des rayons de leur génie. C'est ce que Bossuet a fait pour l'histoire, pour la politique; c'est ce qu'ont essayé Pluche, Cousin-Despréaux et quelques autres, dans l'ordre physique de la nature : mais personne encore ne s'est élevé assez haut pour réunir en faisceau ces traits de lumière qui jaillissent de chacune des connoissances humaines.

Cependant, l'avenir, le progrès est dans la mesure de ce rayonnement de la science une et harmonique arrivant à l'intelligence et saisie par elle.

Or, la théologie est singulièrement puissante pour hâter cet avenir et diriger ce progrès; car elle se place à une grande hauteur, au foyer même d'où partent tous les rayons : de là elle peut sans peine dire la place, la valeur, le rôle de chaque science et de chaque art, et empêcher les hommes de tomber à leur égard dans des erreurs dont notre siècle a trop d'exemples.

. Un homme célèbre qui auroit dû mieux profiter de cet apophthegme

a dit : Le catholicisme est le garde-fou de la philosophie. On peut dire plus. La théologie, qui est l'exposition logique du catholicisme, est un garde-fou salutaire pour tout savant ou artiste.

Elle est l'harmonie, le centre, le lien de toutes choses.

Quelques spéculatifs modernes se sont efforcés de relier les sciences entre elles : mais, comme ils se placent en dehors du catholicisme, c'est-à-dire de la véritable théologie, ils sont impuissans ; ils s'agitent dans le malaise et ne peuvent satisfaire leur besoin d'unité.

Leurs théories croulent les unes sur les autres. Kant est tombé ; Fichte est tombé : Schelling et Hegel combattent et s'épuisent en ce moment.

En Angleterre, le protestantisme est visiblement en décadence : l'Université d'Oxford incline à l'unité catholique. Ne sait-on pas qu'une lettre, signée par plus de cent de ses membres, vient d'être adressée au souverain Pontife?

En France, les théories saint-simoniennes ont expiré sous les traits du ridicule ; et, à leur suite, tous nos faiseurs de systèmes *humanitaires*, après avoir usé en pure perte toutes les ressources du sophisme, tombent d'épuisement au milieu de l'indifférence générale. Ils nous ont évidemment tout dit : ce qu'ils écrivent encore n'est que redites ou des injures.

De ces faits qui s'accomplissent sous nos yeux, ressort un double résultat aussi précieux que certain : c'est, en premier lieu, dans la sphère la plus haute de l'intelligence, une tendance visible à l'unité ; et, en second lieu, l'impossibilité d'y arriver en dehors du catholicisme : d'où il suit que le catholicisme est l'avenir du monde.

Il est du devoir d'un catholique de hâter de tous ses efforts cet avenir lointain qu'il seroit peut-être téméraire de promettre à notre siècle. Si nous ne devons pas voir ces beaux jours, d'autres les verront, et ce seront nos neveux. Que l'espérance en soit pour nous l'aurore, qu'elle nous soutienne pendant ces autres jours ténébreux que nous devons traverser ; qu'elle nous anime au travail, à ce travail catholique qui a commencé avec l'Église, qui se continue d'âge en âge et invite toutes les générations à y prendre part.

Or, un des plus beaux et des plus utiles travaux de ce genre est, sans contredit, celui qu'a entrepris M. l'abbé Maret dans son Cours de théologie dogmatique. Exact et profond dans ses conceptions, ferme et sûr dans sa méthode, pur et clair dans son expression, vif et animé dans son débit, il sait encore toucher et émouvoir par ce ton de conviction sincère qui dans sa bouche ajoute un nouvel attrait à la vérité. Son plan est vaste : il a compris la théologie telle qu'elle est, c'est-à-dire la science une et harmonique qui doit éclairer, unir, vivifier toutes les parties du monde de l'intelligence. Dès ses premières leçons, il s'est élevé aux considérations les plus hautes ; il a scruté les origines de l'homme, il en a exploré les facultés et les puissances.

Un tel début dans la vaste carrière qu'il se propose de parcourir nous donne plus que des espérances ; nous y trouvons la certitude de voir élever un beau monument à la vérité, pour la gloire de Dieu et le bonheur des hommes.

M. Maret vient à une époque où des matériaux dispersés et nombreux attendoient une main laborieuse et puissante pour les unir. A ceux qui s'offroient sans peine à lui, il a joint ceux qu'il est allé lui-même chercher dans la savante Al-

magne; et, en cela, il a laissé un exemple à suivre à tous ceux qui peuvent aller fouiller cette terre si riche de science et d'érudition.

Au milieu de difficultés que tout le monde apprécie, M. Maret s'est formé un auditoire fidèle, composé d'une jeunesse d'élite.

Vous-même qui poursuivez des sciences qui vous semblent entièrement étrangères à la théologie, venez voir si cette science divine, en vous donnant une juste idée de l'origine et de l'ensemble des choses, ne jettera pas un rayon sur l'objet spécial de vos études. — Artistes, qui allez trop souvent chercher vos inspirations dans un monde indigne de l'art, venez réchauffer votre génie au foyer de toute vérité. — Vous surtout, savans ou artistes chrétiens, vous avez besoin d'une science catholique forte et vaste : trop souvent cette science fait défaut à votre bonne volonté ; venez vous joindre à cette portion de la jeunesse studieuse qui se presse autour de M. Maret. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre parmi les membres de la congrégation de l'Immunité ecclésiastique, Mgr Bonini, auditeur de Rote.

— Le P. Louis de Bagnaja a prononcé son second sermon du Carême, au Vatican, en présence de S. S.

— Tout le monde, dans la capitale de la chrétienté, s'entretient des qualités et du zèle apostolique de Son Eminence le cardinal-prince de Schwarzenberg, archevêque de Salzbourg.

« Son vaste diocèse, dit un journal, embrasse une grande partie des montagnes du Tyrol ; mais il n'y a pas de paroisse si reculée, dans ces contrées presque inaccessibles, qu'il n'ait visitée. Quand il ne peut s'aventurer à cheval par les sentiers qui bordent les précipices, véritable pasteur, il gravit à pied ces rudes chemins, heureux de se trouver ainsi plus rapproché des plus humbles montagnards, pour converser avec eux avec une douce et bienveillante familiarité. Lorsqu'il arrive dans ces pauvres villages, il va visiter les écoles, interrogeant lui-même les petits enfants. Si l'église n'est pas assez vaste, et si le ciel est beau, il rassemble toute la paroisse autour du cimetière, sur la pelouse des prairies, au penchant des montagnes, et là, simple missionnaire ou humble catéchiste, il renouvelle, au milieu de ces pauvres populations, les scènes touchantes du premier des pasteurs, enseignant la multitude qui le suivoit sur les collines et sur les bords des lacs de la Galilée. Il a fondé à Salzbourg un hospice dont il va confier le soin à des Sœurs de Charité ; une école ecclésiastique, en faveur de laquelle son clergé lui a offert spontanément un don annuel de 10,000 f. ; et un grand séminaire où, par une heureuse et sainte innovation, tous les élèves ecclésiastiques devront subir une épreuve de quatre ans avant d'être admis au sacerdoce. »

— Mgr Polding, qui se trouve dans la capitale du monde chrétien, y sera retenu jusqu'à ce que le Saint-Siége ait déterminé les nouvelles divisions qui partageront à l'avenir le vicariat actuel d'Australie.

Trois ou quatre vicaires apostoliques seront appelés, assure-t-on, à se répartir la charge pastorale de ces vastes contrées.

— La religion vient de faire une perte sensible dans la personne du R. P. Vanlil, Jésuite belge, mort à Rome, le 12 février, à l'âge de 46 ans. Ce religieux, qui joignoit beaucoup de vertus et de talens à une rare modestie, avoit exercé, pendant sept années, la charge de provincial, en Belgique, et c'est en grande partie sous son administration qu'ont été formés les établissemens des Jésuites dans ce royaume. Il étoit en dernier lieu supérieur

d'une maison fondée à Louvain pour les études théologiques de la Compagnie, lorsqu'au mois de septembre il fut envoyé à Rome comme député de son ordre. C'est en remplissant cette fonction qu'il a succombé à une douloureuse maladie, avec une patience héroïque, et après avoir donné l'exemple de toutes les vertus religieuses. La Compagnie de Jésus regrette en lui un de ses membres les plus distingués.

PARIS. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le débat qui a eu lieu mardi, à la chambre des pairs, à l'occasion de la pétition que M. l'abbé Genson avoit adressée à cette chambre, en même temps qu'à celle des députés. M. le comte de Montalembert a placé M. Villemain sous le coup de ce dilemme : « Obéissez à l'article 38 de votre décret constitutif, et prenez la religion catholique pour base première de votre enseignement; ou bien, si vous ne le pouvez pas, si vous ne le croyez pas possible, donnez-nous la liberté promise par la charte, la liberté qui nous permettra, à nous catholiques, en dehors de l'Université, de prendre pour base cette religion que l'empereur vouloit vous imposer. »

— Le lendemain même du jour où M. de Montalembert avoit si vivement engagé la discussion avec M. Villemain, au sujet du monopole universitaire, le *Journal des Débats*, organe de ce ministre, a publié contre M. l'archevêque de Toulouse un nouvel article qui commence par le persifflage et qui finit par l'insulte; car c'est combler la mesure de l'outrage que de prédire à l'épiscopat, réclamant au nom des intérêts les plus sacrés, la *triste et lamentable déchéance* encourue par M. de La Mennais, apôtre de l'erreur et des mauvaises passions. M. Villemain, fatigué de sa lutte inégale à la chambre des pairs, a pris une revanche peu honorable dans les *Débats*. L'article a, du moins, cet avantage qu'il nous livre toute la pensée du ministre : on veut un clergé *muet*, qui laisse passer l'erreur sans réclamations, et qui s'abstienne même de demander qu'on lui reconnoisse le droit, si solennellement écrit dans la charte, d'enseigner la vérité à la jeunesse. Avec un clergé *muet*, MM. de l'Université seroient assurés, en effet, de jouir long-temps de leur monopole, et parfaitement libres d'épaissir encore les ténèbres dont ils enveloppent les intelligences. Mais l'épiscopat et le clergé entendent autrement leur mission, comme l'ont prouvé les Mandemens de M. l'archevêque de Toulouse, et de MM. les évêques de Chartres, de Digne, de Verdun, etc. Ni les railleries, ni les menaces de la presse anti-religieuse n'arrêteront leurs réclamations courageuses, et c'est à leur persévérante fermeté que la France catholique sera enfin redevable de la liberté de l'enseignement. Que M. Villemain y songe : les ministres passent, mais les évêques demeurent, et avec eux les chances pour le triomphe, plus ou moins prochain, de la vérité.

— Une ordonnance du 18 février a autorisé la publication des bulles portant institution canonique de MM. Du Pont et Giraud pour les archevêchés de Bourges et de Cambrai, et de MM. Gignoux et Guibert, pour les évêchés de Beauvais et de Viviers.

— A la suite d'une quête qui a eu lieu à Saint-Roch, pour la *Société de placement en apprentissage des jeunes orphelins*, M. le curé de Thiais, près Paris, a remis aux membres de l'œuvre une somme de 600 fr. de la part d'une personne anonyme.

— Un sermon en faveur de l'Œuvre du Petit séminaire a été prêché mercredi, aux Missions-Etrangères,

r M. l'abbé Cœur. On sait com-
en cet établissement est devenu
ospère sous la direction si éclai-
: de M. l'abbé Dupanloup, heu-
isement secondé par des collabo-
.eurs plein de zèle et de talent. A
suite du sermon, M. l'Archevêque
idressé des paroles d'encourage-
ent aux dames de l'OEuvre. Le
élat a donné le salut.

—Un sermon de charité sera pro-
ncé par M. l'abbé Martin (de
hors), dans l'église de Saint-
ilpice, le dimanche 6 mars, à qua-
: heures, en faveur de la pauvre
roisse catholique de Morges, ville
otestante du canton de Vaud en
iisse. Cette paroisse n'a ni église,
presbytère, ni école, ni fonds.

La quête sera faite par mesdames
: Moulignon, rue Neuve-Saint-
och; de Monchy, rue du Petit-
ourbon, 2; la comtesse de La Tou-
e, rue Servandoni, 10; Emma-
iel Boulanger, rue du Vieux-
olombier, 5; Le Grand, rue Cas-
tte, 39.

Les personnes qui ne pourront
ssister au sermon, sont priées d'a-
esser leurs aumônes à mesdames
s quêteuses, et chez madame Noël,
ie Cassette, 39.

—Une réunion de charité, en
veur des pauvres assistés par la
onférence de Saint-Vincent-de-
aul de Saint-Denis du Saint-Sacre-
ient, quartier du Marais, aura lieu
ins l'église Saint-Jean-Saint-Fran-
is, le lundi 7 mars, à midi et demi
ès-précis. Le sermon sera prêché
ar M. l'abbé Lefebvre; le salut et
i bénédiction du Saint-Sacrement
eront donnés par Mgr l'archevêque
e Chalcédoine.

La quête sera faite par mesdames
i baronne Le Prieur de Blainvil-
iers, rue Saint-Anastase, 1; de
escale, rue Saint-Louis, 44; Victor
Iugo, place Royale, 6; Anaïs Séga-
as, rue de Crussol, 11.

Les personnes qui ne pourroient pas assister à la réunion, sont priées de faire parvenir leurs offrandes à mesdames les quêteuses, ou à M. l'abbé Barthélemy, chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, rue Saint-Claude, 20, au Marais.

—M. Roger, de l'Académie française, vient de succomber à une douloureuse maladie. Nous ne rappelons ici ni son esprit, ni ses titres littéraires : en présence de son cercueil, nous ne devons parler que de sa foi. Elle étoit vive et profonde. Il avoit eu déjà le bonheur de communier, lorsqu'il voulut se préparer encore, par la réception des sacremens, à l'opération de la pierre. Au milieu des plus cruelles souffrances, il conservoit une sérénité calme, et on peut dire qu'il a été un modèle de patience, de résignation chrétienne et de confiance en Dieu.

— Nous avons eu sous les yeux le journal anglais *The Missionary Register* du mois de décembre dernier : il contient, entre autres matières, un compte rendu des recettes faites en Angleterre, dans le courant de l'année, par la société biblique pour l'entretien des missionnaires protestans, et l'indication des Bibles et autres livres de religion qui ont été publiés.

La somme totale des recettes a été de 1,058,515 livres sterlings, équivalant à environ 27 millions de francs.

Le nombre des Bibles et autres imprimés religieux a été de 3,937,944.

Les recettes, dans les Etats-Unis du nord de l'Amérique seulement, ont été de 944,648 dollars, formant environ cinq millions de francs; les recettes dans les Etats du sud, qui ne doivent pas être moins considérables, ne sont pas mentionnées dans le journal.

Si on ajoute à ces recettes celles qui sont faites dans les pays protestans et mixtes de l'Europe, et dans les immenses possessions d'outre-

mer soumises au domaine de l'Angleterre dans les cinq parties du monde, nous croyons être beaucoup au-dessous de la réalité, en portant la somme totale des collectes, pour l'entretien des missions protestantes, à 50 millions par an.

Le nombre des Bibles et autres livres de religion imprimés durant l'année aux États-Unis seulement, a été de 254,710 volumes, contenant 95,958,500 pages; et, depuis la fondation de la *Société des bons livres*, elle a publié 59,383,771 ouvrages, contenant 1,120,252,841 pages, renfermées dans 1,598,150 volumes.

A la vue de ces résultats produits sans exciter la moindre plainte, le moindre murmure dans les pays où ils sont obtenus, les personnes jalouses devroient cesser de porter envie à la recette, comparativement si médiocre, d'environ deux millions et demi de francs, résultat des aumônes d'un sou par semaine, perçues, dans tout le monde catholique, par l'OEuvre sainte de l'Association de la Propagation de la Foi, pour le soutien de nos missions qui embrassent les cinq parties du globe, et qui sont infiniment plus étendues, plus florissantes et plus prospères que toutes les missions protestantes réunies.

D'un autre côté, nos humbles missionnaires, en remplissant leur sainte vocation, n'embouchent pas la trompette pour publier avec emphase, dans tout l'univers, le résultat de leurs pieux travaux, par des millions de brochures, sous toutes les formes et dans toutes les langues. Sachant que l'œuvre de Dieu doit s'opérer en silence, et que, dans l'exercice de leur saint ministère, ils ne sont que des instrumens dont Dieu se sert pour arriver à ses fins, ils font à peine parler d'eux. Si quelquefois ils rompent le silence, c'est pour nous édifier par un récit simple et naïf de leurs travaux; et ces récits sont si rares, que la correspondance de nos missionnaires, répandus en si grand nombre dans le monde, forme à peine un volume de cinq à six cents pages par an. Comparez cela avec les millions et les milliards de pages publiées par les missions bibliques!

On sait que les missions protestantes des deux mondes, et surtout celles qu'ont fondées les missionnaires presbytériens et épiscopaliens d'Amérique, sont desservies non-seulement par des missionnaires hommes, mais aussi par des missionnaires femmes (*female missionaries*). Ce sont ordinairement ces dernières qui sont le plus actives dans la carrière du prosélytisme; aussi dans quelques stations forment-elles la majorité des missionnaires en activité. Nous lisons dans le journal précité (*The Missionary Register*), p. 549, qu'à une des stations dirigées par les presbytériens en Afrique, il y a quatre missionnaires hommes et dix-huit missionnaires femmes; dans une autre, huit missionnaires hommes et vingt *female missionaries*.

ANGLETERRE. — On transmet au *Nouvelliste des Flandres*, la lettre suivante, qui contient des détails intéressans sur les affaires de l'Université d'Oxford.

« Londres, le 21 février 1842.

» Mon cher ami,

» Je me suis empressé de prendre des informations sur les merveilles qu'on a racontées relativement à l'Université protestante d'Oxford. Les personnes avec lesquelles je me suis mis en rapport me permettent de vous garantir l'exactitude de tout ce que je vous transmets. L'Église catholique peut fonder sur l'Université les plus belles espérances : les signes avant-coureurs d'un éclatant retour des troupeaux égarés dans le sein de l'unité s'y manifestent, l'œuvre s'y prépare, le doigt de Dieu est là pour disposer dou-

ment les esprits et conduire à bonne fin t événement inattendu. Aucune force maine ne saura arrêter le mouvement.

» Les journaux ont annoncé que les êques anglicans jugeoient nécessaire prendre des mesures contre la doc-ine des Puséistes. C'est parfaitement ai. Ces chefs de l'Eglise établie tremment devant le progrès de cette doctrine ii, de rapprochemens en rapprochement, ira s'absorber dans le catholicisme. ont voulu lui opposer une digue, mais n'ont pu. L'autorité est brisée dans ırs mains : impossible qu'ils puissent ccorder sur quelque chose.

» Les recteurs des colléges y ont mis en elque sorte à l'index tous les in-folio la bibliothèque ; défense générale a é intimée aux élèves d'en prendre aun extrait. Hé bien ! à quoi aboutit cette esure de rigueur ? Parmi les petits forts laissés à la disposition de cette jeunesse, se trouve un *Bellarmin* : Heureusement, disent les étudians, *Bellarmin* ne ous est pas ravi !

» Il circule cependant dans le public s détails dont il faut se méfier. C'est ssi qu'on a parlé beaucoup d'une supique adressée au pape par 100 élèves Oxford. Je n'ai pu remonter à la source cette nouvelle : mais s'il existoit, cet pel à l'unité produiroit une grande nsation dans l'Université ; or, je puis us assurer que, dans l'Université même, n'en parle pas (1).

» Le docteur Newman paroît destiné à venir l'instrument dans la main de ieu pour opérer le retour en masse. Angleterre a les yeux fixés sur ce savant forme les vœux les plus ardens pour sa nversion. Je vous ferai connoître partiilièrement cet homme qui tient dans sa ain le cœur de plus de 600 étudians. Il t âgé de 40 ans, d'une taille moyenne.

(1) La source où la nouvelle a été puie est trop grave, pour que nous puisons la révoquer en doute sur cette obrvation. (*N. du R.*)

Ses traits, amaigris par l'étude et peut-être par les austérités, portent l'empreinte de la modestie, de la réflexion, et inspirent de la vénération. Il prononce un discours (*lecture*) par semaine dans son église. J'oubliois de vous dire que les 600 étudians d'Oxford, qui le suivent, se déclarent publiquement ses partisans. Son mot favori sur la réforme est : « *Non debuit fieri, sed factum valet.* » (Elle n'étoit pas nécessaire, mais une fois en vigueur elle est bonne.) M. Newman a un caractère énergique, que les menaces et les tentatives des évêques anglicans n'ébranlent, ni n'intimident. Cependant il est depuis quelques jours extrêmement pensif. Un de ses élèves converti à la foi catholique est allé le remercier : il l'a trouvé dans sa petite maison de campagne, assis dans une chambre dégarnie, sans tapis, sans feu, n'ayant pour tout ameublement qu'une table, deux chaises et quelques livres ; l'habitant de cette cellule a gardé un silence absolu. Son élève s'est pris à pleurer devant lui : toujours même silence ! Ce n'a été qu'au moment où le jeune converti s'est levé pour prendre congé de lui, que M. Newman lui a serré vivement la main en disant : *Que Dieu vous bénisse !*

» Puisse la bénédiction de Dieu descendre également dans l'ame de ce docteur et y développer ce germe de la foi une et vraie qu'il a semé dans les jeunes cœurs qui prennent le devant sur lui pour rentrer dans le giron de l'Eglise ! » D. W. »

— Mgr Baines, vicaire apostolique en Angleterre, a entrepris et continue avec un très-grand succès des conférences théologiques dans la chapelle catholique de Bath. Ces conférences ont lieu tous les dimanches au soir, et sont suivies par beaucoup de protestans.

BAVIÈRE. — Le roi vient de nommer à l'archevêché de Bamberg M. le prévôt du chapitre Gaspard-Boniface d'Urban, évêque de Teonaria, conseiller ecclésiastique ar

chiépiscopal, membre honoraire du chapitre métropolitain de Munich-Freisingen, et chevalier de l'ordre du mérite de la couronne de Bavière.

ESPAGNE. — On a vu arriver à Mahon les évêques de Siguenza et de Calahorra, le premier condamné à quatre ans de déportation et le second à six ans, et en outre au paiement de la somme exorbitante exigée pour les frais du procès. Pour le paiement de cette somme, la justice a fait vendre, à la criée, la soutane, le manteau et les livres des prélats, et tous les objets de quelque valeur qu'ils possédoient.

ETATS SARDES. — Un horrible coup de vent a dévasté, dans la nuit du 30 janvier, Masso dans la rivière du Levant. Au premier avis du curé, S. E. le cardinal Tadini, archevêque de Gènes, s'est empressé de pourvoir aux besoins les plus urgens des malheureux privés d'asile.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Voilà plusieurs fois en peu de temps qu'il échappe à M. le premier président Séguier des paroles graves et chagrines à l'occasion des faits d'irréligion et d'immoralité qui viennent attrister sa pensée dans l'exercice de ses fonctions.

Dernièrement c'étoit un plaideur auquel il s'étoit vu forcé de faire gagner sa cause devant les lois, mais qu'il renvoyoit devant son confesseur et au tribunal de sa conscience, pour y faire rectifier ce que son tribunal, à lui, n'avoit pu redresser comme il l'auroit désiré.

Aujourd'hui, c'est un nouveau regret et une nouvelle surprise qu'il exprime en apprenant par les explications d'un avoué, que le jour fixé pour la vente d'un mobilier qui doit être mis aux enchères sur la place publique, est un jour de dimanche. Et comme on lui fait observer que c'est une chose qui se pratique dans toute la France : « Eh bien, s'écrie-t-il, toute la France commet une mauvaise action. Je le dis tout haut pour qu'on le sache; c'est un acte irréligieux. Je plains l'administration qui souffre un pareil scandale. »

On peut présumer que ces petits faits ne sont point isolés dans l'esprit de M. Séguier, et que ce ne sont pas précisément ceux-là qui l'affligent le plus. Seulement, ils lui servent de texte, et c'est à propos d'eux, quand les occasions s'en présentent, qu'il laisse échapper les préoccupations et les soucis que lui cause l'état actuel de la société. On imagine assez que les lumières et les données effrayantes ne doivent pas manquer là-dessus au premier magistrat d'une cour royale à laquelle aboutissent toutes les corruptions que l'irréligion peut enfanter. C'est *probablement* à cette source qu'il a puisé le genre de connoissance et d'inquiétude *qui lui* revient si souvent à l'esprit. Mieux que personne il sait par où l'ordre social s'écroule et s'en va; et lorsqu'on l'entend pousser ainsi à tout propos des cris de détresse vers la religion, on *peut s'en* rapporter aux considérations qui lui font invoquer ce secours.

M. Séguier, d'ailleurs, n'est pas un censeur passionné du régime de juillet. Pour qu'il en vienne à dire de l'administration actuelle qu'il la plaint de souffrir les scandales dont il se montre si *vivement affecté*, il faut qu'il croie avoir de fortes raisons pour cela. Seulement, au lieu d'adresser ses doléances contre l'irréligion à des avoués et à des plaideurs qui n'y peuvent rien, il feroit peut-être mieux de les adresser à M. Villemain, son collègue à la chambre des pairs, qui se *trouve en* position d'y pouvoir quelque chose comme ministre de l'instruction publique et grand-maître de l'Université.

PARIS, 2 MARS.

La chambre des députés a continué hier et aujourd'hui la discussion sur le projet de loi relatif à la prorogation jusqu'en 1863 du privilége de la banque

Rouen. Les débats n'ont offert au-
ıe particularité intéressante.

– Le *Moniteur* publie, dans sa partie
cielle, une ordonnance du 27 février,
laquelle M. Napoléon Duchâtel, pré-
des Basses-Pyrénées, est nommé pré-
de la Haute-Garonne, et M. Azévédo,
ître des requêtes, est nommé préfet
Basses-Pyrénées.

– Par ordonnance du 24, M. Fleury,
fet de la Creuse, est nommé préfet des
ıdes, et M. Delamarre, préfet des
ıdes, est nommé préfet de la Creuse.

– Le *Moniteur parisien* annonce que
Mancel, préfet de la Sarthe, vient d'ê-
nommé maître des requêtes au con-
l d'Etat.

– Une ordonnance, en date du 25 fé-
ier, approuve l'élection de M. Hippo-
e Royer-Collard, faite par l'Académie
ale de médecine, pour remplir la place
cante dans son sein.

– M. Jouffroy, membre de la cham-
e des députés et du conseil de l'instruc-
n publique, professeur à la Faculté
s lettres, est mort hier à Paris.

– Le général Cabrera vient d'adresser
rédacteur en chef de la *France* une
tre en date de Lyon, le 25 févier, où
s'exprime en ces termes :

« ..... Il est certain que, sans la défense
e j'ai reçue d'une autorité que je res-
cterai toujours, je serois peut-être allé
Paris, où m'appeloient quelques affai-
s personnelles et non pas des combi-
isons politiques auxquelles je ne prends
ne prendrai la moindre part. Vous
uvez parler en ce sens dans votre
urnal, étant bien sûr de ne point vous
mper. »

– Le directeur et le gérant de la *Mode*
nt assignés à comparoître le 5 devant
tribunal correctionnel.

– Samedi, à l'appel des causes à la 1re
ambre de la cour royale, Me Lan, avoué,
mandoit la retenue d'une cause pour
e plaidée immédiatement, attendu qu'en
écution du jugement attaqué par appel,
ıe vente mobilière devoit avoir lieu le
lendemain *dimanche* sur la place publi-
que des Batignolles.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT SÉGUIER. Comment ! demain dimanche ! Mais on ne doit pas plus vendre des meubles que travailler le dimanche !...

M^e LAN. Cependant, les ventes mobilières se font partout en France dans les communes rurales, le dimanche, à l'issue de l'office divin ; ce n'est que ce jour-là que les cultivateurs peuvent assister aux enchères....

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. Eh bien ! c'est une faute, c'est de l'irréligion ; je le dis tout haut, afin que cela aille partout où cela doit aller ; on ne devroit pas souffrir de tels scandales.

— Les soldats de l'année 1835 vont être renvoyés chez eux à partir du 1er mars et du 1er avril.

— Le président du conseil, ministre de la guerre, a reçu de M. le gouverneur-général de l'Algérie, la dépêche télégraphique suivante :

« Tlemcen, le 16.

« La grande tribu des Beni-Hamer, qui mettoit trois mille chevaux en campagne, vient de faire sa soumission. On peut dire sans présomption que tout l'Ouest de la province d'Oran est soumis, sauf quelques petites tribus sans importance, depuis le Sellet jusqu'à la frontière du Maroc. Abd-el-Kader est sur cette frontière avec 2 ou 300 cavaliers. Il use ses derniers trésors à recruter quelques aventuriers. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Journal de l'Ain* dit que le bruit s'est répandu, parmi les officiers espagnols réfugiés à Bourg, que Charles V étoit sur le point d'obtenir sa liberté pleine et entière. Une lettre d'un général espagnol qui a résidé à Bourg le donnoit comme probable.

D'un autre côté, on écrit de Bourges que M. de Tinan, aide-de-camp du maréchal Soult, est toujours dans cette ville.

— L'audience du 27 février, aux assises du Puy-de-Dôme, a été consacrée aux plaidoiries. Me Leissac s'est attaché à démontrer que les troubles de Clermont avoient eu leur source dans les fautes du gouvernement, et que l'accusation pèse principalement sur l'administration. Le procès ne tiendra plus que deux ou trois audiences.

— On lit dans l'*Echo de Vésone* :

« M. l'abbé Audierne vient de déposer dans le musée de notre ville, de la part de Mgr l'évêque de Périgueux, une hache de sauvage. Cette hache, longue de 18 centimètres, est adaptée à un manche d'un bois très-léger et d'une longueur de 90 centimètres. Elle est en basalte, d'un poli remarquable, avec un tranchant d'une conservation parfaite. Sa forme diffère essentiellement de celle de nos haches celtiques. Les liens qui l'assujétissent sont en roseaux admirablement tressés, et le manche lui-même est sculpté d'un bout à l'autre. Cette hache rappelle de touchans souvenirs. Elle fut apportée en France par S. Em. le cardinal de Cheverus, qui, l'ayant reçue des sauvages qu'il évangélisoit, voulut toujours la conserver comme un gage d'affection. Donnée par le neveu de ce prélat, de si glorieuse mémoire, elle est doublement précieuse pour le musée, qui a dû l'accepter avec reconnoissance. »

EXTERIEUR.

Dans la séance du sénat, le 22 février, M. Marliani a interpellé le ministère sur l'affaire de l'ambassadeur français, M. de Salvandy. M. le ministre des affaires étrangères a fait entendre qu'il ne pouvoit donner maintenant des explications sur cette affaire.

— Le bruit a couru à Madrid qu'un coup de fusil avoit été tiré sur la reine. Voici les explications qu'un journal de Madrid, *el Corresponsal*, du 22 février, donne sur ce fait :

« Un maître serrurier, homme honorable et pacifique, se rendit dimanche dernier hors de la porte d'Alcala pour se livrer au plaisir de la chasse ; son fusil de garde national étoit chargé depuis plusieurs jours, et son premier soin fut de le décharger, ce qu'il fit aussitôt qu'il fut arrivé derrière les murs du Retiro. La balle traversa le mur et alla tomber, entièrement amortie, dans une des allées du jardin. La reine et sa jeune sœur, passant par hasard dans cette allée, entendirent le coup de feu et virent à quelques pas au-devant d'elles la balle qui venoit de tomber. Il paroît que l'imprudent chasseur a été arrêté, et nous ne savons pas s'il a été remis en liberté. »

— Le procès des accusés de complot contre la sûreté de l'état en Belgique a commencé aux assises du Brabant, dans l'audience du 28 février. Les témoins cités à la requête du procureur général sont au nombre de 126. Ceux cités à décharge sont au nombre de 70. Madame Vandersmissen, malgré son état de foiblesse, a pris place sur le banc des accusés, à côté de son mari et de six autres accusés. Les défenseurs sont au nombre de neuf. Après les interpellations usitées faites aux prévenus, il est donné lecture de l'acte d'accusation ; puis la parole est accordée au ministère public pour exposer les faits de l'accusation. M. l'avocat-général analyse les charges qui pèsent sur chacun des accusés ; après quoi, attendu l'état de maladie de madame Vandersmissen, l'audience est renvoyée au lendemain.

— Une note a été remise au directoire helvétique, par le ministère badois, pour l'informer qu'il s'est formé en Suisse, et surtout dans les cantons de Vaud et de Genève, des associations d'ouvriers qui ont un but politique, et répandent des écrits rédigés dans un esprit révolutionnaire; ce qui a déterminé le gouvernement badois à exercer une police plus active sur les ouvriers qui arrivent de Suisse.

— Mgr le duc de Bordeaux est arrivé le 18 février à Gratz en très-bonne santé, et sans être fatigué de son voyage, qui s'est très-bien passé.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 1er mars.

L'ordre du jour appelle le rapport du mité des pétitions.

M. LE COMTE DE TASCHER, rapporteur. ssieurs, le sieur Genson, prêtre à Touse. se plaint de ce qu'ayant demandé, juillet dernier, l'autorisation d'ouvrir e école secondaire à Toulouse, il n'a s encore été statué sur sa demande, en qu'au mois d'octobre le ministre de struction publique lui ait répondu 'il attendoit, pour le faire, un rapport l'Académie. En conséquence, le sieur nson réclame l'intervention de la ambre auprès du ministre, pour que torisation qu'il désire lui soit accor- sans délai.

La pétition dont, au nom de votre coité, j'ai l'honneur de rendre compte à chambre, renferme, avec de nombreux veloppemens, deux parties bien discles: dans la première, le pétitionire attaque, comme *illégal* et *inconstiionnel*, le monopole universitaire qu'il udroit restreindre aux écoles nationales. tre comité n'a pas cru devoir, à propos une pétition, engager de nouveau cette ave question, qui, par suite de nomeuses pétitions sur le même objet, a été, ns cette enceinte même, l'objet de pluurs discussions solennelles.

Il ne s'est donc attaché qu'à la partie rsonnelle et positive de la pétition, le lai apporté à la suite de la demande en torisation du sieur Genson. Sur ce int, il a pensé que la seule mention de pétition à cette tribune suffiroit pour rappeler au besoin l'objet à l'attention ministre.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instrucn publique. Je n'entamerai pas la estion de principe. Cette question, qui cupe la moitié de la pétition du sieur enson, est inexactement traitée par lui. prétend que les décrets de 1808 et de 11 sont illégaux. Vous savez, messieurs, 'ils ont force de loi, et qu'ils ont été uvent appliqués par les tribunaux et r la cour souveraine du royaume.

De plus, M. Genson, en déniant aux écrets de 1808 et 1811 la force de loi 'ils ont, suppose que les lois antérieus à ces décrets étoient favorables à sa emande. C'est une seconde erreur. En effet, la loi à laquelle se réfère M. Genson dit positivement :

« Toute école établie par les communes ou tenue par les particuliers, dans laquelle on enseigne les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques, sera considérée comme une école secondaire. »

Puis :

« Il ne pourra être établi d'écoles secondaires *sans l'autorisation du gouvernement.* »

Ainsi, l'autorisation est indispensable, et d'après les décrets dont le pétitionnaire conteste à tort la légalité, et d'après les lois antérieures à ces décrets.

Quant à la demande individuelle du pétitionnaire, s'il n'a pas été statué sur cette demande, c'est qu'il n'a pas, jusqu'à présent, rempli les conditions légalement exigées.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas non plus l'intention, à l'occasion d'une simple pétition, de rentrer dans la discussion du fond de la question. Mais, comme M. le ministre de l'instruction publique, en effleurant cette question, n'a pas indiqué l'occasion prochaine de l'examiner plus à fond par la présentation d'un projet de loi depuis si longtemps promis et attendu, je prendrai la liberté de soumettre deux ou trois observations très-courtes pour appeler de nouveau l'attention de la chambre et celle du public sur de si graves intérêts.

Je dirai d'abord, et les défenseurs officieux de l'Université m'obligent à ces répétitions, que les partisans de la liberté d'enseignement n'attaquent pas l'existence de l'Université en elle-même; ils n'attaquent que son monopole. Quant à moi, je ne suis animé d'aucune opposition systématique contre l'institution même de l'Université; je crois, au contraire, qu'elle pourroit rendre de grands services à l'Etat. J'aimerois en elle son caractère de corporation, son caractère hiérarchique, l'esprit de discipline et de tradition qui pourroit l'animer : et, à cette occasion, je suis souvent étonné de la voir défendue par des hommes qui, en général, sont loin d'aimer les idées de corporation et de hiérarchie. Quant à moi, j'approuve cette tendance; je voudrois seulement que l'Université y fût plus fidèle;

c'est-à-dire qu'elle fût plus en dehors des agitations politiques auxquelles la soumettent les changemens trop fréquens de ses chefs.

Mais voici le dilemme que les partisans de la liberté d'enseignement posent à l'Université. Par le décret du 17 mars 1808, sur lequel repose plus ou moins légalement l'Université, il est dit, art. 38 :

« Toutes les écoles de l'Université impériale prendront pour base de leur enseignement, 1° les principes de la religion catholique, etc. »

Je ne crois pas, je l'avoue, que la stricte exécution de cette loi impériale soit possible aujourd'hui. D'abord il n'est fait aucune exception pour les écoles destinées aux Français qui ne professent pas la religion catholique; et ensuite, pour les écoles mêmes destinées à la majorité catholique du pays, il se peut bien que l'état des esprits et des institutions actuelles s'opposent à ce que l'on prenne pour base première de l'enseignement (et la loi dit non-seulement de l'enseignement religieux, mais de l'enseignement en général) la vérité catholique dans toute sa sévérité. Mais nous avons le droit de partir de cette loi pour poser à l'Université cette alternative : obéissez à l'article 38 de votre décret constitutif ; prenez la religion catholique pour base première et suprême de votre enseignement; ou bien, si vous ne le pouvez pas, si vous ne le croyez pas possible, alors donnez-nous la liberté promise par la charte, la liberté qui nous permettra à nous, catholiques, en dehors de l'Université, de prendre pour base cette religion que l'empereur vouloit vous imposer.

Et quand je dis que l'Université ne peut pas le faire, je crois qu'il y a pour cela de très-fortes raisons dans l'examen desquelles je n'entrerai pas trop profondément aujourd'hui. Je me bornerai à invoquer sur un seul point l'expérience de la chambre, ou, s'il le falloit, celle du gouvernement du roi.

Il y a eu dans ce pays une tentative remarquable pour obéir à la lettre de ce décret impérial, et cela sous la restauration, alors que l'Université étoit confiée à un évêque très-distingué, que l'illustre pair qui préside cette chambre vient de remplacer dans une autre enceinte, et qui nous fera connoître assurément les vertus et les talens. Or, quelque brillante et féconde que soit l'imagination de M. le ministre de l'instruction publique, elle ne va pas, je pense, jusqu'à lui faire croire qu'il puisse inspirer aux parens catholiques autant de respect et de confiance que M. l'évêque d'Hermopolis. Eh bien, ce prélat a été chef de l'Université pendant sept ou huit ans ; il a travaillé de son mieux, je le crois, à faire prévaloir les doctrines religieuses. Et qu'en est-il résulté? A la fin de son administration, le mal étoit plus grand qu'au commencement. Il n'avoit réussi qu'à dépopulariser aux yeux de la jeunesse le gouvernement qu'il servoit et la religion dont il étoit un des ministres les plus éloquens et un des pontifes les plus distingués. Je crois que cet exemple, en supposant, ce que je ne crois nullement, que l'Université ait l'envie de le suivre, doit démontrer sans réplique qu'il n'est pas donné à ce corps, dans sa forme actuelle, d'obéir sérieusement aux prescriptions que l'empereur lui a imposées par l'art. 38 de son décret.

Depuis, de nombreux exemples sont venus prouver que rien n'étoit changé dans l'état auquel M. l'évêque d'Hermopolis avoit en vain essayé de porter remède. Je ne veux pas me faire ici l'écho des réclamations très-justes, très-fondées qui ont été récemment portées contre l'Université sous le point de vue religieux ; je veux seulement constater que ces accusations sont parties du sein de l'épiscopat, et que le vénérable pontife qui préside à la métropole de Toulouse leur a donné la sanction la plus éclatante. Je veux lui en rendre, pour ma part, le plus sincère et le plus solennel hommage ; car je ne crois pas qu'il y ait pour l'épiscopat français un devoir plus sacré que celui d'éclairer les parens catholiques sur l'éducation qui est donnée à leurs enfans au nom de l'Etat et de la société dans les seules écoles qu'il leur soit possible de fréquenter.

Il n'y a qu'une seule chose, selon moi, qu'on n'a pas encore essayée pour donner à l'éducation publique le caractère religieux que nous désirons tous lui imprimer ; c'est la concurrence du clergé avec l'Etat. Je crois sincèrement que s'il y avoit encore aujourd'hui un évêque à la place de l'honorable M. Villemain, il ne pourroit pas opérer efficacement dans l'Université les changemens que doivent y

irer les hommes qui attachent à la re-
on une importance suprême.

Mais je crois fermement que si le clergé it la faculté d'ouvrir des maisons, des blissemens pour ceux des parens qui lent lui confier leurs enfans, alors iversité seroit à même d'apprécier -même ce qui lui manque, et ce qui mettroit à cette concurrence de dimi-r quelque chose de sa force et de sa esse. Si elle reconnoît cette diminu-, elle modifiera d'elle-même et dans sens heureux pour tous, ses doctrines ses tendances : si elle ne la reconnoît , de quel droit se plaindroit-elle?

Du reste, je ne pense pas que cette li-té donnée au clergé lui fasse perdre grand nombre de ses élèves, et j'ai r justifier mon assertion les chiffres arquables constatés par M. le minis-de l'instruction publique lui même s son rapport au roi sur l'instruction maire, du 1er novembre 1841. Que ré-mons-nous? Sauf quelques modifica-ns qu'il seroit trop long d'énumérer , nous réclamons pour l'instruction se-ndaire le même degré de liberté dont it l'instruction primaire. Ainsi il est onnu qu'une congrégation religieuse galement autorisée, que le clergé, que s particuliers dûment examinés, ont le oit d'ouvrir des écoles primaires, tan-i qu'on leur interdit encore l'ouverture écoles secondaires. Mais si la liberté nseignement étoit de nature à porter e atteinte bien grave à l'enseignement que, ce seroit assurément dans l'in-uction primaire : c'est là où on auroit voir les congrégations religieuses, les ères des Ecoles chrétiennes, etc., en-hir cet enseignement.

Est ce là ce qui est arrivé, messieurs? s le moins du monde. Le rapport au i constate que, depuis neuf ans que la erté existe pour l'enseignement pri-ire, sur 40.509 instituteurs en France, y en a 38.368 laïques, et seulement 136 Frères et religieux divers, c'est-à-re à peine un dix-neuvième. Voilà l'en-ignement qu'on nous oppose comme si enaçant pour l'enseignement laïque! bien, je suis persuadé que la propor-n ne seroit pas plus forte si l'enseigne-ent secondaire étoit ouvert au clergé et x congrégations comme l'a été l'ensei-nement primaire.

Et remarquez, messieurs, quel est le temps que l'on choisit pour s'emparer ainsi de l'éducation de la jeunesse et s'en faire un monopole. C'est l'époque où l'Etat change de système, de constitution, d'idées et de chefs, je ne sais combien de fois dans un demi-siècle; c'est à une époque où il n'y a stabilité ni dans les doctrines, ni dans les personnes, que l'on confisque l'enseignement au profit de ce qu'il y a de plus variable, de la politique! Jusqu'à présent tous les peuples avoient cru qu'il falloit conférer la mission de l'éducation de la jeunesse à ce qu'il y avoit de plus sacré et de plus durable sur la terre, à la religion : aujourd'hui, on lui refuse, non pas seulement l'autorité exclusive en cette matière, mais la liberté nécessaire pour revendiquer une foible portion de son antique apanage; on lui préfère les forces incertaines de ceux qui gouvernent en passant le pays.

C'est pourquoi, sans entrer plus avant dans le débat que M. le ministre a refusé tout à l'heure, je fais les vœux les plus ardens pour que le monopole de l'éducation soit enfin limité et que les promesses solennelles consacrées par la charte soient enfin exécutées. Je persévérerai dans cette tâche jusqu'au bout, au risque de fatiguer l'indulgence dont cette chambre m'a donné tant de preuves; j'y persévérerai avec le courage que donne le sentiment d'un devoir rempli et une ambition qui cherche ailleurs qu'ici sa récompense. (Très-bien!)

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique. Je crois que l'honorable préopinant n'aura pas besoin de courage pour remplir ce qu'il appelle un devoir, et qu'il trouvera toujours dans cette chambre l'attention qui s'attache aux opinions consciencieuses.

Seulement, au sujet d'une pétition, je ne m'attendois pas au dilemme posé par l'honorable membre et à la question personnelle qu'il soulève. Il sembleroit résulter de ses paroles qu'en France l'instruction publique n'est bonne, n'est possible qu'autant qu'elle est ecclésiastique. Il semble supposer également qu'il n'y a eu de chef véritable, chef inutile toutefois, pour l'Université, qu'à l'époque où elle étoit gouvernée par un évêque.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. J'ai dit le contraire.

M. LE MINISTRE. Je répondois à la pensée de M. le comte de Montalembert et à la préférence qu'il avoit exprimée; et, sans m'arrêter à l'objection personnelle, je voulois me borner à dire que s'il existe, ce qu'on ne peut nier, une instruction publique en France; que si la pensée très-politique et très-nationale d'avoir une grande institution qui représente l'action et l'intérêt de l'État appliqués à l'enseignement, a été réalisée depuis trente ans, elle ne l'a pas été seulement lorsque M. d'Hermopolis dirigeoit l'Université, mais à l'époque où des hommes distingués dans diverses carrières ont rempli dignement cette même mission. Le bien qui s'est fait par eux sous une influence laïque, peut donc se faire encore.

Au reste, dans les exemples qu'il a cités à l'appui du principe de liberté qu'il réclame, l'honorable orateur a fait une erreur grave. S'armant d'un document publié dans une intention qu'il devroit apprécier, il a dit, en effet : « L'instruction primaire est libre; toute corporation religieuse est autorisée à tenir des écoles élémentaires. Pourquoi la même faculté ne s'appliqueroit-elle pas à l'enseignement secondaire? »

Non, messieurs, toute corporation religieuse n'est pas autorisée à tenir des écoles primaires; mais les membres de ces corporations, comme tous les autres citoyens, peuvent, en remplissant certaines conditions, en obtenant certains diplômes, donner l'instruction primaire. Ils se soumettent à la loi du 28 juin 1833, et jouissent des droits qu'elle confère au prix des obligations qu'elle prescrit. Cela est parfaitement juste; et, par ce motif, on peut s'étonner que, pour un enseignement plus élevé, l'exigence de grades indifféremment demandés aux ecclésiastiques et aux laïques ait suscité de graves et sérieuses difficultés. Car c'étoit le même principe appliqué sans obstacles pour l'instruction primaire, le droit non pas des corporations, mais des personnes, lorsqu'elles remplissoient d'ailleurs les conditions prescrites par la loi commune. L'exemple cité par l'honorable préopinant a donc un sens inverse du privilége qu'il réclame.

Il suffiroit de ce rapprochement pour prouver qu'on n'a pas porté dans le débat une entière absence de toute préoccupation. J'ajouterai quelques mots de réponse sur un autre point, en remerciant M. le comte de Montalembert de l'assentiment qu'il veut bien donner à la durée du corps enseignant. Ce corps si laborieux, si dévoué, si recommandable à tant de titres, n'a pas besoin d'être spécialement défendu par moi. Il compte dans cette chambre des hommes qui en sont l'honneur; il a formé, dans toutes les professions sociales, des hommes qui attestent que l'instruction publique donnée en France n'a pas été, comme on vient de le dire, étrangère au sentiment religieux, et aux grands principes de toute éducation morale. C'est du milieu de cette instruction, tant développée depuis trente ans, qu'est sortie la société actuelle; et, quoi qu'on en dise, l'affoiblissement des croyances et de toute gravité morale, n'est pas le caractère de cette société. On remarqueroit plutôt une tendance contraire; et ce progrès, apparemment, n'a pu se faire sans que l'état de l'instruction publique n'y ait contribué en le précédant. Dans les opinions mêmes si vivement soutenues par l'honorable préopinant, on peut reconnoître le progrès dont il conteste l'origine.

Je crois donc, tout en respectant le zèle de l'honorable préopinant, qui a manqué parfois d'équité et de modération envers des hommes dont il devroit reconnoître les services. Que si, dans un corps très-nombreux, parmi tant d'hommes qui parlent et qui écrivent, on a relevé parfois des erreurs d'opinions, ce n'est pas sur quelques faits, souvent peut-être reproduits avec exagération, ou dénaturés, que se juge l'esprit d'une institution : ce qui importe, c'est que, dans la direction générale, dans la grande majorité de ceux qui concourent à l'enseignement, il y ait sincère amour du bien, et dévouement au devoir. C'est dans le caractère même de l'institution que réside cette garantie; et, par ce motif, M. de Montalembert ne doit pas s'inquiéter de la fragilité des ministres de l'instruction publique. L'empereur avoit pensé avec raison que de si grands intérêts ne devoient pas être confiés à une seule main; et c'est pour cela qu'il créoit un conseil inamovible, et toute une organi-

on, que l'honorable préopinant vouit détruire, pour transférer ailleurs le it exclusif dont il se plaint.

'our nous, messieurs, nous pensons les membres du clergé peuvent apter, dans la direction de la jeunesse, grande et salutaire influence, mais , dans l'enseignement secondaire ou érieur, comme dans l'enseignement maire, cette influence doit être apyée sur les conditions exigées pour , et se produire par le droit commun, protége tout le monde et n'humilie sonne.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. C'est écisément le droit commun dont vient parler M. le ministre que nous réclamons, ce droit commun qui nous est repar le monopole de l'Université. A ce et, je demande à répondre un mot r la contradiction que M. le ministre l'instruction publique a cru découvrir ns les argumens dont je me suis servi. droit commun existe plus ou moins, us le reconnoissons dans l'instruction imaire : mais précisément il n'existe s du tout dans l'enseignement seconire. Pourquoi, dans la loi qui a été ésentée l'an dernier, a-t-on blâmé l'existence de certains grades, de certains diplômes nécessaires pour l'autorisation ouvrir un enseignement secondaire?

Voici pourquoi, messieurs; c'est que ns l'enseignement secondaire, il se présente un corps qui n'existe pas dans l'enseignement primaire : l'Université. Or, ui est-ce qui donnoit les grades et les plômes dans le projet de M. le ministre l'instruction publique? C'étoit l'Université, qui étoit à la fois juge et partie. es adversaires de son projet avoient onc le droit de dire qu'il n'offroit pas garantie suffisante pour l'impartialité écessaire à la liberté de l'enseignement...

Plus loin, M. le ministre me semble être servi pour la seconde fois, dans ette session, d'un argument qui identie la cause de l'Université avec celle de société. Pour moi, je ne crois pas que outes les fois qu'on dénonce un mal social, il soit juste ou sage de répondre en représentant la société elle-même comme immaculée, comme infaillible. Je crois ne la société a beaucoup plus besoin être éclairée que d'être flattée; je me igure que si mon éloquent adversaire réduisoit notre différend à cette question, savoir, que tous ceux qui trouvent satisfaisant et consolant l'état actuel de notre société doivent vouloir conserver le monopole universitaire, et qu'au contraire, tous ceux à qui l'état social de notre pays inspire des inquiétudes, peuvent seuls vouloir détruire ce même monopole; je me figure, dis-je, que mon procès seroit bien vite gagné, même dans cette enceinte.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je ne voudrois pas prolonger ce dialogue avec l'honorable préopinant; j'y trouverois trop de désavantage. Mais, à ses vives censures, je répondrai toujours que le zèle qui le rend si sévère s'est formé au milieu même de cette éducation publique, sur laquelle il jette un blâme si général, et démenti par son propre exemple. C'est là mon raisonnement, dans toute sa simplicité. Quant à ce reproche de partialité élevé contre une institution de l'Etat, je ne puis l'admettre comme sérieux, et je ne crois pas qu'il soit allégué, à moins qu'on ne veuille un droit sans condition, un privilége sans épreuve. Sur les autres points, ma réponse à l'honorable préopinant subsiste, je crois, tout entière.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

M. Humann donne lecture du projet de loi relatif au réglement définitif des comptes de l'exercice 1839, déjà adopté par la chambre des députés.

La chambre s'ajourne à lundi.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 2 MARS.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 108 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3355 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 00 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 625 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3563.

SAMEDI 5 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

stoire de saint François d'Assise (1182-1226), par M. Chavin, ancien professeur d'histoire au collége de Juilly. — 1 vol. in-8°.

Dans l'Introduction de cet ouage, l'auteur énonce une propositon dont la forme nous paroît trop solue : « De toutes les parties de science historique, dit-il, l'Haographie (les Vies des Saints) est suiément celle qui nous a été insmise plus outragée et plus ménnoissable. » Puis il insiste sur la cessité de faire table rase de tous hagiographes en sous-œuvre des ux derniers siècles.

Nous livrons volontiers à M. Chan quelques-uns des auteurs auxiels il fait allusion, et, par exeme, les *Vies des Saints* de Baillet, ui poussa si loin la guerre aux léndes, que les Bollandistes l'appe'ent critique outré (*hypercriticus*), dont le livre, écrit d'un style inél, diffus et incorrect, déplut aux vans autant qu'il mécontenta les mmes pieux. Mais nous n'irons s jusqu'à nous plaindre de ce que, ns le clergé de France, règnent core *de malheureuses hagiograies écrites sous l'influence glaciale l'Angleterre*. M. Chavin a dit l'il respectoit trop son sujet pour ettre les noms de leurs auteurs ns son récit. Il n'est pas difficile suppléer à son silence, et nous doutons pas qu'il n'ait eu en vue *Vies des Pères, des martyrs et des incipaux saints*, composées en anais, par Alban Butler, et traduites rement en français, par les abbés Godescard et Marie. Loin de partager l'opinion de M. Chavin, nous croyons qu'Alban Butler a rendu un véritable service, en composant cette collection, et que les traducteurs se sont heureusement associés à sa gloire. Une critique saine, en rejetant ce qu'une crédulité trop grande a fait adopter quelquefois, au lieu d'ébranler la foi des fidèles, la confirme dans ce qu'ils sont obligés de croire.

« Nous avons pourtant de grandes ressources, ajoute M. Chavin : c'est nous qui possédons les plus riches arsenaux de l'érudition chrétienne ; c'est dans le doux jardin de la France que s'épanouissoit, il y a quelques jours, cette fleur de sainte Élisabeth de Hongrie ; c'est dans notre langue qu'un Prêcheur incomparable a raconté la vie intime de saint Dominique, et qu'un enfant, sorti des camps d'Israël, a chanté la merveilleuse épopée de saint Bernard. » Cet enthousiasme si vif pour les contemporains ne devroit-il pas s'accommoder de la justice envers les morts ?

Mais abrégeons ces préliminaires pour nous occuper du sujet principal traité par M. Chavin. Voici comment l'auteur précise son but.

« C'est un des plus beaux spectacles que l'homme puisse contempler ici-bas, que celui de l'Eglise de Jésus-Christ, renouvelant sa jeunesse comme celle de l'aigle. Eternel comme Dieu même, le christianisme est la voie, la vérité et la vie : il conserve, et répand parmi les hommes, comme un héritage sacré, ces nobles et impérissables croyances, qui,

d'Assise, et nous doutons que la condamnation dont M. Chavin ne craint pas de frapper ce grand maître de la chaire soit ratifiée par les hommes de goût. S'il y a de la *prétention* quelque part, c'est dans le ridicule néologisme qu'on intronise de nos jours dans la tribune évangélique, et je ne sache rien qui *glace* plus l'auditoire que cette phraséologie ambitieuse dont nos oreilles sont trop souvent fatiguées sans profit pour notre cœur. En écoutant ces mots vides d'idées, nous nous prenons à regretter que les académiques imitateurs de Massillon soient devenus si rares.

L'ordre de saint François reçut successivement la couronne du martyr et celle de la science.

« François, dit son historien, a eu l'inappréciable bonheur de voir couronner martyrs dans le ciel douze de ses enfans. Ce sang pur et généreux, répandu sur la terre, fit germer une abondante moisson ; car jamais une goutte de sang chrétien n'est tombée froide et stérile. Chacune a sa vertu intime et sa force : c'est là le mystère de la rédemption par le sang. La nature entière en porte l'empreinte sacrée; et, dans l'ordre de la grâce, l'homme qui ne boit pas le sang de Jésus-Christ ne peut avoir la vie en lui. Un coup d'œil sur l'histoire du christianisme fait bien comprendre la réalité de ces mystères, devant lesquels nous devons abaisser nos entendemens. Les docteurs, les Pères de l'Eglise sont nés du sang des martyrs ; et du sang de ces pauvres Frères-Mineurs, morts pour Jésus-Christ, nous allons voir s'élever le lys éternel qui a parfumé l'Eglise des arômes de ses vertus, et qui l'a illuminée de l'éclat de sa science. »

Cette observation est suivie de l'esquisse biographique de saint Antoine de Padoue, d'Alexandre de Halès et de saint Bonaventure.

Nous citerons une autre réflexion :

« L'Imitation de Jésus-Christ a été évidemment écrite sous l'influence de la réforme franciscaine. Elle est fille de cet esprit nouveau que François souffla sur l'Eglise ; elle est la sœur de Bonaventure-le-Séraphique. Elle ne rappelle en rien la symétrie scolastique de l'époque ; mais elle est l'écho mystérieux de toutes ces ames ardentes et naïves, qu'un enfant de saint Benoît a modulé sur une lyre éternelle. Après les travaux de la vie active, le pieux solitaire a chanté les effusions rêveuses et les douces tristesses du cloître. Qu'elles soient donc éternellement bénies et exaltées ces institutions monastiques qui, dans cette œuvre presque divine, nous ont légué la pensée la plus profonde et le monument le plus glorieux du moyen âge ! »

Instituteur des Frères-Mineurs et des Clarisses, François pensa à établir un troisième ordre où les personnes mariées pussent entrer et servir Dieu parfaitement. Chacun, reçu librement, étoit bien averti qu'aucune des observances de la règle n'obligeoit sous peine de péché mortel. Cette loi n'avoit donc d'autre sanction que la bonne volonté et l'amour. Son immense et rapide propagation dans tous les pays et au milieu de tant de peuples divers, fait observer M. Chavin, est une preuve invincible que l'Eglise est plus puissante dans le monde que tous les législateurs, que son amour est plus fort que le glaive, et qu'elle seule peut ouvrir devant les nations les voies de la vraie liberté et de la vie.

A l'occasion des Tiers-Ordres, l'auteur parle de l'ordre militaire de la Foi et de la Paix, érigé en 1229, au midi de la France, et confirmé en 1231 par Amanève, archevêque d'Auch. La puissance spiri-

ielle, qui venoit d'être menacée une manière si effrayante par l'anrchie albigeoise, prenoit des meires énergiques pour protéger la gnité humaine, pour défendre le oit contre la force brutale.

M. Chavin montre quelle étoit, i moyen âge, l'utilité politique de s Tiers-Ordres et de ces Conéries.

« Saintes et inombrables chevaleries, ii ont combattu pour le droit contre le spotisme de la force, qui ont entreeu dans le peuple l'énergie morale, l'esit de sacrifice et l'amour de la vérité, ndant qu'elles répandoient une grande uceur, une grande mansuétude dans s ames encore à demi-barbares, dans s mœurs rudes et voluptueuses, et 'elles assuroient la propriété, la fale, toutes les relations de la vie cie. Sans doute qu'au milieu d'une telle treprise il y a eu bien des souffrances, m des calamités; les passions des homs n'y ont pas toujours été étrangères : ais ces généreux efforts, ces durs et déirans travaux d'une société qui enfante civilisation s'élèvent dans l'histoire et mtent vers Dieu comme des actions ntes, et le chrétien s'incline avec un igieux respect devant cette pensée des ux âges, cette noble croisade intéure pour la sanctification, la pacifican de l'Europe. Lorsque les causes piques du combat de l'Eglise et du ciel rent disparu, ce qu'il y avoit de milit dans les Tiers-Ordres disparut ssi, et ils restèrent seulement consacrés t progrès de l'homme intérieur sous le m de Frères et de Sœurs de la Pénice. »

Il y a dans ce livre un chapitre ı offre le plus doux intérêt. est celui où M. Chavin parle de puissance que les saints avoient r la nature. « Aucune hostilité existoit plus contre eux dans monde, dit l'auteur, parce qu'ils avoient vaincu le péché et rétabli leur ame dans la pureté de son origine : ils étoient en paix avec les animaux et avec les élémens, comme avec les hommes, et avec eux-mêmes. » Saint François d'Assise se distingue entre tous les bienheureux amans de la nature. Il fut uni avec tout ce qui est innocent et pur. Il étoit au milieu de la création ce qu'étoit Adam dans le paradis terrestre : il jouissoit pleinement de l'amour des êtres et des choses, sur lesquels il régnoit en paix.

Ce fut le Frère Pacifique, qui, en 1216, établit l'ordre en France. Ange de Pise fut le premier gardien du couvent de Paris, qui, par ses soins et l'influence de son esprit, devint une école si fameuse qu'elle rivalisa avec l'Université. Après un siècle, les Frères-Mineurs instruisoient et sanctifioient presque toutes les villes du royaume.

M. Chavin a jeté un coup-d'œil sur la suite de l'histoire des Frères-Mineurs et des Clarisses : ce sont des épisodes dans la biographie de leur fondateur, épisodes curieux et instructifs.

Le point culminant de cette édifiante biographie, c'est la passion ou stygmatisation de saint François d'Assise sur le mont Alverne. Au moment où le saint étoit en prière, un séraphin, ayant six ailes éclatantes et toutes de feu, descendit vers lui du haut du ciel. Entre ses ailes, parut la figure d'un homme crucifié, qui avoit les mains et les pieds étendus et attachés à une croix. Au douloureux spectacle du crucifiement du Sauveur, l'ame de François fut transpercée de douleur, comme d'un glaive. Il ne pouvoit comprendre

cette vision, lorsque Dieu lui apprit intérieurement qu'elle lui avoit été offerte, afin de lui faire connoître que ce n'étoit point par le martyre de la chair, mais par l'embrasement de l'ame, qu'il devoit être transformé tout entier en une parfaite ressemblance avec Jésus-Christ crucifié. La vision, en disparoissant, lui laissa dans l'ame une odeur séraphique, et lui marqua le corps d'une figure conforme à celle du crucifix, comme si sa chair, amollie et fondue par le feu, avoit reçu l'impression des caractères d'un cachet; car aussitôt les marques des clous commencèrent à paroître dans ses mains et dans ses pieds, et il avoit à son côté une plaie rouge comme s'il eût été percé d'une lance. François d'Assise portant réellement et visiblement dans son corps les marques, les stygmates du corps de notre Seigneur Jésus-Christ, voilà, dit M. Chavin, un des plus grands miracles de l'amour de Dieu, et en même temps un des faits historiques les plus certains. L'Eglise l'a jugé tel, puisqu'elle a établi une fête annuelle pour en conserver le souvenir (17 septembre). Quand le saint patriarche eut rendu son ame à Dieu, le 4 octobre 1226, chacun put vérifier et contempler, suivant sa dévotion, ces précieux stygmates.

Au moment des funérailles du saint, les habitans d'Assise, voyant un mouvement dans la foule, crurent qu'on vouloit leur enlever son corps. Ils s'en saisirent et entrèrent dans l'église, où, après avoir fermé les portes, ils l'inhumèrent, sans que ni le clergé, ni les Frères, ni le peuple pussent lui rendre aucun honneur. On ignora donc le lieu précis où reposoient les reliques, jusqu'au pontificat de Pie VII, qui, en 1818, permit au ministre-général de faire pratiquer des recherches sous le maître-autel. Après un long et difficile travail, on trouva enfin une grille en fer qui renfermoit un squelette humain couché dans un cercueil de pierre, d'où s'exhaloit une odeur suave. C'étoit celui du patriarche. S. S. Grégoire XVI a voulu récemment y porter le tribut de ses hommages, et nous rappeler ainsi de quelle confiance et de quelle dévotion nous devons être animés envers ce glorieux saint.

Cette dévotion et cette confiance ne pourront que s'accroître, à la lecture de l'*Histoire de saint François d'Assise*, publiée par M. Chavin. Elle fait bien connoître le pieux patriarche et ses œuvres admirables.

Pour compléter la part de la critique, nous devons noter quelques expressions insolites, telles que cette locution : *A fond de cale de l'humanité*, et l'abus de certaines figures ou comparaisons, très-justes en elles-mêmes, mais qui, répétées, ont l'inconvénient d'être monotones. Ces taches sont légères, et nous nous hâtons d'ajouter que la forme de l'ouvrage répond en général au mérite du fond, résultat d'études profondes et de recherches consciencieuses.

Un appendice, divisé en trois parties (Bibliographie, Poésie, Liturgie), doit être indiqué à l'appui de ce jugement, qui sera, nous le croyons, ratifié par nos lecteurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le second dimanche de Carême, Sa Sainteté, revêtue de ses habits pontificaux, s'est rendue à la chapelle Sixtine, et, du haut de son trône, a assisté à la messe que célé-

roit Mgr Ferrarelli, archevêque de yre. Après l'Evangile, le procu-ur-général de l'ordre des Minimes prononcé un discours latin.

— Ce même jour, S. E. le cardi-l Fransoni, préfet de la Propa-nde, s'est transporté à la chapelle monastère de *Tor de Specchi*, où, ec l'assistance de Mgr Cadolini, chevêque d'Edesse, et de Mgr olding, évêque de Hiérocésarée, et caire apostolique de la Nouvelle-ollande, il a sacré Mgr Ricardi, êque de Savone et de Noli, et gr Topich, évêque d'Alessio en lbanie. S. M. la reine-douairière Sardaigne étoit présente à cette rémonie.

— Le 14 février est décédé, à 31 s, le P. Nardinocchi d'Ascoli, ice-procureur-général des Bénédic-ns Camaldules, homme aussi plein science que de piété.

PARIS. — Il paroît certain que l'évêque de Cahors a écrit à Sa ainteté pour La prier d'agréer sa émission de son siége.

— Depuis quelque temps la presse tentit contre le clergé catho-que de déclamations surannées et u'on prend à tâche de rajeunir. Il est nc du devoir de l'orateur évangé-que de réduire à leur juste valeur utes ces accusations, et c'est ce u'a fait dimanche dernier M. l'ab-é Fayet avec son talent accoutumé.

On répète toujours que l'*esprit-prê-re* est un esprit d'ignorance et de pré-ugés qui pousse les peuples à rétro-rader vers la barbarie; et l'histoire ui n'est pas falsifiée répond à cha-ue page que l'*esprit-prêtre* et le seul *sprit-prêtre* a civilisé toute la terre. On a dit aussi que le *parti-prêtre* est n parti d'oppression et de despo-ime; et l'histoire répond que l'ac-ion bienfaisante du clergé catholi-que a détruit l'esclavage et tiré le nde de la servitude.

L'orateur a considéré le ministère sacerdotal dans ses rapports avec les nations déjà policées à sa nais-sance, dans ses rapports avec les peuples barbares à la chute de l'em-pire romain, et dans ses rapports avec les peuples sauvages dans des temps plus rapprochés de nous.

1° Douze pauvres pêcheurs sont envoyés pour enseigner et baptiser toutes les nations. Leur chef mar-che vers le cœur de l'empire et le premier arrive à la capitale; il y est bientôt suivi de Jean et de Paul, le plus grand des disciples. Et que vont-ils apprendre, ces pauvres prêtres, au peuple-roi qui habite la ville éternelle? Ils viennent le civi-liser. Ouvrez le code des lois ro-maines telles qu'elles étoient en vigueur à la première prédication des prêtres catholiques : quel savant mépris de l'espèce humaine! quelle habile oppression de tout ce qui est foible!

« Les enfans, espérance de l'avenir, et si dignes de la protection de l'Etat, y étoient abandonnés sans défense aux pas-sions violentes de leurs parens. La mère, sous l'égide des lois, pouvoit impuné-ment les détruire par l'infanticide; le père recevoit du pouvoir public le droit de les tuer ou de les vendre. L'enfant naissant étoit mis aux pieds de son père transformé en juge; et le despote, en le le-vant de terre, lui permettoit de vivre, ou, en l'y laissant, le condamnoit à mourir : et de là vient cette manière de parler qui a passé dans notre langue, *élever les en-fans*. Les pauvres, et le nombre en étoit grand, n'avoient à attendre ni asile, ni secours, ni commisération de personne : ils erroient dans les villes comme les bru-tes abandonnées; et quand la faim étoit extrême, quand leurs gémissemens impor-tunoient la cité, quand le cri déchirant de leur détresse pénétroit sous les lambris dorés où l'opulence engraissoit les heu-reux du siècle, il sortoit de ces temples du plaisir et de la bonne chère l'ordre inhumain de ramasser les pauvres, de

les entasser sur un vaisseau, et de noyer dans la mer leurs plaintes et leur misère.

» Quelle barbarie surtout dans les spectacles de l'amphithéâtre! Le plaisir de faire répandre et de voir couler le sang humain ne vouloit être troublé par aucune plainte importune ; il falloit que les victimes étouffassent tout gémissement, et que, la poitrine entr'ouverte par le fer, elles eussent soin de sourire à leurs maîtres, de tomber avec grâce sur l'arène, et de rendre élégamment le dernier soupir. Mais voilà que le sacerdoce catholique, entrant dans la ville éternelle, y proclame la loi d'humanité, la loi de charité, la loi de fraternité dont les païens n'avoient pas même le nom dans leur langue ; et ses accens divins font sortir de l'antique et savante barbarie, cette admirable civilisation où tous les hommes, enfans d'un même Dieu, frères du même Sauveur, ne sont plus que les membres vivans du même corps et les rejetons innombrables de la même famille. »

2° Pendant que les Barbares du Nord, victorieux sur tous les points, fouilloient les décombres de la civilisation pour y chercher l'or et le fer, les prêtres descendirent avec eux dans ces ruines pour en sauver d'autres trésors : ils arrachèrent aux flammes les manuscrits à demi-consumés, les chefs-d'œuvre des arts, les savantes productions des sages de l'antiquité, les historiens, les poètes, les orateurs qui nous restent encore. Bientôt ils apprirent aux enfans des barbares à lire, à écrire, et, ouvrant le livre des Évangiles, ils firent marcher de front l'instruction qui éclaire l'esprit, et l'éducation qui forme les mœurs. A côté des petites écoles ils fondèrent des colléges, puis ils établirent ces Universités célèbres qui ont jeté un si grand éclat dans l'Europe régénérée.

« Et une superbe ignorance s'étonne aujourd'hui, s'écrie l'orateur, de l'influence sacerdotale sur les sociétés humaines pendant tant de siècles! Et pourquoi ne s'étonne-t-elle pas de l'influence du soleil sur la nature? Oui, pour le bonheur du monde, le sacerdoce fut tout puissant contre la barbarie. Les sciences et la civilisation sont son ouvrage. Lumière des peuples, guide des rois, il a *fait*, selon l'expression d'un de ses ennemis, *les puissantes monarchies de l'Europe, comme une ruche est faite par les abeilles.* »

3° C'est surtout à l'époque de la découverte d'un monde nouveau que parut dans ses plus miraculeux développemens la puissance civilisatrice du clergé catholique. L'histoire seule de la civilisation du Paraguay est un prodige continuel. C'est-là que l'*esprit-prêtre*, livré à lui-même et à ses propres inspirations, créa, par le seul pouvoir de l'Evangile, une république si parfaite, que, dans ses rêves les *plus* brillans, l'imagination ne s'étoit présenté rien de semblable. Il semble que Dieu voulût montrer par une grande et incontestable preuve comment, dans les enseignemens de son sacerdoce, sont renfermées toutes les vérités réellement utiles et toute la félicité dont notre condition nous permet de jouir ici-bas. C'est donc l'*esprit-prêtre* qui a civilisé le monde; c'est aussi le *parti-prêtre* qui a pu seul l'appeler à la liberté.

Un fait général domine l'histoire des peuples anciens : quand le sacerdoce catholique commença ses hautes fonctions, l'esclavage courboit le front de l'homme partout où il y avoit eu des législateurs et des lois. Les vieilles monarchies de l'Orient l'avoient consacré, non pas seulement pour quelques individus et quelques familles, mais comme le premier droit de la guerre. L'extermination de l'ennemi, jusqu'aux enfans à la mamelle, étant alors avouée comme conséquence de la victoire, les vainqueurs se croyoient humains et généreux en se contentant de réduire les vaincus en servitude. Tel étoit

ssi le droit public de ces fières épubliques, si riches en belles hrases sur la dignité de l'homme. thènes comptoit 6,000 citoyens et 0,000 esclaves. Rome avoit 2,000 ropriétaires et 600.000 esclaves. Et hose incroyable! il ne vint à l'idée 'aucun gouvernement de restreinre la servitude, ou de l'adoucir ìême par des réglemens de circonsnce. L'espérance d'un meilleur venir n'entra dans le monde qu'aec les prêtres catholiques. Ils pulièrent la rédemption du monde ur le Calvaire; et, à la vue de cette rodigieuse multitude d'esclaves, le rand Paul, sentant émouvoir ses ntrailles, laissa éclater une voix bératrice et poussa le premier cri 'émancipation : *Enfans, prenez ourage; vous serez libres, puisque le ils de Dieu vous a affranchis!*

« Et nous serions encore à nous deander. à quoi servent les prêtres? à uoi sert la prédication des prêtres? à uoi bon les sacremens administrés par s prêtres? Hommes égarés! la parole u'ils vous prêchent a affranchi le monde; les cérémonies saintes de leur religion, baptême, cette pénitence, cette Euchastie, cette extrême-onction sont les rmes sacrées qui, dans leurs mains, ont risé le despotisme sous lequel vous vi-iez encore. Ce ne sont pas les orateurs les publicistes, les écrivains et les saans, comme on voudroit vous le persader, qui vous ont appelés à la liberté. y a dans cette liberté quelque chose de lus haut et de plus auguste que tout ce ue peut y voir une verbeuse philantroie....

« Non content de faire disparoître la ervitude, le sacerdoce catholique a rendu s petits honorables et sacrés aux yeux es grands; il a revêtu le pauvre, l'infirme, homme délaissé, tout ce qu'il y a de plus éprisé et de plus souffrant dans le peuple ême, d'une dignité si vénérable et si ublime, que les riches et les puissans ont venus demander la faveur de servir les misérables de leurs propres mains. Ce n'est pas tout encore. Quand, dans la profonde obscurité des dernières classes, l'œil de la religion a démêlé la pratique héroïque, constante, des vertus évangéliques, le chef suprême du sacerdoce catholique proclame la sainteté du simple artisan, de l'humble servante, du pauvre couvert de haillons, et il les déclare dignes d'être honorés par les plus grands monarques. On voudroit, ô mon Dieu! persuader à ce peuple que nous sommes les ennemis de sa véritable grandeur : et le calendrier des saints que nous invoquons ne renferme presque que des noms de simples ouvriers, de domestiques, et même de malheureux esclaves; et nous avons forcé les conquérans qui le dévoroient, les maîtres superbes qui le fouloient aux pieds, à se prosterner devant l'image d'un Pierre qui vivoit de sa pêche, d'un Paul, corroyeur; d'une Blandine, pauvre servante; d'un Joseph, pauvre charpentier, et de mille autres infortunés vivant du travail de leurs mains; à se mettre sous leur protection, et à leur rendre des honneurs incomparables....

« Que veut-il donc de nous ce siècle marcheur, qui met sa gloire à se précipiter? Le sait-il? Eh! n'applaudissons-nous pas à ses progrès dans les sciences, à ses perfectionnemens dans les arts? Notre œil ne contemple-t-il pas avec orgueil l'Océan étonné de ses découvertes? les vents impétueux obligés de venir expirer contre les flancs fragiles des vaisseaux auxquels son génie a donné des ailes? les grandes cités répandues sur la terre, rapprochées comme par enchantement, et se touchant presque les unes les autres par la rapidité de leurs communications? les hommes ne marchant plus, mais volant d'un lieu à un autre? Le siècle marche, et où? au rétablissement de la religion ou au rétablissement de la servitude? Chemin de l'erreur, chemin de la vérité, il ne peut suivre que l'un ou l'autre. Dans le premier, malgré les sciences et les arts, marchèrent l'idolâtrie et la barbarie; la religion catholique traça le se-

les entasser sur un vaisseau, et de noyer dans la mer leurs plaintes et leur misère.

» Quelle barbarie surtout dans les spectacles de l'amphithéâtre! Le plaisir de faire répandre et de voir couler le sang humain ne vouloit être troublé par aucune plainte importune; il falloit que les victimes étouffassent tout gémissement, et que, la poitrine entr'ouverte par le fer, elles eussent soin de sourire à leurs maîtres, de tomber avec grâce sur l'arène, et de rendre élégamment le dernier soupir. Mais voilà que le sacerdoce catholique, entrant dans la ville éternelle, y proclame la loi d'humanité, la loi de charité, la loi de fraternité dont les païens n'avoient pas même le nom dans leur langue; et ses accens divins font sortir de l'antique et savante barbarie, cette admirable civilisation où tous les hommes, enfans d'un même Dieu, frères du même Sauveur, ne sont plus que les membres vivans du même corps et les rejetons innombrables de la même famille. »

2° Pendant que les Barbares du Nord, victorieux sur tous les points, fouilloient les décombres de la civilisation pour y chercher l'or et le fer, les prêtres descendirent avec eux dans ces ruines pour en sauver d'autres trésors: ils arrachèrent aux flammes les manuscrits à demi-consumés, les chefs-d'œuvre des arts, les savantes productions des sages de l'antiquité, les historiens, les poètes, les orateurs qui nous restent encore. Bientôt ils apprirent aux enfans des barbares à lire, à écrire, et, ouvrant le livre des Evangiles, ils firent marcher de front l'instruction qui éclaire l'esprit, et l'éducation qui forme les mœurs. A côté des petites écoles ils fondèrent des colléges, puis ils établirent ces Universités célèbres qui ont jeté un si grand éclat dans l'Europe régénérée.

« Et une superbe ignorance s'étonne aujourd'hui, s'écrie l'orateur, de l'influence sacerdotale sur les sociétés humaines pendant tant de siècles! Et pourquoi ne s'étonne-t-elle pas de l'influence du soleil sur la nature? Oui, pour le bonheur du monde, le sacerdoce fut tout puissant contre la barbarie. Les sciences et la civilisation sont son ouvrage. Lumière des peuples, guide des rois, *il a fait*, selon l'expression d'un de ses ennemis, *les puissantes monarchies de l'Europe, comme une ruche est faite par les abeilles.* »

3° C'est surtout à l'époque de la découverte d'un monde nouveau que parut dans ses plus miraculeux développemens la puissance civilisatrice du clergé catholique. L'histoire seule de la civilisation du Paraguay est un prodige continuel. C'est-là que l'*esprit-prêtre*, livré à lui-même et à ses propres inspirations, créa, par le seul pouvoir de l'Evangile, une république si parfaite, que, dans ses rêves les plus brillans, l'imagination ne s'étoit présenté rien de semblable. Il semble que Dieu voulût montrer par une grande et incontestable preuve comment, dans les enseignemens de son sacerdoce, sont renfermées toutes les vérités réellement utiles et toute la félicité dont notre condition nous permet de jouir ici-bas. C'est donc l'*esprit-prêtre* qui a civilisé le monde; c'est aussi le *parti-prêtre* qui a pu seul l'appeler à la liberté.

Un fait général domine l'histoire des peuples anciens: quand le sacerdoce catholique commença ses hautes fonctions, l'esclavage courboit le front de l'homme partout où il y avoit eu des législateurs et des lois. Les vieilles monarchies de l'Orient l'avoient consacré, non pas seulement pour quelques individus et quelques familles, mais comme le premier droit de la guerre. L'extermination de l'ennemi, jusqu'aux enfans à la mamelle, étant alors avouée comme conséquence de la victoire, les vainqueurs se croyoient humains et généreux en se contentant de réduire les vaincus en servitude. Tel étoit

aussi le droit public de ces fières républiques, si riches en belles phrases sur la dignité de l'homme. Athènes comptoit 6,000 citoyens et 40,000 esclaves. Rome avoit 2,000 propriétaires et 600.000 esclaves. Et chose incroyable! il ne vint à l'idée d'aucun gouvernement de restreindre la servitude, ou de l'adoucir même par des réglemens de circonstance. L'espérance d'un meilleur avenir n'entra dans le monde qu'avec les prêtres catholiques. Ils publièrent la rédemption du monde sur le Calvaire; et, à la vue de cette prodigieuse multitude d'esclaves, le grand Paul, sentant émouvoir ses entrailles, laissa éclater une voix libératrice et poussa le premier cri d'émancipation : *Enfans, prenez courage; vous serez libres, puisque le Fils de Dieu vous a affranchis!*

« Et nous serions encore à nous demander. à quoi servent les prêtres? à quoi sert la prédication des prêtres? à quoi bon les sacremens administrés par les prêtres? Hommes égarés! la parole qu'ils vous prêchent a affranchi le monde; et les cérémonies saintes de leur religion, ce baptême, cette pénitence, cette Eucharistie, cette extrême-onction sont les armes sacrées qui, dans leurs mains, ont brisé le despotisme sous lequel vous viviez encore. Ce ne sont pas les orateurs et les publicistes, les écrivains et les savans, comme on voudroit vous le persuader, qui vous ont appelés à la liberté. Il y a dans cette liberté quelque chose de plus haut et de plus auguste que tout ce que peut y voir une verbeuse philantropie....

» Non content de faire disparoître la servitude, le sacerdoce catholique a rendu les petits honorables et sacrés aux yeux des grands; il a revêtu le pauvre, l'infirme, l'homme délaissé, tout ce qu'il y a de plus méprisé et de plus souffrant dans le peuple même, d'une dignité si vénérable et si sublime, que les riches et les puissans sont venus demander la faveur de servir les misérables de leurs propres mains. Ce n'est pas tout encore. Quand, dans la profonde obscurité des dernières classes, l'œil de la religion a démêlé la pratique héroïque, constante, des vertus évangéliques, le chef suprême du sacerdoce catholique proclame la sainteté du simple artisan, de l'humble servante, du pauvre couvert de haillons, et il les déclare dignes d'être honorés par les plus grands monarques. On voudroit, ô mon Dieu! persuader à ce peuple que nous sommes les ennemis de sa véritable grandeur : et le calendrier des saints que nous invoquons ne renferme presque que des noms de simples ouvriers, de domestiques, et même de malheureux esclaves; et nous avons forcé les conquérans qui le dévoroient, les maîtres superbes qui le fouloient aux pieds, à se prosterner devant l'image d'un Pierre qui vivoit de sa pêche, d'un Paul, corroyeur; d'une Blandine, pauvre servante; d'un Joseph, pauvre charpentier, et de mille autres infortunés vivant du travail de leurs mains; à se mettre sous leur protection, et à leur rendre des honneurs incomparables....

» Que veut-il donc de nous ce siècle marcheur, qui met sa gloire à se précipiter? Le sait-il? Eh! n'applaudissons-nous pas à ses progrès dans les sciences, à ses perfectionnemens dans les arts? Notre œil ne contemple-t-il pas avec orgueil l'Océan étonné de ses découvertes? les vents impétueux obligés de venir expirer contre les flancs fragiles des vaisseaux auxquels son génie a donné des ailes? les grandes cités répandues sur la terre, rapprochées comme par enchantement, et se touchant presque les unes les autres par la rapidité de leurs communications? les hommes ne marchant plus, mais volant d'un lieu à un autre? Le siècle marche, et où? au rétablissement de la religion ou au rétablissement de la servitude? Chemin de l'erreur, chemin de la vérité, il ne peut suivre que l'un ou l'autre. Dans le premier, malgré les sciences et les arts, marchèrent l'idolâtrie et la barbarie; la religion catholique traça le se-

cond et l'ouvrit large et facile aux peuples régénérés. S'ils quittoient le nouveau pour reprendre l'ancien, ils arriveroient donc de nouveau au paganisme et à l'esclavage. »

Ces hautes pensées, exprimées dans un style si noble et si pur, se sont gravées profondement dans l'esprit de l'auditoire.

— Lundi 7 mars, à deux heures et demie, M. l'abbé Ratisbonne prononcera, dans l'église Saint-Sulpice, un discours en faveur de la pauvre église de Lausanne, dont nous avons plusieurs fois fait connoître les besoins.

Les personnes qui ne pourroient assister au sermon sont priées d'adresser leurs offrandes à mesdames: la comtesse de La Rochejacquelin, rue des Capucines, 13; la comtesse de Lubersac, rue de l'Arcade, 12; à M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires, rue des Fossés-Montmartre, 3, ou à la sacristie de l'église.

Diocèse d'Angers. — Le *Précurseur de l'Ouest* a porté dernièrement des accusations calomnieuses contre la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, à l'occasion d'une jeune fille qui, après s'être évadée de la maison, y a été admise de nouveau sur ses instances. Les dames du Bon-Pasteur ont cité le gérant du *Précurseur* devant la police correctionnelle. C'est le seul moyen de tarir la source des calomnies.

Diocèse de Châlons. — La charité de Mgr de Prilly, si plein de sollicitude à l'égard des soldats de Charles V, ne s'arrête point là. Elle s'étend aux réfugiés christinos internés à Châlons, et, par les ordres du prélat, 40 de ces malheureux viennent de recevoir des vêtemens et des chaussures.

Diocèse d'Orléans. — On écrit de Pithiviers :

« Le prosélytisme protestant s'exerce, en ce moment, dans la paroisse d'Escrennes. Des *deux* protestans domiciliés sur cette commune, l'un est absent depuis six mois, l'autre vient de mourir. Pour les funérailles de ce dernier, un ministre d'Orléans se rendit à Escrennes dont les habitans lui parurent, sans doute, bons à exploiter. En effet, après l'enterrement de son coréligionnaire, le ministre reparut le jour même de la vente mobilière. L'assemblée étoit nombreuse: il distribua une quantité de *Traités religieux*. Satisfait de ce qu'il voulut bien appeler des succès, il revint un samedi accompagné d'un prédicant, dont l'éloquence, disoit-on, ne pouvoit manquer de produire la plus vive impression. Ces Messieurs commencèrent par faire visite au maire, sans lui rien dire, toutefois, du but de leur voyage; puis ils se permirent de visiter l'école communale, d'interroger l'instituteur et d'examiner ses élèves, quoiqu'il n'y ait à l'école aucun enfant protestant. Ils se donnoient pour ministres protestans, et, comme tels, faisant partie du comité supérieur d'instruction primaire, investis légalement du droit de visiter les écoles. Tout ce fracas n'avoit pour but que d'apprendre aux habitans d'Escrennes leur arrivée, et de provoquer, pour le lendemain dimanche, une réunion en leur honneur. Effectivement, à l'heure de la grand'messe, plusieurs individus, de ceux qu'on ne voit jamais à l'église, d'autres attirés par la curiosité et suivis d'un grand nombre d'enfans, se rendirent *à la salle de danse du principal cabaret*. Là, le ministre se mit à pérorer. Après force diatribes contre l'Eglise, les prêtres, l'eucharistie, la confession, le célibat ecclésiastique, les prières pour les morts, etc., les *missionnaires* distribuèrent des Traités religieux, vendirent ou prêtèrent des *Bibles*; puis ils donnèrent des poignées de main, et promirent de revenir visiter les habitans et d'instruire gratuitement les enfans de

is ceux qui se déclareroient pour eux. est ainsi que, pour multiplier les écoles otestantes, pour augmenter le nombre s ministres et grever d'autant plus le idget de l'Etat, on ne craint pas de oubler la paix d'une commune. On endra ensuite parler à la tribune des soins du culte protestant; besoins imaaires mis sans cesse en avant par le dicalisme, qui trouve ainsi le moyen envoyer partout et de cacher les émisires les plus dangereux. »

Diocèse de Poitiers. — Le service : quarantaine pour le repos de ime de feu Mgr de Bouillé, a e célébré avec pompe dans la thédrale de cette ville. M. l'équé de Luçon, venu à Poitiers our faire l'ordination, a officié. n grand nombre de prêtres du ocèse assistoient à cette cérémoe, et les fidèles se pressoient en ule autour de la chaire du haut : laquelle M. Jeanner, l'un des viires-généraux capitulaires, a proocé l'oraison funèbre de Mgr de ouillé.

BELGIQUE. — C'est sur l'invitaon du Saint-Siége que les évêques ıt retiré la pétition qui avoit pour ojet de faire déclarer personne cile, par une loi, l'Université cathoque de Louvain. En voyant les difcultés de tout genre suscitées par esprit de secte et de parti, à l'occaon de cette pétition, le Pontife omain a jugé ne pouvoir pas rester ectateur inactif et neutre d'un tel mbarras. Il a donné aux évêques le onseil de céder aux circonstances, t de subordonner l'exercice de urs droits et les intérêts matéels de l'Université à un besoin de aix et de tranquillité généralement connu.

— Sur la demande des évêques elges, les Frères-Mineurs, dits Récollets, qui se trouvent dans ce oyaume, sont exemptés de la juridiction du provincial du même ordre qui est en Hollande, et une province particulière va être érigée en Belgique, comme l'annonce une lettre de S. E. le cardinal Lambruschini, en date du 26 janvier.

— On distribue à Bruxelles des milliers d'exemplaires d'un petit feuillet intitulé : *Quarantaine de prières et de bonnes œuvres pour le bien-être de l'Eglise d'Espagne.* On y engage les fidèles, 1° à offrir à Dieu pendant la quarantaine la sainte communion, au moins une fois; 2° à entendre la messe trois fois, ou à en faire dire une à cette intention ; 3° à dire tous les jours au moins une dizaine du chapelet ; 4° à faire une aumône, si l'on peut ; 5° à dire tous les jours une prière dont on donne la formule. Nous souhaitons que les fidèles prennent partout part à cette bonne œuvre, et il seroit digne de la piété des catholiques de France de la propager parmi nous. Nous la leur recommandons avec instance.

ESPAGNE. — M. Alonso, ministre de grâce et de justice, recule devant l'opinion publique. Modifiant par une circulaire nouvelle celle du 14 décembre, il a autorisé les évêques à s'entendre avec les chefs politiques pour ne point suspendre de l'exercice de leur ministère, les ecclésiastiques dont les antécédens leur inspireront assez de confiance, et qui ne pourront pas satisfaire à la demande d'adhésion au gouvernement, dans le délai fixé par la première circulaire.

— Le chargé d'affaire d'Autriche paroît avoir mission d'intervenir auprès d'Espartero dans l'intérêt de l'Eglise si cruellement persécutée.

HOLLANDE. — Par arrêté du 25 février, le roi a reconnu en qualité :

1° D'évêque d'*Emmaus, in part. inf.*, M. Henri den Dubbelden, ad-

ministrateur apostolique du vicariat-général à Bois-le-Duc;

2° L'évêque de Dardanie, *in part. inf.*, M. Jean van Hooydonk, administrateur apostolique du vicariat de Breda;

3° L'évêque de Gerra, *in part. inf.*, M. Jean Zwysen, curé à Tilbourg, qui a été reconnu en même temps par S. M. en qualité de coadjuteur, avec future succession, de l'administrateur du vicariat-général de Bois-le-Duc, M. Henri den Dubbelden.

NAPLES. — Un sermon de charité a été prêché, à Naples, en faveur des salles d'asile, en présence de la cour, du corps diplomatique, de la noblesse, par M. l'abbé Lefebvre (de Boulogne-sur-Mer). C'étoit la première fois que la permission de prêcher étoit ainsi accordée, et surtout dans l'église royale de Saint-Ferdinand. Il n'est pas sans intérêt de voir un prêtre français en recevoir le privilége.

SUISSE. — Les gouvernemens d'Unterwalden, de Schwyz et de Zurich protestent également contre la liquidation des biens appartenant aux couvens d'Argovie. Ce dernier Etat proteste contre la vente de l'hôtel de la Couronne à Dietikon, canton de Zurich, qui appartient à l'abbaye de Wettingen.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Quand on fait attention à tout le mouvement que la philantropie se donne depuis quelque temps en faveur de la race noire, on ne peut s'empêcher de craindre que la race blanche n'ait à en souffrir, et que la mauvaise part ne lui soit réservée. Le moins qui puisse lui en arriver, ce sera de se voir extrêmement négligée par les amis de l'humanité; car il paroît bien difficile qu'il leur reste des soins et des sollicitudes pour elle, après tout ce qu'ils en dépensent dans ce moment pour l nègres de la côte d'Afrique.

En effet, rien ne leur coûte quand i s'agit de leurs frères de la Guinée et d Congo. Pourvu que ceux-là soient bien et qu'on n'attente point à leurs droi imprescriptibles, tout est dit pour la phi lantropie. Elle auroit le courage de sacri fier à ce besoin de son cœur les plus p cieux intérêts, les plus légitimes libert de la race blanche. Vous le voyez par traité du droit de visite, celle-ci se trou réduite à envier la condition des nègre et à faire les frais de tous les petits soi dont ils sont l'objet. La voilà condamné par égard pour eux, à une oppressi inouie jusqu'à présent; mise en surveillance et assujétie aux visites domiciliaires les plus rigoureuses et les plus intolérables sur toute l'étendue des mers. La voilà livrée dans sa fortune, dans son commerce et dans la personne de tous les marins de l'Europe, au caprice et à l'arbitraire des douze ou quinze mille Argus que l'Angleterre va tenir apostés, à elle seule, sur toutes les routes de l'Océan.

Oui, quand on songe à cet immense appareil d'oppression et de servitude déployé contre l'espèce blanche en faveur de l'espèce noire, il est impossible de ne pas demeurer convaincu que le temps des pauvres blancs est passé, et que les nègres sont désormais les Benjamins de la philantropie.

Et comme si le traité du droit de visite ne suffisoit pas aux amis de l'humanité, pour les rassurer sur le sort de leurs frères de la côte d'Afrique, voilà qu'on annonce de leur part une sorte de récrudescence d'amour et de sollicitude pour leurs heureux protégés. Au moment où nous parlons, ils sont en route de toutes les parties du monde pour venir à Paris, sous la présidence de M. de Broglie, mettre la dernière main à l'abolition de la traite. Sur ce que cette convocation se trouve contrariée, à ce qu'on dit, par M. Guizot, ce n'est qu'un cri et une plainte dans le monde philantropique.

ı l'entend répéter partout, comme ins, qu'il a perdu sa journée.

Il faut être juste, néanmoins, envers Guizot; c'est lui qui a raison de trouver que la race noire doit être contente; que si le traité du droit de visite n'est s suffisant pour ces messieurs les abolitionistes, c'est qu'ils sont par trop difficiles. Franchement, nous sommes de son is; il n'y a plus de proportion entre la rt des nègres et celle des blancs; et nt ce que M. Guizot pourroit faire de ieux, ce seroit de travailler à rétablir peu l'équilibre, pour que le lot de la nitude ne restât pas aussi fort qu'il l'est côté de ces derniers.

PARIS, 4 MARS.

La chambre des députés a adopté dans séance d'aujourd'hui le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes sur la asse de 1842. Elle a ensuite renvoyé à ndi la reprise de la discussion sur le ojet de loi relatif à la prolongation jusqu'en 1863 du privilége de la banque de ouen.

— Par arrêté du 28 février, M. Reverdon, auditeur au conseil d'état, a été mmé chef du cabinet de M. le garde-s-sceaux, pour les affaires de la justice.

— Par arrêté du même jour, M. Legrand Villers, auditeur au conseil d'état, a été mmé chef du cabinet de M. le garde-s-sceaux, pour les affaires des cultes.

— M. Bréhier, chef de division à la éfecture de la Seine-Inférieure, est ommé sous préfet de Ruffec (Charente).

— Une ordonnance rendue sur le rapport de M. le ministre des finances porte qu'à partir du 15 avril prochain, la cour s comptes tiendra ses séances dans le lais du quai d'Orsay.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie une ttre de Paris, 24 février, contenant ce ui suit :

« La ratification du traité concernant la ppression de la traite des noirs par les atre grandes puissances a singulièrement surpris le cabinet des Tuileries, qui oit conçu l'espoir que le traité ne seroit pas ratifié sans le concours de la France. Il est certain que l'Autriche, la Russie et la Prusse étoient disposées à accorder à M. Guizot un délai; mais sir Robert Peel s'y est formellement opposé, et, en conséquence, la France se trouve encore une fois dans l'isolement. »

— Le ministère a, dit-on, refusé à la société instituée pour l'abolition de l'esclavage, l'autorisation de se réunir en séance publique le 7 de mois. Déjà les invitations avoient été faites, tant en France qu'à l'étranger, et la société se trouve dans un grand embarras, parce qu'il n'est plus temps de contremander ces invitations. Il paroîtroit cependant que cette réunion n'est qu'ajournée, et qu'une époque prochaine leur sera assignée.

— M. de Tocqueville sera reçu à l'Académie Française dans la première quinzaine d'avril. C'est M. le comte Molé qui lui répondra. L'Académie s'occupe en ce moment de l'examen des ouvrages pour les prix Montyon. Le prix d'éloquence qui sera décerné cette année est l'éloge de Pascal.

— M. le lieutenant-général comte Rampon, pair de France, est mort avant-hier, à l'âge de 83 ans. Il étoit entré au service en 1792. En 1815, il étoit chargé d'une partie de la défense de Paris.

— Madame la marquise de Rumigny, femme de l'ambassadeur du gouvernement français à Bruxelles, vient de mourir de la rougeole.

— C'est M. Berryer qui défendra demain le directeur et le gérant de la *Mode*.

— M. Charamaule doit partir demain pour se rendre, comme témoin, devant la cour de Riom. C'est le seul des trois députés cités à la requête du gérant de la *Gazette d'Auvergne*, qui aille déposer son témoignage.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce que l'affaire de M. Lebon viendra le 14 devant la cour royale, chambre des appels de police correctionnelle.

— Un vol audacieux a été commis, une

des dernières nuits, dans l'église de Bourg-la-Reine. Les malfaiteurs se sont introduits par une petite porte qui se trouve sous le clocher et qu'ils sont parvenus à ouvrir en perçant à l'aide d'un vilbrequin la planche où est adaptée la serrure, et en détachant ensuite le morceau par un trait de scie. La même opération a été pratiquée à une seconde porte, et ils l'ont essayée ensuite sur celle du tabernacle. Mais se trouvant empêchés par les ferrures dont elle est garnie, ils ont employé pour la forcer une barre de bois qui se trouvoit dans l'église. Fort heureusement les vases sacrés sont portés chaque soir au presbytère, et [illegible] qu'un ciboire en argent contenant des hosties qu'ils n'ont pas aperçues. Mais ce qui faisoit le principal objet de la convoitise de ces malfaiteurs, c'étoit un Christ de 85 centimètres de hauteur, placé derrière le maître-autel, et qui passoit pour être en argent, bien que la matière qui le composoit ne fût que de potain argenté (cuivre jaune). Ils sont parvenus à s'en emparer, en dévissant les écrous qui le maintenoient, et en brisant une tige de fer qui le soutenoit. Avant de se retirer, ces misérables ont encore fait l'effraction d'un tronc destiné aux pauvres, et ils ont enlevé l'argent qui s'y trouvoit, et dont on ne sait pas au juste le montant.

— Des voleurs se sont également introduits pendant la nuit dans l'église de Vitry, qu'ils ont complétement dévastée. Quand, le lendemain, le curé desservant s'est présenté pour dire la messe, les vases sacrés avoient disparu, ainsi que le contenu des troncs des pauvres et de la fabrique et tout ce que l'église renfermoit de précieux.

On dit que les recherches de la police ont déjà eu pour résultat l'arrestation de plusieurs individus qui auroient fait partie d'une bande nomade qui s'adonnoit à cette sacrilége industrie. Malheureusement, les *réformateurs* de juillet ont désarmé la loi, qui semble ne plus voir dans de pareils faits que des crimes ordinaires.

— Un voleur a été arrêté mardi matin dans l'église Notre-Dame, au moment où il cherchoit à voler de l'argent dans un tronc, en y introduisant une petite baleine enduite de glu. Conduit chez le commissaire de police de la Cité, il a été trouvé porteur d'une somme de 120 fr. en or, dont il n'a pu indiquer la source.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On sait que, par suite d'un conflit entre le maire et le conseil municipal de Grenoble, ce dernier a été dissous par une ordonnance du 26 janvier. De nouvelles élections, qui se sont terminées le 26 février, l'ont reconstitué. Suivant les journaux ministériels, sur vingt-sept membres élus, vingt appartiennent à l'opinion *conservatrice*, et sept seulement à l'opposition radicale, qui comptoit seize représentans dans le précédent conseil.

— M. Beauchamp, ancien conventionnel, membre du conseil général du département de l'Allier, vient de mourir dans sa propriété de Saint-Léon, à l'âge de 81 ans. Il étoit absent par commission lors du jugement de l'infortuné Louis XVI.

— M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur de France près la cour de Turin, venant à Paris, est arrivé à Marseille.

— Les plaidoiries des avocats ont continué les 1er et 2 mars devant la cour d'assises de Riom.

— Après un verdict d'acquittement prononcé dans une affaire d'avortement portée devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées, M. le président Dutey a adressé à la principale accusée l'allocution suivante :

« MM. les jurés ont déclaré que vous n'êtes point coupable. Dieu seul et vous, dans votre conscience, savez s'ils ont jugé selon l'intime vérité. Si vous vous êtes rendue coupable du crime horrible qui vous étoit imputé, vous saurez que si l'on peut échapper à la justice des hommes, on n'échappe point à la justice de Dieu et de sa conscience. »

EXTÉRIEUR.

On écrit de Madrid, le 24 février :

« Il y a eu des désordres assez graves à Valence le 21, pour déterminer les autorités à faire agir la troupe. La tranquillité est rétablie.

» Le gouvernement prend des mesures énergiques pour prévenir des troubles à Barcelone. Des instructions rigoureuses ont été adressées au capitaine général. Partout, les autorités sont sur leurs gardes. »

— Des nouvelles de Lisbonne, du 21 février, disent que cette capitale continuoit à être calme ; le ministère n'étoit pas encore complété.

— Un grand nombre d'habitans de Preston ont brûlé, lundi soir, sir Robert Peel en effigie, en criant : « Tuons-le ! coupons-lui la tête ! Il nous a affamés assez long-temps ! »

En dépit de ces démonstrations, le ministre continue à obtenir la majorité à la chambre des communes. A la séance de lundi, son échelle de droits pour l'orge a été adoptée par 256 voix contre 53. On a aussi adopté celle des droits pour les *farines* à une majorité de 135 voix contre 38.

— La chambre des lords du 1er mars n'a offert aucun intérêt.

— Dans la chambre des communes, séance du même jour, sir Robert Peel, en réponse à une interpellation de M. Wallace, déclare qu'il a fixé la présentation du budget à vendredi prochain. Mais il sera difficile de suivre la marche annoncée, si plusieurs honorables membres persistent à vouloir présenter les motions annoncées.

En réponse à une question de sir Ch. Napier, le ministre déclare qu'il résulte des dernières dépêches reçues par le gouvernement, qu'il est bien vrai que l'émir Béchir a été destitué. Il est également vrai qu'il est arrivé à Constantinople ; il est vrai aussi qu'un officier qui étoit autrefois au service de l'Autriche a été appelé au gouvernement du Liban.

M. SHEIL. Je viens prier le très-honorable baronnet (sir Robert Peel) de vouloir bien dire, s'il le peut, si le compte rendu par M. Guizot dans la chambre des députés de France, d'une conversation qu'il a prétendu avoir eue avec lord Aberdeen au sujet des possessions françaises en Afrique, a été exact ou non.

SIR ROBERT PEEL. La très-honorable chambre devroit savoir que ce n'est pas l'habitude que l'on fasse ici des questions aussi importantes sans en avoir donné préalablement avis. Cependant, comme il se trouve que ma réponse dans cette circonstance est toute prête, l'irrégularité de la question a moins d'inconvéniens qu'elle n'auroit pu en avoir dans d'autres occasions non moins importantes. Mon noble ami lord Aberdeen n'a pas reconnu la fidélité du compte-rendu par M. Guizot de la conversation à laquelle on fait allusion au sujet de l'occupation d'une partie de l'Algérie par les Français. Lord Aberdeen a dit qu'il n'avoit pas à faire d'*observation* à cet égard *pour le moment*. Il n'a pas dit qu'il n'avoit pas d'*objection* à faire contre cette occupation.

Cette conversation parlementaire n'a pas d'autre suite.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Par des raisons qui jusqu'à ce moment sont un mystère pour nous, la poste de Boulogne a jugé à propos d'arrêter samedi le courrier porteur de nos nouvelles de l'Inde. Les lettres et les papiers ont été saisis. Au lieu d'arriver dimanche dans l'après-midi, le courrier n'est arrivé que mardi soir. »

Le *Morning-Herald* annonce qu'il s'adressera au gouvernement pour obtenir justice de cette vexation.

— Les nouvelles de Caboul, du 8 décembre, annoncent que la position des Anglais y étoit toujours aussi inquiétante et plus peut-être. Les vivres et les munitions commençoient à devenir très-rares, et l'on perdoit presque l'espoir d'être secouru à temps.

« Toute assistance humaine, dit le *Bengal-Herald*, sera probablement inutile pour éviter à nos troupes du Caboul

le sort qui les attend ; une intervention spéciale de la Providence pourroit seule les sauver. »

Les Afghans, se croyant sûrs de la victoire, ont fait offrir à M. Mac-Naghten des conditions rigoureuses : leur remettre Shah-Shoodja et évacuer l'Afghanistan.

— D'après des lettres de Macao du 1er décembre, les opérations militaires des Anglais en Chine étoient arrêtées par la mauvaise saison et par l'insuffisance de leurs moyens d'action. On disoit cependant qu'ils occupoient la grande ville de Hang-Tchou-Fou, située à quelques lieues au-dessus de Ning-Po, et dans l'intérieur du même fleuve.

— Une ordonnance du grand-duc de Bade, en date du 24 février, convoque les électeurs, à l'effet de nommer une chambre, en remplacement de celle qui vient d'être dissoute.

— Les journaux anglais publient des nouvelles de New-York du 8 février. La chambre des représentans, à Washington, avoit été principalement occupée par la discussion d'un bill de censure contre M. John Quincy Adams, un des anciens présidens, qui avoit fait une proposition pour demander le rappel de l'Union américaine. Cette discussion n'étoit pas terminée.

— La situation financière aux Etats-Unis est toujours très-précaire. La douane de New-York n'a pu dernièrement payer ses employés.

— Une lettre de Beyrouth, 26 janvier, insérée dans le *Sémaphore*, de Marseille, donne de longs détails sur les persécutions auxquelles les populations chrétiennes du Liban sont en butte de la part des Druses et des Turcs. Ces populations invoquent le secours de leurs frères d'Occident, et surtout de la France qui depuis tant de siècles étendoit sur elles sa protection.

— On écrit de Porto-Ricco (Antilles) qu'une conspiration de nègres a été découverte à Ponce, dans la première quinzaine de janvier. Un grand nombre de ces malfaiteurs ont été arrêtés, et plusieurs ont été condamnés à mort. Ils avoient pour but d'incendier la ville, et d'égorger les blancs.

Nous prévenons nos lecteurs que la lettre E, adoptée par un ancien collaborateur, est la signature d'un collaborateur nouveau.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 4 MARS.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1270 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 60 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 7/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
'et 15 de chaque mois.

N° 3564.

MARDI 8 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

nctissimi Domini nostri Gregorii, divina Providentia, Papæ XVI, Litteræ apostolicæ, quibus publicæ preces commendantur et indicantur ob infelicem religionis statum in Hispaniæ regno, concessa plenaria indulgentia in forma jubilæi (1).

« GREGORIUS PP. XVI, ad perpetuam rei memoriam.

» Catholicæ Religionis causa a supremo istorum Principe et amantissimo humani generis Reparatore Christo Jesu imilitati Nostræ commissa, et caritas a, qua omnes populos, gentes, nationes osequimur, ita Nos intime premunt et rgent, ut nil unquam præterire possius, quod ad fidei depositum integre istodiendum, et ad animarum perniciem opulsandam pertinere intelligamus. Jam ero compertissimum est, quo statu sint eligionis res in Hispania, quantoque im animi mœrore tristissimas Ecclesiæ in Regno vicissitudines pluribus ab inc annis lugere cogamur. Equidem ille opulus, quin ab sanctissimis patrum iorum documentis desciverit, orthoxæ fidei est summopere addictus. et erus maxima ex parte strenue prælia-ir prælia Domini, sacrique Antistites re omnes, licet miserandum in modum xati, vel etiam expulsi, et gravissimis

(1) Nous n'avons pas dû reproduire, ns la modifier, la traduction, inexacte en lusieurs endroits, que divers journaux nt publiée. Nous croyons que notre veron rendra avec plus de fidélité ces admiibles Lettres apostoliques, que S. S. a oulu rédiger Elle-même, dit la *Gazette u Midi*, et qui seront reçues, dans tout univers catholique, avec autant d'admiition que de reconnoissance. Comment ster sourd à cet appel du Père commun es fidèles en faveur d'un pays, qui fut si ong temps la gloire de notre religion par pureté et la vivacité de sa foi, et qui honoré encore aujourd'hui par sa conance au milieu de tant de malheurs?

Lettres apostoliques de notre très-Saint-Père Grégoire XVI, Pape par la divine Providence, qui ordonne des prières publiques, à raison du malheureux état de la religion dans le royaume d'Espagne, et qui accorde indulgence plénière sous forme de jubilé.

« GRÉGOIRE XVI, PAPE. — Pour la perpétuelle mémoire :

» Les intérêts de la religion catholique, confiés à notre humilité par Jésus-Christ, prince des pasteurs et réparateur du genre humain qu'il a tant aimé, et la charité qui nous anime pour tous les peuples et toutes les nations, nous pressent et nous aiguillonnent intérieurement avec tant de force, que nous ne pouvons rien omettre de ce que nous croyons nécessaire, pour garder dans son intégrité le dépôt de la foi, et pour empêcher la perte des ames. Or, on ne connoît que trop dans quel état sont les affaires de la religion en Espagne, et avec quelle profonde affliction nous sommes réduits, depuis plusieurs années, à pleurer les tristes vicissitudes de l'Eglise dans ce royaume. Ce peuple, loin de s'être écarté des saints enseignemens de ses pères, est fortement attaché à la foi orthodoxe; la plus grande partie de son clergé combat avec courage les combats du Seigneur; et presque tous ses pontifes, bien qu'éprouvés par de cruelles vexations, ou jetés en exil, et accablés des plus vives souffrances, veillent, chacun selon leurs forces, au salut de leur troupeau. Mais des hommes de perdition, et le nombre n'en est pas petit, liés entre eux par une association criminelle, et jetant sur ce pays le désordre de leurs pensées, comme l'écume des flots sur une mer irritée, font au Christ et à ses saints une guerre acharnée; et, après avoir déjà causé les plus grandes pertes à la religion catholique, ils s'efforcent, dans leur impiété, de la renverser, si cela étoit possible.

» Pour nous, élevant notre voix apostolique, comme le réclamoit notre ministère, nous n'avons pas négligé de déplorer publiquement les profondes blessures

les entasser sur un vaisseau, et de noyer dans la mer leurs plaintes et leur misère.

» Quelle barbarie surtout dans les spectacles de l'amphithéâtre! Le plaisir de faire répandre et de voir couler le sang humain ne vouloit être troublé par aucune plainte importune; il falloit que les victimes étouffassent tout gémissement, et que, la poitrine entr'ouverte par le fer, elles eussent soin de sourire à leurs maîtres. de tomber avec grâce sur l'arène, et de rendre élégamment le dernier soupir. Mais voilà que le sacerdoce catholique, entrant dans la ville éternelle, y proclame la loi d'humanité, la loi de charité, la loi de fraternité dont les païens n'avoient pas même le nom dans leur langue; et ses accens divins font sortir de l'antique et savante barbarie. cette admirable civilisation où tous les hommes, enfans d'un même Dieu, frères du même Sauveur, ne sont plus que les membres vivans du même corps et les rejetons innombrables de la même famille. »

2° Pendant que les Barbares du Nord, victorieux sur tous les points, fouilloient les décombres de la civilisation pour y chercher l'or et le fer, les prêtres descendirent avec eux dans ces ruines pour en sauver d'autres trésors: ils arrachèrent aux flammes les manuscrits à demi-consumés, les chefs-d'œuvre des arts, les savantes productions des sages de l'antiquité, les historiens, les poètes, les orateurs qui nous restent encore. Bientôt ils apprirent aux enfans des barbares à lire, à écrire, et, ouvrant le livre des Evangiles, ils firent marcher de front l'instruction qui éclaire l'esprit, et l'éducation qui forme les mœurs. A côté des petites écoles ils fondèrent des colléges, puis ils établirent ces Universités célèbres qui ont jeté un si grand éclat dans l'Europe régénérée.

« Et une superbe ignorance s'étonne aujourd'hui, s'écrie l'orateur, de l'influence sacerdotale sur les sociétés humaines pendant tant de siècles! Et pourquoi ne s'étonne-t-elle pas de l'influence du soleil sur la nature? Oui, pour le bonheur du monde, le sacerdoce fut tout puissant contre la barbarie. Les sciences et la civilisation sont son ouvrage. Lumière des peuples, guide des rois, *il a fait*, selon l'expression d'un de ses ennemis, *les puissantes monarchies de l'Europe, comme une ruche est faite par les abeilles.* »

3° C'est surtout à l'époque de la découverte d'un monde nouveau que parut dans ses plus miraculeux développemens la puissance civilisatrice du clergé catholique. L'histoire seule de la civilisation du Paraguay est un prodige continuel. C'est-là que l'*esprit-prêtre*, livré à lui-même et à ses propres inspirations, créa, par le seul pouvoir de l'Evangile, une république si parfaite, que, dans ses reves les *plus* brillans, l'imagination ne s'etoit présenté rien de semblable. Il semble que Dieu voulût montrer par une grande et incontestable preuve comment, dans les enseignemens de son sacerdoce, sont renfermées toutes les vérités réellement utiles et toute la félicité dont notre condition nous permet de jouir ici-bas. C'est donc l'*esprit-prêtre* qui a civilisé le monde; c'est aussi le *parti-prêtre* qui a pu seul l'appeler à la liberté.

Un fait général domine l'histoire des peuples anciens: quand le sacerdoce catholique commença ses hautes fonctions, l'esclavage courboit le front de l'homme partout où il y avoit eu des législateurs et des lois. Les vieilles monarchies de l'Orient l'avoient consacré, non pas seulement pour quelques individus et quelques familles, mais comme le premier droit de la guerre. L'extermination de l'ennemi, jusqu'aux enfans à la mamelle, étant alors avouée comme conséquence de la victoire, les vainqueurs se croyoient humains et généreux en se contentant de réduire les vaincus en servitude. Tel étoit

issi le droit public de ces fières ;publiques, si riches en belles hrases sur la dignité de l'homme. thènes comptoit 6,000 citoyens et),000 esclaves. Rome avoit 2,000 'opriétaires et 600.000 esclaves. Et iose incroyable! il ne vint à l'idée 'aucun gouvernement de restrein-'e la servitude, ou de l'adoucir ême par des réglemens de circons-ance. L'espérance d'un meilleur renir n'entra dans le monde qu'a-:c les prêtres catholiques. Ils pu-ièrent la rédemption du monde ir le Calvaire; et, à la vue de cette rodigieuse multitude d'esclaves, le and Paul, sentant émouvoir ses itrailles, laissa éclater une voix jératrice et poussa le premier cri émancipation : *Enfans, prenez urage; vous serez libres, puisque le ils de Dieu vous a affranchis!*

« Et nous serions encore à nous de-ander. à quoi servent les prêtres? à oi sert la prédication des prêtres? à oi bon les sacremens administrés par ; prêtres? Hommes égarés! la parole 'ils vous prêchent a affranchi le monde; les cérémonies saintes de leur religion, baptême, cette pénitence, cette Eucha-tie, cette extrême-onction sont les mes sacrées qui, dans leurs mains, ont isé le despotisme sous lequel vous vi-ez encore. Ce ne sont pas les orateurs les publicistes, les écrivains et les sa-ns, comme on voudroit vous le per-ader. qui vous ont appelés à la liberté. y a dans cette liberté quelque chose de is haut et de plus auguste que tout ce le peut y voir une verbeuse philantro-e....

» Non content de faire disparoître la rvitude, le sacerdoce catholique a rendu ; petits honorables et sacrés aux yeux s grands; il a revêtu le pauvre, l'infirme, omme délaissé, tout ce qu'il y a de plus éprisé et de plus souffrant dans le peuple ême, d'une dignité si vénérable et si blime, que les riches et les puissans nt venus demander la faveur de servir les misérables de leurs propres mains. Ce n'est pas tout encore. Quand, dans la profonde obscurité des dernières classes, l'œil de la religion a démêlé la pratique héroïque, constante, des vertus évangéliques, le chef suprême du sacerdoce catholique proclame la sainteté du simple artisan, de l'humble servante, du pauvre couvert de haillons, et il les déclare dignes d'être honorés par les plus grands monarques. On voudroit, ô mon Dieu! persuader à ce peuple que nous sommes les ennemis de sa véritable grandeur : et le calendrier des saints que nous invoquons ne renferme presque que des noms de simples ouvriers, de domestiques, et même de malheureux esclaves; et nous avons forcé les conquérans qui le dévoroient, les maîtres superbes qui le fouloient aux pieds, à se prosterner devant l'image d'un Pierre qui vivoit de sa pêche, d'un Paul, corroyeur; d'une Blandine, pauvre servante; d'un Joseph, pauvre charpentier, et de mille autres infortunés vivant du travail de leurs mains; à se mettre sous leur protection, et à leur rendre des honneurs incomparables....

» Que veut-il donc de nous ce siècle marcheur, qui met sa gloire à se précipiter? Le sait-il? Eh! n'applaudissons-nous pas à ses progrès dans les sciences, à ses perfectionnemens dans les arts? Notre œil ne contemple-t-il pas avec orgueil l'Océan étonné de ses découvertes? les vents impétueux obligés de venir expirer contre les flancs fragiles des vaisseaux auxquels son génie a donné des ailes? les grandes cités répandues sur la terre, rapprochées comme par enchantement, et se touchant presque les unes les autres par la rapidité de leurs communications? les hommes ne marchant plus, mais volant d'un lieu à un autre? Le siècle marche, et où? au rétablissement de la religion ou au rétablissement de la servitude? Chemin de l'erreur, chemin de la vérité, il ne peut suivre que l'un ou l'autre. Dans le premier, malgré les sciences et les arts, marchèrent l'idolâtrie et la barbarie; la religion catholique traça le se-

cum potestate gratias sive dispensationes, licet gratuitas, concedendi. Quid plura! Excluditur plane sacratissimum Romani Pontificis jus confirmandi vel rejiciendi Episcopos in Hispania electos; atque adeo exilii pœna mulctantur tum Presbyteri ad aliquam Episcopalem Ecclesiam designati, qui ab Sancta hac Sede vel confirmationem, vel Apostolicas litteras petierint, tum Metropolitani qui Pallium ab ipsa postulaverint. Post hæc mirum profecto, quod ipse Romanus Pontifex tanquam Ecclesiæ Centrum haberi ea in lege asseratur : cum quo tamen communicationi locus non relinquitur, nisi intercedente venia atque inspectione Gubernii.

»In hac igitur tanta Catholicæ Religionis per Hispaniam perturbatione ingravescentia ibidem mala, quantum in Nobis est, compescere. Nostramque opem carissimis illis Fidelibus, qui jamdiu supplices ad Nos tendunt manus, ferre summopere cupientes, Prædecessorum Nostrorum exemplo statuimus ad universæ Ecclesiæ preces confugere, et omnium Catholicorum pietatem erga afflictam Nationem illam studiosissime excitare. Et certe cum nemo possit ab hujus tristitiæ participatione secerni, atque in tanto Religionis et Fidei discrimine una cunctis dolendi sit causa, una pariter omnium juvandi ratio esse debet. Itaque, dum Nostris hisce litteris questus expostulationesque in memoratis Allocutionibus editas renovamus et confirmamus, actaque omnia a Matritensi Gubernio contra Ecclesiæ, Sanctæque hujus Sedis jura et dignitatem hactenus gesta, et in primis propositam nuper legem reprobamus, abrogamus, nulliusque roboris fore edicimus, singulos VV. FF. Patriarchas, Primates, Archiepiscopos, Episcopos, qua late patet catholicus orbis, gratiam et communionem cum hac Apostolica Sede habentes, pro ea qua in Domino unum sumus caritate, proque ea fide qua in unum corpus coalescimus, etiam atque etiam hortamur, ut, suas cum Nostris miscentes lacrymas, divinam flectere iram, et Omnipotentis Dei misericordiam pro infelici Hispanica Natione

qui solliciteroient le *pallium*. Après ces dispositions, il faut s'étonner assurément que l'on déclare dans cette loi reconnoître comme le centre de l'Eglise ce Pontife romain avec lequel on n'autorise aucune communication, si ce n'est sous le bon plaisir et la surveillance du gouvernement.

»Au milieu de cette perturbation si grande de la religion catholique en Espagne, désirant de tout notre cœur arrêter, autant qu'il est en nous, les maux qui s'aggravent dans cette contrée, et voulant porter secours aux fidèles bien-aimés qui tendent depuis si long-temps vers nous leurs mains suppliantes, nous avons résolu, à l'exemple de nos prédécesseurs, de recourir aux prières de l'Eglise universelle, et d'exciter, avec tout le zèle dont nous sommes capable, la piété de tous les catholiques en faveur de cette nation affligée. Et, véritablement, puisque personne ne peut être étranger à cette commune affliction, et que, dans un si grand péril pour la religion et la foi, il y a pour tous un même sujet de douleur, il doit y avoir également pour tous un même motif de secourir leurs frères. Ainsi, en même temps que nous renouvelons et confirmons, par les présentes Lettres, les plaintes et les réclamations contenues dans les allocutions mentionnées plus haut, en même temps que nous réprouvons, abrogeons et déclarons de nulle valeur tous les actes du gouvernement de Madrid faits jusqu'ici contre les droits et la dignité de l'Eglise et de ce Siége apostolique, notamment la loi récemment proposée, nous nous adressons à nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques et évêques, en grâce et en communion avec le Saint-Siége aussi loin que s'étend le monde catholique, les exhortant avec instance, au nom de cette charité par laquelle nous ne sommes qu'un dans le Seigneur, au nom de cette foi par laquelle nous ne formons qu'un seul et même corps, à mêler leurs larmes avec les nôtres pour fléchir la colère divine, d'implorer unanimement la miséricorde du Dieu tout puissant en faveur de l'infortunée nation espagnole, et de s'appliquer avec force à enflammer le zèle du clergé et du peuple qui leur sont confiés, afin qu'ils adressent à Dieu de continuelles prières à ce sujet

mplorare unanimiter contendant, commissumque sibi clerum ac populum ad assiduas in idipsum preces enixe studeant inflammare. Volumus vero atque mandamus, ut singuli intra Pontificiam Nostram ditionem VV. FF. Archiepiscopi et Episcopi in propriis diœcesibus, ea ratione qua magis in Domino expedire censuerint, publicas ad misericordiarum Patrem obsecrationes peragendas curent, ut propter Filii sui sanguinem, qui pro omnibus effusus est, in Hispaniæ Regno tentationis dies abbrevientur. Utque facilius Deus inclinet aures suas ad preces Nostras, suppliciter omnes adeant Deiparam Virginem potentissimam Ecclesiæ auxiliatricem, nostrumque omnium amantissimam matrem, et fidissimam Hispaniæ patronam: suffragia insuper petant Principis Apostolorum, quem Christus Ecclesiæ suæ petram constituit, adversus quam portæ inferi non prævalebunt; itemque Cœlitum omnium, eorum præsertim qui Hispaniam virtute, sanctitate, prodigiis magnopere illustrarunt. Quo autem singuli cujusque ordinis, gradus, et conditionis fideles ferventiore caritate atque uberiore cum fructu orationibus et obsecrationibus instent, cœlestium munerum thesauros liberali manu proferre decrevimus. Hinc plenariam in forma Jubilæi concedimus Indulgentiam, lucrandam ab omnibus Christi fidelibus, qui sacramentali confessione rite expiati ac sanctissima Eucharistia refecti solemnibus supplicationibus, proprii cujusque Ordinarii arbitrio statuendis, tribus saltem vicibus interfuerint, et in Ecclesia ab ipsis Ordinariis designanda ter intra quindecim dies supradicta de causa ferventer oraverint.

»Futurum sane confidimus, ut Angeli pacis, habentes phialas aureas et thuribulum aureum in manu sua, fervidas humilesque Nostras et totius Ecclesiæ pro Hispania preces offerant super altare aureum Domino, utque Ipse, qui dives est in miserationibus, benigno eas vultu excipiens, Nostris et communibus fidelium votis annuere velit, ac simul perficere,

Nous voulons et ordonnons que nos vénérables Frères les archevêques et évêques, dans tous les diocèses de nos Etats pontificaux, aient soin, par tous les moyens qui leur sembleront les plus utiles dans le Seigneur, de faire adresser au Père des miséricordes des prières publiques, pour obtenir que, par les mérites du sang de son Fils, qui a été répandu pour tous, les jours d'épreuve soient abrégés dans le royaume d'Espagne. Et afin que Dieu incline plus facilement l'oreille à nos prières, que tous implorent humblement la Vierge, Mère de Dieu, protectrice toute-puissante de l'Eglise, notre tendre Mère à tous, et fidèle patronne de l'Espagne; qu'ils réclament aussi les suffrages du prince des apôtres, que Jésus-Christ a établi comme la pierre fondamentale de son Eglise, contre laquelle ne prévaudront jamais les portes de l'Enfer, et ceux de tous les habitans du ciel, principalement des saints qui ont illustré l'Espagne par l'éclât de leurs vertus, de leur sainteté et de leurs miracles. Pour que les fidèles de tout ordre, de tout rang, de toute condition, se portent à ces prières et à ces supplications avec une charité plus ardente et des fruits plus abondans, nous avons résolu d'ouvrir d'une main libérale les trésors des grâces célestes En conséquence, nous accordons, sous forme de jubilé, une indulgence plénière à tous les fidèles de Jésus Christ, qui, dûment purifiés par la confession sacramentelle et nourris de la très-sainte Eucharistie, assisteront trois fois au moins aux prières solennelles déterminées par la volonté de chaque Ordinaire, et qui auront prié trois fois, à la même intention, dans l'espace de quinze jours, dans l'église que les Ordinaires auront désignée.

»Nous avons la ferme confiance que les anges de la paix, portant dans leurs mains les vases d'or et l'encensoir d'or, offriront au Seigneur, sur l'autel d'or, nos ferventes et humbles prières, ainsi que celles de toute l'Eglise, en faveur de l'Espagne: et nous espérons que le Seigneur, qui est riche en miséricordes, les accueillant avec un regard de bienveillance, daignera exaucer nos vœux et les vœux communs de tous les fidèles, et faire en même temps que, délivrée par sa droite et le bras de sa force des adver-

ut in dextera sua et brachio fortitudinis suæ inibi tandem aliquando, destructis adversitatibus et erroribus, Sancta Mater Ecclesia a tantis calamitatibus respiret, atque ea pace et libertate fruatur, qua Christus ipsam donavit.

» Ut vero hæ Nostræ Litteræ omnibus facilius innotescant, nec quisquam ipsarum ignorantiam allegare possit, volumus ac jubemus eas ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum et Cancellariæ Apostolicæ, nec non Curiæ Generalis in Monte Citorio, ac in Acie Campi Floræ de Urbe per aliquem ex Cursoribus Nostris, ut moris est, publicari, illarumque exempla ibidem affixa relinqui.

» Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXII Februarii Anno MDCCCXLII Pontificatus Nostri Anno XII.

» A. CARD. LAMBRUSCHINI. »

sités et des erreurs qui désolent cette contrée, notre sainte mère l'Eglise y respire enfin à la suite de tant de malheurs et jouisse de cette paix et de cette liberté dont le Christ l'a dotée!

» Afin que ces présentes lettres parviennent plus facilement à la connoissance de tous, et que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, nous voulons et ordonnons qu'elles soient publiées, suivant la coutume, par l'un de nos officiers, devant les portes de la basilique du prince des apôtres, de la chancellerie apostolique, de la cour générale sur le mont Citorio, et aussi dans le champ de Flore, et qu'il en soit laissé un exemplaire affiché à chacun desdits endroits.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22e jour de février de l'an 1842, et de notre pontificat le douzième.

» L. CARD. LAMBRUSCHINI. »

STATION DE 1842.
CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN A NOTRE-DAME.
Dimanche 6 mars.

Obscurité de la foi.

A côté de M. l'Archevêque, se trouvoient, cette fois, M. l'Internonce apostolique, M. Sauzet, président de la chambre des députés, M. l'ambassadeur de Sardaigne, M. Rambuteau, préfet de la Seine, M. le comte Mellerio, conseiller intime de S. M. l'empereur d'Autriche, plusieurs pairs et députés, tous empressés d'entendre l'homme apostolique, dont le talent a semblé grandir encore avec la gravité et l'importance du sujet qu'il venoit traiter devant cet auditoire imposant.

Le XVIIIe siècle eut un but avoué et nettement dessiné dans les travaux de sa prétendue philosophie. On disoit alors : Il y a contradiction entre la foi et la raison ; la foi est fausse, le christianisme est absurde. La manifestation de l'impiété étoit franche ; on réservoit pour les moyens d'attaque le mensonge et la calomnie. Aujourd'hui le nom du christianisme est prononcé avec honneur; on n'attaque plus ses mystères par le sarcasme, l'injure et l'infamie. Je ne trouve pas la haine et la guerre impies ; il sembleroit même que les camps séparés se rapprochent, au moins par des regrets. Mais en répudiant les formes du XVIIIe siècle, on n'a point répudié entièrement le fond de ses pensées; on le bénit même des pas prétendus qu'il a fait faire à la raison humaine dans les voies de son affranchissement. On garde de lui la liberté de raisonner sans croire; on ne tient nul compte des traditions positives et révélées, ou de l'autorité de l'Eglise ; on augure des jours meilleurs des développemens progressifs de l'esprit humain. Le

VIII[e] siècle vouloit détruire le christianisme, le XIX[e] veut le perfectionner. L'un vaut il mieux que l'autre ?

Alors, comme de nos jours, ce qui servoit surtout de matière à un travail de dissidences rationalistes, c'étoit l'obscurité de la foi. Disons pour tous les temps que la foi doit être obscure; que les mystères sont nécessaires, qu'ils sont vrais, qu'ils sont dignes de Dieu et dignes de l'homme.

I. Nécessité des mystères. Le Dieu que le christianisme nous propose de croire est un Dieu caché, environné de ténèbres mystérieuses, habitant une lumière inaccessible. *Deus revelans mysteria.* Aussi, quand la raison de l'homme veut sonder les profondeurs de la foi, elle s'arrête éperdue. Une seule nature, et cependant trois personnes en un même Dieu. Deux natures, et cependant une seule personne dans le même Dieu fait homme. La faute d'un seul devenue la faute de plusieurs; un seul et même corps présent à la fois dans une multitude de lieux; un supplice éternel, châtiment d'une faute d'un jour : ce sont d'impénétrables mystères, nous en convenons sans détour. Est-ce un motif pour répudier la foi ? Non, cette obscurité est une raison de plus pour croire : car la foi doit être obscure, obscure dans son objet, puisqu'elle est la conviction des choses qu'on ne voit pas; mais claire, évidente dans le motif d'autorité qui la dicte. Il existe nécessairement deux ordres de connoissances, la science et la foi. Qui pourroit ne pas les admettre ? Or, si l'on voyoit, si l'on percevoit tout, il n'y auroit plus de foi.

La foi doit être obscure par la nature même de l'homme bien comprise. Une condition inséparable de l'homme, c'est l'intelligence bornée et finie; notre esprit touche de tous côtés à ses limites. L'homme est à l'homme le plus profond mystère. Qu'est-ce que l'ame ? Qu'est-ce que le corps? Quel lien les unit? La pensée, la parole, la vie, qui les expliquera? Au dehors, le temps, l'espace, le lieu, que dis-je? le grain de sable sont autant d'énigmes insolubles. Dans le domaine des sciences les plus avancées, vous êtes envahis, bon gré, mal gré, par des mystères. Cette attraction universelle dont on est si fier, qui a dispensé de recourir à l'existence même de Dieu, dont on a fait plus qu'un Dieu, est le plus profond des mystères. J'ose même dire avec le grand Euler que l'attraction, telle que certains savans l'ont entendue, est une chimère et une absurdité. Quoi ! deux astres se sentiroient, s'appelleroient des extrémités de l'espace ! mais se sentir, s'appeler par une force intime et propre, ce seroit l'intelligence ou la volonté; ce seroit du moins être actif; et l'activité dans un globe matériel est contradictoire et impossible. Je comprends l'impulsion donnée par un agent et suivie par les corps; mais l'impulsion entraîneroit avec elle l'idée nécessaire d'un premier moteur tout-puissant et infini : on la rejette. L'attraction est un nom vide de sens; mais elle suffit, elle dispense de tout le reste, en apparence du moins : on l'accepte avec toutes ses absurdités d'effet sans cause et d'action sans agent; A LA BONNE HEURE, CELA VAUT MIEUX QUE DE CROIRE. CELA AUSSI S'APPELLE LA SCIENCE. Et votre nombre infini de zéros, et

vos sommes d'un nombre infini de néants, et vos courbes qui s'approchent sans se rencontrer jamais, et vos incommensurables, et vos imaginaires, vous les maniez avec une dextérité merveilleuse ; LES COMPRENEZ-VOUS? PAS LE MOINS DU MONDE. Vous le voyez, votre science est toute négative. Pour une évidence, je vous compterois mille mystères. Y pense-t-on? En religion, dans la connoissance de Dieu et de l'infini, pas de mystères! Et tout ce qui n'est pas la religion en est rempli!

Obscurité de la foi nécessaire encore, par la seule considération de la nature de Dieu. Nommer Dieu, c'est nommer le mystère le plus auguste, le plus profond, le plus impénétrable. Comment Dieu se manifesteroit-il à l'homme sans lui imposer le mystère? C'est l'absence du mystère qui est impossible quand il s'agit de Dieu. DANS LE MONDE ATHÉE, EFFET SANS CAUSE; DANS LE MONDE PANTHÉE, L'INFINI BORNÉ ET SOUILLÉ; DANS LE MONDE SANS VIE A VENIR, LA VERTU UNE CHIMÈRE, LE VICE BONHEUR UNIQUE. Effrayée de ces aberrations, la raison sincère vient demander à la foi ses saintes obscurités; la foi du mystère, c'est pour elle l'ancre jetée dans l'abîme. Le P. Tournemine a dit un mot plein de sens et de vérité. « Si je comprenois les mystères, j'aurois plus de peine à les croire; je me défierois d'un système de religion trop humain, et que l'homme auroit pu imaginer. Dieu parle, il parle de Dieu: ce qu'il m'apprend doit être au-dessus de ma raison. Une lumière finie ne suffit pas pour connoître l'infini. » Donc l'obscurité de la foi est nécessaire.

II. Vérité des mystères. Connoître la vérité est plus qu'un grand procès à juger; c'est le premier des biens à conquérir. La vérité existe dans l'ordre métaphysique, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral. La vérité métaphysique repose sur l'essence même des choses. La vérité physique est fondée sur l'observation des faits et des lois de la nature, auxquelles il ne peut être dérogé que par un miracle. La vérité morale est celle qui ne sauroit être autrement, d'après la manière de penser et d'agir parmi les hommes, d'après les lois communes et invariables de leurs jugemens, de leurs inclinations et de leurs mœurs: à cet ordre appartiennent les vérités historiques, qui s'appuient sur le témoignage des hommes rendu dans des conditions où, d'après toutes les lois morales, il ne peut tromper. Chacun de ces ordres de vérité a sa certitude propre, entière, égale aux autres dans son genre. Il seroit complètement absurde d'exiger pour un genre de vérité la certitude d'un autre ordre; de prétendre, par exemple, qu'un fait historique doit être démontré par une formule mathématique: or c'est précisément le paralogisme perpétuel commis dans tous les temps, quand il est question de nos mystères, pour les combattre ou les éluder. Les mystères, en effet, ne sont pas enseignés comme des vérités métaphysiques; ils sont proposés comme des faits dont la raison dernière est au-dessus de notre intelligence; ils n'appartiennent pas non plus à l'ordre physique et aux lois de la nature, ils sont en dehors et au-dessus de toutes les lois connues. Des témoignages de l'ordre le plus

levé, des monumens irréfragables rouvent que Dieu les a révélés omme des dogmes mystérieux. Ils ont donc une vérité historique. ttaquer ce caractère de vérité et de ertitude historique, c'est accepter ranchement le débat; c'est bien saiir l'état de la question, quoique ans le plus malheureux aveuglement et contre toute évidence. Mais aisonner à perte de vue sur les nystères, prétendre les trouver oposés à la raison, c'est le plus fornel paralogisme : c'est défiler deant toute une armée rangée en ataille sans coup férir, et dire après u'on a vaincu ; c'est vouloir établir n principe que la vérité peut conredire la vérité, qu'une vérité méaphysique peut renverser un fait istorique démontré certain, ce qui st l'absurde. Dieu a-t-il parlé? Oui u non. Tel est le fait à admettre u à détruire. Si Dieu a parlé, sa arole est infaillible, le mystère est ertain de toute la certitude de la éracité divine elle-même. On place les substances en présence de réactifs, et l'on en conclut avec certiude leurs propriétés : nous plaçons, ous, les mystères en présence du niracle, et nous concluons la révéation divine. Vous croyez au témoignage de vos sens dans l'acceptation des faits ; et nous aussi dans a foi aux mystères, car le miracle, 'est le témoignage des sens conervé, continué. O tristes raisonneurs! il y a, dites-vous, des contralictions dans nos mystères, ils répugnent à la raison : C'EST FAUX; ls sont seulement au-dessus d'elle ; ar Dieu, raison souveraine, les réléla. Et comment pouvez-vous rouver des contradictions et des répugnances dans ce que votre raison n'atteint pas? Vous rejetez nos mystères; par quoi les remplacez-vous? Où sont vos théories et vos spéculations religieuses? Sont-elles beaucoup plus claires? Grand Dieu! quelles ténèbres! Bossuet vous diroit : POUR REJETER D'INCOMPRÉHENSIBLES VÉRITÉS, VOUS VOUS PRÉCIPITEZ DANS D'INCOMPRÉHENSIBLES ERREURS.

III. Dignité des saintes obscurités de la foi. Le sentiment de la dignité de l'homme fut le prétexte de bien des erreurs et de bien des abus. Il sembla qu'on ne pouvoit relever l'homme que par le dédain des enseignemens mystérieux du christianisme. Telle est la plaie de bien des esprits et de bien des cœurs. Dans la foi simple et pure, on ne voit qu'abaissement de l'intelligence et du génie. Jamais l'orgueil ne fut plus injuste et plus faux. Quand vous parlez de dignité humaine, vous entendez la vôtre, vous ne pensez qu'à vous distinguer du vulgaire. La religion catholique ne l'entend pas ainsi : par dignité humaine, elle comprend la dignité du genre humain ; or, n'est-il pas de la dignité véritable de l'homme et du genre humain tout entier, que la religion soit égale et la même pour tous? Cette noble égalité, l'obscurité de la foi, imposée également à tous, la réalise seule. Que la religion ne soit que le produit du travail de la raison; que Dieu ait attaché la vérité de son culte aux efforts de la science et du génie; qu'après six mille ans l'intelligence humaine soit encore à élaborer, à enfanter sa religion! qui ne voit qu'ainsi le peuple, c'est-à-dire le genre humain, est proscrit, abattu, repoussé de la vérité religieuse? Il

ne lui restera plus qu'à usurper la liberté de tout dire et de tout faire : ce sera sa religion et son progrès. Votre panthéisme, votre perfectibilité indéfinie, vos obscurs sophismes, vos nuageuses théories, le peuple ne les comprendra pas; NI VOUS NON PLUS, AU RESTE. La dignite sainte de l'homme, son droit inaltérable, indestructible, c'est que devant Dieu et en religion tous soient égaux. O sagesse, ô justice, ô gloire méconnue du christianisme! Jadis les mystères de la religion étoient la part d'un petit nombre de sages; ces usurpateurs orgueilleux, Dieu les livra aux passions d'ignominie. Dans la foi, les mystères sont pour tous et pour rendre tous les hommes égaux. Ni le génie, ni la simplicité illettrée ne diffèrent ici. Bossuet lui-même avoit la foi des simples habitans des campagnes, ET IL S'HONORA DE LA PROFESSER AINSI. Profonde sagesse de la foi! par ses mystères, elle confond l'orgueil pour le sauver des abaissemens de l'erreur; elle élève au rang du génie l'immense multitude des races humaines : et c'est évidemment comprendre la dignité de l'homme.

Bayle, le plus habile Protée d'opinion qui fut jamais, a été forcé de dire : TOUTES LES FINS DE LA RELIGION SE TROUVENT MIEUX REMPLIES DANS LES OBJETS QU'ON NE COMPREND PAS; ILS INSPIRENT PLUS D'ADMIRATION, PLUS DE RESPECT, PLUS DE CONFIANCE... ON ADMIRE PLUS CE QUE L'ON NE COMPREND PAS, ON S'EN FORME UNE IDÉE PLUS SUBLIME ET MÊME PLUS CONSOLANTE. C'est Bayle qui parle. C'est nier la nature de l'homme que de ne pas reconnoître en lui un attrait du mystère et du merveilleux: destination divine, indication divine de l'alliance à contracter avec un être supérieur; besoin inné de Dieu, de Dieu qui ne peut se manifester qu'en révélant des mystères. La foi aux mystères vient donc remplir une intime faculté de notre ame, et satisfaire, suivant la pensée de Bayle, à toutes les fins de la religion.

La dignité de l'homme consiste surtout dans ces nobles sentimens d'admiration, d'amour, de confiance filiale envers Dieu : ces sentimens, nos mystères leur donnent un merveilleux élan. Dans Dieu, Etre infini, Père tout-puissant, engendrant son Fils de toute éternité par la connoissance infinie qu'il a de lui-même; aimant infiniment, infiniment aimé, et de ce mutuel amour faisant procéder éternellement l'Esprit saint; je compreuds mieux la dignité de mon ame ressemblance et image divine; je comprends mieux que connoître et aimer Dieu au-dessus de tout, le reste pour Dieu, c'est toute ma gloire. Dieu s'est fait homme; il a voulu naître et mourir: c'est un profond mystère; mais un mystère d'amour qui me relève et me grandit, qui me rend faciles les sacrifices de la vertu. Apportez-moi donc une religion meilleure; plus de baume pour mes douleurs, plus d'encouragement quand les obstacles se dressent.

Oserez-vous placer la dignité de l'homme dans les sombres déceptions d'un rationalisme sceptique? Un mot de Pascal va mettre en poudre tous vos sophismes. Il a dit, dans le sentiment le plus profondément vrai de la dignité humaine : LA DERNIÈRE DÉMARCHE DE LA RAISON EST DE CONNOITRE QU'IL Y A UNE INFINITÉ DE CHOSES QUI LA SURPASSENT:

LLE EST BIEN FOIBLE SI ELLE E VA PAS JUSQUE-LA. Répétons encore : LA DERNIÈRE DÉMARCHE, *etc.* ui, foiblesse, oui, pusillanimité : l'esprit et du cœur, voilà ce qui pousse les obscurités de la foi. La ison forte sait que, plus elle vance, moins elle comprend. Le emi-savoir comprend tout; le vrai avant dit en mille rencontres : Je sais pas; et c'est la science réellement avancée qui touche au mystère. Le judaïsme eut peu de mystères, crus formellement du moins; christianisme en a beaucoup : je crois bien, il est la perfection et complément. Les mystères sont caractère certain d'une foi élevée, blime, qui a plus pénétré dans les gions de l'infini. Vous dédaignez les ystères : dérision amère! Fixez le eil, vous ne le verrez plus; détournez-vous, vous voyez mieux. es-vous pour cela plus près de la mière? Dieu est la lumière inaccessible : vous l'approchez, vos yeux ferment éblouis, son éclat vous ite : c'est le mystère. Éloignez-us, vous croirez mieux voir, et us irez, loin des splendeurs de l'éternelle vérité, errer dans de palpables ténèbres : c'est le rationalisme, nception petite et mesquine de eu; idée étroite et basse de omme. Pour croire, il faut aussi grand courage. Saint Léon a pu e à bon droit : MAGNARUM EST VIRTUTIS MENTIUM INCUNCTANTER CREDERE QUÆ CORPORIS NON VIDENTUR UITU. L'ENTENDEZ-VOUS? C'EST VIGUEUR DES GRANDES AMES DE IRE SANS HÉSITER CE QUE LE ARD HUMAIN N'ATTEINT PAS. st une juste, sage et magnanime lulité que celle de la foi aux stères.

La raison et la foi, qu'il seroit bien temps de finir leur querelle! Que sont-elles après tout? Deux rayons du même soleil d'intelligence, deux émanations du même Dieu de vérité, deux filles du même père des lumières. L'une est la lumière naturelle qui, par l'évidence des principes ou la claire liaison des conséquences, entraîne la conviction; l'autre est la lumière surnaturelle qui nous découvre des objets supérieurs à notre intelligence, et qui, ajoutant à l'évidence des motifs de crédibilité l'action puissante de la grâce, crée en nous la plus inébranlable des certitudes. Que toutes deux ensemble, au lieu de se combattre, s'aident à parcourir les vastes champs de la philosophie et de la théologie; qu'elles s'efforcent, en s'appuyant, de bien saisir cette chaîne immense de vérités qui s'étend depuis le plus profond des abîmes jusqu'au plus haut des cieux. Nos yeux sont trop foibles pour découvrir tous les anneaux qui la composent; ils semblent quelquefois rompus : la foi rétablira la grande harmonie; à sa lumière, les contradictions se sont enfuies. Dieu, nous éclairant par le flambeau de la raison, ne peut pas être opposé à Dieu nous éclairant par les lumières de la révélation. Que la foi donc et la raison, loin de se séparer et de se combattre, se donnent un mutuel baiser, et restent étroitement embrassées, comme deux sœurs intimement unies d'amitié et d'intérêt; destinées à se fondre l'une et l'autre dans la claire vision qui fera le bonheur sans bornes et sans durée des cieux !

La parole de l'orateur a été accueillie avec une admiration uni-

verselle ; d'une voix unanime, l'auditoire disoit que l'éloquence humaine ne pouvoit aller au-delà.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Par un bref apostolique du 28 janvier dernier, S. S. Grégoire XVI a daigné conférer à M. l'évêque de Bayeux les titres d'évêque assistant au trône pontifical et de comte romain.

PARIS. — On se rappelle que le Mandement de M. l'archevêque de Toulouse contre les doctrines philosophiques a signalé les erreurs de M. Cousin, en même temps que celles de M. Gatien-Arnoult. Le *Courrier Français* dit à ce sujet :

« La philosophie est attaquée par le clergé avec un acharnement violent : elle a besoin d'un *défenseur* et d'un *représentant*. M. Villemain a eu le bon esprit de le reconnoître, et... M. Cousin est nommé membre du conseil royal de l'Instruction publique, où il remplace M. Jouffroy. »

Que M. Cousin redevienne membre d'un conseil dont il a précédemment fait partie, cela n'a pas lieu de nous étonner : mais il nous paroît utile d'indiquer le motif auquel le *Courrier Français* attribue sa nomination. M. Villemain appelle M. Cousin à son aide pour *défendre* et *représenter* l'erreur dans le conseil suprême de l'Université. Devons-nous nous attendre à voir paroître une nouvelle édition du fameux Catéchisme, dont M. de Salvandy a si heureusement fait justice ?

La seule conclusion à tirer de pareils faits, c'est qu'il faut stimuler le zèle des pères de famille, et les amener à multiplier les pétitions en faveur de la liberté de l'enseigne-

ion de M. l'abbé Gen-
ité, à la chambre des

pairs, une discussion si vive entre M. le comte de Montalembert et M. Villemain, n'a pas trouvé un seul écho à la chambre des députés. Aucune voix, pas même celle de M. de Carné, n'a protesté contre les conclusions de la commission, qui proposoit l'ordre du jour. Cela est triste à dire. S'agit-il d'une question de parti, d'une lutte de portefeuilles ? Les discours abondent. S'agit-il de l'intérêt de tous les pères de famille, de l'avenir de la religion en France ? On garde un silence dédaigneux. Le monopole universitaire est encore mieux protégé par l'indifférence des députés que par l'esprit de corps auquel obéit M. Villemain. Une voix, une seule, celle de M. de Montalembert, aura donc répondu, dans nos assemblées politiques, au vœu d'affranchissement dont M. l'abbé Genson s'étoit rendu l'organe.

— Des admissions gratuites dans le petit séminaire de Paris sont souvent sollicitées auprès de M. l'Archevêque. Nous croyons devoir rappeler ici l'avis donné par ce prélat à MM. les curés de la capitale.

« Les élèves appartenant au diocèse de Paris, qui demandent à entrer au petit séminaire, est-il dit dans la circulaire du 16 juillet 1841, pourront être reçus si, d'un côté, ils offrent, d'après des témoignages sûrs, des garanties de vocation ; et si, d'ailleurs, après avoir composé en thème, version latine et version grecque, ils sont jugés capables de réussir en 5e : dans ce cas ils obtiendroient une bourse entière ou une demi-bourse.

» Les jeunes gens des diocèses étrangers pourront obtenir eux-mêmes une bourse ou une demi-bourse aux conditions suivantes : 1° qu'ils sortiront d'une maison d'éducation chrétienne ; 2° qu'ils auront suivi le cours de 3e, remporté deux prix, et au moins un accessit d'excellence, de manière à redoubler avec avantage cette classe de 3e à Paris ; 3° qu'ils seront me-

s de certificats attestant leur bonne conduite, et qu'ils donneront des signes de vocation; 4° qu'ils présenteront un exeat.

» Les élèves des diocèses étrangers qui, après avoir terminé leurs humanités, demanderoient à être agrégés au diocèse de Paris, pourront espérer une admission gratuite au séminaire de Saint-Sulpice, s'ils obtiennent un *exeat* de leur évêque; si le supérieur du petit séminaire où ils ont suivi leurs cours d'études, atteste qu'ils ont remporté des prix en 2ᵉ et en rhétorique, qu'ils appartiennent à une famille honnête, qu'ils se sont distingués par leur piété et ont donné des signes non équivoques de vocation. Si quelqu'une des conditions précédentes n'est pas suffisamment justifiée, ils n'obtiendront de bourse qu'après une épreuve de six mois, pendant laquelle ils devront payer intégralement leur pension.

Il ne faut pas que ces conditions soient considérées comme susceptibles de dispense. Elles sont rigoureuses, et les motifs les plus impérieux obligent M. l'Archevêque à ne point s'en départir.

Dépositaire des aumônes des fidèles, il doit leur assurer l'emploi qui a le plus de chances de succès. Or, il est évident que les signes de vocation sont moins incertains dans l'élève de 3ᵉ que dans ceux des classes inférieures. Obligé d'administrer en bon père de famille, il ne doit pas s'exposer à des dépenses qui dépasseroient ses ressources: or, le nombre des élèves étant double depuis quelques années, il seroit exposé à ce fâcheux résultat.

Il ne doit pas être moins sévère à exiger des garanties d'une autre nature. Convaincu que Dieu a suscité ses plus grands apôtres au sein des plus pauvres familles, il espère que des secours extraordinaires ne manqueront pas aux enfans de bénédiction destinés à imiter de tels modèles. Mais cet espoir ne peut servir de règle à l'administration ordinaire d'un diocèse. Les enfans sortis de la classe moyenne ou d'une classe plus élevée donnent généralement et plus d'espoir et plus de garanties. Les soins reçus dans la famille, qui préparent si heureusement à profiter du petit séminaire, sont plus nombreux et donnés avec plus d'intelligence.

Le diocèse de Paris offrant un ministère plus difficile que dans aucune autre partie du royaume, M. l'Archevèque se croit obligé à n'admettre que les sujets qui font espérer de réunir un jour beaucoup de vertus à beaucoup de lumières. Cet espoir, pour être raisonnable, doit être appuyé, d'une part sur une excellente éducation ecclésiastique, et de l'autre sur les talens qui promettent que cette éducation portera des fruits.

M. l'Archevêque pourroit avoir des craintes sérieuses de ne point trouver un nombre suffisant d'élèves, si on ne savoit que dans les différens diocèses de France beaucoup de parens solidement chrétiens ont avec Paris des rapports multipliés. Ces rapports peuvent leur faire désirer et justifier auprès de leurs évêques respectifs une demande d'excorporation en faveur de leurs enfans. Il y a lieu d'espérer que, lorsque les raisons seront graves, cette demande ne sera pas refusée même à des sujets distingués, les seuls que M. l'Archevêque puisse admettre dans son petit séminaire, afin de former une génération sacerdotale capable de remplir la grande, la sainte, la périlleuse mission qui lui est confiée.

Diocèse d'Aix. — M. l'abbé Pasquier, supérieur du petit séminaire, et M. l'abbé Mille, vicaire à la paroisse Sainte-Marthe de Tarascon, sont nommés vicaires-généraux, en remplacement de MM. Boulard et Jaquemet. L'estime générale que leur mérite et leurs vertus ont con-

ciliée à ces deux ecclésiastiques a déterminé le choix de M. l'archevèque.

Diocèse d'Angoulême. — On nous écrit de Cognac, le 2 mars :

« M. l'abbé Guitton, évêque nommé de Poitiers, a reçu hier du gouvernement sa nomination à ce siége. C'est au petit séminaire de Notre-Dame de Richemont qu'il a fondé, il y a deux ans, et qui sous ses auspices a prospéré d'une manière étonnante, qu'on est venu d'Angoulême lui présenter ses titres, avec des félicitations mêlées de regrets.

» Une députation de son diocèse, qui l'attendoit dans notre ville épiscopale, l'a forcé d'abandonner plus tôt qu'il ne l'auroit voulu cette maison dont il est le père, et où il laisse de bien précieux souvenirs. La séparation a été bien triste; les adieux ont été bien tendres et bien touchans. Quelques élèves, au nom de leurs frères, lui ont adressé leurs regrets et leurs vœux; il a répondu avec une vive émotion à cette allocution; il a même remercié en vers latins, improvisés avec une facilité et une délicatesse remarquables, le jeune homme qui venoit de lui lire une pièce heureusement inspirée. Cette évocation soudaine du poétique langage de Fortunat alloit à merveille sur les lèvres du savant et pieux successeur de Saint-Hilaire.

» Le nouveau prélat ne demeurera que fort peu de temps à Angoulême; sa modestie l'arrachera, le plus tôt possible, aux félicitations générales et aux larmes de ses amis, qui sont en grand nombre. Un séjour de dix-sept ans dans ce diocèse l'avoit fait apprécier de tous ceux qui avoient eu quelques rapports avec lui. Son départ est surtout une perte pour les ecclésiastiques qui avoient en lui toute la confiance que mérite son expérience et son excellent cœur. »

Diocèse de Lyon. — M. le cardinal-archevèque de Lyon a envoyé une somme de 600 fr. destinée au soulagement des victimes du désastre de Cressins (Ain).

Diocèse de Marseille. — Mgr Guibert est entré en retraite au grand séminaire.

PRUSSE. — Mgr Jean de Geissel, coadjuteur de M. l'archevèque de Cologne, est arrivé le 3 mars dans cette ville. Il est descendu au palais archiépiscopal, au son des cloches de l'église de Saint-Géréon.

PARIS, 7 MARS.

La chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion du projet relatif au régime hypothécaire et à l'expropriation forcée dans les colonies de la Martinique de la Guadeloupe et de la Guiane.

M. le marquis de Dreux-Brézé a prononcé, au commencement de la séance, l'éloge funèbre de M. le maréchal duc de Bellune. La chambre, malgré l'opposition de plusieurs membres, a voté l'impression de ce remarquable discours.

— La chambre des députés a entendu samedi des rapports de pétitions. La seule pétition qui présentât quelque intérêt étoit celle de M. l'abbé Genson. Elle a été écartée par l'ordre du jour sans discussion.

Aujourd'hui M. le ministre des finances a présenté un projet de loi relatif à la refonte des monnoies. Le projet de loi portant prorogation du privilége de la banque de Rouen a été ensuite adopté par 182 voix contre 51. Enfin M. Jars a présenté le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les fonds secrets. La discussion de ce projet est fixée à jeudi.

— MM. Joly et Charamaule ont déposé samedi sur le bureau du président, leur proposition tendant à réviser les articles 387 et 388 du code d'instruction criminelle, et à ordonner qu'à l'avenir les listes du jury seront formées par le tirage au sort. Les bureaux de la chambre ont repoussé unanimement au-

urd'hui la lecture de cette proposition.

— M. Cousin, pair de France, mem-e de l'Institut, ancien membre du con-il de l'instruction publique, est nommé embre dudit conseil, en remplacement : M. Jouffroy, décédé.

— M. Chartier-Desrieux, sous-préfet : Saint-Pol (Pas-de-Calais), est nommé la sous-préfecture de Mortain (Manche). est remplacé à Saint-Pol par M. Dis-ol, procureur du roi à Schelestadt.

— M. Firmin Rogier a remis au mi-istre des affaires étrangères les lettres de n gouvernement qui l'accréditent en ualité de chargé d'affaires de Belgique.

— M. le maréchal marquis de Grou-ty vient de donner sa démission de la résidence de la société générale des aufrages.

— Le *Journal des Débats* annonce que . Guizot est atteint d'une indisposition résentant tous les caractères de la rippe.

— M. Lesergeant de Bayenghem, pair e France, vient de mourir.

— M. Parant, député de la Moselle, onseiller à la cour de cassation, est mort endredi.

— Samedi a été appelée à la sixième hambre correctionnelle l'affaire de la *Mode*, prévenue d'ouverture illégale d'une ouscription destinée à l'acquittement de ,000 fr., à laquelle elle a été récem-ent condamnée par la cour d'assises de Seine. M. de Royer, avocat du roi, a outenu la prévention tant contre le gé-ant que contre le directeur de la *Mode*. I. Berryer a pris la parole en faveur des révenus et soutenu que la circulaire, bjet du procès, ne présentoit pas les ca-actères patens et publics exigés par les ois de septembre pour constituer la con-ravention. Le tribunal a continué la ause à huitaine pour le prononcé du ugement.

— Suivant le *Droit*, la cour royale, hambre des appels de police correc-ionnelle, qu'on avoit annoncé devoir se éunir le 14 mars, pour statuer sur l'af-aire de l'ex-notaire Lehon, ne pourroit être appelée qu'à donner acte à ce der-nier de son désistement, fait au greffe il y a une dizaine de jours. Ainsi la con-damnation prononcée contre lui pour escroquerie sortira son plein et entier effet.

— Le salon de 1842 doit s'ouvrir le 15 de ce mois.

— Le général Bugeaud est rentré à Alger le jeudi 24 février, après cinq se-maines d'absence.

— Abd-el-Kader ayant essayé de repas-ser la Tafna, a été repoussé par le géné-ral Mustapha qui lui a tué plusieurs hommes et enlevé 30 chevaux.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On sait que tout récemment la maison centrale de Beaulieu, près Caen, a été en partie ravagée par un incendie considé-rable, attribué, assure-t-on, à la malveil-lance. Une nouvelle tentative vient d'avoir lieu dans cette prison. Un condamné qui a encore sept ans de réclusion à subir, et qui se trouvoit au cachot, après en avoir forcé la porte, auroit mis le feu à son mouchoir, qu'il auroit ensuite placé dans le lit d'un appartement contigu. On s'a-perçut bientôt de cette tentative, qui avorta grâce à la vigilance et à la promp-titude des soins apportés par les gardiens. Le détenu a été mis immédiatement aux fers.

— Le conseil-général du département d'Eure-et-Loir est convoqué pour le 8 de ce mois, à l'effet de délibérer sur le projet de construction d'un chemin de fer de Versailles à Chartres et au-delà, ainsi que sur les autres objets urgens que le préfet croira devoir lui soumettre. Cette session extraordinaire ne pourra durer plus de trois jours.

— M. Avril, président du tribunal de commerce de Nevers, a intenté une ac-tion en dommages-intérêts contre le jour-nal l'*Association*, auquel il impute le délit d'injures.

— On écrit de Lyon, du 4 mars :

« Pendant que les journaux anglais

signaloient la présence de Cabrera à Paris. il changeoit seulement de logement, et de la Croix-Rousse venoit habiter dans l'une de nos principales rues du quartier Perrache. »

— La cour d'assises du Puy-de-Dôme a rendu le 4 son arrêt dans l'affaire des troubles de Clermont. 31 accusés ont été acquittés. 15 ont été condamnés, savoir : 1 à dix ans de travaux forcés ; 1 à sept ans de réclusion ; 1 à six ans et 2 à cinq ans de la même peine ; 2 à cinq ans de prison ; 3 à deux ans, 3 à un an, et 2 à six mois de la même peine.

EXTERIEUR.

Dans les audiences des 4 et 5, la cour d'assises du Brabant, séant à Bruxelles, a continué l'audition des témoins relatifs au complot contre la sûreté de l'Etat.

— Dans la chambre des lords du 4, lord Clarendon, qui a été long-temps ambassadeur à Madrid sous le nom de M. Charles Villiers, a adressé des interpellations à lord Aberdeen au sujet des prétendus préparatifs qui se font en France pour faire éclater une nouvelle insurrection en Espagne.

Lord Aberdeen a répondu que la question d'Espagne n'étoit point en Angleterre une question de parti, et que toutes les classes du pays désiroient sincèrement la tranquillité de la Péninsule. Le ministre a ajouté qu'il avoit reçu du gouvernement français les plus fortes assurances que rien ne seroit négligé pour réprimer le mouvement, s'il y avoit lieu; et que, de son côté, le gouvernement n'hésiteroit pas à envoyer au besoin des vaisseaux anglais sur les côtes pour protéger les sujets britanniques et donner au gouvernement espagnol tout l'appui convenable.

— Le même jour, sur une interpellation de M. Smythe, sir Robert Peel a déclaré qu'une commission nommée en 1840 par les gouvernemens français et anglais, continuoit à s'occuper des indemnités à accorder à des sujets anglais pour des pertes qu'ils auroient éprouvées par suite des affaires de Portendic, et qu'il espéroit que le travail de cette commission aboutiroit prochainement à un résultat satisfaisant. M. Sidney Herbert présente ensuite le budget de la marine. Il annonce que le chiffre des vaisseaux en service sera probablement réduit dans une légère proportion, mais qu'il n'y aura aucune diminution du nombre des matelots.

— On mande de Malte, le 1er mars :

« Le *Great Liverpool* est arrivé ce soir d'Alexandrie avec les valises de l'Inde. Les dernières nouvelles de l'Afghanistan vont jusqu'au 28 décembre. La position des Anglais y est toujours fort critique. Sir Williams Mac-Naghten, envoyé à la cour de Shah Soojah, a été lâchement assassiné, le 25, par le chef de l'insurrection, dans une entrevue avec lui au sujet de l'évacuation de Caboul.

» On annonce dans un journal la mort du général Elphinstone, par suite d'une attaque de goutte.

» Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 13 décembre. Il étoit question, aussitôt le retour de sir Henry Pottinger, attendu à tout moment à Macao, d'une nouvelle démonstration contre Canton, dont les habitans ont de nouveau violé le traité. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 7 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 3365 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1275 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 20 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 680 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 7/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroit les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
"et 15 de chaque mois.

N° 3565.

JEUDI 10 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ANDEMENS A L'OCCASION DU CARÊME.

(Dernier article.)

La *seconde partie* du Mandement le M. l'évêque de Mende a pour obet de donner une juste idée de la onfession sacramentelle et de ses vantages. Nous citerons cette judiieuse observation du prélat :

« La mauvaise foi ne sauroit aller jusu'à méconnoître que les familles, les paoisses où la pratique de la confession est estée plus fréquente, plus en honneur, ont aussi celles où, le plus communément du moins, on rencontre la sagesse t l'honnêteté dans les jeunes gens, la udeur, la retenue dans le sexe, l'union ans les ménages, la bonne foi dans le ommerce, la délicatesse dans les affaies, la probité dans les ouvriers, la souission, le respect dans les enfans, la idélité dans les domestiques. Et si ces ources du bonheur public et particulier 'affoiblissent si sensiblement parmi nous, quoi faut-il s'en prendre? Par où a ommencé, quelle cause entretient cette ésolante immoralité dont les progrès, haque jour plus alarmans, rendent si ommuns des crimes qui jadis ne veoient que de loin en loin consterner la ature ? Les lois humaines, pour sages et évères qu'on les suppose, seront-elles amais un remède suffisant à de tels naux?

» La réponse à ces questions pourroit aroître suspecte dans notre bouche: 'est donc de l'hérésie que nous l'emrunterons. Elle proscrit la confession, t partout où elle parvient à en abolir 'usage, la décadence des mœurs devient i sensible, si rapide, que les partisans es plus décidés, les chefs eux-mêmes de a prétendue réforme ne peuvent ni se le lissimuler, ni se défendre d'en être effrayés; que plusieurs villes, ne connoissant plus, hélas! l'autorité de l'Eglise, réclament de la puissance temporelle le rétablissement de la confession; et que des royaumes entiers, en embrassant les nouveautés, stipulent expressément de conserver l'usage reconnu trop nécessaire de la confession. »

M. l'évêque de Verdun (1) parle d'abord du pèlerinage qu'il a fait au tombeau des saints Apôtres :

« Nous avons voulu *voir Pierre*, ouvrir notre ame à celui que le Sauveur a chargé *d'affermir ses frères*. Nous l'avons vu, N. T. C. F., et nous attendions impatiemment l'occasion de vous dire avec quelle paternelle affection nous a accueilli l'auguste Vicaire de Jésus-Christ, les témoignages de bienveillance qu'il n'a cessé de nous prodiguer pendant notre séjour à Rome, et même depuis notre retour. Si vous eussiez vu avec quelle expression de sensibilité il écoutoit le récit de nos peines, encourageoit notre foiblesse, sourioit à nos espérances! Au vif intérêt qu'excitoit en lui l'exposé des besoins de l'Eglise de Verdun, vous eussiez cru qu'il en étoit le propre pasteur, et que les sentimens dont nous sommes pénétré pour chacun de vous avoient passé dans son ame apostolique. Saint Jean-Chrysostôme disoit que le cœur de saint Paul étoit le

(1) Ce pieux et savant prélat, auteur de l'*Année du Chrétien*, ou le *Chrétien sanctifié par la connoissance de Jésus-Christ*, vient de publier le *Temps du Carême*, 2 vol. in-18. Mais il nous arrive pour cet excellent ouvrage ce qui nous est arrivé pour le *Temps de l'Avent*; c'est-à-dire qu'il nous est remis tardivement. Nous regrettons de n'avoir pu le signaler plus tôt à l'attention de nos lecteurs, et de devoir nous borner aujourd'hui à en faire une simple mention.

cœur même de Jésus Christ : nous ne craignons pas d'appliquer à Grégoire XVI ce magnifique éloge ; car le *Prince des Pasteurs*, qui le destinoit à être son représentant sur la terre, et le dépositaire de sa puissance et de ses grâces, l'a favorisé de qualités et de vertus dont la réunion et l'accord le rendent sa vivante image. C'est en lui un inexprimable mélange de grandeur et de simplicité, de dignité et d'abandon, qui tour à tour ouvrent l'ame au respect et à la confiance, à une sorte de vénération religieuse et d'affection filiale ! S'il descend de son trône pour se prosterner devant l'Arche de la nouvelle alliance, il fait passer dans votre cœur la foi qui l'anime. Si vous le voyez offrir les redoutables mystères, vous tremblez vous-même du pieux tressaillement qui l'agite. Si on le porte avec honneur à travers les vastes nefs des basiliques, vous diriez un intercesseur élevé entre Dieu et les hommes ; le recueillement profond qui se peint dans toute sa personne se communique aux esprits les plus frivoles ; une indéfinissable expression de sainteté porteroit encore plutôt à l'invoquer, qu'à s'unir à ses invocations. On a remarqué que la divine Providence forme les pontifes romains pour les temps auxquels elle les destine. Grégoire XVI confirme pleinement cette judicieuse observation : il aime les arts, et il les protége ; il est versé dans les sciences et honore les savans ; fortement appliqué au gouvernement de ses Etats et même aux détails de l'administration, il y porte les vues les plus sages et les améliorations les plus utiles ; et, avec cela, ce Roi-Pasteur n'a pas, ce semble, une pensée pour la terre ; *sa conversation est dans le ciel*, et en descend toute éclatante de lumière, toute brûlante de charité. C'est *la sollicitude de toutes les Eglises* qui absorbe tout son être, et qui, à chaque parole, déborde de son cœur ; c'est le désir de la gloire de Dieu et du salut des ames, ce sont les pertes et les triomphes de foi qui animent son regard et font courir le feu dans ses
'ui faites pas une peinture trop vive des malheurs de la religion, dans quelque contrée que ce puisse être ; car ses entrailles sont promptes à s'émouvoir, et vous verriez bientôt ses yeux se remplir de larmes. Voilà le pontife que Dieu a donné à son Eglise dans ces temps difficiles. Jugez donc, N. T. C. F., quel fut notre pieux saisissement, lorsque ces mains augustes et puissantes, à *qui sont confiées les clefs du royaume des cieux*, pressèrent nos foibles mains ; lorsque, poussant à l'excès sa tendresse, ce Père des pères nous tendit les bras, et nous fit goûter l'ineffable bonheur de sentir notre cœur battre sur son cœur, sur ce cœur qui est vraiment le cœur de Jésus-Christ : car nous n'avons emporté de cet embrassement céleste que le besoin de nous immoler sans mesure à l'utilité de l'Eglise et au salut éternel de ses enfans.

Sa bienveillance nous a suivi jusqu'au milieu de vous. En effet, peu de temps après notre retour à Verdun, nous en reçûmes un nouveau témoignage aussi inattendu que touchant pour nous. Une lettre écrite par son ordre nous annonçoit, que Sa Sainteté venoit de nous conférer, avec le titre d'*assistant au siége pontifical*, celui de *noble Romain*, daignant ajouter qu'en nous accordant cette faveur, elle ne cédoit à aucune sollicitation, pas même à une insinuation, mais au plaisir de manifester son affection pour nous. Nous ne pouvions nous méprendre sur cet acte de bonté auquel nous savions bien n'avoir aucun droit ; et voici comment nous l'avons expliqué : le Saint-Père a vu, dans l'exposé de l'état de notre diocèse que nous lui avons présenté, que l'Eglise de Verdun a fourni aux annales de la religion un grand nombre de pontifes éminents en sainteté ; que ses évêques, investis des plus honorables priviléges, comptoient, depuis plusieurs siècles, parmi les princes du Saint-Empire ; mais que, par suite du malheur des temps et par l'effet de notre peu de mérite, cette Eglise a beaucoup perdu de son antique splendeur, et, dans sa bienveillante sagesse, il a voulu saisir l'occasion d'en re-

lever la dignité, et de faire éclater sa haute estime pour elle. Aussi, nous sommes-nous abstenu de nous faire autoriser à porter un titre dont tout l'honneur doit revenir à notre siége; mais en même temps nous avons pris soin de faire consigner dans les archives de l'Evêché l'acte authentique qui nous le confère, afin d'attester à ceux qui viendront après nous l'affection du Saint-Siége pour l'Eglise de Verdun, et de resserrer l'union du siége de Verdun avec la chaire apostolique, comme nous n'avons porté à votre connoissance, N. T.-C. F., cette faveur toute gratuite du successeur de saint Pierre, que pour vous faire partager notre profonde gratitude et notre inviolable attachement à la mère de toutes les Eglises. »

Le prélat consacre ensuite son Instruction pastorale à l'exposé des devoirs que les pères et mères ont à remplir comme premiers instituteurs de leurs enfans. Il les réduit à trois points :

1° Donner aux enfans ou leur faire donner l'instruction chrétienne;

2° Les former à la pratique et aux habitudes de la vie chrétienne;

3° Leur offrir, dans la conduite, le modèle d'une vie chrétienne.

On nous saura gré d'extraire de ce Mandement si remarquable de hautes considérations sur la triste éducation que la jeunesse reçoit aujourd'hui :

« Ce n'est plus seulement dans leurs livres, c'est dans leurs leçons publiques que des hommes chargés de l'enseignement lui disent, crûment et sans détour, que la religion, frivole appui des craintes et des espérances du vulgaire, est inutile à l'homme instruit; que le vrai moyen de moraliser le peuple, c'est la diffusion des lumières, c'est la plus large répartition possible de la science entre les hommes. Voilà ce qu'ils répètent sans cesse à cette infortunée jeunesse, qui les croit sur parole. Et comment ne les croiroit-elle pas? Elle voit, pour la culture des lettres, des arts, des sciences et des connoissances matérielles, des établissemens magnifiques et richement dotés, des maîtres habiles, des encouragemens flatteurs, des lois et des réglemens sans nombre. On ne cesse de préconiser devant elle la marche rapide de l'intelligence, la magnificence des découvertes, la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain, la supériorité incontestable du siècle où elle a eu le bonheur de naître sur tous ceux qui l'ont précédée; peu s'en faut qu'on n'irrite encore sa présomption par cette fallacieuse promesse qui séduisit nos premiers parens : *Vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal.* Hélas! ce qu'on n'ose clairement lui dire, elle l'entend, et voit bientôt s'accomplir en elle la moitié du moins de la promesse. Parce qu'en effet la culture de l'esprit n'est pas accompagnée de celle du cœur; parce qu'on lui apprend tout, excepté à connoître, à craindre, à servir et à aimer Dieu; parce que l'étude de la religion n'occupe pas la première place dans l'instruction, qu'elle n'en est pas même un accessoire obligé, l'esprit ne se développe qu'aux dépens du cœur, les facultés intellectuelles qu'au détriment de la vertu; et les passions deviennent d'autant plus terribles et plus funestes à la société, que l'intelligence est plus désordonnée, l'orgueil plus intraitable, et l'égoïsme plus raffiné et plus habile.

» Un ancien philosophe a dit que prétendre fonder une cité sans religion, c'est vouloir bâtir un édifice en l'air : c'est pourtant ce qu'essaient obstinément tous les habiles qui depuis plus d'un demi-siècle font de l'enfance et de la jeunesse le malencontreux sujet de leurs expériences. Prétendre en effet les former aux sciences, aux lettres, aux arts, sans s'occuper de les former à la piété, aux devoirs et aux vertus; ou bien, ce qui revient au même, ne donner à l'accomplissement des devoirs d'autre mobile que l'intérêt, à la sainteté des mœurs d'autre appui que l'amour-propre, à la pratique des vertus

qui, en moins de trois heures, se vit généralement abandonné.

Cet heureux événement donne à espérer que la divine Providence n'a pas abandonné ce peuple plus malheureux que coupable. Son ignorance a été la cause de sa chute ; on ne peut donc régénérer cette paroisse et les paroisses environnantes tombées comme elle dans le schisme, que par l'instruction.

Il n'y a point d'école catholique à Pouillé; les enfans des deux sexes vont recevoir l'instruction d'un maître *demi-protestant*. Deux établissemens gratuits, dirigés par des personnes religieuses et dévouées au salut des ames, seroient le seul moyen d'atteindre le but qu'on se propose. Mais que peut faire un pauvre prêtre au milieu d'une population indigente et presque infidèle? Il s'est confié en la bonté de Dieu, et est allé se jeter aux pieds de son évêque pour lui demander la permission d'aller, malgré sa répugnance, solliciter la bienfaisance de toutes les ames chrétiennes en faveur d'un peuple qui lui a fait verser tant de larmes, et pour lequel il voudroit donner sa vie.

Comme M. l'évêque de Luçon, nos abonnés seront touchés du zèle de M. Perreau, curé de Pouillé, et ils voudront lui venir en aide par leurs prières et leurs aumônes.

Les dons peuvent être remis à M. Perreau, au séminaire des Missions-Etrangères; à M. le curé de Saint-Louis-d'Antin; à M. l'abbé de Dreux-Brezé; à madame de Grammont, au Sacré-Cœur, rue de Varennes; ou au bureau de l'*Ami de la Religion*.

En témoignage de sa reconnoissance pour les personnes pieuses qui contribueront à cette bonne œuvre, et pour remercier Dieu du rétablissement de la foi dans la paroisse de Pouillé, M. l'évêque de Luçon veut qu'il soit célébré tous les ans, et à perpétuité, une messe le jour de saint Remi, patron de l'église paroissiale.

Diocèse de Bourges. — La Lettre pastorale, publiée par Mgr Du Pont, à l'occasion de sa prise de possession et de son installation, contient l'expression touchante des sentimens de douleur et de joie dont le cœur du prélat a été rempli : douleur bien vive, lorsqu'il s'est vu enlever à une famille chérie, mais joie bien douce, lorsqu'il a su quelles consolations lui réserve cette famille nouvelle, à laquelle il se présente avec la croix de Jésus-Christ pour bannière; car il ne veut exercer qu'une influence de conciliation et de paix.

« Nous sommes plein de confiance, malgré le sentiment que nous avons de notre propre foiblesse. Ce n'est pas que nous nous dissimulions tout ce que la tâche que nous avons à remplir a de redoutable; mais nous succédons à un illustre et saint Pontife qui a fait tout ce que ses vénérables prédécesseurs n'avoient pas eu le temps de faire. Nous sommes appelé à recueillir ce que Monseigneur de Villèle a semé. Nous n'aurons qu'à entretenir les monumens de son zèle et de sa sollicitude. L'édifice est tout construit. Nos soins se borneront à conserver, à perpétuer son œuvre. Nous suivrons ses traces vénérées; c'est pour nous le plus sûr garant. Comme il a bien fait toutes choses, nous ne saurions nous proposer un meilleur modèle. Les grands exemples qu'il nous a légués ne seront point perdus pour nous-même, nous l'espérons. Nous aurons à cœur de profiter de ces hautes leçons. La divine bonté ne permettra pas que cet héritage de vertus périsse entre nos mains. . . . . .

» Qu'il nous tarde, dit plus loin le prélat, qu'il nous tarde d'être au milieu de vous! que nous voudrions avoir déjà franchi les distances qui nous séparent! tant la charité nous presse! tant est vif le

sir que nous avons de nous dévouer à ministère que vous devez rendre si consolant! Apprenez tout ce que Dieu a mis, fond de nos entrailles, de tendresse pour vous. Nul n'est père autant que lui, lon la belle remarque de Tertullien; ais après lui nul ne l'est au même degré le votre évêque....

« Nous vous aimerons aussi. ô vous ue le malheur de votre naissance, plus eut-être que l'opposition de vos cœurs, ent éloignés du bercail. Vous ne vous ffenserez pas des vœux que nous ne cesserons de former pour vous. Oh! qu'il ous seroit doux de les voir exaucés! ais, si les momens de la divine miséricorde ne sont pas encore venus, si d'autres yeux que les nôtres doivent être témoins de votre retour à l'unité, vous serez toujours pour nous des frères, et mais vous ne serez exclus de notre intérêt et de notre affection. La charité pprochera ce que la foi sépare. »

En terminant, M. l'archevêque recommande à son peuple la fidélité t le dévoûment au Pontife romain:

« Toujours attachés de cœur et d'ame vec votre pasteur à la chaire apostolique e laquelle émane la saine doctrine, vous emeurerez fermes dans la foi. Rien ne auroit affoiblir votre respect et votre mour pour le père commun; et, dans ordre spirituel, le successeur de saint ierre, le vicaire de Jésus-Christ n'aura mais d'enfans plus dévoués ni plus oumis. »

M. l'archevêque quittera Paris imanche soir, pour se rendre à ourges, et nous lisons dans le dispositif de son Mandement:

« Voulant commencer nos fonctions ontificales par un pieux hommage rendu la mémoire de notre illustre et vénérable rédécesseur, nous célébrerons dans notre glise métropolitaine, le jeudi de la semaine de la Passion, un service solennel our le repos de l'ame de Mgr Guillaume-ubin de Villèle. »

Ce Mandement, si digne de la iété et si vivement empreint de la charité du prélat, lui ouvrira tous les cœurs.

Diocèse de Cambrai. — Mgr Giraud est le cinquième prélat du nom de *Pierre* qui occupe le siége de Cambrai, et il est à remarquer que ce nom a toujours été porté par des évêques savans et vertueux.

Pierre Ier, de Corbeil, qui vivoit au XIIe siècle, au siècle de saint Bernard, fut un théologien si célèbre que le pape Innocent II se glorifioit d'être son disciple. Transféré à l'archevêché de Sens, il y déploya un grand esprit de sagesse.

Pierre II, de Lévi ou Mirepoix, qui siégea de 1310 à 1324, époque de sa translation à Bayeux, fit de grands efforts pour rétablir la discipline et les mœurs dans son vaste diocèse. Il tint à cet effet plusieurs synodes dont les actes ont été conservés, du moins en partie.

Pierre III, d'André, élu en 1347, mort en 1368. Quand même on ne prendroit pas à la lettre tous les éloges que fait de ce prélat l'historien Carpentier, il n'en resteroit pas moins vrai que Pierre d'André fut tout à la fois un habile négociateur politique et un sage directeur des ames. Sa devise étoit : *Juste désir.*

Pierre IV, d'Ailly, siégeoit au commencement du XVe siècle. Grand-maître du collége de Navarre, chancelier de l'Université de Paris, cardinal, légat du pape en Allemagne, il a laissé des ouvrages qui le placent à côté de Gerson, son disciple et son ami.

— On vient de proposer au conseil municipal de Cambrai l'adjonction d'un nouveau ministre protestant à ceux qui existent déjà dans l'arrondissement, bien que le nombre des réformés y diminue. On parle aussi d'une semblable proposition qui devroit être faite au conseil municipal du Cateau, où il

n'existe qu'une seule famille protestante.

Diocèse de Digne. — Mgr Sibour vient d'adresser une lettre-circulaire à son clergé à l'occasion du fléau de la variole.

« La religion, dit le prélat, mère pleine de prévoyance et de tendresse, n'étend pas seulement ses soins empressés à la conservation et à l'accroissement de la vie de l'ame; elle embrasse dans ses divines sollicitudes cette vie aussi du corps, que tant d'accidens menacent, particulièrement dans ses nouveau-nés, et qui est ici-bas la condition nécessaire du mérite et de la récompense, le prix d'une glorieuse éternité...

» Après des siècles de larmes, la Providence a permis que la science découvrît un moyen d'arrêter le fléau (de la variole) dans sa course meurtrière, de prévenir au moins les effets les plus terribles de sa malignité. Grâces immortelles en soient rendues à notre Dieu, qui revendique, dans l'Ecriture, le titre de *maître des sciences*, désormais le maternité, tout à la fois si sacrée et si redoutable par tant de devoirs et par tant de soucis, aura donc une désolation de moins à craindre! Mais ne l'oublions pas, en remerciant le ciel, il nous faut profiter de ses bienfaits: car celui-là manque à la reconnoissance qui ne les estime pas ce qu'ils valent; et celui-là cesse de les estimer qui les néglige. Or, qui mieux que nous, prêtres du Seigneur, peut réveiller et exciter, dans les populations, ce sentiment de juste gratitude qu'elles lui doivent, même pour les grâces temporelles? Et qui donc, avec plus de convenance comme avec plus d'efficacité, avertiroit les familles chrétiennes sur les suites funestes de leur négligence à l'égard du préservatif dont nous parlons?...

» Le premier magistrat du département.... a pris un arrêté dont les sages dispositions assurent, dans un prochain avenir, la pratique générale de la vaccine, et par une conséquence nécessaire, l'extinction même de l'épidémie. Nous avons été heureux, messieurs, de pouvoir lui promettre notre concours, pour la réalisation d'un vœu d'humanité qui est dans le cœur de tout prêtre, et dont notre charge pastorale nous fait d'ailleurs un devoir si sacré. En cela, nous n'obéissons pas seulement à notre conscience, mais encore aux inspirations du Père commun des fidèles, puisque nous suivons l'auguste exemple qu'il a récemment donné. Le peuple des Etats de l'Eglise, lisions-nous, il y a peu de jours, dans les papiers publics, vient de recevoir de la sollicitude du Souverain Pontife le bienfait d'un réglement qui doit propager l'usage de la vaccine par les voies administratives. L'ordonnance pontificale se termine par la disposition suivante: « Pour la plus grande instruction de la classe indigente, les curés devront lire au peuple la présente ordonnance. On espère que cette nouvelle preuve de la bienfaisance du Souverain Pontife et de l'intérêt que Sa Béatitude prend à la santé publique servira à chacun de stimulant pour faire tourner à son propre avantage les dispositions de Sa Sainteté. »

» Vous le voyez: là le Pontife seconde le prince, comme ici l'évêque seconde le magistrat, et les deux autorités sont dans le plus heureux accord pour recommander cette pratique salutaire. »

ESPAGNE. — La *Gazette de Madrid*, du 28 février, publie une circulaire du ministre des finances ayant pour objet de faciliter la vente des biens nationaux provenant du clergé séculier, et de lever tous les obstacles qui pourroient s'opposer, dans les provinces, à la vente prompte et régulière de ces propriétés.

PORTUGAL. — Mgr Capaccini a remis à dona Maria les lettres de créance qui le nomment internonce de Sa Sainteté, en Portugal.

...usse. — La *Gazette de Cologne* publie la pièce suivante, émanée de la présidence supérieure de la province du Rhin, et par laquelle on annonce que le fameux *Publicandum* est retiré :

Annonce de la présidence supérieure royale concernant l'administration de l'archidiocèse de Cologne.

« Sur l'ordre suprême de S. M. le roi, nous faisons connoître, par la présente, que les négociations entamées entre le gouvernement de S. M. et le Saint-Siége, au sujet du rétablissement d'une administration régulière de l'archevêché de Cologne, ont conduit au but désiré, en ce sens que Sa Sainteté a, avec l'assentiment de S. M. le roi, nommé M. l'évêque de Spire, Jean de Geissel, coadjuteur de M. l'archevêque Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, avec droit de succession, et l'a désigné en même temps comme administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne.

« Après avoir prêté à S. M. le roi le serment de soumission et de fidélité, Mgr de Geissel a pris, à partir de ce jour, l'administration du diocèse archiépiscopal, et l'a annoncé par une lettre pastorale au clergé et à tous ses diocésains.

« Le chef suprême de l'Eglise catholique ayant ainsi, de concert et avec l'assentiment de S. M. le roi, réglé canoniquement l'administration de l'archevêché de Cologne, en nommant et en établissant, en qualité de coadjuteur de M. l'archevêque avec droit de succession, et administrateur apostolique dudit archidiocèse, Mgr Jean de Geissel, — à qui tous ceux que la chose concerne auront désormais à s'adresser dans les affaires concernant l'administration ecclésiastique de l'archidiocèse, — le *Publicandum* du 15 novembre 1837, ainsi que toutes les ordonnances y renfermées, est retiré simultanément avec la publication du présent arrêté.

« Cologne, le 4 mars 1842.

« *Signé* le président supérieur de la province du Rhin, DE BODELSCHWINGH. »

— Le même jour, 4 mars, Mgr Jean de Geissel, coadjuteur de M. l'archevêque Droste de Vischering et administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne, s'est rendu à dix heures, au son des cloches, à la cathédrale, à l'entrée de laquelle il a été reçu solennellement par le chapitre métropolitain, qui l'a conduit à la salle du chapitre. Là Mgr de Geissel a exhibé le bref du Pape qui lui confère les pleins pouvoirs apostoliques, et en vertu duquel il a pris l'administration de l'archevêché en qualité de coadjuteur de Mgr Droste de Vischering, avec droit de succession.

Une foule nombreuse s'étoit assemblée devant la cathédrale, pour jouir de la présence du digne prélat, dont l'arrivée a produit sur tous les assistans l'impression la plus favorable.

De retour au palais archiépiscopal, vers midi et demi, il a reçu les félicitations d'une députation du conseil communal, à la tête de laquelle se trouvoit M. le bourguemestre supérieur. Ce dernier s'est fait auprès du prélat l'interprète des sentimens de bienveillance dont sont animés envers lui tous les habitans de Cologne.

Mgr de Geissel s'est ensuite rendu, accompagné du chapitre, à la maison de M. le chanoine Iven, où le chapitre avoit fait préparer un dîner.

RUSSIE. — On dit qu'il se fait en ce moment un échange de notes très-actif entre Saint-Pétersbourg et Rome, par suite des récentes ordonnances de l'empereur relativement à l'administration des biens ecclésiastiques. Indépendamment de la probabilité que les traitemens accordés par l'État aux simples prêtres et au haut clergé n'équivaudront pas aux produits des biens dont il étoit possesseur, on voit dans la confiscation de ces biens

par le gouvernement russe un attentat aux droits les plus précieux de l'Eglise, et on tentera sans aucun doute d'empecher l'exécution de cette mesure.

— Le clergé de la Pologne fait aussi entendre de nombreuses plaintes sur les exactions de plus en plus fortes dont il est l'objet. Les nouvelles, qui arrivent de ce pays, signalent comme imminens les dangers dont y est menacé le clergé catholique. C'est ainsi que, dans les paroisses où il ne se trouve que quelques individus appartenant à l'Eglise grecque, on livre aux prêtres de cette confession les églises des catholiques, tandis que les prêtres romains sont obligés, pour remplir leurs devoirs, de se transporter dans des diocèses étrangers.

Chaque jour aussi on met de nouveaux obstacles aux communications du haut clergé avec le Pontife romain. Il y a donc tout lieu de croire que non-seulement aucun des anciens différends existant entre le Saint-Siége et le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'est terminé, mais que de nouveaux griefs sont encore venus aggraver ces différends.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Si, entre la France et l'Angleterre, on ne s'entend pas mieux sur les choses que sur les mots, il n'y a pas de raison pour que ces deux grandes amitiés puissent se promettre de n'avoir pas querelle ensemble d'un moment à l'autre. Les voilà en effet tout près de se brouiller pour la différence du mot *objection* et du mot *observation*. Soit que lord Aberdeen ne sache pas bien le français, ou que M. de Saint-Aulaire ne sache pas bien l'anglais, ces deux mots se sont trouvés confondus et pris l'un pour l'autre par un de ces deux messieurs; et il en est résulté un malentendu à tout mettre en rumeur dans les deux pays.

Est-ce du mot *objection* ou du mot *observation* que lord Aberdeen s'est servi en devisant avec M. de Saint-Aulaire sur l'occupation d'Alger par la France? A-t-il dit qu'il n'avoit point d'*objection* ou point d'*observation* à faire là-dessus? Voilà le sujet de la dispute. M. de Saint-Aulaire croit avoir entendu le mot *objection*; lord Aberdeen croit avoir employé le mot *observation*. M. Guizot, ayant à choisir entre l'*observation* et l'*objection*, a préféré cette dernière expression à l'autre, et est parti de là pour annoncer que notre magnanime *allié* consentoit enfin à nous donner main-levée de son opposition. Afin de rendre la chose plus authentique, il a requis le ministère d'un huissier pour faire enregistrer dans les journaux de Paris le mot *objection*, au lieu du mot *observation*, et pour qu'il demeurât ainsi constaté que lord Aberdeen renonçoit à rien nous objecter désormais sur l'occupation de l'Algérie.

Mais tout n'est pas fini pour cela; et l'Angleterre n'entend se trouver engagée dans l'affaire que pour la valeur du mot *observation*. Si bien que l'*objection* demeure réservée comme si M. Guizot n'avoit rien dit; et que nous sommes un peu moins avancés que nous ne l'étions avant qu'il eût solennellement déclaré dans le dernier discours de la couronne, que l'*Algérie étoit à jamais française*. Cette hardiesse, du reste, étoit bien innocente de sa part, puisqu'il croyoit alors de bonne foi que lord Aberdeen avoit employé dans sa conférence avec M. de Saint-Aulaire, le mot *objection* au lieu du mot *observation*.

PARIS, 9 MARS.

La chambre des pairs a adopté aujourd'hui le projet de loi relatif au régime hypothécaire et à l'expropriation forcée dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Elle a ensuite entendu plusieurs rapports de pétitions sans intérêt.

— Voici la liste des orateurs inscrits pour parler demain à la chambre des députés sur les fonds secrets. Pour :

...oul; contre : MM. Ledru-Rollin, ...be, Durand de Romorantin, de Sade, ...not, Mauguin, Joly.

— La commission du budget a nommé ... Lacave-Laplagne rapporteur du bud... des dépenses.

— M. Duvergier de Hauranne vient de ...pléter son livre sur la *Situation de la ...nce et des partis*, par un dernier cha...re, sous forme de *Post-Scriptum*, sur ...votes et les délibérations politiques de ...chambre pendant ces deux mois de ...sion. M. Duvergier de Hauranne dé...ntre qu'il y a dans la chambre une ...jorité qui craint de renverser le minis...e, et qu'il y a aussi dans la chambre ...majorité qui blâme ses actes et qui se ...ie de lui. L'auteur explique cette appa...nte contradiction et conclut en posant ...questions que les électeurs auront à ...ondre.

— Par ordonnance en date du 6, M. de ...mpierre, substitut à Laon, est nommé ...ocureur du roi à Château-Thierry; ... Guépin, substitut à Doullens, est ...mmé substitut à Laon; M. Pellerin, ...ocat, est nommé substitut à Doullens; ... Mailly, juge à Arcis-sur-Aube, est ...mmé juge à Troyes; M. Hauër, juge-...ppléant à Étampes, est nommé juge à ...cis-sur-Aube.

— Le conseil supérieur du commerce ...oté hier sur le principe de l'indemnité ...accorder aux fabricans de sucre indi...ne. Sur 23 membres, 15 voix se sont ...ononcées en faveur de l'indemnité con...e 7 voix; il y a eu une voix perdue. ...tte séance du conseil a terminé la ques...n des sucres. Le conseil s'occupera ...ns quelques jours de la question des ...stiaux.

— Le ministre de la guerre vient d'ap...ler le général du génie de Berthois, ...puté, à faire partie de la commission ...la colonisation de l'Algérie, présidée ...r le d...c Decazes. On sait que le général Berthois vient de faire un long séjour ...Afrique, où il a dirigé les travaux de ...n arme et particulièrement l'enceinte défensive destinée à protéger la colonisation de la Mitidjah.

— On lit dans le *National* :

« L'instruction relative aux faits qui ont amené l'arrestation de plusieurs employés de la préfecture de la Seine se poursuit avec activité. Deux nouvelles arrestations ont eu lieu. Les membres du conseil municipal composant la commission d'enquête ont été entendus. »

— M. Berryer part demain jeudi pour aller défendre la *Gazette d'Auvergne*, à qui le parquet a intenté cinq procès.

— Le général Lamoricière, qui commande la division établie à Mascara, a adressé à M. le ministre de la guerre un rapport où nous trouvons le récit des opérations du général depuis le 27 novembre jusqu'au 29 janvier.

Il a fait de fréquentes sorties dans le rayon de la ville, malgré les rigueurs d'un hiver extraordinaire pour ces contrées; il a battu dans toutes les rencontres la cavalerie des Hachem et les réguliers de Ben-Thamy, kalifa d'Abd-el-Kader, et reçu la soumission de plusieurs tribus. Les Hachem tenoient toujours pour leur compatriote Abd-el-Kader; le général espéroit les réduire au retour prochain du beau temps. Tous les Arabes attendent cette soumission pour voir enfin la paix refleurir dans le pays. « Quand les Hachem, disent-ils, auront demandé merci, Abd-el-Kader n'aura plus où reposer sa tête. »

— M. le gouverneur-général de l'Algérie résume en ces termes les dernières dépêches qu'il a adressées à M. le maréchal président du conseil :

« Le pays est à nous, dans cette zône comprise entre l'Iellal et la frontière de Maroc, entre Mascara, Tlemcen et la mer. Il ne s'agit plus que de consolider cette conquête, en occupant avec assez de forces les quatre points d'Oran, Mostaganem, Mascara et Tlemcen. »

— On lit dans le journal de Toulon, la *Sentinelle de la Marine*, du 4 :

« Sept mille hommes doivent être transportés en Afrique. Les bâtimens

tisans de M. Van Buren. ont adopté une résolution dans le sénat, à 19 voix contre 17, et dans la chambre des représentans à 33 voix contre 29, portant que M. John Quincy Adams avoit mérité le blâme de ses concitoyens et la juste désapprobation de la chambre. Ces résolutions ont passé dans une séance qui s'est prolongée une partie de la nuit, et non sans une très-vive résistance de la part des whigs. »

— Un firman qui a été lu le 9 février dans toutes les mosquées de Constantinople, ordonne au peuple de reprendre l'ancien costume turc. Il ne sera permis qu'aux fonctionnaires publics de porter le costume européen.

BOURSE DE PARIS DU 9 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3370 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1230 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1275 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 40 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 0/0.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION oît les Mardi, Jeudi Samedi.

On peut s'abonner des et 15 de chaque mois.

N° 3566.

SAMEDI 12 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE
R LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

ixième article. — Voir les Nos 3548, 3556, 3557, 3558 et 3559.

L'évêque d'Hermopolis ne servoit s seulement l'Etat à la tête de nstruction publique. Elevé par ouis XVIII à la dignité de pair de ance, avec le titre de comte, il fut in des membres les plus distin- és de la noble chambre, où les in- rêts de la religion eurent toujours i lui un défenseur fidèle.

Au mois d'août 1824, M. Frayssi- ous, déjà si élevé, franchit un de- é nouveau : mais, avant de pour- iivre, il nous faut indiquer les mo- fications que subit l'administra- on de la grande-aumônerie.

Dès que l'héritage du cardinal de érigord eut été partagé, le nouvel chevêque de Paris et le grand-au- ônier de France, placés chacun ins une sphère différente, conçu- nt sur l'étendue de leurs attribu- ons respectives des doutes qui n'a- oient pu naître tant que ces attri- utions avoient été exercées par le ième titulaire. Au mois de novem- re 1822, l'abbé Feutrier, vicaire- énéral, et l'abbé Gallard, secré- iire-général de la grande-aumône- e, tous deux intimement liés avec I. de Quelen, durent se retirer au- rès de l'archevêque, qui les ac- ueillit; et le grand aumônier choi- it alors, pour vicaire-général, I. l'abbé J. M. de La Mennais, ère du célèbre écrivain. Le pre- nier aumônier du roi s'abstint, à cette époque, d'assister au conseil de la grande-aumônerie. A la suite d'un voyage que le nouveau vicaire-général fit en Bretagne au moment même des élections, M. de Villèle, chef du ministère dont le résultat favorable de ces élections consolida l'existence, obtint qu'un successeur fût donné à M. J. M. de La Mennais, qui vit ses fonctions passer, en 1824, à M. l'abbé Perreau.

Dès-lors, Louis XVIII méditoit la pensée d'adjoindre au ministère de M. de Villèle un homme de tribune, qui, chargé à la fois des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, y représentât d'une manière spéciale les intérêts religieux et moraux de la société. Cet orateur, jugé si nécessaire, ne pouvoit être que le premier aumônier du Roi, déjà grand-maître de l'Université. Le ministère des Affaires ecclésiastiques, qu'on lui destinoit avec celui de l'Instruction publique, devoit se composer d'attributions exercées, en partie par le ministre de l'Intérieur, et en partie par le grand-aumônier, puisqu'au nouveau ministre alloit appartenir la présentation aux évêchés et aux autres titres ecclésiastiques. Mais Louis XVIII, afin de reconnoître les services du prince de Croï, à la piété duquel les diocèses étoient redevables depuis trois ans de tant de choix heureux, se réservoit de le présenter pour le chapeau de cardinal.

La modestie de M. Frayssinous, mise à cette nouvelle épreuve, re-

poussa vainement le fardeau dont le roi persista à le charger. Une ordonnance, du 26 août 1824, créa le ministère, auquel on attacha deux directeurs, l'un, l'abbé de La Chapelle, pour les Affaires ecclésiastiques, et l'autre, M. Petitot, pour l'Instruction publique.

Le jour même de son élévation, l'évêque d'Hermopolis alla voir un ami, et, les yeux pleins de larmes, il lui dit : « On l'a voulu, m'y voilà; mais les plus beaux jours de ma vie sont passés. »

Sous la Restauration, les ministres nouvellement nommés avoient droit à une somme de vingt mille francs pour *frais de premier établissement*. M. Frayssinous ne voulut pas recevoir cette somme, disant qu'il n'avoit pas, lui, de dépense de premier établissement à faire, puisqu'en qualité de premier aumônier du Roi, il avoit un appartement aux Tuileries. Ce trait montre à quel point alloit le désintéressement du pieux pontife.

Depuis le cardinal de Fleury, qui, comme premier ministre, réunissoit les Affaires ecclésiastiques à tous les détails de l'administration civile, il y avoit bien eu quelques ministres pris dans les rangs du clergé : mais, outre qu'ils ne furent pas toujours assez pénétrés de l'esprit de leur état, ils ne se trouvèrent pas directement chargés des intérêts de l'Eglise. L'abbé de Bernis, ministre des Affaires étrangères, et l'abbé Terray, contrôleur-général des finances, ne s'occupèrent point des intérêts du clergé. L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, d'abord chef du conseil des finances, puis principal ministre, fut absorbé par ses opérations financières et par ses disputes avec les parlemens. Si, depuis la Restauration, on vit successivement au ministère trois membres de l'ancien clergé, le prince de Talleyrand, le duc de Montesquiou, le baron Louis, on fut forcé de convenir qu'ils avoient presque tous (1) abdiqué leur état. Cependant, après une révolution qui avoit déplacé les anciennes bornes, et privé l'Eglise de tant d'appuis, après les récentes et malheureuses tentatives de MM. Lainé et de Corbière, il étoit plus que jamais nécessaire que le clergé obtînt des garanties de protection : Louis XVIII les lui donna, en ouvrant l'entrée du conseil des ministres à M. l'évêque d'Hermopolis.

Sous l'ancien régime, il y avoit toujours plusieurs membres du clergé dans le conseil d'Etat, et en 1790 on y comptoit encore un prélat, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, et trois ecclésiastiques du second ordre, MM. Bertin, Larboust et Royer. Quoique peu favorable aux droits de l'Eglise, Buonaparte sentit la nécessité d'appeler des évêques au conseil où s'agitoient chaque jour des questions de droit canon et de discipline ecclésiastique : aussi nomma-t-il les évêques de Nantes et de Trèves conseillers d'Etat; et, quand M. de Forbin-Janson, évêque actuel de Nanci, donna sa démission d'auditeur pour entrer au séminaire Saint-Sulpice, l'empereur dit qu'il auroit pu embrasser le sacerdoce sans cesser

(1) L'abbé duc de Montesquiou disoit la messe, et c'étoit la comtesse de Montesquiou, gouvernante du Roi de Rome, qui l'avoit engagé à reprendre l'exercice des fonctions sacerdotales.

l'être auditeur. En formant le nouveau ministère, on recueillit ces traditions, et trois évêques, nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire, furent autorisés à assister aux délibérations du conseil. Deux années après, M. Frayssinous voulut que le concours du clergé devînt plus sérieux et plus actif. On lui fit agréer un plan d'après lequel quelques ecclésiastiques du second ordre seroient devenus, les uns conseillers d'Etat, et les autres maîtres des requêtes, en service ordinaire. Parmi ces derniers, il avoit désigné M. de Bully, aujourd'hui vicaire-général de Soissons, et M. Affre, son parent, qu'il avoit conduit, en 1808, du Rouergue au séminaire Saint-Sulpice, et qu'il devoit voir en 1840 archevêque de Paris. Mais le plan dont nous parlons ne reçut qu'une exécution incomplète.

La création du nouveau ministère fut la dernière preuve d'intérêt que Louis XVIII donna à l'Eglise de France. La mort s'approchoit de ce prince, sur les sentimens religieux duquel l'opinion publique a été induite en erreur. Non-seulement il aimoit du fond du cœur la religion, mais il se plaisoit à en parler.

De jour en jour, la dévotion au Sacré-Cœur prenoit une plus grande extension. Tabaraud et quelques jansénistes, de grandes familles, amenèrent les feuilles publiques à disserter outre mesure sur ce point si respectable du culte catholique. Le roi demanda un jour à M. Frayssinous : « Qu'est-ce que la fête du Sacré-Cœur ? — Dans le langage ordinaire, et même dans l'Ecriture sainte, répondit le prélat, on dit que le cœur est l'organe et le siége de l'amour. Le but de cette fête est d'honorer l'amour de Jésus pour les hommes, et on adore son cœur comme l'organe extérieur et le symbole de cet amour. — Vous savez bien, reprit le roi, qu'en métaphysique on ne convient pas que le cœur soit le siége de l'amour, et qu'on dispute beaucoup là-dessus. — Soit, dit l'évêque : mais l'Eglise, indépendamment de toute dispute, a dû s'accommoder au langage ordinaire. — A ce compte, demanda le prince, on pourroit donc honorer d'un culte particulier les pieds, les mains, la tête de Jésus-Christ ? — Oui, répliqua M. Frayssinous, puisqu'ils appartiennent à l'humanité de N. S. hypostatiquement unie à sa divinité par l'Incarnation. Mais c'est à l'Eglise seule qu'il appartient de décider ce qu'il faut faire à cet égard. »

Nous citons cette conversation comme un témoignage du plaisir qu'éprouvoit Louis XVIII à s'entretenir de sujets religieux, noble et digne aliment des esprits élevés.

Cependant, la santé du Roi déclinoit. On le voyoit près de sa fin, et personne n'osoit lui parler de recevoir les derniers sacremens. M. Frayssinous le lui ayant suggéré, il répondit : « Je sais ce que je dois faire. » Mais l'évêque d'Hermopolis a dit lui-même que le prince différoit dans la seule pensée qu'après avoir satisfait aux devoirs de la religion, il ne devoit plus s'occuper du gouvernement, pour être tout entier aux choses de l'éternité.

Une main auguste adressa alors à madame la comtesse du Cayla, dont Louis XVIII goûtoit l'esprit et les conseils, un billet qui la prioit d'éclairer à l'instant même le roi sur le

danger de sa position. Elle accourut aux Tuileries. « Le roi, dit-elle au prince, m'a toujours témoigné tant de sollicitude pour ceux qui l'entouroient, que j'ose lui demander d'avoir en ce moment pour lui-même ces graves pensées d'avenir. — Je comprends, dit-il avec calme, mais je ne me croyois pas encore si avancé. » Dès-lors le roi très-chrétien demanda à la religion ses consolations et ses secours. L'évêque d'Hermopolis, qui tenoit la nappe de communion lorsque le grand-aumônier donna le saint viatique au monarque, fut témoin de sa piété si vraie et si résignée. Le prélat quitta peu la chambre de l'auguste malade, et il y passa, entr'autres, avec le prince de Croï et M. de Quelen, la nuit où le roi mourut.

L'honneur d'être choisi pour prononcer l'oraison funèbre de Louis XVIII appartenoit de droit à M. Frayssinous. Il ne pouvoit fermer plus noblement la carrière où d'autres devoirs ne lui permettoient plus de descendre, qu'en payant ce tribut à la mémoire du monarque son bienfaiteur. Son discours, entendu, le 25 octobre, à Saint-Denis, avec un vif intérêt, peignit le roi dans la disgrâce et dans la prospérité, tantôt enveloppé dans les desseins d'une providence sévère qui punit, tantôt servant aux desseins d'une providence miséricordieuse qui pardonne, et toujours roi, dans l'infortune par sa magnanimité, dans la prospérité par sa sagesse. La lecture confirma l'impression qu'il avoit produite dans la chaire.

L'orateur, s'occupant surtout de la *partie active* du règne de Louis XVIII, avoit dit : « Il vivra dans nos annales ce *règne de dix ans*, qui vient de finir. » Le *Journal des Débats* eut à ce sujet un singulier scrupule : il donna à entendre qu'en restreignant à dix ans le règne de Louis XVIII, M. Frayssinous avoit méconnu les droits de la légitimité absente, tandis qu'il avoit simplement parlé de l'exercice de ces droits depuis la Restauration. Les mots *dix ans* furent supprimés dans quelques recueils qui reproduisirent l'Oraison funèbre ; et le *Journal des Débats*, si fidèle dans ses affections, comme on sait, eut ainsi le piquant mérite d'une profession de foi qui, du reste, ne tiroit pas à conséquence dans ses colonnes. Mais son but étoit rempli, en attaquant, dans M. Frayssinous, l'un des collègues de M. de Villèle.

Avant de quitter l'orateur pour considérer l'homme d'État, nous ajouterons que Louis XVIII, bon juge en fait de mérite littéraire, avoit exprimé à M. Frayssinous le désir de voir mettre au jour les conférences de l'apôtre de Saint-Sulpice. On les imprimoit quand le prince mourut, et elles parurent, en 1825, chez Adrien Le Clere, in-8° et in-12, sous le titre de *Défense du christianisme*, et avec une dédicace au nouveau roi Charles X. Elles n'avoient pas besoin, pour être recherchées, des hautes dignités où l'auteur étoit parvenu par la seule influence de son mérite. Aussi conformes aux règles de l'éloquence qu'aux principes de la saine théologie, leur succès étoit certain, et il s'en fit un grand nombre d'éditions, depuis 1825, tant en français qu'en anglais, en espagnol, en italien et en allemand : car les nations voisines s'approprièrent à l'envi par des traductions ces victorieuses apo-

ogies de la religion. Le jugement e plus remarquable qui ait été porté ur l'ouvrage de M. Frayssinous, et elui aussi qui causa le plus de laisir au prélat, émane de I. Boyer (1).

« Un évêque a pris place parmi nos lus grands orateurs ; il a défendu la religion sur la chaire de vérité ; je n'ose lire avec tout le talent des Bourdaloue et les Massillon ; (la postérité juge en dernier ressort le mérite des hommes célèbres ; elle leur assigne leur rang et leur place à mesure qu'ils comparoissent devant son tribunal.) Mais je n'exagère pas quand je dis que l'orateur dont je parle a défendu la plus sainte des causes, sur la tribune sacrée, devant un concours choisi d'auditeurs que n'obtinrent peut-être pas, de leur temps, les prédicateurs de l'Evangile que je viens de nommer. L'élite de la jeunesse française, les beaux esprits de nos académies, les hommes les plus distingués de cette capitale, ont écouté, suivi pendant vingt ans ce cours d'instructions religieuses avec un intérêt toujours croissant et une admiration toujours nouvelle ; les suffrages et quelquefois même les frémissemens d'une si brillante assemblée ont été pour cet orateur une couronne d'autant plus précieuse qu'elle étoit accordée avec plus de discernement et de justice. La collection de ces discours, livrée à l'impression, a soutenu le poids d'une si haute renommée ; la noblesse et la pureté du style, le bel ordre des idées, l'enchaînement et la force des raisonnemens lui ont assuré une place parmi nos livres classiques. On est convenu que ces célèbres *Conférences* ajoutoient de nouveaux trésors à nos richesses littéraires, créoient pour l'art oratoire un genre nouveau, où le feu et la chaleur de l'éloquence donnoient à des raisonnemens abstraits, aux matériaux inanimés de la controverse, le mouvement et la vie ; et la religion s'est réjouie à la vue de ce monument nouveau et de ce rempart inexpugnable élevé à sa défense comme à sa gloire. »

(1) *Antidote contre les aphorismes de M. F. de La Mennais.*

Il ne devoit y avoir qu'une voix dans la presse pour recommander la publication, qui, agrandissant tout d'un coup l'auditoire de Saint-Sulpice, faisoit assister la France entière, au moyen d'une rapide lecture, à ces conférences célèbres dont Paris et Bordeaux avoient seuls obtenu jusqu'alors le bienfait.

Le *Journal des Débats*, dont M. Frayssinous avoit été pourtant l'utile collaborateur, cédant encore au misérable calcul d'une opposition irréconciliable contre le ministère de M. de Villèle, s'obstina dans un lâche silence. Il fallut qu'un des propriétaires, M. Poujade de Ladevèse, indigné de ce déni de justice, intervînt pour le faire cesser. Contraignant la rédaction si hostile des *Débats* de publier un article qu'il avoit écrit lui-même, il imposa à son ingratitude le tribut d'admiration qui étoit dû à l'une des gloires de la France (1).

Une opposition d'une autre nature, car elle protestoit au nom du système nouveau de philosophie, imaginé par M. F. de La Mennais,

(1) M. Fiévée parla aussi des conférences, dans le *Journal des Débats*, mais en impie, ou tout au plus en homme indifférent. Le *Constitutionnel*, dont les rédacteurs n'avoient pas alors de prétention au ministère, publia un article beaucoup plus convenable, et rendit un hommage très-flatteur au moins aux conférences prêchées jusqu'en 1809. Du reste, les collaborateurs des *Débats* n'ont pas été tous injustes : M. de Féletz a dit que les conférences de M. Frayssinous resteront à jamais comme des modèles, et qu'elles accusent certains apologistes modernes qui ont fait monter dans la chaire chrétienne le mauvais goût de l'époque.

adressa aux *Conférences*, dans le *Mémorial catholique* (1), le bizarre reproche de n'avoir pas su donner à la vérité des développemens analogues à ceux de l'erreur, ne leur reconnoissant que le mérite secondaire de reproduire, sous une forme nouvelle, plus précise et plus brillante, les raisonnemens exposés dans les ouvrages antérieurs : comme si la *Défense du christianisme*, éloquent résumé des controverses passées, combattoit seulement dans les erreurs dominantes ce qu'elles avoient de suranné et d'immobile, sans les poursuivre dans leurs nouveaux mouvemens ; et comme si, glissant pour ainsi dire à côté de son siècle, ce livre alloit, tout en naissant, prendre place parmi les monumens du siècle qui précédoit, sans donner au sien une de ces impulsions qui laissent de profondes traces dans les âges suivans. Reproche étrange, répétons-nous, qu'un orgueil aveugle put seul formuler en présence des consolans résultats que les conférences orales avoient obtenus à Saint-Sulpice de 1803 à 1809, puis de 1814 à 1822, et de la vogue qu'elles obtinrent au moment de leur publication, non-seulement en France, mais dans les diverses parties de l'Europe. Le triomphe éclatant remporté par M. Frayssinous sur tant de consciences ou incertaines ou égarées, fut une assez belle preuve que ce défenseur de la vérité, mesurant les progrès de l'erreur et la saisissant dans sa marche, avoit attaqué le principe vivant de cette force avec laquelle elle maîtrisoit son siècle.

Lorsque l'évêque d'Hermopolis hésitoit à accepter le ministère, il disoit à un ami : « Je ne serai pas à ma place dans le conseil : quand il faut parler sur un fauteuil, je ne me trouve pas à mon aise. » Son ami, qui le connoissoit mieux qu'il ne se connoissoit lui-même, fixa ses incertitudes, et ne put que s'en applaudir ; car M. Frayssinous, admis dans les conseils du Roi, y opina toujours avec sens. Le prélat avoit une haute estime pour M. de Villèle, et il indiquoit ingénieusement le contraste que la simplicité des manières du premier ministre formoit avec l'énergie de sa volonté : « Il se donne pour un maire de village, disoit M. Frayssinous, et c'est un maire du palais. » Le *maire du palais* ne l'empêcha pas, du reste, de conserver son libre arbitre, comme le prouvèrent les votes de l'évêque d'Hermopolis, qui ne se montra favorable ni à l'émancipation de la presse, ni à la dissolution de la garde nationale de Paris.

Voilà pour le conseil ; voici pour la tribune : ou plutôt nous ne saurions analyser tous les remarquables discours qu'il prononça, comme ministre, dans les deux chambres. La loyauté de son ame se reflétoit dans sa parole, toujours franche, claire, précise, pleine de force dans la défense des intérêts qu'il avoit mission de protéger, mais conciliante sans cesser d'être noble et digne ; au point que Casimir Périer, son adversaire politique, s'écrioit : « Vive M. Frayssinous et sa tolérance ! » Intolérant de l'erreur, le prélat conservoit, en effet, les plus séduisans égards pour les personnes et, s'il rencontroit des esprits rebelles, il ne manquoit jamais de faire la conquête des cœurs. Le lendemain d'un de ses plus brillans succès de tribune, il présenta, à la

(1) Tome IV, p. 24.

esse, la paix au roi Charles X : Pas d'orgueil ! » lui dit doucement prince, avec un gracieux sourire ii félicitoit, dans le premier au-ônier, l'orateur applaudi la veille.

Après avoir montré M. Frayssinous dans le conseil et à la tribune, faut l'envisager dans les actes de on administration.

Elle ne pouvoit avoir un objet lus élevé que le choix des évêques : ussi M. Frayssinous se faisoit-il la lus haute idée de l'importance de es devoirs à ce sujet. Un évêché venoit-il à vaquer? c'étoit pour lui occasion de graves soucis. Lui, qui avoit reculé devant la charge d'ames, pesoit avec d'autant plus de scrupule au poids du sanctuaire les forces de celui auquel il alloit imposer cette charge redoutable. Il eût craint de rien accorder à la faveur et aux influences les plus respectables. La piété, la vertu, la science l'emportoient à ses yeux sur toutes les autres considérations. « De ce train, lui dit imprudemment, en pleine cour, la duchesse de Rohan, l'épiscopat finira par tomber en roture. — Madame, répondit le ministre, à mérite égal, je préférerai les sujets dont l'illustration personnelle sera propre à relever l'éclat de leur siége : mais il faut que je voie l'apôtre à côté d'un grand nom; jusque-là vous me permettrez d'attendre. » Dans une autre circonstance, ayant reçu une demande pour un évêché, il s'en affligeoit. « Un évêché, dit-il, n'est pas une place que l'on sollicite. La demander, c'est prouver qu'on n'en est pas digne. » Il suffisoit qu'un ecclésiastique manifestât, directement ou indirectement, l'espoir ou le désir d'arriver à l'épiscopat, pour s'en trouver exclu par le vigilant ministre : règle de conduite que ses successeurs au pouvoir, et surtout dans l'exercice de la plus délicate de ses fonctions, ne sauroient observer avec trop de scrupule. Grâce aux choix éclairés et consciencieux de l'évêque d'Hermopolis, l'épiscopat français devint le plus vénérable du monde catholique.

Le litige qui existoit entre le grand-aumônier de France et l'archevêque de Paris, malheureusement compliqué depuis les funérailles de Louis XVIII, réclamoit une solution. On ne recourut point au Saint-Siége pour l'obtenir : aussi le ministre des Affaires ecclésiastiques, bien qu'il se fût concerté avec l'archevêque afin de faire cesser le conflit, ne parvint-il pas à décider toutes les questions au moyen du réglement du 25 janvier 1826 : le grand-aumônier se plaignit même que ce réglement eût été dressé sans sa participation, quoiqu'il eût pour objet de régler ses attributions.

Le ministre des Affaires ecclésiastiques et l'Archevêque de Paris ne purent non plus s'entendre alors pour l'établissement d'une Maison de hautes études ecclésiastiques. M. Frayssinous offroit, de la part du gouvernement, le magnifique Val-de-Grâce, et la plupart des évêques de France étoient prêts à fournir des sujets. Peut-être eût-on mieux fait de recourir au Saint-Siége, afin d'aplanir les difficultés. Toujours est-il qu'il fût impossible de réaliser ce beau, cet important projet.

C'étoit le moment où deux opinions se trouvoient en présence

dans le clergé, l'une propagée par la plume ardente de l'abbé F. de La Mennais, l'autre défendue avec les souvenirs de l'ancienne Sorbonne. Une troisième opinion, celle des libéraux qui prononçoient, sans les comprendre, les mots d'*ultramontanisme* et de *libertés gallicanes*, entendoit ces libertés en ce sens que la puissance ecclésiastique doit être totalement asservie à la puissance civile. M. Frayssinous, animé en 1826 des espérances de conciliation qui l'avoient fait agir en 1818, donna au mois de janvier une seconde édition de son livre, intitulé: *Les vrais Principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique.* Sauf quelques légères corrections, la suppression de deux ou trois morceaux, et quelques citations nouvelles, cet écrit reparut tel qu'il avoit été publié huit années auparavant. Comme plusieurs prélats se trouvoient réunis à Paris, l'évêque d'Hermopolis crut désarmer l'opinion libérale, qui évoquoit le fantôme de l'*ultramontanisme*, en obtenant au mois d'avril qu'une déclaration, émanée de ces prélats, confirmât la doctrine exposée dans son livre, sur l'indépendance du pouvoir temporel; déclaration à laquelle les autres évêques furent ensuite sollicités d'adhérer, et qui ne reçut de plusieurs qu'une adhésion restrictive. Mais, en constatant cette opposition de MM. Frayssinous et de La Mennais au point de vue de la doctrine, nous devons ajouter que le ministre, se rappelant qu'il étoit évêque, ne provoqua pas les poursuites qui, au mois de juillet, amenèrent le prêtre sur le banc de la police correctionnelle. Nous n'avons point à examiner ici le fond des questions agitées dans la vive discussion où intervinrent, avec le zèle de l'amitié, M. Clausel de Montals, évêque de Chartres, M. l'abbé Clausel de Coussergues, conseiller de l'Université, M. Clausel de Coussergues, conseiller à la cour de cassation, et M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, tous compatriotes et parens du ministre, dont ils partageoient les opinions: nous ne parlons même de la forme injurieuse que l'abbé de La Mennais donna à sa polémique, que pour faire contraster, avec cet oubli des égards dus à un évêque, la constante égalité d'ame et la sérénité du prélat. Doué d'une grande justesse d'esprit, il disoit dès-lors de l'abbé de La Mennais: « Souvenez-vous que cet homme finira par tomber dans l'erreur. Son orgueil le poussera au schisme. » Mais, modéré par caractère, il disoit aussi: « Vous voyez sa fougue et le luxe de ses injures. Hé bien, telle est son illusion, qu'au plus fort de l'exaltation il ne croit pas mal faire. »

Ministre du roi, M. Frayssinous devoit vivre avec un certain éclat; mais, prêtre et évêque, il se regardoit comme assujéti plus que tout autre à la loi de l'aumône. On ne saura jamais tout le bien qu'il a fait pendant sa vie. Un jour, il consulta M. Clausel de Coussergues sur les aumônes auxquelles la religion, son rang et sa fortune pouvoient l'obliger. Son ami lui déclara qu'il ne donneroit pas trop en consacrant vingt mille francs par an à ses pieuses libéralités. La réponse du saint prélat laissa entrevoir que ce chiffre étoit plus que doublé. Entr'autres obligés de M. Frayssinous, nous pourrions citer un savant ministre

anglican de Londres, qui, ramené par lui à la foi de ses pères, avoit abandonné une cure lucrative pour suivre la voix de sa conscience, et auquel l'évêque d'Hermopolis faisoit une pension annuelle de deux mille francs, en même temps qu'il se chargeoit de l'éducation de trois de ses enfans. Quand on suggéroit au bon prélat que ses hommes d'affaires pourroient mettre plus d'économie dans certaines parties de la dépense, il répondoit qu'il ne falloit pas les tourmenter : il ne vouloit pas même qu'on leur demandât des comptes trop sévères. Cependant, il avoit un continuel pressentiment d'un revers de fortune : « Au train dont nous allons, disoit-il, cela ne durera pas, et il seroit prudent de faire quelques économies. »

Son désintéressement est attesté par la conduite qu'il tint à l'égard de sa famille. Il se montra très-bon pour elle, et il n'est pas un de ses membres qui ne se soit ressenti des bienfaits du prélat : mais M. Frayssinous ne s'occupa guère de leur procurer des places ni des honneurs. Si quelques-uns ont rempli des fonctions dans l'administration ou dans la magistrature, ils y ont presque toujours été élevés à l'insu de l'évêque d'Hermopolis, ou par leurs talens. On trouvera peut-être cette conduite rigoureuse dans un frère ou dans un oncle : néanmoins, elle est toute sacerdotale. Au milieu des grandeurs, M. Frayssinous, n'oubliant jamais qu'il étoit prêtre, se conformoit aux règles sévères de l'Eglise.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* contient des articles dûs à la plume de deux professeurs au collége de France, collaborateurs du *Journal des Débats*. Dans ces articles, on attaque et l'on flétrit les croyances de la religion catholique.

Nous demandons à Villemain comment un gouvernement qui déclare n'être pas l'ennemi de la religion peut tolérer, de la part de professeurs qu'il salarie, la publication d'articles tels que celui où M. Philarète Chasles prétend expliquer et justifier l'avénement du protestantisme et la réaction du sensualisme? ou bien tels que celui où M. Michel Chevalier ose signaler l'existence de saint Jean Népomucène, l'un des plus grands saints des temps modernes, comme une *invention des* Jésuites?

Le décret en vertu duquel existe l'Université l'oblige à élever les enfans qu'on lui confie dans le respect de la religion catholique : encore une fois, pourquoi le grand-maître tolère-t-il que des professeurs attaquent dans leurs écrits ce qu'ils doivent respecter dans leurs leçons? Et, si le ministre se reconnoît impuissant, soit à prévenir, soit à réprimer ces scandales, pourquoi ne réalise-t-il pas la promesse de la liberté de l'enseignement? Cette liberté permettroit, du moins, aux catholiques de confier leurs enfans à des maîtres qui ne seroient pas des impies.

— Le religieux silence avec lequel l'auditoire de Saint-Roch a écouté dimanche dernier M. l'abbé Fayet, prouve que l'orateur a signalé la grande plaie de l'époque, la négligence des parens qui oublient trop souvent que toute l'éducation de leurs enfans est renfermée dans l'autorité de leurs leçons et l'autorité de leurs exemples; c'est-à-dire qu'au titre de père et de mère, qu'ils portent, s'attache l'inviolable obliga-

tion d'être les maîtres et les modèles de leurs enfans.

L'enfant, en se développant avec les années, a droit à être gouverné, à être repris, à être enseigné : par conséquent le premier devoir des parens est de le maîtriser, de le corriger et de l'instruire.

1° De le maîtriser. Les parens ne tiennent-ils pas la place de Dieu, même dans leur famille? peuvent-ils exercer l'autorité qu'il leur a communiquée autrement qu'en donnant des ordres? Mais, si ce roi domestique laisse flotter au hasard les rênes de son gouvernement, s'il dépose sa couronne pour devenir le simple conseiller de ses enfans ou marcher leur égal, alors les mêmes passions qui agitent les Etats, lorsque le pouvoir est confié à de foibles mains, troublent la famille. Alors les pères, les mères, les enfans sont devenus égaux entre eux par un langage qui est l'expression naturelle des mêmes droits : un tutoiement qu'on disoit commode et qui n'est digne que des temps barbares, dispense les enfans de respect et les parens d'autorité. Et ceux-ci sont surpris que leurs enfans la méconnoissent aux jours orageux de l'adolescence ! Mais demanderiez-vous une moisson abondante au champ dans lequel vus n'auriez point semé? Prétendriez-vous placer le comble de l'édifice avant d'en avoir posé les fondemens ?

2° Celui qui ne corrige point son fils ne sait point l'aimer, dit l'Esprit saint. Que de larmes coûta souvent une tendresse mal entendue! L'expérience de tous les jours nous apprend qu'un enfant trop caressé devient un enfant dénaturé. Il est votre idole : il sera votre supplice. Il s'accoutume d'abord à ne faire que ce qui lui plaît, bientôt il entendra que ce qu'il veut soit la volonté de tout ce qui l'entoure ; il méprise aujourd'hui les leçons données, demain il donnera des leçons. On ne sauroit un moment perdre de vue ses enfans. On leur prodigue des caresses et des témoignages d'affection poussés jusqu'à l'idolâtrie, tandis que ces divinités d'une nouvelle espèce, étourdies par la vapeur de ce fade encens, accueillent froidement ces éternelles adorations et n'y répondent que par le dédain. Et voilà ce qu'on ose nous donner pour le triomphe des lumières, le progrès social, la noble réforme du temps et de la sagesse!

3° Instruisez les enfans de la plus haute, de la plus sublime de toutes les sciences, l'amour et la crainte de Dieu. N'attendez pas qu'ils soient épris de l'amour du monde pour leur apprendre qu'ils ne sont pas créés pour lui. Commencez de bonne heure : les premières impressions sont celles qui s'effacent le moins. La première liqueur versée dans le vase est celle qui l'imbibe et le pénètre le mieux. Cependant les maîtres les plus habiles ont été choisis pour régler la démarche de l'enfant, son maintien, donner de la bonne grâce à ses mouvemens, peut-être pour orner son esprit ; et pas une bouche ne s'est ouverte pour lui apprendre qu'il avoit une ame! On lui a appris les règles de l'harmonie, les bienséances du monde, ses modes et ses usages; mais d'où vient-il, où est-il, où va-t-il, quelle est son origine et sa fin? il ne le sait pas encore...

« Ah! le langage humain n'a plus assez de force pour déplorer cet excès inouï jusqu'à nous. Venez, prophète des grandes désolations, venez, avec votre incomparable et divine énergie, reprocher à Juda les suites affreuses de l'ignorance religieuse de ses enfans. « J'ai vu, dites-vous, » au milieu des sables du désert, la lionne » découvrir ses mamelles pour allaiter ses » petits; mais la fille de mon peuple, plus » impitoyable, abandonne ses enfans sans » nourriture, ou ne leur présente qu'un

sein aride qu'ils pressent vainement de leurs lèvres et de leurs mains débiles pour exprimer le suc nourricier qu'il ne renferme plus. Aussi la langue des petits est desséchée et s'attache à leur palais brûlé par la soif : la faim a consumé toute leur beauté, noirci leur visage comme des charbons éteints. Dieu! qu'ils sont méconnoissables! leur peau s'est collée à leurs os; les airs ont retenti des voix plaintives et des derniers gémissemens de ces pauvres enfans qui se traînent péniblement le long des rues et tombent sur les places publiques, de faim et de misère... » Ah! si la voix de la grâce et de la nature réveille en ce moment des regrets amers, rachetez le passé par le repentir le plus vif, et assurez l'avenir en promettant au Seigneur d'instruire vos enfans, d'exercer sur eux toute l'autorité des préceptes, en y joignant celle des exemples. »

L'enfant est naturellement imitateur: il imite avant de savoir parler, il imite avant de connoître, il imite presque en naissant. Mais c'est surtout vers l'imitation de ses parens qu'il est entraîné par un instinct invincible; en sorte qu'on diroit qu'il voit avec les yeux de ses parens, qu'il juge avec leur esprit, qu'il veut avec leur volonté : tant il se mêle et se confond avec eux; semblable à cette plante qui, ne pouvant s'élever qu'en s'appuyant, s'attache au vieil arbre qui la soutient, se replie autour de son tronc, prend la couleur de son écorce, et confond sa verdure avec la verdure de ses rameaux. De là ce mot plein de sens qu'on trouve dans toutes les langues: Tel père, tel fils; tels parens, tels enfans.

Donc, si vous n'êtes vertueux, inutilement voudriez-vous cacher vos désordres : par une insatiable curiosité propre à leur âge, par cette inquisition toute clairvoyante qui n'appartient qu'à eux seuls, les enfans descendront jusqu'au fond de vos consciences pour y puiser vos vices et se les approprier. Chacun de vos crimes sera comme un péché originel qui pénétrera jusqu'à la moelle de leurs os, qui se naturalisera dans leur cœur, et qui d'âge en âge ira souiller, dégrader peut-être le dernier de vos descendans : vous aurez cessé de vivre, et vous ne serez pas encore mort pour l'iniquité.

« O Eglise de mon Dieu, le prophète qui arrosoit de ses pleurs les ruines de Jérusalem trouveroit-il assez de larmes pour pleurer la désolation de vos enfans? On ne sait ni les commander, ni les corriger, ni les instruire, ni les édifier. Ils n'ont dans leurs parens que des maîtres sans force, des modèles qui scandalisent, des guides qui égarent; et voilà aussi que s'élève une génération incrédule et perverse marchant au hasard sans frein et sans guide, et se livrant à des horreurs inouies. La jeunesse, débarrassée des craintes de l'avenir et des terreurs du ciel, s'abandonne à cette licence horrible de tout dire et de tout faire, qui ne redoute plus que la flétrissure des sentences ou le fer des bourreaux......... Les tribunaux retentissent des plaintes des pères et des mères outragés par leurs enfans. Les voix de la renommée publient des listes, effrayantes par leur nombre, des adolescens condamnés et flétris pour leurs attentats. Que dis-je? les lois elles-mêmes, reculant épouvantées devant une nouvelle espèce de crime, se hâtent, à son dernier passage dans la société, de jeter un voile sur la tête de certains coupables en les faisant conduire au supplice. Honneur, probité, bonne foi, bonnes mœurs, l'honnête homme, le chrétien, tout périt, tout croule, tout disparoît, et la France couverte de plaies demande à cette génération des citoyens vertueux, des juges intègres, des magistrats équitables, des soldats fidèles à l'honneur! Et toutes les espérances de l'avenir portent sur ce peuple nouveau, plus corrompu, plus dépravé que l'ancien peuple! O noble et chère patrie, plus nous tenons à tes grandeurs

et à tes prospérités par le fond de nos entrailles, plus sont vives les alarmes qu'inspire l'effrayant tableau d'une éducation où les parens ont oublié d'être les maîtres de leurs enfans, comme ils ont oublié d'en être les modèles! Mais le feu sacré du génie, des grandes vertus et de l'héroïsme est-il étouffé dans ton sein? Mais le soleil de ta gloire est-il couché pour toujours? Puisse la nuit de la barbarie ne pas couvrir de nouveau tes belles provinces! Puissent les prodiges de miséricorde, accumulés les uns sur les autres, les grâces et les bénédictions célestes, versées par torrens, te retenir sur le penchant des abîmes, te préparer de meilleurs siècles, et te rendre formidable au dehors, florissante au dedans, jusqu'à ce que tu rendes toi-même tous tes enfans à l'éternelle patrie! »

Nous regrettons qu'une analyse si incomplète ne puisse rendre tout l'effet qu'a produit ce beau discours.

Diocèse de Beauvais. — M. l'abbé Delettre, grand-vicaire capitulaire, administrant le diocèse pendant la vacance du siége, a pris, le 7 mars, possession au nom de Mgr Gignoux.

BAVIÈRE. — L'Eglise de Spire, privée de Mgr de Geissel, a été consolée par la nomination de M. le docteur Weiss, doyen du chapitre, au siége que le coadjuteur de Cologne a laissé vacant. Mgr Weiss, sur qui s'est arrêté le choix du roi de Bavière, est, avec Mgr Ræss, coadjuteur de Strasbourg, le fondateur du *Catholique*, excellent journal qu'il a rédigé jusqu'à ces derniers mois, et dont il vient de transmettre la rédaction à M. le docteur Dieringer, professeur de théologie au séminaire de Spire. Il a été souvent parlé de Mgr Weiss dans ce recueil (1).

(1) Voyez aussi *Histoire générale de l'Eglise*, t. XIII, p. 186.

PARIS, 11 MARS.

La chambre des députés a voté hier le projet de loi qui ouvre au ministre de l'intérieur un crédit d'un million de francs pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1840.

— Par deux ordonnances en date du 10 de ce mois, le deuxième collége électoral du département de la Moselle a été convoqué à Metz pour le 5 avril prochain, et le cinquième collége du département du Doubs, à Pontarlier, pour le 9 du même mois, à l'effet de nommer chacun un député, par suite du décès de MM. Parant et Jouffroy.

— Le *Moniteur* publie un rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, en date du 9.

Le ministre propose de modifier l'article 1.er de l'ordonnance du 1.er février 1837, relative aux bâtimens à vapeur compris dans l'énumération des forces navales du royaume, et de décider que le nombre et le rang de ces bâtimens seront désormais fixés ainsi : 5 frégates à vapeur de 540 chevaux; 15 frégates à vapeur de 450; 20 corvettes à vapeur de 320 à 220 chevaux; 30 bâtimens à vapeur de 160 et au-dessous; 70 bâtimens en tout.

— La question des bestiaux a été retirée de l'ordre du jour du conseil supérieur du commerce, le gouvernement ne croyant pas convenable de saisir dans la même session la législature de deux questions qui touchent aux intérêts territoriaux.

— Le sieur Paganel comparoissoit hier devant la 7e chambre, présidée par M. Manet, comme prévenu de dénonciation calomnieuse contre MM. Quentin et Tresvaux, chanoines de Notre-Dame. Il a élevé plusieurs fins de non-recevoir, que le tribunal a repoussées. Alors il a quitté l'audience, et un jugement par défaut l'a condamné à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

A l'appel de la cause, M. le président avoit adressé quelques mots au sieur Pa-

anel pour le prévenir que si le tribunal ne l faisoit pas asseoir sur le banc des accusés, c'étoit par considération pour le caractère dont il avoit été revêtu, et qu'il espéroit que par sa tenue à l'audience, il voit oublier les écarts qu'il s'étoit permis jusqu'à présent. Mais le sieur Paga-el n'a tenu aucun compte de ce bienveillant avertissement, et est retombé ans ses précédentes divagations.

— Le sieur A. Luchet a été condamné hier par la cour d'assises de la Seine à eux ans de prison et 2,000 fr. d'amende pour délit d'outrage à la morale publique et à la religion de la majorité des Français, délit résultant de la publication d'un ouvrage intitulé le *Nom de Famille*.

— M. Louis Perrée, avocat, directeur-gérant du *Siècle*, est sorti hier de la prison de Sainte-Pélagie, où il a passé un mois en exécution de l'arrêt rendu contre lui par la chambre des pairs.

— Un ouragan des plus violens s'est élevé l'avant-dernière nuit à Paris, et a causé de nombreux dégâts. Hier matin, plusieurs rues et cours étoient jonchées de débris. La toiture du Louvre a beaucoup souffert, ainsi que les combles du Palais-Royal, où une garniture de zinc pesant cent kilogrammes a été arrachée. La couverture en zinc du marché de la Madeleine, ébranlée par le vent, s'est affaissée, et a entraîné dans sa chute les colonnades en fer qui divisoient l'édifice en trois galeries. Le dommage est tel, que la toiture devra être reconstruite entièrement. A Montmartre, la tempête a déraciné, près du télégraphe, un arbre d'environ un mètre de circonférence; de gros arbres ont aussi été déracinés ou cassés au Jardin-des-Plantes et au jardin du Luxembourg; enfin, sur la route de Versailles une voiture de foin a été culbutée; un homme a été tué par la chute d'un arbre sur la route de Saint-Denis.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La *Gazette du Languedoc* (Toulouse) annonce que M. Napoléon Duchâtel ne devant prendre possession de sa nouvelle préfecture que le 25 de ce mois, les fonctions de M. Maurice Duval se prolongeront jusqu'à cette époque.

— Le procureur du roi a soutenu, le 8, devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, l'accusation contre les prévenus de la catégorie de Chauriat.

EXTERIEUR.

Nous n'avons pas aujourd'hui de journaux anglais. Le paquebot n'a pu entrer dans le port de Calais, à cause du mauvais temps.

— A la fin de la séance de la chambre des communes le 7 mars, sir H. Hardinge a présenté le budget de l'armée, duquel il résulte que le nombre des forces effectives proposées est de 122,568 hommes, ce qui présente une augmentation de 1,447 hommes, comparativement à l'année dernière.

— Le roi de Prusse vient, dit-on, par un rescrit dont la publication seroit prochaine, de fixer l'état des Israélites dans son royaume. Ce rescrit abroge la loi de 1812; il détruit le lien qui rattache le juif prussien à la nationalité prussienne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.)

Séance du 10 mars.

A deux heures le procès-verbal est adopté.

L'assemblée est très-nombreuse. Tous les ministres sont présens.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1842. La parole est à M. Ledru-Rollin contre le projet.

M. LEDRU-ROLLIN. Le gouvernement, pour motiver la demande de fonds secrets, s'appuie sur deux considérations, la nécessité des circonstances et la confiance qu'il dit avoir inspirée. Votre commission fait plus; elle propose de reporter au budget ordinaire des dépenses, à partir de 1843, le crédit extraordinaire des dépenses secrètes de la police.

Le crédit dont il s'agit est un crédit

tre notre occupation reconnoisse maintenant que la situation n'est plus la même, qu'il ne peut reprendre la même position, qu'il y a là un fait accompli.

M. Guizot termine en disant quelques mots sur les discussions qui ont eu lieu dans le parlement anglais et dans les chambres espagnoles, au sujet de prétendues conspirations qui s'ourdiroient en France contre le gouvernement espagnol.

M. Mauguin déclare que, quant au traité du droit de visite, il n'y a pas de négociations entamées; le protocole reste ouvert, attendant la signature de la France. L'orateur espère que cette signature ne sera jamais donnée. Quant à Alger, il y a un fait qui mérite attention: c'est que le ministre anglais a été obligé, sinon de rétracter, au moins d'expliquer ses paroles, et la tribune anglaise a protesté contre l'occupation d'Afrique. Eh bien! notre conquête de l'Algérie ne sera définitive que quand elle aura été consacrée par les traités européens.

Voix nombreuses. Pourquoi! Nous n'en avons pas besoin!

M. MAUGUIN. J'arrive à la question d'Espagne, et je rappelle à la chambre que le 4 mars lord Aberdeen déclaroit au parlement, que, si la conspiration qui se trame en France contre le gouvernement espagnol éclatoit, l'Angleterre enverroit ses vaisseaux pour porter assistance à ses nationaux et à ses fidèles alliés. D'un autre côté, le 1er mars, le ministère espagnol déclaroit aux cortès qu'une conspiration s'organise en France contre le gouvernement espagnol; il ajoutoit que le gouvernement avoit demandé des explications au gouvernement français; que ces explications étoient arrivées, et qu'il savoit dès à présent ce qu'il avoit à faire.

Ainsi, sur la question de savoir si le gouvernement français favorise la conspiration à Madrid, on ne répond rien; à Londres, le ministère déclare qu'il a reçu du cabinet français des assurances pacifiques, mais que cependant il veille, il tient ses vaisseaux tout prêts. En sorte que la politique de notre cabinet a produit ceci: qu'elle a alarmé les puissances voisines, et que, si ces alarmes ne se justifient pas par l'événement, nous aurons au moins l'air de céder encore une fois à la peur.

Les plaintes de Madrid ne sont pas tout-à-fait sans fondement. Nous savons qu'il y a des intrigues parmi les réfugiés espagnols, et qu'il y a eu des démarches pour les amener tous à une réunion générale.

Vous reprochez à l'Espagne de se porter vers l'Angleterre; c'est votre faute. Oui, l'Angleterre veut établir son influence en Espagne; mais c'est pour y faire ce qu'elle fait de ses troupeaux de l'Inde, qu'elle nourrit, qu'elle habille et qu'elle tond!

Et cependant, nous perdons le temps à des débats de parole; nous nous occupons de bien dire et fort peu de bien faire, et la preuve, c'est que quand il se présente un orateur qui a fait des questions générales une profonde étude, la chambre est la première à ne pas l'écouter.

De toutes parts: Aux voix! aux voix!

La discussion générale est fermée. On passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire d'un million de francs pour complément des dépenses de l'exercice 1842. — Adopté.

2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi du 25 juin 1841, pour les besoins de l'exercice 1842. — Adopté.

On procède au scrutin secret, qui donne pour résultat l'adoption du projet de loi par 219 boules blanches contre 142 boules noires.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 11 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 70 c.
Act. de la Banque. 3360 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1281 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 65 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3567.

MARDI 15 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

STATION DE 1842.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN A NOTRE-DAME.

Dimanche 13 mars.

Sur le mystère de la sainte Trinité.

On a voulu quelquefois concentrer systématiquement toute l'histoire dans la marche et l'influence de certaines idées dominantes aux diverses époques de l'existence des peuples. Les faits, les révolutions subies, les civilisations développées, ne seroient ainsi que la forme et l'expression des opinions et des idées ayant cours dans l'intelligence humaine. On peut admettre ce principe dans une juste mesure, mais à la condition qu'on n'en fera pas une règle exclusive et absolue; car alors il y aura pour les faits une forme arrêtée d'avance, dans laquelle il faudroit bon gré malgré les faire rentrer, et ce seroit fausser l'histoire. C'est ce que l'on a osé faire pour le christianisme, quand on a voulu prétendre qu'il fut le produit et le progrès des idées dominantes de la philosophie, tandis que la philosophie lui fut diamétralement opposée. Les faits nés des idées humaines et philosophiques furent, à vrai dire, le combat et l'hérésie contre le christianisme; les épicuriens à Rome, la philosophie orientale en Grèce, fournirent à l'hérésie antique, ses armes, ses formes, et l'appui d'une résistance opiniâtre. Il est certain que la foi des mystères est un fait qui a sa source et sa raison dans des idées et une force supérieures à l'humanité tout entière. Cette vérité fondamentale ressortira mieux encore de cette conférence, qui a pour objet le plus auguste de nos mystères, l'incompréhensible Trinité. Nous considérerons ce dogme comme un fait dont l'origine et la durée au sein du christianisme sont une histoire. Cette histoire nous la trouverons dans les erreurs même qui combattirent la foi. L'erreur nous montrera sa mère, la philosophie humaine; la foi remontera toujours à la prédication révélée des pêcheurs de Galilée et de leur maître. **Sur le mystère de l'adorable Trinité, deux erreurs capitales résument toutes les autres, le sabellianisme et l'arianisme.**

I. Le sabellianisme. La doctrine orthodoxe sur le mystère de la Trinité se réduit aux données suivantes. Il n'y a qu'un Dieu, qu'une seule et même nature divine, indivisible dans la plus parfaite unité. Il y a trois personnes distinctes dans la nature divine, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; c'est-à-dire que l'essence divine, une, simple et identique, appartient à trois, subsiste en trois, de sorte que l'unité de nature n'empêche pas la pluralité des personnes, et que la pluralité des personnes n'empêche point l'unité de nature. Chaque personne divine est véritablement Dieu; les trois personnes divines, parfaitement égales en tout, ne font qu'un seul Dieu. Le Père n'a pas de principe qui le produise; le Fils est engendré par le Père de toute éternité; le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils. Voilà le dogme catholique dans les termes consacrés. Deux de ces termes sont à définir, nature et personne. La nature, c'est ce qui constitue l'être; ce par quoi il est ce qu'il est, et non pas autre. La personne est une nature individuelle, complète, qui peut dire: *Moi, ces actions sont les miennes.* Nous ne venons pas vous expliquer cet impénétrable mystère, nous prétendons au contraire ne pouvoir, ne devoir ni l'expliquer, ni le comprendre. L'Eglise de Jésus-Christ, divine et infaillible, enseigne et définit le dogme de la Trinité. J'adore et je crois parce que Dieu a ré-

vélé. L'erreur incrédule s'agite. A la naissance du christianisme, l'école d'Alexandrie, foyer renommé d'enseignement philosophique, ne pouvoit pas rester spectatrice oisive. Il s'opéra alors dans cette école un mélange confus de doctrines orientales, grecques et chrétiennes sur la divinité. D'un être principe ou Dieu suprême, on faisoit sortir par voie de création ou de génération, plus souvent par émanation, un second principe inférieur, secondaire, qui avoit graduellement tout produit, ou bien deux principes, l'intelligence, MENS, Λόγος ou le Démiurge, et l'ame du monde, *anima*, ce qui constituoit la triade de Platon. Les Basilidiens, les Nicolaïtes, les Valentiniens prirent part à ces erreurs. D'autres, comme Manès, tenoient pour un double principe, ou pour trois dieux comme Marcion. La philosophie se fatiguoit, impuissante, autour du mystère. L'Eglise, par la voix des apôtres ou de leurs successeurs, proscrivoit toutes ces erreurs philosophiques. Elle gardoit l'unité de nature dans la trinité de personnes, qu'elle avoit reçue, non de la philosophie qui la nioit, mais de la révélation. Dès le premier siècle, Cérinthe, Ebion, Artémon, Théodote, pour sauver mieux apparemment l'unité divine, déclarèrent Jésus-Christ un pur homme ou un ange; Cerdon, Marcion, Saturnin, admirent au contraire la pluralité des personnes; les uns et les autres furent condamnés comme hérétiques. Praxéas, dans une erreur qui ne manquoit pas de logique humaine, réunit ces idées, et conclut que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, n'étoit point distingué du Père; c'étoit le commencement du sabellianisme : l'Eglise condamna Praxéas. Elle croyoit donc dès lors et à la consubstantialité des personnes divines, et à la distinction des personnes. Que sont donc les systèmes des rationalistes ariens ou sabelliens modernes? ILS SONT VIEUX COMME LES PLUS VIEILLES HÉRÉSIES. Vers le milieu du IIIe siècle vint Sabellius, qui ne voulut admettre en Dieu qu'une seule personne, laquelle, cependant, à cause des opérations ou effets divers, s'appeloit Père, Fils et Saint-Esprit; Père comme principe générateur; Fils comme s'étant incarné; Esprit saint comme sanctifiant les ames : de même, disoit-on, qu'un seul et même soleil a la vertu d'éclairer, d'échauffer et de produire. Et l'on croit avoir fait merveille en réformant à la fois et le platonisme et la croyance chrétienne, pour les améliorer et les unir : c'étoit de l'éclectisme alexandrin. Ce temps ressembloit au nôtre. Aujourd'hui comme alors, en présence de la vérité, on veut et on ne veut pas, on croit et on ne croit pas. Il manque une chose, le courage. Cependant, que fait-on de bien sans courage? Le savant dans l'étude, le héros dans la guerre, le chrétien dans la vie, doivent reconnoître, fixer le but, puis s'élancer violemment pour le saisir. Voyez le vaisseau construit sur le rivage : tout est prêt, il doit être mis à flot. Un moment solennel précède : la prudence a tout disposé. Le vaisseau est lancé, il se précipite au sein des eaux. Il semble saluer de son hommage et la foule et les mers étonnées. Les mers déjà reconnoissent en lui leur dominateur et leur roi; et il s'en va affronter au loin les flots et les orages. La voie ouverte, la foi reconnue, il faut s'élancer au loin avec elle, mais toujours dans les eaux pures et vivifiantes de l'Eglise de Jésus-Christ. L'Eglise, par la voix de ses docteurs et de ses conciles, réfuta, confondit et anathématisa le sabellianisme. Tertullien, saint Cyprien, saint Epiphane, saint Augustin, saint Basile, les conciles œcuméniques de Nicée et de Constantinople unirent leurs imposantes voix pour déclarer hautement contre la philosophie, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étoient ni trois noms différens donnés à la nature divine, ni trois êtres d'une nature différente; mais trois personnes distinctes dans une même nature. L'hérésie passa, la foi demeure. C'est quelque chose, quand il s'agit du triomphe d'un incompréhensible mystère sur toutes les résistances d'une nature

ndocile. Le sabellianisme reparut avec a réforme qui devoit réveiller tant d'erreurs; Servet, brûlé par Calvin, les deux ociñs, cruellement persécutés par la réforme, parce qu'ils appliquèrent trop onséquemment son principe du libre xamen, tout ce qui depuis arbora le rincipe de la raison libre, tous les raonalistes modernes de l'Allemagne, sans xcepter de nos jours Hermès; en France, es éclectiques ou les philosophes du rogrès sont sabelliens ou unitaires. Voici eur principe commun d'erreur : Expliuer le christianisme d'une manière inelligible à la raison. Tous les mystères ont retranchés; le Père, le Fils et le aint-Esprit ne sont plus des personnes ivines, mais trois attributs divins; Jésus-Christ n'est plus qu'un homme. Partout et toujours, c'est la philosophie échirant l'Eglise par l'hérésie; l'Eglise ondamnant dans l'hérésie l'abus de la hilosophie; et fière de voir les plus sublimes et les plus sages génies se soumettre à ses redoutables mystères. Que ourroient opposer ces intelligences reelles encore à la foi, au témoignage crasant de ces génies calmes et saints ui ont illustré l'enseignement catholque? Supposons que, s'adressant à l'une es plus hautes personifications de la cience ou de la vertu, à cet esprit de lunière limpide et pure, nommé à bon roit l'Ange de l'école, à Saint-Thomas 'Aquin, un de nos philosophes incrédules lui dise : Vous croyez à la Trinité? – Oui, j'y crois, et je serois prêt à donner ma vie pour ma foi. — Mais c'est-là du natisme? — Je suis profondément alme et recueilli. — Une raison éclairée ne peut admettre une pareille royance? — Ma vie fut consacrée à étude en même temps qu'à la prière, et s longues années de méditations attentives sur les sciences divines et humaines 'ont fait que m'attacher plus inviolablement à la foi de l'adorable Trinité, parce ue Dieu la révéla. Nous ne disons pas ue trois font un; nous affirmons la trinité des personnes et l'unité de nature; il n'y auroit contradiction qu'en disant à la fois trinité de nature et unité de nature: ce que nous ne disons pas. — Vous ne connoissez donc pas les objections? — Je crois les avoir présentées avec plus de force que vous; vous en pouvez juger, nous répondons à toutes, et d'ailleurs contre la parole divine constatée, il n'est pas d'objection fondée. — Quelque passion secrète ne vous déguiseroit-elle pas le motif de votre dévoûment si ardent à la foi? — Quelle passion domineroit mon cœur? L'ambition? J'ai renoncé avec joie aux dignités du monde et de l'Eglise. L'avenir? Je me suis fait pauvre, je ne possède et ne désire rien. La volupté? Un jour l'ange du Seigneur ceignit mes reins et je suis pur. Non, les passions ne m'ont point donné la foi; trop souvent elles l'ont fait perdre à d'autres. Domptez les vôtres, et vous croirez comme moi. — Mais votre foi n'est qu'apparente, c'est un jeu de votre imagination? — Elle est intime et sincère, l'ame de mon ame, la vie de ma vie; il y a déjà long-temps. — Vous croyez donc sincèrement? Oui. — Vous avez pesé le pour et le contre? — Oui. — Vous n'avez pas aperçu de contradiction? — Aucune. On ne peut en apercevoir dans un mystère qu'on ne comprend pas; on ne peut pas plus contredire qu'expliquer des termes inconnus. — Et cette foi du mystère vous satisfait et vous console? Oui, pleinement; j'y vois Dieu se manifestant à mon intelligence et à mon cœur; soumis à sa parole rendue certaine par des faits certains, je m'unis avec bonheur à l'onction intérieure de sa grâce pour croire, et embrasser le mystère qui est toujours un mystère d'amour.

II. L'arianisme. L'arianisme a perdu pour nous de son grand intérêt; parce que nous sommes maintenant au-delà, puisqu'on a déplacé toutes les bornes et toutes les bases. L'arianisme ne fut pas d'abord, directement et dans sa conception première, la négation de la divinité de Jésus-Christ. Arius prétendit bien admettre la divinité du Verbe et nier la consubstantialité ou l'unité de substance

avec le Père. Alexandre lui fut préféré pour le siége épiscopal : la philosophie vint en aide à son ambition trompée, ce qui arrive quelquefois; il contesta la théologie de son évêque, prétendit que le Verbe n'étoit pas consubstantiel au Père; mais qu'il avoit été seulement créé avant toute autre créature pour être l'instrument du Père dans la création : c'est le Démiurge de la philosophie platonicienne. Pour échapper au sabellianisme déjà condamné, il se jeta dans l'excès opposé, distinguant les natures au lieu de distinguer seulement les personnes. Il joignit la poésie à la philosophie pour propager son erreur; l'hérésie affectionna toujours ce mode de propagande; la chanson. Ce que le génie put inventer de subtilités, de mensonges, de subterfuges, de jeux de mots, et ce qui est plus redoutable encore, le crédit des femmes, tout fut mis en œuvre par l'arianisme, qui séduisit tout ce qui pouvoit être séduit. L'inconséquence étoit cependant au fond de son système impie. Comment, en effet, admettre que le Verbe est vraiment Dieu, égal à son Père, et que cependant loin de lui être coéternel et consubstantiel, il fut créé par lui? L'erreur est donc aveugle. La philosophie platonicienne vouloit aussi un Λογος créé et Dieu tout à la fois, et on ne s'apercevoit pas que c'étoit retomber dans le polythéisme. La grande figure d'Athanase, si cruellement persécuté, nous apparoît comme le plus auguste représentant de la défense orthodoxe contre Arius. L'Eglise, assemblée à Nice en 325, anathématisa l'erreur et proclama pour toujours la foi transmise et crue dans tous les temps : la consubstantialité et la divinité du Verbe. La réforme fit renaître l'arianisme de ses cendres sous mille formes contradictoires. Aujourd'hui ce n'est plus l'arianisme, mais plutôt du sabellianisme. Plus de trinité, mais un simple déisme, ou un obscur panthéisme; le Christ, un pur homme, s'il n'est même un mythe et un symbole. Chose bien étrange! on ne veut pas de la trinité enseignée par le catholicisme, et on la trouve avec éloge partout, dans l'Inde, en Egypte, en Grèce. On l'accepteroit volontiers découverte et démontrée par la raison; un philosophe du progrès admet aujourd'hui la trinité : le progrès ce n'est donc que le retour. Attendez quelque temps encore. Un autre philosophe humanitaire démontrera l'incarnation. Pourquoi pas? chacun de nos mystères reparoîtra à son tour par l'effet du progrès. Que ne les acceptez-vous quand nous les proposons? Ce seroit plus facile et plus sûr. Les rêves de quelques esprits malades valent-ils nos palpables démonstrations? Leurs théories creuses valent-elles nos faits attestés et divins? Mais on procède ainsi : La vérité qui viendroit de l'Église, il faut l'exclure; celle que la raison semble inventer, quand elle ne seroit qu'un plagiat grossier, il faut l'admettre et l'encenser avec honneur. Quant à nous, nous pensons qu'il vaut mieux avoir foi à une tradition tellement évidente, que Gibbon, qui certes n'est pas suspect, a été forcé de dire dans ses mémoires, tom. I, ch. I. : « UN HOMME INSTRUIT NE SAUROIT RÉSISTER AU POIDS DE L'ÉVIDENCE HISTORIQUE QUI ÉTABLIT QUE DANS TOUTE LA PÉRIODE DES QUATRE PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE, LES POINTS PRINCIPAUX DES DOCTRINES PAPISTES ÉTOIENT DÉJA ADMIS EN THÉORIE ET EN PRATIQUE. »

Deux hérésies capitales ont donc attaqué le mystère de l'adorable Trinité : le sabellianisme et l'arianisme. L'une confondoit les trois personnes divines en une; l'autre devoit logiquement diviser la substance divine en trois. L'Eglise a cru dans tous les temps la distinction des personnes et l'unité de substance. C'est un mystère profond, impénétrable; j'en conviens. Mais Dieu l'a révélé, je crois. Vous le rejetez en vous appuyant de la science et de la raison. Et vous ne voyez pas que le progrès de votre science est réellement de multiplier les mystères. L'eau dans la nature étoit une inconnue, un mystère, mais un seul. Lavoisier la décompose en deux élémens : que sont ces substances

ouvelles? L'une brûle, et l'autre fait ûler. Bien, ce sont des propriétés extéeures; mais ces substances que sont-elles elles-mêmes? Vous ne le savez pas. Ce nt deux mystères au lieu d'un. Un second génie les décomposera peut-être en ux autres substances; on célébrera à ands cris le progrès : qu'aurez-vous ors? Quatre inconnus au lieu de deux, st-à-dire quatre mystères impénétrables. Car vous ne connoissez et vous ne nnoîtrez aucune substance en ellemême. Aucune. Et vous ne voulez pas de ystères dans la substance divine! Vraient, je ne sais comment qualifier cette raison. La science enfle et égare; elle a nc besoin d'une autorité commandant foi, imposant le mystère. Même, plus siècle est savant, plus il a besoin d'aurité. Pourquoi? Parce que l'esprit huain n'a qu'une certaine somme de force re : s'il la dépense tout entière sur un jet, il l'épuise bientôt, il n'est plus cable d'autre science. L'anatomiste, livré ut entier à la dissection des cadavres, croit plus qu'à son scalpel; le maématicien, noyé dans ses formules, croit plus qu'à ses équations; le imiste n'a de confiance qu'en ses actifs. Pour ces savans, la certide métaphysique est comme étrangère. r tout autre point que leur science opre et favorite, ce sont des enfans, oins même quelquefois que des enfans, r il arrive au savant trop absorbé de avoir plus de raison pour le reste! Que ut-il donc aux savans, que faut-il à tous mme garantie, comme barrière et mme guide? L'autorité, l'Eglise enseiant et fixant pour tous les mystères, mystère entr'autres de l'adorable Trité dans l'unité divine. O qu'elle vous nne d'employer toute l'énergie de vo- être à la connoître et à l'aimer! Vos eurs alors seront pleins des affections plus pures et des plus douces joies.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 3e dimanche de Carême, S. S., a assisté, dans la chapelle Sixtine, à la messe solennelle célébrée par Mgr Asquini, archevêque de Tarse.

— S. E. le cardinal Massimo a pris, dimanche 20 février, possession solennelle de son titre en l'église de Sainte-Marie *in Domnica*, appartenant aux PP. Basiliens grecs-melchites de Saint-Jean-Baptiste.

— Le 24 février, jour du glorieux apôtre saint Mathias, S. E. le cardinal Pedicini s'est rendu à l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, et y a sacré S. E. le cardinal Belli, évêque élu de Jesi. Le prélat consécrateur étoit assisté de Mgr Asquini, archevêque de Tarse, et de Mgr Scerra, évêque d'Orope.

— S. S. a daigné nommer chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, M. Audin, auteur de l'Histoire de Luther et de Calvin. Ce savant, qui se trouve actuellement à Rome, y réunit des matériaux pour une Histoire du siècle de Léon X et pour celle de Henri VIII.

PARIS. — MM. les évêques-nommés d'Angers, de Poitiers et de Rodez sont arrivés à Paris, et M. l'internonce apostolique procède à leurs informations. Trois grandes Eglises sont donc sur le point de voir cesser leur viduité. Mais le pieux et savant prélat, qui avoit été désigné pour la métropole de Tours, paroît ne pas pouvoir se résoudre à quitter le diocèse du Mans : il veut consacrer au troupeau qu'il a gouverné jusqu'ici, tout son zèle et toute sa sollicitude. Le refus d'un archevêché ne sauroit étonner de la part de Mgr Bouvier, dont l'humilité égale la science : il répond, d'ailleurs, victorieusement à ces reproches d'ambition et de cupidité, que la presse anti-religieuse ose encore élever contre le clergé.

Si Mgr Bouvier persiste dans son refus, il y aura lieu de pourvoir à

la vacance de deux métropoles, Tours et Avignon.

— Pendant que M. Villemain laisse MM. Philarète Chasles, Michel Chevalier et Edgar Quinet, professeurs au collége de France, émettre, soit dans leurs chaires, soit dans leurs écrits, les idées les plus hostiles à la religion de la majorité, M. Martin (du Nord) enjoint au ministère public de provoquer la répression des attaques que les écrivains pourroient se permettre, contre la religion et les mœurs, dans leurs ouvrages. C'est ainsi que les sieurs Luchet et de Bonnal viennent d'être traduits devant la cour d'assises de Paris, qui leur a fait expier par une condamnation l'audace de leurs écrits. N'est-il pas singulier que le titre de professeur soit, pour MM. Chasles, Chevalier et Quinet, une sorte de bouclier contre les réquisitoires du ministère public, et que ces messieurs, précisément parce qu'ils sont chargés d'une manière plus spéciale de l'enseignement de la jeunesse, puissent fausser ses idées avec plus de sécurité? Nous engageons MM. Martin et Villemain à se mettre d'accord; ou plutôt nous invitons le ministre de l'Instruction publique à imiter la louable sollicitude du garde des sceaux. De telles contradictions dans la conduite de deux ministres sont monstrueuses, et il nous semble que le contraste de la coupable mollesse de M. Villemain avec la fermeté de M. Martin est l'un des meilleurs argumens que l'on puisse produire à l'appui des pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement.

Comme nous voulons être impartial, nous ferons cependant honneur à M. Villemain d'une bonne nomination, celle de M. Michelle, proviseur à Strasbourg, qui est nommé recteur de cette Académie.

— Le *Journal des Débats* prend aujourd'hui fait et cause pour MM. Chasles et Chevalier, dans un long article : cela ne nous étonne pas, puisque ces professeurs appartiennent à la rédaction des *Débats*. Cette fois encore, le Journal nous apprend que ses rédacteurs ne sont pas des *Pères de l'Eglise* : est-ce qu'un écrivain, à moins d'être un Père de l'Eglise, ne peut respecter la religion dans ses ouvrages? Le but évident de l'article est d'intimider M. Villemain, en lui montrant le rédacteur des *Débats* derrière le professeur au collége de France : pour nous, nous sommes aussi peu intimidé par l'un qu'édifié par l'autre, et nous ne cessions de réclamer contre l'enseignement scandaleux imposé à la jeunesse.

— M. de Lamartine a prononcé, dans une récente réunion de la société pour l'abolition de l'esclavage, un discours où la *Gazette de France* a signalé des tendances panthéistes. Au reproche du journal, l'orateur répond par cette réclamation :

« Je ne suis pas *panthéiste*. Je n'ai jamais compris le panthéisme. Comment le *Créateur dont émanent tous les êtres et toutes les individualités*, ne posséderoit-il pas lui même la suprême et souveraine individualité? L'effet auroit donc ce que la cause n'auroit pas! .

» Quand j'ai parlé hier d'*unité divine*, à propos de la confraternité des peuples, j'ai voulu dire l'*unité selon Dieu*; l'expression manquoit de justesse, je le reconnois; je m'en fais un reproche avec vous, mais ne m'en faites pas un dogme. »

Comment M. de Lamartine, qui se défend d'être panthéiste, n'a-t-il pas saisi cette occasion de déclarer franchement s'il est encore chrétien, car ses derniers ouvrages ne nous ont que trop autorisé à en douter? Au lieu de repousser le reproche d'une erreur, il eût mieux fait, ce semble, de nous donner une profession de foi explicite et posi-

re, qui eût consolé la religion et nimé notre admiration pour le ète d'autrefois.

— Nous croyons faire plaisir aux mirateurs de M. l'évêque d'Herpolis, en les prévenant qu'ils urront se procurer le buste en itre du pieux prélat au secrétat de l'Archevêché de Paris, où . Gayrard en a déposé plusieurs. out le monde sait avec quelle perction et quelle ressemblance cet tiste habile a reproduit M. Frayssous, et on n'ignore pas qu'il a néreusement offert au Musée de lez le buste en marbre blanc i'il a exécuté.

— Une pieuse cérémonie a eu u, vendredi, au cimetière du ont-Valérien.

MM. les chanoines de Troyes, 'ant appris que ce cimetière alloit cevoir une autre destination, et le cette mesure nécessiteroit le déacement des monumens funèes, ont pensé qu'il convenoit de ofiter de cette circonstance pour clamer l'exhumation et la transtion des restes précieux de M. de oulogne, ancien évêque de Troyes, éposés en 1825 dans l'enceinte du ont-Valérien, réservée aux évèies et aux prêtres. Leur délibéraon, motivée de la manière la plus uchante, porte que le dépôt de ces stes dans la cathédrale de Troyes ontribuera à raviver et à perpétuer armi son ancien troupeau la méoire d'un pontife aussi illustre ar ses talens que par ses vertus. lle ajoute que le cœur du digne rélat repose déjà, près de la sépulire de M. de La Tour Du Pin, ans une chapelle de la cathédrale, édiée sous le vocable de saint Pie t de saint Apollinaire; et qu'en unissant au cœur les restes de l. de Boulogne on réalisera le œu qu'il avoit formé dès le jour de on installation et qu'il avoit exrimé dans les termes suivans :

« Nous sommes à l'Eglise de Troyes comme à notre épouse, ne désirant rien de plus en ce monde que d'être enterré aux pieds de notre saint prédécesseur, et de jouir ainsi après notre mort des souvenirs et des prières du clergé et des fidèles de notre diocèse, comme pendant notre vie nous espérons jouir de leur estime, de leur affection et de leur confiance. »

M. l'abbé Lejeune, chanoine supérieur du petit séminaire, auquel M. de Boulogne avoit témoigné une bienveillance toute particulière, a été député à Paris par le chapitre pour présider à l'exhumation et à la translation du corps M. Milliaire, membre du conseil de fabrique de la cathédrale, a secondé par son activité le zèle de cet estimable ecclésiastique, et tous deux ont parfaitement répondu à la confiance de M. l'évêque et du vénérable chapitre.

L'exhumation a eu lieu vendredi, et le corps, accompagné de MM. Lejeune et Milliaire, est arrivé le lundi 16 à Troyes, où M. l'évêque de Châlons, qui étoit venu dans cette ville pour l'ordination de samedi, a été prié de présider la cérémonie. Elle a dû avoir lieu avec la plus grande pompe. Le clergé de la ville, invité à se rendre à l'église de Saint-Martin, et les deux séminaires, ont formé le convoi, qui a été conduit par M. le premier vicaire-général jusqu'à la cathédrale, et toutes les cloches se sont fait entendre à l'entrée du corps dans la cité épiscopale. Après les vêpres des morts, les restes de M. de Boulogne ont été déposés dans une chapelle ardente, car le caveau, destiné à les recevoir, n'est pas encore préparé. Le jour où l'on fera le service et l'inhumation dans la chapelle, qui possède déjà le cœur de l'illustre prélat, M. Roizard, membre du chapitre, prononcera l'oraison funèbre.

L'*Ami de la Religion* devoit s'asso-

cier, par la publicité donnée à ces détails, au pieux hommage que M. l'évêque et le chapitre de Troyes ont voulu rendre à M. de Boulogne. On sait quelle part le grand orateur a pris autrefois à la rédaction de ce Journal, et le souvenir de ses talens comme de ses vertus n'est nulle part plus vivant et plus honoré que parmi nous.

— Une assemblée de charité aura lieu le jeudi 17 mars 1842, en l'église Saint-Roch, pour l'Association des Mères de famille.

Cette OEuvre destine ses secours aux familles indigentes qui ne remplissent pas les conditions rigoureusement exigées pour avoir droit aux secours des bureaux de bienfaisance ou de la Société de Charité Maternelle. Ces familles se rencontrent surtout parmi les ouvriers dont le gain modique, à peine suffisant aux besoins ordinaires du ménage, devient plus insuffisant encore lorsque la naissance d'un enfant et la maladie d'une mère exigent de coûteux sacrifices.

L'Association des Mères de famille exige toujours la justification du mariage civil et religieux. Lorsque cette justification ne peut lui être faite, elle procure aux personnes qui ont eu le malheur de vivre dans le désordre la charitable assistance de l'OEuvre de Saint-François-Régis.

A une heure précise, sermon par M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis.

La quête sera faite par mesdames Eugène Cauchy, au Palais du Luxembourg; Edouard Dubufe, rue Saint-Lazare, 34, square d'Orléans, 7; Hellot, rue d'Astorg, 31; Honoré, rue de Ménars, 4; Martin, rue Sainte-Anne, 51 *bis*; la baronne d'Orgeval, rue Saint-Honoré, 387; Paul Pouquet, quai Voltaire, 15; Anaïs Ségalas, rue de Crussol, 11.

Les personnes qui ne pourroient assister à cette réunion sont priées d'adresser leur offrande à mesdames les quêteuses.

Diocèse de Marseille. — Le rescrit demandé au Souverain Pontife au sujet du sacre de M. l'évêque de Viviers est arrivé le 5 mars à Marseille. C'est donc le 11 mars que cette cérémonie a dû avoir lieu dans l'église de Saint-Cannat.

Diocèse de Versailles. — Mgr Cottret, mort en novembre dernier, évêque de Beauvais, possédoit une maison de campagne à Triel, diocèse de Versailles. Un séjour de 15 ans lui avoit créé de nombreux amis dans cette paroisse; il avoit d'ailleurs donné à l'église des preuves de sa munificence. Le conseil de fabrique, voulant tout à la fois honorer la mémoire du bon évêque et payer un tribut à ses vertus, a fait célébrer à ses frais un service solennel pour le repos de l'ame du prélat. Une circonstance touchante venoit ajouter à l'émotion des nombreux assistans: le saint sacrifice étoit offert par un ecclésiastique, le curé de canton, résidant à Poissy, qui reçut autrefois du pieux défunt la tonsure, cette initiation aux saints ordres, alors que Mgr Cottret, évêque de Caryste *in partibus*, remplissoit les fonctions de l'épiscopat dans le diocèse de Versailles, pendant les longues maladies d'un des titulaires de ce siége.

ANGLETERRE. — Les envahissemens de l'établissement anglican continuent: on annonce la prochaine nomination d'un évêque de Valette et de Gibraltar. La Méditerranée sera ainsi cernée à ses extrémités: la hiérarchie, dont la tête est à Cantorbéry, aura un pied en Espagne et l'autre dans la Terre-Sainte. On sait qu'elle domine déjà dans l'Inde, et qu'il est question de nom-

et successivement des évêques qui i dépendent, pour le Nouveau-runswick, le Cap de Bonne-Espénce, la Terre de Van-Diemen et le de Ceylan.

IRLANDE.—Dublin a vu M. Sands, inistre protestant de Marybough, faire abjuration publique s erreurs qu'il avoit enseignées squ'à ce jour. Le lendemain, il sistoit, dans une chapelle catholie, aux offices divins, et il édifioit, ir sa piété et son recueillement, s nombreux fidèles qui y prioient ec lui.

BELGIQUE — L'administration mmunale de la ville de Liége a con-depuis un an la prison des femmes ix religieuses dites Filles de la roix, qui s'étoient chargées jusqu'a-rs de l'instruction des enfans pau-res et du service des malades à domi-le. Cet essai a eu les plus heureux sultats. La douce autorité de quel-ues Sœurs, abandonnées à elles-êmes et sans le secours d'aucun omme, a suffi pour établir, en si eu de temps, une discipline et un rdre admirable dans cette maison. y règne un silence qui n'est in-errompu que par les prières et le hant des cantiques. Les conver-ons y sont nombreuses. Déjà vingt-ix femmes perdues, dont douze 'ont pas atteint l'âge de 18 ans, ont sincèrement revenues à Dieu t à la vertu. L'administration com-unale semble apprécier le bien qui est fait, et elle a proposé aux Sœurs e se charger également de l'hôpi-l des femmes atteintes de mala-ies honteuses, offre que leur cha-ité a encore acceptée. L'embarras st maintenant de préserver les emmes repenties de la rechute, I. Habets, curé de Sainte-Croix, ondateur et directeur de la congré-ation des Filles de la Croix, ne voit e remède que dans une *maison de refuge* où ces femmes puissent être éprouvées durant un assez long séjour, se raffermir dans la vertu, contracter l'habitude de l'ordre, du travail et d'une vie chrétienne, et devenir ainsi dignes de rentrer honorablement dans la société, sous la protection de personnes charitables qui auront bien voulu présider à cette œuvre de charité. Ce projet, approuvé par M. l'évêque de Liége, va être mis à exécution. Une association pieuse, sous le nom de Confrérie de la Miséricorde, sera érigée dans l'église de Sainte-Croix, et se chargera de la fondation et de l'administration de la maison de refuge.

PRUSSE. — Mgr Jean de Geissel a adressé, en date du 4 mars, au clergé et aux fidèles du diocèse de Cologne, une lettre pastorale, pour leur annoncer sa prise de possession de l'administration. Le prélat y trace en peu de mots l'historique des événemens qui l'ont amené à Cologne; il rappelle les services éminens rendus au diocèse et à l'Eglise par M. l'archevêque Clément-Auguste, et il exprime l'espoir que les fidèles du diocèse l'aideront, par leur piété et leur dévoûment, à s'acquitter de la tâche difficile qui lui a été confiée par le Saint-Père.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans les commencemens de la révolution de juillet, M. Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, disoit à ceux qui paroissoient craindre que leur œuvre ne fût pas goûtée par les autres Etats : Soyez tranquilles; *si nous sommes sages*, personne ne nous dira rien.

Les tributaires du budget ne sont pas aussi heureux. Ils avoient toujours cru jusqu'à présent qu'on ne leur demandoit des supplémens de fonds secrets que pour faire face aux éventualités des troubles politiques et de l'anarchie; et que, si nous

étions sages, il n'en seroit plus question. Mais voilà qu'on nous ôte toute espérance à ce sujet, et qu'on parle de fixer invariablement cette dépense dans le budget normal. Ainsi, *que nous soyons sages*, ou que nous ne le soyons point, nous n'aurons pas plus à gagner désormais d'une façon que de l'autre. Il paroît que, dans les gouvernemens constitutionnels, une fois que le bras des contribuables est accoutumé à la saignée, il n'y a plus moyen de leur faire grâce d'une palette.

On dit vulgairement que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Il seroit difficile d'en dire autant des ministères qui se suivent sous le régime de juillet, tant ils sont tous de la même farine et de la même qualité. Ce n'est pas là ce qui nous étonne précisément, parce qu'il y a des natures auxquelles il ne seroit pas raisonnable de demander autre chose que ce qu'elles peuvent produire; mais ce qui nous paroît plus surprenant et plus inexplicable, c'est la peine et le tourment d'esprit qu'on se donne en France depuis douze ans, pour arriver à des changemens de ministère qui ne changent absolument rien, qui ne peuvent rien à la grave maladie dont nous sommes atteints.

Dans les pays qui sont sujets aux retours périodiques des épidémies, et où ces retours s'opèrent par certains vents et dans certaines saisons plutôt que dans d'autres, il est naturel qu'on attache de l'importance aux changemens du temps et aux mois critiques de l'année, puisque cela donne des résultats qui ne se ressemblent point; mais sous les régimes parlementaires, dans les pays constitutionnels, où les ministères dont il n'y a rien à espérer vous arrivent par tous les vents, en hiver comme en été, à la chute comme à la pousse des feuilles, on ne voit réellement pas de raison pour s'agiter et s'échauffer à leur sujet, ainsi que nous en avons pris maintenant l'habitude.

N'est-ce pas pitié, par exemple, de voir qu'une session ne puisse s'ouvrir en France sans que l'on commence par perdre trente et quelques jours à examiner trois ou quatre phrases du discours d'ouverture des chambres, afin d'y découvrir, s'il est possible, quelque petit *passage* pour un nouveau ministère? A la bonne heure, encore une fois, si, dans l'espace de douze ans, on eût eu la main plus heureuse un jour que l'autre. Mais hélas! toujours la même chose! toujours de mauvaises chances! toujours des coups de dés qui n'amènent rien!

Vous souvient-il, par exemple, d'un ministre des finances qui n'ait pas fait plier les contribuables sous le faix des budgets supplémentaires et complémentaires? — Vous souvient-il d'un ministre des *cultes* qui ait écrit une circulaire de quatre lignes pour prescrire l'observation des fêtes et dimanches, pour ordonner la fermeture des cabarets et des lieux de scandale, au moins pendant les heures de l'office divin? — Vous souvient-il d'un ministre des travaux publics qui, dans les jours consacrés par les commandemens de Dieu et de l'Eglise, à l'instruction religieuse et à la pratique des devoirs chrétiens du peuple, n'ait pas employé, à Paris seulement, vingt mille terrassiers, paveurs et autres ouvriers à tailler des pierres et à creuser des égouts? — Vous souvient-il, enfin, d'un ministre de l'Instruction publique qui, dans l'espace de douze ans, ait fait avancer de deux pas la question si importante et si vitale de la liberté d'enseignement?

Et c'est pour flotter sans fin entre des ministères qui se ressemblent tous par l'insouciance des choses de l'ordre moral et religieux, que l'on gaspille à l'année, en France, son temps et son énergie! En vérité, pourtant, c'est se tourmenter l'esprit pour bien peu de chose, puisqu'il est vrai que les quatorze ou quinze petites révolutions ministérielles dont nous sommes déjà redevables au régime de juillet, vaudroient tout au plus la peine d'être tirées à la courte paille.

PARIS, 14 MARS.

La chambre des députés s'est réunie

emedi dans les bureaux pour l'examen du projet de loi relatif à la démonétisation des monnoies de billon et de cuivre, et à leur remplacement par une monnoie de bronze; enfin, à la centralisation de la fabrication des monnoies à Paris, et à la suppression des hôtels des monnoies, qui existent dans quelques autres grandes villes de France. L'objet principal de cette loi est : 1° le retrait de la circulation des pièces de quinze sous et de trente sous, de six liards et des décimes à la lettre N; 2° des pièces de cuivre et de métal de cloche connues sous la dénomination de sous, gros sous et liards; 3° des pièces d'un quart de franc. Les monnoies de cuivre et de métal de cloche seroient remplacées par une monnoie de bronze; on fabriqueroit des pièces de 1, de 2, de 5 centimes et de 1 décime d'un module nouveau; enfin les pièces d'un quart de franc seroient remplacées par des monnoies d'argent de 2 décimes, du poids d'un gramme.

— M. le comte d'Arnim, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, a remis à Louis-Philippe, en audience particulière, une lettre de son souverain en notification de la naissance d'une princesse, fille de S. A. R. le prince Frédéric-Henri Albert de Prusse, et de la princesse Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-Marianne, son épouse.

— La chambre des pairs vient encore de perdre deux de ses membres : M. le baron Dufour, qui faisoit partie de la dernière promotion, et M. le marquis de Talhouet.

— M. de Paruge, ancien membre du Parlement de Navarre, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

— M. Mérimée, inspecteur-général des monumens historiques, a reçu, du ministre de l'intérieur, l'ordre de se transporter à Conches, pour apprécier les réparations à faire au clocher, que le dernier ouragan a renversé.

— Le tribunal correctionnel (6e chambre), présidé par M. Barbou, a rendu le 12 son jugement dans l'affaire de la *Mode*, prévenue d'avoir annoncé publiquement une souscription destinée à payer l'amende à laquelle ce journal a été condamné par la cour d'assises de la Seine.

D'après les considérans de l'arrêt, l'annonce du compte-rendu du procès de la *Mode* et le bulletin qui l'accompagnoit n'étoient que des moyens déguisés pour publier cette annonce. Quant à la circulaire du 6 février, qui a été l'objet de si minutieuses investigations de la part de la police, le tribunal a déclaré qu'il étoit inutile de s'en occuper; toutefois, il y a trouvé, avec l'impression et l'envoi du bulletin, une coïncidence de laquelle il a inféré que la direction de la *Mode* n'étoit pas étrangère à la publication de cette circulaire; mais il a reconnu qu'il n'étoit pas établi que ce fût l'un des deux prévenus qui y eût pris part. Néanmoins, il a puisé dans l'ensemble des faits, la conviction qu'ils étoient coupables.

Vu les articles 10 et 11 de la loi du 9 septembre 1835, et l'article 60 du code pénal, il a condamné M. E. Walsh, directeur de la *Mode*, à trois mois d'emprisonnement et 3,000 d'amende, et M. Voillet de Saint-Philbert, gérant de ce journal, à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende, et tous deux solidairement aux dépens. Il a ordonné, en outre, la suppression du compte-rendu et du numéro du 5 février de la *Mode*, contenant l'annonce du compte-rendu, partout où ils pourront être saisis.

— M. Marcelin de Bonnal, âgé de vingt-quatre ans, a publié un livre intitulé : *Lamentations ou la Renaissance sociale*. Cet ouvrage a été poursuivi par le ministère public comme contenant les délits d'outrage envers la religion de la majorité des Français, d'outrage envers la morale religieuse, d'outrage aux bonnes mœurs, et de provocation à la haine entre diverses classes de citoyens. A l'ouverture de l'audience, M. de Bonnal a déclaré qu'il consentoit à la destruction des exemplaires de son livre qui presque tous ont été saisis. Les débats ont eu lieu à huis clos.

Déclaré coupable par le jury d'outrage envers les bonnes mœurs, M. de Bonnal a été condamné à quatre mois de prison et 2,000 fr. d'amende. La cour a ordonné la destruction de son livre.

— Le *Moniteur algérien* du 4 mars publie un arrêté du gouverneur-général de l'Algérie, qui place sous le sequestre les propriétés des habitans de la ville de Tlemcen et des deux villages de Boumeddin et d'Aïn-el-Hout, qui ont abandonné leurs demeures pour suivre l'ennemi.

Un autre arrêté porte qu'il sera formé à Tlemcen quatre compagnies de milice indigène soldée, qui seront spécialement attachées au service de la province, mais qui marcheront, d'après les ordres du commandant des troupes françaises, partout où besoin sera.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'ouragan de la nuit du 9 au 10 mars a causé beaucoup de désastres sur nos côtes. D'après les nouvelles du littoral depuis Nantes jusqu'à Anvers, beaucoup de navires ont été jetés à la côte, et plusieurs ont péri corps et biens. Une goëlette anglaise, le *Vixen*, venant de Hull, avec un chargement de fil et d'acier, étoit mouillée au large, désemparée de sa mâture. Un remorqueur du Havre et un sauveteur ont réussi à la sauver. Plusieurs pêcheurs ont été forcés de jeter à la mer tous les filets qu'ils avoient à bord.

A Granville, 20 à 25 navires prêts à partir pour le banc de Terre-Neuve, ayant, par la violence du vent, cassé leurs câbles et leurs chaînes, sont tombés sur d'autres qui étoient en rade et les ont entraînés vers le rivage. Cinq de ces navires, ainsi jetés sur les rochers, se sont entièrement brisés et perdus avec leur chargement. Cinq autres sont restés échoués sur les parcs aux huîtres. Quelques autres, à force de dévoûment et de courage, ont pu être sauvés et rentrés dans le port, mais avec des avaries considérables. On évalue à plus de 500,000 fr. les pertes du commerce de Granville.

Les navires et bateaux, en aval du pont de Rouen, ont dérapé et brisé leurs amarres. Un bateau normand, chargé de soufre, vins et spiritueux, a sombré. Au-dessus de Rouen, un chaland de la marine rouennaise, chargé en partie de tabac, a également coulé.

Dans la campagne de la Seine-Inférieure, les tristes effets du coup de vent se sont étendus fort loin.

La flèche de l'église de Conches (Eure), qui étoit en reconstruction et presque terminée, a été renversée par la tempête.

Sur le littoral de la Manche, les sinistres ont été considérables; on parle de trois bâtiments naufragés sur la côte de Calais, et dont un se seroit perdu corps et biens. Quatre marins du lougre *Angelina*, qui avoit fait côte à l'est du port, ont été sauvés par les membres de la société internationale en faveur des naufragés.

A Nantes, où la tempête a aussi occasionné de grands ravages, le capitaine Legoff, commandant le *Don-du-Seigneur*, est tombé dans la Loire en réamarrant son navire, et s'est noyé.

Nancy a éprouvé le 10 au matin un violent orage, accompagné de tonnerre et de grêle.

L'ouragan a fait aussi de grands ravages à Cambrai, à Lille, aux environs de Valenciennes et dans l'arrondissement de Caen. Toute la route de Caen à Paris étoit couverte d'arbres abattus, de débris de toitures et de voitures renversées.

— Le *Journal de l'Eure* annonce que le conseil municipal d'Evreux a été dissous le 11, en vertu d'une ordonnance provoquée par le préfet, M. *Zédé*.

— Les nommés Manent, soldat dans la 29e compagnie des équipages de ligne; Gérard, soldat au 16e régiment de ligne, et Penillet, soldat au 3e régiment d'infanterie de marine, viennent d'être condamnés par le conseil de guerre de Rennes à la peine de mort, pour tentative d'incendie dans la prison de Ploërmel.

— Le gérant du *Courrier de la Sarthe*, accusé de provocation à la haine et au mépris du gouvernement, a été déclaré non coupable par le jury, et acquitté en conséquence par la cour d'assises.

— Dans son audience du 11, la cour d'assises du Puy-de-Dôme a rendu son jugement dans l'affaire des troubles de Chamiat. Neuf accusés ont été acquittés. Les autres ont été condamnés : 1 à huit ans et 4 à sept ans de travaux forcés avec exposition ; 1 à six ans sans exposition ; à sept ans de réclusion ; 2 à six ans, et à cinq ans de la même peine; 1 à quatre ans, 1 à trois ans, et 3 à un an de prison.

— La cour d'assises des Bouches-du-Rhône s'est occupée dans son audience du 9 mars de l'affaire du général Levasseur. Le général et ses quatre coaccusés ont été acquittés.

— L'*Emancipation*, de Toulouse, vient de recevoir une nouvelle assignation à comparoître devant la cour d'assises de la Haute-Garonne.

EXTERIEUR.

Les plus violentes mesures sont prises par le général Rodil, gouverneur des provinces du Nord, pour prévenir les communications suspectes entre les habitans et l'armée. Quiconque est pris avec les armes ou venant de France sans des papiers bien en règle, est livré aux commissions militaires et fusillé. On a toujours l'air de s'attendre à des tentatives de la part des réfugiés christinos qui sont en France.

— D'après un projet de loi présenté aux chambres belges, le sucre de betteraves doit être placé, pour l'impôt, sur le pied de l'égalité avec le sucre de cannes, et paiera 1 fr. 20 c. de droit douane, et 50 fr. de droit d'accise par 100 kilogrammes.

— Dans la séance de la chambre des lords du 10 mars, le comte d'Aberdeen a déclaré qu'il n'avoit reçu aucune communication, de quelque nature que ce fût, au sujet de la question d'Alger. Le marquis de Clanricarde lui avoit adressé à ce sujet une interpellation, se fondant sur ce que, dans les chambres françaises, on en avoit parlé.

— Les nouvelles de l'Inde ont produit la plus douloureuse sensation dans Londres. On ne révoque plus en doute l'entière destruction de l'armée anglaise de Caboul. Dans la chambre des communes du 11 mars, sir Robert Peel a dit que ces nouvelles n'étoient encore officielles, mais que rien n'étoit venu les contredire, et, au milieu des applaudissemens de la chambre, il a ajouté qu'il comptoit que le parlement étoit prêt à faire tous les sacrifices pour prouver au monde que l'Angleterre étoit décidée à maintenir sa domination dans les Indes.

Sir Robert Peel a ensuite proposé son plan financier qui consisteroit à couvrir le déficit, qui est de plus de 2,00,000 liv. sterl., par une taxe sur le timbre et les spiritueux en Irlande, et sur le charbon.

— Les journaux anglais publient à leur tour les nouvelles de l'Inde qui sont arrivées à Paris mardi dernier. Il ne nous font rien connoître que nous ne sachions déjà. Ils rapportent cependant des bruits qui, s'ils se confirmoient, viendroient ajouter encore aux désastres essuyés par les Anglais dans l'Afghanistan. Des lettres reçues par des indigènes au moment même du départ du courrier pour l'Europe annonceroient que le 29 décembre la garnison anglaise de Caboul, réduite aux dernières extrémités par la famine, auroit tenté d'effectuer sa retraite sur l'Indus par Djellalabad. La colonne, composée à son départ d'un régiment de l'armée royale, le 44ᵉ, de trois régimens de cipayes, d'un régiment de cavalerie, d'un détachement d'artillerie, etc., c'est-à-dire forte en tout de 5,400 hommes environ, n'auroit pas pu atteindre même Djelallabad, qui n'est cependant éloigné de Caboul que d'une trentaine de lieues. Manquant de vivres et de munitions, encombré de blessés, perdu au milieu des neiges épaisses qui couvrent le pays pendant

l'hiver, attaqué avec furie par des ennemis supérieurs en nombre, le corps anglais auroit été complétement détruit. Un certain docteur Bryant, échappé à grand'peine, seroit venu porter la nouvelle de ce désastre au général sir R. Sale, à Djellalabad. Seize dames anglaises, au nombre desquelles est lady Mac Naghten, qui avoient suivi leurs maris à Caboul, seroient tombées aux mains des Afghans.

Le *Standard*, journal qui a des relations avec le ministère, ajoute, après avoir rapporté ces bruits, que le gouvernement a reçu des dépêches desquelles il résulteroit que les nouvelles connues jusqu'ici du public sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Le gouvernement anglais est donc dans la nécessité de faire une nouvelle campagne dans l'Afghanistan, et de la faire avec des forces imposantes. Dix mille hommes vont être immédiatement embarqués pour Calcutta.

— Le plénipotentiaire anglais en Chine, sir Henri Pottinger, vient de prendre les mesures les plus rigoureuses pour faire payer aux Chinois, peuple ou gouvernement, les frais de la guerre; et les journaux de Londres, qui se plaignoient si amèrement de notre manière de faire la guerre en Afrique, ne réclament pas contre le système de rançon ou de *razzias*, c'est la même chose, que les généraux anglais semblent avoir entrepris d'appliquer à toute la Chine. Une proclamation, signée de sir H. Pottinger et de l'amiral Parker, ordonne aux officiers de la marine anglaise de courir sus à tous les bâtimens chinois qu'ils rencontreront, de brûler ceux qui auront trop peu de valeur et d'amener les autres aux ports occupés par des garnisons anglaises, pour y être vendus, et le prix de la vente partagé entre les troupes de terre et de mer qui composent l'expédition. On n'excepte que les bâtimens employés au commerce de l'Inde, mais à la condition qu'ils seront pourvus d'un passeport signé par les autorités anglaises. La proclamation oublie seulement de dire ce qu'on devra faire des équipages. Et ce n'est pas tout : il paroît qu'on se propose d'attaquer successivement les grandes villes du littoral, et de les forcer à se racheter à prix d'argent.

On a déjà commencé l'exécution de ce nouveau plan de campagne; car il paroît que les expéditions dirigées contre Ching-Hai, Ning-Po, etc. n'ont pas été entreprises pour d'autres motifs.

— S. A. R. Paul-Frédéric, grand-duc régnant de Mecklembourg-Schwerin, frère de Mme la duchesse d'Orléans et beau-frère du roi de Prusse, vient de mourir. Il étoit âgé de quarante-et-un ans et demi.

Son fils et son successeur, Frédéric-François, est âgé de dix-neuf ans.

— C'est, dit-on, le 24 juin qu'aura lieu le mariage du grand duc héréditaire de Saxe-Weymar avec la princesse Sophie, fille du roi des Pays-Bas.

— La commission militaire de Hanovre a proposé de demander au gouvernement de réduire, aussitôt que possible, l'excédant des soldats et des chevaux de la cavalerie, attendu qu'une augmentation de forces n'étoit pas nécessaire, et que l'état des finances exige une diminution des dépenses publiques.

— Le bruit s'est, dit-on, répandu à la frontière de Turquie, que le prince Ghika avoit été obligé de quitter Bucharest, par suite de désordres graves et même d'une sédition qui y auroient éclaté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.)

Séance du 12 mars.

M. Duperré, ministre de la marine, présente un projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 5.395.000 fr., pour accroissement du nombre des bateaux à vapeur, et pour les fortifications et les casernement à exécuter dans les colonies.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission chargée de l'examen du projet de budget pour 1843.

M. Teste, ministre des travaux publics, présente un autre projet ayant pour but d'ouvrir un nouveau crédit de 4 millions destiné à réparer les ravages causés par les inondations.

L'ordre du jour appelle le rapport de commission des pétitions.

M. DELESPAUL, rapporteur.—Des instituteurs primaires de plusieurs départemens demandent que la position des instituteurs primaires soit améliorée. — Renvoi à M. le ministre de l'instruction publique.

Le sieur Fourdinier, président du tribunal de Saint-Pol, demande une réforme judiciaire ayant pour objet de faire disparoître les diverses classes qui distinguent les tribunaux de première instance.

La commission propose l'ordre du jour.

M. Martin (du Nord) demande à la chambre de prononcer le renvoi au ministre de la justice. Vous avez entendu quelques phrases citées par M. le rapporteur de la pétition du sieur Fourdinier. Vous partagez sans doute le sentiment pénible que j'ai éprouvé en voyant un homme, honoré du titre de magistrat, parler de ses collègues comme il l'a fait. J'examinerai cette pétition avec soin, et je prévois qu'il y aura des observations indispensables à adresser au président qui parle ainsi de la magistrature, quand tout le monde sait avec quel zèle, avec quel dévoûment elle remplit ses devoirs.

La pétition est renvoyée à M. le garde-des-sceaux.

La chambre adopte ensuite quatre projets de loi d'intérêt local.

Séance du 14.

M. Félix Réal demande que la chambre reprenne le projet de loi relatif aux pensions des fonctionnaires de l'ordre civil. Un rapport a été fait l'année dernière sur ce projet. M. César Bacot s'oppose à la demande et se plaint de la manière dont les premiers mois de la session ont été employés. M. le président fait remarquer que si la chambre n'a pas eu jusqu'ici de nombreuses séances, au moins les commissions s'occupent activement des projets de loi renvoyés à leur examen.

M. Vivien appuie la demande de M. F. Réal. Cela, dit-il, occupera la chambre jusqu'à ce qu'un autre rapport soit fait.

M. TASCHEREAU. Est-ce qu'il y a une chambre? (Longue interruption.)

M. le président adresse quelques mots à l'orateur.

M. LEMERCIER. Il est impossible, M. le président, de laisser dire qu'il n'y a pas de chambre.

M. LE PRÉSIDENT. De pareilles expressions ne peuvent être tolérées.

La reprise du projet sur les pensions de retraite est adoptée. La chambre s'en occupera jeudi.

La chambre adopte ensuite sans discussion, à la majorité de 229 voix contre 14, le projet de loi portant cession à la ville de Paris de l'église de la Madeleine, à la condition d'y faire les dépenses nécessaires pour l'approprier à l'usage du culte catholique.

Enfin elle vote le projet de loi relatif aux amendes de grande voierie.

L'Année du chrétien, par Mgr Letourneur, évêque de Verdun. *Temps de l'Avent, de Noël* et du *Carême*, 4 vol. in-18.— Chez Périsse frères, libraires, à Paris et à Lyon.

Nos lecteurs doivent se rappeler que nous les avons déjà entretenus deux fois de l'ANNÉE DU CHRÉTIEN, par MGR LETOURNEUR, évêque de Verdun, à l'occasion du *temps de l'Avent* et du *temps de Noël*.

Il est un peu tard, pour rendre compte des deux volumes que l'auteur a consacrés au temps du Carême; nous croyons néanmoins qu'on nous saura gré de dire quelques mots de cette partie de l'ouvrage.

Quoiqu'elle soit tout-à-fait conforme au dessein de l'Eglise dans l'institution du Carême, cependant, comme dans les autres parties de l'*Année du chrétien*, Mgr Letourneur s'y est proposé surtout de faire connoître notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi toutes les lectures, les considérations pratiques et les prières que l'on trouvera dans le *Temps du Carême* tendent à établir et à faire avancer les fidèles dans cette sublime connoissance. Ce livre, en effet suit pas à pas le Rédempteur dans sa carrière évangélique. C'est un tableau fidèle qui représente cette admirable histoire, l'Homme-Dieu instruisant les peuples, conversant avec ses disciples, guérissant les malades, consolant les affligés, révélant dans chacune de ses paroles et de ses œuvres les secrets de sa miséricorde

et de sa charité, et enfin priant pour ses bourreaux.

Mais, parce que la connoissance de Jésus-Christ ne doit pas être spéculative et stérile, parce que les chrétiens ne doivent l'étudier et désirer de le connoître que pour s'animer, par la considération attentive de cet acte incompréhensible de charité, à la pratique de toutes les vertus, l'auteur s'est appliqué à tirer des Evangiles des considérations et des conséquences pratiques, et propres à produire un effet si désirable: à montrer aux fidèles, dans les enseignemens et les œuvres du Sauveur, la règle et le modèle de leur conduite, le grand objet de leur foi, le fondement de leur espérance, le motif et l'objet de leur amour et de leur fidélité.

BOURSE DE PARIS DU 14 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1232 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/4
Rentes de Naples. 106 fr. 30 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haiti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
roit les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
'et 15 de chaque mois.

N° 3568.

JEUDI 17 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ttre de M. l'évêque de Chartres sur l'enseignement philosophique de l'Université.

Un prélat, dont la science égale haute piété, vient ajouter tout le oids de son autorité et de sa parole ux réflexions que nous avons présentées sur l'enseignement universitaire. M. l'évêque Chartres a bien oulu nous adresser la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Je crois devoir, non-seulement omme prêtre, comme évêque, mais omme chrétien catholique, comme citoyen, comme français, déposer dans vo- Journal quelques réflexions sur l'enseignement de l'Université, qui me semble menacer et les plus grands intérêts de société et ceux de la foi de nos res.

» Je commence par les principes philosophiques, ou appelés de ce nom, qu'on nne à la jeunesse. Je les regarde mme aussi erronés que funestes; et, ur écarter tout ménagement pusillame je soutiens (sans accuser du reste intentions de personne), je soutiens e la philosophie, telle qu'on l'enseigne dans l'Université, n'est propre qu'à igmenter la confusion des idées qui est grand fléau de notre temps, et qu'elle épare à la France des calamités plus froyables peut-être que celles qui l'ont appée, il y a un demi-siècle, et dont le ntre-coup s'est fait sentir presque dans terre entière.

» Quelques personnes peu réfléchies s'étonneront de cette double proposition. vais la démontrer en leur faveur; car, fond, elle est dans la pensée et bien avent sur les lèvres de tous les hommes licieux et pénétrans.

» Il faut d'abord remarquer que, depuis quarante ans, il s'est fait une révolution complète dans la partie de l'instruction publique dont je m'occupe ici. Les anciennes méthodes, les anciens principes qui régloient si puissamment l'esprit et le cœur ont disparu ou n'excitent plus que le dédain. On y a substitué une science toute nouvelle que trois écrivains, dont l'un vient d'être enlevé par une mort prématurée, ont introduite ou fixée jusqu'à ce jour dans nos écoles. Là, tout fléchit sous l'autorité de leur nom; tout cède à l'influence de leurs systèmes nés sur des bords étrangers et surtout en Allemagne. Tel est notoirement le type et la substance de l'instruction que reçoit notre jeunesse au terme des études classiques.

» Voyons donc quelles sont les pensées, les maximes de ces auteurs : par là, nous jugerons avec certitude des nouveaux enseignemens philosophiques qui n'en sont que l'application et l'image.

» C'est au plus renommé de ces savans(1), dont les deux autres(2) ont été les échos et les disciples, qu'il faut surtout attribuer les opinions et l'esprit qui règnent dans les écoles que j'ai en vue.

» Ses écrits ne sont que feu, qu'enthousiasme, que mouvemens impétueux et saisissans. Il ne s'avance que par élans, mais il fait à chaque pas de lamentables chutes. Son imagination lance des éclairs; mais, hélas! ces éclairs ne laissent après eux que les plus épaisses ténèbres. Il ne ménage aucun dogme, quelque saint, quelque auguste qu'il soit; et il foule aux pieds, de l'air le plus victorieux et le plus mé-

(1) Le prélat fait allusion à M. Cousin. (*N. du R.*)

(2) Le prélat parle de MM. Jouffroy et Damiron. (*N. du R.*)

prisant, les débris imaginaires des vérités qu'ils croit avoir renversées. Il n'y a point d'erreurs si révoltantes, si impies, dont les partisans ne trouvent dans ses livres quelque passage qui les justifie. Etes-vous panthéiste? Il vous dira que *Dieu n'a point tiré l'univers du néant; mais qu'il l'a tiré de lui-même :* tout ce qui est créé est donc, suivant lui, une portion de la substance divine; tout est Dieu, même les animaux et les monstres! Il ajoutera, pour vous affermir dans vos rêveries, que *le monde est un et triple* comme Dieu même. Etes vous athée? il vous ménagera le plus doux triomphe; il vous assurera qu'il est faux *que Dieu soit incompréhensible.* Or, comme une intelligence finie ne peut embrasser dans ses étroites conceptions un être infini, il est évident que, si nous avions de Dieu une idée complète et que son essence ne fût pas incompréhensible, il ne seroit plus Dieu. La révélation vous trouve-t-elle incrédule? il vous dira que c'est *la raison* que nous apportons en naissant qui est le *Verbe-chair*, et qu'il n'existe point d'autre révélation. Il faudroit transcrire tous ses livres pour donner une idée des paradoxes inouïs, des conséquences arbitraires, des assertions blasphématoires qu'il y a répandues sans mesure.

»Les deux autres écrivains que j'ai désignés ne sont ni plus orthodoxes ni plus retenus. Je le montrerai un peu plus tard.

»Voilà donc les sources où vient s'abreuver, pour y puiser les élémens de la vraie sagesse, cette génération nouvelle qui est la fleur et l'espérance de ce royaume. Mais des sources où sont mêlés de si mortels poisons que peuvent-elles verser dans les âmes? On le comprend assez : l'impiété, l'orgueil, mille idées confuses qui se heurtent et se détruisent, la haine de tout joug, le mépris de toute vertu, la négation de toute vérité, enfin, cette inquiétude dévorante d'un cœur qui ne trouve en lui que le néant, et qui, pour remplir ce vide affreux, essaieroit, s'il le falloit, de tous les crimes, et, comme dit Leibnitz, mettroit le feu aux quatre coins du monde.

»Ce peu de mots mettent devant nos yeux les malheurs qui s'avancent vers nous à grands pas, par l'effet de l'enseignement déplorable dont je parle en ce moment. Car, il ne faut pas s'y tromper, les organes avoués de ces doctrines, par le privilége qu'ils ont de façonner, de préparer en secret l'*opinion* qui gouverne tout aujourd'hui, sont les maîtres de l'avenir. Ah! que deviendra-t-il entre leurs mains? Qu'on y prenne garde : les essais de Toulouse (1) et de Strasbourg qui, malgré de vains palliatifs, ont si fort réjoui les impies et les anarchistes, marquent ce que la philosophie nouvelle cache dans son sein, et ce qu'elle peut pour tout embraser et tout perdre, une fois libre et dégagée d'obstacles; comme ces cratères, aperçus à peine, qui, par les colonnes de fumée qu'ils laissent échapper, et par quelques flammes élancées de loin en loin, annoncent l'explosion terrible des volcans qui les avoisinent.

»Et à présent, ô dépositaires de la gloire et du bonheur de la France, encouragez l'industrie, faites fleurir le commerce, couvrez le royaume de monumens dignes de sa fortune et de sa grandeur; que des machines, lancées par vos mains pour abréger et faire presque évanouir l'espace, au lieu de se traîner pesamment sur la terre, glissent sur le fer et le disputent de vitesse aux fleuves les plus rapides et au vol même des oiseaux. Tendez tous les ressorts de votre intelligence, ne laissez point de relâche à votre zèle, entassez merveilles sur merveilles. Mais, au milieu de ce beau travail, arrêtez vous un instant et regardez derrière vous. Qui vous suit? qui se presse sur vos pas? qui s'offre à votre vue? Ah! une génération en proie à une impiété sans bornes, à une

(1) On assure que M. Villemain a défendu de donner en prix, dans les établissemens universitaires, les ouvrages de M. Gatien-Arnoult. Cette simple marque d'improbation ne seroit rien moins qu'une réparation. (*N. du R.*)

...ait brûlante d'indépendance, une génération sans Dieu, sans frein, qui insultera à votre mémoire, déchirera vos lois, renversera vos ouvrages... Nous aimons à croire : sans doute, ce torrent de maux peut être encore détourné. Qu'on ne dorme point en paix sur une terre que peuvent déchirer et changer en abîme les matières inflammables qui bouillonnent dans ses entrailles! qu'un rayon d'en haut nous éclaire! que Dieu sauve la France!

»J'exposerai dans une prochaine lettre d'autres réflexions non moins dignes d'attention que celles qu'on vient de lire.

»J'ai l'honneur d'être, etc.

»CL. HIPP., évêque de Chartres.

»Chartres, le 14 mars 1842.»

Ces graves réflexions, développées avec tant d'éloquence, sont de nature à fixer l'attention de M. le ministre de l'Instruction publique. Chargé des plus chers intérêts de la patrie, et responsable de son avenir, demeurera-t-il sourd à de si justes réclamations?

NOTICE

SUR LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

Septième article. — Voir les Nos 3548, 3556, 3557, 3558, 3559 et 3566.

Quand M. de Villèle, voyant l'opposition systématique, qui s'étoit formée dans la chambre des députés, s'acharner à sa ruine, voulut recourir à des élections générales, M. Frayssinous s'opposa à cette résolution. Les élections renversèrent le cabinet, à l'exception de M. de Chabrol et de l'évêque d'Hermopolis qui conseillèrent au Roi de donner sa confiance à M. de Martignac. Le prélat désiroit se retirer : mais des instances auxquelles il ne lui étoit pas permis de se refuser, le déterminèrent à garder le ministère des Affaires ecclésiastiques, dont une ordonnance, du 4 janvier 1828, détacha l'Instruction publique. « Vous ne serez plus grand-maître de l'Université, lui dit Charles X; je vous demande un sacrifice : faites-le pour moi, vous le ferez pour Dieu. » Tel étoit l'ascendant exercé par l'opposition, que le successeur de M. Frayssinous, à la tête de l'Instruction publique, bien qu'occupant un cabinet contigu à celui du prélat, n'osa jamais entrer chez l'évêque d'Hermopolis.

Une commission ayant été formée sur le rapport de M. Portalis, nouveau garde des sceaux, à l'effet de constater l'état des écoles secondaires ecclésiastiques, texte des déclamations de l'opposition, M. Frayssinous adressa aux évêques, les 12 et 13 février, deux circulaires et deux séries de questions relatives au travail de cette commission. Dans sa pensée, il ne s'agissoit ni de détruire ce qui étoit légitime, ni de priver l'épiscopat du moyen nécessaire pour perpétuer le sacerdoce. Mais le but secret de l'opposition n'échappa point au vigilant ministre, qui, ne pouvant en conscience protéger de son nom et encore moins de son concours, de coupables manœuvres, sollicita la faveur de quitter le ministère. MM. Frayssinous et de Chabrol donnèrent leur démission le 3 mars. Ils furent nommés ministres d'Etat et membres du conseil privé. L'estime des hommes sages, qui tenoient compte de la difficulté des circonstances et de l'exagération des partis, accompagna dans sa retraite l'évêque d'Hermopolis. On rendit justice à son noble caractère, à la pureté de ses vues, à sa franchise, à sa prudence, et il fallut toute la passion de M. Labbey de Pompière, pour que, dans la séance du 14 juin, un projet d'accusation pût être porté, à la tribune des députés, contre un prélat, envers lequel l'opposition s'étoit montrée presque toujours

34.

respectueuse et même équitable.

M. Feutrier reçut le portefeuille des Affaires ecclésiastiques, sur l'indication de son prédécesseur, et de M. Hyde de Neuville, son ami. Mais, en l'indiquant au choix de Charles X, M. Frayssinous ne dissimula point à l'évêque de Beauvais qu'arriver au pouvoir dans des conjonctures si difficiles, c'étoit s'exposer à n'y trouver qu'un calice amer. M. Feutrier, quoiqu'averti du danger, l'accepta par un excès de confiance, chèrement expié, puisque ses regrets devoient abréger une vie qu'embellissoient les plus aimables qualités du cœur et de l'esprit, et qui s'étoit écoulée jusque-là, soit dans les emplois ecclésiastiques les plus importans, soit dans les fonctions d'un ministère pastoral fort goûté.

Libre du fardeau devant lequel M. Feutrier n'avoit pas cru devoir reculer, M. Frayssinous se rendit, au mois de mai 1828, à l'époque des *Rogations*, chez M. le marquis de Clermont-Tonnerre, son ancien collègue, qui habitoit alors sa terre d'Achy. Le prélat assista à la procession, et il disoit en riant : « Si quelque rédacteur du *Constitutionnel* nous eût alors rencontrés, il nous eût pris pour des conspirateurs. »

L'évêque d'Hermopolis étoit en retraite au séminaire d'Issy, lorsque le ministère eut à se prononcer sur les conclusions de la commission relative aux écoles secondaires ecclésiastiques. Les instances de M. le Dauphin avoient, en ces graves circonstances, beaucoup d'influence sur l'esprit du Roi, comme il l'a souvent déclaré depuis. Le monarque prêtoit, d'ailleurs, volontiers l'oreille aux avis de M. Brault, archevêque d'Alby, et de M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux. Il voulut avoir celui de son premier aumônier ; et ce qui va suivre mérite toute confiance, car nous écrivons d'après les notes mêmes laissées par M. Frayssinous.

Du 2 au 14 juin, le premier aumônier fut appelé cinq fois chez le Roi à Saint-Cloud.

D'abord, il ne s'agissoit que d'une seule et même ordonnance qui atteignoit implicitement les Jésuites par l'article portant que nul ne pourroit être employé dans une école ecclésiastique, s'il n'affirmoit par écrit qu'il n'appartenoit à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.

M. Frayssinous, qui avoit senti tout le poids de la confiance aussi périlleuse qu'honorable qui l'appeloit près du Roi, s'exprima sur ce projet d'ordonnance avec une entière franchise.

Il représenta que le projet sembloit avoir été conçu dans un esprit de défiance et de haine contre l'épiscopat et la religion catholique, tant, dans chacune de ses dispositions, comme dans son ensemble, l'ordonnance étoit dure, humiliante, pleine de précautions et d'entraves à l'égard des évêques. Il ajouta qu'elle désoleroit le clergé, contristeroit tous les vrais amis de la religion et de la légitimité; que peut-être même elle iroit jusqu'à affoiblir les sentimens de dévoûment et d'amour dans ceux qui en étoient le plus pénétrés; que, pour lui, il ne voudroit jamais contresigner une pareille ordonnance.

« Si du moins, dit-il, cette nouvelle concession devoit être la dernière ! N'est-il pas à craindre qu'elle n'en fasse, au contraire, demander d'autres encore? Les révolutionnaires sont insatiables.

» M. Portalis, continua-t-il, regarde l'existence des Jésuites en France comme illégale; mais je professe l'opinion opposée. A mes yeux, les Jésuites d'aujourd'hui ne sont pas les Jésuites d'autrefois. Les anciennes lois ne leur sont pas appl-

bles, et mon opinion est partagée ır de très-savans jurisconsultes, ıtr'autres M. Pardessus et M. Delncourt, doyen de la Faculté de 'oit de Paris. Ce n'est plus qu'une ;grégation d'individus, mettant en ımmun leurs intérêts; suivant, ırce que cela leur plaît, la règle : saint Ignace ; soumis à des supéeurs, mais toujours sous le bon laisir des évêques, qui peuvent adıettre ou repousser, garder ou renɔyer les maîtres et les chefs d'étalissemens qui leur sont adressés ır les supérieurs. »

Il ajouta que la tolérance des Jéıites avoit pour elle l'esprit de la ıarte et de la liberté de conscience ɔnsacrée par cette charte, comme ar le caractère du siècle présent; u'ils rendoient des services inappréables; que c'étoient des prêtres irɛprochables, élevant très-bien la :unesse ; qu'on pouvoit s'en rapɔrter, à cet égard, à cette multiıde de pères de famille, de toutes :s parties de la France, qui, depuis ¡uatorze ans, leur avoient confié eurs enfans.

Le Roi étoit frappé de ces obserations, mais il se préoccupoit enore plus des embarras de son miıistère. Des plaintes s'étoient éleées de toutes parts : il falloit y saisfaire, disoit-il, dans ce qu'elles ɔouvoient avoir de légitime, en 'entrant dans l'ordre légal. Enfin, il ne falloit pas que l'Etat fût sans cesse troublé, à tort ou à raison, à cause des Jésuites.

« Sire, dit alors l'évêque d'Hermopolis, cette mesure me paroît si fâcheuse, que la *nécessité* seule pourroit l'excuser. »

Après ces réflexions sur l'ensemble du projet, M. Frayssinous en critiqua les articles, dont il fit ressortir soit les inconvéniens, soit l'extrême dureté. Un article où il s'agissoit d'exiger que les élèves parvenus à un certain âge, et après deux ans de séjour dans l'école ecclésiastique, fussent tonsurés, demeura supprimé sur ses observations. Au lieu d'exiger que la nomination, non-seulement des chefs de l'établissement, mais aussi de chacun des maîtres, fût agréée par le Roi, on se borna à la nécessité de l'agrément pour les chefs. Toutes les autres observations du prélat furent, en définitive, sans effet.

Cependant le Roi, voulant s'entourer de nouvelles lumières, chargea l'évêque d'Hermopolis de former une réunion d'ecclésiastiques qu'il désigna lui-même. Elle eut lieu, le 6 juin, à l'archevêché, et fut composée des archevêques de Paris et de Bordeaux (MM. de Quelen et de Cheverus), de M. Desjardins, grand-vicaire de Paris, et de M. Frayssinous. Le premier aumônier communiqua à l'assemblée le projet d'ordonnance que le Roi lui avoit confié. Cette réunion se prolongea pendant quatre heures, et le résultat de la délibération fut, à l'unanimité :

1° Que les évêques n'avoient violé aucune loi, en confiant leurs petits séminaires à des prêtres suivant la règle de saint Ignace ;

2° Que l'ordonnance auroit de grands inconvéniens, et qu'aucun des membres de la réunion ne voudroit la contresigner ;

3° Que le roi voyoit les choses de plus haut ; qu'il étoit juge de la position politique de son gouvernement ; que si, par des motifs puisés dans un ordre supérieur, dans la *nécessité* des circonstances, il croyoit devoir prendre cette mesure, quelque fâcheuse qu'elle fût, on n'oseroit prononcer qu'elle fût condamnable.

Le lendemain, 7 juin, l'évêque d'Hermopolis fut à Saint-Cloud rendre compte au Roi du résultat de la délibération.

Le 9, M. de Quelen étant allé

chez M. Frayssinous, le premier aumônier lui communiqua le résumé par écrit de ce qu'il avoit dit au Roi. Il ne parut pas alors à l'archevêque que, dans le troisième article ci-dessus des conclusions de la réunion du 6, les choses fussent rendues d'une manière inexacte. Cependant, le bruit s'étant répandu que Charles X avoit consulté, l'archevêque adressa au Roi une lettre dans laquelle il sembla supposer que sa pensée avoit été mal rendue.

De son côté, l'évêque de Beauvais fut effrayé du danger d'encourir le blâme universel. Il se trouva dans de cruelles perplexités, fondées, non-seulement sur la crainte d'offenser Dieu en contresignant l'ordonnance, mais sur la certitude qu'il se déshonoreroit aux yeux du clergé, de beaucoup d'hommes de bien, des amis des Jésuites, et qu'il se mettroit dans le cas de ne pouvoir désormais être utile ni au Roi ni à l'Eglise. En conséquence, il s'expliqua devant Charles X en plein conseil, refusa de contresigner l'ordonnance, et donna sa démission. La discussion fut très-vive. Les autres ministres, déconcertés de la résolution de l'évêque de Beauvais, à laquelle ils ne s'attendoient pas, déclarèrent qu'en cas de retraite de ce prélat, ils se retireroient eux-mêmes.

Sur cette séance du conseil, voici des particularités que nous puisons à une source autre que les notes de M. Frayssinous, qui se trouveront ainsi complétées. L'évêque de Beauvais exprima ses scrupules, et déclara que, pas plus que M. d'Hermopolis, il ne mettroit sa signature d'évêque au bas de l'ordonnance, demandant purement et simplement à se retirer. MM. de La Ferronnays et Hyde de Neuville annoncèrent que la retraite de M. Feutrier seroit suivie de la leur. Alors Charles X, qui vit dans cette parole la dissolution même du ministère Martignac, sentit vivement la position critique des personnes et des choses, quitta son fauteuil, et, allant vers M. Feutrier, lui prit les mains avec beaucoup d'émotion et les larmes aux yeux. « Evêque de Beauvais, dit-il, voulez-vous donc m'abandonner? — Non, sire, répondit le prélat, touché de si hautes instances; mais je ne puis signer des actes qui répugnent à la conscience de M. d'Hermopolis. » M. Portalis proposa, en ce moment, un moyen-terme qui fut ainsi formulé : le garde des sceaux devoit signer l'ordonnance qui supprimoit les huit établissemens dirigés par les Jésuites, et qui imposoit aux directeurs ou professeurs des maisons d'éducation l'obligation d'affirmer qu'ils n'appartenoient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France; le ministre des Affaires ecclésiastiques devoit signer seulement l'ordonnance qui, en limitant le nombre des élèves des petits séminaires, etc., créoit dans ces établissemens huit mille demi-bourses à 150 fr. chacune. Ce moyen-terme, qui divisoit la responsabilité, pouvoit faire illusion à la droiture imprévoyante de M. Feutrier.

Nous reprenons maintenant notre récit, d'après les notes de M. Frayssinous.

Le 11 juin, l'évêque d'Hermopolis fut rappelé à Saint-Cloud. Le Roi lui fit part des nouvelles difficultés du moment : « Vous m'avez dit que, si je croyois la mesure *nécessaire*, on n'avoit pas le droit de la *condamner*. — Oui, sire; mais c'est-là une chose dont je ne suis, et dont la réunion n'étoit pas juge. » Alors le Roi se leva et proféra ces paroles : « J'ai examiné tout; j'ai bien réfléchi; j'ai prié Dieu de m'éclairer, et je suis resté convaincu que, si je ne prenois pas cette mesure, je pouvois

ompromettre le sort du clergé, et eut-être même celui de l'Etat. » ,'évêque d'Hermopolis se tut. Seuement, pour sa tranquillité intéieure, il crut devoir répéter au Roi, n se retirant, qu'il ne se sentiroit as la force de contresigner la meure.

L'évêque de Beauvais, considéant que sa retraite et celle des aures ministres, qui en seroit la suite, ouvoient avoir des conséquences icheuses pour le clergé et pour Etat, *crut devoir se sacrifier*, dit I. Frayssinous, *pour ce qu'il regarda mme le service du Roi*. D'une ordonance, on en fit deux : l'une à la siature dé l'évêque de Beauvais, et autre à celle de M. Portalis.

Le 14, le Roi manda encore l'évêue d'Hermopolis : ce fut pour lui iontrer les deux ordonnances disnctes. Charles X avoit pris son arti. Le prélat comprit qu'il n'y roit plus lieu à discuter : il se orna à dire que, malgré la divion, les résultats étoient les mêmes, t que la responsabilité du ministre es Affaires ecclésiastiques seroit enore bien grande aux yeux du pulic. A cette occasion, le Roi proféra :s paroles : *Salus populi suprema x esto*.

Le jour même où le *Moniteur* pulia les ordonnances, elles furent, la cour, l'objet d'observations ritiques; et on s'étonnoit qu'un rêque eût ainsi donné son conours à M. Portalis. M. le Dauhin, auquel ces observations n'éappèrent point, mais qui ignoit les détails dans lesquels nous ions d'entrer, dit que les consciens devoient être tranquilles; et sa reuve décisive, c'étoit que M. Frayssinous n'eût pas refusé sa signature. u moment même parut l'évêque Hermopolis, à qui le prince deanda si en effet il n'auroit pas acpté personnellement la responsailité de cette mesure. M. Frayssinous ne trouva dans son cœur que la vérité : « Pardon, monseigneur, répondit-il : mais, foi d'honnête homme, je n'aurois pas signé. » Et il sortit. M. le Dauphin n'en persista pas moins dans son approbation publique de la mesure prise en conseil.

La franchise de l'évêque d'Hermopolis étoit loin de déplaire dans cette cour, où le cœur loyal des princes répondoit à la loyauté du prélat.

Le premier aumônier du Roi y régloit ses démarches avec le plus sévère scrupule. Sa respectueuse affection pour la mère de cet enfant de miracle, au berceau duquel il avoit rattaché naguère toutes les espérances de la patrie, le conduisit souvent chez Madame, duchesse de Berry : seulement, il ne croyoit pas que la place d'un évêque fût aux soirées qui offroient de brillantes, mais mondaines distractions. Comme la princesse remarquoit son absence : « L'en estimez-vous moins ? lui demanda-t-on. — Au contraire, dit-elle. » Elle l'a bien prouvé, depuis.

Il y avoit, dans l'évêque d'Hermopolis, une simplicité qui charmoit le Roi. Un jour, il annonça à Charles X qu'au retour des eaux des Pyrénées il iroit, dans le Rouergue, visiter sa famille. « Il faut bien, ajouta-t-il, que j'aille leur montrer ce cordon bleu que vous m'avez donné. » Il y alla, en effet.

En passant à Montauban, M. Frayssinous voulut se confesser au curé de la cathédrale. Avant de l'entendre, celui-ci lui demanda s'il étoit le confesseur de Charles X, qui venoit de signer les ordonnances du 16 juin. « Non, répondit le prélat. — A la bonne heure, répliqua l'archiprêtre, car vous n'auriez pas l'absolution. » L'évêque d'Hermopolis raconta lui-même, en souriant, la pieuse susceptibilité du bon ecclésiastique.

Lorsqu'il s'approcha de Curières, toute la population en habits de fête accourut au-devant du compatriote, qui, couronné de gloire et d'honneurs, vouloit se reposer dans le manoir du *Puech*, antique berceau de sa famille, situé au pied des montagnes, entre Laguiolle et Aubrac. L'évêque d'Hermopolis affectionnoit singulièrement ce vieux manoir de ses pères, et il l'avoit fait réparer. Le pasteur de Curières, paroisse du lieu, le même dont il avoit obtenu la rétractation, et qu'il avoit ensuite secondé en qualité de vicaire, harangua respectueusement le prélat en latin. M. Frayssinous lui répondit gaîment en patois.

Cependant, le ministère Martignac, d'où s'étoit échappé ce cri de terreur : *Nous allons à l'anarchie*, fit place à un ministère nouveau. M. de Montbel reçut alors le portefeuille des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, encore une fois réunies. Mais il importoit que la présentation des sujets pour l'épiscopat ne fût pas laissée à un laïque, quelque estimable et bien intentionné qu'il pût être. Ce soin réclamoit un prélat dont la sagesse et la réputation fussent, pour l'Eglise de France, un gage d'espérance et de sécurité : aussi l'ordonnance du 26 août 1829 attribua la présentation aux titres ecclésiastiques à l'évêque d'Hermopolis.

Ici se place la plus noble action peut-être de ce prélat, comme pour couronner sa vie publique, à la veille de la catastrophe qui devoit le rendre à la vie privée. Nous voulons parler du refus de la pourpre romaine.

Il y avoit eu jadis des cardinaux dans la famille de son aïeule paternelle, et voici à ce sujet une note écrite de la main même de M. Frayssinous :

« La tradition de la famille Flandrin, de Saint-Chély, d'où est sortie ma grand'mère paternelle, porte qu'elle est originaire du Vivarais, et qu'autrefois elle a eu des cardinaux. »

En effet, le 30 mai 1371, le pape Grégoire XI en créa douze.

« Le huitième, et le premier des diacres, dit l'*Histoire de l'Église Gallicane*, livre XL (1), fut Pierre Flandrin, du diocèse de Viviers, et doyen de l'Eglise de Bayeux. On l'appela le cardinal de Saint-Eustache, à cause de son titre. Au commencement du schisme, ce fut un des principaux adversaires d'Urbain VI. Aussi ce pape l'excommunia nommément ; et, dans les formules de foi qu'il présentoit aux nouveaux évêques et aux abbés, il avoit inséré une promesse par laquelle on s'obligeoit à ne donner aucun secours ni conseil à Pierre Flandrin, et à trois ou quatre autres chefs du parti de Clément VII. Le cardinal de Saint-Eustache mourut le 13 juin 1381. »

Le 17 octobre 1390, le pape d'Avignon, Clément VII, fit deux cardinaux, dit encore l'*Histoire de l'Église Gallicane*, livre XLII (2). L'un des deux fut

« Jean Flandrin, frère du cardinal de Saint-Eustache, mort neuf ans auparavant. Le nouveau nommé au cardinalat avoit été doyen de Laon, évêque de Carpentras et archevêque d'Auch. Il reçut, l'année d'après, le titre de saint Jean et de saint Paul. On l'appela toujours le cardinal d'Auch. »

Pie VII avoit jugé M. Frayssinous digne de la pourpre, et il le témoigna, en 1822, à l'occasion de la demande d'un chapeau de cardinal pour la France. Elle en obtint un pour M. de Clermont-Tonnerre, dit M. le chevalier Artaud de Montor (3), et l'on en désiroit un autre. Le pape avoit jeté les yeux sur

(1) Voyez l'édition in-8°, t. XVIII, p. 159.
(2) Ib., p. 391.
(3) Histoire du pape Pie VII, troisième édition, t. 3, p. 276.

M. de Boulogne. La France demandoit M. de La Fare. « Les mérites de M. de La Fare, répondit Pie VII, sont assez grands et assez reconnus, pour que nous l'acceptions comme candidat dans une promotion de couronnes : mais, dites, sont-ils assez caractérisés dans l'Eglise pour que nous le préconisions de notre propre mouvement ? » Il ajouta : « Il faut que le roi très-chrétien se persuade de la pureté de nos intentions : vous ne consentez pas pour M. de Boulogne ? Hé bien, que l'on propose M. Frayssinous. Il semble honoré de toute la confiance du gouvernement, et pour nous, à son égard, nous tiendrons le même langage que pour M. de Boulogne. » Ainsi Pie VII regardoit l'évêque d'Hermopolis comme une des lumières les plus brillantes de l'épiscopat, comme un orateur de la plus haute éloquence, comme un ami fidèle du Saint-Siége, et, à tant de titres, il vouloit l'élever extraordinairement à la pourpre.

Si le désir du saint Pape ne fut point réalisé en 1822, il ne tint pas à Charles X, en 1830, que M. Frayssinous ne devînt un des ornemens du sacré collége. La mort du cardinal de La Fare, arrivée le 10 décembre 1829, venoit de rendre un chapeau vacant, et l'évêque d'Hermopolis présenta au Roi une liste de trois candidats, où le nom de l'abbé de Rohan figuroit en première ligne. Charles X, qui se proposoit de demander la pourpre pour M. Frayssinous, le pressa d'y mettre son nom. L'humble prélat répondit : « Sire, lorsqu'on a un abbé de Rohan qui n'est pas cardinal, le choix du Roi ne peut être douteux. » Charles X, espérant vaincre sa résistance, garda pendant un mois la liste dans sa poche : mais il ne put rien gagner sur la modestie de M. Frayssinous. Le pontife, dont tant de services rendus à la religion avoient fixé l'attention de Pie VII, qui avoit successivement occupé les plus hautes dignités de l'Etat, qui avoit fait nommer tant d'évêques et de cardinaux, persista toujours à se déclarer au-dessous des honneurs de la pourpre.

La dernière présentation d'évêques fut, disoit M. Picot, *un beau testament d'Eglises*. Elle étoit remarquable par les noms des prélats proposés, et qui presque tous existent encore. M. d'Astros, évêque de Bayonne, étoit nommé à l'archevêché de Toulouse ; M. de Cosnac, évêque de Meaux, à celui de Sens ; M. Gallard étoit désigné pour Meaux, M. Blanquart de Bailleul pour Beauvais (1), et M. Pierre Giraud pour Rodez. Ce choix montra combien M. Frayssinous apprécioit les vertus, le savoir et les rares talens du prélat qu'il donna à son diocèse natal, et on peut dire qu'il le choisit entre plusieurs. Celui qu'on a si heureusement nommé le *Fénelon de l'exil* devina le cœur de l'évêque, appelé à s'élever du siége de Rodez jusqu'au siége de l'immortel archevêque de Cambrai, et le choix de 1830 peut être consideré comme l'indication providentielle du choix de 1841.

En ce moment, l'orage se formoit à l'horizon politique.

A l'époque des trois journées qui décidèrent du sort de la branche aînée des Bourbons, l'évêque d'Hermopolis se retira à Saint-Germain-en-Laye, laissant à M. l'abbé Trébuquet, son secrétaire, le soin de sauver quelques objets précieux. Le secrétaire ne savoit comment soustraire ce dépôt au pillage qui pouvoit le menacer, quand le prince de Polignac arriva aux Tuileries. Son chapeau et ses insignes étoient restés dans sa voiture, et il montoit dans les appartemens lorsque M. Trébu-

(1) M. Blanquart de Bailleul se désista de cette nomination.

quet le rencontra. « Prince, lui dit-il, je suis dans l'embarras : j'ai quelques effets précieux à sauver, et je n'ai pas de voiture. Voulez-vous me prêter la vôtre ? — Volontiers, prenez-la, » répondit M. de Polignac. M. Trébuquet partit, pour aller confier le dépôt à un de ses amis. En passant dans la rue du Bac, il trouva un rassemblement nombreux : la foule s'ouvrit, et laissa passer la voiture, qui s'avançoit au pas. Mais à peine étoit-elle à une portée de fusil, qu'on reconnut la livrée du ministre. On cria, on se précipita à la poursuite de la voiture. Elle s'arrêta, cependant ; M. Trébuquet descendit, déposa les objets apportés des Tuileries, et eut le temps de remonter. Le cocher stimula ses chevaux, et, toujours suivi de la foule, arriva à l'hôtel des Affaires étrangères. Heureusement, la porte étoit ouverte : la voiture entra, et les battans se fermèrent sur elle. Si on avoit pu arrêter la voiture, les insignes du ministre compromettoient M. Trébuquet, et c'en étoit peut-être fait de sa vie.

Lors du pillage des Tuileries, palais qu'habitoit le premier aumônier du Roi, tout ce qui se trouvoit dans l'appartement de M. Frayssinous fut mis en pièces ou volé, à l'exception de sa chapelle et d'un ornement de prix, de la bibliothèque, et de quelques pièces d'argenterie et de vaisselle plate.

Pendant les journées même, et dans les jours qui suivirent, une Sœur novice de la Charité, celle qui avoit eu la vision de la Vierge immaculée (*sine labe concepta*), eut plusieurs révélations. Sortant de la chapelle, elle alla trouver son confesseur et lui dit : « Mon Dieu ! qu'a donc fait l'archevêque de Paris pour être calomnié et poursuivi par les méchans ? dites-lui de venir ici : il y sera en sûreté.... Il y a encore un autre évêque, dont je ne sais pas le nom ; il a rendu de grands services à l'Église : il va vous demander l'hospitalité ; accordez-la lui, il n'aura rien à craindre dans votre maison. » En ce moment, un domestique arriva de Saint-Germain, apportant une lettre de M. d'Hermopolis, qui demandoit à MM. de Saint-Lazare de le recevoir chez eux. Il va sans dire qu'on se hâta de mettre un appartement à sa disposition, offre dont il ne profita cependant pas. MM. de Saint-Lazare vénéroient un bienfaiteur dans M. Frayssinous : car son intervention, lorsqu'il étoit ministre, avoit fait réunir, sous un même supérieur-général, les deux branches de France et d'Italie, gouvernées alors par deux vicaires-généraux distincts; et il avoit d'ailleurs procuré à la maison de Paris le terrain nécessaire pour élever la chapelle qui possède aujourd'hui les précieuses reliques de saint Vincent de Paul.

La catastrophe qui précipita du trône la famille de ses bienfaiteurs est la plus profonde peine morale qu'il ait soufferte. « Ces grandes infortunes, disoit-il, doivent nous faire oublier les malheurs privés. »

Mais, plus la crise où l'on se trouvoit compromettoit les intérêts de la religion, plus il importoit d'assurer à cette religion sainte la perpétuité de son sacerdoce en France et sa liberté d'action. M. d'Hermopolis fut donc d'avis que les évêques nommés prêtassent serment au nouveau chef de l'Etat.

M. Pasquier, devenu l'héritier de son fauteuil à l'Académie française, comprenoit de quel poids l'adhésion politique d'un tel homme eût été dans la balance de l'opinion. Il l'invita à ne point s'éloigner des affaires, lui faisant entrevoir qu'aucune dignité ne seroit au-dessus de son mérite. M. d'Hermopolis, qui eût prêté serment en qualité d'évêque nommé, ne pensa point qu'il pût le

faire en qualité de pair de France. Nous avons dit ailleurs (1) la mission de M. Caillard à Rome ; et l'on sait qu'à l'expiration du délai pour la prestation du serment, les pairs qui ne s'y étoient pas soumis furent réputés démissionnaires.

Ainsi se forma la carrière politique de l'évêque d'Hermopolis.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On lit dans le *Diario* du 5 mars :

« S. Em. le cardinal Constantin Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté, a publié, en vertu de pouvoirs spéciaux du Pape, un Mandement, avec indulgence plénière en forme de jubilé pour les fidèles de la métropole romaine. Il les exhorte d'abord à offrir de ferventes prières au Tout-Puissant, non-seulement pour les besoins de l'Eglise universelle, mais spécialement pour l'Eglise d'Espagne, où la religion catholique est accablée de calamités. Le cardinal-vicaire les engage à profiter pour cela des jours destinés aux instructions du catéchisme, qui, selon l'usage, seront données dans les églises accoutumées, comme préparation à la sainte Pâque. Il prescrit pour ces jours-là les exercices de piété que l'on y pratique d'habitude, et par lesquels s'ouvrira le temps désigné pour gagner l'indulgence du jubilé. Les catéchismes terminés, l'on récitera pendant trois jours, à partir du 14 courant, le rosaire et les litanies de Lorette dans les mêmes églises et dans les basiliques patriarcales de Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre-du-Vatican et Sainte Marie-Majeure ; on clora l'exercice par la bénédiction du très-saint Sacrement. Pendant les trois jours suivans et dans les mêmes églises, le très-saint Sacrement restera exposé deux heures ; les litanies des saints seront chantées, et l'exercice sera terminé par la bénédiction.

» Afin d'exciter le concours des fidèles, une indulgence de sept années et d'autant de quarantaines est accordée pour chaque fois. Ceux-là donc qui auront assisté trois fois aux exercices et visité trois fois une des trois basiliques patriarcales, ou une des églises désignées pour les catéchismes, pourvu qu'ils s'approchent des sacremens de pénitence et d'eucharistie, gagneront l'indulgence en forme de jubilé. La même concession s'étend aux Réguliers des deux sexes, aux établissemens pieux et de charité publique, moyennant des prières particulières et les œuvres de piété qui leur seront prescrites. Les malades et les détenus pourront aussi participer à l'indulgence du jubilé en se conformant à ce qui leur sera prescrit par leurs confesseurs. De très-amples pouvoirs sont accordés pour cette circonstance aux confesseurs, qui les conserveront jusqu'au dimanche des Rameaux inclusivement ; ce temps pourra être prolongé pour quelques cas spécialement désignés.

» Enfin, les fidèles de Rome sont invités à unir leurs ferventes prières à celles du Souverain-Pontife, en invoquant la très-puissante protection de la sainte Vierge et des saints apôtres Pierre, Paul et Jacques pour obtenir le secours de la divine miséricorde au milieu des maux dont est accablée une portion d'élite du troupeau de Jésus-Christ. »

Le Mandement de S. E. le cardinal-vicaire sera vraisemblablement suivi de Mandemens pour le même objet, dans les diverses parties de la catholicité.

— Sa Sainteté a daigné admettre au nombre de ses proto-notaires apostoliques honoraires M. Casale, du diocèse d'Anglona et Tursi, vicaire-général de Conza.

— Elle a daigné conférer la décoration de Saint-Grégoire-le-Grand à M. Charles Lucas, membre de

(1) *Vie et travaux apostoliques de M. de Quélen*, etc., 2e édit., p. 354.

quet le rencontra. « Prince, lui dit-il, je suis dans l'embarras : j'ai quelques effets précieux à sauver, et je n'ai pas de voiture. Voulez-vous me prêter la vôtre ? — Volontiers, prenez-la, » répondit M. de Polignac. M. Trébuquet partit, pour aller confier le dépôt à un de ses amis. En passant dans la rue du Bac, il trouva un rassemblement nombreux : la foule s'ouvrit, et laissa passer la voiture, qui s'avançoit au pas. Mais à peine étoit-elle à une portée de fusil, qu'on reconnut livrée du ministre. On cria, o précipita à la poursuite de la v Elle s'arrêta, cependant ; M quet descendit, déposa apportés des Tuileries temps de remonter. ...azenod, mula ses chevaux, e qui a sacré de la foule, arr Marseille, étoit assisté de Mgr Affaires étrangè ... évêque d'Ajaccio, la porte étoi ... Chatrousse, évêque de entra, et l ... Quatre autres prélats ajou- sur elle. ... par leur présence à l'éclat de voiture ... cérémonie : Mgr Bernet, arche- comp ... évêque d'Aix ; Mgr Rey, ancien évê- c'est ... de Dijon ; Mgr Trioche, évêque ... de Babylone ; et Mgr Diaz de Me- rino, évêque de Mahon, proscrit par la révolution espagnole. Une dépu- tation du clergé du diocèse de Vi- viers étoit venue unir ses prières à celles du clergé de Marseille. Le lieutenant-général, le préfet, le président du tribunal civil, se trouvoient dans la tribune réservée aux autorités. L'attitude modeste et digne du prélat consacré a édifié et touché les assistans. Après la cérémonie, qui a duré trois heures, le cortége est retourné processionnellement au palais épiscopal. A l'empressement et à la joie de toute la population, on eût dit une fête de famille. Le soir, le nouvel évêque a officié aux vêpres de la cathédrale et donné le salut.

Diocèse de Metz. — Voici le texte

il a rendu de grands ser ... glise : il va vous dem ... talité ; accordez-la ... à craindre : dan ... re douze En ce mom ... berté d'en- arriva de S ... , pénétrés une lettr ... devoirs, ou deman ... ressés à l'inté- de le ... a servi de base à dire ... mons respectueu- a ... chambre son con- ... a initiative pour réa- ... messe.

... messieurs, n'est pas de ... au droit naturel de l'Etat ... garde, soit la libre organisa- ... ses écoles, soit le privilége public de son Université, soit même la surveillance des écoles libres. Mais, en reconnoissant et proclamant ce droit dans l'intérêt de l'ordre, des lois, de la morale, aussi bien que dans l'intérêt des hautes sciences, nous ne saurions admettre qu'il puisse jamais être transformé en monopole, de telle sorte que l'enseignement privé dût être absorbé dans l'Etat, et avec l'enseignement privé la liberté des méthodes, et le choix même des familles. Une telle puissance seroit l'abolition définitive de l'autorité paternelle, et la confiscation de la liberté de conscience, double usurpation contradictoire contre laquelle protesteroient tous les hommes, en un temps où chacun est libre de professer sa croyance, et où l'Etat seul semble n'être pas libre d'en avoir une.

» Il ne nous appartient point de formuler nos vœux d'une manière précise, et d'indiquer le mode qui nous paroîtroit le meilleur pour la conciliation du droit de l'Etat et de celui des familles. Mais nous pouvons dire, messieurs, combien sous ce rapport fut dérisoire, il y a un an, le projet de M. le ministre de l'Instruction publique. Ce n'étoit point une conciliation qui étoit cherchée, c'étoit une oppression nouvelle et définitive. Nous pensons que toute tentative semblable seroit également repoussée par la chambre : aussi ne la craignons-nous pas. Mais l'état

précaire et inconstitutionnel où nous sommes est déjà une suffisante violation des droits publics et privés, et nous appelons la fin d'un provisoire qui blesse l'esprit et la lettre de la charte, qui s'oppose à la rivalité et par conséquent au progrès des études, et qui contrarie enfin la liberté des vocations, sans nul profit pour l'unité du pouvoir et pour l'avancement des idées d'ordre.

»Nous vous supplions, messieurs les députés, de considérer que nous ne portons atteinte à aucun droit réel de l'Etat. Sa mission est de réprimer les abus de la liberté, mais de les réprimer par la loi, et conformément aux règles de droit commun, non point par l'arbitraire et en vertu d'un monopole exceptionnel. Que l'Etat, maître absolu de ses écoles, surveille les écoles libres; qu'il soumette le passage à des écoles d'enseignement spécial et supérieur à des conditions d'examen sévère; qu'il intervienne ainsi puissamment dans l'exercice du droit d'enseignement revendiqué au nom des familles, nous reconnoissons que c'est-là un attribut naturel, et loin de le contester, nous voudrions pouvoir l'affermir. Mais ce droit protecteur doit se conformer à l'équité, et tel que nous le voyons mis en pratique par l'Université impériale, il est une dérogation à toutes les lois naturelles et écrites, aux lois de la politique et aux lois même de la conscience.

»C'est pourquoi, messieurs les députés, nous sollicitons votre initiative, à l'effet de provoquer la fin d'une si longue et si fatale usurpation.

»Nous avons l'honneur d'être, etc.

»(*Suivent les signatures des habitans les plus notables de la ville.*)

»Metz, 1er mars 1842.»

SUISSE. — L'abbesse du couvent d'Hermetschwyl vient de mourir à l'âge de soixante-trois ans. Il y en avoit quarante-cinq qu'elle étoit entrée en religion. Comme elle avoit protesté contre la suppression de son monastère, elle ne touchoit aucune pension du gouvernement, et vivoit des dons de la charité publique.

PARIS, 16 MARS.

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance publique. M. le maréchal Soult a présenté le projet de loi, déjà adopté par l'autre chambre, relatif à la levée de 80.000 hommes à faire en 1843. M. Duchâtel a aussi présenté le projet de loi portant demande d'un crédit d'un million pour les fonds secrets, également adopté par la chambre des députés. La chambre s'est occupée en- pétitions qui n'ont offert aucun intérêt.

— M. Azevedo accepte décidément le poste de préfet des Basses-Pyrénées; il a prêté hier serment entre les mains de Louis-Philippe.

— Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, un rapport de M. le ministre de l'instruction publique, suivi d'une ordonnance du 13 portant qu'à l'avenir, dans les villes où est établie une école préparatoire de médecine et de pharmacie, le prix des inscriptions sera déterminé chaque année par délibération du conseil municipal, sous l'approbation du ministre de l'instruction publique, et ne pourra jamais excéder le taux de *trente-cinq francs.*

— La cour des comptes, réunie en audience solennelle sous la présidence de M. Barthe, premier président, a prononcé lundi 14 mars, sa déclaration générale de conformité sur les comptes de finances de l'année 1840, et sur la situation définitive de l'exercice 1839.

— La presse anglaise rend hommage aujourd'hui à la modération avec laquelle les journaux français s'expriment sur les désastres éprouvés par les armes britanniques dans l'Afghanistan. Il y a tout lieu de croire que si la France eût éprouvé en Algérie un échec pareil, les journaux de Londres ne se seroient pas imposé la même réserve.

— Les candidats qui, jusqu'à ce jour,

se sont mis sur les rangs pour la place vacante à l'Académie française par le décès de M. Roger, sont MM. Edouard Alletz, Azaïs, Paillet de Plombières, Patin, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny.

— MM. les jurés de la session des assises pour la première quinzaine de mars ont fait entre eux une collecte s'élevant à 260 fr., somme qui doit être répartie de la manière suivante : Colonie de Mettray. 50 fr.; jeunes libérés, 50 fr.; jeunes orphelins, 55 fr.; prévenus acquittés, 55 fr.; Saint-François-Régis, 50 fr.

— Le salon de 1842 a été ouvert hier. Le nombre des ouvrages d'art exposés dépasse 2,000.

— On évalue à 20 millions de francs la quantité de pièces de 15 sous et de 30 sous qui sont répandues en France. On suppose aussi qu'il y a en circulation pour 10 millions de pièces de 6 liards et de 2 sous, dont la valeur intrinsèque est de 6,840,000 francs.

— On écrit d'Alger que le lieutenant-général Bugeaud étoit parti pour Blidah, afin de recevoir la soumission des kalifats de la province d'Alger.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On vient de juger aux assises de Saint-Omer deux brigands qui avoient fait en quelque sorte, pendant toute une nuit, le siége de la maison habitée par la veuve Boulanger, âgée de soixante-dix-huit ans, et qui a montré dans cette rude circonstance un courage extraordinaire. Tous deux ont été condamnés à 20 ans de travaux forcés.

— On écrit de Cherbourg :

« La nuit du 9 au 10 mars 1842 fera époque dans l'histoire des sinistres maritimes. Six navires mouillés en rade ont été jetés à la côte dans les Mielles et sous Tourlaville. On n'avoit pas eu d'exemple à Cherbourg d'un pareil désastre depuis la bourasque du 1er janvier 1828, qui jeta sur le même rivage une douzaine de bâtimens. Voici les noms de ces six navires : les trois-mâts-barque l'*Amédée-Constance*, le brick-goëlette la *Gazelle*, la bisquine le *Saint-François*, le lougre l'*Adélaïde* et les sloops les *Deux-Sœurs* et la *Jeune-Léonie*. »

— Un journal annonce que le directeur et l'inspecteur de la prison du Mont-Saint-Michel viennent d'être remplacés.

— Après la lecture de l'arrêt concernant les accusés de Chauriat, le président des assises du Puy-de-Dôme a prononcé un arrêt qui condamne les contumaces dans l'affaire des troubles de Clermont, savoir : 1° Bernard à la peine de mort; 2° Collin, aux travaux forcés à perpétuité; 3° Monteilhet, à dix ans de détention; 4° Michel Dessitre, à huit ans de détention; 5° Boisson, à sept de détention; 6° Bonnet-Périer, à six ans de détention; 7° Fallateuf, à sept ans de détention, et tous solidairement aux frais du procès.

— Le 14, malgré l'éloquente plaidoirie de M. Berryer, le jury a déclaré le gérant de la *Gazette d'Auvergne* coupable de diffamation et d'outrage envers le préfet du Puy-de-Dôme et le procureur-général. En conséquence, la cour l'a condamné à 6 mois de prison et 4,000 francs d'amende.

— Quelques désordres ont troublé à Ambert l'opération du tirage des jeunes gens d'Arlanc. Les frères Chantelauze ont résisté avec voies de fait à la gendarmerie. Il a fallu l'intervention du maire et du sous-préfet pour rétablir la tranquillité.

— L'*Emancipation de Toulouse* a été condamnée, le 10 de ce mois, par le tribunal correctionnel, à 500 fr. d'amende, pour défaut de déclaration dans le changement de sa périodicité.

Le gérant et le rédacteur en chef du même journal, traduits le 11 devant la cour d'assises pour la publication de plusieurs articles incriminés, ont été condamnés par défaut à deux ans d'emprisonnement et à 2,000 fr. d'amende.

— La police de Bayonne vient d'arrêter dans cette ville plusieurs réfugiés espagnols qui n'avoient point été autorisés

y résider. Quelques-uns ont été dirigés sur les dépôts de l'intérieur; les autres, munis de passeports en règle, ont passé la frontière.

— Deux voltigeurs corses ont surpris, le 14 février, le bandit Griggi, et l'ont tué malgré son énergique défense.

Quelques jours après, un autre bandit, Vincentelli, a été blessé mortellement par les soldats du même corps, sur lesquels il avoit fait feu. Revenu de Sardaigne, où il s'étoit sauvé sous le coup d'une accusation d'assassinat, ce bandit avoit signalé son retour en envoyant au desservant de Serra di Porto l'ordre de lui compter trois mille francs.

EXTÉRIEUR.

Le consul de France et le commandant de la station française à Barcelone ont porté plainte au général Van Halen contre le journal le *Constitucional*, qui a publié contre Louis-Philippe un article injurieux et furibond, où ce prince est accusé d'en vouloir à la vie d'Espartero et à celle d'Isabelle II. On conclut de son indifférence et du peu d'attention qu'il a paru faire à une dénonciation si grave, qu'il ne croit pas déplaire à Espartero en laissant Louis-Philippe en butte à ces violentes personnalités; et que le régent est peut-être bien aise de paroître exposé à des dangers qu'il sait être sans fondement.

— Sir Robert Peel a proposé son plan de finances dans une des dernières séances de la chambre des communes. Ce plan a obtenu les éloges des adversaires du cabinet, tant dans le parlement que dans la presse. En voici les détails.

Il sera établi une taxe de 3 p. 0/0 sur tous les revenus dépassant 150 livres sterl. La terre, la dîme, les actions des chemins de fer et des mines, les actions de la Banque, les fonds anglais et étrangers, les professions et les industries, les traitemens des fonctionnaires, sont soumis à la taxe. Les caisses d'épargne sont seules exceptées. Le revenu annuel de la terre est évalué à 39 millions 400,000 liv. st. (986 millions de fr.); le revenu des maisons à 25 millions st. (625 millions de fr.); celui des dîmes, des actions de chemins de fer et des mines, et autres propriétés semblables, à 8 millions 400,000 liv. st. (210 millions de fr.) Total, 7 millions 800.000 liv. st. (1 milliard 950 millions de fr.) En déduisant un quart sur ce total pour les revenus de 150 liv. st. et au-dessous, la taxe perçue se trouveroit être de 1 million 600,000 liv. st. (40 millions de fr.) Les fermiers (*occupiers of land*) fourniroient de plus à la taxe une part de 120,000 liv. st. (3 millions de fr.)

Le revenu des fonds publics est ainsi évalué : le dividende payé en 1841 a été de 29 millions 400,000 liv. st. (735 millions de fr.), d'où il faut déduire 1 million st. (25 millions, pour les caisses d'épargne; mais en ajoutant pour les autres fonds de la Banque, étrangers ou autres, 1 million 500,000 liv. sterl. (37 millions 500,000 fr.), le total se monte à environ 30 millions st. (750 millions de fr.), d'où il faut déduire le quart pour les revenus de 150 liv. st. et au-dessous; et alors la taxe levée sur ces revenus se monteroit à 646.000 liv. st. (16 millions 150,000 fr.) Sur les professions et les industries, la taxe seroit de 1 million 250.000 liv. sterl. (32 millions 250,000 f.), et sur les traitemens des fonctionnaires publics de 155,000 liv. st. (3 millions 875,000 fr.)

Le total seroit de 3 millions 771,000 liv. st. (94 millions 275,000 fr.)

L'Irlande, en cas de guerre, seroit imposée comme l'Angleterre; dans les circonstances actuelles, elle ne le sera pas de la même manière, et sa part de la taxe sera perçue sous une autre forme, c'est-à-dire par une augmentation de droits sur les liqueurs qui produira 250,000 liv. st. (6 millions 250,000 fr.), et sur le timbre, qui produira 160,000 liv. st. (4 millions de fr.)

Enfin une dernière taxe frappera l'exportation du charbon de terre de l'Angle-

terre. Sir Robert Peel a dit, en annonçant cette taxe, qu'il la considéroit comme d'autant plus légitime, que le charbon de terre étoit, non-seulement un des matériaux de l'industrie indigène, mais aussi un des principaux moteurs de l'industrie et de la concurrence étrangères. Cette taxe produiroit 200,000 liv. st. (5 millions de fr.)

On obtient donc pour total général de la taxe le chiffre de 4 millions 310,000 liv. st. (107 millions 750.000 fr.) De ce total il faudra déduire 2 millions 570,000 liv. st. (64 millions 250,000 fr.) nécessaires pour combler le déficit actuel, et il restera à la disposition du gouvernement une somme de 1 million 740,000 liv. st. (43 millions 500,000 fr.)

De cette manière, le premier ministre pense que le gouvernement sera en mesure de faire face aux embarras présens et à ceux qui pourroient survenir.

— Par un arrêté du 27 octobre, le gouverneur-général intérimaire aux Indes-Orientales a défendu toute autre importation d'opium, en entrepôt à Java et à Madura, que celle qui se fait pour le compte du gouvernement.

— Le *Boersen-Hall* du 8 mars contient ce qui suit sous la date de Berlin le 5 mars :

«Des lettres que nous avons reçues de Saint-Pétersbourg nous annoncent que des désordres graves ont éclaté parmi les soldats formant la garnison de cette capitale. Plusieurs officiers auroient perdu la vie en voulant les réprimer. Toutefois les lettres ne disent pas quelle a été la cause du mécontentement des soldats.»

— Nous avons parlé d'une conspiration de nègres qui avoit été découverte à Porto-Ricco. Une correspondance de cette ville, en date du 25 janvier, donne, ainsi qu'il suit, le résultat du procès fait aux conspirateurs :

Trois d'entre eux ont été fusillés, et huit autres condamnés à recevoir chacun cent coups de fouet en public, et à faire dix années de travaux forcés dans les bagnes de cette île.

Il paroît qu'une seconde conspiration du même genre vient d'être encore découverte par la police. Plusieurs arrestations ont été faites.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 16 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 90 c.
Act. de la Banque. 3372 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1232 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 758 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1273 fr. 75 c.
Emprunt belge. 106 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 20 c.
Emprunt romain. 105 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
iroit les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
'et 15 de chaque mois.

N° 3569.

SAMEDI 19 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

conde lettre de M. l'évêque de Chartres sur l'enseignement philosophique de l'Université(1).

« Monsieur le rédacteur.

» Il y a des choses d'un intérêt moral et une conséquence infinie qui se lient roitement à la destinée et à la sûreté de société publique, et qui sont profonment ignorées par les gens du monde même par les hommes qui donnent. ec le plus d'application et de sagesse. mouvement aux affaires d'un grand yaume. La prospérité ou le malheur un Etat dépend de l'éducation de la unesse ; et cependant il se forme, dans ombre des écoles, des rapports entre les aîtres et les disciples, dont l'effet est de pandre, au sein d'une nation, les erurs les plus étranges, dont la multitude s'aperçoit que lorsque leurs conséuences sont irrémédiables. Je vais en ler un exemple.

» On croira sortir d'un profond someil, quand j'indiquerai à l'instant ême une proposition contenue dans un re au frontispice duquel on lit ces ots en gros caractères : *Adopté par l'Uversité.* Que contient donc ce livre de choquant, de si pernicieux, de si inoyable? Je vais vous l'apprendre. Dans ne préface de plus de cent cinquante pas, qui précède un traité de philosophie ossaise, l'auteur, professeur célèbre, rès avoir déclaré que, pour les choses l'on ne touche pas, qu'on ne voit pas, n'y avoit d'autres principes de certide que ce qu'il appelle *les faits internes, faits de conscience* (métaphysique quinssenciée et assez vaine), s'occupe de xistence de l'ame. Il prononce que la réalité de cette substance spirituelle n'est nullement prouvée. Voici ses termes; n'en perdez rien, je vous prie. *Il est donc évident que, si l'on peut parvenir à résoudre cette question, la science des faits de conscience est la route; mais il ne l'est pas moins que, dans l'état actuel de cette science, cette question est prématurée.* Cependant, il permet de *désigner les faits dont cette science s'occupe par leur caractère le plus populaire, qui est d'être attribués à l'ame.*

» Si nous avons une ame, si nous ne devons pas être placés au rang des brutes, c'est donc un doute qu'on n'a pu éclaircir depuis six mille ans! C'est *une question prématurée.* Ah! n'est-il pas visible que les passions laisseront mûrir lentement cette question, et qu'elles ne seront pas détournées de leur objet, qu'elles poursuivent avec tant de feu et d'emportement, par la menace d'un avenir sans preuve et d'un châtiment qu'on ne lit distinctement nulle part? Voilà donc la croyance que nous ne sommes que matière solennellement autorisée, proclamée par un professeur de l'Université! La permission de ne pas croire un mot de la vie future, il l'accorde sans hésiter, il la scelle, il la confirme dans un livre authentique *adopté* par le corps enseignant dont il est l'un des membres le plus accrédités et le plus vantés. Ah! que voyons-nous donc ici? L'affreux matérialisme, le plus terrible fléau des nations, qui sort avec privilége, et tout rayonnant de la gloire d'une connivence si encourageante et si flatteuse, du lieu où il auroit dû recevoir les plus mortelles blessures.

» Qu'ils viennent à présent les saint-simoniens, les fourriéristes, les communistes! Ils auront lieu d'être satisfaits. Il résulte, en effet, de l'opinion matérialiste, que la vertu et le crime échangent leur nom et leur caractère, et que l'assouvis-

(1) L'abondance des matières nous rce d'ajourner la fin de la Notice, que ous avions annoncée pour ce numéro.

sement de toutes les passions, même les plus abjectes ou les plus sanguinaires, pourvu qu'on évite le glaive des lois humaines, est la fin dernière, la perfection, le devoir de l'homme.

» Voici donc une scène qui peut s'ouvrir quelquefois autour de nous. Si l'on demande : Puis-je en conscience enlever le bien d'autrui, piller des héritages dont je jouirai avec délices dans ce monde, sans crainte d'ailleurs d'aucun pouvoir humain? Appelez le professeur de l'Université, il vous dira : Je ne veux point vous donner de vains scrupules, car c'est *une question prématurée.* — Puis-je me plonger dans les voluptés les plus infâmes, que je goûterai en pleine sécurité? — Même réponse. — Puis-je bouleverser la société pour m'élever sur ses ruines? Il coulera bien du sang; mais tout me répond du succès... — *Question prématurée!* — Enfin, dépouillant toute affection de *famille*, étouffant le cri de la nature, puis-je égorger un vieux père dont les jours retardent la félicité des miens? M'est-il permis de le regarder comme une *machine* inutile et usée qu'on peut innocemment briser?... — Eh! ne l'avez vous pas entendu? C'est *une question prématurée.*

» Où voit on ces choses, ou plutôt d'où se déduisent ces conclusions? du contenu de certains livres qui sont *adoptés*, recommandés à la jeunesse.

» Faut-il s'étonner si les hommes qui ont respiré cet air empoisonné par les émanations du scepticisme et du matérialisme, devenus beaux esprits, poètes, romanciers, historiens, écrivent en fatalistes, en prétendus philosophes, sans humanité, sans compassion, sans ame, décrivant avec sang-froid et presque avec délectation les crimes les plus atroces, les scènes les plus déchirantes, les plus horribles monstruosités?

» Faut-il s'étonner s'il est passé en coutume et en mode, dans une classe d'écrivains, de vanter 93, d'ériger les conventionnels en héros admirables?

» Je l'ai vu, 93. Voici par quels degrés ces conventionnels (je fais les exceptions qui doivent être admises) montèrent à cet apogée de grandeur, d'héroïsme et de génie vers lequel les écrivains dont je parle osent à peine lever leurs yeux éblouis.

» Tout fuyoit. La vertu, le mérite, les talens épouvantés et transis se cachoient. Il ne se présentoit aux réunions électorales que le rebut de la société : on demandoit quelquefois à la porte (je l'ai appris par des voies sûres), on demandoit, dans le langage grossier et cynique de ce temps-là : *Quel crime avez-vous commis qui méritât l'échafaud?* Celui qui étoit noirci par le plus d'horreurs et de bassesses, étoit introduit avec le plus d'applaudissemens et de faveur. On procédoit au choix des *représentans.* S'il y avoit un avocat sans client, un prêtre apostat, un moine devenu athée, un régent de collége bien pervers, un mauvais comédien qui briguât avec un peu d'ardeur, il étoit sûr d'emporter tous les suffrages. Tels étoient les élémens dont se composoit la Convention. C'étoient de grands hommes! s'écrie-t-on. Eh! quels grands hommes! quel étoit leur courage, leur capacité, leur mérite? Entourés d'une armée vaillante et innombrable, comme d'un mur d'airain, à l'abri de toute crainte, ils passoient leur temps à faire égorger, sur tous les points de la France, des gens désarmés, des riches bienfaisans, des citoyens vertueux, des prêtres fidèles. Que dis-je? chose qu'on n'avoit jamais vue sous le ciel, même dans les plus horribles dissensions civiles, barbarie devant laquelle les Caligula, les Néron auroient reculé! ils faisoient assassiner juridiquement par milliers des femmes, des mères, des épouses, de jeunes filles qui n'avoient marqué la carrière de la vie où elles entroient à peine, que par les grâces, la douceur et l'innocence de leur âge, et qui pouvoient dire, comme ces vierges qui s'élevoient sous les ailes d'Esther : *Hélas! si jeunes encore, par quel crime ai-je pu mériter mon malheur!* Oh! qu'il falloit de résolution et d'intrépidité pour

battre à ses pieds de pareilles victimes !

» Mais, dit-on encore, les conventionels, d'une main ferme, donnoient l'impulsion à des événemens gigantesques. iction pitoyable ! L'armée, dont les succès étoient tout, ne recevoit l'impulsion ue d'elle-même, de son enthousiasme et e l'ivresse de la victoire.

» Sylla, Marius, Octave, Cromwell dans s temps modernes, ont ordonné d'af reux massacres. Il est vrai pourtant que le grandes qualités se mêloient à leurs iclinations violentes, à leur caractère npitoyable. Mais dans la Convention u'on me nomme un seul homme en qui uelque grandeur ait jeté une sorte de ustre sur ses crimes. Lequel de ses memres avoit même un rapport éloigné avec ylla, cet homme d'Etat si profond, ce uerrier si habile et si consommé ; avec larius, dont l'ame d'airain et l'invincible aleur entraînoient la fortune et romoient tous les obstacles ; avec Octave, ui, encore presque adolescent, enveloppoit le grand Cicéron dans les filets de sa olitique ; enfin avec Cromwell, chez qui chaque circonstance nouvelle développoit un nouveau talent ? Quel conventionnel ne seroit pas rentré dans la poussière devant ces gloires, hélas ! bien mêlées et bien sanglantes ? Qui oseroit leur opposer celui qui régna quelque temps dans cet antre de cannibales ? Eh ! qu'étoit-il autre chose qu'un vil rhéteur tout à la fois furieux et froid, frénétique et compassé, dont tout le mérite consistoit à renfermer ses noires pensées dans une enveloppe assez élégante, et son atroce férocité dans de jolies phrases?

» Un tigre égorge un troupeau et ses pasteurs ; sa soif du sang ne peut s'étancher. Un serpent monstrueux enlace un voyageur égaré dans les forêts de l'Afrique. Il lui fait souffrir un lent et épouvantable supplice. L'un de ces historiens ou de ces poëtes, que j'ai désignés, loin de frémir à la seule pensée de la cruelle fureur de ces animaux, se bornera à dire froidement : Pourquoi les abhorrer ? L'un est courageux au moins à l'égard des faibles ; l'autre est rusé et souple ; ils ont les défauts de leurs qualités. Tel est le trait le plus fin et tout à la fois le plus odieux par lequel on a voulu essuyer les figures, dégoûtantes de sang et de crimes, des dominateurs, des égorgeurs de 93.

» L'Université n'a-t-elle pas eu le malheur d'apaiser les remords et de nourrir l'audace de ces sophistes, en approuvant, en *adoptant* certains écrits ? Dans ce moment même, ne prépare-t-elle pas la continuation de leurs effrayans écarts par l'improbation si mesurée et si légère qu'elle vient de donner au triste courage de l'un de ses professeurs qui a fait aussi, avec des figures de rhétorique les plus outrées et devant une nombreuse jeunesse, l'apologie des farouches anarchistes de 93 ?

» Que ne pourrois-je pas dire de ce système public d'impudicité qui surpasse toutes les turpitudes, les raffinemens de vices, les indignités de tous les lieux de prostitution anciens et modernes ? C'est là évidemment encore un fruit des doctrines matérialistes, qu'un corps, qui enseigne au milieu de nous au nom de l'Etat, couvre de son autorité aux yeux de ceux qui les soutiennent. Mais je suis arrêté par les bornes que je dois me prescrire.

» Pénétré de douleur, et m'adressant ici en général aux professeurs et aux écrivains de ce siècle qui s'efforcent de répandre les erreurs dont je viens de m'occuper, qu'il me soit du moins permis de m'écrier : Sophistes sans pudeur et sans entrailles, que voulez-vous donc faire de la jeunesse française ? Oui, ces jeunes ames que le ciel a pourvues d'inclinations si heureuses, qui doivent une douceur naturelle de mœurs, une noble élévation de caractère à l'air seul de la France dont la pureté n'a pu encore être entièrement souillée par vos doctrines, parlez ; que prétendez-vous en faire ? Voulez-vous donc, comme ce personnage infâme et abhorré des fables antiques, les dépouiller de leur nature, les transformer en animaux immondes et en bêtes féroces ?

» Fabricius, après avoir entendu de la bouche de Cinéas les maximes des philosophes épicuriens, bien moins odieuses que celles de nos docteurs d'athéisme, poussa un cri d'horreur et proféra ces paroles : *O Hercule, envoie de tels instituteurs aux plus cruels ennemis de Rome.*

» Je ne fais point le vœu de Fabricius; mais je demande au ciel que la France soit délivrée d'une détestable philosophie sur laquelle je vous écrirai une troisième lettre.

» Agréez, etc.

» † CL. HIPP., *évêque de Chartres.*

» Chartres, le 17 mars 1842. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche de *Lætare*, S. S. a assisté, dans la chapelle Sixtine, à la messe solennelle célébrée par S. E. le cardinal Brignole. Après l'Evangile, le P. Priori, de l'ordre des Carmes, a prononcé le discours.

PARIS. — La lettre de M. l'évêque de Chartres sur l'enseignement de la philosophie dans l'Université, a mis en émoi le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel* et le *Courrier Français*.

Condamner l'enseignement universitaire dans la partie la plus importante de cet enseignement, c'est ruiner moralement le monopole de l'Université : de là, la ligue des trois journaux, divisés en matière politique, mais toujours réunis contre nous en matière de religion.

Le *Constitutionnel* et le *Courrier* défendent, d'ailleurs, dans M. Cousin, l'ami de M. Thiers, leur patron.

Le *Journal des Débats* défend, dans le philosophe, le membre du conseil royal de l'Instruction publique, que M. Villemain vient de nommer, et dont il a mission de justifier la nomination par une réfutation de la première lettre de M. l'évêque de Chartres.

Mais, loin de servir M. Cousin, le *Journal des Débats* l'a écrasé; car, par un acte de loyauté trop rare pour que nous ne tenions pas à le constater, ce journal a transcrit en entier la lettre du prélat, et il s'est borné à la faire suivre de réflexions si pitoyables, que nous sommes tentés de croire que le rédacteur s'en est moqué tout le premier. Le *Journal des Débats* a rempli, en cette rencontre, son rôle de feuille ministérielle; et, contraint par M. Villemain de louer l'ami de M. Thiers, il l'a livré, sous la forme d'une apologie, à la critique de ses lecteurs, qu'éclaireront les argumens sans réplique de Mgr Clausel de Montals.

Du reste, ne sachons pas trop de gré au *Journal des Débats*. S'il défend si mal M. Cousin, le voici qui, revenant sur ses pas, fait l'apothéose de M. Ferrari.

Oui, M. Ferrari, privé de sa suppléance par M. Villemain ; M. Ferrari, honni même par le *Journal des Débats ;* M. Ferrari s'est justifié, dit-on..., *et l'Université auroit tort de se priver des services d'un esprit aussi distingué.* CE N'EST PAS LE MOMENT DE DIMINUER LES FORCES DU CORPS ENSEIGNANT.

Evidemment, M. Villemain veut replacer M. Ferrari par esprit d'antagonisme contre l'épiscopat ; et nous ne serions pas surpris qu'après avoir rayé les livres de M. Gatien-Arnoult de la liste des ouvrages destinés à être donnés en prix, le grand-maître ne lui décernât une palme universitaire de plus ! C'est sa manière de répondre à M. l'évêque de Chartres.

Autre fait non moins significatif. La Faculté des Lettres de Paris s'est réunie, sur l'invitation du ministre de l'Instruction publique, pour procéder à la présentation des candidats à la chaire de philosophie, vacante par le décès de M. Jouffroy,

et elle a présenté, à l'unanimité, comme premier candidat, M. Damiron. Le *Constitutionnel*, dans la crainte qu'on ne se méprenne sur la portée de ce choix, a soin de dire qu'il est remarquable *au début de la réaction violente que le clergé soulève de toute part contre la philosophie*.

On comprend qu'en présence de pareils faits nous ne perdions pas notre temps à réfuter un à un les articles de polémique publiés par les journaux dévoués à l'Université. Nous allons droit au but, et nous répétons, avec une force nouvelle, aux pères de famille : « Multipliez les pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement. Ne négligez rien pour procurer la suppression du monopole, qui est la honte et qui consommera la ruine morale de la France. »

—Il y avoit une manière simple et loyale de répondre à M. l'évêque de Chartres. Elle consistoit à dire : M. Cousin s'est trompé; il n'écriroit plus aujourd'hui ce qu'il a écrit autrefois : il fait, au contraire, profession d'estime et de respect pour la religion catholique; et, pour achever de se réhabiliter aux yeux des évêques, il est prêt à demander au conseil royal, dont il fait de nouveau partie, que l'Université abandonne, dans son enseignement, sa philosophie qu'elle a naguère adoptée.

Voilà ce qu'il falloit dire; et cette déclaration eût rassuré l'épiscopat.

M. Jouffroy, qui n'est pas tombé dans de moins grandes erreurs que M. Cousin, les reconnoissoit, lorsqu'il a entrevu la mort. Un mois avant que le cercueil ne s'ouvrît pour lui, il disoit à un estimable ecclésiastique : « Monsieur le curé, vous avez une belle mission à remplir! Celle des professeurs de philosophie est bien vaine! En approfondissant nos théories, nous les voyons s'évanouir comme la fumée. » Hélas! M. Jouffroy, qui pensoit ainsi, est-il mort en chrétien? Le *Journal des Débats* pourroit nous le dire. Mais de cette mort, nous ne savons autre chose, sinon que les amis de M. Jouffroy ont osé lui adresser, sur sa tombe, un *dernier* adieu!

— Un journal a annoncé dernièrement que Marie-Amélie devoit se rendre au Puy, à l'occasion du Jubilé, et que S. E. le cardinal de Bonald iroit à sa rencontre, et l'accompagneroit.

Dans les circonstances où nous sommes, le voyage de la princesse est d'une invraisemblance telle que nous n'en avons point parlé.

La seule chose qui soit vraie, c'est que Son Eminence se propose d'aller au Puy. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'alors même que la princesse se seroit rendue dans cette ville, M. le cardinal de Bonald ne devoit point aller au-devant d'elle et l'accompagner, l'évêque diocésain ayant seul qualité pour remplir les formalités d'usage en pareil cas.

Le journal, qui motive cette explication, a été mal informé, et nous croyons devoir déclarer que la nouvelle, reproduite par plusieurs organes de la presse, est dénuée de fondement.

— M. l'évêque nommé de Poitiers prêchera la Passion, le Vendredi-Saint, à sept heures du soir, à Notre-Dame de Lorette.

— C'est au moment où la presse irréligieuse redouble d'efforts pour saper tous les principes tutélaires de la morale et de la société, qu'il est du devoir du prêtre d'en signaler les écarts et la funeste tendance. M. l'abbé Fayet s'est acquitté, dimanche dernier, de cette tâche importante, et il a prouvé, avec une logique irrésistible, qu'on ne peut lire les mauvais livres sans s'exposer à perdre la foi, parce qu'ils n'ont

pas les caractères de la vérité; et sans s'exposer à perdre l'innocence, parce qu'ils n'ont pas les caractères de la vertu.

L'homme est né pour la vérité. Le savant la cherche dans ses méditations solitaires; le voyageur la poursuit dans ses courses lointaines; l'artiste l'interroge dans ses ouvrages; l'enfant même ne multiplie ses questions que pour connoître la vérité. Mais, si Dieu a gravé dans le cœur de l'homme un si pressant besoin de la vérité, il doit avoir mis la vérité à la portée de tous les états et de tous les âges. Or, voici quatre caractères par lesquels on s'accorde à la distinguer de l'erreur: La vérité est une dans ses principes et dans sa doctrine, sincère dans les faits qu'elle raconte, honnête et décente dans le langage qu'elle parle, bienfaisante dans les fruits qu'elle porte.

L'espace nous manque pour développer, après l'orateur, les trois premiers caractères de la vérité. Le quatrième, avons-nous dit, c'est d'être bienfaisante dans ses fruits et dans ses œuvres. Le bien n'est que le vrai rendu sensible; la vertu dans les actions est le produit de la vérité dans les jugemens et les pensées. Voilà pourquoi la religion chrétienne, qui ouvrit au monde ses mains pleines de vérités, devint à sa naissance la mère de toutes les vertus; et le moyen infaillible de juger les mauvais livres, c'est de les considérer dans les résultats de leur multiplication et de leur lecture: ici l'arbre se connoît par les fruits.

« S'il y avoit dans l'histoire une longue suite de crimes et de malheurs publics pressés les uns contre les autres, et liés à la lecture et à la propagation des mauvais livres, comme l'effet à la cause; liés aux opinions qu'ils ont répandues et aux maximes qu'ils ont professées, comme la pratique à la théorie; liés à leurs projets et à leurs desseins, comme l'exécution à la volonté; ces événemens porteroient un jugement sans appel contre les livres impies; or un semblable monument existe dans l'histoire, et les hommes l'appellent *Révolution française*. Que des esprits vulgaires cherchent les causes de ce bouleversement, qui a changé la face du monde, et dans les profusions du trône, et dans le règne du privilége, et dans les excès d'un pouvoir sans limites: très-bien pour la multitude incapable de juger elle-même, et qui vit de jugemens tout faits. Que d'autres aillent en chercher la source dans l'enivrement soudain des esprits, dans l'emportement des ames vers un ordre social nouveau et riche d'espérances et de prospérités publiques; qu'ils la représentent comme un torrent subitement sorti de dessous terre, grossi par des eaux inconnues, entraînant les hommes et les choses dans sa course aveugle: rien de mieux encore pour le peuple ami du merveilleux en toutes choses. Mais, pour l'homme impartial qui juge de la profondeur des causes par la profondeur des effets, cette révolution ne sera jamais autre chose qu'une législation complète, une suite de décrets souverains précédés de leurs considérans et divisés par articles, froidement rédigés, longuement discutés, et adoptés; un code enfin, où, à l'éternelle confusion de l'espèce humaine, la loi sanctifie de son autorité les supplices des innocens, la démolition et l'incendie des cités paisibles, l'extermination des riches et des savans, la ruine des châteaux, et la dévastation des chaumières; en un mot la proscription de toutes les vertus et l'apothéose de tous les crimes. Et quel crime social ou public commis en ces jours déplorables n'a pas été précédé et commandé par une loi? Si donc les législateurs de ces temps fameux ont fait leurs lois, non pas seulement avec l'esprit, les opinions et les doctrines des livres de la philosophie, mais encore avec leurs phrases et leurs expressions, ces livres seuls ont enfanté ces lois, et à eux seuls nous devons la révolution. Or, entrons dans l'enceinte des délibéra-

ions. Si toutes les provinces y comptent es envoyés, toutes les doctrines domi-antes à cette époque y comptent des man-ataires. Mais toutes les doctrines qui se artageoient l'empire de l'opinion, étoient u religieuses, ou monarchiques, ou phi-osophiques. Donc, à proprement parler, i religion, la monarchie et la philoso-hie avoient seules des représentans dans es assemblées. Là, ces trois puissances étoient enfermées pour vider leurs que-elles en champ clos; et pour la première ois on voyoit des doctrines opposées en enir aux mains pour savoir enfin à qui esteroit l'empire du monde. La lutte fut iolente, et le combat terrible: mais en-n la philosophie triompha de ses riva-es. J'en atteste cette longue série de lois qui porteront l'épouvante et l'horreur lans l'ame de nos derniers neveux. »

Mais, s'il est vrai que les livres qui attaquent les dogmes de la reli-gion n'ont aucun des caractères de la vérité, il est également certain que les livres qui relâchent les pré-ceptes de la religion, n'ont aucun des caractères de la vertu.

Après avoir long-temps travaillé à ébranler les fondemens de toute croyance par des sophismes, les no-vateurs appelèrent le vice au se-cours du raisonnement. Ils avoient séduit les pères par l'appareil de la science: ils cherchèrent à séduire les enfans par l'appât de la volupté; et aux ouvrages de controverse, ils substituèrent des romans. Or, je dis que ces romans sont funestes à l'innocence.

« Différens pour les situations et les dé-tails, ils exposent, dans une longue suite de tableaux, les phases diverses de la plus dangereuse des passions. Les aventu-res multipliées, les incidens ménagés avec art, les descriptions les plus pures et les plus belles se rattachent à une intri-gue coupable, qui prend naissance dans les premières pages, qui va se fortifiant dans les suivantes, qui éclate dans le cours de l'ouvrage, et qui, après des ob-stacles accumulés à plaisir, ravit la sainte ignorance de l'ame, et flétrit de son souf-fle la couronne de la vertu; comme ce léger insecte qui, après avoir long-temps voltigé autour d'une belle fleur, se pose sur sa feuille épanouie, pénètre dans son calice entr'ouvert par la chaleur du jour, pique le principe de sa vie et de sa beauté, la dépouille de ses brillantes cou-leurs, et la laisse languir et se faner sur sa tige encore pleine de vie. »

La lecture des romans est plus dangereuse que les mauvais dis-cours. Ceux-ci, prononcés tels que l'esprit les conçoit dans le moment, sont en général diffus et sans force. Ils présentent le mal qui révolte, et ils ne lui donnent pas cet air décent qui le fait goûter. Ceux-là, au con-traire, travaillés avec art dans le si-lence du cabinet, s'attachent au choix des termes, couvrent sous des expressions décentes des idées qui ne le sont pas, et dérèglent le cœur moins par ce qu'ils disent que par ce qu'ils laissent à deviner.

La lecture de ces livres frivoles est plus funeste pour l'enfance que les mauvais exemples. Là se trouve rassemblé tout ce que le scandale a de séduction et d'entraînement. Scandale d'irréligion et d'impiété, scandale de tromperie et de men-songe, scandale de désobéissance, et d'outrage envers les parens, scan-dale de colère, de vengeance, d'am-bition, de haine, de soupçon, d'en-vie, de cruautés, de toutes les pas-sions. Ce sont elles qui meuvent les ressorts, décident des événemens et qui, sous des couleurs allégoriques, exhalent une contagion pestilen-tielle, et canonisent jusqu'à leurs impures ignominies.

Plus dangereuse que les mauvais exemples, la lecture de ces fictions coupables est plus pernicieuse que les mauvaises compagnies.

Après avoir cité le mot fameux de Rousseau, *Jamais fille chaste n'a lu de*

romans, l'orateur termine ainsi son discours :

« Maintenant que les presses de l'Europe ne vomissent que des romans, qu'on fait l'éducation de l'enfance avec des romans, qu'on lui apprend l'histoire dans des romans; que l'état social tend à devenir aussi romanesque que la littérature et les sciences elles-mêmes. les liens les plus doux et les plus sacrés s'affoiblissent dans les familles; les sentimens les plus naturels prennent une expression passionnée qui, comme toutes les passions, trouve sa mort dans sa propre exagération. Les fortunes tombent ou s'élèvent par les plus aventureuses entreprises; une soif d'émotions violentes travaille les ames, qui mourroient d'ennui si elles ne vivoient d'une fièvre ardente. Le caractère national s'altère et dépérit; plus de joies et de plaisirs honnêtes et décens. La simplicité des mœurs fait place jusqu'au fond des provinces à un luxe capricieux et romanesque, précurseur ordinaire de la chute des maisons et de la misère des familles. Et quand nous demandons au langage ses plus énergiques expressions pour tonner avec succès contre la diffusion et la propagation des mauvais livres; et quand nous peignons des plus vives couleurs les effets déplorables de ces lectures, on nous accuse d'être ennemis des lumières, parce que nous n'aimons pas les incendies; d'élever des barrières aux progrès de l'esprit humain, parce que nous voudrions l'empêcher de tomber dans des précipices! Et peu s'en faut qu'on n'imagine avoir suffisamment réfuté tous nos discours en nous disant : Quel mal y a-t-il donc à tout cela? ces livres ornent l'esprit. — Ces livres ornent l'esprit! Triste erreur que les maisons de santé, les prisons et les bagnes ont depuis long-temps réfutée. — Ces livres ornent l'esprit! Et l'innocence qu'ils ravissent à vos enfans, qui la leur rendra? Et le bon sens qu'ils pervertissent, qui le redressera? Et la soif ardente des plaisirs qu'ils allume[illegible]era? Et ces passions in[illegible]lèvent dans l'ame, qui les enchaînera? — Ces livres ornent l'esprit! Et sommes-nous donc arrivés à des temps si calamiteux que l'on ne puisse avoir de l'esprit qu'en apprenant à mal vivre?

» Est-ce donc pour l'ornement et le délassement de l'esprit, pour le progrès des connoissances utiles, pour l'amélioration des mœurs, que depuis quelques années une impie cupidité fouille dans la lie de la littérature, pour exhumer et reproduire tous ces livres impurs qui lèvent tout voile de décence, bravent tout sentiment de pudeur, et dont les seuls titres épouvantent les ames honnêtes?

» Est-ce donc à la gloire de la civilisation et au profit des mœurs que l'artisan et le laboureur reçoivent pour rien dans leurs ateliers et dans leurs chaumières ces productions coupables où chaque vice a ses tableaux vivants, chaque passion son apologie, chaque impiété sa justification? Est-ce donc pour affermir la tranquillité publique que l'on couvre le sol de la patrie de ces livres audacieux qui prêchent le mécontentement et la révolte, nourrissent les peuples d'injustes soupçons et de vaines alarmes; et, sous prétexte de vieilles superstitions et d'anciennes tyrannies, fécondent au loin la haine de la religion et de toute autorité sur la terre? Est-ce donc pour le bonheur de la génération présente que l'on abaisse ces funestes lectures à la portée de toutes les classes, pour que toutes les intelligences se faussent à la fois, que toutes les imaginations se dérèglent, en même temps que le malaise des ames enfante le désordre des actions, et que les peuples, arrachés à leurs habitudes d'ordre et de subordination, aillent chercher dans les débris des institutions tutélaires la liberté qu'ils lisent dans les livres, l'indépendance que les livres seuls peuvent promettre, parce que les livres seuls dans le monde ne sont pas obligés de tenir leurs promesses?

» Pauvre France! te voilà donc en proie à toutes les déceptions des mauvais livres, à toutes les chimères des mauvais livres, à toute la corruption des mauvais livres!

Ils sont donc ta seule lumière, tes seuls guides, tes seuls précepteurs! Et tu demandes aux sciences un nouvel éclat, de nouveaux chefs-d'œuvre aux beaux-arts, à l'avenir des prospérités et des grandeurs! Demande donc aussi des miracles pour échapper à la décadence dont les symptômes se manifestent de toutes parts: ou plutôt viens demander à la religion de tes pères les livres qui font le chrétien, le magistrat intègre, le citoyen vertueux, les grands hommes et les grandes nations; qui polissent les mœurs en les purifiant, qui embellissent la vie en la dotant de nouvelles vertus, qui charment les ennuis et la douleur même par ces douces et sublimes leçons, et qui offrent ces riches modèles de perfection en tout genre pour apprendre aux hommes à vivre avec honneur, et à mourir dans la justice et la sainteté. »

— La mort vient d'atteindre M. Costaz, ancien curé de la Madeleine.

L'abbé Benoît Costaz, frère du baron Louis Costaz, qui fut directeur-général des Ponts-et-chaussées, étoit né dans le département de l'Ain. Il embrassa l'état ecclésiastique, assista à l'assemblée baillagère qui se tint à Belley pour l'election des députés de son ordre, refusa le serment schismatique, et se retira en Savoie, d'où il passa en Suisse et à Turin. Au mois de septembre 1800, il se rendit à Paris. Rayé de la liste des émigrés sur un rapport du ministre de la Justice, il reçut du vicaire-général de M. de Juigné, des pouvoirs pour exercer le saint ministère dans la capitale. Le 8 mai 1802, il fut installé, par M. de Mandolx, vicaire-général de Paris, en qualité de curé de la Madeleine; mais il se démit de cette cure le 20 novembre 1810. Buonaparte l'avoit nommé évêque de Nanci, siége pour lequel il ne reçut pas l'institution canonique, et dont l'empereur avoit nommé le titulaire à l'archevêché de Florence. M. Costaz devint aussi baron de l'empire et chevalier de la Légion-d'Honneur. M. Costaz administra le diocèse de Nanci en vertu de pouvoirs de grand-vicaire qu'il tenoit de l'évêque absent. Il assista à l'assemblée de 1811, et se retira définitivement à Paris au mois de janvier 1814. Depuis, il vécut dans la retraite, et il célébroit la messe dans sa chapelle particulière. Ses obsèques ont eu lieu, le 16 mars, dans l'église Saint-Roch, sa paroisse.

— M. Potard, né à Paris en 1757, ancien premier vicaire à Saint-Eustache, et prêtre habitué à Saint-Vincent de Paul, est mort le 17 mars. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui 19.

Diocèse de Bordeaux. — M. l'abbé Rouquet, ancien vicaire de Libourne, chanoine honoraire et vicaire-général, est mort ces jours derniers.

Diocèse de Chartres.—Mgr Clausel de Montals, vivement touché des malheurs de nos frères de la Terre-Sainte, a fait faire, parmi les fidèles de son diocèse, une quête qui a produit une somme de 900 fr. Elle a été envoyée par le prélat au comité central de Paris.

Diocèse de Rouen. — On nous écrit du Tréport, le 15 mars:

« L'horrible coup de vent qui vient d'être, pour nos malheureux voisins, une source universelle de regrets et de larmes, par la perte d'une grande partie de leurs marins qui ont été engloutis sous les flots, a été pour nous la cause d'une manifestation religieuse trop extraordinaire, pour que je ne vous prie pas de la mentionner dans votre édifiant journal.

» A mesure que la nouvelle de quelque sinistre frappoit leurs oreilles, et les nouvelles se succédoient d'une manière ef-

frayante, nos marins, saisis et frappés de stupeur, s'étonnoient de vivre encore et se demandoient avec admiration comment la Providence avoit permis que presque tous se trouvassent dans le port, au moment imprévu d'une tempête si épouvantable. En effet, trois barques seulement avoient subi l'ouragan à la mer. Deux d'entre elles étoient allées s'échouer, au milieu du désespoir, sur des rivages lointains. Une seule étoit rentrée pour raconter les naufrages nombreux dont elle avoit été témoin. C'étoit pitié de voir ces pauvres matelots, amarrés tous ensemble, et attendant de minute en minute, à genoux sur le pont, la mort, la mort affreuse, qui, plus de vingt fois pendant la nuit, avoit passé en mugissant sur leur tête. Mais quelle désolation bien autrement profonde pour les habitans de Cayeux, de retrouver à chaque instant, étendus sur les sables de la Somme, des infortunés qui ont eu moins de bonheur dans leur lutte inégale avec des flots inhumains! Plus de quatre-vingts victimes dans cette nuit déplorable pour cette seule localité! Aussi ce contraste d'affliction d'une part et de privilége de l'autre, où l'on n'a pas eu à déplorer la perte d'un seul enfant, a-t-il ému vivement nos marins.

» Ils n'ont pas voulu concentrer dans leur cœur leur amour et leur reconnoissance. Hier c'étoit une vraie fête dans le Tréport : une messe d'actions de grâces a été chantée : non-seulement toute la marine y assistoit, mais presque tous les habitans, les autorités elles-mêmes à la tête, chacun voulant prendre sa part de la joie commune et rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces pour un bienfait aussi signalé, pour une protection aussi visible. Jamais, depuis l'année dernière, où, à pareille époque, le vénérable Pontife qui préside à notre diocèse, imposoit les mains à ces bons matelots, et versoit l'huile sainte sur leur tête, l'Eglise n'avoit été plus remplie. Il semble que la Providence ait voulu les récompenser du zèle qu'ils avoient mis à s'incliner sous la main du premier pasteur! Quand ils se rappellent avec cela la pêche abondante dont ils ont été favorisés cette année, ils ne peuvent s'empêcher de s'écrier dans le transport de leur reconnoissance : « O » mon Dieu, qu'on est bien à votre ser» vice; vous n'abandonnez jamais ceux » qui espèrent en vous! »

Diocèse de Viviers. — La *Gazette du Midi* annonce que Mgr Guibert s'est attaché, en qualité de vicaire-général, M. l'abbé Bicheron, qu'il a pu apprécier, pendant plusieurs années, dans les travaux évangéliques et dans la direction du petit séminaire de Marseille. M. Bicheron étoit chanoine honoraire et recteur de Saint-Charles.

Le prélat s'est fait précéder dans son diocèse par un Mandement daté du jour de son sacre.

La manifestation des volontés de Dieu, dit-il, est venue le frapper comme la foudre dans le calme le plus profond. Anéanti, il pria d'abord le Seigneur d'éloigner de lui le fardeau de l'épiscopat. Et il ajoute :

« Dans cette angoisse, il nous sembla que l'ange que Dieu nous avoit donné pour guide étoit descendu pour nous fortifier, lorsque le Pontife dont la volonté avoit toujours été la règle de notre vie (1), nous signifia l'ordre de Dieu, et que celui à qui nous avions consacré les foibles efforts de notre zèle (2) vint de lui-même nous disposer à une résolution qui nous séparoit de lui; alors notre cœur fut relevé, et nous achevâmes la prière du divin Sauveur : *Que votre volonté soit faite, et non la mienne !* »

C'est avec une pensée de sacrifice que le nouvel évêque arrive au mi-

(1) Mgr de Mazenod, fondateur de l'Institut des Missionnaires de Provence, auquel appartenoit le nouveau prélat.

(2) Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, dont Mgr Guibert dirigeoit le grand séminaire.

en de son troupeau. L'esprit de charité inspirera son zèle, sa volonté sera tout entière dirigée vers l'accroissement du règne de Dieu dans ses ames. Mais les fidèles et le clergé du diocèse lui fourniront les moyens de remplir avec succès sa mission.

« Il nous a été raconté que les habitans du Vivarais possèdent à un degré remarquable, dans notre France, tout ce qui est propre à encourager notre ministère. Les soins pénibles auxquels ils se livrent d'une manière qui témoigne de leur industrieuse intelligence autant que de leur amour du travail, en fécondant les sources de leur prospérité matérielle, n'ont pas éteint chez eux le zèle religieux qu'ils ont hérité de leurs pères pour des intérêts d'un ordre plus élevé. Les mœurs d'autrefois n'ont pas subi parmi eux ces déplorables altérations qui, ailleurs, ont si tristement dénaturé le caractère des peuples. L'antique foi, conservant sa bienfaisante influence, fait régner au sein de leurs heureuses familles toutes les vertus du christianisme. Ici on ne voit pas la foule, ayant abjuré tout ce qui fait de l'homme un être surnaturel, ayant étouffé presque le sens moral, livrée à un grossier matérialisme : mais Dieu est encore connu, *il est adoré en esprit et en vérité*, il est servi avec amour; et jusque dans la simplicité des conditions les plus humbles, on rencontre des ames qui honorent l'humanité par l'élévation de leurs sentimens et étonnent le siècle par la perfection de leurs vertus. »

Le prélat parle ensuite du zèle du clergé et des communautés religieuses, dont les prières attireront sur lui les bénédictions du ciel.

« Que n'avons-nous, pour obtenir avec abondance ces bénédictions, les mêmes titres que tant de vertus donnoient au saint vieillard de qui nous recevons le bâton pastoral (1)? Ce n'est pas à vous, N. T. C. F., qu'il faut raconter ces vertus que vous admirez depuis si long-temps; mais nous, qui devons les avoir sans cesse devant les yeux pour les imiter fidèlement, comment n'aimerions-nous pas à les louer *dans l'assemblée des saints*, en présence de cette Eglise dont elles ont honoré la chaire épiscopale? Comment ne nous empresserions-nous pas de nous mettre sous leur protection, afin qu'à la faveur de la sainteté de celui qui fut votre pasteur avant nous, nous puissions continuer l'édification de la cité de Dieu?

» Hélas, pourquoi faut-il que son successeur emprunte ainsi de lui ce qu'il devroit avoir en propre?

» Pourquoi apportons-nous si peu de l'esprit qui anime le prélat que nous quittons avec de si justes regrets, et dont nous avons dit le dévoûment ainsi que les travaux bénis de Dieu, et le prélat qui a présidé à l'action divine par laquelle nous a été conférée la consécration épiscopale?

Ce pontife, que tant de droits recommandent au respect de tout ce qui porte un cœur catholique, fut et sera toujours pour nous un père. Il guida tous nos pas dans la carrière sacerdotale, et il a achevé de nous enfanter aujourd'hui en servant d'instrument à l'opération de l'Esprit saint dans notre ame. Sa tendre affection pour nous ne sauroit être égalée que par le sentiment le plus pur et le plus constant de l'amour filial que nous lui avons voué. Le pieux souvenir de ses vertus et de ses leçons, se mêlant à celui des travaux apostoliques de la famille spirituelle dont il a enrichi l'Eglise, nous suivra partout dans notre ministère, pour agrandir les pensées de notre zèle et soutenir les efforts de notre dévoûment. »

Cette analyse ne fera sans doute connoître que d'une manière imparfaite un Mandement qu'il nous a coûté d'abréger; car il ne fait pas moins d'honneur au talent qu'au cœur de Mgr Guibert. Heureux le diocèse auquel Dieu envoie, dans sa miséricorde, un tel pasteur!

(1) Mgr Bonnel, ancien évêque de Viviers.

Diocèse de Verdun. — La *Gazette de Metz* annonce que Mgr Le Tourneur a fait don aux Frères des Ecoles chrétiennes de Verdun d'une somme de 5,000 f., et qu'un pieux laïque, M. La Lance de Villers, leur a légué 10,000 fr. Les Frères, grâce à ces bienfaits, pourront continuer à donner aux nombreux enfans qui fréquentent leur école l'instruction dont ils ont besoin.

ESPAGNE. — MM. don Garcia Puente et don Manuel de Telleria, chanoines de Tolède, emprisonnés l'un et l'autre pour avoir refusé de reconnoître les administrateurs du diocèse nommés par M. Vallejo, archevêque nommé, ont déjà subi six mois d'une rigoureuse détention. Ils ont été condamnés, l'un à huit ans et l'autre à deux ans de bannissement. Six mois passés dans un cachot de la prison ecclésiastique ont gravement altéré la santé du chanoine Puente, et le 28 février dernier il a dû recevoir le saint viatique. Les docteurs D. Bernardo, Garcia, Sanchez et D. Thomas Lozano, qui occupoient les emplois de vicaire et de fiscal dans la ville de Alcala de Henares, ont été destitués par M. Vallejo, en vertu d'un ordre qui lui avoit été communiqué à cet effet par le ministre de grâce et de justice. On fonde la destitution de ces deux ecclésiastiques sur la supposition qu'ils sont peu affectionnés aux institutions actuelles.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous en convenons franchement, on nous embarrasseroit beaucoup si l'on exigeoit de nous la définition de *l'homme rétrograde*. C'est cependant un mot dont le sens devroit nous être connu à force de l'entendre prononcer dans les journaux et à la tribune de la chambre des députés. Mais nous n'en sommes pas plus avancés pour cela.

Voici particulièrement ce qui nous empêche de bien distinguer ce que c'est que *l'homme rétrograde* : Ce nom est donné en général aux ministres dont on n'est pas content, et auxquels on reproche entre autres choses de ne pas savoir assez remonter à l'origine de la révolution de juillet. Ajoutons qu'il leur est appliqué par des adversaires qui cherchent à les ramener vers cette source première, comme étant la seule où ils puissent se retremper l'esprit, et recevoir de bonnes inspirations.

Mais alors, ne les appelez donc pas des *hommes rétrogrades*, puisque votre grief contre eux est fondé précisément sur ce qu'ils ne veulent pas *rétrograder*; sur ce qu'il refusent de se rapprocher de leur point de départ, et de suivre le conseil que vous leur donnez d'y retourner. Vous voyez bien qu'il y a là un contre-sens véritable, et que ce que vous dites est absolument le contraire de ce que vous voulez dire.

Ou bien, quand vous prétendez que ce sont des *hommes rétrogrades*, cela signifie-t-il par hasard dans votre idée qu'ils remontent trop haut, et qu'ils sortent des limites de la révolution de juillet pour *rétrograder* au-delà ? Si tel est le sens de votre plainte, vous n'êtes pas justes; ces messieurs sont parfaitement innocens de la faute dont vous les accusez. Ils ont autant d'horreur que vous d'un pareil péché; et jamais vous ne les prendrez à franchir la frontière de la révolution.

Oui, vous avez tort de leur prêter une intention comme celle-là. Ils ne l'ont pas, et ils ne font rien qui vous autorise à les en croire capables. En effet, examinez-les bien, et osez dire qu'ils *rétrogradent* jusqu'où ils ne doivent pas aller. *Rétrogradent-ils*, par exemple, jusqu'à la célèbre congrégation du *Constitutionnel*, et au parti-prêtre de M. de Montlosier? *Rétrogradent-ils* jusqu'aux lois de l'Eglise qui prescrivent l'observation des fêtes et des dimanches? *Rétrogradent-ils* jusqu'au temps où le peuple alloit à la messe et au catéchisme? *Rétrogradent-ils* jusqu'à rendre à l'épiscopat et au clergé la part d'in-

uence qui leur appartient dans le gouvernement moral de la société? *Rétrogradent-ils* jusqu'à la liberté d'enseignement et au-delà du régime de servitude imposé aux familles chrétiennes par l'inexorable loi de l'Université ?

Non, certainement; la conduite des hommes d'Etat que vous signalez comme *rétrogrades* n'a point ce genre de gravité, et ils en sont bien innocens. C'est donc uniquement parce qu'ils ne veulent pas remonter assez haut vers l'origine de la révolution de juillet. que vous les accusez de *rétrograder*? Mais, encore une fois, vous voyez bien que c'est un reproche qui n'a pas de sens, et que ce qui fait le sujet de la querelle entre vous et eux vient au contraire de ce que vous trouvez qu'ils ne *rétrogradent* pas... Allons, soyez plus raisonnables; il n'y a pas matière à discorde pour des enfans de la même mère. Au-delà de 1830, vous n'êtes pas plus *rétrogrades* les uns que les autres; et quant à ce qui est de l'être en deçà, un peu plus ou un peu moins, croyez bien que les malades soumis à votre régime n'y voient pas une grande différence pour leur guérison.

PARIS, 18 MARS.

La chambre des pairs a tenu aujourd'hui une séance publique. Sur la proposition de M. le président Pasquier, elle a fixé à mardi prochain la discussion du projet de loi sur la saisie des rentes constituées sur particuliers. Elle s'est ensuite retirée dans ses bureaux.

— M. Hervé a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Golbéry.

— Le ministère a, dit on, décidé en conseil que le projet de loi sur les sucres ne seroit pas soumis aux chambres dans le courant de cette session.

— Par ordonnances du 17, sont nommés : conseiller à la cour de cassation, M. Hardoin, président de chambre à la cour royale de Paris; président de chambre à la cour royale de Paris, M. Agier; conseiller à la même cour, M. Bergognié; président de chambre à la cour royale d'Agen, M. Bouet; avocat-général près la même cour, M. Martinelli; substitut du procureur-général près la même cour, M. Réquier; conseiller à la cour royale d'Orléans, M. Diard; président du tribunal de Châteauroux, M. Duhail; président du tribunal de Toulon, M. Clapier.

— Le roi et la reine des Belges sont attendus aux Tuileries dans le courant de la semaine prochaine. Ils resteront à Paris, ainsi que les princes de Saxe-Cobourg, jusqu'après les couches de madame la duchesse de Nemours.

— Une décision récente du gouvernement, mentionnée par le *Toulonnais* du 13, autorise tous les réfugiés à passer en Algérie. Ceux de ces étrangers qui désireroient se rendre dans la colonie, recevront à Toulon le passage gratuit, et toucheront les mêmes subsides qui leur sont alloués en France. Ils obtiendront cette faveur sur le vu de leur passeport pour Alger, délivré par le préfet.

— L'instruction continue sur les malversations reconnues à la préfecture de la Seine. On parle de nouvelles arrestations. Il y a eu aussi des suppressions de fonctions prononcées.

— On lit dans le *Messager* :

« Le *National* a rapporté une prétendue altercation qui auroit eu lieu en Algérie entre le gouverneur-général et le lieutenant-général de Rumigny. Cette nouvelle est absolument controuvée. »

— M. Cherubini, membre de l'Institut, ancien directeur du Conservatoire de musique, vient de mourir à Paris.

— M. Voillet de Saint-Philbert s'est désisté du pourvoi qu'il avoit formé contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende pour offenses envers Louis-Philippe.

— Par suite de l'opposition formée par M. Delaroche, gérant du *National*, à l'arrêt par défaut du 14 février dernier, qui l'a condamné à un an de prison et 4.000 fr. d'amende, l'affaire a été portée au rôle pour le mercredi 30 de ce mois.

— Le sieur Auguste Luchet s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné jeudi dernier à deux ans de prison et 2,000 fr. d'amende pour outrages à la morale et à la religion.

— Pernoo, journalier, étoit traduit mercredi devant le tribunal correctionnel pour mauvais traitemens envers un de ses enfans, âgé de moins de 7 ans. Ce père dénaturé fut arrêté sur la plainte de ses voisins révoltés de sa brutalité. Il a été condamné à deux ans de prison.

— Un journal annonce que des agens anglais viennent d'arriver à Paris, afin de s'entendre avec le gouvernement français sur les moyens d'établir une grande ligne télégraphique de Londres à Calcutta, à travers la France, et qui se prolongeroit par l'Italie, la Grèce, la Syrie, la mer Rouge, jusque dans l'Inde. Il paroît qu'un ingénieur anglais a démontré la possibilité d'exécuter ce grand travail, et de mettre ainsi Londres et Paris en communication immédiate avec le continent indien.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Pendant l'ouragan du 10, un mur du petit séminaire de Noyon s'est écroulé. Trois enfans jouoient alors contre le mur : ils ont été blessés, l'un d'eux si grièvement, qu'il mourut une heure après.

— Un nommé Fesiant, habitant de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, près Orléans, vient d'être écroué sous la prévention de tentative d'empoisonnement sur la personne de son père, vieillard de quatre-vingt-deux ans, auquel il faisoit une rente de 30 fr. Le coupable a, dit-on, avoué son crime. C'est avec de l'arsenic et du vitriol introduits dans une gourde envoyée au père pendant qu'il étoit aux champs, que l'empoisonnement auroit été tenté. Les secours ont par bonheur été administrés à temps, et la santé du vieillard n'en sera pas altérée.

— Un gardien de la maison centrale de Rennes étant mort, les détenus se sont cotisés pour secourir sa femme et ses enfans qu'il laissoit dans une profonde misère. Cette collecte s'est élevée, dit-on, à 420 fr.

— Le conseil municipal de Toulouse vient de décider que les 7,000 fr. qu'on votoit annuellement pour subvenir aux frais des *fêtes publiques* seroient, cette année, consacrés *exclusivement* à des distributions de secours aux individus ou aux familles pauvres de Toulouse.

EXTÉRIEUR.

Dans son audience du 16 mars, la cour d'assises du Brabant, séant à Bruxelles, a commencé à entendre les plaidoiries dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat.

— Suivant une lettre de Flessingue, il y règne une activité plus qu'ordinaire dans les arsenaux; l'escadre hollandaise, qui va tous les ans faire des évolutions dans la mer du Nord, sera renforcée cette année et se rendra dans la Méditerranée.

— Le marquis de Clanricarde, dans la chambre des lords du 14, a adressé à lord Aberdeen des interpellations au sujet des différends survenus entre M. de Salvandy et la régence d'Espagne, et sur la ligne de conduite qu'avoit suivie à cet égard le gouvernement anglais.

Des explications données par lord Aberdeen, il résulte que le gouvernement anglais avoit cru proposer un compromis convenable en proposant que l'ambassadeur remît ses lettres de créance à la jeune reine Isabelle en présence du régent, qui se seroit chargé de répondre à l'ambassadeur; que le gouvernement français ayant agréé cette transaction, lord Aberdeen avoit adressé des instructions en ce sens à M. Aston, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, mais que ces instructions n'étoient arrivées qu'après la rupture des négociations; que le gouvernement anglais avoit cru devoir suivre cette marche, d'abord pour essayer de maintenir la bonne harmonie des gouvernemens de France et d'Espagne, et ensuite parce que le gouvernement anglais, faisant à cette même époque des efforts pour faire reconnoître

la régence d'Espagne par les puissances du Nord, le refus fait par le régent de laisser la reine recevoir les lettres de créance d'un ambassadeur pouvoit être regardé comme une atteinte à la prérogative royale, et empêcher le succès des efforts du gouvernement anglais.

Lord Aberdeen a ajouté que le régent avoit diversement interprété l'article de la constitution qui lui confère la représentation de la personne et de l'autorité royales, et que le gouvernement anglais avoit dû reconnoître que l'interprétation du régent étoit honnête et consciencieuse; et il a terminé en se défendant avec vivacité du soupçon d'avoir montré des dispositions peu amicales à l'égard de l'Espagne, et en déclarant que jamais le gouvernement espagnol n'avoit reçu de plus fortes preuves de cordialité que celles du cabinet actuel d'Angleterre.

— Le même jour, la même réponse a été faite à la chambre des communes par sir Robert Peel à une interpellation de M. Sheil.

— Dans la chambre des lords du 15, lord Brougham a annoncé qu'il présenteroit le jeudi 17 une motion réprobative de la taxe du revenu.

— Dans la séance de la chambre des communes du 16, sir Robert Peel a déclaré que la reine vouloit que son revenu personnel fût grevé de 3 p. 100 (taxe du revenu) aussi bien que les revenus de ses sujets.

— Le nouveau grand-duc de Mecklembourg-Schwerin annonce dans une proclamation du 7 mars son avénement au trône. Il n'y aura point de régence, le jeune prince, âgé de dix-neuf ans, ayant pris les rênes du gouvernement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.)

Séance du 17 mars.

La séance est ouverte à une heure.

M. le duc de Valmy dépose une pétition relative à la liberté de l'enseignement.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les pensions de retraite.

M. Mathieu (de Saône-et-Loire) donne lecture d'un discours dans lequel il combat le projet.

M. Pascalis, au contraire, approuve entièrement le projet du gouvernement, après avoir rappelé que, depuis 1831, la question a été l'objet de cinq projets, dont quatre ne sont arrivés qu'à l'état de rapport. Celui qui occupe la chambre aujourd'hui est le seul qui soit arrivé jusqu'à la discussion.

M. Gouin reconnoît la gravité de la question, et soutient que la chambre n'est pas suffisamment préparée pour y donner une solution, les documens ne sont pas complets, et ce n'est, selon M. Gouin, que pour fournir en quelque sorte un aliment aux discussions, qu'on a demandé la reprise du projet.

Après avoir ensuite critiqué quelques-unes des dispositions de détail du projet, M. Gouin demande que la chambre ne passe pas à la discussion des articles, attendu que, selon lui, il n'y a pas péril en la demeure.

M. FÉLIX RÉAL, rapporteur. La demande d'un ajournement est la demande du rejet pur et simple du projet; elle ne sauroit avoir d'autre résultat.

L'orateur soutient que la chambre est suffisamment préparée pour examiner la loi, et que la discussion est on ne peut plus opportune.

M. Dubois (de Nantes) pense, comme M. Gouin, que la chambre n'est pas suffisamment préparée pour la discussion, et ne pourroit arriver à une solution sérieuse en présence des systèmes nombreux et contradictoires qui sont en présence, et que la chambre n'a pas eu le temps d'étudier, de comparer, d'apprécier.

Ce n'est pas, ajoute M. Dubois, le moment de discuter le projet, surtout dans l'état où est la chambre. (Interruption et rumeurs.)

Une voix : Pourquoi donc?

M. DUBOIS. Pourquoi? Au lieu d'offrir aux discussions de la chambre une question d'intérêt général, on prend une question de détail, et on la jette dans nos discussions avant que nous soyons préparés.

M. Humann insiste avec force pour que la chambre passe à la discussion des

articles. Il n'y a que deux systèmes en présence, celui des caisses d'épargne et celui du gouvernement; la chambre peut facilement discuter ces deux systèmes et choisir celui qui lui conviendra le mieux. En un mot, elle peut arriver à une solution dans la discussion des articles.

M. le président consulte la chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

Deux épreuves sont successivement déclarées douteuses.

On procède au scrutin, dont voici le résultat :

Votans.	296
Boules blanches,	139
Boules noires,	157

La chambre ne passe pas à la discussion des articles.

Samedi, rapport de la commission des pétitions.

BOURSE DE PARIS DU 18 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3375 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1281 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 758 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 25 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 640 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/2.

Le Gérant, **Adrien Le Clerc.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3570.

MARDI 22 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Paris sur l'unité de l'Eglise, qui prescrit des prières en faveur de l'Eglise d'Espagne.

Nous avons publié, dans notre N° 3564, les Lettres apostoliques *Catholicæ religionis*, qui recommandent et prescrivent des prières publiques, à raison du malheureux état de la religion dans le royaume d'Espagne, et qui accordent une indulgence plénière en forme de jubilé.

Le Pontife romain y exhorte les évêques avec instance (1) à mêler leurs larmes avec les siennes, à implorer la miséricorde de Dieu en faveur de l'infortunée nation espagnole, et à enflammer le zèle du clergé et du peuple qui leur sont confiés, pour qu'ils adressent au Seigneur de continuelles prières à ce sujet.

M. l'Archevêque de Paris a répondu avec empressement à cet appel du Pasteur suprême. Son Mandement a pour objet l'unité de l'Eglise, et il abonde en considérations de l'ordre le plus élevé.

Les bornes de ce Journal ne nous permettent d'en offrir qu'un extrait : mais il suffira pour faire apprécier cette Pastorale, où le sage prélat, en établissant l'indépendance de l'Eglise, s'est exprimé avec autant de mesure que de dignité.

(1) Etiam atque etiam hortamur.

(2) Commissumque sibi clerum ac populum ad assiduas in idipsum preces enixè studeant inflammare.

« Un royaume voisin, autrefois le plus zélé pour la défense de l'unité catholique, est menacé d'être séparé du Siége auguste qui en est le centre et le lien divinement établi. Le Père commun des fidèles en a été profondément ému, et vous avez, N. T. C. F., partagé sa vive et trop légitime douleur. Mais ce n'est point assez de gémir sur cette nouvelle épreuve que nous réservoient les impénétrables desseins de la Providence divine : nous devons prier, ainsi que nous y invite le vicaire de Jésus-Christ, conjurer le Seigneur, qui tient dans ses mains le cœur des peuples, d'enchaîner le génie de la discorde et de faire triompher la paix et la charité chrétienne. Nous devons surtout nous instruire, en méditant les grandes et terribles leçons que Dieu se plaît à nous prodiguer.

» Il ne permet l'erreur et le vice, que pour faire ressortir la lumière de la vérité, la beauté de la vertu. Les guerres nous font mieux comprendre les douceurs de la paix. A la vue d'un schisme, nous devons mieux sentir les avantages et la nécessité de l'unité catholique.

» L'unité est un bien inestimable dans l'ordre religieux et moral ; mais il n'est donné ni au plus grand génie de la rencontrer, ni à aucune puissance humaine de l'établir.

» Dieu seul, en dépit de la lutte incessante des pensées humaines, et sous l'empire des passions qui les emportent dans les directions les plus contraires, pouvoit la fonder et la perpétuer à travers les siècles, parce qu'il en possédoit seul le secret mystérieux.

» Cette unité n'est pas seulement le privilége de la société des élus, qui depuis l'origine des temps ont professé intérieurement la même foi, ont été unis par la même charité, soutenus par la même

moins intéressées que la religion elle-même à l'indépendance de l'Eglise.

» Pour unir entre elles les provinces d'un Etat, on reconnoît l'avantage inappréciable de l'unité de mœurs, de langage, de législation. L'indépendance du pouvoir ecclésiastique, jointe à l'universalité de son action, lui permet d'établir dans le monde civilisé des notions communes de justice, des mœurs et un langage communs. Laissez aux écoles de philosophie, à des religions particulières, libres ou indépendantes, le soin de former un droit des gens : l'esprit de système, l'esprit de secte y porteront la confusion, favoriseront les antipathies de peuple à peuple ; au lieu d'unir, elles isoleront les différentes nations chrétiennes.

» Il n'est pas d'esprit éclairé qui ne comprenne que le lien religieux, tel que peut le former une Eglise indépendante qui est au dessus et en dehors de toutes les nationalités, ne soit le premier des liens politiques. Il est aussi une sauvegarde pour la liberté des peuples.

» Il ne nous appartient pas d'apprécier les garanties que les publicistes ont cru trouver dans la division de la souveraineté, regardée par eux comme la plus belle conquête des temps modernes. En supposant qu'il en fût ainsi, il seroit encore vrai que l'indépendance de l'Eglise empêche une concentration de pouvoirs non moins périlleuse pour la liberté, et qu'elle obtient ce résultat sans aucun des dangers si fréquemment attachés à nos pactes politiques.

» Elle conserve sous sa sauvegarde des doctrines qui, sous la direction des gouvernemens, pourroient devenir dangereuses pour les droits les plus légitimes. Si tout est dans la main du pouvoir civil ; s'il tient à la fois les rênes de l'Etat et celles de l'Eglise ; s'il règne sur les maisons et sur les temples, sur la vie civile et sur la vie morale, sur les corps et sur les consciences, n'est-il pas évident que son oppression peut être terrible, parce que son empire est immense ?

» Des inconvéniens d'une autre nature peuvent atteindre le pouvoir lui-même qui exerce cette oppression. Le premier est de rendre moins facile la soumission aux lois civiles, même aux plus sages et aux plus équitables. L'Eglise la recommande envers toute autorité légitimement établie ; et elle persuade d'autant plus facilement, qu'elle ne la conseille ni dans un intérêt personnel et immédiat, ni par suite d'une injonction menaçante. Plus elle a d'indépendance, de désintéressement, et plus aussi son langage est accueilli avec faveur et opère la conviction. Recommandant au nom de Dieu de rendre à César ce qui appartient à César, de payer le tribut à celui auquel le tribut est dû, d'être soumis aux puissances, parce que toute puissance vient de Dieu, elle a une plus grande autorité que le magistrat élevant la voix en faveur du pouvoir dont il est l'agent et le délégué. Celui-ci est obéi, sans doute, parce qu'il a en main ou derrière lui le glaive de la justice, et la force qui courbe les têtes ; mais il ne lui est pas donné de subjuguer les consciences.

» D'ailleurs, et cette raison n'est pas moins décisive, tout pouvoir sans limite se détruit de lui-même, et succombe sous les innombrables difficultés qu'il s'est créées, en s'imposant l'obligation de régler tous les intérêts, de satisfaire à toutes les exigences, de terminer toutes les discussions. Or, telle est la tâche immense que s'impose un gouvernement, lorsqu'à toutes ses attributions si compliquées, à tous ses devoirs si difficiles, il ajoute une charge bien plus délicate, celle de fixer les croyances et de régler le culte et la morale.

» Ce n'est donc pas dire assez, que de répéter avec Bossuet : « Les deux puissances s'embarrassent mutuellement, quand on les confond ensemble. » Il faut ajouter : Elles se portent un grave et mutuel préjudice ; elles préparent de cruelles et désastreuses commotions politiques.

» Ne remontons pas, N. T.-C. F., dans les siècles passés pour y puiser des faits à

l'appui de cette triste vérité. Il en est un bien mémorable dont notre patrie a été le théâtre, et dont plusieurs d'entre vous ont été les témoins. Nous avons vu, à la fin du dernier siècle, une Eglise nationale organisée par le pouvoir politique, et régie par ses lois. Ce pouvoir avoit pour lui les traditions des parlemens, la secte philosophique, et une secte religieuse qui formoit un parti nombreux, savant, habile, opiniâtre. La nouvelle Eglise put se recruter parmi les membres du clergé séculier et régulier imbus des principes de ce parti; enfin elle étoit liée aux destinées d'une réforme sociale défendue par une assemblée que ses talens et son ardent enthousiasme pour les innovations rendoient toute-puissante. Elle put faire des prodiges que la postérité aura peine à croire. Sous son irrésistible impulsion, lois, mœurs, corporations, droits, institutions de toute espèce disparoissent et font place à une nouvelle France, bientôt assez forte pour dominer l'Europe par les armes et par l'ascendant de ses nouveaux principes. L'assemblée constituante a pu toutes ces choses; et toutefois elle n'a fait qu'une Eglise décrépite à sa naissance, Eglise dégoûtante par ses scandales, détestée à cause des divisions qu'elle suscita, des violences employées pour la soutenir. Cette Eglise tombe, après une rapide existence, et ne laisse après elle que des ruines et un indicible mépris.

»Conjurons le Seigneur, qui a permis ce désordre parmi nous, d'en préserver une contrée avec laquelle nous sommes unis par les liens sacrés de l'unité catholique.»

Dans le dispositif, M. l'Archevêque déclare qu'en vertu des pouvoirs que Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI a daigné lui transmettre, il accorde une indulgence plenière en forme de Jubilé à tous les fidèles qui, s'étant purifiés par le sacrement de pénitence, et nourris de la sainte eucharistie, visiteront trois fois une église, et assisteront aux prières solennelles, qu'il indique.

Tous les confesseurs approuvés dans le diocèse pourront entendre les confessions de ceux qui désirent gagner l'indulgence, les absoudre dans le for de la conscience, et une fois seulement, des cas et censures réservés à l'Ordinaire ou au Saint-Siége, et commuer leurs vœux simples.

La communion pascale, étant de précepte, ne peut tenir lieu de la communion prescrite pour obtenir l'indulgence; il sera nécessaire de communier une fois de plus pour la gagner, soit pendant le temps pascal, soit dans la semaine qui suivra, c'est-à-dire jusqu'au deuxième dimanche après Pâque inclusivement.

Depuis le dimanche de Pâque jusqu'au dimanche du Bon-Pasteur inclusivement, tous les fidèles qui voudront gagner l'indulgence visiteront trois fois, soit l'église métropolitaine, soit leur église paroissiale, soit la chapelle où ils sont autorisés à remplir leurs devoirs de paroissiens.

Ceux qui, à raison de leurs infirmités, ne pourroient sortir de leur demeure pour assister aux prières solennelles et faire les visites prescrites, et ceux qui les ayant commencées seroient, pour la même cause, dans l'impossibilité de les terminer, participeront néanmoins à cette indulgence, pourvu que, véritablement contrits, ils se confessent et reçoivent la sainte communion.

Ceux qui sont en voyage, pourront gagner l'indulgence en visitant trois fois, le plus tôt possible après leur retour, soit l'église métropolitaine,

soit leur église paroissiale ou la chapelle qui leur sert de paroisse.

Pour satisfaire à l'obligation imposée de prier dévotement, chaque fidèle, à chacune des trois visites, récitera *cinq Pater* et *cinq Ave*, aux intentions du Souverain Pontife.

Les dimanches de Pâque, de Quasimodo, et du Bon-Pasteur, MM. les curés, chapelains et aumôniers, réciteront ou feront chanter à l'un des offices fréquentés par les fidèles les prières suivantes : 1° le *Regina cœli*, avec les ℣ et oraison du temps ; 2° l'ant. de *Magnificat* des secondes vêpres de la fête de la Chaire de saint Pierre (18 janvier), avec le ℣ et l'oraison de cette fête ; 3° les antienne, ℣ et oraison que le prélat transmet.

Maintenant qu'on a lu cette Pastorale, si mesurée et si digne, on n'apprendra pas sans surprise qu'il s'est trouvé un journal assez passionné pour en méconnoître le but.

Le *Courrier Français* s'étonne de ce que M. l'Archevêque invite les fidèles à élever vers le ciel des mains suppliantes, afin d'obtenir de la divine miséricorde la cessation des maux qui affligent l'Eglise d'Espagne, et de prévenir le schisme dont cette nation est menacée.

Ces maux sont-ils réels ? La crainte d'un schisme est-elle fondée ? Cela importe peu au *Courrier*; mais cela nous importe beaucoup à nous, catholiques, qui voyons dans les fidèles d'Espagne des frères, et qui souffrons de toutes les blessures qu'ils reçoivent. La politique est étrangère à cette question ; il n'y a place, ici, que pour la charité.

Disons mieux : en priant Dieu d'inspirer à ceux qui tiennent les des[illegible]elles de l'Espagne entre leurs mains des pensées plus favorables à la religion, c'est pour eux que nous prions, car la persécution n'a jamais porté bonheur à ceux qui l'ont exercée. Le *Courrier Français* n'auroit pas besoin de remonter bien haut dans notre histoire pour s'en convaincre.

Désormais, nous l'espérons, la presse n'exprimera qu'un sentiment de respectueuse reconnoissance pour le prélat, qui s'est associé avec tant d'empressement à la sollicitude du Pontife romain ; et la France entière, dont le clergé a trouvé naguère un asile hospitalier au-delà des Pyrénées, n'aura que des bénédictions pour les évêques qui, acquittant aujourd'hui la dette de l'Eglise gallicane, demanderont à leur peuple des prières en faveur de l'Eglise d'Espagne.

STATION DE 1842.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN A NOTRE-DAME.

Dimanche 20 mars.

Sur le mystère de l'Incarnation.

Un homme parut il y a 1800 ans au sein de la Judée. Semblable en apparence aux autres hommes, pauvre, foible, il offre empreinte sur toute sa personne, sur tous les actes de sa vie, une ravissante image de grandeur calme, de bonté touchante, de dignité surhumaine. Il sort de l'atelier d'un artisan ; dès le premier instant, le charme de sa vue et de ses paroles lui ont gagné les cœurs, et ont entraîné à sa suite de nombreux et dévoués disciples. Jamais il ne fut donné à la terre d'admirer un tel ensemble de vertus, de perfection et de beauté morale. Il chérit avec tendresse l'humanité souffrante ; avec quelle patience il la supporte et l'instruit ! Jamais homme n'a ainsi aimé les hommes. Son précepte par excellence, c'est l'hum-

ble, douce et bienfaisante charité. L'innocence de ses mœurs est plus pure que la splendeur des plus beaux cieux. Il ne possède rien, ne s'attribue aucune autorité, et repousse loin de lui tout ce qui pouvoit ressembler au faste, aux honneurs vains, aux vains plaisirs. La plus admirable doctrine découle de ses lèvres. Son éloquence est simple et attachante; il étonne, il pénètre, il ravit par ses discours, et l'on s'écrie : Jamais homme n'a parlé comme cet homme. Partout sur son passage, à sa voix, naissent les plus éclatans prodiges; et ces prodiges sont des bienfaits, car il passe en faisant le bien. Le sublime, le merveilleux, le divin sont pour lui l'état propre et naturel. Je ne sais quelle sublimité paisible de grandeur, de bonté, de génie, de puissance, éclate en lui, et révèle plus que l'homme, plus que l'ange. Le cœur s'émeut, les genoux fléchissent, on révère, on aime et l'on adore. Tel est JÉSUS. Ce nom sacré rappelle le plus auguste des mystères, le mystère de l'Incarnation.

1. Cherchez ce qui pourroit convenir à l'Homme-Dieu, et se trouver renfermé en lui, et vous remarquerez que tout cela, absolument tout, a été attaqué, nié en Jésus-Christ : le corps, sa réalité, sa nature, ses souffrances, sa mort; l'ame, son intelligence, sa volonté, sa liberté; la divinité, la personne divine, la nature divine, les œuvres divines, la distinction et l'union des deux natures divine et humaine; sa présence réelle dans l'adorable eucharistie; sa probité; son existence, même, de nos jours. Cette condition historique est étrange, unique sur cette terre, et dans les annales de tous les peuples. Cette haine doit avoir sa raison. A l'erreur qui nie la réalité humaine, appartient la primauté, sinon d'honneur, au moins d'origine. Simon le magicien, Ménandre, Saturnin, Basilides, les gnostiques, et d'autres phantasiastes imaginèrent que Jésus-Christ n'avoit point eu la réalité, mais l'apparence de la chair; qu'il avoit fait semblant de souffrir et de mourir. Saint Jean, saint Ignace, Tertullien, saint Irénée les réfutèrent. Les anabaptistes, les quakers et d'autres infortunés encore de nos jours, ont voulu admettre je ne sais quoi de céleste en Jésus-Christ au lieu d'un corps. Luther donna à la chair de Jésus-Christ l'ubiquité, une sorte d'immensité divine; ce qui est une autre, mais plus mystérieuse manière de la nier. L'homme a besoin du surnaturel et du merveilleux; ce penchant vient de Dieu; un froid naturalisme prétend en vain l'étouffer, le fanatisme en abuse; la foi le réalise et le vivifie.

On a ôté à Jésus-Christ son ame. Arius pensa que la divinité platonicienne pouvoit servir d'ame en Jésus-Christ. Il s'ensuivoit que la divinité même du Verbe avoit dû souffrir. Apollinaire accorda à Jésus-Christ une ame, mais sans intelligence, *mentis expertem*. Apollinaire étoit doué d'un beau génie, il avoit brillé par l'éminence de sa doctrine et de sa piété, il tomba blessé par l'orgueil. IL N'EST PAS LE SEUL. La science et le génie ne suffisent donc pas. Plus tard, les monothélites, avec tous les replis tortueux du sophisme grec, nièrent en Jésus-Christ la double volonté et la double opération des deux natures : c'étoit fusion, mixtion, ou l'ame sans volonté ni liberté propre. Calvin, dans ses sombres doctrines, dut enseigner que Jésus-Christ n'étoit pas libre, il osa bien lui attribuer sur la croix les tourmens et le désespoir des réprouvés. Rien n'a droit d'étonner. On avoit attaqué l'homme, on attaqua le Dieu. Le judaïsme s'en chargea d'abord. Cérinthe sembla distinguer deux personnes en Jésus-Christ, comme le fit plus tard Nestorius : le Christ et Jésus. Jésus étoit l'homme ordinaire; au Jourdain le Christ ou l'Esprit étoit descendu en lui. Cérinthe avoit étudié la philosophie en Egypte; il revint en faire usage par l'hérésie. Ebion son disciple, puis des sectes impures nièrent la divinité de Jésus-Christ, en rendant les honneurs divins à deux femmes issues d'un prétendu prophète. Le paganisme sensualiste renaît nécessairement dans l'hérésie. Auprès de combien d'hé-

mal avisée, du chaos de vos pensées irrésolues, de vos illusions frivoles ou passionnées, prétendez-vous foudroyer les monumens et l'histoire? Soit! alors détruisez vos villes, rasez vos édifices et vos demeures séculaires, renversez nos temples; plus de passé, régnez parmi les ruines, je le conçois : le vandalisme est au moins logique! Mais les pierres crieront encore et crieront avec la voix des siècles: Jésus-Christ est Dieu!

Mais, dit-on, toutes les religions ont leurs miracles, leurs mystères, leurs incarnations même, et leurs mères des dieux? Qu'en conclure? Que la foi chrétienne est fausse? Il y a des fables, donc il n'y a pas d'histoire; il y a des faits faux, donc il n'y en a pas de vrais? Mais c'est le plus absurde des sophismes! Ah! dites-le plutôt; le faux prouve le vrai. La fiction est l'imitation de la réalité; l'erreur est l'abus, l'altération de la vérité. Il y a des religions fausses; donc il y en a une au moins de vraie: il y a de faux miracles, de faux mystères; donc il y en a de vrais. Dans ce travail antique à la recherche des incarnations et révélations divines, voyez la lutte mystérieuse de la Providence disputant au libre naufrage de l'esprit de l'homme d'augustes débris des traditions primitives; constatez cet immense besoin du cœur de l'homme qui veut son Dieu manifesté, apparu; et cette manifestation, cette incarnation divine, adorez-la dans le christianisme, dans l'Eglise où elle est l'histoire, le grand fait vivant dans ses rites, sa liturgie, ses institutions, ses fêtes, ses innombrables monumens. Ce fait a régénéré le monde; vous le retrouvez dans les catacombes, comme au Forum et au Colysée; à l'échafaud comme au foyer domestique, et sur les champs de bataille.

Jésus-Christ est historique. Vous n'oseriez pas le nier, avec le fol isolement de deux ou trois voix honteuses d'elles-même. Mais prenez garde, Jésus-Christ n'est histoire qu'en tant qu'homme-Dieu. Le briser, le diviser, n'en faire qu'un homme, c'est briser l'histoire; c'est quelque chose de plus révoltant encore. Dire que Jésus-Christ fut seulement un sage, un bienfaiteur de l'humanité, un grand homme; c'est forcément flétrir sa doctrine, sa personne, sa vie, du sceau avilissant du mensonge et de la fourberie; c'est le travestir en imposteur et en scélérat. Vous louez Jésus-Christ, et Jésus-Christ disoit: Mon Père et moi nous ne sommes qu'un. Avant qu'Abraham ne fût créé, je suis, *Ego sum*, nom même de l'essence divine. Les Juifs veulent le lapider parce qu'il se donne pour Dieu; ils sont conséquens. A la bonne heure. Vous louez Jésus-Christ, et Jésus-Christ se laisse adorer. Paul et Barnabé déchirent leurs vêtemens à la seule pensée des honneurs divins qu'on veut leur rendre; louez-les: Mahomet se donne seulement pour prophète, louez-le. Mais Jésus-Christ qui se fait Dieu, ne le louez pas ou adorez-le. Vos louanges sans votre culte en font un monstre; vous lui arrachez la probité de cœur et de langage. C'est vous noyer à plaisir dans un océan de contradictions et de mystères révoltans, pour ne pas croire au plus doux, au plus glorieux mystère. Il n'y a qu'une logique possible ici. Jésus-Christ est grand, saint, juste et sage; ah! oui il le fut! Donc il est Dieu, puisqu'il a dit l'être. Mais les abaissemens, les opprobres, la mort de l'homme! Je réponds: Et les grandeurs et les œuvres de Dieu! Il est l'homme-Dieu, tout s'explique. Croyez et adorez, ou tremblez: votre juste, votre sage, a prononcé lui-même le redoutable arrêt. Celui qui ne croit pas au Fils de Dieu est déjà jugé: *Qui non credit jam judicatus est... quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.* Celui qui est incrédule au Fils ne verra pas la vie: *Qui incredulus est Filio non videbit vitam.* La colère de Dieu repose sur lui, *ira Dei manet in ipso.* Fasse le ciel que le bras terrible du Dieu irrité ne s'appesantisse pas sur notre siècle où la foi du Dieu sauveur est absente de tant de cœurs! Puissiez-vous, si vous fûtes trompés, échapper enfin à de fausses chimères, et consacrer à Jésus-Christ, au-

eur et consommateur de votre foi, les talens et l'essor qu'il vous donna! Alors seulement votre avenir sera calme, heureux, utile à la religion et à la patrie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le gouvernement du canton de Lucerne ayant adressé la nouvelle constitution à S. S., Elle a daigné lui répondre dans les termes suivans :

A nos chers fils les schultheiss et conseillers du canton de Lucerne, Grégoire XVI, pape.

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons lu la lettre que vous nous avez adressée le 25 août dernier, et qui est arrivée ici au moment où nous étions à Notre-Dame de Lorette. Nous avons accueilli avec plaisir la marque de dévoûment que le grand conseil et le peuple de Lucerne ont donnée au pouvoir spirituel de l'Eglise catholique par la constitution du 1er mai. Nous ne pouvons approuver, il est vrai, toutes les dispositions de cette constitution, parce que plusieurs de ces dispositions sont incompatibles avec les droits que l'Eglise a reçus de son divin fondateur; mais nous espérons que plus tard le peuple de Lucerne nous donnera des preuves plus éclatantes de sa piété envers l'Eglise de Rome et le Siége de saint Pierre. Nous vous félicitons, chers fils, d'avoir aboli les articles de la conférence de Baden que nous avons déjà condamnés, et d'avoir pris d'autres mesures pour combattre les atteintes portées à l'Eglise dans votre canton. Nous vous en témoignons notre reconnoissance et n'attendons qu'une occasion favorable pour donner à l'Etat de Lucerne une preuve particulière de notre amour paternel. Nous vous donnons notre bénédiction paternelle.

» Fait à Rome, le 1er décembre 1841.

» Signé GASPARE GASPERINI. »

— Mgr Dupuch, évêque d'Alger, est arrivé de Naples à Rome, accompagné du curé de sa cathédrale.

PARIS. — La seconde lettre de M. l'évêque de Chartres sur l'enseignement de la philosophie dans l'Université n'a pas moins ému le *Journal des Débats* que la première. Le prélat a signalé le doute exprimé par M. Jouffroy sur l'existence de l'ame, et les conséquences pratiques de cette doctrine matérialiste. Le *Journal des Débats* prétend, au contraire, que M. Jouffroy a usé sa vie à chercher des raisons qui réduisissent au silence l'athéisme et le matérialisme. En ce cas, il faut convenir que le philosophe n'a pas été heureux dans sa recherche, puisqu'il a fourni des armes aux ennemis qu'il vouloit vaincre.

On se rappelle que l'apologie de M. Cousin par le *Journal des Débats* étoit accompagnée de la réhabilitation de M. Ferrari. L'apologie de M. Jouffroy est accompagnée d'une tout autre menace. En effet, il ne s'agit de rien moins que de *retarder* et de *rendre plus sévère* la loi sur l'enseignement public.

Jusqu'ici nous avions regardé le *Journal des Débats* comme une feuille semi-officielle, qui exprimoit la pensée du gouvernement. En lisant cette menace, nous sommes tenté de croire que nous étions dans l'erreur sur ce point.

Non, il ne sauroit être l'organe du gouvernement, le Journal qui lui prête la pensée coupable de perpétuer indéfiniment la violation d'une promesse solennelle de la charte.

Il ne sauroit être l'organe du gouvernement, le Journal qui lui suppose l'odieux projet de se venger, au détriment de tous les pères de famille intéressés à obtenir la liberté de l'enseignement, du discrédit où sont tombés quelques philosophes, dont les doctrines sont inconciliables avec la notion de l'ordre et la pratique des devoirs sociaux.

Il ne sauroit être l'organe du gouvernement, le Journal qui prend à tâche, non-seulement de le dépopulariser en lui aliénant ainsi les chefs de famille, mais de le tuer moralement en lui imprimant une tache ineffaçable d'injustice : car dire que le gouvernement prendra sa revanche en rendant la loi sur l'enseignement public *plus sévère*, n'est-ce pas lui attribuer la conduite à la fois la plus inique et la plus absurde?

Il ne sauroit être l'organe du gouvernement, le Journal qui, plus perfide que les adversaires avoués du pouvoir, lui fait par sa polémique une réputation de déloyauté et de tyrannie.

Les vrais amis du gouvernement, ce sont les journaux catholiques qui, sans arrière-pensée, viennent lui dire, au nom du clergé et des pères de famille :

« En vertu du décret qui a constitué l'Université, son enseignement doit être religieux et moral. Faites qu'il soit tel, et nous vous bénirons ; et les familles chrétiennes confieront sans crainte leurs enfans à l'Université : car nous ne voulons pas la *ruine* de cette institution, nous ne voulons que sa *réforme*.

» En vertu de la charte, la liberté de l'enseignement est un bien acquis à la France. Puisque l'Université, au lieu de s'amender, persiste dans la voie funeste où l'ont engagée des professeurs incrédules, nous ne saurions réclamer avec trop d'instance la réalisation des promesses sacrées de la charte. Que l'Université garde ses chaires et ses professeurs pour les disciples qui ne redouteront pas l'enseignement qu'on dispense dans son sein. Mais laissez-nous ériger d'autres chaires ; laissez-nous y placer des professeurs qui aient notre confiance et que de jeunes chrétiens puissent écouter, sans courir le danger de perdre la foi et les mœurs. »

Voilà notre langage, et, en parlant ainsi, nous sommes, n'en déplaise aux *Débats*, et l'organe du clergé, et l'ami dévoué de notre pays.

— Mgr Gignoux, évêque-élu de Beauvais, qui avoit été passer quelque temps à Bordeaux, est arrivé à Paris. Le prélat se recueille dans une retraite au séminaire Saint-Sulpice, avant de recevoir la consécration épiscopale. En vertu d'un indult de S. S., son sacre aura lieu, le mardi de Pâque, dans la cathédrale de Beauvais. M. l'archevêque de Reims, métropolitain, sera le prélat consécrateur. MM. les évêques de Soissons et d'Amiens seront les prélats assistans.

— Une retraite est prêchée à Notre-Dame pendant tout le cours de la semaine sainte par M. l'abbé de Ravignan. Le zélé prédicateur donne chaque jour trois instructions : la première à six heures du matin pour les fidèles occupés des travaux de la journée ; la seconde à une heure pour les femmes ; la troisième à sept heures et demie du soir pour le hommes seuls.

Diocèse de Bordeaux. — M. l'abbé Jaquemet, que des raisons de santé ont éloigné du diocèse d'Aix, où il exerçoit les fonctions de vicaire-général, et qui s'est retiré dans sa famille à Bordeaux, a reçu de Mgr Donnet un flatteur témoignage d'estime. Le prélat a fait remettre des lettres de grand-vicaire à cet ecclésiastique aussi distingué par ses talens que par ses vertus.

Diocèse de Bourges. — Le plus beau temps a favorisé l'entrée de Mgr Du Pont dans sa ville épiscopale. Le clergé de toutes les paroisses s'étoit réuni à la cathédrale pour aller de là attendre le prélat, à la porte Saint-Privé. Une multitude de fidèles, empressés de connoître le premier pasteur qui s'étoit annoncé par une Lettre pastorale si pleine

action, encombroient la route à e lieue de la ville. Mgr Du Pont nta dans la voiture d'honneur voyée à sa rencontre, et, accompné de celles des habitans les s notables qui lui faisoient un tége, il se rendit à la porte int-Privé, où il fut complimenté r M. Bonnin, premier vicaire-géral. Il se revêtit de ses habits ntificaux, puis s'avança sous le s vers son église métropolitaine. régiment d'artillerie et les pomers formoient la haie sur son pasge; et derrière les troupes se presit la foule, dont la joie donnoit à tte solennité le caractère d'une te de famille. Sous le porche de int-Etienne, M. Figier, doyen du apitre, reçut et complimenta le élat, qui, du haut de la chaire de basilique, adressa ensuite une alcution paternelle à l'immense autoire. Après le *Te Deum*, M. l'archevêque a reçu les autorités, dans n palais. Le soir, accompagné M. Bonnin, premier vicaire-général, il est allé faire sa première isite aux membres de la famille yale d'Espagne, qui l'ont accueilli ec une distinction toute particuère.

Diocèse de Nanci. — M. le coadter de Nanci et de Toul est parti ur Rome, où il espéroit arriver sez à temps pour assister aux céonies de la semaine sainte.

ESPAGNE. — Le régent vient de ire défendre, par le ministre onzo, l'entrée en Espagne d'une ochure imprimée à Toulouse pour mbattre la loi proposée aux cortès r les relations avec le Saint-Siége. tte confiscation a pour but d'emcher que la vérité ne parvienne x populations ; on veut s'opposer rtout à ce que les Lettres apostoues que le pape vient de publier Rome ne donnent l'éveil aux conences catholiques.

On assure, d'un autre côté, que le régent a déclaré à M. Vallejo que les craintes du clergé ne sont pas fondées, relativement au projet de loi qui concerne les relations de la cour d'Espagne avec le Saint-Siége. Ce projet ne doit pas être maintenu.

— Le procès contre le chapitre métropolitain de Saragosse a été enfin jugé en dernière instance. Les chanoines ont été condamnés à quatre années d'exil hors du territoire du diocèse, à trente lieues de la frontière de France et à dix lieues de Madrid. Si l'on compare cette peine à celle qui avoit d'abord été décernée contre eux, on la trouve fort adoucie.

— L'évêque des Canaries, mandé par le ministre afin de répondre devant le suprême tribunal de justice au sujet de l'exposition qu'il a présentée au régent, est arrivé le 7 mars à Cadix.

WURTEMBERG. — La chambre des députés s'est occupée le 15 mars de la motion de l'évêque de Rottenbourg, concernant la position de l'Eglise catholique vis-à-vis de l'Etat (voyez notre N° 3542). On sait que l'évêque se plaint de ce que l'Eglise catholique ne jouit pas d'une liberté assez grande, surtout en ce qui concerne les mariages mixtes. La chambre a rejeté, à une majorité de 80 voix contre 6, la motion du prélat. Après ce vote le ministre de l'intérieur a déclaré que, dans le cas où l'évêque de Rottenbourg refuseroit des pouvoirs au prêtre nommé en remplacement d'un curé qui auroit refusé de bénir un mariage mixte, il agiroit conformément aux lois. L'évêque a répondu que, si pareille chose arrivoit, il suivroit l'impulsion de sa conscience, et obéiroit à Dieu plutôt qu'aux hommes.

PARIS, 21 MARS.

On lit dans le *Messager :*

« Quelques journaux de l'opposition parlent ce matin de la démission de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Cette nouvelle est sans fondement. »

— La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer a choisi M. Dufaure pour rapporteur.

— Quelques journaux ont cru pouvoir préciser de la manière suivante les décisions de la commission chargée d'examiner la proposition Golbéry :

1° L'envoi du *Moniteur Universel* dans toutes les mairies et bibliothèques du royaume. En conséquence, son tirage se feroit au moins à 45 mille exemplaires;

2° Un *Bulletin des séances* de la chambre seroit publié chaque jour, pendant la session, aux frais de l'Etat, et mis à la disposition des journaux, en autant d'exemplaires qu'ils le voudroient, moyennant un prix modique; ce bulletin devroit être envoyé à tous les abonnés de chaque journal qui l'accepteroit, et tiendroit lieu du compte-rendu des séances, publié ordinairement dans chaque journal;

3° L'administration actuelle du *Moniteur Universel* seroit chargée de présenter à la chambre le plan d'exécution de ce bulletin;

4° Les sténographes du *Moniteur* seroient assermentés et placés sous la surveillance du bureau de la chambre;

5° La publication du bulletin commenceroit le 1er novembre prochain.

— Une rencontre a eu lieu samedi entre M. Lacrosse, membre de la chambre des députés, et M. Granier de Cassagnac, à l'occasion d'un article du *Globe*, en date du 13, que M. Lacrosse trouvoit injurieux pour la mémoire de son père, M. le contre-amiral Lacrosse. M. Lacrosse a été atteint d'une balle à la cuisse. La blessure n'aura pas, assure-t on, la gravité qu'on avoit d'abord redoutée.

— Les masses d'argile et de sable qui maintenoient noires et boueuses les eaux du puits de Grenelle, sont enfin épuisées. Depuis huit jours, sans avoir éprouvé aucune intermittence de variation, cette source coule aussi limpide que l'eau de Seine clarifiée.

— On écrit d'Alger, le 10 mars;

« Si les nouvelles qui circulent aujourd'hui sont exactes, le général Lamoricière seroit parvenu à atteindre les Hachem, que l'émir a essayé vainement de défendre. La tribu tout entière, pour échapper à une destruction imminente, a pris le parti de se soumettre. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

La chambre de commerce du Havre a donné sa démission. Le commerce du Havre s'est associé à cet acte, par l'adresse suivante que publie le *Journal du Havre*:

« Le commerce de la place apprend qu'à la nouvelle du parti pris par le ministère d'ajourner à une autre année la présentation du projet de loi sur les sucres, la chambre de commerce tout entière a déclaré qu'elle résignoit ses fonctions.

» Le commerce du Havre vient s'associer à cette manifestation, et vous déclare, messieurs, que par cette mesure vous avez répondu à son attente, en ce sens qu'il la regarde comme exprimant convenablement l'impression pénible qu'il éprouve, en apprenant un ajournement que rien ne peut justifier;

» Après les promesses positives et réitérées faites par le ministère de mettre fin, dans le cours de la présente année, à une situation intolérable pour les intérêts;

» Après l'annonce solennelle faite par le ministre des finances lui-même devant les chambres, qu'il n'étoit plus possible de prolonger un *statu quo* ruineux pour tous;

» Après la sanction donnée au projet du gouvernement par les conseils supérieurs qui ont été consultés par lui;

» Un ajournement seroit *un acte d'impudeur*, car le ministère sacrifieroit ce qu'il regarde comme l'intérêt du pays, à une question d'élections. »

— La chambre de commerce de Nan-a aussi donné sa démission.

— Les cinq ou six cents propriétaires nicoles de la Gironde ont choisi huit égués pour défendre leurs intérêts à ris.

— L'autorité vient d'enjoindre aux of-ers supérieurs carlistes qui se trouvent ce moment à Bordeaux d'en partir médiatement, et leur a assigné pour uvelles résidences plusieurs villes dont distance n'est pas moindre de 60 kilo-ètres de la première.

— La *Gazette d'Auvergne* étoit citée à mparoître le 15 devant la cour d'assises Riom à l'occasion de plusieurs articles r le recensement et sur les événemens Clermont, articles dans lequels le par-1et a vu une provocation à la résistance. es assignations n'ayant pas été données gulièrement, la *Gazette* a fait défaut, et procureur-général a dit que ce journal eroit assigné de nouveau à trois jours rancs.

Le 18 venoit la plainte en diffamation le M. Vernet, commissaire de police à Clermont, contre le même journal. La citation a encore été annulée sur les con-clusions de M. Berryer et malgré les efforts du procureur-général.

EXTÉRIEUR.

Le *Journal officiel du royaume des Pays-Bas* annonce la démission de M. Van Maanen, ministre de la justice.

— La chambre des représentans belges a adopté le 18, par 52 voix contre 29, le projet de loi sur la réparation des pertes causées par les événemens de la guerre de la révolution. La discussion de ce projet a eu lieu en comité secret, et a occupé quatorze séances de la chambre.

— Les plaidoiries ont continué le 19 devant la cour d'assises du Brabant, dans l'affaire du complot de Bruxelles.

— L'opposition aux plans de sir Robert Peel commence à se prononcer au dedans comme au dehors du parlement. Jeudi, il y a eu, au *Reform-Club*, une réunion des membres libéraux de la chambre des communes, où il a été décidé, dit-on, que l'on combattroit et le principe et les détails de la mesure proposée par le premier ministre.

Le même jour, dans la chambre des lords, lord Brougham a fait la motion qu'il avoit annoncée contre l'établissement d'une taxe sur le revenu. On sait que, selon les usages parlementaires, la chambre haute abandonne toujours à la seconde chambre l'initiative de la proposition et du vote des subsides, et en général de toutes les mesures financières. La proposition de lord Brougham pouvoit donc être considérée comme une infraction à ces usages, puisqu'elle avoit pour effet de préjuger la question qui n'avoit pas même encore été discutée dans la chambre des communes. Toutefois, comme cette sorte de privilége des communes n'est consacrée que par l'usage, et n'est point écrite dans la constitution, lord Brougham a cru devoir réclamer les prérogatives de la chambre des lords, et a persisté à présenter sa motion. Cette proposition qui tendoit à remplacer la taxe générale de 3 pour cent par une taxe de 4 pour cent sur la propriété territoriale et sur les fonds, et de 2 pour cent seulement sur le revenu des professions, a été rejetée sans discussion.

— Dans la chambre des communes, sir Robert Peel a déclaré que l'intention du gouvernement étoit de renforcer immédiatement l'armée des Indes, et de demander un crédit supplémentaire pour le budget de la guerre.

— Le 18, dans la même chambre, M. Baring a critiqué vivement les nouvelles mesures financières de sir R. Peel.

— Les marchands anglais de Canton, qui, en 1839, avoient livré 20,283 caisses d'opium au capitaine Elliot, sur son invitation et sous sa responsabilité officielles, ont adressé une pétition à la chambre pour réclamer leur part d'indemnité dans la rançon payée par le gouvernement chinois.

— Le duc de Norfolk est mort mercredi

à Londres, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il étoit premier duc, premier comte et premier pair d'Angleterre, grand-maréchal héréditaire et chevalier de l'Ordre de la Jarretière. Son fils aîné, le comte de Surrey, qui succède à ses titres, avoit été déjà créé pair sous le dernier ministère. Le duc de Norfolk, chef de la famille des Howard, étoit, comme tous ses ancêtres, de la religion catholique.

— La *Gazette universelle de Leipsick* parle d'un prochain voyage du roi de Danemarck en Italie, pour raison de santé.

— Le congrès américain, dans sa séance du 20 février, a reçu communication des mesures prises par le pouvoir exécutif pour obtenir justice du gouvernement anglais, au sujet de la *Créole*. Parmi ces pièces se trouve une protestation de M. Webster, non encore publiée, mais qu'on s'accorde à présenter comme très-énergique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 19 mars.

A deux heures et demie, M. Dufaure, l'un des vice-présidens, monte au fauteuil.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, présente plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle un rapport de la commission des pétitions.

MM. Delespaul, Goury, Ladoucette et Lambert, rapporteurs, rendent compte de plusieurs pétitions sans importance et sur lesquelles ne s'élève aucune discussion.

La séance est levée.

Mercredi, à une heure, séance publique. Discussion du projet de loi ayant pour objet le rachat des actions de jouissance des canaux exécutés par voie d'emprunt en vertu des lois de 1821 et 1822. Discussion de projets de loi d'intérêt local.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 21 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3365 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge, 105 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 40 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 655 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroit les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
"et 15 de chaque mois.

N° 3571.

JEUDI 24 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

'roisième lettre de M. l'évêque de Chartres sur l'enseignement philosophique de l'Université.

(Voir les N°s 3568 et 3569.)

« Monsieur le Rédacteur,

»Je terminerai ici ce que j'ai à dire ır l'enseignement philosophique de Jniversité. J'ai réservé pour cette lettre : qu'il y a de plus fort et de plus propre éclairer la France sur cet enseignement. découvrirai toute la profondeur de la aie. Elle est horrible. Vous allez voir ıe je n'exagère pas. Je ne prétends consster ni la pureté des intentions, ni les léns, si l'on veut, de qui que ce soit. ais je dois avant tout contribuer, selon es forces, à sauver parmi nous la relion de Jésus-Christ qui a sauvé le onde. et qui peut seule arracher notre trie aux maux dont elle est menacée. :t engagement, que je devrois remplir prix de mon sang. je vais donc m'en quitter avec la fidélité que demandent ıssi grands intérêts.

»Les inventeurs ou les zélateurs de la ilosophie que j'ai en vue, pour donner change au public sur le fond de leur ctrine qui est certainement impie et structif du christianisme, ont imaginé moyen, ou plutôt une ruse qu'il faut bord éventer.

» Le stratagème est usé. et les hommes : ont semé parmi les peuples de gran- et révoltantes erreurs l'ont bien souıt mis en œuvre. Mais enfin les organes la nouvelle science l'ont rajeuni, et, à se de la distraction des esprits fortent préoccupés d'autres objets, ils ont quelque illusion jusqu'à présent.

»Ils s'enveloppent, ils cachent leur sée, ils l'embrouillent; ils parent des leurs et des expressions de la foi la ; pure, les maximes les plus antichrétiennes. Ils parlent, comme nous, de Trinité, de Révélation, de Verbe fait chair, de Médiateur, de Passion, de Résurrection du Christ. Ils nomment avec honneur tous nos mystères, Mais au fond ce piége est grossier, et, à travers ce voile. on voit très-distinctement le déisme, le rationalisme allemand, la négation du christianisme et les dogmes insensés qu'on y substitue. Quelques citations sont ici indispensables.

»Un *médiateur*, dit le plus célèbre des trois écrivains que j'ai désignés dans ma première lettre (1), un médiateur est nécessaire à l'homme. Il est nécessaire *que ce soit Dieu qui se manifeste à l'homme, et que le terme intermédiaire vienne de lui pour aller à l'homme..... De là la nécessité d'une révélation. Or, cette révélation commence avec la vie dans l'individu comme dans l'espèce; le médiateur est donné à tous les hommes; c'est la lumière qui éclaire tout homme venant dans ce monde.* Quel est ce médiateur? C'est la raison, comme la suite l'indique évidemment : *En d'autres termes, la raison est contemporaine de la conscience et de la sensibilité*, etc. (Fragmens philosophiques. p. 186.) Mais voici cette pensée reproduite ailleurs par le même écrivain, et mise dans tout son jour. *La raison est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme.* Ce Λογος *de Pythagore et de Platon, ce Verbe fait chair, qui sert d'interprète à Dieu et de précepteur à l'homme, homme à la fois et Dieu tout ensemble.* (Préface des Fragmens, p. 43.) Il est bien évident qu'on ne transporte ici à la raison humaine les noms de *Médiateur*, de *Verbe fait chair*, que pour en dépouiller le Fils de Marie. Il ne peut en effet tomber sous le sens qu'il y ait deux Médiateurs divins, deux *Verbe fait chair*. Jésus Christ, que les chrétiens ado-

(1) M. Cousin.

rent, est donc réduit par là à n'être qu'un *mythe*, une allégorie, une fiction.

« On ne peut qu'être frappé de l'analogie de ces idées avec celle d'un autre des trois universitaires que j'ai indiqués (1). C'est la pensée du maître fidèlement recueillie par le disciple ; mais celui-ci n'a, il faut l'avouer, ni la vigueur d'esprit, ni la netteté de style qui distingue le premier. *Soit*, dit-il, *qu'on la suive* (la tradition) *d'Adam à Christ, soit qu'on la suive de Christ à nous, c'est toujours une pensée qui a été mise dans le monde à une époque dont la nôtre est séparée par des siècles.* Qu'il y ait eu, SI L'ON VEUT, *Révélation ou manifestation de l'idéal humain et puis dans Christ, nous l'accordons, nous ne le discutons pas.* Il ajoute que *la vérité* a fait d'abord *une religion toute naïve, toute poétique* (celle qui a été transmise par Moïse au peuple choisi), et qu'ensuite elle en a fait une autre *plus sérieuse et plus profonde* (celle que Jésus-Christ nous a donnée) ; et il continue ainsi : *Chaque fois elle* (la vérité) *a bien fait. Mais, de nos jours, en seroit-il de même? Et avec ses voiles et ses symboles peut-elle entrer dans les esprits qui demandent une démonstration rationnelle et évidente? Il la falloit avec des images, peut-être avec des illusions, à des ames qui n'avoient de sens que pour la figure et le mystère; mais à celles chez lesquelles une autre faculté, la réflexion, s'est développée et exercée, il la faut simple et lumineuse. L'évidence seule en a fait la force; et tout cela est dans l'ordre.* (Essai sur l'Histoire de la Philosophie, t. 1er, p. 278. (Comprenne qui pourra cette révélation *de l'idéal humain dans Christ*. Pour moi, ma vue ne porte point si haut ou si loin. Mais le reste, avec quelque effort pourtant, peut être entendu. J'observe donc que, si *la vérité* a fait la religion chrétienne, il s'ensuit que Jésus-Christ est Dieu. Mais d'abord se peut-il qu'un Dieu ait mêlé à ses enseignemens des *illusions*, c'est à-dire des erreurs, des faussetés? De plus, est-il croyable que la religion d'un Dieu ne soit pas digne d'être adoptée par des ames chez qui la *réflexion* est *développée et exercée*? Les Augustin, les Chrysostôme, tant d'autres génies illustres, des premiers âges de la foi chrétienne, et dont quelques-uns ont donné leur vie pour elle, étoient donc des hommes chez qui la *réflexion n'étoit ni développée ni exercée*? Cette prétention est-elle sérieuse ou n'est elle qu'une dérision? Ce qui est certain, c'est qu'elle est bien loin d'être un acte d'humilité chez ceux qui pensent aujourd'hui être plus *réfléchis* et plus habiles que ces esprits immortels, lesquels non-seulement les éclipsent, mais les écrasent de leur supériorité. Seroit-on pareillement tenté de refuser le mérite d'une *réflexion* attentive et pénétrante à Bossuet, à Fénelon, à Corneille, à La Bruyère, à Pascal, à Newton? Et cet outrage ne retomberoit-il pas encore sur ceux qui oseroient se le permettre? Enfin, ce qui nous auroit dispensé de toute autre remarque, l'auteur déclare que la religion chrétienne ne peut aujourd'hui *entrer dans les esprits* : c'est-à-dire qu'il fait descendre Jésus-Christ des autels que lui élève encore de nos jours le monde entier, qu'il le repousse, qu'il le chasse de l'univers créé par ses mains, comme d'un domaine qui lui est étranger et qui ne lui appartient plus. Voilà l'instruction que cet écrivain donne aux jeunes gens dans son *Histoire de la Philosophie*, étroitement liée, dit-il, à son *Cours de Philosophie* fort répandu dans l'Université. Il s'explique en beaucoup d'endroits dans le même sens. Et cependant les mots de foi, de piété, de révélation, même de vérité chrétienne, lui sont assez familiers. Mais ce sont là des termes de parade, des expressions qui ont un sens métaphorique, allégorique, détourné de l'acception commune et véritable. En un mot, ce sont des locutions sans conséquence, clairement démenties par l'esprit général des ouvrages où elles se trouvent. Tout cela est entendu par ceux qui doivent être les échos : et c'est ainsi qu'on a appris à Toulouse que bientôt

(1) M. Damiron.

Verbe éternel de Dieu seroit fait chose ce qui suppose que, jusqu'ici, il n'étoit rien, qu'il étoit privé de l'être), *qu'alors le catholicisme ne seroit pas un vain nom, que le christianisme passeroit à la forme scientifique*; sans compter d'autres conceptions aussi étonnantes, commentaire un peu violent, mais fidèle, d'une doctrine qui vient de plus loin.

»Je conclus, après avoir remarqué en deux mots qu'il est insensé de dire que notre foi n'est pas raisonnable, puisque nous ne croyons aux paroles de Jésus Christ, tantôt pleines d'une clarté pénétrante et divine, tantôt mystérieuses, qu'après que notre raison a été forcée de se rendre aux preuves de la divinité de ce Sauveur du monde, lesquelles par leur nombre et par leur éclat surpassent la validité des démonstrations les plus invincibles: je me permets un vœu que la France approuvera. Je le sais, les dépositaires des destinées de notre nation n'ont pas besoin de mes conseils. Mais ne m'est-il pas permis de souhaiter vivement que, lorsqu'une pétition pour la liberté de l'enseignement sera présentée à la chambre des pairs ou à celle des députés, la commission, chargée d'en faire le rapport, fasse examiner la philosophie universitaire par des hommes versés dans ces matières, qui sentent profondément le danger de laisser sortir la jeunesse des études sans foi, sans aucune conviction; en un mot, par des hommes entièrement dignes de sa confiance? Sur leur avis, on pourvoira aux plus chers et aux plus grands intérêts de ce royaume; et l'on verra, j'ose le dire, si mes réclamations, puisées dans la seule conscience et sans aucun concert (Dieu le sait) avec mes collègues dans l'épiscopat, n'étoient pas un cri d'alarme justifié par la crainte trop fondée de voir une religion divine enlevée à la France, et cette perte suivie d'effroyables malheurs.

»J'ai l'honneur d'être, etc.

»† CLAUD. HIP., *évêque de Chartres.*

» Chartres, le 21 mars 1842.

»*P. S.* Les organes de la presse religieuse veulent bien me défendre contre les journaux d'une opinion opposée. Je leur laisse donc l'usage des armes de la vérité et de la dialectique qu'ils manient mieux que moi, et que doivent rendre si puissantes le caractère et la grandeur de la cause qui nous est commune. Je me borne à dire, contre l'assertion d'un journal, que je lis par moi-même et très-exactement les auteurs que je combats. J'affirme en particulier que je lus, il y a cinq ans, la préface *des Esquisses de Philosophie morale*, par Dugald-Stewart, que je chargeai de notes les marges de cette préface; que je l'ai relue en dernier lieu fort attentivement, et que, d'après un examen fait avec tant de soin, je me crois très-fondé à maintenir le sens fort peu équivoque que j'ai donné à cet écrit. Enfin, j'avance sans hésiter que tout homme éclairé qui le lira ne verra dans les allégations du journaliste que des adoucissemens imaginaires et de véritables évasions.

»† CLAUD. HIP., *évêque de Chartres.*»

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 20 février, S. E. le cardinal Orioli s'est rendu dans la basilique des SS. Apôtres, où, assisté de Mgr Asquini, archevêque de Tarse, et de Mgr Vespignani, archevêque-évêque d'Orviète, il a sacré Mgr Ferrini, de l'ordre des Mineurs-Conventuels, évêque élu de Bagnorea.

PARIS. — Un double et affligeant scandale vient d'être donné: et pas un journal n'a réclamé contre cet outrage à la morale et à la religion!

Dans le Midi, le général Levasseur a tué en duel le commandant Arrighi.

A Paris, M. Granier (de Cassagnac), rédacteur du *Globe*, a blessé en duel M. Lacrosse, membre de la chambre des députés.

La loi de Dieu nous dit: *Tu ne*

tueras point. Et dans ce pays chrétien, les duellistes ont été honorés; ils ont été l'objet de vives sympathies!

Le jury d'Aix a déclaré le général Levasseur non coupable de meurtre. Notre respect pour la chose jugée ne nous permet pas de protester contre ce verdict; mais nous avons, ce semble, le droit de gémir sur ses conséquences. Nous avons surtout le droit de flétrir les imprudens éloges dont les acteurs de ce drame funèbre ont été l'objet dans quelques feuilles qui se disent cependant vouées à la défense des intérêts religieux aussi bien que des intérêts politiques de la société. Eh quoi! vous faites aujourd'hui l'éloge du duel? Demain vous ferez celui du suicide. Et c'est ainsi que vous prétendez reconstruire l'ordre social?

Si des applaudissemens ont accueilli à Aix l'acquittement du général Levasseur, des marques non moins répréhensibles d'intérêt ont été données, à Paris, à M. Lacrosse. On a plaint son malheur! Ce malheur, nous ne le voyons pas dans sa blessure, mais dans la tentative d'homicide dont il est responsable au tribunal de Dieu et au tribunal des hommes, car enfin la loi divine et la loi humaine proscrivent le duel.

A cette occasion, les journaux ont osé dire que les marques d'intérêt prodiguées à M. Lacrosse ne sont pas venues seulement de ses amis, mais de ceux-là même qui, chargés de faire respecter les lois, doivent le plus scrupuleusement s'abstenir d'une telle démonstration. Nous ne le croyons pas. Nous n'admettrons jamais que le chef de l'Etat, donnant ainsi une sanction morale au duel, ait *fait demander des nouvelles* de M. Lacrosse, en témoignage de bienveillance. Les rois très-chrétiens juroient autrefois, à leur sacre, de ne pas faire grâce aux duellistes : est-ce le moment d'effacer ces traditions? La douceur de nos mœurs repousse avec énergie la sauvage habitude du duel, et la raison publique flétrit le faux préjugé du point d'honneur. Est-ce ce moment que le chef de l'Etat choisiroit pour prendre sous son patronage un reste de barbarie, et pour protéger de son approbation l'effusion d'un sang qui ne doit couler que pour la défense de la religion et du pays? Non, il n'en sauroit être ainsi, et les journaux ont calomnié le prince.

Puisqu'il ne s'est pas trouvé dans la presse, un seul organe qui ait protesté contre cette double apothéose du duel, l'*Ami de la Religion* supplée à leur silence, et sa réclamation du moins empêchera qu'il soit dit que la violation de la loi de Dieu n'a trouvé parmi les journaux que des indifférens ou des approbateurs.

— M. l'évêque nommé de Rodez a quitté Paris, aussitôt après ses informations. Il s'est rendu à Cambrai, auprès de Mgr Giraud, dont il est appelé à gouverner l'ancien diocèse, et à continuer la sage administration.

— Parmi les discours vraiment éloquens que M. l'abbé Fayet a fait entendre, ce Carême, dans la chaire de Saint-Roch, on a surtout remarqué celui de dimanche dernier, *où il* a prouvé la divinité de Jésus-Christ. Au lieu de présenter une sèche analyse qui n'en donneroit qu'une idée incomplète, nous citerons quelques extraits de cette victorieuse apologie du dogme fondamental de notre religion. L'orateur a débuté ainsi :

« Lorsque le christianisme vint renouveler la face du monde, il dit aux nations : Fermez vos temples, vos dieux ne sont que des hommes. En vain leurs adorateurs vantèrent la puissance, la bonté, la gloire de leurs immortels : il n'y

eut qu'à ouvrir l'histoire de la vie de ces dieux pleins d'ignorance, de foiblesse et d'ignominie, pour les précipiter de leurs autels, et faire rougir l'univers d'avoir si long-temps prostitué ses hommages à des créatures.

« Si un Dieu paroissoit sur la terre revêtu de l'humanité comme nous, il en sentiroit sans doute l'infirmité naturelle, mais il n'en auroit ni les vices, ni les défauts, ni les infirmités morales. Aucun mortel ne peut faire long-temps illusion à nos esprits par de puissans prestiges. S'il veut se faire passer pour Dieu, et qu'il ne le soit pas, dans quelque admirable appareil qu'il se présente à nos adorations, il produira nécessairement les actes de la pure humanité; il portera nécessairement l'empreinte ineffaçable de la créature dans ses discours et dans ses œuvres. C'est-à-dire que sa science, plus étendue et plus vaste que notre science, n'en sera pas moins une science acquise, empruntée et bornée; c'est-à-dire que son caractère, plus grand et plus élevé que celui du commun des mortels, sera toujours accompagné de foiblesse et d'impuissance; et que sa vertu, bien que supérieure à notre vertu, n'en sera pas moins mêlée de quelque fragilité. Il pourra nous éblouir par un génie et des desseins incomparables, nous étonner par une grandeur inouie, nous ravir par son inimitable sainteté : il sera Moïse, Elie, Jean-Baptiste; mais il ne sera point la science même, la vertu même, la toute-puissance même.

« O les plus grands et les plus sages des hommes, législateurs, héros, demi-dieux, prophètes et thaumaturges, vous avez beau vous montrer à moi sous des traits célestes! Que vos historiens et vos panégyristes vous prêtent encore plus de qualités admirables que vous n'en avez eues, mon esprit concevra toujours une grandeur au-dessus de votre grandeur, une puissance au dessus de votre puissance, et une gloire au-dessus de votre gloire!

« Il n'en sera pas ainsi de Jésus, fils de Marie, dont l'Eglise célèbre aujourd'hui l'entrée triomphante à Jérusalem. On recueillera ses paroles et ses enseignemens; on écrira les moindres détails de sa vie; on publiera la suite de ses démarches et ses entreprises depuis sa naissance jusqu'à sa mort; et l'esprit humain ne pourra ni concevoir des enseignemens plus sublimes, plus profonds et plus vrais que ses enseignemens, imaginer des vertus plus pures, plus divines que ses vertus, ni comprendre une perfection et une gloire plus hautes que sa gloire et sa perfection. Et, pendant que nos Ecritures le proclameront l'Emmanuel, le Verbe de Dieu, le Dieu éternel, la raison, forcée de le reconnoître pour l'infaillible et le souverainement parfait, arrivera jusqu'à sa divinité par une autre voie. Tel est le terme où je veux la conduire dans ce discours à la gloire du Verbe fait homme, en prouvant qu'indépendamment des prophéties qui l'ont annoncé, et des miracles qui l'ont accrédité, il y a dans sa personne et dans ses œuvres des caractères pleinement divins, et que sa divinité brille tout à la fois dans l'infaillibilité de ses enseignemens et de ses promesses, dans l'incroyable beauté de ses vertus, et dans la grandeur intime de ses œuvres. »

La divinité de Jésus-Christ brille dans l'infaillibilité de ses enseignemens. Ils renferment la famille, la société, le monde, tous les devoirs dans un seul précepte : Aimez Dieu de tout votre cœur, et le prochain comme vous-même. Après avoir développé cette vérité, l'orateur s'écrie :

« Quel langage, M. F., quels enseignemens, quelle profondeur, quelle lumière! Et quel mortel a jamais parlé de la sorte? Ah! des hommes ont bien pu accuser d'autres hommes de ne pas le comprendre; des controverses ont bien pu s'élever sur les livres qui renferment ses sublimes leçons; les plus beaux génies ont pu les étendre et les commenter. Mais quel philosophe s'est jamais vanté d'avoir ajouté ses lumières aux lumières

de Jésus-Christ expliquant Dieu, la nature de l'homme, ses devoirs et son souverain bien? Les savans accroissent de leurs découvertes les découvertes des premiers savans. Mais quel penseur célèbre a trouvé des remèdes plus appropriés à nos maladies, des secours plus abondans contre nos passions indomptées, une fin plus glorieuse à nos destinées? Quelle main mortelle a signalé des erreurs dans cette morale, et des moyens plus universels, plus efficaces, plus populaires d'y parvenir? Et cette impuissance d'y rien ajouter, d'en rien retrancher, attestée par des siècles de méditations et de recherches, ne prouve-t-elle pas la perfection accomplie de ses enseignemens? Et cette perfection elle-même n'est-elle point une démonstration sensible de leur infaillible vérité? »

Infaillible dans ses enseignemens, Jésus-Christ l'est encore dans ses promesses.

« Il meurt, ne laissant après lui que sa parole que les Juifs ne craignent point, que les autres nations ont à peine entendue; et, pendant que les uns et les autres achèvent de se distraire de sa mémoire, cette parole invisible et toute puissante assemble les apôtres. L'Eglise chrétienne se forme, s'étend de ville en ville, de province en province, gagne l'Asie, la Grèce, l'Italie; et, dans moins d'un siècle, l'univers est tout étonné de se voir paisiblement envahi par un peuple nouveau dont il ne comprend ni les mœurs, ni les lois, ni même le langage. Les vieilles nations se lèvent comme un seul homme pour voler à la défense de leurs croyances et de leurs institutions menacées d'une entière ruine. Les prêtres et les rois, la vieillesse et l'enfance, les savans et les ignorans s'enrôlent à l'envi pour servir dans cette guerre sacrée; le sang coule par torrens, mais c'est celui du peuple nouveau. Il meurt et ne se défend pas, mais il se multiplie par ses défaites. Ses premiers chefs y perdent la vie; leurs disciples sont emportés à leur tour par une mort violente; et l'Eglise chrétienne, sans armes, sans révolte, sans autre trouble que la voix de ses douleurs, arrive jusqu'au règne de Constantin, toujours méprisée et toujours plus auguste, toujours appauvrie et toujours plus féconde, toujours accablée et toujours triomphante.

« Les attaques cessent un moment au dehors, la guerre se déclare au dedans. Les hérésies se déchaînent de toutes parts avec les fureurs et les destructions des guerres intestines. Ici point de trève, point de repos: les combats sont de tous les jours, et tous les jours il faut ou périr ou vaincre encore. Un hérésiarque tombe, un autre prend sa place; et, depuis Arius jusqu'à Luther, sans traités et sans alliances, absolue, exclusive, sourde à tous les accommodemens, l'Eglise accomplit ses nouvelles destinées. Et tous les empires ont été renversés, et les peuples les plus fortement constitués se sont évanouis: et l'Eglise, éternellement immobile, voit rouler à ses pieds le torrent des âges; et nos derniers neveux la verront encore, la promesse de Jésus-Christ à la main, se tenir debout sur la poussière des générations anéanties, et ils pourront lire comme nous sur son front, couronné de blessures, d'épines et de victoires: Voici celle à qui il fut promis que les portes de l'enfer ne prévaudroient pas contre elle. »

Mais, si la divinité de Jésus-Christ brille dans l'infaillibilité de ses enseignemens et de ses promesses, elle éclate encore dans la perfection et dans la toute-puissance de ses œuvres. Il est Dieu dans sa manière d'instruire; il est Dieu dans les vertus qu'il pratique; il est Dieu dans ses abaissemens; il est Dieu dans ses grandeurs. Chose étonnante! les hérésies qui attaquèrent sa divinité ne sont venues qu'après les hérésies qui nièrent son humanité: tant étoit vive et nouvelle l'impression d'une vie entière exempte de toute fragilité; tant il étoit impossible de comprendre qu'une vertu parfaite, infinie, fût l'apanage d'un mortel!

« L'heure de sa Passion est venue. Jusqu'ici il a refusé la couronne, quoique sa royauté fût trahie par ses miracles. Maintenant, au bruit homicide d'une populace qui demande sa mort, il déclare qu'il est roi; et Pilate, voulant écrire, selon la coutume, la cause de son supplice, dresse le monument de sa royauté; et les Juifs infidèles, et les Grecs inventeurs des arts, et les Romains sous qui tremble le monde peuvent contempler dans cet homme de douleurs le roi de tous les peuples et de tous les siècles.

» D'un autre côté, Caïphe s'écrie qu'il faut que Jésus meure, afin que la nation ne périsse pas; il croit prononcer l'arrêt de sa mort, et il prophétise la réprobation d'Israël et la gloire de son Messie. Là, plus il s'abaisse et plus il est Dieu. L'apôtre qui le trahit, les Juifs qui l'outragent accomplissent malgré eux ses ordres et ses desseins. Toute la nature est en travail à l'heure de son agonie, et son dernier soupir annonce que le monde a changé de face.

» Quel est donc cet homme souffrant et triomphant tout ensemble, souverain chargé d'une croix, et tout-puissant quand il expire, dont mes regards ne peuvent plus soutenir l'éclat, et devant qui se prosterne ma raison éblouie? Quel est cet homme dont la grandeur embrasse tous les lieux et tous les siècles, qui remplissoit l'Orient du bruit de sa gloire long-temps avant sa naissance, que les patriarches ont salué de loin dans l'attente de ses promesses, et dont les prophètes ont écrit l'histoire plusieurs siècles avant qu'il parût sur la terre?

» Quel est cet homme qui règne depuis son supplice dans les croyances et dans les mœurs, dans les institutions et dans les lois de toutes les nations civilisées; qui inspire tous les nobles dévoûmens, les sacrifices les plus héroïques, et qui, lorsque la terre étoit frappée de plaies inconnues, prend pour la sauver les remèdes les plus étranges; et dont l'empire éternel, immuable, voit passer devant lui les dynasties, les sceptres, et les couronnes emportées par le torrent des âges? Quel est cet homme dont le cœur, immense comme l'Océan, renferme toutes les vertus, tous les mérites, toutes les grâces, toutes les bénédictions, qui, sortant de son sein comme autant de fleuves, remontent jusqu'au berceau du monde, descendent jusqu'à nous, et iront éclairer, régénérer de nouveaux peuples et de nouvelles terres jusqu'à la consommation des siècles? Et le Verbe s'est fait chair, et nous avons vu sa gloire! »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire la péroraison. Elle a été arrachée à l'orateur par le spectacle de Jésus-Christ emprisonné dans nos tabernacles, et à qui les hommes ne permettent point de parcourir nos rues et nos places publiques, pour répandre sur son passage la grâce, la miséricorde et la bénédiction. En écoutant cette péroraison, l'auditoire étoit profondément ému. Le zèle de l'apôtre y paroissoit encore plus que l'éloquence de l'orateur.

— La station de Saint-Sulpice est remplie avec autant de fruit que de talent par M. Martin, vicaire-général de Cahors, qui avoit déjà évangélisé cette paroisse. L'heureuse influence exercée par la parole de Dieu a été surtout remarquable pendant la retraite préparatoire à la communion pascale. Le zélé et infatigable orateur a redoublé d'efforts pendant cette retraite. Elle a été close mardi par M. l'Archevêque, qui est venu célébrer les saints mystères à Saint-Sulpice, et qui a donné la communion à une multitude de fidèles, dont l'empressement et l'attitude recueillie ont consolé ses regards. La paroisse de Saint-Sulpice soutient dignement son ancienne réputation de piété.

— Grâce au zèle éclairé de M. le curé de Saint-Sulpice, une bibliothèque a été fondée sur cette paroisse dans le but de réunir de bons

livres en tout genre, pour les confier en lecture à titre de prêt. Elle n'exclut que ceux qui ne seroient pas absolument irréprochables sous le double rapport de la foi et des mœurs. Il est à désirer que les paroisses de Paris soient successivement dotées d'une bibliothèque, à l'exemple de Saint-Thomas-d'Aquin et de Saint-Sulpice : car cette institution est un des meilleurs moyens de préserver le peuple de la contagion des mauvais livres.

— Quelques salles d'asile ont été fondées sous le patronage du protestantisme : mais la religion catholique a développé cette institution avec la plus touchante sollicitude et le plus heureux succès. Jusqu'ici, une seule maison de ce genre avoit été bénite dans Paris, sans aucune publicité et comme à huis-clos. Ces jours derniers, la bénédiction d'une salle d'asile du 4[e] arrondissement a eu lieu, au contraire, avec la solennité convenable, en présence du maire et des membres du comité local. Plus de trois cents petits enfans du peuple, presque tous âgés de deux à quatre ans, étoient réunis sur les gradins, disposés en amphithéâtre. MM. les curés de Saint-Eustache et de Saint-Germain-l'Auxerrois ajoutoient, par leur présence, à l'intérêt de cette réunion. M. Demerson, curé de Saint-Germain, a rappelé, dans une allocution toute paternelle, le caractère charitable de l'institution des salles d'asile, qu'il a présentée comme un grand bienfait des classes riches envers les classes pauvres. Il a pris texte de là pour engager les mères à élever leurs enfans dans des sentimens d'amour de Dieu et de reconnoissance envers les bienfaiteurs d'une institution qui devient comme une seconde mère pour l'enfance confiée à sa sollicitude. « Apprenez à vos enfans à devenir chrétiens, a-t-il ajouté, faites naître toutes les occasions de les rapprocher de nous, et ils deviendront, soyez-en sûrs, si pieux, si aimans, si laborieux, qu'ils seront un jour votre joie et l'appui de votre vieillesse. » Il faut se réjouir de voir l'asile des petits enfans du peuple placé ainsi sous l'égide de la religion.

— La nouvelle chapelle de l'église de Notre-Dame des Blancs-Manteaux offre l'emplacement le plus convenable pour le tombeau, qu'on doit y disposer cette année, et qui sera ainsi l'un des plus remarquables que présenteront les églises de Paris.

— Le mardi 29 mars, à trois heures, M. l'abbé Cœur prêchera à Saint-Roch en faveur de l'œuvre des pauvres malades.

— La bibliothèque de M. Picot sera vendue publiquement, rue du Cherche-Midi, n° 23, du mardi 5 avril au mercredi 13. On pourra se procurer le catalogue au bureau de ce Journal, et à la librairie de Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Diocèse de Cambrai. — A la prière de M. l'archevêque, M. le lieutenant-général Corbineau, commandant la 16[e] division militaire, a bien voulu faire grâce aux soldats détenus pour de simples infractions à la discipline. Il n'y avoit là, assurément, que matière à de justes éloges pour le prélat dont la charité a obtenu la grâce des condamnés, et pour le général dont la noble condescendance a répondu à la confiance de Mgr Giraud. Le *Progrès* voit les choses autrement : les instances du vénérable archevêque lui paroissent une tentative de despotisme; et le généreux pardon du général lui semble une lâche complaisance. La polémique du *Progrès* seroit odieuse, si elle n'étoit souverainement ridicule. Mais elle n'en-

pêchera, ni M. l'archevêque de :ontinuer à faire aimer, par des bienfaits, la religion dont il est le ligne ministre; ni M. le lieutenant-général Corbineau d'honorer cette religion sainte dans la personne de son pontife.

Diocèse de Verdun. — On nous écrit :

« Pendant les deux derniers hivers, des retraites ont eu lieu dans plusieurs paroisses, et partout le zèle des hommes apostoliques qui les ont dirigées a opéré un renouvellement admirable dans les esprits et dans la conduite. En voyant ces heureux succès, il étoit facile de reconnoître que les campagnes, comme les villes, éprouvent un besoin réel de revenir à la religion et à la pratique de ses devoirs. Dès les premiers jours de la retraite, la population tout entière de la paroisse où avoient lieu les exercices, se pressoit autour de la chaire sacrée, pour recueillir les enseignemens de la foi. Tous les habitans, sans distinction de rang, de sexe ou de fortune, assistoient avec une religieuse assiduité à toutes les instructions, et en emportoient des impressions profondes et salutaires. Un grand nombre d'hommes, éloignés depuis long-temps de toute pratique et de tout devoir de la vie chrétienne, se montroient les plus empressés à entendre la parole sainte. Ce beau mouvement se communiquoit jusqu'aux paroisses voisines de celle où se donnoit la retraite : celles-là vouloient aussi profiter du bienfait. Ni la distance des lieux, ni l'obscurité de la nuit, ni l'intempérie de la saison, ni la difficulté des chemins, ne pouvoient arrêter leur pieuse émulation. Vers la chute du jour on voyoit arriver de tous les points du voisinage des troupes nombreuses de fidèles de tout âge et de toute condition, ayant leur pasteur à leur tête, et témoignant une sainte avidité d'entendre la parole de Dieu.

» Cependant on ne s'est pas borné à ces démonstrations extérieures : ce qui est plus difficile et plus admirable, c'est que tous ceux qui ont montré un si beau zèle pour entendre les prédications, à très-peu d'exceptions près, ont triomphé de l'orgueil, du respect humain et de toutes les passions mauvaises. Ils ont voulu se réconcilier avec Dieu par la réception des sacremens. Les tribunaux sacrés étoient constamment environnés d'une foule de pénitens dont le plus ardent désir étoit de se décharger du poids de leurs iniquités. On ne pourroit dire le nombre de ceux qui, après 25, 30 et 40 ans d'une vie passée dans l'oubli de Dieu et de leur salut, sont venus chercher aux pieds d'un confesseur charitable la paix de leur ame et le bonheur d'une vie nouvelle.

» Puis, quel ravissant spectacle au jour assigné pour la communion générale! C'étoit l'image parfaite des premiers fidèles recevant les saints mystères dans leurs assemblées. Dans quelques localités, tous les fidèles de la paroisse ont été admis en un même jour à la table du Seigneur, comme ne formant plus alors qu'une bienheureuse et sainte famille. C'est à peine si huit ou dix individus étoient exclus du festin commun. On voyoit des multitudes d'hommes, de tout âge et de toute condition, recevoir la divine communion avec un recueillement angélique et les transports d'une joie pure dont ils étoient eux-mêmes étonnés.

» Quelques-uns publioient leur bonheur et disoient hautement qu'ils ne pouvoient croire, avant d'en avoir fait l'expérience, qu'il y eût tant de consolations à être en paix avec Dieu. D'autres répétoient que depuis long-temps ils étoient las de vivre sans foi et sans religion, et qu'ils n'attendoient que quelque occasion favorable pour rentrer dans les habitudes du christianisme.

» Nous pouvons citer, au nombre de ces paroisses que le Seigneur a visitées dans sa miséricorde, dans le canton de Saint-Mihiel, Lacroix-sur-Meuse, Spada; dans le canton de Montmédy, Brouenne, Chauvency-le-Château,

dans le canton d'Etain, Maucourt, Mogeville; dans le canton de Pierrefitte, Bouquemont, Woimbée, Sampigny, Ham; dans le canton de Ligny, Longeaux, Menaucourt; dans le canton de Montfaucon, Sivry-sur-Meuse; dans le canton de Dun, Mont-devant-Sassey. Toutes ces paroisses ont reçu le don de Dieu avec fruit; elles sont entièrement renouvelées; les saints offices y sont religieusement suivis, les dimanches y sont sanctifiés, les sacremens y sont fréquentés.

» M. l'abbé Rousseau, qui a donné plusieurs des retraites dont nous venons de parler, prêche actuellement la station du Carême dans la cathédrale de Verdun. La réputation de l'orateur, sa voix éloquente et persuasive attirent une foule immense d'auditeurs, qui s'accroît chaque jour. L'empressement que les hommes de toutes les classes mettent à venir entendre le prédicateur, le religieux respect avec lequel ils l'écoutent, le mouvement que sa parole a déjà opéré dans beaucoup de consciences, donnent lieu d'espérer que le zèle de M. Rousseau ne sera pas moins fructueux dans la ville épiscopale que dans les autres paroisses du diocèse, où il a eu un succès si complet.

» C'est ainsi que, partout où l'on consent à recevoir les enseignemens de la foi avec une intention droite, les erreurs se dissipent, les préjugés font place à des convictions sincères, et les esprits se réconcilient avec la religion. »

ESPAGNE. — Le ministre de grâce et de justice, à Madrid, vient de répondre aux Lettres apostoliques du 22 février, par une circulaire adressée aux évêques et aux magistrats. Le ministre commence ainsi :

« La cour romaine, qui, depuis le commencement de la guerre civile heureusement terminée, n'épargne rien pour attaquer le légitime gouvernement de l'Espagne, vient d'employer sa dernière ressource pour le présenter à la face du monde comme l'ennemi de la religion du Crucifié. Sous le prétexte d'un jubilé accordé à tous les fidèles du monde chrétien, elle reproduit ses allocutions du 1er février 1836, et du 1er mars 1841.....

» Le gouvernement sait bien que ces tentatives infructueuses ont pour but d'exciter les Espagnols à mépriser cette obéissance que les préceptes de l'Evangile imposent aux pasteurs et aux brebis à l'égard des autorités constituées: on y reconnoît le dessein constamment manifesté de favoriser les prétentions du rebelle Don Carlos, que la nation a énergiquement repoussées. (Suit une série d'accusations du même genre, énoncées avec la même violence.)

» Quoique le régent du royaume, poursuit la circulaire, soit convaincu que les prélats de l'Eglise espagnole accompliront leurs devoirs et qu'ils n'observeront jamais les étranges préceptes tendant aux fins indiquées, remplissant ainsi leurs obligations de bons pasteurs et de paisibles citoyens, il lui a plu ordonner que, si les évêques reçoivent *des* lettres apostoliques (*unas letras*), en date du 22 février dernier, dans lesquelles il est ordonné de faire des prières publiques à raison de l'état de la religion en Espagne, avec concession d'indulgence plénière en forme de jubilé, ils les adressent immédiatement, sans leur donner aucun accomplissement, à mon ministère; que les autorités civiles, observant ce qui leur est enjoint par le décret du 29 juin 1841, n'en permettent ni la circulation ni l'exécution, et que, se conformant à cet ordre, ils fassent saisir tous les exemplaires, etc. (Suit l'énumération des lois qui décrètent des peines.)

» Madrid, 13 mars 1842.

» *Signé* ALONZO. »

Nous publions sans commentaire ces invectives et ces calomnies, indices d'un aveuglement que l'on pourroit qualifier de délire.

ÉTATS SARDES. — A l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Savoie, prince héréditaire, avec la prin-

esse Adélaïde d'Autriche, fille de S. A. I. l'archiduc vice-roi de Milan, S. M. le roi de Sardaigne a conféré la grand'croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare à Mgr André Charvaz, évêque de Pignerol. On sait que ce pieux et savant prélat a été l'instituteur du jeune prince, qui lui conserve toute son affection et toute sa reconnoissance, et qui est d'ailleurs pénétré de la plus haute estime pour les talens et les vertus de Mgr Charvaz. Il en a donné une preuve éclatante, le jour même où la nouvelle de son prochain mariage a été communiquée à la cour, au château de Raconis. En effet, ne voulant pas qu'elle arrivât par une autre voie à son digne instituteur, il partit seul, avec son écuyer, pour la lui porter en personne. N'ayant pas trouvé Mgr Charvaz dans la ville épiscopale, il alla le chercher à sa campagne ; mais les devoirs du saint ministère avoient appelé le prélat à cinq lieues de là, dans un pays de montagnes. Le duc de Savoie, malgré la pluie qui l'atteignoit dans une voiture ouverte, voulut poursuivre sa route, et se mit en marche, jusqu'à ce qu'il se vît arrêté par l'impossibilité matérielle de passer outre. Il se résigna alors à écrire au prélat ce qu'il eût voulu lui apprendre de vive voix, et revint au château de Raconis, où il étoit attendu à une heure déterminée. C'est ainsi que l'épiscopat est honoré dans l'heureux royaume de Sardaigne. Quel avenir la religion ne peut-elle pas se promettre dans un pays où le prince, héritier du trône, manifeste de tels sentimens, et marche si dignement sur les traces de son auguste père?

— La vie de Mgr Rey, successivement évêque de Pignerol et d'Annecy, n'a été qu'une suite d'œuvres de zèle. Il est donc juste que sa mémoire soit en perpétuelle bénédiction. Mgr Charvaz, successeur de ce vénérable prélat sur le siége de Pignerol, s'est empressé de faire célébrer, avec la plus grande solennité, deux services funèbres, l'un à la cathédrale, l'autre chez les Oblats, pour le repos de l'ame de Mgr Rey.

PRUSSE. — La composition bonne ou mauvaise des chapitres n'est pas une chose indifférente : la foiblesse ou la connivence de celui de Cologne et la fermeté de celui de Posen ont amené des résultats bien différens pour les archevêques. En Prusse c'est le chapitre qui choisit l'évêque, et à la mort de Mgr de Geissel le choix de son successeur dépendra de ce corps. Il importe donc de ne le composer que d'hommes aussi distingués par leurs vertus que par leur capacité. En ce moment, il y a plusieurs places vacantes dans le chapitre de Cologne, et la nomination à ces places pourroit être l'occasion d'un premier conflit entre le gouvernement et le coadjuteur. D'après le concordat, le droit de nommer les membres du chapitre appartient moitié au pape et moitié à l'archevêque : en d'autres termes, les places des chanoines, morts dans certains mois de l'année, sont remplies par des nominations papales, et dans les autres mois par des nominations épiscopales. Mais, depuis long-temps déjà, le gouvernement s'est arrogé le droit de nommer à toutes les places vacantes dans le chapitre, et ces nominations ont été ratifiées tant par feu l'archevêque Spiegel que par le Saint-Siége. Aussi le gouvernement a-t-il déjà nommé à trois des places vacantes, et son choix est tombé sur trois hommes indignes de ces dignités : ils ont été signalés à qui de droit; et leurs nominations n'ont pas jusqu'à présent reçu l'approbation du Saint-Siége. Cepen-

dant le gouvernement refuse de renoncer aux choix déjà faits. D'un autre côté, Mgr de Geissel ne peut accepter des hommes qui dégraderoient encore davantage le chapitre déjà tombé si bas.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La session n'aura point été rude cette année pour messieurs les députés des départemens. Rien ne s'opposera, Dieu merci, à ce que leurs colléges électoraux les reprennent pour former une nouvelle carrière. On les leur renvoie frais et dispos, sans courbatures, sans fluxions de poitrine, et fort en état de recommencer un autre cours de législation.

A l'exception du buget qu'ils nous laisseront, comme de coutume, rond et bien conditionné, il ne restera rien absolument après eux dont nous puissions garder la mémoire ; et ils pourront se vanter d'avoir gagné notre argent à bon marché.

S'il est une chose favorable à l'adoption du projet de loi de M. de Golbéry, c'est une session comme celle-là, sans contredit. En effet, de quoi est-il question, et quelles sont les objections que la proposition de M. de Golbéry rencontre dans les journaux et dans la commission chargée de l'examiner ? Il est question d'ouvrir un répertoire destiné à recueillir les travaux de la chambre des députés; et les objections roulent sur ce que l'on croit voir d'effrayant dans une dépense de cette nature.

Mais cela dépend, comme vous voyez, des années d'abondance et de stérilité. Or, une année telle que celle-ci est tout ce qu'il y a de plus rassurant pour les économistes qui craignent que le budget n'ait trop à souffrir de l'adoption du projet de loi de M. de Golbéry. Rien ne seroit moins ruineux, assurément, que l'entreprise dont il s'agit, et pour peu que les éditeurs des œuvres de la chambre des députés eussent à rencontrer des veines de sessions comme celle de 1840, il est à croire qu'ils se chargeroient de les recueillir à bon compte.

Aucun sujet d'études philosophiques n'est plus intéressant que de voir arriver par toutes les routes des bataillons d'ouvriers qui viennent embastiller leurs frères de Paris. Il y a quelques années la même classe d'individus affluoit de tous côtés dans la capitale, pour y prêter main-forte à l'émeute. Elle alloit en procession célébrer les jubilés de l'insurrection de 89 et la gloire des anciens vainqueurs de la Bastille.

Autres temps, autres mœurs ; la voilà guérie de ses anciennes préventions contre les bastilles, et reconciliée apparemment avec le régime d'autrefois. Elle a bien raison. Ce que tous les régimes nouveaux lui ont fait voir d'anarchie et de misère depuis cinquante ans est fait assurément pour la ramener à des idées plus calmes. Qu'elle travaille donc sans scrupule à réembastiller ses frères de Paris, quand ce ne seroit que pour leur apprendre combien les révolutions demandent de bastilles pour en remplacer une.

PARIS, 23 MARS.

Hier, à l'ouverture de sa séance, la chambre des pairs a entendu l'éloge funèbre de M. le maréchal marquis Maison prononcé par M. le duc de Broglie.

La chambre a commencé ensuite la discussion des articles du projet de loi relatif à la saisie des rentes constituées sur particuliers. M. Persil ayant proposé, pour combler une lacune qui existe dans la législation, d'assimiler la saisie des actions et des intérêts dans les compagnies financières ou industrielles à la saisie des rentes constituées sur particuliers, le rapporteur et le garde des sceaux ont demandé le renvoi de cette grave question à la commission.

Ce renvoi ayant été prononcé, il a été sursis à la discussion jusqu'à ce que la commission ait fait connoître le résultat de son examen.

— Aujourd'hui, à la chambre des dé- ités, M. Wustemberg a interpellé le inistère au sujet de l'ajournement de la i sur les sucres.

— La commission du budget a déjà rminé l'examen détaillé des dépenses de us les ministères, à l'exception de ceux : la marine et des finances. Elle a commencé à entendre les ministres sur les édits qui ont donné lieu à quelques ontestations.

— Les princes de Saxe-Cobourg ont iitté Paris avant-hier.

— On lit dans le *Messager* : « Le jourl le *Commerce* a annoncé que 26 manats d'amener avoient été décernés cone des employés de la préfecture de la eine. Ce journal a été mal informé. »

Le journal ministériel a peut-être raion de dire que le nombre des mandats 'amener ne s'élève pas à 26, mais il est ertain que de nouvelles arrestations ont té faites.

— Des comptes présentés dimanche à 'assemblée générale des directeurs et administrateurs de la caisse d'épargne de Paris, il résulte qu'au 31 décembre 1841 e nombre des comptes particuliers des léposans étoit de 134,843, et le montant les sommes dues de 83.485,427 fr. 30 c. Depuis lors, les versemens ont encore augmenté; ils ont atteint le chiffre d'un million par semaine, auquel on n'étoit jamais arrivé depuis l'origine de la caisse.

L'administration, prévoyant que les besoins du service de la banque de France pourroient l'obliger à redemander le local qu'elle prête gratuitement, a fait l'acquisition d'un hôtel situé rue Coq-Héron.

— Dimanche et lundi, la caisse d'épargne a reçu, de 4.360 déposans, dont 601 nouveaux, 668.926 francs. Les remboursemens demandés se sont élevés à 752,000 fr.

— On écrit d'Oran, 8 mars :

« Abd-el-Kader est fugitif; quelques esclaves payés à un haut prix sont seuls attachés à la fortune de l'émir; son frère est le seul personnage qui l'accompagne et qui possède ses secrets. L'émir perdant le pouvoir et se voyant abandonné de ceux qu'il avoit élevés, est devenu d'une méfiance extrême. Ses deux anciens kalifas, Mustapha-Ben-Thamy et le kaïd de Mascara, ne l'approchent plus, et il fait souvent dix lieues sans que sa suite en soit avertie.

» Il y a quelques jours, Abd-el-Kader a été rencontré pour la seconde fois aux environs de Nedroma (non loin de Sidi Iacoub) par un parti de fourrageurs commandé par Ben-Adrey, neveu de Mustapha-Ben-Ismaël; ce jeune chef, depuis long-temps éprouvé parmi nous, a saisi l'occasion de se rendre utile, et a brusquement attaqué l'émir, malgré l'infériorité numérique de son escorte. Abd-el-Kader a voulu profiter de l'avantage que lui offroit le hasard; il a saisi un des étendards et s'est jeté dans la mêlée. Animés par son exemple, les Arabes firent de leur côté des prodiges; mais nos alliés ne savent plus battre en retraite, et la victoire leur est devenue familière.

» Ben-Adrey a remporté une victoire aussi complète que celle de son oncle; et l'émir après avoir perdu ses meilleurs soldats et deux de ses cousins, tous deux frappés à ses côtés, a lancé son cheval au galop dans la direction de Nedroma où il a cherché un asile.

» Les éclaireurs que Mustapha envoie chaque jour dans toutes les directions pour recueillir des nouvelles et proclamer la paix dans les tribus, nous ont rapporté ce matin que l'émir étoit en effet arrivé devant Nedroma, mais qu'il y étoit parvenu tellement démoralisé, que les principaux de la ville lui avoient refusé les portes, ne voulant pas, disoient-ils, s'exposer au ressentiment du général Bugeaud, qui devoit infailliblement suivre ses traces. Abd-el-Kader auroit, dit-on, gagné le Maroc, où on lui auroit offert quelques foibles secours. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une vive agitation se manifeste dans

nos ports, à mesure qu'on y apprend l'ajournement de la loi sur les sucres. A Bordeaux, où la nouvelle en est arrivée le 18 au matin, la chambre de commerce s'est transportée chez le préfet de la Gironde, pour témoigner à ce magistrat la douleur que lui cause la résolution prise par le cabinet, et les graves résultats que cette détermination ne peut manquer d'avoir pour le commerce bordelais. M. le préfet a assuré qu'il prenoit part aux sentimens de la chambre de commerce, qu'il s'associeroit à ses efforts auprès du gouvernement, et qu'il alloit informer immédiatement les ministres par le télégraphe, de la démarche qui venoit d'être faite auprès de lui.

— M. D. Johnston, maire de Bordeaux, vient de donner sa démission. Le *Moniteur Parisien*, qui se prétend mieux informé que les journaux de la localité, assure que cette résolution de M. Johnston n'a nullement trait à la question des sucres.

— L'*Echo de la Frontière* annonce que la chambre de commerce de Dunkerque a donné sa démission.

— Les salles de Constantine, au Musée de Versailles, ont été ouvertes dimanche au public.

— A la suite d'une condamnation prononcée contre lui par la cour d'assises de Caen, M. Pons, gérant du *Haro*, avoit été élu lieutenant de la garde nationale. Mais le président du bureau refusa de proclamer le résultat du scrutin. Le procès-verbal des opérations ne fut pas même dressé, malgré les réclamations des gardes nationaux. La compagnie ayant été convoquée afin de procéder à une nouvelle élection, quoique la première n'ait pas été légalement invalidée, M. Pons a réuni 32 voix. Les bulletins qui portoient son nom ont encore été annulés, et le président a refusé de proclamer l'élection. Une protestation signée par plus de cinquante gardes nationaux a été déposée sur le bureau.

— Le *Lexovien*, traduit devant le tribunal correctionnel de Lisieux, comme traitant de matières politiques, a été acquitté de la poursuite qui lui avoit été intentée.

— M. Hauréau, gérant du *Courrier de la Sarthe*, vient de se constituer prisonnier dans la maison d'arrêt du Mans, où il passera 4 mois pour avoir inséré la profession de foi de M. Ledru-Rollin.

— M. Leblanc, ancien inspecteur à Rennes, est nommé directeur de la maison centrale du Mont Saint-Michel.

— Le 11, trois condamnés aux travaux forcés se sont asphyxiés à Blois en cherchant à s'ouvrir par l'incendie la porte de leur prison. L'un d'eux étoit déja mort lorsque l'on est accouru; les deux autres ont pu être rappelés à la vie.

— Un fait qui vient de se passer à la maison centrale de détention de Nîmes témoigne hautement des sentimens d'affection et de reconnoissance que les Frères des Ecoles chrétiennes inspirent aux détenus soumis à leur surveillance. Dans l'atelier des tailleurs, un des Frères fut assailli, il y a quelques jours, par un détenu, à qui il avoit été contraint d'infliger une légère punition; les autres détenus se précipitèrent au secours du digne Frère, qui n'opposoit aucune défense aux mauvais traitemens dont il étoit l'objet, et l'agresseur eût été certainement victime de leur colère, sans l'intervention de l'un de ses compagnons de travail, qui lui fit un rempart de son corps. Heureusement les autres Frères arrivèrent à temps pour calmer l'exaspération des détenus, et tirer le coupable de leurs mains.

— M. Aigueperse, gérant de la *Gazette d'Auvergne*, a été condamné par défaut, le 21, à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende, pour provocation à la désobéissance aux lois et d'excitation à la haine du gouvernement.

— Le gérant de l'*Emancipation* de Toulouse a été renvoyé de la poursuite intentée contre lui.

— Le conseil de guerre siégeant à Toulouse vient de condamner à la peine de mort, sans s'arrêter au fait de provoca-

n plaidé par la défense, un jeune sous-ficier à peine âgé de vingt-un ans, le gent Caprone, qui avoit porté un violent coup de crosse de fusil sur la tête de lieutenant.

— Quatre Espagnols, Lamarge, Olive, ols et Viladomad, ont été condamnés, 11, par la cour d'assises de Lot-et-Garonne. à la peine de mort, pour avoir été la malle-poste d'Agen à Toulouse, tenté d'assassiner le postillon afin de voir commettre un vol.

EXTÉRIEUR.

Le *Courrier* anglais rappelle qu'en 816, la taxe de la propriété que sir Robert Peel propose de rétablir, avoit été rejetée par la chambre des communes à une majorité de 238 contre 20.

Cependant il paroît à peu près certain que le ministère l'emportera sur l'opposition. Sir Robert Peel n'a pas hésité à faire de la mesure proposée une question de cabinet, et ceux de ses amis qui sont le plus contraires à la taxe voteront pour lui, afin d'éviter un nouveau changement dans l'administration.

— Le bruit de l'abdication prochaine du roi de Hanovre se répand en Allemagne, et plusieurs feuilles censurées reviennent sur ce thême avec une certaine insistance qui n'est jusqu'à présent démentie par aucune des feuilles officielles de l'Allemagne.

— La cour suprême de Hesse-Darmstadt vient de condamner plusieurs détenus pour délits politiques à six ans de réclusion; d'autres ont été condamnés à une peine moins forte, parce que la cour a voulu user de clémence.

— Il règne, dit-on, une grande activité dans les préparatifs militaires de la Porte-Ottomane. Les milices de l'Asie, que l'on renvoyoit dans leurs foyers, ont tout à coup reçu contre ordre.

Saïd-Pacha devoit se rendre en Romélie avec 3,000 hommes de cavalerie irrégulière; 1,200 cavaliers étoient attendus de Diarbekir, et l'on se disposoit à faire partir incessamment pour la Syrie 20,000 hommes, avec douze batteries de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre.

— Une ordonnance du grand-visir enjoint à tous les pachas qui passoient leur temps à Constantinople, de se rendre dans leurs provinces; ils ne pourront plus en confier l'administration à des kaimakams.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.)

Séance du 23 mars.

M. Humann, ministre des finances, présente un projet de loi ainsi conçu :

Art. 1er. Le délai fixé par la loi du 25 juin 1841, pour la présentation aux chambres des réglemens d'administration publique, rendus à l'effet d'assurer la perception de l'impôt sur le sucre indigène, est prorogé.

Art. 2. Le gouvernement continuera à pourvoir par de semblables réglemens à toutes les mesures qui seront nécessaires pour assurer le recouvrement dudit impôt, sous les pénalités prononcées à l'art. 12 de la loi du 10 août 1839.

Art. 3. Lesdits réglemens seront présentés aux chambres pour être convertis en lois, dans les trois premiers mois qui suivront l'ouverture de la prochaine session.

M. Wustemberg demande la parole pour adresser quelques questions aux ministres. Il se plaint de ce que le ministère, après avoir solennellement promis de présenter une loi sur les sucres, déclare aujourd'hui que le moment n'est pas favorable pour discuter une telle loi. L'orateur pense au contraire que la chambre peut juger cette question avec maturité et connoissance de cause, et que la loi des sucres étoit un complément naturel à la loi des chemins de fer. Puisqu'on vouloit faire de grandes dépenses pour les chemins de fer, il falloit augmenter les revenus du trésor par l'impôt sur les sucres. Le ministre des finances promet, il est vrai, de porter la question à la chambre dès le début de la session prochaine, mais peut-être ne lui sera-t-il pas permis de remplir ses engagemens.

L'orateur termine en disant que la loi des sucres n'étant pas seulement une loi commerciale, mais une loi qui intéresse

nos forces maritimes, il regarde l'ajournement comme une des plus grandes fautes que le cabinet puisse commettre.

M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, pense que jamais question plus difficile à résoudre n'a été posée à la chambre; il rappelle les tentatives qui ont été faites sous différens ministères pour concilier tous les intérêts. Enfin, il est persuadé que l'ajournement n'aura pas de résultat fâcheux pour le commerce.

MM. Dubois (de la Loire-Inférieure), Billault et Mauguin sont d'avis, comme M. Wustemberg, que le ministère assume une grande responsabilité en ajournant la question des sucres.

MM. Guizot, Marmier et Lestiboudois pensent que l'on ne compromet rien par l'ajournement, et que tous les intérêts auroient à souffrir de trop de précipitation.

Des voix nombreuses réclament la clôture de la discussion. L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

La chambre commence la discussion du projet relatif au rachat des actions de jouissance des canaux exécutés par voie d'emprunt, en vertu des lois de 1821 et 1822.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 23 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3365 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 105 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 20 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 655 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroit les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
"et 15 de chaque mois.

N° 3572.

SAMEDI 26 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICE
UR LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

nitième article. — Voir les N°s 3548, 3556, 3557, 3558, 3559, 3566 et 3567.

M. Frayssinous, dont la santé toit très-altérée, ne tarda point à e rendre aux eaux d'Aix, et de là ans la capitale du monde chrétien, ù il reçut l'hospitalité chez M. de letz, auditeur de Rote.

Admis en la présence du Pontife omain, il exprima à ses pieds, avec es larmes d'une pieuse émotion, les entimens de la plus sincère sounission à cette Chaire apostolique, lont la vénérable et suprême autoité plane sur toutes les Eglises pariculières, qui reconnoissent dans 'Eglise de Rome leur mère et leur naîtresse. Le pape, touché de ces émoignages de dévoûment, releva e prélat avec bonté, le fit asseoir, et 'entretint long-temps avec l'illustre pologiste de la religion.

De Rome, M. Frayssinous vint Rodez où le rappeloient des souvenirs de collége, au centre de sa amille et de ses premiers amis, près lu prélat qu'il avoit donné à sa terre atale. Ce fut au mois d'octobre 832 qu'il demanda de nouveau un sile à ces montagnes du Rouergue lui, deux fois déjà, l'avoient abrité u temps des épreuves. A peine y oûtoit-il un repos nécessaire, lorsqu'un nouveau sacrifice lui fut denandé.

Depuis 1826 jusqu'en 1830, M. Barrande, second sous-précepeur de M. le duc de Bordeaux, avoit, ous la direction du précepteur, lonné des soins à l'instruction du eune prince. A partir de 1830, il étoit lemeuré seul chargé de cette instruction, sous la dépendance du gouverneur, M. le baron de Damas. Les deux sous-gouverneurs étant successivement rentrés en France, et la santé de M. de Damas ne lui permettant pas toujours la même assiduité dans ses fonctions, M. le marquis de Foresta fut choisi pour troisième sous-gouverneur, et, en cette qualité, il assista aux leçons du prince. M. Barrande, qui crut voir dans sa surveillance une marque de défiance injurieuse pour lui, ne tarda point à se retirer : il avoit imprimé le premier élan à l'intelligence de l'auguste élève, et lui avoit fait franchir les classes élémentaires de grammaire.

Déjà, Charles X méditoit de revenir à l'usage constamment suivi dans l'éducation des Fils de France, en remplaçant l'instituteur laïque par un ecclésiastique, et son choix s'étoit fixé sur l'éloquent abbé de Maccarthy. La santé et les travaux de l'illustre orateur retardèrent l'exécution de ce projet, que sa mort, inopinément arrivée le 3 mai 1833, renversa tout-à-fait. La mission que lui destinoit la confiance du Roi échut à deux de ses confrères, MM. Druilhet et Deplace, maîtres habiles, auxquels M. le duc de Bordeaux n'auroit pas été seulement redevable de la culture de l'esprit. Heureusement préparé à sa première communion par M. l'abbé de Moligny, il en avoit reçu des semences de piété, qui, sous la direction de MM. Druilhet et Deplace, promirent, en quelques mois, de beaux fruits. Mais les deux instituteurs ne firent que passer à Prague. Charles X, pour imposer silence à toutes les préventions, résolut de confier l'éducation de son petit-fils au mar-

quis de La Tour-Maubourg et à l'évêque d'Hermopolis. « Mon cher évêque, écrivit-il au prélat, ce n'est pas une prière que je vous adresse, c'est un ordre. » Quoique, depuis 1830, la santé de M. Frayssinous eût reçu des atteintes plus sérieuses, courtisan du malheur, il ne se laissa point arrêter par le poids des années et des infirmités. Sur le champ, il quitta Rodez.

Une lettre, écrite le 3 septembre 1833, de Saint-Flour, à M. Affre, frère de M. l'Archevêque actuel de Paris, laissa entrevoir l'étendue du sacrifice que sa fidélité faisoit au devoir. « J'ai bien pu, y dit-il, m'arracher avec violence à mon pays, à ma famille, à tout ce que j'ai de plus cher; mais je ne l'ai pas quitté de gaîté de cœur. Je conserverai toujours le souvenir du séjour que je m'étois choisi. Je m'y plaisois de plus en plus. »

M. l'abbé Clausel de Coussergues habitoit alors Versailles: le prélat s'y rendit; et les conseils de ses amis, serviteurs non moins dévoués d'une haute infortune, le confirmèrent dans sa résolution, dont il instruisit Charles X.

Le jour des Saint-Anges, 2 octobre, veille de son départ pour Prague, quelqu'un rappeloit devant lui qu'après avoir entendu la lecture du testament de Louis XVI M. le duc de Bordeaux avoit dit : « J'ai bien remarqué ces mots : *Si mon fils* a le malheur *d'être roi.* » L'évêque d'Hermopolis dit à son tour : « J'aime bien mieux ces paroles de saint Louis à son fils : *Si Dieu* vous fait la grâce *d'être roi.* Le désir de procurer le bonheur de la patrie doit l'emporter sur la crainte des peines qu'accompagnent la royauté. Un prince doit regarder comme une grâce le rang qui le met en état de se sacrifier pour faire cesser les maux de son pays. »

Quelqu'un ayant ajouté : « Né sous l'égide de saint Michel, M. le duc de Bordeaux doit être plein de l'espérance que Dieu le destine à de grandes choses en faveur de son Église, et que ce puissant archange lui sera en aide; » M. Frayssinous repartit : « Qu'il attende la victoire de ces mots qui rendirent saint Michel triomphant dans le ciel : *Quis ut Deus?* »

Du reste, le sage prélat disoit: « Si l'on croit que je vais entretenir le jeune prince dans la seule pensée qu'il doit régner un jour, on se trompe; je veux en faire, avant tout, un honnête homme, un chrétien qui puisse et sache supporter la bonne, comme la mauvaise fortune. »

Le 3 octobre, il partit pour Prague. En vain, on lui parla dans le voyage des obstacles qui pouvoient l'attendre : sûr de l'amitié du Roi, il poursuivit sa route. « C'est le cœur qui vous conduit ici, lui dit Charles X en l'apercevant.—Oui, sire, » répondit le prélat dans la naïve effusion de sa joie.

L'évêque d'Hermopolis venoit remplir un devoir : il refusa, avec désintéressement, les honoraires qu'on eût attachés à ses fonctions : les gages seuls de son domestique furent acquittés par la maison du Roi.

Bientôt il appela, pour le seconder dans les soins que réclamoit l'illustre pupille, M. l'abbé Trébuquet, son ancien secrétaire. M. Trébuquet porte le nom de Barnabé, et le vénérable prélat, par une touchante allusion, lui donnoit pour surnom ces mots: *Filius consolationis.*

L'esprit et le cœur de M. le duc de Bordeaux se formèrent à la fois sous la direction de l'évêque d'Hermopolis.

Le prélat, dont M. Trébuquet, excellent humaniste, étoit l'utile auxiliaire, présidoit aux leçons de

littérature, d'histoire et de philosophie. M. Cauchy donnoit les leçons de sciences exactes ; et M. Mounier, officier d'artillerie, celles d'art militaire. Tous les huit jours, les progrès de l'auguste élève étoient vérifiés dans un examen public, qu'il subissoit en présence du Roi, des personnes attachées à son éducation, et des étrangers qui venoient faire leur cour à la royauté de l'exil.

En même temps que M. d'Hermopolis ornoit la mémoire et formoit le goût du prince, il s'attachoit à développer son jugement : il cultiva, dans M. le duc de Bordeaux, cet esprit juste, sage et précis, qui caractérise l'homme mûr, comme l'imagination rappelle trop souvent l'enfance par ses écarts. Le précepteur élevoit son disciple en roi, et, en lui transmettant la rectitude de ses propres idées, il le préparoit à porter la lumière dans les conseils.

Mais la plus noble tâche de l'évêque d'Hermopolis fut de façonner le caractère de son pupille. Nous devons le dire pour leur gloire commune : M. le duc de Bordeaux étoit un nouveau duc de Bourgogne, dont un nouveau Fénelon disciplina, par sa sagesse, la vivacité, ou plutôt aux saillies duquel il imposa le frein aimable de la Religion ; et, au souvenir de cette piété si vraie, de cette pureté angélique, de cette bonté et de cette élévation d'ame, qui font reconnoître le petit-fils de saint Louis, nous avons le droit d'appliquer à M. Frayssinous ces paroles qu'il prononça, comme grand-maître, dans une solennité universitaire : « Fénelon, dans l'éducation du duc de Bourgogne, se montra le modèle des instituteurs, en travaillant à former pour le trône un *Télémaque chrétien*. »

Le Télémaque chrétien répondit par sa filiale reconnoissance et par sa tendre affection à la sollicitude du Mentor que le ciel lui avoit donné. L'évêque d'Hermopolis, à la suite d'une attaque, qui, sans abaisser les facultés de son esprit, avoit ébranlé sa santé, s'appuyoit sur M. Trébuquet. Le duc de Bordeaux, avec un gracieux empressement, dégagea son bras pour s'en emparer lui-même, et l'élève conduisit ainsi son précepteur au Roi, dont ce tableau charma les regards.

Charles X ne devoit pas jouir des résultats d'une telle éducation. Le 4 novembre 1836, jour même de sa fête, le choléra, en cela messager de miséricorde, l'avertit que son tour étoit venu de *monter au ciel*. Il reçut les onctions saintes, et assista, de son lit, au sacrifice de propitiation.

« Après la messe, dit M. de Montbel (1), le vénérable évêque d'Hermopolis, relevant à peine de maladie, et profondément attristé par la nouvelle récente de la mort de son frère, vint exhorter le Roi mourant, avec une éloquence douce et touchante : il lui exposoit que les malheurs de sa triste existence devoient se représenter à lui comme la plus chère consolation de ses derniers momens. Le Roi répondoit avec tranquillité et présence d'esprit. C'étoit un noble et touchant spectacle que ces deux vieillards chrétiens, l'un souffrant et affligé, l'autre expirant sans foiblesse et sans murmure, s'entretenant avec calme de l'éternité, sur le seuil d'une tombe entr'ouverte, et unissant leurs débiles voix pour louer Dieu des cruelles épreuves de la vie !... Le Roi se recueillit un instant : il pria pour la France... il la bénit... et, quand l'évêque lui demanda s'il pardonnoit de nouveau dans ce moment suprême à ceux qui lui avoient fait tant de mal : « Je leur ai pardonné depuis long-temps, répondit-il, je leur pardonne encore en cet instant de grand cœur... Que le Seigneur fasse miséricorde à eux et à moi !... » Oh ! que

(1) Dernière époque de l'histoire de Charles X.

n'ont-ils pu l'entendre ce proscrit octogénaire, victime d'un fléau terrible qui terminoit un demi-siècle de calamités inouies, ouvrir sa bouche mourante, non pour les maudire, mais pour les bénir !... Assisté de MM. Jocquart et Trébuquet, l'évêque fit les prières des agonisans. Le Roi n'articuloit plus un seul mot; mais, par les inflexions de sa voix, il répondoit aux exhortations que lui adressoient les ecclésiastiques. »

Charles X expira, à Goritz, le dimanche 6 novembre 1836; et l'évêque d'Hermopolis, qui pour la seconde fois venoit d'assister à la mort d'un roi, son bienfaiteur, reporta sur le petit-fils la part d'affection qu'il avoit fidèlement consacrée à l'aïeul.

Précepteur du duc de Bordeaux, il prenoit son point de départ dans les *Directions pour la conscience d'un Roi;* et, afin de mieux instruire son élève, il s'occupoit à extraire ou à rédiger pour lui des principes de conduite privée ou politique, qui sont des modèles de vérité, de raison et de clarté. Nul écrit n'est plus propre à faire voir combien l'intelligence de M. d'Hermopolis savoit comprendre son temps, et combien il y avoit d'amour du pays dans ce cœur si français.

Voici les dernières paroles du prélat au jeune prince : « Monseigneur, je ne sais pas si un jour Dieu vous appellera à régner. Je sais seulement que j'ai tâché de vous donner des principes qui vous seront utiles dans l'une et dans l'autre fortune. »

L'image de la patrie ne s'effaçoit pas du souvenir de M. Frayssinous. Dans une de ses lettres, il exprima le désir d'être enterré à côté de sa mère, dont le bourg de Saint-Côme possédoit la dépouille. L'éducation du prince terminée, il songea à regagner le sol natal.

Il écrivit à M. de Quelen pour savoir s'il pouvoit y reparoître sans craindre d'être inquiété. M. le comte Molé, alors ministre des affaires étrangères, à qui l'archevêque de Paris fit part des inquiétudes de ce vieillard vénérable, répondit : « Que M. l'évêque d'Hermopolis rentre en France quand et comme il voudra : il n'y trouvera jamais que les égards et les témoignages d'estime et de respect qui sont dus à son caractère et à sa personne. »

Lorsque M. Frayssinous se présenta aux frontières, et qu'il se nomma aux préposés de la douane, ceux-ci dirent, sans vouloir même ouvrir et examiner ses malles : « Monseigneur, vous pouvez passer; nous n'avons rien à voir avec les évêques. »

Le prélat arriva à Paris, le 12 octobre 1838, accompagné de M. Trébuquet, dont il dut bientôt se séparer, car M. le duc de Bordeaux avoit demandé à l'évêque de lui renvoyer son secrétaire, afin d'avoir auprès de lui un maître pour la science et un témoin de sa vie. La séparation fut cruelle. Le prélat eût voulu souffrir seul, sans affliger encore les personnes qui cherchoient à le consoler : aussi aidoit-il ceux dont il étoit entouré à le distraire de sa douleur; mais, de temps en temps, ses larmes et ses sanglots trahissoient son cœur.

Le 17 février 1839, M. Frayssinous, par une illusion que sa paternelle affection pour M. l'abbé de Ravignan rendoit plus facile, put se croire, dans Notre-Dame, rendu à l'immense auditoire de Saint-Sulpice. C'étoit encore la parole puissante d'autrefois; il n'y avoit que l'orateur de changé : le fils avoit remplacé le père, et le disciple, dont la tête s'étoit inclinée sous la main du pontife dans la sainte chapelle d'Issy, faisoit alors entendre sa voix, écho de celle du maître.

Quand les yeux de M. l'abbé de

Ravignan rencontrèrent, au banc-d'œuvre, cette figure vénérable et majestueuse de l'évêque d'Hermopolis, assis à côté de M. de Quelen, son ancien disciple aussi, l'orateur inspiré s'écria :

« Un souvenir est venu fortifier mon courage. Je me suis reporté à ces jours, déjà éloignés de nous, où, dans une autre chaire de cette vaste cité, avoit été créé et se continuoit avec gloire le cours des conférences. Pressés autour de cette chaire vénérée et chérie, jeunes aussi pour la plupart, nous recueillions avidement les leçons de l'illustre orateur. Sa parole, grave et prudente autant que forte, sa voix plus qu'éloquente, pénétroit profondément nos cœurs ; et je me rappelle encore avec bonheur ces impressions salutaires de ma jeunesse émue. *J'ignorois bien alors ce que la Providence divine devoit régler un jour*; mais mon ame agitée avoit besoin d'un soutien et d'un guide : elle trouva un père. Depuis, ni l'admiration pour les dons de la science et du génie, pour la haute indépendance et la modération constante de la vertu, ni le respect pour d'éminentes dignités, ne purent empêcher de vivre, fidèles, les sentimens de la reconnoissance et de l'amour. Et je m'estime heureux, consolé, d'avoir à reprendre mon ministère, en présence de ces vénérables et religieux souvenirs; heureux d'avoir aussi, messieurs, cette occasion de vous dire qu'après les combats, après les convictions laborieuses des jeunes années, Dieu réserve quelquefois pour l'âge mûr des joies, des émotions bien douces et bien senties, au jour où le disciple a retrouvé son maître et l'enfant son père. »

En ce moment, l'auditoire, d'un seul mouvement, dirigea ou plutôt précipita ses regards vers celui qu'une auréole de piété, de vertu et de gloire désignoit à son respect comme à son admiration. C'eût été un triomphe pour M. d'Hermopolis, s'il y avoit, pour l'homme, un triomphe possible dans la maison de Dieu.

Logé aux Missions-Etrangères, M. Frayssinous s'y voyoit prévenu de soins et d'égards. Le pieux évêque trouvoit un charme infini dans la conversation des prêtres de ce séminaire, et le vénérable M. Dubois fixoit particulièrement son intérêt par le récit de ses voyages dans l'Inde. Un cercle d'amis, M. de Quelen, son ancien disciple, MM. Boyer et Clausel de Coussergues, ses parens, M. Picot; puis M. le duc de Lévis, M. le marquis de Clermont-Tonnerre, M. le comte Emmanuel de Brissac, etc., ajoutoient aux ressources de cet intérieur Tous les prélats qui arrivoient à Paris, ceux qui changeoient de siége et les évêques nommés, s'estimoient heureux de voir cet ancien du clergé et de lui demander ses conseils. M. Gallard, évêque de Meaux, y recourut souvent, et M. d'Hermopolis, qui savoit les services rendus par ce prélat à l'Eglise de France, le voyant hésiter à prolonger à Paris un séjour utile, lui dit : « Soyez sans inquiétude : votre présence y est encore plus nécessaire qu'à Meaux. » Ce fut par lui qu'on négocia avec le cardinal de Latil, archevêque de Reims, le choix de M. Gallard, en qualité de coadjuteur.

M. Gayrard, compatriote de M. d'Hermopolis, eut alors l'heureuse idée de faire le buste du prélat. M. Frayssinous s'y prêta avec peine. « Si l'on veut, disoit-il, un homme célèbre et qui soit du Rouergue, il y en a un qui les domine tous : c'est M. de Bonald. » Cette idée le poursuivit tellement, qu'il fallut toute la patience de M. Gayrard, tout son amour pour son pays, toute sa vénération envers le pieux pontife, pour qu'un buste aussi beau sortît de ses mains. Son cœur fit en cette circonstance la moitié de son talent.

Un écrivain, dont le grand caractère de M. Frayssinous domina la frivolité en cette circonstance, M. J. Janin écrivit dans l'*Artiste* :

« M. Gayrard a bien fait de s'inspirer de cette noble tête. Dans toute cette époque, il ne pouvoit trouver un modèle ni plus beau, ni meilleur. Dieu merci ! le mot farouche : *Malheur aux vaincus !* ne peut avoir de retentissement de nos jours. Vous êtes vaincu, à la bonne heure ; mais rien n'empêche que vous ne soyez le même homme honoré, honorable, savant, éloquent, dévoué entre tous. Parmi les honnêtes gens de la Restauration, qui seront l'honneur impérissable de cette époque de prospérité et de paix, il faut placer, et à la première ligne encore, M. Frayssinous. »

(La fin au prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 12 de ce mois, jour de la fête de saint Grégoire-le-Grand, S. S. a visité l'église au Mont-Cœlius où elle a été reçue par S. E. le cardinal Bianchi, général de l'ordre des Bénédictins camaldules, et par toute la pieuse communauté. Le Pontife, après avoir prié devant le saint Sacrement, a entendu la messe que célébroit à l'autel de Saint-Grégoire, Mgr Azocchi, chapelain secret; puis il a baisé les reliques sacrées du saint, et s'est rendu dans la sacristie où il a daigné entretenir le cardinal Bianchi. S. S. a admis les assistans au baisement des pieds, puis elle est rentrée au Vatican.

— Le dimanche de la Passion, S. S. s'est rendue dans la chapelle Sixtine, où elle a assisté à la messe solennelle que célébroit Mgr Castellani, évêque de Porphyre. Après l'Evangile le P. Patscheider, procureur-général de l'ordre des Servites, a prononcé un discours latin.

PARIS. — Le *National* vient en aide au *Courrier Français*. Comme lui, il prend parti pour Espartero contre le Saint-Siége, et les Lettres apostoliques *Catholicæ religionis* lui fournissent l'occasion d'une violente diatribe qui aura réjoui le gouvernement schismatique de l'Espagne.

Il est impossible d'accumuler plus de contre-vérités en moins de lignes.

Et d'abord le Pape se fait l'*instrument des passions mauvaises et oppressives*. — En lisant les Lettres apostoliques, il nous avoit semblé, au contraire, que le Pontife romain défendoit contre ces passions oppressives et mauvaises l'Eglise d'Espagne, pressurée par la cupidité et décimée par la tyrannie de ses persécuteurs. Nous devinons le *National*. Pour lui plaire, il eût fallu que le Pape, comme l'y avoit convié M. de La Mennais, se mît à la tête de l'insurrection des peuples contre les rois, se fît l'auxiliaire et le chef des démagogues, et protégeât de son concours le crime et le scandale de la désorganisation qu'on prétend décorer du titre menteur de rénovation. A ces conditions, il eût obtenu les éloges du *National* et du *Courrier*, qui l'accusent aujourd'hui de ne pas marcher *dans une voie conforme aux véritables sentimens chrétiens*. Mais le Pontife romain n'a pas cru devoir se rendre à cette invitation : de là les anathèmes fulminés par les deux journaux, si bons juges, comme on sait, en matière de religion.

Le *National* déclare ensuite que, depuis 1830, une réaction s'est opérée dans la plupart des esprits en faveur des idées religieuses, mais que le *Pape n'a pas su se poser*, au milieu de l'Occident, *comme le représentant de leur unité spirituelle*. — Qu'il y ait eu une réaction en faveur des idées religieuses depuis dix ans, nous aimons à le croire : mais

nous voudrions qu'elle eût un caractère plus pratique, et que ceux qui la signalent nous prouvassent par leur exemple qu'elle s'est opérée à leur profit. Le *National* nous feroit alors grâce de ses sophismes. Mais nous avons bien peur que, témoin de la réaction, il ne se soit soustrait à son heureuse influence, quand nous l'entendons dire que le Pape ne se pose pas aujourd'hui, au milieu des peuples, comme le représentant de leur unité spirituelle. Que fait donc le Pontife romain dans les Lettres *Catholicœ religionis*, s'il n'y réclame pas de la manière la plus positive et la plus solennelle en faveur de l'unité de l'Eglise, dont Espartero menace de détacher un des membres les plus importans et les plus glorieux, en consommant le schisme de l'Espagne? Ces Lettres ne rappellent-elles point que la chaire de Pierre est le centre, et que le successeur de Pierre est le Père commun des fidèles? Et, pour nous servir de l'expression du *National*, Grégoire XVI pouvoit-il se poser d'une manière plus nette comme le représentant de l'unité spirituelle des peuples?

Le *National* enfin, rédigeant à sa manière l'histoire de la Papauté depuis douze ans, affirme qu'elle n'a jamais élevé la voix contre l'oppression des catholiques, et qu'ainsi elle a favorisé l'affoiblissement du lien religieux, qui se relâche de jour en jour.—Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer la contradiction qui existe entre cet affoiblissement progressif du lien religieux et la réaction religieuse dont on parloit tout à l'heure: le *National* n'en est pas à une contradiction près. Mais nous dirons qu'il faut être bien profondément ignorant des faits contemporains, ou bien tristement affermi dans la voie du mensonge, pour prétendre que le Pontife romain a gardé un timide silence devant l'oppression des catholiques. Quelle est donc la voix qui, à Constantinople, à Saint-Pétersbourg, à Berlin et à Londres, a réclamé en faveur des droits de l'Eglise? Quelle est la voix qui, dans des consistoires mémorables, a prononcé ces énergiques allocutions qui ont ému le monde chrétien, tiré de sa torpeur la foi endormie des populations, et fait chanceler les résolutions menaçantes des souverains protestans? N'est-ce pas à la voix de Pierre que l'archevêque de Posen est retourné libre à son siége, et que le coadjuteur de l'archevêque de Cologne vient de prendre les rênes de ce diocèse si long-temps désolé? N'est-ce pas la voix de Pierre qui a mis les Grecs-unis en garde contre la lâche désertion de plusieurs évêques séduits? N'est-ce pas cette voix qui a relevé les espérances des catholiques de Hollande, et qui plaide, en ce moment, la cause des fidèles de Portugal? N'est-ce pas elle enfin qui imprime un si rapide élan à la conversion de la Grande-Bretagne, et qui, par les mille voix, ses échos, suscite chaque jour en France une œuvre nouvelle de salut? L'Amérique, l'Afrique, l'Asie, les îles les plus lointaines, aussi bien que l'Europe, témoignent de sa puissance et de sa vertu, et dans ce concert unanime d'hommages, le *National* seul fait entendre une accusation: blasphémateur obscur, dont les yeux ne supportent pas l'éclat de cette chaire principale, d'où se répandent sur le monde, avec les enseignemens de la foi, les bienfaits de l'ordre et de la civilisation.

Voilà pourtant les adversaires que nous sommes réduits à réfuter. En présence du soleil, ils nient la lumière.

Mais, si le *National*, organe complaisant d'Espartero, ose ainsi fouler aux pieds les vérités historiques les

plus palpables, nous avons assez bonne opinion de la mémoire de ses lecteurs pour croire qu'elle leur rappellera les faits contemporains que nous venons d'indiquer. Au souvenir de ces faits, qui constituent le Journal en flagrant délit de mensonge, ne seront-ils pas tentés de placer ailleurs leur estime et leur confiance?

— Nous nous sommes élevé contre l'emploi du mot *salaire*, appliqué au clergé par quelques journaux, en faisant observer que le traitement alloué aux ecclésiastiques n'est qu'une indemnité annuelle de la spoliation subie par l'Eglise de France à la fin du siècle dernier. Notre protestation étoit d'autant plus nécessaire, que le *Courrier Français* abuse aujourd'hui de ce mot, en concluant que le prêtre, par là même qu'il reçoit un *salaire*, est un *fonctionnaire* aux ordres de l'Etat. Que les rédacteurs du *Courrier* relisent le concordat, et ils verront que le traitement du clergé n'est pas de nature à enchaîner son indépendance. Au surplus, comment le *salaire* perçu par le clergé donneroit-il au gouvernement le droit d'intervenir en matière ecclésiastique? Autant vaudroit dire que le traitement qu'on paie aux magistrats donne au gouvernement le droit de dicter leurs arrêts.

De ce que le chef de l'Etat nomme les évêques, le *Courrier* conclut encore qu'*ils dépendent du gouvernement*. Ce Journal ignore apparemment que les évêques nommés reçoivent l'institution canonique du Pape seul, de qui ils tiennent leur juridiction. Au surplus, les rédacteurs du *Courrier* feront bien de relire la dernière Pastorale de M. l'Archevêque de Paris, pour savoir à quoi s'en tenir sur l'indépendance du pouvoir spirituel.

— Dans la polémique de M. l'évêque de Chartres et de la presse religieuse contre l'enseignement philosophique de l'Université, ce sont les catholiques qui, publiquement attaqués dans leurs croyances par les leçons ou par les écrits universitaires, se défendent en signalant le scandale et les conséquences de ces écrits et de ces leçons. Le *Journal des Débats* prétend nous interdire la liberté de la défense, en plaçant l'enseignement individuel de chaque professeur sous l'inviolabilité de l'Université comme corps de l'Etat. Ainsi, montrer que M. Cousin tend à l'athéisme, que M. Jouffroy incline au matérialisme, et que M. Damiron enchérit sur ces deux professeurs, c'est calomnier l'Université, c'est vouloir la détruire. Il seroit commode de nous interdire le droit de discussion, ou plutôt de légitime défense, sous prétexte qu'il n'est pas permis d'attaquer un des corps de l'Etat.

A ce sophisme, le *Journal des Débats* ajoute une fausse accusation. Notre but, dit-il, est d'arriver à la suppression de toutes les écoles laïques, pour assurer au clergé le monopole de l'éducation. Le reproche est étrange de la part des universitaires, qui possèdent en ce moment le monopole qu'ils nous accusent d'ambitionner. Pour être en droit de supposer de telles intentions au clergé, qu'ils commencent par proclamer la liberté de l'enseignement; qu'ils laissent la concurrence s'établir entre leurs écoles et les nôtres: alors, si nous attaquons leurs doctrines, qu'ils profitent de nos objections pour réformer ce que ces doctrine peuvent avoir de faux et de dangereux; enfin, quand leur philosophie sera devenue irréprochable, si le clergé, non content de ses écoles libres, prétend s'approprier la direction de l'Université et s'emparer de ses colléges, qu'ils lui adressent, mais qu'ils ne lui fassent qu'en ce moment, le re-

proche d'aspirer au monopole. Jusque-là, que nous montre la polémique des universitaires ? Des privilégiés, qui, pour décréditer ceux qui réclament la liberté, supposent chez ceux-ci des intentions dont ils ont eux-mêmes la réalité.

— On se rappelle la mort de M. le duc Mathieu de Montmorency, arrivée un Vendredi-Saint, dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin. Le Jeudi-Saint, M. le marquis de la Marche, qui, dans un âge avancé, jouissoit d'une santé excellente, a trouvé également le terme de sa vie à Saint-Thomas d'Aquin, dans l'accomplissement des devoirs religieux de cette sainte semaine. Frappé d'une attaque, il a reçu l'absolution dans l'église; et, au moment où on le reconduisoit chez lui, il a rendu le dernier soupir.

— Un sermon de charité sera prêché à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 27 mars, jour de Pâque, à trois heures et demie, par M. l'abbé Grivel, chanoine de Saint-Denis, aumônier de la chambre des pairs, en faveur de la conférence de saint Vincent-de-Paul.

Diocèse de Bordeaux. — Mgr Donnet s'est fait précéder par une Lettre pastorale fort touchante à Sainte-Foy, où il est allé donner une retraite. Il existe beaucoup de protestans dans cette contrée, et ils ont, à l'exemple des catholiques, entouré la chaire du zélé pontife qui, pendant quinze jours, les a évangélisés matin et soir. L'église s'est bientôt trouvée trop étroite pour recevoir la foule, et les hommes ont été seuls admis à l'exercice du soir. Le prélat a paru quelquefois en chaire, quatre fois le même jour, et chaque fois les vérités les plus importantes de la religion ont été développées avec une éloquence entraînante, ou présentées appuyées de leurs preuves les plus solides. Les confesseurs ordinaires, et ceux dont M. l'archevêque s'étoit fait accompagner, n'ont pas suffi aux besoins des fidèles, et un appel a été adressé à plusieurs curés du Périgord qui sont venus exercer à Sainte-Foy un ministère bien consolant. 163 hommes ont communié pour la première fois; et un fort grand nombre de mariages civils ont été bénis. Dans quelques-unes des courses que le prélat a faites aux environs, on l'a vu escorté, ou mieux encore reçu et complimenté par les plus notables d'entre les protestans, qui rivalisoient avec les catholiques de respectueuse estime et de vénération pour le digne archevêque.

BELGIQUE. — Mgr Fornari sera sacré dans la métropole de Malines le dimanche après Pâque. Les deux évêques assistans seront celui de Liége et celui de Bruges. Tous les autres prélats belges recevront des invitations, auxquelles ils ne manqueront pas de répondre.

ESPAGNE. — Depuis quelque temps, il est interdit aux curés de faire aucun sermon. Le 6 mars, le curé de Berra a été conduit à Pampelune, devant le chef politique, pour avoir prêché à la messe paroissiale.

— Un grand nombre de prêtres espagnols se réfugient dans le Mexique, fuyant les persécutions d'Espartero.

— Les feuilles de Madrid annoncent la mort de l'évêque de Santander.

— L'évêque de Calahorra habite l'hôpital Saint-Antoine, à Palma de Majorque, où il est exilé.

HOLLANDE. — Depuis quatre ans, il y avoit dans l'hôpital de Groningue une femme catholique, âgée de 26 ans et appelée Marie-Madeleine

Rysselman. Dès l'âge de 20 ans, c'est-à-dire depuis six années, elle se trouvoit frappée d'une paralysie complète aux deux jambes. Elle avoit été traitée pendant deux ans dans un hospice d'Amsterdam et renvoyée comme incurable. Depuis deux années elle n'avoit pris aucune nourriture : son estomac refusoit tout. Depuis un an et demi elle n'avoit eu aucune espèce d'évacuation. Sa voix s'affoiblissoit insensiblement. Cette maladie, accompagnée de beaucoup de complications, vient de se guérir tout d'un coup, sans aucune cause apparente, aussitôt que la malade eut communié, acte religieux qu'elle n'avoit pu accomplir depuis trois années, dans l'état où elle se trouvoit. Après qu'elle eut reçu la communion, elle s'endormit, et à son réveil elle sentit qu'elle recouvroit l'usage de ses jambes. Elle se leva et se trouva totalement guérie.

Ce fait, qui est rapporté par les journaux hollandais protestans, est attesté dans tous ses détails par tous les hommes de l'art qui ont traité la malade à Amsterdam et à Groningue, et qui ne savent comment l'expliquer.

Il paroît que Dieu a choisi la ville de Groningue pour être témoin de sa toute-puissance miséricordieuse, afin de confondre l'orgueilleuse hérésie, qui publie depuis quelque temps, surtout dans cette ville, des articles de journaux et des pamphlets scandaleux contre la religion catholique. Le rationalisme a élevé son trône dans cette cité, ce qui faisoit dire, il y a quelque temps, à un séparatiste dans une brochure qui eut quelque retentissement : Satan a établi son quartier-général à Groningue.

PORTUGAL. — Mgr Capaccini, envoyé du Saint-Siége, a demandé au gouvernement de reconnoître tous les évêques nommés par don Miguel, et il a refusé de recevoir une députation envoyée par le doyen et le chapitre de Lisbonne pour le complimenter, se fondant sur ce que le pape ne les avoit pas confirmés dans leurs positions.

— Une commission a été nommée pour traiter avec l'internonce les questions religieuses du Portugal. Elle se compose du patriarche, de l'évêque des Algarves, du duc de Palmella, et de M. Pinto de Magalhaes.

CHILI. — Le président de la république a rédigé, sur la situation de cet Etat, un Rapport où on remarque le passage suivant :

« Vous parlerai-je des soins donnés par le gouvernement à un département qui a des relations encore plus directes avec l'éducation populaire, avec la propagation des saines doctrines morales et religieuses, germe fécond et principal de la vraie civilisation? Vous parlerai-je de ce que le gouvernement a fait dans l'intérêt de l'Eglise chrétienne ; de sa lutte continuelle avec des difficultés de différens genres, pour faire participer toutes les populations de la république à l'instruction chrétienne, aux sacremens, au culte, aux consolations de la religion de nos pères ? Je puis dire, sans exagération, que la sollicitude du gouvernement, à cet égard, s'est étendue aux coins les plus reculés du Chili; et vous, concitoyens, vous me rendrez la justice de reconnoitre que, s'il reste encore beaucoup à faire pour remplir vos vœux et les miens, on a, du moins, fait tout ce qui a été possible à un zèle actif et ardent, au milieu de tant d'obstacles provenant des localités, de la dispersion et de l'indigence des populations et du nombre exigu des ministres du culte. On a restauré, à Santiago, un établissement d'éducation destiné à remédier à cette déplorable disette; on relève de leurs ruines plusieurs édifices sacrés que les siècles ou les trem-

blemens de terre avoient réduits en décombres ; dans les villes éloignées, après un long et profond silence, les prédications évangéliques ont retenti de nouveau; l'Eglise de Santiago, érigée en métropole, jouit de la dignité et de l'indépendance qui appartient au premier siége de l'Etat. On a obtenu du souverain Pontife l'érection de deux autres évêchés à Coquimbo et à Chiloé. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On apprend chaque jour la mort de quelque projet de loi. La chambre des députés est sur les dents comme si elle sortoit des douze travaux d'Hercule. Le peu qui lui reste de forces, elle le réserve pour le budget ; de même que le ministère réserve toutes les siennes pour les élections.

En vérité, si c'est là ce qu'on appelle le gouvernement parlementaire, ce n'est pas la mer à boire, comme la plupart des journaux le prétendent. On ne s'y fatigue pas trop; et la seule conséquence qu'on puisse raisonnablement tirer de ses travaux de 1842, c'est que, pour se passer de lui pendant cinquante ans de suite, il suffiroit de lui faire voter les budgets par demi-siècles.

Les tribunaux civils et la cour royale prennent huit jours de vacances à l'occasion des fêtes de Pâque; mais le tribunal de commerce n'en prend point. L'Ecole de droit ferme aussi ses cours; mais elle en laisse un ouvert. Quant à l'Ecole de médecine, point de semaine sainte. Ainsi, notre établissement de juillet, malgré ses velléités de retour à l'ordre, ne peut venir à bout de sortir entièrement de son gâchis. Rien n'y va d'ensemble, et tout s'arrange de façon à ce qu'il y ait toujours chez lui la part du diable.

On n'entend parler depuis quelque temps que de manœuvres pratiquées pour amener une nouvelle crise en Espagne. Espartero affecte d'agir comme s'il se croyoit menacé de quelque entreprise sérieuse de la part des carlistes et des christinos. Il paroît que les dispositions de la France lui sont suspectes. Il y envoie des agens secrets pour y nouer des intrigues et se faire rendre compte de celles qui pourroient se former à son préjudice, autour de Marie-Christine.

Nous ignorons s'il a tort ou non de se méfier des vues de cette princesse, et de la faire surveiller comme suspecte. Mais ce qui paroît certain, c'est que, si elle travaille l'esprit de son parti, ce n'est pas à prix d'argent qu'elle exerce cette corruption ; car les pauvres réfugiés qui ont suivi en France le sort de sa cause y vivent dans la plus grande misère et le plus complet dénuement. Si bien que, sans la charité publique et la compassion qu'ils inspirent au clergé, non en leur qualité de christinos, mais comme frères aux yeux de la religion, il seroit difficile de s'apercevoir qu'ils soient au service d'une reine qui passe pour être aussi riche que Marie-Christine.

Qu'Espartero se rassure donc à leur sujet; rien n'annonce assurément que cette princesse les soudoie ni dans de bonnes ni dans de mauvaises vues. C'est sur nous qu'elle se repose entièrement du soin de pourvoir à leurs besoins.

PARIS, 25 MARS.

Le deuxième collége électoral de Lot-et-Garonne est convoqué à Agen pour le 23 avril prochain, et le premier collége du Var, à Toulon pour le 24 du même mois; par suite de la nomination de M. Bouet aux fonctions de président de chambre à la cour royale d'Agen, et de M. Clappier à celles de président du tribunal de première instance de Toulon.

—Le ministère a proposé hier à la commission du budget un nouveau crédit de cinq millions pour l'établissement de paquebots à vapeur du Havre à New-York. La commission n'a pas pensé qu'elle pût être saisie régulièrement avant que le crédit eût été demandé à la chambre elle-même.

— Le projet de loi sur les sucres, pré-

senté avant-hier à la chambre par M. le ministre des finances, sera, dit-on, examiné samedi prochain dans les bureaux.

— M. le ministre de la guerre a décidé, le 10 de ce mois, que tous les militaires libérables dans le cours ou à la fin de l'année 1843, ainsi que les jeunes soldats de la classe de 1836, non incorporés, qui se trouvent actuellement dans leurs foyers pour quelque cause que ce soit, mais d'une manière régulière, y seront maintenus jusqu'à nouvel ordre. Les militaires que cette décision concerne devront s'adresser à M. le maréchal de camp commandant le département, qui leur délivrera l'autorisation nécessaire sur la présentation de leur congé et de leur livret.

— Une lettre du Port-au-Prince, en date du 6 février, que le *National de l'Ouest* a reçue par la voie de New-York, annonce que le différend survenu entre le consul de France et le gouvernement haïtien venoit d'être terminé à l'amiable.

— Une instruction criminelle vient d'être commencée à l'occasion du duel qui a eu lieu samedi dernier à Versailles entre MM. Lacrosse et Granier de Cassagnac. M. Granier de Cassagnac a déjà été entendu sous mandat de comparution, par M. le juge d'instruction Jourdain.

— Le conseil-général des hospices s'est assemblé lundi, pour délibérer sur les mesures à prendre afin de parer à l'encombrement des malades dans les hôpitaux de Paris.

— L'amélioration survenue dans les eaux que lance le puits de Grenelle n'a pas été de longue durée. Dans la nuit de lundi à mardi, en moins de quatre heures, elles ont déposé plusieurs tombereaux de sable dans la rigole. Aujourd'hui, elles ne charrient ni sable ni argile, mais elles coulent très-vertes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le bruit court à Laon que M. Paulze d'Ivoy, préfet de l'Aisne, a demandé son changement.

— Le *Courrier de la Sarthe* annonce qu'une coalition d'ouvriers vient de se former à Chattemone pour réclamer une augmentation de salaire. Le procureur du roi se seroit transporté sur les lieux.

— Le conseil municipal de Nantes a exprimé le vœu que le gouvernement revînt sur la décision de l'ajournement de la proposition de la loi sur les sucres.

— La chambre de commerce de Saint-Malo, en apprenant la décision ministérielle relative à la question des sucres, a donné sa démission.

— M. le lieutenant-général de Rumigny est arrivé à Toulon le 18 sur le navire le *Lavoisier*.

— Le *Journal de Toulouse* annonce que M. Laborie, commissaire de police, qui, par ordonnance du 16 février dernier, avoit été désigné pour remplir le même emploi à Lille, vient d'être maintenu à Toulouse.

— Il vient de se passer des désordres graves dans la commune de Mazamet (Tarn). Dans la journée du 5 de ce mois, un attroupement de plus de cent individus, appartenant aux divers hameaux qui existent sur la route de Mazamet à Saint-Amans, s'est porté en masse sur les bois dépendant de la propriété dont la famille de Scorbiac est en possession. Plusieurs centaines de fagots qu'on venoit de faire ont été enlevés, malgré la présence de la gendarmerie de Saint-Amans et de Mazamet, et d'un commissaire de police, qui avoient été appelés dès qu'on vit l'attroupement se former. Les émeutiers s'ajournèrent au surlendemain, et ils reparurent en effet ce jour-là plus nombreux et plus menaçans. M. le sous-préfet de Castres, averti de leurs projets, se rendit en personne sur les lieux avec la gendarmerie de cette ville; M. le maire et l'adjoint de Mazamet s'y transportèrent aussi avec la gendarmerie du pays; mais la présence de l'autorité, appuyée de la force publique, fut encore impuissante. Environ deux cents personnes passèrent la journée à couper des arbres dans le plus beau quartier du bois. C'est à peu près ce qui se passa il y a quelque temps dans le voisinage sur la

propriété de M. le maréchal Soult. M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction suivent cette affaire. Ils étoient le 10 à Mazamet, et ils ont fait saisir quatre individus qui ont été conduits dans les prisons de Castres.

EXTÉRIEUR.

Le conseil municipal de Madrid a présenté une adresse aux cortès, pour obtenir que l'anniversaire de la révolution de septembre, qui a déterminé la chute et l'exil de Marie-Christine, soit célébré tous les ans comme jour de *fête nationale*.

— Une proposition est faite dans la même assemblée des cortès, à l'effet d'interdire la circulation des monnoies de France en Espagne. Une commission a été chargée de préparer un projet de loi pour faire prononcer cette prohibition. Ainsi la haine des Espagnols contre la France s'étend maintenant jusqu'à l'argent; ce qui n'est pas d'un bon augure pour les alliances matrimoniales.

— On lit dans un journal espagnol, *el Corresponsal* du 17 mars;

« On assure que l'estafette des ambassades, qui apportoit à M. Aston une somme de 30,000 fr. en bon papier, a été de nouveau arrêtée et volée presque aux portes de Madrid. »

— Les débats ouverts devant la cour d'assises du Brabant relativement au complot contre la sûreté de l'Etat, ne sont pas encore terminés.

— La séance de la chambre des communes du 21, dans laquelle lord John Russell a déclaré qu'il combattroit les propositions de sir Robert Peel à la première, à la seconde, à la troisième lecture, partout et toujours, a été très-animée et s'est prolongée jusqu'à une heure et demie dans la nuit sans amener aucun résultat. La chambre s'étoit formée en comité pour la discussion générale; mais elle a été obligée de se séparer sans avoir pu l'engager.

Plusieurs membres du parti radical, usant de la disposition du réglement qui permet aux membres de la minorité de faire des motions réitérées d'ajournement, sont parvenus à user toute la séance en motions et en divisions. Une première motion d'ajournement faite par M. Blewitt, à onze heures, a été rejetée par une majorité de 277 voix.

Le représentant radical de Finsbury, M. Duncombe, a fait alors une seconde motion. « On nous accuse, a-t-il dit, d'esprit de faction. Pour ma part, je ne suis pas si susceptible que d'autres sur ce point. L'esprit de faction est une excellente chose en certaines occasions. » Quand la chambre a été appelée à voter sur cette seconde motion, lord John Russell, lord Palmerston, M. Labouchère, M. Baring, et à peu près tous les membres de l'ancienne administration, ont quitté la salle pour ne pas s'associer à un mode de résistance qu'ils n'approuvoient pas. La motion a été rejetée par une majorité de 150 voix. M. Duncombe ayant persisté à faire une nouvelle motion, sir Robert Peel s'est levé, et, en peu de mots, a déclaré qu'il renonçoit à la discussion pour cette séance, mais qu'il la recommenceroit certainement le 25. La chambre s'est séparée à une heure et demie.

Le but du parti radical est d'attendre et peut-être de susciter des manifestations contre la taxe sur le revenu. Et comme la chambre s'est ajournée au 4 avril pour les vacances de Pâque, il est probable que que lorsqu'elle reprendra ses séances, elle sera assiégée par une masse écrasante de pétitions.

Dans la séance du 22, le commodore Napier a ressuscité sa motion pour demander que l'amirauté fût sous l'administration d'un amiral, et non sous celle d'un fonctionnaire civil. Toutes les motions du commodore ont été rejetées à de fortes majorités.

Le docteur Bowring a annoncé qu'il adresseroit le lendemain des interpellations à sir Robert Peel au sujet des mauvais traitemens que l'évêque anglican, M. Alexandre, a eu, dit-on, à souffrir à

Jérusalem. Il paroît, en effet, que le nouvel évêque n'a pas été très-bien accueilli par la population.

— On lit dans l'*United-Service-Gazette* le détail des préparatifs militaires qui ont lieu à Portsmouth. C'est de là que partiront les nouveaux régimens que l'on envoie aux Indes. En ce moment, il s'y réunit 6.000 hommes d'infanterie et 950 lanciers.

— Aux termes d'un décret du 10 février dernier, les cortès portugaises étoient convoquées pour le 10 juin prochain. Un décret du 5 courant fixe cette convocation au 10 juillet, attendu que le système électoral établi par la charte constitutionnelle ne permettroit pas d'achever les élections avant cette époque.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.)

Séance du 24 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur le rachat des actions de jouissance des canaux exécutés en vertu des lois de 1821 et 1822.

M. Benoît approuve le principe du projet; les compagnies ne peuvent pas consentir aux réductions de tarifs, et le gouvernement seul peut faire à cet égard ce qui sera le plus utile au pays.

M. d'Angeville combat le projet; il pense que l'amélioration que l'on doit chercher est celle qui remédieroit au chômage annuel des canaux; quant à la question des tarifs, les compagnies se sont montrées très-disposées à traiter avec le gouvernement; il est donc injuste et inutile à la fois de vouloir les dépouiller.

M. Jaubert approuve le projet, et fait remarquer qu'il est rédigé précisément d'après les principes qu'il avoit proposé lui-même de prendre pour base à l'égard des chemins de fer. Si la chambre avoit compris l'importance de ces moyens d'exécution, nous n'aurions pas perdu quatre ans à attendre les chemins de fer que nous n'avons pas encore. Quant à la question des tarifs, l'honorable membre proteste contre toute opposition dictée par l'intérêt de localité; la chambre ne doit dans ces sortes de questions se préoccuper que des intérêts généraux.

M. Legrand (de la Manche), sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, répond aux objections présentées contre le projet.

M. Lherbette ne conteste pas au gouvernement le droit de poursuivre la dépossession des actions de jouissance des canaux, comme celle de toute autre propriété; mais il lui conteste le droit de le faire en s'affranchissant des formes et des garanties protectrices de la propriété, sans enquête pour constatation d'utilité publique et sans paiement d'une indemnité préalable.

J'engagerois, dit-il, le ministère, quand il nous apporte des projets sur des questions qui touchent autant aux grands principes du droit, à les faire préparer, non pas seulement par des administrateurs, mais aussi par des jurisconsultes.

M. DUCHATEL. L'utilité publique du projet ne sauroit être contestée : tout le monde reconnoît qu'il est de la plus haute importance d'améliorer en France les conditions du transport; c'est là certes un intérêt évident, général, d'une urgence incontestable, et qui se présente dans toutes les questions de douane; il s'agit de 600 lieues de canaux, créés pour améliorer le transport, et qui ne répondront pas à leur but, tant qu'ils seront dans les mains des compagnies.

Quant à l'indemnité, elle se trouve dans les annuités qui font un véritable et parfait paiement, et qui ont une analogie très-grande avec la nature même de la propriété dont il s'agit; je ne crois donc pas que la chambre, dans les intérêts généraux du commerce et de l'industrie, puisse se dispenser de passer à la discussion des articles.

M. Odilon-Barrot pense qu'il suffiroit d'armer l'Etat du droit de traiter spécialement avec les compagnies et d'exproprier pour cause d'utilité publique celles qui se refuseroient obstinément à toute modification des tarifs. Cela suffiroit assurément pour les amener à des concessions utiles, et l'on éviteroit l'inconvénient de menacer toutes les propriétés, de décourager l'esprit d'association et de faire enfin que notre nation, avec les institutions les plus libres de l'Europe, soit, sous le point de vue de l'administration, dans un état de servilisme inconnu partout ailleurs.

M. JAUBERT. Il ne faut pas rester indéfiniment dans les théories générales, pour reculer sans cesse au moment de l'application : l'année dernière, on a apporté à la chambre un projet contenant des transactions amiables avec toutes les compagnies, c'étoit le fruit d'un travail énorme. Eh bien ! la chambre n'a pas voulu examiner ce projet, elle a prononcé l'ajournement. Aujourd'hui on vous présente une loi de coërcition, et voilà que par des moyens de théorie générale, on vous ramène encore à l'ajournement. Pour moi, je me rallie au projet du ministère, sauf à lui procurer un succès : j'en suis bien fâché... (On rit.) Mais c'est ce que je vois de plus avantageux pour l'Etat.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est renvoyée à samedi.

Quelques voix à gauche : Pourquoi pas demain?

M. LE PRÉSIDENT. La chambre ne s'est pas réunie l'année dernière à pareil jour. Si cependant on demande qu'il y ait séance, je vais consulter la chambre.

Plusieurs voix : Non ! non !

M. VIVIEN, ancien *ministre des cultes*. Ce n'est pas une fête consacrée.

La chambre, consultée, décide qu'il n'y aura pas de séance le jour du Vendredi-Saint. Une vingtaine de membres de la gauche se sont levés pour l'affirmative.

Vie pratique de saint Louis de Gonzague(1).

Saint Louis de Gonzague sera toujours regardé, à juste titre, comme le patron de la jeunesse et le protecteur de l'innocence. Sa vie, si courte et si pleine, répand une odeur de suavité qui se conserve à travers les siècles ; ses actions pures et saintes pénètrent les cœurs d'une pieuse émulation ; et les jeunes chrétiens qui s'attachent, dès leurs premières années, à se former sur un si beau modèle, ne peuvent manquer d'acquérir les touchantes et solides vertus, qui feront l'ornement de toute leur vie.

(1) Un joli volume in-12, orné d'une vignette. Prix : 1 fr. 20 c. A Lille, chez L. Lefort, imprimeur-libraire, et *au bureau de ce Journal*.

C'est pour rendre plus facile cette imitation de saint Louis de Gonzague, c'est pour y convier un plus grand nombre de cœurs, que l'auteur de cette *Nouvelle vie* a entrepris son travail. Par une *réflexion*, qui accompagne chaque chapitre, il appelle l'attention sur ce que le lecteur peut s'appliquer personnellement, et il en fait naître une *résolution pratique* qui est le plus grand fruit que l'on puisse retirer de la lecture des vies des Saints.

Cette publication toute récente est un service rendu à la piété et surtout à la jeunesse chrétienne.

L'auteur a joint l'exercice des six dimanches, dévotion approuvée et enrichie d'indulgences par le Saint-Siége. Le volume se termine par une neuvaine à saint Stanislas Kotska, que les personnes pieuses se sont accoutumées à unir à saint Louis de Gonzague dans leurs hommages et dans leur vénération.

Les Soirées de Montlhéry, Entretiens sur les origines bibliques, recueillies par M. Desdonits (1). Seconde édition.

Nous devons appeller de nouveau l'attention de nos lecteurs sur un ouvrage où sont traitées, sous la forme agréable du dialogue, les principales questions scientifiques dans la solution desquelles est intéressée l'autorité de nos Livres saints. Les révolutions du globe, l'origine et l'unité de l'espèce humaine, le déluge, l'âge de nos continens, les traditions historiques et monumentales des peuples concernant leur antiquité, et par conséquent celle du monde, la signification des formules et des emblêmes de leur science, en un mot, les questions fondamentales qui sont du ressort de la science et de l'histoire tout à la fois, sont passées en revue, et même traitées à fond dans les 400 pages qui composent ces Entretiens.

L'importance de cet ouvrage a été appréciée par les hommes religieux, et il a été recommandé par plusieurs évêques

(1) Un vol. in-8°. Chez Périsse, rue du Pot-de-Fer, 8.

comme sujet d'études pour le clergé. Nous croyons devoir rappeler ici qu'un compte rendu de la première édition a été publié dans les N°s 2719 et 2722 de notre Journal, et que ces articles étoient dus à la plume d'un écrivain dont la collaboration nous a long-temps honorés. C'est nommer M. l'Archevêque de Paris, auquel est dédiée la présente édition.

Un avertissement de l'auteur nous fait connoître que l'édition nouvelle diffère de l'ancienne par des améliorations très-considérables; que beaucoup d'additions ont été faites, et que toutes les parties de l'ouvrage ont été remaniées. C'est une nécessité qui résultoit de la mobilité extrême du terrain sur lequel se débattent les questions scientifiques, et des formes si variables qu'elles revêtent selon l'époque et les hommes qui se succèdent sur ce terrain. L'ouvrage ainsi modifié est beaucoup plus complet et remplit incomparablement mieux son but.

Parmi beaucoup d'idées qui lui sont propres, il en est une par laquelle il se distingue d'une manière spéciale, et dont la portée est véritablement des plus hautes. Elle consiste à rejeter toutes les révolutions du globe, moins le grand déluge mosaïque, à une époque antérieure à la création de l'homme, et de tout le système qui se rapporte à l'homme; de sorte que cette *dernière création* ne commenceroit qu'au second verset de la Genèse, les événemens antérieurs étant passés sous silence par l'écrivain sacré. Cette idée, professée aujourd'hui par beaucoup d'hommes éminens, a certainement l'avantage de mettre la Genèse en dehors de tous les débats géologiques; et à ce titre seul, elle mériteroit tout l'intérêt des défenseurs de nos saints Livres.

En résumé, nous croyons que cette seconde édition d'un ouvrage déjà connu et estimé, est un nouveau service rendu aux études religieuses par son auteur, chez qui la foi et le dévoûment du chrétien, s'allient à la science qui se fait leur auxiliaire et leur interprète.

M. Gauthier, professeur d'orgue et de composition, maître de chapelle à l'Institution royale des Jeunes-Aveugles et organiste de Saint-Etienne-du-Mont, voyant l'empressement avec lequel on accueille les deux premiers volumes du Répertoire du Maître de Chapelle, se dispose à faire paraître très-prochainement le troisième volume de cet ouvrage.

M. Gauthier prépare en outre quatre autres excellens ouvrages: 1° une Méthode d'orgue; 2° un Recueil d'exercices et de préludes pour l'orgue; 3° un ouvrage intitulé l'Organiste universel; 4° un Traité d'harmonie fait sur un plan entièrement nouveau.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 25 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 25 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 652 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3573.

MARDI 29 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Lettre de M. Frayssinous sur les petits séminaires.

Un estimable ecclésiastique veut bien nous communiquer une lettre de M. Frayssinous sur les petits séminaires. Cet ecclésiastique se trouvoit à Paris, au mois d'octobre 1817, pour solliciter l'autorisation d'établir à Cadillac-sur-Garonne, département de la Gironde, un petit séminaire dont il avoit avez zèle préparé les élémens. Comme sa demande étoit repoussée, l'abbé Frayssinous, à qui il parla de cette affaire, l'aida de ses conseils, et écrivit à l'abbé Eliçagaray, membre de la commission d'Instruction publique, la lettre suivante, qui produisit une grande impression :

« Vous voulez savoir quelle est ma manière de penser sur les petits séminaires. Je vais vous répondre sur des faits que j'ai recueillis ces jours derniers à l'occasion d'une demande de cette sorte, et qui pourront servir de base à un Mémoire que je me propose de rendre public, s'il doit être de quelque utilité.

» Le concile de Trente, session 23e, jugea qu'un des moyens les plus puissans pour ranimer l'esprit ecclésiastique, pour le bien de la société comme de la religion, c'étoit d'établir des écoles dans lesquelles on élevât pour le sacerdoce des enfans en qui l'on reconnoîtroit d'heureuses dispositions.

» Depuis la tenue de ce concile, qui fut terminé en 1563, le clergé de France, de concert avec nos rois, s'est plus ou moins occupé de l'établissement de ces maisons ecclésiastiques.

» Je dis le clergé : on le voit par l'assemblée générale de Melun en 1579, par les conciles provinciaux de Rouen, de Reims, de Bordeaux, de Tours, de Toulouse, de Bourges, d'Aix, tenus depuis 1581 jusqu'en 1624, par l'assemblée générale de 1625, etc.

» J'ai dit nos rois : on le voit par l'ordonnance de Blois, art. 24; l'édit de Melun, art. 1; l'ordonnance de 1629, art. 6; enfin, la déclaration du 15 décembre 1698, enregistrée au parlement, le 31 du même mois. Louis XIV y exhorte tous les archevêques et évêques, et leur enjoint d'établir incessamment des séminaires dans les diocèses où il n'y en a pas pour y former des ecclésiastiques, et d'établir, autant qu'il sera possible, dans les diocèses, des maisons particulières pour l'éducation des jeunes clercs depuis l'âge de douze ans, et qui paroîtroient avoir de bonnes dispositions pour l'état ecclésiastique.

» Il est inoui que nos rois soient intervenus dans l'établissement de ces écoles autrement que pour les favoriser et les protéger : toujours le gouvernement en a été uniquement entre les mains de l'évêque diocésain. Que si aujourd'hui on venoit à l'en dépouiller, on mettroit l'épiscopat dans la nécessité de réclamer ses droits et ses libertés; ce qui, je crois, ne seroit avantageux pour personne.

» On dit qu'autrefois il n'existoit pas de petits séminaires : cette assertion n'est pas exacte. D'abord on a vu que nos rois et le clergé, d'accord sur cette matière, s'étoient occupés d'en établir : cela est constant par les monumens les plus irréfragables. Tantôt ils étoient séparés des écoles de théologie, tantôt ils leur étoient unis, suivant les circonstances. Ainsi, le cardinal de Lorraine, à son retour de Trente, avoit jeté les fondemens d'un petit séminaire pour cinquante élèves, et l'un de ses successeurs, Le Tellier, continua cette œuvre.

« Que si les petits séminaires devinrent plus rares dans la suite, cela s'explique aisément par des circonstances qui ne sont plus. On vit s'établir en France des corporations enseignantes, telles que les Jésuites, les Pères de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, et d'autres encore. Chez elles, les habitudes données à la jeunesse étoient profondément religieuses. Ajoutez-y que l'esprit même du siècle, l'état florissant du clergé, l'intérêt des familles, tout contribuoit à diriger les esprits vers l'état ecclésiastique. En conséquence, on mit moins d'intérêt à former ou à conserver des écoles spéciales pour les aspirans au sacerdoce. Toutefois, elles se perpétuèrent dans certains diocèses. A mesure que ce qui les remplaçoit s'est affoibli, on en a senti la nécessité. Dans l'assemblée du clergé de 1786, le savant et vertueux Mgr Dulau, archevêque d'Arles, fit un Rapport, que nous avons encore, sur un projet d'*établissement des petits séminaires dans les diocèses*. Toulouse en avoit un, et quelques années avant le commencement de nos troubles, nous avions à Paris la *communauté des clercs*, dirigée par M. Dubourg, aujourd'hui évêque de la Louisiane (1); à Bordeaux, le petit séminaire Saint Raphaël.

« Dans l'état actuel des choses, qui ne sent pas la nécessité de ces établissemens?

« Il est d'expérience qu'il ne sort pas des trente-six colléges royaux un seul élève pour l'état ecclésiastique. Il est de fait que les colléges communaux en fournissent peu. Il est également de fait que le plus grand espoir du sacerdoce en France est malheureusement dans la classe indigente, dans celle dont les enfans ne peuvent guère, faute de ressources, être élevés dans nos colléges. La conclusion est nette : les petits séminaires sont donc absolument utiles.

« Je ne sais ce qui arrivera dans la suite, si nos colléges seront d'une plus grande ressource : je parle de ce qui est actuellement. Il ne faut pas que des espérances vaines, et qui, dans tous les cas, ne peuvent se réaliser de long-temps, nous fassent négliger le seul remède à nos maux présens.

« Qu'on essaie, si l'on veut, d'établir dans chaque collége royal une douzaine de bourses pour des enfans pauvres ou autres qui se destineroient à l'état ecclésiastique. Ce sera une ressource des plus foibles à la vérité, parce que plusieurs s'arrêteront au milieu de la course; mais enfin, si dans la suite cette fondation réussissoit, elle pourroit devenir précieuse pour les colléges comme pour le clergé. Aujourd'hui un bon sujet de plus est inappréciable : la disette des ministres est si grande dans les diocèses!

« On dit que, dans les petits séminaires, les études sont foibles. Il faut nous entendre : elles ne sont pas aussi fortes que dans les colléges de Paris (1); mais, dans la réalité, elles ne sont pas plus mauvaises que dans la plus grande partie de nos colléges communaux et de quelques colléges royaux. D'ailleurs souvent, dans les maîtres, le zèle supplée à la science. Une fois que chaque diocèse aura son évêque, ces écoles ne pourront que se ressentir de sa vigilance et de ses soins. La plupart des nouveaux évêques, formés à l'école de Paris, sentiront aussi bien que qui que ce soit le prix de bonnes études. Je ferai encore une réflexion : s'il est vrai que, dans tous les hommes qui ont illustré la France, il n'en est pas un qui ne soit venu se former à Paris, il est également vrai de dire que la plupart d'entre eux n'avoient pas fait leurs humanités à Paris; et où donc? Souvent dans des écoles qui ne valoient pas mieux que les petits séminaires pour les études. Au reste, si les localités, si rien ne s'y oppose, les évêques seront les premiers à y

(1) Ce prélat est mort archevêque de [Lyon].

(1) Il ne faut pas oublier que cette lettre a été écrite en 1817. Aujourd'hui, le petit séminaire de Paris, par exemple, rivalise, pour la force des études, avec tous les colléges royaux.

envoyer leurs jeunes clercs : mais ici toute mesure coërcitive pourroit être impraticable et funeste.

»On dit que les élèves pour l'état ecclésiastique vivent de bonne heure avec ceux des diverses classes de la société. Je répondrai que cette considération n'avoit pas frappé ceux qui, depuis le concile de Trente jusqu'à la fin du XVII° siècle, s'occupèrent à établir des écoles spéciales, qu'il faut se borner à vouloir le possible, que tout doit céder à la nécessité, et qu'en attendant des circonstances meilleures pour la religion et les mœurs, il faut prendre en considération les circonstances actuelles.

»On dit que le gouvernement doit surveiller tous les établissemens quelconques. Mais quoi? Un évêque nommé par le roi et qui lui a prêté serment de fidélité, n'est-il pas un bon garant pour un petit séminaire, comme il l'est pour un séminaire de théologie? N'exagérons rien, si l'on ne veut tout perdre.

»Si l'on ajoute de nouvelles entraves à celles de l'ordonnance du 5 octobre 1814, je dirai, avec le sentiment de la plus vive douleur, et je le prouverai avec le sentiment de la conviction la plus profonde : C'en est fait du sacerdoce en France. Qu'on réfléchisse sur les conséquences morales et politiques !

»*Signé*, l'abbé FRAYSSINOUS.

»Paris, 16 octobre 1817.

»*P. S.* Ceci n'est qu'un croquis fait à la hâte : mais je suis bien sûr que j'aurois pour moi, s'ils étoient consultés, tous les évêques, les grands-vicaires, tous les ecclésiastiques qui ont quelque connoissance des hommes et des choses. Or qui, mieux que le clergé, connoît ce qui lui convient pour sa restauration dans l'ordre spirituel, et qui, plus que lui, est intéressé à lui donner tous ses soins?»

NOTICE

SUR LA VIE DE M. FRAYSSINOUS.

9° article. — Voir les N°° 3548, 3556, 3557, 3558, 3559, 3566, 3567 et 3572.

Depuis la dernière attaque que le prélat avoit eue en Allemagne, sa santé étoit trè -affoiblie, et son médecin pensa que les eaux de Néris apporteroient quelque soulagement à ses infirmités. D'un autre côté, il désiroit faire le voyage du Rouergue. Au mois de juin 1839, il partit pour Néris, et un mois après il se rendit dans son pays.

M. l'évêque de Rodez l'avoit invité à la translation du corps de saint Artémon, magnifique cérémonie qui devoit, le 7 août 1839, servir de clôture à la retraite pastorale. Il tardoit à M. d'Hermopolis de se trouver en face de tout ce vénérable et savant clergé du Rouergue, et de lui dire, en montrant son évêque : « Ce grand et pieux prélat, c'est à moi que vous le devez. » Non pas qu'il y eût, dans le cœur de M. Frayssinous, le moindre sentiment d'amour-propre et de vanité, comme le prouvera ce mot bien remarquable.

Pendant le repas, M. Giraud parloit à M. d'Hermopolis du travail que ses conférences avoient dû lui coûter, et il admiroit surtout celle qui traite des prophéties. Alors M. Frayssinous, avec une modestie admirable et devant plus de douze personnes, répondit : « Ce n'est pas moi qui l'ai faite ; c'est M. l'abbé ***. » Chacun fut étonné de cette réponse, et on n'osa pas l'approfondir. Mais, dans la suite, le prélat dit à une personne qui lui demandoit pourquoi il avoit répondu de la sorte : « Cette matière me sembloit si difficile à traiter, que j'y avois comme renoncé. Heureusement, M. l'abbé *** vint à mon aide, me suggéra une idée, et je pus continuer le travail que j'avois laissé interrompu. » M. l'abbé *** est, sans contredit, un homme d'un très-beau talent, d'un esprit très-juste et très-orné : mais sa modestie sera sans doute étonnée de la part que le pieux

évêque lui donnoit dans son travail et dans ses succès ; et il est vrai de dire que son style est d'un genre si différent de celui de l'auteur des conférences, qu'il n'y a que l'humilité extraordinaire de M. Frayssinous qui ait pu suggérer la réponse que nous avons citée.

On n'oubliera pas, à Rodez, l'impression que fit sur tout le clergé du diocèse la piété de ce vieillard vénérable, quand, à l'issue de la cérémonie de la translation et au renouvellement des promesses cléricales qui termina la retraite, on vit l'évêque d'Hermopolis, chargé de gloire, de mérites et d'années, se lever péniblement de son siége, aller se prosterner à côté de l'évêque de Rodez, son fils dans l'épiscopat, et renouveler avec lui les promesses qu'il avoit faites chaque année, depuis cinquante ans, de prendre le Seigneur pour son partage et d'attendre de lui seul un héritage plus beau que ceux de la terre. (*Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei. Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.*) L'année précédente, il avoit assisté à une cérémonie semblable, présidée par M. de Quelen au séminaire de Saint-Sulpice; et à Rodez, comme à Paris, il y eut quelque chose de beau et de touchant dans le contraste que présentoit cette tête blanchie au service de l'Eglise avec ces jeunes gens qui en étoient l'espérance, et qui alloient seulement entrer dans la carrière que M. Frayssinous avoit fournie avec tant d'éclat.

Après la cérémonie de la translation des reliques de saint Artémon, il vouloit visiter sa famille, puis revenir à Paris : car, bien qu'il eût exprimé le désir de reposer à Saint-Côme auprès de sa mère, il manifestoit aussi celui d'être déposé auprès de M. Emery, dans le petit cimetière qui touche à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Issy, où il avoit été sacré. Mais il fut obligé de rester dans le pays de ses pères.

De Saint-Geniez, qu'habitoit le seul frère qui lui restât, il alla passer près d'une année chez M. Amable Frayssinous, son cousin et son neveu par adoption ; puis il retourna à Saint-Geniez. Le 8 décembre 1840, une nouvelle attaque d'apoplexie l'y surprit pendant la messe, qu'il entendoit tous les jours.

Quelqu'un parlant devant un de nos plus illustres pontifes de l'état de santé de M. d'Hermopolis : « Voilà, dit-il, la gloire du monde ! Après avoir rempli un rôle si brillant, M. Frayssinous se survit à lui-même. Que restera-t-il de tant de grandeurs ?—Un ouvrage immortel, répondit le judicieux prélat, l'influence du bien qu'il a opéré comme orateur et comme ministre ; et nous, quand nous mourrons, pour la postérité nous mourrons tout entiers. A peine aura-t-on remarqué la trace de notre passage sur la terre. »

Bien que M. d'Hermopolis eût dès-lors une peine infinie à parler, il comprenoit tout ce qui lui étoit dit. Il aimoit qu'on lui fît des lectures, surtout dans les livres de piété, tels que l'Ecriture sainte, l'Imitation de Jésus-Christ, les Vies des saints, les OEuvres de saint François de Sales et les Annales de la Propagation de la Foi. Il étoit heureux quand on lui suggéroit quelque bonne œuvre, et jamais le pauvre ne frappa à la porte de sa modeste demeure sans recevoir quelque adoucissement à ses misères. Par les ordres du prélat, des aumônes étoient portées chez ceux qu'une pudeur, dont il apprécioit plus que personne les motifs secrets, retenoit quelquefois sans ressources dans leurs maisons.

Une de ses consolations les plus douces étoit la correspondance suivie qu'il entretenoit avec son au-

guste élève et avec la famille royale exilée. Le gouvernement ne troubla point ces rapports touchans, et par là il s'est honoré autant qu'il honoroit le prélat. Aucun conseil téméraire ne pouvoit sortir d'un esprit aussi juste et d'une conscience aussi droite. D'un autre côté, les leçons de M. d'Hermopolis avoient développé trop de sagesse chez son royal disciple, pour qu'on eût à prendre ombrage de l'un ou de l'autre. Heureux ceux qui possèdent les pages où sont consignés tant d'avis paternels et de sages maximes, tant de témoignages de tendresse, de gratitude et de vénération! Si elles étoient connues, elles révéleroient, mieux que toutes nos paroles, combien fut grande l'ame du pieux évêque d'Hermopolis, combien est noble et pure celle de Henri de France.

M. le duc de Bordeaux, qui vouloit être toujours présent aux yeux comme au cœur de son maître, lui envoya son portrait, admirable de ressemblance. Le précepteur y lut avec émotion ces mots, écrits de la main du prince : *Hommage de filiale reconnoissance.*

Malgré tout ce qu'il attendoit des belles qualités de son élève, M. Frayssinous n'en parloit qu'avec une grande discrétion. Cependant le souvenir de ces qualités si rares, et surtout de la pureté de mœurs de M. le duc de Bordeaux, lui fit repousser, avec toute l'énergie d'un cœur indigné, les odieuses calomnies que la haine s'efforça, un moment, d'accréditer contre le prince.

Parmi les illustres visiteurs qui vinrent voir le prélat dans sa solitude, nous citerons M. Brulley de la Brunière, évêque de Mende, son ancien maître de conférences; M. Affre, Archevêque de Paris, qu'il avoit conduit autrefois dans cette capitale, vers le siége de Saint-Denis; et M. Giraud, alors évêque de Rodez, et que, ministre, il eût nommé lui-même archevêque de Cambrai.

La vie de M. Frayssinous s'écouloit tranquillement au milieu des jouissances que lui procuroient la religion, l'exercice de la charité, le souvenir du passé et les soins affectueux de ses proches. Pendant les deux derniers mois, sa ferveur parut redoubler. Alors même qu'il ne se faisoit pas entendre, on voyoit ses lèvres remuer et articuler les paroles. Quelquefois il prioit seul; d'autres fois, il suivoit les prières qu'on récitoit auprès de lui. A la messe, il édifioit par son recueillement, par son profond anéantissement devant la victime sainte, toutes les personnes de sa maison. Il récitoit le chapelet avec effusion d'amour et les plus vifs sentimens de confiance envers la vierge Marie : il suffisoit de la nommer sa mère, pour tirer de ses yeux de douces larmes. Il s'attendrissoit aussi lorsqu'il entendoit lire quelque passage de l'Imitation, surtout des deux derniers livres : alors tout son cœur s'épanchoit en témoignages de reconnoissance envers le Dieu qui s'est fait homme pour nous, et qui se donne lui-même à nous. Souvent, après avoir interrompu par ses larmes la pieuse lecture, il faisoit signe de la continuer, et, si on vouloit fermer le livre, il disoit de la prolonger encore. Le mercredi, 8 décembre 1841, veille du jour où il tomba malade, on terminoit le dernier chapitre.

Un médecin habile, qui étoit plus encore son ami, espéroit que l'Eglise, la France, sa province natale continueroient d'être, pendant quelques années, édifiées de ses pieux exemples, lorsque le jeudi 9 décembre, une dernière attaque hâta la fin d'une vie si précieuse. Quoiqu'on n'eût conservé aucun espoir le samedi, le prélat n'a-

voit pas perdu sa connoissance. On ne lui cacha plus son état : il attendoit la mort avec assez de calme et depuis assez long-temps, pour n'être point troublé par cette triste annonce.

Toute sa piété vivoit au fond de son cœur.

Ne pouvant plus parler, il répondoit à son confesseur en lui serrant la main. Quand le curé de Saint-Geniez vint lui donner la dernière onction et l'indulgence plénière, ses yeux, que depuis quelques heures il tenoit fermés, s'ouvrirent, et il sembla s'unir aux prières de l'Eglise.

Un instant après, on lui suggéroit de pieuses pensées, des invocations aux saints, des prières pour l'Eglise et pour le succès des œuvres qui lui sont chères. Un moment, la personne qui l'exhortoit lui rappela un souvenir qui devoit être doux à son cœur, celui des services qu'il avoit rendus à une famille malheureuse, mais aussi grande dans l'exil qu'elle avoit été noble sur le trône. L'évêque repoussa doucement la main qui tenoit la sienne, parce que sans doute il ne vouloit plus entendre parler que du ciel. On continua alors les aspirations saintes, et il parut plus heureux et plus tranquille.

Le lendemain dimanche, 12 décembre, vers cinq heures du soir, entouré de sa famille et de quelques amis, il rendit son ame à Dieu. Sa figure prit alors un caractère de majesté et de sainteté qu'on ne lui avoit jamais vu.

Selon les pieuses prescriptions de l'Eglise, son corps fut lavé et revêtu des ornemens sacerdotaux, par son secrétaire et deux prêtres de la ville. Il fut ensuite exposé sur un lit de parade, et la messe fut dite, deux jours de suite, dans la chambre convertie en chapelle ardente. Tous les habitans, les communautés, les enfans des écoles vinrent prier auprès du prélat. On ne pouvoit s'arracher d'auprès de cet homme vénérable. Chacun admiroit la douceur et la majesté de ses traits. Il n'y avoit plus rien de terrestre sur cette noble figure ; toutes les infirmités avoient disparu ; on ne voyoit plus que l'espérance et la gloire.

Le corps fut embaumé, puis exposé dans une des églises de la ville, nouvellement restaurée pour recevoir ce précieux dépôt. La foule y fût encore plus nombreuse. C'étoit le samedi, et de toutes les campagnes environnantes on étoit accouru à Saint-Geniez. Chacun baisoit avec respect l'anneau qu'on avoit laissé au doigt du prélat. Dans leur pieuse simplicité, les habitans de la campagne se disoient les uns aux autres qu'il y avoit une indulgence attachée à cet acte de dévotion, et ceux qui l'avoient omis revenoient pour n'en pas perdre le mérite.

M. l'évêque de Rodez, appelé à Paris par un devoir impérieux, n'avoit pu fermer les yeux à son vénérable ami, et ne devoit pas, à son profond regret, lui rendre les derniers honneurs. Ce fut M. de Marguerye, évêque de Saint-Flour, qui, accompagné d'un nombreux clergé et de toute une population recueillie, présida, le mardi 21 décembre, à la cérémonie funèbre. Le cortége conduisit le corps dans l'église paroissiale, où le saint sacrifice fut offert pour le pieux pontife.

Le soir, vers dix heures, quand il n'y eut plus personne dans cette église, quatre prêtres s'y rendirent. C'étoient MM. Grimal, grand-vicaire de Rodez ; de Fajoles, curé de Sainte-Eulalie ; Turq, vicaire de Saint-Geniez ; et Delaforest, secrétaire si fidèle et si dévoué de M. d'Hermopolis. Ils déposèrent, de leurs propres mains, le corps du prélat, revêtu de ses habits pon-

tificaux, dans un triple cercueil.

La première caisse étoit de bois. On mit près de la tête un petit tube en verre, renfermant un parchemin avec cette inscription :

« Dans ce tombeau repose, en attendant la résurrection glorieuse, le corps de Denis-Antoine-Luc, comte de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, né à La Vayssière le 9 mai 1765, mort à Saint-Geniez le 12 décembre 1841. — Auteur des Conférences, évêque, premier aumônier des rois Louis XVIII et Charles X, membre de l'Académie française, grand-maître et ministre de l'Instruction publique et des Affaires ecclésiastiques, précepteur, dans l'exil, du duc de Bordeaux. — *Gratus Deo et hominibus!* »

Ce premier cercueil fut ensuite fermé, enveloppé d'un ruban de soie scellé à cinq endroits, en forme de croix, aux armes de l'évêque. Un second cercueil en plomb et un troisième en chêne couvrirent le premier.

On avoit préparé, pour recevoir ce dépôt, un autre cercueil en pierre d'un seul morceau, recouvert par une longue dalle d'un seul morceau aussi.

Le tout est placé sous le sol, dans la chapelle de Saint-Eutrope, vis-à-vis l'autel, près la porte du cimetière qui donne dans l'église, en vue du chœur et du maître-autel. Les entrailles du prélat ont été ensevelies séparément, suivant la prescription du Pontifical, dans une des chapelles de la même église.

Un jour, peut-être, cette chapelle de Saint-Eutrope sera consacrée à Saint-Denis, qui étoit le patron de l'évêque d'Hermopolis. On peut dire, en effet, que l'apôtre de Saint-Sulpice a suivi les traces de cet apôtre de la France, puisqu'après la révolution il a si puissamment concouru à rétablir, dans le royaume très-chrétien, cette foi dont les principes avoient été comme ensevelis au milieu des honteux excès et des maximes impies ou athées du XVIII[e] siècle.

La ville de Saint-Geniez et la famille de l'évêque d'Hermopolis se proposoient de faire élever un monument en marbre qui rappelât à la postérité le souvenir de cet homme illustre, l'une des gloires de l'Eglise et l'ornement de son pays : mais le prince qui s'honore de l'avoir eu pour précepteur n'a pas voulu laisser à d'autres le soin de perpétuer sa mémoire (1). Le mausolée de M. Frayssinous sera le dernier hommage d'une pieuse et filiale reconnoissance.

Il est d'usage, en terminant la Notice d'un personnage aussi illustre, d'énumérer les vertus et les mérites divers qui ont recommandé sa vie. Pour nous, il nous semble ne pouvoir mieux finir que par ce dernier trait qui résume toute notre pensée.

M. Borderies, évêque de Versailles, de si vénérable mémoire, s'entretenoit avec un ecclésiastique, qui lui nommoit plusieurs personnages, en les qualifiant tous du titre de saints. Le digne évêque ne put s'empêcher de lui exprimer sa surprise. « Vous êtes bien heureux, M. l'abbé, de connoître tant de saints encore vivans. Pour moi, je n'en connois qu'un seul..., et c'est M. l'évêque d'Hermopolis. »

(1) Les bienfaits du prélat ne permettront pas qu'il soit oublié à Curières et à Rodez.

Il a légué à l'église de Curières, entre autres choses, une de ses chapelles en vermeil, ainsi qu'un de ses plus beaux ornemens, et il a laissé une maison pour servir de presbytère.

Il a légué au grand séminaire de Rodez, dirigé par MM. de Saint-Sulpice, ses mîtres, sa crosse et d'autres objets. Il a donné au petit séminaire du même diocèse une bibliothèque d'environ quinze cents volumes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au nombre de ses camériers d'honneur M. Paolini, professeur de la chaire de religion au lycée impérial de Mantoue.

— Le P. Louis de Bagnaja, prédicateur apostolique, a prononcé, le 18 mars, son sixième sermon, en présence de S. S. et des cardinaux.

PARIS. — On lit dans le *Journal des Débats* du 26 mars :

« Il y a quelque temps, le pape Grégoire XVI a adressé des Lettres apostoliques à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique, pour leur enjoindre de prescrire aux fidèles de leurs diocèses des prières en faveur de l'Eglise d'Espagne. M. l'Archevêque de Paris a répondu un des premiers à cet appel de son chef spirituel, et il vient de publier, à cette occasion, une Lettre pastorale sur l'Unité de l'Eglise. Après avoir lu attentivement cette Lettre, nous devons dire sans hésiter que nous ne pouvons voir, dans la démarche de M. l'Archevêque de Paris, autre chose que l'usage d'un *droit* incontestable, et, de plus, l'accomplissement d'un *devoir*...

» Ce qu'il y a de plus politique dans la Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Paris, c'est le titre par lequel il est prescrit des prières en faveur de l'Eglise d'Espagne. Le reste n'est qu'une discussion, ou plutôt l'exposition d'un point de doctrine. Nous cherchons vainement, dans cet exposé d'un dogme, quelque chose qui ressemble à une atteinte à l'indépendance et à l'inviolabilité de la régence d'Espagne. Don Carlos, la reine Christine ou le régent, n'ont absolument rien à voir en cette affaire, et nous n'avons jamais vu que des prières eussent rien de commun avec une note diplomatique. Quand l'archevêque de Cologne s'est trouvé en collision directe avec le roi de Prusse, nous n'avons pas balancé à prendre parti pour l'archevêque, et à défendre dans son droit notre droit à tous..... Nous ne savons pas bien si aucun évêque de France jugea alors convenable de faire une Lettre pastorale en faveur de l'Eglise catholique d'Allemagne ; mais ce que nous savons, c'est que, dans ce cas, le roi de Prusse eût été mal venu à se plaindre de cette intervention purement spirituelle. Quand le roi, dans un discours d'ouverture des chambres, fait des vœux pour que l'anarchie qui règne dans la Péninsule ait un terme, et pour qu'un pays ami soit délivré de la guerre civile, nous ne sachions pas qu'il y ait dans l'expression de ces vœux rien qui porte atteinte à l'indépendance de l'Espagne. Pourquoi M. l'Archevêque de Paris n'auroit-il pas le droit d'exprimer, dans l'ordre spirituel, des vœux que le pouvoir temporel exprime très-légitimement dans l'ordre politique?...

» Nous disons que, non-seulement M. l'Archevêque de Paris a usé d'un *droit*, mais qu'il a accompli un *devoir*. En défendant l'unité de l'Eglise, il défend en même temps l'Eglise *nationale*. La France est un pays catholique, cela est dans la charte ; la religion catholique est la religion de la majorité des Français, cela est un article de la charte... Le principe de l'Eglise catholique est l'intervention dans les affaires spirituelles de tous les pays dont les Eglises relèvent du centre commun de Rome. L'Archevêque de Paris, comme tout autre évêque de France, ou d'Allemagne, ou de Belgique, a le droit incontestable d'ordonner des prières en faveur de l'Eglise d'Espagne, parce qu'à ses yeux cette Eglise n'est point l'Eglise espagnole, mais une branche de l'Eglise catholique ou universelle. »

Le bon accueil fait par les *Débats* à un Mandement où l'indépendance de l'Eglise dans l'ordre spirituel est si victorieusement établie, nous a d'autant plus frappé, que ce Journal professoit naguère une doctrine opposée et disoit : « Le clergé, c'est l'Etat lui-même remplissant une de ses fonctions. »

— Il est fâcheux qu'après s'être montré impartial à l'égard de M. l'Archevêque de Paris, le *Journal des Débats*, dans le même numéro précisément, et à la suite de cet article, attaque encore M. l'évêque de Chartres. C'est au moyen d'une misérable équivoque sur le mot *raison* qu'il prétend mettre les erreurs de M. Cousin à l'abri des grands noms de Bossuet, de Fénelon et de Malebranche. Le *Journal des Débats* peut prendre cette manière de raisonner au sérieux : nous ne la trouvons que plaisante.

Aucun sophisme ne fera accepter cette proposition de M. Cousin : *Dieu est infini et fini tout ensemble, triple enfin, c'est-à-dire, à la fois Dieu, nature et humanité. En effet*, SI DIEU N'EST PAS TOUT, IL N'EST RIEN. (*Fragmens philosophiques*, préface de la première édition.)

Aucun sophisme ne fera absoudre M. Jouffroy d'avoir regardé la question de l'immatérialité de l'ame comme une *question prématurée*, attendu, dit-il, que *jusqu'ici rien de complétement décisif n'a été produit; en sorte que l'opinion qui attribue les faits de conscience à un principe distinct de tout organe corporel, peut jusqu'à présent être considérée comme une hypothèse*. (Préface des *Esquisses de Philosophie morale*, p. 123 et 136.)

Aucun sophisme ne fera ratifier la doctrine philosophique de M. Damiron, qui rejette le dogme de l'Incarnation, disant que Dieu a dû se rapprocher de l'homme et se révéler à lui : *Non qu'à cet effet il ait pris visage et corps, et se soit incarné sous quelque forme; tout ce qui s'est dit de semblable sur cette matière est figure et poésie; il n'a point eu voix et langage, il n'a enseigné que sous voile et n'a révélé que par symbole. C'est comme père des humains, comme auteur de tout ce qui est et paroît, que se manifestant par toutes les puissances de la nature et tous les phénomènes de l'univers, il s'est fait sentir aux ames et les a inspirées*. (Le *Globe*, p. 388.)

— Nous espérions qu'en quittant le barreau pour occuper un siége à la cour de cassation, M. Isambert cesseroit d'être l'avocat des mauvaises causes. S'il faut en croire le *Constitutionnel*, ce magistrat ne leur a point retiré son patronage; et c'est d'après ses conseils que Guicheteau, prêtre apostat, va introduire devant le tribunal de Fontenay, une action à l'effet d'obtenir main-levée de l'opposition mise à son mariage avec la fille de l'ex-maire de Pouillé. Ce procès ira sans doute jusqu'à la cour de cassation, dit le *Constitutionnel*. Il auroit pu ajouter : Et là Guicheteau retrouvera M. Isambert (1).

— Le Vendredi-Saint, la Passion a été prêchée le soir, par M. l'évêque nommé de Poitiers, dans l'église de Notre-Dame de Lorette, où un immense auditoire se pressoit pour entendre la parole de Dieu. Le prélat a consacré son discours à l'examen de ces deux questions : 1° Pourquoi Jésus-Christ a-t-il souffert? 2° Comment a-t-il souffert? D'abord, il a souffert pour Dieu, c'est-à-dire pour satisfaire à sa justice, manifester sa miséricorde, et procurer sa gloire; et il a souffert pour l'homme, c'est-à-dire pour son salut et son instruction. En second lieu, Jésus-Christ est mort en Dieu, car il a annoncé sa passion, il y a fait éclater des vertus surhumaines, et il a transformé le monde par sa mort; il est mort en homme, et rien de plus touchant que les souffrances de son humanité. C'est par le tableau de ses souffrances que le pieux et éloquent orateur a terminé son discours, qui

(1) Ce matin, le *Constitutionnel* annonce que ce n'est pas M. Isambert, député, mais son fils, avocat à la cour royale, qui est le conseil de Guicheteau.

présentoit les considérations les plus hautes avec la clarté et l'attrait que donne à la pensée le style le plus noble et le plus riche. M. le le curé de Notre-Dame de Lorette, en priant M. l'évêque nommé de Poitiers de prêcher dans son église, nous a fait connoître dans ce prélat, déjà si apprécié comme administrateur, un rare talent comme orateur chrétien. A ce nouveau titre, nous devons féliciter le diocèse que Mgr Guitton est appelé à évangéliser et à gouverner.

— La retraite donnée à Notre-Dame, par M. l'abbé de Ravignan, est, par ses heureux résultats, un véritable événement, qui doit fixer l'attention de la France chrétienne.

Toujours la même assiduité aux exercices.

A midi, affluence considérable de dames; et les voitures qui encombroient la place ainsi que les rues adjacentes annonçoient la présence à la métropole de l'élite d'entr'elles, de celles, en un mot, dont la piété doit le plus utilement réagir sur les conditions inférieures. Pour ces dames, l'orateur chrétien avoit adopté le genre des entretiens familiers.

Le soir, la nef et les bas-côtés étoient remplis d'hommes du monde, qui, plusieurs heures à l'avance, occupoient tout entière l'immense basilique. Et pourtant, nul trouble, nulle intervention de police : à ce calme parfait, on reconnoissoit que ce n'étoit pas le sentiment d'une vaine curiosité, mais le désir sérieux de connoître la vérité, qui animoit l'auditoire. La présence de quelques gardes étoit une simple précaution, dictée par la prudence. Nous ne saurions énumérer ici les sujets divers que M. l'abbé de Ravignan a traités avec autant de science que de chaleur dans ces instructions. « Le péché est contraire à la [illegible] ature, à la foi ; le pé[illegible] sont deux choses identiques, liées l'une à l'autre, le péché étant la *négation* de Dieu, l'enfer la *privation* de Dieu ; l'ame criminelle est pardonnée au tribunal de la pénitence, mais elle est condamnée au jugement qui suit la mort : dans l'un et l'autre cas, c'est d'après les mêmes actes et selon la même justice qu'elle est jugée ; l'Homme-Dieu, dans sa Passion, nous enseigne, par son exemple, le précepte de la prière, et le courage de supporter l'ignominie ; en ne permettant pas que la haine élevât contre la pureté de ses mœurs, l'ombre même d'une accusation, Jésus-Christ a voulu donner à la vertu de pureté un prix inestimable ; son dévoûment pour nous, dans les tortures de la croix, prêche aux chrétiens l'ardeur de l'apostolat, le zèle du salut des ames. » Tels ont été, entre autres, les sujets de plusieurs méditations pleines de fruit. Non-seulement les auditeurs écoutoient avec une sainte avidité ces grandes vérités mises à leur portée avec autant d'éloquence que de zèle ; mais ils assistoient fidèlement aux prières, mêloient leurs voix au chant du clergé, et ne se retiroient qu'après le salut. M. l'Archevêque, heureux de se retrouver au milieu de cette portion choisie de sa famille, a été présent à presque tous les exercices.

Jusqu'alors il n'y avoit que des espérances ; mais l'heure de la moisson est venue. Une communion générale, vraiment admirable, a clos cette retraite, le jour de Pâque. La veille au soir, MM. les chanoines, qui ont secondé M. l'abbé de Ravignan avec un dévoûment au-dessus de tout éloge, ont présidé aux dispositions que nécessitoit la cérémonie du lendemain. La nef a été réservée aux hommes, qui devoient recevoir le pain eucharistique, et elle a offert une réunion remarquable, non pas seulement de jeunes gens,

dont le nombre étoit grand, mais d'hommes appartenant aux classes élevées et savantes, tels que des membres de l'Institut, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole normale. Les dames étoient réunies, plus loin, pour la communion. MM. les chanoines ont encore réglé, pendant toute la cérémonie, l'ordre et le mouvement. M. l'Archevêque, qui, à raison de la solennité du jour, devoit célébrer la messe capitulaire, a confié à M. l'abbé de Ravignan la mission de distribuer aux retraitans le pain de vie qu'ils venoient chercher avec un recueillement si touchant et une piété si vive, que les yeux étoient mouillés de larmes. Grâce aux mesures adoptées, tout s'est passé sans la moindre confusion et avec une régularité parfaite. Pendant que M. de Ravignan distribuoit d'un côté la sainte eucharistie, M. Morel, chanoine-archiprêtre, la distribuoit de l'autre. On peut évaluer au moins à deux mille cinq cents le nombre des communians, et plus de quinze cents étoient des hommes que l'incrédulité, les passions ou le respect humain enchaînoient naguère, et qu'une parole d'apôtre avoit enfin ramenés à la pratique des devoirs chrétiens. A cette vue seule, plusieurs conversions se sont opérées.

N'avions-nous pas raison de dire qu'une retraite, suivie d'un tel résultat, au centre de Paris, est un véritable et consolant événement? Et ne doit-on pas rendre gloire à Dieu des bénédictions qu'il lui a plu de répandre sur le ministère de M. l'abbé de Ravignan?

— Le concours des fidèles aux exercices de la semaine sainte et à la table sacrée, dans toutes les églises de Paris, est la meilleure réfutation que nous puissions opposer à la presse anti-religieuse. C'est bien dans cette ville qu'on peut dire que les extrêmes se touchent; et, si elle donne au monde d'épouvantables scandales, elle lui donne aussi d'admirables exemples de foi et de bonnes œuvres.

— Une assemblée de charité a lieu dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui 29 mars, en faveur des pauvres visités par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Lacarrière.

Diocèse d'Arras. — La *Gazette de Flandres et d'Artois* annonce que, dans une petite commune du Pas-de-Calais, l'instituteur vient de se faire protestant, et avec lui vingt de ses élèves. Ce journal ajoute :

« Toutes les religions sont libres : mais nous demandons si l'intention des parens de ces vingt élèves a été suivie; nous demandons quelle a dû être l'instruction religieuse que donnoit aux autres élèves cet instituteur, pendant qu'il s'instruisoit lui-même dans une nouvelle foi; nous demandons conséquemment si les intentions des parens qui vouloient faire élever leurs enfans dans la religion catholique ont été consciencieusement suivies; nous demandons enfin si cet instituteur n'auroit pas dû être sur-le-champ déplacé, sauf à l'envoyer professer dans une école protestante, après l'avoir soumis, s'il y a lieu, aux poursuites que peut mériter son abus de confiance et l'espèce de rapt moral dont il s'est rendu coupable ou complice.

» Et ensuite nous demanderons si la surveillance et l'autorité du curé ne devroient pas être acquises aux écoles des catholiques, et si les parens doivent livrer au hasard l'instruction religieuse de leurs enfans? »

Diocèse de Cambrai. — On lit dans l'*Emancipateur* :

« Le Vendredi-Saint, la Passion a été prêchée à la métropole par Mgr Croisier, évêque nommé de Rodez, l'ami et le digne successeur de Mgr Giraud à ce siége

épiscopal. L'église étoit trop étroite pour l'auditoire. Mgr Croisier joint à une action pleine de verve, et d'une animation rarement comprise par les esprits compassés et lourds de nos froides contrées du Nord, une parole vraiment évangélique, sagement ornée, et d'une poésie sévère qui dénote une profonde et intelligente étude des livres saints. L'émotion de l'auditoire aux accens de cette voix si bien pénétrée des douleurs de l'Homme-Dieu dont elle retraçoit le déchirant tableau, a fait le plus éloquent éloge de ce discours, dont nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse détaillée. »

Diocèse de Lyon. — S. E. le cardinal de Bonald a rendu, le 3 mars, une ordonnance qui établit canoniquement dans son église primatiale, et dans toute autre église qui pourroit être préférée dans la suite, une confrérie sous le vocable de l'*archange saint Michel*, en faveur des fidèles allemands de l'un et l'autre sexe, résidant à Lyon, et habitués jusqu'ici à se réunir sous la conduite de M. l'abbé Michel Drevet, leur aumônier, pour entendre la parole de Dieu et chanter ses louanges en leur langue native.

Diocèse de Toulouse. — Mgr d'Astros vient d'adresser au clergé de son diocèse une Instruction en latin, *De Mutuo et Usura*.

Dans cette Instruction, M. l'archevêque de Toulouse expose d'abord les motifs qui l'ont déterminé à la donner au clergé de son diocèse. Son but a été : 1° de combattre l'erreur de ceux qui s'imaginent que depuis les réponses de la sacrée Pénitencerie sur cette matière, il n'y a plus à s'occuper de l'usure pour la condamner ou la réprimer; 2° de proposer à son clergé une règle de conduite uniforme; 3° de réprimer le zèle peu éclairé de quelques ecclésiastiques qui se sont permis, à cette occasion, de déclamer contre les congrégations romaines; 4° de réfuter les hérétiques qui prenoient texte de ces réponses, pour accuser l'Eglise catholique de varier dans la doctrine.

Le prélat montre ensuite que ces mêmes réponses, fussent-elles en opposition avec l'Encyclique de Benoît XIV, *Vix pervenit*, ne sauroient prévaloir sur l'autorité de l'Encyclique, à laquelle même elles renvoient dans certains cas; et il cherche à concilier ces deux autorités dans une question aussi difficile et aussi subtile.

Il finit par établir les règles qui lui ont paru propres à diriger les ecclésiastiques dans ces sortes de difficultés.

HOLLANDE. — Le sacre de Mgr Zwisen, évêque élu de Gherra, *in partibus*, aura lieu à Tilbourg le jour de l'Ascension.

— La Lettre pastorale dans laquelle M. Vandernoot, vicaire apostolique de Luxembourg, a fait ses adieux au clergé et aux fidèles du vicariat, annonce qu'entré dans sa 75e année il a demandé au Saint-Siége de pourvoir à son remplacement, et que S. S., par un rescrit du 13 décembre 1841, lui a donné pour successeur Mgr Laurent, issu de parens luxembourgeois, né à Aix-la-Chapelle le 6 juillet 1804, ordonné prêtre à Namur le 14 mars 1829, et sacré évêque à Liége le 27 décembre 1839, sous le titre de Chersonèse *in partibus*. M. Vandernoot dit de son successeur que c'est un prélat d'un grand mérite et d'une profonde érudition, dont il a donné à Rome même des preuves incontestables pendant le séjour qu'il a fait dernièrement dans cette capitale de la chrétienté.

Nous avons dit que Mgr Laurent a déjà pris les rênes de l'administration du vicariat apostolique.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Ce ne sont que plaintes et gémissemens de la part des journaux, sur ce que la session actuelle ne produit rien. Il est certain que si la chambre des députés étoit aussi scrupuleuse que l'empereur Titus, par rapport à l'emploi de son temps, elle auroit souvent occasion de s'écrier, comme lui : *J'ai perdu ma journée* !

Mais de quoi les journaux se plaignent-ils? Est-ce, par hasard, ce que les sessions fertiles ont valu de bon à la France depuis douze ans, qui leur fait regretter ce qu'elle peut perdre aux sessions stériles? Cela n'est pas croyable, à moins qu'ils n'aient perdu la mémoire des onze années précédentes. Car pour peu qu'ils se souvinssent des sessions où la chambre des députés a le plus travaillé, ils ne seroient certainement pas fâchés de voir comment les choses vont quand elle se repose. En tout cas, ils sentiroient qu'on ne risque rien d'en essayer.

Pour notre part, nous trouvons dans cette session de 1842 un avantage dont nous avons déjà dit un mot il y a quelques jours; c'est de nous sauver les deux ou trois millions de dépense du bulletin de M. de Golbéry. Nous voilà du moins assurés qu'il fera long feu pour un an, faute d'avoir à y rien mettre des provenances de la chambre des députés. Ce bénéfice est beaucoup plus clair que tout ce que les journaux auroient pu se promettre de la session la plus fertile et la plus riche en œuvres.

PARIS, 28 MARS.

Les commissaires nommés pour examiner la loi sur les sucres, présentée mercredi à la chambre des députés, sont : MM. Lanyer, Dumon, Cadeau-d'Acy, Darblay, Luneau, de Jussieu, de Montozon, Alphonse Perrier, Raguet-Lépine. Ils sont tous favorables au projet du ministère.

— On remarque le paragraphe suivant à la fin de la déclaration générale de la cour des comptes sur les comptes de 1840 :

« L'examen des faits constatés par les pièces justificatives a fait apercevoir des irrégularités et des infractions aux lois et réglemens sur la comptabilité publique, *altérant l'exactitude des résultats présentés par les comptes ministériels.* »

— Par ordonnance du 25 mars, M. Masson, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé membre de la commission chargée de la vérification des comptes de 1841, en remplacement de M. Azevedo, nommé préfet des Basses-Pyrénées.

— On donne comme certaine la nomination de M. Galos, membre de la chambre des députés, au poste de directeur des colonies, au ministère de la marine, en remplacement de M. Filleau de Saint-Hilaire, conseiller d'Etat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. le lieutenant-général de Rumigny est arrivé à Paris, venant de l'Algérie.

— M. le comte Bresson, ministre de France à Berlin, est en ce moment à Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La chambre de commerce de Cherbourg a donné sa démission.

— Le commerce de Nantes s'est réuni le 24 pour élire deux délégués chargés d'aller porter ses réclamations à Paris contre l'ajournement de la question des sucres.

— Les journaux de Bordeaux, du 24, publient l'adresse au conseil des ministres et la pétition à la chambre des députés, relatives à l'affaire des sucres et signées par le commerce de Bordeaux. La commission a choisi pour ses mandataires à Paris MM. Lopès-Dubec et Saint-Bertin.

— M. Lambert, adjoint au maire de Saint-Pol, vient d'être révoqué de ses fonctions. L'*Abeille de la Ternoise* croit que ce magistrat n'a été frappé que pour

s'être opposé au mode de recensement prescrit par M. Humann.

— Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, vers une heure, le nommé François Regnault, âgé de trente ans environ, journalier, atteint d'aliénation mentale depuis plusieurs années, et demeurant à Mauvaines (Calvados) réveilla son père, âgé de 70 ans, pour lui demander de l'argent. Sur le refus du vieillard, il le précipita à ses pieds, et, s'armant d'une hache, il lui en asséna sur la tête plusieurs coups qui lui donnèrent la mort.

Puis immédiatement il courut chez son oncle, qui habite une maison voisine, en brisa la porte à coups de hache, et ce n'est que par une prompte fuite que cet oncle et ses enfans purent échapper à la rage de ce furieux, qui fut arrêté, mais à grand'peine, par quelques gardes nationaux qui s'étoient armés à la hâte, accourant aux cris qu'ils avoient entendus.

— La femme Piquenot, de Valognes, vient d'être condamnée aux travaux forcés à perpétuité, par la cour d'assises de la Manche, pour avoir tenté d'empoisonner son mari avec le végétal appelé *stramonium*.

— M. le chevalier Despériers, officier-supérieur des gardes du corps des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, ancien député des Landes, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à son château de Cauneille (Landes), à l'âge de 80 ans. Il avoit été ôtage de l'infortuné Louis XVI.

— Le gérant de l'*Echo de Tarn-et-Garonne* étoit traduit devant le tribunal correctionel de Montauban, sous la prévention d'avoir annoncé publiquement une souscription ayant pour objet d'indemniser la *Mode* des condamnations prononcées contre elle par la mise en vente de son procès. Sur les conclusions conformes du ministère public, le gérant de cette feuille a été condamné à un mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende et aux dépens.

EXTÉRIEUR.

Le jury du Brabant a rendu, le 25 mars, son verdict dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat. Ont été déclarés coupables : De complot, les accusés Vandermeere, D. Vandersmissen et de Crehen ; d'embauchage, les accusés Van Laethem et Verpraet. A l'égard de de Crehen, le jury a proclamé l'applicabilité de l'art. 108 du code pénal (en faveur des dénonciateurs).

Après une délibération de la cour, qui n'a pas duré plus d'une demi-heure, le président prononce l'acquittement des accusés Parys, J. Vandersmissen, Parent, et madame Vandersmissen.

Au moment où le président invite les accusés acquittés à se retirer, madame Vandersmissen se lève brusquement et s'écrie : *Non, jamais je ne le quitterai!* Et elle se jette en pleurant dans les bras de son mari. J. Vandersmissen, Parys et Parent quittent la salle, mais madame Vandersmissen reste à côté de son mari.

L'avocat-général prononce ses réquisitions, et la cour se retire pour délibérer. Elle rentre environ une heure après, et rend un arrêt qui condamne les accusés Vandermeere, D. Vandersmissen, Van Laethem et Verpraet à la peine de mort, tous les quatre solidairement aux frais, et ordonne que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de Bruxelles.

De Crehen, par application de l'art. 108 du code pénal, est exempté des peines prononcées par la loi contre les faits dont il a été déclaré coupable. Il est aussitôt mis en liberté.

Madame Vandersmissen pousse des cris inarticulés ; son mari s'efforce de la calmer. Il prie la cour d'excuser sa femme.

L'arrêt, prononcé d'un ton très-ému par le président, a été accueilli par le public dans un profond silence.

— Sur la motion de lord Wharncliffe, la chambre des lords s'est ajournée au 7 avril prochain.

— Dans la séance des communes du 23, le débat sur la taxe de revenu a été

repris, et l'opposition a forcé la chambre à voter encore deux fois la question d'ajournement. Un membre de l'opposition ayant fait une troisième motion, sir Robert Peel s'est levé, et, de guerre lasse, a dit que, tout en protestant contre ce mode factieux de résistance, il ne vouloit pas perdre davantage le temps de la chambre, et demandoit l'ajournement au mardi suivant, après les vacances de Pâque. La chambre s'est séparée à deux heures et demie au milieu d'une agitation tumultueuse. Il n'est pas douteux que la semaine de vacances va être activement employée à organiser l'opposition au-dehors de la chambre.

— Il n'y a pas eu de bourse à Londres, le 25 mars, à cause du Vendredi-Saint.

— Les nouvelles du Caboul sur les désastres essuyés par les armes anglaises sont confirmées par les dernières dépêches arrivées par la voie de Tabriz et de Suez. Les Anglais ont éprouvé des revers qui menacent de porter atteinte à la considération de leur nom et de leur puissance dans l'Inde. On craint une réaction sur la Perse et même sur l'Egypte.

— Le roi des Deux-Siciles, dans son conseil d'Etat ordinaire du 25 janvier dernier, a prorogé jusqu'à la fin de l'année 1842, la faculté d'exporter, en franchise de droits, les grains et les céréales chargés à bord de bâtimens converts des pavillons étrangers.

— Le *Journal de Francfort*, organe de la cour de Saint-Pétersbourg, dément de la manière la plus formelle le bruit qui avoit été propagé par certains journaux allemands, d'une sédition militaire dans la capitale de la Russie.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce avoir reçu de Constantinople des nouvelles du 2 mars, d'après lesquelles les Druses auroient violemment attaqué les missionnaires anglais et américains, dont ils auroient détruit les habitations, brûlé les livres et les manuscrits. Plusieurs convens maronites auroient été également pillés et ravagés.

Au moment du départ de ces nouvelles, les ambassadeurs continuoient à protester contre l'installation d'un gouverneur turc dans le Liban. La Porte ne vouloit pas céder, mais la chute de Isset sembloit prochaine.

— Le *Moniteur ottoman* du 1er mars dit au contraire que les troubles du Liban sont entièrement réprimés, et que la paix la plus parfaite est rétablie entre les Druses et les Maronites.

— Le *New-York-Hérald* du 28 février annonce, d'après une correspondance de la Havanne, du 10, que le bruit couroit que les nègres de la Jamaïque avoient massacré tous les habitans blancs de cette île. Toutefois, un exprès arrivé de Santiago de Cuba, auroit apporté la nouvelle que les nègres avoient à la vérité attaqué les habitans blancs; mais que ces derniers ainsi que la garnison avoient pris la fuite et s'étoient réfugiés dans un petit fort.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.)

Séance du 26 mars.

M. le ministre des affaires étrangères dépose sur le bureau de la chambre une ampliation de la convention passée le 5 avril 1840 entre le gouvernement français et le grand-duc de Bade, pour le réglement des limites entre les deux Etats, ainsi qu'une demande de crédit de 37.562 fr. pour assurer l'exécution de la clause neuvième de cette convention.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le rachat des actions de jouissance des canaux de 1821 et 1822.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Messieurs, la discussion a pris un développement inattendu. On a contesté le principe même du projet; on y a vu une violation de la charte, une transgression flagrante des contrats. C'est à ces reproches que je suis particulièrement sensible. D'autres justifieront aisément l'évidente utilité de la mesure. Je veux répondre spécialement aux reproches que je viens d'indiquer.

Le ministre s'applique à repousser les reproches de violation de la charte, de

violation des contra
met sous les yeux de
dispositions du pro
observations préc
par M. Lherbette.
véritable des conven
M. Teste dit qu'en re
lois de 1821 et 1822 o
a été créé au profit de

Il n'y a pas eu de la
cession de propriété.
retenue. l'administratio
jouissance a été retenu
eu lieu n'a été rien ar
contrat de participation
dans des bénéfices, comp
à intérêt.

Le droit, continue le ...
pas ouvert; il existe, mais
vert, puisque l'amortisseme
prêtés n'a pas eu lieu. Or
nous? de liquider actuellem
de rechercher, d'établir sa v
et d'expédier cette valeur aux
d'actions pour les mettre à c
tout préjudice et pour faire que
teurs d'actions réalisent ce qui
eux l'objet d'une simple espéran
là violer la charte? est-ce là v
contrat? N'est-ce pas plutôt l'ex
régulièrement et littéralement?

Toute la question, en définitive, es
savoir s'il y a de justes motifs de pron
cer la résolution du contrat. Qui
peut nier ces justes motifs? N'avez-
pas constamment entendu accuser le g
vernement de manquer à ses devoirs par
qu'il ne faisoit pas prononcer la résili-
tion? Les compagnies ont constamment soutenu qu'elles étoient dans les termes d'une résiliation. Ce ne sont pas les compagnies qui peuvent se plaindre du projet. Nous faisons ce que les compagnies n'ont cessé de demander, à savoir que la clause qui attribuoit une moitié dans les bénéfices aux compagnies qui avoient prêté les fonds, disparoisse, et que les compagnies soient désintéressées par le paiement entre leurs mains d'une somme équivalant à cette part de bénéfices.

M. d'Angeville a la parole; il reproduit avec de nouveaux développemens sa précédente argumentation contre le projet.

M. Duprat interrompt la discussion pour déposer le rapport relatif au projet sur les crédits supplémentaires.

...nes uns.
...n beau
...nement
...ce tant
...nt cette
...n comp-
...
...es collé-
...r la base
...ment. par
...a peu
...eurs dé-
...sermes de
...ssener à
...monde.
...nal de
...ce par
...
...eroit
...ur ar-
...iver-
...
...r la
...ans
...re et
...la
...et
...
...
...

F
Ac
...
...
O
Em
Re
Emp
Emp
Ren
PARI

des colléges. Après sa mort, sa fam...
voulu faire vendre sa bibliothèque, ...
a fait dresser un catalogue, qui a été
primé. Il s'est trouvé, à la grande surp
de tout le monde, que la bibliothèque
cet inspecteur-général contenoit près
deux mille volumes ramassés dans les
honteuses échoppes où le vice tient bo
que, et dont les titres seuls sont si sa...
si immondes, si horribles, si infâmes, ...
nous n'oserions pas en imprimer un se...
Le hasard nous a fait lire ce catalog...
que la police a fait supprimer, en mê...
temps qu'elle a empêché la vente pub
que de ces livres; et nous avons profo
dément admiré la patience de cet homm...
chargé d'instruire la jeunesse, et q...
occupé d'une si noble, d'une si sai...
mission, a dû passer au moins vingt a...
de sa vie à rechercher, nous ne savons c...
ces volumes abominables...

»Eh bien! à qui persuadera-t-on que c...
inspecteur-général des études a toujou...
concentré en lui-même ce goût, ce fol...
cette passion pour de tels livres, qu'il
dû lire évidemment avec plaisir, puisq...
de les ramasser seulement, et de les d...
couvrir dans les lieux inconnus où on l...
trouve, ç'a dû être nécessairement u...
des sérieuses occupations de sa vie?

»Nous sommes loin de vouloir don...
à penser que les mœurs des professeu...
de l'Université ne sont pas régulière...
...ous citons un fait, et un fait n'...
...mais une règle : nous avons voulu s...
...ment constater que, dans l'absence ...
...gie et de discipline communes, l'Un...
...ersité doit nécessairement renferme...
...ne infinie variété de doctrines mora...
...eligieuses; et nous considérons com...
...ne chose impossible que ces doctrines...
...itrent pas au moins un peu, à tra...
...l'enseignement classique.

...amé, les familles sont for...
...rer pour leurs enfans une éducat...
...eligieuse. Celles qui ont cette pr...
...t donc sagement, en retirant ...
...es colléges de l'Université. C'...
...t une préoccupation trop ...
...ur que le gouvernement ...

ge pas sérieusement [illegible] un pays de liberté, c'est [illegible] on ait la faculté de [illegible] s de ses enfans. »

[illegible]ous ferons [illegible] [illegible]mation nouvelle de M. [illegible] [illegible]son contre le monopole univer[illegible] [illegible]e. Le Globe [illegible] [illegible] influence de l'enseignement [illegible] niversité. M. [illegible] nous avons [illegible] [illegible], continue d'exercer [illegible] de vue de la légalité [illegible] même de cette [illegible] [illegible]ent détournée de son [illegible] [illegible]adresser la lettre suivante à [illegible]inistre de l'instruction pu[illegible]

[illegible]sieur le Ministre,

[illegible]nneur de vous soumettre que[illegible] [illegible] observations [illegible] [illegible]cours que vous avez pronon[illegible] [illegible] chambre des pairs, dans la [illegible]rdi 1er mars courant, [illegible] [illegible]mbre des députés, dans la [illegible] janvier dernier.

[illegible]ez dit dans la séance de la [illegible]pairs du mardi 1er mars, à [illegible] la pétition que je lui [illegible] *véritable état légal de l'[illegible] l'instruction publique en*

[illegible]ts impériaux du 17 mars [illegible] novembre 1811 *ont force* [illegible]dire, sont des lois.

[illegible] décrets ont été souvent [illegible] lois par les tribunaux [illegible]eraine du royaume. »

[illegible] réponds :

[illegible]périaux du 17 mars [illegible]mbre 1811 *n'ont pas* [illegible]re, ne sont pas des [illegible]

[illegible]

[illegible]

« Ces décrets [illegible] [illegible]

« [illegible] les décrets [illegible] [illegible]

« [illegible] constitutions de [illegible] [illegible] limité de l'enseignement [illegible]

« [illegible] enseignement secondaire est libre, et les décrets du 17 mars [illegible] et du 15 novembre [illegible], par lesquels le monopole universitaire a été organisé, radicalement frappés de nullité en ce qui touche ce monopole, ne sont également que de simples règlemens obligatoires pour les membres de l'Université.

« Donc tous les citoyens français, munis de l'autorisation du gouvernement, et sous la surveillance et l'inspection particulière des préfets, autorisation, surveillance et inspection voulues par l'art. 9 de la loi du 11 floréal an X, qui seule régit encore l'instruction secondaire, ont, aux termes de l'art. 300 de la constitution de l'an III, le droit de former, en dehors de l'Université, *des établissemens particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres, pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts.* »

« 2° Vous avez dit dans la même séance de la chambre des pairs du mardi 1er mars :

« S'il n'a pas encore été statué sur la » demande individuelle du pétitionnaire, » c'est qu'il n'a pas, jusqu'à présent, rem» pli les conditions légalement exigées. »

[illegible] il a pu maintenir

[illegible]os 3510, 3561,

violation des contrats. A cet égard, il remet sous les yeux de la chambre plusieurs dispositions du projet et il répond à des observations précédemment présentées par M. Lherbette. Discutant le caractère véritable des conventions de 1821 et 1822, M. Teste dit qu'en réalité tout ce que les lois de 1821 et 1822 ont créé de propriété, a été créé au profit de l'état.

Il n'y a pas eu de la part de l'état concession de propriété. La propriété a été retenue. l'administration a été retenue, la jouissance a été retenue. Le contrat qui a eu lieu n'a été rien autre chose qu'un contrat de participation, d'association dans des bénéfices, compliquée d'un prêt à intérêt.

Le droit, continue le ministre, n'est pas ouvert; il existe, mais il n'est pas ouvert, puisque l'amortissement des capitaux prêtés n'a pas eu lieu. Que proposons-nous? de liquider actuellement ce droit, de rechercher, d'établir sa valeur réelle et d'expédier cette valeur aux porteurs d'actions pour les mettre à couvert de tout préjudice et pour faire que ces porteurs d'actions réalisent ce qui est pour eux l'objet d'une simple espérance. Est-ce là violer la charte? est-ce là violer le contrat? N'est-ce pas plutôt l'exécuter régulièrement et littéralement?

Toute la question, en définitive, est de savoir s'il y a de justes motifs de prononcer la résolution du contrat. Qui donc peut nier ces justes motifs? N'avez-vous pas constamment entendu accuser le gouvernement de manquer à ses devoirs parce qu'il ne faisoit pas prononcer la résiliation? Les compagnies ont constamment soutenu qu'elles étoient dans les termes d'une résiliation. Ce ne sont pas les compagnies qui peuvent se plaindre du projet. Nous faisons ce que les compagnies n'ont cessé de demander, à savoir que la clause qui attribuoit une moitié dans les bénéfices aux compagnies qui avoient prêté les fonds, disparoisse, et que les compagnies soient désintéressées par le paiement entre leurs mains d'une somme équivalant à cette part de bénéfices.

M. d'Angeville a la parole; il reproduit avec de nouveaux développemens sa précédente argumentation contre le projet.

M. Duprat interrompt la discussion pour déposer le rapport relatif au projet sur les crédits supplémentaires.

M. Renouard dépose le rapport sur le projet relatif aux routes royales.

La délibération est reprise sur les canaux. La chambre entend successivement pour le projet MM. Prosper Chasseloup-Laubat et Teste; contre le projet MM. Chaix-d'Est-Ange et Anisson-Duperron.

La clôture est réclamée par un assez grand nombre de membres.

M. Jaubert s'oppose à la clôture et obtient la parole pour appuyer de nouveau le projet. Il insiste sur la convenance et la nécessité d'adopter le projet, qu'il considère comme un premier pas, un premier pas raisonnable dans la voie des réductions en matière de tarifs.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

La chambre, consultée conformément au réglement, décide qu'elle va passer à la discussion des articles.

Un projet concernant un emprunt à faire par la ville de Lyon est voté par assis et levé.

Séance du 28.

La chambre reprend la délibération sur le rachat des actions de jouissance des canaux. La discussion s'engage sur les divers articles du projet. Les sept premiers articles sont adoptés après des débats confus et qui ne présentent aucun intérêt. Le huitième article de la commission a été remplacé par un article proposé par le gouvernement. Demain, suite de la discussion.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 28 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3362 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 758 fr. 75 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 105 fr. 1/8
Rentes de Naples. 106 fr. 25 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 657 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

'AM' DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
'et 15 de chaque mois.

N° 3574.

JEUDI 31 MARS 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

u discrédit dans lequel tombe l'Université, simultanément attaquée par les articles du Globe, *et par les pétitions de M. l'abbé Genson.*

La polémique engagée par la presse ligieuse, afin d'obtenir la liberté l'enseignement, a déjà porté ses uits. La division s'est mise parmi journaux opposés ; et ceux d'en- ces journaux qui n'obéissent pas d'aveugles préventions contre le rgé, comme le *Courrier français*, qui ne sont pas rédigés par des ofesseurs de l'Université, comme *Débats*, conviennent avec bonne que le monopole universitaire ne uroit être maintenu plus long- nps, non-seulement sans injustice, is sans péril pour la société.

Voici, à cet égard, un curieux ar- le du *Globe* :

Pendant que le *Journal des Débats* end ses professeurs et persifle agréa- nent les évêques de France, il se passe province un fait très-grave et très-si- ficatif : les familles catholiques reti- t peu à peu leurs enfans des colléges 'Université.

Rien ne doit surprendre dans ce fait iommes qui réfléchissent. Déjà, de- plusieurs années, un nombre consi- ble d'enfans des départemens du nord envoyés chez les Jésuites de Mons ; les départemens du midi les enfans , autant que possible, ou placés dans etits séminaires, ou envoyés chez les ites de Fribourg. Il n'y a pas de fa- sensée qui ne soit bien aise de voir enfans élevés chrétiennement. Les ipes d'examen arrivent toujours assez t le vice des écoles de l'Université est sément d'amener le doute dans l'esprit de la jeunesse, avant d'y avoir placé la science. Nous ne savons rien au monde de ridicule et de triste comme des sceptiques de vingt ans, qui doutent de tout avant d'avoir eu le temps d'apprendre quelque chose.

» On peut diviser les jeunes gens en deux catégories : ceux qui ont l'esprit foible et paresseux, et ceux qui ont l'esprit ferme et avide. Les premiers, incapables d'études suivies, hors d'état d'arriver jamais par eux-mêmes à une doctrine morale, sont destinés à prendre la voie qu'on leur ouvrira. Ce sont les plus nombreux. Eh bien, ces jeunes gens perdus pour la science, qu'on n'a pas à craindre de ralentir dans leur essor, ne vaut-il pas mieux pour eux et pour la société, puisqu'ils sont destinés à suivre une impulsion, qu'ils suivent l'impulsion donnée par un enseignement catholique ? Il y a mille inconvéniens et mille dangers à les livrer à eux-mêmes ; il n'y en a pas un à les plier dès l'enfance aux principes de la religion.

» Pour les jeunes gens dont l'esprit est alerte, ferme, curieux, capable de critique, nous n'avons pas d'objection à ce qu'on les expose aux disputations de la science humaine, mais seulement après avoir été fortifiés par la science divine.... Ce qui est presque un crime, c'est de jeter une jeunesse ardente et inexpérimentée, sans instruction religieuse, c'est-à-dire sans sauvegarde, à travers les luttes des théories humaines. Cette jeunesse, qui ne sait pas la science du christianisme, et qui n'en a vu, et souvent mal vu, que la pratique, ne considère la religion que comme l'occupation des vieilles femmes et des esprits foibles. C'est là l'idée qu'en emportent les jeunes gens qui sortent des colléges de l'Université. Les systèmes des philosophes leur apparoissent comme la plus noble occupation des intelligences, et ils s'y précipitent. Presque tous resten*t*

empêtrés dans ce bourbier. Quelques-uns, les esprits d'élite, reviennent un beau jour à la religion, après avoir vainement demandé aux écoles cette science tant promise; mais combien peu ont cette force? et pour un qui revient, qui compteroit ceux qui meurent en route?

» L'enseignement donné dans les colléges de l'Université pèche donc par la base nécessaire de tout enseignement, par l'enseignement religieux, qui est à peu près nul, et qui s'y trouve d'ailleurs débordé par les doctrines incohérentes de trente écoles philosophiques. Enseignez à la jeunesse toutes les théories du monde, mais seulement lorsqu'elle sera en état de les apprécier, après avoir été préparée par une bonne et solide instruction chrétienne. Que diroit-on d'un général qui mèneroit ses soldats à la bataille sans les avoir armés? Eh bien! c'est ce que fait l'Université, qui livre la jeunesse aux systèmes, avant d'avoir fortifié son esprit par la science religieuse, la seule science dans laquelle il y a toujours à apprendre et jamais à oublier.

» Ainsi, nous concevons très-bien la pensée qui dirige les familles graves et sensées, aussi bien les familles protestantes que les familles catholiques, lorsqu'elles retirent leurs enfans des colléges de l'Université. On n'y apprend que le doute, et, nous l'avons déjà dit, le doute arrive toujours assez tôt. Que voulez-vous qu'enseignent un pêle-mêle de professeurs dont l'un est athée, l'autre matérialiste, l'autre panthéiste, l'autre saint-simonien, *et cætera*? On dira peut-être qu'un professeur de grec ou de géographie peut être matérialiste ou athée sans danger pour ses élèves? C'est une erreur : un professeur, quoi qu'il enseigne, laisse toujours poindre l'idée morale qui le domine et qui le conduit.

» Il vient de mourir, il y a quelques mois, un inspecteur-général de l'Université, des plus renommés (1), l'un de ceux qui ont fabriqué le plus de livres à l'usage des colléges. Après sa mort, sa famil[le a] voulu faire vendre sa bibliothèque, et [il] a fait dresser un catalogue, qui a été [im]primé. Il s'est trouvé, à la grande surp[rise] de tout le monde, que la bibliothèque [de] cet inspecteur-général contenoit prè[s de] deux mille volumes ramassés dans les p[lus] honteuses échoppes où le vice tient bo[uti]que, et dont les titres seuls sont si sal[es,] si immondes, si horribles, si infâmes, q[ue] nous n'oserions pas en imprimer un se[ul.] Le hasard nous a fait lire ce catalog[ue] que la police a fait supprimer, en mê[me] temps qu'elle a empêché la vente publ[i]que de ces livres; et nous avons profondément admiré la patience de cet homme, chargé d'instruire la jeunesse, et qui, occupé d'une si noble, d'une si sainte mission, a dû passer au moins vingt ans de sa vie à rechercher, nous ne savons où, ces volumes abominables...

» Eh bien! à qui persuadera-t-on que cet inspecteur-général des études a toujours concentré en lui-même ce goût, ce foible, cette passion pour de tels livres, qu'il a dû lire évidemment avec plaisir, puisque de les ramasser seulement, et de les découvrir dans les lieux inconnus où on les trouve, ç'a dû être nécessairement une des sérieuses occupations de sa vie?

» Nous sommes loin de vouloir donner à penser que les mœurs des professeurs de l'Université ne sont pas régulières : nous citons un fait, et un fait n'est jamais une règle : nous avons voulu seulement constater que, dans l'absence de règle et de discipline communes, l'Université doit nécessairement renfermer une infinie variété de doctrines morales et religieuses; et nous considérons comme une chose impossible que ces doctrines ne s'infiltrent pas au moins un peu, à travers l'enseignement classique.

» En résumé, les familles sont fondées à désirer pour leurs enfans une éducation plus religieuse. Celles qui ont cette pensée font donc sagement, en retirant les leurs des colléges de l'Université. C'est là de leur part une préoccupation trop légitime, pour que le gouvernement ne

(1) M. Noel.

nge pas sérieusement à y faire droit. ı un pays de liberté, c'est bien le moins ı'on ait la faculté de choisir les profesurs de ses enfans. »

Nous ferons suivre cet article d'une :clamation nouvelle de M. l'abbé enson contre le monopole universitaire. Le *Globe* vient de signaler la ıneste influence de l'enseignement e l'Université. M. l'abbé Genson, ont nous avons parlé plusieurs ois (1), continue d'examiner, au oint de vue de la légalité, l'existence même de cette institution, si ristement détournée de son but. Il rient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de l'Instruction publique :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de vous soumettre quelques courtes observations qui ont trait aux deux discours que vous avez prononcés, l'un à la chambre des pairs, dans la séance du mardi 1er mars courant, l'autre à la chambre des députés, dans la séance du 25 janvier dernier.

» 1° Vous avez dit dans la séance de la chambre des pairs du mardi 1er mars, à l'occasion de la pétition que je lui avois adressée sur le *véritable état légal de l'Université et de l'instruction publique en France* :

« Les décrets impériaux du 17 mars » 1808 et du 15 novembre 1811 *ont force* » *de loi,* » c'est-à-dire, sont des lois.

» Pourquoi?

« Parce que ces décrets ont été souvent » appliqués comme lois par les tribunaux » et par la cour souveraine du royaume. »

» Sur ce sujet, je réponds :

» Les décrets impériaux du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811 *n'ont pas force de loi*, c'est-à-dire, ne sont pas des lois.

» Pourquoi?

» Parce que Louis XVIII a pu maintenir ces décrets à volonté, a pu les annuler à son gré, en tout ou en partie, par de simples ordonnances; et que Louis XVIII n'auroit pas pu maintenir ces décrets à volonté, n'auroit pas pu les annuler en tout ou en partie, par de simples ordonnances, *s'ils avoient eu force de loi,* c'est-à-dire, s'ils avoient été des lois : CAR IL EST DE PRINCIPE QU'UNE ORDONNANCE NE PEUT JAMAIS ANNULER OU ABROGER UNE LOI.

» Donc les décrets impériaux du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811 *n'ont pas force de loi*, c'est-à-dire, ne sont pas des lois.

» Donc, ces décrets n'ont pas pu annuler ou abroger des lois.

» Or, les lois antérieures à ces décrets, savoir l'art. 300 de la constitution de l'an III et la loi du 11 floréal an X consacroient la liberté de l'enseignement secondaire;

» Donc, l'enseignement secondaire est libre, et les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811, par lesquels le monopole universitaire a été organisé, radicalement frappés de nullité en ce qui touche ce monopole, ne sont légalement que de simples réglemens obligatoires pour les membres de l'Université.

» Donc tous les citoyens français, munis de l'autorisation du gouvernement, et sous la surveillance et l'inspection particulière des préfets, autorisation, surveillance et inspection voulues par l'art. 8 de la loi du 11 floréal an X, qui seule régit encore l'instruction secondaire, ont, aux termes de l'art. 300 de la constitution de l'an III, le droit de former, en dehors de l'Université, *des établissemens particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres, pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts.* »

» 2° Vous avez dit dans la même séance de la chambre des pairs du mardi 1er mars :

« S'il n'a pas encore été statué sur la » demande individuelle du pétitionnaire, » c'est qu'il n'a pas, jusqu'à présent, rem- » pli les conditions légalement exigées. »

(1) Voir les numéros 3510, 3561, 3562.

»A ce sujet, voici le texte d'une correspondance que j'ai cru devoir engager avec M. le recteur de l'Académie de Toulouse :

« Toulouse, le 9 mars 1842.

» Monsieur le Recteur,

» J'apprends par les journaux que, s'il » n'a pas encore été statué sur la demande » que j'avois formée, aux termes de l'art. 8 » de la loi du 11 floréal an x, à l'effet d'être » autorisé à établir à Toulouse une école » secondaire, c'est, a dit monsieur le ministre de l'Instruction publique dans la » séance de la chambre des pairs du mardi » 1er mars courant, *que je n'avois pas jus- » qu'à présent rempli les conditions légale- » ment exigées*. Voudriez-vous bien, mon- » sieur le recteur, me faire connoître » quelles sont ces conditions?

» Recevez, etc.

» J.-M. GENSON, prêtre. »

« Toulouse, le 10 mars 1842.

» Monsieur,

» Vous m'avez fait l'honneur de me de- » mander quelles sont les obligations à » remplir pour ouvrir un établissement » d'instruction secondaire.

» Quiconque veut ouvrir un établisse- » ment de ce genre doit déposer entre les » mains du recteur de l'Académie, pour » être transmis au ministre :

» 1° Le plan géométrique du local dans » lequel l'école doit être ouverte;

» 2° Un diplôme constatant que le péti- » tionnaire est pourvu du grade de bache- » lier ès-lettres, et, en outre, s'il s'agit » d'une institution, d'un diplôme de ba- » chelier ès-sciences;

» 3° La copie du bail, en vertu duquel » il entre en possession de la maison où » l'école sera établie;

» 4° La déclaration prescrite par l'or- » donnance du 16 juin 1828, déclaration » qui a pour but de constater que le péti- » tionnaire n'appartient à aucune congré- » gation non légalement établie.

» Telles sont les pièces, monsieur, qui » doivent accompagner toute demande » formée auprès du ministre, à l'effet d'ou- » vrir un établissement d'instruction se- » condaire. Le ministre statue en conseil » royal. » *Le recteur*, NOLZEILLES. »

« Toulouse, le 11 mars 1842.

» *A monsieur le recteur de l'Académie de Toulouse.*

» Monsieur le Recteur,

» J'ai reçu aujourd'hui votre réponse à » ma lettre du 9 de ce mois. Je vous re- » mercie de l'empressement que vous avez » bien voulu mettre à satisfaire à ma de- » mande. Sur les quatre obligations qu'il » seroit nécessaire de remplir, à l'effet » d'être autorisé à ouvrir un établissement » d'instruction secondaire, deux peuvent » donner lieu à des observations d'une » nature très-grave, en raison de la caté- » gorie dans laquelle je me suis placé. J'au- » rai l'honneur de les soumettre, en temps » opportun, à M. le ministre de l'Instruc- » tion publique.

» Recevez, etc.

» J.-M. GENSON, prêtre. »

» Monsieur le ministre, ni la deuxième des quatre conditions exigées, savoir : l'obligation de déposer entre les mains de M. le recteur *un diplôme constatant que le pétitionnaire est pourvu du grade de bachelier ès-lettres, et, en outre, s'il s'agit d'une institution, d'un diplôme de bachelier ès-sciences*; ni la quatrième, savoir : *la déclaration prescrite par l'ordonnance du 16 juin 1828, déclaration qui a pour but de constater que le pétitionnaire n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie*; ni l'une ni l'autre de ces deux conditions ne sauroient me lier, en raison de la catégorie dans laquelle je me suis placé. L'obligation des grades n'ayant été rétablie, en effet, que par le décret du 17 mars 1808 et ne tombant *que sur des membres de l'Université*, ne sauroit frapper en aucune sorte les chefs des écoles secondaires *établies en dehors de l'Université*, en vertu de la loi du 11 floréal an x, qui ne la leur imposoit pas, non plus que les arrêtés du 23 juin, 27 octobre et 10 décembre 1802, et du 12 octobre et 7 novembre 1803, rendus pour régler l'exécution de cette loi; et, d'autre côté,

les dispositions de l'art. 2 de l'ordonnance du 16 juin 1828, n'exigeant l'affirmation par écrit *qu'on n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France*, que de ceux qui sont chargés « soit de la direction, soit de l'enseignement, dans une des maisons dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles ecclésiastiques, » ne sauroient atteindre les chefs des écoles secondaires *laïques et non dépendantes de l'Université*.

» 3° Vous avez dit à la chambre des députés, dans la séance du 26 janvier dernier, à propos de l'interpellation que vous adressa M. de Tracy concernant le projet de loi sur la liberté de l'enseignement : « Que vous attendiez une session où le » projet pût être présenté avec quelques » chances de succès, que jusque-là vous » ne cesseriez d'étudier cette grave diffi» culté... » Ce qui, pour quiconque ne vit pas d'illusions, ne seroit autre chose que l'annonce sinistre de la sanction tacite et indéfinie du monopole.

» A ce sujet, j'ai l'honneur d'adresser à messieurs les membres de la chambre des députés, chargés par le pays de l'exécution des lois et défenseurs-nés de toutes nos libertés constitutionnelles, la nouvelle pétition dont le texte suit :

« Toulouse, le 15 mars 1842.

» *A messieurs les membres de la chambre des députés.*

» Messieurs les Députés,

» Tous les citoyens, aux termes de l'ar» ticle 300 de la constitution de l'an III, » et dans les conditions prescrites par la » loi du 11 floréal an X, qui seule régit » encore l'instruction secondaire, ont *lé» galement* et *constitutionnellement* le droit » de former, en dehors de l'Université, » *des établissemens particuliers d'éducation » et d'instruction, ainsi que des sociétés » libres, pour concourir aux progrès des » sciences, des lettres et des arts.* Nous » l'avons démontré dans la première par» tie ci-jointe de notre pétition du 8 jan» vier dernier, et dans l'extrait, également » ci-annexé, d'une lettre à monsieur le » ministre de l'Instruction publique, à la » date de cejourd'hui 15 mars.

» En second lieu : *Le roi... fait les rè» glemens et ordonnances nécessaires pour » l'exécution des lois, sans pouvoir jamais » ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dis» penser de leur exécution.* Ainsi le porte, » l'art. 13 de la charte constitutionnelle.

» Sur ces principes, nous réclamons la » haute intervention de la chambre des » députés, à cette fin, savoir : *Que monsieur » le ministre de l'Instruction publique ait à » pourvoir immédiatement et jusqu'à la pro» mulgation de la loi sur l'instruction pu» blique et la liberté d'enseignement*, PRO» MISE PAR LA CHARTE ET VAINEMENT » ATTENDUE DEPUIS DOUZE ANS, *à l'exécu» tion de l'art.* 300 *de la constitution de » l'an* III, *et de la loi fondamentale et or» ganique du* 11 *floréal an* X, *dont l'exécu» tion arbitraire dépouille les citoyens fran» çais d'un droit consacré par la charte*, et » qui leur est acquis par ces lois.

» J'ai l'honneur, etc.

» J.-M. GENSON, prêtre. »

» 4° Enfin, monsieur le ministre, vous avez dit à la chambre des députés, dans la même séance du 26 janvier : « Que vous » étiez prêt à soutenir le projet de loi pré» senté l'an dernier sur l'instruction pu» blique et la liberté de l'enseignement ; » que vous en aviez déjà préparé l'exécu» tion par diverses mesures qui sont con» nues, et que vous seriez fier d'y attacher » votre nom. »

» Sur ce sujet, je vous rappellerai que le projet de loi que vous avez présenté l'an dernier a été unanimement repoussé par Nosseigneurs les évêques, comme attentatoire à l'autorité divine inhérente à leur caractère, et qu'aucune puissance ne peut leur ôter. Or, il est écrit de Nosseigneurs les évêques : *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé !*

» J'ai l'honneur, etc.

» J.-M. GENSON, prêtre. »

Ainsi, le véritable état légal de

l'Université est mis en question, en même temps que la moralité de son enseignement est niée par des journaux que le gouvernement ne sauroit réputer hostiles. Comprendra-t-il enfin qu'il s'agit ici, non pas d'un de ces intérêts de partis, avides de lui susciter des difficultés, mais d'un grand intérêt social qu'il faut satisfaire, sous peine de s'aliéner tous les pères de famille?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. l'évêque d'Alger a déjà quitté Rome. M. l'évêque d'Orléans vient d'y arriver.

— Pendant la semaine de la Passion, les exercices d'une retraite ont été prêchés par M. l'évêque de Nancy, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, au milieu d'un nombreux concours de Français et d'étrangers. Le zélé prélat a parlé deux fois par jour, avec cette foi vive et cette éloquence apostolique qui ont récemment opéré tant de conversions dans l'Amérique du nord. La communion générale qui a clos la retraite a été remarquable et par la ferveur, et par le grand nombre des hommes qui se sont approchés de la table sainte.

PARIS. — En terminant notre *Notice sur la vie de M. Frayssinous*, nous avons dit que M. le duc de Bordeaux s'étoit réservé d'élever un mausolée à son précepteur. Voici l'extrait d'une lettre, en date du 4 février dernier, où le prince annonce ses intentions à M. le marquis de Clermont-Tonnerre :

« . . . Je ne puis assez vous dire combien la nouvelle de la mort du saint évêque d'Hermopolis m'a rempli de douleur. C'est à vous, l'un de ses amis les plus chers, à qui il portoit une si tendre affec[illegible] viens exprimer tout mon [illegible]u en lui un père, un [illegible]uide fidèle. Son cœur, toujours jeune, savoit vraiment aimer, et avoit inspiré au mien une affection toute filiale. Dieu l'a rappelé à lui, il faut se soumettre ; mais c'est un grand sujet de regrets pour moi de n'avoir pas pu lui exprimer de vive voix ma reconnoissance, et que ma position présente ne me permette pas, comme je l'aurois voulu, de rendre publiquement à sa mémoire les hommages qui lui sont si bien dûs. Je lui fais élever un monument dans l'église de Saint-Geniez, où ses vénérables restes ont été déposés, et j'espère que la Providence m'accordera un jour la grâce de pouvoir aller prier sur sa tombe... »

La reconnoissance de M. le duc de Bordeaux ne pouvoit s'exprimer d'une manière plus noble et plus touchante.

— On nous écrit :

« Je ne doute pas que vous n'insériez dans votre excellent Journal l'exposé suivant d'une Passion prêchée par M. l'abbé Chrysostôme Holbein, de Picpus, aux deux régimens casernés à Courbevoie. L'empressement que ces bons soldats ont montré en se rendant autour de la chaire de vérité, la vraie piété et l'attention soutenue qui les y ont accompagnés pendant le long récit des souffrances de Jésus-Christ, sont autant de faits dont la publicité se rattache d'une manière toute spéciale au bien de la religion et de la société. Ils ne sauroient trouver qu'un fidèle écho au sein de notre armée, qui a soif de religion, si je puis m'exprimer ainsi, car la religion est la vraie base de cette loyauté, de cette franchise et de ce courage qui distinguent le soldat français. Aussi le digne pasteur du lieu n'a eu qu'à faire entendre sa voix paternelle à ce nouveau troupeau confié à ses soins, et tous ont répondu à son appel. L'enceinte de l'église s'est même trouvée trop petite, et il a été nécessaire de prêcher deux fois dans ce jour la même Passion : bien douce violence pour le cœur vraiment apostolique de M. l'abbé Chrysostôme. Le 65e et le 17e sont venus successivement prêter une oreille atten-

ive à la plus touchante de toutes les vérités du christianisme, qui les a pénétrés de a plus vive émotion. Plus que les autres, ls paroissoient s'intéresser aux merveilles le *cette croix de bois qui a vaincu le monde*, ıt qui, d'infâme gibet qu'elle étoit dans e principe, est devenue le signe le plus emarquable de l'honneur, qui fait braer tous les périls et la mort même. Mais l manqueroit quelque chose à ce juste ıribut d'admiration, si je n'y comprenois les chefs militaires qui ont été les premiers au rendez-vous, où ils ont donné l'exemple d'une tenue pleine de recueillement, et qui ont couronné cette réunion, en se rendant sur deux rangs à l'autel pour y baiser avec foi le signe de notre rédemption. Il est bien, de la part de M. le duc d'Aumale, d'avoir compris qu'il étoit de son devoir, comme colonel et comme prince, de venir ainsi à l'église à la tête de tout son état-major. Cette démarche ne peut manquer de trouver désormais de nombreux imitateurs parmi les chefs de corps. Le premier pas a été fait : espérons que nos soldats ne seront plus les seuls à ne point prendre part au mouvement religieux qui s'opère, et qui seroit pour eux d'une si grande utilité au milieu des fatigues et des privations des camps. Il seroit facile de faire ressortir plus au long les heureuses conséquences de cette assemblée, au sortir de laquelle j'ai vu un militaire s'élancer au cou du prédicateur en l'appelant son père, et en lui racontant avec franchise le noble enthousiasme de ses camarades. Pour moi, je me contente du simple exposé de cette Passion, dont j'ai eu le bonheur d'être témoin, n'ayant d'autre but que la gloire de la religion et de la société dont vous savez si bien soutenir les intérêts.

» Agréez, etc. »

— Une dame de la Chaussée-d'Antin traversoit, vers cinq heures, la rue de Tournon, lorsque ses chevaux s'emportèrent et le cocher fit d'inutiles efforts pour les arrêter. Une Sœur du bureau de bienfaisance du XIe arrondissement se trouvoit dans la rue en ce moment : elle fut renversée, les chevaux et la voiture lui passèrent sur le corps. Aussitôt on arrête l'équipage, et l'on voit descendre la dame qui, tout éplorée, demande quel malheur elle a causé, quelle personne a été blessée. « C'est une Sœur, » répondit-on ; mais on la chercha vainement : elle avoit disparu. N'ayant d'autre blessure que le coup qu'elle s'étoit donné en tombant, elle s'étoit réfugiée dans une maison voisine, et, Sœur de charité en toute occasion, Sœur d'un dévoûment admirable, toujours et pour tous, elle avoit cherché à épargner toute contrariété à la cause innocente du malheur. Mais, le lendemain, la dame de la Chaussée-d'Antin descendoit rue Mézières. « Ma Sœur, dit-elle, je sais que je ne puis rien vous offrir, mais acceptez ceci pour vos pauvres. » Elle donna, en effet, tout ce qui étoit dans sa bourse, ajoutant que, lorsqu'on auroit quelque besoin particulier pour les indigens, elle désiroit qu'on vînt la trouver, et qu'elle seroit toujours visible pour la Sœur.

— Une assemblée de charité aura lieu, mardi 5 avril, en l'église de Sainte-Valère, en faveur de l'Ouvroir des Petites-Filles du Gros-Caillou. Le sermon sera prêché, à deux heures, par M. l'abbé de Conny.

Diocèse de Beauvais. — M. l'Internonce apostolique et M. l'évêque nommé de Poitiers ont assisté mardi au sacre de Mgr Gignoux, qui a eu lieu avec un grand appareil dans la cathédrale de Beauvais. De cette ville, M. l'évêque nommé de Poitiers doit se rendre à Reims, sur l'invitation de M. l'archevêque, son ami, et il y séjournera probablement jusqu'à l'époque de sa préconisation.

EXTERIEUR.

Le gouvernement de Madrid paroît toujours se méfier des dispositions de la Catalogne. Il arme toutes les places fortes de cette province. Ce n'est pas sans raison qu'il se tient en garde contre l'esprit révolutionnaire de Barcelone. Cette ville est venue à bout de rétablir la municipalité qu'elle s'étoit donnée pendant les crises de l'année dernière. Elle vient aussi de nommer pour son député aux cortès don Juan Antoine Llinas, ci-devant président de son comité de salut public. C'est particulièrement sur la frontière qui touche à la France que le gouvernement espagnol porte son attention.

— Le ministre de l'intérieur, interpellé dans une séance des cortès sur la situation de Valence, est convenu que depuis dix mois, 50 assassinats politiques ont été commis dans cette ville sans avoir donné lieu à aucune punition. On y a aussi fusillé un des commandans de l'armée de Cabrera et un condamné politique échappé des présides.

— Les quatre condamnés à mort dans l'affaire du complot de Bruxelles se sont pourvus en cassation. Ils ont tous obtenu l'autorisation de communiquer avec leurs parens. La femme et le fils aîné du général Vandersmissen ; la femme, la belle-mère et la sœur de Van Laethem ; la mère de Verpraet ; la sœur du comte Vandermeere ont été admis dans la prison, et sont restés long-temps auprès des condamnés.

— Le *Commerce Belge* fait remarquer que c'est la première fois qu'une condamnation à mort a lieu en Belgique pour délit politique depuis l'avénement de Léopold.

On espère beaucoup que les condamnés seront graciés, ou au moins obtiendront une commutation de peine.

— Le sous-intendant Parys, l'un des acquittés, vient d'être mis à la réforme et Nieuport lui a été assigné pour r[illegible]dence.

— Il paroît que le cabinet anglai[illegible] assez inquiet aujourd'hui du succ[illegible] son bill qui établit une taxe sur l[illegible] venu. Plusieurs des amendemens pro[illegible] sés semblent avoir chance d'être a[illegible] Nous avons dit que sir Robert Peel [illegible] de ce bill une question de cabinet.

— Les lettres de Turin annonç[illegible] le nouveau roi de Sardaigne accordera, à l'occasion du prochain mariage de son fils, le prince royal, duc de Savoie, une amnistie générale pour les exilés politiques des états sardes.

— Le bey de Tunis vient d'abolir la traite des noirs dans toute l'étendue de son beylick.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 30 MARS.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3360 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1273 fr. 75 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 106 fr. 70 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 656 fr. 25 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

